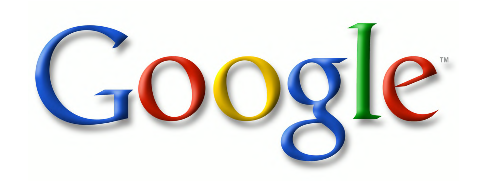
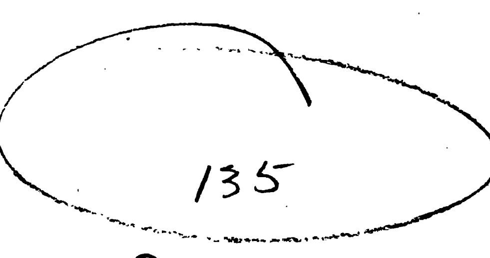





135

LES HOMMES ET LES CHOSES.

ARCHIVES HISTORIQUES ET LITTÉRAIRES DU NORD DE LA FRANCE
ET DU MIDI DE LA BELGIQUE.

LES HOMMES

ET

LES CHOSES

DU NORD DE LA FRANCE ET DU MIDI DE LA BELGIQUE,

PUBLIÉS

Par MM. Aimé Leroy, Bibliothécaire, et Arthur Dinaux,

de la Société Royale des Antiquaires de France.

Voulez-vous du public mériter les amours?
Sans cesse en écrivant variez vos discours.
BOILEAU.



A VALENCIENNES,

AU BUREAU DES ARCHIVES DU NORD, RUE DES VIVIERS, N° 9.

MDCCCXXIX.

EXPLICATION

des Initiales mises au bas des articles.

A.A.	MM. Aimé Leroy *et* Arthur Dinaux.
A.D.	Arthur Dinaux.
A. D-T.	Auguste Delsart.
A.L.	Aimé Leroy.
A.P.	Luez.
B.	Bottin.
B-L.	Belval.
C.	Coquelin.
D.	Duthillœul.
De B.	De Barante.
De S.	De Stassart.
F.D.	Félix Davin.
F. D-X.	Fidèle Delcroix.
Fréd. H.	Frédéric Hennebert.
G.	Gachard.
H. P-S.	Henri Piers.
H.D.	Henri Delmotte.
H. P-T.	Hypolite Paillot.
I.L.	I. Lebeau.
L.	Leleux.
L.F.	Louis Fumière.
L.G.	Le Glay.
M.	Mouronval.
O.L.	Onésime Leroy.
P.	Piéters.
P.L.	Pascal Lacroix.
S.H.B.	Henri Berthoud.
X.	Anonyme.
Z.	Id.

LES HOMMES ET LES CHOSES

DU

Nord de la France et du midi de la Belgique.

DESANDROUIN (*Jean-Marie-Stanislas*) descendait en ligne directe de *Warin-Desandrouin*, gentilhomme du bailliage de Clermont au duché de Bar, qui vivait vers 1500. Son grand-père, *Gédéon-Desandrouin*, seigneur d'Heppignies, de Lodelinsaert et de Longbois, membre de l'état noble de Namur, où il fut admis le 1er juillet 1708, obtint, par lettres du 14 novembre 1733, des supports et le titre de *vicomte*, applicable à la terre qu'il voudrait choisir. Son père, que l'on peut regarder comme le fondateur de l'importante compagnie des mines au charbon d'Anzin, Fresnes et Vieux-Condé, était capitaine de dragons au régiment de Flavacourt; il épousa le 18 août 1736, Mlle *Le Tirant*, fille du marquis de Villers. Ce mariage donna naissance à plusieurs enfans; celui qui fait l'objet de cet article vit le jour en 1737 et succéda à plusieurs des titres de son père.

Jean-Marie-Stanislas, vicomte Desandrouin, seigneur d'Heppignies, de Lodelinsaert et de Castillon, membre de l'état noble de Namur, devint chambellan de S. M. l'empereur d'Autriche; mais ses intérêts de fortune se trouvant en France, il quitta de bonne heure la Cour de Vienne. M. Desandrouin épousa en secondes nôces la fille de l'illustre architecte *Chalgrin* à qui l'on doit le premier plan de l'arc de triomphe de l'Étoile; il n'en eut point de descendans, mais il adopta les enfans qu'elle avait d'un premier hymen.

M. Desandrouin releva l'établissement des mines d'Anzin après les troubles de la révolution et construisit dans l'arrondissement de Valenciennes les premières verreries qu'on y vit. Ce gentilhomme, qui ne dédaignait pas d'employer sa grande fortune à activer l'industrie de son pays, mourut en son château de Fresnes-sur-l'Escaut, le 3 août 1821, à l'âge de 84 ans. M. *Dupont*, avocat de Valenciennes, prononça un discours sur sa tombe: par une coïncidence bizarre, le jour de ses obsèques était aussi le jour de la fête du village où il

avait fait tant de bien ; cette commune, par un juste sentiment des convenances, ajourna ses réjouissances publiques.

Un tombeau a été élevé dans le cimetière de Fresnes, à la mémoire de M. Desandrouin ; les armoiries, sculptées en marbre blanc, sont dues à M. *Léonze-Fieuzal*, professeur de sculpture à Valenciennes. Les armes de la famille Desandrouin sont : *de gueules, à trois fouines l'une sur l'autre d'or ; deux lions léopardés d'or, armés et lampassés de gueules* pour supports.

A. D.

ARBRE MIRACULEUX. Je publiai, en forme de lettre, l'article qu'on va lire, dans le *Journal Général* du 14 juillet 1818. M. *Collin de Plancy* l'inséra dans son dictionnaire des reliques et des images miraculeuses. (T. 2. P. 247 et suivantes) En 1825, M. *Hécart*, dans son *Coup-d'œil sur quelques usages particuliers à la ville de Valenciennes* dit, après avoir parlé de M. Collin de Plancy, que *celui qui avait écrit cette lettre en avait imposé, en croyant faire un article intéressant de gazette* ; je le reproduis cependant ici avec confiance, ce que je ne ferais pas si j'en avais imposé. Dans le récit d'un même événement raconté par plusieurs personnes, on trouvera toujours quelques différences. La version donnée à M. Hécart offrait peut-être des variantes, peut-être était-elle plus complète ; mais je puis assurer que les faits renfermés dans cet article m'ont été rapportés par des témoins dignes de foi, et, entre autres, par une personne qui avait vu enlever et descendre le pauvre Philippe. Voilà pour le fond ; quant aux détails du style et aux traits de la narration, le choix en est toujours librement abandonné à chaque écrivain. Cette explication peut d'abord paraître oiseuse, mais la vérité, même sur de légers points, vaut bien qu'on s'y arrête.

« Il y a quelque temps qu'un chêne énorme fut frappé de la foudre dans un bois qui tient au village de Bruai. Peu de jours après, trois paysans qui sortaient d'une mine à charbon, passent près de cet arbre, en examinent le tronc et les branches fracassées et croient apercevoir à l'extrémité de l'une d'elles une espèce de petite figure en bois. Tout homme un peu raisonnable ou désintéressé n'aurait vu dans cette figure qu'un simple jeu de la nature ; nos trois charbonniers voulurent y voir une vierge. Les voilà qui courent le pays en criant miracle ! C'est *Notre-Dame des sept douleurs* qui est descendue sur cet arbre au milieu d'un orage ! Ce prétendu miracle proclamé par l'intérêt, est bientôt accueilli par la superstition. Toutes les bonnes gens du pays sont sur la route ; on veut voir et adorer cette sainte vierge. Les charbonniers racontent qu'avant la révolution il existait déjà une vierge dans ce bois, mais elle a été dépouillée et brûlée par des brigands ; c'est la même qui revient aujourd'hui, ils la reconnaissent.

« Le précieux arbre est bientôt orné par les mains des fidèles; la crédulité veut y suspendre ses offrandes. Un tronc a été adroitement placé pour recueillir les aumônes, une échelle est dressée contre le chêne pour ceux qui voudront contempler la vierge de plus près, mais on exige une rétribution pour y laisser monter. L'affluence augmente tous les jours, et les bénéfices avec elle. On attache à l'arbre quelques vieilles béquilles pour attester les guérisons miraculeuses; il s'en opère, dit-on, à chaque instant. Le bruit de ces merveilles a retenti dans la chaumière du nommé Philippe, qui depuis plusieurs années a perdu l'usage de ses jambes. Soutenu par deux personnes, il arrive, comme il peut, près de la vierge prétendue. Parvenu à l'échelle, on s'efforce vainement à l'y faire monter. Tous les bras réunis ne peuvent en venir à bout ; il faut cependant que Philippe aille toucher la vierge, s'il veut que sa guérison soit complète, et il le veut. Des cordes sont apportées, Philippe est garotté avec force; toutes les précautions sont prises comme pour élever une pierre de taille; on l'enlève, et Philippe se sent exhaussé douloureusement vers Notre-Dame des sept douleurs. Miracle! s'écriet-il aussitôt qu'il a touché la vierge; miracle! répètent en chœur tous les assistants. Je n'éprouve plus aucun mal, ajoute Philippe suspendu en l'air et secoué dans tous les sens, descendez-moi , je n'ai plus besoin de soutien, je vais courir. On le descend, il veut courir et tombe. Ce n'est rien, relevez-moi ! On le relève, il retombe. Encore ! Nouvelle chûte. Cependant je suis guéri, s'écrie ce malheureux, et ce n'est qu'après une demi-douzaine de chûtes qui ont aggravé ses maux, qu'il se décide à retourner très-péniblement chez lui. - Vous avez sans doute omis quelque chose dans vos prières. - C'est probable, répond Philippe.

« Cependant la foule des croyants augmentant tous les jours, Notre-Dame des sept douleurs, exaltée par la mensongère renommée, était devenue l'objet d'un culte fort étendu, lorsque l'administration des forêts fut instruite que les gardes ne pouvaient réprimer les délits qui se commettaient dans ce bois, et qu'il ne tarderait pas à être entièrement dévasté si l'on n'y mettait ordre. Pour arrêter à l'instant tous ces dégats, il fallut couper le mal dans sa racine ; le chêne fut abattu. Cela ne se fit point sans scandale; quelques âmes pieuses gémirent presqu'autant que les trois principaux intéressés. La commune, dit-on, est menacée des plus grands malheurs, et, depuis la disparition du chêne, il n'y meurt pas une vache ou un chat, qu'on n'attribue leur mort au juste ressentiment de Notre-Dame des sept douleurs. » A. L.

MAHIEU (*Nicolas*) né à Mons, servait en l'an sept, en Italie. Il était à cette époque sous-lieutenant et sous les ordres de son on-

cle, le brave chef de brigade *Lahure*, depuis général. Le 29 prairial an 7, Mahieu fut blessé en combattant dans les rangs opposés à l'armée de *Souvarow*. Ce jeune homme rempli de mérite et qui donnait, comme militaire, de grandes espérances, passa depuis dans la garde impériale. Il était devenu chef-de-bataillon et officier de la légion d'honneur, lorsqu'il trouva une mort glorieuse au combat d'Heilsberg, dans la campagne de 1807. A. L.

DESAINT (FLORIS), naquit à Roubaix le 4 février 1779; il avait à peine 14 ans, lorsqu'il commença à faire partie de ces armées improvisées qu'enfantait la Révolution française. Il entra dans le 13e régiment de chasseurs à cheval, le 15 septembre 1793, d'où il passa bientôt dans la légion des francs. Il paya de sa personne dans toutes les guerres de la république et de l'empire. En l'an VII, il a un cheval tué sous lui devant Zurich; l'année suivante, étant en Souabe, il ramène à son colonel une pièce de canon de l'ennemi, ce qui lui valut son premier grade. A la tête de 21 braves, il arrête un escadron de hussards de Kranitz qui allait surprendre à Soustaim le quartier-général de Vandamme. A Austerlitz, il fait un colonel russe prisonnier, et, aidé de deux de ses hussards, s'empare de deux pièces de canon. Enfin à Eylau, il arrive le premier sur l'artillerie russe, et peu de jours après on voit briller sur sa poitrine l'étoile de l'honneur. La manière dont il se distingue à Wagram le fait nommer maréchal-des-logis-chef dans la garde impériale.

Appelé comme lieutenant, en 1811, dans le 3e régiment de chasseurs à cheval, Desaint passa en Espagne, où il se signala dans une charge que fit son corps le 23 octobre 1812; après avoir percé deux lignes de cavalerie ennemie, cet intrépide officier avait pris un général anglais, quand il fut entouré de deux pelotons de chevaux-légers qui le forcèrent à abandonner sa brillante capture; il n'en revint pas moins en ramenant un officier prisonnier.

Il rentra à Niort en 1813 et y fut nommé capitaine; la Restauration le trouva commandant de cette place et à la veille d'obtenir la croix d'officier de la légion d'honneur. L'ordonnance du 12 mai 1814 le renvoya dans ses foyers avec le traitement de non-activité; Roubaix revit ce brave en août 1814, mais les fatigues de la guerre avaient gravement altéré sa santé; de funestes symptômes ne tardèrent pas à annoncer un dépérissement prochain. Desaint avait sollicité de la bonté de son Roi la croix de St.-Louis, comme le prix du sang versé pour sa patrie pendant plus de vingt ans, mais il était écrit qu'il ne verrait pas le jour de la justice; il mourut en 1817, emportant les regrets de ses concitoyens et de tous ses frères d'armes. A. D.

LE HAINAUT COMPARÉ A LA FAMILLE DU PATRIARCHE JACOB. Voici comment Jacques de Guyse, *Annales du Hainaut*, livre 1er, chap. VI, établit ce curieux rapport:

« De même que le patriarche Jacob eut deux femmes légitimes et deux servantes qui lui donnèrent douze fils; de même, par comparaison, le prince de Hainaut prend avec serment, dans les commencemens de son autorité, deux femmes légitimes, l'une Rachel, c'est-à-dire l'église militante, et l'autre Lia, c'est-à-dire la partie obéissante et sujette de la nation. Rachel engendra d'abord Joseph qui était vêtu d'une longue robe et trainante, et par lequel sont figurées les églises particulières du Hainaut... Rachel donna encore naissance à Benjamin que Jacob aimait tendrement et qui figure la noble chevalerie de ladite principauté de Hainaut... La seconde femme légitime de Jacob fut Lia qui, quoique chassieuse, fut féconde, et mit au monde six patriarches; Ruben d'abord par lequel peut être figurée la ville de *Bavai*... Lia engendra ensuite Lévi qui figure la ville de *Mons*; et cette ville peut en quelque sorte être appelée sacerdotale et royale.. Le troisième fils de Lia fut Siméon qui désigne la ville de *Maubeuge*... Le quatrième fut Juda par lequel peut être figurée la ville de *Valenciennes*, et attendu que Juda est appelé *Lion* dans l'Ecriture, la ville de Valenciennes porte dans ses armoiries un lion d'or... Le cinquième fils de Lia fut Issachar, *âne fort et dur au travail*, qui représente les châteaux et les bourgs avec le peuple de la campagne du pays de Hainaut... Le sixième fut Zabulon qui figure les bourgeois et les marchands... Jacob eut deux autres femmes, Bala, servante de Rachel, qui figure le pays de *Hollande*, et Zelpha, servante de Lia, par laquelle doit être figuré le pays de *Zélande*. Ces provinces sont illégitimes, parceque le comte Jean de Hainaut, en 1299, ajouta la Hollande et la Zélande à ses états. Bala engendra Dan, par lequel est figurée la ville de *Leyde*... Elle engendra ensuite Nephtali, qui désigne la ville de *Dordrecht*... Zelpha mit aussi au monde deux patriarches, Gad qui indique la ville de *Ziriczée*, et Azar qui représente la ville de *Midelbourg*.. Quant à Dina, sœur des patriarches, il est évident qu'elle représente la *Frise*... »

Toutes ces comparaisons sont appuyées de citations de la Genèse par lesquelles le bon Jacques de Guyse en a cru démontrer la justesse. On n'a jamais su exactement combien les villes citées plus haut avaient été flattées de ces rapprochemens antiques. L. G.

LECASSE. Homme d'une modestie véritablement trop grande; il a rendu, étant à Valenciennes, de nombreux services à l'instruction, et, retiré à Anzin, il y continue ses utiles travaux, partageant ses loisirs entre le dieu de l'harmonie et la lecture des classiques. Il s'obstine, pouvant se faire connaître, à vivre étranger à toute gloire; et nul ne sera plus étonné que lui de voir ici son nom cité avec éloge. C'est un hommage que nous nous sommes fait un plaisir et un devoir de lui rendre. A. L.

LA FÉE MÉLUSINE AU CHATEAU D'ENGHIEN. Fille d'Elinas, roi d'Al-

banie et de la fée Pressine, Mélusine eut le malheur d'outrager sa mère, et d'en être maudite, avec injonction de se transformer tous les samedis en serpent jusqu'à la ceinture. Cette horrible pénitence devait finir avec la vie de Mélusine, si elle trouvait un jour un époux qui consentît à ne la voir jamais le samedi. Raimondin, neveu du comte de Poitiers, la rencontra un jour dans une forêt *aventureuse*; il fut épris de ses charmes, l'épousa, et en reçut d'étonnants priviléges, après avoir accepté la condition de ne pas chercher à la voir le samedi. Mais une fatale jalousie troubla son bonheur. Il voulut voir; il vit Mélusine faisant sa pénitence moitié femme moitié serpent. Elle se débattait dans un large bassin dont elle faisait jaillir l'eau jusqu'aux voûtes de la salle. Dès lors le charme fut rompu; Mélusine retombée sous le poids de la malédiction maternelle, disparut dans son horrible forme qu'elle doit conserver jusqu'au jugement dernier. Son infortune n'a point altéré la tendresse qui l'animait pour ses enfans. Elle erre sans cesse autour des lieux qu'habitait sa postérité qui consiste dans les illustres familles de Lusignan et de Luxembourg. Quand une calamité menace quelque membre de ces deux maisons, elle vient errer gémissante autour du château, et, s'élevant pendant une nuit sombre sur la plus haute tour, elle pousse des cris lamentables. C'est surtout le château de Lusignan en Poitou qui, selon les historiens, a été le théâtre de ces tristes scènes. Il est pourtant certain que le château d'Enghien, en Hainaut, noble demeure et antique domaine des Luxembourg, a aussi été visité par Mélusine. Mais déjà, du temps d'Henri IV, ses apparitions étaient moins fréquentes, et l'on commençait même à ne plus y ajouter une foi entière. Pierre Colins qui, comme bailli du lieu, présenta à ce monarque en 1598, *les oiseaux des aires de ses bois d'Enghien*, s'exprime ainsi dans le récit qu'il fait de l'audience à laquelle il fut admis : « De là le Roy s'assit sur un coffre de cuir bouly avec Madame sa sœur, me demandant familièrement de sa ville d'Enghien et puis de ce que l'on disoit de luy en nostre pays. Je respondis que nous estions venus d'une extrémité à l'autre. Je vous entends, dist le Roy, vous m'avez hay, et maintenant vous m'aimerez pour la paix. Je repartis que jamais la haine n'avait eu place en nos âmes contre Sa Majesté, mais bien des extrêmes regrets de la guerre, changez présentement en resjouyssance de la paix. Comme le Roy continuoit de parler, Madame sa sœur l'interrompit à me demander si la *Merlusine* venoit à se montrer au chasteau d'Enghien à chaque fois qu'un de leur maison alloit de vie à trespas. Je dis : on en faict des contes, Madame, que je tiens pour fables. Elle inféra que non, et que son cousin le duc d'Arschot lui avoit assuré pour chose véritable. Je la laissay en son opinion, et m'apercevois que le Roy n'en faisoit point de cas, et le tenoit à fable, comme

elle est, pour en parler librement.» (*Histoire des seigneurs d'Enghien*, in-4°, Tournay, 1643, p. 728.) On voit que la province du Hainaut a eu aussi sa *Dame blanche*. L. G.

PETRARQUE. Le n° 868 des manuscrits de la bibliothèque publique de Cambrai, est intitulé : *Francisci Philelphi epistolæ familiares*. La célébrité de Philelphe m'engagea à comparer ce manuscrit avec les éditions imprimées des lettres de cet écrivain. Je n'y trouvai aucune ressemblance, et déjà je croyais que notre manuscrit était un recueil de lettres inédites dudit Philelphe, trésor inestimable que j'allais révéler au monde savant. Cependant comme je ne voyais dans les noms de ceux à qui les lettres étaient adressées, aucun des correspondans ordinaires de Philelphe, je conçus des doutes. Enfin à force de feuilleter, je découvris le nom de Pétrarque en tête du 22e livre. Je reconnus alors que c'était les lettres familières de l'amant de Laure, lettres imprimées à Bâle en 1581, au nombre de 198; à Génève en 1601, au nombre de 253. Or notre manuscrit en contient 349, c'est-à-dire 96 de plus que l'édition de Génève, la plus complète qui ait été publiée jusqu'ici. La bibliothèque du Roi à Paris possède sous le n° 8568 un manuscrit contenant, comme le nôtre, 24 livres de lettres de Pétrarque. Reste à savoir si ces manuscrits présentent les mêmes lettres. Le nôtre est un bel in-folio, sur vélin, à deux colonnes, écriture très-soignée du XIVe siècle. Ne se pourrait-il pas que ce manuscrit eut été donné au chapitre de Cambrai par Jacques de Colonne, ami intime de Pétrarque, dans les classes de l'université de Bologne et dans le tumulte de la cour d'Avignon, qui avant d'être évêque de Lombez, fut chanoine de notre cathédrale de Cambrai? Parmi les lettres que contient ce manuscrit, il en est un bon nombre qui sont adressées à Jacques de Colonne, dont il est parlé avec détail dans l'*Hist. litt. d'Italie*, par Ginguené; tome 2, pp. 341 et suiv. L. G.

FÉNELON ET LES HABITANS DE JEUMONT (1). C'était au mois de juillet 1702; la paroisse de Jeumont se disposait à célébrer la fête de la translation de Saint-Martin, son patron. Les jeunes gens de ce village, croyant sans-doute relever ainsi l'éclat du culte divin, conçurent le projet de figurer militairement à la procession, tambour battant, étendards déployés, et tenant tous en main un arc et des flèches. Le curé, qui n'était pas partisan des cérémonies chevaleresques, accueillit mal cette brillante idée et déclara qu'il n'avait que faire du belliqueux cortége. Nonobstant ce, nos archers qui s'étaient constitués en dépenses d'armes et de costumes, se présentèrent le jour de la fête dans l'église avec leur appareil. On les fit prier de se retirer; ils insistèrent. Le curé annonça qu'il n'y aurait pas de procession. On répondit qu'elle se ferait sans

(1) Jeumont, commune de l'arrondissement d'Avesnes, canton et décanat de Maubeuge, sur la rive droite de la Sambre.

lui. Effectivement la troupe rebelle se mit en marche et fit processionnellement le tour du village. Le lendemain plainte à l'archevêché de Cambrai de la part du curé dont l'autorité avait été méconnue. L'affaire est examinée, non par l'official ou les vicaires-généraux, mais par Fenelon lui-même. Après s'être convaincu qu'il y avait eu tout-à-la-fois insoumission blâmable de la part des paroissiens et sévérité excessive de la part du curé, le bon archevêque, toujours indulgent, mais toujours rigoureusement attaché aux convenances et à la discipline, arrangea amiablement les choses par la lettre suivante adressée au doyen de Maubeuge:

« *A Cambrai, le* 19 *juillet* 1702.

« Je vous prie, Monsieur, de prendre la peine de travailler à l'accommodement du pasteur de Jumont (*sic*) avec ses paroissiens. Il s'agit d'une procession que le pasteur n'a pas voulu faire, en y admettant des irrévérences que le peuple vouloit y introduire, et que le peuple a faite tout seul, sans le pasteur et malgré lui. A l'égard des manants, je vous prie de leur déclarer de ma part qu'ils ont fait une très-grande faute, en osant faire seuls la procession, malgré leur pasteur; que c'est une révolte scandaleuse contre l'église leur mère; et que s'ils ne réparent un si grand scandale, par une soumission que quelque député d'entre eux me vienne faire, je ferai agir contre eux notre promoteur qui les poursuivra rigoureusement, et que nous leur ferons sentir combien ils ont tort. Mais s'ils veulent reconnaître leur faute et la réparer, il faudra que M. le pasteur use d'indulgence pour gagner les cœurs de son troupeau. Ce que le peuple vouloit introduire dans la procession, c'est qu'il vouloit battre le tambour, porter des drapeaux, et tenir des flèches en main. A la vérité, il seroit mieux qu'on ne fît point cette innovation, qui peut se tourner en abus et irrévérence; mais ce n'est pourtant pas une indécence contre le culte divin, qui mérite un procès entre le pasteur et le troupeau. Je n'ai garde de vouloir décréditer un si bon pasteur, ni de le laisser exposé aux caprices d'un peuple entêté: mais vous ne sauriez lui représenter trop fortement combien ces bagatelles ruineroient tout le bien qu'il peut faire dans les matières les plus capitales. Il n'aura jamais ni autorité, ni confiance des peuples, ni paix dans ses fonctions, ni fruit de son travail, s'il ne ménage les peuples sur de pareilles choses. Tachez de finir cette affaire d'une manière douce à l'égard du pasteur dans son autorité... Cette affaire délicate est en bonnes mains; je m'assure que vous la terminerez amiablement, avec dextérité et ménagement. »

Ces paroles de paix et de réconciliation furent entendues. Un échevin de Jeumont vint à Cambrai, et fut reçu par l'illustre prélat avec une bonté toute affectueuse. Le dimanche suivant, le curé monta en chaire, proclama d'une voix attendrie l'oubli du passé; et dès lors la concorde ne cessa plus de régner entre le pasteur et son troupeau.

L. G.

ACADÉMIE DE PEINTURE DE LILLE. En 1755, les magistrats de la ville de Lille résolurent d'établir dans leur ville une école publique, gratuite, de dessin; les sieurs *Le Tillier* et *Dachon* furent choisis pour la diriger et y donner des leçons. Déjà les élèves commençaient à faire des progrès, lorsqu'un jour M. *de Stradin*, trésorier de la ville, allant visiter cet établissement, fut fort surpris d'y trouver un homme nu autour duquel les jeunes gens étaient groupés et dessinaient. Cette vue le scandalisa au dernier point; on eut beau lui expliquer que l'homme nu était un *modèle vivant* qui posait selon l'usage établi à Rome, à Paris, partout enfin, cet estimable fonctionnaire se mit dans une colère affreuse, fit rhabiller le modèle, l'envoya poser en prison, et défendit, sous les peines les plus sévères, de travailler à l'avenir *d'après la nature*.

Le lendemain, on fit comparaître les deux professeurs devant MM. du Magistrat; M. le Tillier s'étant expliqué avec assez de franchise sur l'acte de M. le Trésorier fut envoyé tenir compagnie à son modèle: en sortant de prison, il s'empressa de quitter une ville où il n'était pas permis de dessiner d'après nature et alla s'établir à Paris, où il fit fortune comme peintre en émail et en miniature. Sa place, qu'il n'eut garde de revendiquer, fut donnée à M. *Gueret*; son collègue fut remplacé par M. Louis *Watteau*, et ces deux artistes, qui parvinrent peu-à-peu à lever les scrupules de MM. les magistrats de Lille, finirent par obtenir un modèle vivant, et eurent la gloire de former plusieurs élèves distingués, parmi lesquels on cite *Helman*, *Masquelier*, *Lienard*, graveurs célèbres, qui tous, en reconnaissance des premières leçons qu'ils reçurent gratuitement à l'académie de Lille, ont dédié plusieurs de leurs ouvrages au corps municipal de cette ville. A. D.

HERBUT (CHARLES-JOSEPH) né à Valenciennes, le 11 janvier 1778, entra au service, le 1er novembre 1798, dans le régiment de dragons de la Gironde, appelé par une de ces réquisitions qui recrutaient d'un seul coup toutes les armées de la République. Il fit les campagnes de 1806 en Allemagne, de 1807 et 1808 en Prusse, 1809, 1810 et 1811 en Espagne et fut nommé maréchal-des-logis le 16 mai de cette dernière année. Il versa son sang à la bataille d'Eylau et sous les murs de Badajoz. Cet intrépide sous-officier se trouvant le 25 mai 1811 à Usagre, en Espagne, à une demi-portée de pistolet de l'ennemi, vit son colonel engagé sous son coursier abattu d'un coup de feu; Herbut n'hésite pas, il se précipite, débarrasse son chef, lui donne son cheval, et, victime de son dévoûment, tombe au pouvoir de l'ennemi. A. D.

MÉQUENNE. — Ce mot, suivant le dictionnaire Rouchy, signifie servante; il est surtout habituellement employé dans ce pays pour désigner une servante de curé.

Il existe près de Bavai, ancienne capitale des Nerviens, un village qu'on nomme *Mecquignies*. Un curé dit-on, manquant de domestique, en fit jadis venir une de ce village et s'en trouva fort bien. Jamais ménagère plus attentive et plus honnête n'avait soigné son pieux asile. Séduits par cet exemple, plusieurs de ses confrères coururent chercher des gouvernantes au même lieu; ils n'eurent aussi qu'à s'en louer, et ce village acquit à cette époque, et conserva long-tems, la réputation de produire de bonnes filles, comme certains sols ont la vertu de produire de bons vins ou de bons grains. Par suite, le nom de Méquenne, créé dans l'origine pour signifier fille de Mecquignies, fut alors appliqué à toutes les servantes de curé.

Les *Roquefort* et les *Pougens* n'admettraient peut-être pas sans peine cette étymologie; cependant elle vaut pour le moins autant que celle donnée par *Rabelais*, qui était un fort drôle de curé, de l'ancien nom de la ville de Paris : « laquelle auparavant on appeloit Leutece, comme dit Strabo, lib. 4, c'est-à-dire en grec, *Blanchette*, pour les blanches cuisses des dames dudit lieu. »

La gouvernante d'un pasteur se nomme ordinairement *Marie*, de même que les soubrettes, sans comparaison des unes aux autres, ont communément le nom de *Lisette ;* je me trompe, on doit dire *Melle. Marie*, à cause de l'importance de l'emploi. Un prêtre, à moins qu'il n'ait chez lui une sœur ou une autre parente pour tenir son ménage et commander, est obligé, pour tous les détails de son intérieur, de s'en reposer sur sa domestique; elle se trouve ainsi investie d'un pouvoir étendu, d'une grande confiance, et il est juste qu'on l'indemnise de ses soins et de son zèle par les égards qu'on a pour elle. Malheureusement on en a vu, fort rarement il est vrai, abuser de l'avantage de leur position, d'humbles qu'elles étaient devenir hautaines, et par leurs manières et leurs tons de dames, provoquer les *cancans* de la paroisse. Les hommes confondent souvent, dans leur injustice, l'innocent avec le coupable; ce tort de quelques unes a pu faire rejaillir du blâme sur toutes; aussi a-t-on été jusqu'à avancer qu'une gouvernante avait pour habitude, dans la première année de son administration, de dire, en parlant de la basse-cour de son maître, *les poules de M. le curé;* plus tard, *nos poules ;* puis enfin, *mes poules !...* Mais c'est là sans doute un propos mis en avant par la malignité.

Ce qui reste de vrai, à l'égard de ces dévotes créatures, c'est qu'elles vivent dans un état au-dessus de la domesticité ordinaire; par compensation, elles sont privées de bien des plaisirs! pour elles, hélas! pas d'affiquets mondains, pas de danse, *point d'amour, partant point de joie.* Et si l'on songe que ce n'est qu'à force de sagesse et de vertu qu'elles peuvent arriver à leur poste et s'y maintenir, on cessera d'être étonné en les voyant, dans beaucoup de presbytères, partager l'autorité et même la table du maître.

Cependant cette espèce de communauté, dans laquelle un ministre des autels et une femme vivent, suivant l'expression de nos vieilles coûtumes, au *même pot et rôt*, a rencontré des désapprobateurs et des opposants dans d'augustes assemblées : au concile de Carthage, tenu en 397 et auquel S. *Augustin* assistait comme évêque, il fut interdit aux clercs d'avoir chez eux des femmes autres qu'ayeule, mère, sœur ou nièce. Le concile d'Ausbourg de 952, plus rigide encore, défendit à tous prêtres de rester avec une femme *sous-introduite*, *(sic)* et permit à l'évêque de faire fustiger et tondre la femme suspecte.

Plus tard, les liens de cette sévérité se relâchèrent. Cette indulgence fut probablement le résultat d'une amélioration dans les mœurs, qui ne permit plus de penser qu'aucune de ces demoiselles pourrait mériter à l'avenir de perdre sa chevelure ; toutefois des instructions pastorales avertirent, de temps à autre, le clergé de se tenir en garde contre les adroites manœuvres de Satan qui jamais ne sommeille. De nos jours même, un des princes les plus vigilants de l'église, monseigneur de *Croï*, Grand-Aumonier de France, crut devoir, par un chaste mandement, renouveler, dans son diocèse une partie des mesures de précaution autrefois prescrites aux ecclésiastiques. Le cœur, sous quelque vêtement qu'il batte, est si vulnérable, qu'on ne peut jamais trop s'appliquer à le garantir des séductions et des coups ! et, le voisinage des femmes fut-il sans danger pour une caste sacrée, il est toujours certain que nos prêtres, en écoutant la voix de Mgr. de Croï, étoufferaient celle de la méchanceté ou de la calomnie qui souvent les poursuit, à l'occasion de l'âge, de la tournure ou de la fraîcheur d'une innocente méquenne. Mais l'usage de prendre des domestiques femelles, sans attacher, on doit le croire ainsi, aucune importance à ce qu'elles soient jeunes ou vieilles, belles ou laides, est depuis si longtemps et si généralement établi dans les presbytères, qu'il est devenu bien difficile de le détruire : aussi ce mandement d'un sage prélat, dicté par des motifs fort louables, a-t-il produit une grande sensation et beaucoup de bruit ; on en a parlé en sens divers ; parmi les gens désintéressés il a pu trouver de nombreux suffrages, mais il devait exciter et il excita les craintes, le mécontentement et le caquet des vierges de Mecquignies. *(Extrait d'un ouvrage inédit sur les Femmes, par* Aimé Leroy.)

LE CARDINAL DUBOIS et le poète Sainville. Il parait que le fameux Cardinal Dubois, archevêque de Cambrai, n'était pas fin connaisseur en poésie. Un sieur Sainville, auteur d'un grand nombre de brochures oubliées en naissant, obtint de lui une gratification de six cents livres pour ce misérable acrostiche :

Dubois, premier ministre, éminent cardinal,
Un caractère beureux, esprit toujours égal,
Bienfaisant, avec choix, prévenant le mérite
On ne pénètre point les desseins qu'il médite
Il fallait ce grand homme aux besoins de l'état :
Sa gloire est cependant sans faste et sans éclat.

Une pareille récompense accordée à de pareils vers rappelle la munificence d'un autre cardinal envers Guillaume Colletet, et l'impromptu si connu par lequel ce dernier remercia son bienfaiteur;

Armand, qui pour six vers, etc.

Il est vrai que les vers de Colletet valaient mieux que ceux de Sainville et que Richelieu était un autre Mécène que Dubois. L. G.

JEAN DU GAUGUIER. Ce personnage avait jadis une réputation qui balançait au moins celles de *Jean de Nivelles* et de *Martin de Cambrai*: ses fonctions étaient les mêmes; elles consistaient à battre les heures sur un timbre de bronze exposé à l'extérieur, comme on en voit à maintes horloges publiques des villes de la Flandre. Jean du Gauguier fut d'abord plus modeste que tous ses pareils; en 1377, dix jours avant la procession, il fut installé sur son petit clocher au dessus de la halle de Valenciennes, mais il n'était alors que de bois de noyer et c'est de là qu'il tire son nom; on sait que dans nos contrées les noix se nomment *gaugues* et le noyer, *gauguier*. Maître *Jean* ne se contenta pas de dominer toute la ville, l'ambition le gagna bientôt, ou, pour parler plus juste, elle s'empara de ses patrons; on le renouvela en bronze, peu après on le dora, puis enfin on l'habilla. Cette dernière circonstance inspira une pièce de poésie à Jean *Molinet*, poète du XVe siècle, mort à Valenciennes, où il était chanoine de la Salle-le-Comte. Dans ces vers, l'auteur fait parler Jean du Gauguier en son nom et en celui de son confrère le sonneur.

. . . .

Dieu mercy et nos bien vueillans
Nous avons harnois et surcos;
Comme champions bataillans
De pied, sans lance, et sans picos.

. . . .

Prevost, Massarts et Eschevins
Remercions de nos deux cottes,
Tous ceux qui boivent les bons vins
Et font valoir les maletostes.
Elles sont gente et fort mignottes.
Jamais ne les verrez boudrées,
Si les corbeaux et les hulottes
Ne leur donnent de leurs livrées.

. . . .

Maître Jean du Gauguier, outre le confrère qui sonnait les heures avec lui, avait aussi pour société, au haut de son clocher, un ange de cuivre doré, tenant une trompette, « laquelle estoit si artistement et si « ingénieusement faite, dit l'histo- « rien d'Oultreman, qu'elle don- « noit un son comme de trom- « pette, lorsque le vent si engoul- « froit. » Cet ensemble formait un petit monument fort joli, qui frappa à son passage *Marguerite de Navarre*, première femme de Henri IV; aussi dit-elle dans ses Mémoires : « qu'étant arrivée à « Valenciennes, les fontaines et ho- « rologes, avec industrie propre aux « allemans, ne donnoient peu de « merveille à nos françois ne leur « estant commun de voir des horo- « loges représenter une agréable « musique de voix avec autant de « sortes de personnes que le petit « chasteau que l'on alloit voir au « faux-bourg St.-Germain. » Le trio de bronze fut mis bas, en avril 1781, au grand regret des habitans, lorsqu'il fut question de bâtir la façade actuelle de la salle de spectacle. Jean

du Gauguier, ce plus ancien des bourgeois de Valenciennes, resta longtems gisant dans les greniers de l'hôtel-de-ville, et fut enfin donné à celui qui voulut bien à ce prix entourer d'un mur le cimetière de la ville. Un siège vint, et le mur lui-même fut détruit.

A. D.

LE FAUX CARDINAL DE BOURBON. En 1813, un dépôt de prisonniers espagnols arrive à *Souillac*, petite ville du département du Lot; en parcourant l'escalier du bâtiment qui lui servait d'asyle, un de ces captifs laisse tomber une lettre ouverte; elle est aussitôt relevée par une femme âgée qui y lit ces mots : *Monseigneur, il est encore des cœurs fidèles dévoués à V. A. S.; je suis parvenu à rassembler quelques centaines de francs, j'espère bientôt en avoir davantage pour tirer V. A. S. de l'état, si peu digne de son rang, où elle se trouve réduite*, etc. L'enveloppe portait : *A son Altesse Sérénissime Monseigneur le Cardinal de Bourbon, Archevêque de Tolède.* Malgré le poids de ses ans, celle qui trouva cette lettre courut en informer toute la ville de Souillac en moins de cinq minutes, et les bonnes femmes de l'endroit vinrent en masse visiter respectueusement le captif soi-disant illustre, au domicile duquel on vit bientôt pleuvoir fruits, vins fins, confitures, sucreries et louis d'or qu'il payait en bénédictions. Ce rôle durait depuis quelque tems lorsqu'un soir un officier espagnol, également prisonnier, arrive à Souillac, entend parler du prétendu Cardinal et court chez lui au moment où une troupe de femmes était agenouillée à ses pieds; une vertueuse indignation s'empare de lui, il traite cette altesse improvisée plus que cavalièrement et accompagne ses reproches de gestes très-significatifs qui impriment sur la face du prélat un sacrement dont il se serait volontiers passé. Cette scène pensa coûter cher au redresseur des torts; dans le midi le peuple prend les choses chaudement; les habitans de Souillac ne voulaient rien moins qu'écarteler vif l'officier espagnol; le maire, la gendarmerie et les gens raisonnables de l'endroit, tout cela fesait une minorité incapable de défendre ses jours: on le mit au cachot pour lui sauver la vie et on le fit évader dans la nuit, non sans un notable danger pour lui.

Ce n'est point ainsi que se termina à Valenciennes un événement du même genre arrivé aussi en 1813. Au mois d'août, des prisonniers espagnols se trouvent dans cette ville; soit que l'intriguant de Souillac en fit partie, soit que ce fut un de ses imitateurs, le bruit se répand sourdement que le Cardinal de Bourbon se trouve parmi les captifs: chacun veut le voir; les dames surtout s'empressent et volent en foule à la maison d'arrêt qui recèle l'illustre personnage; on les introduit dans la chapelle où le prélat dit une messe-basse à la suite de laquelle chacune de ces dames est admise à la faveur de lui baiser la main. Cet événement fait l'objet de toutes les conversations; pour s'assurer de l'identité

du prélat, on cherche dans le pays quelques gentilhommes qui aient fait partie des anciennes gardes Wallonnes et qui, en cette qualité, ont approché de la cour d'Espagne ; ceux-ci rappellent leurs souvenirs, et, soit qu'ils ne voulussent point avoir l'air de ne pas connaître le Cardinal de Bourbon, soit que celui qui prenait ce titre ressemblât véritablement au prince, ils appuyèrent sa prétention de leur témoignage, et dès lors, toutes les bourses furent ouvertes au prisonnier de guerre. Des sommes assez considérables furent levées en son nom et un lieutenant-colonel espagnol ne rougit pas de mettre son nom au bas des reconnaissances de tels emprunts. Les habitans de Valenciennes possèdent encore aujourd'hui ces billets, *bons billets qu'a La Châtre* à la vérité, mais qui témoignent de leur attachement pour une famille illustre et alors dans le malheur. Cette pensée dominait tellement ceux qui furent dupes de cette supercherie que l'idée ne leur vint pas qu'un personnage comme le Cardinal de Bourbon, fût-il captif, ne serait pas mené de ville en ville avec un dépôt de prisonniers. Napoléon n'était pas homme à faire une telle bévue politique. Quoi qu'il en soit, des magistrats, des hommes sensés, y furent pris. L'autorité supérieure apprit enfin ce qui se passait à Valenciennes, elle fit enlever le prétendu prince de l'église qu'on enferma dans la citadelle de Lille ; les officiers qui l'entouraient et qui avaient si bien joué la comédie, peu sévères à ce qu'il parait sur l'honneur, emportèrent sans remords l'argent des crédules, en pensant peut-être que c'était un faible dédommagement des vexations que les français commettaient chez eux. Peu de jours après, les dames de Valenciennes apprirent officiellement, non sans un léger chagrin, qu'elles avaient ouï les messes d'un homme qui ne pouvait pas en dire, et baisé respectueusement la main d'un misérable sergent espagnol qui ne méritait même pas leur pitié. A. D.

BLAREAU, juge-de-paix à Bouchain, homme qui met tous ses soins à concilier les parties qui se présentent devant lui ; aussi trouve-t-on peu de cantons où on plaide moins que dans celui-là. Beaucoup de ses collègues sont sans doute animés de cet esprit pacificateur ; mais peut-être le zèle charitable de ce magistrat est-il mieux secondé qu'il ne le serait ailleurs par l'humeur anti-normande de la plupart de ses justiciables. Cette circonstance admise, il lui resterait toujours l'honneur de savoir entretenir leurs bonnes dispositions, et chasser ainsi loin d'eux la discorde. On rend un double service aux hommes en les conciliant : les procès n'entament pas seulement leur fortune, ils rompent leur union en les aigrissant les uns contre les autres. A. L.

TURENNE A SOLRE-LE-CHATEAU. Lorsque Louis XIII, ou pour mieux dire Richelieu, envoya en 1637, le cardinal de la Valette, avec 18,000 hommes, pour prendre La Capelle, Landrecies et le Câteau, sur les troupes d'un autre cardinal, in-

fant d'Espagne, *Turenne*, alors maréchal de camp, s'empara de Solre-le-Château, où se trouvait un petit fort appartenant à la maison de Groy. Quelques soldats ayant trouvé dans ce bourg une femme d'une rare beauté, l'amenèrent à leur jeune général comme la plus précieuse part du butin qu'ils venaient de faire. Turenne n'avait alors que 26 ans et il était loin d'être insensible auprès des belles; cependant il feignit de ne pas comprendre le motif de la démarche de ses soldats et il loua beaucoup leur retenue, comme s'ils n'avaient songé, en lui amenant cette jeune femme, qu'à la soustraire aux violentes entreprises de leurs compagnons. Il fit chercher sur-le-champ son mari et la remettant entre ses mains, il lui dit avec cette modestie qu'il mettait dans toutes ses actions, que c'était à la discrétion de ses soldats qu'il devait l'honneur de sa femme. Cette continence, qui rappelle celle de Scipion l'Africain, n'a pas toujours été imitée, depuis même que les progrès de la civilisation ont rendu les droits de la guerre moins exigeans.

A. D.

AMAND (DOMINIQUE), ex-oratorien, né à Mons, et mort curé à Thulin en 1817 à l'âge de 60 ans. Il a publié un *Mémoire historique sur les différens* (sic) *qui s'élevèrent entre Jean et Bauduin d'Avesnes, et Marguerite de Constantinople, comtesse de Flandre et de Hainaut, leur mère*. Maestricht et Bruxelles, 1794 in-8°. 50 pages.

Il avait aussi composé un Dictionnaire de géographie ancienne des Pays-Pas, qui est resté manuscrit. J'ignore en quelles mains ce manuscrit est tombé.

Là se bornent les renseignements que j'ai pu obtenir sur cet homme; ils m'ont été donnés par M. Hécart, de Valenciennes. Si quelqu'un de nos lecteurs avait l'obligeance de nous en fournir d'autres plus étendus, nous pourrions peut-être placer Dominique Amand dans la partie biographique de ce recueil.

A. L.

LE COUSIN-JACQUES. Tout le monde connait ce surnom par lequel l'écrivain *Beffroy de Reigny* était connu au commencement de la Révolution et qu'il mit lui-même en tête de presque toutes ses productions, mais peu de personnes savent où et comment il adopta ce pseudonyme. Louis-Abel-Beffroy de Reigny, né à Laon, le 6 novembre 1757, demeura dans les collèges, tant comme écolier que comme professeur, jusqu'à l'âge de 22 ans. Vers ce tems, il fréquenta les eaux de St.-Amand, y devint amoureux d'une demoiselle *Virlet*, qui y tenait l'Etablissement Thermal, et se maria avec elle pendant un des séjours qu'il y fit. Il eut occasion d'y voir souvent un pauvre paysan, imbécille, toujours affublé de six ou sept habits de couleurs différentes, du reste plein de santé et de gaité. Par suite d'une plaisanterie de quelques dames qui comparèrent cette variété d'habits avec l'imagination féconde et un peu déréglée de Beffroy de Reigny, celui-ci prit de lui-même le nom du paysan. Ce dernier n'était connu dans

le pays que sous le sobriquet de *Cousin-Jacques*, par la raison que son nom de baptême était *Jacques* et qu'il était parent à tout le village dont les habitans l'appelaient leur cousin. Son vrai nom était *Jacques Joseph Leclercq*; il était né à Nivelles-lez-St.-Amand, le 4 février 1720; il mourut à St.-Amand, le 6 janvier 1785, dans l'année même où l'usurpateur de son nom fesait le plus de bruit à Paris, par la publication de ses *Lunes* dont aucun des 24 volumes peut-être n'a pénétré jusqu'au lieu de naissance du véritable *Cousin-Jacques*. A. D.

HERGNIES, village du canton de Condé, près de la frontière de la Belgique.

Il y a loin du Capitole à Hergnies mais on ne parle pas de l'un, sans songer aux oies qui le sauvèrent; de l'autre, aux oies qui paissent dans ses pâturages. Ces animaux ne forment point à eux seuls la richesse de ce village; l'honnête aisance de la presque totalité des individus qui l'habitent, prend sa principale source dans des vertus privées. Elle procède de l'ordre et de l'économie qui les distinguent, et qui méritent d'être signalés.

Le riche ignore souvent ce qui se passe sous le chaume; il n'y a pas vu ces hommes de la campagne, à la plupart desquels le sort a donné deux bras pour tout trésor. Dans cette vie de privation, de peine, que de courage et d'efforts ces malheureux ne doivent-ils pas déployer pour conquérir leur chétive subsistance et rester vainqueurs de la misère? Il faut élever une famille, et ces pauvres diables sont toujours si riches en enfants: n'importe, s'ils ont la force de bien vouloir, de fuir les mauvaises habitudes et le vice, si la cherté du grain, les maladies, le ravage de leurs petits champs n'amènent pas leur ruine, ils parviennent à manger du pain; ils vivent heureux et remercient le ciel.

Leur joie augmente surtout si, à la longue, ils peuvent entasser, les uns sur les autres, quelques deniers, joie aussi louable que le délire de l'opulent avare contemplant son coffre fort, est honteux! Ce pécule, prix des fatigues et des sueurs, grossissant peu à peu, on finit par acheter quelques verges de terre, une vache, un cheval; et l'on *fait* alors *la nique* à la fortune.

Or, voici comment les habitants d'Hergnies ont acquis le droit de se moquer de la capricieuse déesse: l'argent qu'on épargne est le premier amassé, ils sont économes; l'ivresse épuise la bourse et la santé, ils sont sobres; la fainéantise ne produit rien que de mauvaises pensées, ils sont laborieux; aussi la triste indigence apparaît rarement au milieu d'eux, les calamités ne sauraient guère les saisir au dépourvu, et lorsque l'hiver arrive avec ses rigueurs, presque tous ces bons villageois, grâce à leur activité, à des précautions bien prises, peuvent braver les frimas et s'endormir, au bruit des tempêtes, sous leurs paisibles toits. Combien cette prévoyante sagesse est précieuse et digne d'éloges! pourquoi faut-il qu'elle soit plus rare encore? A. L.

MOEURS LOCALES, PRÉJUGÉS, ETC. — SAVETIER. On donne parmi nous ce nom au mari dont la femme vient de mettre une fille au monde, surtout si c'est son premier enfant; c'est un *savetier*, dit-on, il ne saurait avoir de garçons; et le pauvre homme est exposé aux railleries du public. On lui adresse, sans avoir même l'honnêteté d'en payer le port, des vieux souliers, ou on plante à sa porte un trophée de bottes usées et de savates. C'est surtout dans les campagnes que cet usage singulier existe, et fréquemment il y a été cause de rixes sanglantes. Plus d'un ménage fut troublé par l'arrivée d'un enfant du sexe féminin. Les classes élevées même ne sont pas toujours à l'abri de ce préjugé : on a vu des dames trembler pendant tout le temps de leur grossesse, par l'appréhension des reproches ou des mauvais traitements que la naissance d'une fille pourrait leur occasionner de la part d'un injuste époux. La plus belle moitié du genre humain en est souvent aussi la plus malheureuse.

Ce n'est pas d'aujourd'hui que les jeunes femmes, toujours dans l'intention d'être agréables à leurs maris, souhaitent d'enfanter des garçons : *Pline* (l. 10. c. 55.) et *Suetone* (vie de Tibère) rapportent que *Livie*, l'une des plus belles Romaines de son temps, ayant épousé Tibère-Claude Néron, devint enceinte. Sa joie fut extrême; mais elle était empoisonnée par la crainte de ne pas donner le jour à un fils. Comment percer dans l'avenir? qui lui découvrira ce secret qu'elle brûle tant de connaître! Elle interroge tous les augures, se livre à tous les actes de la superstition ancienne. Un jour, pressée par une envie irrésistible, par un bizarre et gracieux instinct, Livie dérobe à une poule qui couvait, un de ses œufs, le place sur son beau sein, et l'échauffe si efficacement, qu'elle en voit sortir un poussin orné d'une crête élégante. Ce présage lui parut des plus heureux et l'événement en effet répondit à son désir.

Cette impatiente curiosité de la part d'une femme, d'une Romaine de haut rang surtout, n'a rien qui doive nous surprendre; c'est dans les demeures des puissants de la terre que les cris d'un garçon arrivant en ce monde, doivent répandre l'allégresse; c'est là, qu'on désire vivement un héritier mâle, un enfant appelé à recueillir un riche héritage, à perpétuer des parchemins et un nom déjà illustre. Combien ce souhait devient plus ardent encore, quel intérêt s'y rattache, lorsqu'il s'agit de la souveraineté, dans un pays où les femmes ne peuvent pas ceindre leur front de la couronne!

Tout un peuple, l'Europe entière, a parfois attendu avec anxiété le résultat d'un enfantement. L'ancienne France salua de ses cris d'amour la venue du malheureux *Louis* XVII, de ce fils de Roi que des bourreaux devaient supplicier en détail

et peut-être empoisonner dans un cachot, après, ce qui est bien plus horrible ! avoir cherché à faire filtrer la corruption dans sa jeune âme. Nous sommes encore étourdis du canon, des cloches et des bruyantes acclamations des grands esclaves de l'empire, qui annoncèrent l'arrivée dans le monde du fils de *Bonaparte* alors surnommé le Dieu *Mars* ; et nul de nous n'a oublié l'allégresse qui entoura le berceau du *Duc de Bordeaux*, de ce rejetton presque miraculeux, échappé au fer assassin, et destiné à donner une vie nouvelle à l'antique branche de nos Rois. Les Français le reçurent avec bonheur des mains d'une courageuse princesse. Jamais peut-être une femme, en ce douloureux moment, ne concilia mieux ce qu'exige la délicatesse de sa position, avec la sorte de garantie que le trône aime alors à donner au peuple (1). Elle avait bien raison de dissiper avec autant de soin toute idée de doute. On ne rencontre que trop souvent de ces esprits prévenus et de travers, entraînés par l'exagération ou l'erreur, et qui combattent de tous leurs efforts l'existence des faits qui les contrarient. A les en croire, une reine ne pourrait pas accoucher d'un fils ; et, de même que selon eux un roi ne meurt jamais que de poison ou par suite de violence, ils trouvent toujours dans les langes des princes des enfants supposés.

Les bonnes femmes et particulièrement les gardes-couches, possèdent plusieurs pronostics à l'aide desquels elles prétendent deviner le sexe d'un enfant à naître. Elles ont égard au déclin ou au croissant de la lune et rapprochent ces époques du jour présumé de la conception, pour en tirer des inductions. Elles regardent comme étant de fâcheux augure une gestation qui se prolonge au-delà du terme calculé : l'enfant à naître, alors, est bien certainement une fille qui vient plus tard parcequ'elle fait sa toilette avant de se montrer. Lorsqu'elles devinent juste, on admire leur sagacité ; dans le cas contraire, on dit que la mère avait mal compté.

---

(1) *Bauduin* à la belle barbe, comte de Flandre, avait épousé *Ognie* de Luxembourg; cette dame devint enceinte dans un âge avancé, et *D'Oudegherst*, historien né à Lille, nous raconte en ces termes les précautions que Bauduin crut devoir prendre contre l'incrédulité de son peuple.

« Au temps (*au commencement du* XI[e] *siècle*) « que ladicte dame Ognie se devoit accoucher, le comte de Flandre, Baudouyn à la « belle barbe, son mary, fit tendre en sa ville « d'Arras sur le marché une ample, sumptueuse et magnifique tente, en laquelle il « voulut que madame Ognie, sa femme, s'accouchast, consentant et permettant que fust « loysible à toutes les femmes de bien, qui « en auroyent volunté, d'assister et estre présentes au travail de ladicte dame ; le tout « afin d'oster à un chascun la doute et opinion « qui estoit desjà enrachinée au cœur de plusieurs, de la stérilité de ladicte Ognie, laquelle pour lors avoit attainct l'aage de 50 « ans. Qui fut un acte merveilleusement « louable et digne de perpétuelle mémoire; « entant mesmes, que par cestuy, il monstroit évidemment le soucy, auquel il estoit pour le repos et la tranquilité de son « peuple. »

L'enfant auquel la dame Ognie donna le jour fut un garçon connu plus tard sous le nom de *Bauduin de Lille*.

(*Voir D'Oudegherst, t.* 1[er] *p.* 201, *édition de M.* LESBROUSSART *père, la note jointe à ce passage par cet estimable éditeur, et* MONTLINOT, *histoire de Lille*, *p.* 327.)

Le docteur *Procope-Couteau* publia, en 1770, à Montpellier, un assez singulier ouvrage intitulé : *L'Art de faire des garçons*. On nous a donné depuis : *L'Art de procréer les sexes à volonté, d'avoir des enfants d'esprit, beaux, robustes, sans passions*; tout cela malheureusement n'améliorera pas la race humaine. Ce sont secrets qui ne méritent pas plus de confiance que le commérage des gardes-couches et qui ne diminueront pas le nombre des *savetiers*, qui parfois n'en peuvent mais.

La femme à *Jean Bonnot*
Souffrait du mal d'enfant,
Son mari lui criait d'un air attendrissant :
Femme, fais un garçon, je fais sonner les [cloches.
— De quoi te mêles-tu, Jeannot ?
Que ce soit une fille au lieu d'être un [marmot,
Nul ne pourra jamais t'en faire de repro-[ches.

Ce Jean Bonnot était un brave homme du pays de Flandre, qui craignait le ridicule et le trophée de vieilles bottes. Mais n'est-ce pas là manquer de raison? et cet usage, dont j'ignore l'origine, n'est-il pas aussi injuste qu'il est bizarre ? Passe encore, quoique cela soit peu charitable, qu'on se raille des impuissants; mais le père d'une créature charmante, qui doit un jour faire naître autour d'elle les plaisirs et la volupté, ne mérite ni sarcasmes, ni savates.

Ce préjugé injurieux, indigne de tout homme de bon sens, disparaîtrait pour faire place à l'admiration, si les demoiselles venaient au monde comme y arriva jadis dame Minerve, en sortant du cerveau du seigneur Jupiter. Si une fille, en naissant, était armée, des pieds à la tête, des grâces et des attraits qui l'embelliront un jour, si elle apparaîssait alors, comme elle se montrera au printemps de sa vie, avec la fraîcheur, l'éclat et la suave pudeur de cet âge heureux; au soudain aspect de ce chef-d'œuvre de la création, le bruit de nos applaudissements porterait jusqu'au ciel le témoignage de notre reconnaissance.

(Extrait d'un ouvrage inédit sur les Femmes, par AIMÉ LEROY.)

AVOIR LE TOURTIAU *(Tourteau)*. — On nomme tourtiau, dans nos campagnes, le marc des graines oléagineuses lorsque l'huile en a été exprimée. Ce marc se donne en nourriture aux bestiaux, et cette nourriture pesante, d'une digestion lente, rend leur respiration plus rare et les met dans une sorte d'état de suffocation. Par suite, lorsqu'au village une personne est accablée par une douleur profonde, dont le poids pèse sur son âme, on dit proverbialement qu'elle a le tourtiau.

L'indifférence ou la perfidie des hommes à l'égard de trop sensibles villageoises, y donne surtout lieu à l'application de ce proverbe. On l'emploie, par exemple, en parlant d'une jeune fille victime d'une inclination malheureuse et qui craindrait de laisser échapper le secret de son cœur. Cette expression perd alors tout ce qu'elle a de trivial, on ne voit plus que ce qu'elle désigne d'affreux.

Il n'existe pas aux champs de

courtiers de mariages, pas de Williaume qu'on puisse rendre dépositaire de ses désirs, d'un penchant amoureux. Une jeune vierge y est-elle irrésistiblement entraînée vers un mortel chéri, mais insensible, ou peu soucieux d'une préférence si flatteuse? Elle s'affecte, fuit ses compagnes, perd sa gaité, son embonpoint et sa fraîcheur. Un chagrin cuisant la mine sourdement; de longs soupirs sortent de son cœur oppressé. On désigne, mais d'une manière incertaine, l'homme qui produisit cet horrible martyre; car jusqu'ici elle n'en a point parlé; la pudeur et la honte enchaînent encore ses lèvres décolorées. Plus tard, l'infortunée tombe dans le délire, et, au milieu des derniers accès d'une fièvre avant-courrière de sa fin, elle laisse échapper fréquemment le nom de celui qu'elle aime plus que le monde entier. Déjà la mort s'apprête à saisir sa proie; bientôt ce teint de rose, ce sein de volupté, seront sillonnés, rongés par les vers. Adieu parents, amis; adieu plaisirs des champs. Tilleuls antiques vous ne lui prêterez plus votre ombre hospitalière. Ses pieds ne fouleront plus en cadence les riantes prairies. Jaune, flétrie comme la feuille de l'automne, elle tombera avec elle, ou, ce qui est bien plus triste, au retour d'un printems nouveau! ... Voilà comme on meurt quand on a le *tourtiau*.

(Extrait d'un ouvrage inédit sur les Femmes, par AIMÉ LEROY.)

MOUSIN (le général). *Barthélémi-François Mousin* naquit à Maubeuge, le 24 août 1738; à peine âgé de 17 ans, poussé par ce goût militaire qui anime assez généralement les jeunes gens nés dans les places de guerre, il entra au service le 28 décembre 1755, dans le régiment de la *Tour-du-Pin*, appelé depuis d'*Agénois*. La classe roturière avait alors peu de changes d'avancement, aussi *Mousin*, malgré sa bonne conduite et un coup de feu à la jambe, qu'il reçut en Allemagne le 23 décembre 1757, resta-t-il plus de 15 ans soldat et sergent. Enfin le 20 août 1771, il fut promu au grade honorable de Porte-enseigne du régiment d'*Agénois* et comme tel mis à la suite de l'état-major de ce corps. On pensa que le drapeau du régiment ne pouvait être ni mieux ni plus sûrement gardé. C'est dans ses mains que ce drapeau flotta en Amérique en 1777 et années suivantes, en l'honneur de la liberté du Nouveau-Monde. Il y combattit glorieusement et revint accablé par des attaques de nerfs convulsives, suites des fatigues de la guerre et du climat des États-Unis; cette maladie, jointe aux suites de la blessure qu'il avait reçue en Allemagne, le forcèrent à entrer aux Invalides le 18 juin 1781; le 7 juillet suivant il fut admis en qualité de lieutenant. Le 6 avril 1783, on l'incorpora avec le même grade dans la première compagnie des sous-officiers détachés de l'hôtel.

La Révolution éclata en France et vint changer la marche des choses et la fortune des individus. Mousin entrait dans sa 52ᵉ année et après

avoir péniblement servi près de 35 ans, n'était encore que lieutenant, quoique son sang eut souvent coulé pour son pays. Mais désormais son sort va changer; la carrière qu'il courait, jusqu'alors ingrate pour lui, parceque sa naissance était une tâche originelle, devient tout-à-coup brillante et ses vieux services sont récompensés par la patrie. Autant ses premiers grades étaient difficiles à gagner, autant les derniers se succédaient rapidement. Il semblait que la fortune sentait que Mousin n'avait pas le tems d'attendre. Le 24 janvier 1790, il est nommé capitaine de sa compagnie, et le 3 septembre suivant, créé chef du 4ᵉ bataillon de Paris. Le 15 février 1791, il reçoit la croix de St-Louis un des derniers avant l'abolition de l'ordre. L'étranger menaçait nos frontières; malgré ses années, Mousin ne crut pas devoir refuser son utile coopération et sa vieille expérience. Le 25 septembre 1793, il fut fait général de brigade à l'armée de la Moselle et le 7 novembre suivant, il reçut le brevèt de général de division. C'est en cette qualité qu'il a commandé dans un des départemens de l'Est. Les infirmités l'empechèrent d'être compris dans l'organisation du 25 prairial an 3 (13 juin 1795); il fut alors autorisé à prendre sa retraite d'officier général.

Sorti du service, il vécut quelques années à Paris, répandant sur sa famille de nombreux bienfaits. N'ayant point été marié, ses petits neveux et des parens éloignés lui tenaient lieu d'enfans, et sa sobriété, ses gouts simples et peu dispendieux lui permettaient de trouver dans sa solde de retraite, le moyen de faire le bonheur de sa famille. Retiré dans les dernières années de sa vie à Vaugirard il vécut en philosophe et entouré d'amis. Il s'éteignit sans douleur le 13 janvier 1820, âgé près de 82 ans. Sa mort fut paisible comme les dernières annés de sa vie, il expira debout et en parlant. Sa perte causa de vifs regrets à ses parens à qui il avait constamment servi de père, à ses àmis dont sa bonté et sa franchise le firent chérir. Il emporta enfin l'estime de tous les habitans de Vaugairrd, qui avaient été à même d'apprécier ses vertus et l'aménité de son caractère.

ESTIENNE.

SUVÉE, (JOSEPH-BENOIT) né à Bruges en 1743, apprit les premiers élémens de la peinture dans cette ville, et s'y fit remarquer par des progrès rapides et brillans. Il se rendit à Paris à l'âge de vingt ans, travailla sous *Bachelier*, remporta le premier grand prix de peinture en 1771 et partit pour Rome l'année suivante: quoique Suvée fut étranger, le gouvernement avait bien voulu, en sa faveur, déroger à l'usage. Il fit plusieurs tableaux d'église. La ville d'Ypres en possède deux: *une Descente du St-Esprit*, et *une Adoration des Rois*, que l'on place au nombre de ses meilleurs ouvrages.

Reçu, en 1780, membre de l'Académie royale de peinture, il fut adjoint aux professeurs de cette académie. La connaissance parfai-

te qu'il avait des secrets de son art et de tout ce qui concourt au talent du peintre, le rendit particulièment propre à l'enseignement, cependant les soins qu'il donna à l'école ne l'empêchèrent pas de travailler pour sa gloire; il fit paraître plusieurs grandes compositions parmi lesquelles figure *la Mort de Coligny*, qui donne une haute idée de son talent. On cite encore *une Résurrection* qui est fort remarquable sous le rapport de la composition.

Le talent de Suvée, ses connaissances profondes et son aptitude pour la démonstration le firent nommer, en 1792, directeur de l'école de France à Rome; mais les désordres de notre Révolution suspendirent son départ; ce ne fut que lorsque Napoléon eut rétabli la tranquillité en Italie, que les élèves lauréats purent se réunir à Rome et continuer leurs études sous leur savant directeur.

Suvée, avant son départ, voulut revoir sa ville natale; il consacra sa reconnaissance envers l'Académie de Bruges par le don de son tableau *L'origine du dessin*.

Il se rendit à Rome en 1801. L'école s'offrit à lui avec les difficultés et les embarras de tout genre qu'entraîne une réorganisation, ou pour mieux dire une création nouvelle; mais il surmonta rapidement tous les obstacles et rendit bientôt à cet établissement son ancienne splendeur. C'est-là, dans la Villa-Médicis, dans ce palais des beaux-arts, au milieu des élèves qui le chérissaient qu'il termina sa carrière, le 9 février 1807, à l'âge de 64 ans. Les élèves de l'école de Rome offrirent à sa mémoire les plus touchantes preuves de douleurs et de regrets, et les amis des beaux-arts, en France et en Italie, les partagèrent sincèrement. Suvée en était digne; bon, sensible, généreux, il fallait qu'un service fut audessus de sa volonté et de ses forces pour qu'il ne le rendit pas. Il avait eu le malheur de perdre ses enfans en bas âge, et avoit reporté sur sa famille toutes les tendres affections qu'il se promettait de leur consacrer. Outre les tableaux cités plus haut, on remarque encore, parmi ceux de Suvée: une *Naissance de la Vierge*, qui le fit agréer de l'Académie en 1779; un *St-Denis*, un *St-François-de-Sales* et le portrait de *Madame de Chantal*. Peu avant sa mort, l'Institut l'avait reçu au nombre de ses correspondans. A. P.

LECLERCQ, (JEAN-BAPTISTE-EUSTACHE-JOSEPH) naquit à Valenciennes, le 22 octobre 1777, d'une famille honnête qui exerçait la profession d'armurier, et à l'un des membres de laquelle on doit l'invention des fusils à deux coups. Le 31 août 1799, époque où presque toute la jeunesse française portait les armes, le jeune Leclercq entra comme simple soldat dans le 1er bataillon auxiliaire du nord. Gagnant tous ses grades par ses services, il fut successivement sous-lieutenant, lieutenant, membre de la Légion-d'honneur, capitaine et chef de bataillon. Il a fait toutes

les campagnes sous le Consulat et l'Empire, et il peut presque les compter par ses cicatrices. Blessé le 22 frimaire an IX, au pont de Buckenbach, près Nuremberg, il le fut encore à Eylau, et à la bataille de la Chiclana le 5 mars 1811. Chargé d'une expédition près del Puents Suazo, vis-à-vis l'île de Léon, contre les Anglais et les Espagnols, les 20 et 21 février 1810, à la tête seulement de 60 hommes, il mérita les éloges des chefs de l'armée. Son intrépidité et sa présence d'esprit furent encore remarquées le 1er mars 1814 à la bataille de Saint-Julien, près Genève, contre les Autrichiens. Le commandant Leclercq n'a pas repris de service depuis la seconde restauration; il vit aujourd'hui retiré au sein de sa famille dans la populeuse commune d'Anzin, aux portes de Valenciennes. A. D.

SULLY AU CATEAU-CAMBRÉSIS. Lorsqu'en août 1581, le duc d'Anjou, frère du roi Henri III, eut fait lever le siège de Cambrai par le prince de Parme, celui-ci se retira vers Valenciennes laissant garnison au Câteau, à Arleux et à Bouchain. Le 21 août, deux jours après son entrée à Cambrai, le Duc crut devoir faire le siège du Câteau et y envoya une partie de son corps d'armée. Le baron de *Rosny*, depuis duc de *Sully*, alors âgé de 21 ans, et déjà connu par sa bravoure et son talent pour emporter les places de guerre, fit partie de cette expédition avec sa troupe, et monta un des premiers sur la brèche avec dix ou douze des siens. La ville, prise d'assaut, fut pillée et toutes sortes d'horreurs s'y commirent. Cependant comme la peste régnait dans beaucoup de maisons, il fut défendu aux soldats, sous peine de mort, de toucher ni femme, ni fille de la bourgeoisie et l'on publia même dans la ville que toutes celles qui craindraient la fureur du soldat aient à se retirer dans les églises. Après l'assaut, Sully se trouvant dans les rues, suivi de son monde, vit venir à lui et courant à toutes jambes une belle demoiselle, toute échevelée et les vêtemens en désordre, qui se jetta dans ses bras, sitôt qu'elle reconnut à la magnificence de sa mandille de velours orange brodée en argent, que c'était un personnage de distinction. — » Hélas! monsieur, dit-elle, sauvez-moi l'honneur et la vie : car » voilà de vos soldats qui me poursuivent pour me tuer ou violer. » — Hé ! où sont-ils, mamie, car » je ne vois personne après vous, » dit Sully. — Ils se sont cachés » dans une maison que voilà, lorsqu'ils vous ont vu, et en vois encore un, qui regarde à la porte ce » que je deviendrai.-Eh bien, n'ayez » plus de peur, j'empêcherai bien » qu'ils ne vous fassent déplaisir, » voire vous menerai seurement » dans la plus prochaine église. » — Hélas ! monsieur, ajouta-t-elle en le tenant toujours embrassé, je m'y suis bien voulu » retirer; mais celles qui sont dedans, ne m'ont pas voulu recevoir à cause qu'ils savent que

» j'ai la maladie. — Comment, » vrai Dieu! s'écria Sully, en la » repoussant des deux bras, et en » frémissant de tous ses membres, » vous avez la peste? Pardieu, » vous êtes une méchante femelle, » et irez chercher refuge ailleurs » qu'entre mes bras. Hé, mamie, » ne vous était-ce pas une assez » bonne défense, pour empêcher » que l'on ne vous touchât, que de » dire que vous étiez pestiférée? » Ladessus et sans attendre de réponse, Sully tout tremblant quitta son interlocutrice et rentra dans son quartier avec de mortelles inquiétudes. Pendant plusieurs jours, une appréhension cruelle le poursuivit; la nuit, le sommeil fuyait ses paupières; le jour, il se tâtait le pouls à chaque moment et au moindre mal de tête, il se croyait déjà attaqué de la peste. Ces craintes doivent paraître naturelles même chez un homme rénommé entre les braves; à cette époque, la chlorure de chaux et MM. Labarraque et Pariset étaient encore à naître. Heureusement cette scène n'eut aucune suite facheuse; l'heure de Sully n'était pas arrivée, la Providence le réservait pour montrer, au moins une fois, un *ministre parfait*, aux peuples étonnés; sans espoir d'en trouver jamais un qui puisse le surpasser, ils attendent encore aujourd'hui celui qui pourra l'égaler. A. D.

GHESGUIÈRE (FRANÇOIS IVES-CORNIL), sous-lieutenant de gendarmerie, né au Mont-Cassel (Nord), s'est fait remarquer le 27 avril 1799, au combat de Cassano, en Italie, par un de ces traits de courage qui ne sont pas rares chez les enfans du Nord. Etant brigadier des guides de l'armée d'Italie, il accompagnait le général *Moreau* dans une reconnaissance des positions de l'ennemi, lorsqu'ils furent tout-à-coup surpris par un détachement de cosaques qui venaient de passer à la nage la rivière de l'*Adda*. A l'aspect de ce danger imminent, Moreau, ne voulant pas compromettre le salut de son armée en s'exposant puérilement, s'éloigna précipitamment à travers les vignes, en ordonnant à Ghesguière, ainsi qu'à un chef d'escadron de gendarmerie qui l'avait suivi, d'arrêter le plus possible la marche des cosaques pendant qu'il se retirerait. A peine le général eut-il fait quelques pas que le chef d'escadron tomba percé de plusieurs coups de lance; Ghesguière resté seul n'en continua pas moins, inébranlable à son poste, à se défendre avec intrépidité, pour donner à son général le tems de mettre sa personne en sureté: il contint l'ennemi pendant près d'un quart d'heure, reçut cinq blessures et ne fut secouru qu'au moment où la perte de son sang l'avait mis hors d'état de prolonger sa résistance. En se retirant, il donna encore une preuve de présence d'esprit et de courage; affaibli et presque mourant, il ajusta un des cosaques, le tua d'un coup de pistolet et s'empara de son cheval. Les *Fastes de la gloire*, en citant ce trait de bravoure, ajoutent que le dévoûment de Ghesguière est resté sans récompense. Trop souvent quand le péril est passé les puissans de la terre oublient ceux qui les en ont délivrés. A. D.

BONNET DE LA LIBERTÉ. Tous les journaux ont fait naguères mention d'une petite fille, des environs de Longwy, dans les yeux de laquelle on peut lire cette légende: *Napoléon empereur*, écrite distinctement; on a aussi parlé d'un enfant dont l'œil présente un petit cadran de montre avec les heures en chiffres romains; enfin il a été question d'un troisième, portant sur la poitrine l'image d'un soleil où l'on expose le saint-Sacrement: tous ces faits sont attribués à l'imagination maternelle, frappée durant le tems de la gestation. Notre pays a eu aussi son phénomène de ce genre; nous en avons retrouvé le souvenir dans un arrêté imprimé à Valenciennes, chez J. Prignet, en 1795, arrêté tellement curieux par ses considérants, que nous le transcrivons ici textuellement.

« Liberté, égalité, fraternité ou la mort. A Valenciennes, le 13 nivose, l'an 3e de la République française, une et indivisible. Les Représentans du peuple, près les armées du Nord, Sambre et Meuse et départemens frontières, vû la pétition de la citoyenne *Magdelaine Bouché*, épouse de J-B. *Mercier*, volontaire au 1er bataillon du Nord, chargée de plusieurs enfans qui, n'échappa qu'avec beaucoup de peine à la férocité des Autrichiens lors du 1er siège de Valenciennes; laquelle vient d'accoucher d'une fille, portant sous le sein gauche le *Bonnet de la Liberté*, en couleur et en relief, dont la pétition nous a été renvoyée par le comité de salut public.

» Vû le rapport du général divisionnaire Jacob, qui a été par nous chargé de vérifier ce dernier fait.

« Considérant qu'il résulte du rapport du général Jacob qu'il est constant que la fille dont vient d'accoucher la citoyenne *Mercier*, porte sur le sein gauche le *Bonnet de la Liberté*, en couleur et en relief.

« Considérant que le Peuple français n'a brisé ses antiques idoles que pour mieux honorer les vertus; que le jour de la Liberté en dissipant les ténèbres mensongères du fanatisme rend tout leur éclat aux œuvres de la nature, qui s'est plue pendant le cours de notre révolution à nous prodiguer ses bienfaits; que si les miracles inventés par l'imposture sacerdotale, étaient accueillis par l'ignorance et la sottise, il n'appartient qu'aux esprits éclairés et à la raison d'observer attentivement les prodiges variés du moteur secret de l'univers.

« Considérant que le phénomène dont la fille de la citoyenne *Mercier* offre le premier exemple, prouve non seulement que la nature aime à marquer de son sceau le règne de l'indépendance, mais encore l'*attachement intime* que la mère de cet enfant porte aux signes sacrés de la Liberté.

« Arrêtent que sur le vu du présent arrêté, le receveur du district du Quesnoy payera à la citoyenne *Mercier* la somme de *quatre cents livres*, à titre de secours provisoire.

« Arrêtent en outre que le présent arrêté sera adressé au comité de salut public et d'instruction publique

de la Convention nationale. Le présent arrêté sera imprimé et affiché. Signés: Roger-Ducos et J.B. Lacoste. Pour copie conforme. *Grosley*, secrétaire. »

Une opinion assez généralement répandue, attribue à une *peur* des mères, les marques que portent les enfans; si cette opinion est fondée et que ce soit le sentiment de la crainte qui ait produit chez la citoyenne *Mercier* le phénomène dont on vient de parler, les *quatre cens livres* de République ont été bien employés ! A. D.

SAUDEUR (le général). Il est peu de villes en France qui puissent compter autant de militaires distingués que la ville de Valenciennes en a vu naître. Adrien-Joseph Saudeur y reçut le jour le 2 janvier 1764; son père, qui était un honnête artisan chargé de plusieurs enfans qu'il éleva avec soin, lui voyant un caractère franc et décidé, un goût prononcé pour les armes, le laissa suivre cette carrière quand il eut atteint l'âge de 18 ans. En 1782, il entra dans un régiment d'infanterie, passa par tous les grades inférieurs et apprit à commander en obéissant lui-même strictement à la discipline militaire. Envoyé en 1792 à l'armée du Nord avec le grade de chef de bataillon, il se distingua dans plusieurs rencontres; nommé chef de brigade deux ans plus tard, il fit pencher la victoire du côté de la France à l'affaire de Roubaix, en enlevant à une division anglaise 32 bouches à feu avec leurs caissons. Peu après, il traversa le canal de Louvain, s'empara encore des batteries de l'ennemi à Campenouch et fit évacuer Malines. En 1795, il contribua puissamment à la prise de Nimègue et à l'enlèvement des lignes de Bréda; il emporta à la bayonnette le fort de Ferheiden où il désarma deux bataillons hollandais, et saisit la caisse militaire qu'il remit fidèlement au général Bonneau. Cette affaire brillante ne lui rapporta que beaucoup de gloire et une blessure grave. Bientôt après, avec une poignée de soldats, il surprit la forteresse de *Spangen*, bien approvisionnée, et décida la capitulation de Gertruydemberg. Tous ces faits d'armes lui valurent le commandement de la ville de la Haye, où par sa modération et son désintéressement il adoucit les mal heurs de la guerre et fit aimer le nom Français. La conquête de la Hollande étant consommée, Saudeur fut appelé en Vendée avec sa brigade; il s'y conduisit vaillamment tout en regrettant que nos discordes civiles le forçassent de combattre des Français; aussi se sentit-il soulagé d'un grand poids quand on l'envoya à l'armée du Rhin avec laquelle il combattit pendant deux ans.

Appellé à commander le 44e régiment de ligne, l'un des plus célèbres de l'armée, dont le dépôt fut longtems à Valenciennes, ville natale de son colonel, Saudeur le guida dans la campagne de l'Helvétie, tourna une division austro-Russe à Manosse et Remus, lui mit 1400 hommes hors de combat et

en prit 500 avec le major-général *Schmitt* et 17 officiers. Masséna en donna la nouvelle au gouvernement le 29 avril 1799, en fesant le plus grand éloge du chef de brigade Saudeur. Après avoir combattu à Skarlé et à Suz, où il fut blessé, ce brave militaire fut choisi par le général en chef pour garder toutes les frontières de la Suisse jusqu'à Delmont; de là, il passa aux commandemens des places d'Huningue, de Zurich et Soleure, où son impartialité lui concilia à la fois l'estime des troupes et des habitans. Bonaparte lui en fit compliment à son retour d'Italie.

Le plus beau laurier de Saudeur fut celui qu'il cueillit à Marengo à la tête du 44e rég. qui fit les charges les plus brillantes et obtint le plus d'armes d'honneur dans cette journée. Depuis ce jour Bonaparte appelait familièrement Saudeur du nom de *Marengo*, surnom glorieux qu'il n'eut pas échangé contre le plus beau titre. Après le traité de Campo-Formio, on lui confia la garde de la citadelle de Mantoue qui avait été prise par un autre Valenciennois, le général *Despinois*; il fut ensuite mandé à l'armée d'Espagne, puis, employé à la défense des côtes de France, il campa près d'Etaples jusqu'au moment où l'Autriche vint faire diversion à la descente préparée contre l'Angleterre; il assista ensuite à la bataille d'Austerlitz et y mérita les éloges de l'Empereur.

Il fit la campagne de 1806 contre les Prussiens et les Russes; à Iéna, où il commandait la brigade du général Conroux, blessé dans l'action, il culbuta plusieurs bataillons et prit 20 pièces de canon, ce qui lui valut d'être nommé général de brigade le 30 décembre 1806; en le nommant à ce grade, Bonaparte lui rappela Marengo et lui adressa des paroles flatteuses.

Épuisé par les fatigues de plus de 15 années d'une guerre qui n'avait pas laissé un jour de repos, Saudeur, après avoir assisté à plus de *soixante* combats, se retira du service actif pour prendre le commandement de la ville de la Spezzia, en Piémont, non loin d'Alexandrie où commandait son compatriote le général Despinois. Il mourut dans cette place, à la fin de 1812, et âgé de 49 ans, au moment où la paix allait le ramener dans ses foyers qu'il n'avait pu visiter qu'en courant depuis son enfance, tant sa vie militaire avait été laborieuse et agissante ! A. D.

DUMONCHAUX. Il n'est si chétif coin de terre qui n'ait son personnage célèbre à présenter à la postérité. *Pierre-Joseph Dumonchaux* naquit dans la petite ville de Bouchain, en 1733 et fit ses premières études en l'université de Douai. Il se sentit trés jeune un goût et une aptitude remarquables pour les sciences naturelles et medicales, ce qui le conduisit à aller finir son éducation à Paris et à y suivre un cours complet de médecine sous M. *Poissonier*, régent de cette faculté, auquel il dédia plus tard sa *Bibliographie médicinale*. Ses études terminées, il revint ex-

ercer son art dans sa ville natale vers 1754 et 1755; cette sphère se trouvant trop étroite pour son talent, il fut peu après nommé médecin en survivance des hôpitaux militaires de Douai, et il résida dans cette ville de 1759 à 1764. A cette époque, Dumonchaux, quoique bien jeune encore, était apprécié par des hommes célèbres de son siècle; ses connaissances en histoire naturelle l'avaient fait rechercher par le célèbre *Buffon* qui entretenait une correspondance avec lui; M. *Merlin*, médecin de l'université de Montpellier, devint son ami intime; il était aussi l'ami et le commensal de *Senac*, 1er médecin de Louis XV, et de *Guillard de Beaurieu*, surnommé l'*Esope de l'Artois*, auteur de l'*Elève de la nature*; qui lui adressa en 1759 une lettre assez originale, contenant 27 pages imprimées à la suite de son *Heureux citoyen*, *discours à JJ. Rousseau*.

Poussé par une ardeur de s'instruire toujours renaissante, et dans l'espoir peut-être de faire des découvertes nouvelles en histoire naturelle, Dumonchaux, quoique marié et déjà père de famille, consentit à aller dans un autre hémisphère avec le titre de *Médecin des armées du Roi*. Il s'embarqua vers 1765 pour St. Domingue, mais hélas! il ne devait plus revoir sa patrie. La funeste influence du climat de cette colonie contre laquelle la Faculté Européenne n'a pas encore trouvé de remède, fit succomber ce jeune et savant médecin, peu de tems après son arrivée et trop tôt pour les sciences et pour sa famille: la mort l'enleva au moment où il étudiait et recherchait les moyens de lui dérober quelques victimes. Il fut inhumé dans cette terre étrangère, au *Petit-Goave*, où il exhala son dernier soupir à peine âgé de 33 ans. La fatale nouvelle de sa perte arriva en 1766 à sa jeune et intéressante épouse, qui demeura sans soutien, avec un fils en bas âge, le même qui dans la suite devint sous-chef au ministère de l'Intérieur dans le bureau où travaillait l'ex-abbé *Montlinot*, de Lille. Dumonchaux a laissé les ouvrages suivans: I. *Dissertation latine sur l'apoplexie*, dédiée à M. *Darlot*, subdélégué de l'Intendant du Hainaut, département et châtellenie de Bouchain. Paris, Ganeau, vers 1755. II. *Lettre de M. Dumonchaux à M. *** étudiant en médecine dans l'Université de Douay, sous MM. Bernard, Delannoy, Mellez, etc*, datée de Bouchain, 15 octobre 1755. Imprimée à Paris, Ganeau, 1756, in-12 de 39 pages, en tête de l'ouvrage suivant. III. *Bibliographie médicinale raisonnée*, ou essai sur l'exposition des livres les plus utiles à ceux qui se destinent à l'étude de la médecine. Paris, Ganeau, 1756, in-12 de xxxii-468 p. (anonyme). Cet ouvrage est traité un peu sévèrement par M. Fournier, dans un article très-incomplet de la *Biographie universelle*, sur Dumonchaux. Il y dit que « ce n'est « qu'une espèce de discours ampoulé, presqu'entièrement consacré à « l'analyse des ouvrages de Buffon « et à démontrer combien la con- « naissance de l'histoire naturelle « est nécessaire aux médecins. Les « livres de médecine, ajoute M.

» Fournier, sont ceux dont l'auteur « parle le moins. » Si M. Fournier avait lu jusqu'au bout le livre qu'il critique, il aurait vu que Dumonchaux termine en promettant un second volume dans lequel il devait parler des meilleurs auteurs de pratique : on ne peut que regretter qu'il n'ait pu tenir parole. IV. *Etrennes d'un médecin à sa patrie*, Berlin, (Douai) 1761, in-18 (anonyme). -V. *Anecdotes de médecine*, Paris, 1762, in-12. — On attribua dans le tems cet ouvrage à *Barbeu-Dubourg*, parceque l'épître dédicatoire est signée Barb.. du B.... mais Dumonchaux s'en est reconnu l'auteur par une lettre adressée à Barbeu-Dubourg, et insérée, avec le désaveu de ce dernier, dans le *Journal des savans*, juin 1762, 2e vol, p. 1328 de l'édition in-12. L'abbé de Montlinot en porte le jugement suivant dans une note de son Histoire de Lille, p. 84: « Ce petit ouvrage excellent renferme beaucoup de vérités et décèle dans l'auteur un grand médecin et un bon philosophe. » Ces anecdotes ont encore un intérêt plus particulier pour nous en ce qu'elles renferment beaucoup de faits qui ont rapport au nord de la France ou au midi de la Belgique. En 1766, il en fut donnée une seconde édition, en 2 volumes, avec beaucoup d'augmentations, par un monsieur M........ (*Merlin* ou *Montlinot*, amis de l'auteur). Le nouvel éditeur ne s'est livré à ce travail que par un sentiment de bienfesance pour la jeune veuve de Dumonchaux, à laquelle il en a abandonné généreusement le produit. A. D.

ANNE DE VAUX. L'ardeur belliqueuse qui semble être un des traits caractéristiques des habitans de cette frontière du nord hérissée de places de guerre, séparées entr'elles par tous champs de bataille, anima parfois aussi les personnes du sexe et les porta à se faire remarquer par des traits de courage que nous aurons soin de mentionner successivement.

Anne de Vaux naquit dans un village des environs de Lille au commencement du dix-septième siècle. Poussée par une inclination naturelle, et peut-être par des récits et des lectures de faits d'armes de son pays, elle résolut d'entrer au service militaire. Elle parvint à trouver une compagne qui partageait ses goûts; alors, douées toutes deux d'une grande force physique et morale et d'une haute stature, elles prirent des habits d'hommes et s'engagèrent dans un régiment d'infanterie sous les noms de guerre de *Bonne-Espérance* et *La Jeunesse*. Elles servirent avec honneur et méritèrent bientôt d'être placées dans la cavalerie, faveur qui n'était alors accordée qu'aux soldats d'élite, comme une récompense de leurs bons services. On ne sait pas ce que devint *la Jeunesse*; *Bonne-Espérance* (Anne de Vaux) échappa à l'obscurité par des actions d'éclat telles, qu'on lui accorda une lieutenance de cavalerie. Elle continua à se faire remarquer par sa bravoure et son intelligence, mais ayant malheureusement été surprise avec sa troupe dans une embuscade en Lorraine, elle fut dépouil-

lée par les ennemis et le secret qu'elle avait si bien gardé fut connu de ses compagnons. Dès lors la bienséance l'obligea de quitter le service ; elle ne pouvait plus y rester sans se voir exposée aux inconvéniens qu'elle ne craignit pas tant que son sexe fut un mystère. Conduite à Nancy devant le maréchal de la Ferté, il lui offrit une compagnie et le secret sur son état, si elle voulait prendre du service dans ses troupes; mais elle le refusa pour ne pas porter les armes contre son prince légitime. Revenue dans son pays natal, elle entra dans un couvent, par la protection de l'empereur *Léopold* pour qui elle avait plusieurs fois versé son sang, et cette vie, commencée si aventureusement au milieu des dangers et du bruit des armes, se termina paisiblement dans le silence et la paix d'un cloître.

A. D.

MOUTON (LAURENT), né à Mons en 1644, entra à l'âge de 20 ans dans l'ordre des Carmes, où il se fit remarquer sous le nom de Père *Elie de St-Albert* ; une humeur aventureuse et un goût des voyages de long cours que l'on retrouve souvent dans nos contrées, soutenus par une ardeur religieuse qui le dominait principalement, lui suggérèrent l'idée d'aller prêcher l'évangile dans des pays lointains. Tout le Hainaut le croyait perdu et déjà grossissant le nombre des martyrs de la foi, quand on apprit, dans sa ville natale, qu'il venait d'être élevé au siége épiscopal d'*Ispahan*, capitale de la Perse. Il était même entré tellement avant dans la faveur du *Shah*, que ce monarque l'envoya en ambassade auprès de l'empereur d'Allemagne qui le combla de présens. Le Père *Elie de St.-Albert* ne s'en tint pas à ces travaux apostoliques; il voulut aussi contribuer à ramener à la religion chrétienne les peuples du Nouveau Monde, et il partit pour le Brésil; mais la mort le surprit à *San-Salvador* le 14 février 1708, et au moment où il se disposait à retourner dans son évêché d'Ispahan, convaincu qu'il était, que les pasteurs sont plus tenus encore de résider près de leurs troupeaux, alors même qu'il y a peine et danger à le faire.

A. D.

C'EST UN FAGAN. Parmi les officiers d'un régiment qui tenait garnison à Cambrai, quelques années avant la Révolution, il s'en trouvait un, nommé *Fagan*. C'était le plus grand dissipateur qu'on put trouver ; élégant, libertin, prodigue et joueur ; enfin, et en tous points, ce qu'on nomme un *bourreau d'argent*. Ses parents lui en envoyaient beaucoup, mais jamais assez, ni assez tôt. Quand le montant d'un trimestre lui parvenait, il acquittait en partie les dettes du trimestre antérieur, en sorte qu'il ne lui restait jamais que le sac. Pour le remplir il allait chez d'honnètes marchands, qui savaient qu'il n'y avait rien à perdre, acheter des draps, des argenteries ; il les prenait sans marchander et les revendaient à l'instant à des juifs obligeans aux prix

qu'ils lui en offraient. On arrive à la renommée par plus d'une voie; ces dissipations ont fait conserver dans Cambrai le nom de cet officier, et quand on y parle d'un homme qui fait de folles et excessives dépenses, on dit : *c'est un Fagan.* A. L.

LANDRECIES. M. *de la Feuillade* ayant été blessé d'un coup de mousquet à la tête, au siège de Landrecies, en 1655, les chirurgiens qui mirent le premier appareil sur sa blessure, lui dirent que le coup était dangereux et qu'on voyait la cervelle. « *Ah ! parbleu, Messieurs,* dit M. de la Feuillade, sans être déconcerté d'une pareille annonce, *prenez-en un peu, et l'envoyez dans un linge au cardinal Mazarin qui me dit cent fois le jour que je n'en ai pas.* » DE MERY.

LETTRE A M. AIMÉ LEROY SUR LE MOT *MESQUENE.* (*)

Monsieur et cher Collaborateur,

Je conçois qu'il serait flatteur pour le village de *Mecquignies* d'avoir donné naissance au mot *mesquène*; mais je vous avoue que, malgré l'ingénieux système adopté par vous pour établir cette étymologie, je ne puis me décider à l'admettre; et je crains bien qu'elle ne fasse pas fortune parmi les philologues. Je vais vous en proposer une autre, laissant de côté ces servantes de curé auxquelles cette dénomination n'est pas plus spéciale qu'à toutes les autres filles de service dans les campagnes. Un mot de la basse latinité, *meschinus*, qui lui-même, selon Borel, est dérivé de l'hébreu *mechinach*, paraît être la véritable souche de l'expression qui nous occupe. Ce mot *meschinus* qui signifie *garçon*, *serviteur*, a été traduit en français du moyen âge par *meschin* dont le féminin fut *meschine*. Voici d'abord quelques exemples où *meschin* et *meschine* sont pris seulement comme *jeune homme* et *jeune fille*.

Envoyez le l'emperère Pepin
Si fera bien chevalier le *meschin*,
Ses parens est, et ses cousin germain.

Roman de Garin le Loherains.

Et li rois mist à la *meschine*
El chief une corone fine.

Roman de Perceval.

La citation suivante vous offre *meschine* dans le sens de *servante* : « Ordonnons que à nostre vénérable frère en Dieu, abbé de Bonne Espérance, pour un serviteur et pour une *meschine*, et pour vin, cervoise etc., pour chascun mois, sera baillié par le commis 20 livres. » (*Chartes de Bonne-Espérance*, page 348.) *Meschinage* s'employait aussi pour *service*, *domesticité*. Enfin de ce mot est venu par extension, *mesquin*, *mesquinerie*. Les Italiens disent *meschino* pour *malheureux*, *pauvre*. J'allais oublier d'ajouter qu'il existe dans nos campagnes un ustensile de cuisine qui s'appelle *mesquène* ou *meschine* à cause du service qu'il fait.

Je suis, avec un attachement et une estime véritables, mon cher collaborateur, votre, etc.

L. G.

(*) Voyez ci-dessus, 1er cahier page 9

LIBERT, (AUGUSTE) naquit à *Sebourg*, gros village entre Valenciennes et Bavai, le 28 janvier 1774 et entra de bonne heure au service. Plusieurs traits de courage le firent distinguer à l'armée : le 16 germinal an VII, il arrache un de ses camarades des mains de l'ennemi ; le 28 thermidor suivant, il s'empare d'une pièce de canon servie par sept canonniers qu'il met en fuite ou hors de combat, au moment même un fort détachement ennemi l'oblige à quitter sa prise ; quelques jours plus tard, il sauve encore un hussard blessé que les impériaux emmenaient prisonnier. L'année suivante, Libert, se trouvant à la reprise de Mondovi, s'empara de deux officiers Autrichiens et de leur escorte. C'est surtout pendant la campagne de Russie et la malheureuse retraite qui la suivit, que ce militaire intrépide donna des preuves de courage. Lieutenant au 6e régiment de hussards, chevalier de la légion d'honneur, il fit partie de ce fameux *Escadron sacré*, formé en 1814 de tous les officiers sans troupes. Sa bravoure se signala à Rheims, à Montreau, Craone et Montmirail. Ce militaire, couvert d'honorables blessures, assista à la bataille de Waterloo, et depuis lors s'est retiré du service. Rendu à la vie privée, il est rentré aujourd'hui dans ses foyers où il jouit de l'estime de ses concitoyens. A. D.

DE BERNIÈRES. – NOUVELLES LETTRES INÉDITES DE FENELON. – Nommé en 1698 intendant du Hainaut, à la place de Daniel François Voysin ; puis intendant de Flandre, lors de la mort de Dreux Louis Dugué de Bagnols en 1709, M. de Bernières était par sa place, moins encore que par une heureuse conformité de caractère, en relation intime avec Fénelon. L'illustre archevêque fait souvent dans sa correspondance un bel éloge de cet Intendant. Voici comment il en parle dans une lettre du 24 avril 1710 au duc de Chevreuse : « Il se « tue et se ruine à remplir ses de- « voirs. Il a de la facilité d'esprit, « des vues, de l'action, de l'expé- « rience, du zèle, et il fait certai- « nement plus que nul autre ne fe- « roit en sa place. »

Le 3 mai suivant, il en parle encore dans des termes analogues. Le 18 février 1712, M. de Bernières se rendit à Paris pour exposer la situation malheureuse de cette frontière, et communiquer ses vues sur ce qu'il y avait à faire. Fénelon lui donna une longue lettre pour le duc de Chevreuse, qu'il priait de lui faire obtenir une audience du Dauphin (le duc de Bourgogne). Dans cette lettre, il fait de nouveau un éloge très-circonstancié de l'Intendant. On est étonné de ne pas trouver les lettres de Fénelon à M. de Bernières, dans la correspondance de ce prélat qui vient d'être publiée avec tant de soin, chez *Adrien Leclère*, à Paris, onze vol. in-8°. 1827–1829. Ces lettres existent cependant ; j'en ai vu et examiné il y a peu de jours, le recueil autographe. Elles sont au nombre de 80 environ, et presque toutes relatives à des affaires d'intérêt local et de juridiction métropolitaine. Puisse cette collection appartenir un jour à la ville de Cambrai !

L. G.

MAGISTER (LE) PLUS SAVANT QUE SON CURÉ, almanach très-chrétien, des plus curieux et de toute nouveauté, composé pour la plus grande gloire de Dieu et de l'humanité. (*Par MM. Paliez fils, Bruneaux et autres.*) A la Vallée des Cygnes (*Valenciennes*), à l'enseigne de la lumière (*chez Prignet frères*), l'an X de la République Française. In-12 de 4 f.es et 142 pages, orné d'une planche.

Tel est le titre d'un petit ouvrage anti-religieux tiré, en grande partie, de l'*Origine de tous les cultes de Dupuis*; son apparition produisit, à Valenciennes, du bruit et du scandale: un ministre des autels, nommé *Carpentier*, animé d'un zèle ardent, se transporta, le 25 pluviose, an X, vers minuit, accompagné de plusieurs autres prêtres et ex-religieuses, sur une des places publiques de cette ville, où un exemplaire de cet ouvrage fut solennellement livré aux flammes; et pendant qu'il brûlait, les ex-religieuses et les prêtres chantaient en chœur des hymnes sacrées. Quelques jours après il sortit des mêmes presses deux acrostiches, non moins impies que le MAGISTER, sur les mots CARPENTIER, JONGLEUR, INQUISITEUR, et CARPENTIER BRULEUR DE LIVRES. Ces vers furent attribués à un habitant de St-Quentin, alors à Valenciennes.

Le scandale ne devait pas s'arrêter là; cette brochure n'ayant pas été épuisée dans le cours de l'an X, on en changea le titre; un calendrier pour l'an XI fut substitué au premier, et l'extrait de Dupuis, ainsi déguisé, parut alors sous le titre suivant: *Entretiens sur toutes les religions et particulièrement sur l'origine de la religion chrétienne. Composés d'après les manuscrits et les hiéroglyphes découverts en Egypte par les savans modernes. Almanach pour l'an XI.* (1802 et 1803.) Valenciennes, Prignet frères.

Ce livre qui en l'an X n'avait excité que l'animadversion de quelques âmes pieuses, devint en l'an XI l'objet des poursuites du pouvoir, sans qu'on puisse dire exactement dans quelles proportions la politique et la piété contribuèrent à ces poursuites. Le Pape,

> .... On ne s'attendait guère,
> A voir le Pape en cette affaire,

affligé de l'état déplorable dans lequel la religion chrétienne se trouvait en France, consentit à traiter avec la République. Monseigneur *Hercule Consalvi*, ministre de Sa Sainteté *Pie VII*, s'entendit avec le seigneur *Nicolas Bonaparte*, *citoyen premier consul*, et ils signèrent un concordat le 23 fructidor an IX. Cet événement, suivant le dire de plusieurs, se rattachait, dans les calculs du futur empereur, au grand système de domination déjà conçu par lui dès cette époque. Sachant bien tout ce que la religion, adroitement utilisée, peut prêter de secours et de force à la puissance, il releva les autels; et,

dans sa vaste prévoyance, songeant déjà, peut-être, à faire des soldats de l'église militante une des troupes auxiliaires de son ambition, il tendit la main aux prêtres proscrits.

Les autorités surveillées par un tel maître durent naturellement seconder ses actions et imiter son exemple. Une loi avait été rendue le 18 germinal, an X, en exécution du Concordat, loi qui ne permettait plus le doute sur les intentions politico-religieuses de *Bonaparte*. Ce fut peu de temps après, que le citoyen *Dieudonné*, préfet du département du Nord, crut devoir prendre, contre les *Entretiens sur toutes les religions*, l'arrêté suivant:

« Arrêté du préfet, relatif à la « publication et à la saisie d'un ou« vrage imprimé à Valenciennes, « tendant à anéantir et tourner en « ridicule les principaux dogmes » de la religion chrétienne. »

« Du 26 Vendémiaire an XI. »

« Le Préfet du département du Nord, vu un exemplaire d'un ouvrage ayant pour titre: *Entretiens sur toutes les religions, etc.* sans nom d'auteur, imprimé à Valenciennes chez les frères Prignet, et contenant 142 pages d'impression format in-12;

« Considérant que, sous prétexte de faire connaître le véritable esprit et le but de toutes les religions, l'auteur anonyme de cet ouvrage emploie tous ses moyens pour les anéantir, les tourner en ridicule, et détruire les dogmes consolans de l'existence de Dieu et de l'immortalité de l'ame;

» Qu'il dirige particulièrement ses efforts contre la religion Chrétienne, et embrasse dans la même proscription tous ses ministres;

« Qu'il s'attache à déverser la calomnie et le mépris sur le Souverain pontife de cette religion, auquel toutes les puissances de l'Europe accordent les égards dus à son caractère et à ses vertus;

« Que, dans plusieurs passages, il se fait comme un plaisir de fouler aux pieds la morale la moins austère, et de mettre les propos les plus licencieux dans la bouche d'un des personnages qu'il fait parler;

« Considérant qu'au moment où le gouvernement emploie tous ses efforts pour rétablir en France, l'exercice de la religion chrétienne; lorsqu'il conclut avec le Souverain pontife, et à la face de l'Europe, une convention que réclamaient et la politique et la morale; lorsque de toutes les parties de la République le Premier Consul reçoit les félicitations et les actions de grâces des citoyens de toutes les religions pour ce nouveau bienfait; on ne peut voir dans l'ouvrage qui vient d'être signalé, qu'une tentative audacieuse pour exciter l'opposition et la résistance aux lois bienfaisantes sur le libre exercice des cultes et notamment à celle du 18 germinal an X; »

« Arrête :

« 1°. Il est défendu de réimpri-

mer, vendre débiter ou distribuer, dans le département du Nord, l'ouvrage imprimé chez les frères Prignet, à Valenciennes, intitulé : *Entretiens, etc.*

« 2° A la réception du présent arrêté, le Maire de Valenciennes, assisté du Commissaire de police, se transportera chez les frères Prignet, y fera briser les planches et les formes qui pourraient servir encore à l'impression de cet ouvrage ; il saisira tous les exemplaires imprimés et les fera transporter à la mairie, où ils resteront sous le scellé jusqu'à ce qu'il en ait été autrement ordonné.

« La même saisie aura lieu chez tous les autres libraires, commissionnaires, marchands, débitans ou colporteurs de la même ville, qui qui en auront des exemplaires.

« 3° Les Sous-préfets, les Maires et Commissaires de police, dans les autres communes du département, sont également chargés de faire les mêmes recherches et saisies chez les imprimeurs, libraires, marchands et colporteurs.

« 4° Tous les fonctionnaires publics désignés dans les articles précédens sont chargés de l'exécution du présent arrêté, et de le faire publier et afficher, et d'en rendre compte au préfet.

« Fait en préfecture à Douai, le 26 vendémiaire an XI de la République. — Le préfet : *Dieudonné.* Par le préfet, le secrétaire-général de préfecture, *Gautier.* »

Cet arrêté offre quelqu'attrait à la curiosité, et méritait, comme document historique, d'être reproduit en entier. On est surpris et involontairement touché en y lisant ces paroles de protection données alors au Catholicisme et à ses ministres. Ce respect renouvellé envers un culte et des hommes dix ans persécutés nous plairait, ne fût-ce que par ce qu'il a d'inaccoutumé pour l'époque, et encore comme paraissant venir de bien loin ; mais, ce qui vaut mieux pour l'humanité, il nous plaît surtout par suite de notre sympathie pour le malheur.

Nous terminerons ce que nous avions à dire du *Magister* ou des *Entretiens* par une courte observation à l'adresse de ceux de nos lecteurs qui aiment à trouver dans les productions de la presse, quelque soit leur exiguité, des traces monumentales de nos mœurs : nous pensons que cet extrait de Dupuis est le premier livre poursuivi et saisi en France, sous le gouvernement dirigé par Bonaparte, au moins pour des motifs puisés dans la morale et la religion ; et cette circonstance donne à ce petit ouvrage, devenu rare sans que personne s'en plaigne, un genre d'intérêt que l'histoire littéraire ne dédaignera pas de signaler.

A. L.

LA CROIX AUX CEPS. Il existait jadis sur le marché de Valenciennes, une grande croix en grès à laquelle on parvenait par plu-

sieurs marches en pierre ; les degrès de cette croix, dont l'origine remontait à une époque immémoriale, servaient de sièges à une multitude d'hommes de peine, qui attendaient de l'ouvrage ; espèce de *Lazzaroni* du Nord, que l'on désignait en patois, par l'antique surnom de *L'ost del Crox*, pouvant être traduit par *la Bande de la croix*. S'il faut en croire les traditions populaires de Valenciennes, ce pieux monument, aujourd'hui disparu, devait son existence à un fait digne d'être rapporté. Deux habitans de Valenciennes partirent un jour ensemble pour un voyage de long cours ; après un espace de temps considérable, l'un d'eux revint et ne put donner de nouvelles satisfesantes de son compagnon. Soupçonné de lui avoir ôté la vie en route, il fut dénoncé aux magistrats par les parens et amis de l'absent ; on l'appliqua à la question ordinaire et extraordinaire, et n'ayant pu supporter de si cruelles douleurs, il avoua tout ce qu'on voulut. La dessus le magistrat le condamna à être pendu et étranglé *jusqu'à ce que mort s'en suive*, aux fourches patibulaires du moulin *du Rolleur*. Voilà qu'au moment où le patient était conduit au lieu du supplice, son compagnon de voyage arrive tout-à-coup et montre évidemment par sa seule présence, l'innocence du condamné ; tout le peuple de Valenciennes croit alors (ce que peut-être beaucoup de nos lecteurs pensent aussi) que le patient va obtenir sa grâce ; il n'en est rien : les magistrats de ce temps étaient de ces gens qui se croient infaillibles, et qu'un amour-propre démésuré empêche souvent d'avouer qu'ils se sont trompés, même quand l'erreur est évidente ; ils s'appuyèrent sur le respect dû à la chose jugée, et ordonnèrent de passer outre. L'exécution se fit au milieu d'un grand tumulte des bourgeois, qui en portèrent plainte au souverain. Le Prince fut très scandalisé de la manière dont on rendait la justice en son nom, et crut devoir faire un exemple. « Il « condamna les juges, dit l'Histoi- « re, à despendre le pendart, le « baiser à la bouche, le porter sur « leurs épaules, et après luy avoir « donné sépulture honorable, fai- « re dresser des grandes *croix en* « *perron* en tous les endroicts, où « le Prévost et les Eschevins au- « raient deu se reposer portans le « susdit pendart : et delà en avant « tous les ans, la veille de St. Pier- « re-aux-liens, porter sept cierges « de sept livres chacun en l'église « de St.-Pierre sur le marché, et « autant en l'église de St. Jean, la « veille de St. Nicolas sixième de « décembre, et les y laisser allumez « depuis les premières vespres des- « dites veilles, jusques aux deuxies- « mes du jour suivant ; et ce, pour « amende honorable et perpétuel- « le. » Telle est l'origine qu'on donne aux croix de pierres élevées jadis, à Valenciennes, sur la route du Rolleur, au coin de la rue de Mons et sur la grande place ; cette dernière reçut le nom de *croix aux*

cept, peut-être par corruption du nombre *sept*, qui était celui des juges qui siégèrent et des cierges qui expièrent la faute. On pense bien qu'il ne reste aucunes traces de ces petits monumens ; attendu les souvenirs qu'ils rappellaient, ils n'étaient pas du nombre de ceux que les magistrats se plaisaient à bien entretenir. A. D.

DE BLOIS, (Ferdinand-Victor-Alexis) Docteur en médecine et en chirurgie à Tournay, professeur à l'école de chirurgie et d'accouchement de l'hôpital civil et officier de santé de la garde communale, est mort dans cette ville, après quelques jours d'une douloureuse maladie, le 23 janvier 1830. Il était né à Pommerœuil (province de Hainaut) le 9 janvier 1799.

Au sortir du collège de Mons où il avait fait ses humanités, il alla suivre les cours de l'Université de Louvain qu'il n'abandonna qu'après avoir acquis ses grades de la manière la plus honorable. Il voulut alors se perfectionner à l'école des grands maîtres et ce fut après avoir pratiqué la médecine opératoire à Paris, sous les yeux du célèbre Dupuytren, qu'il vint se fixer à Tournay en 1820.

Peu d'hommes ont mieux rempli une aussi courte carrière et le deuil de toute une population dit assez quel vide laisse dans son sein la mort soudaine de ce citoyen recommandable. De Blois était un de ces êtres rares en qui domine le besoin d'être utile à ses semblables ; sa philantropie imprimant une activité toujours renaissante à l'amour qu'il portait à la science, il était, à 31 ans, déjà vieux de talent et d'expérience. Les bornes de cette notice ne comportent pas l'énumération de ses nombreuses cures chirurgicales, de ses tentatives hardies dont le succés honora si souvent son savoir et l'habileté de sa main. Il faut aussi passer sous silence les bienfaits dont il accompagna mainte fois le don de la vie aux malheureux qu'il venait d'opérer. Le spectacle habituel des infirmités humaines qui a pour effet ordinaire d'endurcir le cœur, n'avait rien ôté au sien de sa sensibilité native. On le vit, les traits altérés par la fièvre qui commençait à le consumer, se faire transporter chez ses malades et ne songer à lui-même que lorsque la force lui manqua pour s'occuper des autres. Il a sacrifié son repos, sa santé aux pénibles devoirs de sa profession ; il est mort victime de son noble dévouement à l'humanité souffrante, pleuré de ses malheureux amis et regretté de tous ses concitoyens.

Fréd. H.

LES MESQUÈNES pour la dernière fois. MM. A. Leroy et A. Le Glay ne sont pas les seuls dont l'étymologie de *Méquaine* (1) ait excité l'attention ; elle avait été aussi l'objet des investigations du

(1) C'est ainsi que ce mot est écrit dans le *Glossaire François* de D. P. Carpentier.

P. Lambiez qui, sans avoir ni les graces enjouées du premier, ni le savoir profond et solide du second n'en avait pas moins une haute idée de sa capacité, et se glorifiait sans doute intérieurement d'avoir découvert l'origine d'un mot achevant de tomber en désuétude, même dans nos campagnes, où déjà l'usage en avait été fort restreint.

Au lieu de faire dériver, comme M. A. Leroy, *Méquaine* de Mecquignies, le P. Lambiez fait au contraire de Mecquignies un dérivé de *Méquaine*, et si, comme M. A. Le Glay, il juge que ce dernier mot est emprunté d'une langue ancienne, c'est suivant lui non à l'hébreu, mais au latin que notre idiome en est redevable. Le passage dans lequel le P. Lambiez déclare son sentiment est assez curieux pour mériter d'être transcrit. En voici une copie exacte : « Dans la persuasion « que les coups, donnés parmi les « jeux des lupercales, avaient la « vertu de rendre les femmes fécon- « des, on ne cessait de les assaillir. « — Celles qui étaient stériles et « qu'on voulait disposer au fruit « de l'hymen, étaient envoyées sous « le chêne, d'où on les appellait « mesquênes *missa sub. quercu*, et « ce nom de Mesquênes, conservé « au local de Mesquenie, près la « la forêt passa jusqu'à nous pour « désigner une fille officielle (2). » Le P. Lambiez savait que le welche ou le wallon est un amalgame de latin et de tudesque, mais il n'avait pas remarqué qu'un mot aussi éminemment barbare que Méquaine ne pouvait appartenir à la langue des Cicéron et des Virgile.

Au nombre des diminutifs du Néerlandais, *meid*, fille, servante, il en est un dont *Méquaine* diffère peu, du moins à la prononciation, c'est *Meysken*, fillette, petite fille, petite servante, et par extension, simplement servante. En ajoutant à ce mot, suivant l'usage du tems, une terminaison latine, on le rendit commun aux deux sexes. Il ne fut ensuite besoin pour le traduire en français du moyen âge, que d'un changement de désinence. Quelques citations suffiraient pour appuyer, comme pièces justificatives cette généalogie du mot Méquaine; mais qui pourrait se résoudre à citer des phrases néerlandaises, ou même des phrases latines telles que celle-ci : *Dicentes quòd habebant de illos grande damnum et malefacturia in Ecclesias et Meskinos ?* Qu'on veuille donc se contenter de quelques uns des vers que Du Cange, en les extrayant des fabliaux, a rassemblés dans son glossaire sous le mot *Mischinus*, et où ce mot, devenu français, est employé dans les différentes acceptions du néerlandais *Meysken*, étendues aux deux sexes :

Très-bien le lièvent et vieillart et Meschin.

Li Loberans fu à l'eschole mis,
Tant comme il fu jovenciax et Meschins.

Alés en fuerre, s'il vous plait, le matin,
Si vous sivront et donsel et Meschin.

Envoyer-le l'Emperere Pepin,
Si fera bien chevalier le Meschin.

(2) *Histoire Monumentale du Nord des Gaules*, p 177.

Nous sommes quinze mille Meschins et ba-
[cheler,
Qui devons nostre pris et nos los acheter.
A Lille vint à la Meschine
Qui mult estoit vaillans et fine.
Une Meschine i ont amée,
Arred ont nom, de borjois née.
Meschine iert encore et pucelle
Avenant li sembla et belle.
Au matin liévent Meschines et pucelles.

Dans ces vers, Meschin et Meschine désignent de jeunes garçons et de jeunes filles. Dans les vers suivans, Meschine ne signifie plus que servante :

Des sains corporans des yglises
Faisaient volez et chemiser
Commencement à leurs Meschines,
En despit des œuvres divines.
Quant riens ne sai de son couine,
Se el est dame ne Meschine.

Peut-être n'est-il pas hors de propos d'ajouter, que les offices de la domesticité n'étant pas chez nos ayeux confiés à des esclaves, étaient remplis par les filles de la maison, qui, chargées sous la direction de leur mère, de toutes les parties du ménage, en faisaient le service, et qu'il n'est conséquemment pas étrange qu'un même mot exprimât les divers rapports sous lesquels une jeune personne pouvait être considérée dans la famille; que les peuples subjugués par les Romains étant contraints, sous des peines sévères, de parler la langue de ces despotes, et ne pouvant se passer du secours de la leur, avaient contracté l'habitude d'en latiniser les mots; que le néerlandais, qui passe pour le plus ancien des dialectes germaniques, était la langue commune des nations répandues entre le Rhin et la Seine; qu'il n'est nullement probable que nos pères aient emprunté de peuples avec lesquels ils n'entretenaient guère de relation, tels que ceux de l'Arabie, de la Syrie, de la Chaldée, de la Palestine, ou de l'Italie moderne (1), un mot d'un usage habituel, presque aussi nécessaire et peut-être aussi ancien que les rapports qu'il exprime; qu'une apparente conformité d'orthographe ou de consonnance, avec une dissemblance de sens très-marquée, n'autorise pas une semblable supposition, et que les objections qui la repoussent se présentent en foule. Mais il faut un terme à tout, et toujours on est pressé d'arriver à celui d'une dissertation.

I. LEBEAU.

Hazebrouck, 10 mars 1830.

Que *Mesquenne* signifie servante, soit, mais que ce mot ait pour étymologie le nom de Mecquignies, village près Bavai, c'est ce que malgré le conte très-ingénieux que j'ai lu dans le 2e cahier des Archives, je ne puis aussi facilement accorder. L'opinion insérée dans le troisième cahier, sur ce point, très érudite sans doute, ne me semble

(1) Ménage, à qui ses nombreuses méprises ont acquis autant de célébrité que ses savantes recherches, fait dériver le vieux mot françuis *Meschin* de l'italien *Meschino*, pauvre, misérable, et l'Italien de l'Arabe, du Syriaque ou du Chaldéen *Elmeschin*, *Miskin*, *Meskino*, *Misken*, qui tous ont la même signification; d'autres le font dériver de l'Hébreu *Mechinah*. Duchat, qui le dérive de l'Allemand et d'un diminutif de *Magd*, approche apparemment beaucoup plus de la vérité; car *Magd*, *fille*, *servante*, *Medchen* *Magdlein*, *petite fille*, *petite servante*, *Meid*, *Meysken* ont une origine commune.

pas plus fondée. Meschino en italien, n'a jamais signifié pauvre, malheureux, sa véritable signification est chétif, mesquin : je ne vois pas d'ailleurs comment de *pauvre* ou *malheureux* on peut arriver à *mesquenne*, *servante*. Je pense qu'il faut chercher l'étymologie de *mesquenne*, non dans l'Italien, mais bien dans le Flamand langue dérivée de l'Allemand.

En Allemand *magd* signifie servante; or l'Allemand, comme l'Italien, a ses diminutifs, celui de magd est *maedchen*, petite servante ou jeune fille. Le mot magd allemand se dit en Flamand *maegd*, dont le diminutif est *maegdeen*, qualification qui s'applique à toutes les filles de service dans ce pays, et qui chez nos voisins les Artésiens, est exclusivement appropriée aux servantes des curés.

Comme les servantes Flamandes ont de tous tems été recherchées pour leur extrême propreté et leur fidélité, tout porte à penser qu'elles ont été distinguées par le mot flamand de Maegdeen, petite servante, dont par corruption on a fait Mesquenne.

Je pense que cette opinion bien moins scientifique que les deux premières, est cependant la plus probable. Si vous partagez cette idée, vous pourrez la rendre publique, pour ne pas laisser dans l'erreur les lecteurs des intéressantes Archives sur un point qui n'est pas sans intérêt.

D. L. F.

MORT DE FEUTRY. Dans la biographie de Feutry, inséré dans le premier cahier des *Archives*, nous avons dit que la mort de ce poëte eut lieu le 27 mars 1789, jour où son corps fut relevé par les soins du magistrat, mais il parait que le suicide de cet écrivain avait eu lieu la veille, comme le prouve la lettre autographe suivante qu'il écrivit avant de se donner la mort et qui nous a été communiquée par M. *Leleux*, homme de lettres de Lille.

Ce 26 mars 1789.

» Je demande très humblement pardon à Mr. Lapré, mon hôtesse, d'avoir eu la faiblesse de me détruire chez elle, ce dont je ne dois rendre compte à personne qu'à mon Créateur. Je la supplie, s'il est possible, de s'arranger de façon avec le public de cacher mon genre de mort. Adieu, madame; je vous donne tout ce que j'ai dans ma chambre garnie; pour vous dédommager un peu de tout ce que je vous dois; à vous revoir au Jugement Dernier. Adieu encore une fois. Je me crois peu coupable. »

FEUTRY.

Feutry avait préparé sa mort avec un stoïcisme et un sang-froid dignes d'un meilleur motif; il emprunta d'un de ses amis (M. Capron) le clou auquel il suspendit la corde fatale qui devait abréger la vie du meilleur poëte que nos froides contrées aient produit dans le dernier siècle.

A. D.

LE MOULIN DE CRÉCY. Il y a un moulin dans le département du Pas-de-Calais que les *Touristes* d'Angleterre se font un devoir de visiter. Avec le crayon de son album la jeune Miss écrit son nom sur la muraille circulaire; le simple Gentleman le grave avec un canif de Birmingham, et recueille avec soin la poudre que l'acier en a détachée. Le Lord n'est satisfait que lorsqu'il en emporte une pierre; et son nom, la date de son passage, inscrit dans l'intérieur, à un endroit apparent, sur le coffre à farine ou près des lucarnes, attireront désormais l'attention des futurs visiteurs. Quant au meunier, au fait des usages britanniques, il surveille les voyageurs et les accueille selon leur importance; il sait qu'il ne peut espérer plus d'un schelling de la personne modeste qui se borne à déposer sur son mur la trace fugitive du crayon; il attend la couronne de celui qui la creuse pour y laisser une plus durable empreinte; il se hasarde à demander la guinée au noble étranger qui veut orner son cabinet d'un *very spectable specimen*, et il pousse l'attention jusqu'à tenir toujours en réserve un moëllon dont il distribue les morceaux aux amateurs de distinction; intéressé, avoue-t-il, à ses amis, à ce qu'un moulin aussi précieux ne s'écroule pas par les brèches réitérées qu'y font ces assaillans de singulière espèce.

Les inscriptions les plus anciennes qu'on ait retrouvées sur ce moulin sont datées du 17[e] siècle; c'est à peu près l'époque où les habitans d'Albion commencèrent à se livrer plus généralement et avec plus de facilité à leur goût inné pour les voyages; depuis lors, à part les intervalles où la guerre mit un obstacle à leurs excursions, chaque printemps a vu revenir chez nous ces oiseaux de passage aussi régulièrement que les hirondelles. Mais quel intérêt attire ainsi les Anglais vers un moulin? C'est l'orgueil, ou si l'on veut, l'esprit national, orgueil dont ils sont profondément nourris, qui n'oublie rien de ce qui peut le flatter, et ne s'attache pas seulement aux souvenirs contemporains, aux événemens dont un peuple entier est encore tout ému; tandis que chez nous, nation trop légère, souvent de ceux-ci mêmes la mémoire passe et s'éteint avec la génération qu'ils ont eue pour témoin. Combien peu de Français, par exemple, lorsqu'il leur arrive de monter la côte de Valmy, quittent la grande route pour fouler le champ de bataille sur lequel Kellermann a voulu que reposassent ses dépouilles et où la France nouvelle fit le premier essai de la victoire? Et cependant il n'y a pas quarante ans que fut arrêtée-là et mise en fuite une armée ennemie qui pouvait à jamais changer notre destinée et nous ravir tous les biens dont la Charte nous a assuré la jouissance; et cependant c'est pour une aussi belle cause, sur

le sol même de notre patrie, au cœur de nos provinces, que nos soldats ont versé leur sang et mêlé leurs ossemens aux ossemens des étrangers.

C'est en souvenir d'une bataille livrée pour des intérêts bien moins chers, il y a 5 siècles, en 1346, que les Anglais viennent avec un soin religieux, visiter le *moulin de Crécy*, d'où *Edouard III* donnait, dit-on ses ordres pendant le combat.

Plut à Dieu, qu'animés d'un amour pareil pour la gloire de notre pays, on nous vît également parcourir, en zélés pélerins, les champs illustrés par les armes de nos braves; mais l'instinct voyageur est peu développé parmi nous, et aussi nous aurions bien à faire; il y a loin de la Moscowa aux Pyramides. F. de C.

CADET - ROUSSEL. Un beau jour il arriva à Cambrai, portant avec lui, comme Bias, tout ce qu'il possédait au monde; à savoir un habit canelle, une culotte grise, des bas de laine rapiécés, un vieux tricorne, deux chemises et une paire de souliers à gros clous.

Il se mit aussitôt à colporter de porte en porte des dessins artistement découpés au canif, et dont le travail le disputait en délicatesse à la dentelle la plus fine et la mieux ouvrée. On accueillit charitablement la pauvre petite créature, chétive, courbée, ridée, desséchée et qui semblait vieille à vingt-quatre ans comme on l'est à soixante.

D'où venait-il ? Quel était-il ? Personne ne l'a jamais su. Lorsqu'on lui faisait des questions à ce sujet, on n'en recevait que des réponses vagues et décousues, soit qu'il cherchât à s'envelopper de mystère, soit, comme il paraît plus probable, qu'il ne restât plus de souvenir précis dans cette faible tête désorganisée par la maladie et les chagrins. Quels chagrins? Des peines d'amour ou bien des revers de fortune, avaient-ils embrouillé cette raison qui, du reste, n'avait jamais dû être bien saine et bien énergique? Il a fallu se borner toujours à des conjectures incertaines.

Du reste, il lui arrivait souvent de parler de richesses qu'il croyait avoir, il prononçait par fois le nom d'une Rosette dont son canif représentait uniformément la silhouette.

Ajoutons que sa voix grêle, chevrottante et enfantine n'employait que des expressions pures, choisies, et souvent recherchées. Il mêlait même à ses propos des citations latines, vestiges d'une éducation soignée.

D'abord, on paya généreusement ses découpures, chefs-d'œuvre de patience et d'adresse. C'était à qui les achèterait. Il s'adonnait surtout à dessiner avec fidélité la plupart des monumens religieux en si grand nombre à Cambrai, avant la Révolution. Il faisait hommage de ces desssins aux membres du riche clergé dont la ville était peuplée, et il trouvait ainsi les moyens de satisfaire à des besoins fort bornés d'ailleurs.

C'était la nuit, à la clarté d'une lampe, que le pauvre hère travaillait avec un courage, et une persévérance sans bornes. J'en suis sûr, Montesquieu n'attachait point plus de prix aux pages sur lesquelles il traçait l'*Esprit des lois*, que le grotesque artiste n'en mettait à ses chiffons de papier ciselés.

L'existence de l'infortuné ne tarda point à devenir âpre et orageuse. Des troupes d'enfans s'acharnèrent après lui et il ne put mettre le pied hors de sa maison, sans être assailli par leurs chansons, (*) leurs huées, et même leurs mauvais traitemens.

Les larmes comiques de l'idiot, sa colère inoffensive, redoublaient les persécutions des petits vauriens; et personne ne songeait à plaindre ni à protéger une pauvre créature dont les malheurs faisaient rire.

La pitié est peut-être la sensation la plus noble et la plus douce de l'homme. Il ne s'y livre pourtant que par surprise et comme à regret. Au spectacle, au moment le plus pathétique, qu'un acteur fasse un geste, dise un mot qui prête le moins du monde au sarcasme, vous verrez le rire contracter de toutes parts les joues humides de larmes. Dans la vie réelle, il en est de même. L'infortune la plus atroce excitera une gaîté moqueuse s'il se présente la moindre circonstance ridicule.

Pour comble de malheurs, la Révolution survint. Les bienfaiteurs de l'idiot, dépouillés d'immenses richesses, partirent pour l'exil ou furent jetés dans les prisons. Il lui fallut donc quitter la ville : Douai fut son refuge. Quelques années après, il revint encore à Cambrai, mais pour peu de temps; et il retourna à Douai pour ne plus quitter cette ville. Là, il vécut long-temps encore, toujours enthousiaste de ce qu'il appellait son art.

Il mourut aveugle et délaissé, en 1820, ou en 1821. Une heure avant de rendre le dernier soufle, l'insensé recouvra dit-on, une lueur de raison et brûla quelques papiers, cachés avec soin sur sa poitrine; après cela, il redevint stupide.

S. H. B.

CRI DE L'ASCENSION. Un usage singulier se pratiquait à Tournay, avant la Révolution française, le jour de l'Ascension. Un théâtre était dressé sur la place publique de la ville; deux greffiers y montaient le front ceint d'une couronne de fleurs et après avoir proclamé l'ouverture de la foire, publiaient l'ordonnance connue sous le nom de *Cri de l'Ascension* qu'on trouve dans *l'histoire de Tournay*, par Poutrain. Afin sans doute que personne dans l'auditoire ne put prétexter ignorance, à mesure que l'un des greffiers prononçait quatre ou cinq mots du texte de l'ordonnance, l'autre les traduisait en patois. *Autres tems*, *autres mœurs*. De nos jours, pareille cérémonie égaierait

(*) Une chanson populaire qui dépeignait burlesquement l'état et le costume du malheureux et qui avait pour refrain : *Ah ! ah ! vraiment, Cadet Roussel est bon enfant !* est aujourd'hui tout ce qui reste de lui dans le souvenir de ceux mêmes qui le poursuivirent de leurs tracassantes criailleries.

fort le public Tournaisien. La veille de ce grand jour, le chapitre faisait planter sur la place un arbre gigantesque surmonté d'un aigle et l'y laissait tant que durait la foire. Pendant tout ce tems, les débiteurs fugitifs pouvaient, sans avoir à craindre leurs créanciers, reparaître dans la ville et y vaquer à leurs affaires.(*)

Le *Cri de l'Ascension* datait du règne de St-Louis qui l'avait institué, dit-on, en abolissant une coûtume bien autrement étrange qui rendait l'entrée de la ville aux meurtriers, en échange de *quatre livres parisis*. Il fut publié pour la dernière fois en 1794. Les Français s'étant emparés de Tournay en 1792 avaient fait prendre à l'arbre du chapitre les trois couleurs de leur cocarde, et l'avaient ainsi métamorphosé en *arbre de la liberté*; le premier août 1793, les Autrichiens reprirent possession de la ville et le 8 mai suivant, veille de l'Ascension, l'arbre fut replanté, cachant sa livrée tricolore sous les couleurs Autrichiennes. Il a disparu depuis cette époque sans que nous ayons pu découvrir s'il a subi de nouvelles vicissitudes. FRED. H.

PORION (PIERRE-JOSEPH), ancien évêque constitutionnel du département du Pas-de-Calais, était né dans un village de la province de Picardie, situé entre Arras et Amiens. Il avait été l'un des secrétaires de M. l'Archevêque de Paris, *Christophe de Beaumont*, que la lettre de Jean-Jacques Rousseau rendit fameux. Il devint ensuite professeur au collège militaire de La Flèche, et aussi professeur de philosophie au collège d'Arras, alors qu'il était dirigé par des prêtres séculiers, après que l'on eût ôté aux jésuites l'éducation de la jeunesse, et avant que l'on ne l'eut confiée à l'institution si distinguée des Oratoriens. Il était curé depuis dix ans, de l'église *Saint-Nicolas sur les fossés*, à Arras, lorsque le 30 mars 1791, il fut proclamé évêque du département du Pas de Calais, par l'assemblée électorale, en vertu de décrets de l'assemblée nationale, sanctionnés par le roi, et sur la démission de M. Duflos, curé d'Hesmond, premièrement élu, mais qui eut la modestie de se croire trop jeune, pour accepter de si importantes fonctions (1). M. Porion fut reçu à Saint-Omer, où avait été établi le siège épiscopal du département, comme un nouvel *Ambroise*. Toutes les autorités locales, la garnison, la société des amis de la constitution, et une population innombrable, pleine d'enthousiasme, s'étaient portées à sa rencontre, à plus d'une lieue de la ville. L'évêque y fit, à pied, dans la soirée, au milieu de la pompe des illuminations publiques, une entrée vraiment triomphale. La figure de M. Porion était patriarchale, et il avait, dans la tribune sacrée, une imperturbable assurance et beaucoup d'onction. Il repré-

(*) Des arbres semblables étaient jadis élevés sur les marchés publics de Valenciennes et Douai, pendant tout le temps que durait la franche foire de ces villes; on les appellait *Bannibos* (bois des bannis) Ils indiquaient que les bannis pour dettes pouvaient reparaître pendant tout le tems qu'ils étaient debout.

(1) M. Duflos a été depuis administrateur du département du Pas-de-Calais, et l'un de ses députés au conseil des *Cinq-Cents* et au *Corps-Législatif*.

sentait bien, non pas seulement un curé mîtré, mais un prélat, et il portait avec dignité la crosse et l'anneau. A l'époque de l'interruption du culte catholique, il renonça aux fonctions ecclésiastiques, et la plupart des prêtres nombreux qu'il avait ordonnés imitèrent son exemple. Il se fit alors défenseur officieux près les tribunaux, et se maria à une femme d'un esprit distingué, Mademoiselle Purd'hon, fille d'un officier Irlandais. M. Porion avait été, durant son épiscopat, l'un des notables de la municipalité de Saint-Omer, et, postérieurement à son mariage, il fut président de l'administration municipale de cette ville. Il la quitta en 1802 et vint demeurer à Paris, où il ne s'occupa plus d'autres soins que de cultiver humblement les lettres. Il sortit de sa plume un grand nombre de vers latins et de vers français, qui le recommandent peu, comme poète, et sa muse, quoique jamais vénale, fut du moins assez complaisante pour chanter, avec le même zèle, les chefs des divers gouvernemens qui se succédèrent en France, comme dans une fantasmagorie, depuis 1790. Il écrivit par fois en prose, composa un commentaire de l'Homond et ne dédaigna point de publier des *corrigés* de thèmes. Il s'adonna aussi spécialement à l'éducation d'une fille unique qu'il eut de son mariage. M. Porion est mort paisiblement le 20 mars 1830, à Paris, dans la 90e année de son âge.

(*G. des Cultes.*)

J.-B. ROUSSEAU (SÉPULTURE DE).

«.....Plus loin sur les rives de Senne
« En vain j'ai cherché le tombeau
« Qui du Pindarique Rousseau
« Conserve la cendre incertaine :
« Mais ne pouvant orner de fleurs
« Les lieux où repose ce sage
« J'ai du moins mouillé de mes pleurs
« La modeste et lugubre page
« Qui seule atteste les honneurs
« Dont il jouit sur cette plage. »

C'est ainsi que s'exprimait l'abbé *Dourneau* dans son *Voyage en Brabant*, imprimé dans l'*Esprit des journaux*, en octobre 1792 ; puis il ajoute, en note, qu'ayant appris que J.-B. Rousseau avait été inhumé dans l'église des Petits-Carmes des Sablons, à Bruxelles, il visita ce temple et n'apperçut ni tombe, ni épitaphe en l'honneur du poète exilé. Il demanda alors à voir les registres mortuaires de la maison et y lut ce qui suit : « *An. Domini* 1741. 21 *apr. in nostrâ ecclesiâ sepultus est dominus* J.-B. ROUSSEAU, *natione Gallus, et inter scriptores hujus sœculi, in arte poeticâ, famosus.*

D'après cette indication, il paraissait que J.-B. Rousseau avait été enterré aux Petits-Carmes de Bruxelles le 21 avril 1741 et qu'il était sans doute mort le 19 ou le 20 du même mois ; mais comme différens biographes plaçaient cet évènement soit au 30 février, soit au 17 mars de cette année, M. *Doulcet de Pontécoulant*, préfet du département de la Dyle, voulut vérifier ce fait et s'adressa à M. J.-B. *Lesbroussart*, philologue instruit de Bruxelles, qui fit quelques recherches à cet effet et découvrit que le Pindare français était mort, non

à Bruxelles, comme on l'avait toujours cru, mais à *la Genette*, hameau situé sur la route de Bruxelles à Mons, près de Braine-le-Comte, et à trois lieues de *Waterloo*. Voici l'extrait mortuaire tel qu'il a été publié dans le mémoire adressé, en l'an X, par le Préfet de la Dyle au ministre de l'intérieur et dans le t. IV des Archives pour l'histoire civile et littéraire des Pays-Bas, par le baron de Reiffenberg, pièce qui ne diffère essentiellement de celle donnée en 1792 par l'abbé Dourneau, que dans la date : *Extractùm ex libro mortuario carmelitarum discalceatorum conventûs Bruxellis.* — 18 *mensis martii* 1741, *in caveâ juxtà altare sancti Josephi templi nostri, sepultum est cadaver domini Joannis Baptistæ Rousseau, natione Galli et in arte poeticâ inter scriptores hujus sæculi famosissimi.* — « Extrait de l'obituaire du couvent des Carmes Déchaussés de Bruxelles. — Le 18 mars 1741, dans le caveau sous l'autel de St-Joseph de notre église, fut inhumé le corps de M. *Jean-Baptiste Rousseau*, français de nation, et l'un des plus fameux poètes de ce siècle. »

Cet extrait est certainement celui qui mérite le plus de foi ; il s'accorde d'ailleurs avec la foule des biographes qui fixent la mort de J.-B. Rousseau, au *dix-sept mars* 1741 ; l'inhumation aura eu naturellement lieu le lendemain. Il ne reste plus qu'à faire disparaître le doute qui s'élève sur l'assertion de M. J.-B. Lesbroussart, fortifiée par celle de l'abbé de *Feller* (1), qui fait arriver la mort au hameau de la *Genette*, tandis que l'extrait mortuaire ne parle que du *Couvent des carmes déchaussés de Bruxelles* ; on ne peut expliquer cette espèce de contradiction qu'en inférant de là que J.-B. Rousseau est bien mort à la *Genette* le 17 mars, mais qu'il a été enterré le lendemain à Bruxelles, où l'on aurait ramené son corps. Il ne faut pas s'étonner que les carmes aient offert leur église pour lui servir de tombeau, puisque tous les biographes s'accordent à dire que le poète est mort dans de *grands sentimens de religion*.

Ici devrait naturellement se terminer la tâche des rédacteurs des *Archives* qui se sont fait une loi de ne pas sortir du domaine que leur titre leur assigne ; cependant il n'est pas sans intérêt de faire ici remarquer que les historiens ne sont pas plus d'accord sur l'époque précise de la naissance de J.-B. Rousseau que sur celle de sa mort : La *Biographie universelle* lui fait voir le jour à Paris, le 6 avril 1670, et bien avant elle, Moreri, Ladvocat, Chaudon et Delandine l'avaient fait naître en 1669 ; tous se trompaient, puisqu'on lit dans les registres provenant de la paroisse de St.-Etienne-du-Mont : « L'an 1671, le 12 avril, fut baptisé *Jean-Baptiste*, fils de *Nicolas Rousseau*, maître cordonnier, et de *Géneviève Siac*, sa femme, né lundi dernier (6 avril) à onze heures du soir, tenu

(1) Dans son Dictionnaire, article *Rousseau*.

« sur les fonds par Me *Jean Valen-* « *tin*, fils de M. Valentin, secrétaire « du Roi, et par *Marguerite Des-* « *hayettes*, fille de M. Deshayettes, « procureur au Châtelet de Paris. « (2). »

On voit encore dans la rue des *Noyers*, à Paris, la maison où naquit Rousseau le lyrique ; c'est la troisième après la rue des *Anglais*. Après avoir été occupée depuis 1669 jusqu'en 1779 par un cordonnier, elle fut reconstruite par les soins des patrons de l'église de St.-Yves et confiée alors à un loueur de chambres garnies qui l'appela *Hôtel Rousseau*. A. D.

GOSSELIN (PASCAL-FRANÇOIS-JOSEPH), né à Lille le 6 décembre 1751, s'adonna de bonne heure à l'étude des antiquités ; à peine âgé de 20 ans, sa vocation parut décidée il voyagea en France, en Italie, en Espagne et dans les Pays-Bas, pendant huit années, qu'il consacra à visiter et à observer les diverses positions indiquées dans les itinéraires romains. Il consacra dès lors ses veilles à la géographie des anciens et en débrouilla le cahos avec succès. Envoyé en 1784, comme député des provinces de Flandre, Hainaut et Cambrésis au conseil royal du commerce et en la même qualité près l'assemblée nationale, il fut bientôt après nommé par Louis XVI, membre de l'administration centrale du commerce du royaume. Dès 1789, il avait été admis dans le sein de l'académie des inscriptions et des belles-lettres, après y avoir remporté le prix sur cette question : « Comparer ensemble Strabon et Ptolémée » et marquer l'état où ils avaient » trouvé et porté les connaisssances » géographiques. »

(2) *Année littéraire*, 1779, t. 1, p. 351 ; *Récolte de l'Hermite*, 1813, p. 20.

Au milieu des troubles de la Révolution, Gosselin, tout entier à ses études et à ses affections, continua ses recherches et ses observations ; en 1794, à une époque où l'on ne croirait guères que les gouvernans s'occupassent d'érudition, Gosselin et ses papiers furent transportés au dépôt de la guerre, en vertu de l'arrêté suivant : « Le « Comité de Salut Public, sur la « demande du représentant du peu- « ple Calon, met en réquisition le « citoyen Gosselin, *érudiste* en géo- « graphie, pour les travaux du dé- « partement de la guerre. *Signés*, « CAMBACÉRÈS, DELMAS, etc. » A la formation de l'Institut National, il fit partie de la classe d'histoire et de littérature ancienne ; en 1799, il succéda à l'illustre auteur du *Voyage du jeune Anacharsis en Grèce*, l'abbé *Barthélemi*, comme Conservateur des médailles, des antiques et des pierres gravées de la Bibliothèque nationale, et il remplit ces fonctions avec zèle et conscience. Il rendit dans ce poste des services éminens, en 1815, par son patriotisme soutenu de son érudition, qui établirent d'une manière certaine pour la France, la propriété d'une foule d'objets précieux que les Alliés revendiquaient à tort.

Depuis 1790, Gosselin, dont le

goût pour les médailles s'était accru à mesure qu'il se fortifiait dans la science numismatique, avait commencé à former une suite de médailles romaines en argent la plus complette peut-être après celle du Roi. Il avait de plus rassemblé la première collection que l'on connût de médailles monétaires grecques, depuis les premiers et barbares essais de ces peuples, jusqu'aux plus beaux types frappés à l'époque la plus brillante de l'art chez les grecs.

Gosselin mourut à Paris, le 7 février 1830 à l'âge de 78 ans; la place qu'il remplissait à la Bibliothèque royale est supprimée par une ordonnance du Roi qui confie entièrement à M. Raoul-Rochette, les médailles et les pierres gravées avec le titre de conservateur; le fauteuil que Gosselin occupait à l'académie des Inscriptions et Belles-lettres est dévolu aussi à un enfant de la Flandre, à M. *Van-Praët*, conservateur de la Bibliothèque Royale, et l'un des premiers bibliographes de l'Europe.

Gosselin a laissé : I. *Géographie des Grecs analysée*, ou les systèmes d'Eratosthènes, de Strabon et de Ptolémée, comparés entr'eux et avec nos connaissances modernes. Ouvrage couronné par l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Paris, 1790, in-4° avec 10 cartes. II. *Recherches sur la Géographie systématique et positive des anciens*, pour servir de base à l'histoire de la géographie ancienne. Paris, 1798 et années suivantes, 4 vol. in-4° avec un grand nombre de cartes. Ces cartes et toutes celles éparses dans ses autres ouvrages, au nombre de 75, en 47 feuilles, forment un *Atlas* qui présente l'ensemble le plus exact de toutes les côtes décrites ou mesurées par les anciens. III. *Géographie de Strabon*, traduite du Grec en Français. Paris, de l'imprimerie Impériale et Royale, 1805 — 19. 5 vol. in-4°. Cet ouvrage publié aux frais du gouvernement a été fait en société par MM. De la Porte, du Theil, Coray, Letronne et Gosselin. Les notes signées G. et l'introduction appartiennent à ce dernier. IV. *Section de la Géographie ancienne*, dans le rapport de la classe d'histoire de l'Institut, sur le concours décennal en 1820. A. D.

AUDEVAL. Lorsque Bonaparte se fit appeler au consulat à vie, on ouvrit des registres dans toutes les villes de France, pour recevoir les votes d'approbation ou d'improbation; ces derniers furent rares, autant à cause de l'admiration assez générale dont Bonaparte était alors l'objet, que par la crainte que son pouvoir inspirait déjà. Un habitant de Saint-Amand, nommé *Audeval*, se trouvant alors à Valenciennes, écrivit les mots suivans, qu'il signa, sous la question posée sur l'un des registres ouverts au public : D. *Bonaparte sera-t-il Consul à vie ?* — R. *Non, vingt-cinq millions de fois non, pour vingt-cinq millions de français qui n'ont pas le courage de le dire!* Ce qu'il y a de remarquable, peu de tems après, le sieur Audeval fut promu au grade d'officier dans un régiment corse, par ce même Bonaparte qu'il avait voulu repousser du pouvoir par un vote si énergique. A. D.

BEAUDUIN A LA HACHE. (1117). Le comte de Flandre Beauduin, septième du nom, fut surnommé par un chacun en son pays, le comte à la hache.

Car avec le comte Beauduin il ne fallait pas requérir longtems bonne et prompte justice. Elle était faite sur l'heure.

Si chaussait-on éperon d'or de chevalier, si portait-on braguette de vilain, si chaperonnait-on béguin de veuve, justice à chacun était octroyée.

Un jour que le comte à la hache s'en revenait seul à Winendale, il fit rencontre d'une pauvre femme laquelle pleurait assise au revers d'un fossé de route.

Sa cotte était déchiquetée en lambeaux, ses cheveux étaient épars et il y avait près d'elle un cadavre de trépassé, occis par horions d'épée, ainsi qu'il se voyait facilement.

Or le comte à la hache fit arrêter son destrier, lequel chevauchait pour lors au galop, et puis il s'enquit de la femme qui pleurait : Pourquoi femme pleurez-vous de la sorte?

Ah ! dit-elle, onc il ne s'est vue de par le pays de Flandre, femme qui puisse faire des larmes pires que les miennes. Car la prime journée de mes épousailles a été sanglante, et si je n'en perds la raison le souvenir m'en demeurera jusqu'à l'heure de la mort.

J'ai épousé ce jourd'hui, un mien ami, Pierre Mahormoudt, lequel m'aimait d'amour fidèle, et honnête depuis quatre ans entiers. Je m'en revenais du moustier avec lui, et nous nous étions enfuis du reste de la noce, pour deviser seulets et à notre loisir.

Et nous étions là assis sur le revers de ce fossé, quand onze chevaliers portant des écus aux couleurs du vôtre, s'en vinrent à passer, et se prirent à dire : Voici gente fillette, il faut qu'elle octroie un baiser à chacun de nous.

Passez votre chemin, Messeigneurs, leur fis-je, et laissez-là une pauvre épousée, laquelle ne mérite pas, à coup sûr si laide avanie que vous lui faites.

Mais Pierre Mahormoudt ne le prit pas si doucement, et leur dit, mettant sa main à sa dague : Laissez-là mon épousée, ou par Dieu et Notre-Dame, il ne sera pas dit que je vous ai laissé faire insulte à mon épousée.

Les chevaliers rirent de façon insultante et se mirent à frapper de leurs houssines Pierre Mahormoudt si drû et si long-tems que je l'en vis cheoir : Car j'étais plus morte que vive et n'ayant pas tant seulement la force de m'enfuir.

Si veux qu'il ait la vie sauvée, me dit l'un d'eux, il faut que tu sois mienne. A ces paroles malotrues, Pierre se releva et frappa d'un coup de sa dague le chevalier qui me fe-

sait insulte : onze horions d'épée occirent à l'instant mon épousé.

Et puis, ils m'ont affolée ainsi que voyez.

Le comte à la hache demanda à la femme : Reconnaitriez-vous les chevaliers.

Oui, sur mon âme, fit-elle.

Or sus, venez avec moi. Et il marcha doucement jusqu'en son logis de Winendale, où il manda à tous les seigneurs qui relevaient de lui de se réunir.

Et il dit à la pauvre femme : Montrez-les moi tous les onze.

Sans hésiter elle les montra du doigt un à un.

Maître Prévot, passez la corde au cou de ces déloyaux, indignes du nom de chevaliers; faites-les monter sur cette table, et attachez la corde à la poutre du plafond.

Il fut fait ainsi que le comte à la hache avait ordonné.

Après quoi, il prit de ses propres mains la table, et il la tira de dessous les onze chevaliers, lesquels restèrent pendus, et gambillant jusqu'à ce que mort s'en suivit.

Et un chacun se mit à clamer : Dieu et la sainte Vierge soient en aide au comte à la hache, car il a fait bonne et prompte justice.

S. H. B.

LE PONT DE THIVENCELLES. — En 1815, pendant les cent jours, vers la fin du mois de mai, M. de B.... (l'initiale est malheureuse) avait le commandement d'un bataillon placé sur la ligne en avant de la ville de Condé. Chaque matin un officier supérieur montait à cheval, à tour de rôle, et parcourait au point du jour, accompagné d'un aide-de-camp du général qui commandait la brigade, tous les postes fournis par nos troupes à l'extrême frontière. Ordinairement un pont jeté entre *Crespin* et *Thivencelles*, sur un des nombreux canaux fournis par les eaux de la Hayne qui sillonnent cette terre fertile, séparait nos sentinelles des vedettes Hanovriennes.

M. B. ayant été désigné à son tour, pour faire ce service de surveillance, partit un matin de bonne heure, dans la compagnie d'un aide-de-camp. Arrivé au petit village de Thivencelles qui n'est séparé du territoire Belge que par un des ponts dont on vient de parler, il indique du doigt à l'aide-de-camp placé à côté de lui, une maison qu'ils venaient de dépasser, comme pouvant servir au besoin de corps-de-garde. Le confiant officier fait faire en arrière un mouvement à son cheval. Pendant ce tems M. de B. pique le sien, tire son mouchoir d'une éclatante blancheur, traverse le pont au galop, et favorisé par le drapeau qu'il vient d'improviser et qui retient le coup de carabine de la vedette ennemie, il disparait.

L'aide-de-camp se retourne au bruit; témoin de l'*honorable* action du transfuge, il ordonne à la sentinelle Française de faire feu; elle obéit, mais son coup se perd

dans le vide et ne sert qu'à donner l'éveil au poste des hussards Hanovriens qui montent vivement à cheval, et dont le chef, informé de ce qui vient de se passer, se met à la poursuite de M. de B.

Tout finit là. L'aide-de-camp revint seul à Condé: sur le rapport de ce qui s'était passé, une procédure fut entamée, et le conseil de guerre condamna, par coutumace à la peine de mort, l'homme dévoué qui fuyait....

Un an après, les deux acteurs de cette scène se retrouvèrent à Paris dans une prison que M. de B. était appelé à visiter comme *officier supérieur de jour*; celui-ci se trouvait là avec un grade de plus et servait à l'état-major; l'aide-de-camp subissait une détention pour délit politique: une blessure, reçue à Waterloo, s'était rouverte dans sa prison. Il mourut à quelques mois de là!....

LE JUGEMENT DE PARIS.— Les Flamands ont toujours aimé les représentations publiques dans lesquelles des passages des histoires sainte et profane se trouvaient entremêlés et figurés par des personnages vivans qui cherchaient à arriver, dans leurs rôles, le plus près possible de la vérité. Dans ce bon tems où le français, dans les mots *bravait aussi l'honnêteté*, les actions n'étaient pas toujours décentes; nos bons ancêtres sans doute n'y entendaient pas malice, mais il n'en est pas moins vrai que les détails de leurs *saints* mystères d'alors, ne seraient pas supportables aujourd'hui dans nos répresentations les plus profanes. Pour en donner une idée, nous ne citerons qu'un exemple pris parmi les mille et une représentations publiques qui eurent lieu en Flandre pendant le moyen âge. Lorsque *Charles-le-Téméraire*, duc de Bourgogne, fit son entrée à Lille en 1468, il y fut reçu, dit Pontus Heuterus, avec beaucoup de pompe et *force mystères*. Ce qui parut le flatter davantage, ce fut la représentation d'un de ces mystères, où les bons Flamands prétendirent jouer le *Jugement de Pâris*. Pour figurer au naturel la contestation de la pomme entre les trois déesses, Junon, Vénus et Minerve, ils avaient cherché avec beaucoup de soins et de dépenses, trois femmes, qui se chargèrent du rôle des déesses et parurent devant le Pâris Lillois dans la simplicité de la nature. Celle qui représentait *Vénus* était une femme extrêmement grande et encore plus grosse, (1) réunion de circonstances qui lui valurent le rôle principal de la part des commissaires de la fête qui avaient sur la beauté des idées un peu gigantesques. La *Junon* flamande n'était pas moins grande, mais maigre, sèche et n'ayant que les os collés sur la peau; véritable image de la majesté royale amaigrie par les chagrins domestiques. *Pallas*, qui se présentait *in puris naturalibus*, aussi bien que Vénus et Junon, était une pe-

(1) *Raræ proceritatis, ac, ab immensâ pinguedine, portentosæ crassitudinis*, dit Pontus Heuterus.

tite naine, bossue par-devant et par-derrière, le cou mince, ventrue, les bras et les cuisses séches et grêles; pour montrer sans doute que la *sagesse* n'a pas besoin des agrémens passagers du physique. Ce *mystère* fut représenté à la satisfaction générale de toute la cour de Charles-le-Téméraire et particulièrement à celle de ses pages qui y prirent, dit l'histoire, plaisir et soulas. (2)

A. D.

FÉNÉLON ET LE DUC DE BOURGOGNE. La ville de Cambrai qui se plaît à encourager les arts et les lettres, a institué, en 1830, un concours de peinture dont le sujet était l'*Entrevue du duc de Bourgogne et de Fénélon, à Cambrai*, le 26 avril 1702. L'auteur du tableau couronné par le jury a reçu une médaille d'or et une somme de 800 fr. C'est M. *Serrur*, peintre, né à Douai et demeurant à Paris.

Le sujet de ce concours est d'un intérêt local pour la ville de Cambrai, dont l'histoire se lie naturellement à celle du célèbre archevêque qui a jeté tant de lustre sur cette cité. Le duc de Bourgogne avait été chargé par Louis XIV, au commencement de la campagne de 1702, d'aller prendre le commandement de l'armée de Flandre, campée au village de *Saultain*, près Valenciennes; le duc devait passer par Cambrai et avait demandé la permission de voir son illustre précepteur qu'une intrigue de cour tenait alors comme consigné dans son diocèse. Voici comme le duc de *Saint-Simon* raconte, dans ses piquans mémoires, cette entrevue qui occupait la cour de France au moins autant que la prise ou la perte d'une province.

« Louis XIV, dit le spirituel écrivain, était moins occupé de la décoration de son petit-fils que de la nécessité de son passage par Cambrai, qui ne se pouvait éviter sans affectation. Il eut de sévères défenses non-seulement d'y coucher, mais encore de s'y arrêter même pour manger, et pour éviter le plus léger entretien particulier avec l'archevêque, le roi lui défendit de plus de sortir de sa chaise. *Saumery* eut charge de veiller de près à l'exécution de cet ordre; il s'en acquitta en Argus avec un air d'autorité qui scandalisa tout le monde. L'archevêque se trouva à la poste, il s'approcha de la chaise de son pupille dès qu'il arriva, et Saumery qui venait de mettre pied à terre, et lui avait signifié les ordres du roi fut toujours à son coude. Le jeune

(2) Ce n'était pas seulement en Flandre que ces représentations indécentes avaient lieu; on lit dans l'*Histoire de Louis XI*, donnée par *Jean de Troyes*, sous le titre de *Chronique Scandaleuse* que lors de l'entrée de ce roi à Paris, le 31 août 1461, on lui présenta cinq dames montées sur cinq haquenées de prix, caparaçonnées aux armes de la ville; lesquelles représentaient les cinq lettres qui forment le mot *Paris*, et parlaient selon leur personnage. Un peu plus loin près la fontaine du Ponceau, on voyait des hommes et des femmes sauvages qui combattaient « et trois belles filles faisans per» sonnaiges de seraines (syrènes) toutes nues » et leur veoit-on le beau tétin droit séparé, » rond et dur, qui estoit chose bien plaisan» te, et disoient de petits moltets et berge» rettes. »

prince attendrit la foule qui l'environnait par le transport de joie qui lui échappa, à travers toute sa contrainte, en apercevant son précepteur. Il l'embrassa à plusieurs reprises et assez longuement pour se parler quelques mots à l'oreille, malgré l'importune proximité de Saumery. On ne fit que relayer, mais sans se presser. Nouvelles embrassades, et on partit sans qu'on eut dit un mot que de santé, de route et de voyage. La scène avait été trop publique et trop curieusement remarquée pour n'être pas rendue de toutes parts. Comme le roi avait été exactement obéi, il ne put trouver mauvais ce qui s'était pu dérober parmi les embrassades, ni les regards tendres et expressifs du prince et de l'archevêque. La cour y fit grande attention et encore plus grande fut celle de l'armée. La considération de l'archevêque qui malgré sa disgrace avait su s'en attirer dans son diocèse et même dans les Pays-Bas, se communiqua à l'armée, et les gens qui songeaient à l'avenir prirent depuis leur chemin par Cambrai, plus volontiers que par ailleurs, pour aller où revenir de Flandre.»

A. D.

CHARLES-QUINT ET SON VALET DE CHAMBRE. — *Adrien Dubois*, naquit dans la ville de Bapaume de pauvres parens, au commencement du XVI[e] siècle: il entra au service du comte de Rœulx (1) en qualité de valet de chambre et se fit remarquer par son zèle, son exactitude, et sa fidélité à son maître. Un jour l'empereur Charles-Quint témoignait devant ses courtisans le désir qu'il avait de trouver un valet-de-chambre bon et loyal, intelligent et fidèle, et qui ne sût ni lire, ni écrire; le comte de Rœulx, présent à ce discours, offrit à l'empereur de lui céder le sien qui réunissait toutes ces qualités. Charles-Quint accepta, et dès lors, Adrien Dubois passa à son service; son ignorance, qui, en toute autre circonstance, l'eut arrêté dans sa carrière, fit sa fortune : il devint bientôt le confident intime et presque l'ami du plus puissant monarque du monde; souvent sa fidélité fut mise à l'épreuve et toujours son attachement à son maître triompha des séductions; aussi Charles-Quint, qui l'appréciait, lui confia-t-il maintes fois ses projets et ses secrets les plus chers. Voici une circonstance peu connue de son histoire, dans laquelle il mit plus que tout cela dans ses mains, il ne s'agissait pas moins que de sauver la liberté et la vie de l'empereur.

Quand, en 1552, le duc Maurice de Saxe, à la tête de la ligue d'Allemagne, s'avança sur Inspruck, dispersa le concile de Trente et faillit y prendre Charles-Quint et toute sa cour sans défense, ce monarque, heureusement prévenu peu d'heures auparavant, fut forcé de fuir au milieu d'une nuit orageuse et malgré de violentes douleurs de goutte qu'il ressentait. Il fait ap-

(1) Le comte de Rœulx commandait les troupes de Charles-Quint dans les Pays-Bas et ravagea une partie de la Picardie et de l'Artois en 1552, où il combattait contre le duc de Vendôme.

prêter précipitamment sa litière et feignant d'y entrer, il appelle Adrien Dubois, sans témoins, et le charge d'y tenir sa place en lui commandant de se cacher la figure avec un mouchoir et de contrefaire l'empereur de son mieux en parlant le moins possible. Pendant que la litière évitait à la clarté des flambeaux les précipices des montagnes qui menaient à *Villach*, en Carinthie, et qu'Adrien Dubois entouré de la cour, écoutait avec gravité les avis du grand conseiller *Granvelle*, depuis Cardinal, Charles-Quint, accompagné d'un simple page, et recouvert d'un baudrier sans épée tant il avait mis de précipitation dans sa fuite, marchait, un bâton à la main, vers une autre ville du Tyrol par des sentiers impraticables; et c'est à peine si le maître du monde qui venait de parcourir l'Allemagne en triomphateur, se crut en sureté, quand il parvint, sous cet ignoble déguisement, dans un lieu inconnu et presque inaccessible.

A. D.

L'ABBÉ DE PEU DE SENS. – *L'abbé de peu de sens*, dont nous ne connaissons pas le véritable nom est un des plus anciens trouvères de l'Artois; il n'y était connu que sous ce sobriquet qui lui accorde un caractère d'une gaîté approchant de la folie. Il naquit à Arras, à la fin du XIV[e] siècle; il fut d'abord peintre, puis poète, et se fit quelque réputation par ses vers qui lui donnaient l'entrée des châteaux et des meilleures maisons de l'Artois. Voici ce qu'en dit *Jean du Clercq* à la fin du chapître III de ses mémoires. « Il était » bien venu en plusieurs lieux, par- » cequ'il estoit rhétoricien et fesoit » chants et ballades: il les disoit de- » vant les gens, et par espécial avoit » feit plusieurs beaux dictiers et » ballades à l'honneur de la glo- » rieuse Vierge Marie : aussi plu- » sieurs gens l'avoient bien cher : » mais à chacune fois, qu'il lisoit » ou disoit aulcuns dictiers ou bal- » lades, à l'honneur de Dieu, de » Notre-Dame, ou de quelque saint » ou sainte; quand il avoit tout dit » en la fin, il ostoit son cappel ou » capperon, et disoit: *ne déplaise* » *à mon maistre*, comme aulcuns » certiffioient; pour moy je ne sçay » ce qu'il en est. »

Ce *n'en déplaise à mon maistre*, lui porta malheur, il fut accusé d'être *Vaudois*, de s'être donné au diable et de l'avoir reconnu pour maître; il fut incarcéré à Arras en 1459, torturé jusqu'à ce qu'il avoua d'être Vaudois à M. *Gilles Flameng*, avocat d'Arras, qui lui promettait qu'il en serait quitte pour un pélérinage, s'il disait qu'il l'était et qu'il avait assisté à l'assemblée du bois de *Mofflaines*, près d'Arras. Ce malheureux et ses prétendus complices furent livrés à la justice de l'Evêché; Jacques Dubois, doyen d'Arras et frère Jehan, evêque de Baruth suffragant voulurent se donner la répresentation d'un *Auto-da-fé*, et le malheureux poète, après plusieurs mois de prison et de tortures, fut condamné par les échevins de la cité, à être brulé publiquement et ses cendres jetées au vent. Il fut le premier des condam-

nés exécuté par la justice de l'évêque dans l'été de 1460; au moment de périr il déclara qu'il mourait innocent, ce qui causa quelque rumeur parmi le peuple, mais les émissaires de l'inquisiteur l'appaisèrent en disant que le diable lui avait commandé de parler ainsi. Dans ces tems de superstition cela suffisait. L'abbé de peu de sens fut brûlé vif et en mourant il prononça ces paroles latines: *Jésus autem transiens per medium illorum ibat.* Il pouvait avoir de 60 à 70 ans. Toutes ses ballades en l'honneur de la sainte vierge et des saints ne le sauvèrent pas des griffes de l'inquisition; on voit qu'à cette époque le précepte d'Horace qui permet aux peintres et aux poètes de tout oser, n'était guères de saison.

A. D.

LE GÉNÉRAL DOMON. La mort a moissonné, il y a quelques mois, un des généraux les plus distingués de l'armée, le vicomte *Domon*, né le 2 mars 1774, à Le Forest, petit village situé à peu de distance de Bapaume. En 1791, voyant l'Europe en armes, menacer l'indépendance de la France, il s'enrôla comme sous-lieutenant dans le 4e bataillon de la Somme et vola aux frontières pour mériter une place honorable parmi les défenseurs de la liberté. Néchin, Neuwied, Elchingen, Iéna, Wagram, Znaim, Ostrowo, la Moscowa.... furent témoins de sa vaillance et de son intrépidité. Toujours avide de gloire, Domon bravait tout ce qui se rencontrait sur son passage, franchissait tous les obstacles et portait le trouble et la terreur dans les rangs ennemis. Sa bravoure grandissait avec les dangers et la mort paraissait reculer devant ses défits audacieux. On le vit en 1812, traverser Moscou au milieu des tourbillons de flammes qui s'élevaient jusqu'aux cieux: cet océan de feu, des édifices qui s'écroulaient autour de lui avec fracas, ne purent ébranler son courage, ni le retenir dans sa course: il ne s'arrêta qu'après avoir remis à l'empereur une dépêche importante qu'on lui avait confiée.

Après cette campagne qui remplit le monde du bruit de nos épouvantables désastres, Domon suivit Murat en Italie, où il eut occasion de donner de nouvelles preuves de sa valeur. Il était revêtu à la cour de Naples des plus hautes dignités quand le roi trahissant la France et les liens qui l'unissait à Napoléon lui fit les offres les plus séduisantes pour l'attacher à sa cause. Le général indigné de ces coupables propositions, les repoussa avec mépris et vint offrir ses services à son pays attaqué de toutes parts. Indépendamment des grades qui lui ont été conférés en récompense de ses glorieux services, il fut successivement nommé chevalier, officier, commandant et grand officier de la légion d'honneur, baron de l'empire, vicomte, grande croix et grand cordon de l'ordre de St.-Ferdinand d'Espagne, grande croix de l'ordre de l'aigle d'or de Wurtemberg, officier de plusieurs ordres étrangers, etc. etc.

Après avoir esquissé à grands traits la vie militaire du brave Domon, nous aimerions à parler des vertus privées du tendre père, du fils respectueux, de l'ami dévoué, du citoyen dont l'obligeance ne fut jamais invoquée en vain, soit par d'anciens frères d'armes, soit par des compatriotes; de l'homme que l'adversité ne put abattre et que la prospérité n'éblouit jamais; mais nous devons mettre ici des bornes à nos désirs. Comment d'ailleurs décrire ses mœurs, sa conversation brillante de vivacité d'esprit et d'enjoûment, ses manières dont la franchise et l'énergie militaire n'excluaient ni l'amabilité, ni l'aisance? Comment enfin faire revivre les qualités précieuses qu'il avait reçues de la nature? Sa vie, toute sa vie, voilà son plus bel éloge. Aussi sa mort mérita-t-elle les regrets de tous ceux qui lui furent attachés par les liens du sang ou de l'amitié; son vieux père retrouva des larmes à la nouvelle fatale qui lui apprit que ce fils dont il était si fier était descendu dans l'éternelle nuit. Il y a précisément un an que le vicomte Domon, voulant jeter un juste ridicule sur la manière dont se font les visites de la nouvelle année, fit annoncer par la voie des journaux, *qu'il envoyait ses souhaits à tous ses amis et connaissances*; ce fut hélas! à peu près le dernier souvenir qu'ils reçurent de lui.

M.

MALASSART, dit MONACO. Il se tient presque toujours à l'entrée extérieure de la porte de Cambrai qui conduit à Paris. Là il étend vers les voyageurs et les passans un bras tout mutilé et mêle aux lamentables suppliques de sa profession, un nom plein de souvenirs.

Sa physionomie fortement caractérisée porte l'empreinte irrécusable de la misère et de ses funestes conséquences. Une chevelure longue, raide, touffue, épaisse, que n'ont jamais appauvrie les peines profondes du cœur ou les pensers brulants de l'ambition: un front bas, dont Gall accuserait d'incapacité la dimension étroite; des yeux ternes, des traits dégradés par d'ignobles et serviles habitudes, révèlent au regard de l'observateur un être qu'ont flétri dès ses jeunes ans, la misère et de contagieux exemples. Il ne lui reste que cet instinct égoïste de conservation et de bien-être, qu'ennoblit, que purifie même jusqu'à un certain point une éducation bien dirigée, mais qui, s'il n'est point combattu, abrutit et ravale.

Et cependant un pareil misérable se trouve associé, en quelque façon, à l'une de ces destinées extraordinaires, mélange de gloire inouie et de revers funestes, que l'on taxerait d'invraisemblance dans un roman, et dont la révolution française offre tant d'exemples merveilleux.

Par une soirée de 1787, Malassart était à boire dans un cabaret de Douai avec plusieurs de ses camarades, soldats comme lui dans les *Chasseurs Vatimesnil*. Des hussards du régiment *Colonel-général* faisaient une orgie, dans la même

chambre. Un tout jeune lorrain, caporal-fourrier, assis au milieu de ces hussards, élevait par dessus toutes les voix, sa voix joyeuse et plus bruyante encore.

Ce tapage déplut à Malassart. Echauffé d'ailleurs par d'amples libations, il apostrophe grossièrement le jeune hussard: celui-ci riposte; on échange des injures. Soudain les sabres sont tirés et un coup terrible tranche les tendons de la main droite de Malassart.

Mis à la réforme, à cause de cette blessure, il revint dans sa ville natale. Là sans courage et sans énergie, il se mit à traîner une existence vagabonde et misérable, quand le travail aurait pu lui offrir des jours meilleurs et surtout plus honorables..... Un vol fut même commis par lui et il alla expier sa faute, durant cinq longues années de réclusion.

Il était redevenu libre, depuis quelques mois, quand, un jour, il voit sur la place d'armes de Cambrai, toute la garnison rassemblée et sous les armes. Elle etait passée en revue par un duc, par un maréchal de France. Il perce la foule pour voir plus à son aise le guerrier célèbre qui occupe un poste si brillant et si élevé.... C'était le hussard qui l'avait estropié; c'était Michel Ney.

Tandis que lui, chétif mendiant, subissait tout ce que la paresse, la misère et le vice ont de plus dur et de plus infâme; celui avec le fer duquel il avait croisé son fer; celui dont naguère il était l'égal, se trouvait un général célèbre. Pour lui Malassart, le lendemain n'avait jamais cessé d'être semblable à la veille........ Et un nouveau pas dans le chemin de la fortune et des honneurs marquait pour ainsi dire chaque jour l'existence de Michel Ney. Durant ce court espace de peu d'années, il s'était distingué à Altenkirchen, à Obermersch, à Wurtzbourg et sur les bords de la Rednitz. Le fort de Rothembourg était enlevé par lui à la Bayonnette. Son courage et sa présence resaisissaient la victoire près de Neuwied, et les autrichiens fuyaient devant son épée à Diersdoff, Francfort, Manheim, Zurich, Kilmuntz, Inspruch, Hall, Iéna, Magdebourg, Eylau, Friedland; d'autres lieux proclamaient ses victoires. Il était duc d'Elchingen, grand aigle de la Légion-d'Honneur, et Maréchal-d'Empire.

Ney reconnut le mendiant au milieu de cette foule qui se pressait autour de lui. Il le fit avancer, lui parla avec bonté, et finit par lui annoncer que celui qui s'était battu en brave avec lui n'aurait plus à mendier désormais. Tu recevras de moi une pension, à dater d'aujourd'hui, ajouta-t-il, et elle ne finira qu'à la mort de l'un de nous deux.

Hélas! c'était lui qui devait précéder le mendiant dans la tombe! Lui que devait y précipiter une catastrophe terrible et sanglante! Peu de jours de gloire et d'existence lui était encore réservés, et la fortune que l'on aurait dit se complaire à le guider, s'apprêtait déjà

à lui retirer brusquement sa main et à l'accabler d'un coup affreux.

Cependant l'espace qui le séparait du supplice, fut rempli de victoires et d'honneur. La bataille de la Moskowa, la retraite de Moscow où lui seul sauva quelques débris de l'armée française, l'organisation d'une armée à Hanau, les combats de Bautzen et de Dresde, le placèrent parmi les généraux les plus célèbres. Les suédois expulsés de Dessau, la bataille de Leipsick; Brienne, Montmirail, Craône, Chalons-sur-Marne laissent à peine le souvenir de l'avantage obtenu sur lui par Bulow.

Comblé, en 1814, des récompenses et des faveurs royales, il était commandant en chef du corps royal des cuirassiers, dragons etc. gouverneur de la sixième division militaire, et pair de France, quand l'évasion de l'île d'Elbe vint amener dans notre pays la discorde et la guerre. Ney jura de défendre le Roi contre Napoléon qui s'avançait et le guerrier qui s'était montré loyal toute sa vie, subit l'entraîment irrésistible d'une ancienne amitié........ huit mois après un tombeau recouvrait le vainqueur de la Moskowa......

Voilà comment se sont accomplies les destinées de deux soldats partis du même point de départ. L'un est mort prince de la Moskowa et a été fusillé. L'autre de même qu'il l'a fait depuis quarante-trois ans, tend chaque jour aux passans une main estropiée

S. H. B.

JUMENTIER. Bernard Jumentier, ancien maître de chapelle du chapître de St.-Quentin, né à Lèves, près Chartres, le 24 mars 1749, mourut le 16 décembre 1829, à St-Quentin, où il avait fixé sa résidence depuis l'an 1774.

Il est peu d'exemples d'une aussi longue carrière parcourue d'un pas si ferme, avec une vigueur de facilités, une égalité d'ame aussi soutenue. A quatre-vingts ans, quelque tems avant sa mort, M. Jumentier s'occupait encore avec une ardeur infatigable de ce qui avait fait l'occupation de sa vie entière; on pourrait dire de lui qu'il ne quitta ses élèves que pour mourir.

Son nom se mêle aux traditions que nous avons reçues d'une autre époque, il se rattache aux plus anciens souvenirs: ses véritables contemporains n'existent sans doute plus qu'en petit nombre; des vieillards ont reçu ses leçons, et, dans ces derniers tems, nous l'avons vu, toujours le même, prodiguer ses soins à de jeunes élèves qu'il appelait ses enfans, et qui se féliciteront un jour d'avoir étudié à cette école, d'avoir reçu ces principes solides que le vieux professeur leur inculquait avec tant de persévérance et une méthode si judicieuse.

Ainsi la vie de notre excellent maître, ses utiles travaux appartiennent à plusieurs générations. Ne semble-t-il pas que le tems ait voulu rendre hommage au génie en respectant cette honorable vieillesse, en lui épargnant les infirmités de corps et d'esprit, tristes, mais

ordinaires compagnes du grand âge.

Bien que M. Jumentier fut originaire de la Beauce, la ville de St.-Quentin a été sa véritable patrie; il s'y fixa à l'âge de 25 ans et lui resta fidèle, sans que ni les événemens dont il fut victime et qui lui enlevèrent ses places, ni la juste ambition d'acquérir plus de célébrité pussent le déterminer à quitter sa patrie d'adoption.

Les rares avantages qu'il tenait de la nature, une connaissance profonde de son art lui eussent sans doute valu d'éclatans succès, peu d'hommes en effet satisfont plus complètement aux conditions qui fondent la supériorité dans un genre.

La science de la musique exige des études bien autrement longues et sérieuses qu'on ne pense communément; pour la posséder véritablement, en embrasser toutes les ressources, et pénétrer le secret de ces savantes théories, il faut une portée d'intelligence, une puissance d'esprit peu ordinaire: joignez-y l'aptitude physique; faites qu'une longue et constante pratique ait applani toutes les difficultés et vous ait rendu cet art comme naturel, si vous n'avez reçu en partage ce qu'on appelle le génie, si vous ne vous sentez échauffé du feu sacré, vous pourrez être un musicien distingué, mais vous n'atteindrez jamais aux inspirations du véritable compositeur.

Quand nous dirons que M. Jumentier méritait ce titre, personne ne nous taxera de flatterie: doué d'un sens exquis, d'une organisation toute musicale, possédant une âme sensible, une vive et poétique imagination, la nature avait marqué sa place, et ses œuvres devaient présenter des beautés de premier ordre. On y admire surtout une touche mâle et vigoureuse et cette expression si vraie, si puissante, qui est le caractère particulier de ses productions.

Mais ne nous laissons point aller à des éloges superflus; espérons plutôt qu'en perdant M. Jumentier nous profiterons de l'héritage qu'il a laissé à notre ville et que nous jouirons encore de ses belles compositions.

Les messes exécutées à Versailles devant le Roi, à Notre-Dame, par les artistes les plus célèbres de la capitale, lui attirèrent, à son début, des éloges non suspects donnés en présence même du monarque, et lui assignèrent un rang à côté des compositeurs les plus distingués qui devinrent alors ses amis, mais dont les instances ne purent le décider à passer de l'étroite sphère où il se renfermait sur un théâtre plus digne de lui.

Sa modestie, la simplicité de ses goûts, peut-être aussi l'amour de l'indépendance le fixèrent au milieu ne nous, où il a vécu apprécié comme il devait l'être, environné de l'estime publique, heureux de cette condition d'artiste que quelques gens dédaignent, parcequ'ils sont étrangers à ses puissances, et qu'ils ignorent ses ressources et les

élémens de bonheur que le vrai mérite sait tirer de son propre fonds.

M. Jumentier se suffisait à lui-même. Nos obscurs suffrages n'étaient pas sans prix à ses yeux; il mettait à conduire notre orchestre de province la même importance qu'il avait mise jadis à diriger celui de Versailles. Nous nous rappellerons longtems ces traits nobles et mobiles dont la moindre dissonance faisait vibrer toutes les fibres, ce port majestueux où respirait un si juste sentiment de dignité personnelle.

Ses amis oublieront plus difficilement encore les précieuses qualités qui formaient son caractère. Sous un extérieur sévère, il cachait la plus grande sensibilité, la bonhommie la plus touchante; un esprit orné de connaissances profondes et variées, une imperturbable mémoire meublée de toutes les beautés classiques de l'ancienne littérature, rendaient son commerce aussi instructif qu'agréable.

On s'étonnait de trouver chez lui cette douce gaîté qu'on rencontre rarement chez les vieillards, parcequ'elle tient à une fraîcheur d'imagination qui semble appartenir exclusivement à la jeunesse.

De toutes parts on a voulu contribuer à rendre sa pompe funèbre digne des souvenirs qu'il a laissés à Saint-Quentin : le clergé lui a rendu des honneurs particuliers, la garde nationale a escorté son convoi, MM. les professeurs et amateurs ont montré un zèle vraiment digne d'éloges; à l'issue de la cérémonie, ils ont spontanément arrêté entr'eux qu'un monument serait élevé, à leurs frais, sur la tombe de leur doyen, du patriarche de la musique, et que le jour de l'inauguration, sa messe de *Requiem*, son dernier et son plus bel ouvrage, serait exécutée par eux dans la cathédrale (1). Après avoir payé à la mémoire de M. Jumentier notre tribut de reconnaissance et de regrets, félicitons-nous d'appartenir à une ville dont les habitans s'honorent par de tels actes, et faisons des vœux pour que de semblables sentimens se perpétuent parmi nous.

Ses principaux ouvrages, tous manuscrits et légués à la ville de St-Quentin avec la bibliothèque, le piano et le portrait de l'auteur, se composent de : 1° Onze Messes en musique; 2° trente-quatre *Motets*; 3° onze *Magnificat*; 4° deux *Stabat*; 5° trois *Oratorio*; 6° six *Domine salvum fac regem*; 7° deux *Te Deum*; 8° deux *De profundis*; 9° trois symphonies; 10° *Règles du plein chant*, ouvrage complet; 11° l'opéra-ballet de *Cloris et Médor*; 12° deux Messes de *Requiem*; 13° les *fureurs de Saül*, poëme oratorio, paroles de *Moline*, et beaucoup d'œuvres détachées moins importantes; d'autres non terminées. Plusieurs de ses compositions furent chantées à la cour devant le Roi; Chérubini, qui n'était pas complimenteur, lui a-

(1) Une jeune personne, fille d'un maçon de la loge de Saint-Quentin dont M. Jumentier était membre, a lithographié son portrait qui se vend au profit des pauvres.

dressa diverses lettres de félicitations. La Reine Marie-Antoinette, qui l'honorait de son estime, l'avait surnommé l'*abbé Jumentier*. Plusieurs de ses ouvrages ont été demandés et copiés au Conservatoire, où des compositeurs modernes ont pris des passages, reconnus depuis, et qui leur ont valu des succès. *Sic vos non vobis* !

CH. QUENTIN.

LE GÉNÉRAL CORBINEAU.

Le comte Jean-Baptiste-Juvenal *Corbineau*, naquit à Marchiennes, le 1er août 1776, d'une famille dont les membres furent doués de toutes les vertus guerrières. Quoique bien jeune encore à l'aurore de la Révolution, il embrassa la carrière militaire à cette époque avec son frère ainé, (mort à Wagram) et ils servirent tous deux sous le général d'Harville, leur compatriote et leur protecteur. Le général Corbineau passa par tous les grades et il les gagna tous par des actions d'éclat. Etant capitaine des chasseurs de la garde impériale, il fut nommé chef d'escadron sur le champ de bataille d'Eylau. Appellé à commander le 20e régiment de dragons, dont le dépôt fut longtemps à Cambrai, il le conduisit en Espagne où il fit la campagne de 1808 et se signala devant *Burgos*. Promu au grade de général de brigade, Bonaparte le rappella près de lui, ce qui lui fit faire la campagne d'Autriche en 1809. La trop célèbre guerre de Russie en 1812, lui fournit l'occasion de se distinguer; c'est le général Corbineau qui trouva, à la retraite de la *Bérésina*, un passage pour l'Empereur, qui dès lors l'attacha à sa personne en qualité d'aide-de-camp place que son malheureux frère avait déjà remplie. Il se fit encore remarquer pendant la campagne de 1813, en Saxe, et surtout à l'affaire de *Culm*, où il enfonça les Prussiens et se fit jour à travers leurs bataillons. Napoléon le créa général de division le mai 1813. Il fit avec distinction la savante campagne de France, pendant l'hiver de 1814, et il eut le bonheur de sauver une seconde fois la vie à l'empereur à Montmirail, où il le débarrassa. Si tout le monde à cette époque avait fait son devoir comme le général Corbineau, les destinées de la France auraient peut-être changé. Le comte Corbineau, fut nommé chevalier de St-Louis le 19 juillet 1814 et grand officier de la légion d'honneur le 19 janvier 1815. Pendant le règne des cent jours, Napoléon lui rendit ses fonctions d'aide-de-camp et lui confia plusieurs missions importantes et délicates. Il fut chargé de se rendre au Pont-Saint-Esprit pour s'opposer à la marche du duc d'Angoulême et ensuite il prit part à la pacification de la Vendée. Il assista à la bataille de Waterloo et accompagna l'empereur dans sa retraite. Quoiqu'un des plus jeunes généraux de division, il cessa d'être en activité peu après la seconde restauration, et fut mis en disponibilité avec une foule de ses compagnons d'armes parmi lesquels on comptait ce que la France avait de plus honorable et de plus capable. Il vécut alors

retiré à Paris ou dans sa terre de *Beaumont* (département de l'Oise); néanmoins ne voulant pas rester étranger à ce qui pouvait être utile à son pays natal, il fit partie de la *Réunion du Nord*, fondée à Paris et présidée par le maréchal duc de Trévise. Peu de jours après l'avénement de S. M. *Louis-Philippe Ier* au trône de France, le général Corbineau fut appellé au commandement supérieur de la 16e division militaire, pays qui l'a vu naître, et dans lequel il lui a été d'autant plus facile de se faire aimer, qu'avec un grand fonds de justice, le général joint des manières affables et pleines d'aménité.

A. D.

JEAN LE PREVOST. Jean le Prévost, naquit à Valenciennes vers 1550 ; il fit d'assez bonnes études et se détermina à entrer dans les ordres. Il prit l'habit de religieux dans l'abbaye d'Hasnon de l'ordre de St.-Benoist à une époque qu'on ne saurait préciser, mais qui ne doit pas être éloignée de 1580. Les guerres de religion qui troublèrent les Pays-Bas vers ce tems là, confirmèrent Le Prévost dans sa résolution, il devint un zélé catholique, et ayant reçu du ciel une imagination plus poétique qu'on n'en rencontrait ordinairement sous le ciel flamand, il conçut le projet un peu téméraire peut-être de mettre en vers français les prières de la messe et des diverses pratiques religieuses des catholiques. Cette résolution lui vint pour faire pièce aux hérétiques qui chantaient leurs Psaumes mis en vers par Marot et se moquaient des catholiques qui entonnaient du latin la plupart du tems sans en comprendre un mot.

Difficile était l'entreprise du poéte Valenciennois ; et le croirait-on ? il en sortit avec plus de succès qu'on n'eût pu l'espérer à une époque et dans des lieux aussi éloignés des progrès des lumières. Les vers de le Prévost sont supportables et c'est tout ce que l'on pouvait exiger d'un religieux d'Hasnon au XVIe siècle. Il n'est peut-être pas sans intérêt de donner ici un échantillon de son style, qui le fera mieux connaître que tout ce que nous pourrions en dire. C'est ainsi, par exemple, qu'il traduit le commencement du *Crédo*:

Je crois en un vrai Dieu, le Père tout-puissant,
Qui est le créateur du ciel resplendissant,
Ensemble de la terre : et des choses visibles,
Et de celles qui sont à nos yeux invisibles.

Quand le prêtre dit le *Dominus vobiscum*:

Vueillés, bon Dieu, estre parfaictement
Auec l'esprit du prestre incessamment,
En exauceant par grace singuliére,
Sa suppliante et publicque prière :
Et nous donnant, par vostre grand' bonté,
Ce que requiert nostre nécessité ;
Par Jésus-Christ vostre fils débonnaire,
Nostre seigneur et nostre salutaire,
Qui avec vous aussi le sainct Esprit,
Dieu tout puissant, à toujours, régne et vit.

Ces vers ne sont pas trop vieux pour un moine qui s'engraissait dans une riche abbaye des Pays-Bas, au même tems que *Ronsard* vivait à la cour la plus policée et la plus brillante de l'Europe.

Le rythme qui convenait le mieux à Jean le Prévost était celui des vers

de cinq syllabes; il s'en servait assez adroitement dans les prières des fêtes de l'année au *Kyrie Eleison* :

« Dieu créateur
Par ta clémence
L'humble pécheur
Purge d'offense.
Dieu permanent,
Père amiable,
Sois nous clément
Et favorable.
Fay nous merci
Dieu débonnaire,
Repousse aussi
Nostre adversaire.
Christ redemteur
De tout le monde,
Des tiens le cœur
De péché munde.
Roy souverain,
Christ salutaire,
Pardon soudain
Veuille nous faire.
De nous, ô Christ
De Dieu le verbe,
Chasse l'esprit
Faulx et superbe.
Esprit de paix
Et sans fallace,
N'oste jamais
De nous, ta grâce.
Bon conducteur,
Conduy nostre ame,
Chasse malheur
Et vice infame.
Esprit tuteur,
Et sauve-garde,
L'ame d'erreur
En tous temps garde. »

Assurément ces vers qui ont près de deux siècles et demi de date, sont plus décens que les cantiques dont les missionnaires inondaient naguères nos provinces, et plus clairs que ces poésies dont les obscurs imitateurs du romantique Hugo ont voulu faire venir la mode au XIXe siècle.

Le religieux-poète de Valenciennes paraît avoir terminé sa traduction poétique vers 1590; le 5 novembre 1593, il obtint du roi d'Espagne le privilège de la faire imprimer; mais il se trouva dans un grand embarras : la populeuse ville de Valenciennes, cité noble et riche, ne possédait pas encore alors d'imprimerie. Le Prévost qui, comme les poètes du bon tems, n'était sans doute pas très-fortuné, ne crut point devoir courir les risques de publier son ouvrage à ses frais dans une ville voisine; la coûtume si commode des souscriptions n'était pas inventée alors, et le versificateur Valenciennois se contenta de conserver ses poésies sacrées en portefeuille, se donnant quelquefois le plaisir d'en lire quelques passages, par voie de récréation, dans plusieurs couvens du pays, après avoir préalablement vuidé quelques bons lots de vin. Leur succès ne fut pas douteux s'il faut en croire les petites pièces de vers, en forme de sonnets louangeurs, qui parurent à cette epoque et qui furent adressés à l'auteur par *Philippe Numan*, *Thomas Molin*, *Philippe de Hoves*, tous Valenciennois du tems qui se piquaient de bien tourner un vers et de se connaître en poésie. *Henry d'Oultreman*, lui-même, le naif historien de Valenciennes, paya son tribut d'éloges au poète le Prévost et lui décocha un sonnet dans lequel il le compare à *Moïse*.

Enfin le plus ardent souhait de Jean le Prévost fut exaucé; un imprimeur vint établir ses presses à Valenciennes au commencement du 17e siècle, et les poésies du religieux d'Hasnon furent imprimées sous ce titre :

« Prières en vers, et rime, povr « reciter dvrant le sacrifice de la « Messe, et s'accorder à cela que le « prestre dit, et que le clergé chante « auant le sacrifice, les iours so« lemnels. Par *D. Jean le Preuost*, « Valencenois, religieus de Has« non, de l'ordre Sainct Benoist. « A *Valenciennes*, chez *Lau« rent Kellam*, imprimeur Iuré. M D CIII» in-8° de 17 fs. liminaires et 410 pages dont les 7 dernières non cotées. Ce livre qui est adressé par l'auteur aux *Seigneurs Bourgeois et Manans de Valenciennes* est aujourd'hui devenu très rare. Il a surtout pour notre pays un degré d'intérêt de localité, c'est incontestablement le premier livre qui ait été imprimé à Valenciennes. *Laurent Kellam*, père de la typographie Valenciennoise, étrenna ses presses par ce volume curieux. Ce fait est suffisamment constaté par le passage suivant de l'épître dédicatoire en prose, tant soit peu poétique adressée par Le Prévost aux magistrats de Valenciennes : « En après, veu qu'avec grace libé« ralle, vous avés ici admis un im« primeur, où il n'en y avait point « encore eu : il appertient bien que « ce livre composé et imprimé en « ce lieu, contenant prières en vers « françois, pour soi servir sous le « sacrifice de la messe, chose non « pratiquée par autre, porte vostre « nom en chef, pour servir com« me de rameau verdoyant, sur le « fait d'un charpentage nouveau « érigé. »

Il est probable que le poète Valenciennois ne s'est pas arrêté en si beau chemin; sans doute il a composé d'autres poésies, puisqu'il dit quelque part que celles-ci ne sont que les *primices de ses petits labeurs*, peut-être même le religieux d'Hasnon ne s'en est-il pas toujours tenu aux poésies sacrées. Quoiqu'il en soit, les vers profanes de Le Prevost, si toutefois il s'est jamais permis telle licence, ne sont pas parvenus jusqu'à nous : nous devons nous en tenir la dessus aux conjectures, on était loin alors d'être arrivé au point où, comme au siècle dernier, les abbés se fesaient gloire de publier des *œuvres badines* qu'un mousquetaire eut à peine avouées.

A. D.

WALLEZ (Joseph). Le village de *Câtillon*, dans l'arrondissement de Cambrai, est un de ceux du département du Nord qui a fourni aux armées françaises le plus grand nombre de braves. *Joseph Wallez*, sergent-major au 13e régiment d'infanterie légère, était né dans cette commune. Tombé au pouvoir de forces supérieures ennemies à Culm le 30 août 1813, il fesait partie d'une colonne de prisonniers escortée par 52 Prussiens, lorsque aidé par 25 fantassins de son régiment, ses compagnons d'infortune, il parvint à désarmer ses conducteurs et à les faire eux-mêmes prisonniers. Il les ramena en triomphe aux premiers postes de l'armée française dont il n'était séparé que par une distance de deux lieues. Cet acte de courage et de présence d'esprit et d'autres, moins brillans peut-être, lui méritèrent d'être décoré de l'étoile des braves.

A. D.

GOSSUIN. — M. Gossuin, d'Avesnes, ancien administrateur-général des forêts, mourut à Paris, le 11 avril 1827 : nous sommes heureux de pouvoir donner aujourd'hui le discours prononcé sur sa tombe par M. Toulotte, ancien sous-préfet, auteur de l'*Histoire philosophique des Empereurs Romains*. Voici les expressions de M. Toulotte, telles qu'il a bien voulu nous les transmettre :

« Messieurs,

« Constant-Joseph-Eugène Gossuin naquit dans le département du Nord, en la ville d'Avesnes, le 12 mars 1758. Il reçut une excellente éducation, et fut maire avant l'âge où il n'aurait pu l'être sans dispense. Il exerçait ces fonctions depuis neuf ans, lorsque le suffrage de ses concitoyens les lui prorogea en 1790.

« Des idées saines et des connaissances positives, jointes à cette bonté d'âme qui donnait aux malheureux un appui dans le citoyen que nous regrettons tous, l'avaient fait distinguer parmi ceux qui auraient pu administrer la mairie d'Avesnes. Il fut chargé de régir les propriétés d'une famille, royale par l'origine, nationale par le patriotisme, populaire par sa bienfaisance ; sans orgueil dans la prospérité ; grande dans le malheur, et en possession d'offrir, depuis Louis XII jusqu'aujourd'hui, cette continuité non interrompue de princes amis des sciences et des arts, protecteurs des lettres, du commerce et de l'industrie ; accoûtumés à voir dans le peuple la grande famille sociale, et doués de ce jugement sûr, qui, loin de trouver des sujets d'alarmes dans l'instruction et l'aisance des classes laborieuses, y remarque des garanties pour le maintien de l'ordre, pour le respect des magistrats, pour l'obéissance aux lois.

« En 1790, mon ami Gossuin organisa les nouvelles administrations dans le département du Nord. Il y fut membre du directoire central, et y présida les électeurs en 1791, à l'époque mémorable où le Roi accepta cette belle constitution, sur le maintien de laquelle comptaient d'habiles publicistes dont le pouvoir eut le malheur de méconnaître la droiture des intentions. La maligne influence des ennemis du nouvel ordre de choses rendit impuissante l'Assemblée législative dont mon ami Gossuin faisait partie ; elle se vit forcée d'invoquer le secours du peuple français et, un grand péril enfanta la Convention.

« Sa dictature de trois ans fut trop longue pour n'être pas féconde en calamités. Que va-t-elle faire? Sa mission est de tout abattre et de tout reconstruire. Loin de jouir du calme nécessaire aux créations, elle a la tête dans la région des orages et les pieds sur des abîmes. Ceux-ci

ne l'effraient point, et on la croirait dans son élément au milieu de ceux là; elle recèle dans son sein tous les genres d'intrépidité, et porte dans ses actes une ardeur brûlante; elle comprime ses ennemis de l'intérieur, et voit renaître les factions de leurs propres cendres; il semblerait qu'elle n'aura jamais assez de toutes ses forces, et elle s'ouvre les veines à la voix des partis; elle doit affermir la révolution, et n'en épargne point les auteurs; elle a proclamé la république, et des conventionnels républicains n'en périssent pas moins sur l'échafaud. Voilà bien, dirons-nous, la discorde et le vertige des passions humaines portés à l'excès. Ah! sans doute. Eh bien! le patriotisme et les ressources de cette assemblée célèbre surpassèrent et ses violences inouïes et ses cruelles mutilations. Elle regarde sans effroi l'Europe levant des millions de glaives sur la patrie mise en péril par des révoltes et des insurrections, menacée par l'irruption de toutes les vengeances et déchirée par le fanatisme qu'accompagne la duplicité, que précède la trahison; qu'aucune infortune n'attendrit, et qui reproche à la coalition des rois de ne savoir point haïr la république. Celle-ci, seule contre tous, n'a ni poudre, ni magasins, ni fusils, ni soldats, ni chefs habiles. La Convention fait un appel à la liberté, et en obtient, comme par enchantement, des munitions, des approvisionnemens, des soldats et des généraux. Nos volontaires sont remplis d'enthousiasme par les chants de Tyrtées capables d'électriser le marbre, et les chefs de nos armées reçoivent l'ordre de battre l'ennemi. La Convention déclara la guerre à l'Angleterre, à la Hollande, à l'Espagne, et réunit à la France la Savoie, le comté de Nice, le pays de Porentruy. On allume, sur divers points de l'intérieur, les torches de la guerre civile; on favorise, sur quelques autres, les projets de l'ennemi, et la Convention ne parait craindre ni l'Angleterre, ni la Prusse, ni les satellites de ces trois planètes guerroyantes. Elle abolit l'esclavage dans les colonies françaises, fait la guerre à l'athéisme, pacifie la Vendée, rompt par des victoires la ligue des rois et recule nos frontières avec les sabres de nos soldats.

« L'Europe étonnée voit sortir de cette assemblée une législation égale pour tous, les bases du Code civil qui nous régit, et le système de finances adopté par l'empire, admiré par nos voisins. Des milliards ont passé et repassé entre les mains des conventionnels, sans porter atteinte à la réputation d'aucun d'eux. On reconnait encore avec l'éloquent de Serre que les majorités ont des intentions droites, surtout alors que les élections fournissent de très-nombreuses assemblées; on le reconnait, disons-nous, à la création du système uniforme des poids et mesures, à la fondation d'un musée national des arts, à l'établissement d'écoles pour les sciences, pour les lettres, pour les diverses parties de l'enseigne-

ment public, et à la formation de Codes pour toutes les branches du service militaire.

« C'est principalement dans cette partie que le législateur Gossuin a rendu au pays de grands services, soit dans sa présidence du comité militaire, soit à l'armée du Nord qu'il a organisée et administrée pendant ses longues missions, qui l'y ont retenu en 1792 et 1793, du moins en partie. Ses rapports sur les manufactures d'armes, sur la solde des troupes, sur le dévouement de la ville de Condé, sur les indemnités qu'il fit accorder aux villages pillés par l'ennemi, et sur plusieurs autres objets, ont marqué sa présence à la Convention, où il se signala par une modération fort rare dans ces terribles conjectures.

« Mais il était plein de force et d'énergie dans les comités, quand il y demandait des institutions qui fussent, dans la suite, des garanties contre l'idiotisme, l'impéritie, les passions et la décrépitude des chefs de l'état. L'expérience et l'étude des peuples lui avaient appris d'ailleurs qu'une bonne administration a plus d'influence sur la prospérité d'un peuple que son contrat social : des rois absolus n'arrêtent pas nécessairement le cours des richesses industrielles et commerciales ; et des conseils populaires peuvent bannir l'abondance et le bonheur d'une république par des lois somptuaires, par le monopole, par les douanes, par des bornes imposées à la marche de l'esprit humain, sous prétexte de protéger un culte quelconque.

« Après avoir été élu cinq fois député, Gossuin a rempli les fonctions d'administrateur-général des forêts. Il comptait, en 1818, plus de trente-six ans de service public.

« Il était membre fondateur de la Société centrale d'agriculture.

« Son fils cultive les lettres et les arts. Il a déjà fait preuve d'intégrité, de prudence et d'habileté dans des emplois difficiles. Tout à la fois électeur et éligible, ami de la liberté et riche des antécédens que son père lui a laissés pour exemples, il est digne de représenter un jour son département parmi les membres de la minorité courageuse, que nous voyons réduite à constater la violation de cette partie des droits acquis dont la Charte est la reconnaissance.

« Puisse le sage d'Avesnes que nous pleurons tous revivre, pour sa famille et ses nombreux amis, dans son fils, auquel nous devons des consolations ! »

NOUNOU L'HÉBÉTÉE. — (*Jeanne Gobert, née à Cambrai le 13 avril 1779.*) A présent elle chante des cantiques, fait la révérence, est vêtue de bonne et chaude bure, et le soir après avoir prié dévotement elle se couche en un lit mollet, sûre d'avoir le lendemain de la

pourriture pour satisfaire à sa faim, du feu pour réchauffer ses membres infirmes.

Vient-elle à être malade, il y a là des femmes — des anges — pour la soigner et la consoler !

Jadis il n'en était pas de même. Vagabonde, et n'ayant d'asile qu'un cloaque démantelé, elle traînait dans toutes les rues, sa marche débile, et venait tomber souvent de fatigue au pied de quelque borne.

Et en voyant la pauvre créature assise là, laissant aller dans le ruisseau sa vieille jupe de damas vert, et portant autour d'elle un regard louche et idiot, des groupes d'enfants se rassemblaient devant elle et lui disaient : Chante, voilà du pain.

Puis elle avançait des mains tremblantes d'avidité, car elle avait faim. Mais il lui fallait gagner auparavant ce misérable salaire; on ne jette une pièce de monnaie dans le chapeau que tend un singe bien appris, que lorsqu'il a épuisé tout son savoir-faire de gambades.

— Chante, voilà du pain; répétaient les enfans.

Alors un rire stupide entr'ouvrait ses lèvres et elle demandait un livre.

Vite! un livre! On lui plaçait une feuille de chou entre les mains et elle se mettait à chanter. A chaque couplet elle retournait comiquement la feuille de chou comme si elle eût retourné une page.

Il y a parmi la classe ouvrière du Cambrésis des chansons bizarres, transmises de mère en fille durant les veillées d'hiver, et que l'on redit en éclatant de rire, lorsque l'on danse autour des feux de la Saint-Jean.

Une verve âpre et grotesque a inspiré ces couplets, mélange de patois cambrésien et d'expressions surannées du moyen âge, et qui de même que toutes les pasquilles du quinzième siècle affluent en épigrammes contre les moines.

On s'étonne, on s'émerveille de la grotesque poésie, de la verdeur de plaisanterie, du bonheur de dire qu'il y a dans ces chansons. Quels poètes populaires les ont composées? Voilà ce que nul ne sait et ne saura probablement jamais.

Tels étaient les refrains que la stupide *Nounou* affectionnait et les seuls que sa mémoire eût pu retenir jusqu'alors. Elle les chantait avec un imperturbable sang-froid au milieu des insultes dont la harcelaient l'engeance impitoyable des enfans. Et quand le soir était venu et que la voix niaise et nazarde de la pauvre fille lui manquait, elle recueillait dans son tablier les morceaux de pain que l'on avait jetés autour d'elle, et qu'elle n'avait point songé à recueillir tandis qu'elle chantait. Car, elle aussi, elle éprouvait cette préoccupation profonde qui s'empare de tout

homme, quand il se livre à une occupation chérie, elle aussi éprouvait cette préoccupation que l'on a paré du nom d'inspiration.

Après bien des années de délaissement, on a pris en pitié sa misère, on a recueilli l'insensée à l'hôpital-général et elle y végète, n'ayant cure ni de l'instant qui est, ni de l'instant qui va venir. Elle est heureuse comme un brin d'herbe qui pousse contre un mur, et qu'une goutte d'eau tombée d'un toit vient désaltérer de tems à autre.

Elle a changé son allure profane contre des habitudes de dévotion, elle a changé ses couplets égrillards contre des cantiques. Mais sa raison, encore moins sa volonté, n'est pour rien dans ce changement. Elle s'est laissé faire, car pour elle, ni obstination, ni desir, ni penser. Donnez lui une impulsion, et l'automate de chair y obéira. Son intelligence est au-dessous, bien au-dessous de l'instinct d'un chien de chasse.

Voilà comment elle est depuis le jour où elle naquit, voilà comment elle sera jusqu'à l'heure de la mort.

Le philosophe dit : elle est heureuse, car elle n'a jamais connu, elle ne connaîtra jamais les horribles angoisses du désespoir, et les mornes douleurs du désenchantement.

Et les pieuses filles qui la soignent disent aussi elle est heureuse, et elle le sera dans l'autre monde, car le maître a dit : « *Bienheureux* » *les pauvres d'esprit*, *le royaume* » *des cieux est à eux*.

S. H. B.

LE MATELOT SION. — Tout le monde a su dans le tems que lors du débarquement de l'armée destinée à la conquête d'Alger, le premier qui, bravant le feu de l'ennemi, planta notre drapeau sur la côte africaine, était un jeune marin de 22 ans, nommé Sion; mais ce que l'on ignore assez généralement, c'est que ce brave jeune homme a vu le jour dans notre département.

Henri-Frédéric-Joseph Sion, né à Dunkerque, le 27 février 1808, s'embarqua le 2 juillet 1826 comme matelot de 3e classe; sa bonne conduite lui mérita d'entrer successivement dans les classes supérieures et de parvenir ensuite au grade d'officier marinier ou contre-maître.

Dans l'escadre destinée pour l'Afrique, Sion était à bord de la frégate *la Thétis*, commandée par le capitaine de vaisseau Lemoine. D'après les dispositions de l'amiral Duperré, on se préparait au débarquement dans la baie de Sidi-Ferruch : Sion, patron de la chaloupe qui devait recevoir son capitaine et le conduire à terre, jugeant qu'il aurait encore le tems d'exécuter le dessein qu'il méditait, dirigea de sa seule volonté sa chaloupe vers la rive où personne de l'escadre n'était encore parvenu. L'ennemi

avait abandonné la partie du fort la plus rapprochée de la mer ; il s'était retranché derrière un second bastion, mais son feu nourri et celui des arabes réunis sur la plage n'intimidèrent pas notre intrépide concitoyen. Il s'élança sur la partie abandonnée du fort, et là il planta le premier l'étendart de la France. Cette vue fit redoubler le feu des ennemis, mais Sion y échappa heureusement et parvint à se mettre à l'abri derrière un rocher. Alors s'effectua le débarquement, alors se rallia notre armée autour du signe qui bientôt devait être celui de la victoire.

Cet acte de courage de notre concitoyen ne devait pas rester sans récompense. Le gouvernement a changé depuis; l'étendard que Sion arbora est aujourd'hui justement proscrit, mais qu'importe la couleur d'un drapeau qui, confié à des français, est toujours l'emblème de l'honneur ! Il appartenait à notre digne monarque de récompenser une action que son âme est si bien faite pour apprécier : il daigna créer le jeune Sion chevalier de l'ordre de la légion d'honneur.

L'ordonnance rendue sur le rapport de l'amiral Duperré est datée du 2 octobre 1830. Le 5, M. Horace Sébastiani, alors ministre de la marine, en donna avis à Sion dans une lettre des plus flatteuses.

Ce fut le 4 novembre que la réception eut lieu à Toulon, en présence de toutes les autorités du lieu, et de plus de cinq mille hommes de troupes sous les armes. Notre concitoyen reçut la croix des braves des mains du contre-amiral Duranteau, préfet maritime à Toulon, aux vives acclamations de la foule que ce spectacle avait attirée.

Depuis quelques jours, Sion est de retour dans sa ville natale ; partout dans son trajet il a reçu les félicitations et les hommages des autorités auxquelles il eut à s'adresser. Ayant été indisposé avant son départ de Toulon, il fut traité dans l'hôtel de la préfecture maritime et admis à la table de M. le Préfet.

Honneur, trois fois honneur, à celui qui jeune encore s'est montré digne de l'admiration des hommes! Persévérez, brave Sion, dans la carrière qui vous est ouverte ; réalisez un espoir si justement conçu, en suivant les traces du célèbre marin, de l'illustre Jean-Bart, qui, comme vous, naquit dans la cité de Dunkerque.

(*J. de Dunkerque*).

L'AMIRAL JACOBS. — Michel *Jacobs*, *Jacobsen* ou *Jacobson*, (1) habile et brave marin, naquit à Dunkerque vers le milieu du 16e siècle, d'une famille originaire de la Flandre maritime, où elle paraît avec distinction dans des époques reculées. En 1309, *Clays*, sir JACOBSEN, de la Brille, fut envoyé par Guillaume III, comte de Hollande, en Angleterre pour traiter, sur les

(1) L'*s* seule est l'abréviation ou contraction de la syllabe *sen* ou *son*, qui, dans les langues septentrionales, veut dire *fils*.

dommages occasionnés de part et d'autre par les prises faites en mer. (Voyez Thomas Rymer, tome 3. page 151.) En 1399, *Didier* JACOBSEN est mentionné comme un des notables citoyens de Delft (id. ibid. tome 8, page 96.) En 1439, *Evrard* JACOBSEN, bourguemestre d'Amsterdam, fut chargé par son souverain de plusieurs commissions importantes. (Annales de Flandre, par Emmanuel Sueyro, tome 2. page 313.)

Michel, qui donne lieu à cet article, se signala héroïquement au service d'Espagne, et devint par ses actions l'honneur de sa famille et l'ornement de sa patrie. Il commandait, en 1588, un vaisseau dans la fameuse armée navale de Philippe II, dite *l'invincible*, et ce fut à son courage et à son intelligence que l'Espagne dut la conservation des débris de cette flotte malheureuse. En 1595, il commanda en chef une Escadre espagnole, ayant sous lui Daniel de Coster, vaillant capitaine, et prit, brûla ou coula à fond tous les bâtimens hollandais employés à la pêche. Une continuité d'actions éclatantes lui procura successivement le grade d'amiral général, et l'ordre de Saint-Jacques. En 1632 il amena d'Espagne à Dunkerque sa flotte avec quatre mille hommes de troupes; et sans s'effrayer du nombre des vaisseaux anglais et hollandais qui défendaient l'entrée du port, il y entra sans perte. Retournant ensuite avec cette même flotte en Espagne pour y chercher d'autres troupes, il battit dix vaisseaux turcs, et ramena tous les siens d'Espagne à Dunkerque. Telle fut sa dernière expédition. « Mais, dit » Faulconnier, historien de Dun» kerque, il ne jouit pas long-tems » du bonheur de son voyage; il mou» rut quelques jours après son arri» vée, en 1632 : il y avait 50 ans qu'il » servait le roi d'Espagne, et tou» jours avec tant de valeur, de con» duite et de fortune, que les hol» landais le surnommèrent le *Re*» *nard de la mer* (1). »

Le roi catholique fit transporter son corps à Séville : il y fut enterré dans l'église où reposent les cendres de Christophe Colomb et de Fernand Cortès. Michel Jacobs eut de Laurence Weus son épouse, sept garçons et cinq filles; quatre de ses fils furent capitaines de vaisseaux de guerre, et se distinguèrent à son exemple. Jean Jacobs l'un deux, soutint en 1622, avec un seul vaisseau, un combat de quatorze heures contre neuf vaisseaux hollandais, coula à fond leur vice-amiral Herman Kleuter et deux autres vaisseaux; puis voyant son tillac couvert de hollandais, qui étaient parvenus à l'aborder, se fit sauter en l'air avec eux plutôt que

(1) Faulconnier nous a conservé les traits de ce brave marin en faisant graver son portrait dans son *Histoire de Dunkerque*, publiée à Bruges, 1730, in-folio, première partie, page 134. L'amiral *Jacobs*, dont le nom a été oublié dans toutes les biographies, méritait bien de tenir une petite place dans les annales d'une ville dont il fut une des plus brillantes célébrités, avant qu'elle eut donné naissance à l'illustre *Jean-Bart*. A. D

de se rendre. *Antoine*, aussi capitaine de vaisseau et frère de Jean, a laissé une postérité masculine qui subsistait en France, à la fin du siècle dernier, dans Cornil-Guislain Jacobs, ancien aide-major de la capitainerie, garde-côte de l'île de Noirmoutier, où il s'est établi vers 1730. C'est le premier qui dans cette île a forcé la mer à reculer sur elle même, en établissant des desséchemens. Les services qu'il a rendus à la marine, au commerce et à l'agriculture, ajoutent un nouveau lustre à celui qu'il a reçu de ses ancêtres. C'est à son intelligence et à son courage infatigable qu'est due l'existence entière de l'île de la Crosnière, dont son fils, ancien député de Noirmourtier porte le nom. Ce fut le 1er avril 1767, qu'il rassembla onze cents hommes de dix sept paroisses du continent voisin, et qu'il déroba cette île à l'océan par cinq mille toises de digues. C'est, pour ainsi dire une image en raccourci des travaux de la Hollande, pays de ses pères.

Depuis ce tems, il a fait construire une église paroissiale, un presbytère, des maisons, etc. en sorte que cette nouvelle colonie, qui n'était auparavant qu'un banc couvert par les eaux de la mer, est actuellement habitée, bâtie et défrichée. Dans l'exécution de sa noble entreprise, M. Jacobs s'était associé à M. du Berceau son gendre : c'est à ces deux citoyens que Mgr. le prince de Condé, avait concédé, en 1766, le terrein submergé qui forme aujourd'hui l'île de la Crosnière, et que S. A. S. venait d'obtenir du Roi.

LE VICOMTE DE TN-RG.

OUDESCH, *ou le champ de bataille de Denain*.— Un dictionnaire historique (je ne puis en donner le titre, car il manque à mon exemplaire (1) contient une anecdote intéressante, qui me parait digne de figurer dans les *Archives du Nord*. La voici textuellement :

« Immédiatement après la bataille de Denain en 1712, Oudesch, Bavarois, officier d'un régiment de grenadiers au service du duc de Bavière, alla dans les retranchemens compter le nombre des hommes qui avaient été tués pendant l'attaque. Il n'alla pas loin sans trouver des morts à compter; il allait en mettre un dans le nombre, lorsqu'il l'entendit se plaindre. Un grenadier du régiment de Guyenne qui se promenait aussi pour voir si on n'aurait pas oublié d'en dépouiller quelques-uns, entendit la voix plaintive du mourant, et en homme charitable, il voulut le soulager. Pour cet effet, il s'en approche, le couche en joue, et dit en jurant qu'il allait achever ce pauvre malheureux qui souffrait trop. Heureusement M. de Queucin, major du régiment, qui accompagnait le lieutenant, détourna le fusil, et dit au grenadier : Laisse mourir ce misérable, s'il doit mourir. Monsieur, dit le grenadier, excusez-moi, s'il vous plait, je voulais ren-

(1) *Dictionnaire historique des batailles*, 6 vol. in-8°. (*Note des éditeurs*.)

dre service à ce pauvre garçon, et dans l'état où il est, le meilleur est de l'achever. Il voulut le coucher en joue de nouveau, et M. de Queucin fut enfin obligé de le chasser. Le lieutenant Oudesch qui savait un peu de français, avait entendu ce discours : il s'approcha du blessé ; et voyant qu'il savait l'allemand, lui fit plusieurs questions. Il lui demanda d'abord de quel pays il était. Le blessé répondit qu'il était Bavarois. Bavarois, dit le lieutenant en grondant, Quoi ! tu servais contre ton prince? Il fallait achever de le tuer. Et de quel endroit es-tu de la Bavière, continua-t-il? L'autre lui répondit qu'il était des environs d'Ingolstad. Quel est ton père, quels sont tes parens, reprit le lieutenant? Ma mère est morte, dit-il, et je suis fils unique d'un officier qui apparemment a été tué à la bataille de Hochstet, et dont je n'ai pu avoir de nouvelles ; depuis ce tems-là, mes parens se sont emparés de tout son bien et me laissaient manquer de tout. Quand je me suis vu un peu grand, ne sachant que devenir, j'ai fait complot de m'enrôler avec deux de mes camarades, et j'ai pris parti avec le premier officier qui s'est présenté. Le lieutenant lui dit : Comment t'appelles-tu ? Je m'appelle Oudesch, répondit le blessé. Ah ! malheureux, reprit le lieutenant, tu es mon fils, et j'étais ici spectateur de ta mort, sans le secours de M. de Queucin, et sans aucun effort de ma part pour t'en garantir; tu t'es mis dans le cas de nous tuer l'un l'autre, si l'occasion s'en fut présentée ; et le ciel nous a conduits ici pour te sauver la vie. Ce pauvre garçon, qui, dans la plus triste situation où l'on puisse être, eut le bonheur de trouver un père qu'il croyait mort depuis longtems, fut si transporté de joie, qu'il se mit à se traîner en criant : Ah ! mon père ! il se jeta à ses pieds, et les embrassa avec un transport si grand, qu'on eut de la peine à l'en arracher. Le blessé fut transporté, soigné, guéri, et entra en qualité d'officier dans ce régiment. »

B.-L.

LE GOUVERNEUR DE GRAVELINES. La tradition supplée à l'histoire, et avant l'histoire, il n'y avait que la tradition. On tient le fait suivant d'un Calaisien presque octogénaire, connu pour être *véridique*, il le tenait de son grand-père, qui le tenait, lui, de son aïeul, le héros de l'aventure.

Ce particulier, propriétaire et rentier à Calais, était marié, lorsque Gravelines était encore sous la domination espagnole, qui occupait des postes jusqu'à Marck ; et le commandant de cette place faisait parcourir la ligne par des partis qui parvenaient à enlever et à conduire à Gravelines, où on rançonnait, suivant l'usage du tems, les voyageurs qu'ils pouvaient rencontrer.

Cet ancêtre de notre contemporain avait, ainsi que beaucoup d'autres propriétaires de Calais, des biens et des fermes situés à Marck et à

Oye, et les fermiers détenteurs de ses biens, sur le territoire espagnol, se faisaient un prétexte de l'occupation ennemie qui les frappait de réquisitions pour ne pas payer ces propriétaires.

Ceux-ci, gênés, parce qu'enfin il fallait vivre, et qu'on ne vit pas sans argent, s'exposaient souvent au danger d'être enlevés, pour aller toucher quelques écus.

Un jour notre ancêtre, et cinq autres propriétaires de ses amis, éprouvant un extrême besoin d'argent, s'arraisonnèrent sur le meilleur moyen à prendre pour en aller chercher sans risque. Ils n'en trouvèrent pas de plus sûr que de choisir un jour où il pleuvait comme un déluge, et où il était à présumer que les patrouilles ennemies ne battraient pas la campagne, et de se déguiser en paysans, afin de les tromper, par ce travestissement, au cas qu'ils vinssent à les rencontrer.

Mais les patrouilles étaient aux champs, par la même raison qu'elles supposaient que quelques particuliers pourraient chercher à profiter du tems affreux pour faire une incursion sur leur territoire.

Nos six aventuriers avaient des biens sur Marck et Oye. Ils eurent quelques succès sur Marck, et se disposaient, mouillés comme des canards et consolés par quelques écus, à les poursuivre à travers les champs sur Oye, lorsque ceux de leurs locataires qu'ils étaient parvenus à faire payer, mirent les patrouilles sur leurs traces, en les faisant connaître pour ce qu'ils étaient car en général les cultivateurs paient toujours, en rechignant, et s'inquiètent peu si leurs propriétaires meurent de faim. Nos voyageurs furent donc bientôt rencontrés et saisis. Ils eurent beau se donner pour des paysans, on leur répondit qu'ils n'en avaient pas le langage. Ils furent conduits à Gravelines, et parurent devant le gouverneur, dans un piteux équipage.

Il devint inutile de feindre. Le gouverneur leur dit: « J'ai la certi« tude, messieurs, que vous êtes des « notables habitans de Calais. Nous « sommes en guerre; il est probable, « par votre déguisement, que vous « avez mission pour espionner et « peut-être fomenter quelque com« plot contre la place que je com« mande. Je pourrais vous faire tous « pendre pour abréger l'affaire; mais « je veux bien user d'indulgence et « vous donner le tems de me prou« ver que vous n'aviez pas d'inten« tions hostiles, et à moi, celui de « prendre les informations nécessai« res; mais en attendant, mon in« tention n'est pas de vous mettre « au pain et à l'eau, ni au cachot, « vous serez convenablement logés, « avec un gardien qui répondra de « vous, et j'entends que vous soyez « nourris comme vous l'êtes habi« tuellement chez vous. »

« Voyons, vous, monsieur, quel « est votre ordinaire ? »

Il est à remarquer qu'on leur avait vidé le gousset des écus qu'ils

avaient eu tant de peine à arracher de leurs fermiers.

Celui à qui le gouverneur s'adressait, passablement gastronome et privé d'argent, se décida à se consoler de sa captivité en faisant au moins bonne chère, et en conséquence, il lui répondit :

« Monsieur le gouverneur, dès « que je suis levé, ma ménagère « m'apporte mon chocolat et une « demi-douzaine d'œufs frais; à mi- « di, on me sert la soupe, le bouil- « li, une entrée, le rôti, la salade, « un plat d'entre-mêts, du dessert « selon la saison, et j'arrose tout ce- « la d'excellent vin de Bourgogne ; « à huit heures précises, on me sert « le souper, qui consiste, seulement, « dans une bonne volaille rôtie, la « salade, un plat de douceur arro- « sé du même vin. Je fais ensuite « mes prières, et je vais me coucher « dans un excellent lit. »

Le gouverneur lui répartit :

« C'est bien, monsieur, vous se- « rez servi de même jusqu'à nouvel « ordre. »

On le fit sortir. Le gouverneur fit la même question successivement à quatre autres, qui, alléchés par le tableau gastronomique qu'avait présenté le premier, lui donnèrent à peu de chose près le même menu. Ils sortirent à leur tour; notre ancêtre resta seul, et le gouverneur lui fit la même demaude.

« Moi, M. le gouverneur, je ne « suis que le crieur de la ville, et « comme je connais parfaitement le « pays, ces messieurs m'ont pris « pour leur servir de guide. J'ai « une femme et dix enfans, et voi- « ci, puisque vous désirez le con- « naître, quel est mon ordinaire. Je « déjeûne avec d'assez bon pain que « je frotte d'une gousse d'ail ; le « dimanche, nous faisons la soupe « pour trois jours avec la moitié « d'une tête de bœuf; les autres « jours, nous fricassons, avec un « peu de graisse, des féveroles et des « haricots ; et les jours maigres, « nous accommodons un peu de « poisson que les pêcheurs me don- « nent pour quelques services que « je leur rends. Je bois ordinaire- « ment de l'eau fraîche, et le soir, « je vais, le plus souvent, coucher « sans souper. Si vous daignez m'ac- « corder un ordinaire un peu suc- « culent, j'en serai bien reconnais- « sant. J'imagine, au reste, que ces « messieurs, à qui j'ai servi de gui- « de, voudront bien permettre que « je vive de la desserte de leur table; « dans tous les cas, je saurai me ré- « signer, car mon ordinaire ici, ne « peut jamais être plus frugal que « celui que j'ai dans mon ménage. » Il sortit et fut rejoindre ses camarades.

Le lendemain, un officier vint de la part du gouverneur, lui ordonner de le suivre. Il le conduisit à la porte, et le mit hors de la ville, en lui disant · « Mon ami, comme Son « Excellence n'a pas de rançon à at- « tendre de vous, et n'entend pas « vous nourrir à ses frais, elle vous « permet de retourner chez vous,

« mais à la condition de ne plus « vous aviser de servir de guide sur « le territoire espagnol. »

Le gouverneur se fit amener ses camarades, et leur dit : « Messieurs, « des particuliers qui vivent chez « eux comme vous l'avez annoncé, « doivent être des gens opulens. « Vous resterez donc ici, sur le mê- « me ordinaire, jusqu'à ce que vous « m'ayez fait payer deux mille écus « de rançon ; plus, les frais de vo- « tre ordinaire, parce qu'il n'est pas « juste que je vous nourrisse aussi « somptueusement à mes dépens. »

Notre ancêtre regagna en riant ses foyers ; il avait trouvé le moyen de glisser dans ses bottes l'argent qu'il avait reçu ; car si on l'avait trouvé, cela seul aurait prouvé qu'il était autre chose qu'un guide.

Nos cinq captifs, après avoir prié M. le gouverneur de les mettre à la pitance, pour ne pas doubler leur rançon, rentrèrent dans leurs foyers trois mois plus tard, après l'avoir acquittée. Ils furent accueillis par notre ancêtre, qui, par un bon dîner, calqué sur le menu qu'ils avaient donné à son excellence, et grâce aux écus qu'il avait adroitement sauvés, chercha, en s'amusant un peu à leurs dépens, à les consoler de leur mésaventure.

L.

FREDÉRIC DE MÉRODE. — Nous sommes arrivés aux époques de dévoûment ; on meurt ou l'on triomphe. Des journalites, des menuisiers, des tailleurs, des exilés renversent des dynasties, font capituler les rois dans leurs palais, et pour un principe, pour un droit, pour une franchise, sortent à tel jour, à telle heure, et se disent adieu du cœur et de la voix pour se revoir plus libres ou pour se rencontrer dans le lit de chaux vive que la patrie leur a préparé. Ainsi tous ont fait ; ainsi la France, ainsi l'Espagne, ainsi la Belgique.

La Belgique ! elle a des noms que l'histoire n'oubliera pas ; un surtout, un qui restera debout, tant que les mots de gloire, patrie, vertu, courage, n'auront pas changé de sens dans la pensée des hommes.

Il est facile de mourir quand on a vieilli sur la terre, que vieux général on méconnait vos services, que vieux citoyen on vous délaisse dans votre grenier, que patriote ardent on rit à vos théories : alors on conçoit qu'au jour où la terre remue sous les volcans des révolutions, où les astres de cour s'égarent dans leur firmament, on conçoit que toutes les haines rouillées sortent du fourreau, que l'amour-propre ployé se redresse, qu'on coure à la mort comme en force logique on court à la conséquence quand on a établi, resumé les principes : on le conçoit.

Mais avoir de la vie plein le cœur, de la jeunesse plein la tête, de la noblesse plein ses parchemins, ses murs, ses tentures ses armes ; au lieu de Pierre, Antoine ou Joseph, s'appeler comte Frédéric de Mé-

rode, et vouloir mourir pour les autres, pour une liberté dont on n'a pas soi-même besoin, pour des hommes qui ne vous ont jamais vu; frapper de sa main blanche dans la main rude et sonore de l'artisan, du matelot, du laboureur; l'un dire à l'autre, à tous : *Frères, mourons ou soyons libres.* Ah! c'est un rare exemple de dévouement donné à la terre. Après cela on peut se dire Washington ou Lafayette : on choisit son nom.

Mais il est tombé, frappé sur le champ de bataille : les boulets hollandais sont infâmes! Abattre tant d'espérance et de jeunesse comme une œuvre de maçonnerie, un pan de mur, les madriers d'une porte, et puis entendre dire à côté de soi, dans la fumée, dans la poussière · » Ce n'est rien, ce n'est qu'un homme. Serrez vos rangs! » On est tenté de traiter la providence de boulet hollandais et de cracher au ciel.

Et ce boulet l'a tué! mais sur son lit de mort, le comte Frédéric de Mérode a montré que son ame n'était pas moins forte que son épée. Penché sur son oreiller sanglant, tout chaud de fièvre et d'enthousiasme, le noble jeune homme se redressait mutilé et pâle pour écouter le bruit sourd du canon; alors il demandait : « La patrie est-elle libre? sommes nous vainqueurs? »

(*Ex. d'un J. de P.*)

CROIX PÉLÉRINE. — A vingt cinq pas de la dernière maison du village de St.-Martin-au-Laert, sur la gauche de la grande route de St.Omer à Calais, et, dans un champ y tenant, vis-à-vis l'ancien château dit *le Long Jardin*, se trouve une colonne encore debout, qui avant la révolution, était surmontée d'une croix en fer. Quelle est son origine? telle est la question souvent faite par des promeneurs sur cette route, qui, consultant des anciens du village, obtiennent pour réponse, des uns, qu'elle doit sa création à la piété; des autres, qu'elle a été consacrée en mémoire d'un accident malheureux, mais sans toute fois rien préciser, ni sur sa date, ni sur son auteur, ni sur son véritable objet. Habitant de St.-Omer, des étrangers m'ayant quelque fois adressé cette demande, et honteux de ne pouvoir les satisfaire, je résolus de faire des recherches pour passer pour *Cicerone* en une autre occasion. A force de feuilleter, je viens d'avoir le plaisir de savoir d'une manière exacte ce que je désirais depuis si longtems; je l'ai trouvé parmi les nombreux manuscrits de la riche bibliothèque de St.-Omer, malheureusement trop souvent déserte, malgré ses richesses et l'affabilité de son conservateur. Je vous fais part du fruit de mes recherches, il pourra intéresser les lecteurs des *Archives du Nord.*

Cette colonne en grès et d'une seule pièce, était le support d'une croix comme nous l'avons dit; celle-ci fut jadis élevée pour consacrer le souvenir du triomphe de

la valeur des preux, et fut appelée la *Croix Pélerine* de la qualité de *Pélerin* qu'avait prise les vainqueurs. Cet événement eut lieu l'an 1447. Messire *Jean, bastard de St.-Pol, seigneur de Haubourdin*, vaillant et redouté chevalier, fit publier une joûte près la ville de St.-Omer, en face le *Long Jardin*. Il y arriva avec cinq compagnons, se faisant appeler les *Pélerins*. Un grand nombre de chevaliers se rendirent au rendez-vous, attirés par la réputation des nobles invitans et l'éclat d'une pareille fête à cette époque, qui devait être telle, dit l'auteur, que *Philippe le Bon, duc de Bourgogne* et le comte de *Charolois*, son fils (depuis *Charles-le-Téméraire*), vinrent à St.-Omer pour voir *l'esbattement*.

Le bâtard de St.-Pol, était fils de *Waleran* 18e comte, et de *Agnès de Brie*, sa maîtresse; il fut connu aussi sous le nom de *Jean Hennequin*, célèbre dans l'histoire du 15e siècle : il décéda l'an 1466.

W.

L'ANGÉLUS DU DUC DE BOURGOGNE. — Jean sans peur, duc de Bourgogne et comte de Flandre, ayant fait assassiner le duc d'Orléans, son cousin germain et frère du roi de France Charles VI, fut obligé, après avoir fait l'aveu de son crime, de s'éloigner de Paris. Il monta à cheval, accompagné d'une demi-douzaine d'hommes de son parti, et se dirigea vers la frontière de Flandre, sans oser faire aucune halte. On était au mois de novembre de l'an 1407; l'assassinat avait été commis le 23 de ce mois, jour de saint Clément. Le duc de Bourgogne, qui s'était recommandé à ce saint, échappa par cette fuite au plus grand danger. Il entra dans Bapaume à une heure après midi, et fit à l'instant sonner toutes les cloches pour remercier Dieu; il ordonna même qu'elles sonneraient à l'avenir, tous les jours et à cette heure, dans toutes les villes de Flandre. Cet usage subsista longtemps dans ce pays, et cette cloche d'une heure se nommait *l'Angelus du duc de Bourgogne*. Ce duc se faisait remarquer par une grande dévotion; trois jours avant de percer le cœur du duc d'Orléans il s'était, en signe de parfaite réconciliation, approché de la sainte table avec lui.

A. L.

BLANCHE DE REBREUVES. — Après la mort d'Agnès Sorel que Charles VII avait aimée publiquement pendant plusieurs années, madame de Villequiers devint la favorite du monarque. Toute belle qu'elle était, afin de mieux conserver les bonnes graces du roi et le pouvoir qu'elle avait sur lui, cette dame prenait toujours soin d'avoir autour d'elle quatre ou cinq jeunes demoiselles des plus jolies qu'on pouvait trouver. Elles étaient le plus souvent issues d'assez petite famille, il y avait des gens de noblesse qui cherchaient aussi à en profiter.

Il arriva entr'autres que la dame de Genlis ayant amené à la cour *Blanche de Rebreuves*, qui était la

plus belle jeune fille qu'on pût voir, madame de Villequiers voulut aussitôt la garder auprès avec elle. La dame de Genlis répondit qu'elle n'en pouvait disposer sans ses parents, et la ramena à Arras chez son père. Ce gentilhomme, tout riche qu'il était, après s'être consulté avec sa famille, résolut d'envoyer sa fille à madame de Villequiers. La jeune fille pleurait beaucoup en quittant l'hôtel de son père, et disait qu'elle aimerait mieux, toute sa vie, ne manger que du pain noir et ne boire que de l'eau. Toutefois elle alla à la cour; on envoya avec elle son frère Antoine de Rebreuves, pour qu'il recueillît le profit de cette aventure. Il fut fait écuyer de madame de Villequiers, et le bruit courut que sa jeune sœur ne tarda guère d'être très agréable au Roi.

De B.

CASTELLE (Adrien). — Cet excellent militaire naquit à Valenciennes dans le siècle dernier et entra de bonne heure au service. Admis dans le premier régiment de dragons, pendant les guerres de la Révolution, il ne tarda pas à s'y faire distinguer. A la fameuse journée de *Marengo,* qui décida du sort de l'Italie, le 25 prairial an 8, il fit mettre bas les armes à 40 grenadiers hongrois qu'il parvint à conduire au quartier-général. Ce trait de courage lui valut une arme d'honneur. On conçoit qu'avec une ardeur guerrière aussi aventureuse on gagne promptement des grades où l'on trouve la mort; *Adrien Castelle* rencontra cette dernière, peu de tems après la bataille de Marengo. Quelques lignes ont été tracées en son honneur dans les *Victoires et conquêtes des Français.*

A. D.

LES POULES de roucour. — Voici un nouvel exemple du danger de se faire justice à soi-même. En 1814, au moment où toutes les puissances de l'Europe, coalisées pour combattre Napoléon, étaient sur le point d'écraser leur terrible adversaire, deux paysans du village de Roucour (près de Péruwelz, Hainaut), entraient aussi en guerre; quelques poules étaient la cause du différend de nos deux campagnards. Elles allaient souvent déranger la symétrie et manger les semailles du jardin du voisin : celui-ci s'en plaignit plusieurs fois, mais on n'en tint compte. Il conçut alors un projet de vengeance, et il achevait à peine de le mettre à exécution lorsqu'un corps franc composé de soldats étrangers, arriva dans Roucour.

Nos bons alliés ne venaient pas chez nous pour des poules, mais ils n'en étaient pas ennemis. Les uns se rendent dans les caves, d'autres dans les étables, d'autres enfin dans les poulaillers; et les poules, auteurs involontaires de la querelle de nos campagnards, ne peuvent échapper aux recherches; elles tombent sous la main d'un barbare qui les occit sans pitié. Avaient-elles paru languissantes?

fût-ce l'effet d'une mesure générale de précaution de la part d'*amis* trop défiants ? il serait difficile de le dire ; mais le vrai, c'est qu'ils firent d'abord manger un de ces oiseaux domestiques à un chien, qui, quelques heures après se trouva incommodé. Il fut alors procédé à l'autopsie d'une autre de ces poules, de deux, de trois ; et il resta constant que toutes avaient été empoisonnées.

Les soldats devenus furieux, s'imaginant qu'on avait voulu, par un infâme moyen attenter à leurs jours, s'apprêtent à se livrer à tous les genres d'excès. Les chefs donnent l'ordre de mettre le feu au village. Chacun est dans des transes mortelles. On interroge le propriétaire des poules qui, aussi innocent qu'elles, ne sait que répondre. Enfin à force de démarches, d'enquêtes, on apprend la vérité : c'était le voisin qui, pour se venger du peu de cas qu'on avait fait de ses réclamations, avait empoisonné ces pauvres bêtes.

Pendant ce temps le feu consumait déjà la maison où les poules avaient été trouvées. Ce ne fut qu'avec beaucoup de peine qu'on parvint à obtenir des chefs un sursis pour le reste du village. Des personnes notables, parties en toute hâte pour Tournay, expliquèrent et éclaircirent cette malheureuse affaire en présence des autorités supérieures militaires, et un ordre exprès défendit au commandant du corps franc d'aller plus loin ; mais il ne tint à presque rien que tout le village ne fût réduit en cendres.

On dut en cette circonstance, les plus grandes obligations à feu Mr *Boël*, homme des plus recommandables, et qui était alors maire de cette commune. A. L.

LE CLERC DE BAUDOUR. — Baudour est un joli village (situé en Hainaut, Belgique), dont le prince de Ligne était autrefois seigneur. Or, il existait jadis dans ce village un clerc de paroisse, dont l'ambition s'empara. Il voulut avoir une maison plus belle que le presbytère même. Des devis furent faits qui paraissaient en harmonie avec la finance du clerc ; mais les architectes de ce temps étaient des trompeurs, et la fastueuse demeure était loin d'être achevée, que déjà le dernier écu soupirait dans la bourse du bâtisseur. A grand' peine l'ardoise vient couvrir le faîte de l'édifice. Les gouttières, chassis et autres accessoires ne purent arriver. L'orgueilleux clerc était devenu *gueux comme un rat d'église* ; le bâtiment fut tristement abandonné, et il ne resta plus à son sot maître que l'honneur de l'avoir entrepris. Depuis lors, quand une maison s'élève et s'achève avec peine, que les murailles attendent long-temps les poutres, ou les poutres la couverture, qu'elle est ainsi livrée aux vents et à la pluie, nous disons proverbialement : *Le clerc de Baudour a passé par là.*

A. L.

LE GÉNÉRAL DUMOUSTIER. — Le lieutenant-général Pierre Dumoustier, comte, grand-officier de la légion d'honneur, chevalier de la couronne de fer, ex-colonel en second des chasseurs à pied de la garde impériale, naquit à Saint-Quentin (Somme), le 17 mars 1771 d'une très ancienne famille protestante, originaire de Loudun, d'où elle avait été obligée de s'expatrier pour cause de religion.

Le jeune Dumoustier acheva son éducation en Angleterre; il puisa dans ce pays ce patriotisme éclairé et cette connaissance de l'équilibre des pouvoirs sociaux, si nécessaire aujourd'hui pour défendre la France de l'exaltation et de l'inexpérience des théoriciens.

Rentré en France peu avant la révolution, il prit bientôt les armes à la voix de la patrie, et s'engagea avec seize jeunes gens de famille de Saint-Quentin dans le 6e hussards. Il arriva monté et armé à ses frais; et, dès la première affaire, en 1794, à l'armée du Nord, il se distingua aux yeux du régiment en combattant corps à corps et en faisant tomber sous ses coups un hussard de Blankenstein, d'une taille et d'une force remarquables. Il n'était encore que fourrier lorsqu'il mérita la confiance du général Kriey, qui se l'attacha comme aide-de-camp quoiqu'il ne fut pas officier, et qui obtint pour lui quinze mois après, le brevêt de sous-lieutenant.

A la fin de 1796, il passa dans la garde du directoire, où il fut nommé successivement lieutenant et capitaine; conservé dans la garde des consuls, il fit avec un détachement choisi la campagne de Marengo. Quelque tems après, le premier consul, qui l'avait remarqué, le chargea d'une mission auprès de l'empereur de Russie et du roi de Prusse, réunis à Memel, dont il s'acquitta avec autant d'intelligence que de célérité. Son caractère loyal, probe, ferme, indépendant, devait être apprécié du grand génie qui réglait alors les destinées de la France et que n'avait pas encore aveuglé l'adulation. Dumoustier, dans l'espace de onze mois, fut fait chef d'escadron et adjudant-commandant. Chargé en cette qualité du commandement des quartiers-généraux de l'empereur sur les côtes de l'Océan, il s'y acquit l'estime et l'amitié du maréchal Duroc.

Au camp de Boulogne, le 26 octobre 1794, il fut nommé colonel du 34e de ligne. C'est là qu'il trouva dans l'emploi d'adjudant-major, ce brave Boyes, qui devint ensuite son aide-de-camp, et qui dès lors, le suivant dans ses fortunes diverses, a été pendant vingt-cinq ans son ami dévoué et son compagnon inséparable.

Le 34e faisait partie de la division Suchet. Ce régiment parut avec honneur à Ulm, à Austerlitz, à Saalfield, à Iéna, à Pultusk, à Ostrolenka. Quelque mésintelligence

régna d'abord entre le général et le colonel; mais également loyaux et généreux, ils ne pouvaient être long tems divisés. La réconciliation se fit sous le feu des prussiens à Iéna, où le colonel Dumoustier, blessé à la jambe, venait de dissiper avec son régiment une colonne de trois mille grenadiers, en leur faisant abandonner dix pièces de canon. Depuis cette époque, la plus haute estime cimenta leur union, et le maréchal, jusqu'à ses derniers momens, a compté le général Dumoustier parmi ses meilleurs amis.

A Pultusk, le colonel du 34e avait été lancé avec son premier bataillon dans un bois où étaient embusqués huit à dix mille russes: il reçut leur feu à bout portant; blessé d'un coup de bayonnette et obligé de battre en retraite, il sauva le drapeau qui allait tomber entre les mains de l'ennemi. C'est là qu'il fut nommé général de brigade.

Après cette sanglante campagne sa brigade rentra en Silésie pour faire partie du corps laissé sous les ordres du maréchal duc de Trévise. Son désintéressement ajouta un nouveau lustre à ses vertus guerrières. Il était cantonné à Wartemberg, dans le château du prince Biren, qui avait ordonné de le défrayer. Le général s'y refusa d'abord, parce qu'il recevait pour ses frais de table 25 écus (92 fr. 50 c. par jour; mais obligé d'accepter, il fit verser pendant son séjour de treize mois, entre les mains du directeur du cercle de Wartemberg, par quinzaine et sur quittance, la totalité de l'indemnité qui lui était allouée et voulut qu'elle fut employée au soulagement des veuves des officiers prussiens et à celui des malheureux qui avaient le plus souffert des désastres de la guerre. Sa générosité ne s'arrêta même pas là, et ses appointemens ne suffisaient pas toujours aux secours qu'il distribuait aux infortunés qui s'adressaient à lui.

De la Silésie le général Dumoustier était passé en Espagne, où il avait pris part au siége de Saragosse. Il retourna en Allemagne en 1809 comme colonel en second du corps des chasseurs à pied; et aprés la bataille d'Esling, l'empereur lui confia le commandement des fusilliers, chasseurs et grenadiers de la garde, qu'il guida à Wagram.

Il revint en France après la campagne, et passa en 1810, en Espagne à la tête de quatre régimens de jeune garde. Trop d'équité et de patriotisme animaient le général Dumoustier pour qu'il n'improuvât pas assez hautement cette guerre odieuse et déloyale; mais à l'armée il n'était plus que guerrier. La Biscaye, la Castille-Vieille, la Navarre, éprouvèrent l'activité infatigable, l'indomptable fermeté de son caractère, et Mina dut lui céder partout. Mais si les guérillas n'obtenaient pas de quartier, les populations désarmées étaient traitées avec humanité et désintéressement; le général payait scrupuleusement la dépense de sa maison.

Il fut fait général de division le 24 juin 1811. Les désastres de 1812 rappelèrent bientôt le général Dumoustier en Allemagne; il combattit avec la première division de la jeune garde à Lutzen et à Wutchen. Pendant l'armistice, il fut l'un des commissaires nommés pour la délimitation entre les armées belligérantes. Il était à Dresde le 26 août; chargé de repousser les troupes ennemies qui attaquaient la porte de Plauen avec une artillerie formidable, il sortit à la tête de sa division, sous le feu le plus meurtrier, reçut une décharge à mitraille, qui le blessa à la jambe droite et fit tomber son cheval sous cinq biscaïens; malgré les douleurs de sa blessure, il resta jusqu'à minuit sur le champ de bataille.

Ici finit en quelque sorte la carrière militaire du général Dumoustier. Obligé d'évacuer Leipsick, où il avait été transporté, il revint en France, soutenu par les tendres soins de son aide-de-camp Boyes, et vit bientôt son pays envahi, sans pouvoir concourir à sa défense.

Le général Dumoustier prit sa retraite à la restauration, et vint se retirer à Nantes au milieu d'une famille chérie. Au retour de Napoléon, il fut nommé par les Nantais membre de la chambre des représentans, et fut l'un des commissaires que cette assemblée choisit pour rallier l'armée autour du drapeau tricolore, après la déroute de Waterloo.

Les bourbons étant rentrés à Paris, il voulut revenir à Nantes; trois mois auparavant, il avait protégé, contre l'exaltation du moment, un grand nombre de royalistes; il fut vexé, exilé et mis en surveillance à Nemours. Cette injustice n'altéra pas sa modération; et lorsqu'à la fin de juillet 1830, appelé par le vœu de la population, il eut pris le commandement de la garde nationale et de la division, il défendit encore des fureurs populaires les hommes que leurs noms et leurs antécédens signalaient à l'animadversion.

Le Roi élu par la nation, avait, en donnant au général Dumoustier le commandement de la 12e division, confirmé le choix du pays; au mois de mars suivant, S. M. le chargea d'inspecter les régimens d'infanterie des 12e et 4e divisions, et le nomma grand officier de la légion-d'honneur.

Mais depuis long-tems la santé du général Dumoustier était usée; des fièvres, un catarrhe la ruinaient. Déjà, au moment où éclata la révolution de juillet, l'élan de patriotisme avait ranimé ses forces; elles s'abattirent au premier choc. Une chûte de cheval, faite dans sa tournée d'inspection, détermina un dépôt au genou gauche; le mal fit des progrès effrayans; après quarante jours de souffrances inouies, l'amputation de la cuisse fut regardée comme le seul, mais trop douteux moyen de salut; elle eut lieu le 12 juin. Le courage admirable, la prodigieuse force d'ame du gé-

néral Dumoustier, semblaient d'abord assurer le succès de l'opération, lorsque le 15, à quatre heures du matin, sa poitrine s'embarrassa; à neuf heures il perdit presque connaissance; son agonie se prolongea jusqu'à une heure et demie de l'après-midi, qu'il expira dans les bras de son vieux camarade.

Ainsi finit, au milieu de la douleur publique, ce chef intrépide, habile, modeste, pur, désintéressé, d'une invariable droiture de cœur, d'une grande rectitude de jugement, ferme et modéré à la fois; sa famille et ses amis ont perdu l'ami, le parent le plus aimant et le plus sincère; les militaires un supérieur juste et bienveillant; le Roi un général loyal et dévoué; la France un patriote éclairé, sans tâche et sans reproche.

X.

INAUGURATION DES ANCIENS SOUVERAINS DES PAYS-BAS. — Ce fut une idée heureuse et toute patriotique, de consacrer, par une inauguration solennelle, l'avénement du Roi des Belges. Cette céremonie, où le prince et la nation vont s'unir par des liens sacrés, par des liens qui doivent assurer leur bonheur mutuel, réveille des souvenirs qui seront toujours chers à nos concitoyens; elle rappelle une de ces institutions nationales auxquelles nos pères attachaient le plus de prix. La génération actuelle ignore généralement ce qui se pratiquait autrefois lors de l'inauguration des souverains des Pays-Bas; cette partie de notre histoire n'est guère mieux connue que toutes les autres, nous croyons donc, en retraçant les faits principaux de ces grandes solennités, faire chose qui soit agréable à nos lecteurs.

On sait que c'était à des titres différens que les provinces des Pays-Bas étaient réunies sous le même sceptre. Le souverain était inauguré, comme duc de Brabant et de Limbourg, à Bruxelles; comme duc de Luxembourg, dans la ville de ce nom; comme duc de Gueldre, à Ruremonde; comme comte de Flandre, à Gand; comme comte de Hainaut, à Mons; comme comte de Namur et comte seigneur de Malines, dans ces deux villes respectivement; comme seigneur de Tournay et Tournaisis, à Tournai. La Flandre rétrocédée en vertu de la paix d'Utrecht, et qui comprenait les villes, châtellenies et districts d'Ypres, Furnes, Warneton, Poperinghe, Verwiett, Dixmude, Loo, Roulers, Menin, ne jouissait pas du privilège de l'inauguration. Le gouvernement autrichien, lorsqu'il en avait pris possession en 1720, s'était refusé à la réincorporer à la province de Flandre, de même qu'à y laisser établir un corps d'états; il y maintint l'ordre de choses établi par Louis XIV et les hollandais: de cette manière, les impôts y étaient perçus sans le consentement des représentans du peuple.

Depuis Philippe II, les souverains des Pays-Bas n'ayant plus ré-

sidé dans ces provinces, c'étaient les gouverneurs généraux du pays qu'ils commettaient pour faire, en leur nom, tous les actes de l'inauguration. Ceux-ci y procédaient ordinairement eux-mêmes à Bruxelles et à Gand: mais, dans les autres localités, ils se faisaient substituer, en vertu de leurs pouvoirs, par des commissaires, qui étaient ou les gouverneurs et grands baillis des provinces, ou les présidens des conseils provinciaux, ou des seigneurs d'une naissance illustre.

La formalité de l'inauguration n'était pas indispensable pour que le souverain pût exercer son autorité; en d'autres termes, il usait de la souveraineté qui lui était dévolue à titre héréditaire, avant d'avoir rempli cette formalité, et cela sans contradiction aucune. Marie-Thérèse, par exemple, ne fut inaugurée qu'en 1744, tandis qu'elle avait succédé à l'empereur Charles VI son père dès l'année 1740.

Dans la plupart des villes, nommément à Bruxelles, à Ruremonde, à Gand, à Mons, à Tournay, l'inauguration se faisait régulièrement sur un théâtre en plein air. Cette solennité était partout environnée d'une grande pompe, et suivie de fêtes qui se prolongeaient pendant plusieurs jours. A Bruxelles, à Gand, on jetait au peuple des médailles d'or et d'argent et de bronze, à l'effigie du nouveau souverain. A Namur et à Tournai, on répandait de l'argent.

C'était le souverain qui le premier prêtait serment aux états; ensuite il le recevait d'eux. En général il jurait de garder tous les sujets en leurs droits, priviléges, coutûmes et usages, sans qu'il en fut fait le détail; la *Joyeuse Entrée* de Brabant était le seul acte où ces privilèges fussent individuellement rappelés. Les états au nom du peuple, juraient d'être bons, obéissans et fidèles sujets. Dans la Flandre rétrocédée, tout se bornait à un serment de fidélité et obéissance prêté par les députés de diverses administrations réunis à Ypres, sans que le représentant du souverain leur en fit aucun.

Avant de fixer l'époque de l'inauguration, le consentement des états était demandé pour cette solennité; on leur communiquait à cet effet les lettres patentes qui conféraient au gouverneur-général le pouvoir d'y tenir la place du souverain.

Le serment que le prince prêtait à Mons contenait une clause qui paraîtra assez singulière. Il y jurait qu'il ne laisserait pas séparer les seigneuries de Hainaut, de Hollande et de Zélande, quoique le Hainaut fût séparé des deux autres provinces depuis l'union d'Utrecht de 1579. Mais c'était une ancienne formule, et les Etats auraient acquiescé difficilemeut à ce qu'elle fut modifiée. La *Joyeuse entrée* contenait de même plus d'une disposition qui n'avait plus d'objet, ou qui n'était plus exécutée.

Entre les particularités qu'of-

fraient les cérémonies de l'inauguration dans les différentes provinces, je citerai les suivantes. A Gand après la prestation des sermens réciproques, le représentant du souverain prenait possession du comté de Flandre: *en sonnant trois fois une petite cloche suspendue à côté du dais*. A Mons, il allait sur l'autel de Ste.-Waudru relever les fiefs qui dépendaient de *l'affique* de cette sainte, et ensuite *il embrassait les dames chanoinesses.*

Dans un temps où la possession d'un fauteuil, la préséance dans une cérémonie publique, le droit d'ouvrir les dépêches adressées à un corps, donnaient lieu à de longues contestations, on ne s'étonnera pas que la cérémonie de l'inauguration fit naître plus d'une difficulté. En Hainaut, les chanoinesses de Ste.-Waudru prétendaient avoir le pas sur les Etats de la province, l'ordre du clergé sur les pairs. Les châtellenies du vieux bourg de Gand, d'Audenarde et de Courtrai, ainsi que ces deux dernières villes, se disputaient respectivement le même honneur. Les chanoines de St.-Aubin à Namur, soutenaient que, dans leur église, ils devaient être rangés avant les membres des Etats. Le magistrat de Tournai, réclamait pour que, dans les actes des sermens, le titre de *seigneur de Tournai et Tournaisis* fut inséré avant celui de *seigneur de Malines*, et il se fondait sur ce que, dans les assemblées des Etats-généraux, ses députés précédaient ceux de cette dernière province. Chaque fois la ville de Louvain s'appuyant sur ce qui s'était pratiqué jusques au règne des archiducs inclusivement, demandait que l'inauguration du duc de Brabant eût lieu en cette ville et non à Bruxelles; on avait toujours beaucoup de peine à obtenir son consentement, et ce n'était qu'au moyen d'un acte de non-préjudice qu'on le déterminait à le délivrer.

L'inauguration de François II, comme duc de Brabant et de Limbourg, eut cela de remarquable, qu'elle se fit par ce prince en personne. Il était arrivé à Bruxelles le 9 avril 1794, pour exciter par sa présence, le zèle des Belges dans la guerre qu'il avait à soutenir contre la république française: le 23 du même mois, il fut inauguré sur la Place Royale. Les actes de cette solennité, qui existent aux archives un royaume, font mention d'une circonstance qui mérite d'être relevée ici. Les Etats de Brabant étaient dans l'usage de rester couverts pendant le tems que durait cette cérémonie. L'empereur leur ayant fait observer que sa dignité, comme chef de l'empire et possesseur de plusieurs autres couronnes, serait blessée s'ils ne se découvraient point en sa présence, ils consentirent à ne pas user de leur droit, mais en demandant acte de non-préjudice: l'archiduc Charles, gouverneur-général des Pays-Bas, leur écrivit, à cette occasion, la lettre suivante, qui porte la date du 22 avril.

« Très révérends, révérends pè-

» res en Dieu, nobles, chers et bien » amés, ayant rendu compte à » l'empereur et roi de la résolution » que vous avez prise, de vous abs- » tenir de vous couvrir en présence » de cet auguste chef de l'empire, » nous vous faisons la présente pour » vous dire en son nom, que, sa » majesté ayant été très-sensible aux » sentimens dont cette résolution » est une preuve, elle nous a au- » torisé à vous déclarer que cette » acte de déférence envers elle dans » la circonstance présente, ne pour- » ra en aucun cas porter préjudice » au droit et à la possession où sont » les Etats de se couvrir dans toutes » les inaugurations. A tant, très- » révérends, révérends pères en » Dieu, nobles, chers bien-amés, » Dieu vous ait en sa sainte gar- » de. etc.

On conserve à la bibliothèque de Bourgogne le missel sur lequel nos souverains prêtaient serment, à leur inauguration à Bruxelles. Ce manuscrit précieux, qui fut apporté aux Pays-Bas par Marie d'Autriche, reine de Hongrie, lorsqu'elle vint en prendre le gouvernement, avait été en 1794, enlevé par le représentant du peuple Laurent et transporté à Paris : il a été restitué en 1815.

G.

L'HOTEL DE VILLE DE St.-QUENTIN. — Mes premiers souvenirs de l'Hôtel-de-Ville auront toujours pour moi bien du charme. j'entendrai toujours son gai carillon, qui faisait chanter mille voix dans mon cœur, alors que se levait le dimanche, avec ses beaux habits, son air de fête et son active et promeneuse iusouciance; je verrai toujours ses deux pointes aiguës et son haut clocher se dresser parmi les flocons de fumèe que jetaient en l'air les huit boites solennelles ; et le soir, qu'il était magnifique, incendié de Lampions dans toutes les cavités, sur toutes les saillies de ses sculptures ! vous eussiez dit un palais de fées, sans la légende *vive le Roi*! qui reproduite sous toutes les dynasties et successivement légitimiste et française, venait jeter des idées tristement positives au milieu de votre rêve. Mon jeune mémorial de l'Hôtel-de-Ville ne s'arrête pas là : je me rappelle encore nos distributions de prix, et les graves autorités que nous allions chercher sous de vieilles arcades, et que nous enfermions dans notre cortège d'écoliers. Certes, il y a bien de la poésie dans ces souvenirs d'enfance, tout pleins de joyeuses sonneries, de détonnations aux blancs nuages, de murs noirs et d'éblouissantes illuminations!

Plus tard, quand des pensées de mélancolie eurent remplacé ma légèreté d'enfant, et que franchissant mes premières belles années, ma mémoire eut reculé par delà des siécles et rendu à cette antique *maison de paix*, ses plaids d'échevins et de mayeurs, ses banquets de rois et la veillée de ses sentinelles aux pas lourds, à la pesante arquebuse, l'Hôtel-de-ville alors prit une bien autre puissance sur mon

imagination, et devint un de mes liens de patrie les plus chers.

Dites ; en parcourant tous les bizarres dessins, brodés sur cette élégante façade, n'avez-vous pas maintes fois évoqué devant vous nos aïeux bonnes gens et malins, avec lenrs mœurs naïves et leur amour du grotesque ? Sous ces arcades, sous ces voûtes sombres, où se sont tant de fois discutés les plus hauts intérêts du vieux Saint-Quentin, n'avez vous pas respiré comme un parfum de recueillement ? et, s'il vous est arrivé, vers le soir, de rester seul daus cette *salle des conseils* si profondement empreinte du cachet gothique, oh ! sans doute, en voyant un rayon de la lune glisser à travers les vitraux coloriés et blanchir çà et là les dentelles délicates de l'immense cheminée, vous aurez souhaité ardemment de vous trouver tout-à-coup transporté au milieu de nos grands aïeux, de les presser dans vos bras, d'entrer sous leur toit patriarchal, et de parcourir avec eux les rues étroites et les hauts remparts de la vieille cité.

J'aime l'Hôtel-de-Ville, oui, j'aime l'Hôtel-de-Ville avec passion; comme un frère qui vous comprend; comme un aïeul respectable, comme un confident de toutes les peines, de toutes les joies de l'ame ; l'Hôtel-de-Ville on y rend la justice, on s'y marie, on y date votre naissance et votre mort, toute la vie de nos pères a passé là ; la nôtre y passe également. Ce qu'il y a de plus doux au monde, ce qui fait la patrie, présente et passée, vieille et jeune, s'y trouve réuni. C'est le foyer de nos souvenirs, le sanctuaire de nos illusions, la patrie faite monument : oh ! j'aime l'Hôtel-de-Ville.

Je veux vous dire son histoire. Il y a long-tems, bien long-tems, c'était au douzième siécle, au onzième peut-être, les comtes de Vermandois, qui avaient St.-Quentin en toute propriété, comme vous avez, vous, votre maison, votre chapeau, votre chien de chasse, eurent la bonne idée, et alors pareille idée était bien rare, de nous affranchir de toute servitude et de nous permettre l'établissement d'une commune, où nous fissions nos affaires nous mêmes, le tout en récompense de notre loyal attachement à leur famille. Il fut construit, à cet effet, une maison qui fut nommée *Maison de Paix* et où *s'assemblaient* au dire de Wautier de Paris, prévôt de St.-Quentin, *quantité de bonnes gens, bourgeois et habitans, et où les mayeurs et jurés avaient accoutumé de tenir leurs plaids*. Vous dire ce que c'était que cette première construction, je ne le pourrais guère, vu que je n'en sais rien, ni les chroniqueurs non plus. On sait seulement qu'il y avait deux salles dont l'une s'appelait *Chambre du haut banquet*, et l'autre *des arrêts*. Ne parlons donc que de l'Hôtel-de-Ville d'aujourd'hui.

Un de ces bons chonoines d'alors, qui se permettait des velléités d'esprit, Charles de Bovelle, prit soin de nous apprendre qu'il fut

bâti en 1509 : il composa l'énigme suivante, qui fut gravée sur une lame de cuivre, incrustée dans un pilier et enlevée en 1557 par les Espagnols.

D'un mouton et de cinq chevaux
Toutes les têtes prendrez . . M. CCCCC
Et à icelles sans nuls travaux
La queue d'un veau joindre, ... V
Et au bout adjouterez
Tous les quatre pieds d'une chatte . . IIII
Rassemblez et vous apprendrez
L'an de ma façon et ma date M CCCCC V IIII

On lit encore sur la façade de l'Hôtel-de-Ville cette inscription latine gravée sur marbre, et composée par Santeuil à la louange des St.-Quentinois de 1557, lors du siége par les Espagnols :

Bellatrix, i, Roma, tuos nunc objice muros!
Plus deffensa manu, plus nostro, hæc tincta cruore
Mœnia laudis habent, furit hostis et imminet urbi;
Civis murus erat; satis et sibi civica virtus;
Urbs memor audacis facti dat marmore in isto
Pro patriâ cæsos æternum vivere cives.

TRADUCTION.

Eh bien! Rome, à présent vante nous tes murailles;
De plus de sang rougis, noirs de plus de batailles;
Va, nos murs sont plus beaux : en vain tombaient ces murs,
Nous nous faisions remparts; ceux-là sont les plus sûrs.
Sur ce marbre à jamais grandit notre victoire;
Qui meurt pour son pays vit toujours pour la gloire.

Le rez-de-chaussée, auquel on a emprunté un entresol, occupé par un corps-de-garde, des bureaux, etc. n'offre presque plus rien de sa construction primitive; mais le premier étage, où l'on parvient par un long escalier de grès, a été respecté, ou à peu près, jusqu'à présent; on y remarque la salle d'audience, qui s'appelait *l'Auditoire*; celle de la mairie, nommée *Chambre de beau lieu*. Les deux salles de derrière se nommaient, l'une *Chambre du conseil*, et l'autre la *Chapelle*; dans cette dernière il se célébrait tous les lundis et mardis une messe fondée par Guillaume Fournier.

Derrière l'Hôtel-de-Ville était une grosse tour carrée, bâtie en grès, dont une partie existe encore; elle contenait les archives et les poudres, et donnait sur la rue de l'échevinage.

C'est dans l'hiver de 1589 qu'Henri IV accepta le dîner qui lui fut offert à l'Hôtel de Ville; et c'est dans la *Chambre du conseil* que ce repas eut lieu; d'autres faits particuliers se rattachent à l'histoire de notre monument, mais ils seront l'objet d'articles séparés.

Et maintenant, quel est l'aspect général de l'Hôtel-de-Ville ? Couronnée d'une frise assez riche et terminée par trois frontons équilatéraux, sa façade est soutenue par huit petits piliers de grès d'une seule pièce. S'il n'a pas cette légèreté imposante qui caractérise les constructions gothiques d'un tems plus reculé, et particulièrement notre belle Cathédrale, son aînée, il est loin pourtant d'être dépourvu de hardiessse et de grâce; à le bien considérer, il fait type : un peu grave, un peu lourd, un peu plaisant, bon bourgeois en un mot,

il a une allure bien convenable pour un Hôtel-de-Ville.

L'histoire l'a consacré, les siècles l'ont bruni; au milieu de toutes les maisons jeunes et blanches qui l'encadrent, il semble un beau vieillard, calme et solennel, qui raconte les choses d'autrefois à la génération présente. Et c'est sur cette belle face bronzée que des Vandales voudraient plaquer une couche de chaux délayée ou de blanc d'Espagne à la colle. Les barbares! je ne puis mieux les comparer qu'à ces vieilles dévotes étouffant une belle Madone de Michel-Ange sous des parures de mauvais goût et des fleurs de Notre-Dame de Liesse. Une chemise blanche à l'Hôtel-de-Ville! à eux plutôt une chemise souffrée!

F. D.

CHATEAU DE LE LOIRE.

Sur les confins de l'arrondissement de Valenciennes et à l'extrémité du Nord de la petite commune de *Sars et Rosières*, s'élève un vieux château gothique flanqué de quatre tours et dans un excellent état de conservation. Ce monument du moyen âge est peut-être le seul de ce genre qui soit resté parfaitement entier dans nos contrées. Il s'aperçoit à droite de la route de Valenciennes à Lille entre St.-Amand et Orchies au bout d'une belle avenue de hêtres et au milieu d'un terrain bien boisé qui ne laisse appercevoir en été que les toits en cône de ses tourelles. Ce château fut bâti en 1401 par *Louis Duquesnoy*, brave guerrier wallon, tué à la bataille d'Azincourt en 1415. Ses descendans retinrent longtems ce domaine en leur possession. Charles Liévin Duquesnoy, qui en était propriétaire, fut créé comte Duquesnoy et du St.-Empire par Léopold, empereur d'Allemagne, en 1665, puis baron de le Loire par Philippe IV, roi d'Espagne, en 1668, et confirmé par Louis XIV, roi de France, en 1671, après la conquête des Pays-Bas. A lui succéda Gilles Duquesnoy, mort en 1715; puis vint son fils Antoine, décédé en 1746, laissant Jean-Augustin, mort en 1766. Ce dernier eut deux fils: l'un, Auguste-Charles Duquesnoy, lieutenant au régiment de Chartres infanterie est fait prisonnier dans les guerres de la Révolution; emmené en Hongrie, il meurt en 1793; l'autre, Antoine Augustin Duquesnoy, exerçe des fonctions administratives dans le district de Valenciennes et y décède en 1815; il laisse deux fils aujourd'hui vivans; auguste Duquesnoy, ancien chef de bataillon du 150e. régiment de ligne, en ce moment colonel de la garde nationale de Valenciennes, et Edmond Duquesnoy, propriétaire.

Il y a déja longtems que le château de le Loire est sorti de la famille Duquesnoy; il tomba en la possession de M. de *Croismare*, d'une noble maison de Normandie, puis ce domaine vint à la famille *Dubuisson*, de Douai; il est aujourd'hui occupé par M. *Duthoit*, propriétaire, ancien maire de la commune de Brillon.

Ce château est entouré de deux

enceintes d'eau; la seconde qui baigne les murs du corps-de-logis est traversée par un pont-levis qui s'adapte à un avant-corps de batimens quarré, flanqué de quatre tours en retraite percées aujourd'hui de fenêtres assez larges; les anciennes, dont on voit encore la coupe en quelques endroits, étaient beaucoup plus étroites : au-dessus de la porte d'entrée se voit une grande pierre bleue sculptée, chargée de cinq écus armoiriés, dont les deux principaux réprésentent une croix et trois fleurs de lys; une légende en caractères gothiques du commencement du 15[e] siécle, explique la fondation du château par Louis Duquesnoy et donne la date de la pose de cette pierre comme étant du 3 *août* 1402, autant qu'on en peut juger après l'altération de l'inscription; on traverse alors un corridor bas et voûté qui conduit à une vaste salle dont les dégagemens se rendent dans les tourelles qui forment de charmantes pièces en rotondes fort gaies et fort chaudes en hiver. Les murailles ont plus de six pieds d'épaisseur et dans leur profondeur on trouve une foule d'armoires et de petits cabinets. Un escalier tournant et en pierres conduit par 60 marches, au haut du manoir d'où l'on découvre une vue fort riche, qui s'étend sur toute cette féconde contrée qui portait jadis le nom de *Pabula* ou *pévèle*, pour indiquer le grand nombre de troupeaux qu'elle nourrissait.

Ce joli château peut offrir de fort belles vues aux dessinateurs, qui trouveront rarement dans le pays des tudes gothiques.

A. D.

MARESCHAL (GEORGES). — Ce célèbre chirurgien naquit à Calais en 1658 et mourut le 13 décembre 1736 après avoir été anobli en 1707 et décoré de l'ordre de St.-Michel en 1723. On lui doit l'établissement de l'académie royale de chirurgie et il consigna dans ses mémoires des observations intéressantes de chirurgie pratique et particulièrement sur l'opération de la taille qu'il avait beaucoup simplifiée. Mareschal fut le grand-pére du *Marquis de Bièvre*, si connu par ses calembourgs, par son adresse dans les exercices du corps et par une intarissable gaîté qu'il tenait de son ayeul. On ne sera pas fâché de lire ce que *Palaprat* a dit du célèbre chirurgien Calaisien dans la préface de sa comédie des *Empiriques* · « J'étais depuis dix ou douze ans nouveau Sisyphe, condamné à rouler une grosse pierre, quand M. Mareschal, ce prince des chirurgiens me fit l'opération; et je me suis persuadé que, si son habileté et la légéreté de sa main commencèrent ma guérison, sa douceur et la gaîte de son humeur la perfectionnèrent. Il ne m'approcha jamais qu'avec un visage riant et un bon mot; et moi je le reçus toujours avec un nouveau couplet de chanson, sur quelque sujet réjouissant ». Outre cette gaité et cette bonhomie, george Mareschal, était doué d'un désintéressement peu commun. En 1703 étant nommé

premier chirurgien de Louis XIV, il jetta au feu pour vingt mille livres de billets, produit des honoraires que lui devaient des personnes auxquelles il avait rendu la santé. Voici d'un autre coté des détails intéressans que les nouveaux *Mémoires du duc de Saint Simon* nous fournissent sur cet excellent praticien, né dans le Nord de la France; nous ne changerons rien au style, parfois négligé mais toujours de bon ton, du noble historien.

« Félix, premier chirurgien du Roi, mourut en l'année 1703, laissant un fils qui n'avait pas voulu tâter de sa profession. Fagon, premier médecin du roi, qui avait toute sa confiance et celle de madame de Maintenon sur leur santé, mit en cette place Maréchal, chirurgien de la Charité, à Paris, le premier de tous en réputation et en habileté, et qui lui avait fait très-heureusement l'opération de la taille. Outre sa capacité dans son métier, c'était un homme qui avec fort peu d'esprit, avait très-bon sens, connaissait bien ses gens, était plein d'honneur, de probité, et d'aversion pour le contraire; droit, franc, et vrai; et fort libre à le montrer, bonhomme et rondement homme de bien, et fort capable de servir, et par équité, ou par amitié de se commettre très-librement à rompre les glaces auprès du roi, quand il se fut bien initié (et on l'était bientôt dans ces sortes d'emplois familiers auprès de lui). On verra dans la suite que ce n'était pas sans raison que je m'étends sur cette espèce de personnage des cabinets intérieurs, que sa faveur laissa toujours doux, respectueux, et quoique avec quelque grossièreté, tout-à-fait en sa place. Mon père, et moi, après lui, avons logé toute notre vie auprès de la Charité. Ce voisinage avait fait Maréchal le chirurgien de notre maison; il nous était tout-à-fait attaché, et il le demeura dans sa fortune.

« Je me souviens qu'il nous conta, à madame de Saint-Simon et à moi, une aventure qui lui arriva et qui mérite d'être rapportée. Moins d'un an depuis qu'il fut premier chirurgien et déjà en familiarité et en faveur, mais voyant, comme il a toujours fait, les malades de toute espèce qui avaient besoin de sa main dans Versailles et autour, il fut prié par le chirurgien de port-Royal-des-Champs d'y aller voir une religieuse à qui ce dernier croyait devoir couper la jambe. Maréchal s'y engagea pour le lendemain. Ce même lendemain on lui proposa au sortir du lever du roi d'aller à une opération qu'on devait faire. Il s'en excusa sur l'engagement qu'il avait pris pour Port-Royal. A ce nom quelqu'un de la faculté le tira à part et lui demanda s'il savait bien ce qu'il faisait d'aller à Port-Royal. Maréchal, tout uni, et fort ignorant de toutes les affaires qui sous ce nom avaient fait tant de bruit, fut surpris de la question, et encore plus quand on lui dit qu'il ne jouait pas à moins qu'à se faire chasser; il ne pouvait comprendre que le roi trouvât mauvais qu'il allât voir si

on y couperait ou non la jambe à une religieuse. Par composition il promit de le dire au roi avant d'y aller. En effet, il se trouva au retour du roi de sa messe, et comme ce n'était pas une heure où il eut accoutumé de se présenter, le roi, surpris, lui demanda ce qu'il voulait. Maréchal raconta avec simplicité ce qui l'amenait et la surprise où il en était lui-même. A ce nom de Port-Royal, le roi se redressa comme il avait accoutumé aux choses qui lui déplaisaient, et demeura deux ou trois Pater sans répondre, sérieux et réfléchissant, puis dit à Maréchal : « Je veux que vous y alliez, mais à condition que vous y alliez tout-à-l'heure pour avoir du tems devant vous; que sous prétexte de curiosité vous voyiez toute la maison, et les religieuses au chœur et partout où vous les pourrez voir; que vous les fassiez causer et que vous examiniez bien tout de très près, et que ce soir vous m'en rendiez compte. » Maréchal, encore plus étonné, fit son voyage, vit tout, et ne manqua à rien de ce qui lui était prescrit. Il fut attendu avec impatience; le roi le demanda plusieurs fois, et le tint à son arrivée près d'une heure en questions et en récits. Maréchal fit un éloge continuel de Port-Royal; il dit au roi que le premier mot qu'il lui fut dit fut pour lui demander des nouvelles de la santé du roi et à plusieurs reprises : qu'il n'y avait lieu où on priât tant pour lui, dont il avait été témoin aux offices du chœur. Il admira la charité, la patience et la pénitence qu'il y avait remarquées; il ajouta qu'il n'avait jamais été en aucune maison dont la piété et la sainteté lui eussent fait autant d'impression. La fin de ce compte fut un soupir du roi, qui dit que c'étaient des saintes qu'on avait trop pressées, dont on n'avait pas ménagé l'ignorance des faits et l'entêtement, et à l'égard desquelles on avait été beaucoup trop loin. Voilà le sens droit et naturel produit par un récit sans fard d'un homme neuf et neutre qui dit ce qu'il a vu et dont le roi ne se pouvait défier, et qui eut par là toute liberté de parler; mais le roi, vendu à la contre-partie, ne donnait d'accès qu'à elle; aussi cette impression fortuite du vrai fut elle bientôt anéantie. Il ne s'en souvint plus quelques années après, lorsque le père Tellier lui fit détruire jusqu'aux pierres et aux fondements matériels de Port-Royal, et y passer partout la charrue. » A. D.

LA TOUR D'OSTREVENT. — Les anciens monumens sont clairs-semés dans le département du Nord; un édifice qui a résisté à plusieurs siècles est une sorte de rareté: dans cette populeuse contrée, les hommes sont trop nombreux, trop riches, trop industrieux pour que les bâtimens, qui surchargent son sol, ne changent pas de face toutes les deux ou trois générations. Si l'on en excepte des momunens druidiques et les restes d'antiquités romaines, *la Tour d'Ostrevent* est sans contredit une des plus anciennes constructions du pays que nous habitons; ce n'est guères, néanmoins que sous le rapport de son

âge qu'elle mérite d'être mentionnée: peu de souvenirs historiques se rattachent à son existence.

Pepin de Herstal, ayant gagné sur *Bertier*, maire du palais du royaume de Neustrie, une bataille longuement disputée vers l'endroit où la Sensée se jette dans l'Escaut, devint par ce succès maire de toute la France; il reprit Cambrai et Valenciennes et voulant éterniser cette victoire, il fit bâtir au lieu du combat, un château que les anciennes chartes latines nomment *Pepivilla*, du nom de son fondateur, et que l'on appella ensuite *Bucinium*, d'où s'est formé depuis le nom français de *Bouchain*. Cet endroit devint le chef-lieu du comté d'*Ostervent*, ou d'*Ostrevent*, qui tira son nom de sa position à l'*Ouest* du comté de Hainaut. Ce comté qui forma depuis la *Chatellenie de Bouchain*, comprenait presque tous les villages situés entre les rivières de l'Escaut, la Scarpe, la Selle et la Sensée.

Baudouin IV, comte de Hainaut surnommé l'*Edifieur*, entoura Bouchain de murailles vers 1160, et y construisit un château, fortifié comme tous ceux du tems, dans l'espace que comprend aujourd'hui toute la ville haute; ce fait est attesté par l'épitaphe de Baudouin placée dans l'église Ste.-Waudru à Mons (1). La *tour d'Ostrevent* est tout ce qui reste aujourd'hui de ce château. Les anciens manoirs féodaux avaient presque tous, outre leurs murailles et leurs tours des angles, une espèce de *tour forte*, qui servait souvent de prison, et devenait dans les sièges, la citadelle, le *réduit* de la place; c'est ainsi que dans l'antique demeure des rois de France on voyait s'élever la *grosse tour du Louvre*, berceau de la bibliothèque royale sous Charles V. Le château de Vincennes nous montre encore son donjon; les tours de *Montlhéry*, *La Queue*, *Montlandon* et *Coucy* sont des ruines du même genre.

Le château d'Ostrevent, bâti par Baudouin IV, et embelli par Baudouin V son fils, servit longtems d'hôtel et de maison de plaisance aux comtes de Hainaut et d'Ostrevent lorsqu'ils venaient à Bouchain; peu-à-peu le château se trouva envahi par les fortifications que de nouveaux systèmes de défense obligeaient à construire; la tour d'Os-

(1) « Ci gist Baudouin comte d'Hainaut, duquel le proave fut Baudouin d'Hasnon, qui de Richilde engendra Baudouin de Jérusalem. Ce Baudouin engendra Baudouin d'Alix sœur de Godefroy duc de Louvain, qui est gissant en cette église devant le chœur; icelui de Yolande eut le présent Baudouin, homme fort et hardi, amateur de justice et de Paix, humble vers ses sujets et sévère á ses ennemis. Il réédifia cette église brulée pour la 3e fois et fit couvrir de plomb celle de St.-Vincent de Soignies et murer la ville de Mons; et bâtit une chapelle de St.-Servais sur la porte principale. Il bâtit la *Salle* à Valenciennes et les murs de la ville, à Beaumont, il fit les murailles près la tour. Il batit de fond en comble et munit de tours et édifices les villes de Binch d'Aymont, Quesnoy, *Le château de Bouchain*; Raismes et Ath. Il trépassa l'an de l'incarnation nostre seigneur. MCLXXI âgé de 72 ans le 6 novembre. » – Le tombeau de Baudouin fut orné de l'effigie de St. Bernard en mémoire de l'amitié qui unit ces deux personnages.

trevent seule persista ; liée aux remparts et solidement établie elle fut respectée, non sans souffrir quelques modifications dans sa partie supérieure, arrangée en plate-forme pour y recevoir des canons. Sa principale restauration eut lieu en 1532 par l'empereur Charles-le-Quint qui craignait les attaques des français ; en mémoire de cette réparation on incrusta dans la maçonnerie de la tour les armoiries de ce monarque et celles de sa tante *Marguerite d'Autriche* gouvernante des Pays-Bas. En cette même année, l'empereur fit ceindre Bouchain de nouvelles murailles. Avant cela, la place n'était gardée que par un petit nombre d'hommes d'armes, postés au haut de la tour d'Ostrevent et qui étaient soldés et entretenus au moyen d'une légère imposition, levée sur tous les villages de la châtellenie de Bouchain, et qu'on appellait la *taille du guet*. Le guet disparut, mais, comme cela arrive toujours, l'impôt resta: son produit fut dans la suite employé à chauffer en hiver les soldats de la garnison.

En 1739, la tour d'Ostrevent fut encore complétement réparée à l'intérieur et à l'extérieur sans qu'on changeât rien à son architecture; une partie en fut donnée au génie et à l'artillerie de la place de Bouchain pour leur servir de magasins; une autre fut convertie en prison et le dessus de la plate-forme supporta un petit beffroi qui contient une forte cloche, destinée à sonner l'alarme à l'approche des troupes et l'ouverture et la cloture des portes de la ville.

Tandis que cet édifice recélait les prisonniers du bailliage de Bouchain, seize ou dix-huit de ces malheureux, condamnés à être privés de leur liberté à perpétuité, travaillérent à leur délivrance avec tant d'activité et de persévérance, qu'ils parvinrent à percer des murs de quinze pieds d'épaisseur; pour tromper l'active surveillance de leur gardien, ils cachèrent soigneusement la brèche faite à leur muraille, avec la paille de leur litière, et le geolier ne connut leur manœuvre que le jour où il trouva le cachot vide de ses hôtes : à la vue seule de l'édifice on s'étonne qu'une telle tentative ait pu réussir; mais qui ne sait ce que peut l'amour de la liberté !

L'aspect de la tour d'Ostrevent est triste et sévère; elle est de forme quarrée, un peu plus élargie à sa base qu'à son sommet; elle a soixante pieds de hauteur et autant de largeur; des fenêtres rares et étroites jettent dans l'intérieur un jour douteux; des escaliers usés par les pas, conduisent à des portes massives et toutes retentissantes de fer, qui enclosent trois étages si artistement voutés qu'on dirait qu'ils ont été construits depuis la terrible invention de la bombe; aucun ornement, aucune inscription, aucune date, ne vient révéler au voyageur l'origine de ce monument aussi nu que son histoire ; mais son âge reste suffisamment fixé par sa structure, sa division intérieure et sa solidité qui permet de supposer

qu'à moins d'événemens extraordinaires, il doit voir encore passer autant de siècles qu'il en a déja vu s'écouler. A. D.

LA FLEUR-DE-LIS. — Ni par sa forme, ni par sa couleur, la fleur-de-lis qu'on voit dans l'ancien écu de France ne ressemble à la fleur de lis que nous cultivons dans nos jardins; tandis que jaune comme nos fleurs de lis, et présentant la même figure, la fleur de la plante qu'on nomme flambe ou iris semble avoir fourni le modèle de la fleur que nos rois adoptèrent dans leur armoiries. La flambe croît en abondance depuis bien des siècles sur les bords de la Lys, rivière du département du Nord et de la Belgique, qui se jette dans l'Escaut à Gand, et aux environs de laquelle les Francs habitèrent longtems avant de passer dans la Gaule proprement dite. La fleur de cette plante est trop belle pour n'avoir pas été remarquée de nos premiers rois, qui la trouvant autour de leur habitation, et ayant à choisir une image symbolique qu'on appela depuis armoiries, durent se déterminer pour cette fleur. Elle a des pétales qui sont droites et réunis par la pointe supérieure, d'autres qui sont rabattus de droite et gauche, ce qui présente la figure de notre fleur-de-lis, dont la partie du milieu qui s'élève au-dessus des autres n'a point de modèle dans le lis. A l'époque reculée dont je parle, la flambe ne portait sans doute d'autre nom sur les bords de la Lys que celui même du lieu dont elle semblait être une production particulière par l'abondance avec laquelle elle y croissait. Sa fleur aura été appelée d'abord la fleur de la Lys, et plus tard la fleur de lis, par une abréviation dont on trouve bien d'autres exemples. Il est à remarquer qu'on n'a jamais dit absolument fleur de tulipe, fleur d'œillet, fleur de muguet, etc.; par quelle exception aurait-on dit fleur de lis?

Après ce sentiment sur l'origine de la fleur-de-lis, je citerais des auteurs qui trouvent qu'elle ressemble à un des bouts de l'angon des Francs, et qui pensent que la même figure qui formait ce bout aura été mise comme un ornement au haut des sceptres ou autour des couronnes, et qu'elle aura été choisie ensuite pour armoiries. Mais dans cette hypothèse, pourquoi lui aurait-on donné la couleur jaune et le nom de fleur-de-lis? D'autres nous assurent que les abeilles étaient le symbole des premiers rois de France, et que, lorsqu'on avait imaginé les armoiries sous la 3e race, on avait pris pour des fleurs-de-lis ces abeilles mal gravées sur les pierres des anciens tombeaux. Il est certain que lorsqu'en 1653 on découvrit a Tournay, sur le bord de l'Escaut, le tombeau de Childéric, père de Clovis, l'on y trouva plus de trois cens petites abeilles d'or qui s'étaient apparemment détachées de sa cotte d'armes. Mais les partisans de cette dernière opinion ne sauraient expliquer comment le nom de fleur-de-lis aurait été donné à la figure plus ou moins ressemblante d'une abeille. Z.

LOUIS XIV ET LA JEUNE FLAMANDE (1667). — Aussitôt que Tournai fut rendu, et les nouveaux postes occupés, le roi voulut faire son entrée dans cette importante ville, qu'il lui tardait beaucoup de voir. Le peuple et la bourgeoisie quoique muets et silencieux regardèrent volontiers défiler l'armée française et la maison du Roi; mais les gens de la haute classe ne parurent presque point à leurs croisées, et le peu qui se montra sur les balcons saillans n'applaudit pas le roi.

Quant à lui, richement paré, sur son cheval soupe au lait, le plus beau coursier du monde, il continua sa marche entouré de sa jeune noblesse, et il faisait jeter de l'argent devant lui. (1)

Le cortège s'arrêta devant l'hôtel-de-ville, où les magistrats le haranguèrent, après lui avoir livré les clefs d'obéissance sur un large bassin de vermeil.

Comme le roi, d'un visage serein, et satisfait, allait répondre à cette harangue, il vit une femme qui s'était glissée entre deux gardes françaises, le regardait très fixement, et semblait vouloir avancer jusqu'à lui. Elle avança deux ou trois pas effectivement, et la parole que sa bouche proféra parut au conquérant une grossière injure.

(1) Le tableau représentant cette entrée de Louis XIV sur son cheval blanc, est encore aujourd'hui conservé à la régence de Tournai. A. D.

— Arrêtez cette femme, s'écria le roi; et, au même instant, elle fut saisie et amenée devant lui.

— Pourquoi m'offensez-vous lui dit-il avec vivacité, quoiqu'avec retenue.

— Je ne vous ai point offensé, lui répondit la dame flamande; le mot qui m'est échappé serait plutôt une flatterie et un éloge, du moins si on lui conserve le sens qu'il a dans ces cantons *peu français*.

— Répétez ce mot, ajouta le roi, car je veux légitimer aux yeux de tous la punition qui vous sera infligée.

— Sire, reprit cette jeune femme, vos soldats ont détruit mes pâturages, mes bois, mes moissons: le cœur navré, j'étais venue à cette place pour vous maudire; mais votre aspect a subitement changé ma résolution; et en vous contemplant de plus près, je me suis écriée, malgré mon courroux et malgré moi: *le voilà donc ce beau boug... ! le voilà* !

Les grenadiers appelés en témoignage, assurèrent que tel avait été son discours. Alors le roi se mit à sourire: et dit à la jeune flamande: — Qui êtes-vous? comment vous nommez-vous?

Elle répondit en prenant un air d'aplomb et de dignité: — Vous voyez devant vous la comtesse de Ste.-Aldegonde.

(*) Par erreur typographique les pages 64 et 71 étant doubles, on a dû coter celle-ci de 95-97 pour rendre dorénavant la pagination régulière.

— Madame, reprit aussitôt le monarque, allez, s'il vous plaît, faire votre toilette, je vous invite à dîner aujourd'hui avec moi.

Madame de Sainte-Aldegonde, eut l'honneur, en effet, de dîner ce jour-là avec le prince. Elle avait beaucoup d'esprit, elle sut être aimable; et le roi, dont la politique était de gagner les cœurs par toutes les avances permises, l'indemnisa des pertes qu'elle avait faites durant la guerre, et favorisa de même tous ses parens et ses amis.

La famille de Sainte-Aldegonde parut à la cour; s'y attacha par des bienfaits, elle est déjà une pépinière d'excellens officiers et de personnes de mérite.

Sans la parole un peu grivoise de madame la comtesse, tous ces gentilhommes seraient restés obscurs et pauvres dans les environs de Tournai (2).

(*Mém. de mad. de Montespan*)

DUBREUCQ (Jacobus). — Sculpteur et architecte Montois. Les biographes ont fait naître Dubreucq à Saint-Omer en France; ils se sont trompés. Leur erreur vient sans doute de ce que ce célèbre sculpteur s'est également distingué comme architecte par plusieurs monumens construits sous sa direction à St.-Omer et dans les environs, ce qui l'a fait réclamer par cette ville comme né dans ses murs. Cependant Van-Dyck, son ami, qui l'a jugé digne de son pinceau, l'a placé dans le recueil de ses portraits avec cette inscription : *Jacobus Dubreucq architectus Montibus in hannonià.* Ce témoignage est bien fort en faveur de la ville de Mons, car l'illustre peintre flamand eut été désabusé par Dubreucq lui même avec lequel il était intimement lié, si cette assertion n'eut pas été exacte. Il y a à Mons plusieurs ouvrages de sculpture par Dubreucq d'une exécution fine et énergique. Je citerai entr'autres les trois bas-reliefs qui sont à l'église de Sainte-Waudru, représentant *la Résurrection*, *la Flagellation* et *le portement de la croix*. Les trois Vertus Théologales et les trois Vertus Cardinales, figures en albâtre du même auteur et qui ornent la même église, ont aussi beaucoup de mérite.

L. F.

BÉRANGER, académicien malgré lui. — Voici en quels termes M. Béranger a accepté le diplôme de membre correspondant qui lui a été offert par la société d'Emulation de Cambrai :

» *M. le secrétaire perpétuel*,

« La crainte que m'inspire l'idée de faire partie d'un corps littéraire

---

(2) Madame de Montespan, si tant est que ce soit elle qui ait écrit ces mémoires, se trompe en disant que la famille de Sainte-Aldegonde serait restée obscure à Tournai. Bien longtems avant l'entrée de Louis XIV dans les Pays-Bas, cette noble famille avait acquis de l'illustration dans nos contrées. Ce fut le comte de Sainte-Aldegonde-Noircarmes qui en 1567, raffermit le pouvoir Espagnol en Belgique par la prise de Valenciennes sur les huguenots. A. D.

est bien connue. Plusieurs académiciens de mes amis qui m'ont longtemps engagé, moi, indigne coupletteur, à solliciter les honneurs du fauteuil, ont désespéré de leurs instances et désormais ne m'en parlent plus.

« Comme vous le pensez sans doute, cette crainte ne tient chez moi qu'à un sentiment d'indépendance poussé à l'excès, mais qui, je le crois me dominera toujours. Cependant, monsieur, comme il est vraisemblable que le titre de *membre correspondant* n'engage à rien qu'à la reconnaissance envers ceux qui vous l'ont déféré et que sous ce rapport, je suis sûr de n'être pas en reste avec Messieurs les membres de la *Société d'émulation*, je crois pouvoir accepter ce titre, heureux que je suis d'une marque d'estime que j'étais loin d'attendre.

« Permettez-moi seulement, Monsieur, de vous répéter que je pense qu'aucun devoir, aucune obligation ne sont attachés au titre de *membre correspondant*. Je suis fâché, je suis honteux même d'insister sur cette observation. Si j'avais l'honneur d'être connu de vous vous la concevriez. J'ai entr'autres une telle répugnance pour les solennités publiques, que je serais homme à ne pas remettre le pied dans Cambrai, s'il me fallait assister à des réunions de cette nature.

« Je sens qu'il y a là de l'enfantillage. Je vous en demande pardon : mais que voulez-vous ?

» En vous remerciant particulièrement de tout ce que votre lettre contient d'obligeant pour moi, permettez que je vous fasse observer que je ne suis pas né, comme vous semblez le croire, dans les environs de Cambrai. Si c'est un titre à l'association, je ne l'ai point, je suis de Paris. Mais je n'en aime pas moins votre ville où j'ai de bons parens, de bons amis, et qui va encore m'être plus chère par le témoignage de bienveillance que votre société daigne m'accorder.

» Ayez la bonté, Monsieur, de vous faire l'interprète de mes sentimens de gratitude auprès de messieurs vos collègues, en leur exprimant bien que ce qu'il peut y avoir de singulier dans ma manière de voir relativement aux sociétés littéraires, n'ôte rien à l'estime que je fais de la vôtre, dont j'ai souvent entendu vanter l'utilité et le bon esprit. Dites surtout à ces Messieurs, je vous prie, que je suis d'autant plus touché qu'ils aient bien voulu penser à moi que je me sens moins propre à les aider dans leurs travaux et à en illustrer le succès.

» Recevez etc.

» BERANGER

» 25 novembre 1831. »

CANONNIERS DE LILLE. — La fin de l'année 1831 a vu la réorganisation du bataillon des canonniers sédentaires de la garde nationale de Lille. On ne saurait trop s'étendre sur la beauté, la discipline et l'uniformité de ces braves artilleurs ; nous rappellerons seulement à nos lecteurs les

glorieuses annales de ces compagnies : chaque période de guerre est chargée de quelque fait honorable pour ce corps.

C'est du 2 mai 1483 que date l'organisation de la *Compagnie de madame Sainte Barbe*; c'est sous ce nom qu'elle fut instituée.

En 1578, six batteries servies sur les remparts de Lille par les canonniers sédentaires, sont le plus sûr boulevard de la ville.

En 1645, la ville de Lille est surprise par une armée nombreuse : elle était sans garnison ; l'ennemi venait d'emporter les faubourgs de St.-Pierre et de la Barre, et s'y était logé : les artilleurs volent au rampart, font un feu terrible, écrasent les assaillans et les forcent à la retraite.

Ce sont ces mêmes canonniers qui, pendant le siége de 1667, servaient les deux batteries du bastion derrière les Carmelites, qui firent tant de mal aux assiégeans. Durant ce siége, la compagnie eut quatre canons entièrement détruits à leurs batteries, d'autres démontés par le feu de l'ennemi, plusieurs hommes tués sur leurs pièces, et son chef le brave *Boussemart*, dangereusement blessé.

En 1717, le duc du Maine, grand maître de l'artillerie, récompense du don de deux pièces de canon, les services rendus par les canonniers Lillois durant le siége fameux si vaillamment soutenu par le maréchal de Boufflers en 1708.

En 1744, nouveaux gages, de dévoûment et de bravoure lors de l'attaque dirigée contre la ville par le duc d'Aremberg. Pendant soixante-dix jours, les canonniers ne quittèrent pas leurs batteries.

C'est pour la défense de la ville de Lille et de la patrie que combattirent au bombardement de 1792 les braves qui comptaient *Ovigneur* dans leurs rangs. L'histoire redira avec quelle intrépidité, quel abandon patriotique ils sont restés fermes au poste le plus avancé, et quelle part principale ils ont eue à la retraite honteuse d'un ennemi acharné. Aussi en l'an XI, le grand homme du siècle, visitant les ruines presqu'encore fumantes d'un des quartiers les plus populeux de la ville, et parcourant l'emplacement, où étaient les batteries de l'ennemi, voulut savoir qui avait si vaillamment défendu la place si vivement attaquée : on nomma les canonniers sédentaires, et en récompense de leur intrépidité, il ordonna que deux pièces de canon, avec cette inscription honorable, leur seraient accordées :

LE PREMIER CONSUL
AUX CANONNIERS DE LILLE.
29 *septembre* 1792.

En 1809, une expédition sortie des ports d'Angleterre vient débarquer dans l'île de Valcheren. Toutes les gardes nationales des départemens voisins furent appelées à la défense du territoire ; le corps des canonniers sédentaires fut dirigé vers l'un des points les plus exposés. Dans cette campagne nos artilleurs perdirent trois officiers et vingt canonniers.

Nous pouvons encore rappeler l'armement de 1814, et les dispositions honorables à repousser l'étranger .... Les opinions des canonniers Lillois ne sont pas changées : ils sont tous dévoués à notre jeune royauté et aux principes des immortelles journées de juillet; pour preuve nous pourrions citer les paroles d'un des vétérans des phalanges impériales, le général *Jouffroy*, récemment admis dans le corps des canonniers lillois.

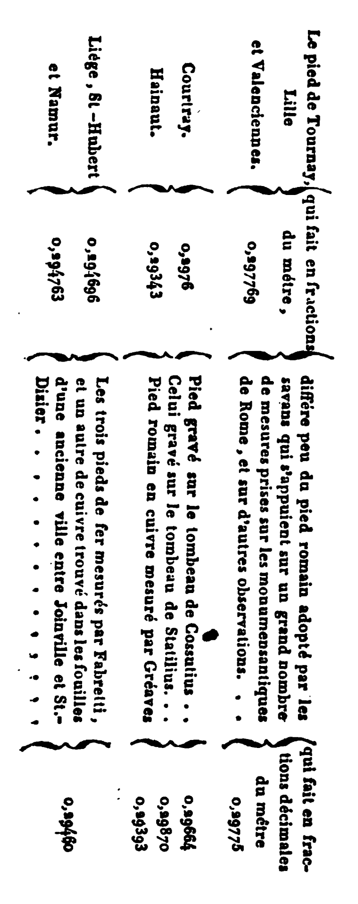
L.

DE MÉAN (François-Antoine-Marie-Constantin, prince de), né au château de Saive, le 6 juillet 1756 mort à Malines le 15 janvier 1830. Il étudia successivement à l'académie de Douai et à celle de Mayence et il était chanoine de la cathédrale de Liège lorsqu'il fut élevé à la prêtrise. En 1786, il devint évêque suffragant de cette ville, et en 1792 en fut élu évêque. La révolution française le contraignit de se réfugier en Allemagne, et ce ne fut qu'après 20 années d'exil qu'il revint dans sa patrie. L'évêché de Liège n'existait plus, et M. de Pradt ayant résigné ses fonctions, le prince de Méan fut nommé archevêque de Malines et primat des Pays-Bas. Simple et sans ostentation, ses immenses revenus étaient consacrés à soulager l'infortune.

ENGÉLSPACH-LARIVIÈRE. — Géologue de Bruxelles, avait consacré toute sa fortune à visiter le nord de l'Europe. Il publia, en 1826, une *Notice sur le calcaire magnésien* et plus tard une *Description géognostique du Luxembourg*, in-4°; des *Considerations sur les blocs erratiques de roches primordiales*, in-8°, 1829; enfin, *De la géognosie sous ses différents rapports*, 1830. Il prit une grande part aux événemens de la révolution belge de septembre, et mourut au bain, frappé d'apoplexie, le 21 juillet 1831.

PIED DE TOURNAI. (Identité entre ce pied et l'ancien pied Romain.) — Le pied dont on se servait, avant que le système métrique ne vint ramener tout notre pays à une commune mesure, avait une longueur différente dans chaque province et quelque fois dans chaque partie de la ville. Renard dans ses *Tarifs métriques de tous les anciens poids et mesures des départemens de Jemmapes*, *Sambre et Meuse*, *etc.*, nous donne une longue énumération de ces différens pieds. On ignore d'où ils tirent leur origine. Mais en convertissant les pieds romains cités par Rondelet en fractions décimales du mètre, on leur trouve une identité étonnante avec quelques-uns de ceux dont on se servait dans notre pays. Quoique les savans et les métrologues ne soient pas d'accord sur la valeur du pied romain en mesures modernes, ils diffèrent peu dans leur évaluation ; et cette différence n'étonne aucunement, lorsqu'on admet avec quelques auteurs que les plus longs sont ceux qui remontent à une plus haute antiquité. Nous trouvons pour comparaison de quelques pieds de notre pays avec ceux cités par Ron-

delet dans son *Traité théoriqne et pratique de l'art de bâtir* :



Le pied de Tournay, Lille et Valenciennes.	qui fait en fractions du mètre, 0,29769	diffère peu du pied romain adopté par les savans qui s'appuient sur un grand nombre de mesures prises sur les monumens antiques de Rome, et sur d'autres observations. . .	qui fait en fractions décimales du mètre 0,29775
Courtray. Hainaut.	0,2976 0,29343	Pied gravé sur le tombeau de Cossutius . . Celui gravé sur le tombeau de Statilius. . . Pied romain en cuivre mesuré par Gréaves	0,29664 0,29870 0,29393
Liége, St-Hubert et Namur.	0,294696 0,294763	Les trois pieds de fer mesurés par Fabretti, et un autre de cuivre trouvé dans les fouilles d'une ancienne ville entre Joinville et St.-Dizier	0,29460

En admettant que les plus longs sont ceux qui remontent à une plus haute antiquité, Tournay serait la première ville de ce pays qui aurait adopté le pied romain. On sait que ce peuple conquérant y fit un long séjour, et une foule de constructions qu'on y a découvertes viennent à l'appui de l'histoire. La différence d'un centième de millimètre qu'on lui trouve avec la valeur du pied romain admise par les savans de tous les pays, étonne d'autant moins que l'on sait que la plupart des mesures dont on se sert dans ce siècle éclairé sont considérées comme exactes lorsqu'elles n'offrent qu'une si faible différence.

A. T. C.

SAINT-AMAND (1). — Ville de la Flandre française, située sur la Scarpe, à 3 lieues de Valenciennes, huit de Douai et neuf de Lille. Cette ville, qui se trouvait, avant la conquête des Pays-Bas, précisément sur la ligne qui séparait la France des possessions de l'Autriche, n'avait point de fortifications, non plus que la petite ville d'Orchies, qui est située sur la même ligne, à 4 lieues plus loin au Nord-Ouest. Cette singularité était d'autant plus remarquable, que depuis Valenciennes jusqu'à Lille, dans un intervalle diamétral de 12 lieues, le pays se trouvant tout-à-fait dégarni des places fortes, eût pu tomber au pouvoir des ennemis, qui auraient eu à leur disposition plus de 200 bourgs et villages, avant d'atteindre la ligne de

(1) Cet article est extrait du *Dictionnaire Néologique* publié en l'an VIII par le Cousin-Jacques, qui a long-tems habité la ville de St.-Amand et qui s'y est marié. Nous laissons à son auteur toute la responsabilité des opinions qui y sont émises.

A. A.

résistance sur laquelle se trouvent Cambrai, Bouchain et Douai. Je sais bien quelles réponses l'on peut faire à cette objection; mais ces réponses mêmes fortifieraient mon argument. Au reste toutes ces observations ne pourraient avoir aujourd'hui de valeur, qu'autant que le gouvernement français rendrait les Pays-Bas et établirait les anciennes frontières, ce qui n'est nullement probable, quoiqu'en révolution il ne faille jamais répondre de rien. — La ville de St.-Amand est assez jolie et peut contenir de 5 à 6 mille habitans, y compris tous les hameaux qui formaient jadis l'arrondissement de la paroisse. Le commerce principal y consiste en laine et en bas tricotés. Les *Saint-Amandinois* ne passent pas pour le peuple le plus spirituel de la Flandre; il s'en faut. On se ferait difficilement une idée de leurs usages, de leurs mœurs et de leur conversation. Il semble que ce petit pays soit un pays de sauvages et qu'il n'ait aucune relation avec les pays environnans. Valenciennes, qui n'est qu'à trois lieues de-là, offre un contraste frappant avec St.-Amand, par la politesse, l'urbanité, l'amour des arts qui la distingue, et l'on dirait que ces deux villes sont situées à deux mille lieues l'une de l'autre. La ville de St.-Amand, a été, dans la révolution, la proie des autrichiens. Ils y commirent beaucoup d'excès, et elle se sentira long-tems des ravages qu'ils y exercèrent. — Le fils du maître des postes (nommé Tordoir, père d'une famille intéressante) qui avait paru contraire au parti Républicain, fut traité par le peuple comme *Berthier et Flesselles* avaient été traités à Paris. Ce jeune homme avait tout au plus 20 ans. — Ce qui a donné à la ville de St.-Amand un grand renom dans toute l'Europe, ce sont les eaux minérales et surtout les *Boues* situées à trois quarts de lieue de la ville, à l'entrée d'une vaste et superbe forêt, que les guerres de la révolution ont furieusement éclaircie et dégradée. — La ville de St.-Amand était gouvernée par les moines de la célèbre abbaye du même nom. Ils occupaient la majeure partie de l'étendue de la ville, dont ils étaient seigneurs. Leur abbaye étaient un des plus beaux, des plus antiques et des plus curieux monumens de l'Europe; l'église surtout excitait l'attention des étrangers; il n'y avait pas d'édifice en France qui put lui être comparé. C'était le temple le plus majestueux qui existât; sa forme et sa structure étaient précisément celles des anciens temples du paganisme. Aucun bâtiment n'était plus propre aux cérémonies imposantes. Les tableaux de Rubens la décoraient; les autrichiens l'ont dévastée en partie; les français ont fait le reste; et ce magnifique monument, doit être regardé comme perdu. L'abbaye jouissait d'un revenu de six cent mille livres et au-delà, dont le tiers formait la portion du cardinal d'York, frère puiné du prétendant d'Angleterre, qui en était abbé commandataire par la générosité des derniers rois de France;

ce que l'on peut bien regarder comme un abus. Le moine qui exerçait sa jurisdiction s'appelait *le grand-prieur*, le dernier était fils d'un marchand de pommes de Tournay; son assiduité à ses devoirs l'avait porté peu-à-peu à cette place éminente. Le grand-prieur nommait aux places civiles et judiciaires de la ville; le prévôt, ordinairement avocat, ou homme de loi, servait la messe du grand-prieur aux grands jours de cérémonie, l'épée au côté. Le moine, que le grand-prieur chargeait de la conservation des eaux et forêts, s'appelait le *Maître-des-bois*; tous les officiers de cette maîtrise étaient à la nomination de ce moine, à qui sa charge valait environ deux mille écus. Il y avait dans cette abbaye nombre d'emplois qui rapportaient aux moines qui les exerçaient, une somme plus ou moins considérable par année. Ces religieux cependant faisait *Vœu de pauvreté*! mais il faut avouer qu'en général ils ne faisaient pas très mauvais usage de leurs émolumens. La plus grande partie servait presque toujours à soulager leur famille; et l'on peut assurer sans craindre un démenti, qu'il n'y avait pas un indigent sur leurs terres. Un casuiste sévère me dira que le bon emploi de l'argent n'excuse pas un religieux qui ne doit pas avoir d'argent; que le bien de l'église était le patrimoine des pauvres; et que l'excédent du nécessaire devait être réparti aux malheureux, sans exception des personnes et sans aucune considération de parenté, ni d'amitié. Il est difficile de détruire cette objection, si l'on s'en tient à la rigueur des vœux monastiques. Une autre objection qui n'est pas moins forte, et à laquelle on n'a pas songé, lors de la fameuse discussion qui a eu lieu sur l'expropriation du *clergé régulier*, c'est que les biens des abbayes n'étaient pas originairement destinés à l'usage qu'on en a fait depuis plusieurs siècles. Un article des *Capitulaires de Charlemagne* porte en termes exprès, que « *telle abbaye* fondée par ce prince « (il s'agissait précisément de l'ordre de St.-Benoit) est destinée à « recevoir cent religieux; mais que, « si le nombre ne va pas jusqu'à « cent, la part des individus manquant pour le completter, sera « mise de côté *pour les pauvres et* « *pour les besoins de l'Etat.* »

L'intention du fondateur n'a donc pas été remplie, toutes les fois que vingt ou trente religieux ont absorbé le revenu d'une maison fondée pour 30 ou 60.

BEFFROY DE REIGNY.

LE MONT CASSEL. — Au nord de la France et à six lieues de la mer, s'élève le Mont Cassel, sublime pyramide au milieu des immenses plaines de Flandre qui s'étendent à ses pieds. Pour qui ne connait que les rases campagnes de cette partie de la France, pour qui n'a pas vu la Suisse avec son ciel si gai, ses montagnes où la végétation est si vivace, ses bois étagés aux flancs des côteaux, ses rochers réfléchissant les feux du soleil comme des diamans, tous ses paysages

enfin si frais, si riches en accidens de lumière et de terrain, c'est un magnifique spectacle que celui qu'offre ce mont couronné d'une petite ville qui, d'en bas, semble être un château fort. A cette vue l'imagination du voyageur se reporte bien loin en arrière : là César avait un camp (Castellum, d'où vient au mont son nom Cassel), là furent livrées trois fameuses batailles par trois Philippe de France : il pense aux tems de la féodalité, si barbares mais si poétiques; il s'attend à trouver là haut quelque noire habitation d'architecture fantastique, avec son clocher aux mille flèches, et ses tours crénelées où gémit la belle châtelaine aux bras d'un vieux baron bardé de fer, et plus roi dans ses hautes murailles que le roi lui-même dans son hôtel royal des Tournelles. Mais en approchant du sommet le rêve s'évanouit; les objets, dégagés de vapeurs et des illusions d'optique, paraissent ce qu'ils sont. On distingue la tour de l'église et les toîts des maisons couvertes de tuiles noires et d'ardoises qui frappées par les rayons du soleil, brillent comme des plaques d'acier poli et détachent avec force sur la teinte grise et sombre du ciel du nord. Cette masse blanche que l'on aperçoit avant la ville c'est la somptueuse maison de campagne du général Vandamme. Elle est ouverte aux étrangers qui veulent la visiter, et peu s'en font faute, car elle mérite de l'être. Au milieu de ces parcs immenses où abonde le gibier, de ces vastes étangs, de ces fontaines, de ces labyrintes sombres, silencieux et peuplés de statues, on se croit transporté dans un Eden dont on voit parfois les dieux se dérober, par une allée secrète, aux regards et aux civilités des visiteurs. Tout y est luxe et magnificence, jusques dans les écuries qui, très spacieuses, sont bâties et pavées de marbre blanc. C'est une habitation qui n'est pas inférieure à celle de Saint-Cloud.

Sur le flanc de la montagne se trouve le cimetière dont on voit de loin les croix blanches détacher sur le fond verdâtre des ifs et des haies vives qui l'entourent. Le soleil, descendant à l'horison comme derrière un rideau de pourpre et d'or, colore de ses derniers feux les urnes de quelques colonnes funéraires: admirable rapprochement entre un riche de la terre qui s'est éteint, et un beau jour qui meurt!!....

Là, comme partout, le pauvre de la grande route vit avec les parcelles tombées de la bourse du voyageur, et fait tourner à son profit la beauté de son pays. Il s'intitule votre cicerone : — « Monsieur a-t-il été au moulin ? » C'est là qu'il faut aller pour bien voir le pays » .... et il vous y conduit par un petit sentier escarpé et presqu'à pic. En effet de ce moulin qui est assis sur le plateau le plus élevé de la montagne, le tableau est magnifique et vaste autant que la vue peut s'étendre. Quand l'atmosphère est pur, on compte aisément trente-deux clochers tant de villes que de villages, dont les croix, élancées au dessus des massifs de

verdure qui les entourent, annoncent aux voyageurs qu'il est toujours près de la maison de Dieu et des hommes, et le dirigent dans sa marche. En parcourant les intervalles qui séparent ces clochers les uns des autres, les regards glissent agréablement sur des plaines immenses dans lesquelles s'élèvent, sémés çà et là, des bouquets de bois sur de vastes pâturages étendant leurs tapis sur la terre jaunâtre, et au milieu desquels les blanches murailles des métairies brillent comme des voiles latines sur un lac tranquille.

Au nord le paysage est fermé par un cercle brumeux réfléchissant la teinte du ciel avec lequel il semble se confondre; c'est la mer, qui, à six lieues de l'œil du spectateur, baigne la plage de Dunkerque et les dunes, qui éclairées par le soleil, offrent l'aspect d'une chaine de monticules couvertes de neige.

Là haut, comme l'air est vivifiant et pur! que la respiration est douce et facile! comme le champ s'ouvre vaste et brillant à l'imagination de l'homme qui admire! Que de poésie et d'enchantement pour le canevas du poète! Que de fraîcheur et de coloris pour la toile du peintre! Artistes, qui allez bien loin chercher des imaginations et des modèles, qui, le sac au dos et le bâton à la main, gravissez, par caravanes, les Alpes et descendez en Italie à la conquête des arts, allez aussi visiter le Mont Cassel. Nous avons toute la Suisse et toute l'Italie dans nos album et nos galeries: allez en Flandre. Vous nous en rapporterez des ciels nuageux, grisâtres, larges, hardis, des plaines immenses à perte de vue, sans accidens de terrain, il est vrai, mais riches en accidens de lumière; des fermes bien vivantes, *bien* animées; de beaux pâturages aux longues herbes courbées par le vent, émaillés de fleurs et couverts de bestiaux; des tableaux enfin à la façon de ceux des grands paysagistes hollandais.

Je ne sais si parmi mes lecteurs, il s'en trouvera qui, ayant vu ce pays, m'accuseront d'en avoir voulu donner une idée plus haute que celle qu'il mérite; s'il s'en trouve, c'est que ceux-là l'ont vu rapidement, à moitié endormis, étroitement enfoncés et cahotés dans un coin de diligence. Pour moi, je l'aime; parceque je l'ai vu autrement, à mon aise; parce que j'y ai eu quelques beaux jours, de ceux que l'on n'oublie pas: ils sont trop rares dans la vie. J'ai souvent passé plusieurs heures, assis à la même place, au bord du chemin qui, du pied de la montagne monte en spirale jusqu'à son sommet. Là je sentais mon âme s'élargir à la sublimité du tableau déroulé sous mes yeux. Je rêvais, l'imagination mollement bercée par les chants de la fauvette et du pinçon, par le frôlement mélancolique des feuilles sèches que la brise d'automne roulait à mes pieds. Je rêvais la vie dans la solitude, le bonheur aux champs: le ciel!!.... et souvent la plaine *était* entièrement effacée dans la vapeur du soir, quand les bêlemens prolongés d'un troupeau et les pas

lourds du vacher, en blouse bleue et en sabots, sifflant et faisant claquer son fouet, venaient m'arracher à mes douces rêveries. Alors je me levais, et après avoir jeté un long et dernier regard, un regard d'adieu sur l'occident d'où montaient encore quelques rayons d'une lumière tendre et vague, je partais, emportant du calme et du bonheur plein mon âme. Heures de mélancolie, d'extase et d'oubli du monde, heures qui passiez si vite, j'irai je l'espère, vous retrouver encore sur la montagne de Cassel!....

A. P.

LE GÉNÉRAL DAUTENCOURT. — Les journaux viennent d'annoncer la mort de l'un de nos vétérans de la gloire nationale: le général baron Dautencourt, commandant les départemens de la Nièvre et de l'Allier, est décédé à Nevers à l'âge de 52 ans.

Qu'il soit permis à son plus ancien ami de faire connaître les vertus publiques et privées, les talens et les nombreux services de ce brave guerrier qui fit toutes les campagnes de la révolution : né à Vervins, il fit en 1791 partie de l'un des bataillons de volontaires de l'Aisne qui volèrent, comme toute notre belle jeunesse française, au secours des frontières menacées ; après la conquête de la Belgique, il fut attaché au général Fririon, auquel on dût cette belle gendarmerie qui fut crée, comme par enchantement, dans ces magnifiques contrées : lieutenant à Bruxelles, il suivit son général à Mayence, où il fut bientôt nommé capitaine en récompense de ses travaux.

L'empereur ayant créé une gendarmerie dans sa garde, il fut bientôt nommé chef d'escadron, et c'est alors qu'il eut le malheur d'arriver à Paris, venant de Lille, au moment où le duc d'Enghien était écroué à Vincennes : il fut envoyé dans cette forteresse sans avoir le tems d'embrasser son épouse, et je tiens de lui-même qu'il passa près de trois heures avec cet infortuné jeune prince, à parler de Chantilly et des environs où la famille Dautencourt avait eu des rapports d'affaires et d'intérêts ; l'ordre qui arriva de Paris accabla autant le rapporteur que la victime, qui ne s'attendaient guères à un jugement si rapide, et j'ai su que mon ami n'avait pas eu la force de lire la sentence au condamné, ce qui le fit renvoyer quelque tems à Chartres.

Cependant l'organisation du 1er régiment de lanciers polonais, qui fut son ouvrage, le fit entrer dans la garde impériale: il fut nommé major, puis maréchal-de-camp, et il n'a pas quitté ce corps jusqu'à nos malheurs de 1814.

Le général Dautencourt marchait sur la ligne des généraux Boursier, Defrance, Cavagnac, Laferière et tant d'autres auxquels la cavalerie française a été redevable de sa supériorité dans les combats, et il a fait sur cette arme des travaux qui ne seront sûrement pas perdus : j'ai aussi travaillé avec lui sur la campagne de Russie, et

il a réfuté avec succès les assertions mensongères qui se trouvent dans les mémoires de Labaume.

Mis à la retraite en 1815, comme de raison, il a été rendu à l'activité par nos grandes journées de juillet, et cet intrépide général qui avait bravé la mort pendant 25 ans l'a trouvé dans un poste paisible, où ses occupations étaient pourtant multipliées d'après sa correspondance avec moi; je crois même que c'est l'excès du travail qui a hâté sa fin : après tant de fatigues, nos jours d'existence se précipitent rapidement les uns sur les autres, et à chaque instant la parque décime nos illustrations militaires.

Toutefois que son intéressante veuve à laquelle mes lettres au crayon, datées des champs de batailles, ont fait souvent tant de bien, que cette bonne mère trouve ici, dans mes douloureux souvenirs, quelques adoucissemens à ses peines! C'était un hymen formé par Napoléon, et il ne pouvait pas en offrir un de plus conforme aux goûts, aux sentimens, et à la belle éducation de l'une des premières élèves d'Ecouen : aussi quel heureux ménage! quels aimables enfans sont issus de ce mariage tout à la fois de convenance et d'inclination! et que de fois j'ai pris part à cette félicité!!........ et tout est fini!!......

Adieu, adieu, mon cher Dautencourt; cette journée a vu couler les larmes de ton plus ancien ami!

Dunkerque, 10 janvier 1832.

AUBUGEOIS-PETITMONT.

PIERRE-LE-GRAND A BRUXELLES. — Le 16 avril 1717, le czar Pierre Ier se trouvait à Bruxelles; il était sur le bord du bassin du parc, et y vuidait une bouteille d'un vin généreux qu'il y avait fait rafraîchir. On sait que l'antagoniste de Charles XII buvait aussi vaillamment que le vainqueur de Darius. Aussi se trouvant sur une terre où les libations à Bacchus sont fréquentes, il se laissa aller à faire à ce Dieu de trop nombreux sacrifices, et alors succédèrent aux hautes conceptions du puissant législateur, des idées folles du joyeux convive. Entr'autres choses déraisonnables, Pierre s'avisa de vouloir franchir en sautant le bassin au bord duquel il se trouvait. Les rois en sens frais n'aiment pas à être contrarié, c'est bien pis quand une fois ils ont bu. Force fut donc de laisser faire cette folie au monarque. Or, il arriva ce qu'on avait prévu; rendu pesant par l'ivresse, Pierre-le-Grand s'étendit tout de son long dans le bassin et on ne l'en retira que bien immergé, mais dégrisé. Ce petit bain dont l'Autocrate fut très honteux dans le premier moment fait bien moins de tort à sa mémoire que la condamnation à mort de son fils et l'exécution des Stréliz de sa propre main!

A. D.

MORT DU GÉNÉRAL GARBÉ. — Le général *Garbé*, élu député du cinquième arrondissement électoral du Pas-de-Calais, le sept juillet 1831, quitta la ville de Montreuil le lendemian vers 6 heu-

res du soir pour se rendre à Hesdin. Il fut reçu à une demi-lieue de cette ville et conduit à son domicile, avec les démonstrations de la joie la plus vive, la plus franche, par la garde nationale, musique en tête, et la majeure partie des habitans de la population d'Hesdin.

Le samedi 9, sur les dix heures du matin, il fut saisi de douleurs violentes à la région inférieure du ventre, et malgré tous les secours qui lui furent prodigués il succomba le 10 à 3 heures après midi. L'autopsie qui fut faite, donna la preuve que sa mort, était un ancien ulcère à l'estomac qui avait occasionné une ouverture par où les alimens et les liquides se sont tout-à-coup épanchés dans la cavité thoracique. Autant la joie des habitans avait été grande deux jours avant, autant la douleur fut profonde après ce fatal événement.

Le 12, à six heures du soir les restes mortels du général furent transportés au champ du repos, accompagnés du clergé, de la garde nationale, de la garnison, de la population entière de la ville et des environs; les honneurs funèbres lui furent rendus, et divers discours furent prononcés sur la tombe de cet estimable citoyen.

Voici celui de M. de *Vésian*, commandant du génie à Hesdin.

Messieurs,

« L'arme du génie partage vos regrets; vous pleurez le plus illustre de vos concitoyens, nous perdons l'un de nos plus braves généraux et la patrie l'un de ses plus zélés défenseurs!

« Dans ce jour de deuil, comment être l'interprête de mes camarades; comment énumérer une carrière aussi bien remplie? Il faudrait dérouler toutes nos annales! Vous y verriez le nom du général Garbé s'associer à tous les hauts-faits qui ont illustré nos armes dans toutes les parties de l'Europe, et sur le continent de la première civilisation où le grand Capitaine disait à ses soldats: *Du haut de ces pyramides quarante siècles vous contemplent*!

« Né dans vos murs, c'est en jouant sur les remparts de votre cité, que le jeune Garbé comprit le génie de Vauban, et le premier coup de canon, annonçant l'invasion de la frontière du Nord, fut pour lui le signal d'une nouvelle destinée: enflammé de courage; *le sac sur le dos*, il sut grossir ces nobles phalanges qui devaient affranchir la patrie du joug de l'étranger.

Lorsqu'assaillis par l'Europe entière, nos places fortes furent menacées, les émules de Vauban ouvrirent leurs rangs et le jeune Garbé vint puiser à l'école du génie, les talens qui devaient un jour l'élever au plus haut grade de son arme.

« Faire passer rapidement devant vous ses titres à des avancemens gagnés sur les champs de bataille, c'est vous rappeler ce que vous savez tous.

« Comme lieutenant du génie,

il fit partie de l'armée des Alpes sous *Kellerman*; puis de la célèbre armée d'Italie, dans les rangs de laquelle, son illustre chef fit choix des soldats qu'il crut dignes de camper dans les plaines d'Egypte.

« Le capitaine Garbé, attaché à la division *Desaix*, mérita l'estime de ce héros; c'est vous rappeler *Malte*, *Alexandrie*, *les Pyramides*, et cette expédition de la *Haute-Egypte*, qui moissonna à la fois des lauriers et des monumens!

« Chef de bataillon, sous-directeur à Ostende, à Gand, et bientôt après, major au camp de Boulogne, le fidèle Bertrand lui confia la direction des immenses approvisionnemens qui s'y préparaient.

« Chef d'état-major du génie au 4e corps de la grande armée, *il vit briller le soleil d'Austerlitz*!

« A Jena, Lubeck, Eylau, il commandait comme colonel du génie de ce 4e corps; il fut blessé à Heilsberg, et à la paix de *Tilsit*, doté et créé baron de l'empire.

« La campagne d'Espagne s'ouvre, et le maréchal Soult, qui avait su apprécier toutes les qualités militaires du colonel Garbé, lui fit partager la gloire attachée à la prise de la *Corogne*, au combat d'*Oporto* et à l'attaque du pont de l'*Arzobispo* où il fut fait général de brigade.

« Bientôt, après la prise de la *Sierra Morena*, les siéges de Cadix et de Tariffa, enfin les batailles de *Chiclana* et *Victoria*, où il eut un cheval tué sous lui, vinrent ajouter à sa gloire militaire.

« Mais c'était sous le camp retranché de Bayonne qu'il était réservé au général Garbé de laisser des traces ineffaçables de son coup d'œil, et de son génie militaire.... J'ai vu de mes yeux les lignes savantes, que sous les feux de l'ennemi et sans la méditation du cabinet, ce général traça sur les hauteurs de *Mousseroles*; ces lignes défensives que notre moderne Vauban a qualifiées, l'un des beaux *coups de crayon* de l'époque!...

« Les champs de Waterloo le virent encore fidèle à la patrie; étranger à la politique qui dicta la guerre de 1823, ce fut au *siège de Pampelune* que le grade de Lieutenant-général récompensa ses nombreux services.

« Ce serait ici qu'il faudrait énumérer tout ce que le général Garbé a pu faire dans les loisirs de la paix, pour améliorer nos frontières, retrécies par l'invasion étrangère... Mais ces murs ne sont-*ils* pas témoins de toute sa sollicitude!... Non la ville d'Hesdin n'oubliera jamais ce qu'il a fait pour elle!

« Il nous est trop tôt ravi!.... Mais que dis-je, son souvenir restera vivant parmi nous.... Son ombre planera sur ces remparts, pour veiller à leur défense... Et si jamais le canon d'alarme se fesait entendre, inspirés par elle, nous opposerions à nos ennemis un boulevard impénétrable!....

LE MAHOMET FLAMAND. — Un hérésiarque, nommé *Tanchelin*, vivait pendant le XIIe siècle dans

la ville d'Anvers et avait singulièrement pris faveur en Flandre et en Brabant, sur les deux rives de l'Escaut. Son ascendant s'étendait principalement sur le beau sexe qu'il avait fasciné au point que toutes les femmes s'estimaient fort honorées de son amour. Elles se donnaient à cet imposteur, disent les chroniques, en présence même de leurs mères et de leurs maris, persuadées qu'elles accomplissaient une œuvre spirituelle fort agréable à Dieu. Un beau jour Tanchelin se met en tête d'épouser la vierge; les bans sont publiés, la cérémonie est annoncée; elle a lieu devant un grand concours de peuple. L'époux s'avance vers la statue de sa fiancée, il lui tend les bras, et au grand étonnement des spectateurs, la statue de la vierge lui ouvre les siens et reçoit avec un serrement de main bien prononcé celle de l'audacieux Tanchelin. Aujourd'hui on ne voit plus de ces scènes qu'à l'opéra de *Zampa* ou au *Festin de Pierre*, mais au XIIe siécle on n'imaginait pas qu'ou pût mettre une femme vivante sur le piedestal d'une statue, aussi criat-on bien fort au miracle! et à l'heure même les femmes se mirent à arracher, avec un empressement qui tenait de la fureur, leurs colliers, leurs bracelets, leurs agrafes et tous leurs joyaux de valeur, et les jetèrent dans un tronc destiné à recevoir la dot de la mariée. Ce soi-disant prodige avait considérablement accru l'influence de Tanchelin; le peuple stupide l'écoutait et le regardait comme inspiré. Les enthousiastes allaient même jusqu'à boire l'eau dans laquelle il s'était lavé le corps, et la conservaient comme une liqueur sacrée. Il est vrai que ce nouveau prophète avait employé des moyens sûrs pour réussir; d'une part, en supprimant la dîme, il amorçait les flamands par l'attrait de l'intérêt, qui a toujours été si puissant pour eux; et d'un autre côté, il les matait par la crainte en ne paraissant en public qu'escorté de trois mille satellites armés, qui assassinaient les récalcitrans. C'était un *Compelle intrare* à sa manière.

A. D.

BOULENRIEU. — Est le nom d'une petite rivière la plus célèbre des Pays-Bas, à cause de l'importance des événemens qui se sont passés sur ses bords. Aujourd'hui, elle est presque inconnue, par les travaux que l'on a exécutés sur les terrains qui l'avoisinent. Elle avait sa source dans les bois de Libercourt, et coulait au pont-à-Saulx, où elle était grossie des eaux de l'Eurin, venant des marais d'Hennin-Liétard; elle continuait son cours à travers d'autres marais inaccessibles, par les terroirs d'Evin, du Forest, de Rost, de Belleforière, où elle recevait l'Escrebieux; et enfin par celui de Raches, auquel elle servait de défense, et se perdait ensuite dans la Scarpe.

La grande route d'Arras et de Cambrai à Tournay, passait sur cette rivière, près de l'endroit nommé maintenant la Planche de Noyelles. Le pont qui le portait était d'une longueur considérable,

et bâti sur pilotis, à cause des eaux qui couvraient totalement les marais de Noyelles, de Courcelles, d'Evin et du Forest. C'est sur ce pont près d'Evin, que passèrent les francs, l'an 446, sous la conduite de Clodion, en revenant de l'Artois, qu'ils avaient parcouru et ravagé en partie; c'est sur ce même pont, que le jeune Majorien, depuis empereur, les combattit à la tête de l'armée d'Ætius (1).

Une partie des eaux qui couvraient ces marais, s'écoula soit naturellement, soit par suite de travaux. Lorsque Bauduin de Lille pour garantir la Flandre de l'invasion, dont la menaçait l'empereur Henri III, dit le Noir, qui avait passé l'Escaut à Maing entre Cambrai et Valenciennes, voulut exécuter ses grands travaux, les eaux ne lui firent plus d'obstacle. En 1054, il élargit le lit du Boulenrieu, et èleva derrière, un retranchement, qu'il prolongea dans presque tout son cours. A l'endroit de l'ancien pont, par où on pouvait le plus facilement pénétrer, il doubla les retranchemens, les palissada et ferma le passage par des portes. Cette fortification fut nommé *Clausula*, et achevée en trois jours et trois nuits. On peut en regarder l'exécution comme une merveille du tems, car elle faisait de la Flandre une seule ville, entourée de remparts et de fossés. A gauche, les retranchemens gagnaient, par des marais impraticables, la Scarpe, dont les bords marécageux jusqu'à l'Escaut, ne présentaient aucun passage. A droite ils touchaient à la Deûle, défendue par les marais de Courrières, d'Annai, de Vendin, de Meurchin, de Wingles, contigus à ceux de Berclau, de Douvrin, et au canal d'Hantai, jusqu'à La-Bassée. De cette ville un autre retranchement, dont le fossé existe encore le long de la voie romaine d'Arras à Estaires, gagnait la Lys, le Neuf Fossé, l'Aa et la mer.

Le Boulenrieu arrêta long-tems Henri III et il ne le traversa que par trahison de Jean, avoué d'Arras. Il ne put être franchi par Philippe-le-Bel, qui après six semaines de vains efforts, à la tête d'une armée de quatre-vingt mille hommes fut contraint de se retirer. Il servit encore aux Espagnols, au moment de la conquête de la Flandre par Louis XIV. Devenus inutiles depuis par la formation du canal de Douai à Lille, les retranchemens s'abaissèrent et disparurent insensiblement.

Une partie des ouvrages existe cependant encore visiblement, depuis le chemin qui conduit d'Evin au canal de Lille, et de celui du pont d'Auby au Forest.

X.

L'ÉCRITOIRE. — Au milieu d'un vaste édifice de la ville du Quesnoy qui servait jadis de logement au gouverneur et que pour cela on appelait le *gouvernement*, se trouvait une antique tour qui portait le nom de *l'écritoire* et qui

(1) Sidoine Appollinaire.

en avait effectivement la forme. Les souterrains sur lesquels elle était assise ont servi à renfermer de la poudre, depuis que l'on fit usage de cette terrible invention de guerre : auparavant, ils étaient destinés à recevoir des prisonniers d'état. On prétend même que l'on a trouvé des squelettes dans les profonds cachots qu'ils recèlent, ce qui rendrait assez plausible l'opinion généralement répandue qu'on y a fait mourir secrètement plusieurs personnes d'un rang distingué. Le rez-de-chaussée de l'Ecritoire servait de prison pour les délits *ordinaires*. Ce bâtiment, quoique haut, depuis le fond du fossé sur le bord duquel il était élevé, de plus de 150 pieds, a été épargné dans plusieurs siéges que le Quesnoy a eu à soutenir. La petite flêche qu'on appelle la *plume* et qui s'élançait de 50 pieds au dessus de l'Ecritoire, n'avait que sept pieds dans œuvre et dix hors d'œuvre ; elle était de forme octogone. Une pierre incrustée dans la muraille du bâtiment portait la date de 1569 ; c'était celle d'une reconstruction, ou d'une restauration. On montait au haut de la tour par un escalier intérieur en colimaçon ; au sommet se trouvait un corps-de-garde où se tenait un *guetteur*, espèce de sentinelle chargée de surveiller l'approche de l'ennemi et de l'annoncer en sonnant la cloche d'alarme. Cet antique édifice était, pour son malheur, situé contre la muraille de clôture de la place du Quesnoy, et le génie militaire, ennemi naturel de tous les ouvrages construits avant Vauban, décida au commencement de ce siècle, que le tems était venu de supprimer *l'Ecritoire*. En 1807, la sape fit tomber ces murailles qui auraient pu peut-être nous révéler quelques-uns des vieux secrets de la féodalité, perdus depuis des siécles dans les détours de ces profonds cachots : la démolition continua en 1808 et l'année suivante on termina l'enlèvement de tous les débris de la tour. Les gens qui ne voient dans les restes d'un vieil édifice que des pierres et du fer, assurent que la suppression de *l'Ecritoire* a rapporté à l'administration de la guerre une honnête quantité de matériaux.

A. D.

SAINT-GHISLAIN. — Deux joueurs determinés parièrent un jour cent écus pour celui qui amenerait le moins de points en jettant deux dés. Le premier obtint deux as, et voulut s'emparer de l'argent, quand le second, jettant ses deux dés, ils se trouvèrent montés l'un sur l'autre de telle sorte qu'il ne paraïssait à découvert qu'un seul as, ce qui le fit gagner sans que le joueur aux deux as pût s'en défendre. Ce trait est assez curieux mais ne présente rien de surnaturel ; les traditions du Hainaut en fournissent un analogue, vrai miracle s'il en fut, qui s'est passé dans l'abbaye de St.-Ghislain, et dont la représentation en peinture décorait encore, dans le siècle dernier, l'une des salles de ce riche monastère.

Une vieille femme gisait sur son lit de mort ; elle avait tant de fois pêché que le diable croyait

bien s'emparer de son ame ; ses droits lui sembaient sûrs. Cependant la vieille s'étant confessée à St.-Ghislain, celui-ci revendiqua cette ame devenu pénitente. Le diable se fiant à son adresse extrême proposa de la jouer aux dés. La partie est acceptée ; c'est à qui fera le plus de points. Satan jette trois dés sur la table et amène trois six ; St.-Ghislain se recommande à Dieu et fait raffle de sept.

« Cette raffle à de quoi surprendre.
« Mais rien n'est impossible aux élus du Seigneur,
« Dans le sombre manoir la vieille allait descendre
« Sans un miracle en sa faveur.
« Ghislain l'obtint. Le reste est facile à comprendre.
« depuis ce tems Ghislain fut fort prisé
« Pendant le cours d'une assez longue vie.
« Après sa mort il fut canonisé,
« Et l'on donna son nom à l'abbaye.
« Là se voit un tableau d'un gothique dessin
« Représentant le diable appuyé sur sa main
« Qui regarde trois sept avec une lunette.
« En habit monacal on a peint Saint Ghislain
« Et la vieille en sale cornette. »

Telle est la fin d'un conte en vers composé sur cette anecdote et inséré dans le *Ménagiana*.

A. D.

DESHAYES (Jean-Baptiste). — Parmi tant d'hommes de guerre morts au champ d'honneur, il en est un né parmi nous, dont les qualités brillantes et le mérite militaire sont bien dignes d'intérêt.

Arrêté dans une carrière glorieuse, en succombant sous le fer ennemi, il avait fait assez pour que son nom ne mourût pas avec lui... Cependant il fut oublié dans la relation des *Victoires et Conquêtes*. Je me fais un pieux devoir d'exhumer sa cendre, et veux lui rendre l'honneur qui lui est dû.

Jean-Baptiste *Deshayes*, né à Maubeuge le 12 mars 1774, entra au service à la formation des compagnies franches, comme sergent, (le 15 août 1792), et commença ses premières armes au siège de Maestricht : nommé sergent-major au 1er bataillon de chasseurs du Hainaut, le 9 mars 1793 et sous-lieutenant le 29 juin de la même année, il se trouva bloqué à cette époque dans la place de Maubeuge. Il fit une sortie à la tête de 12 chasseurs et enleva dans le bois du Tilleul, près de la ville, un avant-poste ennemi de huit hommes. S'étant ensuite emparé d'une redoute défendue par des grenadiers Hollandais, il en tua deux de sa main (le 10 septembre 1793). Le 10 floréal an 2, dans un combat qui eut lieu près de l'abbaye de Lobbes, il fut atteint d'une balle qui lui traversa la cuisse gauche : promu au grade de lieutenant le 16 ventose an 2, il passa avec le même grade à la 17e demi-brigade d'infanterie légère (le 21 germinal an 4) ; il s'y signala bientôt par de nouveaux exploits. Le 18 Thermidor, à la tête de 8 hommes, il enleva un convoi d'artillerie, pièces et caissons attelés, et mit en fuite le détachement de hussards qui en faisait l'escorte. Près de Castiglionne, le 14 brumaire an 5, après la retraite de Cordini, voyant l'ennemi près d'entrer dans Trente avec les Français, il alla précipitamment en fermer les portes, rallia en dehors les chasseurs du 2e bataillon,

et s'y soutint contre l'ennemi jusqu'à ce que le pont de Trente fut incendié, et il lui ôta les moyens de faire aucune tentative. A Rivoli (le 25 nivose an 5), entrant un des premiers dans une redoute, il reçut un coup de feu au bas-ventre. Nommé capitaine le 6 germinal an 7, il eut le malheur d'être fait prisonnier de guerre par les Russes, le 2 messidor, au combat de St.-Juliano, près d'Alexandrie. Il rentra sur parole en vendémiaire an 8.

C'est après ces nombreux faits d'armes et lorsqu'il avait déjà fait onze campagnes, qu'il fut honoré de l'étoile des braves, le 25 prairial an 12.

Appelé avec le même grade, aux chasseurs à pied de la garde, le 1^{r} mai 1806, fait officier de la légion d'honneur le 14 juin 1807, et nommé chef de bataillon au même régiment le 12 mars 1808, il fut bientôt après chargé d'organiser un des premiers régimens de jeune garde, le 2e régiment de voltigeurs dont il fut nommé major colonel, le 5 juin 1809.

Passé ensuite en la même qualité au 2e régiment de chasseurs à pied le 8 avril 1813, fait commandant de la légion d'honneur le 17 mai, honoré de l'ordre de la couronne de fer le 16 août, il est mort sur le champ de bataille de Dresde, le 26 août 1819, colonel major du 2e régiment de chasseurs à pied (grade correspondant à celui de maréchal-de-camp d'aujourd'hui), Après avoir fait les campagnes de 1792, 1793 et des années 2 et 3 de la république, à l'armée du Nord, celles des années 4, 5, 6, 7 et 8 en Italie, de l'an 9 à l'armée des Grisons, 12 et 13 sur les côtes de l'Océan, 14, 1806, 1807 et 1808 à la grande armée, 1810 et 1811 en Espagne, 1812 en Russie et 1813 en Saxe.

Telle fut la carrière laborieuse et pleine de gloire de Deshayes : 4 blessures et 20 campagnes n'avaient altéré ni ses belles formes ni sa vigueur; brave comme un Bayard, il était l'émule et le compagnon d'armes de Mouton-Duvernay et de Cambronne ; apprécié de l'Empereur il en était aimé. Celui-ci se plaisait surtout à l'entendre, dans une revue, commander ses vieilles légions. Combien son air martial et le son de son commandement en inspiraient aux soldats ! Sans efforts, sa voix se faisait entendre dans tous les rangs.

Aussi tranquille au champ de bataille que s'il eut été à la parade, qu'il fesait beau le voir sous une pluie d'obus, au centre d'un carré, commandant le maniement d'armes à ses soldats, en présence d'une charge de cavalerie, qu'il attendait à bout portant pour commencer le feu !

Toujours supérieur au grade qu'il occupait, que d'avenir en lui si le fer meurtrier ne l'avait frappé, au moment où il surgissait du rang de tant de valeureux soldats.

A tant de qualités guerrières il joignait un excellent cœur. Père de ses soldats, il en était adoré. Combien de ces enfans d'adoption n'a-

t-il pas sauvé quand l'épidémie et la famine les assaillaient sur les bords de l'Orbigo, en face des montagnes de Portugal? Alors je lui dûs la vie......

Ce fut encore par intérêt pour eux, qu'il vint s'exposer au coup fatal. Colonel du 2e régiment de voltigeurs, avant d'entrer aux chasseurs à pied de la vieille garde, il ne pouvait revoir ce régiment qu'il avait formé sans se croire en famille; c'était le jour ou trente mille hommes de la garde repoussaient et culbutaient deux cent mille ennemis, devant Dresde, le 26 août 1813. Dumoustier à notre tête nous débouchions sur l'ennemi, par la porte de Plauën, à travers une grêle de balles, de mitrailles et de boulets; chargé de nous soutenir et en réserve avec son régiment, il ne put résister au désir de nous voir franchir les retranchemens de l'ennemi et le culbuter; il sortit de l'enceinte où sa troupe était abritée, et à deux pas de son régiment, sous la porte en dehors du faubourg, un boulet l'atteignit au sommet de la tête: deux heures après il n'existait plus!

Le bruit de sa mort bientôt répandue dans nos rangs nous arracha des larmes, quand l'aspect des cadavres couvrant la terre, les cris des blessés et notre propre danger semblaient avoir émoussé toute notre sensibilité: il fut pleuré de toute la garde impériale.

Bénie soit ta mémoire, brave Deshayes! je m'honore d'avoir servi sous tes ordres, et me fais un devoir de révéler tes vertus à ceux qui peut-être ne connaissaient que ton courage. (1)

E. Quivy,

Chevalier de la Légion d'honneur, ex-adjudant Major au 2e régiment de voltigeurs de la garde, en retraite.

L'ÉVÊQUE ET LE DIABLE. — Une honnête et bonne dame, elle se nommait Jeanne Lacroix, se trouva un beau matin possédée du démon. En général cet hôte a la réputation d'être fort incommode, aussi obséda-t-il tellement la pauvre Jeanne que force lui fut d'invoquer les secours de la religion. Buisseret, était à cette époque archevêque de Cambrai, il vint à Mons, sa ville natale, et là on commença les cérémonies d'usage. La démoniaque fut amenée dans l'église de St.-Waudru, et l'archevêque revêtu de ses insignes et suivi de tout le clergé, l'exorcisa en l'aspergeant d'une pluie d'eau bénite. La vertu de cette eau est irrésistible, joignez-y l'onction des prières de l'exorciste et des assistans, et vous concevrez facilement qu'un pauvre diable quelqu'incrusté qu'il soit dans les viscères du malheureux dont il a fait sa proie ne puisse pas résister. Aussi l'incube de Jeanne Lacroix se vit-il à son grand regret forcé de déguerpir. Le chemin à parcourir jusqu'à la bouche de la patiente était facile, mais le diable une fois hors du corps, l'air frais de l'église, et la vue sur-

(1) Le général Deshayes n'avait qu'une fille, elle habite Valenciennes avec sa tante (sœur du général), la respectable veuve du colonel Dumaraix.

tout d'une croix magnifique en vermeil, le frappèrent, l'étourdirent. Il vola lourdement en tournant sur lui-même, et, perdant tout-à-fait la tête, au lieu de s'évader par la porte qui était ouverte et lui offrait une si vaste et si facile issue, il alla maladroitement se heurter contre un des vitraux de l'église. Les aspérités osseuses qui ornent son front brisèrent le verre fragile et les vitraux fracassés tombèrent en débris sur le parvis du temple(1). Les marguillers murmuraient de ce dégât, mais Buisseret s'empressa de le réparer en payant de ses propres deniers un nouveau vitrage qui fut mis à la place de l'ancien. Il eut même la modestie de s'y faire représenter revêtu de ses ornemens archi-épiscopaux, et agenouillé près d'un prie-dieu, dans un temple de style grec que le bon peintre verrier s'est imaginé sans doute devoir très-bien rappeller l'architecture gothique de l'église où se passa cette singulière scène. Cette fenêtre, à laquelle il ne manque pas le moindre segment de verre, se voit encore aujourd'hui. C'est la seconde à la droite du chœur, en regardant l'autel. Je l'ai vue, de mes propres yeux vue, mais j'y ai en vain cherché dans quelque recoin obscur l'image du casseur de vîtres, elle ne s'y trouve pas et c'est grand dommage, car la race des évèques n'est pas perdue, mais celle des diables, malheureusement pour les romantiques, est éteinte, et j'aurais vivement désiré voir comment ceux de nos bons ayeux étaient faits.

H. D.

L'EPITAPHE D'ALIX. — Alix, comtesse de Hainaut, épouse de Baudouin IV, dit *l'Edifieur*, fut inhumée dans l'église de Ste.-Waudru, vis-à-vis de la chapelle de St.-Joseph (1), son corps y reposait sous un sarcophage en porphyre égyptien, dont la forme était un carré long, plus étroit à l'une de ses extrémités qu'à l'autre, surmonté d'une croix en relief qui se terminait en arête. Aucun historien n'a encore rapporté exactement l'épitaphe inscrite sur ce tombeau, tous ont omis les quatre derniers vers et défiguré le septième. La voici telle qu'elle existe réellement:

[dem.
Me ligat ad lapidem comitissam mors Aali-
Qui legis adde fidem cras tibi fiet idem.
Quid mi famose dat fama genus gnose
Qid mi formose forma nitorq, rose. [veri
Fama *te*pet generi dolor est speciem remo-
Sicq datur fieri non hodie quod heri.
Finis adest julio cum nulla vel altera fio
Matris humi gremio *more* locata pio,

*A*nno verbi incarnati *m*° c° se*xa*gesimo non*o*

Scis cognata namu ensi stemmate nata:
*Sa*ncta sequens fata plaudo metendo sata;
Quisqis ades tecu*m* volvasque nunc traho
mecum.
Dum potes equm te dare dona precum. (2)

---

(1) F. Buisseret archiepiscopi cameracensis vita, authore P. de Guyse. Cameraci, 1616, In-4° lib. 2, pages 15 et 16. -- De Boussu, hist. de Mons.

(1) Dans le bas côté gauche du chœur, la longueur de ce monument est de 1 mètre 98 centimètres; sa largeur à la tête, 71 centimètres; sa largeur aux pieds, 47 centimètres. Il se trouve aujourd'hui dans une des salles basses du ci-devant couvent des Jésuites, rue des Gades, à Mons.

(2) Voici la traduction de ces vers, dont nous écartons les jeux de mots et le mau-

J'ai souligné les mots et les lettres détruits par le tems. Quant aux quatre derniers vers, il n'est pas étonnant que les auteurs les aient omis; ils sont inscrits sur la base du tombeau, laquelle base était scellée dans le mur, ce qui empêchait de pouvoir lire l'inscription intégralement. Quant au 7ᵉ vers nos historiens ne peuvent alléguer d'excuse; tous l'ont cité de cette manière: « *Cum nulla D E T altera* etc. Or ces mots ne présentent aucun sens. J'ai, moi, pris le fac-simile de l'inscription sur le tombeau même et le mot VEL supérieurement écrit et conservé que j'y ai lu doit dissiper les doutes des plus incrédules. Nos annalistes se seront-ils trompés d'abord, puis leurs copistes les auront ils imité en reproduisant leur erreur? Auront-ils craint de transmettre à la postérité cette pensée du néant que l'on ne peut rencontrer sans une extrême surprise sous les voûtes du temple chrétien? je l'ignore, toujours est-il qu'ils ont tronqué et défiguré cette épitaphe.

H. D.

---

vais goût qui, dans la forme, font de cette épitaphe un petit chef d'œuvre de niaiserie gothique.

« La mort tient sous cette pierre la comtesse Alix. Passant, crois moi, demain même sort t'attend. A quoi me servent maintenant la renommée, la noblesse, l'éclat de la beauté, la blancheur de la rose! ici, l'illustration est bien froide et la beauté, hélas! n'habite point ce lieu: c'est ainsi que la veille ne peut renaître le lendemain.

« Le mois de juillet expire au moment où la mort m'anéantit ou me métamorphose, et lorsqu'un pieux usage me fait rentrer dans le sein de la terre, notre mère commune.

L'an 1169 de l'incarnation.

« Issue de la noble famille de Namur, qui était unie par le sang à de Saints personnages, ayant obéi à des destinées sacrées, j'en recueille avec joie le fruit.

« Qui que tu sois, encore que tu portes avec toi les mêmes graces méritoires qui m'accompagnent; n'oublie pas, tandis que tu le peux, d'acquitter ton juste tribut de prières. »

A. A.

TAVIEL (le baron de), grand-officier de la légion-d'honneur et lieutenant-général d'artillerie, est mort recemment à l'âge de 64 ans. Né à Saint-Omer, au mois de juin 1767, le jeune Taviel se destina de bonne heure à la carrière des armes. Il fut le compagnon de l'empereur à Brienne, et sortit de cette école pour entrer au service en 1782. Depuis cette époque, Taviel s'est distingué sur presque tous les champs de bataille; il commandait l'artillerie du 4ᵉ corps aux batailles de Leipsick, de Lutzen et de Bautzen, et pendant les cent jours, eut le commandement du siège de Belfort. Depuis la révolution de 1830, le général Taviel, qui avait été mis à la retraite sous le ministère de M. de Clermont-Tonnerre, avait été replacé dans le cadre de réserve.

GRETRY. — Pièce inédite omisé dans le procès du cœur de Grétry.

(Extraite du recueil d'autographes d'H. Delmotte, bibliothécaire, à Mons.)

Superscription: A monsieur J. H. Hubin, président de la société littéraire, à Bruxelles.

« Vous n'oubliez pas vos amis, monsieur, et je reçois dans l'ins-

tant le diplôme de la société littéraire de Bruxelles, pour moi, et un autre pour mon neveu. Le très-aimable M. le baron de Stassart me le fait adresser dans l'instant même. Chargez-vous, je vous prie, monsieur et cher compatriote, d'assurer la société littéraire dont vous êtes le président, de ma gratitude et de ma vive reconnaissance. En quittant mon pays natal, *j'y ai laissé mon cœur*, jugez, monsieur, combien il m'est doux d'appartenir à votre société qui devient la mienne. »

« J'ai l'honneur de vous saluer de toute mon ame. »

GRÉTRY

A l'hermitage de J. J. Rousseau, à Emile, 14 juillet 1811.

LAPOSTOLLE (Alexandre-Ferdinand-Léonce). — Professseur de physique et de chimie à l'école de médecine d'Amiens, né à Maubeuge, le 21 décembre 1749, mort le 19 décembre 1831, à Amiens, à l'âge de 82 ans. Toute la vie de cet honorable citoyen a été employée à d'utiles applications des sciences aux besoins et au soulagement de l'humanité. Telles sont ses recherches sur l'emploi des ustensiles de ménage en cuivre, ses mémoires sur les tourbières et sur la culture de la pomme de terre et l'usage qu'on peut faire de ses fanes pour l'extraction de la potasse, ses paragrêles ou moyens propres à empêcher la formation de la grêle, et beaucoup d'autres travaux recommandables. Des actes de bienfaisance l'avaient rendu cher aux citoyens au milieu desquels il était venu se fixer.

X.

GISLEBERT, moine de Saint-Amand. — Pendant le XI[e] siècle, la célèbre abbaye de St.-Amand en Flandre fut honorée par la retraite de Gislebert, doyen de l'église de St.-André d'Elnon, qui de l'état ecclésiastique passa à l'ordre monastique et mourut en 1095 dans ce monastère. Gislebert ne cessa de s'élever contre les désordres des ecclésiastiques de son tems qui avaient déjà abandonné la simplicité de la primitive église, et contre les vices du peuple qui conservait encore la barbarie de l'époque. Contrairement au proverbe qui dit que nul n'est prophète dans son pays, le moine de St.-Amand eut cette réputation dans le sien. Comme il avait reçu de la nature un talent particulier pour la prédication, il eut la gloire de faire de belles et nombreuses conversions; il a laissé quatre livres des *miracles de St.-Amand*, évêque de Maestricht et fondateur de son monastère, avec l'histoire d'un incendie qui le consuma de son tems. Sanderus dans sa bibliothèque des manuscrits de la Belgique, lui attribue encore une *Explication de toutes les épîtres de St.-Paul* que l'on conservait jadis dans la riche bibliothèque de St.-Amand. Le savant Bollandus, auquel peu de chose échappait, a publié la relation des miracles de St.-Amand, par Gislebert, dans le mois de février de sa belle et précieuse collection de la vie des saints.

A. D.

SAINT-ACAIRE D'AVESNES. — L'opinion la plus commune parmi les nobles et le vulgaire, c'est que la démence du roi Charles VI, était l'effet de quelque maléfice ou sortilège. On en savait tant d'exemples, que cela paraissait fort vraisemblable : aussi comptait-on bien plus sur l'assistance divine que sur les remèdes humains. Partout on faisait des prières publiques. Les évèques portaient les reliques des églises dans de solennelles processions. En tous les lieux, où l'on savait des corps de saints ou de saintes connus pour guérir, par la grâce de Dieu, la frénésie et la rêverie, de riches offrandes étaient envoyées. On présenta à la Châsse de St.-Acaire, à Avesnes en Hainault, une représentation du roi de France, en cire, de grandeur naturelle.

FROISSART, DE BARANTE.

FLANDRE. — Malgré toutes les recherches des étymologistes, l'origine des mots *Flandre*, et *Flamand* sera longtems encore une énigme historique. Le système le moins invraisemblable est celui dont parle *Oudegherst* d'après une très ancienne chronique du monastère d'*Oudenbourch* (Aldembourg). Cette chronique dit que ce pays fut ainsi nommé à cause des eaux que la mer y versait dans plusieurs endroits. Ces eaux formaient ce qu'on appelle en Flamand *het vlache* et en langage picard, *flaques* ou *flaquais*, petites mares ou amas d'eaux croupissantes. L'analogie est frappante ici, entre le flamand et le picard. En admettant ce système avec *Meyer* et *Olivier de Vrée*, la Flandre proprement dite alors était donc le pays des *flaques*. Observons aussi que pendant longtems on n'employa le nom latin qu'au pluriel, et qu'on disait généralement *flandræ*, *flandrarum*, *flandris*, *flandras*. Ce n'est guères que vers le dixième siècle qu'on commença à dire communément *flandria* pour *flandræ*.

LESBROUSSART.

BOUILLI, abbé de Los. — Albéric Bouilli, né à Condé, en Hainaut, embrassa la vie religieuse dans l'ordre de Cîteaux, et fut mis par Louis XIV à la tête de la riche abbaye de Los près de Lille, diocèse de Tournai, en 1684; il la gouverna 20 ans et y mourut le 10 juin 1704, âgé de 74 ans. On a de lui un *Commentaire sur la règle de St.-Benoît* et un cours de théologie sous le titre de *Compendium theologia regularis*. Quelques écrivains du siècle dernier ayant voulu attaquer ce dernier ouvrage, Dom Ignace de Lafosse, neveu du défunt abbé et son successeur dans l'abbaye de Los, en prit la défense dans deux savans opuscules écrits en forme de lettres.

A. D.

BASTIEN (AIMÉE). — Femme de Valenciennes, guillotinée à Paris le 3 messidor, an II, comme suspecte d'avoir distribué de faux assignats, ce qui n'était pas prouvé, mais alors il ne fallait pas de preuves.

BEFFROY DE REIGNY.

MARGUERITE COLLIER. — Au mois de septembre 1708, les alliés commandés par le prince Eugène et Malborough avaient mis le siège devant Lille. Le maréchal de Boufflers défendait la ville avec valeur et habileté. Ce siège, qui n'eut pas une fin aussi heureuse pour la ville, que celui de 1792, ne fut pas moins glorieux pour les habitans, qui secondèrent la garnison avec une bravoure héroïque.

Les Lillois s'étaient tellement accoutumés au fracas du canon et à toutes les horreurs qui suivent un siège, qu'on donnait dans la ville des spectacles aussi fréquentés qu'en tems de paix; et qu'une bombe, tombée près de la salle de la comédie, n'interrompit point le spectacle, tant le maréchal avait mis bon ordre dans la ville, et tant ses habitans étaient tranquilles sur la foi de ses fatigues. L'armée française opposée à celle des alliés, était commandée par le duc de Bourgogne, petit-fils de Louis XIV. Il avait sous ses ordres le duc de Vendôme et le maréchal de Berwick, fils naturel du roi d'Angleterre, et d'une sœur de Malborough. Ces deux généraux ne s'entendaient point et leurs débats ne contribuèrent pas peu à la triste issue de cette campagne. Louis XIV, affligé de leurs différends, envoya Chamillart, son ministre de la guerre, à l'armée comme un arbitre entre les généraux. Lorsque le ministre y arriva elle avait son centre à Avelin.

Le duc de Bourgogne occupait le château d'Avelin, qui alors appartenait à la maison de Hangouart; le ministre prit son logement au cabaret du *Tourne-bride*, qui pour le tems n'avait pas son pareil à six lieues à la ronde. Le soir, le ministre tint avec le prince un conseil de guerre, dans sa chambre du Tourne-bride. On décida qu'il convenait de faire parvenir à Boufflers un avis secret, afin qu'il préparât une diversion sur les derrières de l'armée alliée, pendant que les troupes du roi les attaqueraient de front le surlendemain. Mais la difficulté était de trouver un individu qui voulut porter l'avis à Boufflers, et qui pût traverser les lignes des alliés sans être arrêté; qui fût assez sûr pour qu'on lui confiât le secret et assez intelligent pour garder de mémoire ce qu'il aurait à dire au maréchal, afin de ne pas compromettre le sort de l'armée s'il venait à être arrêté, fouillé. Déjà, depuis deux heures, on avait présenté douze ou quinze sujets pour remplir cette missiou et aucun d'eux n'avait pu convenir. Le conseil était en pleine perplexité. On frappa légèrement à la porte et bientôt on vit entrer dans la chambre une grosse fille de campagne qui servait au cabaret du Tourne-bride; c'était Marguerite Collier. « J'ai entendu, dit-elle sans être intimidée par la présence de tant de hauts personnages, j'ai entendu par les trous de la cloison mal jointe que vous aviez besoin

d'une personne sûre, pour aller trouver le maréchal de Boufflers à Lille; je viens vous offrir mes services et j'espère m'acquitter avec honneur de la commission. » Le ton simple et décidé de cette brave fille, excita la surprise de tout le conseil. « J'ai, ajouta-t-elle, un frère dans les dragons qui sont en garnison à Lille, on ne me refusera pas l'entrée de la porte des malades. Une fois entrée dans la place, il ne me sera pas difficile d'arriver jusqu'au maréchal. » On se consulta et on fut unanime pour accepter l'offre faite par Marguerite Collier.

Des instructions lui furent données dans la soirée et le lendemain de bon matin, elle se mit en route. L'armée alliée avait une première ligne qui s'étendait de la Deule à la Marque. Au village de Templemars elle fut arrêtée et conduite devant le général Cadogan qui la laissa libre de continuer sa route sur ce qu'elle lui dit qu'elle allait voir un de ses oncles, malade dans un village auprès de Lille. Elle eut plus de peine à traverser la ligne de circonvallation, mais elle y parvint et entra facilement à Lille où elle fut admise auprès du maréchal.

Sa mission heureusement accomplie, elle revint à Avelin, où elle fut accueillie avec force égards par le ministre et les généraux. Le duc de Bourgogne voulut lui faire donner une forte gratification, qu'elle refusa.

L'attaque eut lieu comme le projet en avait été conçu. Le lendemain l'artillerie posée en avant d'Avelin foudroya pendant tout le jour le hameau d'Ennetière; les colonnes s'avancèrent vers l'armée alliée, Boufflers tenta une sortie; mais le tout sans succès. L'armee française dût opérer sa retraite; Marguerite, dont la belle conduite était connue de toute l'armée et de tout le village n'y pouvait demeurer pendant que les alliés allaient l'occuper. Elle obtint du comte d'Evreux d'être admise, sans que son sexe fut connu, dans un régiment de dragons. Pendant quatre ans elle suivit son régiment, se battant et se comportant partout comme un excellent soldat. Cette nouvelle Jeanne assistait à la bataille de Denain, où elle fut tuée dans une charge.

L'histoire de cette héroïne m'a été contée il y a de longues années par un moine de Phalempin à la cense d'Aa qui dépend du village d'Avelin. Il avait connu son frère, vieillard octogénaire qui vivait d'une pension que le roi lui avait accordée, en récompense des services et de la bravoure de Marguerite Collier.

Avelin appartint longtems à la maison de Barbançon. Lyon de Barbançon qui signa au traité de Wavrin en 1488, en était seigneur. Ce ne fut que plus tard qu'il passa dans la maison d'Hangouart. Le château d'Avelin est la propriété aujourd'hui du baron de Coupigny, ancien député du Pas-de-Calais, qui se rendit fameux sous la

Restauration par ses prétentions aristocratiques.

D.

LE FRONT SANGLANT. — Messire Gauthier enfonçait ses éperons dans les flancs ensanglantés de son cheval et lui criait plus vite, plus vite encore mon bon coursier. Plus vite.

Et pourtant son cheval allait rapide comme le vent et la sueur ruisselait de son poitrail, et une blanche écume enveloppait son mors.

Oh! c'est que pour messire Gauthier il y allait de la vie ou du trépas, c'est qu'il emportait en croupe la belle Blanche d'Havrincourt, Blanche dont les mains défaillantes conservaient à peine assez de force pour se tenir à l'armure de son amant.

Et puis, au loin, s'oyaient des voix menaçantes, des pas de chevaux, des bruits d'armures; et par dessus tout, ces clameurs du comte d'Havrincourt : Arrrêtez-les! morts ou vifs, n'importe : mieux vaut pour elle suaire qu'opprobre.

A l'aide Dieu et les saints! Voici le château de messire de Gauthier, voici la forteresse de Quiévy : Ah! les braves hommes d'armes qui baissent le pont-levis, et qui se tiennent là prêts à se ruer sur messire d'Havrincourt et les siens ! Camarades merci! Elle est à moi, à présent.

Maintenant, rentrez tous. Levez le pont, baissez la herse. Aux remparts! flèches à l'arbalète, chargez de pierres les machicoulis. Faites une bonne réception à ce vaniteux sire qui trouve que le sang du sire d'Havrincourt se mésallierait en se mêlant au sang d'un Quiévy.

Blanche! ma chère Blanche; revenez à vous à cette heure. Voyez, voyez, c'est votre ami, c'est votre Albéric qui vous étreint en ses bras. Rien à présent ne saurait nous séparer. Monsieur mon chapelain va nous marier en face de Dieu ainsi qu'il convient à de bons et loyaux amans, vrais chrétiens du gyron de la sainte église catholique, apostolique et romaine.

Et Blanche, pâle, défaillante et sans dire mot, se laisse faire, comme en un mauvais songe, et n'osant croire que c'est bien elle. Bonté de Dieu! fuir avec son amant, aux yeux d'un chacun, en présence de son père, et ne point revenir quand le vieillard irrité criait : Je te maudis, fille dénaturée! tu es maudite, maudite entends-tu bien; maudite. — Oh! oui, n'est-ce pas? c'est un rêve.

Cette église sombre, ces cierges à pâle lueur, ce prêtre qui demande : femme prenez-vous Albéric de Quiévy pour époux? cet anneau qu'on lui passe au doigt ! Dites, dites, tout cela est un rêve? un rêve qui va finir; car elle ne peut en supporter plus longtemps les horribles angoisses.

Quel tumulte se fait entendre : des flèches sifflent dans les airs. On crie : ils sont vaincus : ils fuient : à

a la tête brisée d'un coup de fronde : il est tombé : il se meurt. Qui ? Parlez. Dites ! Qui ? Le pont-levis se baisse : des hommes sortent et reviennent ; ils portent un cadavre : Oh ! son père ! son père !

Mon père ! mon père ! Laissez-moi, il n'a pas rendu l'âme, ses mains sont tièdes encore. Il va ouvrir les yeux ; cette plaie béante n'est point mortelle ; il regardera sa fille ; il lui dira : je te pardonne : je ne te maudis plus.

Non. Mort, mort !.....

Sainte Vierge, ne prendrez-vous point pitié d'une pauvre femme ? Que voulez-vous qu'elle devienne, maudite par son père, par son père occis parce qu'elle lui a désobéi. Sainte Vierge, à mon aide ! allons ne soyez pas inflexible ; vous savez combien je souffre, vous m'exaucerez ?

Oh ! ne m'entraînez pas de la sorte, laissez-moi près de lui. Laissez-moi, je suis votre châtelaine, je veux qu'on m'obéisse. Laissez-moi près de mon père. Ah !....

Elle tomba sans connaissance.

Et quand elle revint à elle, c'était dans la chambre nuptiale qu'elle se trouvait. Et son époux, le jeune et beau sire de Quiévy voulait l'enlacer de ses bras, et baisait ses pâles lèvres. Brisée et comme engourdie par la douleur, elle se laissa aller machinalement à ses caresses. Ce fut seulement au point du jour qu'elle sortit de sa molle stupeur.

Alors aussi elle put pleurer.

Neuf mois après, il y avait un grand trouble dans le château de Quiévy. Il y aurait du trouble à moins que cela.

Messire Albéric venait de trépasser subitement et cette affreuse nouvelle faisait mettre au monde à madame Blanche en gésine, un enfant : — Justice du ciel ! — Un enfant dont le front était ensanglanté.

Les matrones surprises voulurent laver ce sang, mais il était ineffaçable ; et figurait de façon horrible à voir, la plaie dont était trépassé le comte d'Havrincourt.

Priez Dieu pour le sire de Quiévy et pour madame sa veuve. Car on dit qu'elle a perdu la raison et qu'elle passe tout le jour à laver la tâche ineffaçable du front de son fils.

S. Henry Berthoud.

COMBAT DE LECKER-BETJE. (*Episode de la guerre de 1600, entre la Belgique et la Hollande.*) — Pendant que les hollandais faisaient le siége de Bois-le-Duc, le seigneur de Grobbendonck, gouverneur de la place, fit prisonnier dans une escarmouche un lieutenant de cavalerie, nommé Jacob. Ce lieutenant ayant écrit au comte de Briante, son colonel, gentilhomme normand, au service du prince Maurice d'Orange, pour qu'il lui envoyât sa rançon, celui-ci lui répondit dans les termes les plus injurieux, lui déclarant qu'il le regardait comme un lâche, et indigne de porter désormais les armes sous sa bannière.

Il se vanta aussi de vaincre avec son régiment un nombre double de cavaliers belges, et chargea Jacob de porter ce défi à Van Grobbendonck. Cette insolente provocation alluma la colère du brave Gérard Abrahams, surnommé Lecker-Betje (morceau friand), lieutenant du gouverneur. Ayant obtenu d'y répondre, il offrit le combat à nombre égal, à cheval et à outrance, ce qui fut accepté par son adversaire.

Vingt-quatre champions furent choisis de part et d'autre, et armés chacun d'une paire de mousquetons et d'un coutelas. On leur donna pour armes défensives le casque et la cuirasse. Les deux armées attendirent avec une égale anxiété l'issue de cette lutte terrible, qui devait décerner la palme et la gloire militaire au peuple dont les champions remporteraient la victoire.

Le 5 février 1600 fut le jour fixé pour le combat. Arrivées sur le champ de bataille, les deux troupes se précipitèrent l'une contre l'autre comme des lions furieux, dit la chronique.

Au premier choc, le brave Gérard Abraham fut tué avec son frère Antoine; mais de Briante eut son cheval abattu d'un coup de feu et perdit plusieurs de ses plus braves soldats. De Briante saute sur un autre cheval et fait une nouvelle charge; mais il est repoussé avec perte, et démonté de nouveau par les Brabançons, exaspérés par la mort de leur chef.

Le combat continua encore quelque temps avec un acharnement indicible, jusqu'à ce que la plupart des soldats de Briante furent blessés ou démontés. Le présomptueux Normand, tombé vivant entre les mains de ses ennemis, fut emmené en triomphe à Bois-le-Duc, avec son neveu prisonnier comme lui.

Mais les compagnons de Lecker-Betje, rendus cruels par la soif de la vengeance, sortirent de la ville pour courir à la rencontre du malheureux colonel, et ne rougirent pas de tremper leurs mains dans le sang d'un ennemi sans défense. Il fut percé de tant de coups, qu'il survécut à peine une demi-heure à ses blessures.

Cette espèce de duel, entre deux nations qu'une rivalité d'intérêts a rendues ennemies irréconciliables depuis près de trois siècles, ne manque peut-être que de la plume d'un Walter-Scott, pour acquérir la célébrité que le combat des Horaces et des Curiaces doit au style brillant de Tite-Live.

Lorsque les Belges, rassurés sur leur avenir, pourront enfin détourner leur attention de la politique, s'ils interrogent l'histoire de leur patrie, ils la trouveront au moins aussi riche en faits remarquables que celle d'aucun autre peuple; et ils seront peut-être surpris du grand nombre d'hommes célèbres auxquels la Belgique a droit de s'énorgueillir d'avoir donné naissance, mais que la tyrannie ou l'insouciance des divers gouvernemens,

qui se sont succédés depuis la maison de Bourgogne, a forcés de s'expatrier en France, en Allemagne, et surtout en Italie, où leurs chef-d'œuvres garnissent les musées et embellissent les places publiques de Florence, de Rome et de Bologne.

P. F. V.

LE MISSIONNAIRE LAMIOT. — Une des familles les plus respectables de l'arrondissement de St.-Pol vient d'éprouver une grande perte dans la personne de M. Lamiot, mort à Macao, en Chine, le 5 juin dernier. Né en 1795, à Antigneuil, commune de Bours, (canton d'Huchin), il avait fait ses humanités chez les carmes de St.-Pol; il entra ensuite aux Lazaristes, et là, il se destina aux missions étrangères, et partit en 1789, pour la Chine où il convertit un grand nombre d'idolâtres.

En arrivant dans ces contrées, il apprit avec rapidité la langue chinoise, l'une des plus difficiles de l'univers; et, comme il connaissait la plupart des langues de l'Europe, il devint aussitôt, auprès de l'empereur l'interprète officiel des nations européennes. M. Lamiot, était en même tems président du tribunal des mathématiques: cette fonction, l'une des plus importantes de l'empire, lui fournissait l'occasion de faire des découvertes précieuses pour l'histoire et la philologie. Aussi, envoya-t-il, en France un grand nombre d'ouvrages rares, entre autres la statistique de la Chine, livre sacré et mystérieux, que, dans le pays même, quelques initiés seuls ont droit de lire.

Notre vénérable compatriote avait, depuis longtems, conçu le projet d'envoyer à Paris quelques jeunes chinois, pour s'instruire à fond de la religion catholique, et revenir ensuite l'enseigner dans leur pays. C'est ce qu'il fit en 1829. Six chinois arrivèrent en France, où ils restèrent dix-huit mois. En quittant avec regret leur sol, ils pensaient du moins revoir bientôt M. Lamiot; mais ils apprirent, à leur arrivée à Macao, que le saint missionnaire avait terminé sa carrière.

(*Nord.*)

LE GALÉRIEN DE MAUBEUGE. — On lit dans le *Mercure de France*, pour le mois d'août 1719, un fait bien surprenant. Un homme de 20 à 22 ans condamné aux galères brisa ses fers chemin fesant et prit la fuite. Jusques-là rien de surprenant. On courut après lui, il fût arrêté et ramené dans les prisons de Maubeuge, et c'est là que se manifesta, et d'une manière étonnante la force de cet homme. Il fut impossible, quelques moyens que l'on prît, de l'y enchaîner; il rompait chaînes et fers en aussi peu de tems qu'il en fallait pour les lui appliquer. On crut d'abord qu'ils avaient été mal forgés, on lui en appliqua d'autres beaucoup plus forts et forgés avec tout le soin possible; il les rompit aussi facilement que les premiers. On en imagina d'une nouvelle espèce qui ne réussirent pas mieux.

Le magistrat lui en fit mettre d'autres en sa présence, ainsi que des menottes d'un fer bien liant, bien battu ; il lui fit attacher les mains derrière le dos. On avait eu le soin de bien sceller ces menottes fermées avec des clavettes recourbées ; à peine le magistrat était-il sorti que le prisonnier s'en débarrassa, les brisa, et en jeta les morceaux au nez du geolier qui vint lui apporter à manger par la grille de son cachot.

On soupçonna qu'il avait sur lui quelques moyens qui avaient échappé à la vigilance de ses gardes ; on le déshabilla de nouveau, on le mit tout nu. On ne trouva ni herbes, drogues, ni instrumens qui puissent autoriser cette idée. C'était uniquement un homme d'une force extraordinaire dont les physiciens ne purent rendre raison ; il n'y eut que le peuple qui en donna une très-bonne, en assurant qu'il était *sorcier*. Eh bien, ce prétendu sorcier, auquel le meilleur fer ne résistait point, fut lié d'une simple corde, conduit, promené et fustigé par la ville, sans qu'il put s'échapper des mains de la justice. C'est ce qui surprendra sans doute encore le philosophe, mais non le peuple, qui assure que le pouvoir du diable cesse au moment où la justice s'empare de l'homme.

A. J. S. D.

MM. CUNYNGHAM ET BERANGER. — M. Cunyngham, poéte Lillois, qui cultive les muses avec succès, vient de composer une pièce de vers fort remarquable intitulée : *Le Génie, ode, à M. de Béranger.* L'auteur de ces vers les ayant adressés à notre immortel chansonnier, en a reçu une réponse extrêmement flatteuse que nous nous faisons un plaisir de transcrire ici.

« Monsieur,

» Il n'y a que peu de jours que » votre lettre m'est parvenue avec » la belle ode qu'elle renfermait. » J'ai été vivement touché des expressions bienveillantes de l'une, » mais j'ai été un peu confus, de » me voir adresser une *Ode au Génie.* Y avez-vous bien pensé, » Monsieur? Ce n'est pas ici de la » fausse modestie, je vous le jure, » et si j'avais l'honneur d'être connu de vous, vous en seriez convaincu. Voyez quels sont les » hommes et les œuvres dont ce » beau morceau de haute poésie » contient la récapitulation, et redescendant jusqu'à moi, pauvre » insecte, au chant agréable peut-être, mais sans force et sans étendue, jugez vous-même, monsieur, » du contraste que mon nom présente en si bonne compagnie. Au » reste, c'est un motif de plus pour » moi pour vous payer un tribut » de reconnaissance. Elle est bien » grande la bienveillance qui peut » faire commettre une pareille erreur !

» Voilà, monsieur, la seule critique que j'aie à faire de vos strophes si remarquables, et dont la « lecture a été pour moi un véritable plaisir. C'est une missive

« dont il ne faut que changer l'a-« dresse.

» Vous dites, monsieur, que » vous cultivez les muses en silen-» ce. C'est un silence qu'il faut » rompre et qu'on aurait droit de » reprocher, si toutes vos produc-» tions ressemblent à celle que vous » avez la bonté de me faire connaî-» tre.

» Recevez mes bien sincères re-» mercîmens, monsieur, et l'assu-» rance de ma considération la plus » distinguée.

» Votre très-humble serviteur,

» Béranger. »

22 février 1832.

SAINT-GHISLAIN ET LA DAME DE ROISIN. — Après que saint Ghislain, qui parut en Hainaut en 649, eut travaillé à la conversion des infidèles et à la direction des ames, il peupla son monastère de pieux religieux et se prépara à passer saintement de vie à trépas. Il allait souvent puiser des conseils et des secours spirituels auprès de saint Aubert, qui occupait alors avec lustre le siége épiscopal de Cambrai; un jour de l'année 668, qu'il retournait de cette ville à son monastère, il s'arrêta dans le village de Roisin où il fut obligé de loger: les saints de cette époque n'allaient qu'à pied et Ghislain n'avait pu fournir tout d'une traite le parcours de Cambrai à son couvent. On vint le prévenir que la dame du lieu, alors en gésine, était à toute extrémité ne pouvant mettre au monde son fruit; le saint eut pitié de la mère et de l'enfant, et envoya aussitôt sa ceinture de cuir en ordonnant qu'on la posât à nu sur le ventre de la dame en travail. Ce remède fit merveille; à peine l'épouse du sire de Roisin eut-elle senti l'attouchement du cuir de saint Ghislain, qu'elle accoucha incontinent d'un beau et gros garçon. *Molanus*, qui cite ce fait curieux, remarque judicieusement que la ceinture du saint était en peau d'âne, et qu'on la nommait alors *Baudry* (*Baudrier*) ce qui fut cause que depuis ce tems on donna le nom de *Baudry* aux aînés de l'ancienne maison de *Roisin*, ce qui a encore lieu aujourd'hui. De plus, en mémoire de ce miracle, il y avait dans la chapelle du château de Roisin une fondation fort ancienne sous le nom de Saint-Ghislain; et l'on y voit encore en ce moment plusieurs tombeaux de marbre des sires de Roisin, sur la base de l'un desquels on lit la relation de ce fait étrange, qui d'ailleurs est attesté par les pères *Vinchant* et *Ruteau* dans leurs *Annales de la province et comté d'Haynau*, Mons, 1648, in-f° pag. 114.

Ce miracle (1), qui date de près de 1200 ans, a aussi donné nais-

(1) Saint-Ghislain n'était pas sobre de miracles; on en trouve un bon nombre dans le cours de sa pieuse vie terminée en 687. Un jour qu'il était visité par *Saint-Amand*, dont il avait été le disciple, il s'excusait humblement, de ce qu'il n'avait pas de poisson pour le traiter; ce mets n'était pas alors consacré aux jours d'abstinence, et passait plutôt pour un régal. Ce colloque gastronomique avait lieu sur le bord de la Hayne, où les deux saints conversaient familièrement;

sance à cette dévotion extrême qu'ont les femmes enceintes pour le grand Saint-Ghislain, sous la protection duquel elles se mettent lorsqu'elles sont en travail d'enfant et dont les reliques reçoivent de nombreux pélérinages de femmes et d'enfans qui, dit-on, lui doivent la vie. Et voilà !

A. D.

LE TROU SAINT-BERNARD. — Lorsque vous avez, quittant la place d'Armes de Douai, traversé le bout de rue, nommé le pont des Récollets, vous trouvez sur votre droite celle de la cuve d'Or, qui conduit au Barlet. Sur le côté ouest de cette rue, vous remarquez un escalier, descendant à la branche de dérivation de la Scarpe, qui arrose la partie (Est) de la ville; cet escalier a nom *Trou St.-Bernard.* D'où lui vient ce nom? c'est ce que je vais vous conter.

L'université, fondée par Philippe II d'Espagne, attirait à Douai grand nombre d'écoliers de la Flandre, de l'Artois et du Haynaut. C'étaient, en général, ribauds et bons vivans, aimant à rire, à boire, fréquentant les tripots, courant les filles de joie, gars fort experts en tours et intrigues de basoche, mais disciples peu fervens de MM. des quatre Facultés. Au mois de mai 1730, les dragons d'Orléans tenaient garnison à Douai; ils vivaient en parfaite intelligence avec nos écoliers, menaient bonne vie, couraient les *muchetinpots*, et s'unissaient souvent à eux, pour faire des niches au terrible sergent de l'université et à ses suppôts. Un des dragons de ce régiment, surtout, avait su se rendre l'ami de toute la gente écolière, par son esprit original, sa gaîté et son amour pour les plaisirs de la jeunesse. Il était marié, et sa femme habitait le pays de Liège. Dans un moment de dépit amoureux, il l'avait quittée, et s'était enrôlé dans les dragons d'Orléans, ce dont il avait depuis grand regret. L'éloignement avait réveillé son amour pour sa moitié délaissée, une correspondance s'était ouverte entr'eux, et un raccommodement s'en était suivi. Pour le sceller, la femme vint à Douai voir son mari, et les huit jours qu'elle y passa ramenèrent la lune de miel; on s'adorait plus que jamais. Cependant, Bernard ne pouvait conserver sa femme près de lui; elle devait retourner au pays de Liège. Le cœur brisé, à l'idée d'une nouvelle séparation, il flotta pendant quelques jours incertain, entre la pensée de la suivre et la fidélité qu'il devait à son drapeau. L'amour l'emporta; il déserta et s'enfuit avec elle.

Sa désertion, promptement connue, fut signalée. Bientôt il est arrêté, sortant de Valenciennes, se dirigeant par le Haynaut vers son

---

tout-à-coup voilà qu'un gros poisson, que Dieu leur envoya pour se festoyer, vint á sauter hors de l'eau et á leur tomber dans les jambes, ce que tous deux, par une extrême modestie et une pieuse humilité, rapportaient aux mérites l'un de l'autre. On ne sait pas encore en définitive, si le miracle doit appartenir en propre au disciple ou au maître, mais ce qui ne laisse aucun doute c'est que le poisson fut frit et mangé.

pays natal. Ramené à Douai, on le traduisit devant un conseil de guerre qui le condamna à passer par les armes. En vain sa femme, poussée par le désespoir, avait imploré la clémence de ses juges, l'inflexible discipline voulait un exemple, Bernard devait subir l'arrêt de mort.

Déposé dans la grosse tour, à gauche de la porte Notre-Dame, qui servait alors de prison militaire, Bernard y attendait, dans un état que chacun peut comprendre, l'instant fatal qu'on avait fixé au lendemain matin. Il avait reçu la première visite d'un père capucin, chargé alors, de disposer les condamnés à mourir en bons chrétiens. Toute communication avec ses parens ou amis, lui était désormais interdite. Les gros verroux de la massive porte, retentirent tout-à-coup brusquement dans sa prison, et le geolier, maître Niesolf, entra suivi de son porte-clefs, qui portait un plat couvert et une bouteille de vin, envoyés par ses amis les écoliers et que le gouverneur avait permis qu'on lui remit comme consolation à son heure dernière.

Bernard resté seul, continua encore pendant quelques instans le cours de ses pénibles réflexions; il se décida enfin machinalement, à prendre un peu de nourriture, à faire honneur au souvenir touchant de ses amis, les écoliers. Il avait déjà dépêché une partie de la volaille, qu'il avait arrosée de quelques rasades de l'excellent flacon qu'on lui avait apporté. Comme il cherchait à détacher la seconde aile, son couteau glissa dans le corps du poulet, et rendit un son singulier. Tout est espoir pour le malheureux, si voisin du terme fatal. Il fendit précipitamment le poulet en deux, et un billet à sa grande joie, en tomba devant lui. Il l'ouvrit avec un empressement et une émotion qu'on devine, et y lut:

» Bernard, prends courage! de-« main, tes amis t'attendront; lors-« que tu sortiras pour aller au lieu « de l'exécution, soit au coin de la « rue de l'Aiguille ou de celle de la « cuve d'Or, tu seras sauvé. Avale « ce billet et son enveloppe, et dors « tranquille! »

De grosses larmes roulèrent dans les yeux du pauvre Bernard, à la lecture de ce billet. Il s'empressa de le détruire, comme on le lui prescrivait, et acheva ensuite d'un trait, le reste de sa bouteille. Peu de tems après, il s'endormit, et le lendemain, lorsque le révérend père capucin vint lui annoncer qu'il fallait se préparer à marcher vers le lieu du supplice, il le trouva calme, comme s'il se fut agi d'aller à la parade. Cependant ce calme n'était qu'extérieur, car Bernard pensait que les bonnes intentions de ses amis, pouvaient ne pas avoir tout le succès qu'ils en attendaient. L'exécution devait avoir lieu au Barlet. A dix heures du matin le patient fut extrait de la grosse tour, et placé au milieu d'un piquet de dragons. A son côté, était le père capucin, portant un crucifix, qu'il lui présentait de tems à autre à baiser. Le maréchal-des-logis qui comman-

dait le piquet, tenait Bernard par les cheveux de derrière; il avait les mains attachées avec une légère corde. Une foule immense encombrait la rue Notre-Dame ; il y régnait un morne silence, qui n'était interrompu de minute en minute, que par quelques sifflets assez étranges. Vis-à-vis la rue de l'Aiguille, Bernard tremblant, tourna la tête mais rien ne bougea. On continuait à s'avancer au milieu de cette foule, toujours croissante et plus serrée, et dans le même silence. Lorsque le cortège est arrivé près du pont des Récollets, trois énergiques coups de sifflets se font entendre. A l'instant les écoliers se précipent sur l'escorte, lui arrachent Bernard, après avoir coupé les cheveux, par lesquels le maréchal-des-logis le tenait ; Bernard, dégagé de ses liens, est entraîné à l'égout, et disparait bientôt.

Pendant que le détachement d'escorte se démenait au milieu de la foule, qui lui criait qu'on n'en voulait pas aux dragons, qu'on ne voulait que sauver Bernard ; celui-ci, à l'aide de ses guides, pénétrait dans le couvent des Récollets, qui, d'accord avec les écoliers, s'empressèrent de le cacher. Les dragons ne voulaient pas la mort de leur camarade, ils se contentèrent de tirer quelques coups de fusil en l'air, et l'attroupement se dissipa.

Le lieutenant de roi, François Pasquier, seigneur d'Assignies, qui commandait la place, instruit de l'événement, fit à l'instant fermer les portes de la ville et ordonna que toutes les maisons voisines fussent fouillées ; mais, les recherches furent infructueuses puisqu'on ne put pas pénétrer chez les pères Récollets.

Quelques jours plus tard, vers midi plusieurs Récollets sortirent de leur couvent, traversèrent la ville, se dirigeant vers la porte Morel, qu'ils passèrent sans obstacle, Parmi eux, se trouvait Bernard, vêtu du costume de l'ordre, ils le conduisirent à la frontière; ainsi il échappa à la mort.

L'égout de la Cuve d'Or, à Douai, a pris depuis ce tems, le nom de *Trou Saint-Bernard*.

D.

KABRIS (Joseph), était né à Bordeaux. — Sachant qu'on n'est pas prophète dans son pays, il se fait matelot et part. Ayant été capturé, on le jette dans les prisons d'Angleterre. Il obtient la faveur de monter à bord d'un bâtiment baleinier qui se dirigeait vers la mer du sud. Ce bâtiment fait naufrage, va se briser sur les côtes de l'île de Noukahiva, (îles Marquises) dans le grand Océan, et notre bordelais tombe dans les mains des anthropophages. Le feu est allumé, la broche va tourner, le casse-tête est levé sur Kabris, quand la jeune *Valmaïca* fille du roi des sauvages, belle comme on l'est aux îles Marquises (1), pousse un cri de grâce :

(1) Les femmes des îles marquises, dont Noukahiva fait partie, sont en effet ce qui pourrait surprendre, de fort belles personnes ; on vante l'élégante proportion de leur taille et leurs formes séduisantes. Ce n'est pas seulement sur terre qu'on les admi-

le pauvre Joseph est sauvé, il se précipite dans les bras de sa libératrice qui, sans plus de façon l'accepte pour époux.

Le roi de Noukahiva quoique mangeur d'hommes, était un bon prince; il prend son gendre en affection, lui fait cadeau d'un riche manteau royal d'écorce d'arbre doublé de fine mousse, et, avec cet air de bonté qui le caractérise, le tatoue lui même sur la figure, sur le corps et partout, puis il le nomme grand juge de tout le pays.

Kabris s'acquitte admirablement de ses fonctions: il fait garotter et battre les uns, griller les autres, ceux-ci sont jetés à la mer, ceux-là écorchés vifs, enfin jamais justice ne fut mieux faite; le brigandage diminue, les mœurs s'adoucissent, Kabris est au comble de la gloire et du bonheur; Valmaïca apprivoisée l'adore, et cinq ou six bambins tatoués s'élèvent autour de lui.

Un jour qu'il s'était endormi dans une de ses forêts et qu'il y rêvait délicieusement, le chevalier *Krusenstern*, capitaine russe en expédition dans ces parages, et à la recherche des objets curieux, l'aperçoit, le fait garotter, conduire à coups de knout dans son vaisseau et l'emmène à St.-Pétersbourg. La fille du roi se tordit les bras, pleura long-tems et pleure peut-être encore.

A St-Pétersbourg, Kabris à qui on n'avait pas permis comme cela se fait quelque fois, de vendre ses domaines en partant, devint simple professeur de natation. Encore s'il avait pu avoir un seul instant seulement, le capitaine Krusenstern pour élève! il lui eut bientôt appris à plonger dans les eaux du Styx; mais il n'éprouva pas cette douce satisfaction.

En 1817, à l'époque où quelques prisonniers français, triste débris de nos formidables armées, quittèrent les déserts de la Russie pour revoir leur patrie, Kabris profita de l'occasion pour revenir en France. A Paris, ce gendre d'un monarque anthropophage faisant quelque rapprochement entre sa grandeur déchue et la restauration des Tuileries, et croyant peut-être que le roi était un peu son cousin, chercha et parvint à voir Louis XVIII qui se contenta de lui faire donner quelque argent. Ayant eu ensuite accès près du roi de Prusse, il n'en obtint aussi qu'un léger secours. Revenu de sa méprise, désirant se rendre à Bordeaux pour delà, s'il le pouvait un jour, aller reprendre sa femme et ses dignités à Noukahiva, il mit, pour se faire un fond, la curiosité publique à contribution. Il se fit voir à Paris, au *Cabinet des illusions*. Le pauvre diable ne pouvait mieux choisir, ce n'était plus que là qu'il devait en trouver.

Jusqu'à présent ces faits ne tou-

re; elles nagent avec une grâce et une agilité surprenantes, entourées d'une ceinture de feuillage. A la différence des hommes, très peu d'entre elles se tatouent. probablement les plus laides, celles qui se trouvent bien sous le masque. Ces dames, dit-on encore, sont d'un accès aimable et facile; elles ne sont donc pas plus *sauvages* que beaucoup de nos belles européennes.

chent pas à nos contrées, mais voici : Kabris continuant le cours de ses infortunes et ne gagnant que ce qu'il fallait pour vivre, tomba de ville en ville à Valenciennes. Il y vint en septembre 1822 pour s'y montrer à l'époque de la foire. Ce membre d'une famille royale, dont les malheurs et les étranges destinées n'étaient pas assez connus, attirait peu de monde ; tandis qu'on se rendait en foule aux baraques de la ménagerie, de la jeune fille pesant 400 livres et du veau à trois têtes, ses voisins.

Ce fut alors, le 22 septembre, que je vis Kabris. Il était bien triste. Il parlait avec intérêt de sa femme, de ses enfans, même du beau-père ; il n'avait pas encore perdu tout espoir de les revoir, j'aurais désiré obtenir de lui de longs détails ; mais il était fort malade, et souffrait tant qu'il ne pouvait parler qu'avec beaucoup de peine : circonstance contrariante, car Kabris, et ce n'était pas le premier gasçon à qui pareille chose soit arrivée, s'exprimait avec un air de vérité qui inspirait la confiance.

Le soir même de ce jour se sentant plus mal, il fit appeler un médecin. La mort n'en continua pas moins à aiguiser sa faux ; Valmaïca n'était plus là pour détourner le casse-tête, et le grand-juge de Noukahiva rendit l'ame à Valenciennes, le 23 septembre 1822 à 5 heures du matin, âgé de 42 ans.

Ces détails ne sont pas oiseux ; ils pourraient devenir précieux pour l'épouse et les enfans de Kabris, si cette notice tombait entre leurs mains ; or, il n'est pas impossible que les *Archives* aient un jour des abonnés aux îles Marquises.

Cette réflexion nous conduit à dire un mot de la sépulture de Kabris. Un amateur de choses rares avait fait quelques démarches pour avoir la peau de ce personnage, afin de le faire empailler. L'autorité informé de cette fantaisie, craignant qu'on n'exhumât clandestinement l'ex-ministre pour l'écorcher, prit ses mesures. On venait d'enterrer un vieillard de l'hospice de Valenciennes, Kabris fut mis au dessus de lui, et sur Kabris on plaça le cadavre d'un autre vieillard du même hospice. (1) Ces renseignemens deviendraient bien intéressants si les illustres descendans de Kabris, demandaient un jour sa cendre à l'Europe.

A. L.

COULONVEAU OU TROP PARLER NUIT. — Vers le milieu du siècle dernier, un M. Coulonveau, exerçait la médecine à Condé, (Nord). Il le faisait avec assez de talent, de bonheur ou de charlatanisme pour que son nom eut acquis dans les environs une sorte de célébrité. Un malade habitant le village de Bary, à quelques lieues de Condé, l'ayant fait appeler près de lui il s'y rendit : c'était précisément le 11 mai 1745, le jour où se livrait la fameuse bataille de Fontenoy, près de ce même village de Bary.

Coulonveau arrivé de grand ma-

(1) *Promenade au cimetière de Valenciennes*, par Aimé Leroy, page 75.

tin ; ayant prescrit ce qu'il croyait convenable pour sauver un homme dans le voisinage du lieu où tant d'autres allaient se tuer, non de gaité de cœur mais en vertu du *bon plaisir*, voulut être témoin de cette bataille. Placé à l'écart et monté sur un arbre, il assista de loin aux premiers engagemens de cette sanglante affaire. La vue des morts n'effraie pas un médecin, il resta et vit périr un nombre considérable de Français ; car le sort des armes fut d'abord bien terrible pour nous : nos rangs s'éclaircissaient ; nos chefs, nos soldats tombaient tour-à-tour sous le feu roulant d'une formidable colonne anglaise ; on crut tout perdu ; le maréchal de Saxe désespéra, dit-on, de la victoire, on songeait à la retraite, des cris de *sauve qui peut* se firent entendre ; Coulonveau n'attendit pas le second avertissement ; il partit. Le voilà se dirigeant vers Condé, riche de nouvelles qu'il brûle, bien qu'affligeantes, de communiquer aux autres. Impatient du retard, il pique des deux et entre bientôt, fringuant et ému, dans la place de Condé, sur un cheval qui va l'amble et frappe vivement le pavé en cadence. Arrivant ainsi, avec un fracas inaccoutumé, sur la place d'armes, on l'entoure : Coulonveau raconte tout ce qu'il sait, tout ce qu'il a vu ; il assure qu'il n'y a plus aucune ressource, et jette l'alarme dans toute la ville.

L'effroi public a bientôt porté cette désastreuse narration aux oreilles du commandant de Condé. C'était un homme rigide, dévoué à son roi. Il frémit d'indignation, déclare Coulonveau alarmiste, espion, calomniateur de l'honneur français, et le fait jeter en prison. La justice, surtout la justice martiale, n'était pas, dans ce temps, entravée par de longues formes ; le commandant, après avoir interrogé le prévenu, prononce qu'un exemple sévère doit être fait sur le champ : des ouvriers sont appelés ; on tire des magasins de longues poutres et des cordes ; une grande potence va être érigée et Coulonveau pendu.

Les Condéens qu'il avait traités avec succès, (ceux qu'il avait tués n'étaient pas là), se remuent en sa faveur ; on s'assemble, on pétitionne, on nomme une députation. Les apprêts du supplice exigeaient du temps, l'art expéditif d'accrocher les gens à la lanterne n'était pas encore découvert, et les ouvriers mandés, ne pressaient pas la besogne. Pendant que tout cela se passait, et que le malheureux médecin recommandait son corps à ses malades et son ame à Dieu, on reçut successivement plusieurs messagers de Fontenoy, annonçant qu'en effet tout avait pour un moment semblé désespéré pour nous, mais que nous avions plus tard pris le dessus, que les ennemis fléchissaient, enfin que nous étions vainqueurs et maîtres du champ de bataille. Dans cette conjoncture, la députation devait être reçue favorablement par le commandant ; il montra encore un front sévère et irrité, se laissa quel-

que tems prier; mais son infléxibilité ne put tenir contre les plus instantes sollicitations et le gain de la bataille; il fit grace au médecin. Coulonveau sorti de prison fut reconduit chez lui presque en triomphe. Rentré dans sa demeure pendant qu'on lui faisait une abondante saignée commandée par la prudence, le pauvre homme jurait que c'était bien la dernière fois qu'il allait à la guerre, et que le monde entier s'écroulant il n'en dirait pas un mot à personne. (1)

A. L.

LE PASTEUR DE FELICE. — M. de Félice, naquit à Berne en Suisse en 1760, il fit ses études théologiques dans sa ville natale et reçut en 1786 la consécration du saint ministère. Il fut appelé bientôt après à desservir différens temples français élevés en Allemagne sur la rive gauche du Rhin par des protestans réfugiés depuis la fatale révocation de l'édit de Nantes. Ces colonies religieuses que le fanatisme de Letellier et les barbaries de Louvois ont dispersées sur tous les points de l'Europe, conservent dans leur exil, non seulement la foi de leurs pères, mais encore la langue de leur ancienne patrie, elles aiment à se rappeler la France en écoutant dans leurs temples les mêmes paroles qui instruisirent et consolèrent leurs ancêtres. M. de Félice, fils d'un italien proscrit pour ses opinions religieuses, vint annoncer à d'autres proscrits le Dieu de paix, qui ordonne de bénir ceux qui maudissent et de prier pour ceux qui persécutent. La dernière colonie religieuse que M. de Félice desservit en Allemagne fut celle de *Fréderiesdorf* (village de Fréderic) qui se compose en général de descendans de réfugiés de Picardie.

Ce ministre vint se fixer à Lille en 1807, et depuis 25 ans il appartenait à notre beau département où il exerça les fonctions du saint ministère avec zèle et dévoûment jusqu'au jour de sa mort. Président de l'église consistoriale de Lille, qui est formée d'un grand nombre de communautés protestantes éparses dans les départemens du Nord et du Pas-de-Calais, M. de Félice fut souvent l'interprête de leurs besoins et de leurs vœux auprès des autorités supérieures. Il organisa de nouvelles églises, fit bâtir des temples, obtint de nouveaux pasteurs, apporta enfin l'activité la plus infatigable à servir les intérêts spirituels de son vaste diocèse.

Cette longue carrière de dévoûment et de vertu devait se terminer trop tôt pour son église, pour sa famille et pour ses amis. Le mercredi 7 mars 1832, M. de Félice fut frappé d'une attaque d'apo-

(1) On lit dans les œuvres morales de Plutarque (Traité *du trop parler*), une anecdote fort drole, relative à un barbier, et qui offre quelque analogie avec celle-ci; seulement le barbier bavard avait annoncé un désastre qui n'était que trop vrai, ce qui ne l'empêcha pas de rester, à cause de sa maudite langue, étendu sur une roue pendant un long jour. Le chancelier de L'Hôpital, homme fort expérimenté dans la vie, faisait le plus grand cas de ce traité; il conseillait de le lire sans cesse afin de l'avoir toujours à la mémoire. Coulonveau ne l'avait sans doute pas lu.

plexie pendant qu'il travaillait à composer un sermon pour le dimanche suivant. Il vécut encore quatre jours conservant toute sa présence d'esprit, mais ne pouvant plus prononcer aucune parole. A défaut de la voix, son regard, son cœur priaient, et la sérénité de son front témoignait assez que sa foi religieuse lui avait appris à mourir. Il s'endormit du sommeil des justes le 11 mars et ses obsèques eurent lieu à Lille, le 14 au milieu d'un nombreux concours de fidèles et d'amis. Plusieurs discours funèbres furent prononcés sur sa tombe par MM. *Defay*, pasteur à Tournai, *Larchevêque*, pasteur à Walincourt et *Bellot*, pasteur à Arras. Et maintenant que la terre a couvert la dépouille mortelle de cet homme de bien, gardons le souvenir de sa vie, moins encore pour honorer sa mémoire que pour suivre l'exemple qu'il a donné. La mémoire de tels hommes ne doit pas s'ensevelir tout entière avec eux dans la tombe; il importe qu'elle reste comme un encouragement pour les uns, comme une leçon pour les autres.

X.

LE PRINCE DE LIGNE ET SON BOUCHER. — Le soleil dardait sur la pièce d'eau du château de Belœil; le prince de Ligne se promenait à l'ombre des majestueuses charmilles qui décorent son parc, et souriait en lisant cette phrase d'un billet qu'il venait de recevoir du chevalier de Boufflers: « mille respects et j'oserais presque « dire mille amitiés à ta charmante « compagne, elle m'a toujours donné l'idée d'un bon ange (1). et toi « d'un bon diable, et d'après cela je « crains moins d'avoir à faire à elle « qu'à toi. » Il souriait et déjà son imagination lui retraçait les charmes du dîner sans façon que Boufflers lui promettait de venir partager, lorsque son maître d'hôtel, l'œil morne et la tête baissée, s'approcha lentement et d'une voix grave lui dit: « Mon prince?.... puis s'arrêta ne pouvant ou n'osant achever. — « Qu'y a-t-il donc, mon cher, quelle piteuse mine? Viens-tu nouveau Vatel, m'annoncer que la marée a manqué? — Hélas? si ce n'était que la marée!... c'est la viande. Je comptais offrir à M. de Boufflers des côtelettes de ma façon qu'il aime tant... et je ne puis. — Eh pourquoi donc? — Paroly, votre boucher, prétend que votre Altesse oublie de le payer, et, sauf votre respect, il refuse de fournir plus longtems votre table. — Ce n'est que cela, mon garçon, repartit le prince en éclatant de rire, sois tranquille, tu auras tes côtelettes? Il donne aussitôt l'ordre de préparer sa voiture de cérémonie, y fait atteler quatre chevaux, se pare de ses habits de cour, fait revêtir à son cocher et à ses laquais sa grande livrée, et se jette dans sa berline, en donnant pour tout ordre: à Mons? La route se fait avec la rapidité de l'éclair; arrivé en ville le prince crie au cocher: « chez Paroly! » Le cocher ne sait

(1) La maitresse du prince se nommait *Angelique*. Je conserve ce billet dans ma collection d'autographes.

s'il dort ou s'il veille, et le prince pour le faire sortir de l'immobilité stupide où la surprise l'a plongé est obligé de lui répéter ces mots étranges : « chez Paroly. » Enfin l'on arrive à cette destination inusitée. Le laquais stupéfait abaisse lentement le marche-pied ne sachant trop à quoi s'en tenir, tandis qu'en deux sauts le prince s'est élancé dans la maison.

La famille Paroly était à table en tournant paisiblement un abondant potage. Dieu sait la surprise de ces braves gens à l'aspect d'une voiture à quatre chevaux s'arrêtant à leur porte et surtout en voyant entrer dans leur modeste habitation, qui !.. Le prince de Ligne lui-même..... Un prince ? ...... en costume de gala, un prince qui, d'un air affable, se présente sans façon, en un mot comme un convive attendu. Paroly, tremblant s'informe d'un air respectueux de de ce qui lui procure l'avantage... il voudrait parler, sa langue s'embarasse...il bégaye.... enfin il reste muet tout-à-fait quand le prince d'un air cavalier, lui dit : en lui frappant sur l'épaule ; « Père Paroly je viens familièrement prendre votre soupe. » Bientôt joignant les actions aux paroles, il s'assied, plonge sa cuiller dans son assiette et mange aussi bien qu'il l'eût pu faire dans la plus belle vaisselle. Le dîner, d'abord froid, puis bientôt moins réservé, grace à l'amabilité de l'étranger convive, se passe très bien et le prince ne fait nullement la petite bouche comme on pourrait le craindre d'une altesse dinant chez un boucher. Le repas fini, le prince se lève et avec une aisance sans exemple serre cordialement la main de Paroly en lui disant : « A demain. » — A demain ! repart celui-ci stupéfait ; puis-je savoir ce qui me procure l'honneur .... — Oh ! très volontiers, mon cher, mon maître d'hôtel m'a appris ce matin que tu ne voulais plus me livrer de viande, j'ai trouvé que tu avais raison, et qu'il serait beaucoup plus simple que je vinsse la manger chez toi. » Là dessus il saute dans sa voiture, le fouet retentit, et Paroly reste immobile comme une statue. Honteux et confus, il prit cependant bientôt son parti, et en homme qui n'était pas ambitieux, il aima mieux le lendemain envoyer de la viande à Belœil que de la fournir chez lui avec l'assaisonnement par dessus le marché. Que de bouchers cependant, même par le tems qui court, préféreraient à leur argent l'honneur de recevoir à diner chez eux ne fut-ce qu'un.... baron du St-.Empire.

H. D.

TROYAUX. (Augustin-Pierre-Joseph) — Né à Maubeuge le 20 octobre 1781, fut élevé pour l'état d'armurier et entra le 1[er] novembre 1803 dans la 2[e] compagnie d'ouvriers d'artillerie dont il fut congédié le 15 septembre 1807, comme atteint de phtisie, funeste résultat d'une violente pression entre deux pesantes caisses d'armes qu'il éprouva à l'arsenal d'Hesdin.

Nommé garde-champêtre de Louvroil, commune de Maubeu-

ge, Troyaux eût occasion, pendant les invasions de 1814 et 1815, de déployer une intrepidité et une présence d'esprit dignes des plus grands éloges. Il fit à lui seul plus de tort aux alliés qu'une compagnie entière : toujours aux aguets, surveillant toutes leurs tentatives, tantôt il tenait les autorités militaires de Maubeuge au courant de leurs mouvemens, tantôt il conduisait les alliés dans des embûches et leur enlevait des bagages et des munitions. Un jour il fut forcé de servir de guide à un officier prussien ; au lieu de le conduire vers Avesnes comme on le lui ordonnait, il l'amena par des détours jusqu'aux portes de Maubeuges; arrivé près de glacis il lui déclara qu'il était son prisonnier et il parvint à le désarmer. Ses faits et gestes étaient tellement connus des alliés, que l'administration civile eut beaucoup de peine à le soustraire au courroux des prussiens après la prise de Maubeuge ; il fut longtems obligé de se cacher pour échapper à leur fureur.

Troyaux termina sa carrière à Louvroil, près Maubeuge, le 5 avril 1823 ; il laissa une veuve et cinq enfans dans un état voisin de la misère. Il ne recueillit rien de son dévoûment ; si le sort l'eut placé dans une sphère plus étendue son nom figurerait dans toutes les biographies, tandis qu'il mourut pauvre et oublié.

E.

FRANÇOIS DEPPE. — D'abord chanoine du chapitre collégial, de Binche, fut reçu au chapitre Métropolitain de Cambrai le 21 juin 1596. Il mourut le 6 ou le 7 novembre 1623, et fut inhumé à la métropole dans la chapelle de saint Cosme et de saint Damien à côté de Jean Deppe son oncle et de Foillan Deppe, son frère, mort le premier en 1578 et l'autre en 1622.

François Deppe, ainsi que ses deux frères Foillan et Jean, fut du nombre des chanoines qui, fidèles à la cause de l'archevêque Louis de Berlaimont, le suivirent à Mons où il se refugia pendant tout le tems de la domination du baron d'Inchy et de Balagny, à Cambrai. Cette espèce d'exil dura près de quinze ans.

On vient de trouver en mars 1832, sur l'emplacement de l'ancienne métropole de Cambrai et par suite des travaux de terrassement que l'on y effectue une patène de calice en étain. Cette patène porte sur son rebord supérieur l'inscription suivante· *FRANC. DEPPE. OBII. SEPT. NOVFN. AN.* 1623. Ce que je traduis par ces mots : *Franciscus Deppe obiit septimo novembris, anno* 1633.

L. G.

MARMONTEL A VALENCIENNES. — En 1767, Marmontel venant des eaux d'Aix-la-Chapelle avec madame de Marigny, belle-sœur de madame de Pompadour, s'arrêta à Valenciennes. Ne sachant comment passer son tems dans une ville où il ne connaissait personne, il eut la curiosité de voir les fortifications de la place, ouvrage du célèbre Vauban. Tandis

qu'il les parcourait, un officier de service vint à lui à la tête de sa troupe et lui dit brusquement : « Que faites-vous là? — je me promène et je regarde ces belles fortifications. — Vous ne savez donc pas qu'il est défendu de se promener sur ces remparts et d'examiner ces ouvrages ? — Assurément je l'ignorais. — D'où êtes-vous ? — De Paris. — Qui êtes-vous ? — Un homme de lettres qui n'ayant jamais vû de place de guerre que dans des livres ou sur le théâtre, était curieux d'en voir une en réalité. — Où logez-vous ? » Marmontel, nomma son auberge et son nom. » – Vous avez l'air de bonne foi dit enfin l'officier en se radoucissant, retirez-vous. »

L'académicien ne se le fit pas répéter, il raconta sa mésaventure aux dames qu'il accompagnait au moment où le major de Place, ancien protégé de madame de Pompadour venait rendre ses devoirs à la belle sœur de sa bienfaitrice. Il lui dit qu'il avait été bien heureux de ne pas être conduit en prison, et en même tems il lui offrit pour le lendemain, de le conduire dans tous les ouvrages de la place, ce qu'il fit tout à loisir et sans danger.

A. D.

PIERRE DE BRUNEHAUT.— Entre les villes de St.-Amand et Tournay, et au milieu du triangle formé par les trois villages de Hollain, Blaries et Rongy, s'élève un monument Druidique qui présente tous les caractères de la plus haute antiquité; c'est un *Menhir* placé sur le sommet d'un plateau, qui jadis devait être couvert de forêts. Cette pierre d'un grès très dur, et dont on ne rencontre de carrière qu'à quatre ou cinq lieues à la ronde, est disposée du nord au midi; la face regardant le couchant est couverte de mousse et de lichens, celle tournée vers le levant est aride et parsemée de petits enfoncemens semblables à la cavité d'un dé à coudre. La figure de la partie hors de terre présente un trapèze, elle a une épaisseur d'environ vingt-quatre pouces égale dans toute son étendue; sa circonférence est de vingt-trois pieds, et son élévation de treize pieds; la partie enterrée a dix pieds de profondeur, ce qui au total, forme une masse de 437 pieds cubes de grès.

A une époque et dans un pays où il n'existait probablement aucune machine propre à soulager les travaux des hommes, ce sont les forces extraordinaires qu'a exigées l'érection de ce monument grossier, qui doivent le plus nous étonner. Le ciseau de l'artiste ne l'altéra jamais; aucuns caractères, aucune inscription ne s'y trouvent gravés : on n'y remarque que les efforts impuissans de quelques hommes qui croient peut-être s'illustrer en écrivant leurs noms obscurs par tout où ils passent. Ce monument avait plus de deux mille ans d'existence, lorsque l'administration des ponts-et-chaussées, voulut, sous le gouvernement de Bonaparte, le faire disparaître et s'en servir pour pierre d'écluse

à Blaries-sur-l'Escaut ; tous les travaux que l'on y exécuta, n'aboutirent qu'à l'incliner légèrement vers l'orient, et l'on abandonna cette entreprise: depuis cette époque, chaque année l'inclinaison devenait plus sensible, et ce poids énorme, ayant perdu son équilibre, finit enfin en 1819, par être tout-à-fait renversé. C'est alors que la petite commune de Hollain, (sur le territoire de laquelle se trouve cette pierre) animée d'un esprit conservateur, vota unanimement une somme de cinq cens francs pour les frais de son rétablissement: la population entière se porta sur le plateau où elle est située, plus de mille personnes offrirent leurs bras pour assister à ce travail, et à l'aide des machines propres à dresser un moulin, on vint à bout de relever cette masse; on mit sous sa base un large sommier qui lui sert comme de fondations, et l'on construisit deux contreforts en maçonnerie sur les flancs, pour la tenir en équilibre; maintenant, bien des siècles s'écouleront encore avant sa destruction.

Disons aussi un mot des différentes traditions populaires conservées sur ce Menhir; *Cousin*, auteur d'une Histoire de Tournay, en cite une qui fixe le placement de cette pierre à l'époque de la victoire de César sur les Tournaisiens révoltés contre Quintus Ciceron, frère de l'orateur et lieutenant de César, qui était bloqué dans Tournay. Les villageois des environs affirment que cette masse fut transportée dans leur pays par Jésus-Christ, ils montrent même l'empreinte de son pied droit sur la face occidentale de ce monument; ils assurent que tous ceux qui ont le malheur d'aiguiser leurs couteaux ou leurs outils contre cette pierre, sont certains de les perdre ou d'être blessés par ces instrumens: on y remarque néanmoins plusieurs déchiremens qu'on doit sans doute attribuer à quelques esprits forts de village qui se seront fait gloire de mépriser cette pieuse tradition.

On ne peut donner aucune origine romaine ni chrétienne à cette antiquité qui rassemble en elle tous les caractères d'une pierre destinée aux mystères des Druides. Les romains laissaient sur tous leurs ouvrages des traces de l'art auxquelles on les distingue facilement ; les monumens des Gaulois, au contraire, se font reconnaître par leur grossièreté. La seconde tradition paraît avoir été donnée dans l'enfance du christianisme, pour sanctifier cette pierre Druidique et faire oublier au peuple sa destination primitive. Quant à la qualification de *Pierre de Brunehaut* par laquelle elle est désignée, même sur les cartes les plus anciennes du pays, elle ne doit pas faire rapporter son établissement à la reine D'Austrasie, puisqu'elle y est aussi étrangère qu'à la construction des belles chaussées romaines qui ne sont plus maintenant connues que sous son nom. A. A.

ASSEOIR LES BANCS. — Il y a peu de pays où l'on fasse mieux

et aussi souvent bombance que dans le nôtre. Toutes les classes de la société (excepté la classe nombreuse, qui, à la honte des autres, meurt de faim), visent à s'amuser. Le commerce ne va jamais bien, la misère est toujours au comble et partout on danse, on banquette, et l'on se divertit sans fin. Même dans les campagnes, la plus petite fête de saint ou de sainte devient le prétexte, le signal de la joie; le matin on se rend à la messe et le soir on s'énivre. La dévotion, pour ces joyeux dépensiers de la vie, n'est que de forme; le plaisir est positif, de bonne prise et on en use largement: c'est ainsi que par une déplorable altération des primitives intentions, la sanctification de certains jours se résout souvent en bonne chère et en de bachiques orgies. Croirait-on que Dieu lui-même n'échappe pas à cette confusion plus qu'étrange d'idées et d'usages! Dans plusieurs endroits, il existe une fête du Seigneur qu'on nomme le *bon Dieu à tarte*!

Chaque village a deux *Ducasses*: la grande, qui est celle du patron du lieu et plus tard la petite. La ducasse commence régulièrement le dimanche et dure une partie de la semaine, de manière à se lier au *raccroc* qui se chôme le dimanche suivant. Cela n'est pas encore suffisant: dans beaucoup de villages, le samedi, veille du grand jour, on se rend dans les lieux de divertissements; on y arrange des parties pour l'heureuse semaine qui va s'ouvrir, on s'essaie à boire, on prélude aux gandrioles; et cela s'appelle *asseoir les bancs*; c'est-à-dire qu'on fait assurer et rendre, au besoin solides, les longs siéges de bois sur lesquels on doit rester assis pendant plusieurs jours, si on n'en tombe pas.

A. L.

GILBERT ou GISLEBERT, de Mons, chancelier de Baudouin V, comte de Haynaut. — Le P. Lelong et d'autres écrivains, nos devanciers, donnent comme certain que la chronique de Hainaut, de Gilbert de Mons, n'embrasse que l'espace de tems qui s'est écoulé depuis l'année 1060 jusqu'en 1146. La vérité est qu'elle ne commence qu'en 1168, et se termine à l'année 1195. Mais Gilbert a mis à la tête une introduction qui remonte en effet jusqu'à Richilde, comtesse de Hainaut, vers 1060. Avant que M. le marquis du Chasteler eut publié en 1784 (1), cette chronique sur le manuscrit des dames chanoinesses de Ste.-Vaudru de Mons, elle n'était connue que par quelques citations que des historiens du Hainaut, et notamment le P. Delewarde, en avaient extraites; de-là

(1) Voici le titre exact de cette chronique qui mérite à plus d'un titre d'être recherchée par les amateurs de notre histoire locale: «Gisleberti Balduini quinti Hannoniae comitis cancellarii Chronica hannoniae nunc primum edita curâ et studiis marchionis du Chasteler, Bruxellensis academii socii. Accedunt notæ altero volumine comprehessae. Bruxellis, typis Emmanuelis. Flon, MDCC LXXXIV. In-4° de 312 pages, L'auteur a dédié sa publication aux dames chanoinesses de Sainte-Waudru, il l'a fait précéder d'une courte préface en français, et suivre d'une table des matiéres très étendue. A. A.

les méprises dans lesquelles sont tombés les bibliographes qui en ont parlé sans excepter Gérard Vossius et le docte Fabricius. Mais aujourd'hui que l'ouvrage a été publié, nous pouvons en parler plus pertinemment.

Gilbert, ou comme il écrit lui-même son nom, Gislebert, nous fait connaître quelques traits de sa vie; mais il n'a pas jugé à propos de nous dire qui étaient ses parens, ni en quel lieu il a pris naissance. D'après le surnom qu'il porte, on pourrait croire que ce fut à Mons, s'il n'y avait autant de raison de présumer que ce surnom lui fut donné à cause du long séjour qu'il fit dans cette ville, et des dignités dont il y fut revêtu. Quoi qu'il en soit, à dater de l'année 1184, il prend dans sa chronique la qualité de notaire et de clerc, quelque fois celle de chancelier du comte de Hainaut; en 1187, il ajoute à ces qualités celle de prevôt de Mons, *prepositus Montensis*. L'année suivante, ayant été envoyé à la cour de l'empereur pour les affaires de son maître il se défit, de deux prébendes en faveur de deux courtisans, afin de faire réussir la négociation dont il était chargé. Le comte lui en sut si bon gré, qu'il le combla de bienfaits et ne tarda pas à lui donner par reconnaissance la prevôté de St.-Germain à Mons, la custodie et une prébende dans l'église de St.-Aubin de Namur, une prébende dans les églises de Soignies, de Condé et de Maubeuge, enfin il lui procura l'abbaye de Sainte Marie de Namur, avec le droit de conférer les prébendes. L'année de la mort de Gilbert n'est pas connue, mais elle doit être postérieure à l'année 1221, époque où il souscrivit, comme prevôt de de St.-Aubin de Namur, à une charte de Philippe de Courtenai, comte de Namur en faveur de cette église.

Nous ne possédons de Gilbert de Mons que sa Chronique, mais c'est un ouvrage d'autant plus précieux que l'auteur a été non seulement témoin de la plupart des événemens qu'il raconte, mais souvent encore l'agent accrédité des négociations importantes dont il fait le récit. Il parait qu'il n'a voulu écrire que la vie de *Baudouin* V, comte de Hainaut, dit le *Courageux* ou le *Magnanime*, qui succéda en 1171 à son père Baudouin IV, dit le bâtisseur, et mourut le 17 décembre 1195. Là se termine son ouvrage qu'il a redigé en forme de chronique ou d'annales. Il a mis à la tête, comme nous l'avons dit, une espèce d'introduction dans laquelle il a fait entrer toutes les notions qu'il a pu recueillir sur l'histoire des comtes de Hainaut, depuis la comtesse Richilde, les lois et coûtumes du pays et surtout les généalogies et les alliances de la maison comtale. Il n'est pas exempt d'erreurs dans cette partie de son travail, parcequ'il écrit sur la foi d'autrui, mais dans ses annales il mérite toute notre confiance, et il y a peu d'auteurs qui la méritent davantage. Le héros qu'il a entrepris de célébrer fut un des plus illustres de son tems, qui eut l'avantage de marier une de ses filles à Philippe-Auguste, d'augmenter

considérablement la puissance du Hainaut par l'adjonction des comtés de Flandre et de Namur, et de préparer à ses enfans les moyens de faire, peu de temps après, la conquête de l'empire de Constantinople. Il est fâcheux que Gilbert n'ait pas poussé son travail jusqu'à cette époque brillante des comtes de Hainaut, quoiqu'il eut promis, au commencement de son ouvrage, qu'il parlerait aussi des successeurs de Baudouin V. Il est possible qu'il ait continué sa chronique, mais quant-à-présent, la continuation est encore ensevelie dans les ténèbres.

Parmi tant de choses curieuses que renferme l'écrit de Gilbert, les érudits qui s'occupent de recherches sur l'ancienne chevalerie y trouveront la description de plusieurs tournois où la noblesse selon les mœurs du tems, se plaisait à déployer beaucoup de magnificence. Ils y verront que ce n'étaient pas pas toujours de purs jeux d'exercices gymnastiques, mais que les passions, les haînes et les jalousies s'y mêlaient quelques fois, et faisaient dégénérer ces réunions en arènes sanglantes. (2)

Les continuateurs du *Recueil des historiens de France* (tome 13, pag. 542-580), qui avaient obtenu de M. le marquis du Chasteler communication du mss. de St-Vaudru avaient imprimé une bonne partie de cette chronique avant que ce seigneur eut donné son édition (3) ils n'ont pu l'imprimer que jusqu'à l'année 1180, qui est l'époque où ils ont dû s'arrêter pour ne pas anticiper sur les règnes suivants; mais ils ne manqueront pas d'imprimer la suite, lorsqu'ils en seront à Philippe-Auguste. M. le marquis du Chasteler avait promis de donner des notes sur les endroits de la chronique qu'il a désignés par des chiffres de renvoi (au nombre de 352), mais cet illustre savant étant mort, ses notes n'ont pas été publiées. Les continuateurs de D. Bouquet en ont donné de leur façon dans la portion qu'ils ont imprimée, et qui est celle qui en avait le plus besoin. Ils ont donné une attention particulière aux généalogies, parce qu'elles ont servi de base à Baudouin d'Avesnes, pour dresser les siennes, qui ont été imprimées plusieurs fois; comme le commencement de celles-ci est exactement le texte de Gilbert, et que Baudouin n'a fait que continuer jusqu'à son tems les mêmes généologies dont Gilbert n'avait pu connaître les premiers degrès, ils ont imprimé au bas le texte de Baudouin qui conduit le fil des générations jusques vers le milieu du XIII[e] siècle.

M. Brial.

(2) Le savant abbé *Paquot* n'aurait pas manqué de s'étendre avec complaisance sur *Gilbert* dont M. Brial a cru devoir faire un vaste éloge; mais Paquot ne put mettre la dernière main à ses Mémoires littéraires. *La Biographie universelle* n'a pas jugé à propos de mentionner Gilbert qui le méritait autant que beaucoup d'autres qui figurent dans ses colonnes. A. A

(3) Il y a ici une légère erreur; le tome XIII du recueil des historiens des Gaules et de la France ayant paru en 1786, deux ans après la publication faite par le marquis du Chasteler, le travail sur cette chronique insérée dans le XIII[e] vol. pouvait être fait en 1784, mais n'avait pas encore paru. A. A.

EMBONPOINT DES MORINS. — Tandis que les Ménapiens occupés à multiplier leurs troupeaux et à transformer un sol inculte en guerêts utiles, coulaient des jours obscurs au milieu de leurs hameaux, les Morins que Virgile (Eneïde, liv. 8) place aux extrémités du monde, parcequ'ils occupaient l'extrémité du continent occidental de l'Europe, agriculteurs comme les ménapiens, mais un peu plus civilisés, se plaisaient comme eux, à l'ombre des forêts dont leur pays n'était pas moins couvert que la ménapie (1). Elles ont été pour la plupart converties en plaines fertiles ; mais les bois de Nieppe, de Boulogne, et ceux qu'on voit encore aux environs d'Ypres et de Poperingue sont des restes augustes de ces anciennes forêts. De belles plaines remplacent aujourd'hui les marais qui s'étendaient depuis la mer jusqu'aux lieux où fut bâtie la ville de St.-Omer ; et sous Philippe d'Alsace, l'industrie flamande a transformé en champs labourables le terrain fangeux qui environnait les murs de la ville d'Aire. La sobriété et le travail paraissent surtout avoir été en honneur parmi ce peuple. Chez lui l'on n'engraissait point impunément. On craignait que l'embonpoint, que l'on regardait comme le fruit de l'intempérance, n'énervât les corps des jeunes gens et ne les rendît peu propres au métier des armes, que les belges regardaient comme l'un des premiers devoirs du citoyen. C'est pourquoi on les mesurait de tems en tems avec une ceinture déposée dans un lieu public, et celui dont l'embonpoint excédait cette mesure était condamné à une amende prescrite par les lois.

LESBROUSSART.

(1) Selon Dion Cassius, il ne parait pas que les Morins eussent des villes, du moins lors de la conquête des Gaules par César : *habitant hi populi*, dit-il, *non in urbibus, sed in tuguriis*. L. 39. — Ces peuples, dit-il ne vivent point dans des villes, ils habitent des cabanes. »

MINCK, *min* : — Lieu où se vend en gros, sous les yeux de la police, le poisson de mer aux poissonniers qui seuls ont le droit de le revendre en détail. Ce mot vient du flamand *min*, qui signifie *mien*. Celui qui le prononce hautement, tandis que le crieur va en décroissant de prix avec une grande promptitude, devient adjudicataire des *sommes* qui sont en vente. Cet usage a lieu dans toutes les villes de Flandre et de Hainaut. Le réglement sur la vente du poisson de mer, renouvelé le 22 mai 1581, par les échevins de Douai, écrit *min* et *minre* ce que l'on dit aujourd'hui *minck* et *minquer*, acheter du poisson au *minck*.

J. B. de ROQUEFORT.

PAREMENT (PIERRE-JOSEPH), né à Vazemmes, près Lille, brigadier dans le 2e régiment de chasseurs à cheval, périt le 18 octobre 1793, par un trait de courage qui peut être comparé à celui d'*Horatius-Coclès*. Il mourut en défendant, jusqu'à la dernière goutte de son sang, un poste à la conservation duquel la vie de ses camarades était attachée.

A. D.

LES FRANÇAIS A MONS EN 1792. — « Le 6 de novembre, les français qui étaient en guerre contre la maison d'Autriche, gagnèrent la bataille qu'ils avaient livrée aux autrichiens sur le flenu à Jumappe (*sic*), ils entrèrent à Mons le 7 vers les dix heures du matin ; les autrichiens l'ayant évacué la veille et durant la nuit. Le 8, le général en chef de l'armée françoise, Dumouriez fit convoquer le peuple au son du tambour, à l'effet de se rendre à Ste.-Waudru vers les trois heures, pour y choisir et nommer les représentans du peuple souverain ; le lieu du rendez-vous indigna d'abord les honnêtes gens et les bons catholiques, aussi très peu s'y rendirent, et ceux qui s'y trouvèrent y étaient allés plus par la curiosité de voir ce qu'il s'y passeroit que par le motif d'y coopérer ou de l'approuver par leur présence. Trente furent nommés pour composer une administration provisoire, ils furent moins choisis par le peuple que prédestinés dès la veille par les françois et le club des jacobins, qui avaient dressé une liste de personnes propres à exécuter leurs noirs projets. En effet après avoir déclaré dans leurs séances infernales, les biens ecclésiastiques appartenir à la nation, ils nommèrent un certain Mascayray lieutenant dans la troupe françoise, commissaire avec N. Mambour, maître maçon du chapître, et N. Delée, à lui adjoints, pour dresser l'inventaire des argenteries, ornemens et effets quelconques appartenants à l'église de Ste.-Waudru; ce qui fut exécuté à l'aide et sous la sauve-garde d'une troupe de soldats placés aux différentes avenues de l'église pour empêcher qu'on en exportât la moindre chose. Quelque temps après ledit inventaire fut achevé ; la nuit du 16 au 17 février 1793, vers neuf heures et demie, ledit commissaire avec ses deux adjoints se rendirent chez le grand clercq pour l'obliger à venir leur ouvrir la porte de l'église, à quoi s'étant opposé de toutes les manières, il fut nécessité d'y aller pour éviter de mauvais traitements et l'emprisonnement dont ils le menacèrent. Toutes les avenues du chapître étaient gardées par des soldats et *quelques pièces de canon*, pour empêcher le peuple de venir s'opposer aux vols sacrilèges qu'ils allaient faire. Durant cette nuit ils enlevèrent une remontrance d'or massif pesant dix-sept livres, enrichie de diamans, rubis et fines perles, le *St. chef en argent doré* (1) enrichi d'une topase de la grosseur d'un œuf de poule, de diamans, rubis, fines perles etc. etc. et généralement tous les calices et argenteries tant du chœur que des chapelles qu'ils avaient déposés à la trésorerie et à la chambre du poel. Par la vigilance du grand clercq, on eut le bonheur de conserver les reliques des différents reliquaires qu'il a eu soin de retirer. Par sa fermeté il n'y eut point de profanation des saintes Hosties, il se refusa de les retirer de la Remontrance

(1) Ce reliquaire avait été donné par la comtesse Marguerite de Flandre, en 1250.

et du ciboire durant la nuit par ce qu'il n'était pas décemment habillé ayant été obligé de se rendre à l'église en *robe de chambre*, tel qu'il était lorsqu'on le fut chercher chez lui. Le lendemain le grand clercq étant incommodé de peines et de douleurs de tout ce dont il avait été témoin jusqu'à trois heures la nuit, il me fit prier, moi *Distributeur*, d'aller chercher les Saintes Hosties et de les porter à l'église de St.-Germain, ce que je fis, avec M. le chapelain, vers les sept heures du matin. Les Saintes Hosties étant ôtées du ciboire et de la remontrance journalière, ils s'en emparèrent et les portèrent à la maison de ville, où tout ce qu'ils avaient pris durant la nuit fut déposé. Ils brisèrent l'antipanne et le gradin en argent du maître autel, ainsi que le tabernacle, ils mutilèrent la chasse du corps-saint de St.-Waudru, en enlevèrent tout ce qui était en argent doré, une partie en cuivre doré, les fines perles et bijoux dont elle était très enrichie. (2) On évalue à la somme de *trois cent mille florins* ce qu'ils ont pris durant cette nuit et les jours suivants. Ils eurent encore emporté à peu près la valeur d'une somme semblable en ornemens, linges cuivres, étaings, tableaux etc., si la divine providence, qui semblait vouloir protéger et conserver la Belgique contre les abominations, les sacrilèges et la tyrannie des perfides françois, ne l'avait délivrée de ses tyrans par le gain de deux batailles que les autrichiens soutinrent contre les françois infiniment supérieurs en nombre, l'une le 1[er] mars, entre Herve et Mastrick, qui obligea les françois de lever le siège de la dite ville de Mastrick, l'autre le 18 entre Tirlemont et Louvain, qui les mit dans une telle déroute, que l'armée françoise se débanda de toute part et fut obligée de se retirer dans ses villes frontières : telles que Lille, Condé, Valenciennes et Maubeuge. Ce fut le mercredi saint, 27 mars au soir, que l'avant-garde des hussards autrichiens entrèrent à Mons au son du carillon et de toutes les cloches de la ville (les françois l'avaient évacué la nuit précédente entre dix et onze heures). Il y eut illumination par toute la ville durant trois jours, les jeudi, vendredi et samedi saint, le carillon et les cloches se firent entendre continuellement. Le samedi saint Son Altesse Royale l'archiduc Charles et le général en chef le prince de Saxe-Cobourg firent leur entrée vers les trois heures après midi. Le lundi de la grande Pâque se chanta une messe solemnelle à onze heures au maître autel par M. l'abbé de St.-Denis, à laquelle S. A. R. et ledit Prince général avec l'état-major, le conseil, le magistrat, le chapitre de St.-Germain et les ordres religieux assistèrent. Je fus présenter l'eau bénite à S. A. R. et au prince de Saxe-Cobourg, vis-à-vis la chapelle de N. D. d'Alsemberg accompagné du

---

(2) Vers 1826 on découvrit plusieurs fragmens et figurines de ce reliquaire enterrés dans la cour d'une maison voisine de l'église, entr'autres un St.-Joseph en argent doré haut de 10 à 11 pouces d'un assez beau travail.

mayeur du chapitre, les dames vinrent les recevoir dessous le jubé; je la leur présentai encore au même endroit après la messe, les devançant à la sortie du chœur avec les mêmes officiers.

« Le 9 avril, jour de la fête de Ste.-Waudru, se fit une procession solemnelle avec le St.-Sacrement, *le saint chef* fermé dans une glasse quarrée (*sic*) et le corps saint dont la châsse était mutilée et brisée en plusieurs endroits, en actions de grâces de notre heureuse délivrance et en réparation des outrages et des sacrilèges commis par les françois et les *Belges leurs partisans* dans les lieux saints et contre l'adorable sacrement de nos autels. Le tour de cette procession et l'heure de la sortie furent les mêmes que le jour de la fête du St.-Sacrement, il y avait environ 300 flambeaux; elle se fit avec beaucoup d'ordre, de piété et d'édification. Le peuple parut fort touché et attendri à la vue du Saint chef dépouillé de son reliquaire et de la dégradation de la châsse du Saint Corps. »

Extrait du Mémorial du Distributeur du noble chapitre de Ste.-Waudru à Mons années 1792-3, page 155—157.

(Communiqué par M. *de Fortsas*, ancien avocat).

LE DOCTEUR TOURSEL. — Philippe-Augustin-Nicolas Toursel naquit à Arras, le 7 avril 1775, de parens justement honorés. Je ne redirai point leurs malheurs pendant les premiers tems de nos discordes politiques: ils sont assez connus. Son père, médecin distingué, que l'on n'a point encore oublié, en le destinant à sa profession, lui fit commencer de bonne heure des études qu'il termina complétement sous les pères du collége de l'oratoire d'Arras. Devenu réquisitionnaire ensuite, il fit les campagnes du Nord, de Hollande et de Sambre-et-Meuse, après lesquelles il rentra dans ses foyers vers la fin de 1796. Il alla de suite étudier la médecine à Douai pendant plusieurs années et vint terminer ses cours à Paris. Toursel était né médecin, son application soutenue l'avait déjà fait remarquer parmi ses nombreux condisciples, quand, revêtu du titre nécessaire à l'exercice public, il rentra à Arras aider son père et mériter pour lui-même les suffrages et la reconnaissance de ses concitoyens. Pendant plus de trente ans, le docteur Toursel a montré, non seulement dans cette cité, mais dans toutes les campagnes de l'arrondissement, tout ce que peuvent la philantropie, le zèle et l'amour de son état portés au plus haut point. Si telles sont en général les obligations du médecin, disons qu'il les connaissait bien, lui, il savait que leur acquit pouvait suffire à la conscience, donc à la tranquillité; dès-lors il se chagrinait peu de l'injustice de ceux qui, ne pouvant apprécier les difficultés de notre art, ne nous jugent sévèrement que d'après leurs douleurs ou selon leurs passions.

Toursel était entouré, dans son cabinet, des meilleurs écrits de tous tems. Bibliophile savant, sa bibliothèque est considérable et bien choisie, il aimait à la montrer

à ses confrères avec lesquels il était fort obligeant, et savait, au milieu de ce grand nombre d'ouvrages, mettre à l'instant la main sur celui dont il avait besoin. Je ne cite ce fait que pour prouver son esprit d'ordre et sa capacité. De l'un et de l'autre, la société royale s'est promptement aperçue, et, dans l'intêret de tous ses membres, elle a su en profiter.....Mais je m'arrête sur son mérite académique : il est réservé à un de nos collègues de nous en entretenir particulièrement. Quand l'école secondaire de médecine d'Arras prit la consistance qu'il désirait depuis longtemps pour cet établissement, Toursel y vint occuper la chaire de pathologie à laquelle il put bientôt, pour l'avantage des élèves, joindre la clinique de l'hôpital civil, où il remplaça souvent son vieux et respectable père auquel il succéda définitivement, et où il a laissé un bel exemple à suivre et un souvenir durable.

Sa carrière aussi courte pour l'humanité que laborieusement fournie pour la science, l'avait sensiblement épuisé : on s'en apercevait tous les jours; il le disait lui-même depuis longtemps. Il aurait dû restreindre ses travaux alors : mais jaloux de répondre à une juste confiance, au lieu de se reposer un peu quand ses forces trahissaient son courage, il étudiait encore avec une nouvelle ardeur pour ne rester en rien au-dessous des progrès de la médecine; enfin, jusques sur son lit de mort, le docteur Toursel indiquait aux autres les moyens de conserver leur existence. Admirable dévoûment ! vie et mort du médecin, du médecin dans toute l'acception de ce beau titre. Dès l'année dernière, il voyait approcher une fin prématurée : Toursel l'attendait avec le calme et la résignation d'une âme forte : il avait, avant de mourir, réglé toutes ses affaires, dicté toutes ses volontés, et c'est à l'une d'elles que je viens obéir en ce moment. Oui, mon digne et très-regrettable confrère, selon les vœux que tu m'as exprimés, je suis, à cette heure dernière, sur le bord de ta fosse, au milieu de tous les nôtres, au milieu des élèves que tu chérissais, je suis entouré de tes parens, de tes amis tous profondement affligés, et réunis de sentimens pour te dire, avec moi, un éternel adieu!!! (*)

MERCIER.

TESTELIN. — Amand-Joseph Testelin, négociant, lieutenant-colonel de la garde nationale, membre du conseil-général du département du Nord et du conseil municipal de Lille, né en cette ville le 22 décembre 1781, décédé le 20 juillet 1831.

La grande impulsion belliqueuse que les premières années de la révolution imprimèrent à la population française impressionna de bonne heure le jeune Testelin. Il avait à peine quatorze ans et demi que ses dispositions guerrières l'emportant sur des habitudes jusqu'alors toutes studieuses, il aban-

(*) Le docteur Toursel a succombé à la fin de mai 1832.

donna le collège et sa famille pour courir se ranger sous les drapeaux.

Il entra comme volontaire dans le 14e régiment de chasseurs à cheval, et fut immédiatement dirigé vers les frontières de l'Espagne. Testelin servit cinq ans et y fit cinq campagnes, car dans ces tems de gloire et de dangers la guerre était permanente.

Le 4 novembre 1799, il assista au combat de Fossano en Italie, et il y fit un prisonnier. Le lendemain, on l'envoya conduire son prisonnier au quartier-général établi à Coni ; arrivé sur le bord de la Stura, il y trouva quinze cents français que l'armée en passant avait laissés sur la rive droite. Cernés de tous côtés par les autrichiens ces quinze cens braves se jetèrent dans un ravin pour se mettre à l'abri du feu des ennemis. Testelin suivit ce mouvement, mais ayant entendu les cris plaintifs d'un officier français abandonné sur la hauteur, il n'hésita pas à se dévouer pour le sauver. Ne prenant conseil que de son courage et de son humanité, il courut à l'officier, le chargea sur ses épaules et le rapporta à travers les balles et la mitraille, au milieu des siens. Il le plaça ensuite sur le cheval de son prisonnier et ne le quitta plus qu'il fut en lieu sûr.

Une autre fois (notre jeune chasseur était alors brigadier], il fut chargé avec quatre cavaliers d'escorter un officier-général qui allait en reconnaissance. Comme le tems était fort brumeux, ils s'égarèrent et donnèrent dans une batterie ennemie. Ils s'aperçurent bientôt de leur méprise et du danger de leur position, mais reculer était impossible. Une résolution subite les saisit, mettre le sabre à la main, charger les canonniers et s'emparer des pièces, fut l'affaire d'un instant. Les deux canons de la batterie furent ramenés par nos braves, comme un trophée glorieux. Ajoutons à ces faits que Testelin assista à la fameuse journée de Novi, et combattit vaillamment à Marengo, où il fut blessé à l'épaule par un biscayen.

Quoique la vie des camps, ne fut pas sans charmes pour son cœur de jeune homme, Testelin apprécia de bonne heure le peu de chances qu'elle lui offrait pour l'avenir. L'idée de sa vieille mère abandonnée sans fortune et pouvant plus tard avoir besoin d'un appui s'était plusieurs fois présentée à son imagination ; il flottait indécis entre des vœux contraires. Des injustices dont il crut avoir à se plaindre, le décidèrent, il quitta le service en 1801.

De retour dans sa ville natale, il se livra tout entier au commerce et parcourut cette nouvelle carrière avec autant d'honneur que de succès. Testelin était trop bon citoyen pour rester étranger aux oscillations politiques, qui, dès 1812 et pendant la restauration agitèrent la société. Il était doué d'une raison à la fois trop noble et trop élevée, pour ne point apprécier ce qu'avait de funeste et d'avilissant le système d'administration suivi par les ministres de Louis XVIII. Ses

sentiments d'homme et de patriote le portèrent vers le parti de l'opposition, qu'il embrassa avec ardeur et dont il fut l'un des soutiens les plus fermes et les plus éclairés.

Citoyen, il a donné l'un des premiers à la cité l'exemple de ce courage civil si rare dans un tems où la bassesse et la corruption étaient des moyens de fortune, des titres aux distinctions sociales. Il a fait parti de toutes les associations politiques qui se sont formées pour combattre le despotisme, il a participé à toutes les souscriptions qui avaient un but généreux, et plusieurs fois il fut porté comme candidat à la députation par la partie indépendante et libérale du collège de son arrondissement.

La révolution de juillet le retrouva fidèle aux principes de sa vie. Avant même que les évenemens de Paris fussent connus parmi nous, Testelin s'était jeté dans le mouvement de résistance opéré à Lille, immédiatement après la publication des ordonnances, et le premier, il parut aux yeux de ses concitoyens revêtu du glorieux uniforme de la garde nationale, que plus tard l'estime de ses camarades décora des épaulettes de lieutenant-colonel.

Chargé en cette qualité, d'une grande partie de l'organisation de la garde nationale, il remplit cette tâche difficile avec un zèle au-dessus de tout éloge ; il y consacra tous ses instans et c'est à lui qu'il faut reporter principalement le mérite de la création si rapide de cette milice citoyenne, dont les étrangers mêmes admiraient la tenue, l'instruction, et la régularité.

Testelin fut appelé par le vœu de ses concitoyens plutôt que par la faveur ministérielle au conseil-municipal de Lille, puis nommé bientôt après membre du conseil-général du département, enfin sa Majesté, sur la demande de M. Montigny, colonel de la garde nationale, lui accorda la décoration de la légion d'honneur, qu'il n'eut pourtant pas le plaisir de porter, parceque le ministre différa l'expédition de l'ordonnance de nomination.

Possesseur d'une fortune noblement acquise, Testelin pouvait espérer de longs et d'heureux jours. Le sort en décida autrement. Frappé d'une appoplexie foudroyante que sa constitution physique pouvait faire craindre, mais dont rien encore n'avait annoncé l'approche, il est mort dans la force de l'âge, au milieu de sa famille stupéfaite d'un coup si violent et si subit.

Les obsèques de ce vertueux citoyen ont été dignes de lui ; la garde nationale toute entière, de nombreux détachemens de la garnison et plus de six mille personnes de tous rangs, formèrent son cortège et accompagnèrent sa dépouille jusqu'au cimetière d'Hellemmes où elle fut inhumée.

LELEUX.

MALBRANCQ. — Successeur d'Yperius et de Locre, Malbrancq est encore considéré depuis deux siècles comme le principal historien de cette contrée : son buste

doit orner le sanctuaire des antiquaires de la Morinie, comme le portrait de Monsigny décore à juste titre le salon de la société philarmonique?

Jacques Malbrancq fut admis dans la société des jésuites-wallons de St.-Omer, à l'âge de 19 ans, et chargé, suivant M. Weiss, bibliothécaire de Bésançon, d'y enseigner les humanités. « Il s'y appliqua à la prédication et passa successivement par les différens emplois de sa province. » Selon la bibliothèque Belgique, il employa une grande partie de sa vie à l'instruction de la jeunesse, avant de devenir historien renommé.

Malbrancq a traduit d'abord, du français en latin, la *Consolation des malades* du P. Binet (Cologne, 1619 ou 1629 in-8°) et les *après-diners* d'Antoine de Balinghem, Audomarois (Cologne 1620, in-8°)

Il voyagea ensuite dans l'étendue de l'ancienne Morinie, célèbre surtout par sa capitale, parcourut les diocèses de Thérouanne et de Tournay, visita Calais et le pays reconquis, le Boulonnais, la Picardie en deçà de la Somme, l'Artois, en deçà de la Lys et la Flandre en deçà de l'Escaut; en suivant d'illustres exemples, après avoir étudié sur les lieux mêmes les divers élémens de l'ouvrage qui devait faire sa réputation, il quitta les bords de l'Océan, les rives de l'Aa et de la Canche, et se rendit dans l'établissement des jésuites de Tournai, où il rédigea dans les loisirs du cloître les annales curieuses de ces peuples longtems réputés : *extremi hominum Morini.*

Le livre de Malbrancq est intitulé : *de Morinis et Morinorum rebus*.... Il est en trois tomes in-4° avec des cartes imprimées à Tournay en 1639, 1647 et 1654. « Le premier volume contient la description du pays des Morins et de leurs mœurs, suivie de recherches sur leur histoire depuis l'an 309 avant J.-C. jusqu'à l'an 751 de l'ère actuelle; le second volume comprend depuis le règne de Pépin, roi de France en 752, jusqu'à Godefroy de Boulogne, comte des Morins, en 1094; et le troisième s'étend de la mort de Godefroi à l'an 1313. » Cette analyse générale des matières, empruntée à la *biographie universelle* est exacte : nous ajouterons que l'ouvrage de Malbrancq contient, indépendamment des plans figuratifs de l'antique territoire des Morins qui occupaient ce que l'on a appelé le Boulonnais et les parties occidentales de Flandre et d'Artois, des effigies précieuses de Thérouanne et de Sithieu, ainsi que des saints législateurs de ce pays.

On voit dans les cartes le système de l'auteur qui prétendait que la mer s'enfonçait autrefois jusqu'à St-Omer, et il place le fameux *Port Itius* à l'entrée de ce golfe, opinion qui a été attribuée à sa partialité pour sa patrie.

Le troisième volume de Malbrancq est infiniment plus rare que les deux autres; d'après *Brunet*, il est même difficile de le trouver. Cependant les trois tomes réunis ont été vendus plusieurs fois dans ce département depuis quelques années, et les exemplaires complets

y sont encore recherchés avec empressement. L'auteur avait composé un quatrième volume, qui conduisait sa narration jusqu'à la destruction de Thérouanne en 1553; il contenait 129 chapitres; le vœu formé pour sa publication n'a pas été exaucé. Maillart allégue que ce manuscrit était, en 1702, au noviciat des jésuites de Tournay qui avaient hérité des papiers de leur savant confrère. *Philippe Luto*, rédacteur de curieux mémoires inédits sur l'histoire de Boulogne, l'y a fait chercher en 1739, et il lui a été répondu que l'on n'y conservait que l'original des ouvrages imprimés. Il parait certain qu'il se trouvait aux jésuites de Lille, en 1737, et l'on croit généralement qu'il a été brûlé dans l'incendie de cet établissement. Quelques bibliophiles distingués firent à ce sujet de vaines perquisitions, en 1827, tant à Lille qu'à Paris. On a dit toutefois qu'il en existait une copie dans la Belgique.

L'histoire des Morins est digne de la plus haute estime; l'auteur employa plus de quarante années à écrire les annales de sa patrie. Il pénétra dans toutes les archives et en fit le dépouillement. Il eut à se louer vivement à cet égard de la complaisance de l'abbaye de St.-Bertin dont il se montra le zélé défenseur. Il rassembla les faits qui étaient épars dans les chroniqueurs anciens et modernes. Il eut connaissance de plusieurs manuscrits intéressans qu'on ne retrouve plus et dont il nous a conservé la substance. Cependant son ouvrage n'est bon qu'à être consulté. On reproche avec raison au père Malbrancq des déclamations continuelles, d'être systématique et si diffus qu'il pousse à bout la patience du lecteur. Il paraît aussi trop crédule partisan des fables merveilleuses du moyen âge; mais il s'est rendu excellent critique dans les investigations curieuses et savantes concernant l'origine des choses. Au reste tous les historiens connus ou inédits de notre province ont tiré le plus avantageux profit de la lecture de son important recueil; ils s'appuyent de son autorité en cent endroits divers et témoignent unanimement de son mérite et du besoin de le compulser souvent. Il est étonnant que jadis, dans les encouragemens utiles que les administrations provinciales accordaient aux gens de lettres, aucun artésien n'y ait répondu par la traduction des œuvres historiques de Malbrancq. Il est vrai que son latin est mêlé de termes et de tournures difficiles à comprendre; mais on en disait autant de *Grégoire de Tours* qui orne aujourd'hui parfaitement la riche collection de M. Guizot relative à l'histoire de France. Espérons qu'une noble émulation fera connaître plus particulièrement le célèbre narrateur des faits et gestes des vieux Morins. Il a droit de conserver dans ce département la considération que ses travaux étendus lui ont si légitimement acquise.

On est d'accord sur l'époque du décès de Malbrancq: il mourut à Tournay, le 5 mai 1653. On est très divisé sur le lieu de sa naissance: Aire et St.-Omer se disputent

l'honneur de lui avoir donné le jour.

Maillart prétend qu'il est né à Aire, et que Marie Caverel, sa tante, était fondatrice de l'église des jésuites de cette ville. On dit que la maison paternelle étant tombée dans son lot, le jeune Malbrancq la donna à la société des jésuites, ainsi que ses autres biens, pour y établir un collège dans cette petite cité.

Dom Devienne fait naître Malbrancq à Aire en 1578. Henry répète cette opinion. Lefebvre, historien de Calais, Expilly, Malte-Brun et Collet dans sa défectueuse biographie, sont du même avis.

La *Bibliothèque Belgique* et les *Délices des Pays-Bas* désignent St.-Omer pour la patrie de Malbrancq. *Feller*, *Chaudon*, *Delandine*, *Osmont*, *Weiss*, *Ladvocat*, *Barbier* soutiennent ce sentiment qui est encore appuyé par MM. *Aubin*, *Abot de Bazinghem*, *Smytère*, le *Conducteur dans St. Omer*, la *Biographie de Beauvais*, et divers annuaires. L'année de sa naissance, selon cette série d'autorités, est 1580 ou 1582.

Deneuville et Hennebert gardent le silence sur ce point de biographie. On remarque dans un registre de l'état-civil de St.-Omer, une nommée Hudine Malbrancq, née le 4 mai 1583. Mais la difficulté nous semble entièrement éclaircie par les documens suivans puisés dans les archives de cette ville.

Le 20 avril 1639, le prédicateur des jésuites, *Cortax*, vint présenter au magistrat, de la part du recteur de cette compagnie, le manuscrit de l'histoire des Morins, composée par le père Malbrancq, un de ses membres, avec la qualification : *Audomarensis*, « lequel a été accepté de bonne part. » Le magistrat fit présent dans cette circonstance audit Malbrancq et au recteur, de 24 cannes de vin à 41 sols la canne.

Dix ans après, MM. les maire et échevins de St.-Omer, en recompense de la présentation faite par le recteur de la compagnie de Jésus de cette ville, à la réquisition du père Jacques Malbrancq, des tomes 1 et 2 de son histoire des Morins, au magistrat, *pour servir à cette cité de laquelle ledit Malbrancq est natif*, prirent la résolution de faire don au collège des Jésuites, pour les considérations dues audit Malbrancq, de 24 cannes de vin, ordonnant à Antoine de Witre, fournisseur, de livrer audit collège lesdites 24 cannes de vin au prix de 41 sols la canne. Cette délibération est du 21 septembre 1649.

Enfin, en 1654, il fut arrêté à notre hôtel-de-ville, que la commune contribuerait pour la somme de 200 florins aux frais de l'impression du troisième tome de Malbrancq, attendu que l'auteur était natif de St.-Omer, et qu'il avait manifesté l'intention de dédier son ouvrage au magistrat de sa ville natale.

La bibliothèque publique de St-Omer possède l'exemplaire offert du tems même de Malbrancq, avec la donation écrite sur les deux premiers volumes par les jésuites de St-

Omer et sur le troisième, par ceux de Tournay. La dédicace de ce dernier tome mentionne que l'auteur est mort dans la maison où il le composa.

Le témoignage irrécusable de l'historien des Morins vient en outre à l'appui de ces preuves respectables. Dans l'épître dédicatoire de son dernier volume, il commence par se déclarer *Audomarensis*; il proclame ensuite sa joie et sa reconnaissance de ce que ce volume va paraître *quasi jure debito*, sous les hospices de la cité qui l'a vu naître, *nostram Audomaropolim*, dont il espère un accueil favorable.

Nous nous flattons donc d'avoir suffisamment démontré que Jacques Malbrancq, un des plus laborieux écrivains de cette société qui comptait parmi ses habiles professeurs l'ami de Voltaire, le père *Porée*; que l'auteur plein d'érudition et d'une imagination brillante *de Morinis et Morinorum rebus*, « dont l'étude est indispensable à tout historien d'Artois, » est né dans la ville de St.-Omer.

H. Piers.

HALLEZ (Germain-Joseph), peintre, naquit le 18 juillet 1769 de parens peu favorisés de la fortune, à Frameries, village du Borinage, distant d'une lieue et demie de Mons (Hainaut). Dès sa plus tendre enfance, il montra un esprit vif et une intelligence au-dessus de son âge. Le curé de son village, émerveillé de ses heureuses dispositions, proposa de le faire étudier à ses frais dans l'espoir de le voir prêtre un jour; le jeune homme refusa et ses parens eurent le bon esprit de ne pas le contraindre à accepter une offre qui pouvait leur paraître avantageuse. Quelques dessins tracés à la plume et le désir ardent du jeune Hallez de recevoir les principes d'un art vers lequel il se sentait entraîné, engagèrent son père à l'envoyer en 1780 à l'école de dessin de Mons. En même tems il apprit à sculpter le bois chez Sclobas, homme qui réunissait quelques connaissances théoriques et pratiques en architecture et en sculpture dans un tems où ces connaissances n'étaient pas communes à Mons; il mérita la considération et l'estime de ses concitoyens et cependant nous l'avons vu à l'âge de 80 ans, pauvre, perclus, implorer, mais sans succès et par la voix de ses amis, l'entrée dans un hospice consacré à la vieillesse.

Le jeune élève remporta pendant 6 années consécutives les premiers prix à l'école de dessin. Cette victoire répétée donnait lieu à une fête annuelle dans son village où ses jeunes compatriotes le reconduisaient en triomphe. On le désignait alors par le surnom de *Petit Borain*, sobriquet dont il s'est servi depuis pour signer quelques uns de ses tableaux.

En 1787, M. Clisorius, marchand de tableaux, ayant vu quelques portraits au pastel et à l'huile de M. Hallez, lui fit des offres assez avantageuses pour qu'il l'accompagnât dans un voyage en France. Ce fut pendant ce voyage qu'il se forma: la vue de chefs-d'œuvre

de peintures de diverses écoles qu'il eut occasion d'examiner et des yeux et de l'âme, développa son génie et, comme le Corrège, dès lors il fut peintre. Les Etats du Hainaut avaient fait une pension de 25 louis d'or au jeune peintre, à titre d'encouragement, il ne toucha cette pension que pendant un an, la révolution belge, en ayant arrêté le paiement. Cependant des intérêts de famille avaient rappelé M. Hallez près de son père; celui-ci, natif de Mons, était revenu s'y fixer. Mais en 1790, Hallez se rendit à Bruxelles sur la demande de plusieurs personnes riches pour faire des tableaux de famille; il demeura deux ans chez M. De Barteinsten, conseiller à la cour du Brabant. Plusieurs portraits d'une exécution large, d'un coloris brillant, joints à une ressemblance parfaite, avaient déjà placé le jeune peintre à côté de ce que l'école flamande présente de plus célèbre dans ce genre de peinture. La réputation de M. Hallez croissait tous les jours. Le maréchal de Bender, qui commandait en chef l'armée impériale dans les Pays-Bas autrichiens, en entendit parler; il voulut aussi avoir son portrait. M. Hallez se surpassa dans ce tableau qui fut admiré des connaisseurs; mais Bender n'était point de ceux-ci; il avait cru payer grassement l'artiste en lui comptant 6 ducats; celui-ci les reçut pour les donner à un valet qui se trouvait près de là et sortit. Le valet étonné conte le fait qui fut rapporté à Bender; celui envoya sur-le-champ à M. Hallez 50 ducats par Zébro son aide-de-camp. Zébro, soit qu'il fut charmé de la conduite du peintre, soit qu'il ne voulut point que M. Bender l'emportât sur lui en générosité, fit faire son portrait pour le même prix.

M. Hallez fit ensuite le portrait du général Beaulieu (1). Ce fut à cette époque que Marie-Christine et le prince de Saxe-Teschen le chargèrent d'exécuter le portrait en grand de l'empereur Léopold, pour son inauguration.

La fortune souriait à M. Hallez quand la révolution française éclata. Les tems de révolutions ne sont point ceux où les beaux-arts fleurissent. Entre-tems il s'était occupé de trois tableaux de la vie de St.-Jean décollé que les confrères de la miséricorde à Mons lui avaient demandés. L'esquisse du tableau qui devait représenter la décollation est tout ce qui a été exécuté de cette entreprise.

Pendant les premières années de la révolution, M. Hallez composa chez lui quelques petits tableaux de chevalet. Après la bataille de Jemmapes le général Dumouriez lui demanda le dessin du champ où se donna cette bataille. L'artiste dessina quatre vues. Pendant qu'il y travaillait le général partit et les dessins restèrent chez l'auteur où ils sont encore.

En 1796, lors de l'établissement de l'école centrale à Mons, M. Hallez y fut nommé professeur de des-

(1) Il a fait aussi le portrait en pied du même général.

sin. Après la suppression de cette école, il avait le projet de se rendre à Paris, décidé qu'il était à essayer son talent sur un plus vaste théâtre ; mais M. Garnier, préfet de Jemmapes, qui l'estimait beaucoup, l'engagea à rester lui fesant espérer l'institution prochaine d'une école de dessin à Mons, M. Hallez resta ; l'école fut établie, il en est encore professeur aujourd'hui. Ce fut à cette époque que M. Hallez se maria, ce qui l'attacha plus que jamais à cette ville.

Peu après le mariage de Napoléon et de Marie-Louise, M. Hallez offrit à l'impératrice qui attendait l'empereur à Lacken un dessin au pastel représentant la Victoire dictant à Clio les hauts faits du monarque. Marie-Louise l'agréa ; l'empereur n'étant point venu à Lacken l'impératrice partit. L'auteur se crut en droit de reprendre son dessin qui était resté au château ; il est aujourd'hui dans son cabinet.

En 1814, M. Deroder, commissaire général chargé des fournitures pour l'armée anglaise en Belgique, offrit 50,000 francs des tableaux que renferme le cabinet de M. Hallez, mais celui-ci ne voulut point les céder ; il garde ce dépôt comme un patrimoine pour ses enfans persuadé que ses ouvrages augmenteront considérablement de valeur après sa mort. Voici la liste de ses tableaux qui sont encore chez lui : 1° un christ de neuf pieds de hauteur, et un autre semblable, mais plus petit ; 2° l'enlèvement d'Hylas ; 3° la charité romaine ; 4° le retour à la vertu ; 5° l'enfance de Jupiter ; 6° une mère baignant son enfant ; 7° la diseuse de bonne aventure ; 8° l'innocence défendue par la fidélité, et un autre représentant le même sujet mais en petit. 9° Samson ; 10° les Horaces modernes ; 11° la bonne fête ; 12° la tendresse maternelle ; 13° le portrait en pied du général Beaulieu ; 14° le portrait de l'auteur ; 15° le portrait du père de l'auteur ; 16° un paysage représentant une vue des environs de Chimay ; 17° un autre paysage, vue des environs de Malines ; 18° le portrait en pied de Clisorius ; 19° le portrait de l'abbé François ; 20° un portrait d'enfant. etc. Il avait fait deux paysages qui furent achetés pour le musée de Moscou ; ces deux tableaux ont été la proie des flammes en 1812, lors de l'incendie de cette ville. M. Hallez est auteur d'une sainte Barbe, patrone des charbonniers ; il en fit présent à la commune où il reçut le jour ; ce tableau orne maintenant l'église de Frameries. (2)

Il serait trop long de donner le détail du sujet de chacun de ces tableaux et de s'étendre sur leurs différens mérites ; mais nous dirons que M. Hallez n'appartient à aucune école (3), il n'a

(2) M. Hallez a fait beaucoup de portraits à l'huile et au crayon, tous sont remarquables par une grande ressemblance et un fini précieux. Il a traité le portrait au crayon avec une perfection désespérante.

(3) MM. De Burtin et Pasquier Syphorien, l'un dans une revue d'une exposition de tableaux de Bruxelles, et l'autre dans un voyage en Belgique, le nomment *l'Elève de la nature*.

été imitateur que sous le rapport du coloris, et l'étude qu'il a dû faire pour arriver à être l'égal des meilleurs coloristes flamands, n'est pas ce qui est le moins honorable pour lui. Doué d'une grande sensibilité, M. Hallez a dû la communiquer à ses compositions; elles sont généralement intéressantes. Selon les sujets qu'il traite il est énergique ou gracieux; son dessin est correct et varié, il sait draper avec goût et ses clairs-obscurs sont admirables.

M. Hallez exposa plusieurs de ses tableaux à Paris et à Bruxelles. Quelques uns furent placés dans un jour qui ne pouvait que leur être défavorable. Ce désagrément joint à ceux que lui attira la franchise de son caractère, sont causes que depuis quinze ans il n'envoie plus rien aux expositions. Cependant il est à désirer qu'un aussi beau talent se réveille et qu'encouragé il reprenne son ancienne vigueur. Nous nous plaisons à croire qu'on lui rendrait justice dans nos salons et que l'on conviendrait enfin qu'il est un des artistes qui honorent le le plus la Belgique. (4)

LOUIS FUMIÈRE

(4) Je dois déclarer ici pour rendre plus complette la notice que j'ai publiée sur l'église de Ste.-Waudru, que c'est en quelque sorte à M. Hallez, que nous devons la conservation de ce beau monument. Pendant la révolution française, des gens *ad hoc* délibéraient sur la démolition projetée de Ste-Waudru: M. Hallez, cria au Vandalisme et demanda un délai pour s'en référer à l'avis de l'institut sur ce barbare projet. On ne revint plus sur cet objet et l'église est restée debout.

ANDRÉ DU CROQUET. Il n'est rien de nouveau sous le soleil; M. Marle, en proposant sa *réform ortografique*, avait peut-être cru mettre en avant une idée nouvelle; pas du tout: avant lui, le cynique, mais original *Restif de la Bretonne* essaya l'introduction d'une orthographe de son invention, et en donna le modèle en 1787, dans le tome XIII de ses *nuits parisiennes*; précédemment l'illustre naturaliste *Adanson* avait publié ses *Familles des plantes*, 1763, 2 vol. in-8°, en suivant la prononciation pour toute ortographe; et plus anciennement encore *Lartigaut*, grammairien de Calais, avait produit un livre passablement original, intitulé: *Les progrès de la véritable ortografe*, ou *l'Ortografe francése, fondée sur les principes, confirmée par démonstrations*. – Paris, 1669, in-12. Mais celui qui, le premier de tous, a voulu tenter de réformer l'orthographe de la langue française, appartient (on ne le croirait jamais), à nos contrées flamandes. C'est *André Ducroquet*, nommé *Croquetius* dans le monde savant de son tems, né à Douai au commencement du XVIe siècle; Docteur en théologie, prieur de la célèbre abbaye d'Hasnon, il passait de son vivant pour un prédicateur fameux. Sa réputation commença à Valenciennes, lorsque pendant les troubles de religion, les moines de l'abbaye d'Hasnon se réfugièrent en cette ville, sous la conduite de Jacques Froye leur abbé. Ducroquet y prêcha la parole de Dieu pendant deux ans et demi, les jours de fête et les di-

manches, et attirait un grand concours de fidèles. C'est par la publication d'un choix de ses sermons sur les psaumes de la pénitence qu'il a fait connaître sa réforme orthographique. Ayant supporté longtems, dit-il, le déplaisir de l'incertitude et de la variation de l'orthographe d'une langue aussi simple, aussi belle et douce que la langue française, j'espère qu'on me pardonnera d'avoir osé lui enlever ses lettres inutiles en la rapprochant de la prononciation usitée de tous tems par les doctes et nobles personnes (1). Ce livre de Ducroquet est donc un monument précieux qui nous a conservé la prononciation des habitans instruits et bien élevés de nos contrées pendant le XVIe siècle. Il nous montre qu'elle se rapproche beaucoup pour certains mots, de celle aujourd'hui en usage parmi nos villageois (2), gens simples, qui conserveront longtems encore le langage et les traditions des tems passés.

Du Croquet, dans son orthographe, supprime entièrement la lettre *h* comme inutile ; il ne la conserve que dans les noms propres qu'il croit ne devoir pas changer. Il se sert de la diphtongue latine *œ* pour remplacer *eu*, et de tous les *é* fermés il en fait des *è* ouverts pour se conformer à la prononciation du pays, que beaucoup de valenciennois d'aujourd'hui, vrais partisans des usages traditionnels, ne manquent jamais de prononcer ainsi.

C'est principalement cette singularité de l'ortographe qui fait que le livre des sermons de Du Croquet est fort recherché des curieux; il est intitulé : « *Omilies trente-noef* » *contenantes l'exposition des set* » *psalmes penitentieles*, *précées en* » *la ville de Valencénes*, *en l'église* » *et prévotée de Nôtre-Dame la* » *grande ;* par *D. Andriev Dv* » *Crocqvet*, religiœ de l'abeie de » Hasnon, doctœr en la S. Théo. » Douisien. — A Dovai, de l'imprimerie de Iean Bogard, l'an » MDLXXIX. » In-8° de 335 feuillets, dédié à J. Froye, abbé d'Hasnon.

Le douaisien Du Croquet est encore connu par quelques productions ascétiques qui n'ont pas l'intérêt de celle que nous venons de signaler; disciple du fameux *Mathieu van Galen*, professeur de théologie, et chancelier de l'université de Douai, Du Croquet crut devoir mettre en lumière les leçons qu'il avait recueillies de ce maître pendant le cours de ses études à Douai : elles parurent successivement sous ces différens titres : I. *Catecheses Christianæ*, etc. Duaci, Ludov. de Winde; 1574, in-4°, 624 pages. — II. *Commentarium in epistolam Pauli ad Hebræos*. Duaci,

(1) « Ayant porté loin tem le deplaisir de » l'incertaine varieté, et superfluité faceuse conioınte à l'ortografie d'vne tant simple, néte, et douce lăgue françoise, ami » Lectœr, ie te prie prenre en bone part ; » ou au moins pardonner, si.... i'aie dans » ce livre osé tailer la mesure de l'ortografie d'icéle sur la prononciation de tout » tems vsitée aus doctes et nobles persones, etc. » (*Le Corectœr au Lectœr*).

(2) Par exemple il dit : *vora* pour voudra ; *çangement* pour changement : l'*onœr* pour l'honneur ; *volu* pour voulu ; *liu* pour lieu; *çarge* pour charge, etc.

1578, in-8°. — Ces ouvrages sont aujourd'hui totalement oubliés.

André Du Croquet, étant encore dans la force de l'âge, fut emporté par la peste à Valenciennes, en 1580, tandis qu'il prêchait dans l'église de Notre-Dame-la-grande sur l'apocalypse.

A. D.

CALVAIRE DE BRUAI. — Beaucoup de nos lecteurs, de ceux qui vont prier Dieu à Bonsecours, ou danser à Condé, n'ont pas manqué de remarquer le calvaire du village de Bruai, qui s'élève majestueusement ombragé d'arbres toujours verts; mais peu d'entr'eux en connaissent l'origine, la voici : Un habile escamoteur, qui prenait le nom du célèbre *Comus*, sans toutefois le valoir, venait de donner à Condé une représentation de ses prestidigitations, et retournait à Valenciennes avec toute sa famille dans la même voiture. Arrivée à Bruai, toute la carrossée versa dans un large fossé; on retira par la portière M. et Mme. Comus et tous les petits Comus les uns après les autres, et examen fait d'un chacun il se trouva que pas un n'avait une égratignure. Le physicien vit dans ce fait une protection toute particulière du ciel et fit vœu de faire bâtir au lieu même de sa chûte, un superbe calvaire qui rendrait témoignage aux siècles futurs de sa reconnaissance pour la bonté divine. Aussitôt dit, aussitôt fait; il se rend chez le maire du lieu, annonce ses intentions, fait venir un maçon, et, ne marchandant ni sur le prix du terrain ni sur celui de la main-d'œuvre, il ordonne qu'on mette de suite la main à l'ouvrage, afin qu'il puisse solder le tout avant de quitter le pays. A la vue d'un homme qui parait si heureux d'être sauvé d'un grand danger, personne ne conçoit de défiance et le calvaire s'élève superbe et grandiose; mais au moment de payer les ouvriers on ne trouve personne : et depuis, plus jamais Bruai n'entendit parler du fondateur Comus. De tous les escamotages qu'il fit en sa vie, celui du *calvaire* est sans contredit le plus considérable. Et voilà comme quoi la commune de Bruai possède un superbe calvaire.

A. D.

GEORGE DE BERTOUL (1). — En l'église de St.-Vaast dans la ville de Valentiennes repose le corps de feu messire George de Bertoul, chevalier, etc. Soldat de fortune, iceluy estoit filz de Jehan et de Anne Prevost, parmentiers de leur style; iceluy parvenu à l'eage de 17 ans environ, voiant que ses père et mère avoient du mal de vivre, print résolution d'aller veoir le pays, et, sortant de Valentiennes lieu de sa naissance et de sesdits père et mère, avec une paire de ciseaux seulement bien povrement esquipez, il se

(1) Cet article est extrait des œuvres manuscrites de *Simon Leboucq*, prévôt et historien de Valenciennes, qui a beaucoup écrit mais qui n'a fait imprimer qu'un petit opuscule fort rare et intitulé : *Brief Recueil des antiquités de Valentiennes*, à Valentiennes, chez Jan Vervliet, 1619, in-8° de 42 pages. Peu de nos lecteurs ayant eu occasion de lire les œuvres de notre bon prévôt, nous n'avons rien changé à son style, afin de leur en donner une idée exacte.

A. A.

meit en désoubs d'un maitre tailleur et en peu de temps profita tellement audit stil qu'il se renda aussi capable que le maître. Ce que voiant il passa outre et tira vers Rome, où arrivé il trouva service près d'un cardinal où il fut quelque tems et voiant que sa fortun ene dépendait de ce stil il se resoult de passer en Espaigne, où avec des lettres de recommandation du maître qu'il avait servi il fut colloqué chez le duc d'Ausone (d'Ossone) lequel estant faict vice-roi de Sicile, il le mena avecq lui et fut illecq trois ans jusques à ce qu'iceluy seigneur duc fut faict vice-roy de Naples où il le suiva aussi, et l'an 1617, pour ses bons et fidels services, fut lieutenant d'une compaignie de chevaux aux trouppes qu'on envoya delà pour la guerre de Piémont et siège de Verceil où il se comporta si valeureusement qu'il fut faict capitaine d'une compaignie d'infanterie avec laquelle peu après il vint en Allemaigne avec l'armée de don Gonçales de Cordua, se trouva en la mémorable bataille de Prague où pour sa valeur l'empereur lui donna le titre de chevalerie, lui donnant pour ses armes de gheule à une estoille d'argent, ou chef d'or à l'aigle de sable, lui donnant estoille en mémoire que ladite signalée victoire avoit esté gaingnée proche le jardin de l'estoille lez la ville de Prague en l'an 1620, le 8 novembre. De plus ledit de Bertoul suivant l'armée de don Gonçales de Cordua susdit se trouva en la bataille du Palatinat contre le marquis de Dourlach le VIIe de may 1622. Côme aussy la mesme année le 29 d'aoust à celle de Fleru contre le comte de Mansfeldt et l'enragé Halberstadt; en laquelle iceluy de Bertoul gaingna l'estendart du susdict comte de Mansfeldt, lequel il alla présenter à S. A. sérenissime l'infante Isabella Clara Eugénia, laquelle lui promist la récompense condigne, comme elle feit par après le faisant sergeant maior du Tercio de Wallons du comte Philippe de Mansfeldt enuiron l'an 1628; et depuis, en l'an 1633, le feit mestre-de camp d'un tercio de trois mille Wallons lui donnant le gouvernement du fort de saincte Marie et autres situés sur la rivière d'Anvers, ce qu'il at exercé jusques à son trépas advenu en la ville de Bruxelles. Aiant ordonné par son testament d'estre sépulturé en l'église paroissiale de ses père et mére ordonnant y drescher une épitaphe côme l'on at faict, scavoir au grand autel de ladicte église de St. Vaast de laquelle la peinture seule (où est la représentation du couronnement de nostre redempteur) at couté cinq cent florins et l'escrignoire environ troys cens florins faisant ensemble huit cent florins. L'escripture pardesus est telle :

« A l'honneur de Dieu et mémoi-
« re de George de Bertoul, cheva-
« lier, coronel, mestre-de-camp
« aux armées de sa majesté. après
« plusieurs signalez services très-
« passa le 1er may 1638. son corps
« repose ci-devant R. I. P. »

A. Delafosse at posez ceste épitaphe à l'ordonnance du défunt.

SIMON LEBOUCQ.

PRISE DE FRANÇOIS Ier. — Le peuple a été dans tous les tems follement admirateur du pouvoir du moment; son encens monte toujours vers l'homme qui vient de se placer sur le piédestal. Qu'on ne lui en veuille pas trop cependant puisque dans la manifestation de sa joie ou de sa colère, il a souvent pour moteur ses maîtres eux-mêmes qui s'en servent comme d'un vil jouet. En voici un exemple pris dans quelques mille, tiré d'un manuscrit de *Simon Le Boucq* que nous avons cité plus haut; il est intéressant, quoique pénible pour nous, de voir comment en des tems éloignés on a pu se réjouir, dans une ville si française aujourd'hui, des désastres de la France. Ainsi le voulurent notre position et Marguerite d'Autriche.

Coment on fit procession généralle en Vallentiennes pour la prinse du roy François devant Pavie.

« L'an 1524 selon l'ancien stil et selon le nouveau 1525 le jour de saint Mathias au mois de février, le roy de France, François 1er du nom fut prins prisonnier devant Pavie par les gens de l'Empereur et fut mené en Espaigne, et pour ceste occasion madame Marguerite d'Austrice gouvernante des Pays-Bas au nom de l'empereur envoya lettres closes à Messieurs de Vallentiennes leur priant faire procession généralle et remercier Dieu de la grâce qu'il avoit pléu donner à sa magesté, come appert par sa dite lettre laquelle fut apportée à mesdis sieurs par le marquis d'Arscot venant de Bruxelles en ceste ville, lesquelles luy avaient estez transmises de la part de ladite dame et luy estant arrivé en ceste ville pour cest effect la feit publier à la Bretesque sans descendre de son cheval dont la teneur s'en suit: (1)

« A nos très chers et bien aymés les prévost, jurés et eschevins « de nostre ville de Vallentiennes, « Marguerite archiducesse d'Austrice, ducesse et comtesse de « Bourgongne, régente et gouvernante des Pays-Bas etc. Salut!

« Très chiers et bien aymés :

« Nous vous advisons que par « lettres de messieurs les ducs de « Bourbon et Milan nos cousins, « et de deux de leurs gentilshommes venus en poste, lesquelz ont « estez à la bataille de l'armée de « l'Empereur, contre le roi de « France, j'ay aujourd'huy eu certaines nouvelles que le 24e de febvrier, l'armée de l'empereur as- « saillit le Roy de France en son « camp, de sorte que combien « qu'il fuist grandement fortifié « le Roy y fut prins prisonnier, « quatorze mil homes de guerre « tués dedens le camp et que le res- « te qu'il print la fuite a esté entièrement prinse ou tuez, et ne « sut on qu'il en soit aulcun es- « chapé, nous vous requerrons « que à la consolation des subjects, « manans et habitans de Vallentiennes, vous les en advertissez « les exhortez, et leur ordonnez « rendre grâce et louanges à Dieu

(1) Le style du bon prévôt indique suffisamment qu'il n'était pas français.

« de la victoire qu'il nous a envo-
« yez, par feux de joie, par pro-
« cessions et oraisons et aultres
« pieuses œuvres, et surtout faire
« prières pour le salut des ames de
« ceux quy y sont trespassez, et es-
« tant très chers et bien aymés no-
« tre Sr soit garde de vous. Escript
« à Bruxelles ce sixiesme de mars,
« an 1524 et ainsy signé : Margue-
« rite, et du secrétaire *Dublyot* »

« De ces nouvelles le peuple de Vallentiennes fut merveilleusement resjouy et messieurs de la ville pour subvenir au commandement de la gouvernante, assemblèrent le conseil particulier, auquel fut conclud que pour ces joyeuses nouvelles on ferait la feste et procession généralle le noefviesme jour dudit mois de mars, ce qu'il fut faict, auquel jour la solemnité fut fort triumphante en ladite ville, et se feit la procession généralle des gens de l'église de toutte la ville come de coustume où que monsr le prélat de Hasnon porta le sainct-sacrement, le marquis d'Arscot, portoit le pasle accompagné du prévost de la ville et des sieurs de Roisin et de Vertaing; les mestiers de la ville y assistoient aussy en ordre. »

A. A.

LAHURE (Louis-Joseph) (1), est né à Mons, le 29 décembre 1767. Il reçut une bonne éducation, et finissait ses études à l'université de Louvain lorsque la révolution de la Belgique éclata. Il se rangea sous les bannières patriotiques, et son goût pour le service militaire le fit rester à l'armée des Etats jusqu'au moment de la dissolution.

En 1792 il se retira en France où il fut successivement nommé lieutenant, capitaine, et le 9 janvier 1793, chef d'un bataillon d'infanterie légère. Il s'était trouvé au siége de Lille, à la retraite de Dumouriez, et, à la fin d'avril il était à Valenciennes. Il assista aux affaires des 1er et 8 mai où son bataillon se distingua, et eut onze officiers tués ou blessés. Pendant le siége de Valenciennes, il partagea la fatale inaction du camp de César, dont il suivit le mouvement vers la plaine de Vitry.

En septembre 1793, Lahure partit de Dunkerque avec la division du général Leclerc; il se distingua devant Bergues et surtout à la bataille d'Hondoschotte où il ramena au combat un nombre considérable de soldats qui, frappés d'une terreur panique, s'enfuyaient devant l'ennemi. Le bataillon Lahure faisait partie de l'armée qui se porta sur Maubeuge, et assista aux différents combats qui se livrèrent sur la Sambre.

En l'an II, Lahure rendit des services importants dans les journées de Moucron, de Turcoing, de Courtray, et contribua à culbuter l'ennemi à Rousselaer. Dans cette dernière affaire, il eut un cheval tué sous lui par un coup de boulet qui brisa le fourreau de son sabre

(1) La plupart des faits de cette notice sont extraits d'un manuscrit qu'on a bien voulu nous confier, et sur la véracité duquel on peut compter.

et lui fit une contusion à la jambe. Il se signala dans la campagne de la Belgique par son zèle, son infatigable activité et ses talents. Il commandait alors l'avant-garde d'une division ; on le chargea d'établir, ce qu'il fit avec succès, un pont sur le canal de Malines à Louvain. Son courage se déploya de nouveau dans la conquête de la Hollande.

En l'an III, Lahure passe le Wahal, vis-à-vis du village de Rossum, enlève au pas de charge une redoute renfermant deux mortiers, cinq pièces de gros calibre et une grande quantité de munitions. Le 28 nivose, il entre avec son avant-garde à Utrecht et le 30 à Amsterdam. Les troupes françaises furent reçues dans ces deux villes avec de vives démonstrations de joie de la part des habitants : les vainqueurs ont toujours raison.

Dans le mois de pluviose, on le dirige vers la Nord-Hollande avec ordre de prendre possession des places et de s'assurer des troupes hollandaises qui s'y trouvaient. Harlem ouvre ses portes. Arrivé à Alcmaer, il détache un escadron de hussards et fait partir en poste une compagnie d'infanterie légére qui se rendent au Helder, et s'emparent de quatorze vaisseaux de guerre et de plusieurs bâtiments marchands que la glace retenait dans la rade. Des cavaliers montés aborder des vaisseaux en mer et les forcer à se rendre ! Le cruel jeu de la guerre offre des coups bien variés et bien bizarres ! mais tous de la même couleur...., de sang.

Le 17 messidor an III on le nomme chef de brigade de la 15e d'infantérie légère, il passe à l'armée de Sambre-et-Meuse, et prend part aux brillants succès qu'obtint d'abord cette armée.

Nous le retrouvons en l'an V partant avec la quinzième d'infanterie pour l'Italie, en même temps qu'une division de l'armée de Sambre-et-Meuse commandée par Bernadotte, alors le père de ses soldats qui l'adoraient, aujourd'hui le père de ses sujets, comme le sont tous les rois jusqu'au moment où leurs ingrats enfants s'avisent de courir à l'insurrection et aux barricades ; car alors il n'y a plus de père qui tienne.

Le brave Lahure contribua pour beaucoup à la prise de Gradisca, et, dans son rapport le général en chef fit l'éloge du chef de brigade.

Passé dans les états du pape après le traité de Campo-Formio, Lahure eut, pendant quatre mois, dans la nouvelle république romaine, le commandement des départements de Musone et de Tronto, et il ne se fit pas moins remarquer par son humanité que par sa fermeté.

Au mois de frimaire an VII il combattait avec Kellerman, et tous deux remportèrent de grands avantages sur les napolitains. Ce fut alors que le comte de Damas, émigré, qui figurait dans les rangs étrangers, eut la machoire fracassée par une balle. L'intrépide quinzième

d'infanterie, puissamment secondée par ses chefs, se couvrit de gloire en culbutant un ennemi nombreux.

Pendant que le général en chef fait ses dispositions pour anéantir les restes de l'armée napolitaine, les habitants se révoltent et se portent en armes sur nos derrières. Le premier bataillon de la 15e légère perd environ trente hommes assassinés par ces révoltés descendus des montagnes et de lieux presque inaccessibles, il est forcé de se retirer : alors, les furieux se précipitent sur les cadavres et les blessés, les mutilent, allument de grands feux et y jettent pêle-mêle morts et mourants. Par une atroce barbarie, deux jeunes officiers qui n'avaient été blessés qu'aux jambes furent mis à part et grillés sur de plus petits feux. Des renforts accourus trop tard ne trouvèrent plus que les membres à demi consumés de ces malheureuses victimes. Dans l'histoire des tigres, des crocodiles et des requins, on ne trouvera pas un seul trait de ce genre, on en trouve passablement parmi nous : nouvelle preuve de la supériorité de l'homme, animal raisonnable, sur les autres animaux. Depuis Terracine jusqu'à Capoue les napolitains traitèrent ainsi les français isolés. Pendant deux mois environ ils égorgèrent impitoyablement, hommes, femmes et enfants ; et néanmoins dans ce même intervalle de temps, l'armée napolitaine combattant pour ses foyers, sur son terrain, et quoique soutenue par l'insurrection, fut exterminée par l'armée française. On devait s'attendre à d'affreuses représailles ; nous nous contentâmes de brûler deux villes, *Trajetto* et une autre ; bagatelle pour une armée victorieuse; mais la politique commandait la clémence, et l'on fût humain par calcul.

Dans le cours de cette campagne, le directoire exécutif informé de la glorieuse conduite de Lahure, lui décerna un sabre d'honneur.

Le 30 prairial an VII, il fit preuve d'une rare intrépidité sur la Trébia. Le lendemain, au moment où il exécutait une marche savante et hardie afin de prendre en flanc et en queue la ligne ennemie qui arrêtait la division *Mont-Richard*, il fut atteint d'une balle qui lui fracassa le pied, et dut être emmené hors des rangs. Dans cette journée la quinzième d'infanterie légère, après avoir fait des prodiges de valeur, fut écrasée; elle perdit les deux tiers de son effectif. L'intrépide chef de brigade Lahure fut nommé général sur ce champ d'honneur et de carnage. On le conduisit à Plaisance où il fut fait prisonnier, n'ayant pu être transporté. Le général subit un long et douloureux traitement ; volontiers il eut consenti à souffrir d'avantage pour arriver à une entière guérison ; ce bonheur ne lui fut pas accordé ; il resta estropié, vit se fermer devant lui la carrière des combats, et ne put prendre une part active aux brillantes victoires de l'empire.

En germinal an X, il fut, par une honorable distinction élu

membre du Corps législatif où il reçut plusieurs fois des témoignages flatteurs de la part de ses collègues.

Lors de l'organisation des légions de l'intérieur, on le nomma major-général de la 5e légion à Grenoble, fonction qu'il remplissait en 1808.

L'Empereur appréciateur du mérite et des services rendus, le créa baron en 1813. Il joint à ce titre un autre titre bien ambitionné, celui de commandant de la légion d'honneur.

Il commandait le département du Nord lorsque nous eûmes à souffrir les horreurs de deux invasions successives; il s'y fit remarquer par un patriotisme constant et le plus généreux dévoûment. On dut à ses soins et à des mesures énergiques prises en temps utile la conservation de plusieurs places importantes où l'ennemi ne put pénétrer.

A la première restauration, le département de Jemmapes ayant été séparé du royaume, le général ne voulut pas renoncer à sa patrie d'adoption; il demanda et obtint en 1814 des lettres de naturalisation, et reçut aussi vers cette époque la croix de St.-Louis.

Après la seconde restauration, le général cessa d'être employé; en 1818 il fut mis à la retraite de maréchal-de-camp, avec le grade de lieutenant-général. Malgré ses fatigues et ses blessures, il avait conservé une force de caractère et une activité d'esprit qui auraient pu le faire remarquer encore; il préféra un doux repos et se retira philosophiquement dans sa terre de Wavrechain-sous-Faux, près de Bouchain, où il s'occupa à faire fleurir l'agriculture et l'industrie.

Lorsque la France voulut briser légalement par les élections un ministère déplorable, un certain nombre d'électeurs constitutionnels avait jeté les yeux sur M. Lahure pour le porter dans l'arrondissement de Valenciennes; le général Lahure fit noblement l'abandon de sa candidature pour ne pas compromettre une élection désirée par beaucoup d'hommes qui partageaient ses opinions. Ce désintéressement fut apprécié. On le nomma trois fois de suite membre du bureau définitif du collége de Valenciennes.

Le général Lahure ne put rester inactif lors de la révolution de juillet. Il reprit du service et, pour la troisième fois dans des temps difficiles, commanda le département du Nord. Il occupa ce poste jusqu'au printemps de l'année 1831, époque à laquelle il fut mis en disponibilité, comme lieutenant-général. Rentré à Wavrechain-sous-Faux, M. Lahure, objet des respects et de la considération de toutes les personnes qui l'entourent, y coule des jours tranquilles et heureux. Puisse-t-il après les plus honorables services et une existence si souvent agitée, y goûter longtemps encore les douceurs de la vie privée.

A. L.

LE FOU D'YPRES. — Dès le commencement du neuvième siècle, les rois de France eurent à leur cour des fous ou des bouffons, ce qui est la même chose. Leurs singularités, leurs farces et leurs bons mots servirent à divertir ces souverains et à leur faire oublier momentanément les peines et les soucis du trône. L'emploi des fous était en France érigé en titre d'office. Plus tard, et peu à peu, la mode d'en avoir s'introduisit dans toutes les cours de l'Europe. On prétend que la ville de Troyes, capitale de la Champagne, était en possession de procurer des fous au roi de France : on se fonde, à ce sujet, sur la demande que Charles V fit aux maires et échevins de cette ville, portant : « Que son fou étant mort, ils eussent à lui en envoyer un autre suivant la coûtume. »

Ypres a eu aussi son fou en titre, c'est ce que nous voyons par une supplique présentée au magistrat de cette ville, par *Louis Van Spanckere*, au mois de décembre 1547. Nous avons cette pièce en original; elle est en flamand et nous allons essayer d'en donner la traduction.

« Vénérables, sages et discrets seigneurs, avoué (bourgmestre), échevins et toute la communauté ici présente, il vous plaira savoir qu'il y a un nommé *Louis Van Spanckere*, bourgeois de cette ville d'Ypres, qui, en divers tems, s'est mis en devoir, pour conserver l'honneur de la ville, de faire le fou; qu'il s'est rendu aussi à différens concours avec les confrèries de l'arc et de l'arbalète et avec les chambres de Rhétorique, comme il vous est connu, et d'où lui est venu le titre de *fou d'Ypres*. Mais il vous plaira aussi savoir que ses gages ont été très modiques; c'est pourquoi le soussigné vous supplie et vous conjure très humblement de lui accorder par un effet de votre grâce, une récompense pour son talent, soit au moyen d'un don ou d'une gratification, ou de telle autre manière que vous le jugerez à propos. Ceci l'engagera à se tenir prêt à servir, tant pendant la nuit que pendant le jour, ceux qui auront besoin de lui pour exécuter des bouffonneries, ce qu'il fera pour les petits comme pour les grands. Il se recommande à vos bonnes grâces. Et s'il vous est agréable il sera le *Fou d'Ypres* et servira tous ceux qui se rendront en d'autres villes. »

Voici l'apostille du magistrat sur cette supplique singulière :

« Trésorier, il vous plaira fournir au suppliant douze livres parisis pour être employées à lui faire un habit à la livrée de la ville. Fait à l'assemblée du 13 décembre 1547, moi présent, signé *N. Keingiaert.* »

En Flandre et surtout dans les campagnes, la plupart des confrères de l'arc et de l'arbalète avaient des fous, qui, lorsque ces confrèries entraient dans une ville où se tenait un concours, les précédaient et faisaient des gambades et des grimaces, quelquefois comiques et presque toujours ridicules : cet usage est resté en vigueur jusques vers la fin du 18e siècle.

J. J. L.

DOUAI. *Imprimait-on dans cette ville en* 1512? — Nous avons parlé avec étendue dans les premiers numéros des *Archives* du voyage d'un sieur *Jacques Lesaige* dont la première édition, qui a pu être imprimée vers 1520 à Cambrai, devrait jusqu'à présent être considérée comme le plus ancien monument de la presse dans le département du Nord. Un littérateur qui a consacré plusieurs articles bienveillants à l'examen de ce recueil, dans la feuille de St.-Omer, s'exprime ainsi dans le n° de cette feuille du 26 mai 1832. « Le livre de Jac« ques Lesaige passe pour la premiè« re production des presses du dépar« tement du Nord; nous venons de « trouver dans le catalogue de la « belle bibliothèque de M. de Ryc« ke, médecin à St-Omer, vendue en « 1784, cette mention sommaire : « *Litteræ Japonicæ*, Douai, 1512 »

Il y a évidemment une faute d'impression dans cette indication; au lieu de 1512 il faut lire 1612. Voici nos raisons :

On n'a pu nous donner de *Lettres Japonaises* en 1512 : Le nom du Japon n'était pas encore connu alors. Marc-Paul de Venise, avait, il est vrai, visité cette contrée dans le 13e siècle. Lorsque la relation de cet illustre voyageur fut connue, on ne voulut pas ajouter foi à ses récits; c'était le temps, temps du reste qui se reproduit par fois, où le mensonge et l'absurdité avaient seuls créance. Des connaissances acquises ultérieurement vinrent plus tard attester, sur beaucoup de points, la véracité de Marc-Paul. En 1542 seulement, des portugais découvrirent le Japon, et par suite, on se convainquit que c'était ce pays que le célèbre vénitien avait décrit sous le nom de Zipangri. Peu de tems après la découverte des portugais, les Jésuites, (je prie les cerveaux étroits de ne pas m'en vouloir si je prononce ce nom) y plantèrent l'étendard de la Foi sous les auspices de saint François Xavier, qui y aborda en 1549. On sait que les Jésuites avaient ordre de transmettre une fois par an à leur général la relation de ce qui s'était passé dans leurs missions. Les plus intéressantes de ces relations écrites en forme de lettre, furent d'abord publiées séparément et il en existe un grand nombre d'éditions, on en fit ensuite des recueils sous le titre de *Litteræ Japonicæ* ou *litteræ annuæ S. Jesu*, et c'est l'un de ceux-ci qui se trouve mentionné, sous une fausse date, dans le catatogue de M. de Rycke. Le premier de ces recueils a paru à Louvain en 1569, il y en a plusieurs éditions; le second fut imprimé à Paris en 1572, et sans vouloir citer tous ceux que nous connaissons, nous signalerons encore le recueil publié à Anvers en 1611, qui est probablement le même que celui en question reproduit à Douai l'année suivante. Cambrai conserve donc toujours l'honneur d'avoir eu, parmi nous, la première imprimerie, quatrevingts ans environ après d'autres, il est vrai; mais quand nous ne sommes pas en retard de plus d'un siècle, Dieu soit loué.

A. L.

DE CLERCK, — Claude de Clerck, né à Ypres, (Flandre occidentale), le 9 janvier 1587, a joui comme poéte d'une réputation méritée. Sans fortune, sans appui, ses parens ne purent lui donner qu'une éducation bornée, aussi vécut-il jusqu'à la fin de sa carrière, dans un état voisin de l'indigence ; tranchons le mot, il était porteur de bière. L'obscurité de sa naissance ne l'empêcha pas de se livrer à la culture de la poésie flamande qui a dû ses progrès aux sociétés que l'on appelait *Chambres de Rhétorique*. Ces institutions étaient honorées dans l'ancienne Flandre et n'étaient pas sans utilité. De Clerck était facteur d'une des cinq sociétés d'Ypres. Il est mort le 13 octobre 1645, et quoiqu'il y ait près de deux siècles, son nom est encore prononcé avec éloge dans son pays natal. Nous avons de lui en manuscrit un volume de poésies, composé de panégyriques, d'odes, d'épithalames, de dialogues, d'élégies, de refrains, de chansons, etc. Ses vers sont faciles et coulans, ils dénotent surtout une imagination fertile à laquelle il n'a manqué qu'une culture plus soignée; son style est parfois fleuri et riche en fictions, et ce qui n'est pas moins à remarquer c'est qu'il est clair et intelligible. S'il commet quelques fautes contre les règles de la versification, il ne pêche jamais ni contre la rime ni contre la césure. Notre poéte a fait aussi : 1° une tragi-comédie portant pour titre, le *Jugement du roi Salomon* ; 2° une tragédie intitulée *Théophile* ; 3° des farces et quelques pièces que l'on nommait alors *esbattement*, ce qui pourrait se rendre par *divertissement* : il n'en existe que des fragmens. La société dont il faisait partie lui accorda en 1621, une pension, modique à la vérité, mais à condition qu'il ferait annuellement une tragédie et un esbattement : ceci prouverait qu'il avait la conception facile. De Clerck était en relation d'amitié avec quelques poétes de son tems dont les noms n'ont pas survécu. Lambert Vossius, cité par l'auteur de la *Flandria illustrata* a fait en vers l'épitaphe de Claude de Clerck : elle est adossée au mur occidental de la cathédrale d'Ypres.

Nous avons cru devoir rendre cet hommage à la mémoire de notre compatriote, qui était digne d'un meilleur sort et qui aurait été plus connu si la fortune inconstante l'eut favorisé.

J. J. L.

BIBLIOGRAPHIE DES PAYS-BAS, avec quelques notes (par H. Hoyois père), ayant pour épigraphe : *Ex uno nosce omnes*. A *Nyon*, en *Suisse*, de l'imprimerie de Natthey et compagnie (*Mons*), 1783, petit in-4°. 92 pages encadrées, compris 4 feuillets liminaires.

Ce livre doit, par son titre, exciter la curiosité des amateurs de ce pays ; j'ai été pendant longtemps désireux de le connaître. Barbier le cite, sans dénoncer la fausse date de Nyon en Suisse. G. Peignot (Répertoire de bibliographies spéciales) ne dit pas non plus que Mons soit le lieu de l'impression ; et dans le catalogue de Mlle. d'Yve (*Bruxelles* 1820), on

l'attribue à H. Bottin ; mais partout on indique qu'il n'a été tiré qu'à 50 exemplaires, aussi est-il fort rare : l'exemplaire de Mlle. d'Yve a été vendu seize francs. Je suis parvenu à en découvrir un ; (1) et pour que nos bibliographes cessent de regretter ce livre, ou qu'un amateur ne soit pas exposé à acheter chèrement quelques pages qui n'offrent aucun intérêt, il est nécessaire qu'on sache en quoi consiste cette bibliographie. L'auteur, si cela peut s'appeler un auteur, nous le dit dans son avertissement ; le voici dans toute sa simplicité :

« Dès l'enfance dans le commerce de la librairie, je dois à » un oncle cher (M. H. Bottin, » imprimeur-libraire à Mons), la » connaissance de certains ouvrages qui concernent les Pays-Bas; » établi à mon particulier, j'en ai » vendu plusieurs : il ne m'en est » passé aucun dans les mains, sans » que j'en aie pris le titre, pour » mon utilité. J'ai hazardé plusieurs réflexions que j'ai entremêlées de notes copiées d'après » les meilleurs catalogues, j'y ai » joint le prix de chaque ouvrage. » Voilà ma bibliographie. »

Voilà qui est bien modeste. Cet opuscule, décoré d'un titre ambitieux, portant date de la Suisse par je ne sais quelle bizarrerie, a été fabriqué par un homme dépourvu de toute science bibliographique. Le libraire Hoyois père, désirant probablement vendre avec avantage des ouvrages de son fonds, a fait imprimer, en suivant l'ordre alphabétique, les titres de quelques livres. Tous ne sont pas relatifs aux Pays-Bas, et il en a omis une immense quantité qui les concernent. *Les réflexions entremêlées de notes* ne peuvent être d'aucune utilité, et sont niaisement écrites. Ces notes nous apprennent presque toujours que les volumes cités sont rares, très-rares ; et les prix marqués par cet autre M. Josse excèdent les tarifs de l'époque, et bien plus encore ceux d'aujourd'hui (1), car il faut remarquer que tels ouvrages, recherchés dans un temps où chaque bibliothèque d'abbaye en possédait un exemplaire, et où l'érudition comptait de plus nombreux partisans, sont maintenant tombés dans la classe des bouquins ou des livres qu'on peut se procurer pour très-peu d'argent.

En somme, cette prétendue bibliographie n'est qu'un catalogue mauvais et incomplet, et en l'achetant vingt sous on jetterait un franc.

La bibliographie des Pays-Bas, pour laquelle on trouverait d'abondants matériaux dans nos Valère-André, le Mire, Swert, Paquot, et dans une foule d'autres auteurs connus, reste toujours à faire.

---

(1) Cet exemplaire est dans la bibliothèque publique de Mons. C'est à l'obligeance de M. Delmotte, bibliothécaire de cette ville et l'un de nos plus utiles correspondants, que nous devons d'avoir pu lire ce mince ouvrage et nous détromper.

(1) Van Loon est coté cent livres, Meteren 80, Vinchant 36 et ainsi de suite.

Qu'on me permette ici une courte digression qui se rattache à ce sujet : il existe un livre qui doit être curieux à consulter sur l'histoire littéraire de ce pays ; l'embarras est de le trouver ; en voici le titre, tel qu'il est rapporté par Barbier : « Nouvelle bibliothèque Belgique, (par Sam. Fr. l'Honoré). *Paris, Delalain aîné* ; *La Haye, C. Plaat*, 1783 *et années suivantes*, in-12. » Malgré toutes nos recherches, nous n'avons jamais pu le rencontrer. Peut-être nous occasionnerait-il le même désenchantement que le catalogue Hoyois ; mais, dans l'incertitude, il nous serait agréable de le voir ou de savoir de quelle utilité il peut être, afin d'en parler un jour, et, si quelque lecteur de ce recueil pouvait nous procurer ce plaisir, nous lui en saurions bien bon gré.

Ce n'est que par des communications franches et amicales de cité à cité, entre tous les hommes éclairés de nos contrées, qu'on parviendra à éclaircir une foule de questions d'un intérêt local plus ou moins élevé, et à faire connaître des monuments, ignorés jusqu'ici, des arts, de l'histoire et de la littérature. Ces communications sont faciles à établir dans un pays où une affectueuse fraternité est si généralement répandue.

A. L.

STATUS TOUCHANT LA PESTE, tirés d'un manuscrit du 16e siècle (1549) intitulé :

« Ce sont les Status bans et or- » donnances fais ordonnes et sta- » tues par Messeigneurs les Prevost » Doyen et Chapitre de l'église » collégialle de Saint Pierre de » Lille :

« Que quand il y aura quelqun » mort soubs leur seigneurie de la » maladie contagieuse que ceulx » qui demouront en la maison » mettent ou fashent mettre au- » près de lhuys ou ouverture de » ladite maison une botte d'estrain » de la longheur de deux pieds et » aussi que ceulx et celles demou- » rant en la dite maison portent » chacun une blancque verge en » leurs mains a peril detre banys » de leur seigneurie ou aultrement » pugnis à la discretion de leur » justice.

« Item ordonnent aussy mesdits » seigneurs pour certaine cause et » considerations à ceulx les mou- » vans que nul ne nulle depuis » maintenant en avant ne face » neupces ou il y ait plus de douze » paires de gens à peine de payer » 60 sous damende et pugnis a la » discretion de mesdits seigneurs » et de leur justice.

« Item ordonnent encoire que » es dites neupces on ne face ne » seuffre faire dansses en quelque » maniere que ce soit de nuyt ne » de jour a huys clos ne aultre- » ment sur pareille amende et pug- » nition que dessus se nest par le » congie et licence de mesdits sei- » gneurs.

« Item que ceulx et celles quy » ont pourcaulx oisons ou anettes » *(canards)* les tiennent enclos en » leurs maisons sans les laisser

» widduer et en dedans huyt jours » passes sen facent quittes sur la-» mende de chacun des dits cas » de trente sous. »

Dans un moment où le *choléra* sévit encore dans plusieurs de nos cités, il n'était peut-être pas sans intérêt de faire connaître les mesures que prenaient nos bons et pieux ayeux pour se garantir de la peste. Ces mesures étaient sans doute bien innocentes, naïves même; mais celles auxquelles nos savans ont recours aujourd'hui produisent-elles plus d'effet!

L. H. *de Lille*,

MARIE AU BLÉ. — Il est à remarquer que dans toutes les cérémonies et usages qui appartiennent spécialement aux anciennes provinces des Pays-Bas, il est toujours question de *boire* : toutes les fêtes soit civiles, soit religieuses, (et nos pères en comptaient beaucoup) ne manquaient jamais de se terminer au milieu des verres et des bouteilles. C'est là un type des mœurs flamandes : il semble que le *nunc est bibendum* ait été la devise naturelle et permanente de toutes les bannières des abbayes, des confrèries et des compagnies bourgeoises de la Flandre. Lorsqu'on commence la moisson dans quelques cantons du département du Nord, les moissonneurs font un bouquet d'épis d'orge et de blé et le présentent avec un certain appareil, au fermier qui les emploie, celui-ci leur donne à boire et cette première journée se passe dans la bombance ; le bouquet est suspendu au plafond de la cuisine de la ferme, où il demeure jusqu'à l'année suivante qu'il est remplacé par de nouveaux prémices. Cet usage est au dire de quelques antiquaires, un vieux reste du culte de Cérès; nous pouvous ajouter qu'on y sacrifie plus à Bacchus qu'à la mère de Proserpine.

Il existait jadis à Valenciennes une coûtume qui avait la même origine, et qui s'y célèbrait avec plus de solennité : le lundi qui suit la fête de sainte Véronique, patronne des fileuses et des mulquiniers, les porte-faix de la Halle commençaient à parcourir la ville en costume de bergers de théâtre; ils étaient armés de fourches de bois blanc ornées de rubans roses. Au milieu de cette bande joyeuse, on distinguait le plus beau des porte-faix, mieux paré que les autres, portant un énorme bouquet à sa boutonnière et conduisant une jeune et belle fille, habillée de blanc et chargée de rubans roses, à laquelle on donnait le nom de *Marie au blé*. Ce couple choisi, précédé de musiciens richement costumés, et suivi de son escorte champêtre, parcourait la ville en tous sens et s'arrêtait à chaque carrefour pour y danser le menuet, la matelotte, ou l'allemande; à l'aide d'un mouchoir blanc tenu par les deux bouts il exécutait des passes souvent fort burlesques. Pendant ce tems, les acolytes présentaient aux assistans du blé nouveau dans des plats d'argent et recevaient les dons de la générosité publique. Cette troupe, altérée par la chaleur de la saison et par l'exercice violent qu'el-

le fesait, ne dépassait guères un cabaret un peu famé sans y faire une pause honnête. Cette promenade dansante durait huit jours et se terminait à la fête de Marly, village près de Valenciennes, où l'on représentait les mêmes cérémonies pour la clôture. On doit bien penser qu'au huitième jour, les danseurs avaient un peu perdu de leur jarret, et les costumes de leur fraicheur, mais il n'en était pas moins vrai que tous fournissaient leur carrière avec un bonheur étonnant.

Les traditions locales rapportent que dans l'origine de cet usage c'était la femme ou la fille du prévôt qui dansait ainsi avec le syndic du corps des boulangers de la ville; ensuite les filles des halliers briguèrent l'honneur d'être *Maries au blé*; la plus belle et la plus vertueuse avait la préférence. Quelques accidens fâcheux étant survenus à la suite de ces courses dansantes, les parens ne permirent plus à leurs filles de courir ainsi les rues et les cabarets pendant une semaine avec une douzaine de cavaliers quelque fois trop galans; on fut alors obligé de prendre la *Marie au blé* parmi les filles de moyenne vertu et dès lors la coûtume dégénéra : les rétributions ne rendaient plus, la soif des danseurs allait croissant, on ne fesait pas ses frais : l'usage tomba enfin tout-à-fait; *Marie au blé* a dansé pour la dernière fois en 1822.

A. D.

LE PORTIER DE SAINT-QUENTIN. (1700). — Cette charge là en valait bien une autre ma foi! On avait l'honneur de porter un bel habit à larges basques, mi-partie rouge et bleu, une culotte aussi rouge et bleue, et un chapeau à trois cornes. Cela se voyait de très-loin, et chaque mouvement des bras et des jambes produisait nne alternative de couleurs fort agréable à l'œil. Ajoutez l'ordre mystérieux des boutons de l'habit; d'abord, un isolé, ensuite deux, et enfin trois réunis, ce qui voulait dire : un coup de cloche pour la fermeture de la porte d'ile, deux pour la porte St.-Jean. Ensuite dans maintes circonstances le guichet rapportait bon, notamment par les belles soirées, lorsque le clair de lune, les groupes d'étoiles, l'air doux et frais, les bruits du jour, mourant de loin en loin, lorsque tout invitait les amans à la rêverie et leur faisait oublier l'heure de la fermeture des portes. Alors, riche ou gueux, il fallait avancer cinq beaux sous au malin portier, qui vous jetait au visage le rayon indiscret de sa lanterne. Encore cinq sous, lorsqu'on s'était arrêté sous les feuillées de Remicourt à savourer le flan au fromage et la flamiche indigène. Encore cinq sous, lorsqu'après une partie de crosses ou de quilles on était allez boire du cidre ou du clairet au cabaret de Rouvroy. Et les petites transactions mystérieuses; la poignée de sel et l'once de tabac du fraudeur! Et enfin, pour peu que l'on fût observateur et philosophe, le plaisir d'analiser chaque individu entrant ou sortant; de saisir toutes

les affaires, toutes les intrigues au passage; de faire de sa loge un petit foyer de cancans, de son guichet, des fourches caudines, sous lesquelles force était de se courber, que l'on eût la mine humble ou fière, que l'on fût un modeste artisan, ou le capitaine des beaux arbalétriers de la ville! Aujourd'hui St.-Quentin n'a plus ni portes ni portiers, mais on y fait encore des cancans; demandez plutôt aux perruquiers, demandez aux coiffeurs.

F. D.

MORT D'ANNEESSENS. — Le vendredi 15 septembre 1719, les cinq doyens furent remis entre les mains du marquis de Prié, qui ordonna que l'exécution s'en fit incessamment, et prit toutes les mesures nécessaires pour prévenir un soulévement, et tenir le peuple dans la crainte et dans l'inaction. Le lundi, le procureur général, le fiscal et le secrétaire du conseil de Brabant se rendirent dans la prison où ils lurent la sentence des prisonniers, sans que ceux-ci fussent écoutés dans leur défense. Le soir on sut qu'Anneessens était condamné à être décapité, et les quatre autres doyens bannis à perpétuité; que leurs biens devaient être confisqués; que sept individus, convaincus d'avoir pris part aux pillages, devaient être pendus, et quelques uns fustigés auparavant devant la maison du chancelier, où il y avait une potence dressée pour la forme et pour servir d'amende honorable; que quatre autres pillards seraient fouettés, marqués et bannis. Pour assurer l'exécution de toutes ces sentences, le soir du lundi, l'infanterie campée dans le Parc, vint prendre possession de toutes les places de la ville et des postes les plus convenables. Mardi 19, à la pointe du jour, la cavalerie et les dragons occupèrent les endroits qui leur avaient été assignés.

L'échafaud qui avait été dressé sur la grande place fut gardé par des grenadiers et des dragons, toutes les rues par lesquelles les condamnés devaient passer étaient bordées par deux rangées de soldats. Un peu après les heures du matin, la marche commença. La moitié du régiment de Westerloo ouvrait ce funeste convoi, les archers du prévôt et du drossart de Brabant étaient au centre; au milieu d'eux était l'infortuné Anneessens sur une charette, en robe de chambre, le dos tourné vers le cheval et un jésuite, son confesseur, vis-à-vis de lui. Puis suivaient les autres condamnés à pied, le procureur-général en robe, tous les huissiers à cheval et le reste du régiment de Westerloo. On les conduisit de cette manière à la chancellerie, où ils attendirent près d'une heure devant la porte, avant qu'on fit entrer Anneessens. Arrivé devant ses juges il les salua d'un air grave et écouta avec calme la lecture de sa sentence. Il nia plusieurs des principaux chefs, mais on continua sans avoir égard à ses dénégations, Comme on lui imputait entre autres d'avoir donné de l'argent aux séditieux pour les ex-

citer au pillage. «Oui, dit-il, j'ai donné un écu à un tel en le montrant, qui est condamné à mourir mais c'était pour retirer de ses mains des papiers qu'il avait emportés de la chancellerie et que j'ai remis à un conseiller. » On lui reprocha d'avoir causé de grands désordres et aigri l'esprit du peuple contre la domination de l'empereur, ce qu'il nia pareillement.

Comme il s'exprimait avec beaucoup de feu sur plusieurs articles de sa sentence : « Songez que vous êtes devant vos juges, » lui dit-on ; à quoi il répliqua, en arrachant un crucifix des mains de son confesseur. Voilà l'image de mon juge ; c'est lui qui me jugera et tous les juges de la terre ! » Quand il eut entendu sa condamnation : « La cour approuve-t-elle cet acte d'iniquité, s'écria-t-il ? — Oui, dit le chancelier, elle vous condamne à mourir. — Que Dieu lui pardonne, répliqua-t-il, car elle ne sait pas ce qu'elle fait. » On lui demanda ensuite de signer sa sentence, suivant la coutûme en pareil cas ; ce qu'il refusa absolument, de même que de demander pardon à la justice, protestant toujours de son innocence et se félicitant de mourir pour sa patrie. On le conduisit de là au lieu de l'exécution. Quand il fut sur l'échafaud, il montra un visage serein et tint longtems ses regards fixés sur l'hôtel-de-ville. Son confesseur l'ayant exhorté à les tourner plutôt vers le ciel : « Ces degrés me rappellent, dit-il, combien de fois je les ai montés pour la cause du peuple. Sept fois ils ont été témoins de mon serment de fidélité à l'empepeur, et jamais, je vous le jure, je n'ai trahi cet engagement solennel. »

Après une courte prière, il harangua le peuple : « je meure pour vous, dit-il, mes chers compatriotes, je meurs pour avoir voulu soutenir vos droits et vos privilèges jurés et renouvelés solennellement par tous nos souverains. Je meurs pour avoir observé religieusement le serment que j'ai prêté en acceptant la fonction pour laquelle vous m'aviez choisi. » Mais le bruit des troupes ne permit qu'à un petit nombre de spectateurs d'entendre ces paroles. Ensuite il pardonna à tous ses ennemis, à ses juges et aux faux témoins qui l'avaient fait condamner. Puis s'adressant au bourreau. « Si vous avez ordre de me faire mourir, lui dit-il, déliez-moi les mains. Je suis vieux ; l'âge m'a appris à envisager la mort de sang froid. Le bourreau, touché de respect et de compassion, obéit en lui demandant pardon du sang innocent qu'il allait répandre. L'infortuné doyen se couvrit lui même d'un bonnet, et après avoir tiré de sa poche un mouchoir qu'il présenta au bourreau pour lui bander les yeux, il se mit à genoux et baissa sa tête qui fut abattue d'un seul coup.

Toute la place retentit alors de cris de douleur et de gémissemens. Le peuple parut d'autant plus consterné, qu'on avait fait courir le bruit qu'il obtiendrait sa grace sur l'échafaud. Son corps fut enlevé

par les jeunes gens et porté à l'église de la Chapelle, sa paroisse, où on lui fit un service magnifique, ainsi que dans toutes les autres paroisses de la ville, malgré les menaces du marquis de Prié. Dès que l'inhumation fut faite, le peuple accourut en foule à l'église pour y baiser les pierres de son tombeau.

Le lendemain de l'exécution, les habitans de toutes conditions se rendirent de grand matin sous l'échafaud, pour ramasser le sable ensanglanté qui fut vendu au poids de l'or et renfermé dans des reliquaires; on en porta dans tout le pays, jusqu'en Hollande, tant l'intérêt qu'avaient excité la contenance et la noble résignation d'Anneessens, était devenu puissant et général. Il fut pleuré plus amèrement par ses compatriotes, que ne le furent les comtes d'Egmond et de Horn du tems du sanguinaire duc d'Albe. Ceux-ci n'étaient à leurs yeux que des courtisans malheureux. Anneessens était né dans les rangs du peuple: il partageait ses griefs, ses sentimens, ses préjugés: le coup qui le frappa retentit au fond du cœur de tous ses égaux. Sa fin tragique, la connaissance parfaite qu'il possédait des privilèges du Brabant, son patriotisme, une certaine éloquence naturelle dont il était doué, le firent souvent comparer à Cicéron par ses admirateurs, et sa profonde piété le fit regarder comme un saint par la multitude. Encore aujourd'hui sa mémoire est en vénération chez les anciennes familles bruxelloises, dont plusieurs ont conservé des parcelles de son sang ou de ses vêtemens. Il n'y a pas trente ans que les paysans chantaient la complainte où se trouvent rapportées les circonstances de la mort de cet infortuné martyr de la liberté; et les républicains français pour honorer sa mémoire, changèrent le nom de la rue d'Arenberg en celui d'Anneessens.

P. F. Verhulst.

MORT DE VÉSALE. — Le fameux médecin Vésale, né à Bruxelles en 1514 d'une famille connue dans les fastes de la médecine et dont les membres furent attachés aux personnes de Marie de Bourgogne et de Marguerite d'Autriche, fit faire à l'anatomie un pas immense par la dissection des corps qu'il mit en usage: avant lui la dissection d'une *créature faite à l'image de Dieu*, passait pour une impiété digne du dernier supplice; on se contentait d'anatomiser les singes, les porcs et autres animaux réputés semblables à l'homme par l'organisation; Vésale, médecin de Charles-Quint et ensuite de Philippe II eut le pouvoir de mettre les dissections en vogue et dès lors l'art médicinal marcha dans la voie des progrès. Qui le croirait! ce qui devait faire la gloire du docteur Bruxellois, fit son malheur et fut cause de sa mort. L'illustre docteur eut pour ennemis acharnés cette tourbe d'ignorans bigots, apôtres de l'erreur et du mensonge, qui de tout tems firent une guerre, tantôt sourde et tantôt déclarée, aux

scrutateurs ardens de la nature et de la vérité; Vésale résistait depuis longtems à leurs coups, ils l'atteignirent enfin. Un jour un gentilhomme espagnol rendit entre ses mains le dernier soupir, au moins à ce qu'il crut; il demanda et obtint la permission de faire l'ouverture de son corps; mais voilà qu'en enfonçant l'instrument tranchant dans la poitrine du malheureux, il s'aperçoit que son cœur palpite encore! La famille du défunt, instruite de cet événement poursuit le médecin comme meurtrier et ses ennemis voyant le moment favorable le dénoncèrent comme sacrilège au tribunal de l'inquisition. Le crime était notoire; les juges de ce tribunal, heureux de tenir en leur main une telle victime, n'hésitèrent pas à le dévouer au dernier des supplices par une condamnation infâmante. Il fallut toute l'autorité et les supplications de Philippe II pour arracher son médecin à une mort certaine; on commua sa peine, sous la condition qu'il expierait son crime par un voyage à la Terre Sainte. Ce n'était que reculer sa mort de peu de jours. Vésale s'achemina donc vers Jérusalem et s'embarqua avec Malatesta, général des troupes de Vénise. Il devait à son retour venir prendre à l'université de Padoue, la chaire de son disciple Fallope, à laquelle le sénat de Venise l'avait appelé. Ballotté par des fortunes diverses durant son fatal voyage, il ne put atteindre ce port; après s'être purgé de sa faute dans la cité sainte, le docteur Vésale fut jeté par la tempête sur les côtes de l'île de Zante où il mourut de faim le 15 octobre 1564. Les savans reçurent avec douleur la nouvelle de cette perte immense, les inquisiteurs y virent un jugement de Dieu!....

A. D.

LE BARON BEYTS, qui était né en Belgique est mort tout récemment à l'âge de 70 ans. Le baron Beyts avait visité en tous les sens l'Italie et l'Allemagne; son instruction était si variée et en même tems si étendue, que Napoléon avait coutume de l'appeler *une bibliothèque vivante.* Les mathématiques et les langues anciennes étaient l'étude favorite du baron Beyts. Il était doué d'une mémoire extraordinaire, car jusqu'à un âge très avancé il fut en état de réciter mot à mot toutes les tragédies de Sophocle et d'Euripide. Le baron Beyts connaissait et parlait quatre langues anciennes et six langues modernes, et sa mémoire était si fidèle et si parfaite, qu'il pouvait citer sans commettre la moindre erreur, les dates de tous les traités de paix et les lieux où ils avaient été conclus, depuis l'année 1550 jusqu'à nos jours.

Le baron Beyts jouissait de l'estime universelle, et il est sincèrement regretté, comme le patron zélé de la jeunesse studieuse. Il a laissé un grand nombre de manuscrits, mais on regrette que la plupart soient inachevés. Le baron Beyts est le membre des cinq cents qui s'élança à la tribune lorsque Bonaparte entra dans le conseil à la tête de ses satellites, et fit la proposition de le mettre hors de la loi.

EMMERY (*Jean-Marie-Joseph*), né à Dunkerque le 16 janvier 1754, est décédé en cette ville le 11 février 1825.

Il n'avait que 22 ans lorsque son père mourut, et à 23 il était à la tête d'une des plus fortes maisons de commerce de Dunkerque. Actif, laborieux, grand dans les affaires, il acquit cette réputation qui donne la prospérité. Son nom, répété alors sur toutes les places importantes de France et de l'étranger, était écouté avec considération; sa promesse était une garantie, sa parole un contrat. Un beau physique, une politesse exquise, des manières nobles, une facilité naturelle à exprimer sa pensée, une bravoure à toute épreuve, lui attiraient également la bienveillance des dames, l'estime des gens de bien, l'amitié de ses égaux et le respect de ses inférieurs.

Doué d'une âme ardente, ses concitoyens, qu'il aimait comme des frères, le désignèrent à l'unanimité pour organiser, en 1789, le corps de la garde nationale, et l'autorité l'en nomma colonel. Il exerça ces fonctions à la satisfaction de tous, en sachant concilier les intérêts du service et ceux des particuliers.

Le 24 juin 1791, les officiers du régiment *Colonel-Général* en garnison à Dunkerque, apprenant la fuite du Roi, passèrent furtivement de nuit en Belgique, emportant avec eux la caisse et les drapeaux. Cet événement occasionna une violente insurrection parmi les sous-officiers et soldats de ce corps; dans leur désespoir, ils voulaient massacrer l'aumônier et un lieutenant, qui ne les avaient cependant pas abandonnés. M. Emmery, instruit de cette fermentation, se rend seul à la caserne, appaise l'effervescence par son sang froid et sa présence d'esprit, fait prendre les armes à cette troupe de furieux, se fait obéir comme le ferait un chef craint ou révéré, harangue le régiment, rappelle les devoirs aux soldats, les touche par les mots de *patrie* et d'*honneur*, mots si puissans sur le cœur des Français, les console en leur remettant, en échange de celui qu'ils ont perdu, le drapeau de la garde nationale de Dunkerque, et les fait passer ainsi successivement du délire de l'indiscipline, par le calme et l'obéissance, à l'enthousiasme de la reconnaissance.

Nommé maire en 1792, il trouva la caisse municipale vide, sans créances à recouvrer, et la ville sans ressources; tristes résultats des désordres et de la désorganisation du gouvernement. A sa sortie, il laissa à son successeur des fonds excédant les besoins du service, et Dunkerque amplement pourvu des approvisionnemens nécessaires.

Le 10 août 1793, le sieur Griois, commissaire du pouvoir exécutif, en vertu de ses instructions, ordonna l'enlèvement des grains de la place, destinés pour la capitale; M. Emmery s'y oppose avec éner-

gie : sans cette énergie, Dunkerque, privé de subsistances, n'eut pu soutenir quelques jours après le glorieux siége, dont chaque année, nous célébrons l'anniversaire avec orgueil.

Ce fut le 23 août 1793 que le duc d'Yorck, à la tête d'une armée formidable composée d'Anglais et d'Autrichiens, obligea un corps de troupes françaises, retranché aux environs de Dunkerque, de se jeter dans cette place qui n'avait pour défense que le courage de ses habitans, ses remparts ruinés et dégarnis, ne pouvant offrir qu'une faible résistance à l'ennemi.

Certain du succès, le duc fit une sommation impérieuse, et ne reçut de la part du commandant d'armes et du maire interpellés individuellement, qu'une réponse uniforme, celle de ne se soumettre à aucune condition.

Le siége dura dix-sept jours, pendant lesquels la garnison, au nombre de trois mille hommes, aurait succombé malgré ses glorieux efforts, sans l'appui de quatre mille hommes de garde nationale qui s'illustrèrent par un zèle, une activité et une bravoure dont l'éloge n'est plus à faire. Pendant le siége, M. Emmery fit des avances de ses propres deniers aux fournisseurs, établit à ses frais un hôpital supplémentaire pour les blessés. La charité des habitans le seconda dans cette louable entreprise, et chaque jour il visitait les malades qui, grâce à sa prévoyance, ne manquèrent de rien. Le général Ferrand, qui commandait alors, plein de confiance en M. Emmery, lui laissa par acte authentique la police de la place, quoiqu'elle fût en état de siége.

Le 5 décembre 1794, jaloux de sa réputation, quelques ennemis essayèrent de le perdre. Un jacobin forcéné le dénonça au tribunal révolutionnaire. Pendant sa captivité, fort de sa conscience, il attendait avec résignation le sort qu'il supposait lui être réservé, lorsqu'il fut heureusement rendu à la liberté. Le 30 mai 1795, ce même jacobin, assailli par une multitude immense, et sur le point d'être massacré, ne dut son salut qu'à M. Emmery, qui le sauva de la fureur du peuple.

Le 5 juillet 1795, nommé de nouveau commandant de la garde nationale, il apaisa une sédition fomentée sous prétexte de grains qu'on trouva enfouis. Ces grains, reconnus gâtés, n'avaient été enterrés que par mesure de salubrité. Les municipaux, accueillis à coups de pierres, s'enfuirent. L'un d'eux, réfugié dans un corps-de-garde, n'espérait plus rien de la protection des soldats du poste, qu'on menaçait et maltraitait également, lorsque M. Emmery, à la tête de deux compagnies de grenadiers, dispersa le rassemblement, sans être obligé d'employer la force, fit entendre raison au peuple toujours confiant dans les paroles d'un homme qu'il aimait et respectait, et qu'il aida même à faire arrêter les provocateurs de la sédition.

Désigné le 7 décembre 1800, par le gouvernement consulaire, pour l'organisation de la nouvelle administration du département du Nord, il ne put accepter pour cause de maladie; mais ceux qu'il jugea dignes d'en faire partie, et qu'il indiqua comme tels, furent presque tous nommés, et plusieurs ont parcouru depuis une brillante carrière.

Le 12 janvier 1800, le conseil d'agriculture et du commerce du département du Nord admit M. Emmery en qualité de membre.

Le 25 mars 1801, il partit à ses frais pour Paris, afin de rappeler au nouveau gouvernement les droits que la ville de Dunkerque avait à sa protection et à la réparation des pertes qu'elle avait éprouvées pendant les guerres depuis la Révolution.

Le 13 août 1801, il est réélu maire de la ville de Dunkerque, et le 22 avril 1802, nommé membre du conseil-général du commerce près du ministre de l'intérieur.

Le 13 août 1803, il profita de l'arrivée du premier consul à Dunkerque, pour solliciter et obtenir la translation en cette ville de la sous-préfecture dont le siége était précédemment établi à Bergues.

Le 26 novembre 1803, au camp de Boulogne, en présence de l'armée, il est le premier maire de France décoré de l'ordre de la Légion d'Honneur; et, en 1804, il obtient à Dunkerque la translation du tribunal de première instance dont le siége était établi précédemment à Bergues.

Le 27 septembre 1806, élu membre du corps législatif, il en fut nommé l'un des vice-présidens le 2 février 1810.

Le 9 juillet 1811, M. Emmery, en qualité de membre de la commission de l'intérieur, présente un rapport qui a pour objet l'établissement à Cherbourg d'une sous-préfecture et d'un tribunal de première instance, soutient la discussion, et obtient à cette ville ces deux administrations. Le maire de Cherbourg, au nom de ses concitoyens, s'empressa d'écrire une lettre de remerciemens des plus honorables au député qui avait si bien défendu leurs intérêts.

Le 17 mars 1811, le conseil de la fabrique paroissiale de St.-Eloi le nomma son président.

Ici se termine la carrière politique et administrative de M. Emmery. Dans toutes les fonctions qu'il a exercées, l'amour du bien, le desir désintéressé d'être utile aux Dunkerquois, la prospérité de Dunkerque, ont toujours occupé sa pensée toute entière. Il a traversé les orages révolutionnaires sans avoir à craindre que la moindre tache vienne ternir sa mémoire. Lorsqu'il était maire, un émigré condamné à mort, sur sa seule réputation, se réfugia chez lui de préférence; M. Emmery l'accueillit avec intérêt, et, sans s'inquiéter de ce qui pouvait en résulter, lui facilita les moyens de passer à l'étranger, en lui donnant

des secours et un sauf-conduit. Sourd aux cris de l'esprit de parti, il ne le fut jamais à ceux de l'infortune.

Ici nous terminerons cette notice, nous bornant à l'énumération simple des diverses fonctions auxquelles M. Emmery a été appelé à la satisfaction générale. C'est à ceux qu'il a obligés particulièrement dans l'exercice de ces différentes places, à se rappeler de lui, à donner une larme à son souvenir, et à prier pour le repos de l'âme de leur père et de leur bienfaiteur.

V. S.

BRIXHE (*Jean-Guillaume*) naquit le 27 juillet 1758 à Spa, bourg célèbre de la province de Liége. Dès sa plus tendre jeunesse, il manifesta un goût passionné pour la littérature, mais la jurisprudence devint l'objet spécial de ses études; dès l'âge de 19 ans, il fut admis procureur à la cour de justice de Spa, et en février 1780, immatriculé notaire public au pays de Liége. A cette époque, les grandes doctrines libérales se propageaient et ce fut sans doute alors que germèrent en lui les semences du vif patriotisme dont il fit preuve par la suite.

Au moment où s'opéra la Révolution française, tout son être tressaillit, en voyant s'accomplir tout ce qui avait souvent été l'objet de ses pensées, et la lutte qui allait s'engager en France entre la liberté et le despotisme, devait encore avoir pour lui un nouvel attrait par la position où se trouvait alors son pays. Là aussi, le pouvoir se débattait dans une longue agonie, et n'avait pas même l'espoir de trouver une mort honorable dans les sordides discussions où il se trouvait engagé. Sous des questions d'un intérêt secondaire, l'évêque de Liége cachait des vues ambitieuses, et cherchait à priver les citoyens des droits que leur accordait la Constitution; la violation manifeste des lois fondamentales du pays suscita heureusement quelques hommes capables de sacrifier leurs propres intérêts aux intérêts généraux. Brixhe fut de ce nombre.

La révolution Liégeoise éclata le 18 août 1789; quelques jours après, Brixhe fut choisi *par acclamation* Bourgmestre de la commune de Spa; ensuite il fut nommé membre et secrétaire-perpétuel de l'assemblée représentative de Franchimont; c'est en cette dernière qualité qu'il a publié : *Journal des séances du congrès du marquisat de Franchimont, tenu au village de Polleur, commencé le 26 août* 1789. *Liége, J. J. Tutot*, 1789, *in-4°, avec les suites*, inséré aussi dans le *Journal patriotique* qui se publiait à cette époque à Liége. Ce congrès du marquisat de Franchimont, sous la présidence de M. de Thier, se distinguait par le vif patriotisme et les opinions ultra-libérales de tous ses membres.

En 1790, Brixhe fut élu député-suppléant à l'Etat-tiers du pays de Liége; cette même année, il publia : *Plan de municipalité pour le*

bourg et la communauté de Spa, à suivre provisoirement à la prochaine élection, et dont la rectification finale est laissée aux cinq sections. Spa, Badon, 1790, in-4° de 20 pages. En 1791, le Prince-Evêque fut réintégré dans ses états par les bayonnettes autrichiennes, et Brixhe, proscrit par la commission impériale comme étant l'un des quatorze premiers chefs de la révolution Liégeoise; il se réfugia en France avec J. N. Bassenge et quelques autres, et y devint membre du comité-général des Belges et des Liégeois unis.

Lors de l'invasion de la Belgique et du pays de Liége par l'armée républicaine, il fut réintégré dans la municipalité de Spa, et nommé par le peuple député à l'administration générale du pays de Liége; il s'y montra l'un des plus chauds partisans de la révolution française et de la réunion pure et simple du pays à la France. A la retraite de Dumouriez, ses opinions bien connues l'obligèrent à se retirer de nouveau en France; il fut employé à Paris dans les bureaux de la vérification générale des assignats; en prairial an 2, le comité de salut public réuni à celui des finances et des assignats, le nomma vérificateur dans les départemens du Nord et des Ardennes. Par divers arrêtés des Représentans du peuple, il fut envoyé en cette même qualité à la suite des armées dans les pays conquis, emploi qu'il a rempli jusqu'à la suppression des assignats.

A cette époque, il commença à exercer les fonctions de défenseur officieux près les tribunaux civils et criminels des départemens de l'Ourte, Sambre-et-Meuse, et Meuse-inférieure; une âme passionnée, une éloquence vive jointe à une logique serrée, une connaissance approfondie des lois, lui firent obtenir dans cette carrière les succès les plus brillans. En l'an VI, l'assemblée électorale scissionnaire le nomma administrateur du département; en l'an VII, il fut envoyé au conseil des Cinq-cents, et il en fut exclu par la loi du 19 brumaire an VIII. Il revint à Liége et y continua la profession de défenseur officieux. Le 27 frimaire an IX, il fut nommé par le premier consul, avoué près le tribunal d'appel séant à Liége, et le 18 fructidor an XIII, les professeurs de l'école de droit de Paris lui délivrèrent un diplôme de licencié. Les agitations continuelles qu'il n'avait presque jamais cessé d'éprouver avaient considérablement altéré sa santé; il mourut le 25 février 1807.

On a de Brixhe quelques plaidoyers remarquables par les questions importantes qu'il a sû y soulever et par le talent qu'il a déployé en les traitant; il a aussi travaillé à la rédaction de plusieurs journaux, entre autres, à la *Tribune publique du département de l'Ourte. Liége, Latour, an V*, in-8°, dont il n'a paru que 18 numéros formant 312 pages.

M. L. Polain, *de Liége*,

docteur en lettres.

ANGELIQUE DESTOURBES. — A Cambrai, bien plus qu'ailleurs, on aime à déshabiller les hommes et les choses de leurs propres noms et à les travestir de sobriquets. C'est toujours par l'objet figuré sur l'enseigne, rarement par le nom du marchand, qu'on désigne une boutique ; et il n'est point de personnage jouissant de quelque popularité qui n'ait reçu et gardé son épithète caractéristique. Jamais on ne dira : je vais faire des emplettes chez monsieur tel ou tel: mais au rebours : je vais faire des emplettes au *Bas rouge*, au *bas gris* à la *Croix d'or* etc. De même si l'on veut désigner une personne, on l'appelera *euchetiot blond*, *euchetiot roux*, *euchtiot bincel*; car le bienveillant et diminutif *tiot* (petit) accompagne toujours ces surnoms comme pour adoucir l'idée d'insulte qu'ils pourraient offrir à ceux que l'on en revêt.

Il y a deux motifs à cela.

D'abord, et les professeurs de mnémonique l'enseignent, on retient plus facilement un sobriquet qui présente une image et rappelle un souvenir, qu'un nom vague, froid, composé seulement de sons parfois difficiles à loger dans la mémoire.

Ensuite, une telle habitude s'accommode merveilleusement avec le caractère railleur des gens du pays, caractère que dans un moment de dépit Le Carpentier accuse d'être *plus fort en mocquerie qu'en bon sens et raison expérimentée.*

Si bien que, pour le peu qu'on soit populaire, l'on ne tarde pas à recevoir quelque surnom des plus caractéristiques, et dont la facétieuse justesse, semblable à certaines tâches, s'empreint sur quelqu'un pour ne plus jamais s'effacer. Tel est par exemple le sobriquet de *quarante épingles pour un sou.*

Celle qui l'a reçu, celle qui l'a porté durant toute sa vie, celle que l'on en désignait encore le jour où elle a cessé de vivre, était bien faite du reste, pour recevoir l'honneur d'une dénomination populaire. Haute de taille, longue de membres, brune de face, l'œil effronté, la voix rauque, et les vêtemens étranges elle allait et venait sans relâche dans les marchés. D'une main sèche et nerveuse elle tenait un papier bleu lardé de rangs d'épingles qu'elle faisait reluire au soleil ; de l'autre elle ne cessait de former des gestes, ou de repousser la foule qui s'opposait au libre essor de sa marche. Mais ce qu'il y avait de plus remarquable dans cette femme à demi bohémienne et à demi flamande, laid mélange de ce que les deux sexes ont de plus immonde, c'était sa voix, sa voix rauque et grêle ; sa voix qui faisait mal, comme un instrument qui joue faux, sa voix que la fatigue faisait à chaque instant défaillir, et qui, malgré la fatigue ne cessait pas une minute de brailler : *quarante épingles pour un sou ! — quarante épingles pour un sou !*

Il y avait dans cette femme tout un roman, mais un roman comme certains auteurs se complaisent à en écrire ; un roman qui fait dé-

tourner la tête parcequ'il sent mauvais. La prostitution, le vagabondage, le vol, les galères, la faim : réduite pour exister, enfant à mendier, jeune fille à se vendre, mère à voler, vieille femme à prostituer : une vie de misère et de fange; ensuite une vie factice, une vie qui tue : une vie telle qu'en donnent les liqueurs spiritueuses. Pour ranimer sa poitrine fatiguée, il faut qu'elle boive : pour rendre un peu de force à sa voix son unique gagne-pain, il faut qu'elle boive : ne lui donnez pas de la bierre; elle ne sent pas sa vive saveur; ne lui donnez pas du vin, ses membres ne sauraient en éprouver les bons et chaleureux effets. Ce qu'elle veut, ce qu'elle achète au prix de toute sa journée, au prix de tant de fatigues, c'est de l'eau-de-vie, c'est de la liqueur de feu comme disent les sauvages; de l'eau-de-vie énergique, et dont un mélange de vitriol redouble encore les morsures. Oui, versez-en un grand verre plein, un verre si plein que le plus léger choc en fasse épandre la liqueur. Alors vous la verrez tendre une main décharnée et tremblante d'émotion : elle videra le verre jusques au fond, elle renversera la tête pour ne pas perdre une seule goutte; et puis, dès cet instant, plus de souci, plus de misère, plus de faim. Qu'importe le lendemain, qu'importe hier, qu'importe à présent, elle se sent vivre, elle est heureuse.

Je ne vous ai point encore dit tout mon drame : il me reste à vous conter le dénouement. Le dénouement, c'est une femme trouvée au pied d'une borne, pendant la nuit. Une femme la bouche et la poitrine couvertes de vomissemens impurs; les yeux caves, les mains et les bras tâchés de bleu, tous les membres tordus par d'atroces convulsions. Et la foule passe près de cette infortunée, et la foule repasse, et la foule ne songe point à la secourir et la foule sourit en disant : Ah! Ah! *quarante-épingles-pour-un-sou* a fait une bonne journée; elle est ivre.

Venez, maintenant, venez : voici des sœurs de la Charité qui prodiguent des soins inutiles; voici des médecins qui s'éloignent en hochant la tête de façon sinistre, voici un prêtre qui parle du ciel sans être écouté. Il fallait pour dernière scène à mon drame, le choléra et ses horreurs; le choléra digne et dernier tableau de cette vie étrange et funeste. Eh bien! voici plus encore : c'est une créature à demi-morte qui se dresse sur son lit, qui ricane, qui maudit Dieu, qui retombe et qui meurt; c'est un cadavre dont le dernier sourire raidi et rendu immobile par le trépas, conserve encore sa dernière expression d'ironie : c'est une bouche qui blasphême encore après le trépas.

S. Henry Berthoud.

LE CHANOINE DAIRE.— Jean-François-Firmin Daire, né le 15 février 1762, après avoir terminé, d'une manière brillante, le cours de ses études, à Amiens, sa patrie, entra au séminaire de Saint

Sulpice, maison des Robertins, justement célèbre par le grand nombre d'ecclésiastiques instruits et vertueux qu'elle a formés. Reçu bachelier, il allait entrer en licence, lorsqu'une maladie, puis la tournure révolutionnaire vinrent traverser tous ses projets.

Ses connaissances, la douceur et l'aménité de son caractère, la pureté de ses mœurs, lui avaient gagné l'estime et l'attachement de ses supérieurs et de ses collègues dans le saint ministère. Eprouvé, pendant nos troubles, par tous les genres de tribulations, sa foi, sa constance, en empruntèrent un nouveau lustre; et il ne cessa d'adresser au ciel des vœux et des prières pour le retour de l'ordre et de la tranquillité. Lorsque le concordat nous eut procuré ce double bienfait, S. Em. le cardinal légat et Mgr. l'archevêque de Paris l'accueillirent avec une bonté toute paternelle, et Mgr. l'évêque de Cambrai, qui avait apprécié son mérite, s'empressa de l'associer à ses travaux. Tout ce diocèse sait avec quel zèle, quelle activité infatigable et quels efforts généreux il remplit, pendant plus de vingt-deux ans, les fonctions de secrétaire-général. Le prélat, à son arrivée, n'avait trouvé aucuns documens, pas le moindre vestige de l'ancienne administration. Il fallait tout créer, tout organiser: M. Daire répondit à l'attente de son chef. Des relations suivies s'établirent sur tous les points de ce vaste diocèse; et une correspondance active, régulière, ne fit bientôt plus qu'une famille de tous ces pasteurs.

Les intérêts spirituels n'absorbèrent pas tous les momens du secrétaire-général. La reconstruction, l'achat, les réparations des églises et des presbytères, l'organisation des fabriques, et dans tous ces soins, l'ordre et l'économie, firent juger combien il apportait d'aptitude à ses fonctions pénibles. L'amélioration du sort des curés et des vicaires, qui éveillait la sollicitude du premier pasteur, donnait à M. l'abbé Daire un surcroît de travail, qu'il supportait avec ce plaisir si pur que l'on goûte en contribuant à faire le bien. Que d'heures dérobées à son sommeil, de travaux assidus dont la continuité a longtems préparé à l'avance le dépérissement de sa santé, et sans doute abrégé sa carrière! Doué d'un cœur excellent, d'une sensibilité exquise, obliger tous ceux qui s'adressaient à lui, était pour sa belle âme un devoir sacré que rien au monde n'aurait pu lui faire négliger.

A travers les vicissitudes des événemens, sa constante amitié pour les personnes entre les bras desquelles il a exhalé son dernier soupir, son dévouement héroïque pour l'une d'elles, au milieu des crises les plus terribles de la révolution; la sagesse de ses conseils, sa voix persuasive, et les exemples de modération, de prudence et de fermeté qu'il n'a cessé de donner, au fort de la tempête comme dans le calme des jours plus sereins, dans la bonne comme dans la mauvaise fortune, tout annonçait en

lui un prêtre pénétré de la sainteté de son état, un véritable disciple du divin Jésus, dont il était chargé d'enseigner la loi d'amour et de charité.

M. Daire laisse une mémoire chère à tous les gens de bien, et le diocèse de Cambrai jouira longtems du fruit de ses travaux et de ses talens administratifs.

C'est le 7 octobre 1826, à onze heures du soir, que Dieu l'a appelé à lui.

X.

LEMAIRE DE BERGUETTES. —Originaire d'une famille d'Arras, M. de Berguettes descendait de Philippe Lemaire, son bisayeul, qui quitta la capitale de l'Artois pour venir se fixer à Douai, après avoir acquis, en 1634, la seigneurie de Berguettes, *terre à clocher* entre Lillers et Aire. De Berguettes naquit à Douai, sur la paroisse St.-Nicolas, le 9 janvier 1705; il prit ses grades en droit en 1727, fut élu échevin en 1732, et reçu au parlement de Flandre, le 10 juillet 1734. Au milieu des pompes du monde et des honneurs de la magistrature, M. de Berguettes s'occupait de ses devoirs religieux avec une candeur et une bonne foi qu'on ne trouve pas toujours chez les personnes placées sur les dégrès élevés de l'échelle sociale. Bientôt, il trouva que le tems qu'il consacrait aux exercices de piété n'était pas encore assez considérable, et pour s'y livrer tout entier il quitta le parlement le 14 août 1754, et ses lettres de conseiller vétéran furent enregistrées le 13 octobre de la même année. Dès lors l'oraison, les lectures pieuses, la visite des églises, la fréquentation des sacremens furent ses seules délices Il suivait les processions, le viatique, les neuvaines, et nul solennité religieuse n'avait lieu sans son concours; du reste, il était étranger aux événemens les plus publics; ne s'occupant que de l'éternité, il avait fait divorce avec le siècle, et c'est tout au plus s'il savait sous quel prince il vivait. Toute sa crainte était de mourir sans être en état de grâce, aussi pour mieux s'y disposer il traduisit en français : *de la préparation à la mort*, opuscule du cardinal Bona. Cet ouvrage dont il laissa deux manuscrits et qu'il avait l'intention de publier, fut imprimé après sa mort, *à Douai, chez J. Fr. Willerval*, 1771, in-12, et vendu au profit des pauvres. Par ce travail et ses œuvres pies, M. de Berguettes ne se crut pas encore assez précautionné pour une sainte mort, on trouva en outre, parmi ses papiers, la pièce suivante :

« S'il arrive que je suis surpris « d'un mal qui m'ôte l'usage des « sens, je déclare à présent que « mon intention est de recevoir les « sacremens de l'église, principa- « lement celui de la péntience. Je « prie le prêtre qui m'assistera de « me donner l'absolution sur la « déclaration que je fais, par cet « écrit, que je la désire, que je la « demande instamment, et que je « déteste de tout mon cœur, tous « les péchés de ma vie, acceptant

« la mort au défaut des autres pé« nitences que je ne serai plus ca«pable de faire. *Signé*, R. F. J. Lemaire de Berguettes. »

Ses vœux furent exaucés : il mourut à Douai en grande odeur de sainteté le 17 janvier 1771. Il fut enterré dans l'église St.-Pierre, près de la balustrade de la chapelle paroissiale à trois carreaux du pilier du côté de l'épître. Un peu de vanité semble avoir présidé à sa tombe, chargée de ses armoiries sous lesquelles on lit l'épitaphe suivante : *Sépulture de messire Robert-François-Joseph Lemaire, chevalier, seigneur de Vailles, de Berguettes, de Porville, de Plumoison et autres lieux, conseiller honoraire en la Cour du parlement de Flandre, décédé en célibat le 17 janvier 1771, âgé de 66 ans.*

Il est sans doute inutile de dire que le seigneur de Berguettes, Plumoison et autres lieux laissa beaucoup de legs pieux aux églises. Sa mort fut celle du juste, sa vie fut sans reproche, mais elle fut pour ainsi dire inutile à la société ; il mérite toute fois d'être cité comme un de ces types que l'on ne rencontre guères plus que dans notre bonne et religieuse Flandre.

A. D.

CONCERT DE BÊTES. — Pendant l'été de 1549, Philippe II roi d'Espagne parcourut les Pays-Bas et chaque ville s'empressa d'imaginer des fêtes nouvelles pour plaire au fils de Charles-Quint. Au milieu de ces réjouissances de toutes espèces le monarque espagnol conservait un air grave et sévère qui déplut fort aux flamands ; cependant on observa qu'à la *kermesse* de Bruxelles Philippe II s'était déridé ; ce fut une grande victoire ; voici à quelle occasion : c'est l'historien Espagnol Jean Christoval qui nous a conservé ce curieux événement.

Au milieu de la procession de Bruxelles qui se fesait à la mi-juillet 1549, un musicien flamand avait imaginé d'organiser un concert d'animaux, innovation qui ne parut pas par trop singulière aux spectateurs habitués des burlesques processions du pays. Le corps de musiciens quadrupèdes était sur un grand char dans le milieu duquel s'élevait majestueusement un ours de belle taille, qui, gravement assis, touchait une espèce d'orgue composé, non de tuyaux comme à l'ordinaire, mais d'une vingtaine de caisses étroites en chacune desquelles il y avait un chat enfermé ; les queues de ces chats sortaient par les dessus des boites, où il y avait un trou fait exprès, et étaient liées à des fils attachés au registre de l'orgue ; à mesure que l'ours pressait les touches, il remuait ces cordes qui tiraient les queues des chats pour les faire miauler. Ces cris produisaient des tons plus ou moins élevés selon la nature de l'air qu'on avait appris à toucher à l'ours. Les gros matous fesaient les basses, des chats adolescens les tailles, et les dessus se rendaient par de jeunes chattes délicates. Tout avait été si bien calculé et essayé que les airs étaient rendus avec une précision et une

justesse qui eut fait honneur à des dilettanti bipèdes.

Derrière cette musique de bêtes qui ne fesait pas un faux ton, on voyait un ballet ambulatoire : c'était des singes, des ours, des loups, des cerfs et autres animaux, composant des entrées de ballet sur une espèce de théâtre tiré par des chevaux qui suivaient l'orgue bisarre. Dans le milieu de cette estrade, s'élevait une grande cage où l'on voyait une troupe de singes jouant de la cornemuse et d'autres instrumens au son desquels tous ces animaux dansaient des danses particulières et représentaient la fable de Circé, qui changea les compagnons d'Ulysse en bêtes. De tous ces animaux, il n'y avait que les singes et les chats qui fussent naturels, le reste était figuré au moyen de déguisemens très ingénieusement imités. La bisarrerie de ce spectacle burlesque, qui flattait beaucoup les joyeux flamands, fit enfin rire le grave et sérieux Philippe II, il ne put y tenir : peut-être ce court mouvement de gaîté prit-il sa source dans ce qu'il y avait de cruel à la composition de l'orgue aux chats; quoiqu'il en soit, si les bons flamands parvinrent à faire rire le roi d'Espagne en 1549, il prit largement sa revanche, quelques années après; en compensation de ces spectacles innocens qu'on lui offrit de toutes parts, il donna aux Pays-Bas les représentations sanglantes d'immenses autodafés ; il ne riait plus alors, et ceux qui l'avaient vu sourire versaient eux-mêmes des larmes de sang ! A. D.

HOTEL-DE-VILLE DE LOUVAIN. — Dans la séance que l'académie royale des sciences et belles-lettres de Louvain a tenue le 7 juillet 1832, M. le baron de Reiffenberg a présenté les observations suivantes sur l'hôtel-de-ville de Louvain, l'un des plus beaux monumens gothiques de la Belgique.

« La prochaine démolition de la porte de Hall à Bruxelles, qui a excité les vives réclamations de quelques amis des arts, m'a fait penser que l'académie n'entendrait pas sans intérêt quelques détails sur un des plus beaux monumens qui, dans notre pays, appartiennent à l'architecture improprement appelée gothique. Cet édifice, si remarquable par l'harmonieuse simplicité de son plan, la délicatesse, la variété, la richesse de ses ornemens, fut construit, suivant P. Divæus, vers l'an 1450, et terminé dix ans après. Juste-Lipse tient le même langage, mais Gramaye place le commencement de la construction de cet hôtel-de-ville à l'année 1448.

« Des recherches que j'ai faites dans les archives de Louvain m'ont démontré que Gramaye était ici l'écrivain le plus exact. Je trouve en effet dans le tome II d'un recueil en flamand, rédigé par le greffier G. Boon, et intitulé: *Antiquitates Lovanienses*, que la première pierre fut posée le jeudi après Pâques 1448, et que l'ouvrage fut achevé en 1463. Les différentes sommes payées, chaque année, pour cet objet sont énumérées dans le manuscrit cité, et dans un autre inti-

tulé : *Generalen index van de chartres en de documenten*, tome II, page 170 ; on lit dans le numéro 201, que la dépense monta a 32,086 florins 10 sous, monnaie du tems.

« J'ai vainement cherché à découvrir le nom de l'architecte et ceux des artistes qui lui prêtèrent leur secours. J'incline à croire cependant qu'Otton van de Putte, qui se signala en 1482 dans la guerre contre Guillaume de la Marck et qui consacra dans l'église de St.-Pierre la bannière de ce seigneur qu'il avait prise en combattant, fut un des sculpteurs dont le ciseau exécuta une partie des bas-reliefs qui représentent, dans les impostes des niches, des sujets de l'écriture sainte. En effet, cet artiste est le seul de Louvain dont on conserve le nom à cette époque. Divæus en parle *Rerum Lov.*, *lib. I*, *cap.* 14.

« Quoi qu'il en soit, ce monument a beaucoup souffert de l'injure du tems, et ses élégantes tourelles menaçaient ruine, quand il y a quatre ans, M. Everaerts, jeune architecte de Louvain, offrit de réparer le dommage. L'entreprise était difficile ; il fallait ressusciter un autre genre de construction abandonné. M. Everaerts étudia avec un soin extrême chaque pierre en particulier, fit prendre des moules des moindres fleurons, des modèles des moindres morceaux de fer qui attachent les minarets ou girandoles à la fois diaphanes et solides, et des galeries en formes de dentelles, puis il les démolit avec des précautions extraordinaires pour les rétablir ensuite, en se servant des pierres nouvelles, de quelques morceaux grattés ou réparés à l'aide du mastic et de la pierre artificielle. Mais, par malheur, afin de mettre de l'harmonie entre ces pièces de rapport, et de les préserver de l'action dévorante de l'air, il a cru devoir étendre sur le tout un vernis qui, du moins à présent, ôte à la pierre sa teinte pittoresque et vénérable, tandis que le ciseau avait déjà enlevé ce fruste qui a tant de charme pour l'œil de l'homme de goût et de l'antiquaire.

« M. Everaerts se propose d'étendre son système de réparation à toute la façade. Mais peut-être que, dans les détails finis des bas-reliefs il rencontrera des difficultés plus grandes. Les objets étant plus près du spectateur, l'examen en sera plus sévère. En second lieu, comment restaurer ce qui ne laisse plus ni vestige, ni empreinte ? comment refaire ces bizarres tableaux sans avoir deviné tout le moyen âge ? Enfin, si tout redevient neuf, poli, lisse, si le vernis s'étend impitoyablement partout, on aura sans doute un édifice plus brillant, plus dameret, mais qui, par cela même, perdra son précieux caractère.

« Quoi qu'il en soit, M. Everaerts fait preuve d'un rare talent, et d'une haute intelligence. Entouré d'ouvriers et d'artistes, dont il a formé l'éducation gothique, il peut rendre les plus grands services pour la réparation de nos autres édifices du même genre.

« L'hôtel de ville de Louvain me conduit à dire quelques mots d'un autre monument qui se rattache à l'histoire, et qui est menaçé d'une destruction éminente : c'est le tombeau des duchesses de Brabant, Marie et Mathilde, mortes en 1211 et 1226, et duquel Butkens et Van Gestel nous offre une représentation très inexacte. Ce tombeau, incrusté dans la muraille des bas-côtés de l'église St.-Pierre, est habituellement chargé de chaises que l'on y empile sans précaution, au point qu'une des deux figures est presqu'entièrement brisée et l'autre fort mutilée.

« Je finirai donc cette note en exprimant un vœu : naguères il existait dans certaines provinces des commissions chargées d'enregistrer les monumens d'arts qui se trouvent dans chaque localité, de les décrire et de pourvoir à leur conservation. Il me semble que l'académie, tutrice née de l'archéologie nationale, ne sortira point de ses attributions en se mettant en communication avec le gouvernement pour provoquer des mesures à cet égard, et pour obtenir, pour elle ou pour d'autres les facilités nécessaires afin de garder à la patrie quelques uns de ses premiers titres de gloire. »

De Reiffenberg.

LIEVIN DE BAST. — La Belgique et la ville de Gand en particulier viennent de faire une perte sensible et douloureuse par la mort de M. Liévin de Bast, secrétaire des prud'hommes, secrétaire-adjoint de l'université, un des directeurs de l'académie royale de dessin, peinture et architecture, secrétaire de la société des beaux-arts et belles lettres, membre de la société d'agriculture et de botanique de Gand, archiviste de la Flandre orientale et membre de la 4e classe de l'institut royal des sciences, lettres et arts des Pays-Bas. Il remplissait toutes ces fonctions avec zèle et activité. On lui doit la collection des médailles, anciennes monnaies et antiquités, placées à l'université ; le *Messager des arts* ; le *Musée belgique*, *ou description des tableaux et autres productions des arts de* 1820 ; des notices curieuses et savantes sur les frères van Eyck, inventeurs de la peinture à l'huile et sur le peintre Hemmelinck. Il est mort des atteintes du choléra, lundi 10 septembre 1832, à 11 heures de la nuit, à l'âge d'environ 45 ans. C'est une véritable perte pour la ville de Gand. Sa mémoire sera long-tems chère à ses nombreux amis et aux amateurs des arts.

(Messager de Gand).

LE DUC CHARLES A ATH. — Au mois de .... 176., il prit fantaisie aux citadins de la ville d'Ath d'offrir un festin à S. A. R. le duc *Charles de Lorraine*, gouverneur général des Pays-Bas, qui devait passer par leur ville pour se rendre à Belœil. Vite une députation court à Bruxelles pour inviter le prince, qui accepte ; c'était un si bon homme ! Comme il ne se trouvait point, dans toute la ville, de cuisinier capable de servir con-

venablement une Altesse Royale, force fut d'avoir recours à un *restaurateur* de la capitale qui se chargea de l'entreprise. Le repas fut au mieux, le prince très-satisfait, les Athois enchantés.

Mais quand il fallut payer la carte, ne voilà-t-il pas qu'il survint contestation entre la noble ville et le rôtisseur sur le prix du diner; tellement que le pauvre diable fut obligé de s'adresser à Son Altesse, pour obtenir justice. Le duc, pour en finir, trouva plaisant de payer lui-même le repas auquel les Athois l'avaient invité.

R. C.

MANNEKEN-PIS. — Il existe de tems immémorial à Bruxelles une fontaine dont la représentation burlesque et bizarre a sans doute été conçue après boire, par quelqu'habitant de ce pays de bombance, dans une veine de gaîté; c'est une petite statue entièrement nue qui lance, d'une manière un peu trop crue, une eau limpide et pure que les bonnes ménagères du quartier s'empressent de recueillir dans leur vases domestiques. A la rigueur, l'idée de cette fontaine n'est pas très modeste, mais l'œil finit par s'y reposer sans trop de dégoût et d'ailleurs les citadins de Bruxelles y tiennent beaucoup. Jusqu'à l'année 1648, cet éternel pisseur n'était qu'en pierre; le magistrat de Bruxelles, voulut lui donner plus d'éclat et de durée, il le fit couler en bronze par le fameux sculpteur Henri *Duquesnoy*. On ne se contenta pas de cette amélioration, on le dora et surdora, ce qui lui imprima une croûte, fort riche sans doute, mais qui le priva d'une grande partie de son mérite d'exécution. Ce n'est pas tout, le *manneken-pis* qu'on qualifie ordinairement du titre de *plus ancien bourgeois de Bruxelles*, est revêtu dans les grandes fêtes de l'année et à la clôture du carnaval, d'un costume français fort riche; on lui couvre la tête d'un chapeau à plumes, on lui ceint une brillante épée, on lui passe avec précaution ce vêtement que le grand roi Dagobert mettait si maladroitement, et l'on ne laisse enfin découvert que ce qu'on devrait cacher: mais le peuple de Bruxelles n'entend pas raillerie sur cet article, Manneken-pis est un personnage public qui n'occupe pas une sinécure, il doit fonctionner jour et nuit, fête ou non, nu ou habillé; c'est bien alors la plus singulière plaisanterie qui se puisse voir!

Manneken-pis ne revêt pas toujours le même costûme; il a une garde-robe magnifique; les souverains qui passent à Bruxelles ont souvent jeté les yeux sur lui et lui ont fait cadeau d'habillemens neufs et de cordons de leurs ordres: on cite entr'autres l'électeur Maximilien de Bavière et le roi Louis XV, qui se distinguèrent, par la richesse des vêtemens dont ils firent revêtir cette image populaire dans les circonstances suivantes: Le 1er mai 1698, l'électeur Maximilien, ayant enlevé l'oiseau des arquebusiers, fut proclamé *Roi* de cette compagnie et ramené en triomphe; à cette occasion, il fit habiller de bleu, couleur de Bavière, tous les membres de cette compagnie, le petit *Manneken-pis* et saint Christophe patron des arquebusiers. Louis XV,

suivant, un cierge à la main, la procession du saint-Sacrement de miracle par la ville de Bruxelles, aperçut sur son chemin le trop mondain Manneken-pis ; quelques soldats français crurent voir une insulte à leur souverain, dans la liberté grande que prenait devant lui le petit homme et se mirent en devoir de *l'Abeilardiser*, au grand déplaisir des bourgeois et des bourgeoises de Bruxelles ; mais Louis XV, pour le préserver de pareilles insultes à l'avenir, le déclara chevalier de son ordre et le fit décorer d'un nouvel habit qui en portait les insignes. Cette faveur dut singulièrement flatter les nobles membres de l'ordre du St.-Esprit !

Pendant le règne des Nassau en Belgique la statue de *Mannekin-pis* disparut un jour de dessus sa base ; grande rumeur parmi le peuple, il semblait qu'on eut enlevé le *Palladium* des Bruxellois. On ne savait trop comment calmer la tristesse publique, lorsqu'un heureux hasard (d'autres disent une ruse combinée) fit retrouver la statue de bronze enterrée dans un endroit du rempart de la ville : on la replaça triomphalement sur son socle d'où elle verse toujours tranquillement depuis lors une eau excellente. On a longtems soupçonné que sa disparution momentanée avait été la suite d'un ordre du gouvernement, qui, voyant avec peine la morale publique blessée par la nudité et la pose de la statue avait tenté de la faire enlever ; cet essai n'ayant pas réussi, on fit semblant de faire retrouver le petit homme sous des décombres du rempart, en attendant que les progrès de la civilisation aient éclairé le peuple sur la convenance de certaines modifications à faire à sa fontaine bien-aimée.

Manneken-pis est essentiellement populaire, aussi n'eut-il rien à souffrir de la dernière révolution de la Belgique ; au contraire, il semble qu'à mesure que nous avançons l'attachement pour lui soit plus fidèle; on a beaucoup parlé de l'inconstance des belges dans leurs affections, je suis bien aise d'avoir un exemple du contraire à citer en leur faveur : il est historiquement prouvé qu'ils n'ont jamais manqué de fidélité au *plus ancien bourgeois de Bruxelles.* (1)

A. D.

BAGUE DE STE.-WAUDRU. — Cette bague repose dans les archives de l'église consacrée à cette sainte à Mons. Lorsque M. Herà, évêque de Tournay, visita son diocèse, il examina avec intérêt ce bijou qui n'est qu'un massif anneau d'or d'un travail grossier, dans lequel se trouve enchassée ou plutôt entassée une pierre bleue que je crois être une verroterie et non un saphir. Il dit aux marguilliers qu'il s'estimerait heureux s'il possédait ce saint joyau, le maire qui l'accompagnait prit la bague sans plus de façon, et l'offrit très-courtoisement à monseigneur qui daigna

(1) L'idée qui domine dans l'exécution de la fontaine *Manneken-pis* n'a pas seulement été exécutée à Bruxelles. On a élevé sur la petite place qui précède l'ancien palais archiépiscopal de Toulouse, une fontaine en obelisque dans la base duquel se trouvent des niches qui contiennent quatre petits pisseurs en bronze qui font jaillir une eau pure et limpide.

l'accepter gracieusement sans autre cérémonie, au grand étonnement des marguilliers ébahis qui ne purent même retrouver assez de voix pour chanter en chœur au prélat:

« Ça vous va-t-i ben, etc. »

L'évêque partit, la bague au doigt; mais voici bien une autre aventure: en 18.., dans une solennité religieuse (je ne me souviens plus laquelle) M. Herà fit une entrée à Tournay, monté sur un simple bateau enduit de goudron, humilité toute chrétienne, et qui laisse bien loin derrière elle le vaisseau pompeux et mondain de Cléopâtre. Tout-à-coup monseigneur qui, du pont où il était installé, donnait au bon peuple la satisfaction de contempler ses traits et ses atours épiscopaux, et lui envoyait en fendant l'air de nombreuses bénédictions, s'écria: « J'ai perdu ma bague de Ste.-Waudru. » Une bénédiction donnée avec un zèle trop fervent, avait fait glisser ce bijou du doigt de l'évêque, beaucoup moins gras à ce qu'il paraît que celui de la sainte, et la bague lançée par un mouvement subit dans l'Escaut, s'était ensévelie dans les eaux de ce fleuve. A l'instant vingt bateliers se jettent à l'eau; on plonge, on replonge, et l'un d'eux reparaît bientôt à la surface tenant la précieuse bague couverte de boue. Aussitôt d'applaudir, de crier: *miracle!* mais l'évêque plus sage se conduisit autrement; se souvenant qu'il était dans le 19e siècle, il trouva la chose toute naturelle; cependant, son habit ne lui permettant pas de n'attribuer aucun mérite à la religion en semblable occurence, lorsque le batelier, tout dégoûtant de fange et d'eau, se présenta pour recevoir ce qu'il croyait lui être dû pour sa peine, monseigneur avec une onction toute chrétienne lui donna pour unique salaire...... sa sainte bénédiction!

Cette bague réclamée à l'épiscopat par un des gouverneurs du Hainaut est enfin revenue après avoir ainsi voyagé par terre et par eau, à son premier gîte, où je l'ai contemplée à mon aise; tout le fruit que j'ai pu retirer de l'examen de cette antiquité révérée, c'est que Sainte Waudru devait avoir une bien laide main, si l'on doit en juger d'après la capacité de son anneau. H. D.

FOLLY (Antoine), né à Catillon, arrondissement de Cambrai, est un des braves que le département du Nord peut revendiquer à bon droit. Etant capitaine à la 65e demi-brigade d'infanterie de ligne, il s'élança l'un des premiers, le 23 mars 1799, dans la ville d'Andria, au royaume de Naples et contribua puissamment à la prise de cette place, où il reçut une blessure grave. Il n'en était pas encore guéri, qu'il voulut accompagner ses frères d'armes à la prise de Frany; ce fut lui qui dressa la première échelle contre les remparts, et on le vit le premier s'établir sur le parapet. Cet officier, d'une bravoure à toute épreuve; passa peu après dans le 65e régiment de ligne; il fit la première campagne d'Espagne et fut tué dans ce pays qui recèle les cendres de tant de braves de notre vieille armée. A. D.

VA-TOST.— Dans le quinzième siècle, vivait à Valenciennes un boulanger connu dans tout le pays comme le plus leste et le plus infatigable marcheur qu'on pût trouver. Il allait à pied, dit d'*Outreman*, de Valenciennes à Tournai en moins d'une heure et demie, et il n'y a pas moins de sept lieues. Cet homme se nommait *Va-tost*. C'était sans doute un sobriquet que la vitesse de ses jambes lui avait mérité, comme on appela le fécond peintre *Luc Giordano, fa-presto*, et comme on appelle gâte-pâte, un mauvais boulanger. D'Outreman ne dit de lui qu'un seul mot, mais nous trouvons dans un manuscrit de *Simon Le Boucq* une anecdote qui le concerne.

C'était en 1475, *Charles le Téméraire*, duc de Bourgogne, avait mis le siége devant *Nuys* ou *Neuss*, petite ville sur le Rhin dans l'électorat de Cologne. Le roi de Hongrie lui avait promis, par l'intermédiaire d'un ambassadeur, son assistance dans cette entreprise et dans la guerre contre l'empereur d'Allemagne ; mais jusqu'alors on ne le voyait pas s'avancer. Le duc de Bourgogne manifestait le désir de lui envoyer un exprès porteur de lettres : malheureusement la route n'était pas sûre, et d'ailleurs, disait Charles le Téméraire, quand pourrions-nous avoir des réponses ? « Lors le sieur *de Boussu* se leva et dit : qu'il y avait en Valenciennes un coureur qui s'acquitterait de ce message en très peu de tems et en plus n'y mettrait pas quinze jours. » Le duc s'émerveilla de ces paroles et ordonna qu'on fît venir cet homme.

Un individu reçut incontinent l'ordre d'aller quérir le grand marcheur, à Valenciennes. Il arriva bientôt en cette ville, se logea au Cygne, sur le marché, et pria l'aubergiste, qui se nommait *Nicaise*, de faire venir ce Va-tost qui tant vîtement cheminait. Il vint hâtivement ; aimant à servir M. Nicaise qui lui procurait souvent des occasions de gaignage.

Va-tost, informé de ce qu'on désirait de lui, répondit que tout son bonheur était d'obéir à son seigneur naturel, et il se rendit aussitôt dans son camp. Le duc lui demanda en combien de tems il irait au pays de Hongrie. — S'il n'y a que mille lieues j'irai en moins de quinze jours, et reviendrai porter des nouvelles en votre tente à moins que le diable ou l'ennemi ne me tue en route. Le duc, joyeux et ébahi de ces paroles, bailla sa lettre à Va-tost qui partit en courant et arriva en six jours en Hongrie, où il trouva le Roi à qui il remit sa lettre. Celui-ci l'ouvrit et la donna à un de ses secrétaires qui la lut haut et clair, mot après autre, comme s'ensuit.

« Roi de Hongrie,

« Sur votre parole, moi acquittant de ma promesse, je me suis » mis aux champs à l'encontre des » Allemaignes avec ma puissance

» et suis en siége pardevant la ville
» de Nuys. Voyant nulles prépara-
» tions de vos armes, vous ai en-
» voyé mes lettres patentes, éba-
» hi que un tel roi que vous êtes
» ne tient pas sa promesse. Au
» moins que vous nous veuilliez
» récrire quelles intentions vous
» avez de faire.

« Ecrites en notre tente et logis
» devant Nuys le quatorzième de
» juin 1475.

« CHARLES. »

Le roi, bon prince quoique allié peu sûr, dit à Va-tost : « Messagier, mon ami votre duc, m'écrit que je ne lui ai pas tenu ma promesse, il dit vérité; sachez que je ne l'ai pu faire, car les Turcs m'ont toujours fait guerre depuis ce temps; mais on va écrire à votre maître de nos affaires et, en attendant, mon ami, faites bonne chère, car vous devez être bien fatigué, et je ne comprends point comment vous êtes venu en si peu de temps. » Va-tost répondit qu'il ne lui en challait nullement, et qu'il désirait qu'on l'expédiât promptement, ce qui eut lieu. Au moment du départ, le roi lui fit compter deux cents ducats que le boulanger refusa fièrement, disant que son maître en avait assez pour le contenter; de quoi le roi fut grandement étonné; ces sortes de refus étant très-peu usités alors comme aujourd'hui.

Va-tost, également revenu en six jours devant Nuys, s'adressa au seigneur *de Maingoval* et à sire *Olivier de la Marche* qui le conduisirent devant Monseigneur. A son aspect il s'agenouilla. Le duc lui ayant permis de se relever, Va-tost prit sa lettre et, après l'avoir baisée, la remit à son maître qui apprit par là l'excusance du roi de Hongrie, lequel priait le duc de vouloir se contenter pour le moment, l'assurant que, ses affaires contre les Turcs une fois terminées il lui prouverait l'intérêt qu'il portait à sa cause. Charles, branlant la tête, demanda au messager s'il avait aperçu des Turcs en Hongrie. Va-tost répondit : « Cher sire, il me fut dit que le roi leur avait livré bataille six jours avant mon arrivée et que les Turcs l'avaient perdue; j'ai même vu de leurs dépouilles et armures. Le sire de Boussu fit observer que ces réponses étaient d'accord avec la lettre du roi, et chacun de complimenter et de cajoler notre Valenciennois.

Le duc le faisant approcher près de sa personne, le prit par la main en lui disant qu'il n'avait jamais ouï parler d'un messager de son espèce et qu'il serait bien récompensé. Lors Va-tost répondit subitement : « Je ne suis pas difficile : je demande pour récompense d'avoir le droit de pêcher à la ligne ès viviers, fossés, rivières et étangs sans que nul puisse me reprendre. » A cette demande, le duc Charles partit d'un grand éclat de rire, et ainsi firent, nul excepté, tous les seigneurs présents, la plupart gros pêcheurs en eau trouble. — Je t'accorde volontiers ta demande, dit Charles le Téméraire,

et de plus tu seras renté sur notre Salle de Valenciennes. — Ma requête étant octroyée, répliqua le boulanger désintéressé, je ne veux plus rien n'est pour mes dépenses et le tems passé en route. — Pour en finir, dit Charles, qu'on compte à l'instant cent écus d'or à ce bon serviteur. — Grand merci, cher sire, cria Va-tost, et, après avoir pris son or, il s'en revint leste et joyeux à Valenciennes.

Voilà ce que raconte un de nos anciens écrivains, sur l'extraordinaire célérité de Va-tost. Des jambes aussi agiles seraient, par le temps qui court, et dans un siècle qui marche, un objet d'envie et un moyen de fortune pour bien des gens! Elles furent considérées alors comme une merveille. Simon Le Boucq et d'Outreman n'avaient pas connu Va-tost; mais *Georges Chastellain*, surnommé le *très-élégant*, et *Jean Molinet*, qui florissaient à la même époque que lui et qui furent tous deux enterrés à Valenciennes, où ils avaient passé une partie de leur vie, n'ont pas hésité à le placer dans la *Récollection des merveilles advenues en leur temps* : voici ce qu'on y lit en style assez barbare :

J'ai veu en Vallenciennes,
Quand droit là me tournay,
Va-tost faire des siennes
Et aller à Tournay
En moins d'heure et demie
Sans cheval ou jument;
C'estoit chose ennomye,
Force ou grand radement.

A. L.

LE PENDU SAUVÉ PAR MIRACLE. — C'est une idée généralement répandue parmi le peuple, qu'autrefois, lorsque l'on exécutait, par la corde, un criminel, si la corde venait à se rompre, le patient obtenait grâce de la vie. Je ne crois pas que cette exception à la rigueur des lois pénales ai jamais été écrite dans aucun code : mais qu'il y en ait eu des exemples, on ne saurait le révoquer en doute; j'en citerai un, qui appartient à une époque un peu éloignée à la vérité; il se rapporte aux premiers tems de l'insurrection des Pays-Bas contre Philippe II.

Des insurgés avaient été pris en Frise en 1567. Marguerite de Parme envoya sur les lieux dés commissaires de Bruxelles, accompagnés du prévôt de la cour, pour les juger, et faire exécuter ceux qui seraient trouvés coupables. Dans le nombre, il y en eut sept qui furent condamnés à mort; les autres l'avaient été au bannissement, aux galères ou à d'autres peines. De ces sept condamnés, un seul voulut écouter le confesseur qu'on leur envoya et lorsque l'on procéda à l'exécution de celui-là,. la corde se rompit, ce qui fut regardé comme un miracle et lui valut sa grâce. Mais laissons rapporter les particularités du fait aux commissaires eux-mêmes; le style du temps leur donnera plus d'intérêt encore: « Et, quant est de l'exécution susdicte, écrivaient-ils à Marguerite de Parme (1), n'avons voulu obmectre d'advertir vostre Alteze que, le jour précédent, nous envoy-

(1) Cette lettre, datée de Harlingen le 9 juillet 1567, existe en original aux Archives du Royaume, à Bruxelles.

asmes du soir aux patients vng frere mineur confesseur, pour les confesser, instruire et admonester du salut de leurs ames, à quoy la plus part ne vollut entendre, et neantmoings respondirent que, le matin ensuyvant, ilz en diroient leur intention; mais, le matin venu, ledit confesseur n'a rien prouffficté, quelles bonnes remonstrances qui leur fist, et ne voullurent entendre à la confession, excepté vng nommé Goossen Kinpperdollinck, lequel, apres avoir esté mocqué toutte la nuict des autres patients, s'est donné du matin à la confession en toutte devotion, mesmes prié le sainct sacrement de l'aultel luy estre donné en la foy et forme de nostre anchienne religion catholicque; et ledit confesseur (voyant la bonne devotion du prisonnier, et pour estre le temps de l'execution sy proche) luy remonstroit que Dieu prendroit sa bonne intention pour le faict, et que librement il se pouvoit commectre un tel estat à la misericorde de Dieu : surquoy ledit prisonnier lui respondit et pria tres-instamment le sainct sacrament luy estre donné, et que à icelle fin ledit confesseur voulsist celebrer messe, laquelle il desiroit aussy oyr avant sa mort, comme il a faict à genoulx flexis (2), recepvant par grande devotion le St. sacrament. Quoy faict, et persistant en bonne devotion, il s'est submis à la justice, et est amené au gibbet le dernier de touts; et apres estre monté l'eschelle, la corde au col, estant deboutte, mesmes ayant pendu ung bon espace, pensans touts qu'il estoit mort et estranglé par la force du bourreau dont il avait à icelle fin vsé, advint qu'il sembloit au prevost, par quelque mouvement et signe exterieur, qu'il n'estoit point encores mort, dont le prevost dict au bourreau qu'il luy passerait encores vne foys sur les mains pour le faire court: ce que le bourreau fist et du premier coup se rompit la corde, et tomba le patient à terre, tenant vne partye de la hart (3) au col, la reste demeurant au gibbet, comme trenchée d'ung coutteau, avecques vne admiration de tous assistans. Et, aprez quelque peu de temps, revint le patient à son sens et congnoissance, et pria tout begguant (4) grâce à Dieu et au prevost, laquelle ne luy a esté refusée, pour ce que la justice estoit faicte, et que miraculeusement il en est delibvré, comme aussy le bruyct en est avant tout le pays. »

Les réflexions dont les commissaires accompagnaient cette relation ne sont pas moins curieuses que le fait même : « Nous pensons, continuaient-ils, que Dieu, par sa saincte grâce, a faict vng tel miracle pour confondre les impressions abusives des aultres patients ne soy ayants voullu preparer, et leurs semblables ne tenants compte du St. Sacrement; esperants qu'il servira de grand exemple partout, car la corde estant égalle à

(2) *Flexis*, fléchis.

(3) *Hart*, corde.

(4) *Begguant* pour *bégayant*, parlant avec peine.

celle dont les aultres sont esté pendus, voires d'une mesme pieche, là où le corps dudit patient estoit de moindre poix que les aultres, et mesmes la rompture egalle de la corde, comme sy elle fust esté trenchée d'une glaive trenchante, denotent assez estre chosse passante la nature et miraculeuse, dont le bruyct en est desia sy ample et divulgué par le pays, et à tel prouffict, des ames et remors des consciences, que Dieu le polroit avoir ordonné, d'aultant plus que ledit patient, combien qu'il soit fort bleschė, se refaict, et semble estre reservé pour en tesmoigner. »

G.

VINS DE LA BELGIQUE. — Le projet d'introduire dans la Belgique la culture de la vigne, qui, depuis dix ans, a été souvent discuté dans les journaux et ailleurs, n'est pas nouveau. En 1758, un nommé *Lefebure* présenta sur cet objet, plusieurs mémoires au comte de Cobenzl, ministre, qui accueillait avec sollicitude, quelquefois aussi un peu légèrement, tous les plans d'entreprises commerciales ou industrielles; pour l'exécution desquels on réclamait auprès de lui l'appui soit du trésor royal, soit des finances des provinces ou des villes. Je n'entrerai dans aucun détail sur le projet de Lefebure, qui prétendait *que quatre arpens plantés en vignes, en feraient bientôt trouver mille autres pour le même usage*; on lira avec plus d'intérêt, parcequ'elle renferme des faits curieux, une lettre que M. de Nény écrivit au comte de Cobenzl, qui lui avait communiqué ce projet; cette lettre est du 8 décembre 1758. Voici comment s'y exprimait l'illustre chef et président du conseil privé: « L'auteur du projet ci-rejoint ignore que cidevant les provinces de Brabant, de Malines, de Namur, de Haynaut, etc. étaient couvertes de vignobles, et qu'au repas de noces de Philippe-le-Bon avec Isabelle de Portugal, dont les comptes existent encore à Lille, on ne but pas d'autre vin que du cru du pays, à la réserve de quelques flacons de Malvoisie. Tous les côteaux que V. E. voit de ses appartemens, étaient des vignobles, et il y avait un nombre prodigieux de presses tenues en fief du duc de Brabant. Au commencement du règne de Charles V, on s'aperçut qu'il était bien plus avantageux de cultiver le grain que la vigne, et plus sain de boire de la bonne bière, que du vin médiocre ou mauvais. Les vignobles furent donc extirpés insensiblement, et il n'en reste plus guères aujourd'hui que dans les environs de Namur, parceque le terrain où on les conserve n'est pas propre à la culture des grains. » M. de Nény ajoutait: « J'appréhende, par cette raison, que, loin d'envisager le projet de l'auteur comme utile au pays, nos cultivateurs, qui entendent bien leur partie, seraient tentés de le regarder comme très-destructif. » G.

LE DUC D'ALBE AU CHATEAU DE RUDOLSTADT, EN 1547. — A une époque où déja

l'on tremblait au seul nom du duc d'Albe, une femme allemande sut intimider, par la hardiesse de sa conduite, ce guerrier si redouté, et peu s'en fallut que lui-même ne se prit à trembler devant elle. Cette femme était Catherine, comtesse douairière de Schwarzbourg, d'une noble maison, illustrée depuis longtems par l'honneur et la vaillance, et qui a vu l'un de ses membres monter sur le trône d'Allemagne.

En 1547, après la bataille de Muhlberg, Charles-Quint, s'avançait avec son armée sur la Souabe et la Franconie, et traversait en Thuringe le pays de Schwarzbourg. La comtesse avait obtenu de l'empereur la promesse positive que ses sujets n'auraient à supporter aucune vexation de la part des Espagnols. Elle-même s'était engagée à fournir aux troupes impériales des vivres, contre un paiement équitable, et à les livrer près du pont de la Saale, qui devait servir de passage à l'armée. Ce pont était dans le voisinage immédiat de sa résidence de Rudolstadt; elle eut la précaution de le faire abattre et de le rétablir à une plus grande distance, afin d'éloigner de ses hôtes la tentation du pillage. Les habitans des différens villages que les troupes devaient traverser, obtinrent également la permission de transporter au château de Rudolstadt le plus précieux de leur avoir.

Cependant le général espagnol s'approchait de la ville, avec Henri de Brunswick et les deux fils de ce prince. Un messager le précédait, chargé de prier la comtesse de Schwarzbourg d'accueillir à sa table les chefs espagnols. Une prière aussi discrète ne pouvait admettre de refus: la comtesse fit répondre qu'elle recevrait les princes de son mieux, et qu'elle comptait sur leur indulgence; en même tems elle ne négligea point de rappeler la sauvegarde accordée par l'empereur, et d'en recommander de nouveau l'observation de la manière la plus pressante.

Bientôt le duc arrivé. Un accueil amical, la vue d'une table richement servie, lui apprennent que les hautes dames de Thuringe s'acquittent noblement des devoirs de l'hospitalité; mais à peine a-t-on pris place, que la comtesse est appelée hors la salle du festin. On lui annonce que les soldats espagnols se permettent des violences dans plusieurs villages de la contrée; qu'au mépris des promesses impériales, ils enlèvent le bétail des campagnards. Catherine était la mère de son peuple; une injustice exercée contre le dernier de ses sujets, devenait pour elle une offense personnelle. Outrée de ce manque de foi, mais calme et résolue, elle fait prendre les armes aux serviteurs de sa maison, ordonne de fermer les portes du castel, et d'agir en silence. Elle retourne ensuite auprès des princes, et prenant la parole avec chaleur, elle leur reproche le désordre de leurs troupes, et le jeu qu'on s'est fait de la parole du souverain. Ses hôtes lui font une réponse moqueuse;

tel fut toujours, lui dit-on, l'usage de la guerre, et jamais passage d'armée n'eut lieu sans quelque petite catastrophe de ce genre. « C'est ce qu'il faudra voir, dit alors la comtesse avec véhémence. Que justice soit faite à mes pauvres sujets, ou, j'en prends le ciel à temoin ! le sang des princes paiera le sang du bétail ! » A ces mots, prononcés d'une voix forte et menaçante elle sort. En peu d'instans la salle se remplit d'hommes armés qui, le glaive à la main, mais dans une respectueuse attitude, se postent derrière les siéges des princes, et se mettent en devoir de servir le repas.

A l'arrivée de cette troupe belliqueuse, le duc d'Albe changea de couleur; ses compagnons se regardaient dans un muet étonnement. Séparé de son armée, cerné par une troupe supérieure en nombre, brave et déterminée, que lui restait-il à faire qu'à dompter son impatience, et à calmer à tout prix le courroux de son hôtesse ? Henri de Brunswick fut le premier à revenir de cette émotion passagère. Rompant le silence par un grand éclat de rire, il prit, en homme d'esprit, le parti de traiter cette aventure en plaisanterie. Il s'approcha de la comtesse, exalta son courage, son zèle maternel pour le bien-être de ses sujets, puis il la supplia de se calmer, et promit d'obtenir du duc d'Albe une réparation équitable. En effet le duc, cédant à ses conseils, fit porter immédiatement à son armée l'ordre de restituer le bétail volé. Dès que la comtesse se fut assurée que la restitution avait eu lieu, elle remercia ses hôtes, qui prirent congé d'elle dans les termes les plus polis. Il est à regretter que le duc d'Albe n'ait pas, dans cette circonstance, pris conseil seulement de son entêtement et de sa ténacité ordinaires; sa mort prématurée eut peut être évité aux Pays-Bas les désastres dont sa cruauté les accabla plus tard.

Le surnom d'héroïne qu'on donnait à la comtesse de Schwarzbourg lui venait sans doute de cet événement. On vante également la persévérance et la fermeté dont elle fit preuve pour déraciner les abus du monachisme, pour améliorer le régime des écoles et propager la réforme religieuse, déjà introduite dans son pays par le comte Henri, son mari. Grand nombre de prédicateurs protestans, persécutés pour opinions religieuses, trouvèrent auprès d'elle protection et soutien. On cite parmi eux un certain pasteur de Saalfeld, nommé Gaspard Aquila. Aumônier de régiment au bout de sa carrière, il avait suivi l'armée impériale dans les Pays-Bas, et là, ayant un jour refusé de baptiser un boulet, il fut saisi par une bande frénétique et *chargé* dans un mortier. Heureusement l'amorce ne prit pas feu, et Aquila fut sauvé. Plus tard, il s'attira le courroux de l'empereur en parlant avec mépris de son *Intérim* du haut de la chaire. Sa tête fut mise à prix: cinq mille florins étaient promis à celui qui parviendrait à la livrer. Sur la prière des

habitans de Saalfeld, Catherine lui avait accordé dans son château un refuge secret. Elle l'y retint pendant longtems, et tant qu'il ne put sans péril quitter sa retraite, elle veilla à son sort avec un zèle généreux.

La comtesse de Schwarzbourg mourut à l'âge de 58 ans, dans la vingt-neuvième année de son règne; des regrets universels l'accompagnèrent dans la tombe. Ses dépouilles mortelles reposent dans l'église de Rudolstadt.

SCHILLER.

LE GÉNÉRAL MORTIER. (1) — La réputation militaire du général Mortier n'a nullement besoin de ma plume pour que son lustre soit dans toute sa pureté. Je voudrais cependant bien parler ici de sa belle conduite en Hanovre, dont au reste les lignes éloquentes de M. Bignon, constatent doublement maintenant une glorieuse époque, et une foule d'autres momens brillans de sa vie. L'estime que j'ai pour lui me fut d'abord inspirée par mon mari. Junot portait une haute considération au général Mortier; il tenait en grande estime et son caractère civil et ses talens militaires. Sa probité et son honneur s'alliaient avec ses autres belles qualités. Quelquefois Junot qui était rétif au frein et ne savait obéir qu'à un seul homme, se trouvait en discussion avec son chef : cela le désolait. Souvent je le voyais repentant après avoir écrit une lettre, et avec la noble franchise de son caractère la désavouer le moment d'après. Eh bien! j'ai été constamment témoin de la bienveillance de caractère du général Mortier. Quoique jeune, il l'était moins que Junot, et cette légère différence l'autorisait seulement à lui faire en riant quelques remontrances fraternelles, et à lui épargner auprès du premier consul quelques désagrémens provoqués par sa tête chaude, et grandement accrédités par des hommes comme Bourrienne, Fouché et quelques autres, qui, par leur position près du premier consul, arrivaient directement à son oreille pour nuire à tous ceux qu'il aimait. Le général Mortier pouvait beaucoup par sa place, et jamais il n'a été nuisible à qui que ce fut. Junot avait commencé en 1803, lorsqu'il était à Arras, une notice renfermant les biographies (2) de plusieurs de ses amis. Son jugement à cet égard est tout-à-fait impartial : et certes on ne peut pas douter de la vérité de ce qu'il a dit à cet égard, car enfin les militaires sont comme nous autres femmes, ils ont entr'eux leurs petites passions qui devraient cependant être domi-

(1) Le maréchal *Mortier*, né au Câteau-Cambrésis, est le président de la *Réunion des enfans du Nord*, qui se tient à Paris. Son âge, ses talens, sa haute position sociale et son attachement inaltérable à son pays natal, lui méritaient cet honneur.

A. D.

(2) Junot avait commencé ce petit ouvrage, que la franche bonté de son caractère et son esprit fin, et très-fin surtout comme observation, aurait rendu vraiment remarquable. Mais il l'abandonna en Espagne. Je l'ai recueilli et j'ai tenté de le continuer dans mon journal.

nées par la plus grande de toutes, par la gloire ; mais elles surgissent au dessus de tout.

Mortier se distingua dès qu'il fut au service. Il alla d'abord à l'armée du Nord, ensuite à l'armée du Rhin ; puis ensuite, lors de nos malheurs, il seconda vaillamment Masséna dans la déroute de l'armée austro-russe. Il eut, dans le *Moutta Thal*, près de Schwitz, un combat remarquable, dans lequel il repoussa le général Rosemberg, venu d'Italie avec des troupes russes, pour fondre sur nous. Je cite ce fait plus en détail, parce qu'il eut une influence directe sur notre sort. La France doit être bien reconnaissante envers tous ceux qui ont fait partie de cette armée du Danube. Sa campagne de l'électorat de Hanovre, car on peut donner ce nom à cette conquête, faite par une armée inférieure de plus des deux tiers en nombre à celle des ennemis, la convention de Suhlingen est un monument honorable que le maréchal Mortier a élevé à la gloire de sa patrie en même tems qu'à la sienne. Plus tard, n'ayant avec lui que cinq mille hommes de la division Gazan, il se trouve à Dierstein, sur les bords du Danube, dans une position des plus périlleuses. Rencontré par l'avant-garde russe, que commandait le prince Bagration, forte de vingt-cinq mille hommes, non-seulement il résiste, mais il force le passage et rejoint le gros de l'armée sur la rive opposée du fleuve. Chef du huitième corps, dans la campagne de l'année suivante, en 1806, il attaque l'électeur de Hesse-Cassel, et dans un jour, pour ainsi dire, toute la Wesphalie tombe en notre pouvoir avec les trésors, les vivres et les approvisionnemens des ennemis. Mortier sera plus riche de gloire après cette action ; mais autrement, n'y comptez pas. Il s'en remet à sa patrie du soin de le récompenser. Quelques semaines plus tard, il va prendre possession, au nom de la France, de l'électorat du Hanovre, que son épée lui conquit deux ans auparavant ; eh bien ! quoique maréchal commandant en chef, et pour ainsi dire proconsul trois fois puissant, il sût exercer le pouvoir comme il aurait voulu le faire, demandez aux habitans. Ils vous répondront, *même aujourd'hui* que Mortier s'est conduit en honnête homme. Vient ensuite la journée de Friedland, à laquelle il contribua vaillamment. Puis, du pôle, il s'en alla commander dans la péninsule. La victoire d'Ocana, en détruisant la plus forte des armées des insurgés, composée de cinquante mille hommes, tandis que les français ne sont que vingt-cinq mille est d'une importance immense dans les intérêts de la France en ce qu'elle décide l'invasion de l'Andalousie. Après avoir percé pour ainsi dire, la Sierra-Moréna il ne s'engage pas dans ses défilés, il laisse ce soin au maréchal Victor ; mais traversant l'Estramadure Espagnole, il va cerner Badajoz, le prend après cinquante-quatre jours de siége et fait sept mille prisonniers. De-là retournant en Russie à la tête de la jeune

garde, il va donner des preuves de dévouement à sa patrie et à son chef que son noble cœur ne sépare pas l'un de l'autre, il se multiplie dans les soins qu'il donne à cette jeune troupe qui veut égaler les exploits de ses vieux maîtres. Arrive ensuite la campagne de 1813: toujours commandant la jeune garde, Mortier se conduit comme par le passé, fidèle et brave. Lutzen, Kœnigswartha, Bautzen, Hochkirch, Wurtschen, Reichenbach, ont vu ses efforts, moins heureux quelquefois, mais jamais impuissans. La bataille de Dresde le voit encore mériter des louanges. Il défend pied à pied le terrain de la patrie contre un ancien frère d'armes. Ecrasé par le prince de Suède et le général Bulow, il ne combat pas moins à Craonne, à La Fère, à Provins, à Nangis, à Meaux, à Lagny, Saint-Mandé, et enfin, Paris ! ! !...

Retiré dans sa terre du Plessis-Lalande, le maréchal Mortier a pu considérer pendant beaucoup d'années, les malheurs progressifs de sa patrie qu'il servait si bien et si glorieusement en même tems. J'ai éprouvé un moment de bonheur à rappeler à mon souvenir une vie aussi belle. Elle n'a pas beaucoup de sœurs.

Depuis la révolution de juillet M. le maréchal Mortier a été nommé ambassadeur en Russie.

La duchesse D'ABRANTÈS.

MADAME BAYARD. — La lettre suivante a été adressée à M. *Thiers*, ministre de l'intérieur, par madame *Bayard* née à Armentières, que son attachement avait fait appeler, par la duchesse de Berri elle-même, la seconde mère du duc de Bordeaux :

A S. Exc. le secrétaire-d'état, ministre de l'intérieur.

Monsieur le ministre.

Madame, duchesse de Berry, qui avait résolu de se faire prendre est dans vos mains !... La petite fille de Henri IV, la veuve de *Charles-Ferdinand*, mort avant l'âge, lâchement assassiné par le poignard des factieux, enfin la mère du *roi des Français* est dans les fers quand Louis-Philippe est sur son trône !!! Cette idée me tue, monsieur, surtout quand je me rappelle tout le bien que j'ai entendu dire de *ces braves gens* par cette courageuse princesse.

Cette arrestation est un événement incommensurable, monsieur, mais l'ordonnance qui saisit la chambre pour statuer sur le sort de ma bonne duchesse livre mon cœur à l'espérance, puisqu'elle me prouve que le gouvernement, craignant d'engager sa responsabilité, consentirait à ce que la nation fut consultée ; en ce cas, son arrêt ne serait pas douteux ; il épargnerait au roi l'obligation d'offrir un pardon à l'illustre captive, et que sa noble fierté dédaignerait.

En attendant le jour où il sera décidé du sort de cette héroïque mère elle est enfermée dans un donjon ! seule ! privée de soins que son sexe, sa naissance et ses malheurs réclament !.... Souffrez,

monsieur, que je vienne me jeter à vos pieds pour obtenir de V. Ex. la permission de me rendre près de Madame pour passer avec elle tout le tems que durera sa captivité, et lui offrir les consolations que mes devoirs et ses grandes infortunes me commandent.

Je voudrais être assez heureuse de pouvoir vous prouver, monsieur, que les démarches que je fais aujourd'hui près de vous, sont dictées par un sentiment d'honneur que vous saurez apprécier, et non par aucune arrière-pensée qui puisse me rendre ingrate envers V. Exc., à qui je devrai les plus beaux jours de ma vie, puisqu'elle m'aura mise à même de la consacrer, sinon à briser les chaînes de la mère de mon auguste nourrisson, tout au moins d'en diminuer le poids.

De grâce, monsieur, daignez vous rendre à ma prière. *Je vous jure* (et le roi sait si je tiens à mes serments) que là se borneront tous mes soins. Essayer et peser la *ration* de l'infortunée prisonnière, et filtrer son eau, pour qu'elle puisse la boire pure et en sécurité.

Vous le voyez, monsieur, je ne sollicite ni or ni place; je ne vous demande seulement que des verroux: Saurez-vous me les refuser.

Je suis, avec un profond respect,
Monsieur le ministre,
Votre très-humble et très-obéissante servante,

Fme. BAYARD,

Nourrice de Mgr. le duc de Bordeaux.

Lille, 12 novembre 1832.

LA FLAMANDE A MOSCOU. — Nous tenons d'un de nos compatriotes, qui longtems a habité la Russie, où il a exercé d'éminentes fonctions publiques, qu'une fille de l'Escarpel, née dans une des cabanes qui bordent la route de Bernicourt et de Roost, tenait, il y a une dixaine d'années, une des premières hôtelleries de Moscow, et qu'elle y avait fait une brillante fortune. Nous croyons devoir rapporter ici les particularités qui se rattachent à cette femme.

Elle était fort jeune, au moment de la révolution française; un jeune tambour, de la garnison du fort de Scarpe, lui fit la cour; elle l'écouta puis succomba et le suivit, lorsque le tambour partit avec son régiment. Elle était avec lui en Suisse, à l'armée du général Massena. Dans la vallée de la Reuss, le tambour fut tué sur place, et elle fut prise comme prisonnière de guerre, à l'une des attaques du pont de Noefels. Sa situation était affreuse; jeune et jolie, elle était condamnée à subir les traitemens les plus barbares de la part des forcenés soldats de Souwarof; déjà on se disputait à celui qui l'outragerait le premier, lorsqu'un officier, touché de ses larmes et de sa beauté, la prit sous sa protection et l'emmena avec lui. La reconnaissance lui inspira pour ce brave officier, un tendre sentiment qui fut vivement partagé par le libérateur. Les armées russes ayant dû se retirer devant nos vaillans soldats, notre jeune fille suivit en Russie l'homme à qui sans doute elle devait la vie. Grié-

vement blessé en Crimée, quelques années après, l'officier rnsse dût quitter le service. Il se retira à Moscow, où il épousa bientôt la jeune Flamande. Une spéculation heureuse lui parut celle d'ouvrir une hôtellerie, persuadé qu'une Française, y attirerait naturellement tous les français qui se trouvaient alors dans cette capitale : l'opération fut couronnée d'un plein succès. Leur fortune prit un rapide accroissement, et lorsque notre compatriote quitta Moscow, l'*hôtesse Française*, comme ou la nommait, jouissait d'un avoir considérable, et quoique âgée de plus de 50 ans, avait conservé des traits d'une grande beauté. Sa maison était alors dirigée par l'aîné de ses enfans.

D.

GROTTE DE REMONCHAMPS. — Parmi les beautés naturelles que présente le sol de la Belgique, on doit particulièrement remarquer les grottes de Han, de Freyr et de Remonchamps, dans les environs de Spa. Les deux premières ont été décrites dans la *Relation d'un Voyage* [1], publiée en 1823, par MM. Kickx et Quetelet, qui ont présenté en même tems des vues et le plan de la grotte de Han. Vers la même époque, d'autres vues ont été publiées dans le *Voyage pittoresque* de M. Jobard.

Malgré ces publications, il ne paraît pas qu'on se soit beaucoup empressé de visiter ces cavités remarquables qui sont encore inconnues de la plupart de nos compatriotes. Cependant la sortie de la Lesse à la grotte de Han, offre certainement dans son genre, le tableau le plus imposant qu'il soit possible de voir : rien ne peut donner une idée plus juste de l'entrée des enfers, telle qu'elle se trouve décrite dans l'Énéïde ; l'entrée de la grotte de la Sybille, ne lui est aucunement comparable pour la beauté.

La grotte de Remonchamps était encore fort peu connue en 1823 ; on n'avait pénétré que jusqu'au tiers de sa profondeur, comme on peut le voir dans les notes de la *Relation* de MM. Kickx et Quetelet. On a découvert depuis plusieurs nouvelles galeries qui ajoutent beaucoup à sa beauté et à son importance.

Comme un ruisseau se représente à plusieurs reprises dans l'intérieur, il a fallu jeter quelques ponts sur ses eaux, afin de rendre les chemins praticables aux voyageurs Ces différens accidens rendent la grotte de Remonchamps très pittoresque. Pour faire connaître ces beautés naturelles, M. Scholk, officier d'état-major, fit le plan de la grotte et en prit les vues principales, qu'il se proposait de publier en 1830, lorsque la mort vint le frapper.

Ce sont ses dessins que M. Outies., capitaine d'état-major, vient de publier (en 1832), sous le format in-4° ; il n'a rien négligé pour que l'exécution lithographique fut digne des beaux dessins que M. Scholk avait confiés à son amitié.

(1) In-8°, chès Demat.

Les personnes qui prennent quelque intérêt à ce que ce pays offre de plus remarquable, ne manqueront pas de placer la description de Remouchamps, à côté de la description de la grotte de Han que M. Alleweireld a publiée, il y a deux à trois ans, mais dont l'exécution est bien moins soignée.

X.

GANDOR DE DOUAI. — Tel est le nom d'un trouvère distingué du 13e siècle qui a écrit en langue vulgaire un poème ayant pour titre: *Le chevalier du cygne, ou la conquête de Jérusalem.* (1) Jusqu'à présent cet ouvrage est resté inédit, il est parmi les manuscrits du Roi, n° 7192. Le poète commence par prier les barons d'écouter ses chants: ce n'est pas un poème vulgaire qu'il va leur réciter, mais une glorieuse histoire, que chaque chevalier doit aimer et retenir :

Ceste canchon doit-on tenir et aimer.

Le poète récapitule ensuite avec rapidité les grands événemens qu'il va raconter : « Dieu confia à Pierre l'ermite la mission d'apeler « les chrétiens au secours de Jérusalem; mais les premières armées « des pélerins qui marchèrent vers « l'Orient, furent massacrées par « les turcs; alors de glorieux princes prirent les armes; Antioche, « Archas, Jérusalem, tombèrent « sous les coups des Croisés, malgré la pluie et les orages qui s'op- « posaient à leurs efforts... »

Grans pluens et orages de nois et de temps.

Cette espèce d'introduction est en forme de dialogue entre un baron et le poète, qui entre immédiatement en matière. Il raconte d'abord le pélerinage de Pierre l'Ermite; il peint ce pieux cénobite, monté sur un âne, traversant les pays d'Orient, d'où selon le romancier, il eut grand peine à sortir :

.... Grand paine quel issi del pais.

Puis il nous le représente aux genoux du pontife, sollicitant par des larmes des secours pour la Palestine. Le pontife pleure avec lui sur les malheurs de Sion.

Dolans fu le pontife.......

Le poète passe ensuite aux événemens de la première croisade, qu'il raconte succintement. A la nouvelle de l'arrivée des pélerins, *les turcs firent sonner ban*; *ils firent armer leur gent et marchèrent contre l'ost de Pierre.*

En racontant la mort du prêtre tué aux pieds des autels par les soldats de Soliman; le poète ajoute que la tête de ce prêtre séparée de

(1) « Nos regards vont se fixer sur des poémes d'une vaste étendue qui portent le nom de romans, et dont quelques uns semblent tenir au genre épique. Laissons au 12e siécle le Tristan versifié; il nous est du moins permis de rapporter au commencement du 13me la composition du *Chevalier au Cygne*, espèce d'histoire de la conquête de Jérusalem par Godefroi de Bouillon Cet ouvrage qui contient près de trente mille vers fut entrepris par *Renax* ou *Renaus*, et achevé par *Gandor de Douai* qui a rimé aussi *Anseis de Carthage*, et la *Cour de Charlemagne*, c'est-à-dire le voyage de ce prince en Espagne. » [*Histoire littéraire de la France tome 16 page 232*].

son corps, prédit à Soliman les conquêtes futures des croisés et la perte de ses villes et de ses châteaux :

Per coi vous perdrez vos castiaux et vos [vies.

Gandor de Douai trace les événemens de la croisade de Godefroi de Bouillon . le séjour des pélerins à Constantinople l'occupe assez longtems ; il parle des refus faits par Bohémond , qu'il appele le preux et le vaillant, de prêter serment de fidélité à Alexis ; il place dans la bouche du prince grec différens discours qui ont pour objet de détourner les pélerins de la conquête de la cité sainte : Godefroi lui répondit qu'il était prêt à souffrir toute chose pour l'amour de Jésus-Christ. L'auteur raconte fort longuement la prise d'Antioche ; il paraît faire de Bohémond son héros favori , et ne parle qu'en passant des autres princes. Le manuscrit , dans cette partie est orné de petites miniatures qui représentent les opérations du siége d'Antioche ; elles donnent une idée de la manière dont les croisés faisaient leurs siéges. Sous une de ces miniatures , qui représente la prise d'Antioche , on lit ces mots : *c'est ainsi que les français assiégèrent Antioche et que ils la prirent.* Au récit des événemens qui suivirent la prise de cette ville le romancier mêle une foule de détails singuliers qu'on ne lit dans aucune chronique, il est à remarquer que le poète ne rapporte pas une seule de ces visions qu'on trouve en si grand nombre dans nos vieux historiens des guerres saintes. Dans la description qu'il fait de la marche des chrétiens vers Jérusalem , Gandor de Douai trace plutôt l'histoire de chaque prince, qu'il ne suit les événemens généraux de la croisade c'est ainsi qu'il raconte successivement l'histoire de Godefroi , de Tancrède, de Bohémond et de Bauduin. Ces épisodes jettent dans son récit une grande confusion , défaut qui est faiblement racheté par l'intérêt que le romancier a cherché à répandre dans ses tableaux. Arrivé au siége de Jérusalem , Gandor s'arrête tout-à-coup et s'exprime en ces termes : « Maintenant , sei« gneurs, écoutez une chanson « glorieuse , écoutez comment les « guerriers de la croix prirent la « cité sainte , et comment ils la dé« livrèrent de la race de Maho« met. » Après avoir ainsi appelé l'attention des barons et des chevaliers , l'auteur trace rapidement le siége de Jérusalem. Ici , comme pour le siége d'Antioche, il y a dans le manuscrit de petites miniatures qui représentent les travaux des assiégeans : dans l'une d'elle on aperçoit le bélier , dans une autre , les tours roulantes et les diverses machines employées dans les siéges au moyen âge. Gandor de Douai n'offre plus qu'un faible intérêt dans le reste de son récit ; l'ouvrage finit à l'élection de Godefroi.

MICHAUD.

LES CULS TOUT NUS. — « Environ ce temps scavoir le 24e jour du mois de may (1572) la ville de Mons fut prins des gueux et huguenots , puisquelq. espace de

temps après le duc d'Alve meit le camp devant, durant lequel les françois huguenots sous la charge de monsr de Jenlis vindrent pour ravitaillier et secourir ladite ville de Mons avec 7 cornettes de gens de chevaux, et 27 enseignes de piétons, pensant aller à la ducasse coe (comme) à Valentiennes, mais les paysans leur coupèrent chemin auprès de Hauteraige (Hautrage) où que messieurs les françois, et gueux que le roy d'Espaigne (à les ouyr) n'estoit leur page, laisserent arme et bagage et plusieurs la vie a l'ayde de quelq. gendarmerie du camp de Mons qui survindrent avec ces paysans. Monsr de Jenlis leur chief fut prins et son beau cheval aussy; il en y eut 1150 prisonniers tous gueux françois et wallons fort courtoisement accoutrés lesquels furent menés à Atht en Haynau, on en mena aussy au camp devant Mons 300 où qu'ils furent contrains de pendre et estrangler l'ung lautre, sans ceux qui furent ramené à Valentiennes, sans mettre en nombre ceux qui se sauvèrent tout nudz, qui at esté cause qu'on at tousjours appellée ceste deffaitte, *la defaicte des culz tout nulz*. (1) Les autres l'appellent *la defaicte du pont a le Hayne*. Les françois depuis lors n'oyent gaires volontiers parler du pont à le Hayne. Ceste defaicte fut faicte le 17e jour de juillet. »

(Extrait d'un mss. intitulé : *Histoire particulière des troubles advenues en la ville de Valentienne a cause des heresies depuis l'an XVc lxij jusqu'à l'an XVc et soixante dix-noef, tirée hors de plusieurs escripts à la main et mémoires de plusieurs bourgeois de ceste ville, signament de feux Joachim Goyemant et Jean Laloux, tesmoings oculaires de ces troubles et guerres civiles, l'an seize C et six. Ledit livre fut constrescript de mot à mot sur l'ori-*

(1) Il existe encore aujourd'hui, dans les arrondissemens de Cambrai et Valenciennes, un long, triste et désert chemin de traverse, coupant les territoires des villages d'Iwuy, Avesnes le Sec, Lieu St. Amand et Noyelles, que l'on nomme le *chemin des culs tout nus*. Cette route se dirige en droite ligne de Cambrai sur Denain, sans entrer dans aucun village; elle est rase, dépourvue d'arbres et d'habitations, et n'est guères fréquentée que par les bergers et leurs moutons qui profitent de son isolement. Le reste des habitans l'évitent et la fuient avec une certaine horreur. Voici suivant une tradition du pays, l'origine de ce chemin malencontreux. Pendant les troubles des Pays-Bas, Balagny de Montluc s'était emparé du gouvernement de Cambrai; il avait ramassé pour fortifier son parti, une foule de vagabonds et de mécontens de tous les pays auxquels il donnait pour solde le pillage des églises et des monastères: de là, la formation de plusieurs compagnies franches d'aventuriers qui prirent différentes dénominations. La compagnie des *culs tout nus* se distingua par le désordre de son costume et les horreurs qu'elle commettait; un jour, il lui prit fantaisie de se porter sur la riche abbaye de Denain pour y piller l'église et le chapitre des Chanoinesses; elle partit de Cambrai, se fraya un chemin dans les terres, tirant droit sur Denain, sans passer par l'intérieur d'aucun village dont on craignait le tocsin et les fourches. On arriva à Denain à l'improviste; le pillage, le viol, l'incendie, signalèrent cette journée, puis on revint chargé de dépouilles, par la même route. Telle est l'origine du *chemin des culs tout nus* qui a retenu la trace et le nom que lui imprimèrent jadis une bande de vauriens. On voit que l'institution des *Sans culottes* n'est pas aussi moderne qu'on le croit.

A. D.

ginal par Pierre-joseph Leboucq, escuyer seigneur de Camcourgean l'an mil six cent quattre vingt noef, in-4° sur papier (2).) H. D.

FAIRE UN BARRABAS. — Le souvenir des anciens usages s'efface chaque jour; ceux même qui en ont été contemporains les oublient: c'est un des effets du mouvement extraordinaire imprimé depuis quarante ans à l'ordre social. Je suis certain que peu de personnes aujourd'hui connaissent ce que l'on appelait autrefois, dans les Pays-Bas, les *grâces du vendredi Saint*: Je laisserai le soin de l'expliquer au comte de Trauttmansdorff; voici ce que ce ministre, qui était chargé à Bruxelles, sous les ordres de l'archiduchesse Marie-Christine et du duc Albert de Saxe-Teschen, son époux, de la principale direction du gouvernement écrivait le 20 février 1788, au prince de Kaunitz, chancelier de cour et d'état de l'empereur Joseph II: « Il a été constamment d'usage dans ce pays-ci, de faire des grâces à l'occasion du vendredi saint: on accordoit toujours grâce de la vie à un homme condamné à mort et c'est ce qu'on appelloit *faire un Barrabas*; et, à cette occasion, on faisoit également grâce à quelques malfaiteurs dont les fautes n'étoient pas bien graves, on apportoit quelques adoucissemens aux punitions auxquelles ils étoient condamnés, et non-seulement le gouvernement remettoit à cette époque des concessions de grâce qu'il ne trouvoit pas convenable d'accorder dans l'année, mais l'usage des grâces accordées avec plus de facilité au vendredi saint, étoit tel et si ancien et connu que les particuliers même réservoient souvent les demandes de grâce pour ne les faire qu'à ce terme, et que dans la quinzaine qui précédoit, il venoit une foule de demandes et d'avis: le conseil privé y délibéroit dans une assemblée extraordinaire, qu'il tenoit le jour même du vendredi saint, et rendoit son avis en faisant trois listes: l'une, des cas non-graciables dont on tirait *Barrabas*, l'autre des cas graciables, et la troisième des cas douteux; la plupart de cas graciables étoient suivis de la grâce; il y avoit même cette circonstance de plus d'après l'usage, que les chefs et présidens avoient la prérogative d'aller en faire rapport eux-mêmes au gouverneur-général, sans que cela passât par le canal du ministre. »

Je ferai remarquer que, à Ypres, le magistrat, en vertu d'un ancien privilége, faisait grace aussi à des criminels le jour du vendredi saint. Je ne connais pas d'autre ville de la Belgique, qui ait retenu cet ancien usage. (1) G.

---

[2] Ce mss. se trouve à la bibliothèque publique de Mons. A. D.

[1] Il est possible que ce bisarre usage ait été amené dans les Pays-Bas par les ducs de Bourgogne; ce qu'il y a de certain, c'est qu'il existait de toute ancienneté à Dijon, où il n'a disparu qu'à l'époque de la révolution: on y délivrait tous les ans dans la semaine sainte un détenu pour dettes que le peuple surnommait dès lors *Barrabas*. C'était la commune qui acquittait les dettes, les maire et échevins présidaient à la cérémonie. A. D.

MARTOREY-LE-POETE. — Vous avez rencontré quelquefois, de par la ville, un petit homme, à la tournure hétéroclyte, à la démarche grave et compassée comme un quaker, à l'habit rapé comme un poëte classique, une longue canne sous le bras gauche, un chapeau jadis noir et sur lequel on pouvait à peine soupçonner l'existence de quelques poils, et par-dessus tout une longue pipe, le plus souvent veuve de tabac; car ce petit homme, à la tournure hétéroclyte, à la démarche grave et compassée, à l'habit rapé, était moins en compte-courant avec le marchand de tabac qu'avec le propriétaire du cabaret du coin! Si vous l'avez rencontré quelquefois, et si vous avez été assez heureux pour échapper à son éloquence poétique, remerciez Dieu, faites un voyage à Notre-Dame de Bonsecours; car il vous eût fallu entendre un ramassis de quelques centaines de vers de plus en plus bizarres, de plus en plus ridicules; car ce petit homme à l'habit rapé, était un poëte, et un poëte d'une rude trempe. Et cependant on prenait parfois plaisir à l'entendre : il récitait ses vers avec une telle emphase, il se croyait remarquable avec tant de bonne foi, que c'était pitié de l'ouïr, que c'était curiosité de le voir. J'ai souvent surpris quelques larmes dans ses yeux, quelques larmes de bonheur, lorsqu'il me voyait attentif à l'écouter : aussi, de si loin qu'il me voyait, accourait-il pour me faire part de ses nouvelles productions, et le petit homme était content, car il avait trouvé un auditeur complaisant : tel était MARTOREY-LE-POETE!

Qu'importe de savoir ce que fit Martorey, pendant la révolution de 93, ce qu'il avait fait avant, ce qu'il fit depuis; qu'importe de connaître son père, ses ayeux : c'est l'homme et non l'arbre généalogique que nous avons connu, c'est le poëte que nous avons vu : ne parlons que de l'homme-poëte.

Un goût tout particulier pour la solitude, la manie de réciter des vers, quelques plaisanteries sur sa burlesque tournure, telles furent probablement les causes primitives du dérangement progressif de son cerveau. La folie de Martorey n'avait rien de méchant : c'était un mélange de sérieux et de comique qui faisait mal à voir : ce pauvre fou était si content lorsqu'il trouvait un auditeur bénévole, un auditeur qui parût satisfait de ses vers! Il se croyait un Racine! lui misérable avorton! lui, Pygmée, à côté du géant de la poésie! Il ne laissait passer aucune fête, aucun saint révéré, aucune solennité sans que sa muse n'accouchât de quelque pièce de vers, aussi grotesque que son auteur! Un personnage éminent arrivait-il à Valenciennes? vite, Martorey enfourchait son Pégase étique, écrivassait, rimaillait, rimaillait encore, et présentait bientôt une ode, voire même un poëme, au

personnage éminent, et toujours avec une gravité vraiment comique. Quelque pitoyables que soient ses vers, je ne puis résister à la tentation d'en citer quelques-uns. Le lecteur pourra juger jusqu'où peut aller la fureur de versifier :

Bouquet offert avec respect à la gloire céleste du grand Saint-Martin :

Vénérant Saint-Martin, muse à ma voix [propice
A cet élu du ciel offre ton sacrifice ;
Il fut de son vivant preux et franc cavalier
A qui l'audacieux n'osait trop se fier.
Ainsi dans les combats, en sa franche car- [rière
Ne cessa de briller son ardeur guerrière !
Et son air martial primant à son aspect,
Saisissant l'ennemi, le tenait en respect.
Son cœur sensible aussi ; dans le cours de [sa vie,
De soulager le pauvre il eut toujours l'en- [vie :
En ce, l'histoire dit qu'un jour, de son [manteau,
Séparant la moitié, de l'autre il fit cadeau;
Mais à qui s'appliqua ce fait si charitable,
Si rare dans ce tems? ce fut dit-on le diable
Qui d'un moderne Job prit l'air humble [et contrit,]
Le suppliant langage et le minable habit.

Le suprême bonheur de Martorey eût été de faire imprimer ses productions poétiques ; c'était sa marotte : mais on ne poussa point la complaisance jusqu'à ce point.

Ajoutez maintenant à cette manie de rimailler, un amour propre d'auteur fort susceptible, une conviction étonnante de son talent, et vous ne serez pas surpris d'apprendre que Martorey se croyait supérieur à Voltaire. Les vers de ce dernier, gravés anciennement sur la pyramide de Denain, étaient surtout l'objet d'une critique continuelle de la part de notre poëte ; il fit vingt inscriptions pour remplacer celle de Voltaire, vingt fois par jour il les récitait, et chaque fois il en était plus satisfait ; il s'arrêtait, s'extasiait sur chaque mot, chaque pensée, puis, revenant à son idée fixe, il les comparaît à l'inscription de Voltaire... Il fit plus, il en présenta une au préfet, qui se trouvait alors dans nos murs, c'était en 1823, au moment où l'on allait restaurer la pyramide... Comme on peut bien le penser, l'inscription de Martorey n'y figura pas ; mais il dut se consoler en voyant qu'on avait aussi supprimé les deux vers de Voltaire: en revanche le nom de M. *de Murat* y figurait en grosses lettres ! Le nom de M. *de Murat* sur l'obélisque de Denain ! ! !....

Martorey conserva dans ses derniers momens la fureur de faire des vers : je le vois encore dans un misérable grenier, sur un mauvais grabat ; la mort était épandue sur tous ses traits, et cependant il composait.... le malheureux ! il mettait la dernière main au septième acte d'une tragédie !!! à côté était une ode qu'il m'avait adressée et que je conserve bien précieusement ; c'est un souvenir de *Martorey-le-poète* !

Sa vue me rappela le proverbe : « *Gueux comme un poète*. »

Ern. B.

LA PUCELLE DE LA RUE DES ANGES. — C'était en 1515 : une peste cruelle ravageait Valenciennes ; jeunesse, rang, beauté, rien ne pouvait préserver de ce

fléau destructeur; la mort marquait du doigt sa victime, et son aveugle rigueur, aussi prompte que le désir, aussi affreuse que sa pensée, portait les coups les plus funestes et les plus inattendus. Si terrible fut ce fléau, qu'au rapport de l'historien d'Outreman, qui donne quelques détails sur cette peste, le nombre des jeunes filles qui moururent, sur la seule paroisse de Saint-Nicolas, s'éleva à quatre cents !

Mais, chose étonnante, cette peste si cruelle, si affreuse que chacun, dans ces tems de superstition, ne manquait pas d'attribuer à la colère divine, et de regarder comme une punition d'en haut, cette peste dit d'*Outreman,* avait cela de particulier, qu'elle s'attachait principalement aux jeunes personnes du sexe! ce qui ne donnerait pas une idée bien favorable de la sainteté de la jeunesse du seizième siècle. Cependant selon la tradition, au milieu de ce spectacle de désolation, au milieu de cette foule de victimes qu'enlevait cette terrible maladie, une jeune fille de la rue des Anges, qui avait passé ses premières années dans le recueillement et la piété, et voué un culte sincère à la Sainte-Vierge, fut seule préservée de ce fléau destructeur. Un miracle tel que celui-là (car dans ce bon tems là on voyait encore des miracles), ne pouvait passer inaperçu, aussi fit-on dès lors des fêtes, processions et remercîmens au Très-Haut, et pour conserver la mémoire de ce fait remarquable, le magistrat ordonna que tous les ans, à pareille époque, une procession en rappellerait le souvenir, ce qui donna naissance à une fête dans laquelle la plus jeune personne, la plus vertueuse de la rue représentait cette vierge.

Le dimanche qui précédait la fête de l'Assomption était consacré à cette cérémonie. Celle qui avait été choisie par les confrères de *Notre-Dame de Miracles*, surnommés *les Damoiseaux*, se revêtissait d'un habillement blanc, garni de rubans bleus, couleur adoptée par la confrérie. On formait à chaque extrémité de la rue des Anges des portiques de verdure, ainsi qu'à la porte de la jeune fille.

Ce jour là, à neuf heures du matin, une députation de confrères arrivait, avec la croix et les drapeaux déployés à la demeure de la vierge choisie ; on la conduisait à l'église, où, au milieu d'une foule nombreuse, on chantait un office en actions de grâces et en mémoire du miracle de 1515 ! La jeune fille, tenant à la main un grand cierge, marchait à la procession au milieu des confrères qui formaient son escorte. Après cette cérémonie, la même députation la reconduisait chez elle avec les mêmes honneurs ; elle recevait en cadeau une corbeille ornée de fleurs et remplie des fruits les plus beaux et les meilleurs de la saison. La fête se terminait par des danses.

Cette pieuse et touchante cérémonie, dans laquelle on rendait un hommage si éclatant à la piété

et à la vertu, avait cessé plusieurs années avant la révolution. La fille d'un tapissier nommé *Aubert* fut la dernière que l'on choisit, et quoiqu'elle fût aussi vertueuse qu'elle était belle, elle n'en devint pas moins l'objet de quelques plaisanteries qui empêchèrent d'autres jeunes personnes de s'exposer encore à faire la vierge.

Les notables de l'endroit appelaient cette cérémonie la *fête de la pucelle de la rue des Anges*, et le peuple, dans son grossier langage l'appelait l'*fiète del' vierge del' rue d'zanches*, parceque la jeune personne en mémoire de laquelle elle avait été instituée, demeurait dans cette rue, et que celle que l'on choisissait pour la représenter devait aussi l'habiter. Les mères élevaient leurs filles de manière à mériter ce choix; on formait une espèce de concours, comme pour *la Rosière*; cependant aucun prix n'y était attaché; la corbeille de fruits était plutôt un hommage à la vertu qu'un présent.

ERN. B.

SAINT LA VIOLETTE. — Le nommé *Claude Méret*, dit *la Violette*, soldat français du régiment Dauphin, ayant été blessé à la bataille de Steinkerque en 1692, fut ramené dans un pitoyable état à l'hôpital Marvis, à Tournay. L'inflammation se mit à sa jambe qui était cassée, et il mourut peu de jours après, le 11 novembre de la même année, après avoir reçu tous les secours de la religion. Les infirmiers portèrent son corps dans une cour de l'hôpital et le jettèrent sur la paille; lorsqu'ils vinrent le lendemain pour l'ensevelir, ils furent surpris de trouver au cadavre un teint vermeil et l'air d'un homme qui sommeille. Les sœurs hospitalières étonnées elles-mêmes, ordonnèrent de laisser ce corps jusqu'à nouvel ordre. M. *Brisseau*, médecin de l'hôpital, voulut voir quel changement le tems amènerait sur le cadavre: on attendit seize jours entiers, et aucune altération ne se fit remarquer: voici ce qu'en écrivait M. le docteur Brisseau à un de ses amis:

« Nous lui trouvâmes le teint « fort beau, les joues et le front « rouges, comme on les a par la « pudeur, les lèvres très vermeil« les; enfin la mine d'un homme qui « dort tranquillement après avoir « bien soupé; ce qui me parut « d'autant plus surprenant que « pendant sa maladie, il avait eu « le visage d'un mort, et qu'après « sa mort, il avait celui d'un vi« vant.... Je remarquai que ses « oreilles étaient extrémement rou« ges tirant sur le cramoisi, et qu'il « avait aux épaules des taches de la « même couleur, de la grandeur « d'une main: il ne me parut rien « que d'ordinaire dans le reste du « corps, sinon qu'il avait les arti« culations des membres très sou« ples, et sans nulle mauvaise odeur « .... Tout le reste du corps, ni la « bouche même, ni la plaie n'ont « aucune infection, ni odeur, quoi« que ce soit aujourd'hui le seizième « jour de sa mort, qu'il ait été plus « de dix jours à terre sur de la paille « et à l'air sous le hangard, son vi-

« sage ne change point encore, « etc. »

Quand le peuple ne peut expliquer un événement, il crie au miracle! c'est ce qui arriva à Tournai, où les gens simples abondaient alors : parce que le pauvre *la violette* était devenu rouge après sa mort, il s'ensuivit que le doigt de Dieu avait passé par là. Bientôt tous les paysans des environs voulurent voir le corps saint ; les étrangers affluèrent de France et des Pays-Bas; on arrivait à Tournai à pied, à cheval, en voiture; on s'étouffait dans la rue de l'hôpital, et une garde de six mousquetaires qu'on avait mis auprès du cadavre eut bien de la peine à résister à la foule. C'était à qui ferait toucher des linges, des images, des chapelets au corps du *Saint la Violette*, et ceux qui étaient assez heureux pour y parvenir les emportaient comme de précieuses reliques.

Ce n'est pas tout encore, la nouvelle de cet événement étant parvenue jusqu'au régiment Dauphin les officiers et soldats, surtout ceux de la compagnie de la Violette, voulurent aussi voir leur ancien camarade. Deux de ses officiers qui avaient à se reprocher quelques mauvais traitemens et des punitions infligés légèrement au pauvre la Violette, commencèrent à se les reprocher vivement et à craindre les suites de leur sévérité, envers un soldat devenu Bienheureux ; la peur et les remords les talonnèrent si vivement, qu'arrivés dans l'église de l'hôpital, ils se jettèrent en pleurant sur le cadavre saint, poussèrent des gémissemens en se frappant la poitrine et en lui demandant pardon de leur brutalité.

L'archevêque de Cambrai, M. de Brias, fit faire une enquête sur le fait de ce miracle; on dressa procès-verbal du tout, et, après que vingt-trois jours se fussent passés sans que le corps changeât le moins du monde, on enterra soigneusement et solennellement le pauvre soldat du régiment Dauphin dans une riche tombe, près de l'autel de l'hôpital. Une table de marbre le recouvrit et l'on y grava cette épitaphe.

» Ici git Claude Meret.
« dit la Violette,
« Duquel le corps fut 23 jours exposé
« Au peuple sans corruption
« Son proces dans son tombeau en fait mention,
« L'an 1690. »

Deux ans après, le grand Dauphin, fils de Louis XIV, commandant en chef l'armée de Flandres, passant à Tournai, voulut voir le tombeau du soldat *La Violette*; il était fort pressé, cela ne l'empêcha pas de s'arrêter sur cette pierre, d'y faire sa prière et d'adresser aux religieuses des complimens sur leur bonheur de posséder les marques précieuses d'un miracle signalé, dont il se glorifiait lui-même, puisque le soldat la Violette, devenu l'objet d'une vénération méritée, avait été grenadier dans son propre régiment.

A. D.

ANÉEN. — Depuis le 8 septembre de l'an 1008 que la ville de Va-

lenciennes fut délivrée de la peste par un cordon miraculeux dont la vierge entoura ses murs, on promena tous les ans, à l'extérieur de la ville, ce précieux ruban dans une riche châsse d'argent couverte de pierreries, en suivant les mêmes sinuosités que forma le saint Cordon lorsqu'il ceignit la cité. Telle fut la mystique origine de la *Procession de Valenciennes*. Or, il advint qu'en une année de malheur la banlieue de cette ville fut empestée d'une autre manière : c'était le flamand *Van Een*, brigand déhonté qui saccageait les fermes, violait les filles et dévalisait les marchands : il fut assez abandonné de Dieu pour convoiter *Notre-Dame du Saint-Cordon* ; il aimait beaucoup les vierges, surtout celles chargées d'or et d'argent: Il guetta donc la nôtre au sortir de la ville, tomba dessus, et l'enleva de vive force au milieu d'un clergé nombreux et de fidèles désarmés qui passèrent de leurs cantiques saints à des imprécations méritées. Les habitans des faubourgs, instruits les premiers de ce vol impie, montèrent à cheval, s'armèrent à la hâte et coururent sus au brigand. Ils eurent le bonheur de l'atteindre et de ramener saine et sauve la *fierte* du Saint-Cordon, au grand contentement de la population Valenciennoise.

De ce jour date la formation d'une compagnie à cheval, dite des *Puchots*, composée des *norretiers*, ou habitans des faubourgs ; ils eurent le privilége d'escorter tous les ans Notre-Dame du Saint-Cordon à la procession du 8 septembre, et de battre la campagne autour de la ville pour éviter tout accident semblable à celui de *Van Een*. On ne s'en tint pas là, le magistrat de Valenciennes, pour reconnaître le courage des cavaliers du faubourg, institua en leur honneur, une espèce de carrousel, ou de course de bague qui avait lieu tous les ans le 9 septembre. Les *Puchots* seuls avaient le droit d'y courir en grande tenue; c'est-à-dire en habit écarlate, espèce d'uniforme de chevau-légers. Le mannequin qui tenait les bagues fut appellé *Van-Een*, et par corruption *Anéen*; il était représenté en guerrier colossal, tournant sur un pivot; sa main droite tenait un écusson d'où sortaient les anneaux, sa main gauche était armée d'un fouet qui frappait vivement le coureur mal-habile dont la lance avait touché trop haut et fait pivoter le géant.

Ce jeu chevaleresque tirait son origine d'Orient et avait été plusieurs fois imité dans les fêtes données par les souverains du moyen âge; François Ier s'en amusa dans ses carrousels et les chroniques du tems nous rappellent qu'en novembre 1601, le bon roi Henri IV célébra la naissance de son fils par un *Jeu de l'homme armé*, où les joûteurs combattaient un mannequin, habillé en More et placé sur un pivot, de sorte que les coups portés ailleurs que dans le tronc et au visage, faisaient tourner le négrillon, qui rendait alors aux maladroits de rudes coups de lance ou d'estramaçon.

Ces burlesques carrousels se maintinrent longtems à Valenciennes où la constance des habitans changeait peu de chose dans les jeux et les habitudes publics : on les suspendit un moment mais on les renouvela en 1669 ; un sculpteur assez célèbre dans le pays, *Gillis*, avait su tirer de son ciseau une statue *d'Anéen* qui eut quelque réputation comme ouvrage d'art; elle fut malheureusement détruite à la révolution, sous le prétexte que l'effigie du brigand *Van Een*, avait un caractère de féodalité. et de fait il portait un *écusson* ! ce crime de lèze-égalité le fit condamner à être brulé en compagnie avec une foule de blasons, armes, sceaux, cachets et effigies royales fort scandalisées de se trouver compromises avec un voleur de grand chemin.

Nouveau phénix, *Anéen* sortit de ses cendres en l'an IX de la république, lorsqu'un nouveau besoin de fêtes et de plaisirs se fit sentir après le triste et ridicule règne du directoire ; sa seconde vie fut courte et aujourd'hui Anéen est détrôné à tout jamais par une froide statue de Minerve qui sert aux courses de bague ordinaires et publiques. Cependant les plus vieux habitans de Valenciennes ont conservé un doux souvenir de l'ancien jeu et on les entend fréquemment se servir de l'expression *tirer à l'Anéen* pour *courir à la bague.*

A. D.

LE RENDEZ-VOUS AU CATELET. — Personne n'ignore la propension qu'avait pour la galanterie la belle Marguerite de Valois, première femme du Roi Henri IV. Quelques historiens ont même été fort généreux dans le nombre des amans qu'ils lui ont donnés : on assure qu'un des premiers en ligne fut le fameux duc de Guise, dit *le Balafré*, chef de la ligue et rival de Henri IV à plus d'un titre. Il paraît que la haîne de Guise pour les Valois ne s'étendait pas jusqu'aux femmes de cette famille. Si d'une part la cour plus que galante de Catherine de Médicis offrait à ces amans mille moyens de se témoigner leur amour, d'un autre côté, la ligne politique qui les séparait ne leur permettait pas cette douce intimité, objet de tous leurs vœux. Il fallut avoir recours à la ruse : voici ce que des traditions et des mémoires secrets nous ont transmis.

Dans l'été de 1577, la reine Marguerite, sous prétexte de guérir un érésipèle au bras, se fit ordonner les eaux de Spa ; le véritable motif de son voyage était le désir qu'elle avait de préparer les voies à son frère le duc d'Anjou, pour s'emparer des Pays-Bas dont les peuples se fatiguaient de plus en plus de la domination Espagnole. Marguerite partit de Paris avec un équipage aussi galant que pompeux : elle était accompagnée de la princesse de la Roche-sur-Yon, de mesdames de Tournon, de Muy, la châtelaine de Millon, de mesdemoiselles d'Atrie, de Tournon et de huit autres. Sa suite en hommes se composait de Philippe de Lenon-

court, depuis cardinal, qu'on n'appelait à Rome que *le beau chevalier françois*, de Charles d'Escars, évêque de Langres, de M. de Mouy, et d'une foule d'écuyers jeunes et fringans. « Cette compagnie » pleut tant aux estrangers qui la » veirent, dit Marguerite elle-même » me dans ses *Mémoires*, et la trou» vèrent si leste, qu'ils en eurent » la France en beaucoup plus d'ad» miration. » — « J'allois, dit-elle » en une littière faite à piliers dou» blée de velours incarnadin d'Es» pagne en broderie d'or et de soye » nuée à devise. Cette littière es» toit toute vitrée, et les vitres » toutes faites à devise; y ayant à » la doubleure, ou aux vitres, » quarante devises toutes différen» tes, avec les mots en espagnol et » Italien sur le soleil et ses effects; » laquelle estoit suivie de la littiè» re de madame de la Roche-sur» Yon, et de celle de madame de » Tournon, et de dix filles à che» val avec leurs gouvernantes, et » de six carrosses ou charriots, où » alloit le reste des dames et fem» mes d'elle et de moy. »

La reine de Navarre traversa la Picardie dans ce brillant équipage et y reçut les plus grands honneurs suivant l'ordre donné par le Roi son frère. Arrivée au milieu du jour au Câtelet, petite ville située à la frontière de France et du Cambrésis, Marguerite s'arrêta pour diner et recevoir les députés du grave archevêque de Cambrai, *Louis de Berlaymont*, qui l'envoyait complimenter et lui demander l'heure de son arrivée dans sa ville afin qu'il put se porter à sa rencontre : tout était d'ailleurs disposé pour une réception solennelle par le *baron d'Inchy*, gouverneur de Cambrai. Mais il était écrit que les Cambrésiens devaient ce jour là se morfondre à attendre vainement la jeune reine : l'amour, qui méprise les plaisirs où il n'a point de part, en avait disposé autrement.

Quand il fallut partir pour aller coucher à Cambrai, il survint tant d'accidens aux équipages que la nuit vint avant qu'on les put rétablir : on voit que la belle Marguerite avait des écuyers adroits et qui comprenaient à demi-mot. Sous prétexte des fatigues du voyage, elle annonça la résolution de coucher où elle se trouvait et fit partir un de ses officiers pour l'excuser auprès de l'archevêque et du gouverneur de Cambrai qui attendaient toujours. Mlle. de Thorigny, confidente de la reine, porta l'ordre au maître d'hôtel de faire souper de bonne heure les personnes de la suite, puis Marguerite se retira avec elle dans le modeste appartement qui lui avait été préparé.

Il faut dire ici que deux heures avant l'arrivée de la Reine au Câtelet, on avait vu aborder dans la même hôtellerie où elle s'était arrêtée, une litière, de laquelle était sorti un malade faible et languissant qu'on disait venir des mêmes eaux que Marguerite allait visiter. Ce moribond s'était fait porter dans une chambre retenue à l'avance, et nul n'avait pu voir les

traits de son visage, couvert d'un épais mouchoir, à cause d'un vaste érésipèle qu'il feignait d'y avoir. Cet homme, inanimé et si malade en apparence, était le duc de Guise en pleine santé et brûlant d'amour pour Marguerite. Sa chambre communiquait à celle de la Reine par une porte dont l'écuyer du balafré avait eu soin de faire faire une clé. Nous passons sous silence les détails de l'entrevue qui eut lieu entre le duc et la belle Marguerite de Valois; on pourra les lire dans *L'histoire et les amours du duc de Guise*, Paris, Vᵉ Mabre Cramoisi, 1694, in-12, page 145 et suivantes; nous nous contenterons de dire que le lendemain, avant le jour, le malade à l'érésypèle partit pour Nancy et que les personnes de l'auberge remarquèrent qu'il était plus dispos et plus leste que la veille. De son côté la Reine, un peu plus tard, prit la route de Cambrai, où elle retrouva l'inévitable archevêque et sa suite « qui avoit, dit-elle dans ses » *Mémoires*, les habits et l'appa- » rence de vrais Flamands, com- » me ils sont fort *grossiers* en ce » quartier-là »; phrase qu'on ne doit pas prendre en mauvaise part ajoutent les commentateurs du tems, le mot *grossier* n'exprimant alors que la hauteur et l'épaisseur du corps.

A. D.

ENTRÉE D'UN GOUVERNEUR DE FLANDRE. (26 février 1631). — C'était autrefois une cérémonie imposante et significative, que la réception d'un gouverneur de la province de Lille, Douai et Orchies. Aujourd'hui, qu'on a joint à cette province la Flandre maritime, le Hainaut français et le Cambrésis, pour en faire le département du Nord, on attache beaucoup moins d'importance au cérémonial; et les préfets, les généraux de division, arrivent tout bonnement par la diligence (quand ils n'ont pas de voiture à eux), prennent possession de leur hôtel, où ils reçoivent le lendemain les visites de corps, entendent et répondent des lieux communs administratifs; le tout sert à remplir une demi-colonne du journal officiel, et puis l'on n'y pense plus.

Nos bons ayeux entendaient autrement les rapports des administrateurs et des administrés. Ils rendaient plus d'honneurs aux premiers; mais en revanche ils exigeaient d'eux des garanties pour leurs libertés; car ils étaient chatouilleux sur cet article, nos bourgeois des communes de Flandre, et rien n'égalait leur vigilance pour tout ce qui touchait à leurs droits ou aux intérêts de la communauté.

Or, le 26 février 1631, on attendait à Lille Messire Alexandre de Bournonville, comte de Hénin, chevalier de la Toison-d'Or, nouvellement nommé par le roi d'Espagne gouverneur de la province de Lille, Douai et Orchies (à cette époque, le gouverneur réunissait en sa personne l'autorité civile et militaire). Huit pièces de canon avaient été placées sur le rempart, aux deux côtés de la porte de la Magdeleine. Une compagnie bour-

geoise gardait ladite porte, et les quatre compagnies du serment, à savoir : les archers, les arbalêtriers, les canonniers et les escrimeurs, étaient allées au devant du seigneur comte, jusqu'à la Croix des Poissonniers, qui formait alors la limite de la banlieue (1).

Vers onze heures, le gouverneur parut avec une suite nombreuse de seigneurs et gentilshommes. Les archers et arbalêtriers se mirent aussitôt en mouvement pour le précéder vers la ville, tandis que les compagnies de Ste-Barbe et de St. Michel demeurèrent pour fermer la marche.

Dès que le cortège fut à la porte, l'artillerie et la mousqueterie donnèrent joyeusement ; car, ce jour là le magistrat avait délivré de la poudre à la compagnie bourgeoise ainsi qu'aux canonniers.

Arrivé devant la maison échevinale (située sur la petite place à côté des Halles), le seigneur comte mit pied à terre ; dans le même moment, sortaient de ladite maison les députés du magistrat, précédés du hérault revêtu de sa cotte d'armes écarlate, à la belle fleur de lys en argent, devant et derrière.

Ces députés étaient Paul de la Grange, écuyer, seigneur de Nédonchel, Rewart ; messire Pierre de Croix, chevalier, seigneur d'Oyembourg, Mayeur ; Bauduin du Bois, écuyer, seigneur d'Herignies, et Jean Dubéron, échevins. Avec eux marchaient Me Piat-Mouton, premier conseiller pensionnaire chargé de la harangue d'usage, et Allard Cuvillon, écuyer, procureur de la ville.

Après la harangue et le baisement de mains, on fit entrer le seigneur Comte dans la chambre des Etats, où il fut requis par le Reward de produire sa patente de gouverneur, laquelle ayant été trouvée bien en règle, le sieur de Nédonchel conduisit le comte dans la salle du conclave où tout le corps du magistrat était assemblé. Il alla d'abord se reposer, *en une chayère enrichie de velours cramoisi qui étau au-devant du bureau, et au milieu y avait sur un coussin de velours rouge le missel ouvert.* Là, toutes les portes étant ouvertes, Allard Cuvillon donna publiquement lecture de la patente du gouverneur et requit celui-ci de faire serment à la ville, ce qui fut fait en cette façon : Le gouverneur, debout, chef nud, la main sur l'Evangile ; les magistrats assis, également découverts. « *Vous fiancez et jurez*, dit Allard-Cuvillon, *comme gouverneur et bailli souverain de Lille, que par vous ni par autrui, ne irez, ni aller ferez, ne souffrirez à faire aucune chose qui soit contre la loy, les coutumes, libertés et franchises de la ville de Lille, et que icelles tenerez, garderez, tenir et garder ferez loyalement et à la bonne foi sans enfreindre ou venir encontre en aucune manière.* » — « Je le jure, répondit le gouverneur ; et aussitôt il alla s'as-

(1) Cette petite croix de pierre existe encore dans le faubourg de Gand, entre la campagne de M Libert de Beaumont et la maison du maréchal.

seoir au banc des échevins à la première place, *où lui fut fait présent de deux pièces de vin en nature.*

Après cette cérémonie, usitée de tems immémorial, le gouverneur, duement installé, descendit *dans la grande salette.* Cinq tables servies avec profusion, attendaient l'illustre compagnie, à laquelle vinrent s'adjoindre les prélats de Loos et de Cysoing, le doyen du chapitre saint Pierre, les baillis des quatre seigneurs hauts-justiciers; les commissaires au renouvellement de la loi, le bailli de Lille, les deux lieutenans de la gouvernance, les gentils-hommes qui avaient accompagné le gouverneur, les capitaines et connétables des compagnies bourgeoises les capitaines réformés; et les lieutenans et alfiers de la compagnie de garde ce jour-là.

Y eut-il de la bonne et franche gaité dans une pareille réunion? c'est ce dont on ne pourrait douter. Les mœurs du temps permettaient à la gravité échevinale de s'oublier parfois dans la joie des festins, sans rien ôter de la haute considération qui environnait cette magistrature bourgeoise, gardienne fidèle des droits du peuple, dont elle savait toutefois réprimer les écarts quand il voulait abuser de ses libertés.

(*Gazette de Flandre et d'Artois*).

ORCHIES. — Orchies (*vases de terre*) de *orcium* et *orca*, vases de terre, propres à mettre les liquides, et que l'on employait avant qu'on fit usage de tonneaux.

Quelques historiens ont prétendu qu'Orchies était un château de l'empereur Louis-le-Débonnaire, et que le tour de ses murailles était plus grand que ne le sont aujourd'hui ceux des villes de Lille et Douai; mais ils n'ont donné aucune preuve à l'appui de cette assertion; ils n'ont point indiqué les causes de la décadence, et n'ont pas expliqué le silence que les anciens écrivains ont gardé sur ce point.

Orchies ne fut d'abord qu'un village, donné à l'abbaye de Marchiennes, par Sainte-Rictrude, sa fondatrice. Gualbert, moine de cette abbaye, qui écrivait en 1103, est le premier qui ait parlé de cette ville. Il rapporte que Marchiennes avait perdu Orchies, par la donation qu'une abbesse en avait faite cent ans auparavant, à un seigneur. C'est à Bauduin à la belle barbe, que ce don avait été fait, parcequ'il avait été le restaurateur de l'abbaye de Marchiennes. Ce prince fit bâtir à Orchies un château, qu'il habita quelquefois, ainsi que d'autres comtes ou comtesses de Flandre.

Orchies, placé au centre entre les villes de Tournai, Douai et Valenciennes, qui se peuplaient et s'agrandissaient, trouva un grand débit des poteries, tuiles, pannes de terre, qu'il fabriquait. Grand nombre d'ouvriers vinrent s'y établir, et son accroissemeut devint considérable. Sa position qui le

rendait, pour ainsi dire, l'entrepôt des villes que nous venons de nommer, dont le commerce consistait en draperies et étoffes de laine, lui procura bientôt des manufactures de ce genre, qui lui donnèrent une grande aisance. Philippe d'Alsace, comte de Flandre, comptant sur les revenus certains qu'il lui produisait, le donna à Mathilde, son épouse, pour partie de son douaire. Les habitans d'Orchies profitèrent de cette circonstance, pour demander à Philippe une commune (1) et autres privilèges. Ce prince les leur accorda, par diplôme du mois de mai 1188. Dans cet acte, il déclare qu'il veut que la commune d'Orchies soit absolument la même que celle existante alors à Douai; que les habitans d'Orchies, ne puissent être traduits en justice dans le pays de Pévèle, ailleurs que dans leur ville, que celui qui aura demeuré à Orchies un an et un jour, sans réclamation, soit reconnu libre; et, il permet aux mêmes habitans, d'établir des fours, brasseries et des moulins à chevaux. Philippe-Auguste, en 1207, Guillaume de Dampierre et Marguerite de Flandre, son épouse, au mois de juillet 1225, confirmèrent ces privilèges. Au moment où Philippe accorda une commune à Orchies, il y établit aussi un mayeur et un châtelain; mais comme le produit de leurs offices ne les eût point indemnisés de leurs charges, il y joignit différens droits que l'un et l'autre tinrent de lui en fief. Le châtelain obtint en outre un fief, qui passa ensuite aux Templiers de Douai. La châtelenie fut possédée par les seigneurs de Singhin, de Pont-à-Vendin et de Raches.

Orchies eut même quelqu'éclat, par les fondations et le séjour qu'y firent Guillaume de Dampierre et sa femme Marguerite, à qui cette ville avait été donnée en dot avec l'Ostrevent, Crèvecœur et Arleux. Cette princesse, comme comtesse de Flandre, confirma les privilèges de la draperie d'Orchies, et établit des réglemens à ce sujet. Ils furent exécutés jusqu'en 1393, que Charles VI, roi de France, défendit que toute manufacture de draps existât en cette ville; permettant, néanmoins, aux habitans de fabriquer des sayes et autres étoffes légères. L'empereur Charles V, les autorisa, en 1529, à faire des tapis et des étoffes à fleurs, dans le genre des damas; mais Orchies, déjà appauvri par les incendies, les pillages et les émigrations ne put soutenir la concurrence avec Lille et Tournai, et même avec Roubaix et Tourcoing. Son commerce se perdit peu à peu, et il n'en restait plus au moment de

(1) La commune formait une confédération entre les citoyens; elle leur accordait un échevinage, un scel particulier, différent de celui dont se servirent, dans la suite, les échevins des villes. Celui de Douai s'appelait *Martinet*, parcequ'il représentait un St-Martin, vêtu d'une cotte de mailles, courant à cheval, l'épée en l'air, avec cette inscription : SIGILLUM DUACENS, COMMUNIE. Les communes avaient, en outre, une *bancloque* ou cloche de ban, pour assembler les citoyens; un beffroi ou clocher, pour la placer et faire le guet; et une juridiction sur les habitans et le territoire de la commune.

la révolution française pour mémoire, que la nomination annuelle des égards de draps, de damas, de hautelisse.

Cette ville fut prise après un rude assaut, par Philippe-le-Bel, à la fin de juillet 1304, dans la guerre qu'il fit aux enfans de Gui de Dampierre ; elle fut cédée à la France, comme faisant partie des châtelenies de Lille et Douai, par le traité d'Orchies du mois de juin 1305. Elle ne fut reprise nominativement, dans les actes relatifs au transport de Flandre, qu'en 1351, lorsque Béthune, qui faisait la troisième ville de ce transport, en eut été distraite. Elle rentra au pouvoir des comtes de Flandre, en 1370, par le mariage de Philippe, duc de Bourgogne, avec Marguerite, fille du comte Louis Lemâle, conclu l'année précédente. Philippe et Marguerite, par traité du 23 janvier 1386, ayant consenti au rachat futur de Lille, Douai et Orchies, il fut stipulé, entre autres conditions, que si le comté de Ponthieu ne suffisait pas pour procurer à leurs héritiers dix mille livres de rente, la ville et chatelenie d'Orchies, pourraient leur être rendues. Ce fut ce traité que Louis XIV fit valoir dans sa première guerre de Flandre contre l'Espagne, quoique Louis XI eut renoncé au rachat, par celui qu'il fit avec Maximilien, archiduc d'Autriche, et ses enfans, le 23 décembre 1482 ; comme avait aussi fait François I[er], par l'article 9 du traité de Madrid, du 14 janvier 1526 ; par l'article 8 de celui de Cambrai, du 3 août 1529 ; et plus particulièrement encore, par celui de Crespi, du 18 septembre 1544.

Le 1[er] août 1340, pendant le siége de Tournai, par le roi d'Angleterre, le comte de Hainaut, son allié, prit Orchies, qu'il pilla et brûla en entier, sous le prétexte que cette ville n'était point encore fermée, toute résistance, pour la défendre, en cas de nouvelle attaque, eut été vaine.

Un incendie, qui se manifesta le 30 avril 1414 (avant Pasques), brûla encore toute la ville, sauf dix-neuf maisons. Ce nouveau désastre ne découragea pas les habitans d'Orchies, non-seulement ils rebâtirent leur ville, mais ils l'entourèrent de murailles, dont ils défendirent l'approche, en creusant de profonds fossés, qui existent encore en partie ; et ils formèrent des compagnies d'archers et d'arbalétriers, pour sa défense. Ces compagnies furent d'un grand secours en 1556 et 1558 ; elles préservèrent Orchies du pillage, dont le menaçait la présence des Huguenots dans le pays.

En 1423, un vent violent renversa un grand nombre de bâtimens, et la flèche du clocher de l'église paroissiale, qui était très-haute, avec la galerie qui lui servait de base.

Successivement divers malheurs firent décheoir Orchies de la prospérité qu'elle avait atteinte. En 1474, Louis XI ayant attaqué les possessions de Marie de Bourgogne, les Flamands le brûlèrent en

partie ; et peu après, le 21 juillet, la garnison française de Tournai, vint achever le reste. En 1544, un incendie consuma l'un de ses faubourgs. Le 2 août 1556, un autre incendie ravagea toute la ville ; il ne resta debout qu'une maison, dite le Lion d'Or, l'hôtellerie de Sainte-Catherine, l'hôtel-de-ville, la halle et l'église. Le 5 juin 1574, le feu prit par un cierge à l'église, et en consuma toutes les boiseries. Vingt-quatre ans après, à pareil jour, 5 juin 1598, une semblable négligence occasionna la perte du grand-autel, des linges et ornemens de la même église.

En 1638, la ville d'Orchies s'était un peu relevée, car elle fit une magnifique réception le 1er novembre, à don Ferdinand d'Autriche, frère du roi d'Espagne, qui y passa avec toute sa suite ; l'archiduc Léopold, gouverneur-général des Pays-Bas, y eut aussi une très-belle réception, le 9 novembre 1653.

Les Français, campés entre Mons-en-Pevèle et le Pont-à-Vendin, se portèrent le 16 octobre 1645, sur Orchies, au nombre de 3,000 hommes de cavalerie, et d'égal nombre d'infanterie, pour surprendre et piller la ville ; mais elle en fut préservée, en payant une forte contribution.

Orchies tomba au pouvoir des Français, en 1667, par la prise de Douai et Lille, et leur fut cédée avec elles, par l'article 3 du traité conclu à Aix-la-Chapelle, le 2 mai 1668. Elle passa, en 1708, sous celui des états-généraux des provinces-unies, et fut rendue à la France par l'article 15, de la paix signée à Utrecht, le 11 avril 1713. Les Autrichiens s'emparèrent de cette ville en 1794, et la fortifièrent ; mais ils furent obligés de l'abandonner, après la reddition de Valenciennes.

Marguerite de Dampierre établit un hôpital à Orchies, en 1242. Elle avait fondé précédemment, proche de cette ville, dès l'an 1234, une abbaye de filles, de l'ordre de Citeaux, qu'elle transféra à Flines dans la suite. Il y avait, en outre de ces établissemens, à Orchies, avant la révolution de 1789, un couvent de sœurs grises, un de capucins, une maison pour les filles orphelines, et un collége ayant trois chaires.

Orchies jouissait de plusieurs foires et marchés francs ; elle envoyait ses députés aux états de Lille. Ils étaient pris dans le corps des magistrats, composé de sept échevins, d'un procureur syndic et d'un greffier. Les appels de ses sentences se portaient autrefois au juge royal de Bauquesne, près Amiens ; puis à Lille, après l'établissement de la gouvernance, en 1313 ; enfin en 1380, à celle établie à Douai.

La ville d'Orchies est assise au milieu d'une plaine, riche et bien cultivée. Dans son voisinage, se trouvait le grand marais des Six-Villes, aujourd'hui rendu à la culture. Ses marchés aux grains sont des mieux approvisionnés du pays ; elle fait encore un grand commer-

ce de pannes, de tuiles, poteries, et de fil de lin. C'est la patrie de Jean du Rosier, auteur de plusieurs poèmes latins, imprimés à Douai en 1611 et 1612.

D.

LE DIAMANT D'APPELS. — Vers la fin du 17e siècle, un laboureur du village d'Appels, à une demi-lieue de Termonde et à une lieue de Mespelaere, trouva dans son champ une chaîne et plusieurs pierres luisantes. La chaîne lui servit de crémaillère pour ses menues marmites, et les pierres de jouets à ses enfans. Un jour que ceux-ci s'en amusaient, il passa un juif qui demanda à acheter ces objets; mais, attachés à ces pierres, dont l'une, fort grosse, les charmait particulièrement par son éclat, ils réfusèrent de les vendre. L'inconnu s'adresse aux parens, qui cédèrent la plus grande, et prirent en échange de la crémaillère une autre chaîne en fer, et une quantité de draps qui suffit pour les habiller eux et leurs enfans. Cette aventure fit certain bruit dans le pays: le laboureur disait qu'il avait déterré ce dépôt dans telle partie de son champ, mais rien ne pouvait en faire sonpçonner la valeur.

Deux ou trois ans après, on apprit par les journaux que le Grand Seigneur avait fait l'acquisition d'un diamant incomparable et d'une valeur au-dessus de toute estimation; le vendeur était un juif hollandais qui assurait l'avoir acheté dans la Flandre. Le gouvernement général des Pays-Bas, en apprenant cette nouvelle, se rappela ce que le bruit public en avait répandu dans le tems, et ordonna à l'office-Fiscal de prendre des informations juridiques à ce sujet, sur les lieux. Le premier vendeur de ces objets et les voisins, furent appelés, et déposèrent le fait tel que nous le racontons, en ajoutant qu'ils avaient toujours cru que la chaîne était de cuivre, tandis qu'en effet elle était réellement en or. Ensuite on sut avec certitude, par les ambassadeurs à Constantinople, que cette pierre, acquise par le sultan pour plusieurs cent milliers de piastres, venait de la Flandre, et on jugea que c'était celle-là même que le cultivateur d'Appels avait découvert; mais on ne put rien savoir des autres pierres, ni de la chaîne. Le procés-verbal de ces dispositions existe en original dans les archives du ci-devant conseil de Flandre.

X

LE BOURREAU PAR RÉCOMPENSE. — Le cômte de Charolois, étant en guerre avec les français, les villes riches du Pays-Bas lui fournirent de puissans secours en hommes et en argent. Celle de Valenciennes lui envoya bon nombre de gens de cheval et de pied; parmi eux se trouvait un fort grand gaillard, taillé en Hercule, auquel on confia la garde d'un chariot de munitions, chargé de maillets de plomb dont on se servait dans les guerres de ce tems. Le Valenciennois défendit si bien le dépôt à lui confié, qu'il tua de sa main plus de *trente* français, venus pour le surprendre. Le duc de Charolois,

victorieux dans cette journée, entendit parler de ce fait d'armes, et voulut en voir le héros. Il admira sa force musculaire et ses proportions athlétiques, et lui fit compliment sur son courage et son adresse. « — Demande-moi ce que tu veux « pour récompense, dit le duc, je « te l'accorderai sans retard. — « Monseigneur, reprit le brave, « l'office de bourreau de Valen- « ciennes, étant vacant, je re- « quiers votre altesse de me faire la « grace de me l'octroyer, je lui en « aurai une reconnaissance éter- « nelle. »

A ces mots le duc entra dans une colère épouvantable et voulait faire bastonner le requérant pour lui apprendre à avoir des idées plus relevées; mais ayant appris que cet homme, simple et naïf, mettait sa plus grande gloire à arriver au poste de bourreau qu'il prisait à l'égal d'un bâton de connétable, il finit par en rire et par lui accorder cette singulière requête.

On a vu le Valenciennois *Va-tost* demander comme récompense d'un service rendu à Charles-le-Téméraire, le simple droit de pêcher à la ligne dans l'Escaut; celui-ci n'élève ses prétentions qu'à la hauteur de l'emploi de bourreau; décidément les Valenciennois du moyen âge n'avaient pas d'ambition.

A. D.

NAISSANCE DE GODEFROI DE BOUILLON. — Godefroi de Bouillon, fils d'Eustache aux Grenons, comte de Boulogne, descendait de Charlemagne par sa mère. Ce héros des croisades, ce compagnon des Renaud et des Tancrède, est mentionné dans les biographies comme ayant reçu le jour en divers lieux. Les écrivains de l'histoire de Brabant le fixent à Bayly, village au Sud-Est de Nivelles, et près Fleurus; les biographies et l'estimable auteur de l'histoire des croisades ont reproduit cette assertion, et l'ont regardée comme certaine. Une autre opinion, soutenue par Locres dans sa chronique et par le père Malbrancq, tend à établir qu'il reçut le jour à Wasta ou Wasténée, près Saint-Omer, ces auteurs ayant confondu le château du Wast, dans le Boulonnais, où les comtes faisaient souvent leur résidence avec Wasta ou Wastenée en Artois: enfin les annalistes ont prétendu que Godefroi était né dans le château de Longuevilliers, qui n'a jamais appartenu en propre aux comtes de Boulogne. M. P. Hédouin de Boulogne a réfuté toutes ces opinions, et prouvé d'après une histoire manuscrite de la ville capitale des comtes Boulonnais, due au prêtre Luto qui l'avait puisée dans les archives de Boulogne, dont la collection remontait à des dates très anciennes mais qui a été détruite pendant la tourmente révolutionnaire, ainsi que d'après un manuscrit de 1650, dont l'auteur est inconnu, que Godefroi était né à Boulogne, dans l'emplacement où est aujourd'hui la mairie, où, antérieurement à 1231, existait le palais des comtes Boulonnais. D'ailleurs, une preuve plus concluante est le témoignage de Guillaume de Tyr, le

prince des historiens des croisades, qui écrivait en 1169, et, qui dans son histoire *Des faits et gestes des régions d'outre-mer*, livre IX, s'exprime ainsi : « *Godefridus, oriundus vero fuit de regno Franciæ de Rhemensis provinciâ, civitate Boloniensi, quæ est secus mare anglicum sita*, » passage que M. Guizot a traduit ainsi : « Godefroi est originaire du Royaume de France, de la province de Rheims et de la ville de Boulogne, située sur le rivage de la mer d'Angleterre. » Ainsi rien de plus précis et de plus authentique qu'une semblable autorité.

France littér. XI liv.

DEUX MARIS EN DEUX NUITS. — Napoléon, juge habile et protecteur de tous les genres de mérite, affectionnait par-dessus tout les militaires, soutiens de sa puissance. Des épaulettes, des rubans, de l'argent, des dotations, des femmes même, étaient la récompense de grands services rendus le sabre à la main. De son plein pouvoir, il envoya fréquemment devant l'officier de l'état-civil, pour y prêter le serment conjugal, des gens qui, quelques jours plutôt, ne se connaissaient pas. Il disait à une belle et riche héritière : « Je vous donne mon colonel, mon général, mon maréchal un tel pour mari, vous l'aimerez ; c'est un brave couvert de vingt blessures. » Et la jeune vierge, dont quelque tendre affection occupait sans doute déjà la pensée, recevait en soupirant, de l'impériale majesté, un époux souvent estropié, parfois mutilé.

Cet odieux abus du pouvoir était-il neuf? L'usage d'outrager les faibles est de trop vieille date pour que le despotisme puisse prétendre encore à l'honneur de quelque découverte. Voici ce qu'on lit dans un passage des mémoires de J. Du Clercq, (L. 3, ch. 27) rapporté par M. A. Buchon, en tête de la Chronique de J. De Lalain, par G. Chastellain.

« En icelui temps (1457), un pelletier nommé Jean Pinte étant mort, le lendemain matin, ainsi que Jean Pinte fut mis en terre, sa femme, laquelle était jeune femme de trente-quatre ans ou environ, fiança et épousa ce propre jour un nommé Willemet de Nœuville, pelletier aussi, de l'âge de vingt ans ou environ, et la nuit en suivant coucha avec son dit second mari. Je mets ce par écrit, pour tant que comme je crois, on a vu peu de femmes soi plustôt remarier ; combien que en aucunes manières on la pourrait excuser, car en ce temps, par tout le pays du duc de Bourgogne, sitôt qu'il advenoit que aucuns marchands, labouriers, et aucune fois bourgeois d'une bonne ville, ou officier trépassoit de ce siècle, qui fût riche, et il délaissât sa femme riche, tantôt ledit duc, son fils, ou autres de ses pays, vouloient marier ces dites veuves à leurs archers ou autres leurs serviteurs ; et falloit que lesdites veuves, si elles se vouloient marier, qu'elles épousassent ceux que leurs seigneurs leur vouloient bailler, ou fissent tant par argent, au moins tant à ceux qui

les vouloient avoir comme à ceux qui gouvernoient les seigneurs, et aucunes fois aux seigneurs mêmes, que ils souffrissent que elles se mariassent à leur gré; et encore étoient elles les plus heureuses qui par force d'amis et d'argent en pouvoient être délivrées, car le plus souvent, voulussent ou non, si elles se vouloient marier, il falloit qu'elles prissent ceux que les seigneurs leur vouloient bailler. Et pareillement, quand un homme étoit riche et il avoit une fille à marier, s'il ne la marioit bien jeune, il étoit travaillé comme est dit ci-dessus. »

Le duc de Bourgogne qui régnait à cette époque, était le troisième de la maison de Valois, Philippe, qu'on a surnommé *le bon !*

Le fait rapporté par du Clercq a de quoi nous surprendre. Diverses lois régissaient les vastes pays des ducs de Bourgogne; mais nous doutons qu'aucune d'elles autorisât une femme à recevoir en deux nuits deux maris dans sa couche. Dans tous les cas, si cette aventure est vraie, c'était le cas ou jamais pour Jean Pinte, de sortir de sa tombe pour aller tirer la friponne par les pieds.

Aujourd'hui, une veuve inconsolable ne peut contracter un nouveau mariage qu'après dix mois révolus depuis la dissolution du mariage précédent : article 228 de ce code civil, si peu poli pour les dames ! Dix mois, c'est bien long! mais on a plus de temps et la vue moins troublée par les larmes pour faire son choix entre les prétendants, et le premier enfant des secondes noces sait un peu mieux comment il doit nommer son père.

A. L.

MORT DU P. RICHARD. — Le dominicain Charles-Louis Richard savant et rude théologien, était né en 1711, à Blainville-sur-l'Eau, en Lorraine, d'une famille noble et considérée dans le pays. Enrégimenté à l'âge de seize ans parmi les religieux de St.-Dominique, il alla terminer ses études à Paris où i fut reçu Docteur en Sorbonne. Il s'essaya sans succès dans l'art de prêcher; n'ayant pas le don de la parole, il voulut voir s'il ferait plus d'effet par la voie de la presse et il consacra dès lors sa plume à la défense des principes religieux les plus exaltés. Il chercha à repousser de toutes ses forces les progrès des philosophes et, dans maintes brochures, il s'aventura jusqu'à lutter corps à corps avec Voltaire, D'Alembert, Condorcet, Robinet, Rouillé d'Orfeuil, Cervol, Chiniac, et les abbés Riballier et Guidi; les prodigieux efforts que le P. Richard fesait, dans de bonnes intentions, demeurèrent sans succès et la réunion des titres de ses publications reste comme un petit monument de son impuissance. Il obtint cependant les suffrages des érudits par ses productions théologiques; son *Dictionnaire universel des Sciences théologiques*, Paris, 1760, 6 vol. in-f° et l'*Analyse des Conciles* sont de tous ses ouvrages, ceux qui paraissent devoir lui survivre.

Arrivons aux tribulations du P. Richard, qui en firent un habitant du Nord. Ce dominicain qui joûtait avec Voltaire et consors, ne manquait pas, comme on l'a vu, d'une certaine hardiesse; en 1779, il fit paraître à *Deux-ponts* un *Recueil de pièces intéressantes sur les deux questions célèbres, savoir : si un juif converti au christianisme, peut épouser une fille chrétienne, lorsque son épouse juive refuse de le suivre; et si un juif endurci, devenu baron, peut nommer aux canonicats d'une collégiale*, in-8°. Cette publication, écrite avec peu de mesure, et dans laquelle le virulent auteur censurait amérement un arrêt du parlement, attira sur lui des menaces de poursuites qui l'engagèrent à se réfugier à Lille dans la maison de son ordre. Il y resta assez paisible pendant quelques années et profita de son repos pour publier les *Histoires du couvent des dominicains de Lille en Flandre, et de celui des dames dominicaines de la même ville, dite de sainte Marie de l'abbiette*. Liège (1782), petit in-8°, livre assez curieux à consulter, pour l'histoire ecclésiastique du pays. La Révolution française éclata, et l'on doit bien penser comment le P. Richard en accueillit les conséquences. Il se prononça fortement contre le serment exigé des prêtres, et fit paraître à Lille, sur ce sujet, diverses brochures anonymes. Elles sont aujourd'hui de la plus grande rareté et ne se trouvent que dans le cabinet de quelques curieux, les imprimeurs les ayant presque toutes brûlées à cette époque, dans la crainte d'être compromis. Le P. Richard fut obligé d'émigrer à Mons; et là encore il fit gémir la presse pour exhaler ses plaintes contre la révolution française : divers opuscules parurent; dans la foule, on doit distinguer ceux intitulés : 1° *Des droits de la maison d'Autriche sur la Belgique* (Mons, Monjot) 1794, in-8°. Et 2° *Parallèle des Juifs, qui ont crucifié Jésus-Christ, leur messie, et des Français qui ont guillotiné Louis XVI, leur Roi*, Mons, Monjot, 1794, in-8°. Ils attirèrent l'attention des français lors de leur rentrée à Mons dans les premiers jours du mois d'août, 1794. Le grand âge du pére Richard l'avait empèché de se retirer à l'approche des vainqueurs; il fut découvert dans son couvent, et trainé en prison. Une commission révolutionnaire, prise parmi les habitans du pays, fut appelée à juger du mérite des deux pièces ci-dessus; le jugement ne se fit pas attendre : Charles-Louis Richaad, noble, prêtre et folliculaire, fut condamné à la peine capitale. Il fut militairement fusillé à Mons le 14 août 1794. C'est ainsi qu'à cette époque on entendait la liberté de la presse. A. D.

INHUMATION D'EDWIN, PRINCE ANGLAIS. — L'abbaye de St.-Bertin ne datait pas encore d'un siècle dans le grand livre de l'histoire, et déjà sa réputation était européenne. A l'étranger, c'était parmi les Anglais surtout, qu'elle jouissait de la plus haute considération, et cette distinction flatteuse n'est pas encore affaiblie chez nos judicieux voisins. Dans

les premiers tems qui suivirent sa fondation, les noms d'Alcuin, de Fridogis, d'Alfred, de Canut, de St.-Dunstan, signalent d'une manière assez remarquable les rapports glorieux de ce monastère, avec les enfans d'Albion pour qu'il nous suffise de les rappeler aux amateurs instruits de notre histoire. Ces rapports prirent même un accroissement avantageux dans les siècles suivans, et les règnes de Guillaume-le-Conquérant et de Henri II pourraient nous en retracer des souvenirs intéressans. Parcourant ensuite nos annales, les Tudor, les Stuart viendraient prêter leurs célébrités à l'ornement de notre narration; mais nous n'avons point l'intention d'extraire actuellement les nombreux détails qui concernent ces insulaires, des légendes de St.-Bertin, des récits Audomarois et des traditions de leur fameux collége. Nous voulons seulement exposer aujourd'hui que, indépendamment de l'estime littéraire et du renom vertueux qui s'étaient insensiblement formés dans l'Angleterre à l'égard des disciples de Bertin, d'importantes relations sur des intérêts matériels s'étaient successivement établis entre les Anglais et les moines habiles qui possédaient alors une partie des côtes de l'Océan. Aussi passaient-ils fréquemment des contrats de vente ou d'échange avec plusieurs princes des îles Britanniques, qui leur faisaient de riches donations et dont ils avaient prudemment soin au reste de se ménager l'utile protection. Leur communauté avait déjà servi de séjour à quelques rois de cette contrée, et l'un d'eux, grâce à la charité qui animait constamment ces ouvriers évangéliques, devait y rencontrer une sépulture digne de son rang.

« L'an 932, Adolphe, comte de Boulogne, ayant entendu qu'Edwin, son oncle, fils d'Edouard, roi d'Angleterre, avait été péri en mer, et jeté, aux côtes, le fit chercher, et l'ayant trouvé, le fit porter et enterrer honorablement dans l'église du monastère de St.-Bertin, ce qui fut un grand contentement audit roi Anglais qui depuis porta grand amour et affection à Adolphe, et à l'abbaye de St.-Bertin. »

Cette citation émane de la chronique de *Jean Hendricq*, le plus ancien des manuscrits autographes de St.-Omer.

Le *grand Cartulaire* fait mention de l'inhumation *d'Edwin* sous la rubrique de 933. Selon cette autorité, le naufrage qui l'apporta sur nos bords, aurait eu lieu près de Gravelines.

Il est certain que le corps d'Edwin fut trouvé à cette époque sur le rivage de la Flandre, dans la Morinie; et que le comte de Boulogne, averti de cette triste nouvelle, se rendit lui-même sur la plage, et ramena avec soin les restes de son parent dans son monastère où il lui fit rendre de magnifiques honneurs funèbres, par Etienne, évêque de Thérouanne.

Les annalistes de cette contrée ont fixé la mort de ce descendant des premiers rois Anglo-Saxons au 28 février 932 ou 933.

La destinée du jeune Edwin est extrêmement attendrissante et peut fournir aux Dramaturges les situations les plus pathétiques. La *Bibliothèque des romans* n'offre point dans ses *nouvelles historiques*, de sujet plus propice à de grandes pensées, à d'énergiques tableaux.

Edouard l'Ancien avait laissé des enfans de plusieurs femmes. *Adelstan* fut élevé sur le trône du consentement du clergé et de la noblesse, au préjudice d'Edwin, l'aîné des successeurs légitimes. Les mécontens ne tardèrent pas à ourdir une conspiration et à s'étayer du nom de l'héritier déchu. *Adelstan*, après avoir triomphé de ses ennemis extérieurs, tourmenté par les inquiétudes que lui causaient les partisans et les droits du véritable maître de l'Angleterre, prêta trop complaisamment l'oreille aux lâches calomnies d'un vil courtisan : « Quand l'homme a commis une faute qu'il suppose irréparable, l'orgueil lui fait chercher un abri dans cette faute même. » Adelstan, convaincu de sa propre illégitimité, ordonna la perte d'Edwin. Vainement, selon les ballades de Malmsbury, le candide proscrit affirma son innocence par serment et s'en remit à l'attachement fraternel. L'usurpateur commuant avec hypocrisie la sentence de mort en bannissement, abandonna sa victime à la merci des vagues, dans un bateau ouvert et fracassé. Les chroniques saxonnes, dit *Lingard*, attestent qu'Edwin périt à la mer. Cet événement se passa pendant l'administration d'Adolphe, comte de Boulogne et abbé de St.-Bertin, dont la mère était fille de l'illustre Alfred et sœur d'Edouard. Arnould-le-Grand était alors comte de Flandre.

On prétend qu'Adelstan se repentit tardivement de sa cruauté ; on ne guérit pas des remords : la multiplicité de ses pieuses donations ne put ramener le calme dans son âme troublée. Ayant eu connaissance de la piété qu'Adolphe avait exercée envers son frère, il combla de bienfaits l'abbaye qui avait recueilli si généreusement sa dépouille mortelle.

L'accusateur de l'infortuné Edwin ne profita pas long-tems du succès de son infâme machination. Une plaisanterie déplacée dans la cour de son Souverain et qui lui rappelait d'ailleurs trop sensiblement le forfait dont sans cesse il gémissait, mit fin à sa coupable vie. « Dieu patient et vengeur suspend quelquefois son bras, mais ne détourne jamais les yeux. »

Divers auteurs anglais traitent de fabuleuse la tragique aventure d'Edwin ; cependant nos chroniques et nos manuscrits corroborent l'opinion des autres écrivains de cette nation qui attribuent au crime d'Adelstan la fin prématurée de son frère. Il paraitrait certain, d'après nos documens locaux, que la mort d'Edwin fut violente, qu'il reçut avec éclat la sépulture à St.-Bertin, et que par reconnaissance le monarque anglais augmenta considérablement dans son royaume les possessions des religieux de ce monastère.

H. P.

LE PEINTRE PONTHUS. — Ponthus, peintre, né à Cambrai, vivait dans cette ville vers la fin du XVIᵉ siècle ; il peignait différens genres, mais surtout le portrait ; la renommée publiait au loin qu'il saisissait la ressemblance avec un talent remarquable. Il rendit plusieurs fois sur la toile la sournoise figure du maréchal de Balagny, qui alors gouvernait la ville de Cambrai, et les traits plus agréables de Renée d'Amboise, son épouse. Ces différens travaux pensèrent lui devenir funestes : Ponthus avait une fille charmante, Balagny la vit, et comme sa tyrannie ne respectait rien, il résolut d'en être possesseur de gré ou de force. Un soir, vers l'année 1590, le gouverneur de Cambrai, suivi d'un ou de deux estaffiers, se présente chez Ponthus absent, sous prétexte d'examiner les tableaux de l'artiste, mais avec l'intention de ne pas borner son attention à des peintures inanimées ; il attaqua violemment la jeune fille isolée et il l'eut infailliblement déshonorée, sans l'arrivée inattendue du père qui mit fin aux infâmes tentatives de Balagny, et sauva l'honneur de sa fille au risque de se voir accablé de la haîne implacable de ce tyran. Ce fut cette scène et plusieurs autres répétées toutes les nuits dans les rues de Cambrai, qui donnèrent naissance à cette épigramme couservée dans les chroniques manuscrites de l'historien *Doudelez*, clerc de l'église Notre-Dame de la Chaussée, de Valenciennes :

Balagny, Duc de la briganderie,
Comte vilain de toute puterie,
Prince et Seigneur des larrons et voleurs,
Marquis des fous et des blasphémateurs,
Baron connu de toute bâtardise,
Parjure à Dieu, au Roi et à l'Eglise ;
Grand gouverneur des espautrés cornus
Comme à sa femme en sont les faits cognus.
Bref, protecteur il est d'hypocrisie,
Et zélateur d'infecte hérésie ;
Conservateur de toute iniquité,
Persécuteur des hommes d'équité,
Grand amiral des écumeurs de filles
Et destructeur des pauvres et pupilles.

Ponthus se vengea de Balagny à sa manière et avec les armes que lui fournissait son talent. Le 16 mars 1597, on fit à Cambrai de grandes réjouissances à l'occasion de la prise d'Amiens sur les français. Comme Balagny vivait encore et avait continué à suivre le parti de Henri IV, on résolut de le brûler en effigie sur le marché, au son des cloches et au bruit de la mousqueterie. La haîne fit germer dans le cerveau de Ponthus l'idée de la caricature populaire alors encore inconnue : Il fit l'image de Balagny d'une ressemblance frappante, lui donna deux visages pour faire allusion aux divers partis qu'il avait embrassés. On habilla ce mannequin à la française, avec un chapeau rabattu sur le front ; on lui mit une écharpe blanche au cou, et deux chats, emblème de sa *traîtrise*, furent attachés entre ses jambes. L'ex-tyran de Cambrai ainsi affublé fut planté sur un bucher et brulé à petit feu, à la grande satisfaction de toute la population cambrésienne, qui était presque aussi joyeuse que si elle eut vu figurer en personne celui qui lui avait fait tant de mal.

Outre sa jolie fille qui courut un si pressant danger dans l'hiver

de 1590, le peintre Ponthus laissa un fils nommé *Jacques*, né aussi à Cambrai, qui se rendit à Rotterdam, au commencement du XVII[e] siècle, pour se perfectionner dans l'art de la peinture qu'on cultivait alors avec tant de succès en Flandre et en Hollande. Dans un mouvement de colère, il eut le malheur de tuer son maître ; fuyant la justice et vivant dans le désordre, il parvint à Tournai où il se rendit coupable d'un second meurtre : cette fois ce fut un ecclésiastique, confesseur des respectables religieuses de l'hôpital de Marvis, qui tomba sous ses coups. Arrêté et incarcéré à Douai, en mai 1619, l'attente du dernier supplice qui l'attendait ne fit qu'augmenter la violence de son caractère : sa prison retentit de ses cris et de ses fureurs; il tenta d'assommer ses gardiens et voulut étrangler les prêtres qui cherchaient à le réconcilier avec le ciel. Enfin il s'endormit, et à son réveil on ne le trouva plus le même : il était doux et repentant ; on le vit marcher au supplice avec résignation et en regrettant hautement les désordres de sa vie passée. Ce changement subit donna occasion de crier au miracle ! on le mit sur le compte de dame *Jeanne de Cambry*, dont la réputation de sainteté était alors dans toute sa force à Douai et qui s'était heureusement avisée d'employer ses prières et son intercession en faveur de ce grand criminel. (Voyez *Abrégé de la vie de dame Jenne de Cambry, premièrement religieuse en l'abbaye des Pretz, à Tournay, etc.* Anvers, 1659, in-4° et 2[e] édition, Tournay, veuve Adrien Quinque, 1663, in-8°, page 320).

A. D.

LAURENT DE VOS. — Laurent de Vos, d'origine flamande, et dont le nom signifie *le Renard*, était un ecclésiastique attaché à l'église métropolitaine de Cambrai, en qualité de maître des enfans de chœur, ou de la *Sallette* ; les chroniques du tems lui accordent une haute réputation comme musicien, maître de chant et compositeur. Il est l'auteur de *chansons* et de *motets* qui furent imprimés vers le milieu du XVI[e] siècle et que La Croix du Maine cite dans sa curieuse Bibliothèque. M. Fétis, qui a eu l'ingénieuse idée de faire revivre dans des *concerts historiques* les productions des compositeurs du XVI[e] siècle, nous fera peut-être entendre quelque jour une portion des œuvres de son compatriote Laurent de Vos.

Ce célèbre maître de chapelle mourut malheureusement : le baron d'Inchy s'étant emparé de Cambrai et gouvernant cette cité despotiquement, il y eut une émigration considérable parmi le clergé de la ville ; l'archevêque Louis de Berlaymont se retira à Mons avec plusieurs prélats et bourgeois notables de Cambrai. A la suite de cette retraite, D'Inchy ne rêvait plus que complots ; il crut que Laurent de Vos, attaché par état et par goût à l'archevêque, avait trempé dans quelque conspiration tramée contre lui, il le fit arrêter et juger comme *traître* par une espèce de tribunal révolutionnaire, composé de ses adhérens, dont une

vieille chronique nous a conservé les noms (1). Ceux-ci le condamnèrent à être pendu et étranglé publiquement, sans lui avoir permis de dire un seul mot pour sa défense. Vers le 30 janvier 1580, le malheureux de Vos, subit sa peine injuste, sans qu'on eut égard à son talent, si remarquable pour le tems où il vivait, ni à sa qualité de prêtre qui imposait cependant alors à la multitude. Il fut exécuté sur le marché de Cambrai en présence d'un concours immense et de tous ses enfans de chœur qui fondaient en larmes. Au moment de l'exécution, de Vos voulait haranguer le peuple et dire qu'il mourait innocent, lorsque les suppôts du baron d'Inchy firent battre les tambours pour étouffer sa voix. Cette manœuvre, opérée en 1793 sur un plus illustre condamné, obtint le même succès; il est donc vrai qu'il n'y a rien de nouveau sous le soleil !

Jean Doudelet, chroniqueur de Valenciennes, qui fut témoin oculaire de la mort de de Vos, cite une longue épitaphe, en vers français, composée sur ce malheureux musicien, lorsqu'une cérémonie expiatoire eut lieu à son occasion. Ce fut le 10 octobre 1595, jour de la rentrée de Louis de Berlaimont dans son siége archiépiscopal ; les restes de Laurent de Vos et de tous ses co-martyrs, furent pieusement recueillis dans un riche cercueil, et honorablement inhumés dans l'église des cordeliers de Cambrai; l'archevêque assista en personne à cette cérémonie, ainsi qu'au service qui eut lieu le lendemain à la même église et les bonnes gens de Cambrai puisèrent dans cette circonstance de précieux motifs de consolation de la perte du savant musicien. « Au moins, disaient-ils, il est enterré en terre sainte ! »

A. D.

(1) *Leleu, Dubois, etc.*

LES MARSEILLAIS A ARRAS. — Joseph Lebon était procureur de la commune d'Arras, à l'époque ou les terribles bandes *dites Marseillaises* parcouraient la France, afin, disaient ces monstres, de l'*insurger*, de *lanterner* les aristocrates, et de faire le bonheur du peuple. Les troubles que ces bandits avaient occasionnés à Paris, effrayaient la province : quoique très-jeune alors, je me rappelle la terreur qui s'empara des habitans de la ville, lorsqu'on sut que 5,000 Marseillais, ayant deux pièces de canon, étaient aux portes et menaçaient de mettre la ville à feu et à sang, si on ne les laissait entrer de bonne volonté.

Les autorités avaient refusé de les recevoir, parce qu'ils n'avaient aucun droit au logement, et qu'ils ne formaient pas un corps militaire avoué par le gouvernement; mais des préparatifs hostiles forcèrent de céder d'après le conseil de Joseph Lebon.

Ces *coupe-têtes*, dont je vois encore les hideuses figures, contractées par la boisson et par les horribles imprécations qu'ils proféraient défilèrent par la porte Ronville, la

rue St.-Géry, et se mirent en bataille sur la Petite Place. Dans ces entrefaites, Lebon avait réuni sept à huit cents hommes de gardes nationaux, un escadron de cuirassiers alors en garnison à Arras, (1,000 ou 1,200 hommes au plus).

La Petite Place a, comme on le sait, des débouchés à tous les angles; ces rues tortueuses se communiquent derrière l'hôtel-de-ville, ce qui expliquera une manœuvre qu'on ne put trop admirer et qui fut exécutée par les ordres de Joseph Lebon. La garde nationale, tambour battant, défilant pendant plus d'une demi-heure, en tournant toujours les angles de la Place, de manière à effrayer à leur tour les Marseillais, qui crurent qu'il y avait au moins dix mille hommes sous les armes. Lorsqu'on jugea à propos de terminer cette promenade, une compagnie s'établit à chaque issue des rues de la place, chacune avec trois canons chargés à mitraille qu'on avait pris dans l'arsenal. Les cuirassiers se formèrent en bataille dans l'espace qui communique de la Petite à la Grande Place. Lebon sortit alors de l'hôtel-de-ville avec les officiers municipaux, et s'avançant hardiment vers les 3,000 Marseillais stupéfaits, leur dit : « Si à l'instant, vous ne déposez vos armes, dans un quart-d'heure, aucun de vous n'existera. » Au même instant un roulement de tambour convenu fit démasquer les quinze pièces de canon cachées par un rang de grenadiers; les canonniers, la mèche allumée, pointèrent leurs pièces sur les bandits qui, sans parler, sans réfléchir, posèrent par terre leur fusils, haches, piques, enfin toutes leurs armes, et s'avancèrent de quinze pieds. Deux ou trois compagnies de gardes nationaux allèrent au pas de charge, réunir les armes abandonnées, tandis que Lebon haranguait ces hommes étonnés d'une résistance à laquelle ils n'étaient pas accoutumés. On leur promit, pour récompense de leur docilité, de les loger en ville, sous l'expresse condition que le lendemain de très-bonne heure, ils nous débarrasseraient de leur odieuse présence. C'est ainsi que, par son adresse, Joseph Lebon sauva la ville d'Arras d'un pillage et probablement d'un massacre; car les Marseillais étaient exaspérés et les Artésiens livrés à une profonde terreur. C'est ce même Joseph Lebon qui, un ou deux ans après, décima la ville qu'il avait sauvée, non pas seulement comme le dit Madame la duchesse d'Abrantès, dans ses intéressans mémoires, pour plaire à Robespierre, mais par vengeance, pour satisfaire ses passions et par amour pour le mal. Robespierre lui-même a été effrayé des atrocités qu'il commettait, et dès le mois de mai 1794, lui ordonna *de ne pas aller si vite*. Lebon s'habitua peu-à-peu au crime, il en vint au point de ne boire que du vin rouge, parce qu'il lui semblait voir le sang des aristocrates; j'ajouterai que sa femme contribua puissamment à le rendre sanguinaire. Envieuse, ambitieuse, elle convoitait tout. Quantité d'individus furent guillotinés pour un bijou que voulait cette créature avi-

de et cruelle. Je rectifierai à son sujet, une erreur commise par madame d'Abrantès : tome 7, page 212. Mlle. Robespierre n'a jamais eu de relations avec la furie qui vait épousé l'ex-curé Joseph Lebon, la première détestait les excès de son frère ainé : plusieurs fois elle lui en fit de vifs reproches; il est positif que ce frère dénaturé avait donné l'ordre à Lebon d'arrêter sa sœur, dans un voyage qu'elle devait faire à Arras, pour se débarrasser de ses conseils; Robespierre cadet la prévint du projet de la tenir enfermée au Vivier; elle ne fit point le voyage d'Arras, et attribua à Lebon le dessein conçu par son frère, ce qui écarte tout désir de rapprochement entre la victime et le bourreau. D'ailleurs Mlle. Robespierre avait reçu de l'éducation, c'était une fille pieuse, vertueuse, sensible; madame Lebon était née dans une classe obscure, était ignorante, impie, dépravée et cruelle; rien de plus antipathique que ces deux êtres, et jamais Mlle. Robespierre n'habita avec madame Lebon.

Mme. Clément, née Hémery.

VANDER VYNCKT. — J'ai publié, dans les *Analectes Belgiques* (1), des particularités relatives au conseiller Vander Vynckt et à la composition de son *Histoire des troubles*. A cette occasion, j'ai émis une conjecture que m'avait suggérée le petit nombre d'exemplaires auquel le comte de Cobenzl fit tirer l'ouvrage, le mystère qu'il mit à son impression, la circonstance qu'elle se fit, non sur le manuscrit envoyé à Vienne, c'est-à-dire celui corrigé par le colonel De Bon, mais sur le manuscrit même que Vander Vynck avait entièrement écrit de sa main : j'ai dit qu'il se pouvait que l'*Histoire des troubles* n'eut pas été imprimée par les ordres du cabinet Autrichien; que le comte de Cobenzl faisait assez souvent de son chef de ces sortes de dépenses, pour lesquels il fut blâmé plus d'une fois par la cour. Deux pièces que j'ai trouvées depuis que j'ai écrit cet article semblent changer en certitude ce qui n'avait pu avoir qu'un caractère de probabilité à mes yeux. La première est un billet écrit, le 7 mai 1774, par le secrétaire d'Etat et de guerre, au comte de Nény, chef et président du conseil privé; il est ainsi conçu: « C'est en exécution des ordres de S. A. le ministre (2), que je me donne l'honneur de remettre à V. E. la note ci-jointe, sur le projet dont on s'occuperait en Allemagne de traduire et faire imprimer en allemand l'*Histoire des troubles des Pays-Bas* faite par M. le conseiller Vander Vynckt, et dont l'exemplaire que feu S. E. le comte de Cobenzl avait donné à feu M. Schoëpflin, se trouve dans la bibliothèque de Strasbourg. S. A. me charge de prier V. E. de vouloir bien

(1) Pages 326 334.

(2) Le prince de Starhemberg, ministre plénipotentiaire de l'impératrice auprès du duc Charles de Lorraine, gouverneur général des Pays Bas.

l'informer de ce qu'elle pense sur cet objet. S. A. présume que V.E. a eu dans le temps connaissance de l'ouvrage dont il s'agit. » — Voici la réponse de M. de Nény, en date du 8 mai : « Je n'ai aucune sorte de connoissance d'une *Histoire des troubles des Pays-Bas*, rédigée par M. Vander Vynckt, conseiller du conseil de Flandre, sur des actes qui doivent lui avoir été remis par feu S. E. M. le comte de Cobenzl. Je sais néanmoins que ce ministre a communiqué à quelques personnes le travail du comte de Wynants (3) sur nos archives...... M. Vander Vynckt n'était pas fort propre à mettre en œuvre les excellens matériaux que nous avons, car, *outre qu'il n'a pas des idées bien lumineuses de l'histoire des Pays-Bas, il écrit mal*. Du reste je ne vois pas possibilité d'empêcher qu'on ne fasse usage en Allemagne d'un des six exemplaires qu'on doit avoir imprimés ici au loto (2), et dont on dit que feu M. le comte de Cobenzl a fait présent à feu M. Schoëpflin. Après une révolution de deux siècles, il n'y a plus de secret, et il est de l'intérêt de l'humanité qu'il n'y en ait point : mais avant que de publier un ouvrage qui nous intéresse de si près, et qu'on annoncera comme imprimé à Bruxelles par les ordres du ministre plénipotentiaire de S. M. ; il serait du moins à désirer qu'il ne parût pas dans une forme capable de donner une idée désavantageuse soit de la nation ou du ministre. » — Si l'*Histoire des troubles* n'eut pas été imprimée en quelque sorte clandestinement, et seulement pour le comte de Cobenzl et ses amis, comment M. de Nény, l'un des premiers ministres du gouvernement des Pays-Bas et qui jouissait à Vienne d'un crédit fondé sur d'importans services, n'en aurait-il pas eu connaissance ?

G.

(3) M. de Wynants était directeur général des Archives de l'Etat, il avait formé plusieurs recueils de pièces curieuses pour l'histoire.

(2) M. de Nény veut parler de l'imprimerie que le gouvernement avait établie pour le service de la loterie génoise, que l'on appelait en ce tems le *Loto*.

RELIQUES DE SAINT-QUENTIN : MANUSCRIT D'ISIDORE, TÊTE DE SAINT-ANDRÉ. — Lorsque, en 1557, la ville de St.-Quentin eut été saccagée par les Espagnols, après la mémorable bataille qui fonda la gloire du comte d'Egmont, l'église principale de la ville ne fut pas enveloppée dans le pillage, mais les reliques et joyaux qui y reposaient, et qui étaient renommés pour leur prix, furent religieusement respectés. Afin de veiller à leur conservation, une garde fut établie dans l'église ; précaution d'autant plus nécessaire, que ces richesses excitaient la cupidité de beaucoup de gens, parmi les vainqueurs. Une lettre du duc de Savoie, gouverneur général des Pays-Bas, que j'ai sous les yeux (1) le prouve. Ce prince écrivait, le 20 mai 1559, six semaines après la conclusion de la paix, au comte

(1) Cette lettre est conservée aux Archives du Royaume à Bruxelles.

de Meghen, gouverneur de Saint-Quentin, qu'il était informé que des tentatives avaient été faites pour dérober les reliques et joyaux conservés dans l'église, et il lui ordonnait de veiller à ce qu'on n'y touchât point, pour qu'ils pussent être restitués intacts aux français, ainsi qu'on le leur avait promis.

La restitution ne fut pourtant pas entière. Je puis indiquer deux objets qui en furent exceptés, et que le roi s'appropria. Voici une lettre que Philippe adressa, le 15 juin 1559 (2), au superintendant de l'église : « Vénérable, cher et bien amé, pour ce que, entre aultres choses que par inventoire vous sont esté mises en main de la tresorie de l'église de Sainct Quentin, il y a vng volume ou livre escript à la main intitulé *Decreta Ysidori Archiepiscopi hispalensis*, et que d'icelluy nous avons pour le present nécessairement à faire, nous envoyons devers vous nostre chevaulcheur d'escurie tout propre, vous ordonnant et enchargeant bien expressement que par luy nous envoyez ledit livre bien gardé et empacqué, afin que de chemin ne se puist gaster de la pluie ou aultrement, et vous serviront les présentes de descharge là et ainsi qu'il appartiendra. Parquoy n'y faictes faulte. »

Deux jours après, Philippe chargea le comte de Meghen de lui faire parvenir le chef de St.-André garni de sa châsse, tel qu'il reposait dans la trésorerie de l'église.

G.

(2) Elle est aussi dans le même dépôt.

LE FAUX DUC DE BOURGOGNE. — L'anecdote qu'on va lire, en style fort naïf, est connue, mais on ignore généralement qu'elle appartient à nos contrées. On y trouve tout d'abord un fort gout de terroir et le bon duc Philippe, souverain de ce pays, était peut-être le seul prince qui se fut livré volontiers à exécuter une pareille farce. Elle a fourni à Du Cerceau l'idée des *Incommodités de la grandeur*; cette même idée a encore séduit plusieurs auteurs parmi lesquels nous citerons le danois Holberg dans son *Potier d'étain politique* et plus récemment M. Onésime Leroy, aussi homme du Nord sans être du Danemark, dans une comédie pleine de gaîté, qui est encore inédite et intitulée les *Bonnets pointus*.

«....... Adonc Philippe se pourmenant un soir après souper par la ville de Bruges avec aucuns de ses amis, feit rencontre en son chemin d'un homme, lequel, pour avoir trop beu d'un petit, estoit gisant dans la rue, et l'entendoit-on ronfler bellement. Pour raison de quoi voulut le bon duc esprouver sur iceluy combien n'est autre chose la vie humaine sinon une vaine et menteuse apparence, de quoy ils avoient longuement devisé à table. Ores feit-il emporter nostre homme ainsi comme il dormoit, en son hostel, où fut placé le vilain dans le propre lit du duc, encore luy mit-on sur le chief le bonnet de nuict du prince et si luy fut-il passé une belle et nette chemise de fin lin de Brabant, en guise de la sienne, laquelle étoit toute

orde et puante, comme d'un pauvre homme et souffreteux. Quand donc au mastin s'éveilla cettui homme, vinrent auprès de luy pages et varlets, voire mesmes gentilshommes et estafiers du duc, lesquels comme ils souloyoient faire au prince, s'enquirent s'il desiroit se lever et de quels habits luy plaisoit estre vestu; et fut estalée devant iceluy toute la garderobe du prince; et si s'esmerveilloit-il grandement, et tesmoignoit-il estre esbahi, se voyant en tel logis. Quand il fut accoustré, et qu'il fust sorty hors la chambre, arriverent gentilshommes et courtisans pour l'accompagner en la chapelle où lui fut dicte la messe, mesmement qu'on lui présenta le missel à baiser et tout le reste ne plus ne moins qu'on souloit faire au duc. Ouïe la messe, fut le vilain mené en une salle où luy servit-on grand et magnifique festin, ensuite de quoy pour le divertir lui furent apportées par le chambellan cartes à jouer et force argent quant et quant. Comme il eust joué tout son saoul avec princes et seigneurs sur le tantost, et pourmené ez jardins, fut conduit à la chasse où il tua connilz et prit oiseaux à la pipée, après quoy vint le souper où fut faite chère lie tout ainsi qu'au disné. Puis, la salle illuminée à grand renfort de lustres et flambeaux, furent mandés musiciens et violons avec jeunes damoiselles gentes et accortes, lesquels ballerent joyeusement. Après fut représenté moult naivement la passion nostre seigneur, et de là on recommença de rechief à boire et deviser bonne part de la nuict tellement que nostre homme pour coustumier qu'il estoit du faict, et n'ayant beu tant et si bon vin en telle hostellerie, cheut finablement ivre mort desoubs la table, et dormit-il comme devant. Lors ordonna le bon duc estre le manant devestu de son bel équipage et remis en ses vieilles chausses; et fut porté en mesme lieu qu'il gisoit quand d'adventure fut renconstré, où il acheva bravement son somme. Qui fut grandement esbahi en s'éveillant [et si faisait-il grand jour], point n'est besoing de dire que ce fut nostre homme, lequel ramentevant à part soy cette tant doulce et joyeuse vie ducale se trouva fort empesché sur le faict de sçavoir si ce fut vérité ou mensonge. Ores tant et tant repassa-t-il la chose en son esprit que par droictes et légitimes conjectures, il demoura en l'opinion d'avoir songié le tout, et courut-il en faire le conte à sa femme et à ses enfans, voire mesmes à ses voisins. »

(*Extrait d'un manuscrit*).

LETTRE AU DUC D'ARENBERG. — Nous trouvons dans un *Magazine* anglais, la copie de cette pièce autographe d'un personnage célèbre. Voici en quels termes l'écrivain anglais raconte comment cette lettre est tombée dans ses mains; « Je me trouvais à Bruxelles en 1806; à cette époque la manie de faire des collections de lettres autographes s'empara de toutes les dames de la ville. Madame *Guilleminot*, la belle-sœur du général de ce nom, écrivit à une des sœurs de Napoléon, avec laquelle

elle était unie par les liens de l'amitié, et la pria de lui envoyer des lettres autographes. La princesse parla à Cambacérès, chancelier de l'empire, du désir de son amie, et celui-ci donna ordre de puiser dans les cartons des archives quelques paquets de lettres intéressantes. »

Celui qui écrit cette note était présent au moment où madame Guilleminot reçut la collection d'autographes qu'il lui envoyait de Paris. Cette dame l'ayant prié de faire un choix des lettres qui lui paraîtraient les plus piquantes, il demanda la permission, quand il eut accompli sa tâche, de copier quelques unes de ces lettres qui lui paraîtraient de nature à pouvoir être publiées plus tard. Quelques centaines de ces lettres furent copiées; celle qui suit en faisait partie :

LETTRE DE BEAUMARCHAIS AU DUC D'ARENBERG.

Paris [*point de date ; sans doute vers* 1780].

« Mon cher duc, je suis allé chez Lauraguais (1) comme je vous l'avais promis. Aussitôt qu'il m'a vu entrer il s'est levé, et sans me donner le temps de lui faire connaître la nature de mon affaire, il s'est crié : «Arrive que pourra, les dettes d'honneur comme les dettes honteuses auront toutes le même destin. » J'ai prononcé votre nom. « D'Arenberg, a repris cet extravagant, a toujours été très-obligeant pour moi, mais il doit partager le sort des autres créanciers, et il n'aura pour sa part, hélas! qu'un bien petit dividende. Vous avez sans doute entendu parler de ma banqueroute; mon homme d'affaires me dit qu'elle s'élève à plus de cinq millions, et lorsque mes affaires auront été arrangées, ce qui à son avis ne pourra pas avoir lieu avant deux ans, mes créanciers pourront recevoir deux et demi pour cent sur le montant de leurs créances.

« Je dois à d'Arenberg 40,000 liv.; il possède de grands biens en Allemagne et en Flandre : on m'a dit que son grand veneur n'est pas en état de remplir ses fonctions. Si le duc consent à accepter mes services, je prendrai la place de son grand-veneur, et je ne pense pas qu'il se trouve en Europe beaucoup d'hommes qui se connoissent aussi bien que moi en chevaux, en chiens et en tout ce qui se rapporte à la chasse. Huit mille livres seront mon traitement annuel, et nous serons quittes en cinq ans. Parlez-lui de ce projet : il ne peut être que flatté de ma proposition. Je ne pus m'empêcher de sourire. Ah! ah! continua-t-il, est-ce que vous auriez des doutes sur mes talens? Je puis vous assurer qu'il existe des milliers de personnes qui

(1) Le duc de Lauraguais était un des nobles les plus remarquables pour son anglomanie, ses extravagances, ses débauches et ses scandaleuses amours. Sa banqueroute s'éleva à des sommes immenses. Apprenant qu'un fermier général avait fait une banqueroute de dix millions, il s'écria en plein café. « Quel malheur pour moi? mon nom était auparavant dans toutes les bouches; mais hélas! je vais être oublié maintenant, un fermier général a fait banqueroute d'une somme double de la mienne. »

m'ont visité à Manicamp, et qui toutes témoigneront de ma rare habileté dans les matières de cette nature. Grooms, jockeys, chevaux, enfin tout ce qui était en ma possession, venait d'Angleterre, et mon ami Dorset n'eut jamais de chevaux plus beaux que les miens. Le dernier cheval dont je fis emplette me coûta mille guinées, et jamais cheval de race ne se vendit plus cher; mais j'eus la fantaisie de faire porter sur le reçu neuf cent quatre-vingt-dix-neuf guinées et vingt schellings, déterminé que j'étais à éviter le nombre rond de 1,000.

« Maintenant le seul trésor qui me reste est ceci (et il montrait une bague qu'il portait au doigt); c'est un trésor dont aucune puissance terrestre ne pourrait venir à bout de me séparer; c'est lui qui me donne la force de surmonter mes malheurs; c'est ma seule consolation ! Ce trésor, monsieur, c'est ma femme, ma femme adorée. » Je crus qu'il devenait fou, et mon visage exprima sans doute l'émotion que j'éprouvais. » Non, monsieur, reprit-il, je n'ai point perdu ma raison, cette bague, ou plutôt une partie de cette bague, fut une jolie et aimable femme; elle me rendit, pendant qu'elle vécut, le plus heureux des hommes, et quand son âme s'envola dans les régions du ciel, je ne voulus pas que tant de grâces et de beauté devînt la proie des vers. J'eus recours à Vanderberg, le chimiste, qui ayant placé le corps de ma femme dans une feuille d'asbeste, le livra aux flammes, et à l'aide d'une chaleur extraordinaire le réduisit à une petite quantité de poudre, qui ensuite, au moyen d'une certaine composition chimique, fut changée en une substance bleue vitrifiée. La voilà, monsieur, montée dans un anneau d'or; c'est la plus fine essence de mon adorable femme. » En ce moment, le domestique annonça quelqu'un. Je pris mon chapeau, et souhaitai le bonjour à Lauraguais. »

BEAUMARCHAIS.

LOIS MARITIMES DE DAMME. — M. *Warnkœnig*, professeur en droit à l'université de Gand occupé depuis deux ans de recherches sur la Flandre et ses lois au moyen âge, vient de faire une découverte assez intéressante pour les savans qui s'occupent de l'ancien droit maritime. On lui a communiqué, de la bibliothèque de la ville de Bruges, un manuscrit du quatorzième siècle, qui contient sur les trois premiers feuillets les anciennes lois maritimes de Damme. On sait que ces lois sont la source du droit maritime de toute la Hollande, du nord de l'Allemagne, de la Suède, du Danemarck et d'autres pays septentrionaux.

Une autre rédaction flamande du quinzième ou seizième siècle avait été plusieurs fois publiée en Hollande, entre autres par Verwer, et dernièrement [1829] par M. Pardessus, dans son premier recueil des *Lois maritimes antérieures au dix-huitième siècle*, tome Ir.

Les auteurs hollandais ont longtemps soutenu que Damme était la

patrie de ces lois, et que celles d'Oléron n'étaient qu'une traduction du flamand : les auteurs français défendent l'origine française ; les Anglais ont même réclamé pour leur pays, vu que ces mêmes lois y ont été également suivies, de même qu'en Espagne, où elles ont été traduites déjà au treizième siècle.

Le manuscrit de Bruges scrupuleusement examiné par M. Warnkœnig, décide à jamais cette question historique. Il prouve à l'évidence l'origine française de ces lois. X.

SIÉGE DE MONS DE 1691. — *Origine des fourches-à-croc, arme que portaient, au lieu de fusils, les sous-officiers du* 102e *régiment.*

Le 1er avril 1691, au siége de Mons commandé par le maréchal de Vauban, les grenadiers du régiment Dauphin (infanterie) emportèrent d'assaut un ouvrage à cornes, saisirent les fourches des Autrichiens, dont ils tuèrent un grand nombre et firent le reste prisonniers de guerre. Louis XIV, voulant perpétuer le souvenir d'une action aussi honorable, permit aux sergens de grenadiers seulement de porter ces fourches au lieu de mousquets.

Le régiment de Perche, une des souches de l'ancien 102e, ayant dédoublé avec le régiment Dauphin, les sous-officiers ont gardé l'usage de cette arme, qui a été ensuite conservée dans le 102e jusqu'à son licenciement. (*Extrait des registres matricules du* 102e *régiment.*) R. C.

SPINOLA ET MAURICE DE NASSAU. — L'historien Grotius donne sur la première entrevue du fameux marquis Ambroise de Spinola, généralissime des forces Espagnoles dans les Pays-Bas et le prince Maurice de Nassau, commandant des troupes des Provinces-unies, les détails les plus curieux. Ces deux illustres chefs, qui se combattaient loyalement tout en rendant justice à leur mérite respectif, étaient surnommés l'*Annibal* et le *Scipion* du XVIe siècle. La comparaison entre Spinola et Annibal était d'autant plus juste qu'ainsi que le général carthaginois, Spinola soutint longtems la guerre à ses frais et parvint, en payant les troupes au prix de sa propre fortune, à maintenir parmi elles l'ordre et la discipline, ce qui avant lui était inconnu dans les armées espagnoles qui ravageaient plutôt qu'elles ne défendaient la Belgique.

Spinola et Maurice de Nassau eurent donc une entrevue pour arriver à conclure une trêve entre l'Espagne et la république naissante. Cette trêve, qui consacra la reconnaissance de la république, fut signée le 9 avril 1609. Dans un repas qui accompagna et scella, pour ainsi dire ce traité, Maurice se trouvant au dessert vis-à-vis une pyramide d'oranges, en détacha une, et la regardant *con amore* s'écria : « L'heureux pays qui produit deux fois chaque année un fruit aussi délicieux ! » Pour répondre à ce gracieux compliment, Spinola saisit devant lui un fromage de Hollande qui fesait aussi partie du dessert, et dit : « Plus heureux le climat sous lequel on cueille deux fois par jour de pareilles fleurs ! » A. D.

HONDSCHOOTE.—Cette place ouverte était autrefois très-célèbre par ses manufactures de serges et de toiles qui passaient jusqu'en Turquie. C'était une des villes de Flandre « où les draperies avaient grande réputation. » (1). « La ville d'Hondschoote est bonne et gentille, et l'on y fait telle quantité de serges qu'ordinairement on vient en faire tous les ans jusques à cent mille pièces...» (2). Voilà comme le tems qui fait disparaître les trônes, les dynasties, les institutions et les monumens, observe *Crapelet*, protége, fortifie, étend et accroît l'industrie des peuples.

Hondschoote a été construit près du canal de Bergues à Furnes, probablement dans le dixième siècle, lors de la formation de la plupart des cités de cette contrée. Son nom est souvent mentionné, à cause de ses édifices religieux, dans les annales ecclésiastiques de la Morinie. Son étymologie semble être dérivée de quelque terme familier aux chasseurs.

Hondschoote, dans les guerres du moyen-âge, éprouva à peu près la même fortune que les villes circonvoisines.

Les bourgeois, zélés catholiques, y jouissaient également de plusieurs franchises favorables; le comte Louis de Créci, pour protéger et honorer leur industrie, leur avait accordé le droit de plomber et de marquer toutes les étoffes fabriquées dans leurs ateliers, d'une empreinte portant d'un côté les armes du prince, et de l'autre celles de la cité. « On voit encore dans les archives d'Hondschoote, des registres très-volumineux qui renferment les noms des fabricans et à côté de chaque nom la marque particulière que chacun adoptait. » La cour de justice d'Hondschoote d'une structure élégante, avait aussi un renom respectable et possédait diverses immunités. Philippe-le-Bon avait accordé, en 1430, au seigneur du lieu, quelques concessions pour une somme de 4000 florins.

Hondschoote fut incendié en 1383, lorsque Charles VI chassa les anglais de cette contrée. Les français le dévastèrent en 1558, comme Dunkerque et Bergues. Deux nouveaux incendies détruisirent sa prospérité; l'un, en 1576, consuma 600 ateliers dans la partie occidentale de la ville; l'autre, en 1582, encore plus terrible, commis par les Français à l'instigation jalouse des Huguenots, anéantit 17 rues et plus de 900 fabriques.

En 1658, plusieurs détachemens d'infanterie sous les ordres du duc d'Yorck (depuis Jacques II), y furent mis en quartiers; la paix d'Aix-la-Chapelle, laissa cette ville à la France; les Hollandais la brûlèrent presqu'entièrement en 1708 (1).

(1) Lepelit.
(2) Guicciardin.

(1) Délices des Pays-Bas.

Hondschoote restera fameux dans notre histoire par la journée du 8 septembre 1793.

« C'est par un beau jour d'automne que se donna la bataille d'Hondschoote dont les suites pouvaient être si avantageuses à la France. En effet, si Houchard, plus habile, mais non plus fidèle, eût marché rapidement après la bataille, nous fermions toute retraite à l'ennemi, nous nous emparions du duc d'Yorck, et nous tenions l'armée qui assiégeait Furnes... A compter de la journée d'Hondschoote, la terreur dont nous avions été frappés passa sous les drapeaux ennemis. » (1). Jourdan, Leclercq, Vandamme, Collaud, Hédouville, Gobrecht, assistèrent à ce combat, qui avait pour la France l'importance de ceux de Marathon et de Platée. Hoche y obtint le grade de général de brigade. Presque toute la 32e division de gendarmes à pied demeura parmi les morts; une grande partie de blessés fut transportée à St.-Omer, dans les églises de St-Bertin et de St-Denis, et au collége anglais.

Il y avait, en 1764, 539 feux à Hondschoote; sa population est maintenant de 3882 habitans. On prétend qu'elle était très-élevée, il y a quelques siècles. Les pestes de 1545 et 1578 la décimèrent d'une cruelle manière. *Jean Strabant*, vingt-deuxième curé de St.-Vaast, comptait dans sa paroisse, en 1568, 18,000 communians, et cependant Hondschoote n'était pas encore parvenu à l'apogée de sa splendeur, puisque d'autres édifices l'embellirent encore les années suivantes.

Les coûtumes particulières de la ville d'Hondschoote dont l'échevinage relevait du présidial de Bailleul, se trouvent dans le recueil des coûtumes de Flandre. Sa kermesse est fixée au deuxième dimanche de juillet. Il s'y tient deux foires; l'une d'un jour, le vendredi après la pentecôte; l'autre qui s'ouvre le deuxième dimanche de juillet, dure cinq jours. Les foires d'Hondschoote étaient jadis magnifiques; mais il ne reste plus que le souvenir de cette situation florissante.

Le conseil d'arrondissement a récemment renouvelé son vote pour l'achèvement de la route d'Hondschoote à Wormoudt.

L'église paroissiale de St.-Vaast, à Hondschoote, déjà signalée au commencement du treizième siècle, rebâtie en 1586, décorée alors d'un carillon très-harmonieux, est surmontée d'une tour d'un aspect gigantesque.

On voyait, dans cette ville, avant la révolution, un couvent de Trinitaires, un de Récollets, un de Sœurs grises, et un de religieuses Récollectines. Elle possédait en outre un hôpital qui contenait trente lits pour les malades indigens, et un collége où l'on enseignait les humanités, dirigé par les Récollets. Il y avait aussi un pensionnat dans lequel on apprenait la musique vocale et instrumentale.

La musique d'Hondschoote offre

(1) De Jouy.

un prix de 600 fr. au concours du 4 août 1833.

Sanderus a conservé un joli plan d'Hondschoote; les destinées de cette ville ont eu assez de ressemblance avec celles de Poperingue (1).

La seigneurie d'Hondschoote est aussi une ancienne bannière de Flandre, possédée pendant plusieurs siècles par les chevaliers de cette noble maison. Guillaume Morau d'Hondschoote, et Raoul de Lederzeelle, étaient rangés sous l'étendard de Godefroi de Bouillon. Cette seigneurie appartint ensuite au prince de Hornes.

Jacques Navarchus, né à Hondschoote, jésuite, publia un traité sur les diverses sectes de l'Orient.

Jean Nevius, né à Hondschoote, précepteur de Despautère, ami d'Erasme, a laissé quelques épîtres latines, écrites avec élégance.

Pascal Zouterus, né à Hondschoote, instituteur à Ypres, fit paraître à Anvers, en 1524, des mélanges de grammaire.

Le comte Pierre-Antoine Herwyn de Nevele, né à Hondschoote, le 18 septembre 1753, était conseiller pensionnaire dans cette ville, et avocat au parlement de Flandre. Lors de la convocation des Etats-Généraux, en 1789, il fut élu membre de l'assemblée constituante par le bailliage de Bailleul, et adopta avec modération les nouveaux principes. Adversaire prononcé des terroristes, la chûte de Robespierre épargna sa tête. Sous le directoire, il fut nommé commissaire près l'administration de la Lys; ce département l'envoya au Conseil des Anciens, en mars 1799, et il y remplit les fonctions de secrétaire. A l'époque du consulat, le 25 décembre suivant, il devint l'un des premiers membres du sénat-conservateur, où il se montra, dit-on, presque toujours opposé aux vues de Napoléon, faisant toujours partie de la petite minorité de ce corps. En 1814, il adhéra avec empressement à la chûte du conquérant. Louis XVIII le créa pair, le 4 juin suivant, et lui conféra, le 24 avril 1817, la grande croix de la légion d'honneur. Il s'était surtout rendu digne de cette noble distinction, par la prestation de son serment de comte pardevant la cour royale de Paris, le 20 mars 1815, à midi; fidélité certainement comparable à celle des tems antiques. Cet homme

---

POPERINGUE.

(1) L'abbé de St.-Bertin se glorifiait, dans le septiéme siécle, de porter le titre de seigneur de cette petite ville entre Cassel et Bergues, en vertu de la donation de Walbert, comte d'Arques, confirmée par les comtes de Flandre. La principale paroisse de Poperingue avait été dédiée à Saint-Bertin; les églises de Notre-Dame et de St.-Jean ne furent érigées qu'en 1290. C'était réellement jadis une des plus riches dépendances du monastére de Sithieu. Aprés la paix d'Utrecht, elle n'appartint plus à la France; mais la seigneurie continua à être placée sous le patronage de l'abbaye de St-Bertin qui y tenait une cour féodale. Cette ville, déjà incendiée par les français en 1382, et par les anglais en 1436, fut presque toute consumée en 1563; elle avait déjà souffert considérablement d'un autre incendie, cinquante ans auparavant.

Poperingue est renommé par ses belles manufactures de draps et de serges qui n'excitèrent que trop souvent l'envie des artisans d'Ypres. C'est la patrie de l'historien *Oudeghersi*.

supérieur à tant de titres, est mort à Paris, le 24 mars 1824.

Le baron Herwyn, ancien sous-préfet de Furnes, frère du comte, l'a puissamment assisté dans le desséchement des grandes et petites moëres.

Le 8 mai 1829, M. et Mme Coppens (cette dame est sœur de M. de Lamartine) ont fait don à l'hospice de Bergues, de deux maisons et de quatre hectares 70 ares de terre, le tout évalué à 16,300 francs.

Toute cette famille est chérie et respectée dans le canton d'Hondschoote par ses vertus et par sa bienfaisance habituelle. M. Laurent Coppens a été procureur du roi à l'Amirauté de Dunkerque, président à l'assemblée législative, et en 1813 et en 1816, membre de la chambre des députés.

H. Piers.

NAISSANCE DE FRÉDÉGONDE. — Frédégonde, au dire des biographes [v. Moreri, Ladvocat, Michaud, Peignot, etc.] était née à Avancourt, village de Picardie. Cependant, d'après Lecarpentier (histoire de Cambrai, tome 1er, p. 3), ce serait au village de Haucourt près Cambrai, qu'elle aurait pris naissance. Cette dernière opinion, étayée, suivant cet historien, du témoignage de 20 auteurs, est aussi celle de M. Guilmot, qui l'a crue d'autant plus dominante qu'il n'est, dit-il, à sa connaissance aucun village de Picardie du nom d'Avancourt.

Frédégonde aurait encore, suivant plusieurs historiens, habité pendant quelque tems un château royal qui existait alors à Vitry, près Douai, et elle y serait même accouchée de Clotaire II, que Chilpéric, en effet, fit élever en ce lieu, pour soustraire ainsi plus sûrement cet unique héritier de sa couronne aux poignards des assassins.

C'est encore près de Vitry que Frédégonde aurait, dit-on, signalé ses premiers attentats contre sa rivale, en faisant assassiner Sigebert Ier, roi d'Austrasie, époux de Brunehaut, et dont les armées victorieuses, campées dans ces environs, poursuivaient le roi de Neustrie (Chilpéric, mari de Frédégonde), jusques dans Tournai. Mais comme ce dernier fait peut donner matière à controverse, et que l'opinion des auteurs qui placent à Vitry l'assassinat de Sigebert, bien que très-respectable d'ailleurs, ne saurait être partagée, nous croyons devoir ajouter ici brièvement quelques réflexions, et certain fait nouveau qui nous ont porté à préférer l'opinion contraire.

Il est constant d'abord, de l'aveu même de ces auteurs, que ce fut à Lambres (près Douai), que le corps de Sigebert, avant sa translation à Soissons, fut inhumé, et ce premier point déjà semble à lui seul trancher la question. Pourquoi donc, en effet, si le roi d'Austrasie avait été tué à Vitry, transporter son corps à une forte lieue de là, dans un autre village, lorsque surtout le précédent était le lieu d'une demeure royale, et celui même où il venait, après la défaite de Chilpéric,

d'être proclamé roi de Neustrie? Mais, s'il se fut trouvé à Vitry lors du crime, c'eût été sans doute dans son château, et cependant, il est constant encore qu'il fut frappé sous *sa tente*. Vitry était, il est vrai, situé sur la chaussée romaine qui menait à Tournai, et les armées de Sigebert avaient dû traverser ce village, mais probablement aussi, en raison de leur nombre, elles s'étaient divisées pour passer la Scarpe ou s'approvisionner plus facilement. Or, Lambres avait, de même que Vitry, son pont sur la Scarpe, il était encore, de même que Vitry, un fisc royal, un lieu d'approvisionnement; c'était aussi sur son territoire, à n'en pas douter, que Sigebert avait fait camper une partie de ses troupes et sans doute son quartier-général, car les Rois alors, chefs militaires avant tout, campaient au milieu de leurs soldats, se reposaient comme eux *sous la tente* et dès lors il n'est aucun argument bien sérieux à tirer de l'existence de cette chaussée.

Toutefois, indépendamment de ces deux faits avérés et déjà si concluans (savoir que Sigebert fut inhumé à Lambres et assassiné dans sa tente) il en est un autre qui, s'il paraît vérifié aux yeux du lecteur, devra lui sembler également bien décisif; c'est la désignation des lieux mêmes où furent enterrés les deux assassins de Sigebert; car l'on sait qu'ils furent saisis et massacrés sur le fait.

Or, on raconte que long-tems l'on vit sur le territoire de Lambres *un vieil arbre* desséché qu'on appelait l'arbre des tombes, et que l'on supposa toujours avoir été planté à l'endroit où les deux cadavres avaient été jetés à la voirie; de plus et dans les archives de la ville de Douai, il a été récemment découvert par M. Guilmot, une note mentionnant l'existence d'un ancien chemin dit *la voie des tombes* et son voisinage de certains corps de terres situés, y est-il dit, sur le *territoire de Lambres et près de l'arbre des tombes*.

Certes, en regard de tous ces faits il serait difficile de ne pas croire que l'assassinat ait été réellement commis sur le territoire de Lambres.

Cependant nous devons à la vérité de dire qu'il a été pour nous impossible de rencontrer en cet endroit, soit sur le sol, soit dans la mémoire des plus anciens habitans, aucune trace, aucun souvenir de *l'arbre des tombes*. Mais le résultat infructueux de cette espèce d'enquête et de visite des lieux, doit-il avoir pour conséquence de détruire la mention expresse de la note retrouvée. Nous ne le pensons pas, et livrons au surplus la solution de cette difficulté à plus érudits que nous.

C'est le village de Lambres, qu'en 863, Charles-le-Chauve (ou plus tard Charles-le-Simple, car les avis sont partagés) donna aux évêques de Cambrai, avec le droit entr'autres d'y faire battre monnaie. (V. Aubert. Miræus et Wastelain, histoire de la Gaule Belgique, p. 167. Voir aussi dans l'édit de Pistes de 864, un réglement de

Charles-le-Chauve sur la valeur et la fabrication des monnaies, qui est un des monumens curieux de notre législation.) F. G.

LIBERTÉ DE L'ESCAUT. — On a fait circuler à Anvers une sentence prononcée par la haute cour, à Malines, en l'an 1504, ayant pour but d'établir qu'à la Hollande seule appartient de naviguer sur l'Escaut.

Cette pièce, réimprimée depuis peu à La Haye, a accompagné dans son envoi le journal français publié dans cette ville, le 2 juin 1833. Nous offrons à la curiosité de nos lecteurs quelques traits d'une pièce à laquelle nous ne reconnaissons aucune importance politique.

Philippe, archiduc d'Autriche qui alors régnait dans ces contrées, en voulant établir la liberté de naviguer sur les eaux de ses états se jetant à la mer dit :

« Comme despiescha de la part de nos bien amés les gens des trois Etats de nostre pays et duché de Brabant, eust esté exposé par certaine leur requête, que *la rivière de la Honte, partant de la mer* et faisant passage à tous marchans jusques en notre ville d'Anvers, avait de tout temps esté, et encoires estoit ung fleuve publicque et franc, appartenant au duc de Brabant. Et que ainsi fust, il avait auttresfois esté déclaré, tant par sentence arbitrale de l'an mil deux cent LXXVI, confirmée en l'an mil trois cent XLIII par le duc Jehan de Brabant et par Guillaume, conte de Hollande; comme depuis par les joyeuses entrées de nos tres chiers seigneurs ayeul et grant père les ducs Philippe et Charles, que Dieu absoille, depuis par mes très-redoubtés seigneurs et dame père et mére ; aussi par approbacion et confirmacion depuis ensye des deux franches foires mises sus en notre dicte ville d'Anvers, par mon dict très-chier seigneur et ayeul Philippe en l'an mil quatre cent chinquante cincq. Et singulièrement par les priviléges, que donna ma dicte très-chiere dame et mère en sa ville de Gand en l'an LXXVI aux estats de tous ses pays généralement et depuis en l'an LXXVII espécialement ausdicts exposans en sa ville de Louvain, que lors elle rappella et mist ius tous tonlieux et wachtes, qui estaient mis sus, sans le sceu ou consentement des estats de sesdict pays; et promist et jura de affranchir la dicte rivière de la Honte de tous tonlieux et wachtes; disaient aussi les dicts des estats exposans, que mon dict feu très-chier seigneur et ayeul le duc Philippe, par ses lettres patentes, données en sa ville du Luxembourg, l'an mil quatre cens XLIII, et après feu mon dict très-chier seigneur et grant père Charles, par ses lettres patentes données en notre ville de Bruxelles, l'an mil quatre cens LXVII, soient tenu en suspens et surcéance, de lever aucun *tonlieu sur ladicte rivière de la Honte*, jusques à ce que les dicts exposans d'une part, et ceux de *Hollande d'aultre*, seraient *oys*, autrement en serait ordonné, etc., etc. »

Un bourgeois d'Anvers nommé Gheert-Pels, se plaignant d'avoir

éprouvé de la gêne dans sa navigation, avait été condamné à une amende. Philippe, en ordonnant la mise au néant de cette procédure, dit que :

« Les dicts exposans avoient esté et estoient en possession d'estre francs du tonlieu sur la dicte Honte ; et que aultrement en faire, eust été la perdicion et la destruccion de nostre ville d'Anvers, en tant que le marchant estrangier ne vouldroit plus hanter ni fréquenter, en quoy nous et notre dicte ville aurions intrest inextricable. Ce nonobstant ceux de notre ville de Middelbourg en Zeellande ayans en l'an quatre vingt XVI practiqué d'avoir en leurs mains la ferme de nostre tonlieu de Yersickeroot, non contens des grâces que Dieu et nous leur avons faictes, s'estoient de leur volonté indue, et pour leur singulier prouffit de mestre *une wachte sur la dite rivière de la Honte* et par icelluy faire exiger toulieu de tous marchants et marchandises qui es mois d'aoust et de september au dict an prenoient leur chemin et passage par icelle Honte, pour venir à la france-foire de nostre ville d'Anvers, et détruire et diverter le marchand estrangier dudict Anvers et la faire aller au dict Middelbourg à leur plaisir. »

A la suite de maintes et maintes considérations, tout ce que l'on rencontre de remarquable dans cette sentence, qui fait base de propriété pour la Hollande, se borne à la réponse du procureur général :

« Et en principal feust dit que nous comme conte de Zeellande, avons droit de lever tonlieu par tout notre dict conté, de toutes marchandises et autres biens appartenans à gens non francs qui attouchent le stroom de nostre dict pays de Zeellande, soit par la Honte ou ailleurs, et de mettre et changier nos wachtes par tout ledict pays où bon nous semble ; en condempnant les dicts de Brabant, de nous laissier joyr, et nous payer pour l'intérest que nous avons eu par leur empeschement depuis le temps du dict empeschement, en deux mille escus par an et deux mille florins par attemptas ; protestant, etc., etc.

» Nous comme conte de Zeellande, avons droit par privilége et don impérial de l'an 1194, d'avoir et lever tonlieu sur tous les biens appartenans à marchants et gens étrangiers non francs ; qui passent et attouchent le stroom d'iceulx nos pays, une fois en eauwe douch et une fois en eauwe salée, et que de ce ensemble de mectre et changier ses wachtes ; pour garder ledit tonlieu partout nos dicts pays où bon nous semble, dont estions en bonne possession par tant de temps, qu'il n'estoit memoire du contraire ; et qu'il feust vray, disaient lesdits procureurs et fermiers, que feu dame Jacques, contesse de Hollande et Zeellande, voyant que par des grandes inundations, qui advinrent en son temps et aussi auparavant tant en Flandres que en Hollande, la dicte rivière de la Honte qui auparavant avoit esté petite, estroite et

peu parfonde, estoit devenue si grande, large et parfonde, que tous bâteaulx, tant karakes, gallées, que y povoient franchement navier et passer et que les marchans estrangiers commençoient a prendre leur chemin, pour *tirer en Brabant* par icelle Honte, en délaissant le chemin de l'Escault de tout temps accoustumé. »

A la suite de tous les considérans, vient le prononcé du jugement rendu à Malines, le 11 octobre 1504, qui condamne pour dommages et intérêts les états de Brabant, pour les entraves et la gêne apportés à la Honte. Ceux d'Anvers, impliqués dans ce procès, furent condamnés à mille florins d'or Philippus.

(*Emancipation.*)

LA ROSIERE D'AUBRY. — Les habitans du village d'Aubry, à une lieue de Valenciennes, ayant été, sur la fin de l'année 1777, affligés d'une violente épidémie, et ayant reçu de la part des autorités de Valenciennes et particulièrement du docteur *Dufresnoy*, médecin de l'hôpital militaire de cette ville, les secours les plus efficaces, prirent jour pour célébrer dignement la cessation de ce terrible fléau, dans leur commune, par des prières publiques et une fête toute champêtre. Ils apprirent par le curé-prieur du lieu, qu'on lui avait fait parvenir la somme de 400 livres pour doter la fille la plus vertueuse du village. On suivit, pour le choix de la Rosière, ce qui se pratique habituellement dans les cérémonies de ce genre à Salency et autres lieux. Les vieilles femmes du village, présidées par le Bailli, passèrent toutes les vertus au scrutin; il en résulta que la nommée *Augustine-Joséphine Sauvage*, jeune et jolie villageoise âgée de 22 ans, fut élue Rosière à l'unanimité. Son couronnement eût lieu le 19 juillet 1778, en présence de l'assemblée la plus brillante de la province.

Les habitans ayant ensuite supplié leur prieur curé de nommer leur bienfaiteur, il leur apprit que, d'après le rapport fait par la société royale de médecine de Paris à M. *Necker*, directeur-général des finances, sur la méthode curative que M. *Dufresnoy* avait suivi pour les délivrer de l'épidémie, le roi Louis XVI avait désiré en témoigner sa satisfaction à ce docteur, et lui avait fait donner une gratification extraordinaire de 400 livres. Ce médecin crut devoir employer cette somme à récompenser des mœurs et des vertus que sans doute il avait pu parfaitement apprécier dans ce village tandis qu'il y apportait les secours salutaires de ses remèdes. C'est à compter de cette époque que le docteur Valenciennois se fit nommer *Dufresnoy des Rosières*.

La jeune *Sauvage*, qui joignait la sagesse à la beauté, n'eût pas de peine à trouver un mari; il s'en présenta une foule, et Dieu sait si c'était la dot qu'ils convoitaient! Son cœur avait parlé pour le jeune *Pillion*; ce fut lui qui reçut les 400 livres, la main et le cœur d'Augus-

tine, et un grand plat d'étain au centre duquel se trouve gravé une *rose* et une légende qui indique la cérémonie du 19 juillet 1778. Ce meuble de famille se conserve encore aujourd'hui dans la maison, tout aussi précieusement que les titres de noblesse des Croy.

Augustine Sauvage vit encore; elle demeure chez son fils, maire de la commune de *Petite-Forêt-de-Raismes*, près Aubry; c'est une bonne et aimable vieille de 77 ans, qui se plait à raconter la cérémonie de son couronnement. Quelque chose de doux, de bienveillant, des traces de régularité, se voyent encore sur son visage; elle porte enfin une de ces figures qui font dire, comme Fontenelle, l'*amour a passé par là*. A. D.

LE BROQUELET. — Depuis quelques jours il n'était bruit dans Lille que des préparatifs qui se faisaient pour célébrer d'une manière brillante la fête de Saint-Nicolas, patron des dentelières, des filtiers et des fileurs de coton. Cette fête, vulgairement nommée le *Broquelet*, à cause des fuseaux à dentelle qui portent ce nom, devait être, disait-on, la plus belle qu'on eût vue depuis vingt ans

Du reste, il faut bien le reconnaître, l'action du temps se fait sentir sur les goûts, les habitudes et les mœurs du peuple, aussi bien que sur toutes les autres choses. Je me rappelle le *Broquelet* d'autrefois (il est bon d'observer que l'*autrefois* dont je puisse me souvenir ne remonte pas au-delà de l'an six ou sept de la république); après les années de disette, quand la classe ouvrière put recommencer à se livrer aux plaisirs qu'avait interrompus la révolution, cette fête offrait réellement un caractère local et fournissait mille sujets d'observation au moraliste. Le matin, la ville était parcourue en tous sens par des troupes innombrables de jeunes filles des écoles de dentelle qui défilaient en chantant les vieilles chansons du pays, formaient des rondes à chaque coin de rue, et allaient se réunir sur l'esplanade où la danse devenait générale. Après-midi, ces joyeuses bandes, se réunissant à celles des filtiers et des fileurs de coton, allaient se réjouir au faubourg Notre-Dame, et surtout à la *Nouvelle Aventure* où, quelque beau temps qu'il fît, on voyait arriver tous les fiacres de Lille, remplis chacun de douze ou quinze individus, pressés, entassés les uns sur les autres, sans compter ceux qui grimpaient derrière la voiture, sur l'impériale et près du cocher. C'était alors de cette vraie joie populaire, si naïve, si originale, si pathétique, dont le peintre Watteau nous a laissé une image fort exacte dans son tableau du *Broquelet*.

C'est tout autre chose aujourd'hui. Le matin du lundi, on a bien vu partir, dans huit ou dix voitures de louage, tout le personnel d'une fabrique, en habit de cérémonie, pour aller passer la journée à la campagne; on a vu de loin quelques jeunes ouvrières, en robes de perkale, avec des manches à *gigots*, aussi empesées que

leurs tournures, se promener silencieusement en se donnant le bras ; mais de joyeuses danses, de voix enfantines, de visages rians, point.

« Où est la fête? je veux voir la fête, » disais-je comme M. Paul de Kock, et me voilà cherchant la fête le long des rues de *Paris*, des *Étaques*, des *Robleds* (qu'on appelait dans l'ancien temps des *Roids-bleds* ou des *Bleds-Roides*) ; partout le peuple circule *raisonnablement*, et ne paraît prendre, pour le moment, d'autre plaisir que celui de ne rien faire ; mais c'est qu'il n'est pas encore l'heure, car en pénétrant dans les cours et allées étroites qui forment de ce quartier un véritable labyrinthe, je vois les pantalons blancs qui sèchent aux croisées, les repasseuses qui se hâtent d'arrondir les gros plis de jolis bonnets de tulle ; plus loin, une espèce d'apprenti cuisinier, dont les vêtemens sentent encore l'huile de pied de bœuf, apporte d'un air triomphant deux énormes morceaux de veau, rôtis ou plutôt brûlés, dans des marmites de fer. On voit du moins qu'il y a ici des partisans des idées positives.

Les rues de *Saint-Sauveur*, de *Fives*, de *Poids*, du *Croquet*, ne m'offrent rien de plus remarquable ; je me rapproche du centre de la ville, espérant toujours rencontrer la fête. Là, quelques voitures roulent, se dirigeant vers la mairie. Ce sont les mariages. Bon cela ! je vais voir des physionomies heureuses. Je suis donc la foule qui monte l'escalier du Conclave, et pénètre à grande peine dans cette belle salle où, par parenthèse, on arrive par un petit couloir large de vingt et quelques pouces. Dieu! quelles vapeurs, quelle cohue, quel bruit, malgré la présence de l'autorité municipale ! C'est à n'y pas tenir. A côté d'un bon vieillard qui dépose sur le front de sa fille un baiser et sa bénédiction, on voit un groupe d'hommes qui adressent à la jeune femme des plaisanteries grossières ; ici, un nouveau marié réclame à haute voix sa *Thérèse* qu'il a déjà perdue; là, c'est une future qu'on n'a pas encore appelée à la barre, et qui commence à s'inquiéter de l'absence trop prolongée de son prétendu, dont elle garde bien soigneusement le chapeau ; puis, une nouvelle poussée de la foule qui entre, réunit ceux qui étaient séparés, en séparant ceux qui étaient réunis. Je profite du moment pour m'esquiver, car je commençais à avoir besoin de respirer le grand air.

Comptant bien me dédommager de ces désappointemens successifs, je m'acheminai, après le dîner, vers le faubourg de Béthune. C'est le bon moment, me disais-je, pour voir la fête dans son ensemble, car les ouvriers dînent de bonne heure, et n'attendent pas le soir pour se rendre où les attend le plaisir. Cependant, je n'y trouvai encore que peu de monde. On commençait à peine à sortir de la ville ; les jolis sentiers qui bordent ou traversent le petit canal des *Stations* étaient presque déserts. De temps en temps j'enten-

dais les sons d'un aigre violon, mariés aux mugissemens de la trombonne; mais les salles de danse étaient encore vides, et cette douce harmonie n'avait pour but que de faire croire aux passans qu'on y dansait, pour les exciter à profiter de l'occasion. On trouvera donc partout du charlatanisme! Enfin le faubourg se remplit un peu à la fois; des nuages de poussière s'élèvent du milieu de la grande rue; les abords de la *Nouvelle Aventure* se couvrent de monde; il était temps, car je désespérais presque de la fête. Entrons vite: déjà l'on se dispute les places. Bientôt la pelouse réservée aux danseurs, et l'édifice pittoresque avec ses quatre terrasses en pente douce, présentent l'aspect le plus animé, le plus élégant. Des robes fraîches, des fichus de mille nuances; des tournures baroques ou ravissantes, de petits bonnets bien simples, bien modestes, à côté du gracieux *bibi* à la mode et de la riche toque surmontée d'une large plume ondoyante, couleur d'azur; des beautés de tous les étages; la jeune couturière et le héros à six sous par jour, habitués hebdomadaires de l'établissement; le débitant de tabac et ses filles, qui répandent autour d'elles une odeur de tonka; le galant caporal et la femme du tambour-major; la marchande de nouveautés; l'employé avec sa famille; les jeunes officiers; les commis-voyageurs; les dames du haut commerce et de la grande propriété; l'aristocratie des titres et celles des écus; la magistrature civile et la gloire militaire; les sommités légitimistes et celles du juste-milieu; la belle madame de R...., pour qui l'éclat du grand jour n'est pas moins favorable que celui de mille bougies; en un mot tous les âges, tous les rangs, toutes les fortunes; et tout cela mêlé, confondu, sans gêne, sans morgue, sans façon; c'est le tableau de la plus complète égalité, varié par les couleurs les plus plaisantes à la vue, et encadré par la mâle verdure des épaisses charmilles qui couvrent le jardin.

Mais *c'est-il* le *Broquelet*?..... Ma foi! depuis le matin je le cherche et je ne l'ai pas encore trouvé.

Je le crois, parbleu bien! Il y a déjà quelques années que le beau monde a pris goût à ce genre de spectacle, nouveau pour lui, qu'offre la joie des pauvres gens; mais les pauvres gens ne s'amusent pas quand on les regarde; de sorte qu'ils ont fini presque tous par abandonner la belle et vaste maison de plaisance qui, une fois par an, semblait leur être exclusivement consacrée, pour aller s'emballer dans les huttes à roulettes du faubourg Saint-Maurice, que messieurs du génie militaire trouvent encore trop spacieuses, bien qu'on soit obligé d'y retenir son tour pour pouvoir reprendre haleine à la fenêtre.

J'ai donc manqué ma journée en allant chercher le peuple où il n'était pas; mais c'est une perte qui peut se réparer, car il ne se borne pas seulement à un seul jour de fête, et, bien souvent, la semaine entière est *en déroute* (on

voudra bien me passer cette expression qui sent le terroir).

Le Conteur lillois.

LES VITÈLOTS.— Les simples mets de nos pères s'en vont chaque jour avec leurs usages pittoresques et leurs naïves croyances ; c'est à peine si, dans quelques familles fidèles aux antiques traditions, l'on mange encore des brioches *à quatre pattes* le jour de Noël, et si le grand Saint-Nicolas, dans la nuit consacrée à sa bénigne influence, apporte par la cheminée ses présens si chers aux marmots : les coutumes pittoresques et particulières de chaque contrée disparaissent effacées par le rouleau niveleur qu'une civilisation tristement monotone passe incessamment sur toute la surface du globe, et l'on pourrait sans doute un jour faire le tour du monde sans se croire sorti de Paris, et retrouver chez les restaurateurs de Kamschatka la carte des Frères Provençaux.

Heureuse la province qui, sans fermer les yeux aux nouvelles lumières, conserve précieusement son originalité locale, et se perfectionne graduellement sans cesser d'être elle-même, et sans offrir aux voyageurs fatigués une pâle et gauche imitation de la capitale !

Nous citerons, par exemple, cette bonne Picardie dont nous avons célébré plus d'une fois le flan, le cidre et les fillettes. Elle n'est pas assurément des plus mal notées sur la carte de M. Dupin le savant ; elle y obtint une mention honorable : eh bien ! elle n'en tint pas moins à sa nationalité . elle parle toujours son vieux Picard, au moins dans les campagnes, avec une louable fidélité, et mange toujours des *vitelots*.

C'est que les *vitelots* sont vraiment une bonne chose ! Par tous les saints du Vermandois, il fait beau voir un Picard se délecter en humectant ces longs fils de pâte faits avec de la pure farine de froment, bouillis et crevés dans un lait délicieux. On ne saurait mieux le comparer qu'au Napolitain à même d'un plat de macaroni, avec lequel les vitelots ont assez d'analogie, quant à la conformation, du moins.

Vitelots, amis de mon enfance, ne craignez pas que je sois jamais ingrat envers vous. Jamais la julienne, ni la purée aux croûtons ne vous effaceront de ma mémoire. Il me semble toujours vous voir, beaux de blancheur et de simplicité ; vous presser à l'étroit dans une immense soupière qui dominait majestueusement la table, entourée d'une nombreuse famille. Comme chacun attendait avec impatience le moment de voir son assiette remplie jusques au bord ! Je m'en souviens, c'était tous les mercredis du saint tems de Carême que vous faisiez votre apparition au dîner de famille ; cette époque de l'année vous était essentiellement consacrée ; aussi, avec quelle joie vous étiez accueillis quand vous faisiez votre entrée triomphale le mercredi des cen-

dres! C'était comme un vieil ami, dont on attend long-temps d'avance la visite annuelle, et dont on parle long-temps après son départ. Le cortége dont les vitelots s'entouraient habituellement me les rendaient encore plus admirables, flanqués de harengs, de lentilles et de haricots, substances animales et végétales peu attrayantes à mes yeux; ils étaient souvent mon unique espoir durant les *jours maigres*, et mon espoir n'était jamais déçu; car leur simple saveur ne devait rien qu'à elles, et n'était point exposée aux incidens qui déroutent parfois les savantes combinaisons des *cordons-bleus*.

Vitelots, mes grands amis, par reconnaissance pour vos bons services, je tairai l'origine de votre nom; je ne veux pas qu'un joli visage puisse rougir en entendant prononcer ces syllabes vénérables, ni qu'un mauvais plaisant les profane par de graveleux équivoques. Ainsi, nous ne révélerons pas ce mystère aux profanes, et nous laisserons au bibliophile Jacob et autres amis du moyen âge le soin de le dévoiler à huis-clos à ceux qui chercheraient la science pour elle-même et sans intentions déshonnêtes.

F. D.

JONCTION DE LA SAMBRE A L'OISE. — Ce canal, qui va donner un nouveau débouché vers l'intérieur de la France, aux houilles, aux fers, aux marbres de Liége, Namur et Charleroy, complètera la voie navigable la plus directe et la plus facile qu'il soit possible d'établir entre Paris et les villes de Liége et d'Anvers. Nous ne nous étendrons pas sur les avantages qu'en doit retirer la Belgique, ce sont aujourd'hui des vérités devenues triviales.

Dès la réunion à la France d'une partie de la Flandre et du Hainaut, l'importance de la jonction de la Sambre à l'Oise fut vivement appréciée et sollicitée par le commerce et l'agriculture de toute la partie septentrionale de ce royaume.

En 1695, MM. de Megrigny et de Murt présentèrent des mémoires à ce sujet.

En 1698, un travail rédigé par M. le colonel Charliese reçut l'approbation du maréchal Vauban, qui vint reconnaître le tracé.

En 1765, les autorités de la ville de Landrecies et de Maubeuge ayant de nouveau réclamé l'exécution de ce canal, le colonel du génie d'Aumont envoya, en 1772, divers rapports pour en constater la possibilité et l'utilité.

En 1775, des ingénieurs des ponts et chaussées rédigèrent des nivellemens, des plans et des projets.

En 1780, le général Laffitte entreprit la rédaction d'un projet détaillé, et proposa d'ouvrir le canal en grande section, ce que ce célèbre ingénieur serait sans doute parvenu à mettre à exécution si le gouvernement eût accordé les fonds nécessaires.

En 1795 et 1796, MM. Lapisse

et Recicourt, directeurs des fortifications, et Ferrandy, capitaine du génie, proposèrent de modifier le projet du général Laffitte, et particulièrement d'ouvrir le canal en petite section.

Les guerres de la république et de l'empire firent ajourner l'exécution d'un projet auquel, à diverses époques, Napoléon témoigna prendre beaucoup d'intérêt.

Depuis 10 ans le conseil général du département du Nord, les conseils des arrondissemens d'Avesnes et de Valenciennes, les chambres du commerce de Lille, Paris, etc., etc., n'ont cessé de solliciter la jonction de la Sambre à l'Oise, si souvent décidée. Elle a été ajournée maintes fois dans ces 10 ans, ainsi que la canalisation de la Sambre, tantôt par des obstacles que suscita le génie militaire des places de Maubeuge et de Landrecies, tantôt par suite des intrigues multipliées et toujours renaissantes de la plus grande société charbonnière de France. L'intérêt général des consommateurs vient enfin de l'emporter, et le 8 août 1833, l'adjudication publique des travaux aura lieu à Laon. La dépense est évaluée à 10 millions.

(*Libéral*).

LA TÊTE DE DAGOBERT. — Parcourant dernièrement l'ouvrage intitulé : *Monumens de la monarchie française* par le P. Montfaucon, j'y lus, non sans surprise, que le couvent des sœurs-noires de Mons possédait au nombre de ses reliques, la tête de Dagobert II, roi d'Austrasie. Enchanté de cette découverte, j'en fis part à un de mes amis, archéologue intrépide, et cinq minutes après nous nous dirigions vers le couvent où repose cette vénérable relique phrénologique. En faisant route je me disais à part moi qu'il serait peut-être plus intéressant de posséder cette fameuse culotte que le bon Dagobert, l'homonyme de celui dont il s'agit, mettait si singulièrement, mais un peu de réflexion me convainquit que chercher de semblables vestiges du moyen âge dans une communauté de femmes serait prendre une peine inutile et je me résignai. Nous sonnâmes, la tourière nous ouvrit et j'exposai en peu de mots à la supérieure le sujet de notre visite. Les bonne sœurs crurent que nous parlions grec. « Bone Deus! la « tête de Dagobert! Et nous pos- « sédons cette sainte relique chez « nous! nous n'en savions rien, « absolument rien, s'écrièrent les « nones. » Après ces exclamations pieuses, nous nous mettons en route, sous la conduite d'une des sœurs, et nous explorons en vain l'église et ses dépendances; pas de tête.

Tout-à-coup, illuminée d'une lumière soudaine, notre guide s'écrie : « à moins que ce ne soit ce « vase dont nous ignorons le con- « tenu. — Un vase! lui dis-je, il « doit être rond, en cuivre, et « porte des fleurs de lys. — C'est « cela même. Vous êtes donc sor- « cier? — Non, ma chère sœur, « mais j'ai jeté un coup d'œil sur « G. de Boussu avant de vous rendre

« ma visite. » De Boussu, hélas! était aussi inconnu à ces pauvres religieuses que Dagobert! Travaillez après cela pour la postérité. Bref, on s'empressa de nous apporter le fameux vase en cuivre doré qui gisait peut-être depuis deux ou trois siècles au moins, à en juger par la poussière qui le couvrait, dans quelque vieille armoire oubliée du couvent. C'est un vase en forme de globe, en cuivre doré, orné de fleurs de lys, s'ouvrant par le milieu et reposant sur un pied dont les supports figurent, pour peu que l'on veuille donner carrière à son imagination, à-peu-près des lions. Le travail de ces ornemens est très-grossier et je le crois assez ancien. Après avoir curieusement examiné l'enveloppe, nous ouvrîmes le couvercle avec un saint respect, et nous trouvâmes.... un vieux chiffon qui fut en des temps plus prospères un fichu de mousseline et que le temps avait rongé. L'aiguille de l'artiste en couture avait passé par là et les reprises grossières signalaient plutôt qu'elles ne dissimulaient les ravages des années. D'une main prompte, j'écartai ce voile importun et nous découvrîmes enfin l'objet de nos recherches. Le front est perforé, comme le dit Montfaucon et l'étendue de la blessure qui commence au-dessus de l'œil gauche, a bien deux pouces de longueur; quant à sa profondeur, que le vénérable père dit si naïvement de trois doigts, j'avoue que je ne comprends pas comment on peut en-dessous de l'os du crâne, mesurer la profondeur d'une blessure qui ne s'enfonce que dans le vide; sa largeur n'est pas d'un pouce; elle est au plus d'une ligne, et l'os n'est nullement gonflé au pourtour, comme le rapporte Montfaucon. J'ai examiné cette blessure avec le plus grand soin, et elle en vaut bien la peine puisqu'elle a mérité à celui qui l'a reçue la palme du martyre, et je n'y ai rien vu qui indiquât la moindre lésion, la moindre fracture; au contraire, l'os est très-lisse, il n'existe pas la moindre anfractuosité sur les bords; et, tout bien considéré et bien pesé, je me suis convaincu que cette blessure était le résultat de coups de lime qui annoncent de la part de celui qui l'a faite une dextérité singulière dans le maniment de cet outil. Désappointé, je recouvris la tête de son vieux chiffon, je replaçai le tout dans le vase gothique et remis le couvercle un peu plus cavalièrement que je ne l'avais ôté. Il reste à présent pour les érudits à savoir si c'est le forgeron de Stenay qui a tué Dagobert le roi d'Austrasie, en lui sciant le crâne; si la lime était de fabrique anglaise ou non, etc., etc. Il se présente encore une foule d'autres questions, aussi intéressantes à résoudre, qui, quelque jour, n'en désespérons pas, feront éclore dans quelqu'académie de province, un gros volume in-4°, avec fac-simile de la blessure, gravure de la tête de Dagobert restaurée comme elle se trouvait avant le martyre, figure de la lime martyrisante, etc. Quant à moi, en attendant ce livre, j'en

reviens à mes moutons, et je répète en soupirant amèrement. « Ah! mes chères sœurs, que « n'aviez-vous plutôt la culotte « du bon roi Dagobert!!!

H. D.

BIBLIOTHÈQUE DE BOURGOGNE. — Le duc de Bourgogne, Philippe-le-Bon, en fut le fondateur, vers l'an 1431.

Cé prince magnifique avait recueilli les librairies de ses prédécesseurs; il les augmenta en établissant à Bruxelles un atelier de calligraphie qui a produit les nombreux chefs-d'œuvre que l'on admire depuis quatre siècles.

Quelques volumes furent perdus pendant les catastrophes de la fin du règne de Charles-le-Téméraire, et pendant l'administration mesquine de Maximilien; mais des équivalens les remplacèrent par la munificence de Philippe-le-Bègue et de Charles-Quint.

La bibliothèque royale de Bourgogne fut réunie en entier au palais de Bruxelles, vers l'an 1570. Elle s'augmenta sous les règnes d'Albert et Isabelle, et sous les gouvernemens du cardinal infant, de l'archiduc Léopold et de l'électeur Maximilien : elle servait au délassement et à l'instruction du monarque ou du gouverneur-général; mais en l'année 1772, le prince Charles la fit ouvrir au public.

Alors les corporations et toutes les personnes notables s'empressèrent d'y envoyer des livres imprimés ou des manuscrits en cadeau.

Ce dépôt s'accrut aussi par les ouvrages qui provenaient de la suppression des jésuites; c'est alors que deux cents exemplaires des classiques grecs vinrent augmenter la collection des auteurs anciens.

Les Français enlevèrent deux fois les manuscrits, en 1746 et en 1765 : ils les restituèrent en 1770 et en 1815.

La bibliothèque royale des ducs de Bourgogne, dans son état actuel, ne renferme que des manuscrits.

Il y en a *seize mille* dans tous les genres d'étude.

Cet établissement n'a point d'égal en Europe pour la beauté, et, nous osons le dire, par la profusion des miniatures, depuis le dixième siècle jusqu'à nos jours; d'autres manuscrits remontent au septième siècle. Il rivalise avec les plus riches bibliothèques dans tous les autres genres.

Sa valeur en numéraire excède deux millions et demi de francs, calcul que l'on fait aisément par la comparaison du prix des livres manuscrits que l'on rencontre dans les ventes publiques.

Les habitans du pays et beaucoup d'étrangers le fréquentent chaque jour; ils s'y instruisent et y recueillent des renseignemens dans toutes les parties des connaissances humaines.

(*Le Belge*).

EUGÈNE BOULY. — M. Eugène Bouly est né le 6 mai 1782, à Valenciennes, où ses parens tenaient un rang honorable. Quand le moment fut venu de le faire jouir des bienfaits de l'éducation publique, les colléges furent fermés en France, et des milliers de familles honnêtes cherchaient déjà chez l'étranger, à tort ou à raison un refuge contre les orages qui s'élevaient au sein de la patrie. Le jeune Bouly, ainsi dépaysé dans un âge encore tendre, se vit bientôt, par des événemens qu'il serait trop long de décrire, séparé du reste de sa famille. Passionné pour l'étude et surtout pour l'étude des sciences exactes, il s'y livra avec une extrême ardeur, malgré les obstacles de tout genre que lui offrait sa vie errante. Isolé, sans maitres, sans conseils, aidé seulement de quelques livres emportés dans son mince bagage, il dut apprendre, je dirai presque découvrir une à une toutes les vérités dont se compose la science des mathématiques. Du reste, trop judicieux pour être exclusif, il cultiva aussi avec succès les lettres et les arts. Ce fut à Amsterdam qu'il s'arrêta le plus long-temps pour être tout entier à ses études chéries. Ce fut là aussi qu'obligé enfin de songer à se procurer des moyens d'existence, il trouva de précieuses ressources dans ses talens comme peintre et graveur.

L'amour de la patrie le ramena en France à l'époque où les proscrits purent y rentrer sans danger. Il vint alors, ainsi que sa famille, se fixer à Cambrai et s'y maria. Ses habitudes laborieuses, secondées par un sage esprit d'ordre et d'économie ne tardèrent pas à lui recréer une modeste fortune qui suffisait à la modération de ses désirs. Successivement avoué près le tribunal de Cambrai et commissaire priseur, il fut toujours cité pour son intégrité sévère non moins que pour sa haute capacité. On pourrait dire de lui qu'il était supérieur à ces fonctions s'il n'était reconnu que, pour occuper dignement des emplois qui intéressent la confiance publique, on ne saurait réunir trop de qualités.

Membre du conseil municipal de Cambrai pendant plus de quinze années, il y rendit les services les plus signalés, non seulement comme rédacteur des procès-verbaux de cette assemblée, mais aussi comme auteur de la plupart des rapports sur les comptes, les budgets et sur toutes les questions de finances. Personne n'était plus familier que lui avec les règles de la comptabilité communale. La ville lui doit le recouvrement d'une créance de soixante douze mille francs dont les titres, on ne sait trop comment ni pourquoi, étaient restés ensevelis dans les cartons de la mairie sous les précédentes administrations. Il sauva en outre des mains d'un agent infidèle une somme considérable que l'administration des secours publics destinait

à un achat de rentes sur l'état.

L'autorité supérieure comprit qu'un homme qui était doué d'une telle sagacité et qui avait d'ailleurs si bien mérité de la classe indigente ne devait pas rester plus longtemps étranger aux administrations de bienfaisance. M. Bouly fut donc nommé membre de la commission administrative des secours. Ce fut durant l'exercice de ces nouvelles et touchantes fonctions qu'il remarqua à l'hospice des enfans trouvés, le jeune Benjamin, sourd-muet de naissance ! A la vue de cet infortuné que la privation de l'ouie rendait inaccessible à toute instruction morale, puisqu'il n'y a point d'instruction sans l'entremise de la parole, soit écrite soit articulée, M. Bouly conçut le projet de lui procurer la précieuse faculté de parler. Aprés s'être constitué, pour ainsi dire, le père adoptif de Benjamin, il se mit à méditer sur les diverses méthodes d'éducation des sourds-muets, et finit par en créer une toute nouvelle dont il fit l'application à son élève. Cette œuvre de charité, qui était en même temps une œuvre de philosophie expérimentale, sembla pendant une année entière l'unique affaire de M. Bouly. Le sourd-muet était le continuel objet de ses soins et de sa sollicitude.

Bientôt les plus heureux résultats couronnèrent d'aussi louables efforts. Chaque jour c'était un pas de fait vers l'émancipation intellectuelle de ce malheureux et docile enfant. Il y avait plaisir à le voir trépignant de joie, rayonnant de bonheur toutes les fois que saisissant un signe, un mot, une idée sur les lèvres de son interlocuteur, il pouvait à son tour articuler une parole et exprimer la pensée qui venait soudainement de l'illuminer. Celui qui écrit le présent article est encore ému en se rappelant avec quelle effusion naïve ce pauvre Benjamin témoignait sa reconnaissance à son digne bienfaiteur. Benjamin, que M. Bouly a depuis fait admettre à l'institution royale des sourds-muets, s'y distingue par sa rare intelligence et sa conduite exemplaire. Les chefs de ce célèbre établissement se sont plu à rendre hommage à l'excellence de la méthode dont M. Bouly a fait usage pour l'éducation de son élève.

Des travaux si multipliés et presque toujours si abstraits, avaient porté une atteinte funeste à la frêle organisation de cet homme de bien. Des migraines et des névralgies très-douloureuses venaient souvent le condamner à un repos qui lui était importun. Plus tard ses souffrances devinrent à peu près continuelles, et vers la fin de mai 1832, il éprouva une attaque de cholera contre laquelle luttèrent vainement les soins réunis de deux médecins, anciens et fidèles amis de M. Bouly. Ce fut au moment où ils croyaient avoir triomphé de cette insidieuse maladie et lorsque tout semblait annoncer une heureuse convalescence qu'une recrudescence inattendue vint détruire toutes les espérances. M. Bouly mourut le 13 juin 1832, âgé de 50 ans accomplis. Sa mort fut

digne de sa vie. Ce fut celle d'un philosophe chrétien et catholique. Intègre, loyal et officieux autant qu'éclairé et versé dans la connaissance des affaires, il aida souvent, à titre gratuit, de ses conseils, de ses démarches et de son active coopération, des personnes qui se trouvaient dans les situations les plus embarrassantes, et souvent il eut le bonheur de les en retirer.

M. Bouly s'est livré dans le cabinet à des travaux importants, mais peu soucieux de renommée et convaincu sans doute du bonheur que procure une douce obscurité, il a négligé de publier plusieurs ouvrages qu'il destinait seulement à l'instruction de ses enfans et de quelques jeunes parens qui avaient trouvé en lui un second père. Il n'a fait imprimer, à notre connaissance, que deux opuscules, savoir :

Système décimal ou rapports réciproques des mesures décimales et de celles en usage à Cambrai. In-8° de 16 pages. Cambrai, an X.

Rapport fait à la Société d'émulation, au nom d'une commission chargée d'examiner la pompe perfectionnée du sieur Gancel, mécanicien. In-8°. Cambrai, 1823.

Les ouvrages inédits qu'il a laissés sont :

Journal de l'éducation d'un jeune sourd-muet.

Recherches sur les pierres météoriques.

Traité de physique, où sont consignées diverses découvertes de l'auteur, et surtout des observations nouvelles sur la phosphorescence de l'aigrette électrique.

Enfin, *Méditations sur le somnambulisme et les secrètes relations de l'âme*, ouvrage qui peut-être sera un jour livré au public par M. Eug. Bouly, fils de l'auteur.

A. Le Glay.

BOURSE DE BRUGES. — On a longtems cherché l'étymologie du mot *bourse* appliqué au lieu de réunion où les commerçans traitent de leur négoce ; plusieurs savans se sont évertués à ce propos : les uns ont trouvé dans le lieu désigné pour conclure des affaires d'argent, une telle analogie avec l'objet qui contient l'argent même, qu'ils ont cru pouvoir affirmer que le mot *bourse* avait été choisi pour cette raison ; d'autres ont pensé que ce nom provenait de la forme ronde des premiers bâtimens affectés à cet usage, forme identique à celle des anciennes bourses de cuir ; des troisièmes enfin, plus hardis, n'ont pas craint d'aller chercher cette étymologie plus loin, et de la faire venir d'Asie : Il ont prétendu que les *bourses de commerce* tiraient leur origine de la ville riche et commerçante de *Burse*, dans l'Anatolie, ancienne capitale de la Turquie, avant la prise de Constantinople par les infidèles. Le plus grand commerce du moyen âge se fesant avec le Levant, les partisans de cette dernière étymologie appuyaient leur avis, soit sur le nom de la capitale des Levantins, soit sur la manière d'y compter; car le mot *bourse* est aussi une espèce de monnaie de compte fort

usitée dans le levant et qui vaut cent-vingt livres sterlings ou cinq cens écus.

Telles étaient les opinions des savans lorsque le hasard nous a fait découvrir, selon nous, la véritable étymologie du mot *bourse*, appliquée aux batimens de commerce. Il provient de ce que les négocians de la ville de Bruges, la plus anciennement commerçante de tous les Pays-Bas, tenaient leurs assemblées dans une place publique, à l'extrêmité de laquelle était un magnifique hôtel appartenant à la famille de *Wander-Bourse*. La place prit le nom de la famille, et les autres villes commerçantes, créant bientôt, à l'imitation de Bruges, des points de réunion pour les marchands, ne trouvèrent rien de mieux que de les doter du nom qu'on avait adopté dans la ville qui la première jouit d'un tel établissement. A. D.

BUISSERET ET LES BROCHETS. — « Un gentil-homme du comté de Namur ayant fait une bonne pesche, en voulut faire part à son ordinaire à l'evesque de Namur, qui pour lors estoit François Buisseret, qui a esté depuis archevesque de Cambray, à cet effect il luy envoya par expret dans un pannier trois beaux brochets qu'il reçeu de bon cœur, et pendant que le porteur arèstoit pour avoir response pour celuy qui l'avoit envoyé, l'evesque appelle ou aborde son cuisenier, et demande que luy soient monstrez lesdits brochetz, ce qui fut aussi tot effectué, il les regarde, les admire, et loue fort ce beau présent; mais, dit-il, il ne m'envoye que deux; non, monseigneur dit le cuisenier, il n'y en a aussi que deux; toutes fois, dit l'evesque, on me mande qu'on en a envoyé trois; or, appelé-moy le porteur que je luy parle et que je sasche s'il n'a pas ici quelque fourbe. Le messager s'estant rendu present, l'evesque l'examine et luy dit : Et bien, mon amiz, où est le troisiesme brochet? Monsieur vostre maistre me mande par sa lettre qu'il en envoye trois et il n'y a que deux, ce n'est pas de la sorte qu'il faut affronter les personnes d'honneur; il est fort à craindre que vous aurez vendu ou donné le plus beau vous imaginant qu'on ne prendroit pas garde à ce qu'on apportoit, or je le manderay à vostre maistre. Le pauvre homme estoit tout estonné d'ouyr parler l'evesque de la sorte, et se sentant du tout innocent jure et proteste de n'avoir touché au pannier, et l'avoir délivré es mains du cuisenier tout comme on luy avoit commis; au demeurant il se rencontre en des extremes anxietez, que fera-t-il? Se justifier davantage ne luy profitera rien qui soit, et ses excuses ne seront pas reçeues ains tenues pour frivoles et mensongeres, et d'ailleurs il apprehende quelque mauvais traitement de son maitre quand il sera de retours, en ayant ja eu des menaces par l'evesque. Au demeurant comme il estoit asseuré de son innocence il se met en chemin pour retourner. Entre temps le cuisenier prend les deux bro-

thetz, les tue, les eventre, pour les preparer et puis en servit l'evesque à table avec ceux qu'il avoit convié, et comme il eventroit le plus grand il trouva le troisiesme en son ventre, et aussitot en donne advis audit evesque qui fust bien estonné de voir cette merveille, ce qu'il notifia sans délay à celui qui luy avoit fait ce beau présent, justifiant d'un mesme chemin l'innocence du susdit messager. » Extrait d'un manuscrit intitulé : *histoires de nostre temps* (par un moine de l'abbaye de Saint-Denis-en-Brocqueroie près Mons), in-4° sur papier, appartenant à la bibliothèque publique de Mons. H. D.

BONAPARTE A BOULOGNE. — A Boulogne comme partout ailleurs, l'Empereur savait se faire chérir par sa modération, sa justice et la grâce généreuse avec laquelle il reconnaissait les moindres services. Tous les habitans de Boulogne, tous les campagnards des environs se seraient fait tuer pour lui. On se racontait les plus petites particularités qui lui étaient relatives.

Un jour pourtant.... sa conduite excita les plaintes.... Il fut injuste. Il fut généralement blâmé.

Un matin, en montant à cheval, l'empereur annonça qu'il passerait en revue l'armée navale, et donna l'ordre de faire quitter aux bâtimens qui formaient la ligne d'embossage, leur position ; ayant, disait-il, l'intention de passer la revue en pleine mer.

Il partit avec Roustan pour sa promenade habituelle, et témoigna le désir que tout fut prêt pour son retour, dont il désigna l'heure.

Tout le monde savait que le desir de l'empereur était *sa volonté*. On alla, pendant son absence, le transmettre à l'amiral Bruix qui répondit avec un sang froid imperturbable « Je suis bien fâché, mais la revue n'aura pas lieu aujourd'hui. »

En conséquence, aucun bâtiment ne bougea.

De retour, l'empereur demanda si tout était prêt : on lui dit ce que l'amiral avait répondu. Il se fit répéter deux fois cette réponse, au ton de laquelle il n'était point habitué, et frappant du pied avec violence, il envoya chercher l'amiral qui sur le champ se rendit auprès de lui.

L'empereur, au gré duquel l'amiral ne venait pas assez vite, le rencontra à moitié chemin de sa baraque. L'état-major suivait Sa Majesté et se rangea silencieusement autour d'elle.

Les yeux du grand homme lançaient des éclairs.

« Monsieur l'amiral » dit l'empereur d'une voix altérée, « pourquoi n'avez-vous point fait exécuter mes ordres ? »

— « Sire, répondit avec une fermeté respectueuse l'amiral Bruix, une horrible tempête se prépare... Votre Majesté peut la voir comme moi ; veut-elle donc exposer inutilement la vie de tant de braves gens ?

En effet, la pesanteur de l'atmosphère, le grondement sourd qui se faisait entendre au loin ne justifiaient que trop les craintes de l'amiral.

— « Monsieur, répond l'empereur de plus en plus irrité, j'ai donné des ordres, encore une fois pourquoi ne les avez-vous pas exécutés ? les conséquences me regardent seul. Obéissez ! — Sire, je n'obéirai pas. — Monsieur, vous êtes un insolent ! Et l'empereur, qui tenait encore sa cravache en main, s'avança sur l'amiral en faisant un geste menaçant.

L'amiral Bruix recula d'un pas, et mettant la main sur la garde de son épée :

— « Sire, dit-il en pâlissant,.... prenez garde !!! »

Tous les assistans étaient glacés d'effroi. L'empereur resta quelque tems immobile, la main levée attachant ses yeux sur l'amiral, qui, de son côté conservait sa terrible attitude. Enfin l'empereur jeta sa cravache à terre. M. Bruix lâcha le pommeau de son épée, et, la tête découverte, il attendit en silence le résultat de la scène.

Alors l'empereur reprit :

— « Monsieur le contre-amiral Magnon, vous ferez exécuter à l'instant le mouvement que j'ai ordonné.... Quant à vous, Monsieur Bruix, vous quitterez Boulogne dans les vingt-quatre heures et vous vous retirerez en Hollande... Allez ! »

Et des regards de Napoléon sortaient des étincelles.

Le mouvement de la flotte fut exécuté.

A peine les premières dispositions furent-elles prises que la mer devint effrayante à voir. Le ciel chargé de nuages noirs, était sillonné d'éclairs, le tonnerre grondait horriblement, et le vent, par sa violence rompait toutes les lignes.

Enfin, ce qu'avait prévu l'amiral Bruix arriva, la tempête la plus affreuse dispersa les bâtimens de manière à faire désespérer de leur salut.

Alors l'empereur...... soucieux, la tête baissée, se promenait sur la plage, quand tout-à-coup des cris terribles se firent entendre. Plus de vingt chaloupes canonnières chargées de soldats et de matelots venaient d'être jetées à la côte, et les malheureux qui les montaient, luttant contre la fureur des vagues, réclamaient des secours.

Profondément touché de ce spectacle, le cœur déchiré par les lamentations d'une foule immense que la tempête avait rassemblée sur les falaises et sur la plage, l'empereur voulut donner l'exemple du dévouement et malgré tous les efforts que l'on put faire pour le retenir, il se jeta dans une barque de sauvetage « laissez-moi, laissez-moi, il faut que je les tire de là. »

En un instant sa barque fut remplie d'eau, les vagues passaient et repassaient par dessus ; l'empereur était inondé.... Une lame faillit le jeter à la mer, son chapeau fut emporté....

Electrisés par tant de courage, officiers, soldats, marins et bourgeois se mirent les uns à la nage, les autres dans des chaloupes pour essayer de porter du secours. Mais hélas! on ne put sauver qu'un très petit nombre des infortunés qui composaient l'équipage des canonniers....!

Et le lendemain la mer rejeta sur le rivage plus de deux cents cadavres, avec le chapeau du vainqueur de Marengo.

Ce triste lendemain fut un jour de désolation pour Boulogne.

L'empereur gémissait de tant de malheur.... qu'il ne pouvait manquer d'attribuer à son obstination. Des agens chargés d'or parcoururent par son ordre la ville et le camp et arrêtèrent des murmures tout près d'éclater.

X.

CAMP DE DIMECHAUX. — Entre un bois haut et touffu et le village de Damousies, assis sur des rocs, s'étend un vaste plateau dont les différentes extrémités se terminent en pentes plus ou moins inclinées. Il est borné dans toute sa longueur, d'un côté par des prairies, un bosquet, des terres arables, de l'autre par un vallon riant, au fond duquel le ruisseau de Dimont serpente sous des bouquets d'aulnes. Derrière le bois, au midi, s'élèvent à droite, le village de Wattignies, célèbre par la victoire que le général Jourdan y remporta, en 1793, sur l'armée autrichienne, à gauche, le village de Dimechaux, dont le territoire est limité par le ruisseau de Dimont. En se tournant vers le Nord, on a devant soi le village de Damousies en perspective; à droite, sur une éminence, au bout du vallon, une tourelle couronnée d'un dôme conique et formant, avec un petit édifice attenant, la tête du village de Choisy, dont le reste se dérobe à la vue; au-delà, le village d'Obrechies, à l'extrémité d'une sorte de recoin, masqué par des hayes et des massifs d'arbres; à gauche, dans le lointain, le village de Beaufort. C'est sur ce plateau que fut passée, le 5 de septembre 1817, la grande revue. Champ aride, inculte, sans valeur, sans autre souvenir que celui du village de Souvergeau, détruit pendant les guerres de Louis XIV en Flandre, et dont on retrouve des vestiges dans les bois voisins, il n'avait pas encore échangé son noble nom de *Fri de Souvergeau* (1) contre le nom imposant de camp de Wattignies; mais il retint dès lors celui de camp de Dimechaux, à la faveur de la confusion produite par le voisinage. Ayant été emporté à la pointe de l'épée, par une division de l'armée de Jourdan, au fort de la bataille, on y dressa une batterie pour foudroyer Obrechies et en déloger l'ennemi. Maintenant, couvert des baraques uniformes, pittoresques, symétriquement alignées, pleines de vie et d'activité, d'un camp d'exercices, il est l'objet d'une curiosité générale; mais il doit à la grande

(1) *Fri*, qui n'est pas français en ce sens, signifie, dans l'idiôme du pays, un champ aride et sans culture.

Revue de 1817 sa première célébrité. Aux 6,000 russes campés de l'autre côté du vallon, au-dessus du côteau, ou plutôt d'un escarpement très-élevé, sur le territoire de Dimechaux, il était venu s'en joindre 24,000 autres. Une foule de guerriers et de spectateurs étaient disséminés sur la plaine, que parcouraient, dans tous les sens, de jolies femmes, assises dans des chars découverts, élégants et légers. Une salve d'artillerie annonça les manœuvres. A l'aspect d'une armée entière dans une belle tenue, au bruit des tambours, des instrumens, de la voix des chefs; en contemplant la gracieuse variété des uniformes, le nombre et le luxe des équipages, la bonne mine des hommes, la beauté des chevaux, la promptitude, l'ordre, la précision des mouvemens, chacun parut éprouver une émotion soudaine, un sentiment indéfinissable tenant le milieu entre l'étonnement et l'admiration, mais que durent dissiper bientôt les réflexions pénibles qu'inspirait la vue de tant d'étrangers en armes sur le sol français. Après les évolutions, les troupes défilèrent au pas de charge devant le roi de Prusse, Frédéric-Guillaume, ayant à sa droite le duc de Wellington et le comte de Voronsow; à sa gauche le prince d'Orange, Guillaume-Frédéric, aujourd'hui roi de Hollande, le général Oudom, et le maréchal duc de Reggio, tous à cheval et rangés en haye. Parvenus à l'extrémité du plateau, chaque compagnie et chaque escadron disparaissait comme par enchantement. Une formidable artillerie de campagne, au galop, parut et disparut à son tour. Une partie de cette armée se remontra sur les hauteurs dépendantes de Dimechaux et s'enfonça dans le camp qui, s'animant alors en quelque sorte, réfléchissant de toutes parts la lumière éclatante d'un beau soleil, et s'étendant à perte de vue au milieu d'un charmant paysage, présentait une perspective tout-à-fait romantique. La foule se porta du côté opposé pour voir les princes à table. A quelques pas du bosquet, sous une tente spacieuse, ornée de festons de verdure, de trophées d'armes et de guirlandes de fleurs, une longue table, couverte de nappes d'une blancheur éblouissante, était chargée de toutes sortes de fruits aussi beaux que rares, et de quantité de confitures. Les princes s'y assirent, et à leurs côtés, les généraux, avec un grand nombre d'officiers supérieurs : on leur servit des viandes froides. Tandis que l'air retentissait des sons d'une musique guerrière, répétés par les échos, et que les coupes se remplissaient de vins exquis et de liqueurs parfumées, d'ignobles et sales courtisanes, vautrées, dans le bosquet, sur une mousse imprégnée d'ordure, d'où s'exhalait une odeur fétide, se prostituaient à des goujats. Un chœur de cosaques entonna des chants héroïques. Leurs accens mâles et presque sauvages, en se mêlant en accords, produisaient un ensemble plein d'expression et d'harmonie : on eût dit d'un chœur antique de bardes chantant, au jour du com-

bat, les exploits des héros (1). Les convives s'étant levés, tout le monde se retira, et le reste de la journée fut employé, suivant l'usage, en remarques, en dissertations, en commentaires sur un spectacle dont l'impression, alors si vive, est aujourd'hui presque entièrement effacée.

Le grand duc Michel passa, dans les premiers jours de juin 1818, aux mêmes lieux, une autre revue presqu'aussi solennelle, qui fut suivie d'une petite comédie de circonstance, jouée sous la tente, par des acteurs ambulans (2).

I. LEBEAU.

SOUVENIRS DU GOUVERNEMENT AUTRICHIEN. — I. On a publié jadis un petit volume intitulé : *âneries révolutionnaires*, et l'on a mal fait, car enfin ce pauvre peuple ne pouvait en savoir plus qu'on ne lui en avait appris, et entre nous, jusqu'en 1789, ce n'était guères. Vous me direz que depuis... mais alors. Je vais à mon tour vous conter une *ânerie* du pouvoir despotique, et je vous garantis le fait sincère et véritable.

C'était en 1793, les Autrichiens étaient rentrés à Mons, et, ma foi on les avait revus avec autant de plaisir qu'on les en avait chassés. Un officier de la garnison allant un certain soir jouer sa partie de boston, soit chez une ex-chanoinesse soit ailleurs, apperçut fichée dans un coin de la glace une carte portant ces mots : *assemblée de la Barette le....... chez M........* pâlir, escamoter adroitement la carte, et s'esquiver à la française, tout cela fut l'affaire d'une seconde pour notre officier épouvanté. Il porte la fameuse carte chez son major, le major chez le commandant de la place, et vîte on consigne toute la troupe dans les casernes, et le lendemain à sept heures du soir, heure de la terrible assemblée, un bataillon entier, notre officier en tête, se rend, armé jusqu'aux dents et au pas silencieux de patrouille, dans la rue de...... On cerne la maison n° 11 de toutes parts, on sonne d'autorité, et entrant dans le logis de par Sa Majesté l'empereur d'Autriche, roi de Hongrie, de Bohême, etc. et trois pages d'etc., on ouvre brusquement la porte du salon, et l'on saisit les bonnets rouges au nid. Comment diable les eût-on manqués, les mesures avaient été prises avec bien trop de soins et de mystère. L'officier s'écrie d'une voix tonnante : « Messieurs, je » vous arrête. » Un grave chanoine qui présidait l'assemblée (il vit encore et peut certifier cette anecdote singulière), se lève étonné, et se récrie sur cette arrestation

(1) En supposant que les bardes connussent, comme il est difficile d'en douter, l'art de former des accords.

(2) Cette pièce, qui n'a guère d'autre mérite que celui d'un memento, a été imprimée à Maubeuge, chez J. Levecque, sous ce titre : *Le camp de Dimechaux ou le double mariage, impromptu de circonstance, en un acte mêlé de vaudevilles, par MM J.-B.-A. Chatelain et Narcisse.* Les auteurs y prêtent aux habitans de Dimechaux, les habitudes, les idées, le langage des villageois des environs de Paris, et cette espéce de galanterie, quelquefois un peu grivoise, qu'on est convenu d'appeler de l'amour au théâtre.

arbitraire que rien ne justifie. Baste ! l'officier est trop bien instruit, on ne lui en fait pas accroire ainsi, aussi n'écoute-t-il aucune raison, et sa fureur ne fait que redoubler en appercevant sur la table des conspirateurs, des plans couverts d'angles et de sinuosités. « Voilà, s'écrie l'officier triom-
» phant, la preuve palpable de
» vos coupables desseins, plus de
» doute possible, vous êtes en
» correspondance avec le club des
» jacobins de Paris, et voilà le
» plan des fortifications de Mons
» que vous allez leur envoyer. »
Bref, on fait main basse sur nos scélérats ébahis et sur tous leurs papiers, et, escortés du bataillon, ils sont menés chez le commandant de place. Qui fut penaud ? ce fut lui, et bien plus encore l'officier cause de tout ce tintamare, quand il eut été reconnu que la *barette* loin d'être le bonnet phrygien était tout simplement le nom d'une houillère des environs de Mons, que les infâmes jacobins, y compris le bon chanoine, n'étaient que les honnêtes et paisibles actionnaires de ce charbonnage, et enfin que les fortifications, angles, bastions, courtines, demi-lunes, contre-scarpes, etc., se réduisaient au plan des veines de houille de cette exploitation !!.. Oh ! braves administrés du bien pensant Metternich ! que pensez-vous de cette conduite de vos ancêtres ?

II. Le voyageur oisif qui, pour tuer le tems, se promène lentement, le cigarre en bouche, sur la place de Mons, vis-à-vis de l'hôtel Royal ou du café Piérart, s'est quelquefois amusé, si amusement il y a, à compter les pavés, comme dit le proverbe, et s'il a remarqué parmi ceux-ci, placées à une distance d'environ cinq à six pieds l'une de l'autre, des pierres bleues d'un pied carré, dont la rangée commençant à l'angle de la place formé par l'hôtel de l'aigle d'or, se prolonge en ligne directe jusqu'à la rue du Miroir, il se sera dit, s'il a eu le courage de se dire quelque chose, ce sont des pierres qui servent à fixer les piquets des tentes qui protègent les maisons de la place de Mons contre le soleil, comme nos bons badauds se l'imaginent. Il n'en est rien, ces pierres ont été fichées en terre, par ordre du gouvernement autrichien et sous les yeux de ses officiers afin de servir, (je pourrais répéter ici le passage de la fameuse lettre de Madame de Sévigné sur le mariage de M. de Lauzun, car vous ne le devineriez jamais, jamais cette idée ne pourrait entrer dans la tête d'un homme tant soit peu civilisé), elles ont donc servi, dis-je, à *aligner les soldats autrichiens pendant les revues* !!! C'est dans seul et unique but qu'elles furent placées. H. D.

FÊTE DE SAINT JACQUES ET SAINT CHRISTOPHE. — Suivant un usage antique et solennel dont l'origine se perd dans la nuit des tems, on célébrait, dans la ville de Valenciennes, la fête de saint Jacques et de saint Chris-

tophe, qui arrive le 25 juillet, avec des réjouissances et une pompe à nulle autre pareille. Nos vieux chroniqueurs sont pleins des gais détails de cette solennité qui durait plusieurs jours et plusieurs nuits, *d'où s'ensuyvaient*, disent-ils, *beaucoup de débauchemens, noises, folies, et autres choses mal sonantes, et telles que les estrangers qui venoient ès jours en la ville cuidoient ou estimoient que les manans d'icelle estoient tous devenus folz et rentrez en sottie.*

On a beaucoup cherché l'origine de cette grotesque institution, mais il n'est rien d'écrit sur ce joyeux sujet dans les anciens manuscrits, et les vieux souvenirs du peuple Valenciennois n'offrent que des raisons confuses et peu admissibles. Quelques uns veulent que cette fête soit en souvenir d'une journée mémorable où les bourgeois vainquirent leur comte et reprirent leurs priviléges; mais ils ne peuvent citer ni l'année où l'événement s'est passé, ni le comte qui en fut la victime, les archives du tems n'ayant conservé d'ailleurs aucune trace de cette lutte importante.

Quoiqu'il en soit de son motif, cette fête ancienne, et aujourd'hui oubliée, consistait en banquets publics qui se donnaient dans les places et carrefours, et de *ruages* en *ruages*, le tout à grands frais avec une pompe et une profusion toute flamande; et cela pendant plusieurs jours, principalement le soir, et bien souvent quasi toute la nuit. Cela devait être fort gai, surtout le troisième jour. Un auteur dit que les convives, après s'être échauffés par le vin, *fesoient beaucoup da joyeusetés*. Nous le croyons sans peine; nous savons par tradition que nos pères de la bonne Flandre, qui du reste avaient beaucoup de vertus, n'avaient pas celle de la tempérance.

Quelques *ruages*, ou corporation de rue, ajoutaient aux repas publics des jeux et des carrousels où l'on gagnait de riches prix délivrés par les reines des banquets; d'autres contrefaisaient, par dérision, des repas de nôces, et choisissaient pour *jeune mariée*, la plus laide créature de toute la rue, revêtue néanmoins des brillants affiquets de son état supposé. Cette pompe nuptiale, qui contrastait avec la figure et quelquefois l'état de la dame en représentation, provoquait les rires et parfois les huées des spectateurs. On peut juger à quel diapazon se montait l'hilarité des loustics du quartier, quand on prolongeait la plaisanterie jusqu'à reconduire à son domicile la mariée avec le mari que le sort lui avait procuré. Par compensation de ces moqueries, cette belle épousée recevait des cadeaux de nôces de tous les grands ruages de la ville : *et n'y avoit nulz de ce ruage exceptés de venir en ce banquet, ains y étoit chacun contraint povre et riche, et de venir à la dance de ce populace, sur grosses amendes.* Les habitans de la rue des Anges obtinrent jadis un prix comme ayant le mieux exécuté cette farce joyeuse.

Dans d'autres rues on avait imaginé d'établir des espèces de franches foires avec boutiques chargées de marchandises, que l'on gagnait à la loterie; le plus vil prix emportait quelquefois l'objet le plus précieux.

Pendant cette fête on voyait, dans certains coins de la ville, des luttes, des courses, des simulacres de sièges de château, des joûtes et exercices sur la rivière de l'Escaut; d'autres composaient par passe-tems, des *compagnies de tabours, et de dame oiseuse, qui estoient*, dit Leboucq, *chose assez ridicule.*

Jusques-là tout allait passablement, mais ce qui finit par dégoûter de cette récréation les pères et les maris, c'est qu'il paraît que, dans le moyen âge, les dames de Valenciennes avaient le vin tendre. A la fin des repas, lorsque les illuminations des rues commençaient à faiblir, la vue de ces bonnes dames se troublait tant soit peu, et elles commettaient des quiproquo sur lesquels il est bon de jeter le voile. Laissons encore ici parler la chronique qui devient parfois tant soit peu scandaleuse : *Aucunes femmes ayant le vin en teste se rassemblaient de nuict comme insensées par grandes congrégations n'ayant en leur parole et gestes aucun respect, ny a leur sexe et condition, ny à leur honneur....*

Ce n'est pas tout encore ; l'humeur du pays était assez guerrière et souventes fois il s'élevait dans ces têtes des disputes qui dégénéraient en bataille, et dans lesquelles on voyait une rue marcher contre une autre; on combattait à coups de pierres, on dressait des barricades, on dépavait les rues; on a même vu, dans ces désordres affreux, des gaillards, aussi dépourvus de compagnes que les fondateurs de Rome, renouveler au 15e siécle, l'enlèvement des sabines, ce qui était une manière par trop payenne de célébrer la fête de St-Jacques le majeur et de St-Christophe le colosse.

Ces excès amenèrent l'abolition de cette solennité : au mois de juillet 1547, messieurs de la loi de Valenciennes, qui avaient eu à se plaindre de *plusieurs insolences* faites aux damoiselles de leur lignée, défendirent que « doresen-avant cette feste de récréation eut lieu, » ce qui évita, dit l'histoire, beaucoup de péchés mortels aux habitans et manans de la noble ville de Valenciennes.

A. D.

AGATHON FOURMANTEL, *poète du département du Nord.* — Fourmantel, mort à Lille le 4 mars 1806, à 34 ans, était un poète satyrique plein de verve et d'originalité, malgré que ses vers fussent incorrects et peu châtiés. Né de parens riches et considérés, il montra, jeune encore, beaucoup de goût pour l'étude, et fort peu de dispositions pour l'état mercantile et stationnaire auquel on le destinait. Avec beaucoup d'esprit naturel, imbu des doctrines des maudits écrivains du 18e siécle, il se montrait indé-

cile aux pratiques de religion et de dévotion minutieuse qu'il avait sous les yeux. Dans de pareilles dispositions son éducation fut mauvaise, son cœur ne fut point formé, parce qu'il faut autre chose que des prières et des processions pour former le cœur d'un jeune homme. Mal vu, et en quelque sorte déplacé dans sa famille, il devint frondeur, chagrin, et lorsque la révolution éclata, lorsque tout Français frémissait d'horreur au nom de l'étranger, les rêves de la liberté et plus encore l'amour de la patrie, embrâsèrent l'âme ardente de Fourmantel. Des premiers il fut se placer dans les rangs des volontaires du Nord.

Là, sa probité personnelle, son caractère droit mais irascible, trouvèrent encore mille sujets de mécontentement. Il a saisi le mousquet; muni d'une bonne dose de courage et de valeur, il vole à la défense de son pays menacé, envahi par l'Europe coalisée; il arrive : quels sont les objets qui se présentent à sa vue? Dans l'armée : des soldats sans habits, sans chaussure, sans argent et sans discipline. Dans les bureaux :

« Des faquins noircis d'encre et couverts de poussière ! »

Parmi ses chefs :

« Ce L...... tout pétri d'ignorance et d'audace,
« Qui dans un corps si haut porte une âme si basse. »

Parmi les généraux :

« ....
« Ce brigand redouté que la Belgique abhorre,
« Qui punissait souvent avec sévérité
« Le pillage où lui-même il avait assisté. »

Dans les fournitures : des voleurs impudens et tolérés, se gorgeant d'or, et laissant mourir de faim nos soldats fatigués de vaincre et de se battre. Toutes ces choses n'étaient pas propres à calmer l'état d'irritation dans lequel il avait quitté sa famille, et ce fut sous les murs de Mantoue, où l'avait conduit l'homme qui commandait à la victoire, qu'il écrivit *les Dégoûts du métier de Soldat*, petit poème plein de verve et d'originalité, mais qui, comme toutes ses productions, laisse beaucoup à désirer sous le rapport de la versification.

Revenu dans sa patrie avec une jeune romaine qu'il avait épousée dans la ville où « *un prêtre s'est assis au trône des Césars* » Fourmantel ne fut pas plus heureux : il se vit encore repoussé du foyer paternel. Il publia successivement *l'Epître au Diable, l'Epître à Dieu, l'Epître à Molière, le Cirque, etc.*, toutes pièces dans lesquelles les hommes qui font de la religion métier et marchandise n'étaient pas ménagés, et qui n'étaient point de nature à le raccommoder avec ses parens, la plupart marguillers et administrateurs de fabrique d'église. Mais en revanche elles furent bien reçues du public; elles valurent à l'auteur la réputation de poète satyrique. Cependant, aucun de ses nombreux admirateurs se présenta pour soulager sa misère, et l'infortuné,

rongé de chagrin, exténué de besoin, alla mourir à l'hôpital St-Sauveur, à Lille, sa ville natale. Il a laissé plusieurs ouvrages manuscrits, entr'autres; *les Parvenus*, satyre, publiée par *le Libéral du Nord* du 3 août 1833.

(*Extrait du porte-feuille d'un médecin de village.*)

L'ANTIQUITÉ MODERNE. — Or, pour l'intelligence de cette histoire, on saura que jadis à Mons, exista une porte nommée : *porte du parc.*

Sur cette vénérable porte se trouvait une vieille pierre et sur cette pierre cette inscription :

« Ceste porte fug mencie (commencée) au tans le conte Jehan d'Avesnes conte de Hannau au tresime jour davrilh ki fu en lan de grasse MCC quatre vins et XIII si mist la presente pierre Jehans de Biertaimōt. »

1815 arriva et la porte fut démolie; une ignoble poterne en tient lieu.

En ce tems là, ou plutôt peu après, M. le chevalier de B. fut nommé intendant du Hainaut (pour ne pas dire préfet, car ce mot sonnait mal aux oreilles des alliés). Ne sachant que faire de l'inscription dont nous venons de parler, les officiers du génie chargés de la construction des fortifications de Mons en firent cadeau à monseigneur l'Intendant. Ceci n'est qu'une conjecture, mais enfin, comment cette pierre serait-elle venue en la possession de l'intendant, si ce n'est par cette voie? Toujours est-il que, soit de cette manière, soit de toute autre façon, M. le chevalier de B. se trouva un beau matin possesseur de ce curieux monument.

Qu'en fit-il? C'est ici que l'histoire devient intéressante. Comme cette pierre parlait d'une *porte*, on la transporta à Gh..., petit village à une lieue de Mons, dans le jardin de la maison de campagne de M. de B., on fit un piédestal, écoutez bien, dans lequel on incrusta la pierre et l'inscription, on surmonta le piédestal d'une d'une statue en pierre blanche du XVIe siècle et on entoura le tout d'une *porte* composée de colonnes de pierre bleue de Soignies (colonnes grecques et bien grecques s'il en fut), et d'un ceintre en bois ou en fer décoré de vases de mauvais goût comme on les fesait si mal sous le règne de Louis XV, le tout pour la plus grande gloire de l'inscription, et afin que M. le chevalier, en se promenant dans ses jardins, prit pied de l'étonnement des étrangers en voyant une porte plantée au milieu d'un chemin et ne menant à rien, pour leur faire remarquer que *ceste porte fug mencie*, etc.

Voyez-vous d'ici, dans trois ou quatre bons siècles, les archéologues futurs retrouvant cette porte et l'inscription, et écrivant, compilant, conjecturant? Seigneur Dieu, que de mémoires savans et érudits! et tout cela pour un caprice, pour ne pas dire autre chose, de M. le chevalier de B., Intendant du Hainaut en 1816!

Pauvres antiquaires à naître, serez-vous dupés! — Quel calem-

bourg vous a lâché là monseigneur l'Intendant! Il est trop fort, vous ne le devinerez pas.

H. D.

Melle DUCHESNOIS. — Lettre adressée, en juin 1833, à M. le ministre des travaux publics.

« Monsieur le ministre, l'art de la déclamation ne laissant après lui que des exemples et des souvenirs, et ne pouvant se transmettre par aucun précepte écrit, il est de la plus grande importance pour l'avenir de notre théâtre de réunir à la Comédie Française tout ce qui reste des précieux talens qui l'ont illustrée! La retraite prématurée de Melle Duchesnois a profondément affligé tous les amis des lettres; elle possède le secret de ces belles traditions sans lesquelles l'art dramatique descend du haut rang qu'il doit occuper parmi nous; et en venant vous prier de conserver une actrice célèbre à notre juste admiration, nous croyons entrer dans les vues d'un ministre qui s'occupe avec sollicitude de notre gloire nationale.

» Nous avons l'honneur d'être, avec la plus haute considération, vos très-humbles serviteurs.

« *Alexandre Soumet, Parceval Grandmaisan, Guiraud, Lebrun, Viennet, Jouy, Arnault père et Lucien Arnault, Lemercier, Belmontet, Emile Deschamps, Briffaut, Reynouard, Léon Halevy, G. Pongerville, A. Duval, Etienne, Alexandre Dumas, Roger, Laya, Baour-Lormian.*

LES CHIENS DE LILLE. — Jean-Pierre Cariboufffe, riche boucher de Lille, en Flandre, avait six dogues de forte race; ils étaient énormes; ils avaient une voix de taureau; et telle était leur force, qu'ils traînaient lestement plusieurs pièces de vin chargées sur un haquet. Un bœuf en furie ne leur en imposait en nulle manière, ils l'attaquaient de front, le harcelaient, le mordaient à belles dents, et le mettaient hors de combat.

Devenus célèbres par mille tours de force, et surtout par leur surprenante célérité, on ne parlait, de tous côtés, que des dogues de Cariboufffe. Celui-ci s'étant trouvé un dimanche matin dans sa cariole, sur la route du prince de Ligne, qui était en carrosse, il anima ses dogues, et dépassa la voiture de son altesse de plus de cent toises et cela à diverses reprises. Etonné de voir ses chevaux surpassés par des chiens, le prince fit demander au boucher s'ils fourniraient bien ainsi une demi-lieue de suite.

Tout glorieux d'avoir attiré les regards du prince, le boucher répondit qu'une demi-lieue était une bagatelle, que ses dogues étaient en état d'en faire plusieurs au grand galop; et que si l'on voulait, il parierait cent louis qu'ils surpasseraient les chevaux du prince pendant une course de trois lieues.

Le défit est accepté pour le dimanche suivant. L'on convient de part et d'autre que l'espace à parcourir serait de Leuze à Tournai; et il est inutile de dire qu'une grande multitude, attirée par la

curiosité, accourut le long de la route, dès le matin du jour indiqué.

Ayant bien fait repaître ses six chiens, Carribouffe fut ponctuel au rendez-vous; et, au signal donné, il partit en même tems que l'écuyer du prince de Ligne, qui conduisait un phaéton attelé de six superbes chevaux de Frise.

Bien que le boucher fût très-replet, et pesât plus de cent livres, il devança les coursiers fougueux; il arriva à Tournai quinze minutes avant son concurrent, et gagna ainsi deux mille quatre cents livres en moins d'une heure.

(*Le Bon Sens.*)

CERVOISE DE CAMBRAI. — *Bière de Cambrai.* Le grand d'Aussy (Hist. de la vie privée des français, tom. 2, p. 341-357) a fait une dissertation très-curieuse sur l'origine, les noms, l'usage et la fabrication de la bière. Il en résulte que cette boisson nous vient des égyptiens; qu'elle avait été communiquée aux Gaulois par la colonie Phocéenne de Marseille; qui l'appelaient *Zythus*, comme les égyptiens selon Diodore de Sicile, et *cerevisia*, selon Pline. Quoiqu'il en soit du nom, l'usage de la bière a existé de tout tems en France, parce que les vignobles ne produisaient pas assez pour la consommation du peuple. Aussi commençait-on généralement les repas avec de la bière, et on les finissait avec du vin, même à Paris, comme cela se pratique encore en Flandre et dans plusieurs de nos départemens du Nord. Les moines avaient leurs brasseries, qu'ils abandonnèrent facilement dès que la culture de la vigne devint plus étendue; et l'usage de la bière commença à s'affaiblir. En 1264, Etienne Boilève (c'est le même nom que Boileau; *ève* signifiait *eau*) donna des statuts aux brasseurs, mais le peu de consommation qu'on faisait de la bière les rendit à peu près inutiles. Dans ces statuts, il est fait mention d'une bière distincte de la cervoise; elle y est nommée *godale*, mot qui parait être formé des deux mots anglais *good ale*, bonne ale, bière douce, fort estimée en Angleterre, puisqu'elle a donné lieu à ce proverbe: *Good ale is meat, drink, and cloth*; de la bonne ale, c'est viande, boisson, vêtement Il ne nous est resté de notre ancienne *godale* que les mots *godaille* et *godailler*, pour exprimer la débauche fréquente de gens qui se réunissent uniquement pour boire.

Sous Charles VI et Charles VII, la fabrication de la bière reprit une grande activité, sans doute à cause de la présence des anglais, qui restèrent pendant plus de quinze ans maîtres de Paris. On a remarqué que dans tous les tems de guerre et de calamités publiques, le commerce des vins diminuait beaucoup et que la fabrication de la bière augmentait d'autant. En 1689 les brasseurs avaient consommé quatre-vingt mille setiers d'orge, sans compter le blé employé pour la bière blanche. Même observation fut faite pendant la durée de la guerre de sept ans; et il est fort à craindre que la fabrication de la

bière ne prenne plus d'accroissement que jamais dans le cours de l'année 1831.

CRAPELET.

PRIVILÉGES VALENCIENNOIS. — Tous les habitans de Valenciennes étaient libres et ne pouvaient être jugés que par leur prévôt et les échevins qu'ils nommaient *Nul serf ici*, disait Froissart ; effectivement, tout serf ou esclave, après un an et un jour de résidence dans la ville, devenait libre, jouissait des mêmes priviléges que les bourgeois et était affranchi du droit de *morte main*.

Le droit d'*asyle* ou de refuge accordé à Valenciennes, par l'empereur Valentinien, s'appliquait aux homicides et débiteurs, qu'on ne pouvait plus poursuivre aussitôt qu'ils étaient entrés dans la ville.

Cette franchise ne se donnait qu'aux étrangers, dit d'Oultreman, qui, ayant blessé quelqu'un ou commis un homicide, devaient demander la jouissance de ce privilége étant hors de la banlieue, ils ne pouvaient entrer dans la ville avant de l'avoir obtenu du magistrat, excepté dans le cas où le requérant était poursuivi par ses adversaires; et contraint de se sauver dans la ville, alors il pouvait entrer dans l'église Saint-Pierre, en criant à haute voix : *Franchise, franchise.*

Les charges et offices n'étaient donnés qu'à des bourgeois ; ils pouvaient être armés en tout lieu. D'Oultreman rapporte à ce sujet un fait positif : en 1432, Thomas de Vertaing, prévôt de Maubeuge, ayant ordonné à un nommé Thomas Foriez de mettre l'épée bas, d'après l'édit du prince qui défendait le port d'armes partout le Haynaut, Thomas Foriez répondit : *que ny pour Seigneur, ni pour Dame il ne l'osterait pas, étant bourgeois de Valentiennes.* Le prévôt l'ayant arrêté, comme contrevenant aux lois du pays, il fut obligé de le relâcher aussitôt par ordre du prince.

Les bourgeois de Valenciennes ne pouvaient être arrêtés en aucun lieu pour dettes, ni leurs biens séquestrés sous le moindre prétexte. Un autre droit bien plus arbitraire était *l'abatis des maisons* ou *adjours.*

Lorsqu'un habitant des environs de la ville avait outragé, battu ou injurié un bourgeois, hors de la banlieue, celui-ci en portait plainte au magistrat, requérant *justice, selon les lois et franchises de la ville*, on s'assurait de sa bourgeoisie, il prêtait serment sur l'injure ou l'outrage reçu, et les agresseurs étaient ajournés solennellement à comparaître dans sept jours ; le fait avoué les agresseurs étaient condamnés à quelque amende et à avoir leurs maisons abattues ; on en défendait l'aliénation jusqu'à ce que la loi fut accomplie ; et l'on publiait le jour où l'on irait abattre la maison du coupable.

Au jour marqué, six échevins nommés pour cette exécution, accompagnaient les bourgeois ; on sortait de la ville comme en guerre, avec tentes et artillerie (car chaque métier avait sa tente); suivaient des chariots chargés de crocs et autres instrumens pour tirer les bâtimens en bas, et des charrettes chargées de provisions de bouche.

En 1456, le 25 avril, on abattit deux maisons, l'une à Bruay et l'autre à Fresnes; trois compagnies avec leurs bannières, sortirent de la ville à cinq heures du matin, au son des cloches du béfroi, ayant à leur tête le prévôt et les six échevins désignés, les archers, les arbalétriers, les bombardiers, les métiers suivaient, en tout 6000 hommes armés et équipés comme pour entrer en campagne, avec trompettes et clairons. Arrivés devant la maison qui devait être abattue, on fit sortir ceux qui l'habitaient, le prévôt donna le premier coup, ensuite *les francs d'office*, destinés et gagés pour ces expéditions, abattirent la maison en peu d'instans.

En 1270, à Escaupont; en 1315, à Rouvignies; en 1372, à Denain et à Hertaing ; en 1385, à Aulnoy; en 1423, à Verchain, où l'on abattit la maison du maïeur et d'un échevin, ce ne fut qu'après l'abattis de la maison du châtelain de Raismes en 1430, malgré l'intercession du souverain, que cette exaction fut suspendue, puis abolie par lettres patentes du duc de Bourgogne, du 30 mai 1458.

(*Indépendant du Nord.*)

MAROTTE ET LITGÈRE. — J'allais visiter les restes de l'ancienne chapelle des Templiers, aujourd'hui la grange de la ferme du Temple, à Frameries, près de Mons. Un peu après avoir quitté la chaussée de Montenpeine, dans la plaine doucement ascendante, au bout de laquelle se trouvait le but de mon excursion archéologique; mon guide me fit remarquer avec une sorte de mystère un petit espace de terrain triangulaire (sur la droite du chemin), dont l'aridité contrastait fortement avec la culture soignée des terres qui l'environnaient. Cette espèce de *cairn* écossais était couvert de chardons et de ronces. Je demandais à mon cicérone la cause de cette particularité. — C'est ici, me dit-il, qu'on a brûlé Marotte et Litgère (légère). — Qu'est-ce que Marotte et Litgère? — Voici à peu près la *légende* qu'il me raconta, toujours se rangeant de l'autre côté du chemin et tournant la tête à chaque instant comme s'il croyait voir apparaître le diable :

«Il y a de ça longtems, bien lontems, puisque c'était encore du tems des moines (il voulait dire des chevaliers du Temple), il y avait au hameau deux jeunes orphelines, belles comme on n'en avait jamais vu et sages comme on n'en voit plus. Pareil gibier ne pouvait rester

longtems au gîte dans le voisinage. d'aussi bons braconniers que des moines; aussi les pauvres petites avaient-elles à peine quinze à seize ans que deux des plus huppés du couvent se mirent à les rechercher d'amour; ce qui passait alors pour grand honneur parmi les paysans. Mais les deux sœurs, soient qu'elles eussent d'autres amans ou qu'elles n'aimassent pas les moines, se moquaient des vénérables pères. Quand père Jean disait à Marotte: Je vous aime; Marotte lui riait au nez. Quand père Pancrace voulait embrasser Litgère, zeste, elle s'envolait comme une hirondelle parmi les champs. Il eût été beau voir le moine, avec son gros ventre, courir après.

» Présens, menaces, tout fut employé, rien ne fit. On riait des menaces, on refusait les présens. Comme les deux orphelines n'avaient plus de parens pour les contraindre, ce qu'ils n'eussent pas manqué de faire en pareille occasion, les deux pères, au bout de leur latin, ne savaient plus à quel saint se vouer. Pareille résistance à laquelle ils n'étaient pas habitués, ne faisait que les rendre plus amoureux. Père Jean devenait jaune comme cire; le ventre de pére Pancrace était fondu de moitié. Marotte riait de la blême figure de père Jean; Litgère courait mille fois plus vite depuis que Pancrace était devenu plus alerte.

» — Le diable seul peut faire pâlir et maigrir mes moines; dit l'abbé, qu'on fasse venir les pères.

» Les deux pères, maigres comme des chats et la cervelle toute détraquée, car l'amour les avait rendu presque fous, furent questionnés par l'abbé.

» Quand, par leurs réponses et surtout par quelques renseignemens particuliers que la maîtresse de basse-cour, avec laquelle il était en grande confidence, lui avait donnés, l'abbé sut que deux jeunes filles étaient la cause de ce grand changement, qu'on les mette en prison, s'écria-t-il, et qu'elles soient jugées comme sorcières en plein chapître.

» La fin de l'histoire, Monsieur, c'est que ces pauvres innocentes furent brûlées vives à la place que vous avez vue. A présent; pendant les longues nuit d'hiver (il fit le signe de la croix) on dit que leurs âmes reviennent en cet endroit et qu'il s'y voit des choses!!... Malheur à celui qui passerait alors par ici, car, si par hazard il en revenait, il en resterait fou toute sa vie comme les deux moines, ainsi qu'il est arrivé au frère de ma mère, avant la révolution. Et voyez pourtant, Monsieur, pour une bagatelle semblable que les moines leur voulaient, les deux folles, se faire brûler vives et devenir revenants! Ce n'était-il pas bien sot de leur part! »

Cette réflexion du bon paysan me fit sourire malgré moi, au milieu

de l'horreur que sa triste histoire m'avait inspirée. Je pensai à Walter-Scott, à la belle Rebecca, au farouche Briant de Bois-Guilbert, et je me dis : « L'auteur d'Ivanhoë » serait-il, par hazard, venu à Frameries, par la route de Montenpeine ? » R. C.

(*Contes et traditions populaires des environs de Mons*).

LA DIME DU DIABLE. — L'esprit encore tout rempli de templiers et de filles brûlées, j'arrive enfin à cette antique chapelle où plus d'un Pancrace marmottait autrefois vêpres et matines en rêvant à jeunes bachelettes ou à flacons de vin vieux. Ce bâtiment, qui m'a paru d'une haute antiquité, forme un parallélogramme environ deux fois plus long que large. Il est, ou plutôt il était éclairé par trois fenêtres de chaque côté, hautes et étroites comme des barbacanes ; trois fenêtres de même forme groupées au fond, celle du milieu plus haute et plus large un peu que ses collatérales ; au-dessus dans le triangle du pignon, une fenêtre ronde, de cinq à six pieds de diamètre ; du reste, aucune inscription, aucune sculpture, aucun de ces jolis ornemens du style gothique fleuri, dont la mode capricieuse a fait pour nous une vieille nouveauté ; des murs nus et grossiers, solides et compactes, comme taillés dans le roc, voilà l'ancienne chapelle du Temple, aujourd'hui métamorphosée en grange, et qui n'a dû qu'à cette destination utile et peut-être à son inébranlable solidité d'avoir survécu de cinq siècles à ses anciens possesseurs.

—Une pareille grange doit avoir une histoire à elle. Je parierais qu'il y revient des esprits, dis-je au propriétaire, bonne tête positive et mathématique qui déjà ne s'étonnait pas peu de me voir si attentif à examiner les vieilles murailles de sa grange. Il me regarda avec ces yeux qui ont l'air de dire : vous vous moquez de moi. Comme j'insistais très-sérieusement pour avoir une histoire : « En vérité, dit-il, je n'aurais jamais cru qu'excepté les vieilles femmes et les enfans, on put encore s'amuser à de pareilles fadaises ; mais puisque vous paraissez le vouloir tout de bon, soit :

» Vous saurez donc qu'il n'y a pas quarante ans, c'était une croyance généralement répandue et dont peu d'esprits forts de village, osaient douter (en secret, s'entend, pour ne pas passer pour hérétiques) que le grain déposé dans cette grange devait *la dîme au diable*. C'était peu pour le fermier d'avoir donné la septième gerbe au seigneur, la dixième au curé, il fallait encore au diable la vingt-sixième. Vous voyez que des trois décimateurs, c'était le diable le moins exigeant ; et d'ailleurs il était beaucoup plus facile à tromper que ses deux confrères. Voici pour cela le moyen tout simple que l'on employait : l'ouvrier qui comptait les gerbes dans la grange mau-

dite s'arrêtait juste à la vingt-cinquième et recommençait une nouvelle série ; de cette manière, il n'y avait pas de vingt-sixième, et le pauvre diable était fait quinaud. Mais quand par malheur on lâchait le fatal mot *vingt-six*, alors le grand homme noir apparaissait au milieu d'une fumée de souffre épouvantable, saisissait sa gerbe en renversant l'imprudent compteur et lui imprimait sur l'épaule sa griffe de fer rouge.

» Mais assez de ces balivernes ; quand je vins ici, je mis bientôt ordre à tout cela ; je traitai le diable comme la révolution avait fait du seigneur et du curé, et à présent ces trois décimateurs ne sont plus à craindre dans ma grange. » R. C.

(*Contes et traditions populaires des environs de Mons.*)

DES ELECTIONS DE LILLE, EN 1789. — Au moment où l'on s'occupe de nous donner une représentation départementale, il ne sera peut-être pas sans intérêt de faire connaître comment les choses se passèrent il y a quarante-cinq ans dans une occasion à peu près semblable. La génération nouvelle a des notions si incomplètes du passé, que ce que nous allons dire pourra paraître nouveau à bien du monde, quoique nous ne nous servions que de documens imprimés.

Avant la convocation des états-généraux en 1789, la Flandre wallonne était représentée aux états provinciaux par les baillis des quatre barons, seigneurs haut-justiciers de la châtellenie de Lille, et par les magistrats municipaux de Lille, Douai et Orchies. Ces quatre barons étaient le roi, comme descendant des châtelains de Lille, seigneurs de Phalempin ; le duc d'Orléans, à cause de sa terre de Comines, le baron de Cysoing et celui de Wavrin. Leurs baillis, qui n'exerçaient leur juridiction féodale que sur la châtellenie de Lille, étaient néanmoins censés représenter la noblesse et le clergé de toute la province. Les magistrats municipaux des trois villes nommées plus haut étaient au lieu et place du tiers-état. Ces prétentions, à défaut de titres primitifs, étaient appuyées sur la capitulation de Lille en 1667, sur des lettres-patentes confirmatives, enregistrées au parlement de Flandres, et sur plusieurs arrêts de maintenue, rendus par le conseil du roi contre les réclamations élevées à différentes époques par des membres du clergé et de la noblesse, qui soutenaient que leurs ordres n'étaient pas réellement représentés par de simples officiers de quatre seigneurs dont la juridiction ne s'étendait que sur une partie de la province.

Ces justes réclamations eurent plus de succès quand il fut question des Etats-généraux, et d'après les pressantes instances de ces deux ordres, un projet de réglement fut délibéré dans le conseil, en vertu duquel tous les membres de la no-

blesse et du clergé devaient être appelés à élire eux-mêmes leurs représentans. Quant au tiers-état, qui n'avait jusque-là fait entendre aucune plainte, on le laissait, à peu de chose près, sous l'empire de l'ancien usage, c'est-à-dire que cet ordre eût été composé seulement du magistrat de la ville de Lille et des députés des villes de Douai et Orchies, auxquels on adjoignait ceux de Cassel, Bergues, Bailleul, Dunkerque, Gravelines, Merville, ceux du territoire de Werwick et de Warneton sud, et de quinze députés des campagnes, dont six de la Flandre wallonne et neuf de la Flandre maritime.

Sur l'avis qui en parvint à Lille, on tint des assemblées par corporations. Toutes les classes des citoyens, qui avaient compté jouir, comme le reste du royaume, des bienfaits du nouveau régime, s'émurent en apprenant qu'il y avait pour eux exception à la règle générale. Un mémoire fut rédigé, une protestation signée, et un réglement conforme aux vœux du peuple, substitué au premier projet.

« Sa majesté, est-il dit dans le mémoire, veut que la nation entière, que ses sujets de tous les ordres, de tous les états, de toutes les conditions, travaillent eux-mêmes et sous sa protection, à leur propre félicité.

» De là, les édits, déclarations et arrêts de sa majesté, qui ordonnent l'établissement d'*états provinciaux*, ou *d'administrations provinciales*.

» Dans une province où se trouve un million ou plusieurs millions d'hommes, il n'est pas possible qu'ils se réunissent, qu'ils s'assemblent, et que chaque individu expose, délibère et opine personnellement.

» Ce qui est praticable, c'est de choisir dans les ordres du clergé, de la noblesse et du tiers-état, ce qu'il y a de plus instruit et de plus éclairé, pour exprimer le vœu et l'opinion de ceux qui les composent, et qui composent ensemble la nation.

» Dans une assemblée provinciale, dans une assemblée nationale, est-il dit plus loin, ce ne sont pas des officiers, des agens de sa majesté, qui exigent en son nom et qui déploient son autorité royale : ce sont les représentans des trois ordres du royaume, qui délibèrent, de l'aveu du roi, sur les intérêts particuliers d'une province, ou sur les plus grands intérêts de la France.

» Il est donc conséquent et essentiel, que les *représentans* soient élus par les *représentés* ; que les représentans tiennent leurs pouvoirs des représentés ; que les représentans de chaque ordre, soient de l'ordre des représentés.

» Et, en effet, sa majesté ne demande pas quelle est la pensée d'un corps municipal, mais quelle est la pensée, quel est le désir de ses sujets ecclésiastiques, nobles et ro-

turiers de la ville? Quiconque n'est pas élu par eux, ne peut pas exprimer leur vœu. »

La conclusion était que sa majesté serait très-humblement suppliée d'ordonner que les projets d'états provinciaux de la Flandre wallonne et de la Flandre maritime, soient rectifiés en conformité du réglement des états provinciaux du Dauphiné, en ce qui concernait les représentations des trois ordres du clergé, de la noblesse et du tiers-état, et le choix des représentans de chacun d'eux.

Cette pièce remarquable était signée de MM. Charvet et Raynard-Bigo, députés du corps des grossiers-merciers-drapiers.

Wartel et Lagarde, députés des avocats;

Couvreur et Durier, députés des notaires;

Hoguez et Dathis, députés du corps des filtiers;

Pringué et Gosselin, députés des négocians et banquiers;

Danniaux l'ainé et Capron-Legay, députés du corps des teinturiers;

Fauvel, Merlin et Salmon, députés des médecins;

Bernard-Danniaux et Vandamme, députés du corps des brasseurs;

Lelong et Chevalier, députés du corps des perruquiers;

Lachapelle et Defives, députés du corps des selliers;

Decroix et Brame, deputés du corps des apothicaires-épiciers;

Dujardin père et Hoc, députés du corps des menuisiers-ébénistes;

Dewarlet, Dumon et Pinguernon, députés du corps des serruriers, marchands de fer, cloutiers, maréchaux, taillandiers, couteliers, et armuriers;

Leroy et Oudard, députés du corps des plombiers-étainiers;

Gobert et Dhainaut, députés du corps des maçons;

Virnot et Beaussier-Mathon, députés des raffineurs de sel;

Desmazières et Denoyelles, députés du corps des passementiers;

Destrez et Frazé, députés du corps des chaudronniers;

Deledique et Lemaire, députés du corps des corroyeurs;

Despinoy et Dufour, députés du corps des cabaretiers à bière;

Pitard et Moutard, députés du corps des ciriers;

Cuveliers et Derecq, députés du corps des tanneurs;

Hennion et Obin, députés du corps des peintres et vitriers;

Bailliez et Martin, députés du corps des tourneurs;

Crombé et Poissonnier, députés du corps des manneliers.

Quelques jours après la publication de cette protestation, les autres corps de métiers s'empressèrent d'envoyer leur adhésion, on y remarque les députés des orfèvres, des charrons, des cordonniers, des cuisiniers, des commerçans en charbon de terre, dont un [Lesage-Senault] devint par la suite *représentant du peuple*; ceux des

tisserands, des savetiers, des bateliers, des négocians, des imprimeurs et des libraires, des maitres en chirurgie, des brouetteurs au poids, des procureurs, des porteurs de bière, etc.

On voit par là que les principes du droit d'élection reposaient alors sur une base bien plus large qu'aujourd'hui, et que l'on ne songeait guères à cet absurde système du cens électoral et du cens d'éligibilité, non plus qu'au système plus absurde encore des adjonctions de certaines capacités, théories menteuses qui ne peuvent, en droit ni en fait, produire une véritable représentation.

B. L.

ALEXANDRE DE CRAENE. — Alexandre de Craene, né à Tournay, d'une famille d'artisans (il était fils du meilleur ébéniste de la ville), travailla jusqu'à l'âge de 19 ans comme premier ouvrier de son père. A cette époque la vue de quelques dessins d'architecture, l'instinct du talent, lui révélèrent sa vocation, et il se consacra à l'étude des principes de l'art. Ses progrès furent si brillans qu'en 1821, au grand concours de Bruxelles, il remporta le premier, ou, pour mieux dire, le seul prix, car son travail laissait tous les autres à une si grande distance qu'on ne décerna point de second prix, comme il est d'usage dans ces concours. Ce triomphe extraordinaire engagea sa ville natale à faire au jeune lauréat une pension pour continuer ses études à Paris, où il alla modestement s'installer sur les derniers bancs de l'école d'architecture, cachant ses succès dans son pays avec autant de soins qu'un autre en eût mis à les révéler. Il n'aurait pu cependant prolonger son séjour dans ce sanctuaire des connaissances humaines, si son frère, pauvre employé du gouvernement, chargé d'une nombreuse famille, n'eut prélevé courageusement sur ses modiques ressources de légers secours qui le soutinrent à Paris pendant cinq ans. C'est alors qu'il écrivait en parlant de ses émules : « Mon ami, je sens si bien mon infériorité à l'égard de ces jeunes gens ; nourris dans l'étude de l'art et de ses chefs-d'œuvre, que je ne saurais me maintenir à leur hauteur sans des efforts infinis, moi, pauvre écolier de province, qui n'ai pas eu le bonheur de recevoir, dès l'enfance, les leçons de grands maîtres. Quand ils travaillent trois heures, il faut, moi, que j'en travaille douze. » Aussi, il travailla tant et si bien qu'il en tomba dangereusement malade, l'affection, l'estime, l'admiration même qu'il avait inspirées à ses camarades étaient telles, que tous les Tournaisiens qui se trouvaient à Paris se disputèrent l'honneur de le veiller deux à deux, et, dans sa petite chambre de la rue de Seine, il fut aussi bien soigné qu'un riche malade.

L'époque du concours arriva, et il surpassait de si loin tous ses rivaux, que personne n'eût songé

à lui disputer le prix ; mais sa qualité d'étranger l'empêcha de prendre part à ce concours ; les pensionnaires de l'école française à Rome devant être tous Français, il eût dû renoncer à compléter ses études en Italie, sans le certificat le plus honorable que lui délivrèrent MM. Lebas et Vaudoyer, ses maîtres, déclarant en termes exprès « que s'il eût été appelé à concourir comme français, il eût été certainement couronné, et que cette déclaration de la part de deux professeurs, dont le fils même de l'un [M. Vaudoyer] eût le prix cette année, devait équivaloir aux yeux du souverain à un premier prix remporté dans l'une des académies futures du royaume des Pays-Bas. » Ce témoignage vraiment extraordinaire par sa forme, fut invoqué avec force auprès du gouvernement d'alors par les amis de de Craene, et le roi lui ayant accordé une pension de 1,000 florins, il put enfin toucher la terre classique des beaux-arts. C'est là qu'il produisit les chefs-d'œuvre, fruit de cinq années de travaux qui sont maintenant exposés à Bruxelles, chez l'estimable M. Dewasme-Pletinckx, qui a offert lui-même ses salons pour faire connaître l'auteur, son intime ami. Pendant cinq ans de Craene parcourut l'Italie dans tous les sens, mesurant, dessinant, restaurant avec une patience et une sagacité inouies les ruines les plus maltraitées par le temps, reconstruisant un magnifique temple à l'aide d'une seule médaille et d'un fragment de portique; enfin, comme Joseph Vernet qui s'attacha au mât de son vaisseau pour mieux étudier une tempête, se faisant suspendre le long de la colonne Trajane pour en dessiner à son aise les bas-reliefs en spirale, et passant des journées entières dans cette suspension fatigante, sous les chauds rayons du soleil d'Italie, sans même s'apercevoir qu'on oubliait de lui apporter à manger.

Artiste voyageur, la canne métrique à la main, et portant sur son dos toute sa fortune renfermée dans un porte-feuille, je veux dire la collection de ses dessins, déjà devenue si considérable qu'il était obligé de les faire sur du papier, dit *pelure* à cause de son extrême finesse, afin qu'ils fussent moins lourds à porter, il il visita pédestrement Rome, Naples, la Sicile, Venise, Florence, Volterra, Cornetto, la ville aux souvenirs étrusques, les exhumations d'Herculanum et de Pompéïa, et partout il exécuta sur les lieux une série de dessins qui eussent bien exigé le temps et le travail de quatre artistes réunis; mais la nature l'a doué heureusement d'une application et d'une énergie peu ordinaires pour l'étude. Aussi son nom a-t-il donné lieu à une expression proverbiale dans les écoles de Rome *de Craener* pour travailler avec une intensité remarquable. Tel était même l'enthousiasme de ses camarades pour

lui, que, dans un banquet qu'ils lui donnèrent à l'époque de son départ, les toasts, les accolades, les cris : *Vive de Craene! Vive l'honneur de l'Ecole!* furent si chauds, si bruyans que la police romaine, alarmée par l'exaltation de ces jeunes et fougueuses têtes d'artistes, fit entourer par ses carabiniers le lieu du banquet, et que, quelques jours après, toutes les feuilles absolutistes publièrent qu'on avait découvert une loge de carbonari.

En considérant les œuvres de De Craene, on partage volontiers l'enthousiasme de ses camarades, et il n'est pas besoin d'être du métier pour en apprécier, sinon tout le mérite comme œuvre de conscience, au moins comme talent vrai et original. Ceux qui s'imaginent que la science de l'architecture se réduit à tirer des lignes plus ou moins droites ou parallèles, seront singulièrement détrompés par les travaux de notre compatriote; c'est plutôt une collection de tableaux que de dessins, tant y est vif le sentiment du relief, de la couleur, je dirai même de la nature, car elle existe aussi bien pour les proportions d'un édifice que pour celles des personnages qui l'habitent. La peinture avec ses couleurs à l'huile et ses riches effets d'ombre et de lumière, ne saurait mettre plus d'esprit, de vérité, de finesse dans les moindres détails, que le crayon ou le pinceau de De Craene, aidé seulement de la sépia, du bistre et des couleurs à l'eau. Je citerai principalement ses tombeaux étrusques et ses dessins des loges du Vatican, d'après Raphael : Granet et Van Brée ne font pas mieux les intérieurs d'églises. Dans des vues d'Herculanum, sujets également traités avec talent par Verloet, comme on a pu le voir dans la nombreuse collection de ce dernier, exposée récemment à Bruxelles, l'architecte me paraît supérieur au peintre; et quand on songe que l'architecte, bien plus consciencieux que le peintre, a mesuré scrupuleusement tout ce qu'il a représenté, et que jamais il ne s'est permis de laver seulement une feüille d'acanthe d'un chapiteau corinthien, sans l'avoir minutieusement toisé, on se demande comment cinq années de la vie d'un homme ont pu lui suffire pour tout cela.

(*L'Artiste*).

BAN POUR LES WETTEURS. — On croit généralement que la garde nationale est une invention moderne qu'un élan spontané fit éclore en 1789 : c'est une erreur. L'institution avait déjà subsisté sous différens noms dès long-tems auparavant; seulement on ne s'en servait que dans les momens de crise, et on la laissait reposer ensuite jusqu'à nouvel ordre.

Nous en retrouvons des traces à toutes les époques importantes de notre histoire; et, ce qui doit paraître le plus étonnant aujourd'hui, c'est que, dans le quatorzième siè-

cle, toute personne habitant la ville de Lille, sans distinction d'âge ni de sexe, était assujétie au service du guet, qui consistait principalement à veiller aux portes de la ville. Il y avait alors très-peu de troupes soldées, par conséquent, il fallait bien que chacun contribuât pour sa part à la défense des foyers communs.

Voici au reste un document authentique, extrait des anciennes ordonnances de police de la ville de Lille, qui en dira plus que nos explications :

« Que tout bourgois, bourgoises et tout manant de ceste ville, quels que ils soient, qui ordene et commande sunt et seront a *wetier* (1) et estre as portes de ceste ville et *au scel* (2), pour weties tant de jour comme de nuit, facent leur wet de leurs personnes meismes et sans che qu'ils puissent ne doient estre quittes ne euls aquiter par un arbalestrier ne varlet aucun, mais le facent de leurs propres persounes comme dit est, armez et ordenez bien et souffisamment chascun selon sen estat, che entendu que toute persoune aians soixante ans *et desseure* (3) et toutes *vesves femmes* (4) commandées à wetier comme dit est se poeent et poront aquiter par un arbalestrier sermenté, tant de ceulx *qui ont des cottes de la ville* (5), comme de cheux qui nen ont point, armez bien et souffisamment, aians avec eux *leurs ars et quariaux* (6), sour dix sous *de fourfet* (7), moitié as échevins faisant le wet dou jour et de le nuit, et l'autre moitiet as weteurs qui feraient leur devoir de leur wet.

« Et que nuls arbalestriers, quelz que il soit ne fache, ne ne puist faire wet de jour et de nuit pour autrui, que de nuit à aultre, non mie chascune nuit poursuivant l'une lautre, mais une nuit wetier et autre reposer, et soient armet bien et souffisamment aiant avoec eulx leurs ars et quariaux tous pourveus pour estre à deffence se *mestiers estoit* (8), et que il ne prengnent, ne ne puissent prendre pour wetier jour et nuit pour autrui que cinq sous, sour dix sous de fourfait, moitiet as eschevins faisans le wet de le nuit et lautre moitiet as weteurs qui feraient leur devoir dou wet. *Durant ches bans dessi ale volontet deschevins* (9). Fait et publiet le vendredi 23e jour de mai, lan mil trois cent quatre vingt et deux. Ce sunt tout chist ban al entendement deschevins et à leur correction. »

La date de cette pièce suffit pour indiquer la cause de ce redou-

(1) Faire le guet.

(2) Lieu où s'assemblaient les échevins.

(3) Et au-dessus.

(4) Femmes veuves.

(5) Qui sont habillés par la ville. Le magistrat entretenait toujours à ses gages un certain nombre d'arbalétriers pour faire le service en tems ordinaire.

(6) Leurs arcs et flèches.

(7) D'amende.

(8) Si besoin était

(9) C'est-à-dire que cette ordonnance doit être suivie jusqu'à ce qu'elle soit révoquée par les échevins.

blement de surveillance; car les Flamands étaient alors révoltés contre Louis de Mâle, leur comte, et le tenaient, pour ainsi dire, bloqué dans Lille; mais Philippe-le-Hardi, duc de Bourgogne, gendre du comte Louis, et oncle du jeune roi Charles VI, ayant réussi à se rendre maître du gouvernement du royaume, fit marcher contre les rebelles une armée puissante, commandée par le roi en personne. Les Flamands furent vaincus le 17 novembre de la même année à Rosebeque, près de Courtrai, et la tranquillité fut rétablie, du moins pour quelque temps, dans notre pays.

On aimera sans doute à connaître l'organisation de cette garde citoyenne dont nous venons de révéler une des obligations; les mêmes registres aux ordonnances contiennent à ce sujet les renseignemens suivans :

Il y avait trois classes d'officiers : les centeniers, les cinquanteniers et les dizeniers.

Quand un centenier était requis par le magistrat pour faire le guet, il devait prévenir ses deux cinquanteniers *à leurs personnes ou à leurs domiciles*, sous peine de 10 sous d'amende. Chaque cinquantenier devait incontinent signifier ledit guet à ses cinq dizeniers, et ceux-ci aux dix hommes que chacun d'eux avait sous ses ordres. Tous les hommes ainsi prévenus se rendaient, *diligemment et ordonement*, sous leurs pennons respectifs, au lieu où se tenait la bannière de leur centenier, et il ne leur était pas permis de quitter ladite bannière sans *le gré et licence d'échevins*. « Item, il est ordene, dit un ancien réglement, que cascun en droit luy tantost et incontinent que on sonnera *le banclocque* (1) pour aucun effroy, *voist* (2) armez et abilliez souffisamment avoecques son centenier a *se warde* (3) là u il est ordenez, soit as portes, *crestiaulx* (4) ou as autres deffenses de ledite ville, lequelle banclocque on ne sonnera point fors pour cause de aler a ledite warde, et ne se partechent de leur dite warde se n'est par le gré ou ordenanche d'eschevins. »

Parfois on défendait aux femmes et aux veuves de se faire remplacer par des arbalétriers de la ville; « mais quelles les prengnent, disait-on, partout ailleurs hors de le ville la u boin leur semblera, » ce qui équivalait à peu près à une interdiction de remplacement.

D'autres fois, on comprenait les ecclésiastiques et les religieux dans la convocation; mais alors leur service se bornait à veiller dans l'intérieur en cas de feu. Jusqu'en 1790, les divers couvens d'hommes restèrent soumis à cette obligation de porter secours dans les incendies. Les Capucins, les Récollets et les Carmes étaient dépositaires

(1) Grosse cloche de la commune.
(2) Aille.
(3) Sa garde.
(4) Créneaux.

des échelles, séaux et crochets. Il n'y avait pas alors de compagnies de pompiers.

Le service de la garde nationale serait beaucoup plus agréable si, à l'exemple de nos aïeux, nous appelions à le partager la plus intéressante moitié du genre-humain. Les corps-de-garde deviendraient des écoles de bon ton et de galanterie. On ne *grognerait* plus contre ces malheureux tambours, qu'on ne verrait pas venir assez souvent avec leurs convocations à domicile. Chacun se disputerait les heures de faction pour en éviter la peine aux aimables camarades..... C'est bien dommage que les saints-simoniens se soient tués eux-mêmes à coups de ridicule! eux qui voulaient émanciper la femme si on les eût laissé faire, ils eussent réintégré ces dames dans tous leurs droits.... y compris celui de monter la garde. B. L

AUXI-LE-CHATEAU. — Le château d'Auxi, qui nous met en plein moyen âge, est situé au centre et au nord de la ville, sur la rive droite de l'Authie, et sur une hauteur qui la domine. Il fut construit en 1178, par Philippe comte d'Alsace (1) et de Vermandois.

Vers la fin du 13e siècle, le château d'Auxi et les domaines qui en dépendaient furent acquis par Colart, premier comte d'Egmont; ses descendans le possédèrent jusqu'en 1789.

Il ne reste de la construction primitive de ce château que les murailles, dont l'épaisseur est de cinq mètres sur environ treize à quatorze d'élévation; elles sont formées partie en briques, partie en pierres blanches et représentent un carré de cinquante mètres de long sur presqu'autant de large; leur base est garnie d'une maçonnerie en grès d'un mètre cinquante centimètres de hauteur.

Ce château était flanqué de quatre grosses tours dont il ne reste qu'une seule, en dedans de laquelle est un souterrain assez profond en apparence, et qui selon la tradition devait conduire fort loin, mais à peu de distance de l'entrée, on rencontre un mur d'une construction postérieure, qui en interdit le passage. A droite et à gauche de cette tour, se trouve un cachot ou cul de basse fosse où l'on pénétrait au moyen de soupiraux perpendiculaires de sept à huit mètres de hauteur.

— L'entrée principale du château d'Auxi, située entre le nord et l'est, était formée d'un pont en briques composé de cinq arches, d'une arcade en ogive sous laquelle se trouvait un pont-levis et une herse, dont on voit encore les coulisses. On pratiqua, il y a quelques années, des fouilles dans son enceinte: elles provoquèrent

(1) Voir l'Histoire générale d'Artois, liv. VI, tome II, p. 289, par M. Hennebert.

la découverte d'un aqueduc, des restes d'une chapelle ou d'un oratoire, d'un éperon remontant aux premiers tems de la chevalerie française, de fragmens de vases du 13e siècle, offrant des arabesques; de quelques médailles de la même époque marquées au coin des comtes de Flandres, des ducs de Bourgogne et d'Autriche, et enfin d'un cachet très ancien communiqué à M. Rigollot d'Amiens.

Il est probable que le château d'Auxi fut ruiné ou démantelé, sinon entièrement, du moins en partie, soit en 1415, lorsque Henri V, maître de Calais, entreprit, à la tête de trente mille hommes, de recouvrer le Ponthieu; on sait qu'il se dirigea vers ce comté en passant par Hesdin et Domart, ravageant les campagnes, pillant et brûlant les villes qui se trouvaient sur son passage; soit en 1422, où il dut subir le même sort qu'éprouvèrent plusieurs autres pays du Ponthieu ou de l'Artois, tour-à-tour attaqués par les Armagnacs et les Bourguignons, par les soldats de Henri V et de Charles VII.

Il fut reconstruit vers l'an 1455, par les soins de l'un des descendans de Colart d'Auxi, Jean Sir de cette ville, et Jeanne Flavy, son épouse. Ce Jean était un seigneur puissant et brave; il fut premier chambellan du trop fameux comte de Charolais (Charles-le-Téméraire, duc de Bourgogne), et chevalier de la Toison-d'Or. Il avait repris, en 1436, le bourg de Gamaches sur les Anglais, et, l'année suivante, le château du Crotoi qu'il tint assiégé pendant plusieurs mois. Ce fut dans sa vieillesse, et alors que la guerre cessa d'être active, qu'il songea à reconstruire la demeure de ses pères. Depuis, ce château essuya plusieurs attaques; celles des Espagnols, sous François Ier et Henri IV; celle du prince Eugène sous Louis XIV.

Auxi-le-Château était appelé, avant le 12e siècle, Auxi-*Miaquères*. Ce dernier nom est encore celui d'un canton voisin, où l'on découvrit de nombreuses fondations. Ce ne fut qu'après la construction du château que cette ville échangea son vieux nom contre cette nouvelle dénomination.

Dans un canton dépendant d'Auxi, appelé la *Templerie*, on a fait la découverte des restes d'un établissement romain assez important, où on a recueilli des fragmens de tuiles et de vases, et des médailles qui embrassent la série des empereurs romains et l'espace d'environ quatre cents ans, débutant par Auguste et aboutissant aux fils de Constantin.

Vers le centre, à mille mètres environ de Hiermont, on a reconnu un lieu de sépulture et les traces d'un incendie, et les habitans des environs racontent qu'en extrayant de la tourbe dans le *Grand-Marais* situé au pied de cet établissement, on trouva des fondations sans ciment ni mortier,

que les romains désignaient sous le nom de *maceria* ; des cadavres humains et des ossemens d'éléphans, un casque romain déposé au cabinet d'antiques de feu M. Effroy, d'Arras, des médailles de Vespasien et d'Antonin-le-Pieux, et une chaussée en pierres calcaires (1).

Est-ce l'invasion franque? est-ce l'invasion normande qui a détruit jusqu'au nom de cette citée romaine? (*Gaz. de Flandre*),

LA CHAPELLE DE SAINT AYBERT. — Le hameau de ce nom, dépend aujourd'hui de la commune, comme jadis Saint Aybert en personne dépendait de l'abbaye de Crépin. Lorsqu'on a franchi le Honiau après avoir traversé le beau et riche village de Crépin; lorsqu'on a dépassé le hameau de la Chapelle St.-Aybert qui en fait partie, on arrive au canal de la Hayne, sur lequel un pont-levis est jeté ; du milieu de ce pont, le voyageur voit, à droite, au bout du canal, la tour de Mons, à gauche, au bout du canal aussi, le clocher de Condé : Ces deux monumens semblent joints par une ligne d'eau couverte d'une ligne de mâts rangés comme une armée un jour de grande revue : ce spectacle est grand et magnifique. Il semblerait qu'après avoir passé ce pont on devrait être sorti de France puisqu'on a déjà débordé les églises belges de Quiévrain et d'Ainsies ; toutefois il n'en est rien ; il reste encore une petite pointe de terre qui fait partie du territoire français. C'est à l'extrémité de cette pointe, qui semble un promontoire avancé sur la Belgique, que l'on voit un petit monument bien délabré, bien crevassé, mais l'un des plus anciens de la contrée : c'est la chapelle de St. Aybert. Elle doit son origine à un pieux anachorète, né à Espain-Bieharies, entre Tournai et St.-Amand, en 1060, et que convertit une chanson faite sur les vertus de saint Thibaut, ermite champenois, peut-être la plus ancienne chanson française récitée dans la Flandre. En l'an 1115, avec la permission de Lambert, second abbé de Crépin, saint Aybert se retira dans une cellule qu'il se fit bâtir à l'endroit dont nous parlons, au milieu *d'un désert*, dit son biographe ; désert devenu aujourd'hui le plus gras pâturage du canton. Saint Aybert y vécut d'herbes et de racines, au milieu des macérations les plus cuisantes, s'imposant les plus dures tortures, de sorte que sa vie fut un martyre continuel ; ce qui ne l'empêcha pas d'atteindre ses 80 ans, puisque Dieu ne l'appela à lui que le 7 avril 1140, qui arrivait justement le jour de grand'Pâques. Son corps fut enterré dans le petit oratoire de son ermitage, par les abbés de Crépin et de St.-Amand. C'est ce modeste oratoire,

(1) Ces découvertes ont quelque rapport avec celles qui ont eu lieu dans le marais de l'*Etoile*, ou pied du *Camp-de-César*.

que Burchard, évêque de Cambrai, avait fait bâtir à St. Aybert, qui est encore aujourd'hui debout. Il n'a rien que de simple; son architecture est sans ornemens, sans grâce, sans élégance. son seul mérite est l'antiquité. Ce petit édifice a été bâti entièrement en grés, comme toutes les constructions très anciennes du pays; on ne voit de briques que dans d'énormes crevasses restaurées et remplies avec ces matériaux plus modernes. Les fenêtres sont à jour, et agrandies par la ruine du monument; le toit fait défaut en plusieurs lieux; les murailles ont jusqu'à quatre pieds d'épaisseur et sont cependant ouvertes en beaucoup d'endroits, par le peu de consistance du terrain marécageux sur lequel l'oratoire fut élevé. La commune de Crépin a l'intention de démolir incessamment le tout, et de faire un petit pavé avec les pierres qui en proviendront. Encore un vieux souvenir qui va s'effacer!

Le corps de saint Aybert a beaucoup voyagé; on l'enleva de son cercueil après qu'il eut fait maints miracles, pour le donner à l'église de l'abbaye de Crépin; rendu à la chapelle St.-Aybert en 1303, on en fit une seconde translation l'an 1464, afin de le placer dans une châsse plus riche. La crainte des huguenots fit que le seigneur du lieu, enfouit ces reliques en 1566, dans des haies et sous des buissons; les brises-images culbutèrent l'oratoire, n'en laissèrent que les murailles, mais ne trouvèrent pas les précieux ossemens. Cette tempête passée, on replaça le corps dans la chapelle en 1568; depuis, l'abbaye de Crépin s'arrogea le droit de le posséder dans son église; cette dernière position, beaucoup trop en vue pour un saint si modeste, porta malheur à l'intégrité de son corps; chacun voulut en avoir un morceau. On en détacha un bras pour l'abbaye de St.-Martin de Tournai, une vertèbre pour l'église d'Espain, sa patrie; les moines d'Hautmont lui arrachèrent une côte, et les sœurs noires de Mons, plus exigeantes, ne l'en tinrent quitte qu'en obtenant un membre entier.

Quant à la cellule du saint, elle a été plusieurs fois renouvellée et habitée par des hôtes bien divers; après avoir servi d'asile à de pieux chapelains qui desservaient l'oratoire, elle devint le logement d'un bouvier du marais, d'un éclusier du canal et d'un douanier de la frontière; elle est aujourd'hui habitée par un garde du duc d'Aremberg, propriétaire des belles prairies qui entourent la chapelle. Ce récent occupeur de l'antique cellule est celui qui diffère le plus du bienheureux fondateur; il n'a conservé, comme on le pense bien, aucune des habitudes du saint, pas même celle de vivre de racines et de ne boire que de l'eau: si par aventure on obtenait de lui dans la suite des tems, ce dernier résultat, on pourrait croire que le tombeau de saint Aybert opère encore des miracles.

A. A.

SERMENT DES BOURGEOIS DE ST.-OMER. — Une note curieuse de M. Taílliar a été reproduite par les *Archives*, dans l'analyse de sa *Notice sur l'origine et l'organisation des communes dans le Nord de la France*; c'était le serment des bourgeois de Douai. Voici venir celui des bourgeois de St-Omer, document pour le moins aussi peu connu.

« Vous jurez de garder les droits de la ville et de la bourgeoisie.

» Si vous voyez un estranger assener ou aggresser aucun bourgeois, aiderez et assisterez vostre confrère bourgeois; aussi vous promettez estre leas et fidel à sa majesté; et si vous entendez ou sçavez aucune chose préjudiciable à sadite majesté ou à la ville, en avertirez secrètement monsieur le mayeur ou messieurs, sans en faire bruit par rue; promettez qu'outre l'obéissance aux commandemens de messieurs mayeur et eschevins, comme bon bourgeois doit faire, et de comparoir à toutes allarmes, avec bonnes armes pour défendre la ville et vos confrères bourgeois, mesme de vivre catholiquement selon les ordonnances et institutions de nôtre mère la sainte église catholique, aposthollque et romaine. Ainsi vous veuille Dieu aider et tous ses saints. »

La profession de foi qui forme le dernier alinéa du serment des bourgeois de Douai terminait tous les sermens dans les villes des Pays-Bas de la domination espagnole, depuis le synode provincial de Cambrai, tenu en la ville de Mons, au mois d'octobre 1586.

Si on a pu concevoir quelques doutes sur le sens du mot *Loy*, employé dans le serment de Douai, le texte de celui que nous publions aujourd'hui levera toutes les difficultés, en fesant connaître qu'on a entendu désigner par ce mot les magistrats municipaux, le corps de ville. Ainsi, le renouvellement de la loy, c'est-à-dire l'élection des officiers municipaux, avait lieu tous les ans à St-Omer, le 5 de janvier, veille des Rois.

De nos jours, nous n'avons plus de bourgeois, partant plus de serment; on en exige toujours cependant des conseillers municipaux, tuteurs des communes, mais pas un mot des intérêts qui leur sont confiés; on a aujourd'hui bien d'autres soucis: la restauration leur a imposé la formule suivante en 1814 et 1815 : « Je jure et promets à Dieu de garder obéissance et fidélité au Roi, de n'avoir aucune intelligence, ni d'assister à aucun conseil, de n'entretenir aucune ligue qui serait contraire à son autorité, et si, dans le ressort de mes fonctions ou *ailleurs*, j'apprends qu'il se trame quelque chose à son préjudice, je le ferai connaître au Roi. » D. F.

CITADELLE D'ARDRES. — J'avais rencontré dans un recueil de plans et profils des principales villes et lieux considérables de France, vol. in-4° oblong, sans titre, que je crois être le recueil pu-

blié à Paris, en 1631, par Tassin, j'avais, dis-je, rencontré un plan de la ville d'Ardres qui m'intriguait beaucoup, à cause d'une citadelle entourée d'un large fossé de figure carrée, et d'une superficie à peu près égale à celle de la ville; deux larges bastions s'avancent aux angles qui dominent sur les champs et protègent la porte placée entre eux. Les planches de ce recueil, quoique grossièrement gravées, présentent assez d'exactitude dans les parties qui en sont connues, pour donner lieu de penser que si l'artiste avait pu pécher par de nombreux détails, cependant on ne pouvait croire que son inexactitude ait été jusqu'à gratifier d'une citadelle une ville qui n'en possédait pas. J'ai consulté tous nos historiens imprimés, tous se taisent sur l'existence d'une citadelle à Ardres; j'ai inutilement fouillé les archives du génie; enfin les mémoires inédits de Jean Hendricq, bourgeois de St-Omer, sont venus nous révéler d'une manière certaine l'existence de cette forteresse et sa démolition. Espérons qu'un jour les *Archives* s'enrichiront d'une bonne notice sur ce précieux recueil dont la bibliothèque de St.-Omer possède une copie incomplète en 3 vol. in-folio, contenant le récit de ce qui s'est passé dans le pays, de 1594 à 1624.

Louis XIII était arrivé à Calais le 26 décembre 1620, et non le 6, comme le disent Lefebvre et Henry, accompagné du prince de Condé, des ducs d'Elbœuf, de Guise, de la Rochefoucauld, etc. etc. Le 28, Condé se retire à St.-Omer, mécontent de la faveur toujours croissante du duc de Luynes, à qui le gouvernement de Calais avait été donné peu de tems auparavant.

« Le mercredi 30, dit Hendricq, le roy fit démolir et abattre la citadelle d'Ardres, que le gouverneur, M. de Montcavrel, avait fait bâtir les ans passés durant les troubles et particularités des princes contre le roy; car ce gouverneur, assez partial en faveur desdits princes, ne se tenant assuré des habitans ni des seigneurs et gentils hommes circonvoisins, très-fidèles à leur roy, avoit fait bâtir une haute muraille et enfermer aucunes maisons à la porte de Hault, qui tire du côté de St.-Omer, et y fit une sortie pour entrer et sortir à sa volonté, puis y avoit retiré l'artillerie de la ville et les munitions convenables. »

« Cette même matinée, étoient entrés dans la ville quelques 800 soldats françois et fait marquer les logis pour la venue du roy, et plus, marquer les logis pour la cavalerie de sa garde; iceux désarmèrent la vieille garnison qui étoit à la dévotion dudit gouverneur et firent commandement que tous, petits et grands, même des villages circonvoisins eussent à venir avec leurs instrumens démolir cette place, ce qui fut un grand contentement des dits habitans, combien qu'ils n'en montrassent le semblant et cy retrouvèrent incontinent plus de cent personnes pour travailler. »

« Ledit gouverneur qui rongeoit

son frein de dépit d'un tel affront, partit d'Ardres et fut trouver le roy à Calais. Aucuns disoient qu'il avoit voulu faire le mauvais et ne souffrir ladite démolition; mais l'on y avoit prévu, remplissant cette ville de soldats; autres disoient qu'il seroit démis de son gouvernement et un autre mis en sa place; mais il retourna le lendemain avec même honneur que du passé. »

Ce coup d'état ayant parfaitement réussi, Louis XIII partit de Calais le 31 pour se rendre à Paris et, le jour du nouvel an, il toucha les écrouelles à une multitude de malades réunis dans l'église cathédrale de Boulogne, comme chacun en avait pu être informé par les publications que Sa Majesté avait fait faire dans tous les environs, le mardi 29 décembre. La foule fut telle que beaucoup se retirèrent sans avoir été favorisés de l'attouchement royal.

Le gouverneur d'Ardres était François-Charles de Monchy, marquis de Moncavrel, mort en 1627. Son père, Jean de Mouchy, avait été gouverneur d'Ardres et d'Etaples. D. F.

BIÈRE PETERMAN. — Tout le monde connait à Louvain l'excellente bière qu'on appelle *Peterman*, mais beaucoup de personnes ignorent quelle est l'origine de ce mot, qui avait autrefois une toute autre acception qu'aujourd'hui. Elle est aussi noble qu'ancienne et remonte au tems de Henri Ier, duc de Lotharingie et comte de Louvain. Ce prince était en guerre avec les Liégeois; se trouvant plus tôt prêt que ses ennemis, il envahit leur territoire, assiégea et prit Tongres. Ce succès lui donna de l'audace, et il marcha précipitamment sur Liége, dans l'espoir de surprendre cette ville; il fut trompé dans son attente, et loin d'obtenir une victoire facile, il fut lui-même repoussé et mis en fuite. Etant campé vers la nuit à un endroit nommé Steps (en latin Stippum), il fut bientôt assiégé par les ennemis, dont le nombre s'augmentait à chaque instant. Les nôtres, quoiqu'inférieurs en nombre, se défendent courageusement, mais après avoir souffert la faim pendant deux jours, ils sortent de leur camp en bataillons serrés, les Louvanistes aux premiers rangs, et attaquent les ennemis; on combat d'abord avec courage; la perte est égale de part et d'autre, mais insensiblement, les Louvanistes enveloppés de tous côtés, sont forcés de céder au nombre : la plupart sont pris ou tués; le duc Henri lui-même étant tombé de cheval, se trouva dans un danger imminent; on dit même qu'il fut un instant au pouvoir des ennemis et que les Louvanistes se dévouèrent pour leur arracher leur prisonnier. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il ne dut la vie qu'au courage de ces derniers, dont deux mille restèrent sur le champ de bataille. De retour dans ses états, et touché d'un dévouement si héroïque, le comte de Louvain se montra reconnaissant, accorda une foule de priviléges à tous ceux qui avaient combattu dans cette fatale journée sous la bannière de Saint-Pierre, qui était alors

l'étendard des Louvanistes, et ajouta qu'ils formeraient à l'avenir une classe de citoyens à part sous la dénomination de *Petermans*, c'est-à-dire, hommes de St-Pierre.

Ce mot, dont l'origine est, comme nous venons de le voir, un titre de gloire pour Louvain, ne s'emploie aujourd'hui que pour désigner la bière connue sous ce nom. Nous ignorons à quelle occasion cette espèce de métamorphose doit avoir eu lieu. Il est possible que cette bière, d'une meilleure qualité que les autres, ait d'abord été faite pour les seuls Petermans et que de là on lui ait donné le nom de ceux pour qui elle était faite. On pourrait aussi dire quand elle a commencé à être en vogue. Ceux qui en buvaient, charmés de sa bonté, ont cru ne pouvoir en faire mieux l'éloge, qu'en disant : c'est une bière digne d'être servie à la table des Petermans, de là bière de Peterman, et par abréviation, Peterman.

(*Le Franc-Parleur.*)

LA CHAIRE GRISE. — Le château d'Esnes, en Cambrésis, est une de ces vieilles habitations féodales que l'on rencontre si fréquemment dans la Flandre. Au rebours de la plupart des autres forteresses, on a bâti celle-là au fond d'une vallée que des hauteurs dominent de toutes parts, et ses murailles de pierres blanches énormes, loin d'être noircies par le tems, se détachent éblouissantes sur la verdure sombre d'un bois immense. On ne connaît pas l'époque précise où fut construit le château d'Esnes, et son architecture, pleine de bizarrerie et d'un caractère particulier, ne donne aucune lumière à cet égard.

A l'extrémité septentrionale du château, et par une exception dont il est difficile de se rendre compte, s'élève une petite tourelle construite en grès, et dont les formes élégantes et légères présentent avec le reste du manoir un contraste des plus singuliers. Ses ogives, à triples colonnettes, sont unies entre elles par une tête d'une expression bouffonne, et, sur les parois, des figurines d'un travail exquis joignent leurs mains dans l'attitude de la prière. L'œil, blessé par la blancheur uniforme de tous les objets qui l'entourent, se repose avec charme sur cette délicieuse petite construction, qui rappelle par sa forme ce que l'on nomme, en architecture militaire, *nid d'hirondelle*, mais qui ne peut servir en aucune façon à la défense du manoir. Les habitans du pays désignent cet objet sous le nom de *caiere grisse* (chaire grise); sans doute à cause de la couleur des grès avec lesquels on l'a construite.

Les Flamands aiment trop le merveilleux pour ne point expliquer par l'intervention du diable l'origine de la Chaire-Grise; et voici la tradition répandue à cet égard.

Lorsque Saint-Vaast, l'apôtre de la Flandre, vint prêcher le christianisme dans ce pays barbare, ses miracles, bien plus encore que ses prédications, convertissaient les sauvages Nerviens. Satan poussa

des cris de douleur en voyant ceux qu'il regardait naguères comme une proie certaine, courir au-devant du saint évêque, et recevoir de lui le baptême et la vraie foi. Il résolut, pour maintenir sa puissance chancelante, d'opposer miracle à miracle, et pour cela, il fit tomber le feu du ciel sur le château d'Esnes, dont il ne resta bientôt plus pierre sur pierre.

Le baron d'Esnes, propriétaire de ce manoir, était un nouveau converti; il courut tout en larmes se jeter aux pieds de Saint-Vaast, en le suppliant de reconstruire son château par un miracle. Le saint répondit au nouveau chrétien par une remontrance paternelle, et lui prêcha la résignation aux décrets de la volonté divine.

Comme le baron d'Esnes s'en revenait triste et désappointé, le diable lui apparut. Il s'offrit de reconstruire en une nuit le château brûlé si le baron voulait abjurer sa religion nouvelle. Le baron accepta le parti, et, le lendemain, à la grande surprise de tout le pays, le château d'Esnes, reconstruit d'une façon nouvelle, apparut au lieu des ruines fumantes et des débris qui la veille couvraient la terre.

Une merveille si grande ébranla beaucoup les témoins du refus qu'avait fait St.-Vaast d'en opérer une semblable. L'apôtre, pour détruire cette mauvaise impression, se rendit au château d'Esnes; et, comme on lui en refusait l'entrée, il s'adossa contre les fortifications, pour parler à la foule accourue de toutes parts. Tandis que le saint homme faisait une exhortation à ces chrétiens chancelans dans leur foi nouvelle, un rayon brûlant de soleil vint tomber sur la tête chauve du vieillard : soudain, quatre anges descendirent des cieux, et construisirent autour de lui la Chaire Grise. A ce miracle, dont plus de quatre mille personnes furent témoins, dit la tradition, les blasphèmes se changèrent en prière; et tous ceux qui n'avaient point encore reçu le baptême le reçurent aussitôt des mains de Saint-Vaast. Le baron d'Esnes ne put résister lui-même à cette preuve de la puissance de Dieu; et le diable, confus et chassé avec quelques gouttes d'eau bénite, s'en retourna aux enfers. S. Henry Berthoud.

LE CHEVALIER MONDESIR. — A l'époque où les habitans de Valenciennes devinrent français, par la grâce de Dieu et des mousquetaires de Louis XIV, il paraît que beaucoup de personnes prétendirent s'attribuer la principale part de la glorieuse et vraiment merveilleuse conquête de cette ville. Un certain chevalier *Mondésir*, peut-être gascon d'origine, crut devoir, quelques mois plus tard, se transporter à Tournai afin d'y faire dresser le certificat qu'on va lire, et qui nous a paru porter un caractère assez original.

« Pardevant Jean Estienne Caulier, conseiller du Roy en son bailliage à Tournay et Tournésis, Mortaigne, Saint-Amand et appertenances, etc. est personnellement comparu sy qu'il a déclaré,

Jean Mondésir, gentilhomme et lieutenant des grenadiers à cheval au service de Sa Majesté, de présent en cette ville; lequel comparant nous at certifié : que le dix-sept de mars seize cent soixante-dix-sept, attaquant les dehors d'Anzain de la ville de Vallenciennes, il auroit avec ses gens donné du costé du fauxbourg de Nostre-Dame, où il auroit repoussé et suivy les ennemis entrant par le flancq de la demie-lune de la glacière jusques au tapecul de devant le pas de cheval, lequel ils forcèrent et sont entrés jusques au dernier pont-levis qu'ils trouvèrent levé, et comme ils étaient sur le point de se retirer, ledit comparant apperçut une fausse porte qui étoit dans le pas de cheval à gauche et entrant dans la place, laquelle il fit enfoncer par des grenadiers avec des haches, ce qu'étant fait ils entrèrent par un escalier jusques dans un petit jardin où étoit le quichet et de là passant outre ils forcèrent une petite porte qui leur facilita l'entrée du rempart, et de là descendant dans la rue ils trouvèrent seulement deux soldats qui se cachoient sous la porte, auxquels on donna quartier sous condition qu'ils assisteroient à faire ouvrir la porte et à abaisser le pont levis, ce qui leur réussit à la faveur de leurs haches, et ainsi entrèrent de cette manière dans la ville sans rencontrer personne jusques au marché au fillet, où ils trouvèrent des bourgeois armés qui les repoussèrent jusques à une petite baricade au-delà du pont des moulins.

« Ainsi certifié audit Tournay, et en foy de vérité avons au présent certificat fait mettre et apposer le cachet secret dudit bailliage. qui fut fait et donné audit Tournay le 20 d'août seize cens soixante-dix-sept, étoit signé : *J. B. Jouveneau*, avec paraphe.

« Les soussignés, officiers des grenadiers ayant fait lecture du présent certificat, certifient le contenu en icelui être véritable selon sa forme et teneur, en foi de quoi avons signé ceste et cacheté de nos armes ordinaires, le jour sudit ; tesmoins étoient signez : *Moulineul*, *Roquevert*, *Clérac*, *Mondesir*, *Pellitin*, major de Salie, avec leurs paraphes. »

Le brave chevalier de Mondésir pourrait bien avoir fait dresser ce certificat dans des motifs d'intérêt personnel, à moins qu'on ne pense qu'il voulut seulement par là faire constater que la place était prise.

A. A.

L'OFFICIER GASCON. — On lit dans le *Mercure de* 1677, que lors de la prise de Valenciennes par les français dans le mois de mars de la même année, un des principaux officiers espagnols de la garnison, qui vit qu'on ne fesait point de quartier dans la première chaleur de l'attaque, s'alla jeter tout ému dans les bras d'un officier français, d'origine gasconne, dont le *Mercure* n'a point transmis le nom à la postérité, mais qui pourrait bien être notre ami le chevalier *Mondésir* dont il vient d'être question. L'espagnol se rendit son prisonnier, et lui of-

frit une bourse de trois cens louis, afin qu'il le gardât et le préservât de tout encombre.

Le gascon lui répondit aussitôt :—« Monsieur, pour votre vie, elle est sauve, car je combats comme le lion, je pardonne à qui s'humilie; mais pour vous garder, j'ai bien autre chose à faire : je cours à la gloire, et vous laisse, vous et votre argent, entre les mains de mon sergent. »

A. D.

ORIGINE DE CALVIN. — Dans la ville de Cambrai, au coin de la place et de la rue St.-Nicolas, en face de l'ancienne église sous l'invocation du bienheureux que nous venons de nommer, et non loin de l'abbaye du St.-Sépulcre, se trouvait encore, il y a soixante ans, une de ces maisons bâties à la manière espagnole, comme toutes les constructions flamandes qui datent du quinzième et du seizième siècle. Sous un pignon pointu dont l'angle enfermait, dans sa partie la plus étroite, deux petites fenêtres semblables à deux yeux, descendaient, en reculant les uns sur les autres, trois étages bas et petits, cuirassés de planches noires et damasquinés d'innombrables vitres étincelantes au soleil comme des écailles d'acier. Une enseigne de bois vermoulu, et dont les figures raides, peignées et froidement coloriées annonçaient l'œuvre surannée d'un artiste du moyen âge, faisait lire, en caractères de pourpre, ces trois mots triomphans :

AUX DIX-SEPT PROVINCES.

Aujourd'hui la vieille maison a fait place à un bâtiment d'apparence vulgaire, et, de l'ancienne auberge, il ne reste que des écuries souterraines et les trois mots de l'enseigne.

Parmi les nombreux Flamands qui passent devant la maison dont je parle, parmi les étrangers qui lisent son enseigne tandis que la diligence en ébranle en passant les fenêtres, parmi les voyageurs qui viennent y chercher un gîte et un repas, il ne s'en trouve sans doute point un seul qui sache que là a été conçu un homme dont la main a jeté un schisme de plus parmi les chrétiens, et contribué puissamment à changer l'aspect de l'Europe. Cet homme, c'est Calvin.

L'auberge des *Dix-sept Provinces* était, en 1508, le patrimoine de Jacques Lefrancq, joyeux cabaretier, actif, propre, important, gros et court comme tous ses confrères de la Flandre. Grâce à ses soins et à son intelligence, grâce surtout à la beauté de sa fille Jeanne, dont on citait les yeux noirs, le teint rose, les bras potelés, les jolies dents et le sourire plein d'avenance, Jacques Lefrancq voyait prospérer, au-delà de ses désirs, l'auberge qu'il exploitait. Aussi, lorsqu'un voyageur de Noyon, nommé Philippe Cauvin, qui, depuis trois mois logeait aux *Dix-sept Provinces*, vint apprendre au cabaretier qu'il aimait Jeanne et qu'il en était aimé; qu'il demandait à devenir son é-

poux, et qu'il n'était pas un gendre à dédaigner, puisqu'il exerçait un commerce lucratif qui ne lui rapportait pas moins de quinze cents livres chaque année, Jacques répondit : « Et moi, je lui donne, en mariage, douze mille bonnes livres en écus d'or bien trébuchans. »

Jeanne épousa Philippe Cauvin qui établit son domicile à Cambrai, dans l'auberge des *Dix-sept Provinces*. Neuf mois après son mariage, il fit avec sa femme un voyage à Noyon, et c'est là que Jeanne mit au monde un enfant auquel, dans sa tendresse de mère, elle voulut imposer, lors du baptême, le nom qu'elle portait.

Le vicaire qui baptisa Jean Cauvin ne se doutait guère des anathèmes qu'il aurait à fulminer plus tard contre l'enfant pour lequel un parrain et une marraine récitaient dévotement le *credo*, avec serment de faire tous leurs efforts, afin de le maintenir dans le giron de la sainte église catholique, apostolique et romaine.

Jeanne Lefrancq mourut à Cambrai, sans prendre part au schisme de son fils, et en déplorant avec désespoir la voie hérétique où il était entré.

Calvin changea son nom de *Cauvin* en *Calvin* lorsqu'il le latinisa et qu'il en fit *Calvinus*. Dès sa naissance, destiné par sa pieuse mère à l'état ecclésiastique, il fut pourvu à l'âge de douze ans d'un bénéfice simple dans la cathédrale de Noyon. Six ans après, il obtint une cure dans laquelle il ne résida point, et dont il employa les revenus à se procurer les moyens de continuer ses études à Paris. Gagné à la religion de la réforme par Pierre-Robert Olivetan, son compatriote, il abandonna l'étude de la théologie, et mena une vie errante jusqu'en 1538. Il vint alors à Genève où il remplit la chaire de théologie. Il y dressa un formulaire de confession de foi qu'il fit passer comme loi de l'état, qui devint la base de la croyance religieuse appelée de son nom *Calvinisme*, et il reçut le nom populaire de *pape de Genève*. Calvin mourut dans cette ville en 1564.

Un chanoine de la cathédrale de Cambrai, mort il y a deux ou trois ans, est le dernier membre de la famille Lefrancq qui ait porté le nom de la mère de Calvin. Il ne reste plus de cette famille célèbre que quatre ou cinq personnes, portant des noms différens, et dont l'une est M. Jules de Cannoy, jeune négociant de Cambrai.

S. Henri Berthoud.

BARBOT. — La ville de Dunkerque a perdu un de ses habitans les plus recommandables dans la personne de M. Barbot, ancien ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, qui vient de terminer, à l'âge de près de 88 ans, une longue carrière de vertus et de travaux utiles.

Peu d'existences ont été mieux remplies que celle de cet homme vénérable. Originaire de la Normandie, M. Barbot montra de

bonne heure les plus heureuses dispositions : un esprit judicieux et exact, une instruction solide et variée, une raison vigoureuse, tels étaient les avantages qu'il dut à l'éducation forte et méthodique qu'il avait reçue. Il les conserva jusque dans ses dernières années. La bienveillance de son caractère, l'agrément de sa conversation, le faisaient chérir autant que son austère probité le rendait respectable : il aimait, il accueillait avec effusion les jeunes gens studieux, il encourageait leurs efforts, il leur ouvrait avec une complaisance inépuisable les trésors d'une bibliothèque qu'il se plaisait à enrichir sans cesse, avec un discernement qui fait le plus grand honneur à la délicatesse de son goût et à la pureté de son cœur.

M. Barbot fut longtems chargé de la direction supérieure des travaux de tous les ports du littoral depuis Ostende jusqu'à St.-Valery : il donna, dans cette mission importante, des preuves d'une grande habileté. Il a fait construire à Dunkerque l'écluse et le canal de la Cunette, le grand sas octogone, l'écluse du bassin de la Marine et le quai de la Citadelle. C'est, je pense, à l'occasion de cet ouvrage, qu'il faillit devenir victime de la dénonciation sanguinaire de quelques misérables qui l'accusaient d'avoir fait employer comme *pilots d'amarre*, des pièces de canon encore susceptibles de service. Dans ces jours de saturnales révolutionnaires, une telle accusation pouvait faire tomber sa tête; il demanda et obtint que les pièces d'artillerie dont il était question fussent soumises à des épreuves, auxquelles fort heureusement elles ne résistèrent pas.

C'est au milieu de ces réunions d'amis véritables, parmi lesquels on comptait au premier rang le savant et bon Petit-Genêt, dans ces réunions que rendaient si agréables la douce urbanité du maître de la maison, qu'il fallait lui entendre raconter cette anecdote dont les conséquences auraient pu lui être si funestes! Il avait tout-à-fait mis en oubli l'atroce méchanceté de ses persécuteurs; il ne s'était jamais mis en peine de connaître leurs noms; il ne se rappelait d'eux que leur ineptie, pour en faire un sujet de plaisanterie. Une si noble modération devrait bien servir de leçon à tous ces gens qui nous assourdissent de leur indignation à froid contre des excès dont ils voudraient bien faire oublier qu'ils furent complices ou approbateurs, et surtout bénéficiaires.

Ami sincère et éclairé de la patrie, M. Barbot professait et pratiquait les doctrines d'une philosophie saine et élevée ; mais jamais la vigueur de ses convictions sous ce rapport ne dégénérait en malveillance à l'égard de ceux qui ne les partageaient pas : les actions perverses ou mauvaises n'étaient à ses yeux qu'un malheur d'organisation, qu'une infirmité morale qui excitait sa compassion et point sa haine. La célébrité, toujours si

prompte à consacrer les noms de ceux qui firent du mal à l'humanité, récompense assez rarement ceux qui ne lui ont fait que du bien ; mais que du moins il vive à jamais dans le souveuir de tous les gens de bien, l'homme éminent dont l'éloge peut se réduire à ce peu de mots : il a vécu comme le sage, il est mort comme le juste !..

D..... (*Vigie*).

LE BRAVE DELBAERE. — Auguste-Joseph Delbaëre est né à Lille le 16 février 1789 ; il appartenait à une honnête famille de marchands, et fut destiné à suivre la profession dans laquelle ses parens s'étaient fait une honorable réputation ; mais son jeune cœur battait de l'amour de la gloire : enfant de la révolution, il ne put résister au désir de défendre les droits et l'indépendance de sa patrie. A seize ans, il devance l'appel de la nation, il est reçu aspirant de marine, et fait, sur la prame *la Ville-de-Caen*, le premier pas dans la carrière brillante et périlleuse qu'il va parcourir.

Deux ans après, sa bonne conduite et son instruction le font admettre dans les vélites de la garde impériale. Il part pour l'Espagne, où il assiste aux affaires de Burgos, de Somo-Sierra et de Madrid ; partout il donne des preuves de courage et d'intrépidité.

A Rio-Secco, il est blessé d'un coup de baïonnette à la jambe gauche.

La guerre ayant éclaté de nouveau entre la France et l'Autriche, Delbaëre va cueillir sa part de lauriers à Wagram et à Senheim.

Le 10 septembre 1811, il est nommé sous-lieutenant au 27e régiment de chasseurs à cheval. Il part pour rejoindre son nouveau corps, qui se trouvait en Espagne, et se distingue aux affaires de Benavente et d'Astorga.

Le 4 décembre 1812, il est nommé membre de la légion d'honneur ; il n'avait alors que vingt-trois ans !

Peu de tems après, il obtint le grade de lieutenant.

Pendant la campagne d'Allemagne de 1813, il trouva de nouvelles occasions de se distinguer.

Le succès de nos armes, pendant cette fatale campagne, fit place aux revers : nos troupes, braves et fidèles, avaient la même ardeur ; mais la victoire semblait avoir abandonné nos drapeaux. Delbaëre redoubla d'énergie ; il sentait croître son intrépidité à la vue des bataillons ennemis ; plusieurs fois il brava la mort par les charges hardies qu'il fit à la tête des braves qu'il commandait.

A Altenbourg, surpris dans un défilé par un corps nombreux de cavalerie, il électrise ses soldats par son ardeur guerrière ; il jette la mort et l'épouvante dans les rangs ennemis, et parvient à rejoindre la brigade du général Piré. Cette action d'éclat fut mise à l'ordre du jour et valut à Delbaëre le grade d'adjudant-major.

A Lomwitz, près Leipsick, avec quatre-vingts hommes, il tint en

échec trois cens cosaques, depuis huit heures du matin jusqu'à cinq heures du soir; il ne cessa de harceler l'ennemi qu'après avoir reçu l'ordre de se rallier à l'armée que l'empereur concentrait sur Leipsick.

Il se fit encore remarquer à la bataille de Hanau. Ce ne fut que l'année suivante qu'il reçut la récompense de son courage et de ses services. Par un décret en date du 16 mars 1814, Napoléon, juste appréciateur du vrai mérite, nomma Delbaëre officier de la légion d'honneur. Notre héros avait alors vingt-six ans!

Enfin, le moment est venu où la France doit expier par les plus grands revers vingt années de triomphe et de gloire. C'est sur le sol sacré de la patrie que nous combattons; mais le nombre nous accable, et l'infâme trahison de Marmont, duc de Raguse, achève notre perte.

Delbaëre teint de son sang les champs de bataille de Colmar et de Saint-Dizier; à Ham, il est blessé d'une balle à la poitrine; à Nogent, il reçoit un coup de sabre à la jambe droite; à Brienne, un cheval est tué sous lui dans une charge.

Pendant les cent jours, il était à Ligny; il était à Waterloo, avec le grade de chef d'escadron des chasseurs de la garde impériale, de cette garde qui savait plutôt mourir que de se rendre: là, il fit des prodiges de valeur, et fut blessé d'un biscayen au cou et d'un éclat d'obus à la poitrine.

Sa carrière militaire s'est terminée avec celle de Napoléon. Après l'immortelle révolution de juillet, le ministre de la guerre lui offrit vainement le brevet de chef d'escadron du 5e régiment de cuirassiers; Delbaëre le refusa, pour ne point prêter un serment qui répugnait à sa foi politique: il se souvenait de l'ordre du jour de Tarragone.....

Une vie si pleine d'agitation et de glorieuses fatigues appelait le calme et la tranquillité; Delbaëre se retira à la campagne pour se livrer à l'étude des sciences et pour augmenter sa modique fortune par son industrie agricole. Dans ses loisirs, son âme n'était point oisive; le désir d'être utile à ses jeunes concitoyens lui fit rédiger, avec une clarté et une précision remarquables, des élémens d'arithmétique pleins de vues nouvelles et ingénieuses. Celui dont il aimait à se dire l'élève, le respectable M. Caté lui écrivait il y a peu de jours: « Vous vouliez être utile, vous avez atteint votre but. Parler à l'âge tendre, dans les principes du calcul, un langage à sa portée, c'est heureusement acheminer l'homme dans la carrière la plus généralement utile, en y assurant ses premiers pas. Bienfaiteur des enfans, jouissez par anticipation du tribut de reconnaissance qu'ils ne pourront vous refuser, quand leur raison, fortifiée par les ans, les rendra capables d'apprécier votre bienfait. Cette chère patrie, votre unique idole, que vous avez glo-

rieusement servie dans les combats, vous la servez encore en lui consacrant les loisirs que vous laissent vos travaux champêtres. »

D'une santé naturellement robuste, avec un corps vigoureux, presque athlétique, des organes et un esprit sains, Delbaëre pouvait espérer encore de longues années; cependant les fatigues d'un déménagement déterminèrent chez lui une inflammation mortelle de la plèvre et des poumons; les premiers signes qui firent présager sa perte prochaine, ne tardèrent pas à devenir de plus en plus alarmans; ses amis, assidus près de lui, s'efforcèrent cependant d'écarter de sa pensée l'image d'un danger que malheureusement ils ne pouvaient plus se dissimuler. Il voyait son état, mais il écoutait les consolations; il fit ses dispositions avec la tranquillité d'un sage, et montra, comme sur le champ de bataille, le mépris de la mort qu'il avait mille fois affrontée.

Delbaëre a été ravi à sa famille et à ses nombreux amis le 24 novembre 1833, à l'âge de 45 ans:

La vie de cet excellent citoyen a été consacrée au bonheur de son pays; ses amis savent seuls tout ce qu'il était, tout ce qu'il eût pu faire encore pour la patrie,

Delbaëre laisse une mémoire honorée, de beaux exemples de dévoûment patriotique à suivre, et le souvenir impérissable de ses vertus et de sa franche amitié.

Le docteur HAUTRIVE.

IMBERT, DE MONS. — « *Sentence en cause de l'auditeur fiscal, de cette guarnison* **(Maestricht) nomine officii**, *plaindeur. Contre le corps mort d'Anthoine Imbert*, **surnommé la Grange**, **natif de Mons en Hainaut, âgé de 36 ans, vivant, soldat au régiment de Monsieur le général-major de Friesheim, dans la compagnie du capitaine Beem, en détention.**

« Comme dans les informations ordinaires et extraordinaires, prises par le déplaindeur, il a paru par la propre confession d'*Antoine Imbert*, qu'il a été entre autres un des principaux complices de la haute trahison tramée, et depuis peu découverte, contre cette guarnison et les habitans de cette ville, jusques là même que vivant encore il a avoué d'avoir, par de certaines gens emploiez à cela, et par lui nommez, reçeu de l'argent, et qu'il en devoit recevoir encore après l'exécution de leur entreprise abominable, dans laquelle il avoit résolu d'enclouer avec quelques autres le canon du rempart, et se seroit ensuite avec les siens rangé du côté de l'ennemi qui devoit attaquer et assaillir la ville, et qu'au lieu d'un dessein si détestable et inhumain, et en demander pardon à Dieu, il s'est abandonné à un tel excès et degré d'impiété, que de se pendre et s'étrangler soi-même hier dans la prison d'une manière la plus surprenante et la plus inouie du monde, ayant mieux aimé être homicide de soi-même, que d'attendre de son juge la juste peine

du crime de *Lèse-Majesté* qu'il avoit déjà résolu, en quoi il ne peut être regardé que comme le plus affreux monstre de la terre, duquel le corps mort étant décheu à *l'Auditeur Fiscal nomine officii*

» Ceux du conseil de guerre sont convenus et ont jugé à propos, sur l'un et l'autre de ces crimes si énormes, *au nom de leurs supérieurs*, de condamner le corps mort dudit *Anthoine Imbert*, surnommé *la Grange*, ainsi qu'ils le condamnent par la présente, d'être traîné du lieu de la détention sur une claie à l'exécution, et là sur un échafaud être mis par le bourreau en quatre quartiers, et après y être resté un peu en spectacle public, les parties dudit corps seront mises en exemple et horreur aux autres, et demeureront exposées hors des portes de la ville, sçavoir: les quatre quartiers aux portes de *Bois-le-Duc*, *Brusselles*, *Tongre* et *St.-Pierre*, et la tête hors la porte d'*Allemagne*. Ainsi fait et arrêté par le conseil de guerre, à Maestricht, le 29 d'octobre 1701. Etoit paraphé, *de Wilde*, et plus bas, par ordonnance, étoit signé, *N. Ghysen*, son aud. Prononcé et exécuté le 29 dito. »

(*Recherche modeste des causes de la présente guerre, en ce qui concerne les provinces-unies. La Haye*, 1703, chez Guillaume de Voys, à l'enseigne de Hugo Grotius, pet. in-8°.)

HENRI IV ET L'ARCHIDUC ALBERT. — Les Archives du royaume de la Belgique forment un immense dépôt qui renferme les actes de toutes les dominations qui ont passé sur ce pays depuis la dynastie nationale des ducs de Brabant, jusqu'à la maison de Habsbourg, dont François II, qui occupe encore aujourd'hui le trône impérial, fut le dernier représentant. Nous ne nous proposons pas de rendre compte ici de toutes les richesses historiques que l'on y peut trouver, grâce à la complaisance de M. l'archiviste; voici cependant une pièce qui nous a paru propre à exciter la curiosité des lecteurs : c'est une lettre écrite par Henri IV à l'archiduc Albert, souverain des Pays-Bas, en date du 13 juin 1606; elle a pour objet de prier l'archiduchesse, son épouse, d'être la marraine d'un de ses enfans; elle est toute entière de la main du roi. En voici le texte littéral :

« Mon frere, je veus temoygner » à toutte la cretyenté la bonne » volonté que je vous porte, an » etreygnant nostre amytyé d'un » plus estroyt lyen que celluy de » nostre proxymyté et bonne voysynance, pour vous en fere recemptyr (ressentir) an touttes occasyons et à ma nyece vostre » fame les efets dygnes d'une syncere et cordyale afexion. Pour » y parvenir, ayant resolu de fere » batyser mon fyls le dauphyn et » mes deus fylles au commancemant du moys de septambre prochayn, je (j'ai) bien voulu pryer » madyte nyepce de vouloir lever » sur les saynts fonds de baptes-

» me ma fylle aysnée avec mon » frere le Roy de la Grande Breta-» gne, me prometant que cette se-» monce (invitation) cera autant » agréable à madyte nyepce que » l'efet an est desyré de moy, aynsy » que vous dyra le Sr. de Berny, » sur lequel me remetant, je prye » Dyeu vous avoyr, mon frere, an » sa garde.

» Ce xiij^e de juyn, à Paris.

» Vostre bon frere,

» HENRY. »

LE FILS DU PRINCE DE LIGNE. — On trouve dans les mêmes Archives une lettre, datée du 26 juillet 1776, de Marie-Antoinette à l'impératrice Marie-Thérèse, sa mère. La reine de France y demande *à sa chère maman* qu'elle autorise l'établissement en France du second fils du prince de Ligne; elle est ainsi conçue :

« Le prince de Ligne m'a pré-» senté une supplique, dont je n'ai » pu lui refuser de parler à ma » chère maman: il a plusieurs biens » en France, et il est au moment » de gagner un procès, qui lui » assurera ceux qui lui sont con-» testés. Il craint, avec raison, de » n'être pas, à la suite, le maî-» tre d'en jouir hors de France; » il désireroit établir son second » fils en France; mais avant de » ne se rien permettre là-dessus, » il sent bien qu'il a besoin de la » permission de ma chère maman : » pour cela, il m'a prié de la lui » demander. Si elle a la bonté de » le permettre, j'en serois bien aise, » et je prendrois cet enfant dans » mon régiment, jusqu'à ce qu'il » put être mieux. »

LETTRE DE LA FAYETTE. — Cette lettre que l'on voit aussi parmi les archives de la Belgique, est relative à un événement d'une plus grande importance. Elle est du marquis de La Fayette auquel le congrès belge de 1790 avait écrit, pour l'intéresser au succès de la révolution :

« Paris, 7 avril 1790.

» Messieurs,

» J'ai reçu avec une vive sensibilité les marques de confiance et de bonté dont vous avez daigné m'honorer. M. le comte de Thiennes (1) et M. Torss vous auront sûrement informés du vif intérêt que je prends à la liberté en Belgique, et du bonheur que j'éprouverois de pouvoir y contribuer.

» La nation française connoît trop le prix de ce premier des biens, pour que jamais elle puisse en gêner l'exercice chez ses voisins, ou voir avec indifférence que d'autres puissances voulussent y apporter des obstacles de quelques genres qu'ils pussent être.

» Mon vœu personnel a toujours été de voir tous les peuples du monde jouir de leurs droits trop longtems usurpés, et se donner la constitution qui convient le mieux à leur situation. D'après ces principes, je n'ai pu voir sans un vif plaisir la marche que les états de Flandres ont adoptée, et ce sentiment m'est inspiré par un zèle ardent pour la prospérité du peuple Belge.

(1) Le comte de Thiennes avait été envoyé par le congrès belge à Paris, en qualité de ministre plénipotentiaire.

» Je suis avec respect, Messieurs,
Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

» La Fayette. »

VIVENT LES GUEUX ! — Lors des troubles de religion en 1566, la magnifique église de Sainte-Gudule de Bruxelles fut dévastée. On brisa les images, les croix, les autels, le baptistaire, les tabernacles. On mit en éclat les stalles, les chaises, les chapelles, les orgues; on déchira de riches missels; on dépeça de précieux tableaux. Les chandeliers, les calices, les encensoirs, furent escamotés. Les gueux prenaient les saintes huiles et en graissaient leurs souliers.

Puis il se passait toujours, après ces saccagemens des *brise-images*, une comédie pleine d'impiété, que les historiens ont unanimement mentionnée. A la dévastation de Sainte-Gudule, un grand gueux armé de pied en cap, se posta comme faisaient ses amis dans toutes les églises, devant le plus respecté de tous les crucifix, et lui dit : si tu es le fils de Dieu, crie : *vivent les gueux !* et je ne te ferai rien. Mais comme la sainte image ne répondit mot, le soldat reprit : Ah ! tu ne cries pas *vivent les gueux !* A bas les ennemis de l'union. Et il allongea au crucifix un grand coup de sabre, après quoi d'autres profanateurs lui mirent une corde au cou et l'arrachèrent de la croix, avec des clameurs d'allégresse.

Dans une autre partie de l'église, un groupe s'arrêta devant l'autel de la Sainte-Vierge, décorée d'un tableau de prix qui représentait l'Assomption. Ils déclarèrent à la Vierge qu'ils ne lui feraient rien, pourvu qu'elle fut de leur parti. « Si tu es la mère de Dieu, lui dirent-ils, crie vive les gueux ! » et comme elle ne cria pas, ils mirent à coups de lances le tableau en pièces. Ils traitaient de la même manière les reliques des saints qu'ils jetaient au vent. Mais ils emportaient les châsses.

Or, il y avait parmi les gueux un gantois qui avait une grande vénération pour Saint-Michel son patron. Quoiqu'il eut renoncé au catholicisme, et qu'il détruisit les images, comme ses camarades, il exceptait Saint-Michel de la liste de proscription. Il aperçut au-dessus d'un autel un grand tableau qui représentait le Saint-Archange, protecteur de Bruxelles foudroyant le démon; et il souhaita de le sauver. Avec des compagnons forcenés comme ceux qui l'entouraient, il ne savait trop comment s'y prendre. Il lui vint l'idée de se glisser derrière le tableau et de répondre pour l'image quand on l'apostropherait, miracle qu'il croyait capable de rehausser la réputation du saint. Il ne balança pas un instant et se coula sans être vu entre la toile peinte et la muraille, pendant que ses camarades pillaient un peu plus loin.

Malheureusement pour le pauvre gantois, il était ivre depuis deux jours; il ne se fut pas plutôt arrangé derrière le Saint, qu'il s'y endormit; et quoique son ventre proéminent bombât un peu la toile personne ne s'en aperçut.

Les gueux vinrent au bout d'un quart d'heure, tous ivres, mais encore debout; et le plus solide ordonna insolemment au saint de crier *vivent les gueux!* injonction qui fut répétée trois fois; après quoi, n'entendant rien, il lui allongea un grand coup de hallebarde qui par occasion crêva à la fois le ventre de l'Archange et celui du gantois. Le sang jaillit avec violence; et, comme un coup de tonnerre, la terreur jeta à genoux tous les briseurs d'images, qui crurent voir un miracle effrayant. Mais la toile du tableau, déjà vieille, profita de la déchirure qu'on venait de lui faire pour céder au poids du gueux de Gand; elle se fendit du haut en bas; et le gantois expirant s'acheva en tombant sur le pavé. Ses camarades se relevèrent en éclatant de rire de leur effroi. Ils continuèrent leurs orgies, que bientôt les Espagnols réprimèrent avec des échafauds, des roues et des potences. J. L.

M. F. VASSEUR. NÉCROLOGIE. — La mort vient d'enlever presque subitement l'un de nos concitoyens les plus âgés. M. Michel-François Vasseur, né à Polincove, canton d'Audruicq, le 16 mai 1740, est décédé à St.-Omer, le 20 de ce mois, à la suite d'une indisposition de quelques heures. C'était vraiment, on peut le dire sans emphase, une belle tête de vieillard dans le genre antique, un *Termosiris* pleinement instruit des choses de la vie. Il prêta serment comme procureur, en la chambre échevinale de St.-Omer, le 16 janvier 1771, et continua d'exercer les mêmes fonctions avec le titre d'avoué-licencié, en 1799, qu'il céda seulement, il y a peu d'années. Il fut nommé, en 1816, juge-suppléant, et ensuite administrateur des hospices. Ce respectable nonagénaire laisse une réputation méritée d'intégrité, de connaissances profondes en jurisprudence et de rapports agréables. Son unique héritier, modèle de piété filiale, se propose d'élever, à Polincove, un monument à sa mémoire. X.

LE GENERAL GORIS. — Jerôme-Joseph Goris vit le jour dans le populeux village de Câtillon (Nord) qui fournit tant de braves à la patrie, et s'enrôla, en 1778, dans les gardes françaises, cette pépinière fertile d'officiers généraux. Ses foyers le revirent en 1782, mais dix ans plus tard, lorsque le premier cri de guerre se fit entendre, il rentra au service comme capitaine au 6e bataillon du Nord. Il figura successivement sur tous les champs de bataille de la révolution, en fesant partie des armées du Nord, de Sambre-et-Meuse, du Rhin, d'Italie et du camp de Boulogne. Nommé chef de brigade le 7 février 1799, il fut appelé au grade de général, le 6 août 1811; en 1813, il fit partie de la grande armée et fut compté au nombre de nos plus braves officiers généraux: ayant reçu une blessure grave à Lutzen, il fut mis à la retraite le 6 octobre 1815, alors qu'on éliminait des cadres ce que la vieille armée avait de plus brave et de plus dévoué à la patrie. A. D.

LA BASSE LOI. — C'est à peine si nous retrouvons aujourd'hui de loin en loin quelques-uns de ces vieux usages qui sont comme des jalons plantes par les siècles qui s'en vont. Aussi est-ce à nous de recueillir ces débris, de les sauver du naufrage qui les menace et de faire revivre, dans nos annales du moins, ces vieilles couleurs qui s'effacent tous les jours.

Parmi ces quelques usages qui sont restés debout et qui n'ont encore rien perdu de leur originalité primitive, il en est un, commun à quelques villages de notre arrondissement, et que les habitans remettent bien vîte en vigueur lorsqu'un mariage entre deux veufs doit s'accomplir.

C'est usage a nom : LA BASSE LOI.

A d'autres le soin de rechercher l'étymologie de cette qualification, la justesse de cette expression, l'équité de cette coutume... pour moi, je ne suis que narrateur.

Du reste, si vous voulez remonter à l'origine de cette *loi*, allez dans les villages où elle est en vigueur, interrogez-en les habitans, et ceux-ci vous répondront sérieusement et avec conviction : « *C'est un privilége que nous a donné Charles-Quint....* » Libre à vous d'ajouter foi à cette naïve allégation.

Toutefois, il est une chose digne de remarque : c'est de voir, sous l'empire de la Charte de 1830, un pareil usage aussi strictement observé, aussi religieusement exécuté que s'il résultait du scrutin et des votes de nos honorables. Et dire, après cela, que c'est presqu'aux portes de notre ville — car cette cérémonie s'est renouvelée, il y a peu de jours, au village de Préseau, situé à une lieue de Valenciennes — dire que c'est au centre de l'arrondissement le plus civilisé et le plus éclairé du département le plus éclairé et le plus civilisé de la France que de pareilles choses se passent.... ce serait à n'y pas ajouter foi si l'on n'en avait été le témoin oculaire.

Donc je vais vous parler aujourd'hui de la BASSE LOI.

Et d'abord il y a dans cette cérémonie, dans cet épisode dramatique, trois rôles bien tranchés, bien importans : ce sont les ânes, les mariés et M. *le Marquis de l'Arrière.*

Les ânes et les mariés, tout le monde connaît cela, c'est chose si commune ; mais voici venir l'être indispensable, le pivot, la colonne de la fête, voici venir M. *le marquis de l'Arrière !*

Un juge sur son siége, un préfet ou un gendarme en tournée, n'ont pas plus d'importance, ne réunissent pas plus de dignités, d'honneurs et de pouvoirs que ce personnage ; car, sous l'empire de la *Basse Loi*, M. *de l'Arrière* est tout à la fois grand-juge, préfet et gendarme. Grand-juge au tribunal souverain, préfet pour l'administration intérieure de l'endroit, et gendarme pour faire ranger, au cortège, les manans et vilains, M. *de l'Arrière* cumule toutes ces dignités ; aussi je vous laisse à penser

si l'on a soin de choisir pour ce triple personnage, le plus malin et le plus farceur du village, le *loustic* de l'endroit, l'orateur du cabaret.

Vous connaissez maintenant M. *le marquis de l'Arrière.*

Passons à la cérémonie et à l'exercice de cet usage bizarre.

Dès le matin du jour de la célébration du mariage entre deux veufs, la *Basse Loi* est remise en vigueur. M. *de l'Arrière* dépêche aux abords du village quelques délégués, chargés d'imposer une contribution à tous les étrangers qui se présentent pour traverser le territoire de la commune. Cette contribution dont le produit ne servait naguères qu'à vider force tonnes de bière en l'honneur et gloire des mariés, a aujourd'hui une destination plus en harmonie avec nos mœurs; elle est destinée au soulagement des pauvres du village. Il y a progrès et amélioration.

Voici maintenant le mode de perception de cet impôt.

Vous vous présentez, vous étranger, vous, qui ne connaissez ni la *Basse Loi*, ni M. *de l'Arrière*, vous qui ne connaissez que le code civil et qui croyez traverser sans encombre le village de Préseau en suivant la route ordinaire, vous vous présentez à la limite de la commune. Là, deux grands gaillards vous arrêtent cavalièrement et vous disent: Monsieur, avez-vous une quittance?....

A cette question inattendue vous répondrez très-probablement comme moi, comme tout le monde: « Messieurs, à quoi bon une quittance?... »

— Si monsieur n'a pas de quittance, nous le prions de vouloir bien nous suivre pardevant le tribunal....

A ce mot de tribunal dans un village qui n'a même pas de chaussée pavée, vous avez sans doute déja compris qu'il s'agissait de quelque farce et vous vous laissez alors conduire pour voir la fin de la plaisanterie.

Mais vous n'allez pas bien loin, car c'est au prochain cabaret que le tribunal s'est constitué et a établi son siége.

Là, devant une table couverte, non de paperasses et de bouquins, mais de pots et de verres, sont assis, affublés des costumes les plus grotesques, trois juges, la pipe en bouche. Ce sont, d'ordinaire, les anciens du village.

Après la déposition de nos deux introducteurs, vous entendez encore une fois résonner à vos oreilles cette terrible question, prononcée maintenant par le Président: monsieur, avez-vous une quittance?....

— Eh! parbleu non, monsieur, je n'ai pas de quittance, et qu'en ferais-je?...

— Alors, monsieur, reprend le Président, après avoir consulté les membres de son conseil, le tribunal vous condamne à payer deux millions.

— Deux millions! Mais c'est un guet-à-pens....

Dites que vous appelez de ce jugement, vous soufle alors à l'oreille, un de vos introducteurs...

— Sans doute, j'en appelle.

—Alors, ajoute le président, conduisez monsieur pardevant le souverain grand-juge.

Mais ici c'est bien autre chose. Le souverain grand-juge, c'est M. le *Marquis de l'Arrière* qui a établi son siége dans le cabaret principal sur la place du village.

Arrivé devant lui, le premier mot qui vient encore frapper vos oreilles, c'est cette maudite quittance que l'on réclame de vous pour la troisième fois.

Pour voir sans doute jusqu'à quel point la plaisanterie sera poussée, vous prenez la peine d'exposer à M. le souverain grand-juge tous les déboires qui vous ont assailli depuis votre entrée dans la commune; vous ajoutez que vous êtes étranger que vous ne connaissez pas les usages...

— Je comprends parfaitement toutes les raisons que vous me donnez, vous répond gravement M. de *l'Arrière*, et je vais y faire droit; c'est pourquoi je double la dose et vous condamne de mon autorité souveraine, à *quatre* millions pour avoir osé traverser mes domaines sans une quittance...

Oh! alors, n'est-ce pas que ce serait à n'y plus tenir, si M. de *l'Arrière*, déposant sa gravité magistrale, ne vous expliquait comme quoi, lorsque deux veufs se marient on remet, à Préseau, la *basse Loi* en vigueur, comme quoi les étrangers qui traversent la commune ce jour là sont sujets à une amende, comme quoi, l'amende payée, on leur délivre une quittance qui leur sert de passeport pendant toute la journée, et enfin, comme quoi une amende de deux millions représente la valeur de deux pots de bière, valeur qui est consacrée à secourir les malheureux.

Que ferez-vous après cela? Vous paierez et vous recevrez, des mains de M. le souverain grand-juge, un chiffon de papier, sur lequel est empreint un cachet noirci à la chandelle. Ce cachet, c'est votre quittance. Muni de ce sauve-conduit, vous pouvez, comme je l'ai fait, assister à la fête qui s'apprête, voire même vous mêler au cortége qui vient de s'organiser sur la place et qui se dispose à se mettre en marche.

D'abord vient la musique de l'endroit, composée de deux violons, d'une basse et d'une clarinette. Malgré la meilleure volonté possible, les musiciens n'ont pu parvenir à se mettre d'accord, ce qui ne les empêche nullement d'entamer, suivant l'usage antique et solennel, la marche des Tartares, ou l'air : *Où peut-on être mieux*, etc. ....Ces messieurs sont montés sur des ânes.

Viennent ensuite, deux par deux une quarantaine de jeunes gens, montés également sur des ânes; quelques-uns sont à cheval; mais tous sont affublés de costumes bizarres. Les manans et les vilains, c'est-à-dire ceux qui n'ont pu se procurer une monture convenable

ferment la marche, à pied, dans la boue jusqu'à mi-jambe, car vous saurez que dans un jour de *basse-loi* on ne peut s'écarter de la route, laquelle n'étant pas pavée... Bref, à chacun son plaisir, et puis, ainsi le veut Charles-Quint.

Le cortége, formé de la sorte, se rend d'abord chez M. le Maire, pour lequel un âne, magnifiquement caparaçonné, a été préparé; mais le plus souvent M. le Maire, qui ne se soucie nullement de cette ovation, se soustrait à cet honneur insigne, en se rendant d'avance à la Mairie.

On se dirige alors vers la demeure des futurs époux. Là, deux autres ânes, ornés de rubans jaunes, de fleurs jaunes, de cocardes jaunes, on les peindrait volontiers en jaune eux-mêmes si c'était possible, sont présentés aux mariés, lesquels sont *obligés* d'enfourcher cette monture, non comme le reste du cortège, mais au rebours, la tête tournée vers la queue de l'âne.

Le cortége se remet enfin en marche vers la Mairie; la musique est en tête, puis viennent les mariés tournés vers l'âne de M. le Maire, puis la calvalcade, puis, enfin, le peuple.

Quant à M. *le marquis de l'Arrière*, sa place n'est nulle part et elle est partout. Tout à l'heure nous l'avons vu grand-juge, à présent nous le retrouvons maître des cérémonies et gendarme; il force le peuple à ne pas s'écarter de la route, il couvre de boue les récalcitrans; il est à droite, à gauche, en tête, en queue; c'est lui qui a hissé la mariée sur son âne, c'est encore lui qui lui donnera la main pour en descendre. Enfin c'est l'homme universel, c'est l'âme de la fête.

On s'arrête devant la Mairie; les futurs époux entrent au son de la musique et au bruit des décharges de mousqueterie que font les jeunes gens. La musique et les mousquets se font entendre pendant toute la cérémonie nuptiale.

Après la célébration du mariage chacun reprend sa monture et le cortége se remet en marche pour reconduire les époux. Là, d'ordinaire, un dîner est préparé pour les amis et les autorités de l'endroit. On mange, on rit, on chante, on boit, on fume; bref, c'est un repas flamand dans toute l'étendue de l'expression. Vers le soir, les musiciens reparaissent, mais à pied; la danse s'organise, on se presse, on se heurte, on se pousse, mais on rit toujours...

Heureuse Flandre! Et c'est toi que l'on dédaigne!

Et longtems après, à la veillée, dans ces longues causeries du soir, auprès de la grande cheminée dans laquelle pétillent quelques morceaux de bois, on reparle de la *basse loi* et de Charles-Quint...

ERNEST B.

FROISSART. — MONUMENT. — *Lettre du* 29 *janvier* 1834 *aux rédacteurs de l'*ECHO DE LA FRONTIÈRE. « Messieurs, tout Valenciennes a vu avec un extrême plaisir, à notre exposition du mois de septembre dernier, un buste, exécuté par le jeune *Louis Au-*

vray, de l'illustre Valenciennois *Froissart*, de cet écrivain que M. *Buchon* appelle le *La Fontaine* de l'histoire et dont la renommée, depuis long-temps européenne, s'est encore accrue par l'intérêt qui s'attache aujourd'hui à toutes les productions du moyen âge. M. Auvray ne s'est pas contenté d'exécuter ce buste, il a eu l'heureuse idée de reproduire les traits de notre vieux concitoyen dans des médaillons en plâtre, qui se sont distribués au prix le plus minime; en sorte que la petite propriété, pour qui le marbre et le bronze ne sont pas faits, a pu, comme les protégés de Plutus, se procurer ce précieux portrait : aussi Froissart brille-t-il maintenant dans beaucoup de nos habitations. Je m'en suis procuré un avec délices; il est logé chez moi dans l'asile du bonheur......., mon cabinet d'études, il est devenu mon compagnon, préside à mes faibles travaux, et nous nous chauffons pour ainsi dire au même foyer. Plaisir bien innocent et pas cher!

Il y a quelque temps, nous trouvant seuls, un soir, dans mon cabinet, Froissart et moi, je tombai dans une douce et indolente rêverie, puis, les yeux fixés sur mon médaillon, je lui adressai mentalement la parole : — « Pauvre cher homme, mon vieil ami, toi si long-temps presque oublié dans ta ville natale, après quatre grands siècles enfin on s'est souvenu de toi. Tu auras été charmé d'apprendre là-bas ou là-haut, où je te verrai un jour, que maintenant une des rues de notre cité porte ton nom; que grâce à M. Buchon, qui a publié tes ouvrages sous le commode format de l'in-8°, tu es souvent entre les mains de personnes qui fréquentent notre bibliothèque, cela doit plaire à ton ombre. Ne mens pas, tu as souri d'aise en voyant le jeune Auvray, poussé par une inspiration d'artiste, t'envoyer loger dans nos demeures. Ce n'est pas tout encore, écoute mon pressentiment : un jour, peut-être, un beau monument, pour lequel je te promets de souscrire si je suis de ce monde, s'élevera pour toi sur l'une de nos places publiques. » (1)

Froissart a bien mérité cette insigne distinction, mais ce n'est pas là mon texte, et ramasse la balle qui le doit.

A la suite de cette apostrophe muette, mon imagination fut naturellement amenée à s'occuper des autres célébrités que notre ville a produites. Certes nous n'en manquons pas ! et pourquoi leur refuserait-on les honneurs du buste, du modeste médaillon, et à nous le plaisir de nous procurer à peu de frais la représentation de tous nos concitoyens illustres? Dans plusieurs villes de notre département, même dans

(1) Si ce patriotique projet se réalisait, je crois qu'on ne pourrait mieux choisir, pour l'inscription à placer sous la statue, que les mots suivants tirés de la préface même des Chroniques de Froissart : *Si aucun quiert scavoir qui je suis ; je m'appelle sire Jean Froissart, natif de le bonne et franke ville de Valentiennes.* A. L.

une grande, grande ville, qui réserve toutes ses affections pour le mètre, mesure de l'étoffe non du vers, pour le poétique kilogramme et les capacités de l'hectolitre, une pareille idée serait accueillie avec dédain, avec mépris. Là, on en est encore où en était il y a environ cent ans la ville de Troye, alors que d'indignes troyens maltraitèrent *Grosley* pour s'être permis de vouloir ériger à ses frais des statues aux grands hommes de son pays (1); mais ici, dans une ville plus que jamais amie des arts, des lumières, fière de ses renommées, une semblable proposition, que je pense, trouvera une forte sympathie. Que le jeune Auvray applique à d'autres personnages ce qu'il a heureusement tenté sur Froissart, et les souscripteurs, les encouragements ne lui manqueront pas, et, ce qui vaut mieux encore, il aura la gloire de rattacher son nom à des noms illustrés. Mais une condition sans laquelle il n'y a pas de réussite possible, c'est qu'il apporte une scrupuleuse sévérité dans le choix des originaux qui lui serviront de types. Quand il sera dans sa ville, les bustes de *d'Outreman*, *Simon Le Boucq*, *Pater*, *de Pujol*, du vertueux *Desfontaines*, de *Coliez*, se trouveront sous sa main. A Paris, qu'il se procure, s'il se peut et d'abord *Antoine Watteau*, dont le rang dans les arts est aujourd'hui plus distingué qu'il ne fut jamais, puis, *Saly*, *Charles Eisen*, *Milhomme*, la galante et spirituelle *d'Epinay*, le général *Dugua*, et *Rosalie Levasseur*. S'il parvenait à découvrir, à la bibliothèque nationale ou ailleurs, quelque portrait de *Jacques de Guyse*, historien Montois qui vécut et mourut dans nos murs, *Molinet*, *Georges Chastellain*, *Brisselot*, *Claudin le Jeune*, ce seraient autant d'heureuses trouvailles. Il est bien d'autres noms que nous pourrions citer, mais le peu d'espace s'y oppose et nous n'avons pas voulu non plus toucher à nos personnages vivants.

---

[1] « Notre ami O. F. avait déjà dit : « Le » *Bourgeois de Lille* a un profond dédain pour » tout ce qui s'occupe d'art, de science, et en » général de travaux d'esprit. Un peintre, un » poëte, un avocat, un médecin, un musicien, » un magistrat même n'obtiendront pas dans » son esprit le quart de la considération qu'il » accordera à un homme qui vend des prunes » ou des sarraux. » Et tout le monde s'était écrié : C'est cela, c'est bien là le Bourgeois de Lille et sa stupide indifférence pour tout ce qui ne peut se vendre ou s'escompter à la bourse. — Cependant soyons justes : la ville de Lille a autrefois fait quelque chose aussi pour ses illustres enfans. En 1784, le sculpteur *Roland*, notre compatriote, publia un médaillon du célèbre et infortuné *Feutry*. Un exemplaire de ce médaillon est encore la propriété de la ville : nous avons souvent l'occasion de le contempler, non au musée, non à la bibliothèque où il devrait être, mais dans le vestibule qui y conduit, dans l'antichambre où l'on se débarrasse de son parapluie et de ses socques.... Pauvre Feutry ! dans ta vieillesse, Lille, que tu couvris de gloire, t'abandonna, et ton ingrate patrie, non contente de t'avoir laissé mourir de misère, relègue aujourd'hui ton image dans le poste des valets et des laquais. -- Il est une manière d'honorer les grands hommes, manière dont la ville de Valenciennes a déjà usé, et que nous recommandons aux méditations de notre conseil municipal : elle consiste à donner les noms des hommes célèbres du pays aux rues de la cité. Ainsi Valenciennes a sa rue Froissart. »

*Extrait de l'*ECHO DU NORD *du 5 février* 1834.

Parmi ces derniers, et depuis peu de jours seulement, ne se rencontre plus un jeune homme d'un beau talent qui ne pouvait manquer de s'agrandir encore; une mort prématurée vient de trancher sa vie si riche d'espérances! M. Louis Auvray trouvera dans son cœur de quoi nous retracer la plus fidèle image de son frère *Félix* trop tôt ravi aux arts.

Voilà ce que je voulais dire à mes concitoyens et à M. Auvray lui-même; pour le faire, j'ai cru pouvoir m'adresser tout sans façon à un journal, car rien n'est plus commode : d'un seul trait de plume on parle à mille personnes à la fois.

Agréez, etc.

AIMÉ LEROY. »

Lettre du 3 février 1834 adressée au même journal. — « Messieurs, dans le dernier numéro de votre feuille, M. Aimé Leroy manifeste le désir plutôt que l'espoir de voir un jour l'une de nos places publiques décorée d'un monument en l'honneur de Froissart, cette idée me paraît d'une facile réalisation. Je me plais à croire au moins qu'une souscription ouverte au bureau de votre journal, ou partout ailleurs, serait promptement couverte de signatures, et témoignerait que notre ville apprécie et revendique avec orgueil son plus illustre enfant. Les souscripteurs détermineraient la nature du monument à ériger et feraient choix de l'artiste qui présiderait à son exécution (1). Si j'osais émettre un vœu à cet égard, je dirais que malgré ces traits sévères, cette physionomie sérieuse, cette tête carrée et tudesque qui s'allient mal dans mon esprit avec les penchans faciles et les joyeuses habitudes de notre naïf historien, je le verrais avec plaisir dominer de son piédestal de marbre cette foule insouciante ou affairée qui parcourt les lieux où jadis, doublement illustre, il créa la ballade et se fit, sans précurseur lui-même, l'heureux précurseur des Comines et des Brantôme.

Le tems est bien choisi je pense, pour mettre ce projet à exécution. Une grande révolution s'est faite dans la manière d'envisager l'histoire. On s'est enfin aperçu qu'elle méritait d'être étudiée pour elle-même et non pour servir de base à des systèmes philosophiques ou à des croyances religieuses. Dès lors on s'est moins hâté de juger les choses et l'on s'est attaché à bien connaître ou à bien reproduire les faits. Il a fallu remonter aux sources; le texte a été préféré à la glose, l'original à la copie, le chroniqueur à l'historien. Froissart a repris la place qu'il méritait, et M. *Buchon* a osé tenter une entreprise qui eût sans doute excité le dédain des puristes du grand siècle et la verve moqueuse des amis de Madame Denis ou des

---

(1) Notre concitoyen *Lemaire*, qui vient d'exécuter avec tant de bonheur le fronton de la Magdelaine, réunirait sans doute tous les suffrages.

commensaux de Madame Geoffrin.

Encore une fois le tems est bien choisi pour transformer en fait le désir manifesté par M. Leroy. Dans ce siècle où toutes les croyances sont ébranlées, où toutes les opinions sont empreintes de doute, où tous les pouvoirs sont éphémères, l'intelligence seule n'a pas à craindre d'être détrônée, le génie seul n'a pas à redouter le nivellement. Les derniers vestiges de l'aristocratie féodale ont disparu avec l'hérédité de la pairie, l'aristocratie financière est sans prestiges et voit tous ses priviléges menacés, mais l'aristocratie intellectuelle peut se confier en sa force, car il ne dépend des hommes ni de la lui donner, ni de la lui ravir, seule elle a droit au respect après la vertu, car seule elle n'est pas avare de ses trésors et ne les amasse que pour les prodiguer. Payons-lui donc notre tribut en l'honorant, peut-être cet hommage tardif rendu au plus célèbre de nos compatriotes excitera-t-il l'émulation de quelqu'un de ses arrière-neveux. Qui sait si la vue du monument élevé à Fénélon, dans une ville voisine, n'a pas jeté dans la tête de quelque prêtre des idées de tolérance et dans son cœur des sentimens de charité? Qui sait si la statue d'Erasme n'éveillera pas quelque jour l'imagination un peu lente des bons bourgeois de Rotterdam?

Je vous donne, Messieurs, ces idées pour ce qu'elles valent, et je vous soumets mon projet ou plutôt celui de M. Leroy, sans prévoir les difficultés d'exécution qu'il pourra rencontrer. Si vous le jugez praticable, veuillez bien m'inscrire sur votre liste de souscription pour une somme de 40 francs. J'aime à croire que si mon exemple n'est pas imité, cela ne tiendra pas à l'indifférence de mes compatriotes pour la gloire d'un homme qui a contribué si puissamment à l'illustration de leur cité. (1)

Veuillez agréer, etc.

N. Regnard. »

L'UNION DE BRUXELLES, *Année 1577, selon l'original publié par J. C. de Jonge, substitut-garde-archives de l'état, avec les additions et corrections que cet auteur y a faites: traduite par Laurent Deleville-Baussart, auteur des Etudes de la langue nationale des Pays-Bas.* Rotterdam, veuve Allart, libraire. (Imprimerie d'Auguste Wahlen à Bruxelles). 1829, in-8°, 288 p. — Cet ouvrage est d'un grand intérêt pour l'ex-royaume des Pays-Bas ainsi que pour la Flandre, l'Artois, le Hainaut et les autres cantons faisant aujourd'hui partie de la France. On y trouve les noms de toutes les personnes qui ont signé cette alliance si remarquable en faveur de la liberté des Pays-Bas contre la

(1) Une souscription est en ce moment ouverte au bureau de l'*Echo de la Frontière*, elle se couvre de nombreuses signatures, et le conseil municipal de Valenciennes vient, par une délibération du 21 mars 1834, de voter une somme de mille francs pour servir à l'érection de ce monument.

tyrannie espagnole. Ces noms (1) sont accompagnés de recherches sur les familles auxquelles ces personnes appartiennent. Le livre de M. de Jonge mérite bien d'être lu en entier. Nous n'avons voulu que consigner ici le texte de *l'Union*, renseignement diplomatique qui rentre parfaitement dans notre cadre et qu'on ne pouvait se procurer que fort difficilement avant la publication de cet ouvrage. Nous empruntons à M. de Jonge les courtes réflexions dont nous l'accompagnons.

Ce pacte défensif avait pour but: 1° la conservation et le maintien du catholicisme romain, 2° la confirmation de *la Paix de Gand*, 3° l'expulsion de toutes les troupes espagnoles et étrangères. Parmi les personnes à qui l'on attribue l'idée première de cette généreuse opposition, on cite : l'abbé de Ste.-Gertrude, les comtes de Lalaing, de Bossu, Champaignies, Dongnies, Heze et Berseele. « Cette *Union* demeurera respectable aux yeux de la postérité la plus reculée, comme étant la *seule* alliance à laquelle aient concouru toutes les provinces des Pays-Bas (Luxembourg seul excepté) pour le recouvrement de la liberté et la défense de la patrie. Le savant historien Hugo de Groot dit à juste titre, en parlant de la conclusion de cette ligue, que ce fut l'unique moment où il fut permis de concevoir de justes espérances en faveur des Pays-Bas. *Fuit id unum omnino tempus quo de rebus belgicis bene sperare licuit.* »

L'*Union* fut rédigée en *langue française*, et existe ainsi en original parmi les monuments historiques des Pays-Bas, qui se trouvent à La Haye. Les langues hollandaise et flamande étaient dans ce pays celles du plus grand nombre, mais presque tous les auteurs de cet acte étaient des nobles qui s'exprimaient habituellement en français, et les députés des provinces Wallonnes, qui y coopérèrent, ne parlaient que cette dernière langue, laquelle, pour ces motifs, dut obtenir la préférence. Malgré cela, les copies que l'on en trouve dans quelques ouvrages sont en hollandais, en flamand, ou en latin. Voici cet acte tel qu'il fut contracté:

TEXTE DE L'UNION ORIGINALE (2).

«Nous soubzsignez, Prelatz, gens deglize, seigneurs, gentilzhommes, magistratz des loix, villes Chastellenies et aultres faisans et représentans les estatz des pays bas en ceste ville de Bruxelles a present assamblez et aultres, estans soubz lobeissance du tres hault, trespuissant et tresillustre Prince le Roy Philippe nostre souverain

[1] Les signatures ne sont pas toutes faciles à déchiffrer ; le gouvernement des Pays-Bas, qui a compris de quelle importance elles pouvaient être, en a fait imprimer le *fac simile*.

(2) « Ce que dit Henri Agylæus [Inauguratio Philippi II, regis Hispaniarum. — Joyeuse entrée de Philippe II, roi d'Espagne, Utrecht, 1620, in-8°] du désordre et de l'obscurité du style de ce pacte est exactement vrai. Il y règne une telle confusion et l'on y emploie de telles tournures, qu'il devient évident que ses auteurs n'ont eu d'autre intention que de masquer leur véritable dessein sous l'étalage pompeux des expressions, etc. »

Sr et Prince naturel êta Scavoir faisons a tous presens et advenir Que voyans nostre commune Patrie estre affligee par une oppression des espaignolz plus que barbare et tyrannicque, Ayons este meuz poulsez et constrainctz de nous unir et joindre par ensemble et avecq armes, conseil, gens, et deniers assister l'un laultre contre lesdz Espaignolz et adherens declairez rebelles a Sa Majeste et noz ennemys, et que ceste union et conionction a depuis este confirmee par la pacification dernierement faicte, le tout par auctorite et aggreation du Conseil destatz par sadicte Majeste commis au gouvernement general desdz pays. Or comme le but pretendu de ceste union Requiert toute fidelite, constance et asseurance mutuelle et reciproque pour jamais, et que ne voulons aulcunnement par quelque mal entendu y avoir matiere de soupcon et moins de sinistre volunte en aulcuns de nous, Mais aucontraire les affaires dicelle union estre procurez, diligentez et executez en toute sincerite, fidelite et diligence, De sorte que personne des subiectz et habitans desdz pays nayt occasion raisonnable de se mescontenter ou doubter de nous, Pour ces raisons et mesmes affin que riens ne soit faict infidelement au preiudice de nostre commune patrie et juste defense, ou obmis par negligence ou connivence, ce que pour jcelle juste defense est ou sera requis, avons en vertu de nostre pouvoir et commission Respectivement et aultrement, pour nous et nos successeurs Promis, et Promectons en foy de Christiens, Gens de bien et vrays compatriotes, de tenir et entretenir Inviolablement, et a jamais, ladicte union et association, sans que aulcun de nous sen puisse desioindre ou departir par dissimulation, secrete intelligence, ny aultre maniere quelconque, et ce pour la conservation de notre Sainte foy et Religion Catholicque Apostolicque Romaine accomplissement de la pacification joinctement pour lexpulsion des Espaignolz, et leurs adherens, et la deue obeissance a Sa Majeste, pour le bien et repos de nostre patrie, ensemble pour le maintiennement de tous et chacuns nos privileges, droictz, franchises, statutz, coustumes, et usances anchiennes, A quoi exposerons tous les moyens que nous seront possibles, tant par deniers, gens, conseil et biens, voires la vie sil fust necessaire, Et que nul de nous ne pourra en particulier donner aulcun conseil, advis ou consentement, ny tenir communication secrete ou particuliere avecq ceulx quij ne sont de ceste union, Ne aucontraire leur relever aulcunement ce quest ou sera en nostre assemblee traictie advise ou resolu, Ains se debvra en tout conformer a ce que portera nostre generalle et commune Resolution, et en cas que quelque province, estat, pays, ville, chasteau, ou maison fust assiegiee, assaillie, invahie, foullee, ou oppressee, ensorte que fust, mesmes si aulcun de nous, ou aultre sestant esvertue pour la patrie et com-

mune defense dicelle contre lesdz Espaignolz, ou aultres affaires en dependans, tant en general, que en particulier, fust recherche, emprisonne, ranchonne, interesse, moleste, ou inquiete en sa personne, biens, honneur, estatz, ou aultrement, Promettons y donner assistence par tous les moyens susdz, et mesmes procurer la delivrance des emprisonnez, soit par force, ou aultrement A paine destre degradez de Noblesse, de Nom, Darmes, et honneur, Tenus pour parjures, desléaux et ennemis de nostredz patrie, devant Dieu et tous les hommes, et encourir note dInfamie, et laschete a jamais, Et pour valider ceste nostre sainte union et association, Avons ceste presente signee de nos mains et seingz manuelz ce neufiesme jour de janvier lan quinze cens soixante Dix sept.» — *Suivent les signatures.*

Cette mémorable union fut de trop courte durée. L'ambition des grands et le fanatisme religieux amenèrent sa dissolution, en faisant éclore le germe de mort qu'elle renfermait. Il est curieux, en ce moment, de lire ce que disait à cet égard M. de Jonge il y a peu d'années. « L'on devrait s'étonner qu'une alliance de cette nature, composée d'élémens si hétérogènes, ait pu se conclure une seule fois, qu'elle se soit maintenue pendant quelque tems, et qu'elle ne se soit dissoute qu'après deux années révolues; car si l'on considère la différence du langage, des mœurs et des intérêts, qui, depuis les siècles les plus reculés avait divisé ces diverses provinces, l'on ne doit pas être surpris qu'il ait existé aussi peu d'accord dans les opinions des alliés. *Il était en effet bien difficile aux Hollandais et aux Zélandais de s'entendre avec le Brabançon; au Brabançon avec le Flamand; aux habitans de la Gueldre et de la Frise avec ceux du Hainaut, de Namur et d'Arras.* » Si cette assertion avait autrefois besoin de preuve, l'année 1830 lui en fournit une suffisante. A. L.

LANGAGE DE NOS PÈRES, AUX XI[e] et XII[e] SIÈCLES. — Les recherches sur l'origine et l'ancienneté de notre langue ont un attrait singulier pour tous les hommes réfléchis. Des savants distingués y ont consacré leurs veilles, mais la matière est loin d'être épuisée. Chaque jour des écrivains éclairés, guidés par le plus louable zèle, encouragés par les applaudissements qui accueillent maintenant tous les travaux de l'intelligence, vont furetant les vieux monuments inédits de notre langage, et s'efforcent de faire sortir la lumière de ce cahos. M. *Raynouard*, qui nous offre l'alliance si rare d'illustrations diverses souvent jugées incompatibles, l'auteur des *Templiers*, descendant du théâtre de sa gloire, n'a pas dédaigné de pénétrer à plusieurs reprises dans cet obscur labyrinthe, et chaque fois, nous l'en avons vû revenir riche de découvertes précieuses pour les amis de l'étude et de notre pays.

Parmi nous, plusieurs bons esprits s'attachent aussi à cette œuvre

méritoire : je ne citerai que MM. de Reiffenberg, Le Glay, Delmotte, Gachard et M. Arthur Dinaux, non parce qu'il est mais quoiqu'il soit mon ami. A ces noms honorables je joindrai celui de M. Raoux, ancien conseiller d'état à Bruxelles, car c'est à son occasion que j'écris cette note.

M. Raoux qui, je pense, a pris naissance dans la petite, mais jolie ville d'Ath, fait de l'étude de l'histoire l'objet de ses loisirs. En 1824, l'Académie de Bruxelles couronna un mémoire composé par lui sur les langues flamande et wallonne. Dans une séance de la même Academie, tenue le 26 novembre 1825, M. Raoux donna lecture d'un autre *Mémoire*, plein d'intérêt, *sur l'ancienne démarcation des pays flamands et wallons aux Pays-Bas* (1). L'auteur y établit avec sagacité, à l'aide de nombreuses recherches, « que la ligne topographique, qui sépare actuellement les pays où l'on parle le flamand et bas-allemand d'avec ceux où l'on parle wallon, n'a pas varié sensiblement depuis mille ans, depuis le règne des enfans de l'empereur Louis-le-débonnaire, qui se sont partagé ses états vers le milieu du neuvième siècle. »

Notre intention n'est pas de donner ici l'analyse de ce mémoire ; mais nous y avons remarqué deux faits intéressants pour nous, qui se trouvaient comme perdus dans de volumineux ouvrages et que nous allons rapporter : l'un est tiré de la collection des Bollandistes ; l'autre, d'une histoire de St.-Bernard, qui accompagne les éditions de cet oracle de l'église publiées par le savant Mabillon, et nommément celle de Paris, 1719, 2 vol. in-f°.

Un personnage illustre par sa naissance, Norbert, né à Xanten, dans le pays de Clèves, vivait dans sa jeunesse à la cour de l'empereur Henri V, dont il était parent. Sa conduite fut d'abord mondaine et dissipée ; mais, frappé tout-à-coup d'un rayon divin, il résigna les bénéfices dont il était pourvu, distribua son bien aux pauvres et devint chef d'une mission de la foi. Après avoir parcouru l'Allemagne, l'Italie et une partie de la France, il arriva à Valenciennes, avec trois de ses compagnons, la veille du dimanche des rameaux de l'année 1119. Parlant et entendant à peine la langue romane, qui était celle du pays, l'ardeur de son zèle le porta à prêcher le lendemain en présence du peuple. Il fut si agréable à ses auditeurs qu'ils voulurent le contraindre à passer dans cette ville les fêtes de Pâques et à s'y reposer de ses fatigues, ce que St. Norbert ne voulait pas faire, son dessein étant de se rendre dans le diocèse de Cologne dont il connaissait les habitants et la langue (1).

(1) Inséré dans le 4e volume des *Nouveaux mémoires de l'Académie des sciences et belles-lettres de Bruxelles.*

(1) Cum tribus sociis venit Valentianas sabbato palmarum. In crastinum ergo fecit sermonem ad populum, vix adhuc aliquid sciens vel intelligens de lingua illa, Romana videlicet, quia eam numquam didicerat : sed non diffidebat, quin, si materna lingua verbum Dei adoriretur, Spiritus sanctus, qui quondam centum viginti linguarum erudierat diversitatem ; linguæ teutonicæ barbariem, vel latinæ eloquentiæ difficultatem, auditoribus habilem ad intelligendum faceret. Et ita ; per gratiam Dei, omnibus ac-

Norbert se vit cependant forcé d'y séjourner parceque ses trois disciples tombèrent malades et moururent à Valenciennes (1).

Pendant son séjour dans cette ville, on y vit arriver Burchard qui, sur le refus de Norbert, avait été nommé évêque de Cambrai, et le missionnaire, qui avait connu ce prélat à la cour de Henri, alla le visiter. Il se présenta devant l'évêque sous le costume le plus modeste et les pieds nus, malgré la rigueur de la saison.

Burchard avait pour chapelain un prêtre nommé Hugues, qui était de Fosses, près de Namur, et qui avait été élevé dans le monastère de cette ville. L'évêque, après avoir reconnu avec peine son ancien ami sous ses humbles vêtements, l'embrassa tendrement et lui témoigna les sentiments les plus affectueux.

Hugues présent à leur conversation, n'y comprenait rien, *parce-qu'elle avait lieu en allemand*. Étonné de l'amitié qui unissait son supérieur à cet homme, Burchard dut lui raconter l'histoire de ce dernier, ce qui toucha tellement le chapelain qu'il résolut de suivre Norbert, et devint son plus fidèle compagnon. Ce saint personnage étant devenu plus tard archevêque de Magdebourg, Hugues fut élu premier abbé de l'abbaye de Prémontré, en 1129, et c'est à lui que plusieurs auteurs attribuent la Vie de St. Norbert.

De ce récit, dit M. Raoux, il résulte clairement qu'en 1119 le peuple de Valenciennes et des environs ne parlait que le roman et n'entendait pas la langue teutonique; qu'il en était de même dans la petite ville de Fosses où Hugues était né et avait fait ses premières études.

Le second fait est relatif à St.-Bernard. Vers la fin de l'année 1146, cet homme, à la parole forte et puissante, entreprit, avec quelques uns de ses religieux et trois autres ecclésiastiques, un voyage pour prêcher la croisade en Allemagne. La relation nous en a été conservée par ces compagnons dont l'un, nommé Philippe, était archidiacre du diocèse de Liége. Ils revinrent en France dans le courant de février 1147, par Cologne, Aix-la-Chapelle, Maestricht, Liége, Huy, les abbayes de Gembloux et de Villers en Brabant, Fontaine-Lévêque, Binche, Mons, Valenciennes et Cambrai.

Dans ces trois premières villes le peuple, à chaque miracle de Saint Bernard, faisait retentir l'air de ses acclamations et des louanges de Dieu, en chantant : *Christ uns genade, kirie eleison, die heiligen alle*

---

ceptus factus est, ut cogerent eum ibi festa peragere et attenuata membra paululum recreare. Quibus cum non vellet acquiescere, facies enim ejus erat euntis in episcopatum coloniensem, propter populi et linguæ notitiam quam habebat.

Collection des Bollandistes, 6 *juin*, *p*. 827.

(1) Factum est per dispositionem Dei, ut sociis ejus subitanea ægritudine oppressis, non posset inde tunc ulterius profisisci. Remansit itaque homo ad custodiendum infirmos suos, qui sequentibus infra octavas paschæ diebus beato fine in domino quieverunt. E quibus duo laici sepulti jacent in suburbio apud valentianas, in ecclesia beati Petri juxta forum, in sinistro latere ad occidentem. Subdiaconus vero monachus effectus, jacet sepultus in ecclesia sanctæ mariæ, quæ in eodem oppido sita est. -- Voir dans les Bollandistes la note sur ce passage, au 6 juin, et D'Outreman, Histoire de Valenciennes, p. 120.

helffen uns. Christ ayez pitié de nous, Seigneur ayez pitié de nous, que tous les saints nous assistent (1).

La narration continue.

Le onzième chapitre, qui consiste en une lettre adressée par le moine Godefroid *(Gaufridus)* à Herman, évêque de Constance, signale les miracles opérés à Liége, Gembloux, Mons, Valenciennes, etc. On trouve dans le récit concernant les villes parcourues par nos voyageurs, depuis Cologne jusqu'à Valenciennes et Cambrai, la preuve positive que le langage teutonique du peuple finissait à Aix-la-Chapelle et Maestricht, comme aujourd'hui, et que le roman était la langue vulgaire à Liége et dans les autres lieux désignés dans cette lettre. « Dès que nous fûmes sortis du pays allemand, dit Godefroid, on n'entendit plus votre *Christ uns genade*, et l'on ne chantait plus; car les peuples qui parlent la langue romane n'ont pas, comme vos compatriotes, des chants accoutumés pour rendre grâce à Dieu à chaque miracle qu'ils voient. »

A Liége, St. Bernard guérit un boîteux dans l'église cathédrale. Dans son émotion, le peuple, inhabile à chanter, offrait des larmes au lieu de chant. *Dabat pro cantu lacrymas plebs ignara canendi.*

Chemin faisant, les pieux pélerins passèrent une petite rivière nommée *Huns*; c'est, suivant M. Raoux, le *Hon*, entre les villages de Quiévrain et d'Onnaing.

Ils arrivèrent un samedi à Valenciennes, ville déjà considérable et populeuse, *oppidum grande et populosum*. Y ayant passé la nuit, ils se rendirent le lendemain à Cambrai, et là s'opéra un miracle dont le naïf récit est digne de tout notre intérêt : on amena dans l'église cathédrale, où saint Bernard avait célébré la messe, un enfant, d'un village voisin, sourd et muet de naissance. L'enfant ayant baisé la main de saint Bernard, se retira, et un des soldats de l'évêque l'interrogea en ces termes: *oz-tu?* Ce qui doit se rendre en latin par ces mots *audis-tu?* entends-tu? A quoi l'enfant trouvant tout-à-coup la parole, répondit: *oz tu*; car parlant pour la première fois, il ne pouvait que répéter les mots qui venaient de frapper son oreille.

L'incrédulité pourrait s'attaquer au miracle en lui-même, elle ne tentera de repousser ni de détruire la preuve qui résulte de cette narration en faveur du langage usité dans nos pays à cette époque reculée. Cette preuve existe encore appuyée sur d'autres monuments; mais ici, elle a cela de remarquable, qu'elle était imprévue et que deux simples lettres, formant un tout petit mot français noyé dans une longue histoire latine, composent toute sa force.

Une phrase de M. de Châteaubriand, répétée par plusieurs hommes comme frappés d'une soudaine révélation, a rendu saillante l'utilité, l'importance dont pouvaient être les doctes ouvrages de nos écrivains ecclésiastiques et de quelques autres. Cette simple phra-

(1) Œuvres de St.-Bernard, T. 2, p. 1194.

se d'un esprit méditatif, cette réflexion de haute portée, jetée à des hommes dédaigneux de trésors qu'ils ignorent, a déjà produit des fruits que l'expérience mûrira (1). On ne tardera peut-être plus à reconnaître généralement tout ce qu'il y a de science, d'instruction et de bonne foi dans ces vieux et consciencieux recueils d'un travail qui confond notre ignorance et notre frivolité.

A. L.

(1) Je recommande surtout à nos historiens futurs une lecture sérieuse des conciles, des annales particulières des provinces, et des coutumes de ces provinces, tant latines que gauloises : c'est là qu'avec les vies des saints pour les huit premiers siècles de notre monarchie, se trouve la véritable histoire de France.

CHATEAUBRIAND, préface des *Études historiques*.

MASCLET. - Amé-Thérèse Masclet, ancien sous-préfet de Douai, est né en cette ville, le 17 novembre 1760, où son père exerçait la profession d'avocat. Amé fit ses premières études au collége d'Anchin, mais il alla les achever au collége des Grassins à Paris. En 1783, il fut envoyé par M. le maréchal de Castries à Saint-Domingue, pour y être employé dans l'administration coloniale. Revenu en France en 1786, il fit un cours de droit, fut reçu avocat et admis au stage en 1788. Il devait retourner en Amérique avec un emploi supérieur, mais la révolution l'en empêcha. En 1790, le roi le nomma sous-lieutenant au 1er régiment de carabiniers ; il devint lieutenant en 1792, et bientôt après adjoint aux adjudans-généraux sous les ordres du maréchal-de-camp Victor de Broglie. Après le 10 août 1790 il refusa de prêter le serment à la constitution, il sortit de France et se retira en Angleterre, où il se maria en 1793. Lorsque la tourmente révolutionnaire fut passée, il revint en France en 1800, il fut nommé sous-préfet à Boulogne. Il exerça successivement ces fonctions à Lille, à Douai et à Cosne, jusqu'en 1814. A cette époque il fut décoré de la croix de la légion d'honneur et envoyé en qualité de consul de France à Liverpool, d'où il passa ensuite à Edimbourg. En 1824, le gouvernement le nomma consul-général de France à Bucharest, en Valachie ; mais il ne crut pas devoir accepter ces fonctions. Il jouissait d'une retraite de 6,000 fr. à Paris ; lorsque la révolution de juillet éclata, il s'empressa d'offrir ses services au Roi des Français et fut envoyé comme consul à Nice où il est mort le 7 octobre 1833. Son épouse l'avait précédé dans la tombe ; il fut, selon ses dernières volontés, déposé à côté d'elle dans le cimetière des Anglais. De grands honneurs lui furent rendus par toute la population de Nice, et surtout par les Français qui y sont établis, parce que la sagesse et la fermeté de son administration lui avait concilié l'estime grnérale. M. Tassy, avocat d'Aix et le vice-consul de France, prononcèrent des discours sur sa tombe en présence de la foule de nationaux et d'étrangers qui étaient venus rendre le dernier hommage à cet habile administrateur.

M. Masclet n'était point seulement un excellent administrateur, c'était encore un homme d'esprit et d'une vaste érudition. Il était très-versé dans l'étude des langues anciennes, parlait cinq ou six langues vivantes et les écrivait avec beaucoup de facilité. Les articles et opuscules qu'il a publiés sur l'agriculture et l'économie publique forme aussi plusieurs volumes. Il avait achevé une traduction de Thucydide, que de savans hellénistes entre autres M. Larcher, à qui il l'avait communiquée le pressaient de publier. Il se disposait à la mettre au jour, lorsque forcé de s'éloigner de France pendant les troubles de la révolution, il perdit le seul manuscrit qu'il eût de cet ouvrage.

Notre compatriote appartenait à la Société Royale et centrale d'Agriculture de Paris, et comme correspondant à presque toutes les Sociétés Agricoles de quelque importance de la France et de l'Angleterre. Ses connaissances et sa longue carrière publique l'avaient mis en rapport d'amitié avec une infinité d'hommes distingués de l'Europe et de l'Amérique, parmi lesquels nous citerons Walter-Scott, Lafayette, Foy, Benjamin Constant, Cook d'Holkam, le duc de la Rochefoucault-Liancourt, le duc de Cazes.

M. Masclet s'est fait surtout remarquer dans les missions qu'il a remplies à l'étranger par la susceptibilité qu'il montrait dans tout ce qui concernait l'honneur de la France, ainsi que par une affabilité que la fermeté de son caractère et son opiniâtreté habituelle semblaient devoir exclure. Comme preuve de cette vérité nous traduisons le passage suivant du *Général advertiser*, journal qui s'imprime à Edimbourg, 1827. « M. Masclet qui a habité l'Ecosse pendant plusieurs années en qualité de consul Français, a quitté jeudi, à cause de sa mauvaise santé, la ville d'Edimbourg pour retourner dans sa patrie. Il emporte avec lui les regrets et l'estime de tous ceux qui l'ont connu. Ses manières simples, affables et polies lui avaient acquis une affection générale. Il s'est véritablement rendu aussi cher à la ville d'Edimbourg que s'il était un de ses propres enfans. Saisissant avec une parfaite sagacité le génie particulier de notre nation, il était un ardent admirateur de nos progrés et de nos découvertés, et mettait un zèle infatigable à recueillir des observations et à les transmettre à son gouvernement. Enfin, soit comme fonctionnaire public, soit comme homme privé, il a laissé dans l'Ecosse, des souvenirs qui ne s'effaceront pas de longtems. »

M. Masclet avait un grand nombre de frères et de sœurs et il ne reste plus maintenant aucun membre de cette famille à Douai. L'un de ses frères est mort évêque à Moskou, un second, M. Hip. Masclet, maintenant à Nice, a été conseiller de cour en Russie, une de ses sœurs a été sous-gouvernante des grands ducs à St.-Pétersbourg.

Notre compatriote a succombé à une attaque d'apoplexie qu'il redoutait depuis longtems.

D.

OSTENSOIR DE FÉNÉLON. — Il s'est élevé une controverse fort animée sur la question de savoir si l'ostensoir d'or donné par Fénélon à sa métropole en 1714, représentait ou non un soleil porté par deux anges foulant aux pieds plusieurs livres sur l'un desquels était le titre de : *Explications des Maximes des saints ?* D'Alembert, dans son panégirique de Fénélon, est pour l'affirmative ; il est même le premier, je pense, qui ait répandu cette anecdote, en la donnant comme un acte de haute humilité et une preuve de la soumission parfaite de l'excellent archevêque de Cambrai, à la décision du saint-siége qui avait condamné ses *Maximes des saints*.

L'anecdote fit fortune en France, où la parole de d'Alembert la rendit populaire ; à Cambrai, elle passa en tradition positive, si bien qu'on y citait maints vieillards qui avaient *vu* et *lu* l'inscription du livre de Fénélon, foulé aux pieds par l'ange d'or. Les choses paraissaient ainsi tellement établies, que feu l'abbé *Servois*, vicaire-général à Cambrai, consulté sur ce fait par M. de Bausset, auteur de la *Vie de Fénélon*, n'hésita pas d'abord à lui répondre dans le sens de la tradition non-contestée ; puis remontant à des renseignemens plus précis, il découvrit une lettre de M. de Gricourt, de Douai, écrite à M. de Muyssart, chanoine, après avoir visité la métropole de Cambrai en 1790, avec M. Cardon de Montreuil, de Lille. On y lit : « Nous visitâmes votre belle métropole, la sacristie, les richesses qu'elle renfermait, et le magnifique ostensoir que Fénélon avait donné.... C'était la Foi, voilée, qui portait un grand soleil, au centre duquel, selon l'usage ordinaire, était enfermée la sainte hostie...... La Foi avait les pieds posés sur *deux volumes* fermés, et placés de manière qu'on lisait très-distinctement, sur le dos de ces livres *Biblia sacra*, et sur celui plus bas : *Novum testamentum*. Nous rîmes beaucoup de tout ce qu'on avait débité sur cet ostensoir, et des éloges que M. d'Alembert avait donnés au prétendu monument expiatoire de Fénélon. »

La découverte de cette lettre fut transmise, par M. l'abbé Servois, à M. de Bausset, qui fit faire un carton au second volume de sa vie de Fénélon pour rectifier le fait de l'ostensoir, en renvoyant à la fin de l'ouvrage les pièces justificatives pour appuyer sa nouvelle interprétation.

L'abbé Servois fit à cette occasion une petite dissertation curieuse et intéressante, publiée dans les *Mémoires de la Société de Cambrai*, de 1817 ; dissertation qui fut l'objet d'une controverse dans laquelle, dit M. *Le Glay*, bon juge en pareille matière, M. Servois ne parait pas avoir été réfuté.

Nous trouvons aujourd'hui, dans un livre curieux et peu connu d'un écrivain du pays, un passage qui

pourra peut-être jeter un peu de lumière sur cette question encore indécise. C'est l'abbé *A. J. Guyot*, né à Gommegnies, curé à Cambrai de 1778 à 1787, qui parle ainsi, s'adressant au pape Pie VII; (1) « Un intérêt particulier joint à l'intérêt général dirige ici ma vive sollicitation (pour Fénélon). Des onze curés de la ville de Cambrai, j'étais le plus voisin de sa tombe, que j'ai révérée à loisir et avec extase pendant neuf années........ Ce digne prélat est, de nos jours, et il le sera jusqu'à la fin des siècles, l'ami de toutes les nations, de tous les états et de tous les hommes: comment donc ne serait-il pas l'ami chéri du Dieu que Rome adore?

« Que l'erreur passagère de Fénélon ne rallentisse point votre zèle à canoniser un personnage si digne d'être révéré par tous les humains (2); il serait moins grand s'il n'avait point erré; ce fut pour lui une faute heureuse qui amena la rétractation la plus prompte, la plus sincère, la plus solennelle, et le couvrit d'une gloire singulièrement éclatante.

« Il y ajouta six mois avant sa mort, un riche monument de sa parfaite soumission au saint-siége; il fit don à son église métropolitaine, d'un soleil d'or de ducats, du prix de 24,000 liv., de vingt-six pouces de hauteur. Etant curé dans Cambrai, *je l'ai mesuré*, et j'ai copié sur le registre du chapitre, l'acceptation de ce magnifique présent; en voici le dessin: Un chérubin debout sur un piédestal quarré, les deux mains élevées latéralement au-dessus de la tête, supportait le soleil dont il était surmonté; un voile d'or tombait avec toutes les grâces d'une draperie la plus délicatement imitée et couvrait avec tout le beau silence de la modestie, les yeux de ce génie céleste.

» Le même chérubin tenait un pied levé, et sous ce pied était placé en même or massif, *le livre des maximes des saints*, que Rome avait condamné. — En signe de soumission et de conformité à la décision du chef de l'église, le génie foulait ce livre aux pieds; il s'échappait en même tems de dessous ce livre, une lame d'or flottante en forme d'une bande de parchemin, sur laquelle on lisait ces paroles d'Isaïe: *Verè tu es Deus absconditus*: vous êtes vraiment un Dieu caché. Ce monument, qui devait durer selon le vœu de Fénélon, jusqu'à la fin des siècles,

(1) *Hommage et gloire aux deux illustres conciliateurs du dix-neuvième siècle, Pie VII et Napoléon-le-Grand.* Paris, 1806, in-8°, pages 115 et 116.

(2) L'ancien curé de Cambrai demandait au saint Père, dans son livre, trois canonisations nouvelles; celles de *Fénélon*, du chancelier *Gerson*, et de l'astronome *Copernic*. On conçoit encore cette demande, par rapport à Fénélon et à Gerson, de la part d'un homme d'une part élevé dans une ville pleine encore du souvenir des vertus de l'illustre archevêque et persuadé d'autre part que l'*imitation de Jésus-Christ*, une des plus belles productions de l'esprit humain, était l'œuvre du chancelier de l'université; mais il fallait que A. J. Guyot fut un bien grand partisan du système de Copernic pour vouloir faire un saint de son auteur. Aussi ne paraît-il pas que sa requête ait eu quelque suite.

fut pris et mis en fonte par les vendalistes révolutionnaires.

« Je garantis également, *sous la même foi du serment*, Saint Père, le trait suivant, que je tiens de la bouche d'une des supérieures des couvents dont j'étais confesseur ordinaire, etc. »

Ces détails si minutieux, auxquels nous ne changeons pas une lettre, donnés *sous la foi du serment* par un *ecclésiastique* qui a vécu neuf années à Cambrai, et qui s'adresse au Saint-Père, ont bien aussi leur caractère de vérité. La lettre de M. Gricourt, rapportée par M. Servois est au contraire celle d'un *militaire*, si peu initié à la connaissance des livres saints qu'il désigne deux titres pour les livres foulés aux pieds de l'ange ; l'un : *Biblia sacra*, l'autre *novum testamentum* ; et sur la remarque qu'il est d'usage que sous le titre général de *Biblia sacra*, on réunisse le vieux et le nouveau testament, il se ravise, et affirme en dernière analyse, et d'après l'avis aussi adopté par ses compagnons de voyage, qu'il pouvait bien y avoir sur les deux livres : *Novum testamentum et vetus testamentum*.

Nous ne prétendons pas affirmer que l'opinion du curé Guyot soit la seule infaillible ; il faudrait pour décider cette question sur un monument qui n'existe plus, faire des recherches plus étendues et plus savantes ; mais son dire est une pièce que nous avons cru devoir joindre au procès, pour servir un jour ce que de besoin.

A. D.

MEURTRE D'UNE FEMME DE SEIGNEUR A HESDIN, dans le 15e siècle. — En l'an 1460, le seigneur de Thiembrone était veuf depuis quelques années ; il avait fixé sa résidence à Hesdin ; une affaire importante l'ayant appelé dans la ville de St.-Omer, il y fit la connaissance de la dame Austreberthe, veuve d'un échevin de cette cité. L'intérêt l'avait attiré à St.-Omer, l'amour l'y retint ; son hommage fut agréé, et le seigneur de Thiembronne ne tarda pas à emmener la belle Audomaroise dans son joli castel d'Hesdin. « Elle avait bonne grâce d'être bonne, la dame Austreberthe, elle était preude femme et grande aumonière, et moult bien servant Dieu. » Mais les seconds mariages ne sont pas toujours heureux ; il n'avait pu dompter ses passions au joug de la famille, le sire de Thiembronne, et déjà auparavant marié deux fois, il avait eu des enfans pour lesquels l'aspect d'une belle-mère est rarement agréable. Parmi ceux, en âge de porter les armes, le nommé *Antoine* surtout n'avait vu qu'avec le plus violent dépit le nouvel hyménée de l'auteur de ses jours ; en vain, la pieuse Austreberthe avait fait parler le langage de la religion et de l'amitié, auprès de cet enfant dénaturé ; la voix paternelle restait méconnue ; les conseils les plus prudens étaient sans cesse rejetés ; Antoine paraissait obsédé d'une fureur inquiète, en proie à de sinistres desseins. Le seigneur de Thiembronne, vivement alarmé, avait de nouveau mis en usage tous les moyens propres à ramener à la

raison ce furieux obstiné; à force de caresses et de promesses favorables, il était parvenu cependant à le rendre un peu plus calme; dans le transport de la joie que lui avait causé ce retour inespéré, le pacifique châtelain avait voulu célébrer, par un festin splendide, cette précieuse concorde entre tous les membres de sa maison, une gaîté vive avait présidé à cette réunion; la dame Austreberthe s'était montrée pleine d'attentions pour le fils de son mari; et comme sa louable habitude était de rapporter avec une respectueuse soumission, les divers événemens de ce monde à la volonté céleste, elle s'était retirée à la fin du repas, dans un petit oratoire, situé à l'une des extrémités du jardin du castel. Là, prosternée devant son Dieu, elle le remerciait avec larmes du bonheur qu'elle avait ressenti de la réconciliation d'Antoine, et invoquait ardemment sa puissante bénédiction sur la tête du jeune égaré; quand tout-à-coup la porte de la chapelle s'ouvrit avec fracas, et apparût, tel qu'un réprouvé, le traître Antoine qui s'était tenu momentanément dans une exécrable dissimulation; sa voix affreuse exhalait le blasphême, et son bras parricide perça de trois coups de dague le sein d'une belle-mère qui n'avait cherché qu'à le chérir tendrement. « Ce fut ung horrible et villain meurdre, s'écrie avec raison *Duclercq*, et toutes fois nulle justice n'en fust faite. » Le coupable se réfugia dans une église, comme si le sanctuaire de la vertu devait couvrir le criminel d'un voile impénétrable, horrible abus d'une époque dépourvue d'une saine philosophie! Le coupable était le neveu du seigneur de Croy; et s'étant retiré auprès du seigneur de Reubempré, son cousin, capitaine du Cretoy, il y vécut tranquille, sans être aucunement l'objet des poursuites du magistrat; Ce funeste exemple d'impunité n'était malheureusement pas rare dans notre contrée, au 15e siècle; nous avons déjà mentionné, pour prouver jusqu'à quel point les gentilshommes de ce siècle poussaient l'audace et quelque fois la barbarie, le traitement effroyable, raconté aussi par Duclercq, exercé par l'exécuteur de la justice féodale du comte de St. Pol, aux environs de la ville de Renti, à un *compagnon*, fiancé à une jeune fille qui avait excité la convoitise de son lâche assassin (1). Deux siècles antérieurs, cependant, sous la domination française, il n'en était pas tout-à-fait de même. « Deux Artésiens, l'un nommé Alénard de Sélinan, et l'autre André de Renti, s'en rapportèrent au jugement de Louis IX sur la contestation élevée entr'eux. Le second était accusé d'avoir assassiné le fils du premier; ne s'étant pas justifié de ce crime, Louis IX le condamna à demander pardon à genoux au père du défunt, à faire 40 livres de rentes en terres à ses enfans, et à vuider le royaume pour aller passer cinq ans au service de la Terre-Sainte (2). »

(1) Histoire de Renti, p. 101.

(2) Dictionnaire de la Pénalité, par St. Edme.

Les Audomarois plaignirent extrêmement le cruel destin de la bonne dame Austreberthe; Philippe-le-Bon en eut connaissance quelques mois avant sa mort, et redit alors en gémissant ces sages paroles qu'il avait déjà vainement répétées à ses courtisans : « Les plus dignes étrennes que puissent se donner les Rois et les peuples, ce sont de bonnes lois ! »

H. P.

LES BOCQUETEAUX. 1575. — Depuis quelque temps une troupe de malfaiteurs répandoit l'effroi dans la châtellenie de Lille, déjà en butte aux courses et pilleries des *gueux* et des *hurlus*. C'étoit pitié de voir ce pauvre peuple s'enfuir des villages, où il n'avait nul moyen de défense, pour venir se réfugier dans les villes, où il n'avait nul moyen d'existence. Certains riches fermiers, plutôt par avarice que par vraie croyance dans les damnables doctrines de Luther, Mélanchton et autres, s'étoient avisés dans les commencemens que mieux valoit encore aller aux prêches entendre prier en mauvais françois et débiter maintes vileniés contre Saint Père le Pape, que de voir saccager leurs maisons, violenter leurs femmes ou leurs filles, et risquer de perdre tous les biens temporels auxquels ils avaient tant d'attache. Mais Dieu, qui par justes raisons punit souvent les avaricieux par le sujet même pour quoi ils ont pêché, suscita contre eux plusieurs enragés voleurs et *mordreurs* appelés *bocqueteaux*, à raison de ce qu'ils se mussoient le jour dans des bois d'où ils issoient la nuit pour se livrer, à l'encontre des plus riches censiers de la châtellenie, à leurs cruelles et détestables pratiques, lesquelles consistoient, ainsi que par bonne et vraie enquête il a été connu, à prendre et loier lesdits censiers par leur col, non toutesfois sans leur laisser certain passage assez libre pour qu'ils aient aisance de respirer un petit; et puis étant lesdits censiers ainsi pris et loiés, ces méchants et cruels *bocqueteaux* les appendoient en quelque lieu de leur manoir et amassoient sous les pieds d'iceux assez bonne quantité de fagots, de copures ou d'estrain, selon ce qu'ils pouvoient trouver, à quoi ils boutoient le feu et dansoient ensuite tout à l'entour, ni plus ni moins que vrais Satans et vrais Lucifers, jusques à tant que lesdits censiers eussent déclaré tout à plein les endroits où étoit mussé leur argent.

Or, lesdites pratiques, souventes fois répétées ès environs de Lille, ayant quasi fait abandonner les labeurs, et pouvant, par succession de temps, si remède convenable n'y étoit applicqué, faire tomber les bonnes gens et le pauvre peuple d'icelles ville et châtellenie dans une disette effroyable de grains et de toutes autres choses nécessaires à leur substentation, il n'étoit justice tant spirituelle que laïcque qui ne fust en émoi pour parvenir à la prise et punition desdits *Bocqueteaux*.

Un jour donc que deux d'entre eux s'étoient rendus si hardis que de venir en la ville de Lille pour y

mener joyeuse vie et dépenser en bons compagnons, le jour durant, quelque portion de l'argent qu'ils avoient dérobé, disant qu'il n'étoit de raison que eux qui avoient puni l'avarice des censiers, devinssent à leur tour avaricieux; ils furent reconnus et mis ès mains de monsieur de Marissal, lors prévost de Lille, à la semonce duquel le procès fut fait auxdits *Bocqueteaux*, qui comparurent en halle le 8 de février, l'an 1575, où siégeoit le mayeur, assisté des échevins et des *voir-jurés*, tous assis sur des coussins rouges, ainsi qu'il étoit d'usage pour les causes criminelles.

Etant bien et duement convaincus du crime à eux imputé, les deux *Bocqueteaux* furent condamnés au feu, et l'exécution confiée à M. le prévost qui, pour la grandeur du méfait et l'avertissement de ceux qui n'avoient été pris, ordonna telle manière de feu que oncques n'avoient encore vue les habitans de ladite ville, et qui pourtant fut chose pitoyable à regarder.

Car le 9 de février, entre quatre et cinq heures du soir, on attacha les deux condamnés à une *étaque* dressée au-devant de l'hôtel de ville, sur la place du marché (1). Et à six pieds entour d'eux, on alluma un grand feu qui les cuisoit sans pouvoir les brûler, vu que chacun d'eux étoit attaché à ladite *étaque* par une chaîne longue seulement de trois pieds.

(1) C'est dans cet endroit qu'est maintenant la salle de spectacle.

L'un et l'autre étoient arrivés sur la place avec une mine asseurée qui dénotoit un courage hardi, et le petit peuple tant de la ville que des campagnes qui étoit accouru en foule pour les voir brûler, commençoit à se sentir induit en compassion rien qu'à considérer leur jeunesse et leur brave maintien. Eux jetoient leurs regards à droite et à gauche et sourioient à ceux qu'ils connoissoient, car ils n'étoient gens étrangers ni de lointain pays. Pour ce aucuns les plaignoient et disoient entre eux que ce n'étoit chose juste de faire endurer tels tourmens à ces jeunes compagnons pour avoir mis à contribution de vieux ladres indiffèrents aux misères du temps, et qui préféroient enterrer leurs *carolus* que de les employer au soulagement de leurs voisins ruinés par les guerres. D'autres tenoient discours contraires, disant que nul ne seroit en seureté dans son hôtel s'il n'étoit fait rude exemple de ces traîtres pillards et effrontés *mordreurs*.

Cpendant ceux-ci, en voyant que l'enceinte formée à l'entour d'eux commençoit à flamboyer, se mirent à examiner d'un œil inquiet la distance où ils étaient du feu. Par une sorte d'instinct, ils se serrèrent contre l'*étaque* et dirent entre eux quelques paroles que le peuple ne put entendre, car le craquement des bourrées qui s'enflammoient couvroit leur voix. Mais quand cette muraille de feu se trouva complètement allumée, la chaleur devint si forte que les pau-

vres *Bocqueteaux*, ne pouvant plus l'endurer, voulurent s'élancer au milieu du feu pour voir tout en un coup la fin de leurs tourmens. Ce fut alors un horrible spectacle de voir ces malheureux arrêtés par leurs chaînes à trois pieds de la mort, et sentant pénétrer lentement ses ongles aigus dans leur chair. Ils poussaient des cris lamentables ; ils crioient : Mon Dieu! Mon Dieu ! en levant leurs mains au ciel et se dressant de toute leur hauteur comme s'ils alloient s'échapper par les airs; et puis, ils retomboient sur leurs chaines et les secouoient et se brisoient les dents à vouloir les mordre; mais rien n'y faisoit. On attisoit toujours le feu et l'on y jetoit de nouveaux alimens...... Au bout d'une heure, l'un des deux, qui déjà ne crioit plus, s'affaissa tout doucement. L'autre dura quelques minutes de plus ; mais il tomba aussi.

Et le peuple se retira en silence. Il ne lui semblait pas bon qu'on eut ainsi fait rôtir de la chair humaine. Long-temps après on en parloit encore avec grand blâme pour le magistrat, mais non tout haut ni en appert, car il y avoit pour l'autorité une vieille accoutumance de respect qui ne pouvoit pas s'effacer tout d'un coup.

N.

(*G. de Flandre.*)

CHARLES-QUINT A CAMBRAI. — Le 20 janvier 1540, six heures au soir, l'empereur Charles-Quint accompagné de deux fils de France, de sept cardinaux et des plus grands seigneurs de France et d'Espagne, arriva à la porte de St.-Georges, à Cambrai ; là, il fut harangué par Pierre Briquet, conseiller de la ville. Les rues par où il passa étaient éclairées de trois mille flambeaux, placés à quatre pieds de distance l'un de l'autre. Au milieu de la rue Saint-Georges, les marchands de toilette avaient fait élever un portique romain, offrant la remontrance de la trinité, avec les trois états de la ville en adoration. Au cimetière Saint-Nicolas, les orfèvres, maréchaux, taillandiers et serruriers, représentèrent l'entrevue de l'Empereur et du roi de France, au port de Marseille. Vers le milieu de la rue des Liniers, on voyait les enfans d'Israël recueillant, au désert, la manne du ciel, et Melchisédech présentant à Abraham le pain et le vin. C'était l'ouvrage des boulangers. A l'angle de la rue des Liniers et de la rue des Rôtisseurs, les orfèvres avaient suspendu une grande couronne impériale, environnée de cinquante flambeaux d'argent. Les taverniers construisirent, au milieu de la grande place, une tour sur un piédestal carré, aux quatre coins duquel quatre statues d'enfant laissaient couler du vin. Une multitude de torches environnaient cette tour, que surmontait un aigle déployé portant les armoiries de l'Empereur, celles du Roi, du Dauphin, du duc d'Orléans et de l'Evêque de Cambrai. Au coin de la rue de l'Arbre-d'Or, sur un arc de triomphe élevé par les drapiers, on voyait trois jeunes filles richement vêtues, qui figuraient les trois

mener joyeuse vie et dépenser en bons compagnons, le jour durant, quelque portion de l'argent qu'ils avoient dérobé, disant qu'il n'étoit de raison que eux qui avoient puni l'avarice des censiers, devinssent à leur tour avaricieux; ils furent reconnus et mis ès mains de monsieur de Marissal, lors prévost de Lille, à la semonce duquel le procès fut fait auxdits *Bocqueteau*
qui comparurent en halle le 8
février, l'an 1575, où siége
mayeur, assisté des échevir
voir-jurés, tous assis sur
sins rouges, ainsi qu'il ...e
ge pour les causes cri... vin

Etant bien et d...
cus du crime à ... *du* palais épis-
deux *Bocquete*... de décorations
nés au feu, ... *et* offrait l'illumi-
à M. le pré... *brillante*. Au-des-
deur du ... *tique*, on avait placé
de ceu... *composé* de tous les
donp ... *de* la cathédrale, qui
onc ... *moult délicieusement.*
h...

Les cérémonies religieuses eurent lieu ensuite; on remarqua que Charles-Quint prit le goupillon et jeta de l'eau bénite aux princes qui l'environnaient.

(*Notice sur les fêtes de Cambrai, par M. Le Glay*).

RAIMBEAUCOURT, (*ferme de Rimbault*) (1), est un joli village bâti au pied et sur les flancs des rians coteaux qui s'élèvent au nord

(1) Du mauvais latin *curtis*, ferme, maison, château et de *Raimbaldus*, nom d'homme.

L'un et l'autr... vallée que
la place avec ... Deûle. Le
dénotoit u... à la vue de
petit per... ommune en
des ca... est ravissant.
en fo... n vaste amphi-
me... , et encore plus
p... au milieu du-
... clochers aigus de
... ges répandus dans
...-dessus d'eux on ap-
... beffroi, le clocher et le
de Saint-Pierre de *Douai*;
...s, à l'horison, les monts de Vimy et de Saint-Eloi, ceux d'Oisy et d'Arleux, du Cambrésis, d'Erchin et de Lewarde.

C'est sans doute à cause de son heureuse position qu'Agnès, fille du châtelain de Douai, abbesse des Prés, avait voulu avoir à Raimbeaucourt les terres de son domaine qu'elle y acheta en 1243, car la difficulté de communiquer à *Douai* avec Raimbeaucourt était grande alors, il fallait faire un détour de plusieurs lieues pour y arriver à cause des marais impraticables qui régnaient entre les coteaux et la ville de Douai.

Jean d'Avesnes, héritier présomptif du comté de Haynaut, petit-fils de Marguerite comtesse de Flandre, habita Raimbeaucourt en attendant la mort de son ayeule avec plusieurs seigneurs du pays; car il nous reste de lui un acte dressé chez le curé de Raimbeaucourt le mardi devant la Chandeleur (1 février 1284), par lequel il approuve la cession faite par Jean de Chastillon, comte de Blois et seigneur d'Avesnes à Gui de Chas-

te de St.-Pol, des ter-
d'Escanaffe. Cet ac-
s sceaux de plu-
ses vassaux qui
lui, tels que
seigneur de
ng, le sé-
ieur de
, Hel-
y, Henri
caillon, le
hevaliers; Pierre
Robert d'Attiches,

Cette terre a appartenu aux maisons de Rouvroi, St.-Simon, de Contay et d'Aubermont. Elle fut érigée en baronie par Philippe IV, roi d'Espagne, en 1659, en faveur de Charles-Ignace d'Aubermont, seigneur de Raimbeaucourt, son petit-fils. Charles d'Aubermont, mort sans enfans, à Bruxelles en 169.., prenait le titre de comte de Raimbeaucourt.

Il y avait autrefois un pélerinage fort suivi à Raimbeaucourt; on y venait du Hainaut, du Cambrésis, de la Flandre et de l'Artois. Il se faisait en l'honneur de Saint-Maur. On y vendait des jarretières contre la crampe.

Le prévôt de la cathédrale d'Arras et le curé du lieu en étaient les décimateurs. La dîme se percevait à Raimbeaucourt à raison de sept au cent, mais elle n'était point due pour le trèfle et les carottes.

Ainsi que nous l'avons dit, ce village est dans une situation tout-à-fait agréable, les terres y sont en général bonnes et bien cultivées. On y voit de belles prairies, des bois, des courans d'eau, plusieurs maisons de campagne. Il a considérablement gagné depuis quelques années à cause des pavés qu'on y a construits, de l'établissement de la route de Phalempin, et surtout par la bonne administration du maire, M. Dupuis, dont le zèle et les bonnes intentions sont d'autant plus louables qu'elles sont rehaussées par une modestie et une simplicité toutes patriarcales. — Raimbeaucourt fait un commerce considérable d'allumettes de chanvre soufrées.

D.

Observations d'un prêtre sur MANNEQUIN-PISSE [*Fontaine de Bruxelles*] (1).

« .... Chacun admirait et louait ce petit *mannekin*, mais surtout les Hollandais qui n'ont point, ou du moins fort peu de pareils jets d'eau dans leur pays. *Ha! mon cher cœur*, disait certain Amstellodamois à sa femme, *admirez un peu ce petit doucereux; voici un croustilleux mannekin; regardez-bien le plaisant jet-d'eau qu'il jette.* — *Oui*, dit la femme, *si nous avions un pareil pisseur chez nous, je ne voudrais pas faire d'autre négoce de ma vie.* — *Certes*, répliqua le mari, *si je le pourrais* (sic) *transporter à Amsterdam tel qu'il est là, nous serions riches à jamais nous et toute notre famille, je vendrais son eau au prix du vin.* »

(1) Voyez *Hommes et Choses*, p. 190.

« Il se trouva parmi ces spectateurs certains railleurs, tant étudians qu'autres, qui disaient aux étrangers : quand vous retournerez en votre pays, et que vous parlerez de ce manneken-pis, on vous demandera *si vous l'avez salué*, et si vous répondez que *non*, on ne vous croira pas et on soutiendra que vous ne l'avez pas vu ; car c'est une espèce de coûtume, qu'on lui porte honneur. Sur quoi on en voyait plusieurs qui suivaient aussitôt leur conseil, et qui saluèrent le drole de *mannekin*. Les fillettes, demoiselles, même les *cloppies*, ce sont les filles dévotes, saluaient et faisaient des révérences si profondes que c'était un plaisir de les voir. Aussi y en a-t-il plusieurs du pays et de Bruxelles même, qui ne manqueront jamais de saluer ce *manneken-pis* en passant. »

. Extrait de l'ouvrage intitulé : « Vénérable histoire du très-saint Sacrement de miracle, composée en flamand par Pierre de Cafmeyer *prêtre* et *chanoine* de l'église collégiale de Sts. Michel et Gudule, et traduite en français par G. D. B. [George de Backer]. Bruxelles, chez George de Backer, 1720, avec privilége et approbation. In-fol°, figures, pages 26 et 27. »

Pour donner une idée du bon goût des flamands, il suffira de dire que, pendant le jubilé de 1720, [c'est dans la relation de ce jubilé que se trouvent les passages qu'on vient de lire], ils avaient flanqué le pauvre *manneken-pisse* de quatre grandes figures, peintes sur bois, représentant *la force*, *la prudence*, *la constance*, et *l'abondance*, attributs choisis, comme on le voit, avec un goût exquis. Les curieux peuvent voir cette curieuse fontaine avec ses ornemens de 1720, dans l'ouvrage cité ; le candide Cafmeyer, *prêtre et chanoine*, n'a pas manqué de la faire graver, sans doute pour l'édification des *cloppies*, comme il les appelle.

H. D.

LES TROIS RÉLIGIEUSES DE CAMBRAI. — Le fait que nous allons rapporter ici est à la connaissance de milliers d'individus; et quoiqu'il soit déjà vieux de quarante années, aucune voix ne s'élèvera contre l'authenticité de notre récit. Du reste, nous en empruntons tous les détails à la lettre qu'un ecclésiastique, captif dans les prisons de la terreur, écrivait, en 1794, à l'un de ses parens.

Cambrai, juillet.....

« Ecoutez ce qui s'est passé dans cette ville, le 8 thermidor an II, comme ils disent, et louez Dieu, mon cher parent ; la miséricorde suprême nous annonce de meilleurs jours.

» Le 8 thermidor, dès le matin, une foule considérable de nouveaux détenus avait été conduite à la prison de Cambrai, et cependant l'accusateur public, nommé *Cambrière*, attendait encore d'autres victimes ; mais n'ayant plus de cachots où les mettre, il avait ordonné que ce jour-là

trente-deux prisonniers seraient conduits au tribunal révolutionnaire et du tribunal à l'échafaud.

» Il était encore à la prison, et s'occupait à dresser la liste des noms qu'il voulait faire appeler, lorsqu'une charrette, venant d'Arras, amena trois religieuses hospitalières de la maison d'arrêt de cette ville, et un fermier du prince de Vaudemont. « Où faut-il les » mettre, demanda le geolier; je » n'ai plus de place où loger ces » aristocrates. — Ne te mets pas » en peine, lui répondit Cambrière, » je vais les envoyer tout droit au » tribunal et ils m'y trouveront. » Ce qui fut dit fut fait. La charrette, au lieu de descendre les quatre victimes à la prison, les descendit dans le lieu où Cambrière tenait ses audiences. Une heure après, la même charrette les conduisit, les mains liées et les cheveux coupés, à la guillotine de la place d'Armes.

» Les religieuses n'étaient vêtues que de robes noires, car on avait arraché de dessus leur tête le voile blanc dont elles étaient enveloppées. Lorsqu'elles furent montées sur l'échafaud, toutes les trois s'agenouillèrent, et il se fit un grand silence dans la foule qui les environnait, tant il y avait de ferveur dans leur prière et de majesté sur leur visage. La plus vieille des trois, Magdelaine Fontaine, âgée de soixante-onze ans, se releva, en criant avec force : « Chrétiens, » écoutez-moi; nous sommes les » dernières victimes de la terreur; » Dieu vous l'annonce par ma voix. » Demain la persécution aura cessé; l'échafaud sera détruit, et » les autels de Jésus se relèveront » glorieux! » Au même instant un bruit sourd se fit entendre, c'était le couteau qui venait d'abattre la tête de Jeanne Gérard. Thérèse Simon la suivit, et après elle, la sainte femme qui venait de prophétiser apporta sa tête à la hache.

» La prédiction de sœur Magdelaine Fontaine fournit à Lebon, à Cambrière et à leurs complices un inépuisable sujet de plaisanteries; mais le surlendemain de la mort de cette sainte femme, pâles et consternés, ils ont appris la révolution du 9 thermidor, qui brisait leurs pouvoirs et les menace de l'échafaud où tant de leurs victimes ont péri. Que Dieu leur épargne ce châtiment! »

(*G. de Cambrai.*)

LA CHANDELLE D'ARRAS.

Tradition populaire. — L'an 1105, au tems du comte Robert dit le jeune (ou *de Jérusalem*), fils de Robert Ier surnommé le Frison, la Vierge Marie apparut en accoustrement blanc, dans la cathédrale, à deux Jouvenceaux, lesquels ordinairement étaient accoutumés de jouer d'aucuns instrumens de musique, dont ils se sçavoient ayder devant l'image de Nostre-Dame, et leur présenta une chandelle de cire qu'elle tenoit en sa main, laquelle a toujours esté depuis, et est encore conservée en grande honneur et solemnité; et ores qu'elle soit souvent allumée, l'on maintient qu'elle ne se diminue aucunement; et c'est cette

chandelle qu'on appelle *chandelle d'Arras*, qui est annuellement portée sur un autel de Nostre-Dame, le dimanche après le St. Sacrement; et lors les confrères font porter à la cathédrale deux cierges pesant chacun cinquante livres, qu'ils présentent à messieurs du chapitre; et l'on assure que plusieurs par dévotion pour avoir guérison de leurs maladies, notamment ceux qui ont aucuns membres pris de feux, lesquels se lavants de l'eau dans laquelle est distillée de la cire de cette chandelle, recouvrent amendement et santé. De cette chandelle sont descendues plusieurs autres comme celles de Bruges, Fauquemberghe, Boulogne, etc.

La sainte chandelle d'Arras fut d'abord déposée dans l'église paroissiale de St. Aubert, où elle resta jusqu'en 1109, époque à laquelle on la transporta dans la chapelle de l'hospital de St. Nicolas de ladicte ville d'Arras.

En 1130, St.-Bernard vint exprès à Arras pour voir ce divin cierge.

Dans l'exposé d'un arrest de la court de parlement de Paris rendu en 1285, il est fait mention de la sainte chandelle en ces termes : *Juxtà locum ubi candela beatæ Mariæ est reposita et ubi consuetum est a Deo multa miracula operari.*

En 1476, se fit à Arras une procession générale pour obtenir la paix; et y fut porté le merveilleux cierge.

C'est ainsi que la sainte chandelle s'est perpétuée dans les siècles.

(*Extrait d'une chronique manuscrite de la ville d'Arras dont l'auteur est inconnu*). (1)

LE MOINE GONTHIER. — Les savans auteurs de l'*Histoire littéraire de la France* et Adrien Baillet, dans ses *Jugements des savants sur les principaux ouvrages des auteurs*, nous ont transmis quelques renseignemens sur un moine-poète de l'abbaye de St.-Amand, sur la Scarpe, qui vivait dans le XIIe siècle et qui par son talent a jeté quelque lustre sur son couvent, déjà renommé d'ailleurs par les doctes personnages qu'il a renfermés dans les premiers siècles de la monarchie française. On trouvera que Gonthier avait un style pur et qu'il mettait de l'art dans ses compositions, surtout, si on a égard qu'il vivait vers l'an 1160. On a de lui un poème historique, divisé en dix livres sur les expéditions de l'empereur Frédéric Barberousse dans le Milanais qu'il nomme *Ligurie.* Il est intitulé *Ligurinus, seu de gestis Frederici Barbærosæ imperatoris in Liguriâ.* Il a été plusieurs fois imprimé; d'abord à Strasbourg, en 1571, in-f°; à Francfort, en 1584; à Bâle, en 1669; on le trouve encore dans le Recueil des Historiens d'Allemagne, années 1604 et 1607. On a aussi imprimé à Bâle un Traité du même Gonthier, touchant le jeûne, la

(1) Ce manuscrit, devenu aujourd'hui la propriété de M. Hibon, avocat-général à Douai, comprend la relation des faits qui se sont passés jusqu'en 1753.

prière et l'aumône. Enfin, il a encore composé, toujours en vers, les vies de saint Syrice et de sainte Julie.

C'est dans ces termes que le savant Baillet parle du poète de St.-Amand : « Les critiques conviennent que Gonthier était un grand » génie, de beaucoup de feu, et » qu'il faisait trop d'honneur à un » siècle dont le goût n'était pas assez fin pour savoir faire le discernement de son mérite. Outre » ce grand talent qu'il avait pour » la poésie, il avait eu soin de cultiver son style et de le rendre assez élégant pour donner de l'agrément à ses vers. » L'auteur des notes sur les *Jugements des Savants* donne le *Ligurinus* à un autre poète que Gonthier de St.-Amand; toute fois cette opinion, qui enlèverait à notre religieux le plus beau fleuron de sa couronne poétique, n'a été émise que par ce seul écrivain. Les auteurs de l'*Histoire littéraire de la France* n'ont pas osé trancher cette question de paternité, ils disent seulement que le nom de *Gonthier* étant alors assez commun, l'annotateur de Baillet pourrait bien avoir raison; *et adhuc sub judice lis est.*

A. D.

HONNECOURT, Aussi nommé dans les vieux actes, *Huni-Curia*, *Hunonis-Curtis*, *Hunulfi-Curtis*, *Huncurt*, *Hunelkort*, appartient à l'arrondissement de Cambrai et au canton de Marcoing. Ce lieu, que j'ai visité avec quelqu'attention, me parait mériter une note un peu détaillée :

L'ancienne ville d'*Honnecourt*, située sur l'Escaut, à 16 kilomètres sud de Cambrai, serait digne d'être explorée par les amateurs d'antiquités. Entourée de tous côtés par un cordon de collines qui forment, de distance en distance, des mamelons plus ou moins saillans, cette bourgade semble assise au fond d'une cuve, et, sous ce rapport, elle devait présenter de bien faibles avantages comme place forte, surtout depuis qu'on fait usage de l'artillerie. Aussi nous voyons qu'elle n'a jamais soutenu de siége en règle, et qu'on s'en est toujours emparé avec une grande facilité.

Honnecourt fut démantelé pour la dernière fois en 1636. Voici à quelle occasion. Une troupe d'aventuriers picards et artésiens s'étaient organisée dans ces parages, sous la conduite d'un chef audacieux nommé *Marotel*. Ces flibustiers mettaient les villages à contribution et venaient porter la terreur jusque sous les murs de Cambrai. Un officier, nommé le sieur *de Maugré*, connu par son intrépidité, offrit d'aller attaquer cette troupe jusques dans la retraite qu'elle s'était ménagée à Honnecourt, dont il fit sauter la porte à l'aide d'une pièce d'artifice, et ayant pénétré de vive force dans cette petite ville, il la mit hors d'état d'offrir désormais un refuge à une bande armée.

Les traces des fortifications existent encore sur plusieurs points autour d'Honnecourt, qui est toujours ceint d'un large fossé à sec,

dans lequel on a établi des plantations et un tir à l'arc.

Le 26 mai 1542, la France essuya un grand échec auprès d'Honnecourt. Le maréchal de Guiche et le comte d'Harcourt, qui avaient fait leur jonction à Marquion, village d'Artois, près de la frontière du Cambrésis, ayant eté informés que la Bassée avait ouvert ses portes aux espagnols, divisèrent leur corps d'armée. Le comte d'Harcourt se porta dans le Boulonnais, tandis que le maréchal de Guiche vint former, auprès d'Honnecourt, un camp dont la tête seule fut garnie de retranchemens. On jugea que les deux aîles étaient protégées suffisamment par un bois et une ravine qui les couvraient. L'armée espagnole se présenta le 26 sur les hauteurs de Bonavis, et vint prendre position entre Honnecourt et Villers-Guislain, de sorte que les deux armées se trouvaient également sur la rive gauche de l'Escaut; Puységur et le célèbre Rantzau, qui voyaient les espagnols deux fois plus nombreux que les français, engagèrent fortement le maréchal à se retirer de l'autre côté de la rivière; ils ne purent l'y déterminer. La bataille se livra; les français firent des prodiges de valeur; mais il fallut céder au nombre. La déroute fut complète. Beaucoup d'officiers distingués restèrent sur le champ de bataille. Le maréchal de Guiche, désespéré, voulait y demeurer le dernier et partager le sort de ses braves compagnons d'armes; on l'entraîna malgré lui jusqu'à Guise, où six escadrons seulement purent le suivre.

Le lieu où la bataille s'est donnée se nomme les *tranchées*.

Honnecourt a conservé jusqu'à la révolution, un château fort, entouré de fossés, avec pont-levis. Le dernier seigneur était M. de Lannoy, qui avait un frère chanoine de la métropole de Cambrai.

Ce château présente encore aujourd'hui des restes intéressans. On y remarque les débris d'une prison.

En creusant le canal de Saint-Quentin, il y a 30 ans, on découvrit, à l'est d'Honnecourt, sur un terte assez élevé, plusieurs tombeaux de pierre blanche, semblables à ceux qu'on employait, vers le douzième siècle, pour la sépulture des personnages distingués. On n'a pu me dire si ces cercueils offraient quelques particularités remarquables. Lorsque je visitai les environs d'Honnecourt, un cultivateur éclairé, qui voulait bien me servir de guide, me fit observer des débris de construction, entre cette ancienne ville et le village de Gonnelieu. L'examen que je fis de ces restes, me porta à croire qu'ils avaient appartenu à un édifice d'origine romaine. La forme seule des tuiles me parut suffisante pour établir cette opinion.

Le monastère est en ruines. Il ne reste debout qu'une portion du

cloître, laquelle est habitée par deux ou trois ménages peu opulens. L'architecture de cet édifice était assez moderne et de bon goût. Les galeries encore persistantes sont spacieuses et élevées. L'église qui était tout à la fois abbatiale et paroissiale, a été épargnée par le marteau des destructeurs révolutionnaires, et aujourd'hui elle est rendue au culte.

Le jardin des moines, leur cour, leur cimetière, tout présente l'aspect le plus triste. On peut à peine y pénétrer à cause des ronces et des orties qui en recouvrent la surface. J'ai pourtant essayé de m'avancer sur l'emplacement des caveaux, qui doivent recéler la dépouille mortelle des abbés; mais mal m'en a pris. L'herbe touffue qui hérisse tout le terrain, m'empêchait de voir tous les mauvais pas. Je mis le pied dans une portion de voûte éboulée et une entorse fut le prix de ma curiosité. Je me retirai donc, regrettant de ne pouvoir, pour le moment, sonder les fours funéraires qui, sans doute, contiennent quelques inscriptions qu'il serait bon de recueillir. Les personnes dont j'étais accompagné furent effrayées à la vue de quelques reptiles qui se glissaient dans les herbes et entre les pierres de ces décombres; elles le furent plus encore, quand elles me virent prendre et caresser ces prétendues couleuvres qui ne sont que des *orvets* très innocens et assez communs dans ces cantons.

L'abbaye d'Honnecourt fut fondée vers 660, par un seigneur nommé Amalfride et par Childebertine, sa femme. S. Vindicien, évêque de Cambrai, y plaça d'a-d'abord des religieuses assujéties à la règle de St.-Benoît; Austreberthe, qui appartenait à l'illustre famille des comtes d'Hesdin et de Ponthieu, en devint la première abbesse. Elle fut conduite dans cette retraite, dit une chronique de St.-Bertin, par *pénéanche* (repentir) *d'amour*. Austreberthe ayant été élue abbesse de Pavilli, près Rouen, fut remplacée par la belle Auriane, fille du fondateur de cette maison. Il paraît que le voisinage des gens de guerre apporta quelque trouble parmi les pieuses bénédictines, et qu'il en résulta des inconvéniens assez graves pour obliger les abbés de St.-Bertin, qui étaient collateurs de l'abbaye, à substituer aux religieuses, des moines du même ordre.

Ce monastère, situé sur les frontières de France et des Pays-Bas, a été sans cesse exposé aux déprédations, au pillage et à tous les malheurs qu'entraîne la guerre. Aussi n'a-t-il jamais été renommé par son opulence, malgré les bienfaits dont il fut comblé, à diverses époques par un grand nombre de familles nobles, et surtout par la maison de Crévecœur,

Paul Gelic, qui écrivit, vers 1512, une chronique de Cambrai, rapporte que, sous le règne de Philippe de Valois, roi de France, on découvrit, en soulevant un marbre du vieux cloître de cette

abbaye, une casaque d'armes garnie de lames ou tables d'or et de pierres précieuses, une croix émaillée à l'antique, un heaume d'or enrichi de rubis, un bouclier d'argent, au milieu duquel on appercevait une figure de lion. La tête du cadavre portait une lame d'or avec cette inscription : *Odo. Kast. Kambr. H. A. Rest.*, que l'on a interprétée par : *Odon, châtelain de Cambrai, restaurateur de cette abbaye.*

Ce fut vers 911 qu'eut lieu la restauration dont il est parlé dans cette inscription.

Parmi les abbés d'Honnecourt, je vous citerai Jean Ier, qui, après avoir dirigé cette maison pendant plusieurs années fut jugé digne, en 1186, de gouverner la célèbre abbaye de St.-Vaast d'Arras, dont il fit rebâtir l'église, et où il mourut par la maladresse de son chirurgien, qui lui ouvrit une artère au lieu d'une veine. Au seizième siècle, Claude de Gonnelieu, natif de Cambrai et abbé d'Honnecourt, fut aumônier du duc d'Alençon que les Belges avaient proclamé le défenseur de leurs libertés.

Le 10 novembre 1757, un événement tragique jeta la consternation dans cette paisible demeure. Le prieur, vieillard plein de douceur et de bonté, fut trouvé assassiné dans son lit. Des soupçons s'élevèrent aussitôt contre un religieux nommé Dom Malo ; il fût décrété de prise de corps ; mais il parvint à s'échapper et alla mourir en pays étranger.

Je ne vous dirai pas si les bénédictins d'Honnecourt contribuaient beaucoup aux travaux littéraires et aux recherches historiques qui ont rendu leur ordre si célèbre. Je soupçonne entre nous qu'ils faisaient peu de cas des doctes compilations et des gigantesques entreprises de leurs confrères de Saint-Maur.

On célébrait à l'abbaye d'Honnecourt, le 8 octobre, la fête de Ste. Valérie, et de Ste Polline, sa sœur, qui vinrent d'Angleterre finir leurs jours au sein de cette solitude, lorsque la maison était encore occupée par des femmes.

Le Glay.

LE SIRE DE LA VIEFVILLE. — Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, avait parcouru sa brillante carrière, avec la réputation d'un des plus puissans, des plus somptueux et des plus fortunés princes de l'Europe. On vantait aussi avec raison sa loyauté, sa bienveillance ordinaire envers ses nombreux sujets, et sa générosité naturelle à l'égard des faibles et des opprimés ; mais ses mœurs ne jouissaient pas tout-à-fait de la même renommée, et l'on sait qu'il laissa bon nombre de bâtards. C'est un exemple bien dangereux pour le peuple, quand le chef du gouvernement affiche publiquement ses prouesses en galanterie et préconise ainsi par son ascendant l'adultère et la dépravation. Il trouvera toujours des imitateurs plus dangereux encore. Dans le moyen âge, on n'était guère, à la vérité,

fort scrupuleux sur cet article. Un trop grand nombre de gentilshommes ne connaissaient d'autres règles que leurs caprices, et ne savaient mettre aucun frein à leurs passions désordonnées. L'état de guerre presque continuel auquel était péniblement assujettie la malheureuse population de cette époque était surtout cause des désordres qui régnaient dans la société. L'homme d'armes, dont on avait vanté les combats, se croyait souvent tout permis dans nos cités dont il avait affermi les murs, dans nos campagnes dont il avait préservé les moissons, sa vaillance semblait lui tenir lieu de toute autre vertu ; c'était ainsi que pensait du moins messire Louis de la Viefville, chevalier, seigneur de Sains en Artois, promu par ses exploits au titre de capitaine de Gravelines, au milieu du 15[e] siècle.

Il n'avait pas tardé à obtenir la main de la plus riche héritière du canton, car les jolies filles, les veuves opulentes étaient toutes alors pour les favoris du bon duc de Bourgogne. Au reste, le capitaine de Gravelines était le type d'un beau chevalier ; malheureusement « très-luxuriait estait » et il ne fut que peu d'années fidèle à sa vertueuse épouse. Ses excès déplorables finirent même par lui faire décerner le sobriquet honteux : *grand amiral des écumeurs de filles.* Un jour, qu'à la fin d'une orgie, il s'était aventuré dans la campagne, suivi de quelques-uns de ses infâmes courtisans, tout-à-coup il apperçût assise dans une prairie émaillée, à l'ombre d'un léger taillis, et livrée à une lecture attentive, la jeune Angèle, la plus belle femme du pays, la nièce de l'abbesse de Bourbourg, de la sage héritière de Clémence, dont le monastère n'était pas encore alors transféré dans l'enceinte intérieure de cette jolie petite ville; à cette rencontre inattendue, le sire de la Viefville jeta un cri semblable à celui de l'épervier qui se précipite sur sa proie; « Pauvre Eurydice, frappée à son premier pas dans ce monde par le dard mortel du serpent caché sous des fleurs. » Angèle opposa à son ravisseur une résistance inutile, le farouche guerrier l'entraîna malgré ses horribles clameurs ; il ne fut retenu ni par l'attachement et la naissance de sa femme, ni par la vue de ses enfans, ni par les plaintes touchantes de sa victime ; Angèle fut forcée de partager sa table et son lit, et les plus affreuses menaces imposèrent silence à celle qui lui avait procuré une fortune immense et dont il aurait dû respecter le sublime caractère. Le sire de la Viefville, dans son fastueux orgueil commit publiquement l'adultère, et parut mépriser la réprobation générale. « La très-noble dame souffrait ce patiemment. » Cependant Philippe-le-Bon avait cessé de régner ; son successeur était « cette grande figure de Charles, aujourd'hui encore si peu connue » terrible justicier, amateur de la chasteté et punissant la débauche avec sévérité. L'inconduite du capitaine de

Gravelines ne pouvait manquer de lui être tôt ou tard dénoncée; il eût ordre de comparaître à son audience, accompagné d'Angèle; mais sa généreuse épouse qui ne redoutait pas à tort la justice du prince et qui n'avait cessé d'aimer le coupable, quoique la vie ne fut plus pour elle qu'un supplice, craignant les révélations fatables de l'infortunée qui lui avait été si injustement préférée, s'abaissa jusqu'à embrasser ses genoux à diverses reprises, et en versant des torrens de larmes, la suppliant d'être discrète, de taire les violences de son mari et d'avoir pitié au moins de ses enfans. Angèle, ainsi humblement et trés-instamment sollicitée et recevant d'ailleurs un présent de mille florins d'or, garda devant le duc un silence salutaire. Le chevalier était parent au surplus du seigneur de Croy. C'était un privilége. Il parvint à se faire excuser, mais il perdit le commandement de la place de Gravelines. Toute fois, la disgrâce ne corrigea pas le sire de la Viefville; il ne témoigna même qu'une noire ingratitude à la compagne qui lui avait épargné un supplice mérité; le déplaisir qu'elle en ressentit abrégea bientôt ses jours; le chevalier lui jura faussement à ses derniers momens de revenir à de plus dignes sentimens; « Il estait grand parleur et ne tenait chose qu'il promettait. » Mais sa punition approchait. Une intrigue nouvelle l'avait déterminé à faire le voyage de St.-Omer; il s'était arrêté un instant devant la *Croix Pèlerine* (1) et ce monument d'honneur et de chevalerie, en lui retraçant les faits glorieux de sa jeunesse, car il avait jouté aux côtés du brave sire de Hautbourdin, avait aussi réveillé dans son âme émue le souvenir trop longtems négligé de la belle vie et de la belle fin de son excellente épouse. Arrivé sur le marché de St.-Omer, il entendit les clameurs d'une foule considérable qui se portait vers l'hôtel-de-ville. Il s'enquit du motif de ce tumulte, et on lui répondit que le magistrat venait de recevoir la copie de la sentence exécutée par les ordres du duc Charles sur *Claude Rhynsault*, cruel suborneur de l'imprudente Zachire. Cet incident imprévu le fit rentrer en lui-même; il n'ignorait pas qu'il avait commis naguère un crime presque semblable; son sang s'échauffa, sa tête se perdit; il chancela, tomba de cheval et mourut soudainement; il n'avait pas quarante ans. H. P.

CAMBRÉSIS, *Camaracensis* ou *Cameracensis pagus*, *Cameracensium*. Ces dénominations ne paraissent dans les actes publics qu'à dater du VIIe siècle. La *Notice des Gaules*, rédigée vers l'an 395, mentionne la *cité des Cambrésiens* (*Camaracencium civitas*) parmi les 12 cités de la seconde Belgique, dont la métropole était Reims. Le Cambrésis est borné au nord par

(1) Voyez plus haut *Hommes et Choses*, pages 75 et suiv.

la Flandre et par le Hainaut, qui forme aussi sa limite orientale; à l'ouest par l'Artois, au sud par la Picardie; son étendue en longueur, depuis Arleux jusqu'à Câtillon sur-Sambre, n'est guère que de 30 kil. (six lieues); sa largeur, prise de l'est à l'ouest, est de 10 à 11 lieues. Après la conquête du pays par Louis XIV, en 1677, il fut fait un arpentage général du Cambrésis, duquel il résultat que cette petite province offrait en superficie 128,498 mencaudées de terre (la mencaudée vaut 35 ares 46 centiares), réparties de la manière suivante: terres labourées ou labourables, 113,390; prairies, 1,899; bois, 4,980; étangs, viviers, 260; jardinages et manoirs, 7,969. L'arrondissement actuel de la sous-préfecture de Cambrai, qui est formé de la province du Cambrésis, moins 4 communes, et d'environ 20 communes de la Picardie, de l'Artois, et du Hainaut, présente une superficie de 89,086 hectares. La province est baignée par l'Escaut et la Selle; elle est bordée par la Sambre, l'Escaillon et la Sensée. L'Escaut et la Sensée sont maintenant navigables. On y rencontre en outre plusieurs torrens considérables, ce qui ne se voit guère dans les autres parties de nos Pays-Bas. Il n'y a point de montagnes, car on ne peut appeler de ce nom les côteaux de Marcoing, de la Terrière, du bois de Bourlon et du Camp-de-César. Néanmoins, c'est au sud du Cambrésis que se trouve le point le plus élevé de la contrée, les hauteurs de Bonavis, situées à 145 mètres au-dessus du niveau de la mer. Les forêts un peu remarquables, déjà entamées au reste par le défrichement, sont: le bois l'Evêque, de 900 hect., celui de Walincourt, de 868 hect., et celui de Vaucelles, de 817 hect. On y voit encore les bois d'Hurtebise, de Prémont, de Busigni, de Fémi et de Clermont, mais mutilés, rapetissés par les défricheurs. Le sol, composé, dans les proportions variées de silice, de calcaire et d'alumine, est assez fertile, mais il l'est bien moins que la plupart des cantons qui l'entourent. Les grandes prairies naturelles ne se voient guère que vers le sud, le long de la Sambre. Le Cambrésis ne compte actuellement que deux villes, Cambrai et le Câteau-Cambrésis (*Castellum Cameracesii*), bâti en 1001 par l'évêque Herluin, sur l'emplacement des villages de Péronne et Vendelgies, pour arrêter toutes les courses et les ravages que faisaient dans le pays les seigneurs de la Thiérache et du Vermandois. Un diplome impérial de la même année accorde à cette ville nouvelle diverses prérogatives, entre autres les droits de marché, de péage et de monnayage. Une abbaye de bénédictins y fut fondée en 1020, sous le nom de St-André. Cette ville, cédée au comte de Flandre en 1108, rendue 10 ans plus tard à l'évêque de Cambrai, pillée et brûlée en 1133 par Gérard de St-Aubert, reconstruite et agrandie vers 1250; assiégée et prise en 1449 par les comtes de Dunois, de Clermont et de Nevers, in-

cendiée presque totalement en 1472, prise par les garnisons de Guise et de St.-Quentin en 1481, par les huguenots en 1491, brûlée par les Français en 1554, séjour d'un congrès qui amena, en 1559, la paix entre le roi de France Henri II et Philippe II, roi d'Espagne, fut prise pour la dernière fois en 1793 par les autrichiens. Ce fut par le Câteau que Louis XVIII fit sa rentrée en France, le 25 juin 1815, jour où il publia sa première proclamation, contre-signée par le duc de Feltre. Après le Câteau, le lieu le plus remarquable du Cambrésis est Solesmes, bourg sur la Selle, mentionné comme un fief important dans des chartes du VII[e] siècle. En 1437, les écorcheurs vinrent camper à Solesmes et y firent beaucoup de mal. En 1793, les Autrichiens, sous le commandement du prince de Saxe-Cobourg, y campèrent pendant 11 mois. Ce bourg a aujourd'hui une population de 5,000 habitans et fait un commerce considérable. Le Cambrésis était jadis entouré de forteresses qui le défendaient contre les incursions auxquelles ce pays était sans cesse exposé. Au nord, on remarquait Arleux, où fut détenu, en 1357, Charles-le-Mauvais, roi de Navarre, et qui fut démantelée en 1711; au sud, Crèvecœur, où est la ferme de Vinchi, près de laquelle en 717, Chilpéric fut défait et vaincu par Charles-Martel et Rainfroi; Honnecourt, où le maréchal de Guise, en 1642, éprouva, de la part des Espagnols, un échec considérable; Thun-l'Evêque-sur-l'Escaut, où il parait que les Normands furent défaits en 879 par Louis de Germanie; Haussi, dont le château fort, brûlé en 1185 par Philippe d'Alsace, fut vainement attaqué en 1254 par les troupes réunies de Marguerite, comtesse de Flandre, et de Charles frère de Saint-Louis; Estrun, qui offre, entre l'Escaut et la Sensée, un camp romain retranché, connu sous le nom de *Camp-de-César*, où s'établit, en 1793, l'armée française, que commandait le général Custine; Escaudœuvres, où le comte de Hainaut, qui tenait le parti des Anglais, avait mis, en 1339, une forte garnison, que le duc de Normandie prit après six jours de siége. — Le Cambrésis n'a pas toujours été restreint dans les limites que nous lui avons assignés plus haut; il est même probable qu'au IV[e] siècle la *Civitas Camaracensium* comprenait aussi dans son ressort le pays d'Alost, le Hainaut et le Brabant, jusqu'à la Dyle, c'est-à-dire l'ancien diocèse de Cambrai, tel qu'il existait avant l'érection des nouveaux évêchés dans les Pays-Bas. Plus tard, quand les diocéses furent divisés en archidiaconés, le nom *pagus cameracensis* fut appliqué à l'archidiaconé du Cambrésis, qui renfermait les trois décanats ou districts de Cambrai, du Câteau et de Beaumetz. Tant que le Cambrésis fut entre les mains des comtes laïcs, il éprouva peu de pertes dans son territoire; mais depuis l'époque (1007) où l'empereur Henri II unit le comté de Cambrésis à l'église de Cambrai, la faiblesse du pouvoir sacerdotal fut

souvent contrainte de céder quelque chose à l'exigence des puissans seigneurs qui l'environnaient. L'Artois lui enleva plus de 48 villages ; la Flandre lui en prit 2 ; le Vermandois avec la Picardie 18 ; le Hainaut 7 ou 8. Il y avait en dernier lieu dans le Cambrésis 12 terres seigneuriales, qui étaient décorées du titre de pairies : c'étaient Rumilli, Cauroir, Cantaing, Marcoing, Cuvillers, Bousies, Esne, Audencourt, Prémont, Blargnies, Niergni et Montrécourt. Outre les nombreuses communautés religieuses qui existaient à Cambrai, on trouvait dans le Cambrésis l'abbaye de Vaucelles, ordre de Citeaux, fondée en 1131 par Hugues d'Oisi, à la sollicitation de Saint-Bernard ; l'abbaye de Saint-André du Câteau, ordre de Saint-Benoît, dont nous avons parlé précédemment ; le prieuré des Guillemins, à Walincourt, etc. — L'industrie et le commerce ont toujours été florissans dans le Cambrésis, au point même que l'agriculture a pu en souffrir. La batiste, cette toile fine dont le nom est inséparable de celui de Cambrai, a été fabriquée, dit-on, pour la première fois vers l'an 1300, par Baptiste Cambrai, tisserand du village de Cantaing. Le lin qui sert à la confection de ce précieux tissu se récolte dans la vallée de la Sensée : il est roui, façonné et filé par les gens du pays. C'est dans le Cambrésis que les toiles se tissent, qu'elles sont blanchies, soumises à l'apprêt, ployées et imprimées. Ainsi, culture, matière première, main-d'œuvre, industrie, tout est du pays. Néanmoins, la fabrication des tissus de coton occupe aujourd'hui bien plus de bras que celle des batistes. Le Câteau possède une des plus belles et des plus riches manufactures de coton qu'il y ait en France ; Troisvilles a une fabrique importante de schalls de soie. Les tissus de mérinos se confectionnent partout dans les cantons du Câteau et de Clary. Quatre fabriques de sucre indigène sont en pleine prospérité, à la Neuville-Saint-Rémi, à Thun-Saint-Martin, à Estrun et à Cainières. — Le Cambrésis était un pays d'Etats : une assemblée provinciale, composée de députés du clergé, de la noblesse et du tiers-état réglait les affaires du pays, et votait librement les subsides demandés par le gouvernement. Louis XIV, en prenant possession de Cambrai, jura de maintenir les priviléges politiques et civils du Cambrésis ; et ce fut après avoir reconnu tout ce qu'il y avait de bon et de libéral dans cette administration provinciale représentative que Fénélon traça à Cambrai le plan de gouvernement que devait suivre son élève, le duc de Bourgogne, si la Providence avait voulu qu'il succédât à Louis XIV.

Le Glay.

L'ABBAYE DE St-AUGUSTIN-LEZ-THÉROUANNE. — Milon Ier, évêque de Thérouanne, fit bâtir en 1131, un monastère à l'extrémité orientale de l'antique capitale de la Morinie. Il y établit trois ans après des religieux de l'ordre des Prémontrés. Le fils de Thier-

ry d'Alsace ayant brûlé la nouvelle église, ce dernier leva sur son comté de Flandre un impôt pour réparer ce dommage. Philippe lui-même donna ce conseil à son père, comme une offrande qui lui serait agréable ; et à son avénement, ce prince s'empressa de concert avec Milon II de confirmer les biens et les immunités de l'abbaye de Saint Augustin.

Alelmus fut le premier abbé de la communauté naissante. Le fondateur l'appela en 1140 et lui soumit cinq autels, entr'autres Nielles et Clarques; il gratifia en même tems, dit-on, son monastère d'une partie notable de la tête de St.-Augustin : de là, le nom qui lui est resté. Le ravage commis par Philippe d'Alsace, et qui a été attribué à un ressentiment peu expliqué, eut lieu sous son successeur. En 1170, tout avait été restauré, et le pape Alexandre III s'était exprimé avec considération sur les possessions de l'abbaye. Lorsque Thérouanne tomba momentanément au pouvoir des ennemis de la France, en 1486, Desquerdes qui ne tarda pas à leur reprendre cette importante forteresse, flanqua de boulevards et de tranchées les abbayes de St-Augustin et de St.-Jean-au-Mont.

Robert Picavel, 27e abbé, avait été témoin du sac de Therouanne. Cet affreux évènement avait été précédé de la destruction du clocher, du vaisseau de l'église et de la plus grande partie de son couvent, par un corps de troupes françaises. L'abbaye de St.-Augustin était déja, à ce qu'il parait, depuis plusieurs années au pouvoir des Espagnols. Elevée devant Thérouanne, quelle part eut-elle dans les destinées de cette ville célèbre, du 12e au 16e siècle ? Gazet dit qu'elle a été conservée après 1553. « Combien qu'elle eut souffert grandes ruines et pertes. » Ferdinand d'Auchy, son 38e abbé, la gouvernait utilement en 1708. Son dernier abbé portait le même nom, il avait séance aux états d'Artois ainsi que celui de St.-Jean-au-Mont. L'abbaye de St.-Augustin qui avait 16 religieux et 10,000 livres de revenus, fit partie du diocèse de St.-Omer, et existait encore à l'époque de la Révolution, malgré un terrible incendie qui la dévora presque totalement en 1614. Voici quelques détails sur cette catastrophe :

Dans la nuit du 13 au 14 mars de cette année, vers minuit, l'abbaye de St.-Augustin-lez-Thérouanne fut presque entièrement consumée. Le dommage fut évalué de dix à vingt-mille florins. L'église avec une quantité de riches ornemens, le dortoir, le réfectoire et tous les ustensiles du ménage furent brûlés. Le bon abbé Jacques III (il était de St.-Omer, *Corbaut, Audomarenus*) qui s'était donné des peines infinies pour réparer les résultats affligeans de la néfaste année 1553, perdit en un instant le fruit de tant de travaux. Ce malheur fut l'effet d'une noire et lâche animosité. Un des moines dont la conduite avait excité de justes plaintes, avait été détenu assez

étroitement pendant quelques jours dans la prison de la communauté. Loin que cette punition l'eut corrigé, il résolut de se venger de cet affront, et, « rien de plus intelligent que la vengeance et la haine ; » la nuit même qui suivit sa sortie, ce misérable mit le feu à trois endroits différents du couvent, et l'activité des flammes avait été telle qu'avant le réveil des religieux et l'arrivée des secours des paysans du bourg. de Thérouanne qui demeuraient si près de la Lys, l'incendie avait déjà fait d'immenses progrès. Le coupable qui s'était sauvé au milieu du désordre, avait gagné les bords de la mer, pensant bien s'embarquer à Etaples, mais il fut appréhendé comme vagabond et jeté bientôt dans les cachots du château de St.-Omer, où il resta jusqu'en 1618. Les religieux se retirèrent provisoirement dans leur maison de refuge à St.-Omer, rue de St.-Bertin.

Les Normands avaient renversé le monastère construit par les soins de Radegonde, fille de Clotaire I[er], reconnaissante de l'éducation qu'elle avait reçue d'Athalbert, deuxième évêque de Thérouanne ; ce fut sur ses débris, dit-on, qu'avait été érigé celui de St.-Augustin. Ce monument figure avec grâce dans le plan de Thérouanne, exécuté par le chevalier Beaurain. Son emplacement est à quelques pas seulement de la Lys, à peu de distance de l'église de St.-Martin-au-Mont, à la droite du chemin vers St.-Omer. Son clocher ne manque pas d'élégance ni d'une certaine hardiesse. Le désastre de 1614 aura sans doute été réparé sous l'administration pieuse et favorable du cardinal Albert et de la princesse Isabelle.

Un siècle après, les religieux bénédictins de la congrégation de St.-Maur, visitèrent l'abbaye de St.-Augustin, et mentionnèrent dans leur relation littéraire, qu'elle subsistait alors avec éclat.

Du temps de Jacques III, la Porte du Saint-Esprit se soutenait encore à demi-écroulée ; ce vénérable abbé s'y rendait souvent pour méditer sur la fragilité des choses humaines ; en traversant les anciens terrassemens et les faibles et derniers vestiges de la vieille cité des Morins, son regard investigateur s'arrêta peut-être sur l'indélébile chronographe, sur le fatal *Deleti Morini* qui retentira longtems encore dans notre histoire : ne peut-on pas supposer qu'après la réédification de son abbaye, il y transporta cette fameuse pierre historique du mont de Thérouanne, comme un objet de précieuse curiosité pour son nouveau monastère ? On sait qu'on y trouva, lors du renversement de Thérouanne, cette inscription : *Jam terra vana Peris. – Jam non terra vana manebis.* Nous applaudissons toutefois vivement à la noble pensée que la main seule du patriotisme s'est agitée pour abattre ce témoin barbare d'une grande ruine ; mais est-ce celle du maréchal de Chatillon ou bien du vainqueur de Cassel ? N'est-ce pas plutôt le bras victo-

rieux du grand Roi lui-même? Oui, aimons à nous arrêter à cette idée consolante; la fidélité à toute épreuve de Thérouanne à la monarchie française lui méritait assurément cette haute et convenable réparation. Il était digne du *nec pluribus impar* de faire disparaître le *Deleti Morini* !

H. P.

DERUEZ, CHIRURGIEN-MAJOR. — César-Auguste Deruez, naquit à Leschelle (Aisne), le 23 mars 1762 (1). Soldat à 17 ans, élève en chirurgie au régiment du Roi-infanterie, il fit sept années d'études en médecine et en chirurgie aux écoles de dissection et de démonstration de Nancy. La thèse qu'il soutint *sur l'ophtalmie d'Egypte* lui valut, à la faculté de Strasbourg, le degré de docteur. Nommé chirurgien-major au 3e bataillon du département de l'Aisne, notre concitoyen fournit pendant trente et une années une carrière non interrompue de bravoure et de philantropie.

Son courage est attesté en France, sur les côtes de l'Océan, à Saint-Domingue, en Italie, en Egypte, en Syrie, en Istrie, en Prusse, en Suède; partout où nos aigles victorieures ont déployé leurs ailes, partout où nos héros ont répandu leur sang.

Si le moraliste gémit au milieu du carnage et sur le corps des ennemis, nos frères, il se console en comptant les progrès des arts et le nombre des hommes qui se dévouent pour réparer les maux de la guerre. « Sauvez l'honneur au prix des plus grands sacrifices, » dit la patrie. « Sauvez les victimes offertes en holocauste, » ainsi parle l'humanité. L'homme que nous pleurons sut entendre sa voix. Studieux et calme, il panse des blessés quand le danger surgit autour de lui; son talent défend une proie arrachée à la mort, et les fanfares énivrantes ne dérobent pas à son âme attentive la plainte et la prière des mourans.

Les ambulances lui servent d'amphithéâtres, les hôpitaux sont ses laboratoires. Annoncez la nouvelle de sa mort aux milliers d'hommes qu'il guérit ou qu'il consola dans les hôpitaux d'Arras, du Hâvre, de Metz, de Strasbourg, de l'île d'Aix, de Leyde, de Vérone, de Colmar, de Greiswald, de Norfolk, d'Elarik, et les débris qui restent de ce cortège immense seront émus de tristesse et de douleur.

Le devoir était tout pour lui; le danger n'était presque rien. Quand les Nègres massacraient les Français, à l'incendie du Cap, il demeura volontaire au milieu de cette scène enflammée et sanglante, prodiguant des secours à ses compagnons d'armes et à leurs assassins.

Malade, il revenait en France, lorsque le bâtiment américain qui le portait fut pris par des corsaires, le 3 octobre 1793. Le tems de sa captivité fut employé aux applications gratuites de son art sur les habitans des îles Bermudes.

(1) Mort à St.-Quentin le 25 avril 1834.

Ah ! Messieurs, ne craignez pas que l'imagination s'égare en face d'un cadavre jadis témoin et acteur de nos merveilles contemporaines. Le soldat a sa feuille de service, sur laquelle sont tracés en caractères non douteux, ses campagnes, ses grades, ses blessures, ses récompenses. Nous avons vu sur cette feuille la conduite de M. Deruez, permettez-nous d'en citer quelques lignes.

Le général Molitor « affirme que le chirurgien-major Deruez donna souvent des preuves du plus grand zèle et d'une habileté rare dans les occasions les plus périlleuses, notamment au siége de Stralsund, aux batailles d'Essling, de Dantzick, à Wagram, où par sa science et son humanité il a sauvé la vie à un grand nombre de militaires. »

Le maréchal-de-camp, commandant l'île d'Aix, sur le rapport des officiers de santé du pays, « atteste que par ses soins assidus, par ses connaissances chirurgicales et médicales, M. Deruez arrêta les progrès d'une maladie contagieuse qui décimait la garnison. »

Le contre-amiral Vanstabel, l'état-major du 1er bataillon du 106e régiment, celui du 2e bataillon du 15e régiment de ligne, et plusieurs généraux illustres dans les fastes nationaux, depuis 1791 jusqu'en 1815, se sont plu à témoigner avec l'expression d'une gratitude particulière et d'une entière conviction, de la noble conduite, du désintéressement et du dévouement de M. Deruez.

Il refusa un rouleau de papier-florin, donné par un des officiers autrichiens, comme à Baltimore, il avait refusé les gourdes, votées au consulat, en témoignage de reconnaissance.

Enfin, Martin Oster, vice-consul de la république, envoie M. Deruez dans la baie de Chésapeack, où tous les officiers de santé sont morts de l'épidémie régnant à bord de nos vaisseaux ; le chirurgien obéit sans hésiter un instant. Frappé lui-même de l'épidémie, il profite d'une convalescence de quinze mois pour étudier la maladie et mettre son expérience en pratique sur les pestiférés de Jaffa, dans les sables de l'Egypte.

A de si nombreux et de si loyaux services, la récompense fut donnée sans avoir été sollicitée. Le conseil de santé de Paris et la commission des secours publics lui votèrent des remercîmens pour une conduite qualifiée *au-dessus de tout éloge ;* la république française décréta que le citoyen Deruez avait bien mérité de la patrie ; la loge maçonique de Portsmouth, en Virginie, lui décerna un diplôme spécial ; et lors de la création de la légion d'honneur, Napoléon-le-Grand le décora de l'étoile des braves (2).

M. Deruez se retira du service, quand les innombrables soldats de l'Europe coalisée envahirent notre

(2) Le brevet de chevalier fut enregistré à la grande chancellerie, en 1805, sous le no 3879.

France, et lui imposèrent un drapeau. Le dirai-je, Messieurs? peut-être alors la ville de St.-Quentin, toute absorbée dans les négociations spéculatives, ne s'est-elle pas associée aux hommages rendus par l'empereur au faîte de la gloire ou renversé du piédestal, et par l'armée une seule fois invincible, réduite à former ses faisceaux sur le bord de la Loire.

Du moins que ce jour funèbre soit un jour de justice, et que la cité s'énorgueillisse du citoyen que nous avons vu naître et grandir. Sans ambition, il ne voulut porter ombrage à personne; il vécut heureux des soins d'une excellente épouse qui l'avait accompagné partout, depuis l'époque de leur union [octobre 1805]. Il était d'un commerce doux et d'un esprit juste; son cœur fut aimant, ses goûts étaient simples. Habitué à observer pour acquérir, il parlait peu, mais il opérait vite, à propos et bien: le général Marin et 74 autres mutilés, qu'il amputa le même jour, sont là pour confirmer la vérité de ce fait. Les fatigues et les années blanchissaient sa tête et désaffermissaient son corps; mais au seul récit des exploits anciens de nos phalanges ou des conquêtes nouvelles de la liberté, il s'animait d'une ardeur juvénile et se relevait de toute sa haute taille.

En quittant le service actif, M. Deruez ne cessa jamais d'être utile à ses semblables; j'en atteste les familles dont il soigna les vieux pères et les jeunes enfans; j'en atteste surtout les indigens nombreux qui le trouvèrent gratuitement et toujours prodigue de ses veilles, de son argent, de sa santé.

Ch. Quentin.

LA BATISTE. — Il y a plus de cinq siècles que le bien avisé *Baptiste* Cambrai, du village de Cantaing, montra pour la première fois à Valenciennes, ce tissu fin et léger, qu'il baptisa du nom de son inventeur; tissu dont la réputation devint bientôt européenne, et qui fut longtems une source de prospérité pour les habitans du Cambrésis.

C'était chose estimable, voyez-vous, à l'époque dont je parle, qu'une toile fine et solide à la fois, toile qui se prêtait admirablement à tous les savans points de *mirifique broderie* à laquelle les filles de nos bourgeois et les nobles damoiselles de nos châtellenies, consacraient alors tous leurs loisirs. Rien n'était séduisant comme une écharpe de *batiste*, brodée d'une guirlande de chêne et de chèvre-feuille ou de lierre; touchante allusion où la jeune et frèle châtelaine d'un riche manoir avait déposé la secrète pensée de son cœur, pour son beau cousin, chevalier à la haute et imposante stature: et qui, partant pour rejoindre l'armée de quelque comte de Flandre, avait obtenu de sa cousine ce léger mais sûr soutien de sa redoutable épée.

Il fallait voir comme se rengorgeait la glorieuse bourgeoise qui menait à l'autel, pour la béné-

diction nuptiale, sa fille, parée de son voile de *batiste*, orné de dentelles de Lille ou de Valenciennes; voile dont elle racontait avec orgueil la généalogie. La grand' mère de son mari l'avait reçu en cadeau de son jeune époux Cambrésien, quand celui-ci avait été la demander en mariage à ses parens de Tournay. Il y avait de cela plus de cent cinquante ans, et elle léguait l'heureux tissu à sa fille, aussi brillant que le jour où il avait caché, pour la première fois, les joues roses de la jeune épousée.

Quand ils avaient vu cette écharpe, tous les jeunes chevaliers allaient humblement, par tendre prière, requérir semblable don de la dame de leurs pensées.

Quand les jeunes filles avaient vu ce beau voile, elles soupiraient après le jour où il serait permis à *quelqu'un* de leur en offrir un semblable.

Ce dont riaient sous cape tous ceux qui, dans le Cambrésis, s'occupaient du commerce de la batiste, à savoir: les manans qui cultivent le lin, et leurs femmes qui le font rouir, les liniers qui le battent et le peignent, les fileuses, les tisserands, les apprêteurs, les blanchisseurs, et enfin les marchands qui le détaillent aux bourgeois de la ville, ou qui l'envoient aux étrangers. Car, avant que cette chétive petite plante des champs devienne une élégante *toilette*, il faut qu'elle passe entre bien des mains laborieuses et adroites. En revanche, l'industrie cambrésienne attirait dans le pays contentement et abondance, *ces deux suivans du labeur*, d'après la parole d'un bon vieux moine du pays.

Cambrai était alors le siége d'un clergé riche et puissant; le culte catholique y déployait toute sa magnificence. Aussi toutes les plus fines *toilettes* du pays couvraient les autels de toutes nos églises, le beau tissu ornait toutes les statues de Notre-Dame-de-grâce, dont la dévotion de nos pères avait prodigieusement multiplié le nombre; et, depuis Monseigneur l'archevêque, duc de Cambrai, jusqu'au dernier sacristain de la moindre église paroissiale, tous les prêtres avaient, suivant leur dignité ou leurs bénéfices, vingt, dix, six, ou tout au moins deux beaux *surplis en batiste*. C'était encore la *batiste* qui servait aux cornettes des religieuses, dont les couvens n'étaient pas rares à Cambrai et dans les environs.

Lorsque les Espagnols vinrent établir leur domination à Cambrai, ce fut la *batiste* raffermie par l'empois, qui environna de ses raides tuyaux la tête des graves personnages, qui ressemblait ainsi, dit un vieux historien, *au chef de Monsieur Saint Jean dans son plat.*

Bientôt le luxe vint modifier les costumes et changer leur naïve simplicité en une variété infinie de formes bizarres ou pittoresques, mais jusqu'à la révolution exclu-

sivement, la *batiste*, l'antique *batiste* suivit tous les caprices de la mode, toujours rajeunie, toujours recherchée. Le luxe étendit son domaine loin de le rétrécir. La *batiste*, qui jusqu'alors avait été réservée à couvrir de ses précieux tissus les formes délicates des femmes, ou le corps efféminé des grands personnages, la *batiste* devint la tunique ordinaire du bourgeois enrichi; il ne fut pas rare de voir des draps de lit en *batiste*, et elle tomba jusqu'à l'ignoble mouchoir de poche. Cependant, on la retrouvait encore plissé en orgueilleux *jabots*, drapée en légères manchettes; les mères de familles se fesaient encore gloire de donner à leurs filles, en mariage plusieurs douzaines de chemises du tissus national, et fesaient sonner haut cette parole à l'oreille du fiancé: « Votre fiancée a de beau linge! » D'ailleurs, le commerce de cette bienheureuse industrie cambrésienne avait pris une telle extension, elle avait des débouchés si faciles, que le pays y trouvait toujours son compte. Ah! croyez-le bien, ce qui fesait tant de plaisir à Monseigneur François Salignac de Fénelon, de vénérable et sainte mémoire, sur la face de ces bons campagnards du Cambrésis, c'était cette douce aisance que leur procurait la culture du lin, ou la préparation des fils destinés à la *batiste*.

Mais hélas! hélas! si le bon archevêque de Cambrai revenait aujourd'hui recommencer ses rêveuses promenades le long des rives de l'Escaut ou de la Sambre, que dirait-il, à voir ces faces amaigries et exténuées par un travail pénible et presque sans salaire! Il s'enquerrait sans doute, le digne prélat, avec cette voix d'ange qui fesait courir à lui les petits enfans, il s'enquerrait des causes d'une si grande pâleur et d'une si piteuse santé. Monseigneur! (je ne sais si l'on dirait encore Monseigneur, même à Fénelon). « Monseigneur, la *batiste* ne va plus, il nous faut travailler vingt-quatre heures dans des caves humides et malsaines pour gagner huit ou dix sous tout au plus, et dix sous d'à présent, Monseigneur, c'est moins que cinq sous d'autrefois. » — Et Fénelon de demander avec effroi, si la guerre ou la famine ravage encore le pays comme il advint après la bataille de Malplaquet? — « Non, Monseigneur, nos greniers regorgent de blé, et nous sommes en paix avec les étrangers, grâces à Dieu, le mal n'est pas là. Mais, voyez-vous, Monseigneur, presque tout le monde est devenu pauvre et veut paraître riche; il faut briller à bon marché, et pour que l'on puisse donner la *batiste* à bon marché, il faut que le pauvre ouvrier ne soit pas payé cher; voilà pourquoi, Monseigneur, nous sommes pâles et faibles; nous travaillons longtems pour manger la moitié de notre faim! — Si le digne prélat rentrait en ville, et qu'il interrogeât tour-à-tour les mulquiniers, les apprêteurs et les marchands de *batiste*, on lui répondrait par le même cri de détresse: « la *batiste* ne va plus! il faudrait

la donner pour rien, les tissus de coton nous ont tués; nous sommes obligés, pour soutenir la concurrence, d'affaiblir la qualité, soit à la fabrication, soit au blanchiment, et le peu de personnes qui restaient attachées à la *batiste* pour sa solidité, trompées dans leur attente, l'abandonnent peu-à-peu ; les riches eux-mêmes n'usent plus que les tissus de coton; et pour écouler le peu de *batiste* qui se fabrique encore dans le pays, il faut faire de lointains voyages, et aller porter aux étrangers les produits de notre industrie, jusqu'à ce que ces étrangers aient appris à nous imiter. Et cependant, l'existence de plus de 100,000 mille individus était attachée au commerce de la *batiste!* Si du moins le gouvernement, prenant à cœur les intérêts de ses administrés, cherchait, par des encouragemens, à ranimer cette branche d'industrie, s'il consacrait à des primes d'exportation, quelqu'un de ces millions du budget? Mais il a bien d'autres soins, le gouvernement. Hélas ! hélas ! la *batiste* est perdue! » — N'est-ce pas que notre Fénelon aurait le cœur bien gros, s'il pouvait entendre de semblables plaintes?

H. C. (*Emancipateur*).

WAZIERS. — « Or, oyez comme quoi un grand miracle advint en cetui villaige de Waziers, en l'an de grâce de Nostres Seigneur, mil quarante-neuf. L'église que les nostres avoient faict édifier à Waziers, dont aviesmes la dîme, n'étoit bâtie que de terre et de bois et recouverte en chaume; mais Sainte Rictrude, la fondatrice de l'abbaye de Marchienne, estoit sa patrone. Comme toutes les moissons estoient plus en sûreté aux alentours de l'église qu'ailleurs, on les y avoit rangées en pile et tas, de sorte qu'elle en estoit serrées de tous côtés. Le feu s'en vint à prendre à tous ces gerbes et moissons, qui s'alluma avec une fureur de ravage, comme on n'avoit vu de mémoire d'homme; mais les flammes passoient sur l'église, tournoyoient sur le clocher sans qu'onc y print le feu. Pendant que l'on n'apercevoit plus que les flammes, advint que Sainte Rictrude fut vue tout au travers, avec un visage rayonnant de gloire et de béatitude. Par ainsi l'église fut préservée par sa sainte intervention, dont grand los lui est dult. »

Ainsi parle un moine de Marchiennes, de l'incendie qui eut lieu à Waziers, en 1049. Les moines de cette abbaye, avaient la dîme de cette église ; ils voulaient la mettre en réputation, et ils y parvinrent au moyen de ce prétendu miracle. Une église couverte de paille, bâtie en bois, qui ne se consume pas, entourée de flammes, était un fait merveilleux; et, les moines de Marchiennes, rusés mâtois, comme nous les montre leur histoire, n'eurent pas de peine à en faire alors un miracle. C'était le bon tems, pour conduire les peuples! les gouvernans doivent bien le regretter, car après tout, ne valait-il pas autant pour

eux régner sur des brutes que sur des hommes?

La dîme de ce village, passa dans le quatorzième siècle, de l'abbaye de Marchiennes au chapitre de Saint-Pierre à Douai. Depuis l'établissement de la féodalité, les habitans de Waziers étaient restés *hôtes*, c'est-à-dire serfs de leurs seigneurs; dans ce même siècle, Nicolas Chevalier, seigneur de Waziers, leur donna une loi et un échevinage.

Au voisinage de Waziers, était un fief nommé la Rosière, appartenant à Michel de Waziers, auquel Marguerite, comtesse de Flandres et de Hainaut, avait accordé par des lettres, de l'an 1268, le sang, le wan et le lairon (1), retenant à elle la haute justice.

Michel habitait un petit castel, élevé sur son fief de la Rosière; pour toute famille, il avait une fille de dix-huit ans, nommée Jolende, fort belle, fort agréable, fort recherchée par la noblesse du pays. C'était à l'époque, où l'empereur Henri V vint, sur la demande du comte Bauduin, assiéger dans Douai Robert de Jérusalem, comte de Flandres, pour le contraindre à remettre cette place à Bauduin, qui, par faiblesse, l'avait livrée à son cousin. Les troupes de l'empereur étaient logées dans les environs de Douai; elles occupaient Waziers. Un chevalier de la Souabe, jeune et vaillant, avait, avec les lances qui l'accompagnaient, reçu l'hospitalité dans le château de Michel de Waziers. Il s'éprit éperdument d'amour pour Jolende, et chercha par ses gestes, ses regards et ses attentions, à lui faire connaître son amour, ne pouvant le lui faire comprendre dans son tudesque langage. Jolende n'avait pas été insensible à la passion du beau chevalier; mais, Michel de Waziers, qui s'en était apperçu, en était fort courroucé. Ne pouvant mettre le jeune allemand hors de chez lui, il avait pris le parti de surveiller avec attention les deux amans, et il cherchait tous les moyens d'empêcher qu'ils ne se trouvassent ensemble: leur passion s'en était accrue. Cependant, Robert de Jérusalem avait su gagner l'amitié des Douaisiens; ils défendirent la place vaillamment, et soutinrent trois assauts successifs, après lesquels l'empereur se vit contraint de lever le siège, et de reprendre avec son armée, la route de ses états. Le jeune allemand dût quitter le castel de Michel de Waziers; mais avant de partir, il avait été assez heureux pour faire comprendre à Jolende, que bientôt il reviendrait: qu'il tenterait de l'enlever, et que s'il réussissait, il l'emmènerait en Souabe, où il l'épouserait.

Au moyen de l'or qu'il avait largement distribué, le chevalier se présenta huit jours plus tard, à minuit, à la poterne de la Ro-

(1) Moyenne justice: droit de publier les bancs et de recueillir les amendes; et justice entière sur le lairon flagrant [voleur].

sière : elle lui fut ouverte. Il pénétra sans crainte dans le castel; mais, son secret avait été trahi. Comme il cherchait à gagner l'aile du bâtiment qu'occupait Jolende avec ses femmes, il fut saisi, garroté et entraîné dans la salle, où Michel rendait justice. Là, le bailli du justicier l'accusa d'avoir pénétré, comme lairon et malfaiteur, dans le castel de la Rosière, à mauvais dessein. Michel, avide de vengeance, le condamna de ce fait à la pendaison; et le lendemain, comme Jolende, inquiète de ne plus entendre parler de lui, allait à Douai, pour s'enquérir de la direction qu'avaient prises les troupes de l'empereur, elle aperçut son corps pendant au Gibet (2). Cet horrible spectacle la frappa à ce point, qu'elle en perdit la raison, et qu'elle ne la recouvra jamais.

La terre de Waziers appartint à la maison de Wavrin dans la suite, et passa après à celle de la Tramerie. D.

PHILIPPE GAULTIER. — *Philippus Gaulterus de Insulis*, né à Lille en Flandre, dans le 12e siècle, passa une partie de sa jeunesse à Châtillon; ce qui l'a fait nommer aussi *Gualterus de Castellione*, ou *Castellionensis*, pour le distinguer d'autres Gaultier ses contemporains, et surtout d'un *Gualterus de Insulis*, évêque de Maguelone, qui le précéda de près d'un siècle : cela n'a pas empêché que dans la suite on ne les ait souvent confondus. Quelques auteurs parlent d'un voyage à Rome, par notre Philippe Gaulthier, qui, de retour en Flandre, fut fait chanoine, et ensuite prévôt de la cathédrale de Tournai. On croit qu'il mourut en cette ville en 1201. Ce qui a transmis son nom à la postérité, est un poëme héroïque latin en dix livres, en vers hexamètres, intitulé *Alexandreis, sive Gesta Alexandri magni*, qui parut vers 1180. Cette *Alexandreïde* eut tant de vogue que dans le siècle suivant, lorsque Henri de Gand écrivait son traité des hommes illustres, on la substituait aux poèmes des anciens dans les écoles de la Belgique. On voit en effet, dans plusieurs manuscrits de cet ouvrage, des indices qui confirment cette remarque de Henri de Gand. Il n'en faudrait pas conclure que l'Alexandréide eut quelque droit d'entrer en parallèle avec l'Enéide. Gaultier n'a rien de comparable à Virgile. On pourrait, sous quelques rapports, l'assimiler à Lucain. Il marche comme lui sur les pas de l'histoire, et Quinte-Curce est son fidèle guide. On trouve chez l'un et chez l'autre poète, de grands sentimens, des peintures énergiques et de l'enflure. Gaultier n'est point dépourvu d'imagination ni de verve. Il a quelquefois de beaux détails, des expressions heureuses, et même des vers qui sont devenus proverbes, tels que ceux-ci par exemple :

(2) Le Gibet etait élevé sur la route de Douai à Lille, au cabaret encore nommé aujourd'hui *le Gibet*.

Incidis in scyllam cupiens vitare Charybdin.
. . . .
Instabile est regnum quod non clementia firmat.

On lui a reproché, de son tems, d'avoir mal observé les règles de la quantité dans plusieurs noms propres grecs ou asiatiques, ce qui n'est pas très important: mais ce qui nuit plus à son poème, c'est un vice dominant dans ces siècles barbares, c'est la recherche des pointes, des contrastes de mots et autres puérilités alors à la mode, dont on voit un exemple dès le premier vers:

Gesta ducis Macedûm totum *digesta* per orbem....
Musa refer. *etc.*

Et ailleurs:

Inclitus ille Clitus, etc., etc.

Telle est encore l'affectation de mettre à la tête du premier mot de chaque livre une des lettres qui forment le nom de *Guillermus*, à qui l'Alexandreïde est dédiée. Ce Guillaume avait été évêque de Tournai et ensuite archevêque de Sens et de Reims. Parmi ces goûts bizarres du tems, on distingue encore celui d'introduire partout la religion. Aussi le chanoine Gaultier n'a-t-il pas manqué d'amalgamer, et quelquefois assez adroitement, des idées théologiques et des histoires de la Bible avec l'histoire d'Alexandre. On est fort étonné aujourd'hui de rencontrer là nos mystères; mais cela est moins étrange que de les voir, vers le même tems, représentés avec une vogue étonnante par des histrions sur leurs tréteaux ambulans. Malgré tous ces défauts on peut regarder ce poème et la *Philippide* de Guillaume le Breton, qui parut environ 60 ans après, comme deux phénomènes assez brillans au milieu des épaisses ténèbres qui couvrirent l'Europe depuis la décadence de l'Empire Romain jusqu'à la renaissance des lettres en Italie. On a de Philippe Gaultier: I. *Alexandrei dos lib. X.* La première édition, dont le titre est *Gesta Alexandri magni*, est demi-Gothique, in-4° sans indication de lieu ni d'année. Les autres sont de Strasbourg, 1513, in-4°; Ingolstadt, 1541, in-8°; Rob. Granjon, 1558, in-4°; Ulm, 1559, in-12; St.-Gall, 1659 et 1693, in-12: ces dernières sont les meilleures. II. *Libelli tres contra Judœos, in dialogi formam conscripti*, Leyde, 1692, in-12; dans le recueil intitulé: *Veterum aliquot Galliœ et Belgii scriptorum opuscula sacra.* III. *De SS. Trinitate tractatus*, publié en 1721 par Bernard Pez, tom. 2, *Anecdot.*, part. 2. Quant au recueil de poésies latines qu'on voit en manuscrit à la bibliothèque du roi à Paris, n° 3245, sous le nom de *Gualteri de Insulâ*, contenant des pièces satiriques sur les dérèglemens du clergé, il parait constant que ces poésies ne sont pas de Gaultier de Lille, mais d'un aultre Gaultier, surnommé *Mapes* ou *Mapœus*, archidiacre d'Oxford, et chapelain de Henri II, roi d'Angleterre, vers l'an 1210.

DECROIX.

CROQUIS SUR JEAN BART. — *Jean Bart!* Le nom le plus populaire entre tous ceux des marins français, et, il faut le dire, celui auquel s'est attachée la popularité tout à la fois la plus honorable et la plus grotesque! De grands exploits firent la moitiée de cette renommée éclatante; quelques plaisanteries de courtisans firent le reste.

Si l'on rencontre un marin brusque, jureur, buvant beaucoup, chiquant toujours, et fumant autant qu'il chique; un marin qui crie et larde sa conversation de termes particuliers à la navigation; un marin qui n'a aucune habitude de la vie des salons, y est embarrassé et peu poli, on dit: « C'est un Jean Bart! » On se figure que tous les marins ont les traits de ce demi-sauvage traditionnel, et par là on fait également tort aux marins d'aujourd'hui et à Jean Bart.

Les officiers de la marine, à présent, ressemblent à tous les gens bien élevés; ils ont de bonnes manières et méritent l'accueil qu'on leur fait partout où on les reçoit et où l'on sait les estimer. Quant à Jean Bart, il n'était point ce qu'on s'est amusé à le faire. Assurément, ce n'était point un homme du monde, un homme de cour, un de ces élégans qui montraient à Versailles au petit lever de Louis XIV, leurs riches broderies, leurs dentelles précieuses, leurs longues plumes et comme a dit Molière:

Le mérite éclatant de leur perruque blonde.

Il n'avait pas eu à perdre tout le tems qu'il fallait aux gentils-hommes pour apprendre les grands riens de l'étiquette, l'important vocabulaire de la courtisannerie; dès son enfance il avait couru la mer, et ce n'était ni dans la barque de pêcheur où son père l'avait amariné de bonne heure, ni à bord des navirès du commerce hollandais, qui furent sa première école d'application, qu'il avait pu se familiariser aux belles manières et au beau langage. Certes, il devait mal parler Vaugelas; il n'aurait rien entendu à Ninon coquetant; il aurait peu apprécié M. de Benserade; mais tout ce qui était vraiment grand et noble, il le comprenait à merveille. En veut-on une preuve? La voici, entre mille autres que je pourrais choisir.

Jean Bart était capitaine de vaisseau et s'était déjà couvert de gloire dans vingt occasions, dont une seule aurait suffi pour l'illustration d'un officier de marine; il alla à Versailles, où le roi le reçut avec une grande distinction, mais lui parla de son embarquement de 1695, qui n'avait pas eu tous les résultats qu'on en espérait. Ce n'était pas un reproche que Louis XIV prétendait adresser au commandant de la division de 1694 qui avait sauvé le convoi des grains en battant l'amiral Hidde: une telle pensée n'était pas venue au roi! Jean Bart n'entendit pas froidement cette appréciation juste d'un fait sur lequel il n'avait pu avoir aucune influence; il n'en té-

moigna rien au souverain, mais il partit pour Dunkerque, et quand il y fut arrivé, il demanda à aller troubler la pêche des Hollandais, quoiqu'il sût bien qu'une forte escadre anglaise bloquait son port, et que les anglais avaient armé aussi contre lui. Il sortit, fit une croisière, et quand il rentra en octobre 1696, il écrivit une simple note au comte de Toulouse, amiral de France. J'ai l'écrit autographe sous les yeux, et je le transcris fidèlement. (Il n'a jamais été imprimé).

« Le Roy ayant dit au chevalier Bart, lorsqu'il a eu l'honneur de salüer Sa Majesté, qu'il n'avait pas esté aussy heureux cette campagne que les précédentes, il vous supplie très-humblement, Monseigneur, de vouloir bien informer Sa Majesté :

» Qu'estant sorty de la rade de Dunkerque le 17e mai, la nuit, il fut obligé de traverser, le boutefeu à la main, vingt-deux vaisseaux de guerre anglois qui estoient mouillez hors des bancs pour lui boucher le passage.

» Ensuite, après un mois de croisière, fit rencontre d'une flotte hollandoise, escortée par cinq vaisseaux de guerre, qu'il attaqua, et s'en rendit maistre; brusla trente vaisseaux marchands, dont le moindre était de cinq ou six cents tonneaux, nonobstant une escadre hollandoise de treize gros vaisseaux de guerre, et deux bruslots qui estoient à trois lieues au vent de luy, quant il commença le combat, et qui se treuvèrent à deux portées de canon quand il fut finy, ce qui l'obligea à mettre le feu à quatre desdits vaisseaux de guerre, après avoir mis onze ou douze cents Hollandois dans une frégate de vingt-six pièces de canon qu'il renvoya. Il a de plus, avec une si petite escadre, empesché, cette campagne, la pesche du hareng, de quatre ou cinq cents bastimens. que les Hollandois ont coutume de faire, n'en ayant envoyé cette année que trente ou quarante.

» Après quoy leur flotte destinée pour Moscovie a relasché à Norvège, quoyqu'escortée de huit vaisseaux de guerre, parce qu'ils avoient appris que le chevalier Bart croisoit si fort au nord, qu'ils n'en sont sortis que pour retourner en Hollande, sans avoir achevé leur voyage, après qu'ils l'ont sceu arrivé à Dunkerque. Et leur grande flotte qui avait coutume tous les ans de faire trois ou quatre voyages dans la mer Baltique, en Norvège, n'en a fait qu'un celle-cy, et cela avec une très-grande escorte.

» En sorte que la petite escadre de Sa Majesté, qu'il avait l'honneur de commander, a obligé les ennemis pendant cinq mois d'entretenir cinquante-deux vaisseaux, divisés en trois escadres, l'une commandée par le contre-admiral bleu d'Angleterre, nommé Bemboo, l'autre par Mingder, et la troisième par Wanzel.

» Enfin obligé de relascher à la

fin de ses vivres, il fut aussi obligé de traverser lesdites escadres de Bemboo et de Wanzel, de trente-trois vaisseaux de guerre qui l'attendoient dans son passage. »

Eh bien! cela est-il assez beau et fier! Y a-t-il là un assez haut sentiment de dignité, blessée d'abord, et ensuite satisfaite! Et sous la simplicité énergique de ce rapport, court, sans emphase, y a-t-il assez de finesse! Comme le nom du chevalier Bart est bien placé dans cette phrase où l'auteur de la note oppose la crainte qu'il inspire, aux forces des Hollandais qui relâchent en Norwége! Qui aurait eu plus d'esprit parmi les courtisans, et qui l'aurait déguisé avec plus d'adresse?

Et c'est cet homme qu'on s'est plu à représenter comme une espèce de paysan grossier, n'ayant d'autre intelligence que celle du métier de la mer! Louis XIV fut sensible à l'action et au récit de Jean Bart; il n'analysa pas grammaticalement, comme auraient fait les savans de l'hôtel de Rambouillet, l'écrit que lui adressait le capitaine de vaisseau, et où l'on aurait pu reprendre tant de fautes de français; il en saisit le sens élevé, il jugea le cœur de Jean Bart par son propre cœur, qui était noble, et il récompensa le commandant de son escadre de Dunkerque en lui accordant deux faveurs: une pension annuelle de deux mille livres, et pour son fils le grade de lieutenant de vaisseau; puis le 27 avril 1697, il l'éleva au rang de chef d'escadre.

On a raconté qu'à cette occasion, Louis XIV, ayant annonçé lui-même cette grande nouvelle à Jean Bart, dans la galerie de Versailles, celui-ci répondit au roi: « Vous avez bien fait, sire! » On a dit que cette réponse avait fait sourire les courtisans et inspiré à Louis XIV une bonne répartie: « La réponse de M. Bart est excellente: ce n'est point du sot orgueil, mais la juste conscience de ce qu'il vaut. » Je ne sais si cela s'est passé ainsi; mais je suis très-disposé à le croire. Jean Bart avait vu les courtisans dédaigneux avec lui, comme ils l'étaient avec Molière; il avait compris Louis XIV, et s'était redonné devant tout le monde la place honorable que des railleries avaient essayé peut-être de lui faire perdre dans l'estime du roi.

Maintenant, qu'il se soit présenté à la cour dans un habit d'or, doublé de drap d'argent, j'en doute, mais qu'importe? C'était le chevalier de Forbin qui le présentait; Forbin était un homme de cour, plaisant de son naturel, et d'ailleurs rival de Jean Bart; pour ces trois raisons, il n'était pas fâché, sans doute, de faire faire une gaucherie au marin dunkerquois; et celui-ci, qui ne connaissait la cour que par sa renommée de luxe et d'éclat, avait cédé aux insinuations de Forbin, qui avait été *montrer l'ours* paré de rubans aux petits marquis et aux Célimènes de l'œil-de-bœuf.

Un des grands hommes du siècle avait deviné Jean Bart; ce fut Vau-

ban qui, à la paix de 1678, le fit faire lieutenant de vaisseau. Lorsqu'en 1694, Bart, qui était chevalier de Saint-Louis, eut repris sur l'amiral Hidde le convoi de blé venant en France du Danemarck et de la Pologne, Louis XIV lui donna des lettres de noblesse. En 1693, il avait combattu sous l'amiral de Tourville à Lagos, et, avec le vaisseau *le Glorieux* qu'il commandait, avait forcé six bâtimens de s'échouer et de se brûler. La carrière de Jean Bart, qui pouvait être longue encore parce que la force et l'énergie étaient en lui les mêmes à cinquante ans qu'à trente, se termina bien malheureusement. Il donnait des soins à un armement considérable que nécessitaient les contestations pour la succession d'Espagne, quand une pleurésie le tua en peu de jours. Il mourut le 17 avril 1702, cinq ans, jour pour jour, après qu'il eût été fait chef d'escadre. Il était né d'un marin de Dunkerque, en 1651.

Jean Bart était grand, bien fait, supportant sans peine toutes les fatigues de la mer. Ses traits étaient réguliers, ses yeux bleus, ses cheveux blonds; il avait le teint frais et animé; l'expression de sa figure était grave, ce qui ne l'empêchait point d'avoir une physionomie *tout-à-fait revenante*, selon l'expression d'un homme qui l'avait beaucoup connu, son concitoyen Faulconnier, le Grand Bailli et l'historien de Dunkerque. Jean Bart était un homme de beaucoup de bon sens, d'un esprit net, et comme j'espère l'avoir démontré, assez fin: peu brillant dans les conversations, mais solide. Il n'écrivait pas mal, car il disait toujours très-bien ce qu'il voulait dire. Quant à son écriture, elle était lourde, mal conformée, tremblée; sa signature ressemble beaucoup à celle que font les gens du peuple avec des plumes mal taillées ou des allumettes noircies.

Il savait l'orthographe comme tous les matelots et les gentilshommes de son tems. Il était sobre, actif, intrépide, audacieux, prompt à prendre un parti dans le danger et calme au milieu des combats. La présence d'esprit et le sang-froid ne l'abandonnèrent jamais dans les circonstances difficiles du commandement. Il manœuvrait fort bien un vaisseau et une division. Il se montra toujours désintéressé; aussi ne laissa-t-il aucune fortune. Son fils est mort vice-amiral; c'était un brave et bon officier. Jean Bart a fait souche de bons hommes de mer. Beaucoup de gens qui s'appelaient Bart, et qui n'étaient point les parens de Jean avant son illustration, se sont dits de sa famile.

A. Jal.

La notice que nous venons de transcrire doit donner l'idée la plus avantageuse de la *France Maritime*, d'où elle est extraite. On y trouve avec des faits nouveaux des aperçus ingénieux, pleins de tact et d'exactitude. On pourrait ajouter que si Jean Bart, homme de mer pratique dès son enfance,

manquait à Vaugelas en parlant ou en écrivant, ses fautes de français sont au moins aussi excusables que celles de l'illustre Lapeyrouse, natif d'Alby, qui n'en éprouva aucune atteinte dans sa renommée d'habile et d'intrépide navigateur. C'est pitié de voir un mérite aussi positif que celui d'un homme de cœur et d'exécution, pesé dans la balance d'un éplucheur de syllabes ou d'un aigle dans l'art de mettre sa cravate. Notre tems, et c'est une vérité à reconnaître, a fait justice de cette tyrannie de salon, qui disgraciait pour une salutation gauche ou une violation des règles de l'étiquette, le héros admiré même des ennemis qu'il venait de battre, et maintenant l'inhabileté de Turenne dans les cours n'effacerait pas l'éclat de ses victoires. Honneur, sous ce rapport, à Bonaparte! Il avait remis les hommes à leur place, sachant bien qu'il ne devait pas ses conquêtes au jargon conventionnel des courtisans, mais aux talents de ses officiers et au courage de ses soldats.

*** (*J. de Dunkerque.*)

CAVEAU DES DUCS DE BRABANT. — Le caveau où l'on a déposé le jeune prince, fils du roi *Léopold* et de la reine Marie d'Orléans, né le 24 juillet 1833, mort le 16 mai 1834, se trouve dans le chœur de l'église de Sainte-Gudule; il a été ouvert samedi soir, 17 mai, il contient les dépouilles mortelles 1° de Jean II, duc de Brabant et de sa femme Marguerite, fille d'Edouard Ier, roi d'Angleterre et d'Éléonore de Castille; 2° d'Antoine, fils de Philippe-le-Bon; 3° d'Erneste, archiduc d'Autriche, et gouverneur de la Belgique.

Les inscriptions ci-jointes se trouvaient autrefois toutes dans le chœur, visibles aux yeux de tout le monde; mais un nouveau pavement de marbre les a malheureusement fait disparaître. On a néanmoins pris la précaution de les reproduire en partie, en caractères gothiques, sur les murs intérieurs du caveau d'où nous les avons transcrites. La tombe en marbre noir, surmontée d'un lion qui se trouve aujourd'hui au côté gauche du chœur, était anciennement placée sur ce même caveau et fut entièrement érigée aux frais de l'archiduc Albert.

Sur le mur intérieur à gauche se trouve en caractères gothiques, l'inscription suivante:

In hac Tumbâ jacet Johannes secundus Dux Lotharingiæ, Brabantiæ et Limburgiæ, qui obiit anno Domini MCCCXII.

A côté sur la même muraille on lit:

Hic subtus jacet Margareta Eduardi primi regis angliæ filia quæ erat conthoralis Johannis secundi ducis Brabantiæ.

La troisième inscription se trouve sur le mur à droite:

In hâc Tumbâ jacet nobilis Anthonius filius primogenitus illustrissimi et strenuissimi principis Domini Philippi Burgundiæ, Lotharin-

giæ, Brabantiæ et Limburgiæ Ducis moderni nec non Flandriæ Arthesiæ Burgundiæ et Namurcensis comitis. Qui quidem Anthonius obiit anno MCCCCXXXI; quintâ die mensis februarii.

A côté d'un coffre en plomb, on a trouvé une épée sur laquelle sont représentés plusieurs lions, ayant tous un pal en travers, qui est dans le blason le signe de la bâtardise. On suppose que cette épée aurait appartenu à un fils naturel de Philippe-le-Bon. Elle est longue de 5 pieds, 2 ou 3 pouces; le fourreau en argent doré est d'un travail curieux, et les armes papales y sont figurées plusieurs fois avec le lion barré; la lame n'a pu être ôtée du fourreau à cause de la rouille. On a trouvé aussi une petite boite en bois de chêne, renfermant une urne en argent doré de la plus belle forme, contenant le cœur du prince Erneste, avec cette inscription : (1)

Ser. Pri.
Ernesti. Archid. Aust. Belgii Gubern. Brussellis. A. C M. D. XCV.
D XX. Feb. Piiss. Defuncti Cor. Hoc
in Vasculo conditur.

C'est le même prince Erneste qui se trouve tout armé dans le chœur, vis-à-vis du lion. On lisait autrefois au-dessus de sa tête l'inscription suivante :

Mémoriæ Ser.mi Principis
Ernesti Archiducis Austriae
Maximiliani Secundi Imp.
F.
Ex Maria Caroli V. Imp. F.
Ferdinandi I Nep. Maxm Abn.
Rudolphi II fratris.
Qui cum Regnum Hungariae et finitima
Loca per annos XVII
Fortiter feliciterque administrasset
Ad Belgii gubernacula
A Philippo II Rege avunculo vocatus
Easdem provincias, etsi brevi XIII
Mensium Spatio
Cum æternâ suâ laude et gratiâ rexit.
In avitâ Religione, in pace, in imperio
Reducendo, intentus,
In iisque curis mortuus anno MDLXXXXV.
X Kal. Mart.
Cum vixisset annos XLI. Menses VIII. Dies V
Posuit Albertus Archidux Austriae
Belgii Princeps
Singulari in Fratrem affectu;
Ejusque Corpus
Ex adverso in tumulo Ducum Brabantiae
Reliquit:
Monumentum hic Voluit exstare.

On lisait encore autrefois dans le même caveau, sur une planche de cuivre attachée à la muraille, mais qui n'a point été retrouvée jusqu'ici, l'inscription suivante :

Ernestus Dei gratiâ Archidux Austriæ, Dux Burgundiæ, Stiriæ; Carinthiæ, Carniolæ, Wirtembergiæ, Comes Habsburgi et Tirolis,

*Maximiliani II Imperatoris Filius Belgicarum Provinciarum Gubernator, moritur Brussellis anno MDXCV die ** Februari.*

Ætatis suæ anno XLI. mense VIII. d. V.

Sur un des tombeaux on a encore trouvé une barrette de cardinal, en velours, ornée de broderies d'or et de perles fines. Ce bonnet est en lambeaux, mais assez bien conservé pour en deviner la forme. *(Indépendant).*

(1) Une chose fort remarquable, c'est que la boite en chêne est parfaitement conservée, tandis que les chevilles en fer qui en liaient les joints, n'ont pu résister à l'action du temps.

COMBAT DES QUATRE RÉGIMENS, A LILLE. [AVRIL 1790]. — Nous trouvons dans la dixième livraison de l'*Histoire parlementaire de la Révolution Française* (1), de MM. Buchez et Rouy, les détails suivans, extraits d'un journal de l'époque, sur le combat des quatre régimens, à Lille, en avril 1790, et sur les causes qui l'ont amené.

« ..... Un événement imprévu, mais vivement désiré par la population, une imprudence royaliste, vint soustraire la ville de Lille à la domination militaire de la cour.

» Plusieurs lettres de Paris avertissaient les Lillois de se tenir sur leurs gardes, qu'il y aurait chez eux une crise meurtrière.... Livarot, Noyelle, fugitifs de l'assemblée nationale, Lusson et cette Mme. de Clermont-Tonnerre, souvent couchée sur le livre rouge, n'avaient trouvé rien de mieux à faire que de distribuer une vingtaine de mille francs dans les cabarets, et d'affranchir la boisson des régimens de cavalerie de l'ex-prince de Condé, la colonelle-générale, et celui des chasseurs de Normandie, tous deux prévenus d'aristocratie. On voulait commencer la guerre civile à Lille en les faisant battre contre royal-vaisseau et la couronne, deux régimens (infanterie) fidèles à la nation, et tous deux jacobins.

« La querelle commença par des propos insultans de la part des deux régimens aristocrates attroupés par petits pelotons dans les rues contre les soldats des deux régimens patriotes; maintes réparations en duel furent demandées à l'instant, et l'affaire devint bientôt animée, et si générale, qu'un piquet à cheval des chasseurs, commandé par un capitaine et un lieutenant, chargea, le sabre à la main et au galop, l'infanterie démocrate....

« Ceci se passait le 7.

« Les deux régimens adverses n'étaient pas tellement aristocrates qu'il n'y eut parmi eux nombre de soldats de bon sens, très-peu jaloux de se faire fusiller pour conserver à J.-F. Maury ses 60,000 livres de rente, et à Mme. de Clermont-Tonnerre ses places sur le livre rouge. Le 8 au matin, ils parviennent à obtenir qu'on nommera vingt députés de chaque régiment et un capitaine pour entrer en négociations; mais les députés des chasseurs de Normandie reçoivent de l'argent de leurs chefs pour boire avec les autres députés; — nouvelle rupture. Un chasseur de Normandie tire un coup de pistolet à un sergent-major de la couronne; en le manquant il tue la sentinelle du maire de la ville. Un autre chasseur du même corps attaque un grenadier le sabre d'une main, et de l'autre lui tire un coup de

(1) L'*Histoire parlementaire de la Révolution française*, destinée à tenir lieu de toutes les collections de journaux de la révolution et autres documens, aura de 15 à 20 vol. in-8°.

Il en paraît le 10 et le 25 de chaque mois un demi-volume, au prix de 2 fr.

On souscrit à Paris, chez Paulin, libraire, place de la Bourse.

pistolet, ce qui fait crier aux armes. Les soldats de la colonelle-générale veulent s'emparer de l'arsenal, ils sont repoussés deux fois. Quelques soldats des régimens patriotes se rassemblent d'abord en désordre sur la place d'armes; les officiers des deux corps s'y rendent avec leurs troupes, et les mettent en bataille. Les chasseurs à cheval, par différentes reprises, ayant à leur tête des officiers, et une colonne de la colonelle-générale se présentent pour s'emparer de la place, et se retirent en voyant la contenance des deux régimens (d'autres rapports disent que ceux-ci firent feu). Alors les chasseurs et la colonelle-générale se retranchent à la citadelle avec Livarot. Dans les différentes escarmouches trente hommes des deux régimens aristocrates ont été tués..... A onze heures du soir, Livarot envoie ordre aux deux régimens patriotes de partir le lendemain; mais dix mille bourgeois sont aussitôt sous les armes... La garde nationale demande des ordres à d'Orgères, son commandant-général. Il répond comme d'Estaing, à Versailles, le 5 octobre, qu'il n'en a point à donner. On le traite comme il le mérite, comme un aristocrate fieffé. On retire les clefs de la ville des mains de Montrosier, autre aristocrate, et on va les déposer chez le maire. Fitz-James, Lusson avec le lieutenant-colonel et le major des deux régimens séduits, prennent la fuite. Les patriotes des deux régimens enfermés dans la citadelle prennent le dessus; ils envoient au maire leur serment civique; ils arrêtent l'indigne commandant Livarot, et le retiennent prisonnier. — Chers Lillois, chers camarades de royal-vaisseau et de la couronne, recevez les embrassemens patriotiques des Parisiens, des Marseillais, des Bretons, des Dauphinois et de tous les bons citoyens des 83 départemens. »

DUFRESSE. — Chaque époque a son caractère particulier; chaque époque aussi présente une idée qui domine toutes les autres, a des mots qui lui sont propres, que toutes les bouches répètent, qui s'introduisent dans toutes les phrases, qui farcissent, pour ainsi dire, les conversations, et leur tiennent souvent lieu d'idées. Le mot aujourd'hui, c'est la RÉPUBLIQUE. Quelques-uns la désirent, beaucoup d'autres la craignent. On en parle partout. On ne parle guère que de cela.

Il y a tant de divergence dans les vues des républicains actuels, qu'on ne saurait prédire avec certitude ce que serait la république future; mais, quant à la république passée, elle est vivante encore dans bien des souvenirs. Cependant ces souvenirs s'éteignent de jour en jour; les témoins s'en vont l'un après l'autre, et bientôt il ne se trouvera plus personne qui puisse dire, en racontant un des événemens de ce grand drame: *je l'ai vu*. La presse en a reproduit de mille manières, il est vrai, les faits principaux, et a décrit minutieusement les moindres circonstances de ce qui se passait

sur le lieu principal de la scène; mais là seulement n'était pas la république. Les départemens étaient aussi, que dis-je, ils étaient bien plus que la capitale, sous le joug de plomb du monstre aux mille bras qu'on appelait alors *gouvernement révolutionnaire*. Le peuple de Paris avait du moins la ressource de l'émeute, et ses tyrans tremblaient devant lui. En province, l'émeute c'était la mort. Cette différence de position et celle que présente encore la physionomie particulière à chaque population, peuvent jeter de l'intérêt sur une foule de faits presqu'inconnus aujourd'hui et qui concernent plus spécialement nos deux provinces de Flandre et d'Artois. Nous en avons recueilli un bon nombre que nous offrirons successivement à nos lecteurs.

Vers la fin de 1793, deux hommes se faisaient remarquer dans la société populaire de Lille par une soif de domination qu'ils déguisaient tous deux sous les couleurs du plus ardent patriotisme; mais l'un, le général *Lavalette*, politique habile, travaillait dans l'ombre, ne laissant pénétrer de ses projets que ce qui pouvait contribuer à leur réussite; l'autre, le commandant *Dufresse*, fougueux jacobin, pérorait en énergumène, injuriait, menaçait, dévoilait avec audace ses plans de meurtre et de pillage, en désignant à la tribune les citoyens jouissant de quelqu'aisance, comme ceux sur qui le peuple devait faire tomber ses coups. Ces deux hommes marchèrent quelque tems de concert, et, par le moyen d'un scrutin épuratoire, firent exclure de la société populaire, tous les membres en qui il restait assez de probité pour leur porter ombrage; mais, avant qu'ils eussent pu commencer leur œuvre d'iniquité, Lavalette, compromis dans je ne sais quel complot, fut arrêté et conduit à Paris. Dufresse, demeuré le seul chef de l'entreprise, ne la poussa qu'avec plus d'ardeur. Maître de toutes les volontés dans une société composée de militaires à sa dévotion, et d'un ramas d'individus sans caractère ou disposés à s'associer à ses projets; maître de la municipalité qui tremblait au seul nom de la société populaire, où la dénonciation était comme un glaive suspendu sur toutes les têtes, Dufresse fit adopter un plan d'organisation d'armée révolutionnaire, dont la mission était de faire régner la terreur dans tout le département, en exterminant partout les *aristocrates*, les *fanatiques*, les *accapareurs*, et les ÉGOÏSTES. Cette armée devait être composée de vingt compagnies de 100 hommes chacune. Elle devait avoir à sa disposition de l'artillerie, une guillotine ambulante et un jury composé des plus chauds terroristes. Nous avons sous les yeux une carte d'admission comme membre de l'armée révolutionnaire, sur laquelle est gravé l'instrument de supplice, monté sur quatre roues, et l'exécuteur montrant au peuple une tête sanglante. Cette carte, destinée à contenir les noms, pré-

noms et signalement de l'individu à qui elle eût appartenu, retrace de plus les *droits* et les *devoirs* des soldats de cette armée. Nous transcrivons textuellement sans corriger les fautes d'orthographe:

DROITS.

« Tout sans-culotte a droit à une solde de 40 sols, à un habillement et équipement, á l'étappe ou subsistance hors de ses foyers. Il a droit d'arrêter tout homme suspect, de surveiller tous les ennemis de la république de *détruire tous les abus*. Il a droit de nommer ses chefs, de leur retirer sa confiance, de défendre enfin par tous les moyens possible les droits du peuple, la liberté et l'égalité. »

DEVOIRS.

« Il doit avoir une conduite pure, franche, ferme et républicaine.

» L'yvrognerie tout acte de violence toute action qui tendrait à avilir la dignité du peuple, feront expulser sur le champs et noter comme suspect le sans-culotte qui aurait surpris la religion de ses frères. En concequence le scrutin épuratoire sera toujours à l'ordre du jours sur chacun. »

Dès que le réglement fut approuvé, Dufresse prit le titre de *général de l'armée révolutionnaire*, et signa des ordres de réquisition auxquels était apposé son cachet en cire rouge, représentant la guillotine ambulante, et portant pour légende : *Scélérats, la guillotine est là*.

Cependant cette armée ne s'organisait pas. Quelques misérables en guenilles (véritables sans-culottes) se présentaient seuls, attirés qu'ils étaient par l'espoir du pillage. C'était bien là les hommes qu'il fallait ; mais leur nombre était trop faible pour entreprendre de *travailler en grand*. Toutefois leur général, ne voulant pas laisser perdre une si bonne volonté, essaya d'exploiter le district de Dunkerque. Il reste de lui une lettre que nous allons également transcrire avec fidélité :

« *Dunkerque, le* 13 *frimaire de l'an* 2 *de la république une indivisible*.

» Citoyens, mes frères et mes amis,

» Me voilà au commencement de mon voyage révolutionnaire, je vais entreprendre une correspondance qui vous prouvra que je suis toujours de votre famille, et que ne pouvant être à votre tribune pour combattre les ennemis du peuple, je saurai me dédomager en poursuivant les conspirateurs jusque dans leur repair, en les livrant avec sévérité à la vengeance nationalle pour expier toute l'horreur de leurs projets.

» La partie du département du Nord où me voilà est plus froide à la révolution que tous les lieux que j'ai déjà parcourrus je crains bien que tous ces hommes nés dans la bierre et dans la fumée de tabac ne veulent être sourds au langage simple et pur de la liberté, n'importe plus il nait de difficultés plus mon courage redouble, on me dit que le peuple n'entend pas le français ; eh bien, nous vairons si le républicain n'est pas entendus quand il fait parler les loix de la nature (1), j'essayerai tous mes moyens conduits par mon desir de dessiller les *yeux égarés*, et

(1) Certes, la guillotine avait un langage facile à comprendre ; mais appeler cela *faire parler les lois de la nature*, était-ce dérision ou démence.

je remplirai les vœus de mon cœur toujours animmé du plaisir de faire le bonheur de mes frères trompés.

» Déjà dans cette ville le supplice des méchants commence, les portes de la ville sont fermées, les arrestations sont en activité, tous ceux qui ont voulu entraver la marche du char de la liberté vont recevoir le prix de leurs intentions criminelles, et les autres qui ont regardés les bienfaits de notre révolution avec une insouciance coupable vont subir la peine due à tous les hommes trop égoistes pour s'occuper du bonheur de leurs concitoyens, tous ces riches insolents pour qui la misère du peuple est une jouissance, qui connaissent bien tous les avantages de notre constitution, mais qui ne veullent les approprier qu'à l'amellioration de leur coffre fort, enfin tous ces êtres vils qui ont vendu leurs conscience à l'influence criminelle des prêtres, qui sont assez laches pour se rendre les deffenseurs de ces monstres qui ont fait tous nos malheurs, les mannes de nos freres de la Vendée nous impose le devoir de frapper avec sévérité sans regarder derrière nous.

» Les commissaires de la société révolutionnaire de Lille se conduisent ici d'une manière à faire chérir les principes que vous professés avec énergie ; tous voudraient vous imiter et marcher de front avec vous dans le sentier révolutionnaire où vous serés toujours irreprochables en dépit des ennemis du peuple qui voudraient attaquer la sévérité de vos mesures.

» Allons mes bons amis du courage, souvenés vous que l'aristocratie et l'intrigue veillent, que aussitôt un projet déjoué il en nait un autre et que jamais les amis du peuple ne doivent dormir aupres de la malveillance. Comptés toujours sur la vérité de mes sentimens qui seront toujours liés au votre pour combattre avec succès ceux qui veullent la destruction de l'indivisibilité de la république.

» Vive la république ! salut et fraternité de la part de votre frère le sans culotte DUFRESSE. »

On ne peut s'empêcher, en lisant cette lettre, de remarquer un grand progrès dans les partisans de la république : c'est qu'ils écrivent aujourd'hui plus correctement.

Nous regrettons de ne pouvoir donner plus de détails sur la suite des hauts faits du *général de l'armée révolutionnaire* ; mais malgré toutes nos recherches à son sujet, nous savons seulement qu'après la chûte de Robespierre, la municipalité de Lille dénonça Dufresse au comité de salut public en le qualifiant de *contre-révolutionnaire*. On se rappelle du reste que ce démagogue affichait un luxe scandaleux èt ne se montrait en public qu'entouré d'une escorte de scélérats dont l'aspect seul portait l'effroi dans toutes les familles. Il n'est pas douteux que s'il eût pu ériger à Lille son tribunal de sang, il se fût montré

le digne émule du féroce Lebon et que notre tranquille cité eût éprouvé le sort de celle d'Arras.

(*Gazette de Flandre et d'Artois.*)

UN PERROQUET EN 93. — Une affaire importante et qui ne pouvait se différer m'appelait à Arras. Longtems mes parens s'opposèrent à mon départ, et me firent de solennelles représentations. On savait que la terreur régnait dans cette malheureuse cité, que Joseph Lebon et le tribunal révolutionnaire envoyaient chaque jour à l'échafaud de nombreuses victimes; qu'un rien vous désignait à leurs soupçons, et qu'une fois soupçonné, votre arrêt ne se faisait point attendre. On avait ouï parler de l'exécution aux flambeaux du vertueux comte de Béthune, qui, deux fois absous par le tribunal, n'échappa point pour cela à la vengeance de Lebon; il avait juré de se baigner dans le sang du juste. Il apprend son acquittement: le monstre frémit de rage; il lui semble qu'un innocent, soustrait à sa fureur, est une tache à sa gloire : Il lui semble que son cœur se gonfle de tout le sang qu'il n'a pu verser... Il convoque un autre tribunal; lui enjoint, sous peine de mort, de condamner : les juges obéissent, et le malheureux comte, qui tout-à-l'heure venait d'être acquitté, qui se réjouissait d'échapper à la mort, qui, de retour à son hôtel, faisait tout disposer afin de donner le lendemain une fête brillante pour célébrer sa délivrance, qui déjà ouvrait la main pour répandre autour de lui d'innombrables bienfaits, est de rechef saisi et garrotté, traîné devant ses juges, je veux dire ses bourreaux..., et cette fois le proconsul fut satisfait... Le comte de Béthune fut condamné à mort, et une demi-heure après sa tête avait roulé sur l'échaufaud.

Voilà ce que me disaient mes parens, pour me déterminer à ne point les quitter; et ce trait n'était pas le seul qu'ils citassent (il y en avait tant d'autres), dans l'espoir de m'effrayer et de vaincre ma résolution. Ce fut en vain. Je n'écoutai rien. Je partis.

Il était nuit quand j'arrivai à Arras, et je remis au lendemain à m'occuper des affaires qui nécessitaient ma présence en cette ville.

Je descendis à l'hôtel du Griffon.

Mon hôte me fit d'abord exhiber mes papiers, et comme il vit que j'étais parfaitement en règle, m'accorda le lit et la table. C'était un très-brave homme, et je m'aperçus bien que c'était à regret qu'il portait si loin ses investigations; mais en ce tems de *liberté*, la simple omission d'une formalité insignifiante devenait entre les mains de Lebon et de ses sicaires un signe de trahison, et suffisait pour vous envoyer à l'échafaud.

Le lendemain je sortis accompagné d'un guide pour me diriger dans mes courses. Je ne saurais dire combien l'aspect de cette ville était morne et triste. Personne dans les rues, si vous en exceptez quelques misérables qui sem-

blaient être placés là tout exprès pour épier les démarches des passans, qui jetaient sur eux un coup d'œil scrutateur et cherchaient si, dans leurs yeux, sur les traits de leur visage, sur l'ensemble ou le détail de leur costume on ne pourrait pas établir une dénonciation. Car la délation était devenue un métier, et pour ne pas perdre le prix de sa journée (22 sous et demi), l'homme qui s'était créé ce moyen d'existence et qui peut-être espérait une gratification, s'engageait par cela même à trouver des suspects, et quand il n'en trouvait pas, il en supposait.

Il était onze heures du matin, nous traversions la place de la Comédie... Que va-t-il se passer? l'échafaud est entouré par une foule avide et qui frémit d'impatience.... Mon guide me dit à l'oreille que c'étaient les familiers de l'inquisition républicaine. Joseph Lebon était à son balcon, en face de l'échafaud... Il était là, le sabre au côté, tiré à moitié, la figure vile et pourprée, le linge sale, la poitrine découverte, vêtu d'une carmagnole, coiffé du bonnet phrygien, et son œil cherchait si parmi les assistans il ne se trouvait pas quelque tête aristocrate. — Il me parut qu'il arrêta sur moi son regard farouche et je tressaillis. Je me cachai derrière l'homme qui m'accompagnait, d'où je continuais à examiner ce qui m'entourait, et surtout le proconsul.

Sa femme vint prendre place à ses côtés.... Quelle femme! ses traits ignobles et durs portaient l'empreinte de la férocité, et quand je la vis témoigner son impatience de ce que le *spectacle* ne commençait pas encore, je me sentis une horreur invincible pour ce bourreau-femelle, et je l'eusse volontiers précipité du haut de ce balcon.... Le couple affreux n'attendit pas longtems, et un sourire infernal glissa sur leurs lèvres impures, quand ils virent s'avancer le cortége.

Je comptai les malheureux dévoués à la hache révolutionnaire; ils étaient vingt-cinq. En tête marchait un vieillard dont le front chauve et ridé commandait la vénération. Ses traits respiraient la résignation la plus profonde. De tems en tems il levait les yeux au ciel, comme pour en appeler à Dieu du jugement des hommes, puis il portait la main sur son cœur, comme s'il eut voulu s'assurer qu'il battait encore. Il était calme, lui, et la foule frémissait. Et Lebon et sa femme, du haut de leur balcon, faisaient signe à l'exécuteur de se hâter.

Le vieillard monte lentement, bien lentement les degrés de l'échafaud. Sa tête est placée sur le fatal billot; le bourreau saisit la corde qui retient le couteau, il va la lâcher rapidement. Tout-à-coup un courrier arrive: il perce la foule, descend de cheval, et demande à être conduit devant le représentant du peuple. L'exécution est suspendue. Joseph Lebon a reçu les dépêches qui lui sont présentées. Un instant, quand sa

main en rompt le cachet, son front a pâli. Que lui annonce ce papier? Serait-il rappelé au sein de la Convention nationale?.... Le parti de la Montagne cesse-t-il d'être tout-puissant, et Robespierre un dieu? Mais il a lu les premières lignes de la dépêche, et il rugit de joie. C'est une victoire qu'on annonce, victoire remportée sur les ennemis de la république.

Lebon agite son grand sabre et commande le silence. Tout se tait, l'exécuteur reste le bras tendu et le corps de la victime ployé sur la planche ensanglantée. Lebon lut à haute voix et avec des pauses marquées par des cris de: Vive la république, le bulletin qui lui était adressé. Cette lecture dura près d'une heure... heure d'angoisse inexprimable pour le vieillard toujours sous le couteau; heure de jouissance pour Lebon, qui comptait une à une les souffrances du condamné; heure d'attente sanguinaire pour cette foule, qui n'était point accourue pour entendre des paroles, mais bien pour voir fonctionner le bourreau; heure de tourmens et d'anathème pour tout ce qui porte un cœur d'homme; après quoi Lebon fit signe à l'exécuteur, et la tête du vieillard roula au fond du sac.

Maintenant, voulez-vous apprendre quel était son crime?

Je vais vous le dire; car moi aussi je voulus le savoir, et mon guide satisfit à cet égard ma curiosité.

Il n'avait point désobéi aux lois; il n'avait point pris les armes contre sa patrie; il n'avait point conspiré ni connu de la conspiration; il n'avait point assassiné lâchement un citoyen chargé de veiller à la défense commune; il n'avait point fait un appel à la révolte; il n'avait point diffamé la nation dans un écrit public; il n'avait point mal parlé du gouvernement, ni de la justice. Qu'avait-il donc fait?

Un perroquet avait un jour articulé un cri qui ressemblait assez à celui-ci: *Vive le roi!* Du moins les satellites de Lebon *affirmèrent* qu'ils avaient cru démêler ce cri dans le jargon inintelligible de cet oiseau. Or, ce perroquet était, dit-on, à lui; il le nourrissait et le tenait en cage dorée. C'en fut assez.

Le vieillard se nommait Vieux-Fort, le perroquet Jeannot. On fit grâce à Jeannot (Quelques voix avaient opiné pour la guillotine): mais comme il fallait une victime à la justice révolutionnaire, on immola Vieux-Fort. Il était riche et noble.

(*Courrier du Pas-de-Calais.*)

UNE REVUE DE L'EMPEREUR. — L'anecdote suivante est extraite d'un article intéressant du journal de Bruxelles sur une des promenades de cette ville, *l'Allée-Verte*. Il est question d'une revue que passait Napoléon dans cet endroit.

En distribuant ses regards à tous

ses braves, l'empereur distingua un vieux soldat qui portait les insignes de sergent-major. Il avait des yeux grands et durs qui brillaient comme des flambeaux sur un visage noirci par vingt campagnes. Une barbe énorme, couvrant la moitié de cette figure, la rendait encore plus formidable ou plus bizarre. L'empereur le fit sortir des rangs.

Le cœur du vieux brave, si ferme, si intrépide, ressentit de l'émotion. Une vive rougeur parut sur ce qu'on pouvait distinguer de ses traits, car il était modeste.

— Je vous ai vu, lui dit l'empereur. Votre nom? — Noëls, sire, répondit-il d'une voix déjà altérée. — Votre pays? — Enfant de la Belgique. — N'étiez-vous pas en Italie? — Oui, sire, tambour au pont d'Arcole. — Et vous êtes devenu sergent? — A Marengo, sire. — Mais depuis? — J'ai pris ma part de toutes les grandes batailles.

L'empereur fit un signe. Le sergent-major rentra dans les rangs, et pendant deux minutes Napoléon s'entretint avec le colonel. Quelques regards lancés sur Noëls pouvaient assez faire penser que l'empereur s'occupait de lui. En effet, c'était un de ces précieux soldats, vaillans et calmes, esclaves du devoir et de la discipline, constans et dévoués, comme les aimait l'empereur. Il s'était distingué dans toutes les affaires, sa modestie, que peut-être il tenait de son pays, ne lui ayant pas permis de solliciter de l'avancement, on l'avait oublié dans toutes les promotions. L'empereur le rappela.

— Vous avez mérité la croix, lui dit-il en lui remettant la sienne. Vous êtes un brave.

Le soldat, en ce moment, se trouvait entre son colonel et son empereur. Il ne sut pas répondre un mot, mais ses grands yeux adorèrent celui qui savait si bien récompenser.

Sur un geste de l'empereur, les tambours battirent un banc, le silence se fit, et le colonel, présentant à l'armée le nouveau chevalier de la légion d'honneur, qui tremblait en plaçant avec transport sa croix sur sa poitrine; s'écria d'une voix forte:

— Au nom de l'empereur! reconnaissez le sergent-major Noëls comme sous-lieutenant dans votre régiment.

Toute la ligne présenta les armes. Noëls, dont tout le cœur s'était ébranlé, entendit ces mots comme le prestige d'un rêve; il voulut se jeter à genoux, mais la figure impassible de l'empereur, qui alors semblait plutôt rendre justice que donner des graces, le retint.

Sans voir son mouvement, sans faire attention aux sentimens qui agitaient le brave, Napoléon fit un nouveau signal: les tambours battirent un second banc; le colonel reprit de sa voix puissante:

— Au nom de l'empereur! reconnaissez le sous-lieutenant Noëls comme lieutenant dans votre régiment.

Ce nouveau coup de tonnerre faillit renverser le Belge. Ses genoux le soutenaient à peine : ses yeux, qui depuis vingt ans n'avaient jamais su pleurer, se mouillèrent de grosses larmes : il chancelait, ses lèvres balbutiaient sans parvenir à exprimer aucun son, il ne se reconnaissait déjà plus, lorsqu'un troisième roulement de tambour acheva d'égarer sa tête ; et le colonel dit :

— Au nom de l'empereur ! réconnaissez le lieutenant Noëls comme capitaine dans votre régiment.

Après cette promotion, l'empereur, avec ce calme supérieur aux passions qui lui donnait tant de majesté, continua gravement et froidement sa revue.

Mais le pauvre Noëls s'était évanoui, les yeux gonflés de larmes, dans les bras de son colonel, en poussant à moitié, d'une voix étouffée, ce cri sacré de *vive l'empereur*.

O.

PARENT-RÉAL. — M. Parent-Réal, né à Ardres en avril 1768, est décédé à Paris le 28 avril 1834.

Après avoir fait de bonnes études au collége de St.-Omer, il exerça avec succès dans cette ville la profession d'avocat au commencement de la révolution ; partisan des principes modérés, il devint juge de paix du canton d'Ardres, et ayant échappé au régime de la terreur, il fut nommé le 23 novembre 1795, commissaire du directoire-exécutif près l'administration municipale de St.-Omer ; il donna sa démission de ces fonctions le 17 septembre 1797, et passa en la même qualité près l'administration centrale du département du Pas-de-Calais, qu'il présida ensuite. Ce fut sous sa présidence que l'adjudication de la célèbre église de St.-Bertin fut prononcée, comme domaine national, à Arras, le 18 mars 1799. Elu, dans le cours de cette année, député au conseil des Cinq-Cens, il fut appelé peu de tems après à faire partie du tribunat. A l'occasion de cette nomination, la commune de St.-Omer lui écrivit le 3 janvier 1800, qu'elle se félicitait de compter au nombre de ses enfans adoptifs un citoyen qui l'honorait par sa dignité et sa sagesse. Bientôt de retour à St.-Omer avec une mission spéciale, il y rétablit l'ordre par sa fermeté. Il paraît qu'on y avait tenté d'organiser, à cette époque calamiteuse, des compagnies d'égorgeurs pour y répéter les désordres d'Aix et de Marseille.

Lors des prétentions de St.-Omer à la désignation de chef-lieu de ce département, il fit tout ce qu'il put auprès du gouvernement pour favoriser cette ville, et si tous ses projets ne furent point couronnés de succès, il contribua du moins à lui faire conserver plusieurs établissemens importans. Ayant alors appris qu'Ardres venait d'être compris dans l'arrondissement de St.-Omer, il s'empressa d'écrire aux administrateurs du chef-lieu de l'arrondissement qu'il se réjouissait d'être

dorénavant, sous tous les rapports, citoyen de leur ville.

M. Parent-Réal fut éliminé du tribunat à cause de son indépendance et de son opposition à la création des tribunaux exceptionnels. Il s'offrit à être le défenseur de Moreau.

Il fut ensuite inscrit sur le tableau des avocats au Conseil d'état et à la Cour de cassation. En 1823 et 1824, il professa la littérature à l'Athénée royal de Paris. Après, il résida de nouveau pendant quelques années dans la ville de St.-Omer où il eut l'occasion d'employer utilement ses connaissances en jurisprudence. Il manifesta des vues philantropiques pour sa ville natale, et approuva la demande d'un arrondissement communal pour Calais. Il publia, dans la biographie des contemporains, un grand nombre d'articles sur les hommes recommandables de notre pays; il enrichit *l'Indicateur de Calais* de plusieurs morceaux de littérature, et fit paraître, en 1831, des *questions politiques* où il se montra ami éclairé de la monarchie constitutionnelle. Il figurait en dernier lieu au nombre des avocats de la Cour royale de Paris.
H. P.

LA RUE St.-THOMAS. — La rue St.-Thomas est une de celles qui ont le plus de vieux et nobles souvenirs dans la noble et vieille ville de Saint-Quentin. Sous les romains, et lorsque cette belliqueuse capitale du Vermandois avait pris le nom d'Auguste, cette appellation, alors si pleine d'honneur, avait été particulièrement affectée au quartier où logeaient les sénateurs, les chevaliers gaulois et les représentans de la ville éternelle. Ce quartier, dans les premiers tems de l'ère chrétienne, fut insensiblement abandonné par la pieuse population, qui allait se grossir autour du tombeau miraculeux de l'apôtre et martyr St.-Quentin, sur lequel s'élève aujourd'hui notre magnifique collégiale. Les souvenirs tout payens dont le vieux quartier était rempli motivent également cet abandon, qui devint complet, lorsque les invasions des barbares ayant passé plusieurs fois sur la ville, le *Moustier* ou quartier de l'église s'entoura de fortifications, hors desquelles resta nécessairement placé le quartier d'Auguste. De nouvelles invasions vinrent détruire les derniers vestiges de ces belles constructions romaines qui croulaient et tombaient en poussière, sous les yeux des riches couvens et des triomphantes églises de *moustier*; et, du passage civilisateur de la grande conquête, plus rien ne resta que quelques tombes romaines, quelques ornemens cinéraires, témoignages éloquens de puissance et de mort.

La ville se reforma, remplit ses vides, s'agrandit; un nouveau quartier remplaça le quartier disparu; et au nom si beau, si glorieux, si poétique d'Auguste, succéda l'apostolique et modeste nom de St.-Thomas.

Sous Louis XV et Louis XVI,

cette rue de St.-Thomas reprit une espèce de célébrité, célébrité aristocratique et bourgeoise, et partant prétentieuse et mesquine. Les riches, les bien-nés, les bien-disant (ce qui n'emporte pas toujours la condition de bien-agissant) s'y installèrent; la rue St.-Thomas, nommée le *quartier*, devint désormais l'asile des beaux salons, des belles manières, des jolies décorations Van-Loo, des rubans, de la poudre, des petits vers, des petits adultères, en un mot des petites mœurs, et de tout cet attirail élégant, mignon et corrompu, que pulvérisera d'un régard l'énergique et sévère quatre-vingt-treize; et l'aristocratie de mœurs alla rejoindre l'aristocratie de conquête; aux chevaliers gaulois et aux centurions romains allèrent se réunir les belles dames et les messieurs poudrés.

Puis l'aristocratie marchande est venue, à St-Quentin plus qu'ailleurs, mais elle a dédaigné longtems la rue St.-Thomas; elle s'est assise tout le long de la grande rue du Gouvernement, juste sur la ligne des boulevards qui ceignaient le quartier privilégié des chanoines; et, remplaçant à son tour l'aristocratie ecclésiastique, elle est venue témoigner aussi de *l'instabilité des choses humaines*.

Donc la rue St.-Thomas n'a plus aujourd'hui que ses souvenirs, quelques belles maisons, neuves mais toujours commerciales, cinq ou six maisons anciennes, aux formes opulentes et toujours fières; elle se termine, comme certains gros hommes à jambes grêles, par deux longs rangs de maisonnettes à un ou sans étage, et toujours, toujours plus petites.

F.D.

LA PORTE DE NINOVE. — Lorsque les français, en 1791, eurent installé la république à Bruxelles, avec toutes ses libertés, qui n'étaient ni la liberté de la presse, ni la liberté individuelle, ni la liberté des cultes, on n'exigea pourtant pas aussi rigoureusement qu'à Paris que tout citoyen qui passait une des portes pour entrer dans la ville se présentât avec une carte de civisme. On se connait généralement de vue à Bruxelles; et peu à peu les employés de la porte de Ninove s'étaient bornés à demander seulement les noms des personnes qui entraient dans la ville.

Or, un bon flamand se trouvant à un quart de lieue de Bruxelles, dans un cabaret, avec trois de ses amis, ils résolurent de lui jouer une petite farce, quoique l'époque ne fut pas précisément tournée à la plaisanterie. Ce flamand qui allait rentrer dans Bruxelles se nommait Vierstaf, nom qui signifie en flamand *quatre bâtons*.

Le premier de ses amis entra par la porte de Ninove; et comme on lui eut demandé son nom, il répondit *Eenstaf* (un bâton); on le laissa passer.

Le second vint dix minutes après, et à la même demande, il répondit *Tweestaf* (deux bâtons); l'offi-

cier de garde parut un peu frappé de ce second bâton; mais il ne dit mot.

Le troisième buveur ayant laissé le flamand en arrière, parut bientôt; et sur l'interpellation qu'on lui fit, il répondit qu'il se nommait *Driestaf* (trois bâtons). L'employé fit répéter ce nom. Est-ce qu'on se moquerait de moi, se demanda-t-il, tout prêt à s'emporter? Cependant, après un moment de réflexion, il reconnut que cette bizarrerie n'était pas impossible, et il laissa aller.

Mais cinq minutes ne s'étaient pas écoulées que le flamand arriva. — Votre nom! lui cria l'officier du poste. — *Vierstaf* (quatre bâtons), Mynheer!

— Ah! ceci passe la plaisanterie, s'écria l'employé, tu payeras pour les autres!...

Et sans vouloir écouter les réclamations du bon homme, il le fit mettre au violon du corps de garde, où il resta jusqu'à ce que ses amis, contens de la mystification, vinrent le réclamer en se faisant connaître.

A Paris, c'eut été plus dangereux. J. L.

MARION-DELORME A ARRAS. — Parmi les braves gens qui délivrèrent Arras des Espagnols, il y aura bientôt 180 ans, se trouvait un jeune et beau soldat de fortune; sa naissance était inconnue, il portait un de ces noms obscurs, peu propres à éveiller l'attention, mais cependant il était traité avec beaucoup de distinction de la part des chefs de l'armée; les mauvaises langues du camp prétendaient qu'il tenait de près par les liens du sang au général en chef; ce point n'a jamais été éclairci, il n'importe d'ailleurs en rien à ce que nous avons à raconter.

Rien n'inspire des idées vagues de tristesse comme une promenade dans des lieux que l'on sait avoir été le théâtre de ces sanglans combats, où les hommes qui ne se connaissent pas, qui n'ont nul motif d'animosité personnelle, s'entretuent avec fureur pour des intérêts qui trop souvent ne sont pas les leurs. Le contraste de ces lieux, maintenant si calmes, si déserts, avec ce qu'ils étaient aux jours où ils retentissaient des éclats de l'artillerie, du cri des combattans, du râle des mourans, conduit à une série indéfinie de réflexions de toute nature. Les souvenirs historiques se confondent avec les événemens possibles. On cherche à s'approprier aux sites que l'on préfère les belles actions ou les scènes intéressantes dont le récit a frappé. On invoque les ombres des vieux guerriers qui se signalèrent sur cette terre abreuvée du sang humain, et l'on assiste ainsi à un de ces combats fantastiques écrits avec tant de charmes et de sombre mélancolie par le fils de Fingal.

Les personnes qui connaissent la ville d'Arras ont sans doute remarqué à l'Est de l'enceinte intérieure

de la place, vers le milieu des fortifications comprises entre les portes Beaudimont et Meaulens, une grosse tour ronde qui protégeait autrefois une des poternes de la ville : c'est à son pied que se passa un de ces touchans et tristes épisodes qui ne sont que trop souvent la suite des combats.

Le jeune soldat dont nous venons de parler était depuis quelques jours atteint d'une fièvre qui ne lui avait pas encore permis de prendre part aux engagemens partiels par lesquels l'armée de Turenne prélude au fait d'armes qui ajouta à la gloire de son chef ; car il n'y avait alors de gloire que pour le chef. Mais une attaque décisive des lignes espagnoles ayant été résolue pour la nuit du 24 au 25 août 1654, Albert, c'est le nom de notre héros, voulut, malgré son état de faiblesse, y gagner ses éperons : c'était sa première campagne.

Il y aurait ici sujet à faire je ne sais combien de belles phrases sur l'amour de la patrie inné au cœur des jeunes français, etc., etc ; mais en historien véridique, nous devons avouer que c'était l'amour, l'amour, dans le sens propre et restreint de ce mot, qui guidait Albert. Peu de jours avant son départ pour l'armée, il avait rencontré une jeune, jolie et naïve fille, naïve à ce qu'il lui avait semblé ; quand vous connaitrez la jeune personne, vous jugerez du degré de naïveté dont elle était pourvue. Quoi qu'il en soit, les deux jeunes gens s'étaient vus, aimés, et avaient scellé leur tendresse des gages les moins équivoques. Depuis son arrivée au camp, Albert avait reçu presque tous les jours des lettres de son amie, et dans la dernière elle lui annonçait que, ne pouvant vivre loin de lui et le sachant exposé à tous les hasards de la guerre, elle allait se rendre auprès d'une de ses tantes, supérieure d'un couvent aux environs d'Arras ; elle devait arriver du 20 au 24, et Albert voulut se montrer à elle paré de la poudre des combats.

Rien ne plait tant aux yeux des belles
Que le courage des guerriers.

Pauvre Albert, il paiera cher sa coquetterie !

Les faits généraux de la nuit qui sauva Arras de l'entreprise tentée par les Espagnols sont assez connus ; notre compatriote, M. Ch. Buissart, les a relatés avec autant de clarté que de concision, dans la notice qu'il a publiée sur cet objet ; nous les abandonnons donc pour ne nous occuper que de ce qui est relatif à Albert.

Les lignes espagnoles étaient enfoncées, et Albert, après s'être distingué sous les yeux du maréchal de La Ferté, qui, oubliant un instant sa rudesse accoutumée, avait amicalement pressé la main du jeune guerrier, se transportait de toute la vitesse de son cheval au couvent où l'attendait sa maîtresse. Le corps dont il faisait partie avait vaillamment combattu pendant quatre heures consécutives, et on lui avait accordé le repos jusqu'au jour.

Plusieurs fois Albert avait couru les plus grands dangers en rencontrant des détachemens épars de troupes espagnoles, il s'en était heureusement tiré, et il approchait du terme de sa course, lorsqu'il aperçut dans le sentier qu'il suivait une voiture renversée et deux femmes qui se débattaient au milieu de quatre soldats espagnols qui, après les avoir dépouillées, se disposaient à consommer sur elles les plus odieux outrages.

Prompt comme l'éclair, Albert se précipite et deux des misérables ont mordu la poussière, les deux autres prennent la fuite ; trop animé pour réfléchir, il s'élance imprudemment à leur poursuite. Les inégalités du terrain, la clarté encore incertaine du jour naissant, favorisent leur retraite et au moment où Albert, après les avoir perdus de vue, se disposait à revenir sur ses pas, plusieurs balles sifflent à ses oreilles, une troupe nombreuse d'espagnols l'environne et le somme de se rendre.

La résistance était inutile, Albert se résigna et suivit son escorte. Après un quart-d'heure de marche, ils découvrirent les remparts d'Arras ; à l'aspect des étendards français que la brise du matin faisait doucement onduler dans les airs, l'amour de la liberté fit bondir son cœur, il crut apercevoir que la poterne de la tour était ouverte, et plongeant ses éperons dans les flancs de son cheval, il se dégagea rapidement de ceux qui l'entouraient, il touchait déjà la porte de salut, lorsqu'un coup de mousquet le traverse de part en part : il tombe au pied de la tour.

Les deux femmes qu'il avait soustraites aux outrages des bandits espagnols, étaient couvertes de longs voiles, dans la chaleur de l'action, il n'avait pas reconnu la voix de l'une d'elles qui l'appelait par son nom : c'était sa maîtresse : sa douleur, le sentiment de son danger avaient exalté ses forces ; et elle arriva à tems pour recueillir le dernier regard et le dernier soupir de son amant.

Une femme éplorée, couverte de sang et de poussière, et tenant dans ses bras le cadavre glacé d'un soldat, tels furent les objets qui frappèrent les regards de quelques officiers qui observaient du haut du rempart l'instant favorable pour seconder leurs vaillans défenseurs ; ils descendirent pour sauver au moins l'amante infortunée des dangers qui la menaçaient entre deux armées aux prises, et reconnurent en elle... Marion Delorme.

C'était en effet cette beauté célèbre qui, séduite par la jeunesse et la grâce du pauvre Albert, avait momentanément quitté les brillans hommages dont elle était environnée à Paris, pour venir au fond de la province goûter quelques instans de ce bonheur doux et tranquille si peu apprécié de ceux qu'emporte le tourbillon du grand monde. Sur la nouvelle prématurée de la levée du siége, elle venait rejoindre son humble amant et fut ainsi la cause innocente de sa mort.

Ô vous ! que les fêtes anniversaires du glorieux évènement qui nous a soustraits à la domination espagnole, attirent dans nos murs, faites un pélerinage au pied de la tour de l'Est, donnez une larme à Albert, un souvenir et une prière à Marion (1) ; elle en a besoin de prières, la pauvre femme ; ce fut une bien aimable, mais bien grande pécheresse.

C. de M.

(*Courrier du Pas-de-Calais*).

M. LEFRANC. — Pierre-Antoine Lefranc, bâtonnier de l'ordre des avocats du barreau de Cambrai, membre du conseil municipal de cette ville, est décédé le 2 février 1834, à l'âge de 68 ans. C'est une perte qui sera vivement sentie par tous ceux qui ont été à même de le connaître et de l'apprécier.

M. Lefranc était né à Aubencheul-au-Bois. Il avait fait de bonnes études à l'Université de Douai. Plus tard, en vertu de la loi du 9 brumaire an 3, il fut envoyé aux écoles normales de Paris, par le district de Cambrai. Comme il avait un goût très prononcé pour les études sérieuses, il acquit des connaissances solides et variées, dans différentes parties. Mais il s'adonna principalement à l'étude de la médecine, des langues, de la philosophie et du droit.

Il vint se fixer à Cambrai quelque tems avant le 18 brumaire et commença par s'y liver à l'enseignement dans un pensionnat particulier.

En 1802, il fut l'un des citoy-

---

(1) Les personnes qui jouèrent un rôle dans le tems de la fronde, sont séparés de nous par deux siècles, et cependant quelques-unes d'entre elles sont arrivées pour ainsi dire jusqu'à notre époque. Nous avons parmi les membres existans de nos familles, des hommes qui peuvent avoir vu Marion Delorme, non pas moderne Aspasie, recueillant au sein des salons dorés l'encens d'une jeunesse brillante, mais malheureuse vieille femme, infirme et paralytique, recueillie dans un de ces asiles que la piété ouvre au malheur. Voici ce que Denon, mort en 1826, rapporte sur cette femme célèbre :

« Marion Delorme s'était retirée en Angleterre où elle fut aimée de St.-Evremont, du duc de Buckingham et de plusieurs autres. Déjà avancée en âge, elle revint à Paris, fut arrêtée en route par une bande de voleurs dont le chef devint amoureux d'elle et l'épousa. Devenue veuve, elle chercha un asile à Paris auprès de son ancienne amie Ninon de Lenclos, mais celle-ci vint à mourir le jour même où Marion Delorme devait s'établir dans sa maison.

» Il restait alors peu de fortune à Marion Delorme : elle se retira dans une maison de la place Royale avec une servante qui un jour la vola et disparut. Seule et sans ressources, et déjà dans la plus grande vieillesse, Marion Delorme se fit porter á l'Hôtel-Dieu où elle vécut encore pendant trente ans.

C'est là que M. Denon prétend l'avoir vue. Selon lui, elle conservait á peine une figure humaine. Elle semblait privée de tout sentiment, et ne répondait par aucun signe aux questions qui lui étaient faites sur son état présent ou sur les événemens récens, mais on apercevait encore sur son visage des signes d'émotion lorqu'en s'approchant d'elle et en elevant la voix, on prononçait les noms de Cinq-Mars et du cardinal de Richelieu.

Nous ne garantissons pas l'identité de la personne, mais il est certain que les registres de la paroisse de St.-Paul, de Paris, contiennent, sous la date de l'année 1741, l'extrait mortuaire d'une femme nommée Marie et âgée de 130 ans.

ens estimables aux soins desquels on dut le rétablissement du collége de Cambrai. Il en fut aussi l'un des premiers professeurs et il y occupa successivement différentes chaires, notamment celles de rhétoriques et de poésie. Vers la même époque, il suivit le barreau, comme défenseur officieux, et obtint une dispense de diplôme.

En 1806, M. Farez, son ami, qui était alors procureur-impérial à Cambrai, ayant été appelé pour la première fois au corps législatif par les suffrages de ses concitoyens et le choix du sénat, M. Lefranc fut nommé procureur-impérial *par intérim* pour les cinq années que devait durer la législature de M. Farez. En 1810, il commença à remplir les fonctions de magistrat de sûreté qui venaient d'être réunies à celles du procureur-impérial.

A la réorganisation des tribunaux, en 1811, M. Lefranc fut nommé substitut au tribunal de Cambrai et il exerça en cette qualité jusqu'à la seconde restauration.

A cette époque et en septembre 1815, M. Farez ayant été brutalement destitué et remplacé par M. Bouly, M. Lefranc déclara noblement qu'il aimait mieux renoncer à ses fonctions que de les remplir sous un chef autre que M. Farez. Il donna sa démission et resta sans emploi pendant les quinze années de restauration, malgré les instances qui lui furent faites à diverses époques pour le décider à rentrer dans la magistrature.

Rendu à la vie privée, M. Lefranc s'était marié et avait repris la profession d'avocat. Il devint père de quatre enfans à l'éducation desquels il consacra son temps et ses soins.

Après la révolution de juillet, il fut nommé membre du conseil municipal. Aux élections qui eurent lieu ensuite, les suffrages de ses concitoyens vinrent confirmer le choix qu'avait fait d'abord l'autorité. Il fut aussi nommé juge-suppléant au tribunal de Cambrai; mais il ne crut pas devoir accepter cette haute fonction, bien que depuis longues années il en eut rempli tous les devoirs, comme avocat assumé, avec un zèle et un empressement bien dignes d'éloges.

Dans les fonctions délicates du ministère public qu'il occupa pendant plus de dix années, M. Lefranc n'a cessé de faire preuve de capacité et d'intégrité. Il fut toujours l'homme de la loi et ne connut que son devoir.

Dans toute sa carrière, il a conservé ces mœurs simples et patriarchales qui semblent donner du relief au mérite Il était plein de bonté, de franchise et de droiture. Modeste, mais ferme et indépendant par caractère, il sut toujours rester fidèle à ses principes qui étaient ceux de l'honnête homme et du bon citoyen. Pour qui se rappelle l'état des esprits en 1815, son dévouement à l'amitié est un trait bien honorable de sa vie.

Les avocats de Cambrai étaient fiers de le voir à leur tête comme

bâtonnier. Aussi l'ont-ils constamment élu en cette qualité depuis que le droit d'élire leur a été rendu par la révolution de 1830.

Un nombreux cortége a accompagné M. Lefranc au champ du repos. Il emporte les regrets de tous ceux qui l'ont connu et sa mémoire doit être vénérée comme celle d'un homme éminemment utile et consciencieux.

M. R.

PECQUENCOURT, (1) —

O bon roi maurienne,
Dont l'eau grégorienne
Chasse le mal esprit,
Attiédis donc l'amour
Qui la nuit et le jour
En tous lieux me poursuit !
Canchon d'Anchin.

Pecquencourt appartenait à l'abbaye d'Anchin, autrefois située dans un ilot de la Scarpe; cependant les moines de cette maison n'ont jamais pu produire le titre de sa donation. Il est certain qu'ils la tenaient de la libéralité de Wautier, l'un des fondateurs de cette abbaye puisqu'il était seigneur de Pecquencourt, au tems de la fondation et que les historiens conviennent qu'il donna tous ses biens à cette maison (2). Bauduin V, comte de Haynaut, reconnait par un diplôme de l'an 1178, que l'abbaye possède librement ce village, qu'il n'y a aucun droit non plus que sur ses habitans. Il veut que ceux qui habitent les terres de l'abbaye soient absolument libres et les dispense en toute occasion, soit qu'il voyage, soit qu'il aille en campagne de lui fournir et à ses successeurs aucuns chariots et chevaux. Le même prince en 1181 se rendit à Pecquencourt avec un grand nombre de seigneurs, où les religieux d'Anchin vinrent le chercher pour placer la première pierre de l'église qu'ils faisaient bâtir.

Pecquencourt avait été en 1096 le lieu de réunion du célèbre tournois d'Anchin, où se trouvèrent trois cens chevaliers, écuyers ou servans, dits depuis bacheliers, qui promirent de se croiser. Les habitans de ce village marchèrent en 1566, sous le commandement de Ferri de Guyon, leur bailli et défirent, aidés des habitans des villages voisins les hérétiques qui avaient pillé Marchiennes.

Il existait autrefois sur la place de Pecquencourt une chapelle isolée dans laquelle on faisait chaque année, le jour des Rois une eau dite *grégorienne*, à laquelle la superstition du tems attribuait une grande vertu. Un peuple nombreux y accourait de tous les environs avec des pots et des bouteilles pour venir prendre de cette eau. On assurait qu'elle avait la puissance de guérir les possédés et d'écarter les maléfices. Laissons parler sur ces faits un témoin oculaire. « Etant dans le voisinage de Pecquencourt

(1) Pecquencourt, ferme de la Pêcherie, du celtique *Peck* poisson, pêcher et *curt*, ferme, maison, château, qu'on a rendu en latin par *piscatorum et piscatoria curtis*.

(2) Quelques-uns de ses parens suivirent son exemple, entr'autres Ode d'Auberchicourt qui donna à la même abbaye vers l'an 1153 tout ce qu'elle possédait à Vred et à Pecquencourt.

je fus curieux de voir cette cérémonie. Je me rendis dans ce village et remarquai une grande quantité de tonneaux pleins d'eau, rangés proche de la chapelle, qu'on ne pouvait approcher pour le monde qui les entourait. Ceux qui voulaient être les premiers servis lorsque le prêtre y aurait apporté l'eau bénite, munis de pots d'étain, étaient montés sur ces tonneaux. De tems en tems il venait une *poussade* et toujours quelqu'un tombait dans les tonneaux. Il s'élevait alors des cris de joie et de ris éclatans que, malgré la solennité de la cérémonie, les gardes ne pouvaient calmer. Ce qui me frappa le plus fut de voir plusieurs femmes et filles furieuses que des hommes tenaient : on me dit qu'elles étaient possédées et que je les verrai guéries lorsqu'elles auraient bu de l'eau *grégorienne*. Comme la cérémonie était longue, je m'aperçus que les efforts des possédées se ralentissaient, et que les hommes d'abord tout occupés d'elles ne les tenaient plus guères que pour les empêcher de s'échapper. Je m'approchai alors d'une fille d'environ 24 ans, forte et vigoureuse, bien et proprement vêtue, portant au col une croix d'or et aux oreilles des boucles du même métal dites girandoles. Je me présentai pour lui tenir la main, ce quoique je fusse fort jeune, le paysan qui, jusqu'alors avait été chargé de cette besogne, me la quitta sans difficulté de sa part ni de la part de ceux qui comme lui étaient chargés du soin de la patiente. J'eus le tems de l'observer, car ses efforts ne portèrent jamais de mon côté, et je fus persuadé que ses convulsions n'étaient que feintes. J'avais apperçu à quelques pas de là une vieille qui n'avait pas quitté ma possédée, quoique celle-ci eut souvent changé de place, je l'accostai quand j'eus été relevé et liai conversation avec elle. Soit qu'elle me crut du secret, soit bêtise, elle me dit qu'à son tour elle avait été possédée, qu'elle avait aussi figuré à Pecquencourt, pendant 15 ou 16 ans, mais qu'à présent elle était trop vieille. Je la fis parler et j'appris que cette scène lui avait valu six francs chaque année et qu'elle n'aurait plus cette fois qu'une petite part dans la même somme qui serait donnée à la fille que j'avais tenue. Elle m'ajouta que cette fille était une servante de fermier d'un village voisin et que les habits et les ornemens qu'elle portait étaient à sa maîtresse. Je fus assez sage pour me taire et faire des vœux pour la suppression de ces scandaleuses impostures qui prirent fin en 1776 sur un ordre et d'après un réquisitoire de M. de Franqueville d'Abancourt, procureur-général au parlement de Flandre.

C'est à Pecquencourt qu'est né le vénérable M. Lévêque, grand doyen de St.-Jacques, à Douai, chevalier de la légion d'honneur, l'un des plus dignes et des plus respectables prêtres du clergé de France.

Pecquencourt compte aussi au nombre de ses enfans, le brave chef de bataillon Derode, qui, parti

pour l'armée à l'aurore de la révolution Française, a suivi nos glorieux drapeaux sur tous les champs de bataille de l'Europe.

Cette commune est renommée par son houblon et surtout par ses haricots dont elle fait un grand commerce et qui rivalisent pour la qualité avec ceux de Soissons, de Hollande, de la Suisse et du Mississipi.

D. (*Mémorial de la Scarpe*).

ON NE MEURT PAS DE CHAGRIN. — Les belges se rappellent encore avec plaisir l'un de leurs princes les plus chéris, Philippe-le-Beau, fils de Marie de Bourgogne et de l'archiduc d'Autriche Maximilien Ier.

Né belge en 1478, élevé parmi nos pères, Philippe en était adoré. Bon enfant, juste, gai, familier avec noblesse, beau comme l'Apollon du Belvédère, les belges ne demandaient qu'à conserver longtems un souverain si aimable.

Il épousa en 1495 l'infante d'Espagne Jeanne, fille de Ferdinand-le-Catholique et de la grande Isabelle. Ce fut là le commencement de l'alliance désastreuse qui unit pour trop longtems la Belgique à la couronne espagnole. Nos pères, mus sans doute par de secrets préssentimens, virent ce mariage avec peine; cependant il amenait de brillantes espérances; et Jeanne devint si ardemment éprise de son mari que ce n'était pas d'elle qu'il fallait prendre ombrage.

Le 25 février de l'an 1500, elle mérita à jamais l'amour des belges, en donnant le jour à un enfant qui naquit à Gand, pendant une fête et qui devint Charles-Quint.

Le second fils de Philippe et de Jeanne, né trois ans plus tard, fut par la suite l'empereur Ferdinand Ier. Ainsi le sang belge croissait pour dominer le monde.

Isabelle de Castille étant morte en 1504, Philippe et Jeanne furent proclamés roi et reine de Castille, de Léon, de Tolède, de Grenade, des princes d'Aragon et des Deux Siciles, etc., etc., etc. Les belges, fiers cependant de la splendeur de leur souverain, s'alarmèrent un peu de lui voir tant de couronnes. Ils prévirent bien que désormais Philippe ne serait plus à eux tout entier.

On exigea, en 1506, qu'il allât en Espagne pour prendre possession de ses nouveaux royaumes. Son départ, que lui-même retarda longtems, car il aimait sa patrie, ne s'annonça que sous de mauvais auspices. Et en effet, à la suite d'un grand festin qu'on lui donna à Burgos, capitale de la Castille-Vieille, il tomba malade. Ses médecins belges furent écartés, et il mourut au bout de six jours, le 25 septembre 1506, âgé de vingt-huit ans.

Philippe-le-Beau était dans la vigueur de son âge, d'une santé parfaite, d'une constitution robuste. Cette mort presque subite ne fut pas plutôt connu dans les Pays-Bas, qu'elle faillit y produire un sou-

lèvement. Ce n'étaient partout que désespoir et cris de vengeance. On avait beau dire que le prince avait succombé à une pleurésie, tous les belges prétendaient (et peut-être avaient-ils raison) qu'on l'avait empoisonné. On se rappelait que déjà, en 1502, dans un voyage que Philippe avait fait vers les frontières d'Espagne, on avait tenté sur lui le poison. Ferdinand V, son beau-père, ne dut son surnom de Catholique qu'au zèle qu'il mit à restaurer la puissance formidable de l'inquisition sur les bases sanglantes qui l'ont rendue si horriblement fameuse, tout le monde savait que ce Ferdinand V était le plus fourbe des rois, et tellement infâme qu'il se vantait impudemment de ses iniquités: On pensa qu'il voulait conserver l'administration des royaumes échus à sa fille. On cria haine à l'Espagne. Victor Hugo dit, dans Marie Tudor, que les espagnols sont habiles aux poisons qui font mourir. On était imbu de cette persuasion ; on désignait tout haut les auteurs et les motifs du meurtre ; on se promit bien que le jeune Charles n'irait pas de longtems en Espagne.

Cependant Jeanne de Castille, veuve de Philippe, tomba dans une douleur et un désespoir que rien ne saurait exprimer. Son esprit se frappa ; ses facultés s'ébranlèrent, sa tête s'affaiblit. Elle ne faisait que pleurer dans d'affreuses angoisses.

Elle était enceinte. Vingt jours après la mort d'un époux qu'elle idolâtrait, elle accoucha d'une fille, et ne se releva de ses couches que pour faire plaindre à ceux qui l'entouraient sa raison égarée. Une douleur sans mesure s'incarna en quelque sorte dans cette pauvre princesse. Il fallait, dit Vander-Vynckt, l'arracher du tombeau du roi. Elle vivait enfermée, ne parlant point, ne voulant voir personne. Elle ne demandait que la mort. Elle refusa constamment de signer aucune dépêche ; et la junte d'état fut obligée de prendre acte de ce refus pour expédier quelques ordres indispensables.

Les belges qui avaient accompagné Philippe, trop indépendans pour ne pas dire tout haut leur pensée, se virent alors si maltraités par les espagnols, qu'ils furent obligés de s'adresser à la reine. Elle les écouta par une petite fenêtre grillée, car on ne l'approchait plus autrement ; elle entendit leurs plaintes, et répondit qu'elle n'était plus en état de s'occuper de rien, sinon de prier pour son mari.

Le corps de Philippe était resté déposé à la Chartreuse de Miraflor. La reine y vint un soir, fit ouvrir le cercueil, malgré tous ceux qui l'entouraient et qui ne purent résister à ses emportemens convulsifs, resta longtems immobile à contempler le corps de ce prince qu'elle avait tant aimé, puis fondant en larmes, elle le fit placer sur un char de deuil qui suivait son carrosse, et se mit en route sur le champ pour promener ce corps dans tous les lieux saints de la Castille.

Elle s'était enflammé l'imagination par quelques histoires miraculeuses, qui lui faisaient espérer qu'à force de prières, des morts pouvaient revenir à la vie. Elle allait en tête de ce convoi funèbre, ensevelie elle-même dans un grand drap noir; le cortège ne marchait que la nuit, à la lueur des flambeaux que portaient en silence des hommes à pied et à cheval. Elle parcourut ainsi les villages et les villes, s'arrêtant pendant le jour pour faire célébrer dans l'église du lieu l'office des morts par ses chapelains; au retour de la nuit, elle se remettait en marche.

Jalouse, comme toutes les personnes faibles dans leurs amours, elle conservait même alors un reste de jalousie. Aucune de ses dames ne l'accompagnait dans ce triste pélerinage. Il était défendu à toute femme de s'approcher du cercueil; et le soir pour les monastères qu'on trouvait sur la route, si c'étaient des maisons de religieuses, elle aimait mieux camper avec toute sa suite que d'y entrer. (1)

Après de longues promenades de ce genre, quand le corps de Philippe fut arrivé à Grenade, et qu'il fallut renoncer à l'espoir de lui rendre la vie, car les saints et les reliques n'avaient accordé aucun miracle, ce ne fut que par la violence qu'on put en séparer Jeanne. Elle se jeta dans un vieux château, refusant de voir le jour, ne voulant habiter que les souterrains les plus sombres, refusant de manger et de boire, et ne prenant qu'à force d'instances les alimens les plus simples. Le roi d'Arragon son père (Ferdinand V) la vit dans cet état. Malgré la sécheresse de son cœur, il en fut attendri jusqu'aux larmes. Il la décida à prendre pour retraite le château de Tordesillas, du moins exposé à l'air sain; elle y demeura le reste ses jours, servie comme il convenait à l'une des premières reines du monde, avec une cour très nombreuse, mais la plus lugubre qui fut jamais. Tout le monde y était constamment vêtu de deuil. La reine ne paraissait que voilée de crêpes; et le tems ne séchait pas ses larmes. Ce ne fut que longtems après, par des amusemens bizarres, qu'on parvint à dissiper ou plutôt à adoucir par instans ses noirs chagrins. Quelquefois on réussit à la faire manger devant sa cour; rarement elle prenait l'air dans ses jardins; elle passait les nuits à prier et à pleurer devant le portrait de son époux.

Jamais elle ne voulut voir d'étrangers, ni entendre parler des choses de ce monde. Elle ne soupirait qu'après le moment qui la réunirait à Philippe, et qui eut lieu le 1 avril 1555, au château de Tordésillas. Elle avait soixante-seize ans.

Elle en avait passé quarante-neuf dans de si profondes douleurs et dans un désespoir si vio-

---

(1) Histoire des troubles des Pays-Bas, par Vander Vynckt, 3 vol in-8°. Prix 18 fr. à Bruxelles, chez Lacrosse, rue de la Montagne, n° 7.

lent, qu'on pouvait croire tous les jours qu'elle allait en mourir.

Mais ses longues souffrances devaient prouver qu'on ne meurt pas de chagrin.

L. M.

HOTEL D'ARENBERG. — On parle en ce moment des nouvelles constructions faites à l'hôtel d'Arenberg, sur le terrain de l'église des Petits-Carmes, à Bruxelles; nous ne pouvons nous dispenser à ce sujet d'entretenir les lecteurs des deux grands patriotes qui y avaient leurs habitations.

Le premier, Florent de Pallant, comte de Culembourg, possédait un magnifique hôtel au haut du Petit-Sablon. C'était là que l'association des seigneurs brabançons avait été conclue et jurée contre la tyrannie de Philippe II. Cet hôtel avait pour plus proches voisins ceux de Bournonville et d'Egmond. Le comte ayant dû prendre la fuite, ainsi que le prince d'Orange, le duc d'Albe ordonna que son habitation fut rasée jusqu'aux fondemens, ce qui eut lieu en 1568. On érigea sur le lieu une colonne en pierre, avec une inscription latine, relative à l'événement, qu'on trouve dans les Œuvres de Sweerts (*Sweertius*) qui l'a conservée.

Les carmélites ayant prié les archiducs Albert et Isabelle de faire venir d'Espagne, pour leur assistance et leur conseil, quelques carmes déchaussés de la réforme de Ste-Thérèse que l'infante Isabelle avait particulièrement connue dans ce royaume, nos souverains demandèrent le vénérable Thomas de Jésus, très-connu par ses ouvrages mystiques, avec cinp autres religieux. Ils obtinrent en 1610, pour bâtir leur couvent, le terrain de l'hôtel de Culembourg. L'église fut achevée en 1612. Depuis cette époque, la rue dont ce couvent formait l'extrémité méridionale, a pris le nom de rue des Petits-Carmes; mais comment se nommait-elle auparavant? voilà ce que nous ignorons. Le duc d'Arenberg vient de faire l'acquisition du local qu'occupait l'église, pour le joindre à son hôtel.

Les carmes déchaussés que nous nommions Petits-Carmes, pour les distinguer des carmes chaussés ou grands carmes qui étaient beaucoup plus nombreux, furent supprimés, avec ceux-ci, en 1796, et leur couvent fut abattu en 1812 et 1813, pour y construire la prison actuelle.

L'hôtel d'Arenberg était celui du comte d'Egmond, décapité si injustement, sur la grande place de Bruxelles, avec son beau-frère, Philippe de Montmorency, comte de Horn, à l'occasion de l'association dont il est parlé plus haut.

L'hôtel patrimonial des ducs d'Arenberg, qui occupait presque toute la longueur de la rue qui porte encore leur nom, sur la droite en montant, a été détruit par le bombardement de 1695. Le duc régnant en vendit le terrain et acheta celui d'Egmond, qu'il fit rebâtir. Cependant la partie qui est à l'entrée de la rue aux

Laines est encore telle qu'elle existait sous le comte.

(*Franc-Parleur*)

FUITE DE DUMOURIEZ. — Les plus petits faits nous intéressent lorsque nous pouvons visiter les lieux où ils sont passés, et que surtout nous pouvons nommer pour acteurs des hommes du pays. nous allons parler de Dumouriez et d'un trait de courage qui lui sauva la vie, lors de sa fuite que nous appellerons si l'on veut trahison avec quelques historiens; les faits que nous retracerons se passèrent non loin de Valenciennes, et les noms que nous allons tirer de l'oubli, appartiennent au pays.

Le *Moniteur* du 9 avril 1793, contient, de la part des commissaires de la Convention nationale pour les frontières du nord, un rapport daté de Valenciennes, du 4 avril, 3 heures après-midi. Ce rapport est adressé à la Convention, on y lit le passage suivant: « Citoyens, nos collègues, ... » le traître Dumouriez a été manqué par le 3e bataillon de l'Yonne » à *St.-Amand*, il s'est sauvé *à la* » *nage.* » — Lorsqu'on veut raconter en détail, les événemens de notre révolution, c'est souvent le *Moniteur* que l'on compile, et souvent aussi on y rencontre des erreurs de faits, qui peuvent entraîner à de graves conséquences. Heureusement ici l'erreur que le *Moniteur* a fait partager à la plupart des écrivains, n'a aucune portée pour l'histoire, et c'est seulement pour l'exactitude matérielle des faits dont les détails intéressent notre contrée, et aussi pour rendre honneur à un trait de courage et de dévouement de la part d'une femme, que nous voulons corriger la version fautive du journal officiel.

En 1830, lors de l'élévation de Louis-Philippe au trône, un sieur Audeval, ancien commissaire de guerre, et qui avait été receveur général du département de la Haute-Vienne, pendant la restauration, voulut, comme bien d'autres, se rattacher au pouvoir nouveau. Il adressa au roi un mémoire dans lequel est retracé, mais sous des couleurs tout à fait mensongères, le trait de dévouement qui lui avait sauvé la vie ainsi qu'à Dumouriez en 1793. A en croire ce mémoire, c'est à la *générosité*, au *dévouement*, à *l'héroïsme* du sieur Audeval que le roi doit de vivre aujourd'hui, et cependant quel serait le titre du sieur Audeval à s'approprier un pareil trait de courage? Le croirait-on, le seul titre qu'il ait pu invoquer et dont nous ne voulons pas même chercher à contester l'authenticité, c'est qu'il aurait été propriétaire de la barque, au moyen de laquelle celui qui en fesait le service, sauva, au péril de ses jours, Dumouriez et son état-major. — Une pauvre batelière fit un trait de courage, un autre, plus à portée que lui pour en profiter, en revendique l'honneur: c'est le cours naturel des choses, *Sic vos non vobis.*

Nous ne savons si le réclamant de 1830 a obtenu et gardé le salaire de services qui n'étaient pas

les siens, mais ce que nous pouvons garantir, c'est que les faits tels qu'on va les lire, sont de la plus scrupuleuse exactitude, et que les noms que nous allons citer sont les seuls que l'histoire doive inscrire sur ses tablettes.

D'abord, et pour rectifier une première erreur, ce n'est pas, comme le dit le *Moniteur*, à *St.-Amand*, que Dumouriez a été manqué par le 3e bataillon de l'Yonne. — Depuis le 1er avril (1793), Dumouriez avait transporté son quartier-général aux Boues de St.-Amand. Après avoir fait arrêter les commissaires de la Convention, il avait demandé et obtenu une entrevue avec le prince de Cobourg, pour le 4 avril au matin. Ce jour-là, accompagné de son état-major, dont les fils d'Orléans fesaient partie, il fesait route de son quartier-général au lieu du rendez-vous, qui était fixé non loin de Condé. Au milieu de sa course et à peu de distance de la commune de Bruille, Dumouriez rencontre tout à coup deux bataillons dont la présence l'étonne, car il n'a point ordonné leur déplacement; il veut mettre pied à terre pour écrire l'ordre de les faire retourner, lorsque des cris et des coups de fusil partent du milieu des rangs de ces bataillons; Dumouriez comprit sans peine ce que ce bruit voulait dire, il prit la fuite avec son état-major et se dirigea vers le Hameau de la Boucaude; ce ne fut donc pas à *St.-Amand*, mais entre St.-Amand et Condé que Dumouriez fût *manqué* (pour parler le style du *Moniteur*) par les deux bataillons de l'Yonne.

Dans leur course rapide, Dumouriez et son état-major eurent bientôt atteint les rives de l'Escaut, mais ce ne fût point non plus *à la nage* qu'ils le traversèrent. Là, et en face du hameau de la Boucaude, se rencontrait une longue étendue de rivière sans écluse, sans pont, et quelques barques, stationnant çà et là, à des intervalles assez éloignés, étaient le seul moyen de passer d'une rive à l'autre. Dumouriez s'était arrêté vis-à-vis d'une de ces barques qui était amarrée à la rive opposée; il demandait passage à grands cris: le danger était pressent; pour Dumouriez et sa suite il y allait de la vie; d'un autre côté, le conducteur de la barque (*Gaspard Mixte* est son nom), effrayé par la fusillade qu'il avait entendue, calculait que son dévouement pourrait lui coûter cher, et il restait sourd à la voix qui l'appelait, cependant ce que la froide raison ne permit pas au batelier d'exécuter, la générosité le fit faire à une femme, *Bernardine Dehourt*, plus humaine peut-être que son mari, ou du moins généreuse sans calcul, détacha la barque, la poussa vers l'autre rive, et recueillit Dumouriez et son état-major. Dumouriez alors n'était pas encore en sûreté, il ne pouvait l'être que dans le camp des autrichiens, et Bernardine qui ne voulait pas rendre un service à demi, devint le premier guide de ceux qu'elle avait sauvés. Gaspard Mixte à son tour mit la main à

l'œuvre, et craignant peut-être que sa barque ne devînt pour lui accusatrice, ou guidé, croyons-le, par la pensée plus noble que si sa barque venait d'être une planche de salut pour des malheureux, elle ne devait plus trahir leur malheur, il se hâta de la couler à fond. Les hommes seuls avaient traversé l'Escaut, les chevaux étaient resté abandonnés sur le rivage. Bientôt les deux bataillons qui poursuivaient Dumouriez, arrivèrent au lieu où s'était effectué le passage : ils crient, ils appellent, on leur dit que ceux qu'ils cherchent se sont *sauvés à la nage*, et l'abandon des chevaux qu'ils trouvent sans maîtres sur la rive, les confirme dans cette opinion. Tel est l'origine du passage écrit dans le *Moniteur : ils se sont sauvés à la nage.*

Mais suivons un instant Dumouriez dans sa marche, achevons pour nous, ce que l'histoire qui ne voit que les faits généraux, ne peut dire : rappelons chemin fesant les noms de quelques guides qui menèrent Dumouriez et sa suite à bon port ; disons surtout ce qu'est devenue la batelière qui a sauvé avec Dumouriez le duc de Chartres de 1793, qui porte aujourd'hui le beau titre de roi des français.

Bernardine Dehourt, dont l'histoir doit conserver le nom, (car il faut qu'ici bas même, le courage trouve quelque part sa récompense) accompagna ses passagers jusqu'à la distance de deux cens pas environ de l'Escaut ; là, un nouveau guide, nommé *Jacques Heulle*, encore vivant aujourd'hui et qui habite Mortagne, consentit, après quelques sollicitations, à conduire Dumouriez jusqu'au village de Wiers, et à Wiers enfin, ce fut un nommé *Leclercq* qui fut son guide jusqu'à Bury, près Péruwelz ou se trouvait le camp autrichien.

Aujourd'hui le duc de Chartres est devenu Roi des Français ; Mixte, le batelier, est mort depuis longtems ; sa femme a convolé en secondes nôces avec un ancien militaire ; elle habite actuellement le village de Château-l'Abbaye, non loin des lieux témoins de son dévoûment : mais Bernardine, aujourd'hui presqu'octogénaire, est bien malheureuse, car elle n'a plus sa barque qui était toujours pour elle, comme elle l'avait été une fois pour d'autres, la seule planche de salut : une écluse, celle de Rodignies s'est élevée près de la Boucaude, et la barque de Bernardine n'a plus eu de passagers.

A. E. D.

LES AIGUILLETTES. — Le duc d'Albe, pour se venger de l'abandon d'un corps considérable de belges, donna ordre que tout individu de ce corps, de quelque grade qu'il fût, serait pendu. Ces braves, pour toute réponse, firent dire au duc qu'à l'avenir, afin de faciliter l'exécution, ils porteraient au col une corde et un clou. Ces troupes s'étant distinguées, la corde devint une marque d'honneur et bientôt fût remplacée par des aiguillettes.

M. LENGLET. — La magistrature française et la ville de Douai viennent de faire une bien douloureuse perte dans la personne de M. Lenglet, président de la cour royale de Douai. Cet honorable magistrat a succombé à une maladie d'épuisement qui le minait depuis quelques mois.

E. G. Lenglet, né à Arras en 1757, fut reçu avocat en 1781. Il avait partagé en 1789 les espérances qu'inspiraient à tous les français éclairés, les mots *liberté*, *constitution*, et avait exercé successivement à cette époque diverses fonctions administratives et judiciaires.

Après l'insurrection du 31 mai, M. Lenglet refusa de signer une adresse rédigée au nom de la société populaire d'Arras, pour applaudir au triomphe de la Montagne, et il développa publiquement les motifs de son refus.

En l'an 6, il fut nommé député du département du Pas-de-Calais au conseil des anciens.

A la journée de St.-Cloud, au moment ou Bonaparte venait de disperser le conseil des cinq cens et annonçait à l'autre conseil une partie de ses projets, M. Lenglet réclama la constitution expirante. Deux mois après, il signa son vote contre la constitution populaire. Il fut néanmoins nommé président au tribunal d'appel, fonctions qu'il n'a pas cessé d'exercer depuis.

L'honorable vie de M. Lenglet l'avait défendu en 1815, depuis, les délateurs n'ont rien pu contre lui, seulement ils avaient empêché qu'il ne reçut une récompense par lui bien méritée. Peu de tems après la révolution de juillet, il fut décoré de la croix de la légion d'honneur.

M. Lenglet n'était pas seulement un magistrat intègre, éclairé et recommandable, il était encore écrivain distingué; voici les titres des ouvrages qu'il a publiés depuis 1787.

Observations sur Montesquieu.

Essai sur la législation du mariage.

Introduction à l'histoire ou recherches sur les dernières révolutions du globe et sur les plus anciens peuples connus.

Il travaillait depuis longtems à mettre la dernière main à un ouvrage fort important, ayant pour titre : *Histoire de l'Europe et des colonies européennes, depuis* 1763 *jusqu'en* 1814. Les trois derniers volumes contiennent l'histoire de la révolution française, jusqu'à l'abdication de Napoléon.

M. Lenglet a publié en outre un grand nombre de brochures de circonstances.

Depuis la fondation du *Mémorial de la Scarpe*, il a continuellement contribué à sa rédaction. Quoiqu'aveugle, il y a moins d'un an qu'il enrichissait encore ses feuilletons de ses souvenirs.

Les obsèques de M. Lenglet ont

(*) Par erreur typographique, la dernière livraison des HOMMES ET DES CHOSES porte une seconde fois le chiffre XVIII au lieu de celui de XIX qu'elle devrait avoir. Le relieur ou le brocheur suppléera à cette omission en ne s'attachant, dans le rangement des cahiers, qu'à leur pagination qui est exacte.

eu lieu le 19 octobre 1834. Tout ce que la magistrature et la ville de Douai comptent de personnes distinguées, s'était réuni pour rendre les derniers devoirs à cet excellent citoyen.

(*Mémorial de la Scarpe*)

M. *Corne*, président du tribunal civil de Douai, a prononcé sur sa tombe le discours suivant :

« Encore une tombe qui s'ouvre! Encore un débris qui s'en va de cette génération qui a vu et fait de grandes choses !

» Né à Arras en 1756. M. Lenglet entra de bonne heure au barreau, noble carrière où se préparaient alors, sans le savoir, pour une scène plus haute, de beaux talens, et des dévouemens admirables.

» La révolution française le saisit jeune encore, avec son âme chaude, son patriotisme énergique, et un esprit d'une candeur à voir le monde politique au travers de beaucoup d'illusions. Il se précipita avec une foi ardente vers cet avenir de liberté et de bonheur, dont il croyait sa patrie prête à jouir...... Trois ans à peine écoulés, il luttait avec une douloureuse énergie, et aux périls de ses jours, contre les hommes qui par leurs excès avaient entaché l'œuvre d'une glorieuse régénération. Mais son courage survécut à ses illusions détruites. Il n'abandonna pas son pays dans les mauvais jours, et sous le directoire il siégea comme représentant du Pas-de-Calais, au conseil des anciens.

» Au 18 brumaire, quand un soldat victorieux vint, au nom de la gloire, étouffer la liberté, lorsque déjà le dictateur tenait le conseil des anciens muet sous ses baïonnettes, et essayait par le prestige de sa parole de justifier sa révolte contre les lois, tout-à-coup il fut interrompu par une voix indignée qui lui cria : « Et la constitution !... » Cette voix devant laquelle le vainqueur de l'Italie et de l'Egypte s'arrêta un moment déconcerté, cette voix, recueillie par l'histoire comme un trait de courage civil, c'était celle de M. Lenglet.

Il y eut alors de magnifiques récompenses offertes aux consciences faciles. Le sénat s'ouvrit pour ceux qui se convertirent à la puissance du jour. M. Lenglet pouvait y entrer; mais il s'éloigna avec quelques républicains sincères, portant au fond de l'âme le deuil de la liberté opprimée.

» Cependant son caractère avait été jugé par l'homme au puissant coup-d'œil, et qui avait l'âme assez haute pour respecter partout la conscience, et mettre tout mérite à sa place. Nommé bientôt vice-président au tribunal d'appel de Douai, M. Lenglet transporta dans la magistrature des vertus qui ne trouvaient plus à s'exercer sur la scène politique.

» Ces vertus, je ne les retracerai point ici avec détail. Le deuil public qui éclate en ces funérailles dit assez quel fut l'homme, quel fut le magistrat. M. Lenglet semblait un homme d'un autre

âge, tant ses mœurs étaient patriarchales, tant son cœur était simple! il connut toujours peu les hommes et malgré son expérience octogénaire, il y avait encore beaucoup de candeur dans sa vieillesse. Vivre avec ces livres était sa grande passion, et son intelligence vive et pénétrante, avait acquis dans ce commerce une vaste érudition historique qu'il a consignée dans de nombreux écrits, dont nous ne serons pas toujours privés, nous devons l'espérer.

» Mais deux vertus brillaient chez M. Lenglet, par-dessus toutes les autres: un désintéressement, fruit d'une abnégation philosophique qui formait même un contraste étrange avec les mœurs du siècle, et une équité naturelle, qui prenait ombrage de tout ce qui ressemblait aux subtilités du droit, et qui faisait souvent déplorer à l'honnêteté de sa conscience les rigueurs de la loi écrite. N'oublions pas que M. Lenglet, rentré dans la vie privée, se souvint toujours de ce qu'il devait à son pays; qu'il fut toujours ami de la liberté, et courageux citoyen sous la toge du magistrat.

» Il n'est plus cet homme de bien, et la tombe qui va se refermer ne nous laissera de lui que sa mémoire et ses exemples. A la vivacité de nos regrets nous devons comprendre la grandeur du deuil de sa famille, privée d'un chef si respectable, d'un père si bon, et qu'elle entourait de soins si touchans. Puisse l'héritage d'une mémoire honorée, puissent les regrets publics, dont nous sommes ici l'organe, apporter quelqu'adoucissement à une si juste douleur.

» Et nous aussi, nous avons une perte sensible à réparer, mais trois fils pleins d'honneur qui environnent cette tombe, reproduisent déjà les vertus de leur père sans le faire oublier, ils le remplaceront au milieu de nous. C'était la pensée, c'était l'espoir, qui consolait à son lit de mort, celui à la cendre duquel nous payons ce triste et dernier hommage. »

TOURCOING, (1). — Heureux le peuple dont l'histoire est ennuyeuse, a dit je ne sais quel écrivain. On pourrait appliquer cette pensée fort sage à Tourcoing, car si les fastes municipaux de cette ville n'offrent point de combats, d'émeutes, de soulévement, de guerre civile comme dans la plupart de nos cités de la Flandre, choses fort divertissantes à lire lorsqu'elles sont passées, ils nous présentent le tableau d'une prospérité constante accrue par un travail et une industrie des plus actifs.

Le premier acte qui fasse mention de Tourcoing, est un diplôme de Thierri d'Alsace, comte de Flandre, de l'an 1146, par lequel il confirme une donation de terres sises à Tourcoing, à l'abbaye de St.-Nicolas des Prés de Tournai.

---

(1) Tourcoing (*au passage du bois*) : du celtique *turg*, *tur*, passage, travers, et de *oing*, bois.

Dans les guerres qui eurent lieu entre Louis XI, Charles le Téméraire et Marie de Bourgogne, Tourcoing fut fortifié et les flamands y posèrent une garnison. Attaqué le 31 juillet 1477, par les troupes de Tournai, Tourcoing fut pris, on y pilla une grande quantité de draps, et autres étoffes dont il faisait un riche commerce et l'on détruisit en partie ses fortifications.

En 1366, Tourcoing surpris de nouveau par les hérétiques, est encore pillé et incendié, on s'y livre à toutes sortes d'excès. Le curé fut tué dans cette attaque, et on pensa à le béatifier; mais on ne donna pas de suite à cette singulière pensée.

Tourcoing essuya deux incendies terribles, les 17 avril 1607 et 10 décembre 1710; plus de quatre-vingts maisons furent dévorées par les flammes dans le premier. En 1792, cette ville fut dévastée par les armées françaises et autrichiennes.

La seigneurie de cette ville a appartenu à la maison d'Audenarde et à celle de Lannoy.

Tourcoing est assis au milieu d'un pays riche et très-fertile, ses environs sont abondamment pourvus de bois de diverses essences; toutes ses communications avec les villes et bourgs qui l'environnent sont pavées. Il est bien bâti et présente plusieurs constructions fort élégantes; ses rues sont d'une propreté remarquable. On fait à Tourcoing un commerce considérable de laines; il est depuis longtems renommé pour le peignage et pour la fabrication des étoffes. Depuis quelques années il s'y est élevé une manufacture de tapis, dont les produits rivalisent avec ceux des premiers établissemens de la France et de la Belgique.

Les habitans de Tourcoing ont conservé les mœurs simples et patriarchales de leurs pères, ils sont sincèrement religieux, mais ils subissent trop l'influence du clergé, Longtems ils ont été l'objet des plaisanteries plus ou moins spirituelles de leurs voisins les Lillois, cependant ils ont su prouver par la prospérité constante de leur commerce et de leur industrie qu'ils ne sont pas moins aptes qu'eux aux affaires et que leur sagacité n'a besoin pour se révéler tout entière que d'être développée par une éducation plus étendue et plus libérale.

C'est à Tourcoing qu'est né en 1552 Pierre Lemonnier, auteur d'une description fort estimée des monumens tant anciens que modernes existans de son tems en Italie.

Tourcoing, s'est considérablement aggrandi depuis quelques années; on y a percé il y a peu de tems une rue, qui, pour la longueur et l'élégance des bâtimens, peut être comparée à la rue Royale de Lille. La population de Tourcoing varie de 19 à 20 mille âmes.

(*Mémorial de la Scarpe.*)

MAUSOLÉE DU COMTE DE LALLAING, CHARLES Ier. — On remarque depuis quelques jours au musée de Douai, déjà si riche

en objets d'arts, en monumens historiques et en curiosités archéologiques, les diverses pièces d'un superbe mausolée en albâtre, qui, s'il est restauré comme nous l'espérons, ne sera pas l'ornement le moins curieux de cette précieuse collection. Ce monument n'est pas encore la propriété de la ville de Douai, le musée ne le possède qu'à titre de dépôt, mais tout nous porte à croire que la ville en devra plus tard la propriété à la générosité bien connue de la personne à qui il appartient. Ce monument existait dans le chœur des dames de l'Abbaye-des-Prez à Douai (1), mais depuis la destruction de l'église, il avait été transporté dans une propriété particulière, où il était abandonné.

Le comte, étendu sur un riche coussin de velours brodé, est supporté par un soubassement garni de bas-reliefs; sur sa tête est la couronne de comte, posée sur ses cheveux plats, il est vêtu d'une riche tunique, sous laquelle on apperçoit la cotte de maille. Son cou est orné de la décoration de l'ordre de la Toison-d'or, un riche baudrier soutient sa large épée; il porte cuissards et jambards; ses mains sont jointes et ses pieds appuyés sur le lion de la Belgique éplorée. Sur le bas de la tunique on lit sa devise: AULTRE NE QUIERT. Le monument doit avoir avec les pierres d'assises, de cinq à six pieds d'élévation.

Sur le devant du cénotaphe, on voit un bas-relief représentant un empereur assis sur son trône, tenant d'une main le globe, de l'autre un sceptre. C'est allégoriquement pour rappeler que les empereurs d'Allemagne étaient chefs de l'ordre de la Toison, auquel presque tous les seigneurs de Lallaing ont appartenu. Au-dessous se trouve cette inscription :

« *Cy gist monseur* (1) *Charles, conte de Lalaing, baron d'Escornaix, seigneur de Brackle, de St-Aulbin* (2) *en Douay. Et en son temps fut conseillier et chambellain de trés haulx et trés puissant prinches l'empereur Maximilia* (3), *du roy dom Philippe de Castille et de l'empereur Charles, cinquième du nom, roy des Espaignes. Et cet chevalier de la Thoyson d'Or, capitaine et gouverneur de la ville et du chasteau d'Audenarde, fist plusieurs voyages tant en guerre qu'en paix au service des prinches des susdits. Eubt-il femme dame Jacqueline de Luxembourg, eubrent plusieurs beaulx enfans ensemble et ayant toute sa vie vescut catholiquement et en vray amateur de noblesse trespassa chevalier sans reproche en leage de chincquante nœuf ans dudit chasteau d'Audenarde le XVII jour de juillet* 1525. *Priez Dieu pour son âme.* »

Au côté opposé, se trouvent deux autres bas-reliefs en forme d'écus posés l'un sur l'autre. Celui d'en d'en haut représente un ange, les aîles déployées, emportant au ciel

(1) Supplément au *Nobiliaire des Pays-Bas*.

(1) Monseigneur.
(2) St.-Albin.
(3) Maximilien Ier.

les armes et la couronne du comte de Lallaing. Dans celui d'en bas, deux griffons soutiennent ses armes écartelées et la couronne du comté.

Les bas-reliefs de droite, sont deux écus qui devaient être posés côte à côte. L'un représente la FOY; On lit sur le haut : *Lallaing* et *Escornaix* (1) ; l'autre l'ESPÉRANCE; on y lit: *la Viefville-Milly* (2).

Deux autres se trouvaient posés de même du côté gauche. L'un représente LA CHARITÉ; on lit aû haut: *Barbançon et Aumont* (3) ; l'autre, LA TEMPÉRANCE ; au haut : *Chasteauvillain-Friencourt* (4).

La statue et les bas-reliefs sont en albâtre et d'une exécution parfaite; il était impossible de reproduire avec plus de soin et d'exactitude les diverses parties des costumes, de l'armure et des draperies. On a à regretter que quelques parties de ce beau mausolée aient été dégradées par suite de l'abandon dans lequel il a été laissé. Nous ne doutons pas, que s'il devenait la propriété de la ville, on ne s'empressât de faire toutes les dépenses nécessaires pour le remettre en parfait état.

Charles, baron de Lallaing et d'Escornaix, seigneur de Bracle et de St.-Albin, était fils de Josse de Lallaing, aussi chevalier de la Toison-d'Or, qui mourut le 5 août 1483 au siége d'Utrecht, blessé de deux coups d'arquebuse. Charles-Quint érigea en faveur de Charles, la baronnie de Lallaing en comté par lettres de l'an 1522.

L'auteur du Nobiliaire des Pays-Bas, dit que le comte Charles fut enterré dans l'église de St.-Albin à Douay.

Maurice, héraut et roi d'armes de l'ordre de la Toison-d'Or, veut qu'il soit mort à Bruxelles et qu'il y soit enterré. Mais les erreurs qu'a commises sur plusieurs points cet écrivain dans ce qui est relatif au comte Charles Ier, ne nous permettent pas d'avoir foi à ses assertions.

Nous devons croire, d'après les traditions, que le mausolée était érigé à l'Abbaye-des-Prez, dépendante de la paroisse de St.-Albin et que le corps du comte Charles y avait été déposé.

(*Mémorial de la Scarpe.*)

LE GAMIN St.-QUENTINOIS. — Paris a son gamin, toutes les grandes villes, qui ne sont pas toujours des bonnes-villes, ont le leur; mais les uns et les autres se ressemblent à peu de chose près; le gamin Saint-Quentinois, lui, a sa physionomie particulière; il fait type : je veux vous le dire.

Enfant de je ne sais qui, nourri de je ne sais quoi, il est de bonne heure *lancé* par son père hors du jupon maternel, et il fait son entrée dans le monde (c'est dans la rue que je veux dire), à l'âge où

---

(1) Jeanne de Gavre, dite d'Escornaix, avait épousé l'illustre Simon de Lallaing.

(2) La mère du comte Charles était Bonne de Laviefville.

(3) Alliances de la maison de Lallaing.

(4) Idem.

le fils du bourgeois fait son entrée à l'école; il est libre, quand l'autre commence à être esclave.

La liberté, c'est son élément; aussi ne comprend-il aucune de nos entraves sociales : ni le toit qui cache la belle étoile, ni la fourchette quand on a des doigts, ni la tyrannie du respect humain, ni la couture des vêtemens. Bien plus, il a une telle horreur pour tout ce qui est servilisme qu'il n'épargne jamais une *roulée*, comme il dit, à ces pauvres petits savoyards qui sont le type raccourci et barbouillé du travail et de l'ordre, et qui chérissent la vie humble et obscure du foyer, soit dit sans calembourg.

Toutefois le gamin a trop d'intelligence pour rester oisif dans une ville essentiellement industrielle; son industrie, à lui, est d'exploiter celle des autres.

Le lazzarone aime le soleil, notre gamin aime la pluie; la pluie gonfle les ruisseaux et charie des clous, des liards et autres menus débris de civilisation.

Un masque vient-il à paraître, ou un marié, ou un parrain, le gamin Saint-Quentinois leur crie qu'ils n'ont pas le sou et qu'ils ont autre chose, jusqu'à ce qu'ils leur ait prouvé qu'ils ont au moins des dragées ou des haricots : le haricot blanc, c'est la bête noire du gamin; quand il en a gobé un, il se tient coi, comme le singe qui attendait une noisette et qui croque un caillou.

Donc, le gamin Saint-Quentinois est foncièrement braillard; toutefois il aime assez le repos des citoyens pour les débarrasser de leurs sonnettes, quand la patrouille veut bien le lui permettre, ce qui arrive assez souvent.

Notre gamin est très-moral; c'est le défenseur-né de la sobriété : ivrogne ou ivrognesse n'a jamais trouvé grâce devant lui : témoin *maman Lou-Lou*, dont je vous ai déjà conté l'histoire.

Il est très-humain pour les animaux, pour toutes sortes de bêtes en général, et professe un profond respect pour les appariteurs et gardes-champêtres. Un chien lui tombe-t-il sous la main, gardez-vous de croire qu'il va le mystifier, le mal-mener, le sergent-de-villiser; il sait trop bien ce qu'on doit à ses semblables; sa philantropie à cet égard ne fait pas de doute : il saute au cou de tout chien de chasse égaré, s'attache à lui par les liens les plus étroits, et ne le laisse jamais au-dessous de sa valeur; quant aux chats, sa piété a coûtume de les dévouer au Momus des guinguettes; c'est lui qui a charge de fournir de victimes l'autel de la gibelotte.

Son *hoc erat in votis*, le *nec plus ultrà* de ses vœux et de son ambition, c'est de mener les chevaux à l'abreuvoir, de les enfourcher à poil et de singer Lalanne fils en se dressant debout sur leur dos; la croupe d'un cheval, c'est son char de triomphe, son piédestal, son trône de Juillet.

Il comprend et pratique toutes les vertus de l'hospitalité; il conduit l'acheteur chez le négociant,

le candidat chez l'électeur et l'arracheur de dents près des mâchoires.

Il se faufile derrière vous d'un air mystérieux et vous propose du tabac de contrebande.

J'oublie de vous dire son costume : il a d'ordinaire la moitié d'un pantalon, quelquefois une bretelle, jamais de chemise.

Sa chaussure : il a une pièce au derrière; cette partie de son individu est la semelle qu'il use le plus habituellement.

Le gamin Saint-Quentinois est ami de la gloire, il a un esprit national très-prononcé : il va au faubourg recevoir et haranguer à sa manière les soldats qui passent ou qui viennent en garnison ; il sert de cortége, marque le pas comme eux, et accompagne la musique du régiment avec ses castagnettes, d'ardoise.

Il est la providence des cuisinières, dont il porte les paniers au marché, galanterie qui lui est payée en menus débris de cuisine ; ses relations avec les cordons bleus ne s'arrêtent pas là ; il leur vend du sable à récurer, qu'il fabrique avec les pavés soustraits à la voie publique ; et si par hasard un appariteur le surprend, l'adroit gamin s'en débarrasse en lui jetant de la poudre aux yeux.

Ses plaisirs varient suivant la saison : la natation en été, son école est au vieux port ; les glissades en hiver, sur ses talons ou son derrière, indifféremment ; en automne, des têtes de pavots à croquer, ce qu'il appelle *faire de l'huile* ; au printems enfin des oiseaux à dénicher et des *salsifis goulus* à tordre.

Quelquefois le gamin Saint-Quentinois est boiteux ou bancal, mais jamais manchot. Une autre fois, je vous dirai une variété de l'espèce : *le cotonnier*.

F. D.

LE CHATEAU DE COUCY. — Dans la partie de la Picardie située entre St.-Quentin et Soissons, à quatre lieues de cette dernière ville, au milieu d'une vallée magnifique et sur une montagne peu élevée, mais qui domine des sites variés et pittoresques, on voit une petite cité, entièrement environnée de murailles flanquées de fortes tours, dont l'aspect fait rêver involontairement au moyen âge, ce tems de chevalerie qui a laissé tant de souvenirs de poésies, de gloire et de loyauté. Les abords de cette ville, bornée de tous côtés par les versans de la montagne, sont rudes et escarpés. Des portes basses et sombres, pratiquées entre des tours énormes percées de meurtrières, donnent à chaque entrée de la place un aspect formidable, adouci cependant par le charme tout romantique des plantes sauvages qui se déroulent en longs festons à l'extérieur des murailles. Au couchant, sur cette même montagne, et dans la même enceinte, s'élévent quatre tours d'une prodigieuse grosseur, liées entre elles par des remparts élevés, formant un carré irrégulier, d'où s'élance avec majesté une tour, admirable par sa force

et l'élégance de ses proportions, qui commande la ville et une immense étendue du pays. Dans cette enceinte existait jadis un château dont le nom a été rendu fameux par ses possesseurs, placés au premier rang dans les annales de la vieille monarchie, par leur puissance, leur valeur et leurs grandes richesses.

Cette ville et ce château portent le nom de Coucy.

Bâti par Enguerrand-le-Grand, sire de Coucy, l'un des barons français les plus éminens du XII[e] siècle, ce château fut, pendant près de 300 ans, la pépinière féconde d'où sortirent les Raoul et les Enguerrand de Coucy, la fleur de la chevalerie, ces preux qui, toujours les premiers sur le champ de bataille, semblent avoir compté au nombre de leurs priviléges celui d'y trouver leur tombeau. Le dernier d'entre eux, Enguerrand VII, résuma en personne la gloire de ses aïeux. Archiduc d'Autriche, comte de Bedfort et d'Angleterre, comte de Soissons, revêtu des charges les plus hautes à la cour de France, cité partout comme modèle de bravoure et de loyauté, recherché des rois de l'Europe entière, et en particulier d'Edouard III d'Angleterre, qui lui donna sa fille en mariage; doué de mille qualités précieuses, beau de corps et d'un esprit orné, ce sire de Coucy mourut des blessures qu'il avait reçues dans la croisade contre Bajazet, avant la funeste journée de Nicopolis.

Aujourd'hui les portes de ce noble château ne sont plus gardées par de nombreux hommes d'armes. Ces herses formidables qui en défendaient l'entrée, ces ponts-levis qui s'abaissaient au bruit du cor de l'étranger réclamant l'hospitalité, tout est brisé, tout a disparu. Au lieu de ces brillans chevaliers, de ces nombreux hommes d'armes qui faisaient retentir de leurs talons ferrés l'écho des vastes salles, vous ne trouvez plus au château de Coucy que quelques habitans déguenillés. A ces fenêtres gothiques d'où tant de fois la belle châtelaine jeta de sa main blanche, à son ami partant pour la croisade, le bracelet gage de sa foi, si vous apercevez une créature humaine, ce sera quelque vieille mendiante à la figure hideuse, qui s'est creusé un abri dans les décombres, et qui vous tend une main noire et sale où il faut déposer votre offrande, sous peine d'être poursuivi de ses malédictions. Là où le châtelain de Coucy soupirait ses douces *complaintes* et son amour pour la dame de Faïel, vous n'entendez que les croassemens des corbeaux, les cris aigus des chouettes, tristes et lugubres menestrels que le bruit de vos pas trouble dans leurs retraites profondes.

Un seul édifice, au milieu de ce champ de désolation, peut donner une idée de la beauté de ce qui a été détruit. La *grosse tour*, cette masse vraiment incomparable, porte encore dans les nues un front orgueilleux, battu en vain pendant six siècles

par les vents et l'orage, blanchi par les années, mais toujours majestueux, comme si, dans ce chef-d'œuvre, l'âme du dernier Coucy s'était réfugiée pour attester aux âges futurs la grandeur de sa maison.

Comme la plupart des manoirs féodaux, le château de Coucy a ses chroniques, ses vieilles histoires, ses légendes plus ou moins romantiques, plus ou moins vraisemblables. Ainsi qu'on le remarque dans les autres châteaux gothiques, ses traditions sont basées sur des événemens où le merveilleux et la superstition jouent un grand rôle, ou bien aussi sur quelque haut fait d'armes, quelque aventure d'amour. Une catastrophe terrible, connue de tout le monde, et qui inspira plus d'un poète et d'un romancier, se rattache à ce pays par le nom de ce héros; nous voulons parler des *infortunées amours du châtelain de Coucy et de la dame de Faïel.*

Toutes les légendes de Coucy ne sont pas aussi tristes. En voici une d'un genre moins lugubre, et dont les détails sont pleins de bizarrerie. On rapporte que, vers l'année 1120, Enguerrand II, sire de Coucy, fut un jour averti qu'un lion désolait les environs de son château. Comment le terrible animal se trouvait dans un pays où l'on voit d'ordinaire plus de timides lapins que de lions rugissans, c'est ce que nous n'avons point à examiner. Le lion dévorait des bestiaux, parfois même des hommes, et semait partout l'épouvante. Vainement on avait tenté d'arrêter le cours de ses ravages, il avait échappé à toutes les embûches. Enguerrand pouvait-il hésiter? Sans autre compagnon que le *rustre* qui doit lui indiquer la retraite de l'animal, il part armé de son épée et de son bouclier. Arrivé au but de la course, à environ deux lieues de Coucy, dans un lieu désert et sauvage, au milieu d'une épaisse forêt, le *rustre* montre à Enguerrand le lion qu'il venait combattre, au moment où il était presque sur lui. « Oh! dit le sire de Coucy, *tu me l'as de près montré.* » Puis attaquant courageusement son sauvage adversaire, il le terrasse, le perce de son épée et délivre ainsi le pays de cet hôte dangereux. On conçoit quelle reconnaissance cette prouesse dut exciter parmi les vassaux du sire de Coucy. Leur gratitude éclata de toutes façons, et Enguerrand lui-même, pour perpétuer le souvenir de sa victoire, fonda, dit la chronique, de concert avec saint Norbert, au lieu même où il avait tué le lion, une abbaye devenue célèbre sous le nom de *Premontré*, qu'il lui donna en mémoire de ces mots : *Tu me l'as de près montré.*

(*Journal des Anecdotes.*)

CONGRÈS PROVINCIAL DE DOUAI. — Une réunion scientifique a été tenue à Douai les 9 et 10 juillet 1834. Quoique cette assemblée, pour diverses raisons indiquées dans le tems, se soit trou-

vée peu nombreuse et n'ait pu arriver à des résultats importans, nous croyons cependant que l'essai tenté cette première fois dans nos provinces ne sera point perdu, et que l'idée qui y a présidé a de l'avenir. Il ne sera donc pas sans intérêt pour nos lecteurs d'avoir à ce sujet plus de détails.

Le discours prononcé par M. L. de Givenchy, secrétaire perpétuel de la société des Antiquaires de la Morinie, explique fort bien le but et le caractère des congrès scientifiques. En voici un extrait :

« Messieurs, a dit M. de Givenchy, deux faits dont nul observateur ne peut méconnaitre ou nier l'existence, sont venus frapper dans ces derniers temps les personnes habituées à examiner la marche de leur siècle. L'un est le mouvement marqué de la décentralisation intellectuelle qui s'est opérée en France depuis environ 15 ans ; l'autre, le goût de l'étude de notre histoire nationale, qui se développe de toutes parts. Paris, depuis le siècle brillant de Louis XIV paraissait avoir concentré dans son enceinte le monopole de l'intelligence, ses journaux rendaient seuls comme du haut d'une tribune, leurs arrêts littéraires, et semblaient dire à la France muette :

Nul n'aura de l'esprit que nous et nos amis.

La France s'est fatiguée de ce joug doctoral ; elle a senti que, si Paris présentait, par ses nombreuses et riches bibliothèques, par ses musées, par la réunion des savans qui l'habitent, des avantages que l'on ne pouvait lui contester, la province, de son côté, en possédait d'autres qui avaient aussi leur importance.

On pouvait, en effet, à l'aide des nombreuses collections de livres *imprimés* réunis à Paris. présenter sous un nouveau jour des faits déjà décrits, les réunir sous une forme nouvelle ; mais au fond c'était toujours faire des livres avec d'autres livres.

Nul fait historique inconnu jusqu'alors n'était produit au jour, et le passé, devenu muet, ne révélait plus aucun fait nouveau à l'avide curiosité du présent. La province, au contraire, par ses nombreuses archives de ville, de monastères, de corporations civiles ou religieuses, possédait seule cette mine féconde de richesses littéraires et historiques. Nos discordes civiles en avaient, il est vrai, détruit une partie ; la dent rongeuse du temps dévorait chaque jour en silence ce qui nous restait de ces précieux dépôts où se trouvaient tant de souvenirs des anciens jours, une peinture si naïve des mœurs de nos aïeux, en un mot, tant de documens capables de porter l'éclat d'une vive lumière dans les ténèbres des tems écoulés.

La province comprit le parti qu'elle pouvait tirer de ce qui lui restait de ces trésors trop longtemps dédaignés. De toutes parts, des sociétés savantes se formèrent : les unes exploitèrent notre ancienne littérature nationale ; les chants oubliés de nos vieux trouvères furent exhumés des poudreux dépôts où ils dormaient inconnus depuis des siècles ; d'autres défrichèrent le

vaste champ de notre histoire nationale. On reconnut enfin et on proclama hautement cette vérité : que l'histoire générale de la France, n'avait guères été jusqu'alors qu'un roman de convention ; qu'elle était à refaire en entier, et qu'on ne pouvait espérer d'atteindre ce résultat qu'en recomposant les histoires locales, au moyen des actes contemporains des faits, seuls guides sûrs qu'on peut consulter sans crainte de s'égarer. Une autre vérité fut également reconnue, c'est que l'histoire locale ne peut être écrite avec exactitude et conscience que sur les lieux mêmes et par des hommes du pays. Chaque société se mit donc à l'œuvre et produisit des fruits plus ou moins savoureux, plus ou moins utiles ; mais faute d'une bonne direction, faute d'un centre commun vers lequel convergeaient les efforts de ces sociétés, leurs travaux ne présentèrent pas tout l'effet qu'on pouvait en attendre.

Un homme de génie, un savant d'autant plus étonnant que l'âge n'a point encore ridé son front, M. de Caumont, membre de l'Institut, secrétaire perpétuel de la société des Antiquaires de la Normandie, vit le mal et songea à y apporter un remède. Il sentit qu'un centre d'action et de direction devenait nécessaire, mais aussi que ce centre devait être mobile, pour que chaque province pût, à son tour, ressentir son influence bienfaisante. Paris était un gouffre qui absorbait tout et rendait peu ; il espéra qu'une réunion *ambulatoire* composée de savans de toute la France, deviendrait en quelque sorte un fleuve lent et majestueux qui fertiliserait le champ de la science partout où il porterait ses ondes vivifiantes.

Profitant de l'exemple donné par l'Allemagne, il proposa à sa patrie un congrès général de toutes les intelligences. Le mathématicien, le naturaliste, l'agriculteur, l'archéologue, le médecin, le littérateur, tous les hommes enfin qui s'occupent de quelque genre de science que ce soit, furent convoqués à Caen, dans l'été de 1833. De tous les points de la France on s'empressa de répondre à cet appel vraiment patriotique; plus de deux cents personnes se réunirent au congrès de Caen, un bien plus grand nombre s'y serait trouvé, si l'époque de sa convocation eût été mieux choisie et moins rapprochée. On y arrêta que, chaque année, un congrès général se réunirait dans une ville de France, en parcourant successivement toutes nos provinces. L'ouverture du congrès général de 1834 fut fixée à Poitiers, dans la première quinzaine de septembre, époque qui permettra aux membres des cours judiciaires et de l'Université d'y assister.

Nos provinces septentrionales, averties trop tard du congrès de 1833, éloignées d'ailleurs de Caen, n'ont pu s'y faire représenter ; cependant, elles possèdent des sociétés agricoles et archéologiques qui certes sont loin d'être sans mérite, et ne sont point restées en arrière du mouvement imprimé à toutes les provinces. Des amis des sciences et de leur pays ont pensé qu'il

n'en devait point être ainsi en 1834; que ces sociétés devaient apporter leur contingent dans les travaux utiles du congrès de Poitiers; ils ont pensé qu'une réunion préparatoire composée des députés des différentes sociétés savantes des départemens du nord du royaume, auxquels s'associeraient librement tous les amateurs des sciences et des arts répandus dans cette circonscription, devenait nécessaire pour se concerter sur les communications à faire au congrès de Poitiers, soit en lui faisant part des recherches et des découvertes déjà faites par nous, soit pour lui soumettre nos idées et nos observations sur les actes du congrès de Caen ou pour lui en présenter de nouvelles.

La ville de Douai se présentait tout naturellement pour y convoquer le congrès provincial et préparatoire; elle possède plusieurs sociétés savantes, une foule d'hommes de mérite et riches de savoir; enfin, comme chef-lieu judiciaire et universitaire, elle méritait la préférence. Des ouvertures furent faites à ce sujet aux autorités, elles les accueillirent; malheureusement les élections, en fixant sur d'autres intérêts l'attention de toute la France, ont empêché qu'on ne remplit d'une manière complète les formalités commandées par les convenances envers la ville qui devait nous accueillir; mais nous comptons trop sur le patriotisme éclairé et sur le goût des sciences des habitans de Douai et de l'honorable société qui veut bien nous prêter son sanctuaire, pour craindre qu'ils attachent plus d'importance que la chose n'en mérite à un manque involontaire de formalité causé par un malentendu que la précipitation et la circonstance des élections expliquent et excusent, et qu'ils ne verront en nous que des amis, sincères appréciateurs de leur mérite et désirant nous joindre à eux dans l'intérêt des sciences, des arts et des lettres, tout en procurant un avantage réel à leur ville en y attirant des étrangers.

De tous côtés on se demande, et partout dans nos salons j'entends reproduire la même question : Qu'est-ce donc qu'un congrès? quel en est le but, l'utilité? C'est tout simplement une réunion d'amis et de parens, qui se rassemblent pour s'entretenir de leurs intérêts de famille. Toutes les sciences en effet ne sont-elles pas sœurs? ne composent-elles pas une grande famille? Là il n'est point question de faire des phrases sonores, des discours d'apparat. Présenter ses idées d'amélioration et de progrès dans l'intérêt de la science, avec simplicité, clarté et précision; développer sa pensée ou discuter l'avis des autres avec modération, un grand esprit de concorde et l'amour du bien général, voilà les seules conditions d'existence d'un congrès. Voilà, je dois le dire, le tableau touchant que celui de Caen a présenté à la France et à l'Europe; voilà ce que nous devons chercher à imiter. Si les congrès généraux peuvent être comparés, en quelque sorte, au cœur d'où partent les sources

de la vie intellectuelle, les congrès provinciaux seront les veines destinées à la faire parvenir jusqu'aux derniers rameaux du corps social.

....

.... Les occupations et les devoirs de beaucoup d'entre vous, Messieurs, ne vous permettront peut-être pas de donner autant de développement au congrès provincial de Douai ; nous pourrions, ce me semble nous borner à former trois sections, savoir :

1° Sciences naturelles et agricoles ;

2° Littératures et beaux-arts ;

3° Histoire, philologie, diplomatique, archéographie et numismatique.

Quelle que soit votre décision à cet égard, je pense qu'après l'avoir prise, nous n'aurons plus à nous occuper dans cette séance préparatoire que de la formation au scrutin secret, du bureau définitif, à nous inscrire dans les sections qui nous conviennent et à fixer pour demain l'heure des réunions.

Permettez-moi, messieurs, en terminant ce discours, d'exprimer aux habitans de Douai, réunis dans cette enceinte, et particulièrement à la société savante qui nous accueille avec tant de bienveillance, de leur exprimer, dis-je, la vive satisfaction qu'éprouve un de leurs compatriotes, éloigné de sa ville natale par des causes indépendantes de sa volonté, de se retrouver au milieu de vous dans une circonstance aussi solennelle, qui doit ajouter un nouveau lustre à celui dont jouit votre cité depuis plusieurs siècles dans les sciences, les arts et les lettres, et d'avoir pu y contribuer pour sa faible part, comme un témoignage de l'affection qu'il n'a cessé de conserver aux lieux qui l'ont vu naître. »

Le congrès, quoique trente-trois membres y aient paru, s'est trouvé trop peu nombreux pour adopter la division en trois bureaux, proposée par M. de Givenchy. Son attention a été principalement fixée sur l'archéologie et l'histoire du pays, la plupart des personnes présentes ayant dirigé leurs études de ce côté.

Voici la série des résolutions adoptées :

I. *Archives et Bibliothèques.* — D'après la proposition de M. Le Glay, le congrès porte son attention sur la nécessité de mettre en ordre et tirer de l'oubli les nombreux documens historiques renfermés dans les dépôts publics des deux départemens du Nord et du Pas-de-Calais, et les manuscrits que possèdent les bibliothèques. Un travail bien conçu, dirigé avec ensemble et activité, mettrait bientôt à la disposition du monde savant une multitude de richesses historiques et littéraires.

Ce genre de travail demande des hommes spéciaux convenablement rétribués pour qu'ils s'y attachent et y dévouent leur tems.

Les archives départementales du Nord, réunies dans le bâtiment dit du *Lombard*, renferment le

chartrier des comtes de Flandre, les papiers de la chambre des comptes, les chartriers d'une multitude d'abbayes, la plupart fort anciennes.

Les archives départementales du Pas-de-Calais renferment le chartrier des comtes d'Artois, les papiers relatifs à l'administration de l'ancienne province d'Artois, les chartriers de beaucoup d'abbayes, la plupart aussi fort anciennes.

Il serait nécessatre que chacun de ces dépôts eût un archiviste particulier, chargé d'en poursuivre le dépouillement, et d'en dresser le catalogue raisonné. L'archiviste du Nord, au moins, aurait besoin d'un adjoint.

Les conseils-généraux des deux départemens seront invités de la manière la plus pressante à vouloir bien faire des fonds pour leur traitement et leur établissement fixe.

Lesdits archivistes seront sous la surveillance de MM. les préfets, mais rétribués sur le budget départemental; leur service serait distinctde celui de l'employé chargé de la délivrance des expéditions courantes pour le service de l'administration, lequel employé est à la charge de l'abonnement de la préfecture.

Le congrès réclame l'intervention de MM. les préfets auprès des conseils municipaux, pour que dans chacune des villes ayant un dépôt d'archives considérable, il soit, comme à l'Hôtel-de-Ville de Lille, établi un archiviste municipal, suffisamment instruit en diplomatique, et auquel serait imposée l'obligation de dépouiller et cataloguer son dépôt. Son traitement serait supporté par le budget municipal.

Lesdits archivistes, on le répète, seraient des hommes spéciaux, trouveraient dans leur traitement fixe une position qui leur permettrait de se vouer à ce genre d'étude souvent ingrat dans les détails, et demeureraient responsables des documens confiés à leur garde et exploration. Ils devraient d'ailleurs à certains jours et heures fixés, les tenir à la disposition du public, et les communiquer *sans déplacement.*

Quant aux dépôts qui ne sont pas assez considérables pour qu'un archiviste permanent y soit attaché, MM. les préfets sont priés de les faire successivement explorer par un inspecteur duement commissionné, qui devrait aussi en faire le dépouillement et le catalogue raisonné, et accomplir sa mission dans un tems donné. Cet inspecteur serait rétribué, soit sur les fonds du département, soit sur les fonds mis par les chambres à la disposition du ministre de l'instruction publique. On pourrait d'ailleurs leur assurer une indemnité sur le budget municipal de chaque commune où ils travailleraient temporairement.

Comme mesure de sûreté et de conservation, le congrès émet le vœu que tous les titres et documens reposant dans les archives, soient timbrés d'une griffe particulière.

Le congrès pense que l'on pourrait demander par la suite aux archivistes départementaux de faire un cours de diplomatique, mais en attendant, et comme cette science est très-peu répandue et menace de s'éteindre, le congrès, s'appuyant sur le vœu émis par le congrès général de Caen, art. XXVII, demande qu'il soit envoyé à l'école des chartes de Paris, un élève aux frais de chacun des deux départemens, ou du moins un seul aux frais des deux départemens.

Le congrès émet le vœu qu'il soit imposé à chaque bibliothécaire de ville, l'obligation de publier un catalogue raisonné des manuscrits confiés à sa garde. Il indique pour modèle le travail de M. Le Glay sur les manuscrits de Cambrai.

II. *Monumens.*— Les sociétés savantes du Nord de la France seront invitées à communiquer au prochain congrès un catalogue détaillé et raisonné des monumens historiques de tout genre qui existent dans leur arrondissement, en indiquant ceux de ces monumens dans l'intérêt desquels il devra être pris des mesures de conservation et de réparation.

III. Elles seront invitées à encourager les propriétaires des monumens historiques à leur bonnes conservation par des primes, médailles, mentions honorables, etc.

IV. *Histoire du pays.* — Elles seront encore invitées à proposer au concours un prix pour la meilleure Histoire de Flandre et d'Artois, propre à être mise entre les mains des jeunes gens, pendant la dernière année des humanités.

V. A s'occuper activement d'une histoire monétaire et numismatique des mêmes provinces, en ne s'arrêtant pas seulement à la recherche matérielle des médailles, monnaies, sceaux, jetons, plombs, mais suppléant encore à celles qui ne se retrouvent point, par l'examen des chartes et documens constatant leur existence.

VI. *Géologie.*— Lesdites sociétés savantes seront aussi invitées à diriger des recherches géologiques dans leurs environs, et à en communiquer le résultat au futur congrès provincial.

VII. MM. les préfets seront priés de réclamer des sociétés houillières qu'elles communiquent le résultat de leurs sondages quant au gisement des terres et autres phénomènes géologiques. La condition pourrait leur en être imposée administrativement.

VIII. *Histoire naturelle.* — On provoquera par tous les moyens possibles, la formation d'une société *Linnéenne* dans chaque département, à l'instar de celles déjà établies à Paris et dans le Calvados.

IX. *Agriculture.* — Les sociétés d'agriculture seront invitées à proposer un prix pour le meilleur manuel élémentaire d'agriculture approprié aux écoles primaires.

X. Une école d'agriculture transcendante, placée dans une ferme-modèle, est un établissement très-désirable pour chacun des deux

départemens du Nord et du Pas-de-Calais.

XI. *Congrès futurs.* — Il y aura à l'avenir, chaque année un congrès provincial, composé principalement des députations les plus nombreuses possible de toutes les sociétés savantes du Nord de la France. Il se tiendra successivement dans les villes où existent des sociétés savantes.

XII. Le congrès de 1835, est indiqué à Douai, dans la première quinzaine de juin. Le jour d'ouverture sera annoncé au moins deux mois d'avance. On y désignera la ville qui recevra le congrès de 1836. On s'y occupera de toutes les branches des connaissances, ainsi que l'a fait le congrès général de Caen en 1833.

XIII. Une commission permanente demeure chargée de l'exécution des délibérations du congrès actuel, et de préparer le congrès prochain. Sont désignés pour en faire partie : les membres du bureau, MM. Le Glay, Quenson, de Givenchy, Bruneau ; et en outre MM. Germeau, s.-préfet de Douai, Béquet de Mégille, président de la Société royale et centrale, Taillart et Bigant, conseillers; Duthilloeul, juge de paix et bibliothécaire ; Leroy, de Béthune, avocat; Avignon, professeur de physique et mathémathiques; Mangin, docteur médecin ; Wallez, professeur de dessin. Elle s'occupera avec un soin particulier des relations à établir entre le congrès et les sociétés savantes.

LES FIANCAILLES ET LES NOCES. — Dans un moment où l'histoire s'empare de tout ce qui peut contribuer à la rendre plus intéressante ; où les documens qui peuvent concourir à l'illustration des peuples et à l'extension des connaissances humaines, sont recherchés avec une avidité louable par ceux qui se vouent à la littérature ; où tant d'hommes, aussi instruits que laborieux, s'empressent à dérouler les vieux parchemins ensevelis dans la poussière des archives, et que les découvertes, résultat de ces investigations scientifiques, se succèdent d'une manière aussi rapide que glorieuse ; enfin, dans un moment où nous-mêmes nous pouvons mettre au jour les immenses matériaux que nous sommes parvenus à réunir et qui peuvent être d'un intérêt majeur, surtout pour notre histoire locale, nous croyons qu'il ne sera pas hors de propos de publier un document inédit qui, par la singularité des dispositions qu'il contient et par son ancienneté, mérite d'être connu. Il est consigné dans un registre des statuts de la ville d'Ypres, et intitulé : *Ce sont les keures des mariages*, 1294.

Art. 1er. On a ordonne ke tout chil ki mangeront à nueches 1 sour le iour ke lî fianchies 2 espousera se femme paieront chascun pour lui xij s. paresis sans nul relai et en secke 3 monnoie anchois 4 ke pains soit mis a table.

1 Noces. 2 le fiancé. 3 argent comptant. 4 aussitôt.

Art. 2. Et nus ne puet queteir pour autre as nueches, sour x lb.

Art. 3. Et nus ne puet mangier as nueches ne hommes ne femme ne vallet ne meschine 5 ne menestreus ne menestreile 6 sil ne paient leur escot ensi comme dit est sour x lb.

Art. 4. Item nus estrineche 7 mariee ne mariee prenge estrine 8 de le eure que li mariages est commenchies et pourparles seurement encore dont ne soient les fois donnees entre le homme et le femme dusques a demi an apries les espousailles sour x lb.

Art. 5. Item et li sires 9 des noches et la dame ne donnechent ne a pere ne a mere ne a freire ne a sereur ne autre personne nulle ne fachent donneir par autrui par nul ocoison 10 dons ne juwiaus 11 ne autre chose dedens le tierme de demi an après les espousailles, sour x lb. et chieus ou chelle qui li donroit et qui le rechevroit eskerroit 12 en le dite paine de x lb dedens demi an.

Art. 6. Item nus ne mangueche 13 len demain ke on est maries ne dedens les viij iours apries avoec le seignour ou la dame 14 des noches en le maison ou ils mainent 15 ne aillours au matin ne a viespre, 16 ne prime pain 17 ne nuenepain 18 ne caroleche 19 se il ne soit oncles ou autains 20 ou aussi pries et chou convient que che soit au droit mangier et autrement nient et chil qui y manguent i pucent caroleir 21 se il veulent et nul autre sour x lb et li sires ou la dame des noches qui le donroient par aucun engien 22 seroient en fourfait de x lb.

Art 7. Item et se ne doit on nul menestreul envoier ne rechevoir ne dedens le vile ne dehors sour x lb de fourfait ki li envoieroit ou qui le donroit et li fianchiet ne puet donneir a plus de menestreus que as pryes 23 sour x lb de fourfait.

Art. 8. Item nus menestreus ne vienge plus avant faisant se menestraudie devant noeches ke al atrie 24 sour x lb et che est tout a poursievir par le verite.

Art. 9. Item nus franchies envoieche clarei 25 en nul lieu fors 26 a la dame des noeches mais en son osteil il ne puet prendre et se il envoiast aillours il et chieux qui le rechevroit seroit en fourfait de x lb.

Art. 10. Item chieus ki aura meisnie (domestique) ou homme ou femme ou ambesdeus 27 ki soient de se meisnie ki se doivent marier ne tiengne fiesse 28 des noches del avant dite maisnie ou de lun deus ne prie pour venir as noeches ne

5 Servante, domestique. 6 joueurs de violon, bouffons. 7 ne donne des étrennes, des présens. 8 étrennes. 9 le mari. 10 cause, motif. 11 joyaux. 12 encourrait. 13 nul ne mange. 14 le mari et la femme. 15 demeurent, de mainer, demeurer. 16 le soir. 17 déjeuné.

18 Diner, du flamand noenmael. 19 ne danse. 20 tantes. 21 danser. 22 supercherie, fraude. 23 aux convives. 24 cimetière. 25 vin clairet. 26 sauf, hormis. 27 ou l'un et l'autre. 28 fête des nöces.

fache pryer ne voist contre cheste ordenanche par aucun engien sour x lb. Pour tant ke nus daus 29 ne soit cousins ou cousine au seignour ou a la dame en tierch ou plus pries.

Art. 11. Item nus fianchies ne fianchie del heure kil seront fianchiet dusques au iour ke il se doivent marier ne manieuwechent 30 ne ne bourechent 31 ne nul deaus en nul lieu dedens le vile ne a une lieuwe pries de le vile, fors en le maison ou il estoient manant 32 quant il furent fianchiet sour x lb de chascun ki feroit encontre hors mis ke chascuns fianchies puet bien aleir mangier as noches sil en est pryes de chelui ki pooir 33 en a de lui pryer.

Art. 12. Item nus fianchies dedens ses fianchailles ne voist veir 34 sa fianchie se che ne soit de iour et qu'il puisse retournier de iour et sans lumiere par nul engien sour x lb. et si ne le puet, aleir veir a plus de compaignie que leur maisnies et soient pryet dou fianchiet. Et si ne puet li fianchiet quant il iert 35 venus veir sa fianchie ne mangier ne boire en le maison la ou sa fianchie maint ne nus de se compaignie ne dame ne damoiselle entre deus mangier ne espisses 36 ne clare 37 ne autre choses sour x lb. se che ne fust quil fuissent ambedoi 38 manant en une maison.

29 D'eux. 30 ne mangent. 31 ne boivent. 32 où ils demeuraient. 33 pouvoir, autorité. 34 ne va voir. 35 sera. 36 épiceries. 37 vin clairet. 38 l'un et l'autre.

Art. 13. Et ne puet li espouses donneir a menestreil de forain 39 venant à chevael plus ke ij s et venant a piet plus ke xij d. sour x lb.

Art. 14. Quiconques feroit ruebes 40 ou parures pour le raison des nueches seroit à x lb se nest li espouseis et li espousee et li ki le mainent au moustier 41 et li doi 42 ki le ramainent.

Art. 15. Il est ordonne ke espouseis et espousee au iour ke il se doivent marier ke il soient es moustiers dedens le clocke 43 ke on sonne de miedi, et ki ensi ne feroit il seroit en une amende de x lb.

Art. 16. Quiconques iovenchiel 44 ou puchiele 45 soit en waerde 46 de pere ou de mere ou daucun autre sien avoet 47, enmenra sans volenteit de chelui en qui waerde il ou elle sera et plainte en soit faite as eschevins ou non chieus ou chelle 48 ki li enmenra sera sans loy et deshyreties 49 de tous biens ke a lui porroient venir par droite formortuie 50. Et se li iovenchiaus 51 ou la puchiele ait son eage, et il ou elle se laist enmener, il ou elle sera ausi desherites de toutes formortures. Se li iovenchiaus ou la puchiele nait nient ses ans 52 il ou elle ne sera mie 53 desherites de

39 De dehors. 40 robes. 41 à l'église. 42 les deux. 43 pendant que l'on sonne la cloche de midi. 44 jeune homme. 45 pucelle, fille à marier. 46 sous la surveillance. 47 tuteur. 48 celui ou celle. 49 déshérité, déchu. 50 succession. 51 jeune homme. 52 n'est point majeur. 53 point.

ses formortures mais chieus ki le enmenra et qui avoekes 54 lui en saiuwe 55 seront pierderont leur tiestes. Et chelle ki le iovenchiel enmenra sera en fourfait de le fosse 56 et chieus ki les rechevra. Se il ou elle remaint 57 par nuit en se maison en nostre eskevinage et il en soit tenus par boire veriteit sera en che meismes point comme li emmeneres 58.

Art. 17. Il est ordeneit ke nus ne soit la ou on fait traictie de mariage de iovenchiel ou de puchiele ne la ou on fait fermeteit 59 de mariage de iovenchiel ou de puchiele sans le consent et le voleteit 60 des avoes et de deux les plus prochains 61 parens de par le mere ki seront ou pais 62 sour l. lb. et estre bannit un an.

Art. 18. Item il est ordeneit ke nus soit si hardis ke il prenge 63 aucune chose ou aucune maniere davantage de mariage faire ou aidier à faire par aucun engien sour l. lb.

Art. 19. Nus fianchies ne fianchie dedens lor 64 fianchailles doingne a mangier plus ke par par trois iours le semaine, chest a savoir le diemenche le maerdi et le iuesdi 65 et chou le matinee et nient le viespre et si ne doit donneir ke iij mes 66 et ches iij mes soient donnes de chair sans aucunne maniere de poisson donner. Et ni ait ke iij escueles 67 de vj personnes sans plus, fors chil de le maison et n'en soient ke ij menestreus ke 68 hommes ke femmes et manans dedens le pooir 69 del eskievinage et li menestreus ou le menestreile ki plus i venroit 70 mangier ou boire seroit a xx s et se plus de piersonnes ke vj ivenissent 71 mangier cascuns ki plus i venroit seroit a x lb.

Art. 20. Et se li fianchies ou le fianchie manoit 72 avoec autrui et il ou elle donnast a plus de piersonnes a mangier ke a vj ensi comme dist est li hostes 73 ki chou consentiroit seroit en fourfait de x lb. et le sys piersonnes soient pryet dou fianchiet sour x lb. sans aucun engien. Che fu fait le venredi apriès le mi quaremme en lan quatrevins et quatorse.

Art. 21. Quiconques veut donner a mangier a nouviel mariet ou a le nouviele mariee manant dehors sa maison dedens demi an et iour apries ke li mariages sera fais, ne doingne a nule autre piersonne ke a nouviel mariet ou a se femme ou a le nouviele mariee et a son baron 74 sour x lb. sil ne fust ke chieus ki donnast a mangier priast ou vausist 75 avoir ses enfans a mangier si i porroient il bien mangier sans fourfait. Che fu fait comme deseure.

Art. 22. Nus fianchies ne fian-

54 Avec. 55 en fuite. 56 à peine d'être enterré vif. 57 revient. 58 celui qui l'aura emmené. 59 la clôture, la signature du contrat. 60 volonté. 61 proches. 62 au pays. 63 prenne, reçoit. 64 leurs. 65 jeudi. 66 mets, plats.

67 Ecuelles. 68 soit. 69 juridiction. 70 y viendrait. 71 y venaient. 72 demeurait. 73 l'hôte, le maître de la maison. 74 mari. 75 voulait.

chie ne fachent ruebe 76 de aucun draep taint en graine se il naient et portent ensamble chuinc 77 cens lb. ou plus sour l. lb. et de le quantiteit del avoir doit on croire le fianchiet par son sairement 78. Fait en lan comme deseure.

Ce statut, peutêtre unique en son genre et qui, sans doute, devait son origine à des abus que les tems antérieurs avaient introduit, astreint, comme on l'a vu, les convives à contribuer dans les frais du repas des nôces; il détermine l'endroit où les fiancés peuvent manger et boire entre leurs fiançailles et le mariage; il défend au futur époux d'aller voir sa future épouse autrement que pendant le jour; il désigne les personnes qui pourront lui faire des robes ou parures pour assister aux nôces; il fixe les jours que les fiancés pourront donner à manger, et indique même l'espèce et le nombre des mets; il fixe aussi l'heure que les futurs époux doivent se rendre à l'église pour consolider leur union; il leur défend de faire des robes de draps teints en graine s'il n'apportent ensemble en mariage au moins cinq cens livres; enfin, ce statut contient d'autres dispositions non moins sngulières que celles dont nous avons fait l'énumération. Nous croyons que pendant qu'il a été en vigueur, ces dispositions n'ont pas toujours été consciencieusement observées; ce que, humainement parlant, on ne pouvait espérer, surtout de la part d'amoureux et de nouveaux mariés, qui ne connaissant pour toute règle que leurs inclinations et leurs désirs, sont ordinairement loin d'avoir l'idée de se soumettre à ce qui peut les contrarier.

LAMBIN,
Archiviste de la ville d'Ypres.

M. DEWEZ. — Louis-Dieudonné-Joseph Dewez, mort le 26 octobre 1834, est né à Namur le 4 janvier 1760. Après avoir été pendant dix ans professeur de rhétorique sous le gouvernement autrichien, il exerça les fonctions de commissaire du pouvoir exécutif près des tribunaux civils et criminels du département de Sambre-et-Meuse, et il fut sous-préfet de l'arrondissement de St-Hubert, dans le même département, pendant le régime de la domination française en Belgique.

Sous le gouvernement des Pays-Bas, il fut nommé inspecteur des athénées et colléges des provinces méridionales, c'est-à-dire de la Belgique. Il conserva les mêmes fonctions, après la révolution de 1830.

M. Dewez est auteur de plusieurs ouvrages employés pour l'instruction de la jeunesse; mais ses travaux ont principalement eu pour objet l'histoire et la géographie de la Belgique.

Son « Histoire générale de la Belgique » est son principal ouvrage. Il est estimé comme le produit d'études et de recherches

76 Robe. 77 cinq. 78 serment.

consciencieuses sur l'histoire de notre pays, à toutes les époques.

M. Dewez était membre de l'académie de Bruxelles, qui l'avait nommé son secrétaire perpétuel. Malgré son grand âge, il se montrait encore, dans ces derniers tems, un des membres les plus actifs et les plus laborieux de ce corps savant.

A la création du musée des sciences et des arts de Bruxelles, en l'année 1828, M. Dewez y fut nommé professeur d'histoire de la Belgique. Son dernier ouvrage, publié en 1833, est le recueil des leçons données par lui au Musée. Il se compose de deux volumes publiés chez M. Meline, et l'on peut assurer que cet ouvrage survivra à son auteur, à cause de la méthode claire qui préside à la classification des faits historiques et du style simple et coulant de la narration.

M. Dewez était d'un commerce agréable et sûr. Il aimait beaucoup les lettres anciennes, et parlait volontiers de ses auteurs favoris, Horace et Tacite. Il avait beaucoup de bienveillance pour les jeunes gens, et n'était pas exclusivement ce que sont d'ordinaire les vieillards « laudator temporis acti », comme le dit Horace, dont nous venons de parler. Il aimait son pays avec passion, et applaudissait aux efforts que la jeunesse belge emploie pour raviver l'esprit de nationalité que les gouvernemens étrangers, que nous avions successivement subis, avaient fait tous leurs efforts pour effacer chez nous.

M. Dewez laisse des regrets parmi ses nombreux amis. Si quelque monument est élevé à sa mémoire, l'inscription qui rappellera ses titres au souvenir de ses concitoyens, ne pourra mieux se terminer que par ce vers d'Ovide qu'il a choisi pour épigraphe de son « Histoire de la Belgique » :

Et pius est, patriæ facta referre, labor.

(*Courrier Belge.*)

M. LOBRY. — M. Lobry (Michel-François), cultivateur à Villers-Plouich, près Cambrai, a terminé le 21 septembre 1834, à l'âge de soixante-dix-neuf ans, une honorable carrière.

M. Lobry était un de ces hommes, si rares dans nos campagnes, qui savent allier à un jugement sain une instruction solide et des connaissances variées. Il avait fait de bonnes études au collége de Cambrai. Sa conversation, même dans l'âge le plus avancé, s'est toujours ressentie de l'heureuse influence d'une éducation soignée.

Appelé pendant la révolution à remplir différentes fonctions publiques, il sut se concilier l'estime et la considération par la bonté de son caractère, par la justesse de ses idées et par la droiture de ses intentions. Il fut d'abord, en 1790, procureur de la commune de Villers-Plouich,

fit ensuite partie de l'administration du département du Nord, puis fut membre de l'administration du district de Cambrai et enfin président de l'administration cantonale.

Se trouvant à Lille, en 1817, comme membre du collége électoral du Nord, il y éprouva un accident dont les suites se sont fait sentir jusqu'à sa mort. Renversé sur le pavé par un cabriolet qui passait rapidement, il fut blessé à la hanche. Il resta infirme, la marche lui devint dès-lors impossible et sa vue s'éteignit insensiblement.

M. Lobry était le père d'une nombreuse famille. Jugeant, en homme éclairé, que l'éducation est le premier de tous les biens, il n'avait rien négligé pour en assurer le bienfait à ses enfans. Ses efforts et ses sacrifices ont été dignement récompensés par les succès que plusieurs d'entre eux ont obtenus. Il suffit de citer en preuve M. Aristide Lobry, avocat, qui occupe un rang distingué au barreau de Cambrai, et son frère, M. Bélisaire Lobry, jeune médecin, qui n'annonçait pas moins de talens, mais qu'une mort prématurée est venue enlever à l'estime publique et à l'affection de sa famille.

M. Lobry était un bon citoyen, un excellent père, un homme estimable sous tous les rapports. Il sera sincèrement regretté de ceux qui ont été à même d'apprécier ses bonnes qualités.

(*Feuille de Cambrai.*)

LA STEEN-POORT. — Pour l'observateur, pour l'homme accoutumé à réfléchir, il ne peut guère s'empêcher de se rappeler, en traversant ce carrefour de Bruxelles, que là où sont ces maisons régulières, élevées à la droite et à la gauche de la rue de la porte de pierres (*Steen-Poort-Straet*), existait depuis le commencement du onzième siècle cette porte redoutable dont on fit la prison criminelle qui a renfermé dans ses énormes murs et dans ses affreux cachots une foule de malheureux innocens ou coupables.

En 1370, des ecclésiastiques et une juive renégate qu'ils avaient sans doute gagnée, accusèrent les juifs d'avoir poignardé de saintes hosties. Ceux dont on put se saisir furent renfermés dans les prisons de la *Steen-Poort*, d'où ils ne sortirent que pour être promenés par la ville sur une charrette; tenaillés à plusieurs carrefours, nommément sur le Grand Marché et devant la chapelle de Sainte-Catherine, où les hosties avaient été dérobées (1); finalement à être brûlés vifs, sous les yeux de leurs

(1) Le tenaillement était un supplice qui consistait à arracher les parties charnues à un homme avec des tenailles rougies au feu. C'était aux bras, aux cuisses, aux seins que cette cruelle opération s'exécutait. Souvent on versait du plomb fondu dans les plaies, et, entre chaque tenaillement, on laissait écouler un plus ou moins long intervalle. On a vu des malheureux subir ce supplice pendant un espace de trois heures, et puis être jetés vifs dans le feu; ou être rompus, c'est-à-dire avoir les membres brisés, les uns après les autres, avec une barre de fer; ou être écartelés, et le tronc et les membres jetés sur un bûcher.

petits enfans auxquels on fit embrasser le christianisme.

Dans les émeutes qui eurent lieu à Bruxelles en 1420 et 1421, à l'occasion de la mésintelligence qui se mit entre le duc Jean IV et son épouse Jacqueline de Bavière, les prisonniers qu'il fit sur ceux qui avaient pris parti pour sa femme furent conduits à la porte de pierres et de là à l'échafaud. Quelques uns ne furent qu'exilés.

Mais c'est surtout dans les troubles du seizième siècle que la *Steen Poort* fut encombrée de victimes. En 1523, deux augustins qui y étaient détenus convaincus d'hérésie, furent brûlés vifs sous le règne de Charles-Quint. C'est en 1568 et 1586 que cette prison renferma le plus d'individus de toutes les classes, les uns pour être décapités ou pendus, les autres pour être brûlés par les ordres du duc d'Albe, d'odieuse mémoire, et sous le règne de l'infâme Philippe II dont il était le représentant aux Pays-Bas. Le 1er du mois de juin, le secrétaire du comte d'Egmond fut extrait de ladite porte et traîné sur la Grande Place où il fut écartelé (2) la veille de la décapitation de son maître.

En 1581, au commencement d'avril, un bourgeois nommé *Jean Coby*, accusé de trahison envers la ville, fut incarcéré à la *Steen-Poort*. A la même occasion, le baron d'Auxy et son épouse, fille du baron de Liedekerke, furent emprisonnés avec plusieurs de leurs complices convaincus d'avoir entretenu une correspondance criminelle avec le prince de Parme, général de l'armée espagnole, et d'avoir essayé de faire rentrer Bruxelles sous l'obéissance de son tyran, Philippe II. Le malheureux Coby fut condamné à être écartelé et ses membres furent ensuite attachés à quatre différentes portes de la ville. Le baron d'Auxy en fut quitte pour la peur.

En 1719, le 28 février, cinq doyens des métiers, prévenus d'avoir fomenté les troubles de l'année précédente, furent mis en prison à la *Steen-Poort*. L'un d'eux, Anneessens, le plus ancien de ces doyens, fut décapité sur la place du Grand Marché, le 19 septembre; les quatre autres furent bannis à perpétuité et sept pillards pendus le même jour.

Nous ne parlerons pas de tous les assassins, voleurs de grands chemins et d'églises, dont la porte de pierres a vu les derniers jours, a pressenti les anxiétés, les frayeurs, les angoisses, précurseurs de leurs affreux supplices, après avoir été témoins des tortures épouvantables qu'on appliquait, dans ce lieu, aux coupables, et dont les innocens ont été aussi les déplorables victimes. Nous dirons qu'ils sont sortis de ce repaire pour aller livrer leurs corps aux flammes des bûchers, leurs membres à

(2) L'écartellement consistait à atteler quatre chevaux d'égale force aux bras et aux parties inférieures du corps, et à les faire tirer en sens contraire, jusqu'à ce que les membres se détachassent du corps. Nous croyons que le malheureux Damiens, qui avait tenté d'assassiner Louis XV, est le dernier qui ait subi cet horrible supplice.

la barre du bourreau, leurs têtes à la hache ou à la corde, et leurs épaules au fouet et au fer brûlant. C'est dans ses souterrains qu'on appliquait *à la question*.

Tirons le rideau sur ce hideux tableau.

La *Steen-Poort* resta porte de ville, qui conduisait à Uccle, jusqu'à l'an 1369, ou 79, que la nouvelle enceinte fut terminée. Elle devint alors fausse porte, puisque, la porte de Hal étant construite, on avait retiré la barrière qui, la nuit, ne permettait pas les communications de la ville avec son faubourg qu'on nommait *Op-Brussel* ou *les Bruxelles*; mais la porte de pierres continua de renfermer les criminels ou accusés de l'être, jusqu'en l'année 1759, que les prisonniers furent transportés à la porte de Hal, qu'on avait disposée à cet effet, parce que celle de pierres menaçait ruine, à cause de son ancienneté.

Il existe encore de la *Steen-Poort* une tour qui fait partie de deux maisons bâties sur l'emplacement de cette vieille prison, tour qui était également liée aux fortifications de la ville. Du côté de la place de Bavière, la *Steen-Poort* était asssise au bord d'un précipice dont la descente se nomme, on ne sait trop pourquoi, *Montagne du Géant*. Cette descente et ce précipice rendaient Bruxelles inexpugnable de ce côté; ils servaient de fossés à la ville, et les eaux dans les fortes pluies, se versaient dans ceux qui forment aujourd'hui le jardin de Saint-George.

P.-J. Br.

CHARLES-LE-TÉMÉRAIRE A DOUAY. — Charles, par la grâce de Dieu, duc de Bourgongne, etc., vint en sa ville de Douay pour son premier et joyeux advenement comme seigneur de la terre le vendredy environ sept heures au soir, XV[e] jour de may, l'an 1472. Il luy fut allé au-devant par la loy, nobles et bourgeois à cheval jusques oultre Dechy. Il y avait alumeryes de 48 flambeaux alumez qùe portoient les wattes de Nuyst et aultres. Et se y avoit envyron 60 gentils compaignons à cheval, tous vestus de verd, chacun un petit flambel ardant en sa main et alloyent tous devant et estoit belle chose à veoir; et quand lesdits de la loy nobles, bourgeois et aultres de ladite ville furent abordez envers mondit seigneur le duc oultre ledit lieu de Dechy, ils luy firent tous la révérence en inclinant leurs testes, à quoi mondit seigneur se arresta, et lors par la bouche de maistre Pierre de Haulteville, conseiller de la ville, luy sut faire pour les bailly, eschevins et conseil bourgeois, habitans, corps et communautés de ladite ville, une petite proposition en bien aranguant icelluy seigneur, ce entendant notre dit seigneur entra en sa dite ville de Douay accompagné de plusieurs et grands seigneurs, gentils hommes et grande compagnie de gens de guerre bien armez de plein harnois en nombre de cinq cent lances. Mais ils ne entrèrent point tous en la ville, car la plus part passèrent par Lambres et icelluy seigneur entra en sa dite ville de Douay par le porte Notre-Dame ou il

trouva les processions des gens d'église portant le fiertes et les gens de métiers portant leurs torses renouvelées et alumées comme le jour du St-Sacrement, et s'en vint notre dit seigneur avecq sa dite compagnie qui estoient entrez en la ville. Ceux qui luy estoient allez au devant à cheval par ladite rue Notre-Dame parmy le marchié par la rue du pont Auron et par ladite halle et se alla sans arrester tout à cheval jusques à l'église Saint-Pierre ou deschendy et fist sa dévotion, puis tantôt après retourna et s'en revient par la rue de Saint-Pierre repassat par ladite halle et s'en alla à son hostel qui luy estoit préparée. C'est à scavoir à l'hostel d'Anchin en la dite rue Notre-Dame. Il y avait tant en ladite rue Notre-Dame côme au marchie nœuf hommes ou avoit les nœuf histoires des nœuf pieux par signes sans parler, armez et habiliez selon l'estat desdites histoires au mieux que faire se pueult.

Item. Y avoit un aultre grand hault de travers le rue au devant d'icelle halle sur pillos ficquez en terre et estoytce pierre bourgeoise et les pourterelles saint Martin, ou estoyent tous les nœufs preux et se y estoient Prudence et Justice quy portoient la représentation de notre dit seigneur le duc de Bourgongne par la main pour le faire asseoir sur le bancg au milieu de ses nœufs preux en hault siége et avoyent tous iceux nœufs preulz leurs armes et bien habilliez.

Item. Et au regard des alumeryes, il y avoit alumeryes de petits flambeauls tout au devant de chacun homst, ou ont faisoit lesdits histoires come aulx porte de Notre Dame et du marchié lesquelles portes tant à un lez come à l'autre estoyent revestus des draps tains de joyeuses couleurs et de flambeaulx alumés estant sur estroperqués au devant desdites histoires et portes.

Et furent tous icceulx flambelz alumez quant notre dit seigneur le duc approcha la ville quy estoyt belle chose à veoir, mais il pluvoit et faisoit layt et grand vent et dure temps.

Item. Et quant notre dit seigneur fut entré en son hostel et la loy retourné en halle descendus de leurs chevaux et eulx préparez et revestus s'en allèrent à piedz bien tard à la lumière de vers notre dit seigneur en son dit hostel parlerent à luy, le bien haranguièrent par la bouche dudit m^{e}. Pierre de Haulteville et lui fut présenté de par la dite ville, deux pièces de vin si come d'une queu et une ponchon de vin de Brumé et Dépinoy et ce lui fut donné et présenté verballement par la bouche que dessus, trois marst d'or quy après lui furent envoyés et portés en or monnoyé en citez de Arras pourtant que sa venue fut si soudaine que onc ne eut de loysir de trouver et acheter ung joyère assez propice.

Et lui fut porté et baillyé par escrit la copie des sommes que la loi et le peuple fit à monseigneur le duc Iehan et à monseigneur le duc Philippe dernier trépassé ayeul et père de notre dit seigneur à leur premier et joyeulx advenement dans la ville de Douay.

Et le lendemain samedi environ les huit heures du matin notre dit seigneur accompaignié de ses gens et de la loy se party de son dit hostel et s'en alla tous à cheval jusques à ladite église saint Pierre, où il deschendy et ouï la grand messe en icelle église, et à son retour après ladite messe s'en revint et retourna par ladite rue saint Pierre comme au devant de la halle deschendy de son cheval monta à mont le montée sur ce parvis accompaigné de plusieurs seigneurs ci-après dénommés.

Et illeq fut fait serment par la loy et par le peuple en tenant par la main chacun aulx saint évangile selon la coutume et une cédule ainsi que s'en suit :

« Nous jurons et promettons de vous estre vraye bons loyaulx et obéissans subjetz de garder votre estat et personne, vos payz, droix haulteur et seigneuries, de vous servir envers et contre tous. »

Et ce faist notre dit seigneur le duc de Bourgongne fist serment à laditte ville de Douay tout selon la fourme et teneur que avoyent par cy devant ses dits ayeul et père que Dieu absolve qui luy fut leu par ledit maître Pierre de Haulteville, conseillier de ladite ville de Douay contenant cette fourme ;

Sire,

« Vous jurez et promettez garder et tenir les privilèges franchises usaiges et coustumes de notre ville de Douay ainsy que vos prédécesseurs contes et contesses de Flandres ont faist en temps passé. »

Puis notre dit seigneur se adjenouilla à ung genoul devant la croix quy ilecq estoit fist bon oraison assez longue et puis baisa la croix et le messel et promyst a bien entretenir sondit serment comme il le avoyt juré.

Depuis deschendy dudit parois par ladite montée et remonta à cheval et retourna à sondit hostel ou il fut un espace tant qu'il eut pris sa refection.

Et ce même jour se party de sadite ville et fut reconvoyé par les gens de la loy nobles et bourgeois avecq lesdits compaignons vestus de verd tous à cheval sans lumière tous jusques au prez de Brebières ou lesdits de la loy se arrestèrent et prindrent par la bouche dudit maître Pierre conseillier, humblement congié à mondit sieur en le remerchyant de ce qu'il avait visité sadite ville de Douay et faist le serment accoustumé en priant à Dieu qu'il le voulist bien conduire, maintenir en santé et prospérité et lui octroyer accomplissement de ses très haulx et nobles desirs avecq grace de retourner à joye et santé.

Sensuyvent le nombre et les noms des seigneurs qui estoyent avecq notre dit seigneur à sa venue et entrée et quant il fist le serment à ladite ville et quy le reconvoyèrent et tindrent compagnie en son voyage. (*Inédit*).

(*Mémorial de la Scarpe*).

LA DÉESSE DE LA LIBERTÉ. — RÉPUBLIQUE FRANÇAISE. *Liberté, Egalité.* — Mons, le 15 messidor sixième année de la République Française, une et indivisible.

L'administration du canton de

Mons, chef-lieu du département de Jemmappes.

Au citoyen Delmotte, bibliothécaire du département susdit,

Citoyen,

Il existe dans le local que vous occupez une figure en bois qui n'offre rien qui puisse la rendre digne d'être placée au muséum. Vous avez entendu le citoyen Hallez et Martin, artistes, chargés de recueillir les objets d'arts, s'expliquer positivement sur cette figure, qui ne paroit destinée qu'à en faire une déesse de la Liberté, en changeant l'attitude de ses bras, nous en avons donné connoissance à l'administration centrale. Vous connaissez combien elle nous est nécessaire lors de la célébration des fêtes nationales dans la commune. Veuillez laisser suivre cette figure représentant *Hérodias*, au citoyen Martin, chargé par nous de lui donner l'attitude nécessaire à sa nouvelle destination, il vous donnera son récépissé au bas de la présente lettre.

Salut et fraternité.

Signé: *P. Mambour*, adm. au 6e; *A. Pepin*, munic.; *N. X. Gigault*, adm.; *F. Dumont*, secret.

Au bas est écrit: Le citoyen Delmotte, bibliothécaire, m'a laissé suivre la figure mentionnée dans la lettre ci-dessus. Mons, le 15 messidor an 6. Signé : *A. J. Martin*, sculpteur.

Hérodias en déesse de la Liberté! cela surprend d'abord; mais en réfléchissant un peu on conçoit mieux une telle métamorphose. N'aura-t-on pas trouvé que la tête de saint Jean-Baptiste figurerait à merveille celle d'un aristocrate ou d'un suspect guillotiné? Rien ne le prouve, mais cela n'est pas impossible.

H. D.

MENY. — Pendant le blocus de Dunkerque, le 24 août 1793, le brigadier Meny reçut l'ordre d'aller, avec 16 hommes, attaquer une position importante, occupée par des forces supérieures. Il partit. Etant parvenu à tourner cette position, il l'enleva de vive force, poursuivit l'ennemi, lui fit plusieurs prisonniers, et réussit, après un combat des plus opiniâtres à le mettre en fuite. Le brave Meny jouissait de son triomphe, lorsqu'il fut assailli par des troupes fraîches : longtems il leur résista avec vigueur ; mais ayant reçu plusieurs blessures, il fut mis hors de combat et laissé pour mort sur le champ de bataille. Cependant, ayant recouvré assez de forces pour se traîner à quelques pas de là, il alla se cacher dans un champ d'asperges, et y demeura pendant plus de trois heures : des soldats français l'ayant enfin apperçu et ayant vu qu'il respirait encore, le recueillirent et le transportèrent à l'hôpital ; ils apprirent de lui que se croyant au moment de mourir, il avait enfoui sa montre et son portefeuille dans la crainte que ces objets ne devinssent la proie des ennemis de la république. « Si je meurs, di» sait-il, un bon laboureur les trou» vera, il s'en servira pour acquit» ter la dette du sol envers l'état,

» et l'état paiera des soldats qui » iront venger ma mort.» Ce guerrier ne succomba pas à ses blessures.

X.

LE BANQUET DES BERNIERS. — On a aujourd'hui une idée peu exacte de la richesse et de l'importance des notables bourgeois de la noble et franche ville de Valenciennes au moyen-âge. Le fait suivant pourra éclairer la génération nouvelle sur ce point.

L'an 1333 ou plutôt 1334 (nouveau style) vers la chandeleur, le comte de Flandre, armant pour faire la guerre au duc de Brabant, se rendit avec tous ses confédérés à Valenciennes, pour y conférer avec le comte Guillaume de Hainaut. Celui-ci se trouvait en ce moment malade de la goutte en son palais de la Salle-le-Comte; il requit *Jean Bernier*, fils de son Prévôt, notable et riche bourgeois de Valenciennes, de traiter toute cette noblesse dans sa belle maison sise à la Hamayde, devant le pont de St-Paul et derrière celui des Molineaux. Comme ces nobles hôtes étaient à table, le roi de Navarre, Philippe d'Evreux, arriva en ville et descendit à l'hôtellerie du Cygne. Jean Bernier l'ayant su, s'empressa d'aller supplier S. M. navarroise d'honorer de sa présence sa maison et les princes qui s'y trouvaient réunis. Le roi, apprenant la maladie du comte Guillaume, pensa qu'il valait encore mieux dîner chez un bourgeois que de ne pas dîner du tout, il accepta l'invitation. Bernier se piqua d'honneur, il régala avec une magnificence vraiment royale cette auguste assemblée, composée de deux rois, de huit comtes souverains, de vingt-quatre des premiers seigneurs de la contrée et des dix plus notables bourgeois de la ville. Chaque convive, roi ou duc, gentilhomme ou vilain, avait à ses côtés une Valenciennoise, qu'on avait eu le soin de prendre parmi les plus distinguées et les plus jolies. Cette galanterie ne fut pas la moins appréciée par les têtes couronnées et les preux chevaliers qui les accompagnaient.

Les annalistes nous ont conservé non-seulement la composition des tables, mais même celle des mets et les noms des vins qui désaltérèrent les nobles conviés. Du tems même de l'historien d'Oultreman la mémoire de ce banquet *estoit encore aussi fresche*, dit-il, *comme s'il n'y eust que vingt ans que la chose fust passée*. Il paraît que ce souvenir s'était surtout perpétué par les dames. Nous nous bornerons à consigner ici les noms des illustres dîneurs et de leurs jolies voisines.

1re *table*. 6 couples.

Henry de Flandre, comte de Lodes, et *Marie de Nouvion*, femme de Jean Bernier, Prévôt-le-Comte.

Jean de Luxembourg, roi de Bohème, et *Catherine de la Croix*, femme de Pierron le Poivre.

Philippe d'Evreux, roi de Na-

varre, et *Isabelle de Baissy*, femme de sire Simon du Gardin.

Adolf de la Marche, évêque de Liége, et *Isabelle de Baralles*, femme de sire Amaury de le Vigne.

Louis de Nevers, comte de Flandres, et *Maigne* (*Magdelaine*) *de Prouville*, femme de Jean de Quaroube.

Renoud, comte de Gueldres, et *Maigne à le Taque*, femme de sire Jacquemon Gouchés.

2e *table*. 5 couples.

Guillaume, comte de Juliers, et *Marie Bernier*, femme de Jacquemon du Sart.

Jean, comte de Namur, et *Isabelle de Braffe*, femme de Jean Bernier *Minor*.

Jean de Hainaut, seigneur de Beaumont et comte de Soissons, et *Maigne de Hesque*, femme de Jean de Baissy.

Le comte de Nassau et *Marie de Baissy*, femme de Jean Partit.

Le comte de Grand-Pré et *Maigne Creste*, femme de Jacquemon le Cochon.

3e *table*. 7 couples.

La comtesse de Hainaut, *Jeanne de Valois*, épouse du comte Guillaume-le-Bon.

Guillaume, damoisel de Hainaut (fils ainé du comte Guillaume), depuis comte d'Ostrevant, et *Isabelle de St.-Sauve*, femme de Jean-le-Vilain.

Le Sgr. *de Vornes* et *Isabelle de le Sauch*, femme de Wausquier de Hesque.

Le Sgr. *d'Enghïen* et *Billehault du Gardin*, femme de Jean Bernier le jeune.

Le Sgr. *de Bousies* et *Marguerite de Condé*, femme de Nicaise de le Sauch.

Henry, seigneur d'Antoing, et *Isabelle le Vilain*, femme de Robert Party.

Le Sgr. *de Guistelle* et *Isabelle de Hesque*, femme de Thierry de Somaing.

Le Sgr. *d'Ogimont* et *Agnès de Landas*, femme de Jean du Gardin.

4e *table*. 7 couples.

Le Sgr. *d'Erkelen* et *Isabelle du Gardin*, femme de Pierron de Barallés.

Le Sgr. *de Barbançon* et *Marie de le Cauchie*, femme de Jacquemon le Vilain.

Le Sgr. *de Praet* et *Philippine du Gardin*, femme de Jean-le-Cochon.

Le Sgr. *de Fagnoelles* et *Maigne Brochon*, du château S. Jean.

Le Sgr. *de la Hamayde* et *Maigne Pollet*, fille de Jean Pollet.

Le Sgr. *d'Havré* et *Isabelle*, fille de Jacquemon le Cambgiers (ou changeur).

Le Sgr. *de Hornes* et *Isabelle Broquette*, femme de Jean de Werchin, maître-queux du comte Guillaume.

5e *table*. (Sans dames).

Les seigneurs Jacques d'Augimont, de Gommegnies, Oulfart de Ghistelle, Henry de Liedekerque, Henry de Brederode; les seigneurs de Mastaing, de Pottes et Jean de Liseroelles.

6e *table*. (10 bourgeois).

Amaury de le Vigne, Jean de

Quaroube, Alard du Gardin, Jean de le Sauch, Jacquemon Gouchez, Jean Pollé, Jean de Baissy, Jacquemon le Cambgiers, Pierron le Poivre et Jean Party.

Ces notables habitans étaient les pères et les maris des dames des quatre premières tables. Jean Bernier le Jeune servait en qualité de maître d'hôtel.

Telle est pourtant la vicissitude des choses humaines et l'instabilité des biens de ce monde! La maison qui vit au XIVe siècle tant de nobles convives est aujourd'hui la demeure d'un honnête *nourrisseur* (1); les salles où les rois de Bohème et de Navarre prirent leur repas sont métamorphosées en étables, et dans ces lieux où nos dames du moyen-âge exercèrent le pouvoir de leurs charmes, gisent pêle-mêle la noire génisse et la blanche brebis. Les Berniers eux-mêmes, à la suite de tant de gloire et d'honneur, aprés avoir été les plus riches habitans de Valenciennes, et avoir possédé Maing, Thiant, Vicq, L'Eschelle, et tant d'autres belles et riches terres, après avoir eu en propriété une chapelle entière de l'église de St.-Jean où reposaient pompeusement les cendres de leur famille; ils ont vu l'inconstante fortune leur tourner le dos, et devenir tellement marâtre pour eux, qu'en 1520, l'abbé de St-Jean voulant racheter la chapelle des Berniers, ne trouva plus qu'une pauvre femme de village, dernière descendante de cette antique famille, qui vendit tous ses droits à l'abbaye pour un seul mencaud de blé. *Habent sua fata*.......! A. D.

(1) M. *Baudrin*, cultivateur, demeurant rue *St.-Génois*.

JEANNE D'ARC A BEAUREVOIR. — Le village de Beaurevoir situé au milieu de la forêt de ce nom, aux confins de la Picardie et du Cambrésis, près du Catelet et non loin de Guise, était jadis renommé par la force du château féodal qui en défendait l'approche, et par l'ancienne source de l'Escaut qui jaillissait du pied de son église; le cimetière en a retenu le nom de *Sommescaut* (Haut-Escaut) quoiqu'aujourd'hui la naissance de ce fleuve soit descendue à une demi-lieue de là, au bas du *Mont-St-Martin*. On raconte que cette émigration vient de ce qu'un certain marquis de Nesle, a bouché l'ancienne source, pour cultiver un marais qu'elle inondait.

La forteresse de Beaurevoir a longtems appartenu à l'illustre famille de *Luxembourg* qui la possédait du chef de *Jeanne de Beaurevoir*, seule héritière de cette famille, laquelle épousa en secondes nôces, vers 1250, *Wallerand de Luxembourg*, premier du nom, seigneur de Liney et de Roussy. C'est un des descendans de ce seigneur qui commandait l'armée du duc de Bourgogne fesant le siége de Compiègne en 1430. Le 24 mai de cette année, Jeanne d'Arc fut entourée dans une sortie qu'elle fit de la ville; abattue de son cheval, elle fut forcée de se rendre au bâtard de Vendôme qui se trouva à sa portée. Celui-ci la remit au comte de Luxembourg, général de l'ar-

mée. La prisonnière fut d'abord conduite au château de Beaulieu, d'où elle pensa se sauver en sautant du haut des remparts dans le fossé : c'est ce qui obligea de la transférer au château du Crotoy qu'on comparait à celui de la Bastille de Paris. Elle y resta quatre mois, mais le comte de Luxembourg, qui comptait tirer bon parti d'une telle capture, ne la croyant pas encore en sûreté dans cet endroit, la fit conduire dans sa belle forteresse de Beaurevoir. On y montre encore les restes d'une tour où elle fut enfermée : elle n'est abattue que depuis peu d'années. Tandis que la Pucelle gémissait captive, on lui racontait que Compiègne réduite à l'extrêmité, demandait à capituler ; ce qu'on refusait d'accorder aux habitans afin d'intimider les autres villes qui s'étaient soumises à Charles VII ; on voulait, lui disait-on, mettre tout à feu et à sang et occire même les enfans à la mamelle. Ces discours affligèrent si fort Jeanne-d'Arc qu'elle résolut de sauter du haut de la tour où elle était prisonnière pour aller secourir des sujets aussi fidèles à leur souverain. S'il faut en croire une tradition encore répandue dans le pays, la Pucelle aurait, dans cette circonstance, sauté par une fenêtre élevée de soixante-dix pieds au-dessus des fossés. Mais s'étant blessée dans sa chûte, elle fut arrêtée à un quart de lieue de là, aux fermes de *Follemprisès*, dont le nom semblait d'un fatal augure pour le dessein formé par la Pucelle. Ses geoliers sans pitié, la ramenèrent blessée et souffrante dans le même donjon. Le comte de Luxembourg fut accusé peu de tems après, d'avoir reçu dix mille francs, somme énorme pour le tems, pour livrer aux Anglais sa captive.

Le propriétaire actuel du château de Beaurevoir, ou plutôt de ses ruines, a découvert, dans les anciens fossés, des bouts de flèches triangulaires, que peut-être les arbalètriers du comte de Luxembourg ont tiré sur la pauvre prisonnière. Il a aussi trouvé une boîte en cuivre ciselé renfermant dix pièces d'or dont il s'est défait avant qu'on ait pu s'assurer de l'époque où elles avaient été frappées. Si l'on avait recherché avec soin les dates de ces objets, on aurait peut-être découvert que cette boîte avait été perdue dans le saut périlleux que la fugitive Pucelle avait fait à Beaurevoir.

A. D.

COLIN-MAILLART. — Jean-Colin Maillart était un guerrier fameux du pays de Liège. Il avait pris le nom de Maillart, parce que dans les combats ils s'armait de préférence d'un maillet, dont il se servait en fort et vigoureux champion. Ses exploits lui méritèrent l'honneur d'être fait chevalier, en 999, par Robert, roi de France. Dans la dernière bataille qu'il livra à un certain comte de Louvain, il eut les deux yeux crevés, mais guidé par ses écuyers, il ne cessa de se battre tant que dura l'affaire qui était engagée. On assure que c'est à la suite de cet événement que nos ayeux, il y a environ huit siècles, inventèrent le jeu du *Colin-Maillart*.

EGLISE DE ST-QUENTIN. — L'Eglise de Saint-Quentin, quoique privée des tours qui font le grand appareil des édifices religieux du moyen âge, n'en est pas moins majestueuse et remarquable: sa structure a toute l'élégance et la délicatesse du beau gothique. Son ensemble est vaste et l'harmonie de toutes ses parties est admirable. On peut en voir de plus grandes, non de plus hardies; son élévation est sans rivales. Placée sur le sommet de la colline qui porte toute la ville, elle domine étonnamment la contrée. Tout est petit à son aspect.

Depuis le grand portail jusqu'à la chapelle de la Vierge, qui est à l'opposite, derrière le chœur, elle développe une étendue de 390 pieds non compris le parvis du grand portail, qui est encore d'une grande dimension. La hauteur, depuis le pavé jusqu'au haut de la voûte sous clef, est de 120 pieds. La nef, depuis la porte de l'église jusqu'à l'entrée du chœur, en a 199. Les grandes croisées du chœur et de la nef, au nombre de 110, ont 40 pieds de hauteur. On y compte vingt-trois chapelles et soixante-dix-huit piliers.

Cette eglise dont le portail est lourd, massif, et sert de gros clocher, présente deux singularités remarquables: la première est d'avoir double grande croisée, comme une croix archiépiscopale, partie dans laquelle elle a 130 pieds de largeur, avec trois nefs et cinq chœurs; la seconde est que tous les trumeaux du chœur sont déversés en dehors: le fort-plomb, depuis la naissance des voûtes jusqu'aux piliers qui supportent ces trumeaux est de 18 pouces, c'est mal-à-propos qu'on a prétendu que c'était une production de l'art. Ce fort-plomb n'est point égal dans chaque trumeau: tous les alignemens sont dérangés en dedans comme en dehors, les contre-forts et arcs-boutans sont aussi déversés, les voûtes ont croûlé et ont été reconstruites plusieurs fois; tout cela n'est arrivé que par la poussée des voûtes et la faiblesse des piliers de base, qui, dans leur première construction, n'avaient que trois pieds de diamètre, et cependant supportaient les trumeaux qui en ont sept et demi, parceque dans ces trumeaux on a voulu pratiquer des galeries et marche-pieds en dedans et en dehors.

A cette époque il parut nécessaire de fortifier les piliers qui couronnaient l'enceinte circulaire du chœur: des murs furent construits qui en enveloppaient le pourtour, dans leur partie supérieure; un cordon de sculpture en pierre fut élevé à grands frais, reproduisant avec une grande naïveté, une merveilleuse énergie et beaucoup de grâce d'exécution pour le temps, toutes les circonstances de la prédication, du martyre, de la mort et des miracles de St.-Quentin. Dans les dernières années de son existence, le chapitre ennoblit ce petit chef-d'œuvre de goût gothique, d'une restauration magnifi-

que, en le couvrant de couleurs et de dorures. Il fut le premier sur lequel la philosophie porta, en 1793, ses outrages et ses marteaux.

Cette église a souffert plusieurs incendies ; sans parler de ceux qu'elle subit de la part des Normands, elle fut ruinée dans ses parties supérieures par le feu du ciel, en 1545, et en 1669 par la négligence d'un couvreur qui soudait des plombs. Deux processions commémoratives qui se célèbrent encore les 11 avril et 14 octobre, en perpétuent le souvenir. Dans l'incendie de 1669, toute la charpente fut brûlée, les plombs, les cloches et les orgues furent fondus.

Ce dégât, en altérant les anciennes voûtes, demanda une réparation solide. En 1761, Louis XV accorda les fruits de la vacance des dix premiers canonicats, pendant dix ans ; en 1763, on avait refait à neuf une partie des voûtes du chœur et de la nef. En 1765, on entreprit le reste.

Le milieu de la première croix, séparative de la nef et du chœur, était extérieurement surmonté d'un petit beffroi en charpente, pour contenir six cloches, surmonté lui-même d'une petite lanterne où était placée une horloge, de laquelle s'élançait à une prodigieuse hauteur une flèche recouverte en plomb et d'une composition légère.

En 1793, les cloches, la lanteret la flèche disparurent. Le beffroi seul resta, et aujourd'hui il est occupé par six nouvelles cloches, qui furent fondues dans les cours du collége, le 26 septembre 1803. Celles qu'elles remplacèrent portaient la date de l'année 1677.

On ne put également remplacer les bourdons suspendus au-dessus du grand portail. Là se balançaient, les jours des grandes solennités chrétiennes, neuf cloches parfaitement en harmonie ; la plus grosse, du poids de 12 à 15,000, fut seule conservée pour servir de tocsin.

On remarquait principalement dans cette église un buffet d'orgue, le plus beau peut-être du royaume ; il coûta 80,000 francs : *il a été respecté.* Plus, deux chapelles en marbre, à l'entrée du chœur, au lieu d'un ancien jubé, démoli en 1730 ; elles ont été mises en poussière, et les deux belles statues, que Bouchardon y avait placées, mutilées à coups de hâche (1). Ensuite, une grille en fer, exécutée en 1735, par un serrurier, nommé Denelle, de St.-Quentin, chef-d'œuvre de dessin et d'exécution, surmonté d'un christ en bronze doré, payé 3,000 francs ; *elle a été mise en pièce et vendue à la livre* (2).

L'église de Saint-Quentin, fondée en 351 par l'établissement d'une petite chapelle, n'a pu arriver à son entière perfection que dans le 15e siècle. En 1477, Louis XI y

(1) Ces deux statues, restaurées à grands frais en 1826, par le sieur Détrois de Saint-Quentin, ornent maintenant les deux autels en marbre que la fabrique a fait élever aux deux piliers de l'entrée du chœur.

(2) L'encadrement de cette grille existe encore à la porte du chœur.

avait ajouté un portail latéral qui lui coûta, au dire de quelques annalistes, cent mille écus d'or, et qui nous donna un chef-d'œuvre admirable de vieille architecture. C'est celui qui ouvre l'église par la seconde branche du chœur à droite (le portail dit des Enfans-de-Chœur).

Le grand portail que nous voyons encore aujourd'hui, est en partie un des restes de la construction du comte de Vermandois, Fulrad. Commencé en 780, il fut achevé en 824 : il est le seul débris qui soit demeuré de ces tems mémorables du règne de Charlemagne.

(Journal de St.-Quentin).

ARMENTIÈRES. — Armentières est une jolie petite ville, assise sur les bords verdoyans de la Lys et sur les confins de la France vers la Belgique. Le plus ancien acte que nous connaissions, relatif à Armentières, est un diplôme de Charles-le-Chauve, de l'an 807. Par cet acte, le prince donne ce *village* avec plusieurs autres à l'abbaye de Saint-Waast, pour en jouir après ceux qui le tenaient en précaire. Cette donation fut confirmée par Hincmar, archevêque de Rheims, au concile de Verberie, l'an 870, et signée par les archevêques, évêques et abbés, qui assistaient au concile.

La possession de l'autel d'Armentières fut confirmée à l'évêque d'Arras, par le pape Eugène III, l'an 1152, et celle d'une dîme au même lieu, dont partie à Frelinghem et partie à Fleurbaix ; à l'abbaye de Château-l'abbaye, près Mortagne, par Alexandre III, l'an 1173.

Il existe un autre acte ancien qui se rattache à Armentières, c'est un diplôme de la comtesse Jeanne, du 6 mai 1230, relatif à une donation faite à l'abbaye de Marquette.

Armentières eut beaucoup à souffrir des guerres qui désolèrent tant de fois la Flandre. Les anglais et les flamands, commandés par le comte de Salisbury, la prirent en 1339 sur Louis de Nevers, comte de Flandre, malgré la vigoureuse résistance que leur opposèrent les genevois qui y tenaient garnison ; elle fut alors pillée et incendiée. Les français venus au secours de Louis-de-Mâle, la pillèrent encore en 1382. D'affreux incendies la réduisirent en cendres en 1420, 1467, 1518 et 1589. Les hérétiques ou Gueux de Flandre, comme on les nommait alors, pillèrent et renversèrent son église en 1566.

Charles-Quint fit agrandir et fortifier cette ville en 1509 ; il parait que jusqu'alors elle n'avait été entourée que d'un fossé et d'un faible rempart. Les maréchaux Gassion et Rantzau (celui qui avait été tellement maltraité par la guerre, qu'il n'avait plus qu'une des parties du corps de celles que les hommes ont en double), la prirent en 1645. L'archiduc Léopold la reprit en 1647, après quatorze jours de tranchée ouverte ; enfin, les Français s'en rendirent maîtres de nouveau en 1667, et la

démantelèrent. Cependant, le maréchal d'Aumont étant resté à Armentières avec son armée durant le siège de Douai, qui eut lieu la même année, fit rebâtir une partie de ses fortifications. Elle est demeurée à la France, par la paix conclue à Aix-la-Chapelle, le 2 mai 1668; mais, depuis ce tems, elle n'est plus considérée comme place de guerre.

Armentières était autrefois renommée par ses fabriques de différentes étoffes. Celles que l'on appelait *Etamettes* étaient en usage partout, et celles connues sous le nom de *Quatre Couleurs* étaient fort recherchées en Italie et dans le Levant. Charles-Quint, après avoir mis autant qu'il dépendait de lui, les habitans d'Armentières en sûreté, en fortifiant la ville, fit fleurir leur commerce par des privilèges. Les échevins lui ayant exposé *que leur ville était fondée sur le fait de la draperie et des marchandises, principalement de laines, draps, weddes, garances, etc.*, et que l'appel de leurs sentences en ces sortes de matières leur portait un grand préjudice, ce prince ordonna, par des lettres-patentes du 16 mai 1550, que leurs sentences s'exécuteraient en quelque sorte nonobstant appel, c'est-à-dire que l'appelant serait obligé de consigner l'importance de ce à quoi il aurait été condamné, donner caution pour les dépens et l'amende, et qu'il serait libre aux parties qui auraient obtenu gain de cause, de lever les fonds ou objets consignés, en donnant caution pour leur restitution et le paiement des dépens.

Cette ville a encore plusieurs fabriques et manufactures importantes. Ses foires et marchés de toile et de blé sont très-fréquentés.

De 1622 en 1765, les Jésuites desservirent un collége à Armentières, et avant la révolution de 1789 on y comptait un couvent de capucins, un de brigittines, un de religieuses réformées de l'ordre de Saint-Augustin, un de religieuses de Saint-François, qui avaient le soin d'un hôpital, un de religieuses de Saint-François de Sales, et une maison de force pour les aliénés, dirigée par des frères des trois ordres de Saint-François. Cette maison existe encore sous le nom de BONS FILS, mais elle est administrée par des Laïcs.

Bernard Everard, auteur de quelques poèmes et vers latins, imprimés à Douai en 1554, était d'Armentières, ainsi que *Pierre Hassard*, auteur d'ouvrages sur la médecine et l'astronomie, celui-ci vivait vers le milieu du 16e siècle. Armentières est également la patrie du Jésuite, père *Martin Lhermite*, auteur de l'histoire des Saints de Lille, Douai et Orchies, et de celle des ducs et duchesses de Douai; il composa aussi un catéchisme touchant la grâce, qui fut condamné à Rome le 6 octobre 1650; enfin, Armentières a vu naître *Philippe Dumont*, dit *Montanus*, docteur en théologie de l'Université de Paris. Il est le premier qui ait

fondé des bourses au collége de Marchiennes à Douai, en faveur des pauvres écoliers. Elles étaient au nombre de trois et à la nomination des échevins de Douai, en qualité de proviseurs de la dot. Montanus a revu les œuvres de Saint-Chrisostôme et traduit en latin quelques traités de l'Ecriture Sainte et de Théologie.

Armentières a possédé jusqu'au delà de 8000 habitans; elle n'en compte en 1835 que 6338.

On applique vulgairement à Armentières les épithètes de *pauvre et fière*. Nous avons vainement cherché l'origine de ce dicton.

(*Mémorial de la Scarpe.*)

L'ALBINOS D'ESQUERMES. — Il y a environ onze ans qu'on offrit à la curiosité des Lillois, une jeune fille albinos que beaucoup de personnes se rappelleront avoir vue sur la place du Théâtre. Une villageoise, la femme Vangave, d'Esquermes, enceinte de trois mois, suivit la foule et entra dans une barraque où elle vit, sur une espèce de trône, l'albinos italienne que l'on montrait pour 2 sous. La vue de cet être, presque fantastique, produisit sur son imagination une impression vive et durable : nuit et jour elle était obsédée par cette tête blanche dont elle ne pouvait chasser l'image de son esprit. Six mois après cette visite, si funeste à son repos, la femme Vangave accoucha d'un enfant du sexe masculin, bien conformé et dont l'extérieur n'annonçait pas qu'il dût être une variété de l'espèce humaine. Ce ne fut que lorsqu'il commença à distinguer les objets qui l'environnaient, que sa mère s'aperçut qu'il avait les yeux roses. Cette observation fut communiquée à plusieurs personnes de l'art qui constatèrent le phénomène. Dès ce moment, le jeune Augustin Vangave devint le sujet de toutes les conversations; chacun voulait le voir, le caresser; et sa *leucopathie* fut pour lui une source de jouissances que la bonté du public rendait inépuisable.

Pour le vulgaire, rien de plus facile à expliquer que l'apparition de ce singulier phénomène. La mère du petit Augustin avait vu une albinos pendant sa grossesse, son imagination avait été vivement frappée, dès lors il était tout naturel qu'elle mit au monde un albinos; mais, pour des observateurs attentifs, une telle explication est-elle satisfaisante? Non, sans doute; et si j'ai rapporté les détails qui précèdent, c'est plutôt pour ne rien omettre des renseignemens qui m'ont été fournis, que pour propager une erreur contre laquelle l'expérience des naturalistes s'élève depuis long-temps.

La coïncidence de la grossesse de la femme Vangave et l'impression de terreur que lui fit éprouver l'albinos italienne est un fait. Je ne me charge point d'en tirer des conséquences.

Le jeune albinos d'Esquermes est l'aîné de cinq enfans; sa mère est une petite femme brune, vive

et intelligente ; elle est née à Attiches. Le père est Belge, il est né à Gand : ils demeurent à l'extrémité du faubourg de Béthune, cour l'Ermite, n° 390. Leur habitation est située au levant ; il n'existe chez eux d'autre cause d'insalubrité que le voisinage de plusieurs fours à chaux. Les frères et sœurs du petit Augustin ont des cheveux blonds ou châtains, ils ont tous des yeux bleus comme leur mère et jouissent de la plus belle santé.

Cet albinos a la peau très-blanche, très-fine et nullement écailleuse ou furfuracée ; ses cheveux sont lisses, d'un blanc de lait, doux au toucher ; les sourcils et les cils sont aussi blancs que les autres poils. Les paupières ont une forme semi-lunaire, il ne les ferme que difficilement pendant le jour, la nuit elles restent entr'ouvertes. Le blanc de l'œil est pur, la pupille assez large, se contractant souvent. L'iris est d'une couleur rose si on le regarde au grand jour ; il est d'un rouge violet si on le regarde à la lumière diffuse. La portée de la vue de cet albinos est très-courte, cependant il distingue les plus petits objets en les approchant à trois ou quatre pouces de ses yeux. Il n'est point nyctalope comme la plupart des albinos, c'est-à-dire qu'il ne voit pas mieux la nuit que le jour.

Les traits les plus remarquables dans les yeux de cet enfant est un mouvement d'oscillation et de balancement prompt et continuel par lequel les deux yeux s'approchent ou s'éloignent régulièrement tous deux ensemble, alternativement du côté du nez ou du côté des tempes ; ce mouvement de va et vient du globe oculaire était bien plus prononcé dans la première enfance. L'ensemble de la physionomie du jeune Augustin est fort agréable, son front large et élevé annonce l'intelligence ; son teint de lys ferait envie aux coquettes de la ville, et ses joues sont vivement colorées par l'incarnat de la santé. Ses formes extérieures sont bien proportionnées, leur conformation n'offre aucune anomalie, enfin sa décoloration semblerait être l'effet du hasard, si le hasard existait dans la nature.

Des personnes riches et bienfaisantes se sont plu à développer les qualités intellectuelles dont cet albinos est doué ; sa mémoire est très-vaste. Il y a quelques années il récitait correctement cent trente trois fables que des dames lui avaient apprises ; aujourd'hui il les a en partie oubliées ; mais en lui soufflant quelques vers il se rappelle les autres ; la lecture a pour lui plus d'attraits que les jeux de son âge, et il n'oublie pas ce qu'il a lu. Son langage est plus épuré que celui de ses petits camarades dont il est l'oracle. Il sent qu'il n'est pas né pour les rudes travaux de la campagne, aussi cherche-t-il toutes les occasions de s'élever et de s'instruire. Sa jeune ambition serait satisfaite s'il pouvait quitter son école de village, où il n'a plus rien à apprendre, pour entrer *à la mutuelle* de Lille où il espère apprendre beaucoup.

(*Messager Patriote du Nord*).

LE BÉNÉDICITÉ DE SAINT-QUENTIN. — Que ce titre ne vous effraie pas, belles et gentilles lectrices, il ne s'agit pas ici de ce *bénédicité* tout affublé de latin que vos aïeules récitaient encore avec une si grande ferveur au commencement de chacun de leurs repas. Eclos d'une pensée religieuse, celui-là, après s'être échappé du monastère, vint heurter à la porte de chaque foyer domestique, et prit place à table comme un membre de la famille. Admis d'abord comme une nécessité, il fût ensuite conservé comme une habitude, jusqu'à ce que l'indifférence l'eût rendu une inutilité, et que la civilisation en eût fait justice complète en le restituant exclusivement aux ordres monastiques.

Celui dont j'ai à vous parler, naquit au contraire d'une pensée d'amour. Bien que son observance ne se pratiquât que dans une seule de nos provinces, la civilisation cependant ne l'a guère mieux traité que son frère aîné. Lui, qui fût au tems jadis si fêté par la noblesse, si choyé par la bourgeoisie, si caressé par tous ; hélas ! à l'heure où je vous parle, le nombre de ses adorateurs est bien minime. Lui aussi a été tué par l'indifférence.

Voici, ce qu'à propos de son origine, je suis parvenu à déchiffrer, il y a peu de jours, sur un parchemin appartenant à la bibliothèque d'une de nos villes de Picardie.

Au tems ou le Saint-Quentinois était appelé le Vermandois dans l'histoire, il existait à Saint-Quentin (vers 1250 environ), une dame à la blonde chevelure et aux yeux bleus, dont la beauté était devenue proverbiale dans cette ville. Raoul IV, comte de Soissons et du Vermandois, poétiseur aux fraîches inspirations, en devint éperdument amoureux. La chronique ne dit pas si la gente dame octroya au noble chevalier le don d'amoureuse merci ; mais elle ajoute qu'un jour le comte donna à Saint-Quentin un splendide repas, où assistait à sa gauche — le côté du cœur — la dame de ses pensées. Avant de toucher à aucun mets, Raoul proposa aux convives, au lieu de réciter en commun le *bénédicité* d'habitude, d'en dire un de sa façon. Se doutant qu'il s'agissait de quelques joyeuse chansonnette de la façon du sire, pages, varlets, écuyers et chevaliers ne demandèrent pas mieux. Le comte se prit alors à chanter, d'une voix galante, une ballade tout nouvellement rhithmée en l'honneur de sa mie ; à chaque strophe revenait ce refrain :

Ah ! belle blonde
Au corps si gent !
Perle du monde
Que j'aime tant !
D'une chose ai bien grand désir.....
Eh ! c'est un baiser vous tollir !

et ce refrain devenait pour chaque preux le signal d'accoler sa voisine *en bon an*, *bonne étrenne*.

Si le comte Raoul y trouva son avantage, ces chevaliers ne parurent pas non plus mécontens des profits qu'ils en retirèrent ; car il n'en fut pas un seul qui, de re-

tour à sa châtellenie, ne s'empressât de mettre en usage un *bénédicité* si facile à réciter.

Tant que les cœurs furent simples et les mœurs naïves, cette coutume, que l'on baptisa du nom de *Bénédicité de St.-Quentin*, par honneur pour la dame qui l'avait inspiré, se perpétua bien religieusement de génération en génération, et la cérémonie des baisers survécut intacte longtems après que les habitans du Vermandois eurent perdu de souvenir la chansonnette du comte Raoul de Soissons.

Il y a quelques années encore, il n'existait pas de réunions de famille dans le St.-Quentinois, sans que chaque convive, après avoir pris place à table, ne s'empressât de donner à sa voisine le baiser d'amitié. C'était un concert dont les motifs devaient aller droit au cœur, que celui-là, où des lèvres amies faisaient seules entendre leur claquement harmonieux ! c'était là aussi une sainte et vénérable coutume, trop empreinte d'une franche cordialité et d'une sincère fraternité, pour qu'elle pût se maintenir au milieu d'un monde où l'égoïsme fait trop souvent battre le cœur.

Aujourd'hui que la plupart de nos vieilles coutumes sont perdues, que nos usages nationaux disparaissent de nos mœurs, que nos traditions populaires s'effacent chaque jour de nos souvenirs, que nos croyances mêmes tombent une à une sous la faulx de la civilisation, le *Bénédicité de St.-Quentin* ne devait pas échapper à la destinée commune.... A peine si maintenant on le retrouve encore dans quelques familles patriarcales de la province qui l'a vu naître.

Jules Brisez.

MERVILLE. — La terre de Merville appartenait autrefois à Saint Maurand, fils d'Adalbald et de Saint Rictrude, fondatrice de l'abbaye de Marchiennes, patron de Douai. Il était chancelier du roi Thierri III, lorsque Ebroin fit assassiner son père et Leudèse, maire du palais, son cousin. Cette persécution, qui porta aussi sur Saint Léger, Saint Amé, et sur tous ceux qui avaient part au gouvernement, le détermina, ainsi que toute sa famille, à embrasser l'état monastique. Il fonda, l'an 674, près de Merville (1), dans un lieu nommé en latin *Broilum* (2), un monastère de Bénédictins, dont il fut le premier abbé, après avoir été ordonné diacre par Saint Amand. A la mort d'Ultan, abbé de Saint Furcy, à Péronne, à qui Saint Amé avait été confié durant son exil, Saint Maurand reçut de Thierri

(1) Le mot *Merville* est à moitié celtique et à moitié latin. Il est composé de *M'her*, seigneur, et de *Villa*, village, maison des champs ; il signifierait donc *Village du Seigneur*. Mais si on remonte à son nom primitif, *Merghem* ; que lui donnent encore les flamands, il sera purement celtique et signifiera *Château du Seigneur*; de *M'her* et de *Ghem*, château ; maison, etc.

(2) *Broilum*, *Brolium*, *Brulium*, *Brolius* et autres, signifient bois, forêt. C'est d'eux que nous sont restés *Breuil*, *Breuille*, *Bruille*, *Brule* ; de là des noms de famille *Dubreuil*, *Dubrüille*, *Dubrulle*. *Bruilum* est parfois employé pour désigner un pré.

III un ordre de se charger de ce prélat et de le conduire dans son monastère. Il l'accueillit avec plaisir et engagea Saint Amé à prendre la conduite de ces religieux, à qui il donna tous ses biens.

Ce saint évêque mourut vers l'an 690. Son corps fut conservé à Broyle jusqu'en 870, où par crainte des Normands, les religieux s'étant retirés à Douai, l'y transportèrent. Merville s'accrut considérablement pendant les deux siècles que dura ce monastère, mais l'un et l'autre furent détruits par les Normands. Merville se releva depuis, et forme une petite ville, d'une propreté remarquable et très-renommée par son commerce de toile et de linge de table.

Les religieux de Broyle sécularisés, se fixèrent à Douai, et furent connus depuis sous le nom de chapître de Saint Amé. Ils ne relevèrent point le monastère, mais ils firent bâtir une chapelle sur son emplacement, et cette chapelle devint par la suite un couvent de capucins.

Une bulle du pape Luce III, de l'an 1183, est relative à Merville; c'est une donation faite à l'abbaye de Marœul.

La seigneurie de Merville appartint longtems au chapitre Saint Amé, et la cure de son église était à la nomination du prévôt de ce chapitre.

Merville fut brûlé par les français dans la guerre qu'ils eurent avec les flamands en 1347.

Il y avait avant la Révolution, dans cette ville, un couvent de capucins, un autre de religieuses de l'ordre de Saint Dominique, dit de Sainte Catherine de Sienne; et un collége, dit d'Humanités, desservi par des prêtres séculiers.

Le magistrat de Merville était l'un des chefs-colléges de la Flandre maritime et à la nomination du roi. Il se composait d'un majeur et de sept échevins, qui y exerçaient toute justice à l'exception des causes réelles qui se portaient pardevant les officiers du seigneur.

Assise sur la Lys et le canal de Labourre, dans le voisinage de la belle forêt de Nieppe, Merville offre un séjour agréable.

A une lieue de cette ville, sur la route qui conduit à Hazebrouck, dans la forêt de Nieppe, était autrefois une maison de chanoines réguliers, de l'ordre de la Sainte Trinité, nommée Préavin, et fondée en 1595, par Robert de Bar, seigneur de Cassel. Robert Gaguin, depuis général de son ordre et auteur d'une histoire de France, y prit l'habit. Il était né à une lieue et demie de là, au village de Calonne, sur la Lys; il y mourut le 22 juillet 1502.

Merville compte près de 6000 habitans.

D

DUBOIS, ARCHEVÊQUE DE CAMBRAI. — Le cardinal de la Trémouille étant mort à Rome et laissant l'archevêché de Cambrai

vacant, l'abbé *Dubois* eut l'impudence de le demander au régent. Pour entrer en matière : — Monseigneur, lui dit-il, j'ai rêvé cette nuit que j'étais archevêque de Cambrai. Sur quoi le Régent regardant Dubois avec mépris : — Tu fais des rêves bien ridicules ! — Eh ! pourquoi ne me feriez vous pas archevêque comme un autre ? — Toi ? archevêque !...... Miséricorde ! Alors Dubois cita tous les garnemens que lui et Le Tellier avaient donnés à l'église. Le régent ennuyé de la liste et fatigué de la persécution, lui dit : — Mais tu es un sacre...... et quel autre sacre voudra te sacrer ? — Oh ! s'il ne tient qu'à cela, monseigneur, mon affaire est bonne. J'ai mon sacre tout prêt ; votre premier aumonier, l'archevêque de Rheims. Il est dans votre antichambre ; il sera charmé de la préférence ; je vais vous l'amener.

Il vole à l'instant même à l'antichambre, dit à Tressan la grâce qu'il vient d'obtenir, et le désir qu'a le Régent que lui Tressan soit le *conservateur*. Celui-ci y consent ; Dubois le prend par la main, le présente au Régent et redouble de remerciemens. Tressan y ajoute l'éloge du sujet. Sur quoi Dubois sort, et publie qu'il est archevêque de Cambrai, comptant par là et sans doute avec raison, arrêter toute demande.

Il écrit ensuite à Néricault Destouches, qu'il avait laissé à Londres, chargé des affaires à sa place, d'engager le roi George à demander au Régent l'archevêché de Cambrai pour le ministre, auteur de l'Alliance. A cette proposition le roi d'Angleterre, partant d'un éclat de rire : — Eh ! comment voulez-vous, dit-il à Destouches, qu'un prince protestant se mêle de faire un archevêque en France ?... le Régent en rira et sûrement n'en fera rien. — Pardonnez-moi, sire, dit Destouches, il en rira, mais il le fera. Et tout de suite il lui présente une lettre très-pressante et toute écrite. — Donne, puisque cela te fait plaisir, dit le monarque et il signa.

Dubois fut nommé. Il alla prendre possession, et pour cela se rendit en poste jusqu'à *Bonavis* ; dès qu'il eut vu les clochers de son église il fit retourner sa voiture, pensant probablement qu'il ne devait pas pousser la chose jusqu'à s'asseoir sur le siége qu'avait occupé Fénélon.

Le cardinal Dubois voulait faire revivre pour lui l'ancienne souveraineté de Cambrai. Il écrivit à Chavigny, à Madrid, d'en rechercher les titres en Espagne.

« Si le Roi d'Espagne, dit-il » dans sa lettre, a été usurpateur, » comme il le parait par les pro- » testations que les archevêques » ont toujours faites, le Roi d'Es- » pagne est injuste détenteur. » Chavigny né put réussir dans ses recherches.

(Extrait du *Mémorial de Duclos*, inséré dans un recueil de *Pièces intéressantes et peu connues*, par *Delaplace*, Bruxelles, 1781, in-12.

L'HOTEL DE LA TOUR-TAXIS. — *A Monsieur l'éditeur du Franc-Parleur.* Un article sur les biens à vendre du prince de la Tour-Taxis a été inséré dans votre N°. du 26 novembre 1834. L'hôtel qu'occupait cette famille dans la rue des Sablons n'est pas sans rapport ave l'histoire de Bruxelles. Sa grande porte, si imposante, existe encore. Cet hôtel, l'un des plus vastes et des plus magnifiques de Bruxelles a été démembré en 1790.

Depuis que la Maison de la Tour-Taxis avait abandonné le pays, son hôtel était devenu la propriété du marquis de Chateler. Ce seigneur vendit l'hôtel en plusieurs lots, au milieu desquels on perça la rue de l'Arbre. La partie qui se rapproche du Grand Sablon a été achetée pour y rétablir les Carmélites supprimées par Joseph II qui, soit dit en passant, avait solennellement juré, quelques années auparavant, de maintenir chaque corporation dans son existence légale et ses propriétés.

Ces religieuses ayant été supprimées de nouveau par les Français en 1796, en vertu de leur droit de conquête, la nouvelle église servit et sert maintenant encore de loge aux francs-maçons.

L'hôtel de la Tour-Taxis, et depuis l'hôtel de Chateler, avait été occupé en entier par le prince de Conti, membre de la maison royale de France, pendant l'émigration de 1789. Son étendue comprenait toute la longueur de la rue des Allegardes (ou du Jeu de Paume), qui le bornait à l'est; il était terminé dans son extrémité par la rue du manège, et borné dans sa partie inférieure par l'antique hôtel de Wemmel, qui a disparu pour faire place à cinq autres.

La moitié de la rue Coppens faisait aussi partie de celui de la Tour-Taxis.

Le tombeau de cette noble famille se voit dans l'église du Sablon. Il est formé d'une superbe chapelle dédiée à Sainte Ursule, et il est considéré comme un des plus beaux monumens de Bruxelles, plusieurs grands artistes ayant travaillé à son exécution.

Il nous semble que l'ancienne maison de Villegas de St.-Pierre est d'avis de suivre l'exemple de celle de la Tour-et-Taxis, relativement à la vente de ses biens; on assure que son intention est d'aller se fixer en France.

P. J. Br.

MADEMOISELLE VERELST. — Le peintre flamand *Simon Verelst,* né en 1680, avait une nièce charmante, excellant elle-même dans la peinture, jouant à ravir de tous les instrumens, comprenant tous les idiomes de l'Europe, instruite dans presque toutes les sciences, et écrivant en plusieurs langues : c'était, pour ainsi dire, un Pic de la Mirandole féminin, pouvant répondre *omni re scibili.* Simon Verelst demeurait à Londres, et sa nièce avec lui. Un jour, se trouvant au spectacle, il arriva

vacant, l'abbé *Dubois* eut l'impudence de le demander au régent. Pour entrer en matière : — Monseigneur, lui dit-il, j'ai rêvé cette nuit que j'étais archevêque de Cambrai. Sur quoi le Régent regardant Dubois avec mépris : — Tu fais des rêves bien ridicules ! — Eh ! pourquoi ne me feriez vous pas archevêque comme un autre ? — Toi ? archevêque !...... Miséricorde ! Alors Dubois cita tous les garnemens que lui et Le Tellier avaient donnés à l'église. Le régent ennuyé de la liste et fatigué de la persécution, lui dit : — Mais tu es un sacre...... et quel autre sacre voudra te sacrer ? — Oh ! s'il ne tient qu'à cela, monseigneur, mo[n] affaire est bonne. J'ai mon sa[...] tout prêt ; votre premier aumô[nier] l'archevêque de Rheims. Il es[t dans] votre antichambre ; il sera [...] de la préférence ; je vais v[ous l'a]mener.

Il vole à l'instant [...] tichambre, dit à Tre[...] qu'il vient d'obten[ir ...] qu'a le Régent que [...] le *conservateur*. [...] sent ; Dubois le [...] ent le présente au [...] eist la de remerciem[...] [...]ter leurs l'éloge du s[...] « Messieurs, sort, et pu[...] [...]uis peintre : je que de Ca[...] [...]n oncle tous ceux et sans d[...] [...]nt de leurs visites ; toute de[...] devoirs de mon état. » [...]uivant, les nobles alle-

Il é[...] ne manquèrent pas de lui touc[her] visite ; s'ils avaient été char-dre[...] ses connaissances et de sa d'e[...], ils furent plus étonnés en-d[...] de son mérite d'artiste. Trop

Cambrai pour le minist[ère] de l'Alliance. A cett[e] le roi d'Angleterre [...] éclat de rire : — [...] voulez-vous, dit[...] qu'un prince p[...] faire un arche[vêque] le Régent e[...] fera rien. [...] dit Desto[uches] le fera. [...] sente [...] tout[...] cel[...] q[...]

[...]s ont [...] cette ville [...] des bombes. [...]urtant lui accorder [...]neur du perfectionne-[ment], si les Italiens disent vrai en [ass]urant que Pandolphe Malatesta, prince de Rimini, mort en 1457, inventa le mortier et la bombe. Et de fait, quoique les auteurs de l'ancienne Encyclopédie fixent pour les français l'époque de 1634, le premier emploi des bombes en France eut lieu en 1521, au siège de Mézières. Elles étaient donc antérieures au siége de Venloo ; et on aurait raison de nous contester cette découverte. D'autant plus que ce sont-là tous les documens ordinaires, et que les livres qui traitent des inventions ne remontent pas plus haut que Malatesta.

's qui a précédé
de Rimini,
t les guer-
contre
Flam-
uis

ace,
e trou-
ieu de l'ar-
erchèrent un
oudre, de la dé-
n excitant les soldats
leurs chefs, et forçant
-ci à se soustraire par l'émigration à la mort dont on les menaçait. Le relâchement de la discipline secondait les vues des agitateurs, ils distribuaient de l'argent aux soldats qui ne sortaient pas des cabarets et refusaient souvent de se rendre aux ordres de leurs supérieurs. Le régiment de Vintimille faisait alors partie de la garnison de Douai. La plupart des soldats séduits par des agens occultes, s'enivraient du matin au soir. M. Denoue, commandant de la place, semblait tolérer leurs orgies quotidiennes, puisqu'il ne les réprimait pas. Des soldats, mêlés à la populace, insultaient publiquement les gens paisibles et les femmes honnêtes qui se trouvaient sur leur passage, qualifiant d'aristocrate tout ce qui n'était pas fougueux. La cherté des grains occasionnait des murmures fo-
entés par des meneurs qui pro-
aient l'or, qui gorgeaient de
's les brutes dont ils vou-
servir pour atteindre
ces malheureux abû-
nensé chez le bou-
le l'argent qu'ils
aretier, ils se se-
ne aperçus de l'aug-
n des céréales. Pauvre
ple!.... Un jour, c'était le 16 mars 1791, quelques individus tarés, bien connus à Douai, s'écrièrent sur la place, au milieu du marché : « Braves patriotes, souffrirez-vous plus longtems que des scélérats d'aristocrates accaparent le blé pour vous faire périr dans les angoisses de la faim : non contens de vous priver de la nourriture qui vous est nécessaire, les monstres ont inventé des machines qui suppléent à votre travail, afin de vous enlever votre salaire et vous réduire par là à l'impossibilité de nourrir vos familles. C'est Nicollon qui a fait construire ces grues qui déchargent les voitures sans votre secours, c'est l'infâme Nicollon qui affame le pays en accaparant tous les grains de la France ; croyez-nous, vaillans Douaisiens, faites-vous justice ; brisez les exécrables machines inventées pour vous nuire, délivrez la ville de cet aristocrate

que de riches seigneurs allemands vinrent s'asseoir près d'elle et dans la même loge ; croyant n'être point compris, ils s'extasièrent à haute voix sur sa beauté de manière à choquer sa modestie. Mlle. Verelst se crut en droit de les en avertir ; ils lui en firent des excuses, mais il poursuivirent le même sujet de conversation en italien : la jeune artiste leur demanda grâce dans la même langue. L'un des seigneurs dit à l'autre en latin : « Pour ménager la délicatesse d'une personne si digne de nos éloges, employons désormais la langue des savans qu'on a interdit au beau sexe. » Alors l'aimable flamande sourit et répondit avec grâce dans le plus pur latin : « Les hommes nous ont enlevé les honneurs et les dignités, pourquoi voudraient-ils encore nous priver d'une langue si riche et qui peut nous ouvrir l'entrée des sciences ? » Cette fois les nobles étrangers n'y tinrent plus ; surpris et enchantés, ils témoignèrent leur admiration par des exclamations de toutes les langues possibles et sans y plus regarder, et finirent par demander à Mlle Verelst la permission de lui présenter leurs hommages chez elle. « Messieurs, leur dit-elle, je suis peintre : je reçois chez mon oncle tous ceux qui m'honorent de leurs visites ; c'est un des devoirs de mon état. » Le jour suivant, les nobles allemands ne manquèrent pas de lui rendre visite ; s'ils avaient été charmés de ses connaissances et de sa grâce, ils furent plus étonnés encore de son mérite d'artiste. Trop heureux de trouver une occasion d'entretenir avec cette merveille quelque liaison, ils se firent peindre tous deux, et profitèrent de cette circonstance pour récompenser richement un mérite si complet et si étonnant. Ils publièrent partout dans leurs voyages, les grâces réunies et le savoir universel de la jeune et belle flamande.

A. D.

INVENTION DES BOMBES. — On lit dans un journal belge : « Personne n'a contesté avec solidité à la Belgique l'invention des bombes, excepté pourtant les Italiens, à qui la gloire en est attribuée. On a prétendu qu'il n'en fut fait usage en France qu'en 1634 ; mais on s'en était servi au siége de Venloo en 1588 ; et beaucoup de livres ont attribué à un habitant de cette ville l'invention sérieuse des bombes. Il ne faut pourtant lui accorder que l'honneur du perfectionnement, si les Italiens disent vrai en assurant que Pandolphe Malatesta, prince de Rimini, mort en 1457, inventa le mortier et la bombe. Et de fait, quoique les auteurs de l'ancienne Encyclopédie fixent pour les français l'époque de 1634, le premier emploi des bombes en France eut lieu en 1521, au siège de Mézières. Elles étaient donc antérieures au siége de Venloo ; et on aurait raison de nous contester cette découverte. D'autant plus que ce sont-là tous les documens ordinaires, et que les livres qui traitent des inventions ne remontent pas plus haut que Malatesta.

Mais dans le siècle qui a précédé l'inventeur prétendu de Rimini, en l'année 1356, pendant les guerres que le Brabant soutint contre Louis de Mâle, comte de Flandre, les Brabançons, qui depuis dix-huit ans connaissaient le canon, lancèrent des bombes, à la petite bataille de Santvliet. On lit formellement, dans les annales de Louvain, sous ladite année 1356, que les Louvanistes employèrent trente-deux bombes dans cette journée. C'est là le premier usage des bombes que mentionne l'histoire. X.

NICOLLON A LA LANTERNE. — Au commencement de l'année 1791, les hommes qui voulaient le renversement du trône et des lois, afin de régner par la licence, craignant que Louis XVI ne trouvât un rempart au milieu de l'armée française, cherchèrent un moyen de la dissoudre, de la démoraliser, en excitant les soldats contre leurs chefs, et forçant ceux-ci à se soustraire par l'émigration à la mort dont on les menaçait. Le relâchement de la discipline secondait les vues des agitateurs, ils distribuaient de l'argent aux soldats qui ne sortaient pas des cabarets et refusaient souvent de se rendre aux ordres de leurs supérieurs. Le régiment de Vintimille faisait alors partie de la garnison de Douai. La plupart des soldats séduits par des agens occultes, s'enivraient du matin au soir. M. Denoue, commandant de la place, semblait tolérer leurs orgies quotidiennes, puisqu'il ne les réprimait pas. Des soldats, mêlés à la populace, insultaient publiquement les gens paisibles et les femmes honnêtes qui se trouvaient sur leur passage, qualifiant d'aristocrate tout ce qui n'était pas fougueux. La cherté des grains occasionnait des murmures fomentés par des meneurs qui prodiguaient l'or, qui gorgeaient de boissons les brutes dont ils voulaient se servir pour atteindre leur but. Si ces malheureux abusés avaient dépensé chez le boulanger le quart de l'argent qu'ils laissaient au cabaretier, ils se seraient à peine aperçus de l'augmentation des céréales. Pauvre peuple!.... Un jour, c'était le 16 mars 1791, quelques individus tarés, bien connus à Douai, s'écrièrent sur la place, au milieu du marché : « Braves patriotes, souffrirez-vous plus longtems que des scélérats d'aristocrates accaparent le blé pour vous faire périr dans les angoisses de la faim : non contens de vous priver de la nourriture qui vous est nécessaire, les monstres ont inventé des machines qui suppléent à votre travail, afin de vous enlever votre salaire et vous réduire par là à l'impossibilité de nourrir vos familles. C'est Nicollon qui a fait construire ces grues qui déchargent les voitures sans votre secours, c'est l'infâme Nicollon qui affame le pays en accaparant tous les grains de la France; croyez-nous, vaillans Douaisiens, faites-vous justice; brisez les exécrables machines inventées pour vous nuire, délivrez la ville de cet aristocrate

qui veut vous plonger dans la misère, et qui d'avance se réjouit du moment où vos cadavres desséchés par la faim, tordus par la douleur, seront gisans à sa porte, où vous aurez vainement tendu la main pour prolonger votre existence. » — « Ils ont raison, hurlèrent les porte-faix; Nicollon est un gueux, un accapareur, il nous ôte le moyen de vivre avec les machines que l'enfer a vomies pour empêcher le pauvre de gagner de l'argent; brisons-les d'abord, *lanternons* ensuite l'accapareur! »

Un jeune porte-faix (il existe encore), indigné de ces accusations mensongères, essaya d'arrêter la fureur croissante de ses camarades: « Qu'allez-vous faire, mes amis? quelle rage vous prend de vouloir sacrifier celui que vous devriez défendre aux dépens de vos jours. Avez-vous déjà oublié que, sans Nicollon, vous n'eussiez eu ni ouvrage ni pain pendant tout l'hiver? Si Nicollon n'avait pas des magasins de blé, qui aurait approvisionné le marché de la ville? Aurions-nous eu des journées à cribler, à ensacher, à porter? Quel est celui d'entre vous à qui Nicollon n'ait pas avancé du grain ou de l'argent pour nourrir ses enfans? Nicollon est un honnête homme, il fait son commerce loyalement: je le répète, sans lui *nous aurions tous tiré la langue longue comme le bras.* » A bas l'orateur, à la lanterne l'ami de Nicollon, crièrent les premiers qui avaient parlé: Nicollon est un traître, un aristocrate qui veut affamer le peuple, un agent de Calonne. — L'honnête porte-faix se perdit heureusement dans la foule, car sans doute il eût été victime de son amour pour la vérité. Les meneurs en chef, craignant que la populace se *ravisât*, dépêchèrent leurs agens Douaisiens dans les cabarets où les soldats de Vintimille buvaient, chantaient, sacraient. En quelques minutes, ils débouchèrent de toutes parts, se mêlèrent à la canaille, offrirent leurs bras pour anéantir les machines populaires. Il ne fallait pas un si grand déploiement de forces pour arriver à ce but, les grues furent mises en pièces; les héros de cette destruction passèrent la nuit sur la place, dansant autour du bûcher formé des débris des machines détruites, s'excitant à poursuivre leur vengeance. Les magistrats, au lieu de réprimer le mouvement séditieux, en requérant la garde nationale, se contentèrent d'ordonner au commandant de la place de faire prendre les armes à la garnison, sans se mettre en peine de dissiper le factieux rassemblement. Le jour parut, avec lui de nombreuses libations, puis des voix féroces répétant l'arrêt de mort de Nicollon. Le tumulte croissait sans que les autorités cherchassent à l'appaiser, les meneurs entraînèrent cette populace chancelante d'ivresse dans la rue Vieux-Gouvernement, où demeurait la victime; on enfonça la porte, on arracha Nicollon des bras de sa femme suppliante, on le traîna dans la rue jusques sous le premier réverbère où il devait

être accroché, lorsqu'il parvint à se sauver des mains de ses bourreaux ; il se réfugia dans la prison comme le lieu le plus sûr. Cette fuite redoubla la rage des agitateurs, qui menacèrent d'assiéger la prison si on ne leur livrait Nicollon. Les magistrats n'osèrent encore intervenir : cette incroyable faiblesse servit les projets des scélérats qui voulaient la mort de Nicollon.

D'Herbais, filleul de ce dernier, jeune homme plein d'avenir, qui venait d'unir son sort à une femme adorée, frémit d'indignation en apprenant les outrages et les menaces d'une bande furibonde : il s'arracha du lit nuptial, malgré les prières de sa femme, et revêtu de son habit de garde national, il se fraya une route, le sabre à la main, jusqu'à la porte de la prison que les factieux commençaient à ébranler. Il s'établit factionnaire à cette porte, après avoir écarté les plus obstinés. Puis, improvisant une brillante, une énergique allocution, il prouva que son parrain avait mérité de l'amour des Douaisiens, par ses vertus privées et publiques. « Ingrats, ajouta-t-il avec véhémence, quel génie infernal a pu vous suggérer de la haine contre Nicollon, à qui la plupart de vous doivent l'existence ; en employant ses capitaux à des achats de blé, c'était pour qu'ils ne sortissent pas de la province pour être exportés à l'étranger, c'était pour que les habitans de Douai ne fussent pas exposés à en manquer. Qui fournit les marchés? Nicollon. Si, comme vous le dites, il accaparait le blé pour vous affamer, aurait-il ses magasins à Douai? En vendrait-il à tous ceux qui en demandent? Laissez d'ailleurs à la justice le soin de le punir, s'il est coupable, et ne vous rendez pas complices d'un lâche assassinat. » — La populace, un moment calmée par l'attitude imposante de d'Herbais, aurait peut-être cédé à ses remontrances, si les individus, qui, les premiers, avaient excité cette sédition, n'eussent couvert sa voix en répétant leur cri de mort contre Nicollon et contre ceux qui voulaient le sauver ; ils ranimèrent la fureur de la canaille, en promettant de l'argent, en parlant de pillage. Cette tourbe cruelle se *rua* sur d'Herbais, le désarma, le traîna dans la fange des ruisseaux, l'accablant d'injures, de coups, lui faisant souffrir mille morts. Un prêtre, témoin de cette horrible scène, s'élança au milieu des assassins en leur représentant avec force leur crime et l'innocence de leur victime. Cette voix généreuse ne fut point écoutée, puis il était déjà trop tard, le malheureux d'Herbais, flagellé, déchiré, n'existait plus. La rage des bourreaux ne s'éteignit pas avec sa vie, ils portèrent ce corps mutilé sous les fenêtres de sa jeune épouse et le pendirent au réverbère qui faisait face.

Tandis que le martyr de la loyauté payait de sa vie son attachement à son parrain, celui-ci avait quitté la prison et s'était sauvé chez un coiffeur, rue du Gouvernement : les monstres qui voulaient

sa mort ne tardèrent pas à venir en foule à la prison. L'évasion de la victime les exaspéra ; ils menacèrent d'égorger Mme. Nicollon et ses enfans, s'ils ne trouvaient l'objet de leur haine. Le malheureux proscrit, entendant les cris des tigres qui le cherchaient et son nom mille fois répété, craignit de compromettre celui chez qui il s'était refugié, il monta au grenier, de là sur le toit, où il se cacha entre deux cheminées. Un polisson l'aperçut, le montra aux assassins en disant : *r'wéuez*, *r'wétiez* ; en trois minutes, Nicollon fut arraché du faîte de la maison où il s'était hissé. Après l'avoir outrageusement insulté, on l'accrocha à la corde d'un réverbère, vis-à-vis le cadavre de son filleul ; trois fois la corde cassa, trois fois on renouvela son supplice aux acclamations sataniques des spectateurs.

Cet affreux événement plongea la ville de Douai dans la consternation ; lorsque l'ordre fut rétabli, on mit en prison les assassins, mais on n'osa pas les juger. Le 14 septembre de la même année, ils furent mis en liberté en vertu d'une amnistie. Lorsque la république française fut proclamée, ces deux monstres, déclarés bons citoyens, républicains parfaits, firent longtemps trembler leurs compatriotes, au nom des *frères et amis*, et l'assassinat des deux Douaisiens fut leur titre de gloire.

Mme. Clément, née Hémery.

M. DE NEDONCHEL. — Le baron de Nédonchel, d'une ancienne et noble famille du Hainaut, était fort bien vu à la cour du vieux roi Louis XV. M. de Nédonchel, comme beaucoup de jeunes gentilshommes de cette époque, avait fait un voyage en Angleterre, et comme eux aussi avait rapporté de cette terre étrangère une anglomanie très prononcée. Il parlait anglais, s'habillait à l'anglaise, montait des chevaux de pur sang, affectait la gravité britannique et vantait la constitution des trois royaumes.

Un jour qu'il suivait Sa Majesté à la chasse ou à la promenade, monté sur son anglais, il trottait à la portière du roi et lui envoyait de la boue dans sa voiture ; le roi lui cria : *Monsieur de Nédonchel, vous me crottez !* Le baron qui avait entendu : *vous trottez*, s'empressa de répondre : — *Oui, sire, à l'anglaise.* Le roi rit beaucoup et se contenta de lever les glaces de sa voiture pour n'être pas sali à l'anglaise.

A. D.

[1] Cette illustre maison date de 1199 où l'on connaissait déjà *Godefroy de Nédonchel*, chevalier, époux de *Alete de Humières*; elle est alliée aux de Lannoy, aux de Ste.-Aldegonde, aux d'Assignies, aux du Châtel de la Hovarderie, aux de Hennin, de Bergues, de Tenremonde, etc. Elle a fourni de tout tems des chanoinesses aux chapitres nobles de Denain, Mons et Maubeuge ; et même des abbesses à Denain et à Bourbourg. Ses armes sont d'azur à la bande d'argent ; le casque couronné, le cimier : un bouc naissant d'hermines, les cornes et le collier d'or. La principale branche habite aujourd'hui le château du Jolimetz, près le Quesnoy. Son chef, le baron de Nédonchel, lieutenant-général, cordon rouge, ancien gouverneur du Quesnoy, y est mort le 13 février 1834, âgé de 92 ans.

CHARLES-LE-TÉMÉRAIRE FAIT GRACE AUX GANTOIS. — *Relation inédite* (1). — « Sensieult la congregacion des nobles que faicte estoit en la grant salle de Brouxelles, le dimence xv[e] jour de janvier lan mil iiij[c] lxviij derrainement passe et comment ceulx de la ville de Gand obtindrent ou dict parlement de tres hault tres victorieux et tres redoubte seigneur et prince, monseigneur le duc Charles de Bourgongne, de Lottier, de Brabant, de Limbourg, et de Luxembourg conte de Flandres, etc. pays, par sa tres benigne clemence et tres excellente bonnairité et noblesse de leur derraine offence et desobeissance. »

» Premierement estoit la dicte salle aournee et circompendue de tres riche tapicerie du grant roi Alexandre, Hanibal et aultres nobles anciens et mon dict seigneur le duc estoit assiz en icelle salle ou capital et pour tribunal à une tres riche chayere moult noblement paree et circompendue de draep dor et pareillement dessoubz ses pies, dont certains degrez estoient mis descendant de ladicte chayere, et au plus bas degre estoit assiz tres hault et puissant prince monseigneur Anthoine bastard de Bourgongne, conte de la Roiche, seigneur de Bevre et de Beuvry, premier chambellan de mondict seigneur le duc et ayans à ceste cause et instance la charge et cognoissance aux affaires cy après en suiant. »

» Item assez prez de ladicte chayere de monseigneur le duc, estoit un aultre tres riche siege moult noblement aourné, sur lequel siege estoient assiz, assavoir premierement monseigneur levesque de Liege, duc de Bullon et conte de Loz, messire Philippe de Savoye frere de la tres noble et tres excellente dame madame la royne de France et tres hault et puissant prince monseigneur Adolff de Cleves conte de la Marque et seigneur de Ravestain. »

» Item aprez ce, estoient en ordre assiz, en tres riches sieges, tres haulx et puissans seigneurs, messeigneurs de la noble thoyson dor, qui illecq estoyent et par consequent les aultres nobles chacun en ensuyant son chief de dixiesme et aultrement ainsy qu'il appertenoit, et que moult riche et noble estoit pour veoir. »

» Item pareillement estoient au dict parc pluiseurs estraingnes ambassades, comme de France, dengleterre, de Hongarie, de Bohaigne, de Naples, darragonne, de Cecylle, de Cypres, de Norweghe, de Pole, de Denemarche, de Ruusse, de Lyfland, de Pruusse, dauteriche, de Mylan, de Lombardie et autres, ce qui estoit moult merveilliux pour veoir, »

» Item les petis officiers de la court de mon dict seigneur le duc,

(1) Extraite des Archives de la ville d'Ypres, bureau secret, case 89 n° 9, manusc. f° 101, v. et seq.

en ensuyant prindrent illecq leur repos sur bailles à ce faictes en la dicte salle ung chacun en ordre et selong son estat et office.

« Item estoit illecq, en icelle salle faicte, moult richement de charpentaige une rue, comme ung chemin, pour les venans, passans et seiournans, dont ou moyen dicelle rue, lesdicts officiers de mon dict seigneur chacun en ordre et selon sa dignite de son office, comme dict est, estoient mis en assiz. »

» Ores pour scavoir la cause dicelle congregacion et parlement il est vray que au dict jour monsieur Olivier, de la Marche, chevalier, et Pierre Bladelin dit Leestmakere, maistres dostel de mon dict seigneur le duc comme deputez ad ce de par mon dict seigneur et vindrent de la court de mon dict seigneur, jusques sur la place appellee Caudeberghe devant la court ou les dicts de la ville de Gand estoient assamblez, et venus de la maison de Brouxelles, assavoir : ceulx de la loy les cincquante deux doyens des mestiers et jures dicelle ville de Gand, lesquelz ils conduisirent moult gracieusement de la dicte place jusques en la dicte court, chacun doyen ayant devant luy la banniere ouverte de son mestier sur une lance, dont ilz attendirent en la place dicelle court, en la nege plus dune heure et demye et quant ils vindrent et entrerent par lintercession de leurs dicts conduisseurs en icelle salle ilz se misrent chacun avecq sa bannière trois fois à terre moult humblement avant quilz entrerent oncques ou dict percq la ou ilz estoient chacun en ordre, appelles, et misrent illecq chacun leur baniere devant les pies de mon dict seigneur le bastard de Bourgongne, criant tous ensamble et unanimitez tres humblement merchy, ce que moult piteux estoit pour veoir et oyr. »

» Item après ce incontinant, estoit illec leu tout au long le grant previlege desdicts de Gand, et par especial du renouvellement de la loy dicelle ville etc. et ce fait, apres la dicte lecture, demanda monseigneur messire Pierre seigneur de Goux et de Wedergrote, chancelier de Bourgongne, a la personne de mon dict seigneur le duc, que chose lui en plaisoit estre faicte dont mon dict seigneur respondi incontinent, que on adnulleroit de tout le dict privilege et ce oyant, monsieur maistre Jehan le Groz premier secretaire et audiencier print ung canyvet ou tailge-plume et cassa le dict privilege, present tous assistans. »

» Item ce fait, commencha mon dict seigneur le duc, proposer plusieurs raisons, par maniere de lamentacion, touchant les darraineres guerres de Flandres alleguans tout au long leurs offences et mesuz et quel maniere ilz avoient tenu envers la tres haulte et noble personne de feu le puissant duc Phelipe, cui Dieu absoille, son pere, en plusieurs manieres, leur aussy signiffiant et demonstrant comment il avoit este tousiours de toute sa puissance et leur ayde en tous lieux, et pour les excuser devers

son dict feu tres noble pere, soy entre tous autres choses complaiguans en denotant de sa tres noble fille, quant il la faisoit querir devers lui à Bruxelles que a paine icelle en povoit ravoir par ce assez demonstrant que quant il se confioit le plus en eulx quilz avoient offense grandement contre lui et plus estoit quant il cuidoit recevoir son pays de Flandres, et jurer de tenir et entretenir les privileges etc. ils avoient encoires plus grandement et vilainement offense et gette leur venin. »

» Item proposa encoires au propos, comment ilz avoient, en renumeracion de ce que dict est, commenchie a faire quatre points, premierement comment ilz avoient a sa requeste ferme les portes, secondement comment ils avoient illecq apporte leurs banieres, comme dessus est touchie, tierchement comment ilz avoient tres humblement crye merchy du tres enorme crime de lesemageste, quilz avoient perpetre, quartement comment ilz avoient apporte leurs privileges, dont dessus est assez note, par lesquelles obeissances, se vous entretenes les dictes promesses, et les volez desservir destre noz bonnes gens et enffans, ainsy quil appertient, vous porez obtenir notre grace, et nous vous serons ung bon prince et archimandrite, concluant en outre, en leur demandant se satisfaction entiere povoient avoir faict de leur dicte offence et vilaine desobeissance, a quoy comme bien fait a presupposer ilz ne respondirent mot. Et par ainsy fina le dit parlement de la paix de Gand, la quelle nostre benoit saulveur Jhesu Crist, par sa benigne grace, veulle conserver et coroborer destre entretenue jusques au finement de ce siecle. »

Nous n'ajouterons qu'un mot à cette relation inédite jusqu'à ce jour. Presque tous les auteurs parlent de l'événement qui en fait l'objet, mais aucuns n'ont donné les détails que nous offrons aux amateurs de notre histoire. Philippe de Comines (liv. 2) est le seul qui observe en passant, qu'à l'assemblée tenue à Bruxelles, il y avait beaucoup d'ambassadeurs. Olivier de la Marche, qui y assistait, garde le silence sur les cérémonies qui eurent lieu à cette occasion.

LAMBIN,

Archiviste de la ville d'Ypres.

LE BOURGEOIS DE VALENCIENNES, AVANT 1789. — Il est des peuples essentiellement conservateurs de leurs usages, mœurs et coûtumes; il en est d'autres dont la physionomie change à vue d'œil: ainsi, la ville de Burgos, en Espagne, semble encore habitée, dans quelques quartiers, par les sujets d'Isabelle de Castille, ou au moins par les contemporains de l'empereur Charles-Quint; tandis que Paris et Londres, changent d'aspect tous les dix ans.

Sans avoir l'importance des cités que nous venons de nommer, une des villes qui a subi des changemens considérables depuis quarante ans, au *physique* comme au *moral*, est sans contredit celle que nous ha-

bitons : il n'a fallu pour cela qu'un ou deux siéges, deux restaurations, deux révolutions, l'émigration des habitans, suivie de celle du commerce particulier à la localité, l'invasion de plusieurs industries nouvelles, l'implantation dans le pays de familles parisiennes, le séjour des armées, le passage fréquent des étrangers, et le frottement des habitans, naturellement voyageurs, pour leur commerce ou leur plaisir, avec les hommes des nations les plus civilisées. Voilà, certes, plus de raisons qu'il n'en faut pour modifier sensiblement, dans la durée d'un demi-siècle, l'aspect d'une ville et les allures de ses citadins.

Avant 1789, le *bon bourgeois* de Valenciennes était essentiellement sédentaire ; jamais il ne sortait de la banlieue, et s'il avait fait quelquefois le *voyage de Bonsecours*, ce n'était que dans deux occasions solennelles de sa vie : la première, le lendemain de ses nôces, comme *voyage d'agrément* ; et la seconde, à la suite d'une maladie réputée mortelle, dont il avait eu le bonheur d'échapper à l'aide d'un vœu fait à Notre-Dame; alors c'était comme pélerin qu'il voyageait, et s'il gardait sa chaussure en marchant, cette infraction à la coûtume était largement compensée par le don qu'il fesait à la chapelle de son portrait en buste peint au naturel dans le plus fort de son mal.

Inutile de dire que le bourgeois n'avait jamais vu Paris, on citait alors deux ou trois habitans par quartier qui avaient entrepris ce long voyage, et, (ce qui étonnait davantage) qui en étaient revenus: il est vrai qu'ils avaient eu la précaution prudente de faire leur testament avant le départ, ce qui peut-être leur avait porté bonheur.

Le bourgeois a *fait ses classes* au collége des jésuites ; ses études ont été fortes, sinon brillantes : aussi crache-t-il souvent des mots latins dans le discours familier, conversation virgilienne qui désole passablement son cousin le révérend père capucin, qui ne sait, lui, ni français, ni latin. En sa qualité de *savant*, notre ancien bourgeois avait réuni dans une armoire trois planches mal ajustées qu'il nommait fastueusement *sa bibliothèque*; elles supportaient, tant bien que mal, une poudreuse *Histoire de Valenciennes* et *l'Exercice des Négocians* de M. Nicodème, la *Dévote et solennelle procession fondée en l'an* 1008, et la *Réduction des couronnes et escalins de Brabant en livres de France*; on y voyait encore le poéme de la *Bataille de Fontenoy*, *l'Almanach de Milan*, et quelques volumes d'œuvres détachées de Voltaire, dont on retournait les titres, pour ne pas scandaliser les ecclésiastiques qui fréquentaient la maison.

Le pacifique bourgeois était petitement logé : toutefois, il avait sa *salle* pour les jours d'apparât ; on y traitait copieusement les amis en tems de *ducasse*, de carnaval et les jours de St.-Martin, des Rois et du sacre de la paroisse ; le reste du tems, le bourgeois dinait dans sa cuisine, qui, d'ailleurs avait un air de propreté qui ferait honte à

plus d'une salle à manger. Dans ce siècle d'or, la maison d'un bourgeois s'agrandissait de toute la partie de la rue qui lui fesait face ; c'est là qu'il s'asseyait le soir pour causer avec les voisins, et qu'il tenait salon le dimanche, après vêpres, pour jouer sa partie d'oie ou de dames.

Le jardinage était aussi un délassement du bourgeois ; il possédait ou louait sur la *digue* un coin de terre décoré du titre de jardin ; il y entretenait des groseillers et des roses-pompons, rarement il s'élevait jusqu'à la planche de tulipes inodores ; mais en revanche, il cultivait avec succès le pied d'alouette et l'œillet à baguette : l'oreille d'ours n'était pas encore trouvée.

C'est dans ce jardin, orné d'un vide-bouteille modeste, véritable petite maison du Lovelace Valenciennois, que quelquefois le bourgeois émancipé, menait promener sa voisine, le dimanche, en vrai roué de la Régence, et la régalait d'une succulente tarte au fromage, arrosée d'une bière mousseuse et pétillante. Ces réunions, qui n'avaient lieu que quand le mois de mai avait vu les haies séparatives des jardins se garnir de feuilles touffues, contribuèrent sans doute à donner à l'un des sentiers de la digue le beau nom d'*Allée des Soupirs*.

Le costume du bourgeois était propre, modeste et uniforme ; le dimanche et les grands jours, les larges boucles d'argent et la longue canne de jonc d'Amérique venaient ajouter à son élégance ; les jours ordinaires se passaient quelquefois sans qu'il dépouillât son chef du populaire bonnet de coton, si bien détrôné depuis par le foulard des bords du Gange : Mais si le bourgeois, maître chez lui, gardait sur son chef ce casque à mèche avec autant de soin qu'un roi conserve sa couronne, il le fesait toujours remarquer par une blancheur éblouissante, qui soutenait la concurrence avec la poudre dont les aîles de sa chevelure étaient surchargées. Sa femme, de son côté, avait une mise soignée et cossue ; les jours de fête, elle s'habillait pour assister aux offices et déposait ses atours vers l'heure où l'on fait toilette aujourd'hui : d'autres fois, elle avait une cape de camelot pour ses courses de ménage, et une pelisse noire bordée de dentelles pour les visites d'apparât.

La vie du bourgeois était calme : étranger aux discussions politiques, il s'occupait surtout de son commerce qui se rattachait toujours par quelques fils aux batistes, linons, gazes et dentelles, toutes industries citadines ; dans ses momens de loisir, il allait voir le prince Lambesc passer la revue du beau régiment de Royal-Allemand ; ou bien, il suivait avec attention les coups plus ou moins heureux des confrères de St.-Sébastien qui tiraient à l'oiseau : toute son ambition, dans ces tems où les listes d'électeurs étaient encore à naître, se bornait à voir son nom inscrit dans le brillant tableau de l'antique et renommée *confrérie des*

Rayés; quand il avait atteint ce noble but, il fallait l'admirer, suivant la procession du *Saint-Cordon*, revêtu du large ruban bleu azur, insigne de son rang, et portant bravement le bâton blanc orné de feuilles vertes..... son importance semblait alors s'augmenter de beaucoup dans son quartier, il était qualifié homme de poids et notable, et ses voisins lui ôtaient les premiers leurs chapeaux.

Le bourgeois mourait comme il avait vécu, dans le calme ! de grands honneurs funèbres lui étaient rendus, parce qu'il avait atteint, avant de mourir, le grade honorable de marguillier de paroisse. Ses restes mortels alors entraient dans le chœur et on l'enterrait quelquefois dans l'église même, sous une épitaphe fastueuse. Nous allons l'y laisser *reposer en paix*, comme dit l'inscription, jusqu'à ce qu'il nous plaise de le ressusciter pour le montrer *habitant de Valenciennes en* 1835; on verra combien notre bourgeois a fait de chemin en peu de tems.

(Echo de la Frontière.) A.D.

LE VALENCIENNOIS, AU 1er. JANVIER 1835. — Valenciennes est la dernière ville (géographiquement parlant, s'entend) à l'extrémité-nord de la France; elle est brumeuse, humide, boueuse; mais active, industrielle et commerçante: en trois heures elle communique avec Mons et Tournay, ses deux bonnes voisines de la Belgique, qui toutefois en sont, sur certains points, à cent lieues d'espace, comme leurs habitans se trouvent, sous plusieurs aspects, à cent ans de distance.

Plus éloignée de Paris que Cambrai, Valenciennes a cependant moins conservé sa physionomie flamande, et on la regarde aujourd'hui comme bien plus française que la cité épiscopale; sous le rapport du goût et de la civilisation, elle a dépassé depuis longtems son chef-lieu, et elle se trouve en cela sur le même niveau que Douai, la noble ville de cour..... royale, sa constante émule en améliorations et en heureux progrès.

Si la ville de Valenciennes a changé, l'habitant est bien loin d'être resté le même; son grand-père, s'il revenait sur cette terre, ne reconnaîtrait plus ni son sang, ni sa race: l'ancien bourgeois parlait le *rouchi* pur, le nouveau s'exprime en français, et se montre quelque fois puriste. Jadis, toute l'harmonie de la maison se résumait dans les sons flûtés d'une humble sérinette, exactement répétés à des heures fixes et impitoyables; maintenant un riche et résonnant piano d'Erard ou de Pape anime la demeure, et l'oiseau saffrané des îles Canaries a fui devant l'élégante et vive perruche; le logis est gardé par un ou deux beaux chiens de race anglaise, qui remplacent le chétif carlin à grelots et le hargneux épagneul rasé en petit lion; enfin, une belle serre s'est élevée dans le fond du jardin, sur l'emplacement de la planche de tulipes, et le propriétaire attend chaque année avec impatience la venue des fleuristes de Gand, pour renouveller ses blancs camélias et ses éclatans cactus.

Le Valenciennois d'aujourd'hui

est presque fashionable : il a fait au lycée, des études telles quelles, couronnées à Paris par un cours de droit ou de médecine, ou par les leçons d'Andrieux, de Lacretelle et de Villemain ; ce qui, joint à un séjour un peu prolongé dans la capitale, a produit deux bons résultats : l'acquisition d'assez bonnes manières, et la perte de beaucoup de préjugés de petite ville.

Rentré chez lui, l'habitant de Valenciennes a continué à se faire habiller à Paris, ou au moins à l'*Athénée des Modes* ; il suit les spectacles, applaudit à propos, saisit les allusions, et fait répéter les couplets qui ont eu les honneurs du *bis* à Paris Il lit les feuilletons avec attention ; décide entre Balzac et Janin, apprécie le George Sand féminin et *Notre-Dame de Paris*, et tout cela sans faire tort à son goût pour l'histoire de son pays et surtout de sa localité, qu'il estime et chérit par-dessus tout, comme tout bon patriote doit le faire. Aussi a-t-il, de fondation, un abonnement, lui sixième, à *l'Echo de la Frontière*.

Le Valenciennois a le goût des arts : il a dessiné la bosse dans sa jeunesse, se dit ami du peintre *Pujol* et du sculpteur *Lemaire* ; ses enfans suivent les cours de l'académie de dessin, et leurs essais crayonnés sont richement encadrés dans la salle à manger ; ce qui n'empêche pas qu'on ne trouve au salon de fort bons tableaux de l'école flamande. Inutile de dire que notre concitoyen souscrit régulièrement au *Magasin pittoresque* et au *Musée des Familles*.

Domicilié dans une ville de guerre, habitué aux manœuvres de l'armée et aux exercices de la garnison, personne ne porte l'habit militaire avec plus d'aisance que le Valenciennois, qui souvent lui-même a servi la patrie. Aussi un garde national de cette ville et un garde-citoyen limousin ou breton sont-ils deux individus séparés par un abîme dans la chaîne des êtres. Et cependant, il n'est sorte de ruse ou d'excuse que le bourgeois n'invente pour s'exempter de monter sa garde ; il a un dégoût naturel des parades, pour en avoir trop vu : il est vrai de dire qu'en cas de blocus ou de siége, on le voit sur le rempart, au premier appel, fesant son devoir comme un soldat ou un artilleur de la ligne.

L'habitant de Valenciennes est gaîment et grandement logé ; son intérieur est plus que propre, il est confortable et élégant ; sa façade est peinte à l'huile ; chez lui on voit toujours bon feu, car il faut bien que vous sachiez qu'il possède un *sou* ou au moins quelques *deniers* dans une des compagnies houillières qui entourent sa ville, soit en France, soit en Belgique, et il se croit obligé en conscience de pousser à la consommation.

Tant que notre concitoyen est célibataire, il possède un cheval à deux fins et un de ces légers wiskys laissés en ville en si grand nombre après l'occupation anglaise ; vient-il à se marier ? il se trouve naturellement *à la tête* d'un char-à-bancs sorti des ateliers du pays, et devient de suite propriétaire ou locataire d'une maison de campagne à Beuvrages ou à St.-Saulve, l'Auteuil et le Passy du pays.

En somme, le Valenciennois vit bien; il a bonne table et bonne cave, mange force huîtres vertes, et boit beaucoup de Champagne; il est hospitalier, visite ses amis et les reçoit volontiers, travaille et s'amuse bien, fait des affaires, voyage, calcule et chante, donne de longs dîners et de brillantes soirées, arrondit sa fortune et réunit tout enfin pour consacrer plus que jamais le proverbe vulgaire, mais vrai, que *l'argent est rond et fait pour circuler*.

Le progrès du Valenciennois a été immense depuis quelques années surtout; par comparaison, son père (au dire de gens mal élevés), est une *perruque*; son grand-père serait une *momie*; et si cette ascendance de bien-être, de civilisation et de lumière continue, nous-mêmes, qui venons d'établir, un peu hardiment peut-être, un parallèle entre nos ancêtres d'avant 89 et nos concitoyens de 1835, nous serons, avant quelques années, regardés par la génération qui s'élève, comme de véritables *fossiles*.

(Echo de la Frontière.) A. D.

LE CHIEN FIDÈLE. — Entre les nombreux exemples de l'attachement extraordinaire du chien pour son maître, un des plus remarquables est le suivant, arrivé à Valenciennes vers le commencement de la seconde moitié du 18e siècle, et que nous croyons digne de figurer dans un recueil dont les colonnes se sont ouvertes pour retracer l'étonnante célérité des incomparables chiens du boucher de Lille *Jean-Pierre Cariboufle*. (*Les Hommes et les Choses*, t. 1er p. 271.)

« Un habitant de Valenciennes meurt, son chien le suit au cimetière et se couche sur la tombe; on lui porte à manger, qu'il refuse pendant trois jours; il mange enfin, mais ne quitte pas le poste que son cœur lui assigne. Quand on eut éprouvé pendant quinze jours sa constance infatigable, des jeunes gens lui bâtirent une cabane auprès de son maître; il y demeura neuf ans, sans jamais s'en éloigner de plus de quinze pas; il y mourut accablé de vieillesse et plus encore de douleur.... l'amour qui aurait pu le consoler quelquefois, l'amour

» Des grâces, des plaisirs source aimable et féconde,
» Principe de la vie, ame et ressort du monde.
(St-Lambert.)

s'éteignit dans tous ses sens, du moment qu'il eut perdu son maître... et cet homme était un *bourreau*... On serait tenté de croire que ce chien aurait entendu dire à son maître en gémissant sur son sort au milieu de la société: *Tu es mon seul ami.* »

Ce trait qui met à son comble l'éloge de ce sensible et généreux animal, de ce fidèle compagnon de l'homme qui, suivant l'expression du sublime historien de la nature, l'éloquent Buffon, « *sans avoir la lumière de la pensée, a toute la chaleur du sentiment.* » est rapporté à l'article chien, t. 2, p. 102, d'un très intéressant ouvrage

intitulé : *Cours d'Histoire naturelle, ou tableau de la nature, considérée dans l'homme, les quadrupèdes, les oiseaux, les poissons et les insectes*, ouvrage propre à inspirer aux gens du monde le désir de connaître les merveilles de la nature; 7 volumes in-12, Paris, Lacombe, 1770 (à Lille, de l'imprimerie de J-B. Henry); ouvrage dont l'auteur s'est caché sous le voile de l'anonyme, mais qui vraisemblablement doit être de notre cher pays de Flandre.

NAPOLÉON B.

LA GOYÈRE. — Le mot et la chose ne sont plus guères aujourd'hui connus qu'en Flandre; jadis cependant, la *goyère* était festoyée même à Paris, car *Villon*, poète satyrique parisien, né en 1431, dit dans sa XIVe ballade :

« Item, valets et chambèrières
» De bons hotelz (rien ne me nuyst)
» Faisans tartes, flans et *goyères*.
» Et grant rallias à minuict.
» Riens n'y feront sept pintes, ne huict,
» Tandis que dorment maistre et dame.
» Puis après, (sans mener grant bruyt),
» Je leur ramontoy le jeu d'asne. »

Il parait que vers le milieu du XVe siècle, quand les valets et les femmes de chambre des bonnes maisons de Paris se mettaient à banqueter lorsque leurs maîtres étaient retirés, la brûlante *goyère* était au nombre des friandises qu'ils arrosaient de sept ou huit pintes d'une généreuse boisson. La mode et le souvenir s'en sont passés en France; mais le flamand, essentiellement conservateur des coûtumes conviviales et des mets nourrissans de ses pères, sans dédaigner toutefois les innovations culinaires, est resté fidèle à l'antique *goyère* et à beaucoup d'autres bonnes choses du même tems.

Le mot *goyère*, qu'on écrivait aussi autrefois *gouière*, est aujourd'hui rayé de la langue française, expulsé par l'Académie, et renié par les puristes; on l'a relégué, avec d'autres contemporains, dans le modeste vocabulaire *rouchi*, production wallonne comme lui: *Boiste* et *Laveaux* veulent bien admettre *gougère*, qui en est comme un dérivé, et qui signifie, disent-ils, un gâteau de mie de pain, d'œufs et de fromage. Cotgrave orthographie *Goyelle* et l'explique par *talmouse*, pâtisserie bien différente de la classique *goyère*; on connait maintenant à Paris la *fondue* qui s'en rapproche davantage, mais qui ne la vaut pas. Le Duchat, dans ses commentaires sur Villon, pense que *goière* semble venir de *gogue*, sorte de farce assez compliquée, d'où est venu *se goguer*, pour *se réjouir*, et peut-être aussi *goguettes* et *goguenard*.

Selon Thomas Corneille, la forme de la *Goyère* était triangulaire; en Flandre elle a toujours été ronde comme les autres tartes, ordinairement petite de taille, pour servir à un seul convive, excepté toutefois quand il s'agit de *goyères* de famille qu'on établit toujours sur des dimensions respectables.

La recette de la *goyère* est une de ces pensées immuables que rien ne peut altérer. Sa composition

est fort simple : c'est une tarte dont la pâte est fine et mince, et dont la farce, soulevée et brunie au four, est faite de fromage blanc, d'œufs et de fromage de Maroille qui vient en relever le goût ; elle se mange chaude et après qu'elle a été bourrée de beurre frais en dessous de la croûte. Tel ce mets se fabriquait sous les vieux ducs de Bourgogne, tel il se compose encore : pour lui il n'est point de révolutions, et quand toutes les choses de l'ancien régime ont subi des changemens, la *goyère* a demeuré intacte ; le consulat, l'Empire, la *Restauration* même, à laquelle il pouvait bien appartenir d'y apporter quelque modification, n'ont rien pu y changer : la bonne tarte flamande est restée elle-même.

M. Charles Dupin, le monomane statistique, pourrait faire des calculs profonds et des rapprochemens curieux sur le chiffre présumé des *goyères* fabriquées, mangées et digérées en Flandre, depuis Villon jusqu'à nos jours ; il dirait si ce nombre, mis en cercle, pourrait former la ceinture de la France impériale, alors qu'elle commençait à Rome et finissait à Hambourg ; si, mises à la file, ces pâtisseries flamandes formeraient un cordon assez long pour mesurer la route de Moscou ; si, enfin, leur pile graisseuse entassée en hauteur, serait capable d'atteindre la cime du neigeux Mont-Blanc. Pour nous, sans nous occuper à combattre l'utilité de pareils calculs, nous nous contenterons de dire que ce nombre a dû être effrayant, si l'on en juge par la consommation faite de nos jours, dans un seul établissement d'un faubourg de Valenciennes, tenu depuis trente ans, par la bonne *faiseuse* ; établissement dont la maitresse, qualifiée par le vulgaire d'un homérique surnom, que le poète Barbier traduit par l'équivalent de *Marie aux puissantes mamelles*, a obtenu une renommée que les grands de la terre auraient pu envier. Qu'on sache donc que nos guerriers, après avoir fait leur premier apprentissage de l'art militaire derrière les murs de Valenciennes, et avoir pris connaissance à la fois du dur métier de la guerre et des douces pâtisseries de *Marie*, en ont emporté un si profond souvenir, que sous les murs croulans du Kremlin, au milieu des hautes pensées qui les devaient dominer, ils redisaient entr'eux et les plaisirs du faubourg et les délices de la *goyère* (1).

Les pieux et gastronomes flamands ont imaginé une fête qui résume tout-à-la-fois leurs goûts dévotieux et gourmands ; elle se nomme la fête du *Bon Dieu à Tartes* ; cette solennité, qui eut été drolatiquement choyée par le bon et joyeux curé de Meudon, s'il en eut eu vent, a lieu le *Dimanche des Rameaux*, c'est comme un tems de repos dans le carême, une pose au milieu des mortifications, et une prise d'haleine pour fournir avec succès la dernière et la plus rude semaine des jeûnes et des macérations. Ce jour est la mort aux

(1) *Historique.*

goyères : heureux qui peut avoir son tour ! Car dans le bon pays de Flandre, la piété est si fervente, si vivace, si pure, que nul n'oserait ne pas fêter dignement le bon Dieu de ce jour; chez nous, on se pique encore de ponctualité dans la célébration des saints protecteurs du pays, parceque nos pères ont su donner aux déités de la contrée d'attrayans attributs, et de gais patronages, qui ne périront point tant qu'on aimera en Flandre à banqueter, à prier et à boire.

A. D.

Le bon chevalier sire de LALLAING. — Après son tournoi de Gand, Jacques de Lallaing alla chercher des joutes en France, en Castille, en Arragon, en Portugal, en Ecosse, et eût partout de beaux faits d'armes. Ayant fait publier à son retour une nouvelle entreprise, un écuyer du pays de Galles vint lui demander à le combattre. La lice pour cette joute fut dressée à Bruges. Le sire de Lallaing avait pour écuyers le sire de Beaugie, Adolphe de Clèves, seigneur de Ravestein, le bâtard de Bourgogne et d'autres grands seigneurs qui, pour lui faire honneur, portaient ses couleurs, la robe de satin gris et le pourpoint cramoisi.

Le combat de la hâche commença ; le sire de Lallaing portait la sienne par le milieu pour se servir, à son choix, ou du bout ferré ou de la masse qui était en bec de faucon. Tantôt il essayait d'entrer dans la visière avec la pointe, tantôt tenant sa hâche des deux mains il frappait à grands coups de masse sur le casque de son adversaire. Celui-ci, sans s'émouvoir, parait les coups et les défendait fièrement. Enfin, en repoussant du tranchant de sa hâche une des attaques du sire de Lallaing, il l'atteignit au défaut du gantelet. On vit toutaussitôt le sang couler en abondance du bras du bon chevalier et sa main gauche lâcher la hache, car il n'avait plus la force de la soutenir.

Chacun pensa que le duc de Bourgogne, juge de la lice, allait arrêter le combat, mais il n'en fit rien et s'en fia à Dieu et à la chevalerie de son cher Jacques de Lallaing.

Ne pouvant plus soutenir ce combat inégal, Jacques poussa le bâton de sa hâche entre le bras et le corps de son adversaire; et se jetant sur lui, il souleva son bras blessé et le lui jeta sur l'épaule, tandis que de l'autre il le saisit par le bord de son casque; puis, il tira avec force. L'anglais fut pris à l'improviste; son armure était lourde, et le bon chevalier armé à la légère. Il fut ébranlé et entraîné en avant sans pouvoir se soutenir. En un clin d'œil il tomba de son long, sa visière dans le sable. Jacques de Lallaing ne songea point à user de son avantage, ni à faire un mauvais parti à son adversaire; il ramassa la hâche et se présenta devant son juge. Les hérauts relevèrent l'anglais; il voulut dire qu'il n'était tombé que sur le coude, et s'était retenu. Le maréchal de la lice et les témoins attestèrent qu'il avait eu tout le corps à terre, et la victoire fut

plus tard, de George Chastelain, historiographe des ducs de Bourgogne (1).

Après Jacques, le plus illustre des sires de Lallaing, fut Simon, son oncle, aussi habile dans les conseils que brave devant l'ennemi. Il se distingua particulièrement dans la guerre de Picardie de 1434, dans celle du duc de Clèves et de l'archevêque de Cologne en 1447, et en 1452 par sa belle défense de la ville d'Audenarde, dans laquelle il commandait. Renfermé dans cette place avec soixante lances et deux cens archers seulement, il était attaqué par trente mille Gantois bien armés, pourvus d'une belle artillerie, de bagages, de vivres et de munitions en abondance. Et lui manquait de tout. Le feu fut mis aux riches faubourgs, et la flamme de cet incendie fut apperçue de plus de quatre lieues à la ronde. Les Gantois s'étonnaient d'une telle résistance, et se préparaient à donner l'assaut. Simon de Lallaing s'y préparait. Toutes les femmes de la ville, dames ou bourgeoises et la dame de Lallaing toute la première, apportaient chaque jour des pierres sur le rempart, dans des hottes et des paniers. Les assiégeans avaient usé de tous les moyens pour amener la reddition de la place, enfin ils s'avisèrent d'une autre imagination. Le sire de Lallaing avait laissé à Lallaing deux jeunes enfans. Les Gantois cherchèrent deux enfans de même taille, et à-peu-près de même apparence, les amenèrent devant le rempart, et crièrent de loin au capitaine et à sa femme, qui était là apportant des pierres sur la muraille, que dans une course vers la France ils venaient de saisir leurs enfans, et qu'ils allaient les mettre à mort si la ville n'était pas rendue. Ils comptaient sur la tendresse de la mère et la faiblesse du chevalier. Mais le sire de Lallaing fit amener des couleuvrines à cet endroit même, et ordonna qu'on tirât encore plus fort. Audenarde fut délivré quelques jours plus tard, comme nous l'avons dit plus haut, par l'entreprise hardie de Jacques de Lallaing.

En 1453 il empêcha la duchesse de Bourgogne qu'il escortait, de tomber dans un piége que lui avaient tendu les Gantois. La même année il fut envoyé comme ambassadeur auprès du roi de France.

En 1454 il accompagna le duc de Bourgogne en Allemagne où il se rendait pour conférer avec l'empereur et les princes à la diète de Ratisbonne, sur les projets de croisade.

Il fut en 1456 l'un des négociateurs envoyés par Philippe-le-Bon, auprès du roi de France, à la suite de la fuite du Dauphin.

Il assista comme représentant du duc en 1458 au jugement du duc d'Alençon.

Philippe de Lallaing, frère du

(1) Georges Chatelain et Jean Dennetière ont tous deux écrit une vie de Jacques de Lallaing. Ces ouvrages ne se trouvent point à la bibliothèque publique de Douai, quoiqu'ils se rattachent si directement à l'histoire du pays.

bon chevalier, se fit vaillamment tuer en 1465 à la bataille de Montléri.

Josse de Lallaing, chevalier des plus valeureux, commandait l'aîle gauche de l'armée de Charles-le-Téméraire à la fameuse bataille de Nanci en 1477, et dans laquelle le duc de Bourgogne fut tué. Il se défendit en désespéré, mais la défaite de l'aîle détermina le sienne. Josse se distingua encore en 1479 à la bataille de Guinegate.

Enfin, Antoine de Lallaing fut tué à la bataille de Grandson.

La maison de Lallaing a eu douze chevaliers de la toison d'or, trois stadhouder de Hollande, et sept grands baillis de Haynaut. On peut juger par là de son illustration. Elle fut plus tard érigée en comté.

Avant la révolution de 1789 on voyait dans l'église de Lallaing plusieurs mausolées fort élégans des seigneurs de cette maison; le seul qui ait échappé au marteau destructeur, est celui du comte Charles II, qui se trouve maintenant au musée de Douai, et que pendant longtems on a attribué à Jean de Bologne.

Nous avons dit dans le premier article que Lallaing devait sa prospérité aux personnes distinguées qui l'avaient habité, et que les seigneurs de Lallaing avaient surtout contribué à son agrandissement. Dans des tems plus rapprochés de nous, M. Delfosse, entrepreneur général des lits militaires, continua l'œuvre commencée trois siècles plus tôt; entr'autres bienfaits la commune dût à ses démarches et à sa sollicitude l'exécution du pavé qui conduit maintenant de Douai à Lallaing. M. le cômte de Montozon, député de l'arrondissement de Douai, et gendre de feu M. Delfosse, habite Lallaing dans l'intervalle des sessions législatives, et il n'apporte pas moins de sollicitude que feu son beau-père, pour tout ce qui peut tourner à l'avantage de Lallaing.

Nous rappelons, en terminant cette notice, que le brave général de cavalerie, baron Scalfort, faisait sa résidence habituelle à Lallaing, et que le souvenir de ses bienfaits se perpétuera avec celui de sa glorieuse vie. D.

(Mém. de la Scarpe.)

COMBAT DE TURCOING. *(août* 1793). — Le général en chef Houchard se porta de Lille-sur-Turcoing occupé par l'ennemi; après un combat de quelques heures nous entrâmes dans Turcoing. Le colonel adjudant-général, Gay-Vernon, chef de l'état-major, me charge de garder un poste vers le chemin croisé, en avant de Turcoing, me promet de m'envoyer de suite un bataillon d'infanterie, me laisse douze chasseurs à chéval pour me servir d'éclaireurs, puis, rejoignant le général en chef, se dirige avec lui et tout son corps d'armée, sur ma gauche, vers les hauteurs de Roncq, où un combat s'engage vers midi.

Cependant j'avais envoyé des vedettes sur les routes de Courtray et de Tournay pour observer si

l'ennemi venait de ce côté, car il aurait repris Turcoing et mis le général Houchard entre deux feux; ma mission était donc assez importante; mais le bataillon qui m'était promis n'arrivait pas.

Vers les trois heures nous n'entendions plus ni feu d'artillerie, ni feu de mousqueterie, et je n'avais aucune nouvelle de notre corps d'armée; j'envoyai un chasseur à Turcoing: il ne rencontra personne, pas un soldat, pas un habitant, et revint sans pouvoir me donner le moindre renseignement: je ne concevais rien à cela. — «Comment, me disais-je; est-ce que l'armée aurait battu en retraite et nous aurait oubliés? » Alors nous ne pouvions manquer d'être pris par l'ennemi. Tourmenté d'une vive inquiétude, je me détermine à m'assurer de ce qui se passe: je prends un chasseur avec moi, laissant les autres en observation. Entrés dans Turcoing, personne ne peut nous donner la moindre nouvelle de l'armée; nous nous dirigeons en avant de la rue qui mène à Menin et aux hauteurs de Roncq; nous appercevons de la cavalerie: — « C'est l'ennemi, dit mon chasseur. — Que faire? nous étions partis à trois heures du matin de Lille: il y avait donc treize à quatorze heures que nos chevaux n'avaient mangé: ils étaient harrassés. Si nous retournions, nous étions sûrs de tomber au pouvoir de l'ennemi: je prends de suite mon parti (j'avais alors 23 ans; quand on est jeune on est hardi.) Cinq ou six fantassins sortaient ivres des caves: je les fais placer derrière nous, à quelques pas, les menaçant de les sabrer, s'ils bougent: puis nous mettons le sabre à la main, à droite et à gauche de la rue, et je dis au chasseur: — Restons-là immobiles, arrive ce qui pourra! Toutes ces dispositions furent l'affaire de deux minutes. Cependant l'escadron de cavalerie ennemie avançait au petit trot, à quelque distance elle s'arrêta: le chef se concerta avec ses officiers; mais voyant que nous ne bougions pas, et remarquant qu'il y avait un officier, ils ne purent se persuader que nous restions là s'il n'y avait des troupes pour nous soutenir: Ils conclurent que Turcoing n'était pas évacué, et craignirent de tomber dans une embuscade: voulant cependant nous reconnaître de plus près, ils défilèrent devant nous à trente pas au galop, et faisant le cercle, ils s'en retournèrent rendre compte de leur expédition. Aussitôt je renvoyai le chasseur auprès de ses camarades pour qu'ils eussent à revenir sur-le-champ, et je piquai des deux pour rejoindre notre armée à une lieue de Turcoing, sur la route de Lille. Je racontai cette espiéglerie à Marescot qui commandait alors le génie. Je suis persuadé que sous Bonaparte ce trait de hardiesse et de présence d'esprit eut été récompensé par la décoration de la croix de la légion d'honneur. »

(*Mémoires de feu M. de V.... commandant du génie.*)

LE CAPITAINE VILLENEUVE. — Un digne imitateur des Duguay-Trouin et des Jean-Bart, vient de terminer subitement, presqu'au

milieu de nous, sa périlleuse et fatiguante carrière, et la renommée n'a pas encore rappelé ses exploits aux contemporains oublieux, et la voie émue de la patrie n'a pas encore rendu à sa tombe un hommage reconnaissant. Ah! sachons vénérer plus convenablement la mémoire des braves qui ont fait honneur au nom français, et empressons-nous toujours de transmettre avec respect leurs titres divers à l'admiration de la postérité.

Jacques-Louis Villeneuve, né à Dunkerque, le 26 février 1776, se sentit dès sa plus tendre enfance entrainé par un attrait irrésistible vers l'espace immense qui s'étendait sans fin devant ses regards étonnés, vers cet Océan qui devait devenir le théâtre de sa gloire. Il s'y élança avec ardeur des rives natales, en qualité de mousse sur un bâtiment marchand, dans le cours de l'année 1788; il s'y trouvait encore comme volontaire en 1790, et avec le rang d'officier en 1792. Bientôt il entra dans la marine militaire et devint successivement aspirant de première classe le 21 mai 1794, enseigne de vaiseau auxiliaire le 15 septembre 1796, enseigne de vaisseau entretenu le 17 mars 1798, et lieutenant de vaisseau le 7 mai 1812. Admis à la retraite le 1er novembre 1817, et après environ vingt ans de services effectifs dont près de trois quarts en tems de guerre, il fut nommé chevalier de St.-Louis le 27 juillet 1818 et capitaine de frégate honoraire le 22 mai 1825.

Pendant la longue durée de notre lutte avec l'Angleterre, Villeneuve commanda quelques canonnières qui escortèrent jusqu'en Hollande divers bâtimens de commerce et de transport, et soutint avec avantage plusieurs combats acharnés, contre des navires ennemis; entr'autres il donna la chasse jusques à l'entrée de la rade de Calais, à un brick bien supérieur en force.

Pris trois fois par ses redoutables adversaires, trois fois son courage et son adresse le firent sortir de leurs homicides pontons.

De 1807 à 1811 il fit partie de l'escadre de l'Escaut sous le commandement de l'amiral Missiessi; ce fut à cette époque qu'ayant reçu l'ordre de couper les bouées placées par les assaillans à l'embouchure de ce fleuve, il alla avec un rare courage les enlever sous le feu des batteries anglaises. La décoration de la légion d'honneur lui fut alors promise, et certes il méritait bien de la porter; mais des circonstances imprévues ayant fait ajourner cette récompense, il ne l'espéra plus que faiblement sous la restauration, elle qui la prodiguait si maladroitement, et ce fut la révolution de juillet qui se chargea encore de réparer cette injustice et d'acquitter la dette de la France. En 1831, Villeneuve reçut la croix de cet ordre si national, le noble objet de toute son ambition.

Cet intrépide marin se rendit surtout célèbre par ses voyages lointains. De 1813 à 1815, il était en croisière sur les côtes du Bré-

sil, à bord de la frégate *la Hyade*; il commanda ensuite le trois-mâts *l'Amitié*, destiné pour St-Domingue et armé à Dunkerque; le trois-mâts *la Victoire*, destiné pour l'Amérique septentrionale; la goëlette *la Céleste*, en destination pour Buénos-Ayres où il conduisit plusieurs officiers généraux de l'ancienne armée, exilés de leur patrie, et qui se rendaient au Champ d'Asile.

Villeneuve retourna encore une fois à Buénos-Ayres sur le brick *l'Hirondelle*, frêté à Dunkerque; enfin il aborda à la Chine sur le trois-mâts *le Mexico*.

Il entreprit plusieurs fois la pêche de la baleine; dans une de ces expéditions, sa pirogue fut mise en pièces par l'énorme poisson qu'il poursuivait; tous ceux qui montaient le frêle esquif se soutinrent sur ses débris, au milieu des plus affreux dangers, pendant plusieurs heures, jusqu'au moment favorable où leur vaisseau les aperçut enfin dans cette position désespérée.

Dans son dernier voyage, Villeneuve toucha au cap de Bonne-Espérance, aux îles Maurice et Bourbon, et aux Philippines; il ne revint en France qu'en 1827, après trois années d'absence.

Il avait épousé une demoiselle de St.-Omer, et vivait retiré aux environs de cette ville, dans la jolie commune de Salperwick; c'est là que dans une solitude honorable, au milieu d'une famille intéressante, il est décédé le 20 décembre 1834, emportant les regrets et l'estime de tous ceux qui l'avaient connu. H. PIERS.

ESQUERMES. — La châtellenie de Lille, qui se composait de tout le territoire compris entre les rivières de la Lys, de la Scarpe et de l'Escaut, comptait peu de villages aussi pittoresques que la résidence du prévôt d'Esquermes.

La petite chapelle qui sert aujourd'hui d'église aux fidèles de cette commune, a été commencée sous le règne de Bauduin à la belle barbe. Plus tard, on l'agrandit par la construction des nefs latérales et du chœur, que notre jeune compatriote, C. Benvignat, vient de restaurer d'une manière heureuse, et qu'il a su embellir encore en surmontant l'antique édifice d'un joli petit clocher gothique.

La chapelle d'Esquermes, érigée en l'honneur de N.-D. de Réconciliation, était visitée par de nombreux pélerins longtems avant que N.-D. de Grâces de Loos (qui jouit encore aujourd'hui d'une si grande vogue), eut fait ses premiers miracles.

En effet, si nous en croyons un de nos vieux chroniqueurs, c'est seulement vers le commencement du 16e siècle que les religieux de l'Abbaye-de-Loos eurent l'idée heureuse d'appendre une image de N.-D. à l'un des tilleuls qui bordaient le chemin de la Bassée. La vierge fit des miracles vers l'an 1544; mais la renommée ne s'en établit au loin que quarante ans après.

La mode, qui dans tous les siècles a régné en souveraine absolue sur les hommes pieux comme sur les mécréans, fit abandonner le

culte de N.-D. d'Esquermes pour celui de la Vierge de Loos. Des hérétiques ont dit que certaines manœuvres des moines de ce dernier village contribuèrent beaucoup à amener jusqu'à Loos les pélerins qui s'arrêtaient jadis à Esquermes; mais nous tenons de tels propos pour mal sonnans, et nous démontrerons amplement dans un autre article de ces curieuses chroniques, que N.-D. de Grâces a surpassé en puissance N.-D. de Réconciliation.

Quoi qu'il en soit, nous venons aujourd'hui apprendre à beaucoup de nos concitoyens (car beaucoup ignorent des choses qui les touchent de si près), les miracles dont le village d'Esquermes a été témoin, miracles qui se trouvent rapportés dans une légende naïve que nous allons transcrire, en n'y changeant que l'orthographe, afin que chacun puisse la lire aisément :

« Nostre-Dame de Réconciliation a Esquermes.

» L'an de N. S. mil et quatorze, certains bergers paissant leurs troupeaux au susdit lieu d'Esquermes, aperçurent une belle image ou statue de bois de N.-D. dans un buisson, planté justement où se voit présentement le maître-autel de la chapelle d'Esquermes; ils ne manquèrent pas de l'honorer et de lui présenter chaque jour leurs petites prières. Leurs brebis mêmes (cas étrange et guères ouy) fléchissaient journellement les genoux devant cette image, comme si elles eussent eu connaissance des mérites et dignités de la Vierge immaculée qu'elle représentait. Nos hérétiques ont ici de quoi rougir, s'ils ont tant soit peu de bon sens, et de quoi apprendre des bêtes mêmes, à honorer les choses sacrées. Qu'ils apprennent donc de ces brebis, ou de celle de St-François, laquelle s'agenouillait aussi devant l'autel et image de N.-D., au rapport de St. Bonaventure, qu'ils aillent à l'école de la mule de St. Antoine de Padoue, ou des bœufs de Bavière qui en firent tout autant devant le le très adorable Saint-Sacrement de l'autel, reprenant les impies de leur impiété. Que si peut-être ils n'ajoutaient croyance aux saints pères et écrivains catholiques, je les renvoie à l'ânesse du faux prophète Balaam (aux nombres 22), à qui Dieu ouvrit la bouche et parla pour faire la leçon à son maître et lui ouvrir les yeux : tel disciple à tel maître.

» Or, ce nouveau prodige ne put être longtems caché. Il vint bientôt au jour et aux oreilles du sérénissime prince Bauduin, comte de Flandre, quatrième du nom qui commença à prendre les rênes de l'état en mains l'an 988, encore en bas-âge, prince autant docte que pieux, se servant de cette merveille pour exciter sa confiance en la bonté et aide de la mère de Dieu, comme il avait été travaillé l'espace de dix-sept ans d'un flux de sang, sans que l'art de médecine lui put fournir aucun secours, vint en espoir que ce mal incurable à tout autre serait aisé à guérir à celle à qui rien n'est impossible. Il entreprit donc avec autant d'espoir en la bonté de la très bénite Vierge, que

de révérence et dévotion, le pélerinage à ce buisson et image susmentionnés. Aussi son espoir ne fut point vain et sans effet, car la mère du souverain médecin tant des corps que des âmes lui impétra ce que tant il désirait, une parfaite santé. Et lui réciproquement, pour reconnaissance d'un si singulier bienfait, acheta le lieu où était cette image et quelques terres aux environs; il y bâtit la chapelle qui s'y voit aujourd'hui, la renta et fonda, établit un chapelain gagé avec obligation de certaines messes et autres conditions concernant le service de Dieu et le culte de la reine des anges; laquelle, comme elle ne se laisse jamais surmonter en libéralité par ses dévots, aussi ne manqua-t-elle de le bien récompenser, car il semble que pour le regard de sa piété et dévotion vers N.-D., Dieu lui donna comme miraculeusement un fils dont sa femme se délivra, ayant presqu'atteint les 50 ans, au grand étonnement de tous, ainsi que le rapportent de graves historiens (1).

» Deux grands concours de Pélerins a Nostre-Dame d'Esquermes.

» Comme le prodige des troupeaux de montons faisant révérence et pliant les genoux à l'image de N.-D. avait attiré le comte Bauduin à la visiter et faire ce que nous venons de dire, aussi en tira-t-il plusieurs (y jointe la santé prodigieuse du comte et autres guérisons), non seulement des lieux voisins, mais aussi des pays plus éloignés, lesquels, la chapelle étant érigée, y abordaient journellement par troupe en forme de procession, marchant nu-pieds, en offrant des gros cierges, flambeaux, moutons et brebis, et pour exciter et mainteuir leur dévotion, menant quant et eux des trompettes et instrumens musicaux, qui faisaient retentir l'air des louanges de Dieu et de sa mère. Concours qui s'augmentait de jour en jour, par les faveurs et grâce que Dieu opérait on considération de sa mère, par lesquels, comme une amorce et appât spirituel, il attirait et continue d'attirer les cœurs des pélerins pour l'honorer. Les tableaux votifs qui, en grands nombre, décorent la chapelle, témoignages des grâces désirées ou obtenues de N.-D. d'Esquermes, en font foi.

» Occasion du nom de Nostre-Dame de Réconciliation.

» Nonobstant que la chapelle de N.-D. d'Esquermes lui soit dédiée sous le titre de l'Annonciation, qui est aussi sa principale fête, toutefois au rapport des plus âgés de la ville de Lille, l'ayant ouï de leurs devanciers, et ceux-ci de ceux qui les ont précédés, s'appelait anciennement N.-D. de Réconciliation,

(1) Voici comment Tiroux, dans son *Histoire de la Châtellenie de Lille*, raconte la naissance de cet autre *Dieudonné*.

» Bauduin à la belle barbe, voyant sa femme âgée de près de 50 ans, sur le point d'accoucher, pour faire voir à tout le monde que la grossesse de son épouse n'était point feinte pour supposer un héritier, fit dresser une tente au milieu de la grande place d'Arras, et permit à toutes les dames de condition d'être les témoins de l'accouchement de sa femme, qui se fit sous cette tente, où naquit Bauduin de Lille. »

nom que ce lieu sacré a pris des fréquentes réconciliations moyennées en ce lieu par la mère de réconcilation et de paix. »

Tel est le récit ingénu de notre chroniqueur.

Lorsque la vogue dont avait joui pendant tant de siècles la N.-D. d'Esquermes cessa, les chanoines de St. Pierre, peu soucieux de conserver une chapelle qui ne rapportait plus ni cierges, ni flambeaux, ni moutons, ni brebis, l'abandonnèrent aux jésuites, à condition qu'ils fourniraient un prédicateur à leur collégiale. Les fils d'Ignace acceptèrent ces conditions, et le chapitre de St. Pierre les mit en possession de la chapelle et des terres assez considérables qui y étaient annexées.

(*Echo du Nord.*)

LE FESTIN ET LE VOEU.—Le village de Boiry appartenait à l'abbaye de Marchiennes. Nous avons déjà eu plusieurs occasions de faire connaître que les moines de cette abbaye, étaient grands faiseurs de miracles et d'histoires merveilleuses; que, toutes les fois qu'il s'agissait d'accroître la renommée de quelques-uns des patrons, des villages et autres lieux qui leur appartenaient, leur imagination les servait à merveille, et leur fournissait toujours quelqu'événement miraculeux, propre à émouvoir les esprits crédules et à inspirer une grande vénération pour l'acte saint, éclos de leur imaginative. Or donc, tous les biens que possédait sainte Rictrude à Boiry, ayant été donnés par elle à M, de Marchiennes, on songea à ennoblir le lieu par quelque sainte chronique; et, voici celle qui mit en réputation cette nouvelle propriété de l'abbaye. Nous la trouvons toute entière dans les manuscrits des moines de Marchiennes, intitulée: *Miracula sanctæ Rictrudis*, et déposés à la bibliothèque publique de Douai (1).

C'était sous le roi Dagobert. Lequel? Etait-ce celui qui mettait son haut-de-chausse à l'envers, si tant est qu'on portât alors des haut-de-chausses, et qui avait pour ami ainsi que sa femme, le bon Saint-Eloi? les manuscrits ne le disent point. Trêve, c'était sous Dagobert. Rictrude était restée veuve, avec plusieurs enfans d'Adalbald, duc de Douai, mort en odeur de sainteté; elle habitait le château de Boiry, et autant à cause de sa beauté que de ses grands biens, elle était recherchée par tous les princes et seigneurs du royaume. Mais, fidèle au souvenir de celui qu'elle avait perdu, elle restait sourde à toutes les propositions qui lui étaient faites, ne songeant qu'à sauver son âme et à diriger ses filles dans les saintes voies du seigneur. Cependant, le roi Dagobert la pressa de se remarier; elle s'y refusa respectueusement; il insista, et poussa même ses sollicitations jusqu'aux menaces. La duchesse de Douai osa les braver. Dans cette cruelle position, elle crut devoir consulter Saint-Amand: ce digne évêque lui donna un conseil, qui semblait ve-

(1) Hucbald, auteur de la vie de Sainte Rictrude, qui vivait au dixième siècle, moine de St.-Amand.

nir du ciel, et dès lors elle parut condescendre aux désirs du roi.

A cet effet, elle fit les apprêts d'un grand festin, dans son château de Boiry, auquel elle invita le roi et tous les seigneurs de sa cour.

La salle du banquet avait été toute jonchée, garnie de verdure fraîche et nouvelle; les parois étaient tous couverts de rameaux verts, pour y faire plus frais et odorant, car le tems et l'air du dehors étaient merveilleusement chauds. Au milieu, se trouvait une belle table entourée de bancs (a). Elle était d'argent massif et ciselée avec beaucoup d'art, non couverte d'une nappe mais de roses. Les mets y reposaient sur des fleurs; *au lieu de ce qui couvre on avait préféré ce qui flatte l'odorat.* Des hanaps d'or, d'argent et de cristal ciselés, se trouvaient devant la place de chaque convive; de grandes aiguières, ayant la forme d'animaux, surmontaient les quatre coins de la table. Tous les vases, plats, assiettes, étaient d'argent. Selon l'usage du tems, les viandes entassées dans des énormes plats, formaient des piles arrangées avec beaucoup d'art.

Au haut bout de la salle, sur une estrade, on avait placé chantres et ménestriers; et un peu plus bas, baladins et jongleurs qui, au moyen d'instrumens mélodieux, *Farces, momeries et aultres honnestes joyeusetez*, devaient rendre *ce souper moult agréable.* Aux quatre coins de la salle, d'autres ménestriers, montés sur des bœufs, habillés d'écarlate, étaient destinés à sonner du cor à chaque service.

Lorsque le roi se présenta à la porte de la salle, la musique commença à exécuter un chant de chasse, auquel les cors répondirent. Dagobert était précédé de douze valets-servans, portant douze torches allumées, qui, pendant toute la durée du repas, furent tenues au poing, et qui répandirent grande clarté dans la salle. Le roi, qui donnait la main à Rictrude, était suivi de ses seigneurs et varlets. Il fut prendre place au centre de la table, et fit mettre la dame du lieu à son côté. Avant de s'asseoir, on avait donné l'eau à laver.

Si fut ce souper moult grand, plantureux et bien estoffé de toutes choses. La sainte femme, durant le repas, chercha à porter la gaîté parmi ses convives. Il était dans les habitudes du tems, que l'on ne pouvait refuser de boire, lorsque l'on était convié de le faire par la maîtresse du festin. Cette coutume était si généralement répandue et poussée à de tels excès, que les rois firent des efforts pour la réprimer. Charlemagne s'en est occupé en plusieurs endroits de ses capitulaires; où il défend expressément, sous peines sévères, de se provoquer à boire dans les repas. Cependant la dame de Boiry y avait réussi, et le vin produisait son effet. Déjà plus d'une tête s'exaltait; celle du bon roi était toute montée; il se répandait en propos galans auprès de la belle veuve, et lui répétait qu'elle ne de-

(a) L'usage alors même chez les rois, était de ne se servir que de bancs, pour s'asseoir à table; de là, le mot *banquet.*

vait pas ensevelir dans le veuvage, un tel trésor de beauté et de grâces. Quand elle, se levant, demanda au roi, s'il lui voulait bien octroyer une grâce, celle de faire *devant lui ce qu'elle désirait.* Le prince y ayant consenti, elle prit à témoin, de la parole royale qui lui était donnée, tous ceux qui étaient assis au banquet. Chacun s'imagina qu'elle allait remplir une grande coupe, et la boire à la santé du roi, pour engager, *comme cela se pratiquait en beaucoup d'endroits*, ses convives à en faire autant; mais, Rictrude, tirant de son sein un voile, béni par Saint-Amand, se le mit sur la tête, prenant Dieu à témoin du vœu qu'elle fesait, d'embrasser la vie religieuse. Hucbald ajoute, que le roi se prit d'une grande colère, et que, s'étant levé de table incontinent, il s'était retiré, sans vouloir même coucher dans le château de Boiry....

Hucbald n'avait point nommé le roi qui assista à ce festin et à cette singulière prise de voile; mais, un moine de Marchiennes, qui écrivait vers le milieu du douzième siècle, sentit de quelle importance il était de faire connaître le nom du prince, pour donner plus d'autorité à la chronique de Boiry, et, plus hardi que ses prédécesseurs, ayant d'ailleurs plusieurs siècles pour couvrir son imposture, il nomma Dagobert.

Le fait est peu important aujourd'hui; seulement, il convient d'en constater la fausseté, pour montrer par quelle astucieuse hypocrisie, les moines de ce tems, tenaient les populations sous le joug des superstitions.

Selon dom Bouquet, les auteurs du *Gallia christiana*, et de l'art de vérifier les dates, Rictrude embrassa la vie religieuse en 648, et Dagobert était mort dès le 19 janvier 638. Au moins dix ans avant qu'elle ne pensât à la retraite. Ce fait, ne peut pas plus être attribué à Clovis II, qui régnait alors en Neustrie, puisqu'il n'était âgé que de 12 à 13 ans; on ne peut pas plus l'attribuer à Clotaire III, mort en 670, avant d'avoir atteint sa 18e année. La véritable cause de la retraite de Rictrude et de ses filles dans la vie religieuse, est la part trop active qu'elle et les siens, avaient prises aux affaires de l'État.

Adalbald, son mari, avait été assassiné en Gascogne, par ordre du farouche Ebroin; Ledèse, son neveu, St.-Léger leur ami, avaient éprouvé le même sort; et St.-Maurand, lui-même, quoique chancelier et secrétaire du roi, n'avait échappé à la mort, qu'en se retirant à Broyle (Bruille), où il fonda une abbaye.

D. (*Mém. de la Scarpe.*)

ESTRÊES. (1) — Ce village est bâti sur la grande voie romaine, qui conduisait de Cambrai à Tournai. Il avait autrefois un château-fort, qui fût pris et brûlé par les français de la garnison d'Arras, en 1488.

---

(1) *Estrées*, du celtique *Straete*, chemin pavé ou recouvert de cailloux, d'où le latin *Straeta* et *Sternere*, répandre. On répand encore des cailloux cornus sur les chemins.

Les seigneurs qui le rebâtirent, furent crée comte d'Estrées en 1623. Il avait appartenu à Jean de Chastillon, comte de Blois, qui, par son testament d'octobre 1668, le légua à l'hôpital d'Estrées. Ce village passa dans la maison de Duchatel la Hauwarderie, puis dans celle d'Ongnies.

De la terre d'Estrées, relevait l'un des moulins, situés proche du pont-à-l'Herbe à Douai.

Les jeunes gens de ce village, avaient autrefois le droit d'aller commencer la fête, c'est-à-dire ouvrir la danse le jour de la ducasse, sur la place de Lécluse, avec l'épée au côté. La tradition veut, qu'un seigneur de Lécluse, qu'ils avaient secouru, leur ait accordé ce privilége.

Ce terroir a quelques côteaux, qui contiennent des grés à paver.

L'église d'Estrées était dédiée à Saint-Sare, dont nous parlons à l'article suivant, de *Lambrès*.

D.

LAMBRES. — Frédégonde ayant fait assassiner, en 575, Sigebert, roi d'Austrasie, au village de Vitry, le roi Chilpéric, son mari, sortit de Tournai et vint à Lambres, où il fit enterrer son frère avec ses habits, afin qu'on ne découvrit pas comment il était mort. La même année, le corps de ce prince fut transporté à Saint-Médard de Soissons, qu'il avait fait bâtir; et, on le fit placer auprès de celui de Clotaire, son père. Ce fait historique est attesté par Grégoire de Tours, Ives de Chartres, Baudry, etc.

Charles-le-Chauve possédait un manoir avec un moulin, au village de Lambres, qu'il donna par un diplôme du 11 juillet 878, à l'abbaye de Marchiennes.

Lambres était autrefois un fisc royal. Charles-le-Simple, par un diplôme du 22 mai 916, à la prière des comtes Isaac et Sigard, le donna à Etienne II, évêque de Cambrai, avec tout ce qui lui appartenait sur l'un et l'autre bord de la Scarpe, et même la longueur d'un trait d'arc au delà. Il y joignit le Tonlieu, tous ses droits sur les étrangers demeurant à Lambres; et le profit de la monnaie qui y était établie.

Les évêques de Cambrai donnaient avec autant de facilité qu'ils les recevaient, les biens de leur église. Bérenger, l'un d'eux, étant rentré dans Cambrai en 957, malgré les habitans, et au moyen du secours que lui donna Arnufe, dit le grand et le vieux comte de Flandre, céda à ce prince, par reconnaissance, le village de Lambres; mais il lui reprit ensuite par force. Tetdon, autre évêque, l'an 965, trompé par son châtelain, et effrayé du danger que courait Cambrai et le Cambrésis, d'être dévasté par Lothaire, qui avait pris Arras et Douai, le lui donna pareillement, pour qu'il détournât ce prince du projet qu'il lui prêtait.

Pendant ces changemens de domination, se fit à Douai la translation de la monnaie, que possédait Lambres; et, il perdit à cette époque, toute sa considération et ses revenus.

Presque tous les droits sur la rivière ainsi que la jurisdiction sur les moulins de Lambres, appartenaient aux échevins de Douai.

L'abbé de Saint-André du Cateau, était curé primitif, collateur et décimateur de Lambres. Il y jouissait d'un terrage dit de Saint-Sare. Ce saint, natif de Lambres, vivait au VII[e] siècle; il en était le patron comme celui de Vred, d'Estrées, de Hamel, et même de Douai. Mais, deux miracles, rapportés en détail par Buzelin, et opérés par Saint-Maurand, dans cette ville, firent préférer celui-ci à Saint-Sare, qu'on oublia bientôt; car, on était au moyen-âge aussi ingrats envers les saints, qu'on l'est de nos jours envers les hommes politiques. Il ne conserva pour lui que les cordonniers, qui partageaient entre lui et Saint-Crépin leur encens; tous les ans ils allaient à Lambres, processionnellement, lui rendre hommage.

L'église de Lambres possédait la tête de ce saint, magnifiquement enchassée. On la montrait lors de sa fête, qui arrivait le 23 novembre. Saint-Sare était représenté sous l'habit d'un hermite, avec un scapulaire comme Saint-Antoine, tenant en main un tranchet de cordonnier.

Lambres ressortissait du bailliage d'Oisy, terre autrefois possédée par les châtelains de Cambrai. Il est situé dans un terrain fort bas, et que l'inondation de la ville couvre entièrement quand la place est menacée.

D.

ENTRÉE DE CHARLES-QUINT A YPRES. — Charles, né à Gand, le jour de saint Mathias, 25 février 1500, fils de Philippe-le-Beau et de Jeanne-la-Folle, infante d'Espagne; fut élu empereur le 28 juin 1519, et couronné à Aix-la-Chapelle, le 23 octobre 1520.

Ce prince fit son entrée à Ypres, avec une suite très nombreuse, le 20 juillet 1519.

Le magistrat, accompagné du clergé et à la tête des confréries de Saint-Sébastien, de Sainte-Barbe, de Saint-Michel et de Saint-George, ainsi que les membres des cinq chambres de rhétorique, se rendit en corps au devant de Sa Majesté. Quatre habitans jouaient du chalumeau: ils étaient secondés par les trompettes du roi, qui faisaient retentir l'air de leurs fanfares, et toutes les cloches furent mises en branle. Le géant de la ville, en habits neufs, garnis de franges et de houppes, faisait partie du cortége. La vue de ce colosse ne devait point paraître extraordinaire à Charles-Quint, parceque presque toutes les villes en avaient dans ce tems-là.

On avait fait planter des sapins des deux côtés de la rue de Lille, qui est la plus belle et la plus longue de la ville. Sur ces sapins s'élevaient des torches, au nombre de cent quatre-vingt-huit. Ces torches étaient allumées pendant deux nuits de suite. Le béfroi et toutes les maisons furent illuminées.

Il y avait une estrade placée hors de la porte de Lille, où Sa Majesté fut complimentée: Cette estrade

était entourée de sapins. Toutes les maisons des deux côtés de la rue de Lille, depuis la porte jusqu'à la grande place, étaient tapissées de draperies de différentes couleurs, auxquelles étaient attachés des écussons aux armes du roi, peints par un artiste nommé Hubert Penneman. Les canons étaient placés au-dessus des portes de la ville et furent déchargés au moment de l'entrée du roi.

Les chambres de rhétorique de Sainte-Ursule, dits les joyeux; de Sainte-Anne, portant pour titres les Rosiers; des Maures, ou de Saint-Maurice; de la fleur de blé, sous l'invocation de Notre-Dame d'Alsemberge et des cœurs fidèles, ayant pour patron l'ange gardien, représentèrent, à tour de rôle, des mystères sur des théâtres élevés à cette fin. Il parait que la chambre suprême, dite d'Alpha et Oméga, dont l'institution était déjà très ancienne alors, n'assista point à cette fête. Sur la grand'place on figurait l'ascension de la Vierge. On avait aussi placé à la porte de Lille une tour élevée, dans laquelle un homme et une femme représentaient le lavement des pieds de Notre Seigneur par Marie-Madeleine.

Pendant le séjour de Charles-Quint à Ypres, le magistrat festoyait *Au Jeu de Paume*, (auberge ainsi nommée) Charles de Saint-Pol, quelques autres gentilshommes et le maître-d'hôtel du roi. Ce même magistrat fournit aussi dix tonneaux de bierre à l'usage des chevaliers de l'ordre de la Toison-d'Or. Ceux qui étaient à la suite de M. de Berghes consommèrent à eux seuls deux tonnes de bierre étrangère. Il fut fait des présens en vins, du Rhin et de Beaune à Charles-Quint et à tous ceux qui l'accompagnèrent, tels que madame la gouvernante douairière de Savoie, M. de Fiennes, le cardinal de Croy, l'évêque Pallacias, l'évêque de Tony, l'évêque de Palerme, le prince d'Orange, M. de Nassau, le chancelier du roi, le comte de Hoochstraten, M. de la Laing, M. de la Roche, M. de Chievres, l'audiencier du roi, le maître-d'hôtel de la gouvernante, M. du Beau, régent de madame de Savoie, maître Maximilien, secrétaire du roi, maître Roger, secrétaire de M. de Fiennes, Charles de Saint-Pol, le gouverneur de Béthune, l'évêque de Liège, le comte palatin, le comte d'Albe, M. Maingoval, grand écuyer, le comte de Hornes, M. de Berghes, M. d'Ysselstein, M. de Wassenaer, le gouverneur de Bresse, M. d'Egmont, M. de Ligne comte de Fauquemont, M. Metteneye, maître d'hôtel du roi, M. de St.-Claude, maître Jean Laurens, maître Laurent de Blecol, maître Jean de Grutere, maître Alexandre Alman, maître Guillaume Le Moine, le secrétaire du marquis d'Arschot, Jean de Rode, massier du roi, le procureur-général de Flandre, le secrétaire de M. de Chievres, et les chantres de la chapelle du roi.

Voici la liste des autres personnes qui étaient aussi à la suite de Sa Majesté, et à chacune desquelles le magistrat de la ville accorda une gratification plus ou moins forte, savoir: le sommelier, les trompet-

tes, l'huissier de la salle, celui de la chancellerie, les chevaucheurs de l'écurie, les chambellans, les laquais, le tapissier, les fourriers de la tapisserie, les trois hérauts d'armes, le portier, le palefrenier, quatre domestiques, le fauconnier, les archers, le pâtissier, les cuisiniers, les panetiers, les pages du roi, le maréchal, l'huissier de la chambre du roi, l'écuyer de la salle, les officiers de la gouvernante.

Le lendemain, après que les magistrats lui avaient prêté le serment ordinaire de fidélité, de loyauté et et d'obéissance, Charles-Quint jura d'être bon seigneur de la ville d'Ypres et de sa banlieue, de protéger la sainte église et de faire droit aux veuves et aux orphelins; de maintenir les habitans dans leurs usages, lois et coutumes, d'entretenir leurs priviléges et franchises, confirmés par le défunt roi Philippe de Castille, son père, lorsque celui-ci parvint au comté de Flandre, et de faire généralement tout ce qu'un bon comte et seigneur du pays est tenu de faire.

Après cette cérémonie, on donna au roi un banquet où il y avait des épiceries achetées à Bruges.

Toutes les dépenses faites par la ville, à l'occasion de cet événement, se sont élevées à 1744 livres 13 sous 6 deniers parisis.

Il paraît que Charles-Quint resta à Ypres pendant cinq à six jours.

LAMBIN,
Archiviste de la ville d'Ypres.

DU COMMERCE AVANT 1792. — La manufacture de St.-Quentin, unique dans le monde, se composait de *batistes*, *linons étroits* ou *larges* et *rayés, à ramages et à dessins*; de *mousselines rayées* ou *brochées*; de *gazes en fil à rayes, à carreaux* et en *différens ramages*, le tout varié par l'industrie, jusqu'à 20 et 25 espèces de toiles travaillées tant en fil que coton.

Toutes ces toiles se fabriquaient tant à St.-Quentin que dans les campagnes voisines, jusqu'à Bapaume, Péronne, Cambrai, Valenciennes, Vervins, avec un nombre d'ouvriers subordonnés à l'importance des demandes.

Ce commerce était d'autant plus avantageux, que les matières premières étaient produites par le pays, et que les dix-neuf vingtièmes étaient en exportation à l'étranger: il se faisait par le ministère de douze courtiers en charge, depuis supprimés.

Le lin, employé pour la confection des tissus unis, se recueillait en Flandre et en Picardie; celui de Marchiennes, plus beau, produisait les toiles les plus fines; celui de St.-Quentin, les plus communes.

Dans l'origine, on fabriquait particulièrement des *clairs unis* ou *linons*; la largeur de ces tissus influait beaucoup sur leur débit; les toiles appelées *claires* 2/3, ont toutoujours été très-recherchées. Les toiles plus fortes et plus serrées, nommées *batistes*, du nom d'un ouvrier de Cambrai, qui les fabriqua le premier, ont été en usage beaucoup plus tard.

La fabrication de ces toiles occupa longtems les ateliers de St.-Quentin : elles formaient à elles seules la moitié des produits que ces ateliers versaient dans le commerce. Depuis, Valenciennes et Cambrai se sont emparés presqu'exclusivement de cette industrie, que la nature fine et soyeuse de leurs lins semble leur réserver.

Elle a été remplacée à St.-Quentin, par une plus forte extension donnée au tissage des *claires unies* 374, 778 et 474, et surtout à celui des *claires brochées*; mais le règne de ces toiles, si recherchées depuis 1775 jusqu'à 1792, est maintenant passé; quelques toiles *claires*, au nombre desquelles on ne comprend pas les *claires* 273, demeurèrent en vogue; les *brochées* n'ont plus de débit.

En 1765, la *gaze de fil* fut inventée; cette découverte donna lieu au tissage de tous les genres de toiles qui y ont rapport, comme les *mouchoirs de gaze*, les *tabliers*, les *gazes-joncs*, etc.; la *gaze unie*, les *fantaisies* et les joncs se soutinrent, mais les *mouchoirs*, les *tabliers de ramage* n'eurent plus d'écoulement que dans l'Amérique espagnole.

Les toiles sorties des mains du tisserand, avaient encore bien des opérations à subir, avant d'être exportées. Visitées d'abord, aunées et marquées à l'hôtel-de-ville par des inspecteurs, elles étaient blanchies dans quatre bueries ou blanchisseries, sur la Somme. Cette opération se faisait par des lessives réitérées, faites avec des soudes, védasses, potasses et des cendres tirées du nord; dans les derniers tems qui ont précédé la révolution, on y employait des cendres de tabac, vendues par la ferme; elles passaient alternativement du coulage sur le pré, où elles étaient arrosées; et, à chaque fois, elles recevaient un savonnage, puis un bain de lait, terminé par une mise au bleu; après quoi, elles étaient rendues au propriétaire, qui les livrait à l'apprêteur, dans les mains duquel elles subissaient l'apprêt, le pliage, le maillotage et la presse. (*J. de St.-Quentin.*)

BULLES DU PAPE. — Quelques journaux du département du Nord ayant élevé une polémique à l'occasion de l'origine et de la découverte des actes pontificaux, retirés naguères du grenier de M. le sous-bibliothécaire de Cambrai, les éditeurs des Archives croient devoir publier la lettre suivante adressée à M. *Amédée Lallier*. Les renseignemens précieux qu'elle contient, devant définitivement fixer l'entière vérité des faits: Désormais, le but de cette discussion est atteint, et toutes les incertitudes sont évanouies.

Voici les renseignemens fournis par M. le bibliothécaire à M. A. Lallier.

Monsieur,

« Vous pensez, sans toutefois rien affirmer, que les actes émanés de la cour de Rome, sont précisément ceux dont l'honorable M. Lallier a fait remise et don à la bibliothèque.

« Vous avez bien fait, monsieur, d'émettre cette opinion sous la forme de doute. Les titres que M. Lal-

lier a bien voulu me remettre, et dont j'espère donner bientôt la description dans un *codex diplomatique cambrésien* que je prépare, sont d'une toute autre nature et d'une toute autre importance que les documens *découverts* ou *exhumés* récemment. Ceux-ci pourtant ne doivent pas être dédaignés, il s'en faut. Il s'y trouve moins de *bulles* proprement dites, que de brefs et de lettres papales ou consistoriales. Le plus important peut-être de ces titres ecclésiastiques est un *privilége* d'Innocent IV *contra Burghesias et alias insolentias dominorum temporalium*, donné à St.-Jean de Latran en 1254. Quelques autres ont aussi un certain intérêt historique. Ils font partie de la collection que j'ai formée moi-même à Ste.-Agnès, et que j'ai mentionnée sous le n° 1041 du catalogue des manuscrits de Cambrai. J'en avais effectivement confié le dépouillement à M. Houillon, voulant par-là l'exercer à la lecture et à l'élucidation de ces anciens documens. Du reste, il se livrait à ce travail sous mes yeux, et je me fesais un plaisir de lui en aplanir les difficultés. Quant aux pièces qui nous ont été gracieusement remises par M. Lallier, elles offrent, comme je l'ai dit plus haut, un autre genre d'intérêt. L'un de ces actes est un diplôme royal du 9e siècle. Plusieurs sont des chartes épiscopales du 11e; mais le titre qui me parait le plus digne d'être offert à la curiosité du public érudit, c'est un diplôme de l'empereur Frédéric II, de 1215, qui reconnait et confirme à la ville de Cambrai les priviléges de commune. Cet acte précieux est inédit. M. de Choiseul n'a eu garde de le faire connaître, lors de son fameux procès contre le magistrat, qui de son côté ne pouvait en faire usage, puisqu'il en ignorait l'existence: Dieu aidant, je mettrai au jour ces belles et bonnes choses.

» J'ai mieux aimé, monsieur, entrer avec vous dans ces détails que de les communiquer d'abord aux journaux, vous laissant d'ailleurs tout pouvoir d'en faire tel usage que vous jugerez convenable. »

» Agréez, etc.

» *Cambrai*, 16 *mars* 1836.

» Le Glay. »

LE CAMP DE CESAR. — Selon une tradition fort répandue dans le pays, César, pendant qu'il occupait nos contrées, aurait établi à Estrun un camp retranché, sur la hauteur, entre l'Escaut et la Sensée. L'esprit belliqueux et inquiet des Nerviens, ne laissait pas le général romain tranquille sur la position de son armée, aussi l'établissement de ce camp nous parait-il plus probable que celui de tant d'autres surnommé pompeusement *Camp de César*.

Louis III, roi de France, ayant défait les Normands à Sancourt-Vimeux, vint occuper le même camp et fit bâtir un château à Estrun. Nous lisons dans les annales de Saint-Vaast de l'an 881 : « Le roi ayant rassemblé son armée, vint au Cambrésis, et bâtit un château dans un lieu nommé Strun (1)

(1) Estrun, *courant d'eau*, du Sax ou *Stream*, du teuton *Stroem*, en allemand *Strom*.

pour servir contre les Normands. Ceux-ci l'ayant appris, retournèrent à Gand, réparèrent leurs bateaux, firent route par terre et par mer, entrèrent dans la Meuse et s'établirent à Haslon pour y passer l'hiver (2). »

Si l'on en croit les annales de Saint-Bertin, l'établissement de ce château, loin d'avoir disposé les Normands à la retraite, leur fut au contraire utile. On y lit : « Les Normands, revenant de rechef dans son royaume (après avoir été quelque tems auparavant défaits à Sancourt-en-Picardie), Louis marcha à leur rencontre avec les troupes qu'il put rassembler, et construisit un château de bois dans un endroit nommé *Stroms*, lequel servit plutôt de rempart aux Payens que de défense au Chrétiens, car le même roi Louis ne put trouver personne qui voulût se charger de la garde de ce château (3). » Si le château d'Estrun fut construit au mois de juillet, ainsi que le disent les annales de Saint-Vaast, et que les Normands ne se soient établis à Haslon, comme l'affirment les annales de Metz, qu'au mois de novembre suivant ; c'est à l'auteur de celles de Saint-Bertin que nous devons avoir foi.

Sept cent soixante-huit ans après, au mois de juin 1649, pendant que le comte d'Harcourt assiégait Cambrai, l'archiduc Léopold fit retrancher son armée dans le même camp, et força d'Harcourt à lever le siége le 2 juillet suivant (4).

L'armée française, commandée par Custine, campa sur l'emplacement du camp de César pendant toute la durée du siége de Valenciennes par les autrichiens et les anglais. A cette époque, un certain nombre de bourgeois de Douai, que l'on nommait les *aristocrates*, furent contraints par la municipalité de se rendre, pelles, bêches ou pioches au dos au camp d'Estrun, pour y remplir les fonctions de pionniers. C'est ainsi que sous la république de 1793 on entendait la liberté.

Le pape Innocent II, par une bulle du 21 décembre 1142, confirma à l'église cathédrale de Cambrai, la propriété du village d'Estrun avec ses terres, bois, prés et moulins.

Gautier ou Gaucher, évêque, déposé de Cambrai, se retira l'an 1102, dans un château qu'il avait fait bâtir à Estrun ; mais Godefroi de Ribemont, qui tenait le parti de l'évèque Manassés, élu en remplacement de Gautier, mit le siége devant, s'en empara et le détruisit entièrement.

Les habitans d'Estrun, ruinés par suite de campemens de troupes, tant françaises qu'étrangères, furent compris, par un arrêt du conseil d'état du 21 juillet 1716, entre ceux à qui les lettres-patentes du 4 février précédent avaient accordé trois années de surséance pour le payement de leurs dettes.

Un péage établi sur le pont d'Es-

(2) On trouve à la bibliothèque publique de Douai, un manuscrit renfermant des annales de Saint-Vaast, bien plus complètes que celles données par les auteurs du Recueil des Historiens de France.

(3) Rec. des Hist. de France.

(4) Histoire de Bouchain, par *Petit*, Douai, 1659, in 8°.

trun et appartenant au duc d'Orléans, fut supprimé par arrêt du conseil du 2 février 1745.

La seigneurie d'Estrun appartenait à l'archevêque de Cambrai.

D.

LE CHANOINE WINS. — Paul-Antoine-Hermand *Wins*, naquit à Boussu, bourg de la province du Hainaut, le 19 décembre 1760. Après avoir fait ses humanités au collége de Houdain, à Mons, il alla étudier la théologie à l'université de Louvain. Le jeune théologien, déjà connaisseur en bibliographie, fut remarqué par le savant *de Nélis*, évêque d'Anvers. Ce prélat, si connu par son érudition, le nomma son secrétaire et le chargea, pendant différens voyages qu'il fit en Hollande et en Allemagne, de la formation de sa bibliothèque. M. Wins utilisa aussi ses courses pour lui-même et continua sa propre collection.

Nommé au chapitre de Turnhout, ensuite chapelain de la citadelle d'Anvers, puis pourvu d'un canonicat considérable à Soignies, le chanoine Wins vit les commencemens d'une fortune rapide, subitement arrêtés par la révolution française. Il émigra en Allemagne, et M. de Nélis se retira en Italie, d'où il continua à correspondre avec son secrétaire intime, en s'occupant en même tems de l'impression de ses ouvrages historiques, impression à laquelle mit fin la mort prématurée de ce savant évêque.

Rendu à lui-même, M. Wins revint dans son lieu natal continuer son ministère ecclésiastique et soigner les intérêts des fabriques des églises de son canton. Il se livra ensuite à l'étude, au milieu d'une belle collection de livres, utilisant ses loisirs à la confection du directoire annuelle du diocèse, et à l'instruction particulière de quelques jeunes gens sortis de nos meilleures familles. Le manque de prêtres l'obligea d'accepter la cure d'Hainin, d'où il fut appelé en 1826, au décanat de Ste-Elisabeth, de Mons, qu'il a desservi jusqu'à sa mort, arrivée le 8 août 1834. Il avait été nommé peu de tems auparavant chanoine honoraire de la cathédrale de Tournai (1).

W.

LEWARDE. — Lewarde est un vieux mot français, qui signifie *le garde*, en latin *Warda* ou *Guarda*, garde, lieu où on entretenait une garde, à cause de sa situation élevée (1), ou parce qu'il était le chef-lieu d'une réunion de villages rassemblés sous le commandement d'un seigneur puissant. Ce territoire était nommé Marche Saint-

---

(1) La nombreuse et passablement curieuse bibliothèque de M. Wins fut vendue à Mons, à l'hôtel du prince de Ligne, le 16 février 1835 et jours suivans. Le catalogue, imprimé sur la liste manuscrite laissée par le propriétaire, portait 2077 articles qui formaient plus de 6000 volumes. La vente produisit 8500 francs. Il y eut quelques articles qui passèrent à un taux jusqu'alors inconnu dans les ventes, et, en général tous les livres qui traitaient de l'histoire de nos provinces y furent fort recherchés. M. Wins n'avait point une bibliothèque par ostentation, ou par souvenir de ses anciens goûts; il lisait ses livres : ce qui le prouve ce sont les nombreuses notes trouvées dans chacun d'eux au moment de la vente.

A. D.

(1) *Vocatur Guarda quia in medio ejusdem terræ quidam parvus mons insurgit.* [Ducange].

pour servir contre les Normands. Ceux-ci l'ayant appris, retournèrent à Gand, réparèrent leurs bateaux, firent route par terre et par mer, entrèrent dans la Meuse et s'établirent à Haslon pour y passer l'hiver (2). »

Si l'on en croit les annales de Saint-Bertin, l'établissement de ce château, loin d'avoir disposé les Normands à la retraite, leur fut a... contraire utile. On y lit: « ... Normands, revenant de rechef ... son royaume (après avoir ét... que tems auparavant défai... court-en-Picardie), Lou... à leur rencontre avec ... qu'il put rassembler, ... un château de boi... droit nommé *Stro*... plutôt de rempa... de défense au C... me roi Louis ... sonne qui v... garde de c... teau d'E... de juil... annal ... Nor... H... r...

...urent ...outes les ...t les arbres ...s, et tuèrent un ...d'animaux.

...Lewarde un péage, ...du comté d'Oisy. ...terre fut possédée par les ...de Montignies, de Mont... et de Renesse; elle fut ...ncy y compris le péage et la ...idue y ...gneurie de Vesignon (dans laquelle se trouve un mont, qui renferme des grés à bâtir et à paver), par décret du conseil de Malines du 15 juin 1598.

L'armée des alliés, qui fut défaite par le maréchal de Villars à Denain, se forma sur le territoire de Lewarde, et y campa depuis le 13 avril jusqu'au 26 mai 1712.

Lewarde fournit en grande quantité du sable et des pierres à paver.

(2) Villers-au-Tertre fesait partie de cette marche.

camp, et for... le siége le 2 ... L'armée ... par Cus... cemen... tout... cie... a...

...ait ...par ...e le ...

...arpe.)

— Ar... ...at 1764, ... célèbre ...4, avant ...e 10 ans, il ...ualité de mousse, ...93, après s'être ho... ...nt montré dans plu... ...ombats meurtriers, il fut ...mé enseigne de vaisseau non-entretenu. On lui confia bientôt le commandement d'une canonnière, et, s'étant distingué aux siéges de Collioure et de Port-Vendre, il devint enseigne de vaisseau entretenu le 26 brumaire an 2e et lieutenant de vaisseau le 15 thermidor suivant. Appelé au commandement de la frégate *Le Hasard*, il figura aux deux combats des 23 ventose et 25 messidor an 3, ce qui le fit nommer capitaine de frégate le 1er vendemiaire an 5. Il passa en cette qualité sur *L'Incorruptible*, de 32 canons de 24, et se trouvait au combat qui eut lieu en rade de Dunkerque le 19 messidor an 8, sous les yeux de ses concitoyens. Pendant les années 10 et 11 de la République, il passa dans les colonies et tint la mer avec la même frégate qu'il ramena ensuite en France. Peu après la formation de l'ordre de la légion d'honneur et la distribution des décorations parmi les braves des armées de terre et de mer, le capitaine Leduc fut décoré comme un des marins les plus intrépides de la France. A. D.

DAME D'AR-
athédrale.)
onte aux
hristia-

if

aux
, il n'en
ines.
elle qui fut dé-
révolution de 93,
commencée en 1373, sous
es Feydit, évêque d'Arras :
1395, les nefs, les petites tours et les deux portails étaient terminés.

On sera sans doute étonné du peu de temps employé à la construction de cet édifice, lorsqu'on saura qu'il était formé de pierres de taille, et que sa longueur totale excédait 340 pieds et sa largeur 215. La nef principale avait de largeur 80 pieds, c'est-à-dire 10 pieds de plus que les trois nefs réunies de l'église actuelle de St.-Jean-Baptiste, et sa hauteur n'était pas moins, jusqu'à la naissance des voûtes, de 100 et quelques pieds.

Son architecture, un peu lourde dans certaines parties, était un *mezzo termine* entre le style christo-roman et le style christo-franc; des débris qui nous en restent, les chapiteaux nombreux qui gisent en plusieurs lieux de la ville et des environs, indiquent pour l'intérieur un rapprochement plus immédiat avec le premier de ces styles, tandis que la belle peinture du portail que nous avons vue, nous montre une tendance marquée vers le second.

Nous avons assigné comme levier principal, dans l'édification des monumens religieux, la foi des peuples; et aussi la chronique nous apprend-elle pour celui-ci que la châsse renfermant la Ste-Manne, promenée processionnellement dans le diocèse, produisit une somme suffisante pour faire face aux dépenses premières. Le clergé contribua à cette œuvre d'une manière proportionnée à sa fortune, et le roi Charles VI fit remise, en faveur de cette église, d'une rente de 60 écus d'or qui lui était due par la cité.

Les dons particuliers, les ex-voto vinrent ensuite ajouter à ce qui avait été fait, orner dans ses différentes parties l'œuvre principale.

En 1397, Gilles Buquet fit placer la statue de St. Gilles dans la chapelle dédiée à St. Martin, et plus tard, vers l'an 1462, la confrérie des cordonniers décora de St. Crépin et de St. Crépinien, patrons de ses membres, la chapelle de St.-Quentin.

La statue colossale de St. Christophe (1), qui se voyait devant le chœur et la sacristie, avait été

[1] On se formera une idée de la grandeur de cette statue, en sachant qu'un enfant sculpté à côté du saint n'avait pas moins de dix pieds.

donnée, en 1498, par Jean Gavet, chanoine.

En 1576, Jean Delavier fit placer les vitraux représentant la vie de St. Jean-Baptiste à la fenêtre qui avait été située près la porte contiguë au chœur du côté de l'évangile. C'est également à lui qu'on était redevable de cette transfiguration de Notre-Seigneur, exécutée en figure colossale, pour faire pendant à celle de St. Christophe.

Il existait encore dans l'intérieur de l'ancienne cathédrale, deux compositions capitales, œuvres remarquables par leurs formes originales et par la beauté des matières employées à leur formation; elles faisaient l'admiration des connaisseurs : l'une était la passion de Notre Seigueur en figures sculptées et recouvertes de couleurs fines et dorures, l'autre un Baptistaire construit en 1617. (2)

Plusieurs chapelles avaient été fondées par des seigneurs. Celle de Notre-Dame de l'Aurore était due à Louis XI, qui l'avait décorée d'une statue d'argent. Des pierres tumulaires couvertes de bas-reliefs, des tombeaux surmontés de figures entières et saillantes, se voyaient dans toute l'église et plus particulièrement autour du chœur.

La tour renfermait de grosses et belles cloches, et une horloge curieuse, placée en 1541. De petites figures de bronze représentant les mystères de la passion de Notre-Seigneur, obéissaient à des ressorts, passaient devant les cloches et sonnaient en passant les heures et les demi heures.

Outre toutes ces œuvres remarquables, il en existait beaucoup d'autres que la chronique a oublié de nous faire connaître; des tableaux de prix, des ornemens gothiques précieux, qu'on ne retrouvera plus, et qui sont perdus pour l'art.

Tout a disparu ; et aujourd'hui ce serait en vain que l'on chercherait même l'emplacement de l'ancienne cathédrale.

La démolition d'un monument est un fait qui doit être classé dans l'histoire de ce monument. Ainsi après avoir écrit la partie active de la vie d'un homme, vous écrirez son agonie, sa mort.

Il est triste de voir la cupidité, l'avide spéculation, porter une main sacrilège sur ce que la révolution avait respecté.

Après l'orage révolutionnaire, la cathédrale restait se dressant de toute sa hauteur au milieu des ruines amoncelées de toutes parts autour d'elle. (3)

---

(2) C'est un chef-d'œuvre en ce genre par son dôme à jour, fait en pierres de taille, supporté par quatre colonnes de marbre, et surmontés par des statues en pierre artistement sculptées, ce qui attire les regards des connaisseurs.

(*Mémoire au corps législatif*)

La cathédrale d'Arras dédiée à la Ste.-Vierge, est très-belle. On admire le baptistaire de cette église : il est dans l'un des côtés de la croisée. C'est une colonnade en rond qui porte un baldaquin, orné de figures et de sculptures. Les colonnes sont de marbre. La cuve qui est au-dessous est aussi de très beau marbre.

[Delacroix.] — *Géographie moderne*, tome 1er, page 78.]

(3) Qu'on vienne dans nos murs on n'y

Je vais rapporter les principaux faits qui se rattachent à la démolition de cet édifice ; on ne suspectera pas la source où je puiserai. En citant les archives de la ville et un mémoire du temps, adressé au corps législatif par un grand nombre d'habitans d'Arras pour la conservation de l'ancienne cathédrale, je serai certainement à l'abri de tout reproche de partialité ou d'inexactitude.

Retournons de quelques années en arrière.

Après avoir chassé la religion et les prêtres, les républicains de 93 convertirent les églises en temples destinés à la Raison, en magasins dédiés aux approvisionnemens de toute nature.

Le monument qui nous occupe eut le sort de devenir un magasin.

Il avait encore cette destination lorsque parut le décret du 11 prairial an III, relatif au libre exercice des cultes.

L'article 1er accordait aux citoyens des communes et sections de communes de la république, le libre usage des édifices non aliénés, destinés à l'exercice d'un ou de plusieurs cultes, et dont elles étaient en possession au premier jour de l'an II de la république.

L'article second ordonnait la remise de ces édifices aux citoyens qui les leur demanderaient sous la condition qu'ils les entretinssent à leurs frais.

La cathédrale n'était pas libre ; encombrée qu'elle se trouvait de fourrages, elle ne put être remise aux citoyens sur leur demande adressée en thermidor suivant à la municipalité d'Arras.

Le 7 thermidor an IV, des habitans de cette ville projetèrent de bâtir leur fortune avec les débris de cet édifice ; ils se cachèrent sous un prête-nom, sous le nom d'un étranger, Vandercorter, marchand hollandais, et soumissionnèrent l'acquisition :

1° De la cathédrale d'Arras banlieue et dépendances ;

2° De l'évêché d'Arras, bâtiment, cour, jardin, et terrain et dépendances ;

3° Des bâtimens du cloître d'Arras, la bibliothèque, chapitre et terrains contigus à la cathédrale et à l'évêché.

Ils consignèrent pour cette acquisition, entre les mains du receveur des domaines nationaux, 100,000 fr., formant au moins le quart du prix total.

Malgré les réclamations, l'opposition vive et soutenue des habitans, du conseil municipal et de

---

peut faire un pas sans voir les débris, les décombres des édifices qui jadis en faisaient l'ornement. On y compte encore en ce moment, outre plusieurs chapelles, sept ci-devant églises paroissiales en démolition, et qui seront longtemps en cet état. Les spéculateurs qui les ont achetées et qui, en disposant des matériaux qui étaient de valeur, ont fait un bénéfice considérable, jugent qu'il est de leur avantage de préférer la perte du terrain et des autres matériaux qui ne les indemniseraient pas de leurs dépenses, plutôt que d'achever les démolitions ; et c'est dans ces circonstances, que des soumissionnaires protégés espèrent qu'on leur permettra de démolir l'édifice le plus majestueux, le plus vaste et le plus solide qui existe dans le pays.

[*Mémoire au corps législatif.*]

l'administration centrale du département, une lettre du ministre des finances du 4 nivose an VII, ordonna de passer le contrat de vente des objets convoités par Vandercorten.

Un fait que nous devons consigner, c'est qu'il s'est trouvé alors un homme qui ne craignit pas de seconder les efforts des soumissionnaires. Voici comment il s'exprimait dans un procès-verbal, rédigé sur la demande de l'administration centrale : « La ci-devant église Notre-Dame est très-peu solide dans beaucoup d'endroits, soutenue par des colonnes hors d'aplomb qui peuvent faire craindre leur écroulement à cause du poids dont elles sont chargées, n'offrant à l'extérieur que des masses insignifiantes, décorées d'ornemens grotesques, ne rappelant à l'intérieur ni à l'extérieur le génie, le goût et les conceptions hardies des anciens maîtres. »

Le langage de MM. David, arpenteur ; Degand, maçon entrepreneur ; Fontaine, charpentier ; Dubois, couvreur ; Perot plombier ; Perlin, serrurier, et Moniez vitrier, dans leur rapport fait à la réquisition des concessionnaires, le 3 pluviose an V est tout différent.

Ils font une belle description de l'édifice. « Le beau percé qu'il offre, disent-ils, laisse à la vue la liberté de s'étendre partout ; il est éclairé de toutes parts par des jours ou vitraux artistement distribués, présente au coup-d'œil une très-belle perspective, offre à l'extérieur des élévations et contrastes singuliers par la variété des ornemens gothiques analogues à l'intérieur, qui font d'autant mieux ressortir tout le corps de l'ouvrage, qu'étant situé avantageusement sur le plus haut point de la ville, il lui sert d'ornement ; il est très-solide ; rien ne peut nuire à la sureté publique et particulière tous les piliers et colonnes conservent très-bien leurs aplombs à l'exception de deux colonnes jumelles dans la croisée à gauche, d'où il ne peut résulter aucun accident à cause des précautions prises pour en assurer la durée. »

Aucune de ces considérations qui pouvaient militer en faveur de la conservation de la cathédrale, ne furent accueillies : elles étaient toutes paralysées par un homme dont la mémoire restera odieuse, le citoyen Lagarde, secrétaire du directoire exécutif.

L'adjudication définitive eut donc lieu ; mais, chose surprenante, et soit que Vandercorter eût éprouvé quelques remords, ou que les associés pour cette œuvre impie, abominable, eussent eu quelque méfiance dans les intentions de l'acquéreur supposé, pendant la rédaction du contrat vint une déclaration de Vandercorter, qui faisait connaître que l'acquisition n'était point faite pour lui, mais pour le compte de Rolland, négociant à Amsterdam, et autres associés. Cet acte, sous la date du 29 décembre 1796, conférait en outre les pouvoirs nécessaires au sieur Chevalier, marchand, à Arras, pour continuer à poursuivre la vente telle qu'elle avait été commencée par Vandercorter.

Le prix total s'élevait à 315,200

fr. ; savoir : 257,600 pour la cathédrale, 64,800 pour l'évêché, et 10,800 pour les bâtimens du cloître.

Les démolisseurs eurent une peine inouïe pour enlever plusieurs parties de l'édifice. La tour résista long-temps à leurs efforts : ils l'avaient abandonnée lorsque Bonaparte ordonna de mettre le sequestre sur leurs biens, jusqu'à ce qu'il ne restât aucun vestige de l'ancienne cathédrale.

Et Napoléon fut obéi.

P. M.

(*Courrier du Pas-de-Calais*)

ÉGLISES DE LILLE. — Je ne puis m'empêcher, tout d'abord, et sans avoir d'autre projet que de passer en revue les divers tableaux qui ornent nos églises, de parler du vandalisme réparateur qui a lieu en ce moment à l'église Saint-Maurice. Il est facile d'appercevoir que ce n'est ni le clergé, ni les membres de la fabrique, qui dirigent de pareils travaux. L'on a voulu employer certaine partie des revenus de la fabrique pour donner de l'occupation à des ouvriers, ce qui est bien sans doute ; mais pourquoi abandonner ces ouvriers à leurs inspirations aveugles? Il est évident qu'il leur a manqué un guide éclairé, un chef habile, un véritable artiste. Ma première idée, en voyant une telle prodigalité et un si barbare assemblage de couleurs, me fit supposer une manière toute bizarre dont cette église semble avoir été peinte. Une couleur différente paraît avoir été confiée à chacun des ouvriers, en leur disant : « Marchez, montez, mettez-en partout, sans demeurer plus de cinq minutes à la même place, et sans vous inquiéter ni de la couleur de celui qui vous a précédé, ou de celui qui vous suit. » Les ouvriers, fidèles à l'ordre reçu, se sont mis à la besogne, et ont exécuté ce que nous voyons ; œuvre qui ne choque pas moins le bon goût que le bon sens. Il est peu d'églises de campagne, chef-d'œuvre de quelque brosse agreste, qui soient plus riches en jaune, en rouge, et surtout en *gros vert*.

On ne peut voir sans peine que le Nord, comme le Midi de la France, soient, depuis quelques années, exposés à cette épidémie de la détrempe et du badigeon. Les personnes que leur position met le plus à même de veiller à la conservation de nos monumens, devraient bien prendre garde de se laisser entraîner par des exigences, ou par des projets plus que ridicules.

Je ne puis m'empêcher de citer ici quelques mots d'un petit ouvrage que la dégradation d'une foule d'antiques monumens religieux vient d'inspirer à un jeune écrivain aussi distingué par son savoir que par ses principes :

« Nous autres catholiques, nous avons un motif de plus que vous, pour gémir de cette brutalité sacrilège, et pour nous indigner contre elle. C'est que nous allons adorer et prier là où vous n'allez que rêver ou admirer ; c'est qu'il nous faut, pour y bien prier, nos vieilles églises, telles que la foi si féconde et la piété si ingénieuse de nos aïeux les ont conçues et créées,

avec tout le symbolisme inépuisable et leur cortége d'inspirations célestes, cachées sous un vêtement de pierre. C'est que là se dresse encore devant nous la vie toute entière de nos aïeux; cette vie si dominée par la religion, si absorbée en elle, leur imagination si riche et si intarissable, mais en même temps si réglée et si épurée par la foi; leur patience, leur activité, leur résignation, leur désintéressement; tout cela est devant nous, leurs tièdes et faibles descendans, comme une pétrification de leur existence si exclusivement chrétienne. C'est que pas une de ces formes si gracieuses, pas une de ces pierres si fantastiquement brodées, pas un de ces ornemens qu'on appelle capricieux, n'est pour nous sans un sens profond, une poésie intime, une religion voilée. C'est qu'il nous est permis, et presque commandé, de voir dans cette croix alongée que reproduit le plan de toutes les églises anciennes, la croix sur laquelle mourut le Sauveur; dans cette triplicité perpétuelle de portails, de nefs et d'autels, un symbole de la Trinité divine; dans la mystérieuse obscurité des bas-côtés, un asile offert à la confusion du repentir, à la souffrance solitaire; dans ces vitraux, qui interceptent en les tempérant, les rayons du jour, une image des saintes pensées, qui peuvent seules intercepter et adoucir les ennuis trop perçans de la vie; dans l'éclatante lumière concentrée dans le sanctuaire, une lueur de la gloire céleste; dans le jubé, un voile abaissé entre notre faiblesse et la majesté d'un sacrifice où la victime est un Dieu. L'orgue, n'est-ce pas la double voix de l'humanité? le cri glorieux de son enthousiasme, mêlé au cri plaintif de sa misère? Ces roses éclatantes de mille couleurs, cette vie végétale, ces feuilles de vigne, de chou, de lierre, moulées avec tant de finesse, n'indiquent-elles pas une sanctification de la nature, et de la nature humble et populaire par la foi? Dans cette exclusion générale des lignes horizontales et parallèles à la terre, dans le mouvement unanime et altier de toutes ces pierres vers le ciel, n'y a-t-il pas une sorte d'abdication de la servitude matérielle, et un élancement de l'âme affranchie vers son créateur? Enfin, la vieille église tout entière, qu'est-elle, si ce n'est un lien sacré par ce qu'il y a de plus pur et de plus profond dans le cœur de vingt générations? sacré par des émotions, des larmes, des prières sans nombre, toutes concentrées comme un parfum sous ses voûtes séculaires, toutes montant vers Dieu avec la colonne; toutes s'inclinant devant lui avec l'ogive, dans un commun amour et une commune espérance?

Fils du vieux catholicisme, nous sommes là au milieu de nos titres de noblesse: en être amoureux et fiers, c'est notre droit; les défendre à outrance, c'est notre devoir. Voilà pourquoi nous demandons à répéter, au nom du culte antique, comme vous au nom de l'art et de la patrie, ce cri d'indignation et de honte qu'arrachait aux papes des grands siècles

la dévastation de l'Italie : *Expulsons les Barbares !*»

Après ces considérations, dont tout le monde peut apprécier la justesse, arrivons aux tableaux, but principal de mes observations.

Saint-Maurice possède une multitude d'Arnould De Vuez, d'un mérite assez secondaire, bien qu'il y ait de temps à autre des coins qu'un artiste regarde avec plaisir. En outre, il y a dans cette église quatre Christ de couleurs différentes, dont un de M. Watteau, et un tableau qui représente les âmes partant du purgatoire. On dit ce dernier l'ouvrage d'une dame ; il est gracieux, et sans avoir grand mérite aux yeux d'un artiste, l'idée m'en plaît.

Le chœur de la Madelaine s'annonce avec plus d'éclat que de mérite. Les quatre tableaux qui sont à l'entrée, sont modernes et de l'école flamande, à ce que nous croyons. Pauvres modernes ! qu'allaient-ils faire au siècle dernier (car un siècle nouveau a commencé pour l'art), qu'allaient-ils faire chez les maîtres dont ils paraissaient vouloir s'inspirer ? Abel de Pujol et ses rivaux contemporains faisaient de l'antique, on le disait, mais rien de plus. Faire du Rubens à cette époque, c'était allier du bleu, du blanc, du rose, et du jaune aussi proprement que possible, sans trop s'inquiéter du dessin ; ce n'était pas marcher dans la voie du génie le plus extraordinaire. Auprès de ces tableaux, de chaque côté du chœur, se trouvent deux copies d'une contemporaine. Si nous y avons reconnu de la modestie et du goût dans le choix des sujets, nous ferons néanmoins observer à l'auteur que rien n'est indifférent dans l'ouvrage d'un maître, et que, soit en rétrécisssant son cadre, soit en y ajoutant, on mérite le blâme.

A Saint-André, salut à la copie du Dominiquin ! salut au tableau d'Arnould, aux petits volets près du chœur ! salut à M. Descamps !

M. Descamps, qu'il ne faut pas confondre avec Decamps, malheureusement pour le premier, a décoré sa ville natale du martyre de saint André. Son tableau a plu et plaît encore. Toutefois, je désirerais, pour qu'il ait moins de chances de cesser de plaire, que le grand prêtre fût un peu moins emmailloté, que le bourreau tînt une corde avec moins de grâce, que saint André fut moins rose, et que Jupiter enfin menaçât moins de tomber. On dit que M. Descamps aime les maîtres, je désire donc qu'il les aime assez pour les imiter davantage.

L'église Sainte-Catherine nous permet de nous reposer dans l'admiration. Rubens y préside, Rubens comme on le retrouve à Bruxelles, à Anvers, plein de feu et de sagesse, jeune de dessin, d'une poésie, d'une science de couleur et d'effet inimaginables ; Rubens, auquel un puriste blâmera une robe de soie, mais que j'aime, parce que son tableau est un chef-d'œuvre, et que, dans un chef-d'œuvre, il n'y a rien à retrancher.

Pourquoi faut-il, en baissant

les yeux, tomber sur des tableaux tout fraîchement placés, et pour lesquels il faudrait nous armer d'une critique sévère. Le tableau du grand maître les condamne encore plus haut que nous ne pourrions le faire, et sa présence à l'église Sainte-Catherine oblige de n'y admettre que du beau et du bon.

Ce ne peut être pour se moquer des règles de l'art et tourner en ridicule l'Ecriture-Sainte que M. de M... a envoyé ses tableaux à Saint-Etienne. Nous le croyons incapable de telles intentions; mais, certes, il est difficile de concevoir rien de moins convenable et de plus imparfait. Il est vrai que l'on a eu le bon esprit de les placer fort près de la porte; on aurait dû leur rendre plus de justice, en ne leur permettant pas d'en franchir le seuil.

Il est très-fâcheux de voir les amateurs d'un talent plus que secondaire, employer leurs loisirs en tableaux qui représentent les objets les plus dignes de notre vénération. De tels sujets ne souffrent point la médiocrité, et ne devraient le plus souvent, et surtout dans nos villes, être que le produit des méditations et des veilles de nos artistes. Lille, il est vrai, n'a jamais été riche de grands talens en peinture; mais il peut citer quelques noms qui ne sont pas sans gloire, et dans l'époque actuelle, il peut se féliciter de posséder des jeunes gens pleins d'avenir, passionnés pour l'art, et qui, par leurs premières œuvres, ont fait naître des espérances qu'ils réaliseront. (*Gazette de Flandre*).

CHARLES QUINT A DOUAI.

— *La très-excellente et très-joyeuse entrée à Douay de l'Empereur notre sire, lors Roi, au mois de may 1516, sa conduite et demeure d'Icelle comme il s'ensuyt* (1).

Affin de donner en temps futur, mémoire perpétuelle à tous ceux et celles quy ce présent petit recœuil regarderont et lyront de la très-joyeuse entrée de Charles notre sire le roy de Castil, de Léon, d'Araigon et de Grenade, de Navarres, de Napples et de toutes les Espaignes, conte de Flandres et descendu de Phles (2) archiduc d'Austrice et de noble et iclitte dame Jehenne fille de don Fernand roy de tous les lesd. royaumes, lequel Phles père come dict est dud. notre sire le roy Charles, fust fils du très-auguste Maximilian Empereur de Rome et de toutes les Germanies et de très-excellante dame Marie, fille du très-victoryeux et très-redoubté duc Charles duc de Bourgongne de Brabant conte de Flandres et qui fut fils du très-noble et digne infaillible mémoire le bon duc Phles duc de Bourgongne, lequel Fernant roy par vertueuses proesses et forches darmes conquyst en son tems plusieurs desd. royaumes tant sur les infidèles que sur les autres. Desquels royaumes il a toujour vertueusement possessé et infailliblement gardé contre et enuers tous côme de quoy pour ses conjoyeuses proesses, son nom et noble re-

(1) Charles-Quint fut roi cette année 1516 et empereur en 1521.

(2) Philippe d'Autriche, dit le Beau.

nommée s'est tant et tellement respandue es regnans et climas infidèles a l'honneur de Dieu notre créateur et de notre foy qu'il a esté par le Saint-Siége apostolique décreté et baptisé entre et sur tous les roys seigneurs le roy catholique ensemble ses successeurs.

Or, est-il que après la mort dud. Phles père dud. notre sire le roy Charles et dud. roy Fernand son grand-père côme dit est tous les royaumes dessusd. ensemble plusieur aultres et mesmes tous lesd. pays et aultrés non dessus déclarez, de par deça, ensemble led. nom de roy catholique côme à leur plus prochain héritier habille à succéder lui sont succédez et esceuz et voila comme il a esté descendu et à cause de quoy il est roy et seigneur de lesd. pays.

Lequel notre roy sire desirant donner consolation et liesse à icelle sa ville de Douay ensemble à ses bons et obéissans subgets d'icelle se soyoit disposé venir faire en icelle sa voyageuse et noble entrée ce qu'il aurait fait à scauoir le 15 jour de mays l'an 1516 par ung jeudy le lendemain feste de Pentecostes ; et fust, icelle ville de Douay la première ville ou led. notre sire a faict entrée, comme roy par ce que en aulcunne ville, ou il avoyt auparauant faict son entrée il n'estoit lors seulement que archiduc d'Austrice, duc de Bourgogne, de Brabant, conte de Flandres, etc. et non roy.

En faisant laquelle sa noble et excellente entrée led. notre sire le roy estoit acoustré et habillie tout en dœul et semblablement tous ses nobles, tant de l'ordre d sa noble Thoison que les aultres, ses domestiques et officiers, a cause de la mort dud. roy de Castille ; Daragon, etc. sond grand-pére, laquelle mort aduint enuiron le quaresme deuant sad. noble entrée de l'an 1515.

Duquel roy Daragon led. notre sire le roy fist faire et celebrer en l'église Sainct Goule en sa ville de Bruxelles le mercredy nœufuiesme jour d'auril après Pasques aud. an 1516 tant devotement et honestement que viens plus après. Lequel service celebré ledit notre sire le roy fut notifié et déclaré par Thoison dor son grand heraut d'honneur aud. an par led. jeudy le lendemain desd. festes de la Pentecostes il fist côme dit est sa joyeuse entrée en icelle ville de Douay.

Pour laquelle sa joyeuse entrée solemniser Mrs. les baillys, les escheuins, six hommes et conseil ensemble tous les officiers quelconque d'icelle allerent au deuant en grand triomphe et tout en dœul et toutes nœufves robbes accompagniez mesmes de plusieurs notables bourgeois açoustrez aussy en dœul, et du capitaine du pignon (1) et sa bende laquelle n'estoit acoustré en dœul mais de rouge drapt et ledit capitaine avoit un seyhon de noir de velours, rayé en plusieurs lieux de jeaunes filets, de drap damas, et estoit en tous en nombre de six cens cheuaux.

(1) Le capitaine du Penon était une sorte de directeur des fêtes publiques ; il fut établi vers la fin du quinzième siècle par les échevins, qui voulaient rendre quelque éclat aux fêtes de Douai.

Ceux de la gouvernance marchoyent aussy en bel aroy tout acoustré aussy en dœul de nœufves robbes.

Aussy furent aux deuant les venerables colleges des esglises d'icelle ville, les religieux mendians processionnellement a croix et a palme et allerent jusques à la porte Notre Dame ou il rechurent notre d. sire le roy ; et après la receuence par eux exposiez lui donnerent à baiser le fust de la vray croix.

Tous les dessus nommez allerent au deuant dud. roy notre sire en bel ordre et aroy portans les clefs de la ville par lesd. sergants et quy plus est marchoyent deuaut en belle conduite et richemment accoustrez, plus trois sermens de la ville (1), a scauoir : JEREMENT les arbalestriers ayans chacun leurs bastons et tous accoustrez de hocquetons de parure a scauoir de drapz rouges et bordé richement que bien plus. SECONDEMENT les archiez ayans semblablement rouges hocquetons exquisement broudez ayant chalcun avecq trousse et espée a leurs costée. TIERCEMENT les boulbardiers (2) ayans chacun une rouge robbe lesquelles robbes aussy ensemble. Tous lesd. hocquetons estoyent tous de nœuf drapz et allerent tous jusques a my voye de Wasyers et lesd. de la loy arrivez pres du roy lui furent préséntées les clefs de la ville et fist révérence alleguant en tel cas pertinent par la bouche de maître Dablain conseiller.

Et ly avoyt soixante douze grans torzes que l'on dist flambeaux que portoyent soixante douze homes touttes allumées deuant le roy notre sire.

A la porte Notre Dame par laquelle led. roy fyst son entrée en icelle sa ville, il y auoyt dessoubs la hautte voussure trois drapz a scavoir rouge jaune et blancq qui estoyent tous les livrées dud. roy et au milieu il y avoyt ung grand et somptueux escu ou estoyent faictes paintes et esleués fort richement les armes dud. roy et au bas dicelle estoyt escrit dedans ung beau volle : *Veniat dilectus meus in hortum suum*, et au deuant dud. escus y avoit aussy ung escarpeche painte rouge toute plaine torzes ardantes.

JOSUE 6°.

Entre les cartriers (1) et leglise Notre Dame il y avoyt une histoire dont le hourt contenait 72 pieds de long et venoyt bien avant dedans lattre de lad. esglise. Duquel hourt la moithié estoyt arriere de l'auttre environ dix a douze piedz pour ce qu'il y avoyt une porte entre deux laquelle aussi avoyt en largheur la rue. Laquelle porte estoyt fort somptuensement faicte et painte, et par icelle porte passa led. notre sire le roy et tout du lóng dud. hourt y avoyt une escaperche qui estoyt plaine de torzes

[1] Les sermens étaient des compagnies bourgeoises d'archers, d'arbalétriers et de joueurs d'armes.

[2] Bombardiers.

[1] L'hôpital des Chartriers était bâti sur l'emplacement de la place Bourbon. Un ouragan terrible, qui eut lieu à Douai le 9 novembre 1801, renversa une partie de ce bâtiment ; le reste fut démoli depuis.

ardantes bien playsant a veoir. En la première partie du hourt fut faict histoire coment Josué enuoya deux explorateurs en la maison de Raab en la cité de Jerico pour scauoir coment il seroit possible mettre icelle en son obéissance dont tost après led. Josué a tout une grande armée et s'est présenté ayant chacun en leur main une trompette vindrent assiéger ladite cité de laquel les mures fondurent et tomberent en bas dont lad. cité fut prinse et mise en son obéissance. Et en l'auttre seconde partie dud. hourt fut ce dessusd, exposé et comparé comment le tres auguste Maximilian empereur pour mettre a obéissance la cité de Venize contre laquelle il avoit la guerre auoit enuoyez de Brazuit et exposée pour icelle mater. Puis tout après led. empereur avecq ung grande armée se exposa en la terre Venissiale, en sorte que lesd. Venissiens come vaincus se rendirent subjects et tributaires a luy ce que jamais nauoyt esté a aultruy personne, dont ils eurent grand despit. Laquelle histoire fut faicte par les merchiers et parmentiers ensemble et y auoit à faire ladite histoire 92 personnages.

Le chroniqueur nous fait ensuite le récit de onze autres *histoires*, qui furent jouées devant Charles-Quint par la ville, avant qu'il ne descendit de cheval. Tous les sujets en sont tirés de l'Histoire-Sainte, et font allusion à quelques-unes des actions de Maximilien, de Fernand, de Philippe ou de Charles-Quint. Nous indiquerons seulement les quartiers de la ville où elles furent exécutées, et les corps de métier qui firent les *personnages*; car le conteur s'est complu dans ces descriptions et récits, et l'espace nous manque pour le suivre pas à pas, avec le cortége royal, les bourgeois et les manans, sur tous les points de Douai qu'ils ont parcourus.

D.

MANUSCRITS DE ST.-OMER. (*Extrait du catalogue descriptif et raisonné des manuscrits de la bibliothèque de St.-Omer.*) (*Inédit.*) — La Société royale des antiquaires de France a fait cette utile recommandation à ses correspondans :

« Les manuscrits possédés par les » bibliothèques doivent aussi donner lieu à vos laborieuses investigations. »

En effet « où sont les tems passés? dans une bibliothèque.» La solitude des cloîtres qui convenait aux grandes études, a fait éclore une multitude d'écrits remarquables par l'érudition, la constatation des événemens contemporains, la bonté des doctrines et les notions curieuses sur la marche de la civilisation. Les amateurs des études historiques ne doivent négliger aucune de ces sources précieuses, heureux, lorsqu'ils peuvent encore en découvrir quelques-unes échappées aux ravages des guerres et au souffle destructeur des révolutions!

L'abbé Aubin a décrit de la manière suivante le n° 764 des manuscrits de la bibliothèque de St.-Omer :

« Manuscrit sur vélin, caractères des 9ᵉ et 10ᵉ siècles, à longues lignes et au stylet, les lettres initiales en mauvaises couleurs. »

« St.-Vandrille, abbé de Fontenelle, né à Verdun en Lorraine, vers la fin du 6ᵉ siècle, fut ordonné prêtre par l'évêque de Thérouane, et vécut jusqu'à l'âge de 96 ans dans l'exercice de toutes les vertus chrétiennes et religieuses. »

« Ce manuscrit précieux par son antiquité, orné de plusieurs figures grotesques et grossièrement peintes, contient à la fin l'histoire de l'arrivée des Normands à Sithieu. »

Ce manuscrit provient de St.-Bertin; il porte le n° 271 du catalogue de la bibliothèque de cette abbaye. C'est un petit in-f° de 96 feuillets, sur vélin, et dont la couverture en veau peut être du 17ᵉ siècle, il contient : 1° l'office de *St.-Vandrille*..... en trois feuillets et demi. Une partie de l'hymne est pointillée à la manière des sténographes.

2° *La généalogie d'Arnould*, évêque de *Metz*; quatre pages. Clovis était, dit-on, son trisaieul.

3° La vie de *St.-Vandrille*, précédée d'une préface. A la fin de cette préface, on voit le portrait du saint, n° 1.

Puis, après une hymne d'une page presqu'entièrement raturée (1) se trouvent les effigies de saint Vandrille et de son épouse, n° 2. Ce pieux personnage, à la suite d'une séparation conjugale, réciproquement volontaire, avait été ordonné prêtre par Saint-Omer, et avait fondé ensuite l'abbaye de Fontenelle dans le pays de Caux; sa mort est fixée au 22 juillet 667.

Dans le dessin n° 2, la femme de St.-Vandrille est représentée voilée, et toute prête sans doute à se retirer dans le cloître; son époux est encore revêtu des insignes de la charge distinguée qu'il remplissait auprès du roi de France. (2)

La peinture n° 3 bis retrace une belle action de St.-Vandrille. Il retira un jour d'une fondrière un pauvre voiturier qui s'y était engagé. A l'extrémité du même plan, à droite, l'on apperçoit Dagobert sur son trône.

Le dessin n° 4 reproduit le portique de l'abbaye de Fontenelle. (3)

L'objet principal de ce manuscrit est cette vie de St.-Vandrille; elle contient 43 feuillets.

4° La vie de *St.-Ansberg*, archevêque de Rouen, mort en 695, en 26 feuillets, en y comprenant une hymne et une généalogie. Le re-

(1) Cause qui, avec quelques trous répandus dans le texte, a fait supposer mal à propos que cette légende entière avait été transcrite sur du parchemin gratté.

(2) L'époque de Saint-Vandrille est encore celle des dévouemens chrétiens : une voix mystique continuait à remuer vivement quelques cœurs nobles et privilégiés, et leur commandait dans l'intérêt du genre humain des sacrifices absolus auxquels ils se prêtaient avec joie et résignation. Aux palmes du martyre avait succédé l'austérité de la cellule.

(3) C'est un spécimen de l'architecture de cette époque reculée. Nos évêques ont toujours pris un soin extrême, comme on le sait, au perfectionnement de ce genre de construction gothique qui a produit dans les siècles précédens tant de monumens merveilleux.

commandable ecclésiastique s'était aussi retiré dans l'abbaye de Fontenelle auprès de son vertueux ami.

Plusieurs souvenirs de Luxeuil sont consacrés dans ce manuscrit ; rien d'étonnant, car on ne doit pas oublier que St. Omer était sorti de ce célèbre monastère.

5° *L'histoire de l'arrivée des Normands dans Sithieu* ; 12 feuillets, d'une écriture très-serrée, un peu moins lisible et probablement plus ancienne que les traités précédens, mais rognés d'une manière déplorable par la barbare maladresse du relieur.

Plusieurs phrases de ce vieil opuscule ont été insérées dans l'*Acta sanctorum ordinis Sti. Benedicti*, sæc. III. Pars I. P. 125 et seq. Les Normands ont fait dans notre territoire plusieurs invasions, en 861, en 881 et 891 (voir Variétés historiques sur St.-Omer). Leurs figures grotesques et grossièrement représentées apparaissent sur le dessin n° 3. Il est intéressant toutefois d'y trouver la description contemporaine de l'antique équipement de ces cavaliers nomades, montés sur de petits chevaux roux et sauvages, et armés à la mode des cosaques. Leur costume, leurs armes, leurs étendards, et surtout leur affreuse physionomie, donnent un attrait bizarre et pittoresque à cette peinture séculaire que nous recommandons à l'attention de nos artistes.

6° *La vie de St. Winoc* : 6 feuillets. Ce moine de St. Bertin, fondateur de la ville de Bergues, est mort au commencement du 8e siècle.

Voici comment M. Vitet a parlé de ce manuscrit n° 764, dans son rapport de 1831 : « Cette dernière partie (relative à l'arrivée des Nor» mands) est ornée de figures très» curieuses : on y voit le costume » et les armures des Normands, non » pas, à ce que je présume, à l'é» poque de leurs premières inva» sions, mais à celle où cette his» toire fut écrite, c'est-à-dire au » Xe siècle environ. »

On remarque en marge de plusieurs pages des notes des archivistes Tassard et Guillaume Dewhitte : au-dessous de l'une d'elles, sur le recto du 7e feuillet se trouve le chiffre DCCCCLVIIII - 959. Nous n'avons pu deviner à quoi il se rapporte. Il indiquerait une origine du Xe siècle, supposition assez vraisemblable. Nous partageons au reste entièrement l'avis de M. Aubin et de M. Vitet, et nous considérons comme ces savans diplomatistes que ce manuscrit a été écrit à la fin du IXe siècle et continué dans le suivant ; son caractère, sa distribution, sa forme et la nature de ses compositions, corroborent essentiellement cette opinion (4).

H. Piers.

LESAGE A BOULOGNE-SUR-MER. — L'auteur de *Turcaret* et de *Crispin rival de son maître*, ap-

---

(4) Sir Thomas Philipps, célèbre bibliophile, regardait ce manuscrit comme l'un des plus importans de notre bibliothèque, et aurait donné cent louis pour le posséder. Il le considérait aussi comme émané du dixième siècle, et comme ayant fait partie d'une des plus anciennes bibliothèques de la Morinie.

partient à l'art dramatique qu'il a longtems cultivé : mais sa collaboration en société avec Fuzelier, Dorneval et Piron, dans les ouvrages donnés à la foire St.-Germain, lui avait attiré tant de désagrémens, que, dans les vingt dernières années de sa vie, il avait pris les comédiens en aversion. Aussi éprouva-t-il un chagrin profond, lorsque l'aîné de ses fils, qu'il destinait au barreau, se fit acteur sous le nom de Montménil. A dater de ce moment il ne voulut plus le voir, et leur séparation dura plusieurs années. Tous les sentimens de paternité du peintre de Gilblas s'étaient reportés sur Julien-François Lesage, le second de ses enfans. Celui-ci avait embrassé l'état ecclésiastique, et possédait un canonicat à la cathédrale de Boulogne-sur-Mer, dont le chapitre avait une haute célébrité. Lesage fesait de fréquens voyages dans cette ville, et vainement le chanoine, qui aimait beaucoup Montménil, avait cherché à le rapprocher de son père. — M. le comte de Tressan, membre de l'académie française, auteur de traductions et de quelques jolis romans, était alors commandant de la ville de Boulogne. Juste appréciateur du talent de Lesage et de son noble caractère, il aimait à le visiter, à jouir dans l'intimité, des mots pleins de verve et des anecdotes originales qui échappaient au vieillard, dont l'esprit avait conservé toute sa force, toute son amabilité.

Dans un des voyages de Lesage à Boulogne, M. de Tressan, sollicité par le chanoine et par Montmenil, crut enfin avoir trouvé le moyen de réconciliation entre ce dernier et son père. Les comédiens de province menaient alors une vie nomade, transportant de ville en ville leurs tentes dramatiques, et levant, partout où ils s'arrêtaient, des tributs d'argent et d'applaudissemens. Parmi eux se rencontraient des sujets précieux qui, après un noviciat plus ou moins long, allaient enrichir le théâtre de la capitale. Dans ce tems, un artiste se livrait à de consciencieuses études, et l'effet scénique, lorsqu'on jouait Corneille, Molière et Regnard, c'était ailleurs que dans le fracas et le luxe des décors, des machines et des accessoires. On n'avait point encore eu l'idée de créer des directeurs privilégiés, institution absurde et funeste aux progrès de l'art, comme aux plaisirs du public, en ce qu'elle tue la concurrence et livre souvent des brevêts de faveur aux mains de l'intérêt personnel et de l'incapacité. Cette institution que nous devons au despotisme de l'empire, et qui suivit une révolution dont le but avait été d'étouffer tous les priviléges, est, surtout depuis 1830, une de ces anomalies monstrueuses, se rencontrant à chaque pas dans notre siècle de lumières et de libertés avortées. Or, Montménil, auquel il faut revenir, appartenait à une troupe d'acteurs qui venait de donner plusieurs représentations à Amiens, et il y avait un mois que cette troupe exploitait le théâtre de Boulogne. Lorsque le vieux Lesage arriva. Quelques jours s'étaient à peine écoulés que l'on annonce *Crispin rival de son maître*.

M. de Tressan, obtint avec beaucoup de peine, de l'auteur de cette spirituelle comédie, qu'il consente à prendre une place d'honneur dans sa loge. — Quel fut l'étonnement de Lesage, en reconnaissant son fils dans l'acteur qui jouait le rôle de Crispin ! » Ah ! M. le commandant, dit-il, d'une voix émue, si vous n'étiez pas le meilleur de mes amis, je dirai qu'il y a perfidie de m'avoir conduit ici ?... » — Le bon M. de Tressan parvint à le calmer; cependant les traits du vieillard décélèrent l'abattement et l'inquiétude pendant la première partie de la représentation. Montménil joua supérieurement; peu à peu l'intérêt gagna son père à un tel point, qu'à la dernière scène il fut entraîné et applaudit Crispin de toutes ses forces. Lorsque Montménil eut repris ses habits de ville, le comte de Tressan le fit appeler dans sa loge pour le complimenter. — « Embrassez votre père, lui dit-il, c'est à votre talent que vous devez d'avoir reconquis son amitié.... — Montménil, mon fils! je te pardonne, balbutia Lesage, en le pressant contre son cœur; je te voulais avocat, et me voilà satisfait, car tu viens de gagner la plus difficile de toutes les causes. »

Deux ans après Montménil mourut, et Lesage, que cet événement accabla de douleur, quitta pour toujours Paris, et vint chercher un asile et des consolations près de son fils le chanoine. Il vécut encore quatre années, et mourut le 17 novembre 1747, à l'âge d'environ 80 ans (1). M. de Tressan assista à ses obsèques avec tout le corps d'officiers sous ses ordres, regardant comme un devoir de rendre ce dernier hommage à l'un des meilleurs écrivains de la France.

On voit encore à Boulogne la petite maison qu'habitait Lesage, elle est située rue du Château, et porte le n° 3. Sur la proposition que j'ai faite, en 1820, à la société des arts de cette ville, elle a arrêté par une délibération en date du 1er juillet :

« Qu'une table de marbre noir
» serait placée au dessus de la porte
» de cette maison, avec cette sim-
» ple inscription :

» Ici mourut l'auteur de Gil Blas,
» en 1747.

» Que derrière cette inscription,
» on déposerait une boîte en plomb,
» contenant un exemplaire impri-
» mé sur vélin, de la notice sur Le-
» sage (2), ainsi que des pièces de
» monnaie et l'extrait des procès-
» verbaux de la société; que cette
» pose serait effectuée le 17 du mois
» de juillet, et que les autorités se-

(1) Pour lever toute incertitude sur le lieu où est mort Lesage, et mettre les biographes d'accord entr'eux : je cite textuellement l'extrait que j'ai fait expédier de son acte de décès, des registres de l'état-civil de la ville de Boulogne-sur-Mer, paroisse St-Joseph pour l'année 1747.

» Le 18 novembre a été inhumé, M. Alin-
» René Lesage, époux d'Elisabeth Huyard,
» décédé la veille sur les 8 heures du soir,
» âgé de 80 ans. Ont assisté à son inhuma-
» tion, M. Julien-François Lesage, son fils,
» chanoine de cette cathédrale, et M. Du-
» crocq, doyen de ladite église, avec nous
» curé et vicaire.

« Signé, Lesage, Ducrocq,
» Dubois et Dieuset. »

(2) J'avais écrit cette notice pour une édition du *Diable Boiteux*, publiée par M. Le Roy-Berger.

» raient particulièrement invitées à » y assister. »

Au jour indiqué, cette solennité eut lieu ; et, depuis, la retraite de Lesage est l'objet d'un vif intérêt pour les nombreux étrangers qui visitent Boulogne.

En fesant réparer la maison de Lesage, on a malheureusement recouvert de mortier la table de marbre ; mais comme cette maison est habitée par une famille qui se distingue par l'esprit et le goût, il y a tout lieu de croire que l'inscription ne tardera pas à revoir le jour.

P. HÉDOUIN.

L'IMPRIMEUR BELLERE. — *Beller*, *Bellere* ou *Bellerus* (Jean), appelé à tort *Bilier* par Adrien Baillet, dans ses *Jugemens des savans*, était originaire d'Anvers, où il exerça avec éclat la profession d'imprimeur. B. de Malinkrot dit que ses éditions étaient recherchées pour la beauté des caractères et la qualité du papier. Le même Baillet le place, comme typographe, immédiatement après Plantin ; mais lui accorde l'avantage d'avoir été plus versé dans la langue latine ; ce qui est démontré par plusieurs ouvrages. Il est auteur en effet d'un *Onomasticon*, tiré de Robert Estienne et de Conrad Gesner, et augmenté des noms modernes des lieux, Anvers, 1553. On lui doit en outre de nombreuses additions au dictionnaire latin-espagnol d'Antonius Nebrissensis ou d'Antoine de Lebrixa ; des traductions flamande et française des prières latines de Simon Verrepoeus. (1) Il a aussi traduit de l'italien *l'Institution d'une fille de bonne maison* (Voyez la préface où Plantin l'appelle *dotte giovane et di rare valore*) Anvers, Plantin, 1555, in-8° réimprimé en 1558, à Paris ; du portugais de fr. Alvarez, *l'Histoiriale description de l'Ethiopie*, Anvers, 1558, in-8° ; du latin de Claude, de Viexmont, *l'Institution du pécheur*, Anvers, 1582, in-16. Enfin, on lui attribue encore une version française de *l'Imitation*, sous ce titre : *l'Art et manière de parfaitement ensuivre J. C., autrement dite l'internelle consolation*, Anvers, 1565, in-16, ibid. 1572 ; Douay, 1595 ; (2) il mourut le 13 juillet 1595 et fut enterré dans l'église Notre-Dame d'Anvers. — Les Beller s'établirent dans d'autres villes, telles que Douai, où *Balthazar* (3) fit

(1) Ces prières furent imprimées plusieurs fois à *Anvers*, in-16, chez *J. Bellere*, depuis l'an 1574 jusqu'à la mort de cet imprimeur. Verrepoeus, célèbre humaniste du XVI[e] siècle, était lié intimement avec Jean Bellère ; il dédia aux six fils de cet imprimeur ses *Epîtres choisies des personnages illustres*, par lettre datée de Malines, le 1[er] avril 1574. A. D.

(2) La traduction française de l'imitation de Jean Bellère paraît aujourd'hui un fait prouvé par : 1° l'obtention d'un privilége donné à J. Bellère en 1565, pour imprimer l'imitation tant en latin qu'en français. 2° L'affirmation donnée par François de Tol, en tête de son édition de l'imitation, *ex latine latinior facta*. Antverpiæ, J. Bellerus, 1575, in-16, où il dit dans ses préliminaires : « .... *Bellerus summè industrius typographus,* » *de re christianâ præclarè meritus* ; .... *quum* » *Germanicè pridem, et Belgicè loqueretur, ab* » *ipso Bellero* GALLICÈ est versus. » 3° Enfin, par les éditions que Balthazar Bellère commença à en donner à Douai, en 1595, l'année même de la mort de son père. A. D.

(3) Balthazar Bellère, arrivé à Douai vers 1595, à la mort de son père, y imprimait encore en 1632. C'était au moins le sixième imprimeur de Douai par ordre chronologique ; son enseigne était au *Compas d'or* et

estimer ses éditions, et Liége, où *Luc Bellere*, que Villenfagne regarde comme le frère de *Jean*, semble avoir été le second imprimeur établi, ou du moins un des premiers qui aient exercé leur état. Luc Bellere était né à Anvers et mourut à Liége en 1564. Cependant son épitaphe lui donne seulement le titre de *Bibliopola*, ce qui indiquerait qu'il n'était que libraire. Philippe Brasseur parle d'un autre Luc Beller qui mourut le 19 août 1606, et qui traduisit en latin le *Voyage du Chevalier errant*, ouvrage ascétique du P. Carthény, 1637, chez Gaspar Bellerus, vraisemblablement l'héritier et le fils de Luc. Voici comment s'exprime Philippe Brasseur (4) :

LUCAS BELLERUS, *antuerpiensis*, *Joannis Carthenii hannonis*, *interpolator*.

Applausit, Bellere, tuis Antuerpia prælis,
Gaudet et usque tibi gignere posse pares.
Nec minus a sumpto tibi gloria parta labore,
Quam prælis a te conciliatus honos.
Carthenium siquidem latio sermone beâsti,
Humanæ vitæ dum breve scribit iter.
Ergo secundus eris Carthenius, et tua chartis.
Jasparus emittat scripta, latinus eris.

C'est à un descendant de Jean Beller qu'il faut donner l'édition de l'*Imitation* de 1616, si du moins elle existe réellement, car on peut en douter, puisque M. Gence, à qui rien n'a échappé sur ce point, ne l'a jamais vue. On raconte que cet imprimeur, dont les jésuites d'Anvers avaient élevé le fils, leur fit présent, par reconnaissance d'un manuscrit de l'*Imitation*, autographe d'*A. Kempis*, mais à condition qu'on lui en délivrerait une copie authentique, et que c'est sur cette copie qu'il imprima son édition. La marque des Beller d'Anvers et de Douai, était un aigle.

Baron DE REIFFENBERG.

la marque de ses livres consistait le plus souvent en un monogramme du Christ avec la devise : *Nomen Domini laudabile*.

A. D.

(4) Sydera illustrium Hannoniæ scriptorum, per modum præludii emissa, ordine statuum inter eos servato. Seu eorum elogia et scripta, decasticis et octasticis ac minori plerumque numero distincta. Authore Ph. Brasseur. Montibus hannoniæ, J. Havart, 1637, in-12.

A. D.

MONNAIES AUDOMAROISES.

— *Aperçu sur les anciennes monnaies de l'arrondissement de Saint-Omer, et principalement sur celles dites obsidionales*. — M. le secrétaire-général de la troisième session du congrès scientifique général de France dont l'ouverture est fixée à Douai, le 6 septembre 1835, a, dans le programme de cette session, (4e section, histoire et archéologie n° 10), émis le vœu que dans chaque province, et même dans chaque ville, il fût publié une histoire monétaire; ce vœu est certainement digne de fixer l'attention des archéologues; et en attendant qu'il soit convenablement rempli par une plume compétente, nous allons recourir à l'histoire pour en constater sommairement les faits capitaux.

« A quelle époque les comtes de Flandre ont-ils commencé à faire battre monnaie dans ce pays? » Selon toute apparence, dans le XIVe siècle pour les pièces d'or. Cambrai, Valenciennes, Douai,

Lille et beaucoup de seigneuries particulières ont eu dans le moyen-âge des ateliers monétaires. Il reste, observe le savant M. Le Glay dans son programme aux antiquaires du Nord, un grand nombre de pièces qui en font foi. En 863, les évêques de Cambrai obtinrent du roi de France le village de Lambres avec le droit d'y faire battre monnaie. Il existe dans la collection de M. Boucher, père, d'Abbeville, un denier d'argent inédit, de Charlemagne frappé à Thérouanne; il y a d'un côté le monogramme de ce prince, tel qu'il se voit sur les monnaies antérieures à la mort de son frère et à son voyage à Rome, et de l'autre le nom de Thérouanne, écrit avec quelque altération : des monnaies, divers objets d'antiquité, des médailles, ramassés dans les décombres de la vieille cité des Morins, ornent actuellement le musée de St.-Omer, et « on touche avec respect une monnaie qui peut avoir passé dans les mains de César ou de Tacite. »

Il parut sous Charles-le-Chauve des deniers d'argent sur lesquels étaient gravés ces mots latins : *Tarvenna civ.* Sur les deniers de Philippe-Auguste, on lisait le mot *Seint-Homer* (Saint-Omer). Le type de ces deniers avait été, dit-on, emprunté aux monnaies des comtes de Ponthieu et de Boulogne.

Lors de la Constitution accordée en 1127 aux Audomarois, par Guillaume Cliton, comte de Flandre, il parait que ceux-ci jouissaient déjà du privilége de battre monnaie, puisque son successeur, Thierry d'Alsace, déclare dans l'article 2 de sa charte du mois d'août 1128, que « Les bourgeois de St.-Omer ont rendu au comte Guillaume les droits de battre monnaie, parce qu'il les traitait avec douceur et qu'il ratifiait volontiers leurs loix. »

On comptait en 1262, selon l'abbé Vely, plus de 80 seigneurs particuliers qui usaient du droit de battre monnaie; mais le roi avait seul alors celui d'en fabriquer d'or et d'argent. Les monnaies de billon sont beaucoup plus anciennes.

Le 18 juillet 1286, un privilége fut accordé à *B. de Creuze* pour fabriquer pendant deux ans de la monnaie en Artois, à la marque du comte; il lui était alloué par marc deux deniers parisis.

Par lettres de Charles VI, en date du 8 mars 1318, *Christophe Quercamp* fut établi changeur dans la ville de St-Omer. Déjà, en 1372, Jeanne de Luxembourg, veuve du comte de St.-Pol, avait acheté le comté de Fauquembergues, avec pouvoir d'y battre de la monnaie d'argent et de cuivre. Sur la monnaie de ce comté était représentée une femme tenant une fleur de lys dans sa main droite et un pigeon dans la gauche.

Hennebert, tome 3, p. 400, a publié un tarif des monnaies d'Artois qu'il a trouvé dans les archives de St.-Omer et qui forme le complément curieux de sa description des monnaies artésiennes (Liv. 2 nº VII de son histoire); il faut aussi consulter à ce sujet le livre XII de l'Histoire des Pays-Bas, par Méteren.

Le 18 décembre 1421, il fut arrêté, dans une délibération des officiers de St.-Omer que, quand les gages seraient payés en *fleurettes*, cette monnaie sur laquelle on distinguait quantité de petites fleurs, ne serait reçue que pour trois deniers

Philippe de Comines et même Ipérius ont allégué que des pièces de cuir avaient eu cours pendant la captivité du roi Jean dans tout le royaume. La ville de St.-Omer, qui s'est distinguée par son empressement généreux à coopérer à la délivrance de ce malheureux monarque, n'a point vu en circulation des monnaies de cette espèce, dont l'existence doit être attribuée à une erreur populaire. Ce fut à St.-Omer que le 7 novembre 1360, le roi Jean donna un mandement pour fixer le prix de l'argent à son retour de captivité. Sous Louis XV, l'argenterie de St.-Bertin fut portée à la monnaie.

Tobiésen Duby a parlé des monnaies obsidionales de la ville d'Aire, mais il a gardé le silence sur celles de St.-Omer, parce qu'il a manqué d'indications.

Lors du siége de St.-Omer par Louis XI, on fut contraint de fabriquer dans la place assiégée de la monnaie de plomb. Chaque pièce dont la valeur était fixée portait cette devise : *Pro patriâ*. Cette monnaie, au bout de six mois, était déjà amortie en totalité, et il ne résulta aucune perte de cette opération, tant était grande la confiance qu'avait inspirée l'héroïque conduite du gouverneur Philippe de Beuures. Cette assertion est puisée dans les manuscrits délaissés par l'un de nos annalistes et ne fait que confirmer au surplus d'anciennes traditions.

« Le seigneur de Chanteraine » dit *Olivier de la Marche*, fit » pour dix ou douze mille écus de » monnaie de plomb ; et la faisait » courre, et avait cours parmi » St.-Omer et à l'environ : et par » traitté de temps il rachapta » toute icelle mauvaise monnaie » et paya ses créditeurs : qui luy » fut grand honneur et grande » décharge de conscience. »

Charles VIII, par lettres du 1er février 1487, nomma Henri Lenoble et Jean Frisson, monétaires héréditaires, à St.-Omer, aux gages, honneur, et émolumens accoutumés. Le 21 suivant, le magistrat reçut l'autorisation de battre monnaie en cas d'urgence, et à la fin de cette année on établit à cet effet des forges dans cette ville. Dans la boite CXIX de ses archives, se trouvent des moules en pierre grise qui étaient propres jadis à couler la monnaie, et divers documens relatifs à cette fabrication, aux poids, marcs et inscriptions des pièces d'or, d'argent et de cuivre qui servaient d'étalon.

On frappa à St.-Omer des deniers d'argent, sous Philippe II. L'usage des *Méreaux* était surtout en vigueur dans ce siècle. Il s'en trouve plusieurs du chapitre de Notre-Dame et d'espèces différentes, dans le musée de cette ville.

L'histoire a adressé, dans pres-

que tous les âges, de vifs reproches aux souverains qui avaient altéré la valeur des monnaies. Elles influent si singulièrement sur les richesses des nations, et par conséquent sur leur tranquillité, qu'on ne saurait trop recommander aux maîtres du monde de respecter scrupuleusement le crédit public. Il y eut de grands troubles à St.-Omer, pendant la première partie du dix-septième siècle, occasionnés par les changemens introduits par le gouvernement espagnol dans le système monétaire. On s'y souviendra toujours, comme partout ailleurs, du papier monnaie de Law, et des assignats des partisans de l'Egalité.

En 1638, on fut encore forcé d'émettre des monnaies obsidionales dans la ville de Saint-Omer. « Audit temps (1er juillet 1638), » dit Pierre Haffingues, l'on battait la monnaie faute d'argent, » y ayant à chaque pièce un costé » les armes de la ville, avecq » l'inscription *Audomarum obsessum*, et l'autre costé, rien. » Les patacons étaient de même » grandeur que les autres, mais » moitié cuivre et moitié argent; » les souls estaient de métal, de » la grandeur d'un liard; laquelle » monnaie n'a eu cours à cause de » la délivrance de la ville. » Cette monnaie avait été forgée dans l'établissement des jésuites Wallons avec l'argenterie qu'on y avait déposée et lors de la restitution, on prit la résolution de mettre ces valeurs en lingots. Le magistrat fut ensuite autorisé par acte du 25 mai 1639, à faire circuler, en cas de nouveau siége ou d'urgente nécessité, de la monnaie de cuivre ou d'argent.

Les principales monnaies obsidionales de la ville d'Aire datent des années 1641 et 1710. Devienne en parle d'une manière satisfaisante dans sa relation de l'entreprise du maréchal de la Meilleraye; et on lit dans un de nos manuscrits, à l'occasion de la mémorable résistance de l'intrépide Guébriant aux attaques réitérées du prince Eugène et de Malborough, que les pièces façonnées avec l'argenterie de ce noble français, pour payer la solde de sa brave garnison, portaient cette inscription : *Pro defensione urbis et patriæ*. Voici le récit de Devienne : « Rhodes, argentier de la ville, ayant engagé » ceux qui prêtaient à intérêt de » lui envoyer leur vaisselle d'argent, fit frapper de la monnaie » à laquelle on donna cours; elle » était quarrée et de différentes » valeurs, on voyait d'un côté » *Phil. IIII Rex, pater Patriæ*, » et de l'autre *Aria obsessa* 1641 » *XIII*. On fit particulièrement » des pièces d'or de quatre florins, » qui portaient d'un côté un aigle » et de l'autre l'inscription que » l'on vient de lire. »

Une pièce obsidionale d'Aire de 1710 se trouve aussi au musée de St.-Omer.

On a frappé une multitude de monnaies de siége dans les places fortes du département du Nord.

On a trouvé souvent et l'on trouvera encore quelquefois dans cette contrée, des monnaies et des

médailles d'une antiquité plus ou moins reculée : Il faut espérer que les numismates du Pas-de-Calais s'occuperont sérieusement de constater utilement leurs richesses.

H. Piers.

LES BEU-BEUX. — Vieille institution flamande, qui répond, avec une spécialité plus prononcée, aux pénitens de la France méridionale. Les *Beu-Beux* ont sans doute été ainsi appelés par une espèce d'onomatopée tirée du bourdonnement que produisaient leurs prières sous le capuchon qui couvrait leur figure. Ils avaient pour mission d'assister les suppliciés à leurs derniers momens et de leur donner la sépulture. Ils étaient organisés en confréries sous le titre de *Saint-Jean décolé*, ou de la *Miséricorde*, et établis à Mons, Valenciennes, Cambrai, Douai et autres villes où s'exerçait la haute justice. A Valenciennes, la confrérie de la Miséricorde avait son siége à l'église paroissiale de St.-Jacques, et dès le 29 décembre 1643, elle avait obtenu une bulle du pape Urbain VIII, qui accordait indulgence plénière aux confrères et consœurs ; le pape Benoît XIV les renouvela par son bref du 5 mai 1755, et en 1767 les *Règles de la Confrérie* furent imprimées à Valenciennes, chez la veuve *J. B. G. Henry*, in-12 de 140 p. — A Mons, la confrérie fut d'abord en l'église de l'abbaye du Val, puis transférée dans une chapelle particulière, rue de Nimy.

Le costume des *Beu-Beux*, ou *Confrères de la Miséricorde* consistait en une espèce de domino qui couvrait tout le corps et voilait la figure ; cette robe était noire à Valenciennes, à Cambrai on la portait blanche et parsemée de têtes de mort noires. Comme la liste des confrères était secrète, on cherchait par tout les moyens à déguiser leurs personnes ; aussi, revêtaient-ils des houzeaux, espèce de guêtres en toile qui cachaient les les souliers et les boucles. Beaucoup de nobles familles avaient de leurs membres dans les hauts grades de la confrérie de la Miséricorde, mais on ne savait jamais pertinemment leurs noms. On raconte que l'Electeur de Cologne, *Joseph Clément*, pendant qu'il tenait sa cour à Valenciennes au commencement du siècle dernier, marcha dans une procession avec des personnes de sa suite, en costume de pénitent ; probablement qu'il était gouverneur de la confrérie.

A Valenciennes, lorsqu'un condamné partait de la prison pour le lieu du supplice, les *Beu-Beux* en costume l'escortaient processionnellement : les deux premiers portaient des lanternes suspendues et se balançant au haut de hampes en bois ; venait ensuite un confrère soutenant un Christ encadré en lozange et entouré de crèpes dont les longues barbes étaient soutenues par deux autres dignitaires de la congrégation. Avant le supplice, les confrères tâchaient d'obtenir du coupable son vrai nom, ses secrets de famille, des aveux sur les personnes qui lui étaient chères, afin de pouvoir leur faire passer soit des secours, soit des papiers impor-

tans, soit enfin des gages d'attachement et des consolations. Après le supplice, ils enlevaient le corps, le transportaient à la chapelle de St.-Jean décolé, derrière l'église de St.-Géry, le lavaient, réunissaient le tronc à la tête si le condamné avait été décapité, puis ils ensevelissaient ses misérables restes et les enterraient en psalmodiant les prières des morts. Pendant toute la journée de l'exécution, les confrères fesaient une quête en faveur du condamné, dans les maisons, les rues et les places publiques qui ne manquaient jamais d'être bien garnies ce jour-là.

S'il faut en croire une tradition du pays, il parait qu'un jour un nommé *Montigny*, de Cambrai, ayant été dépendu par les confrères de Valenciennes et emporté à leur chapelle, fut trouvé encore chaud au moment de l'ensevelissement. Son cœur battait faiblement et accusait un reste de vie. Les confrères le saignèrent, le frictionnèrent et le mirent secrètement dans un lit chaud; ils eurent le bonheur de le rappeler à l'existence en peu d'heures, si bien que dans la nuit même il put retourner chez lui. Il parut devant sa mère au moment où elle priait Dieu pour son fils trépassé, et cette apparition subite faillit la faire périr d'effroi ou de plaisir. Malheureusement l'effet de la pendaison lui avait occasionné une terrible descente et ses deux poignets avaient été rompus par les efforts du bourreau qui s'en était servi comme d'un point d'appui pour opérer si maladroitement la strangulation. L'infortuné Montigny resta estropié le reste de sa misérable vie.

Les confrères de la Miséricorde étaient la terreur des jeunes enfans, un spectacle pour le peuple, et l'occasion de scènes émouvantes pour les femmes. Au reste, l'humanité la plus désintéressée les dirigeait dans leurs pénibles et dégoûtantes fonctions : Ils étaient soutenus par le désir d'être utiles aux infortunés et aussi un peu par l'indulgence plénière des papes Urbain VIII et Benoît XIV. Cette confrérie existe encore à Valenciennes, mais sans costume; elle est établie dans la paroisse Notre-Dame : le tableau de St.-Jean-Décolé qui figure à la chapelle de la prison, et qui n'est rien moins que consolant pour les détenus, lui appartient en propre. Aujourd'hui même, quand un des confrères meurt, on place sur sa bière l'ancienne robe de pénitent et les houzeaux de toile : ce sont les insignes de l'ordre.

A. D.

COLONNE DU CAMP DE BOULOGNE. — Les conseils municipaux des principales villes du département du Pas-de-Calais ont pris, il y quelque tems, à l'unanimité une délibération pour supplier le gouvernement de rendre à la Colonne du camp de Boulogne sa destination primitive, en y faisant placer la statue de l'Empereur. Cette démarche nationale fait honneur à ces villes, car il est utile de consacrer solennellement le grands noms historiques, il est salutaire d'inspirer aux nouvelles générations un respectueux amour

pour les arts et les monumens de la patrie. (1)

Primitivement, « l'idée de la Colonne de Boulogne avait été conçue par les troupes du Camp de St.-Omer qui voulant offrir un témoignage éclatant d'amour et d'admiration envers Napoléon, avaient résolu d'élever un monument capable de résister aux siècles et d'attester à l'univers ainsi qu'à tous les âges leur dévouement et leur fidélité. ».

On ne sait que trop ce qui advint du conquérant et des conquêtes; quant à la Colonne, M. le ministre la guerre ayant chargé récemment M. Jules Saint-Amour de composer une notice sur ce gigantesque trophée, ce jeune écrivain, s'est empressé de faire la description de l'immortelle Colonne dans une brochure de quelques feuillets, rédigée avec talent et exactitude, et toute empreinte de nobles sentimens et de souvenirs glorieux. Nos lecteurs en jugeront par l'extrait suivant :

« La colonne du camp de Boulogne, l'un des plus beaux monumens des tems modernes, est située à une demi-lieue de marche au nord-est de cette ville, à l'extrémité de la jolie vallée de Terlincthum, sur la hauteur d'un terrein qui s'incline en forme d'amphithéâtre vers la mer, et d'où l'on découvre toute l'étendue de la plage et du détroit jusqu'aux côtes de l'Angleterre qui bornent l'horizon de ce vaste panorama. L'aspect imposant qu'elle présente attire continuellement la foule des étrangers, il n'est pas un cœur français qui, à la vue de ce magnifique édifice, ne sente un élan d'orgueil. Il a été destiné comme celui qu'on admire tous les jours sur la place Vendôme à perpétuer le souvenir des travaux de la grande armée, à immortaliser le nom de l'illustre chef qui la conduisit tant de fois à la victoire. Son origine remonte à 1804. A cette époque cent cinquante mille hommes environ, tant en troupes de terre, qu'en troupes de mer, se trouvaient réunis sur les côtes de l'Océan et de la Manche, pour effectuer une descente en Angleterre. L'armée navale était placée sous le commandement en chef de l'amiral Bruix. Le maréchal Soult commandait le camp de Boulogne et celui de St.-Omer, qui formaient le premier corps de cette armée d'expédition; et Ney, cette sanglante victime, commandait alors le camp de Montreuil; la réserve et les grenadiers étaient cantonnés dans l'arrondissement d'Arras, sous les ordres du maréchal Macdonald et du duc d'Abrantès. Parmi tous ces guerriers, il en était peu qui ne fussent déjà les favoris de la victoire! les uns s'étaient couverts de gloire à Fleurus, à Charleroy, à Jemmappes, à Valmy, à Wattignies; dans les célèbres journées des Pyramides, d'Aboukir, d'Héliopolis, de Sedmant; aux combats de Saléhyeh, de Monthabor, de Coraïm, d'Alexandrie; aux assauts de Jaffa,

(1) La délibération du conseil municipal de St.-Omer est du 6 février 1835.

de Saint-Jean d'Acre, aux siéges de Damiette et du Caire, au pont de Kehl; les autres avaient fait des prodiges de valeur à Montenotte, à Millésimo, aux ponts d'Arcole et de Lodi, à Rivoli, à Castiglione, à Tagliamento, et dans la fameuse journée de Marengo. Mais telle était l'idée de puissance formidable que donnait de son courage et sa bravoure, cette masse de vieux et d'illustres combattans, que l'Europe entière, déjà inquiète de son sort, se liguait dans l'ombre pour opposer le nombre à la la valeur, et on sait que la déclaration de guerre de l'Autriche, qui envahit à l'improviste la Bavière, notre alliée, ne tarda point à venir faire avorter les desseins que la France avait sur l'Angleterre. Ce fut quelques semaines avant cette impie déclaration, qu'eut lieu à Boulogne cette fête si solennelle de la première distribution des croix de la Légion-d'Honneur, fête qui a retenti dans toute l'Europe, et dont la colonne du camp est chargée aussi de porter le souvenir à la postérité. Nous aimerions à descendre encore dans tous les détails de cette grande solennité dont le récit électrisera toujours le soldat français; mais la limite que nous devons garder dans cette notice ne nous permet pas de les consigner tous. »

L'auteur raconte ensuite, effectivement avec des détails infiniment curieux, cette fête de l'institution de l'ordre de la légion-d'honneur. M. le docteur Bertrand, à qui l'on est redevable de l'histoire de Boulogne, avait déjà, après la révolution de 1830, publié une relation du même événement. Tous ceux qui sont restés fidèles au culte de l'honneur français, aimeront à comparer ces deux écrits qui ont des droits égaux à leur estime.

La première pierre de la colonne de Boulogne fut posée par le maréchal Soult, le 9 novembre 1804. Cet édifice, destiné après la restauration à rappeler le retour du roi dans ses états et le bienfait de la charte a été achevé sous les auspices favorables de Louis XVIII, et la dernière pierre y fut mise par M. Siméon, préfet du Pas-de-Calais, le 2 juillet 1821.

« La ville de Boulogne s'est chargée à perpétuité envers l'armée » de la conservation de ce beau » monument, et elle y a établi » dans l'enceinte à ses frais, un » joli pavillon pour un gardien » qu'elle paie des deniers de la » commune, à qui il est défendu » de rien exiger des personnes qui » visitent l'édifice. »

Nous félicitons vivement M. Jules Saint-Amour de son œuvre patriotique; déjà recommandable par ses opuscules littéraires, et avantageusement connu par son zèle éclairé efficace à embellir de ses productions et de celles de ses amis, les musées de ce département, notre intéressant compatriote ne fera qu'augmenter ses titres à la considération publique en vouant plus souvent sa plume élégante et facile à retracer les choses honorables de son pays natal.

H. P.

VIE ADMIRABLE DE MADAME St.-CLAIRE, fondatrice des pauvres clarisses, par F. François Hendricq, religieux de l'estroite observance de St.-François, père confesseur des clarisses de St.-Omer. *St.-Omer*, de l'imprimerie de la *vefve Charles Boscart*, au nom de Jésus, 1631, petit in-8°, pp. 1-350 et 42 non chiffrées.— François Hendricq consacre de bon cœur les petits travaux de sa vieillesse à ses chères filles, sans se dissimuler qu'il a entrepris un traité surpassant la capacité et faiblesse de son chétif esprit; « mais leur dit-il, vos ferventes prières et requêtes tant de fois réitérées m'ont contraint de produire et esclore ce noble bouton de rose qui a embaumé tout ce grand univers par l'odeur très-suave de ses vertus.... » Ses principaux guides ont été S. Bonaventure et Lucas Wadingus, historiographe de l'œuvre de St.-François. Le P. Hendricq avait « manié le gouvernement spirituel du couvent des pauvres clarisses de St.-Omer, passé plusieurs années, signament l'espace de ces trois dernières années.... » Là, se bornent les faibles renseignemens que nous avons pu réunir sur l'auteur; le style, la bonhomie, l'âge du P. François me feraient croire volontiers qu'il était frère cadet de Jean Hendricq qui a composé des mémoires fort intéressans de 1594 à 1625, sans jamais avoir appris ni grammaire, ni rhétorique, combien moins de dialectique. La biographie de la ville de St.-Omer cite un troisième auteur du même nom, vivant vers la même époque : elle le nomme Ange Hendricq, carme, auquel on attribue une dissertation sur le Portus Itius et qui était connu par sa relation du siége de St.-Omer, en 1638. J'avoue que le P. Ange Hendricq et ses deux ouvrages me sont inconnus et si je rencontrais un récit du siége de St.-Omer, par un carme du nom de P. Ange, je serais disposé à l'attribuer au P. Ange de Jésus, appelé ordinairement le P. Ange, espagnol religieux du couvent des Carmes-Déchaussés de St.-Omer, qui rendit de grands services pendant le siége par ses connaissances dans le génie et l'artillerie et après la levée du siége par son habileté comme négociateur. Jean de Cléty a terminé le livre de son ami François Hendricq par quelques poésies contre Terveere et en l'honneur de St.-Omer; déjà en tête de la vie de Ste.-Claire se trouve un sonnet du même Jean de Cléty (1) à côté des poésies de Sulpice

(1) La famille de Clety a fourni à St.-Omer quelques hommes qui ne sont pas sans mérite, mais sur lesquels nous ne savons presque rien : *Pierre-Joseph* a contribué au recueil de poésies latines, intitulé: *Rhetorum collegii S. Adriani oppidi Gerardimontani in Flandriâ poesis anagrammatica sub Quintino Duretio, Insulensi. Antverpiæ, P. Bellerus*, 1651, in-8°.-*Nicolas-Alexandre* a coopéré à la rédaction de l'édition corrigée de *Pharmacopœia Audomarensis*. 1689. in 4°. -*Joscio*, archiviste de St.-Bertin, a publié une dissertation hist. et critique sur l'origine et l'ancienneté de l'abbaye de St.-Bertin, etc. Paris, Guérin, 1737, in-12, 430 p. et une *Réponse aux observations générales* publiées contre cette dissertation. 1738, in-12, 53 p.

*

Bernard, docteur en l'un et l'autre droit et pasteur de Ste.-Aldegonde; de Jacques Dausque, pasteur de Gravelines, frère de Marie, abbesse des pauvres clarisses; de François Lavasche, frère mineur de St.-Omer; du prêtre Jean Haune, Audomarois (2) et d'André Boscart.

Le chapitre II traite de l'institution des frères mineurs. Le premier étendard de l'ordre séraphique, dressé en deçà des monts, le fut à Lens, en Artois, du vivant de St.-François par le bienheureux Pacifique, son disciple. Centrous (Saint-Tron?) arbora le second, l'année suivante 1220; six religieux allèrent s'établir hors des portes de Valenciennes en 1221; deux ans après Pacifique accepta un monastére aux faubourgs d'Arras; l'auteur arrive enfin à la fondation du couvent de St.-Omer et entre dans quelques détails qui pourront suppléer à l'excessive brièveté de Collet, (Notice historique de St.-Omer, 1830.)

De conven. Audomar. tract. — «Selon le rapport du révérendissime P. François Gonzague, général de l'ordre, depuis évêque de Mantoue, durant la vie de St.-François, fut édifié le couvent de St.-Omer, au pied du mont St.-Michel, vers la porte de Ste.-Croix. Chron. P. III. L. II. C. XXVI (quelqu'autre lui donne l'an 1233.)—«Ce monastère fut visité par S. Bernard et par le bienheureux Jean de Capistran. En ce couvent, fut célébré l'an 1447, le premier chapitre général par deçà les monts, après que les pères de l'observance furent séparez des P. P. conventuels et le R. P. F. Jean Maubert fut esleu commissaire et vicaire-général des P. P. de l'observance hors d'Italie et un autre, l'an 1475, et le vicaire-général fut le R. P. F. Jean Philippe. L'an 1477, à cause des guerres ledit lieu fut démoly et édifié dans la ville. »

Après le LVIIe et dernier chapitre se trouve une relation: De l'origine et naissance du couvent des pauvres religieuses de S. Claire, dans la ville de St.-Omer. p. 339-348.

Le couvent de Terveere fut saccagé en 1572, et les religieuses voyant que les troubles ne s'appaisaient pas, allèrent chercher un refuge dans le couvent qui, cent ans auparavant, avait envoyé une colonie fonder le monastère de Terveere. Neuf années s'étaient à peine écoulées que survint un édit ordonnant à tout prêtre, moine et religieuse de sortir de la ville et du marquisat d'Anvers dans les vingt-quatre heures. Effrayé d'un aussi court délai, le troupeau de Ste.-Claire monte sur une barque sans savoir sur quelles rives implorer l'hospitalité; mais bientôt la voix du pilote ramène l'espérance au milieu de ces femmes séparées: —« Filles, dit-il, en toutes les sept provinces ne se trouve place plus florissante en la Foi, ni plus dévo-

(2) Jean Haune ou Hanne qui avait été élu pasteur de Ste.-Aldegonde est auteur du chronogramme placé sur la tour de cette église avec dix-sept boulets, disposés en croix de Bourgogne après le siége de 1638. Il vivait encore en 1653 qu'il établit la confrérie de la Vierge douloureuse.

tieuse au service de Dieu que cell de St.-Omer, en Artois : car en ce lieu les catholiques, ecclésiastiques ou séculiers, sont reçus avec grande douceur, humanité et assistance.» Après une heureuse navigation, la barque aborde à Gravelines, où le gouverneur (3) accueille et encourage les religieuses exilées : Enfin, le 4 août 1581, le savant Jacques Pamèle, alors chanoine de N.-D. St.-Omer et archidiacre de Flandre, introduisit les 17 pauvres clarisses dans cette même ville, où quelques années auparavant, lui-même exilé et fugitif, avait trouvé une honorable hospitalité. On leur accorda ensuite une maison avec une petite chapelle qui avait appartenu autrefois aux *Cellebroer* (4) et où était le serment des grands archers. Philippe II prit ces religieuses sous sa protection, leur fit acheter ce premier établissement, avec d'autres propriétés avoisinantes, pour bâtir un couvent et se déclara leur fondateur. Le magistrat les reconnut en 1592 comme filles naturelles de la ville. Là s'arrête François Hendricq.

« L'an 1592, le dernier avril, dit Pierre d'Haffreingues dans ses mémoires inédits, les pauvres clarisses ont été admises dans cette ville (St.-Omer) pour toujours avec les conditions suivantes : qu'elles ne pourront prendre héritages, sans adveu de messieurs. Que le magistrat aura la justice temporelle et séculière en ladite maison. Que lesdites religieuses ne pourront être plus grand nombre que trente tant professes qu'autrement. »

L'ouvrage du P. Hendricq est devenu rare; l'exemplaire que j'ai sous les yeux est celui qui a été offert par Hendricq à Marie Dausque, comme le témoigne cette note autographe qu'on lit au bas du titre : *L'autheur* à la *R. Mère abesse :* il appartient à M. Alexandre Hermand, habile archéologue, qui prépare une histoire numismatique de la ville de St.-Omer. Il m'a semblé qu'il n'était pas inutile de dépouiller les ouvrages de piété des notes historiques qu'ils renferment et de les reproduire dans un recueil entièrement consacré à l'histoire de nos provinces pour que chacun puisse connaître facilement les faits épars dans un grand nombre de livres rares et que l'on dédaigne de consulter.

DUFAITELLE.

P. DU ROSIER. — Depuis long tems je désirais enrichir ma petite collection de poésies historiques de l'œuvre de P. du Rosier, j'espérais

(3) Valentin de Pardieu, sieur De Lamotte, mayeur en 1570, de St.-Omer, sa patrie, succéda dans le gouvernement de Gravelines à De la Cressonnière, tué au siège de Harlem en 1573. De Lamotte mourut au siége de Doullens, le 8 juillet 1595, et eut pour successeur, Philippe de Guernonval, son parent et héritier, créé baron d'Esclebecque le 21 janvier 1612.

(4) Ou plutôt *Cellebroeders*, nom flamand des religieux cellites ou alexiens, institués pour soigner les malades et les fous, servir les pestiférés et enterrer les morts. Collet rapporte qu'ils ont été expulsés de St.-Omer en 1524, pour cause de malversation après avoir demeuré dans la ville l'espace de 36 ans.

y recueillir des détails curieux sur les commencemens des guerres civiles dans le Boulonnais et ses environs au 16e siècle, en même tems que quelques notions biographiques sur ce poète gentilhomme qui me paraît avoir échappé aux recherches de nos biographes et de nos bibliothécaires les plus distingués : sous ce double rapport son opuscule m'a peu satisfait, mais d'un autre côté j'ai été bien dédommagé de ce désappointement: c'est un poème élégiaque où les malheurs de la France sont décrits en termes généraux sans application à des faits ou lieux particuliers, et, n'était le soin que du Rosier a pris de nous indiquer sur le frontispice de son livre la province où il est né, on le croirait, d'après de très faibles inductions à la vérité, de Paris, ville qu'il habitait sans doute, lorsqu'il publia l'ouvrage suivant qui est devenu fort rare :

DÉPLORATION
DE LA FRANCE
SUR LA CALAMITÉ DES DERnières *guerres ciuilles aduenues en icelle, l'an* 1568,
par P. du Rosier, *gentilhomme Bolnoys.*
à Paris, *par* Denis Dupré, *imprimeur, demourant en la rue des Amandiers, à l'enseigne de la Vérité.*
1568.

Un volume in-8° de 12 feuillets non paginés, caractères italiques.

Du Rosier mérite, parmi ses contemporains, une place honorable qui ne lui a sans doute manqué que par le petit nombre de vers qu'il a publiés. Je ne m'exposerai pas au reproche de partialité en offrant au lecteur un choix de vers heureux et faciles qu'on rencontre encore çà et là dans les œuvres les plus médiocres. J'ai préféré présenter un passage d'une certaine étendue avec ses beautés et ses tâches et qui a l'avantage de se terminer par un tableau de fêtes publiques :

Vous que l'ardeur de Mars échauffe dans les os,
Qui ne pouvés croupir au logis en repos
Que la trompette enflamme et qui plains d'allegresse
Fuyés comme la mort une oiseuse paresse,
Amoureus des combats, vous, ô vous qui brulés
De voir sur vostre dos craquer des corselés
Et qui n'avez plaisir que parmy les alarmes,
Dédiés vostre vie à de plus saintes armes,
Laissés vostre patrie à généreus soudars,
Et faites autre part flotter vos estendars :
Aymant plustost mourir qu'animer une guerre,
Une guerre si fiere en vostre propre terre :
Alés delà Madere, armés de bons vaisseaus,
Chercher comme Monluc des royaumes nouveaus,
Où seuls vous commandiés, où les riches provinces
Ne puissent reconnoistre autres plus nobles princes :
Où les prestres romains de cette région
N'opposent leurs décrets à la regition,
Alés, vaillans guerriers, alés, et si l'envie
D'illustrer vostre nom d'une immortelle vie,
Vos magnanimes cœurs épinconna (1) jamais,
Alés à la bonne heure, et nous laissés en paix.
Quel honneur vous sera-ce, alors qu'on viendra dire
Que vous aurés conquis un orgueilleus empire
Bien loin sous l'orient, et que le clair soleil
Levé, verra la France, et courant au sommeil ;
Que le lys florira doré de vostre gloire
Sur le Nil, sur le Gange ainsi que sur la Loire.
Alors que de plaisir, que de joye en nos cœurs,
Quand quelques-uns de vous s'en retournant vainqueurs,
Nous viendront raconter, combien de fortes villes,

(1) Anima.

De rivières, de mers, de campagnes fertiles,
Vous aurés subjugué : combien, dessus le bord,
Vos destres auront mis de barbares à mort.
Lors nous entrepressant, confus à leurs oreilles,
Sauterons de liesse, oyant telles merveilles,
Les suyvrons partout, les dirons bien heureus
D'avoir fait loin de nous tant d'actes généreus.
Les veillars recourbés, branlant leurs testes grises,
Iront faire sonner les cloches des églises.
Le peuple, à grande flotte, ira de tous cartiers;
Rendre graces à Dieu de moustiers en moustiers;
Les prestres au millieu de la tourbe pressée,
Vetus de surplis à la manche plissée,
Arengés en un chœur rediront plusieurs fois
Un cantique entonné d'une accordante voix:
Les matrones de race, avec leurs filles vierges,
Seront au fond du temple : et là tenant des cierges
En leurs dévotes mains, toutes à deus genous,
Priront humblement Dieu qu'il vous conserve tous.
Le service achevé les tourbes accourues,
Alumeront des feux aux principales rues,
Où le front couronné de lauriers triomfans,
Les péres égayés meneront leurs enfans
Qui tous couvers de fleurs, fils et filles ensemble,
(Ainsi que l'amitié chastement les assemble)
Rondissant de leurs mains un large circuit,
Iront dançant, chantant, jusques à la minuit.
Ils diront vos beaus faits, ils diront vos louanges,
Et n'y aura celuy, sur ces rives estranges
De toute vostre armée, il n'y aura celuy
Si petit d'entre vous, qu'on ne chante de luy.

Qu'on se reporte maintenant à l'époque où Du Rosier adressait cette allocution aux huguenots et l'on verra que la pureté d'élocution, l'élégante facilité et la noblesse de pensée du poète Boulonnais n'étaient pas choses à passer inaperçues si le tems lui avait permis de tenir les promesses de son début. On trouve quelques lignes au lecteur au recto du 2[e] feuillet dont le verso est occupé par un sonnet de Jacques Moyssant :

« Je t'ay voulu faire part de mes larmes, amy lecteur, que je verse à part moy sur la déploration du malheur de notre France et te semondre à semblable office de piété; mais je n'ai voulu te présenter l'ouvrage entier à ce coup, réservant la seconde et principale partie, qui est des présens troubles jusques à tant que j'aye plus notoirement sondé de quel œil et affection tu la recepvras; adieu. »

Cette seconde et principale partie a-t-elle vu le jour? je l'ignore, mais en attendant qu'un plus heureux explorateur de nos antiquités littéraires nous révèle la biographie du poète Du Rosier j'ai dû signaler son nom à l'attention du public lettré et placer un jalon sur la route que d'autres sont appelés à parcourir.

DUFAITELLE.

LE BARON FOURMENTIN (Jacques-Oudart), capitaine de navire, membre de la Légion-d'Honneur, né à Boulogne.

A l'âge de huit ans, 1772, le jeune Fourmentin perdit son père qui nourrissait une nombreuse famille du produit de sa pêche, et qui ne laissa pour tout héritage à son fils que sa pauvreté.

La richesse de celui qui n'a rien, c'est le travail; le jeune Fourmentin le comprit, et au lieu de traîner une vie lâche et sale, en tendant la main à la pitié, il se fit mousse de pêcheur, et à cet âge où

un enfant qui pourrait fournir à sa subsistance, serait un phénomène, Fourmentin était le soutien de sa mère et de ses plus jeunes frères.

Lorsqu'en l'année 1783, la guerre fut déclarée entre la France et l'Angleterre, le jeune Fourmentin fut désigné pour faire partie de l'escadre du comte d'Estaing, et il montra dans cette guerre tant de bravoure et de génie, qu'il parvint en peu de tems au grade de maître d'équipage.

Revenu après la campagne dans son pays natal, il reprit ses travaux ordinaires, la pêche, et se trouva bientôt assez riche, par ses économies, pour acheter une petite barque de pêcheur avec laquelle il affronta les tempêtes si communes dans le détroit de la Manche, et se fit ainsi à ce rude apprentissage du métier de marin dans lequel il devait s'illustrer par la suite. Chez Fourmentin, la bienfaisance égalait le courage. Son travail assura le bien-être de sa famille; et son intrépidité sauva la vie à de nombreux naufragés.

Un jour la mer était en fureur, et les vents soufflaient fort. Un bâtiment allait disparaître dans les flots. Tous les pilotes refusaient de sortir. Fourmentin s'indigne de cette conduite; seul il se précipite dans la mer; gagne le bâtiment à la nage, et le ramène au port en lui servant de pilote.

Un autre jour que la tempête l'avait surpris au milieu de la mer sur son frêle esquif, il se mit à l'abri en mouillant à une rade sûre. De là, il aperçoit un navire battu par les flots en fureur. Il propose à ses compagnons d'aller au secours de cet équipage prêt à périr. Tous acceptent et l'on se dirige sur le bâtiment en danger.

Il fallait l'habileté du capitaine Fourmentin pour essayer d'aborder ce navire sur une mer aussi agitée; et il l'aborda de manière à donner aux malheureux marins qu'il allait secourir, le tems et la facilité de sauter sur son bord. Un instant après le vaisseau était englouti! Comment peindre la situation de ces deux équipages entassés, dans une frêle barque que les flots battaient avec furie et qui menaçait à chaque minute de sombrer sous la charge trop pesante qu'elle contenait. La tempête était d'une violence dont les matelots n'avaient pas vu d'exemple. Gagner le port était impossible; gagner la pleine mer, c'était la mort au fond de l'Océan; échouer sur la côte, c'est ce que Fourmentin ordonna aux deux équipages; et la barque y échoua, et grâce à l'habileté, au sang-froid, au bonheur de notre intrépide marin, aucun homme ne périt. Une médaille en argent qui rappelait cette belle action et le jour où elle avait eu lieu, fut décernée par le Gouvernement au brave Fourmentin et à ses compagnons.

En 1793, la guerre ayant recommencé entre la France et l'Angleterre, Fourmentin dût à son intrépidité, le commandement d'un navire. Son début ne fut pas heu-

reux ; il fut fait prisonnier contre la côte d'Angleterre, vingt-quatre heures après sa sortie de Boulogne. Mais sa captivité ne fut pas longue; il s'échappa de prison, revint en France, reçut le commandement d'un autre navire mieux équipé que le premier, et pour premier fait d'armes enleva et ramena peu de tems après, avec l'aide du brave capitaine Duchesne, de Boulogne, l'escorte d'un convoi Anglais de soixante navires marchands. Cette brillante capture rendit le nom de Fourmentin célèbre jusque chez nos rivaux, et le directoire récompensa cette action éclatante par le don d'une paire de pistolets d'honneur.

Il nous est impossible de citer tous les faits glorieux qui font l'illustration du capitaine Fourmentin. Qu'il nous suffise de dire, à l'honneur des marins du Pas-de-Calais, que dans le cours de sa carrière maritime, Fourmentin a pris à l'Angleterre cent huit navires, dont 99 ont été ramenés par lui dans les ports de France.

De si beaux services méritaient au capitaine Fourmentin l'honneur qui lui était réservé, d'être choisi par Napoléon pour le débarquer sur la côte de cette Angleterre, dont le héros méditait alors la conquête. C'est à cette époque du camp de Boulogne que Fourmentin reçut de l'Empereur la croix des braves.

Ici se termine la vie périlleuse de notre illustre marin. Depuis 1806, il habite Boulogne, chéri des siens auxquels il a tant donné; aimé et estimé de tous à cause de son courage et de ses vertus ; encore tout plein d'amour pour la gloire de sa patrie et pour la liberté des peuples, ces deux sentimens qui ne meurent pas dans une âme plébéienne qu'a nourrie l'humanité, qu'a échauffée la victoire.

AZINCOURT. — M. Jules Janin a raconté, dans la troisième leçon de son cours à l'athénée, sur l'Histoire du Journal en France, une anecdote qui a paru digne d'être recueillie. « Il y avait en 1815, dit-il, dans un château de la Vendée, un officier anglais qui reçut dans ce château la plus complète et la plus généreuse hospitalité. Après un long séjour dans cette noble maison, l'anglais voulant laisser à ses hôtes un témoignage de reconnaissance, leur envoya une magnifique gravure anglaise qui représentait le roi Jean rendant son épée aux anglais. A la vue de cette gravure, la dame de la maison, justement offensée, renvoya au capitaine patriote le même cadre dans lequel était la *capture du roi Jean*; seulement dans ce cadre elle plaça le portrait de la pucelle d'Orléans, cette honte éternelle de l'Angleterre! Voilà dit M. Janin, un des meilleurs articles de journal qui aient été faits depuis bien longtems. En effet, l'anglais s'avoua vaincu par la belle dame qu'il avait voulu humilier jusque dans ses présens. »

N'en déplaise cependant à M. Ja-

nin et à l'éditeur du *Mercure de France*, je crois l'anecdote apocryphe, ou plutôt c'est une contrefaçon évidente d'une anecdote bien connue dans notre département. Voici comment la rapporte M. Mazas qui venait de visiter les lieux dont il parle.

« En 1816, un officier supérieur anglais, dont le régiment était cantonné à St.-Pol, vient visiter le champ de bataille d'Azincourt ; ayant appris par la voie publique que la Gacogne avait servi de sépulture à une grande quantité de guerriers français, il s'imagina d'y faire des fouilles ; à cet effet, il amena un bataillon et commença ses recherches qui eurent des résultats immenses. Il trouva quantité de pièces d'or des règnes du roi Jean, de Charles V et de Charles VI, car les vainqueurs n'avaient point eu le tems de dépouiller les chevaliers français, qui furent jetés dans la fosse tout habillés ; d'ailleurs, à cette époque, dépouiller les morts était regardé comme une profanation ; on n'en usait ainsi qu'à l'égard des infidèles. Pendant tout le tems que durèrent ces fouilles, cet officier anglais habita le château de Tramecourt, dont les maîtres étaient absens ; il s'y conduisit fort honorablement, et en le quittant, il attacha à la tapisserie du salon une magnifique gravure anglaise représentant Henri V, le vainqueur d'Azincourt, paré de tous les insignes d'un roi de France ; il ordonna aux gens du château de la remettre en cadeau, de sa part, à madame la marquise de Tramecourt, lorsqu'elle reviendrait chez elle. Cette dame arriva peu de jours après et trouva le présent un peu singulier ; elle envoya sur le champ un de ses domestiques à St.-Pol, pour remettre à à cet officier une lettre dans laquelle Madame de Tramecourt témoignait son regret de ne lui avoir pas fait les honneurs de son château et le remerciait de son cadeau, en le suppliant d'accepter en échange une autre gravure, c'était le portrait de Jeanne-d'Arc : l'officier répondit en homme de bonne compagnie et s'avoua vaincu. » (Vies des grands capitaines français du moyen-âge, T. VI. p. 374. 1828). Il est ici question du général Woodford, alors colonel d'état-major qui paya le droit de fouiller l'une des fosses de la Gacogne ; son heureuxs succès lui donna l'idée de fonder une magnifique collection spéciale qu'il appela le *Musée d'Azincourt*. Il a présenté au prince régent un plan très détaillé qu'il a levé de la plaine et de ses environs.

Les premières opérations de la fouille n'avaient pas été conduites d'une manière convenable ; le sous-préfet de St.-Pol réclama, et les ossemens furent soigneusement recueillis et placés dans des cercueils. Nous venons de voir M. Mazas faire bon marché de Monstrelet et de St.-Remy, pour se donner le plaisir de louer le pieux respect que nos pères devaient avoir pour les morts ; voici venir M. A. Hugo qui

ne se pique pas d'une telle scrupuleuse exactitude sur des faits connus de tous : « C'est dans l'arrondissement de St.-Pol que se trouve le champ de bataille d'Azincourt, théâtre d'un des plus grands désastres des armées françaises au moyen-âge. Lorsqu'en 1815, par suite des chances de la guerre, les anglais occupèrent de nouveau et momentanément le pays, quelques uns de ces étrangers voulurent, pour satisfaire une avide curiosité, fouiller cette plaine fatale où avaient été déposés les cadavres des chevaliers français. Un honorable fonctionnaire, M. Gengoult, aujourd'hui sous-préfet de St.-Omer, s'opposa avec énergie à l'exécution d'un projet impie, et fit respecter les cendres des guerriers malheureux. Il est triste de penser que de si dignes magistrats ne se soient pas montrés dans tous les pays. »

D. F.

VICTOR LEFEBVRE. — Victor Lefebvre est né à Lille en 1811. Son enfance n'offre rien de ces singularités qui souvent entourent le berceau du talent. d'une constitution physique délicate „il atteignit péniblement sa dixième année ; seulement alors le génie musical se révéla en lui. A peine était-il initié aux premières notions de l'harmonie, qu'enfant il voulut composer; il tenta de mettre en musique plusieurs fragmens des tragédies de Racine, et, chose digne de remarque, pas une faute de régle ne se trouva dans ces essais ! Lille vit cinq fois son jeune front couronné des palmes académiques ; il était alors élève du conservatoire de cette ville. Il en partit en 1825 pour aller continuer son éducation à Paris. Là, de plus grands succès l'attendaient ; il obtint le premier prix de contre-pointe et de fugue. Telle est l'estime que Chérubini avait pour lui, telle est la supériorité qu'on lui reconnaissait, qu'on le chargea de substituer Reicha et de professer en son absence, le cours d'harmonie. Fatigué des entraves que toujours on oppose au mérite, Lefebvre s'en affranchit, et vint en 1832 préparer à Douai cette grande destinée qu'il voulait et que son génie aurait conquise ! Il enseigna le violoncelle à notre académie ; mais, obéissant à son idée chérie, il renonça bientôt au titre de professeur pour se livrer entièrement à ses inspirations, à cette voix intérieure qui lui criait: « Va... la gloire est au bout du chemin ! »

Veut-on savoir ce que pensait de lui un grand maître, Lesueur, dont le témoignage est bien plus puissant que toutes nos paroles. Voici ce qu'il écrivait en 1832, quand Lefebvre n'avait pas encore 21 ans ! « Je suis enchanté que vous » vous plaisiez où vous êtes, et sur» tout que votre musique ait eu le » succès qu'elle mérite ; car je ne » crains pas de le dire, vous avez » tout ce qu'il faut pour vous dis» tinguer ; il ne vous manque que » de savoir bien diriger le feu, l'ins» truction et l'imagination que vous » possédez....

...... » Si vous avez du courage, » si vous continuez à travailler et à » suivre la bonne route, je vous » prédis de beaux succès, même à » Paris, où la fatalité ne planera » pas toujours sur vous, soyez-en » sûr......

» Quand vous viendrez nous voir, » nous vous recevrons comme l'un » de nos enfans ; car j'accepte vo» lontiers le titre de votre père en » musique...... »

L'école allemande était celle pour laquelle Lefebvre se sentait plus de prédilectionsa; nature l'y appelait. Pleines de chants, pleines de science, ses compositions sont l'expression de son âme ; elles respirent le feu qui la consumait. Il laisse six symphonies, deux ouvertures, des cantates, des chœurs, des septuor, des quintetti, des trio, des études pour violoncelle, des quatuor (dont un grave), et un grand nombre de romances. Dans tous ces ouvrages, on aperçoit la présence du génie. Il achevait aussi un grand opéra dont les deux premiers actes sont écrits avec toute la verve qu'il imprimait à ses mélodies, à son instrumentation, et surtout avec cette connaissance parfaite de la scène, cette pureté de style qui d'ordinaire n'appartiennent qu'à une vieille expérience.

Le 20 mars 1834, Victor Lefebvre mourut ; il finit une vie si jeune, si belle et déjà si remplie! Quelques heures avant sa mort, dans un de ces instans de fièvre, de délire, on l'entendait murmurer encore : *mon opéra.... mon pauvre opéra!*

ARMOIRIES DES LANNOY. — Des actions généreuses, des faits d'armes brillans ont été souvent l'occasion de quelques-uns des ornemens qui enrcihissent les armoiries des anciennes familles, ou le motif des emblêmes qui relèvent leurs écus. L'explication de ces marques d'honneur est la partie la plus intéressante et la plus honorable de l'histoire des nobles maisons, et celle à laquelle les derniers descendans devraient le plus tenir. Nous avons un exemple remarquable d'une belle action appartenant à notre contrée dont le souvenir se trouve consigné à jamais dans un ornement des armoiries de la maison des Lannoy d'Ameraucourt, dont l'écu est entouré d'une chaîne d'or de vingt chaînons, pour le motif consigné par Pierre Mathieu en la Vie de Louis XI et rapporté dans les termes suivans, par Adrien de la Molière en son recueil de plusieurs nobles et illustres maisons du diocèse d'Amiens et des environs, 1630, in-4°.

« L'an 1477, comme le roy Louis XI eut pris la ville de Hesdin par les moyens que luy en donna Philippe de Crève-Cœur, Raoult de Lannoy fut envoyé de son père Flammeng, seigneur de Lannoy, gouverneur de la place (lequel s'estoit retiré au chasteau) pour parlementer et faire sa composition. Sa majesté qui vit ce jeune gentil-homme tout crasseux de poussière, et sueur, provenant de travail, bien formé de ses mem-

bres, et quant et quant éloquent et disant des mieux, le prit en affection, si qu'elle luy accorda tout ce qu'il demandoit, et le retint dès-lors à son service; cette ville et chasteau rendus, le roy poursuivant sa pointe, vint à Quesnoy-le-Comte, où la brèche estant faite, le jeune Raoult de Lannoy désirant donner quelque bonne impression de soy à son advenement à la cour, commença le premier à remper par le débris des murailles, et, parmy les flammes du tonnere des arquebusades, à venir aux mains si valeureusement, que la place fut emportée d'assaut, et le roy admirant son courage, s'écria tout haut qu'il estoit trop ardent, et fallait l'enchaisner : cela rapporté au jeune gentil homme, il en eut quelque appréhension, mais sa majesté l'ayant envoyé quérir, luy dit : « *Pasques Dieu! mon amy, vous estes trop furieux en un combat, je vous veux enchaîner pour modérer votre ardeur : car je ne vous veux pas perdre, désirant me servir de vous plus d'une fois.* » Et sur ces paroles luy jetta au col une grosse chaisne d'or composée de vingt chaisnons, de la valeur de cent escus pièce, et le fit sur l'heure capitaine d'une compagnie. »

Cette chaîne figure aujourd'hui autour des armoiries de la maison de Lannoy; c'est ce dont on peut se convaincre en visitant l'église des cordeliers d'Amiens, si tant est que les pierres blasonnées qui y existaient du tems d'Adrien de la Molière, y soient encore.

A. D.

LE PARATONNERRE ET ROBESPIERRE. — M. de Vissery de Boisvallé, grand amateur des sciences physiques à St.-Omer, avait fait l'expérience d'un paratonnerre sur sa maison, rue du Marché-aux-Herbes, n. 76, au mois de mai 1782. Les échevins de cette ville, sur les instances des voisins, mal à propos alarmés, avaient prescrit au propriétaire la descente de cette machine dont ils n'avaient pu encore apprécier les merveilleux effets. La sentence des échevins ne tarda pas à être réformée par arrêt de l'autorité supérieure, du 31 mai 1783. Cette affaire eut du retentissement dans toute la France. L'avocat au conseil d'Artois qui était venu à St.-Omer pour prêter son ministère à M. de Vissery, était alors de la médiocrité la plus vulgaire; son nom n'avait pas même dépassé les limites de sa province. Né à Arras en 1759, orphelin sans ressource, il avait charmé par son intelligence précoce et ses bonnes dispositions M. de Conzié, qui l'envoya au collége de Louis-le-Grand, à Paris, et solda généreusement ses dépenses. Ce prélat avait été sacré évêque de St.-Omer en 1766, et nommé ensuite à l'évêché d'Arras en 1769.

Le laborieux artésien, dans le plaidoyer qui lui fit gagner son procès, exalta les vertus et la bonté de Louis XVI. Le 25 novembre de cette année 1783, il fut admis au nombre des membres de l'Académie d'Arras. Le 21 avril suivant, il y prononça son discours de ré-

ception, dans lequel il entreprit de prouver l'origine, l'injustice et les inconvéniens du préjugé qui fait rejaillir sur les parens du criminel l'infamie attachée à son supplice. Ce discours, envoyé peu de tems après avec quelques additions à la société des sciences et des arts de Metz, y obtint le prix proposé et fut couronné par cette compagnie le jour de St.-Louis. Bientôt, l'auteur fit partie de la réunion poétique des Rosati, et Lacretelle aîné le qualifia dans *le Mercure* de *bon jeune homme*, car il manifestait tant de sensibilité qu'il se démit des fonctions de bailli de son évêque pour ne pas être exposé à prononcer la peine de mort.... Quelques années s'écoulèrent: lors des élections de l'assemblée constituante, le médiocre avocat des paratonnerres l'emporta de quelques voix sur le savant Herman-Louis-Bertin Martin de St.-Omer. Le démon de la jalousie sociale remplit alors toute son âme et le couvrit d'un manteau d'utopies les plus extravagantes et les plus féroces... 1793 arriva: le roi de France ne fut plus à ses yeux que le plus grand de tous les criminels! Sur les débris du trône et les pieds dans le sang, il aspira ensuite à la dictature la plus affreuse; s'il se rappela son modeste triomphe dans notre cité, ce fut pour poursuivre à outrance celui qui l'avait présenté au serment d'avocat, l'audomarois Liborel, son patron... Il voulut encore, à l'apogée de sa prospérité terrible, proscrire tous les savans, tous les gens de lettres, tous les artistes et les érudits, ce qui n'empêcha pas la rédaction d'une adresse célèbre par quelques uns de nos compatriotes, éloquens et dévoués; la tête de ce personnage tomba le 28 juillet 1794!

Cet homme était Maximilien de Robespierre! H. P.

LA PARTIE MAHAUD. — Cette singulière coûtume s'est éteinte au milieu du siècle dernier et ce nom populaire disparaîtra bientôt comme l'aumône qu'il désignait, puisque les historiens Boulonnais ne l'ont pas cru digne de figurer dans leurs ouvrages. Nous avons parlé différemment et nous empruntons les lignes suivantes à un témoin oculaire, Marin Bailleul, vicaire de Notre-Dame de Calais et curé de Sangate, passé de vie à trépas le 30 juillet 1639. La bibliothèque publique de Calais possède le manuscrit autographe de Bailleul; cet ouvrage inédit, cité, mais non pas toujours consulté ou mal consulté par tous ceux qui se sont occupés de notre histoire, est intitulé. *Antiquitez plus remarquable de la ville et pays de Calais et pays reconquis*, in-folio, 128 feuillets d'une écriture serrée. La mort a sans doute interrompu Marin Bailleul dans son travail, car il ne va pas au-delà de l'exécution des prétendus conspirateurs qui voulaient livrer Calais aux anglais en 1563, liv. VI, ch. VI.

Mahaud, comtesse de Boulogne, veuve de Philippe *Hurepel*, fils de Philippe-Auguste, et épouse ré-

pudiée d'Alphonse III, roi de Portugal, mourut sans laisser de postérité le 14 janvier 1258, après de longues années passées dans le deuil et les larmes. Les églises qu'elle avait agrandies ou enrichies, les hôpitaux qu'elle avait fondés ou restaurés ne furent pas oubliés au jour de sa mort.

« Entre les legs et les dons qu'elle a faits, tant aux pauvres qu'aux églises, il ne se trouve rien, dit Marin Bailleul, de plus recommandable que la fondation faite à l'église Nostre-Dame de Boulogne, a laquelle elle a donné le *bois* et *Moulin-l'Abbé*, moyennant une aumosne générale le jour de son décès qui est le jour de la feste du nom de Jésus 14e de janvier, où l'on donne un pain du poids de 12 onces avec un hareng-soret à chaque personne et se trouve une si grande multitude de peuple qu'on y vient de plusieurs endroits; car cette comtesse avait une si grande affection pour cette œuvre de charité qu'elle obtint de sa sainteté des belles indulgences pour ceux qui la viendraient recevoir. C'est pourquoi petits et grands, pauvres et riches y venoient à la foule, comme il se pratique encore à présent où l'on a bien de la peine à se démeler parmi la grande presse qu'il y a. Cette pieuse dame a seulement requis par son testament que chaque personne qui prendrait cette aumosne aurait à dire: *Dieu veuille avoir l'ame de la bonne dame*! Depuis quatre cents ans cette dévotion s'est toujours pratiquée audit jour et l'aumosne se nomme la *Partie Mahaud*, c'est-à-dire la portion qu'elle s'est réservée sur le bien qu'elle a laissé à l'église de la très-sainte Vierge, où en ce jour se chante son annuel comme elle l'a ordonné par autre fondation particulière; laquelle estant achevée se fait l'aumosne susdite. »

D. F.

LE VILLAGE DE LOOS. — Situé à une lieue de Lille, près des rives de la Haute-Deûle, dans un des cantons les plus agréables, les plus fertiles et les mieux cultivés du pays, Loos, suivant la tradition, était, au XIIe siécle, le triste séjour de deux pauvres familles; encore ces malheureux avaient-ils déserté leurs chétifs réduits devenus inhabitables par suite des inondations (1) et des tempêtes qui, vers l'an 1140, désolèrent les quartiers de Weppe et de Mélantois. La famine et la contagion avaient suivi ces désastres: et le sage gouvernement du comte de Thierri ne pouvait apporter que de faibles remèdes à un si triste état de choses. Il fallait que les consolations et les secours vinssent de plus haut.

Saint Bernard avait établi tout récemment ses moines laboureurs dans les landes incultes de Vaucelles que lui avait cédées Hugues d'Oisy, terrible et redouté sei-

(1) « Au tems piteux dans lequel décéda
Louis-le-Gros; la mer tant excéda,
Qu'elle engloutit grant part de ferme terre,
Et maints gros bourgs en Flandre ruina. »
RÉNÉ MACÉ, *religieux de Vendôme*.

larmes pour les misères humaines, se surprenaient à pleurer sur les désastres qu'elles ne pouvaient suspendre. Marie devint alors, comme toujours, leur refuge propice. Il fut décidé que tous les habitans valides de la maison, hommes et femmes, iraient demander merci pour leurs frères moribonds et pour eux, à Notre-Dame-de-Grâce. Le débile cortége se mit en marche sous la conduite des sœurs de charité; le tems était affreux; le vent et la pluie frappaient sans pitié ces faibles pélerins; il y avait de quoi affliger et faire murmurer la froide raison. On arriva, l'on pria et l'on revint consolé.

L'enfance et la vieillesse
Sont amis du Seigneur.

Il est constaté par les registres de l'état-civil, qu'à dater de ce jour, la mortalité se mit à décroître très sensiblement, et que l'épidémie disparut bientôt de ce vaste hospice, tandis qu'elle continua de sévir dans d'autres hôpitaux et dans la ville. Expliquera le fait qui pourra.

La nouvelle église de Loos a été achevée cet été. Bâtie d'après les dessins et sous la direction de M. Benvignat, jeune architecte plein de goût, plein d'amour pour son art, elle répond en tout point aux désirs des ames charitables qui l'ont fait élever. C'est une très jolie église champêtre, d'un style pur, élégant, et si l'on osait le dire, virginal. On a voulu que tout fût doux, tempéré, lumineux dans ce temple dont le nom lui-même a tant de douceur et d'attrait.

(*Emancipateur.*)

ANECDOTES. — Le recueil du président Bouhier contient plusieurs anecdotes qui sont du ressort des *Archives du Nord.*

— M. Bouhier avait ouï dire à un confident du duc de Bourgogne que ce qui l'avait empêché de secourir Lille qui était assiégée par le prince Eugène et le duc de Marlborough, quoiqu'il l'eût pu, étant à la tête d'une belle armée, c'est que le roi avait promis à la Maintenon de déclarer son mariage secret si le siége de Lille était levé, et qu'il aima mieux la laisser prendre que de voir le roi tenir sa promesse.

— Après la bataille de Fontenoy, M. le maréchal de Noailles dit à celui de Saxe, qui, tout hydropique et tout incommodé qu'il était, avait fait des merveilles dans cette action dont il eut tout l'honneur: « Monsieur, vous êtes le seul que la gloire ait désenflé. » Ce mot fut applaudi de toute l'armée.

— Le roi passant à St.-Omer, l'évêque de cette ville voulut dire une grand'messe en sa présence, mais il était si peu accoutumé à en chanter qu'il craignait de n'en pas sortir à son honneur; il chanta pourtant la préface tant bien que mal; sur quoi un de ses aumôniers, pour l'encourager, lui dit, pendant qu'il s'essuyait: « Allons, monseigneur, cela ira bien, vous vous êtes tiré à merveille de la préface. » — « Oui, « répondit le bon prélat, » je me suis tiré de la préface, mais ce sera le diable au pater. »

LEGS WICAR. — Les objets d'art que notre illustre compatriote, feu M. le chevalier Wicar, a légués à la ville de Lille, sont renfermés dans cinq caisses; quatre sont arrivées. La cinquième, qui est la plus précieuse et qui contient un grand nombre de dessins originaux des plus grands maîtres de l'Italie, est encore à Rome, ou, dans ce moment, dirigée vers sa destination définitive.

Les quatre caisses ont été ouvertes le matin 11 octobre, en présence de M. le préfet, de M. le maire, de MM. les adjoints et d'un certain nombre de membres du conseil municipal et de citoyens amateurs des arts.

Cet envoi a franchi, en bon état, de grandes distances, et donnera lieu à peu de réparations.

La caisse n° 1 contenait, roulés sur un cylindre, les cartons du grand tableau du *Fils de la veuve de Naïm*, chef-d'œuvre de M. Wicar.

Les cartons sont eux-mêmes des monumens, et ils se font surtout remarquer par le grandiose et la sévérité du dessin, caractère de l'école de David dont M. Wicar fut le premier élève. Ces cartons sont pour nos écoles académiques de très-importans sujets d'études.

Dans la caisse n° 2 s'est trouvé:

1° Le portrait de M. Wicar, peint par lui-même sous le costume espagnol.

Ce portrait est d'un beau coloris et la ressemblance est parfaite. La ville de Lille verra avec plaisir son musée orné du portrait de l'un de ses enfans les plus distingués.

2° Un tableau de chevalet, sujet romain, et une gravure du même tableau.

La troisième caisse était remplie de divers objets d'antiquités ou de curiosités, parmi lesquels on distingue le buste antique de Marcus-Brutus, en marbre, le buste d'une jeune fille, d'une admirable expression et modelé en cire, rareté qu'il importe beaucoup de conserver; cette cire remonte à un tems très-éloigné; des émaux de Bernard de Palissy et autres maîtres; une jolie statuette de Mercure; un bas-relief antique; des terres cuites d'une bonne conservation; un petit trépied antique très-agréable, etc., etc.

La quatrième caisse, d'une longueur de plus de 36 pieds, contenait le tableau de prédilection de M. Wicar et qu'il regardait comme son chef-d'œuvre, c'est celui du *Fils de la veuve de Naïm*. Cette vaste composition n'a été que légèrement altérée sur l'un de ses bords. A en juger au premier coup-d'œil, elle reproduit au moins 50 figures. C'est une œuvre colossale et qui atteste les études les plus laborieuses. Les figures du premier plan ont de huit à neuf pieds.

Ce tableau ne pourra être apprécié tout ce qu'il vaut, que lorsqu'il

aura été nettoyé et placé de manière à ce que son ensemble puisse être saisi. Il a été terminé à Rome en 1816.

Ce prodigieux travail atteste un maître digne de sa réputation, et justifie la grande fortune de M. Wicar.

Nous oublions de dire que parmi les dons faits par M. Wicar à ses concitoyens, se trouve sa croix de chevalier de l'ordre royal des Deux-Siciles. C'est un noble sentiment qui a porté ce grand artiste à faire hommage de ses honneurs à sa ville natale.

On sait que M. le chevalier Wicar a de plus ordonné qu'on prélevât sur sa fortune la somme nécessaire pour fonder à Rome quatre bourses en faveur de jeunes Lillois qui désireraient se perfectionner dans cette capitale des arts. (*G. de Flandre.*)

EUSTACHE DE ST.-PIERRE ET LES ANTIQUAIRES DE LA MORINIE. — Le généreux dévouement des Calaisiens, l'une des plus belles pages de l'histoire de France, a rencontré çà et là de rares détracteurs, depuis l'immense succès de la tragédie de Du Belloy. Un homme de science, de Bréquigny, qui venait d'explorer une partie des archives d'Angleterre, comme envoyé du gouveruement français, attaqua l'authenticité du récit de Froissart, en s'appuyant sur des lettres d'Edouard III, qui contiennent des donations importantes en faveur d'Eustache de St.-Pierre, dont les biens avaient été partagés entre la reine et plusieurs seigneurs anglais. Ce n'est qu'une quinzaine d'années plus tard que de Bréquigny présenta à l'Académie des Inscriptions un mémoire dans lequel il réunit tout ce que sa patiente érudition avait pu recueillir de plus favorable à son opinion; mais le silence de quelques historiens ne paraît pas une raison suffisante pour détruire la confiance que mérite le célèbre chroniqueur du XIVe siècle, et les critiques les plus éclairés, tout en rendant justice au travail de Bréquigny, ont rejeté ses conclusions.

C'est dans cet état que la Société des Antiquaires de la Morinie a trouvé la question, lorsqu'elle a pris la résolution de la proposer au concours pour 1835. Lundi soir a eu lieu la séance publique dans laquelle les prix ont été décernés, et la Société a couronné le concurrent qui s'est plu à déchirer la page où Froissart a célébré l'héroïsme de nos ancêtres. Les journaux n'ont pu nous apporter encore aucun détail; mais en attendant que le public puisse prononcer son jugement sur le lauréat et sur l'Académie elle-même, il nous importe de recueillir les bruits qui nous sont parvenus.

Deux mémoires ont été présentés sur la question d'Eustache de St.-Pierre et de ses généreux compagnons, l'un pour l'affirmative, l'autre pour la négative. On a eu alors l'occasion de remarquer que le sujet avait été mal choisi; le travail des concurrens était faible et ne présentait rien de nouveau; la

première impression fut qu'il n'y avait pas lieu à décerner de prix. Cependant la Société s'est partagée sur le point fondamental de la question ; des débats assez vifs ont éclaté dans son sein ; on se passionna, et les membres qui avaient adopté la négative étant les plus nombreux, ne trouvèrent rien de mieux pour le triomphe de leur opinion que de décerner la couronne à celui qui pensait comme eux. La minorité, forte de onze membres, n'a cédé qu'à regret la victoire à ses quatorze adversaires; et ne voulant accepter aucune part de responsabilité dans cette affaire, elle a décidé qu'elle ferait imprimer les opinions écrites que deux de ses membres ont lues en assemblée génerale, avec l'adhésion motivée des neuf autres.

.... Le lauréat dont la Société des Antiquaires de la Morinie vient de ceindre le front des palmes académiques est un jeune homme né à Calais en novembre 1816 : c'est M. Clovis-Belard (Victor-Auguste), que les journaux de St.-Omer nomment mal à propos tantôt Clovis, tantôt Baulart Clovis.

Le *Mémorial Artésien* du 24 contient sur cette séance un article étendu, d'où nous extrayons ce qui suit :

« M. le secrétaire perpétuel fait un rapport sur les travaux de la Société pendant l'année. Il le termine en disant que sur les trois questions proposées pour le concours de 1835, il n'a été répondu qu'à une seule, celle qui a pour objet *Le dévouement d'Eustache de St.-Pierre et de ses compagnons, au siége de Calais*, et qu'après maintes discussions dans le sein de la compagnie, une majorité de 14 voix contre 11 a prononcé que la médaille serait décernée à l'auteur du mémoire qui a révoqué en doute ce fait historique.

» A ces mots, un mouvement de surprise se manifeste dans l'auditoire, et plus d'un assistant s'étonne qu'une société française puisse couronner un ouvrage qui tend à effacer de notre histoire un des plus beaux traits qui honorent les annales de notre nation. On écoute cependant avec attention divers fragmens du mémoire, lus avec chaleur par M. le secrétaire, et bientôt le lauréat, M. Clovis, de Calais, s'avance au bureau pour recevoir des mains de M. le président la médaille d'or que lui décerne la Société. »

La majorité de la Société des Antiquaires, ne voulant pas rester sous le coup de la réprobation qui s'élevait de toutes parts, a tenté d'adoucir l'effet que sa délibération avait produit ; *l'Audomaroise* fut invitée à donner une grande publicité à une œuvre apologétique dont on se promet les plus heureux résultats. Nous lisons en effet dans son numéro du 26 l'explication suivante, que nous enregistrons pour y recourir au besoin.

« Le secrétaire termine son rapport par quelques mots sur les deux mémoires envoyés au concours, en réponse à la question

sur le dévouement d'Eustache de St.-Pierre et de ses compagnons, au siége de Calais, en 1347. L'un des deux mémoires n'a point été jugé digne du prix, parce qu'il se contentait d'admettre le fait comme constant, sans entrer dans aucune discussion. L'autre, au contraire, avait opposé, les unes aux autres, les diverses autorités pour et contre ce fait historique, et sans oser tirer une conséquence immédiate, il semblerait pencher pour la négative, en attendant la preuve du contraire.

» M. le secrétaire perpétuel explique, de la manière la plus précise et la plus claire, que la Société, en couronnant ce second mémoire, ne regarde nullement le dévouement d'Eustache comme controuvé, et ne prétend point dépouiller nos voisins de Calais d'un trait héroïque qui les honore; que si elle adjuge le prix à son auteur, c'est parce qu'il s'est livré à de nombreuses recherches, et que son œuvre, comparée avec le premier mémoire, lui est infiniment supérieure; elle déclare enfin qu'elle proteste formellement contre toute interprétation qui tendrait à induire de son jugement la moindre conséquence en faveur de l'une ou de l'autre opinion. »

D. F.

M. BACHELET. — La magistrature française vient de perdre son doyen d'âge et d'ancienneté. M. Bachelet, juge au tribunal civil de St.-Omer, est décédé en cette ville dans sa 96e année, en décembre 1835.

Nous devons un souvenir à ce vénérable magistrat qui, presque centenaire, remplissait, il y a peu de jours, les devoirs de son état avec l'activité et l'intelligence de l'âge mûr. Nommé successivement lieutenant-général des tribunaux du pays de Bredenarde en 1779; échevin de St.-Omer en 1786; député aux états d'Artois, procureur-syndic du district en 1789; juge-de-paix en 1793; juge au tribunal du département; magistrat de sureté; membre des conseils municipal et d'arrondissement, et enfin juge au tribunal civil; M. Bachelet sut remplir toutes ces missions électives ou de confiance avec désintéressement et fermeté. En 1793 alors que l'Artois était terrifié par les partisans de Robespierre, Marat et Danton, le courageux procureur-syndic de St.-Omer, osa, lui troisième, signer une pétition demandant la chute du désastreux système qui pesait sur la France; quelques mois plus tard, M. Bachelet, administrateur des hospices, s'opposait de toute l'énergie de son courage à la vente des biens des pauvres, et les représentans du peuple n'osèrent pas l'effectuer !.... Décrété d'arrestation, il eut le bonheur de voir ses ennemis tomber eux-mêmes avant de l'avoir frappé.

Magistrat de sureté, M. Bachelet cherchait surtout à prévenir les procès et à ramener l'union dans les familles; une circulaire de lui prescrivit au maire de lire chaque semaine aux habitans des campagnes le code rural et les dis-

positions pénales applicables aux divers délits et contraventions. Cette sage mesure prise à une époque où l'ignorance était presque générale, évita un grand nombre de poursuites en prévenant les crimes qui pouvaient les occasionner.

La révolution de 1830 trouva M. Bachelet juge au tribunal de St.-Omer, et la voix publique le désignant à la bienveillance et à la justice d'un gouvernement qu'il appelait de tous ses vœux, il fut nommé chevalier de la légion d'honneur. La vieillesse ne lui apporta aucune des infirmités qui l'accompagnent ordinairement ; huit jours avant de mourir, M. Bachelet donnait encore gaîment sa signature en demandant si ses collègues ne se plaignaient point de son absence des audiences. Il sentait cependant que son existence devait bientôt s'éteindre, car il disposa tout lui-même pour les derniers devoirs qu'il voulait qu'on lui rendît après sa mort. Cette sérénité d'âme d'un vertueux vieillard qui, à 95 ans, regarde en souriant son cercueil, pénétrait d'un douloureux respect les parens et les nombreux amis qui venaient recueillir de lui un dernier adieu. M. Bachelet les consolait lui-même et quitta la vie sans regret, en pressant la main de son fils. X.

DICTONS POPULAIRES DOUAISIENS. — La *Ricque-Rue*, — rue des Riches. — Rue du *vieux Gouvernement*, rue Mirabeau, en 1794. — Selon l'expression encore en usage, (ce n'était pas une rue à *braisettes* ; on nomme ainsi, les petites braises dont font usage les personnes peu aisées.) La Ricque-rue était habitée par des individus ayant tous de la fortune.

— Le grand *Hacquebart*, était une prison sise rue des Minimes ; elle avait donné son nom à cette rue, et à une taverne qui portait cette enseigne. Le nom *Hacquebart* vient, selon nous, de ce que la prison avait été construite au lieu d'un ancien tir à l'arc. Hacquebarcque — *Arcus*. Bar, buisson, bois, arc de bois, tir à l'arc de bois. Au reste, simple présomption.

— Rue de la *Sannerie*, rue du Palais, parce que dans cette rue se trouvait la maison de ville antérieurement à sa construction au voisinage de la halle. De *sanner*, prendre soin, conserver. Mission des prévôts, échevins, etc.

— *Douaieul*. — La ville de Douai était divisée en deux parties, Douai, et le *Douaieul* ou petit Douai ; la place *à Douaieul* ou Placette, était le lieu de justice et le marché du Petit Douai.

— Rue des *Lusiaux*. *Luséau*, *Lusel*, *Lust*. Cercueil. Cette rue, aujourd'hui rue St.-Christophe, était ainsi nommée, parce qu'elle bornait au Sud-Est le cimetière de St.-Pierre, où se faisait le plus grand nombre d'enterremens et où se trouvaient établis les menuisiers qui construisaient *les lusiaux*.

— Place de la *Prayelle*. Prayelle pour *Payelle*, instrument de cui-

sine dans lequel se cuisent les *ratons*, les beignets, les vitelots. Dans le cul-de-sac de la rue Aubled, aujourd'hui rue de la Vierge-Marie, s'étaient retirés trois ou quatre marchands de ces grossières pâtisseries, faites à *la Prayelle*.

— *Loé-Loés*, est une pâtisserie que l'on ne fabrique qu'à Douai et que l'on mange au déjeûner. On ne les vendait autrefois que durant le carême, et c'était avec ces mets que l'on suspendait le jeûne et les abstinences, et afin d'en reporter à Dieu l'hommage, et la gratitude, on les nommait *loé* — *Loé soit Dieu* etc., pour *Loué soit*.

— *Harriaux*. Pâtisserie destinée au *rechéné*, au goûter. Ce mot vient de *harier*, poursuivre, exciter l'appétit. Moyen de disposer l'estomac à prendre un aliment, lorsqu'il n'en éprouve pas le besoin.

— *Resson-sonnée*. Lorsque la cloche du Resson était sonnée, le Resson, était le repas de l'après-dîner, le goûter, le rechéné ; comme mesure d'ordre, les échevins faisaient sonner une cloche à cette heure, cloche du *resson* ou de *rechéné*. D. (*Mém. de la Scarpe*.)

DUCORNET (LOUIS-CÉSAR-JOSEPH), *peintre d'histoire*. — Privé des bras par vice de conformation et n'ayant pour soutenir un corps contrefait que des jambes frêles, sans autre mouvement articulaire apparent qu'au bassin et aux pieds, où l'on ne compte que quatre orteils, cet artiste s'est fait de son talent une profession utile. Il a produit plusieurs tableaux estimables, même en ne considérant pas les obstacles naturels que leur auteur a dû surmonter à la mise en œuvre de sa pensée féconde. Que l'on se figure en effet une forme humaine haute de trois pieds et demi, d'autant plus gênée dans son allure que ses organes de locomotion sont aussi les seuls instrumens graphiques d'une intelligence étendue. Ducornet marche-t-il sur ses pieds ou sur ses mains ? peut-on se demander après l'avoir vu travailler, assis sur un tabouret, la palette d'un pied, et dirigeant de l'autre une brosse habile. Devant lui s'élève la toile à couvrir ; elle se meut au gré du peintre immobilisé par l'emploi de ses extrémités uniques, destinées à lui servir néanmoins aux doubles fonctions qui, chez l'homme normal, sont réparties entre les membres supérieurs et inférieurs. Le doute augmente encore quand Ducornet veut tracer ou peindre de larges parties ; alors il saisit avec la bouche son crayon ou son pinceau, et promène hardiment l'un ou l'autre dans une grande surface. Ce mode plus expéditif lui permet ainsi de s'éloigner ou de se rapprocher immédiatement de son travail, à l'aide de ce qui remplissait auparavant dans sa personne l'office de bras et mains.

Ducornet est né le 10 janvier 1806 à Lille. Ses parens, n'ayant pas de fortune, songèrent de bonne heure à lui donner une éducation propre à le mettre à même de subvenir par la suite à ses besoins : ils voulurent d'abord faire de leur fils un professeur d'écriture, ou bien

un graveur de musique ; mais, indocile au vœu de sa famille, il se sentait peu de goût pour une marche opposée à ses dispositions naturelles. Il employait presque tout son temps à figurer des bons hommes sur les pages, à noircir de monotones rangées de lettres symétriquement alignées. Le maître de Ducornet, tout en grondant son écolier de son inapplication aux règles de l'écriture, ne pouvait s'empêcher de sourire aux inspirations de l'enfant, constamment préoccupé du soin de dessiner tout ce qu'il avait sous les yeux. Frappé des résultats de ce penchant irrésistible, l'écrivain en fit part à M. Wateau (Louis), professeur à l'école de dessin de Lille ; ce dernier, étonné des naïves compositions sur lesquelles on appelait son jugement, s'empressa d'en aller visiter l'auteur, et lui proposa d'entrer à l'établissement public placé sous sa direction. Ducornet accepta cette offre avec reconnaissance, et c'est ainsi qu'à dater de 1819, il put se livrer exclusivement à sa vocation prédominante. Un an après cette admission, le jeune débutant fit accueillir à l'exposition de peinture et d'industrie de la ville de Douai quelques-uns de ses premiers essais, et fut assez heureux pour obtenir à cette occasion une médaille de seconde classe. En 1822, et sur une figure dessinée d'après nature, Ducornet remporta le premier prix à l'école où les élémens de son art lui avaient été enseignés : ce succès attira sur le vainqueur l'attention de l'un des juges du concours ; cet amateur éclairé sollicita près des autorités de la ville natale de son protégé une pension alimentaire en faveur d'un sujet aussi bien partagé sous le point de vue moral, que dénué de toute ressource relativement à l'existence purement matérielle. Les 300 fr. par annuité dont la ville de Lille honora le mérite de Ducornet ne suffisaient point ; le célèbre Gérard à qui les députés lillois avaient montré les productions de leur compatriote, fit quelques démarches auprès du roi. Ce prince constitua sur la liste civile une rente de 1,200 fr. au jeune Louis, à compter du mois de juillet 1824. Riche alors, Ducornet vint à Paris où l'auteur de la bataille d'Austerlitz le fit entrer dans l'atelier des élèves de Lethiers. Grâces aux soins bienveillans de cet habile directeur, le provincial abandonna bientôt une manière sèche et rude, et s'appliqua tellement qu'au mois de mars 1825 il obtint une troisième médaille à l'école royale de peinture et de sculpture, où il n'avait été appelé, lors de sa présentation, que le deuxième de la liste supplémentaire. En remportant l'année suivante une seconde médaille, il se classa parmi les élèves les plus distingués de l'académie. En 1828, Ducornet essaya ses forces en peignant les *Adieux d'Hector et d'Andromaque*, dont il fit hommage à ses concitoyens. Admis en loge pour concourir au grand prix de Rome, il balança la seconde palme ; alors, pour l'encourager à continuer ses dignes efforts, le ministère le chargea de

représenter sur une toile de huit pieds sur cinq, St.-Louis rendant la justice sous un chêne. Cette composition où l'on distingue d'heureux détails, parut au salon de 1831 ; elle est maintenant au musée de Lille. — Ducornet cessa vers ce temps de suivre l'académie. Des portraits qu'il exposa dans la ville de Cambrai lui valurent une médaille d'encouragement. Ducornet fit plus tard son propre portrait où il s'est représenté ; s'occupant de sa profession. Cette toile est citée comme extrêmement remarquable par la ressemblance et le modelé des formes. En 1833, son tableau des esclaves, acheté depuis par le musée d'Arras, réunit les suffrages du jury de Douai : une médaille d'argent en fut le témoignage authentique.—Ducornet a peint deux portraits du roi ; l'une de ses copies est à Lille et l'autre à Sisteron [Basses-Alpes]. Ces deux commandes furent suivies de celle d'une figure de Henri II pour le château d'Eu. Récemment enfin, l'on a pu voir, en 1834, dans le grand salon carré du Louvre, un Christ apparaissant à la Magdelaine. Ces personnages, de grandeur naturelle, sont traités largement ; le dessin en est correct, et le coloris offre plus d'une partie bien rendue.— Ducornet ne s'est pas exercé seulement à des travaux dont la dimension en rendît l'exécution plus aisée ; il a dessiné plusieurs vignettes où l'on est surpris de rencontrer une finesse et une légèreté de touche dont on ne peut se faire une idée en se reportant uniquement par la pensée au procédé mis en usage afin d'obtenir de tels résultats : il est indispensable de les voir si l'on veut les apprécier à leur véritable valeur.

On ne saurait trop admirer ce qu'il a fallu de conviction dans l'artiste naissant pour tenter une pareille entreprise avec si peu de chances de succès. L'anecdote suivante prouvera combien la difficulté des moyens de Ducornet se fait peu sentir dans l'exécution de ses œuvres. Une exposition de peinture en faveur des indigens fut ouverte à Paris dans la salle Taitbout : le commissaire désigné pour l'arrangement des envois fit demander à ce peintre son tableau de concours, et le plaça près d'autres productions qui ne valaient point celle du pied de Ducornet. Un anglais visitait la galerie au moment où l'un des gardiens énonçait comme un fait ajoutant au mérite du tableau les particularités relatives à sa confection. L'étranger prit pour une mystification les assurances réitérées à l'appui de cette incroyable assertion, sans y attacher d'autre importance ; mais, lorsque sur l'insistance de son interlocuteur, il lui fut proposé de s'assurer par ses propres yeux de la réalité de ce qu'il jugeait impossible, l'insulaire britannique ne put retenir son indignation, et, ne voulant point passer pour avoir été le jouet d'un français sans que la punition eût immédiatement suivi l'offense il se mit en mesure de boxer avec avantage l'innocent cicérone : heureusement pour ce dernier les

spectateurs de cette scène comique intervinrent à propos dans une discussion dont la suite pouvait devenir plus sérieuse. Ce ne fut pas sans peine que l'on parvint, sinon à convaincre l'incrédule, du moins à faire sortir de la salle l'antagoniste opiniâtre. — Ducornet fournit un des plus frappans exemples de l'action cérébrale sur l'économie et les agens de la volonté. Chez lui, la seule conscience de ses facultés intellectuelles a dû déterminer cette impulsion si forte, malgré l'imperfection des instrumens destinés à la seconder. Certes, la carrière que Ducornet suit avec distinction ne lui a pas été indiquée par une facilité d'exécution native ; rien dans son extérieur ne pouvait servir de guide à cet égard.

Dans la conversation, Ducornet assis, gesticule avec ses jambes comme un autre agit avec ses bras, tant la corrélation des mouvemens internes et externes est une vie positive de notre organisation.—La physionomie de Ducornet présente une mobilité remarquable. Son front, large et haut, atteste la capacité d'intelligence dont la nature l'a doué, pour tirer tout le parti possible d'une structure incomplète.

Un œil vif et spirituel, des traits agréables, dénotent un caractère enjoué, bienveillant et actif. Sa personne entière inspire un intérêt d'autant mieux senti que l'on a plus de tems pour apprécier les connaissances variées dont il sait embellir son existence. La nature n'a cependant pas réduit Ducornet à lui-même ; elle a commis au soin de cet être physique inachevé l'être le plus complémentaire, le plus enclin à s'adapter, si l'on peut s'exprimer de cette façon, à cet organisme particulier. Le père de Ducornet remplit auprès de son fils cette fonction bien respectable et bien digne d'éloges ; c'est ce compagnon inséparable, attentif, qui transporte sur ses épaules le peintre, soigneux de ne pas fatiguer des pieds si bien utilisés à la culture des beaux-arts ; c'est constamment lui qui s'adjoint à tous les actes que Ducornet ne peut accomplir avec ses seuls moyens : c'est lui qui monte Ducornet sur son échafaudage, l'en descend, l'habille, en un mot, le complète. Maintenant, lecteur, si vous n'avez pas foi dans nos récits, ne nous traîtez pas, comme l'Anglais dont nous avons parlé plus haut qui voulait se conduire envers un autre historien du même personnage : allez plutôt visiter Ducornet, commandez-lui quelque travail à faire sous vos yeux, vous aurez de quoi vous louer de votre invitation, et d'abord vous deviendrez possesseurs d'une composition improvisée qui ne sera pas sans mérite réel ; vous contribuerez en outre à réparer un tort de la fortune. Ducornet a perdu depuis 1832 la pension que lui faisait l'ancienne liste civile : l'artiste ingénieux n'a plus à consacrer au bien-être de ses parens que le produit de son crayon savant et de son habile pinceau.

(*Echo du Nord.*)

L'ACADEMIE DE BRUXELLES. — On a composé contre les académies et les académiciens force mordantes épigrammes ; ils ont été l'objet de mille bons mots, de nombreuses plaisanteries, ces bons mots n'étaient d'ordinaire que l'expression du dépit de beaux esprits qui n'avaient pu arriver à l'immortel fauteuil, plus souvent ils étaient dictés par l'ignorance ; et en effet, beaucoup d'hommes se sont-ils donnés la peine, nous ne disons pas de lire, mais de parcourir les nombreux volumes qui contiennent les mémoires de l'Académie des inscriptions et belles lettres, ou ceux qui renferment les travaux de l'Académie des sciences? Il est permis d'en douter, car on eut parlé avec moins de dédain des savantes recherches d'hommes doctes qui jettaient des flots de lumière sur l'antiquité, ou étendaient le vaste champ des connaissances humaines.

L'académie de Bruxelles, fondée en 1772, par Marie-Thérèse, sous les auspices d'un ministre éclairé, n'a joui que d'une existence éphémère; elle fut emportée, comme tant d'autres institutions beaucoup plus anciennes et enracinées par le torrent révolutionnaire : à peine avait-elle eut le temps de révéler son existence au pays, et cependant le recueil de ses mémoires l'atteste, ses travaux n'avaient été ni sans importance, ni sans utilité, et comme toutes autres sociétés savantes, elle avait ajouté quelques anneaux à l'immense chaîne des connaissances humaines ; mais qui parmi nous s'en doute? qui de nous a jamais songé que notre honneur était intéressé à ne pas ignorer jusqu'à quel point la Belgique à la fin du 17e siècle, a suivi le mouvement des esprits, jusqu'à quel point elle a contribué aux importantes découvertes qui honorent cette grande époque ? qui, disons-nous ? M. Quetelet peut-être.

Nous avons conservé nos affections belges, notre caractère belge sous tous les régimes, même sous ceux qui devaient nous abâtardir, nous dénationaliser ; mais, il faut l'avouer à notre honte, à notre grande honte, soit paresse, soit ignorance, nous avons jusqu'ici attaché peu d'importance aux travaux de nos jeunes écrivains. Nous applaudissons aux premières compositions d'un peintre, aux premiers essais d'un musicien, mais nous recevons avec une indifférence, un dédain décourageant les premières inspirations d'un jeune poète, les premières études d'un littérateur : dès leur entrée dans la carrière, on les tue moralement par d'amers sarcasmes, et on leur ôte jusqu'à la pensée de reprendre la plume.

Il semble, en vérité, aux yeux de quelques-uns, que la Belgique si richement dotée en grands peintres, en excellens musiciens, ait été traitée en marâtre par la nature sous le rapport de l'imagination, des facultés spirituelles ; comme si la peinture et la poésie n'avaient besoin d'aucune inspiration, comme si ces deux arts n'étaient empreints d'aucune poésie.

La Belgique, comme l'a si heu-

reusement rappelé M. de Stassart, dans le discours remarquable qu'il a prononcé à la séance d'ouverture de notre Académie, *n'était-elle pas pour ainsi dire devenue sous les princes de la maison de Bourgogne le centre de la civilisation européenne? La cour de Philippe le Bon et de Charles le Téméraire était la meilleure école de courtoisie, d'élégance et de goût, la langue française s'y parlait avec plus de pureté qu'en France. Aussi les mémoires de Philippe de Comines et ceux d'Olivier de la Marche sont-ils à peu près les seuls livres de cette époque qui soient encore lus avec plaisir.*

Pourquoi donc le Belge resterait-il étranger au mouvement intellectuel qui entraîne notre époque? On ne conteste point son aptitude aux travaux scientifiques, mais il parait peu propre à ceux de l'esprit, parce que, il faut l'avouer, c'est principalement vers les connaissances positives, les sciences exactes que jadis on dirigeait chez nous toutes les études, et notre ancienne académie s'occupait fort peu à faire naître le bon goût, l'amour des lettres, satisfaite qu'elle était de contribuer aux progrès des sciences physiques, des mathématiques, de l'économie politique, des études historiques et surtout de l'histoire du pays.

Il reste une grande tâche à remplir à notre nouvelle académie, c'est de favoriser en Belgique le développement des études littéraires. Cette tâche grave, importante, sera comprise par une assemblée qui compte dans son sein des écrivains d'un mérite aussi distingué que les Reiffenberg, les Stassart, les Quetelet.

La langue française est celle d'une grande partie du pays, mais en général, nous l'écrivons avec peu de correction et de goût. L'ancienne académie ne se piquait pas d'une grande élégance de style, et dans la préface de ses mémoires elle demandait avec modestie qu'on s'attachât moins aux mots qu'aux idées qu'ils présentent, mais à notre époque ce ne serait plus là une excuse. La pureté du style ajoute une nouvelle clarté aux bonnes idées : énoncées incorrectement, elles rendent souvent inintelligibles les vérités les plus claires.

C'est à l'académie à apprendre à nos jeunes écrivains à écrire avec correction, à soigner leur style, mais surtout qu'ils ne se laissent pas, à leur entrée dans la carrière, dégoûter par quelques sarcasmes lancés par la malignité, souvent par la malveillance : qu'ils se relèvent d'une chute par de nouvelles études et de nouveaux travaux. Vaincus aujourd'hui en entrant dans la lice, ils peuvent y être vainqueurs demain. Corneille n'a point débuté par le *Cid*, Racine par *Athalie*, Molière par le *Tartufe*. Courage donc, vous excellerez quand vous ne vous découragerez point par les critiques dédaigneuses de cette foule de petits maîtres dont, comme l'a dit St-Foix, l'impertinence et l'audace, filles de l'ignorance et l'oisi-

veté, augmentent tous les jours le nombre d'hommes vils et méprisables, pétris de présomption, sans études et par conséquent sans principes, sans lumières. Serviles esclaves de la mode et de ses futiles préjugés, chez qui la nouveauté des bijoux, l'arrangement de la coiffure, la bigarrure de l'habillement tiennent lieu d'esprit, de sens, de raison; qui donnent le ton à ces bonnes compagnies si vantées, et si heureusement parvenues au point d'estimer ces poupées parlantes et de louer en elles jusqu'au nœud de leur cravate.

(*Le Belge.*)

ESCALIN. — L'Escalin est, ou plutôt était, une ancienne monnaie des Pays-Bas, que presque toute la génération actuelle à encore pu voir en circulation en Belgique jusqu'au règne de Guillaume de Nassau. L'*Escalin* que les flamands nommaient *Schelling*, avait jadis une assez haute valeur; l'abbé Ghesquière (*Mémoire sur trois points intéressans de l'histoire monétaire des Pays-Bas*, Bruxelles, Lemaire, 1786, in-8°., page 16) pense que le mot Escalin signifie la même chose que le mot *Soulz* et *Solz*, et que sa valeur intrinsèque a été considérablement diminuée depuis trois siècles. Les derniers *Escalins* qui eurent cours en Belgique étaient pleins d'alliage, avaient à peu près le module des pièces de *quinze sous* de France, et valaient *Soixante-cinq centimes* ou treize sous français. Il se divisait en deux demi-escalins, et en quatre *plaquettes*, la plus petite pièce d'argent d'alors, qui équivalait à un peu plus de trois sous.

L'*Escalin* date de très-loin: Dans le XIII[e] siècle on le nommait *Eskiellois* ou *Esclin*; il est nommé de cette dernière façon, dans une ordonnance sur les monnaies, donnée par Philippe III, roi de France, en 1282, ce qui prouve qu'à cette époque il avait cours en France. Ils eurent également cours dans le Hainaut au commencement du siècle suivant, comme on le voit dans l'ordonnance que Thierry Du Chasteller, chevalier etc., grand Bailly du Hainaut, adressa en l'année 1312, au magistrat de Mons, concernant les monnaies. On y lit le passage suivant: *Au Prevost de Mons, salut. Nous v. mandons ke v. fachiez faire le ban au pmier markiet ki sera a Mons et a autres markiers ossi crier p. chou ke les gens poront demander quelle monnoie il prenderont; ql. poront prendre les* ESKELLOIS *ke mesir fait faire à Valenchn. Et le monoye Levesque de Cambray et toutes les monoies le Roy de Franche d'or et d'argent, blankes et noires et florins de Florenche et les sterlins d'Engletiere et nient autres. Et vous mandons*, etc. Cette ordonnance repose en original aux archives de la ville de Mons, et se trouve imprimée dans la *Généalogie de la maison Du Chasteller, avec les preuves*, seconde édition, 1777, in-8° et dans le mémoire de l'abbé Ghesquière précité. A. D.

LE JET DU CHAT. — On sait que les Parsis ou Guèbres, restes des anciens Perses, ont de la véné-

ration pour les chiens ; mais ce qui n'est pas généralement connu, c'est qu'une ancienne tradition nous apprend que, sans parler des autres Morins dont ils faisaient partie, les Yprois adoraient le chat comme une divinité, jusqu'au moment où ils furent convertis à la religion chrétienne, et que Baudouin III, comte de Flandre, ordonna, en l'an 962, que le jour de la foire annuelle de l'Ascension, on jetterait de la tour du château, appelé les trois tours, un ou deux chats vivans, pour faire voir aux étrangers que les Yprois avaient réellement et sincèrement renoncé au culte des idoles. Quoi qu'il en soit de cette tradition, toujours est-il constant que pendant les XIe et XIIe siècles, on lançait annuellement, le jour de l'Ascension, un ou deux chats vivans, soit de l'une des tours du château, soit de celle de l'église Saint-Martin. Ceci a eu lieu jusqu'en 1231, alors ce jet se fit, pour la première fois, du haut du beffroi, ce qui, sauf quelques interruptions occasionnées par les circonstances, a toujours été pratiqué depuis lors, avec cette différence cependant, qu'au lieu du jour de l'Ascension, cette cérémonie, si cérémonie il y a, se faisait, depuis l'an 1476, le mercredi de la foire annuelle d'Ypres, qui fut remise alors et qui se tient encore pendant la deuxième semaine après le carnaval. Ce jour est nommé *le jour du chat*, et le jet de cet animal domestique, qui se faisait à trois heures de relevée, était annoncé par le son de la cloche et du carillon, et beaucoup d'étrangers, attirés par la singularité de cet usage, se rendaient à Ypres pour en être spectateurs. Nous l'avons vu plusieurs fois nous-mêmes, et encore, pour la dernière fois, en 1817 ; alors, comme par le passé, la personne commise à cet effet, et qui portait ordinairement une veste rouge et un bonnet blanc orné de rubans de couleur, jetait en bas, et dans le peuple, l'animal que l'on voulait immoler, et qui quelquefois, malgré la hauteur de la chute, ne se fit aucun mal et courut de manière à ne plus se laisser prendre pour semblable cérémonie. LAMBIN, *archiviste de la ville d'Ypres.*

LA PRINCESSE DE CHIMAY. — *Thérèse, comtesse de Caraman et princesse de Chimay*, née à Saragosse vers l'an 1775, était fille du comte de Cabarrus, ministre des finances en Espagne. Mariée fort jeune à M. David de Fontenay, ancien conseiller au parlement de Bordeaux, elle ne trouva pas le bonheur dans ce mariage et fit prononcer son divorce. Devenue libre et livrée bien jeune encore à elle-même, elle vécut quelques temps à Bordeaux, où après avoir suivi, avec trop de légèreté peut-être, le torrent et les fêtes révolutionnaires, elle fut jetée, en un moment de réaction, dans les prisons de la ville. Tallien, député alors en mission dans le département de la Gironde avec Ysabeau, entendit faire de grands éloges de la beauté de cette jeune espagnole ; il voulut la voir et en devint éperdûment amoureux. Il la protégea,

la fit mettre en liberté, et, après lui avoir rendu ce service, il lui offrit sa main à Paris ; Mad. Tallien exerça une telle influence sur ce conventionnel, de plus en plus épris des charmes de sa compagne, que c'est à elle que l'on doit l'énergie qu'il montra au 9 thermidor an II et qui amena la chute de Robespierre et du règne de la terreur, au moment même où Thérèse devait accompagner Tallien à l'échafaud. Son salon devint bientôt célèbre et elle fut l'ornement des cercles les plus brillans du tems de la révolution. Bientôt après Tallien, devenu malheureux par des chagrins domestiques et voyant que sa femme avait oublié ce qu'il avait fait pour elle, partit pour Londres, l'oubliant à son tour, et puis il accompagna Napoléon en Egypte. Revenu à Paris, il trouva Thérèse décidée à demander son divorce, qui fut prononcé peu de tems après. Elle épousa en 1803, M. de Caraman, aujourd'hui prince de Chimay, dont elle a eu 4 enfans, et vécut depuis alternativement à Paris, à Nice et dans son château de Chimay, ancienne pairie du Hainaut, qui devint en 1750 la propriété des comtes de Caraman ; elle y mourut le 15 janvier 1835.

La princesse de Chimay était l'une des plus belles femmes de son tems, et l'on peut dire qu'elle réunissait à cette beauté éblouissante, beaucoup d'esprit, une amabilité et une générosité peu communes. Elle fut l'amie de madame Récamier, de l'impératrice Joséphine, et des généraux Barras, Hoche et Bonaparte. Les services qu'elle a rendus à l'humanité la mettent au rang des femmes célèbres ; ses amis même lui ont dû l'adoucissement de leur sort, et plusieurs d'avoir échappé à la proscription. Elle a sauvé de la mort la femme du général Valence qui depuis a dit si ingénieusement : « Si l'on a donné à Mad. Bonaparte le surnom de *Notre-Dame-Des-Victoires*, on doit donner à Mad. Tallien celui de *Notre-Dame-de-Bon-Secours*. » Ce fut par un jeu de mots cruel que de mauvais plaisans osèrent changer cette qualification en celle de *Notre-Dame-de-Septembre*, comme pour faire allusion aux massacres de septembre, auxquels on accusait Tallien d'avoir pris part, et qui avaient lieu à une époque où Mad. de Fontenay n'avait peut-être jamais encore entendu parler de son futur époux. » (1) F. Raymond.

(1) Le numéro de la *Revue rétrospective* qui vient de paraître contient une lettre à laquelle un procès récent donne en quelque sorte un intérêt de circonstance, mais qui eût été en tous tems accueillie avec faveur, pour la dignité des sentimens qui y sont exprimés. Elle fut écrite par madame Tallien, princesse de Chimay, il a six ans, alors que nous étions inondés de *Mémoires* apocryphes.

« Je te remercie du fond du cœur, mon ami, de vouloir empêcher la publication des Mémoires dont je suis menacée : quand on est assez lâche et assez vil pour spéculer sur le scandale et attaquer une femme, une mere de famille, on n'est accessible à aucun sentiment, à aucune crainte, et il faut que la victime se résigne. Ne crois donc pas, mon ami, que tu puisses obtenir le sacrifice de ce que de pareils êtres appellent une *spéculation*.---Non seulement je n'ai point écrit de Mémoires, mais je n'en écrirai même pas ; je ne voudrois faire à personne le mal que l'on m'a fait et des lettres adressées dans un tems qui n'est plus, publiées maintenant, me vengeraient trop cruellement.

» J'ai vécu jusqu'à ce jour sans avoir fait répandre une larme, sans avoir éprouvé un sentiment de haine ou le désir de me

POULE-D'INDE. — Au moment où le congrès scientifique de Douai vient d'examiner quels seraient les quadrupèdes, les oiseaux domestiques et les poissons des pays étrangers qui pourraient être naturalisés en France et y devenir utiles, je crois devoir rappeler à l'attention publique un fait peu connu et qui se trouve en contradiction avec toutes les données reçues. A la vènte de M. Adry il a été vendu un recueil d'anecdotes non imprimées et que ce savant oratorien avait copiées d'un manuscrit du président Bouhier; Millin acheta et publia ce petit recueil dans ses Annales encyclopédiques, 1818, t. IV. Ces anecdotes sont numérotées; la trentième est ainsi conçue:

« Il y a une espèce de tradition, que c'est l'amiral Chabot qui apporta le premier les poules-d'Inde d'Afrique Elle est fausse, elles y furent apportées d'Artois, pour la première fois le 12 novembre 1389, comme il parait au feuillet 93 du compte d'Aunot Arnaud, receveur général des finances du duc Philippe, qui est à la chambre des comptes de Dijon. »

Les naturalistes ont été longtems divisés sur la patrie des dindons, les uns les font venir d'Afrique, d'autres les disent originaires d'Amérique, et cette dernière opinion a prévalu, quelque raisonnable qu'elle soit, il faudra cependant y renoncer si le président Bouhier a bien lu et compris le compte d'Aunot Arnaud, ce dont je doute très fort. Le nom de poule-d'Inde ne pouvait pas être connu pour désigner la femelle du dindon en 1389, et un homme curieux comme Bouhier ne devait pas manquer de nous donner l'extrait entier du compte ou au moins le nom de ces oiseaux et les indices qui lui ont servi à établir l'identité entre eux et nos poules-d'Inde. La première description précise que l'on ait citée des dernières est celle donnée par le naturaliste espagnol Jean Gonzalve d'Oviedo, en 1525. Espérons que quelque savant désormais établira les faits dans toute leur pûreté et que nous saurons enfin si c'est à l'Artois (la chose étant possible), que l'on doit la première tentative de naturalisation parmi nous de l'allouette du savetier comme l'on doit à l'un de ses enfans les plus distingués la pomme-de-terre, admirable aliment des classes laborieuses. Charles de l'Ecluse (Clusius) d'Arras introduisit sur le continent d'Europe la pomme-de-terre que Drave venait d'apporter du Pérou en Angleterre. D. F.

JEAN MARISSAL. — M. E. H. Langlois, du pont de l'Arche, à qui nous devons un excellent traité sur la peinture sur verre, vient de publier dans la *Revue de Rouen*,

venger, je veux mourir telle que j'ai vécu; je méprise les gens qui calomnient pour vivre et je plains ceux qui s'amusent d'un genre d'ouvrages qui portent le désespoir et souvent la désunion dans le sein d'une famille qui, sans la calomnie, aurait vécu heureuse.

» Je n'ai pas lu *Fragoletta*, et je ne lis des mémoires que lorsqu'on m'assure que les contemporains y sont bien traités.

» Quant aux Mémoires dont on me menace, personne ne croira qu'estimée et aimée dans ce pays ci, étant dans une position honorable, je veuille troubler la tranquillité de mon intérieur pour faire parler de moi. Je dois à M. de Chimay de me laisser calomnier sans me plaindre, et, quelles que soient les attaques, on n'obtiendra que mon mépris et celui des gens de bien... Je serai toujours ta meilleure amie. »

juin 1835. p. 321-351 des remarques sur les miniatures et ornemens calligraphiques des monumens de l'antiquité et du moyen-âge. Il y donne quelques détails sur un habile calligraphe, le dernier peut-être qui ait cultivé cet art avec succès dans le Pas-de-Calais ; nous reproduisons ici sa note sur Jean Marissal, dont la famille existe encore à Montreuil : « Dans » un antiphonaire gothique in-8° » de format bâtard, admirablement » écrit et noté, que je possède, la » première peinture, placée en tête » du texte, représente la Trinité » dans toute sa gloire; au-dessous » du divin groupe, la jeune reli- » gieuse pour laquelle ce livre fut » écrit, est agenouillée, ayant de- » bout, auprès d'elle St.-Jacques le » mineur, son patron, et dans un » grand O fleuronné, en tête du » feuillet en regard se voit le calli- » graphe invoquant St. Jean-Bap- » tiste, dont il porte le nom. Les » inscriptions suivantes qui ter- » minent le volume font connaî- » tre les qualités du donateur et de » la donataire « che présent livre » est pour l'usaige de dame Jacque- » line de Mons (1) religieuse pro- » fesse et benitte de l'église et mo- » nastere du Mont de saincte Ma- » rie en Gonay les Bethune de l'or- » dre Chartreuse et secrétaire de la » die église. Lequel a esté escript » par frère Jehan Marissal, ausi re- » ligieux chartreux et proffes du » couvent de Moustroeul en l'an » de grace mil chincq cens quarate » nœuf.

» Aggreable doibt estre le don qui precede la prière.
» Prenes en gre et ayés patience.
» N. pries bien Dieu, je vous en supplie.
» Et vous souveigne de moy.

(1) Jacqueline de Mons appartenait sans doute à une famille noble de ce nom, qui, aux mêmes époques faisait sa résidence à la Beuvrière, près Gosnay. Le couvent des Chartreuses, établi dans ce dernier village avait été fondé en 1320, par Mathilde, comtesse d'Artois. E. H. L.

RUBENS CHEVALIER. — Le roi d'Espagne, Philippe IV, connaissant l'amitié et les relations qui existaient entre Rubens et le duc de Buckingham, favori de Charles Ier, et voulant terminer les différends qui divisaient les deux couronnes d'Angleterre et d'Espagne, ordonna à la princesse Isabelle d'engager Rubens à venir à Madrid. Ce dernier s'y rendit en 1627. Philippe IV le reçut avec beaucoup de distinction, et en prit bientôt la plus haute opinion. Après dix-huit mois passés à la cour d'Espagne, le roi lui remit ses instructions et ses lettres de créance pour le roi d'Angleterre. Rubens arriva bientôt à Londres, et, passant par Dunkerque, il fut très-gracieusement accueilli par Charles Ier, qui voulut être peint par lui : pendant ces séances, Rubens exposa les différentes clauses de sa mission, et après deux mois de conférences, les bases du traité de paix furent arrêtées à la satisfaction des deux parties. Charles 1er, pour lui témoigner son estime, le créa chevalier en plein parlement, et lui fit présent de l'épée d'or enrichie de diamans avec laquelle il l'avait reçu chevalier, et ajouta à ses armes un canton chargé d'un lion dor. Ce fut pendant le cours de ces négociations que Rubens peignit les neuf plafonds de

Withe-Hall, où il représenta les actions principales du règne de Jacques Ier, depuis son avénement au trône d'Angleterre. Il fit en outre ce magnifique portrait du roi Charles sous la figure de St. Georges à cheval. — La femme que le saint délivre du dragon était le portrait de la reine. X.

JEHAN DE LONG DIT. — Il y a un siècle, l'abbé Lebœuf, entretenant l'académie des inscriptions et belles-lettres des plus anciennes traductions en langue française, donna une attention particulière à la citation manuscrite de quatre voyages de missionnaires en Asie et en Afrique; la prédilection de l'érudit abbé provenait de ce qu'il croyait révéler au monde savant des ouvrages curieux par les matières qui y sont traitées, autant que par l'ancienneté de ces monumens du langage de nos pères. C'était une bonne fortune de montrer le chroniqueur de l'abbaye de St.-Bertin, né dans un pays flamand, devenir l'un des écrivains distingués de son époque, non seulement en latin, mais encore en français, et de compléter ces découvertes par la révélation du nom véritable de cet abbé lettré, que le sobriquet *Iperius* avait presque fini par effacer; bien que Lebœuf se soit fait illusion, je voudrais voir reproduire en entier, dans une notice biographique, ce qu'il a dit de Jean Lelong et de ses traductions, toutefois avec les corrections que de nouvelles données rendent indispensables.

Le traitté de l'estat et des conditions de XIII royaumes de Ayse (Asie), qui forme la première partie du recueil analysé par Lebœuf, a été écrit en français par Nicolas Salcon ou mieux Falcon, sous la dictée d'Hayton, seigneur de Courcy, moine de l'ordre de St.-Augustin, et traduit en latin par le même Falcon, dans la ville de Poitiers, au mois d'août 1307. Jean Lelong ignorait ces particularités, que nous a conservées une note latine du traducteur lui-même, placée à la fin d'un des quatre exemplaires que la bibliothèque nationale (n° 5514) possède de son ouvrage : *Flos historiarum terræ Orientis quem compilavit frater haytonus..... ex mandato summi pontificis sanctissimi domini nostri Clementis papæ V.*

Ainsi, l'abbé de St.-Bertin a traduit du latin en français une traduction du français en latin, et si un jour le texte original se retrouvait, il serait curieux de le comparer avec ses différentes versions.

Le texte latin a été imprimé pour la première fois, sous ce titre : *Liber historiarum partium orientis, Haytono authore* (edente Menrado Molthero) *Hagenoæ, per Joh. Secerium*, 1529, in-4°.

L'impression de la version française a été terminée le quinzième jour d'avril de la même année, et fait partie de l'*Histoire merveilleuse, plaisante et récréative, du grand empereur de Tartarie, seigneur des Tartares, nommé le grand Can, contenant six livres, ou par-*

ties : dont le premier traicte des singularités et conditions de XIIII royaulmes de Asye subjects audict grand Chan...... On les vend à Paris..... Pour Jehan St.-Denis; in-folio goth. 4 feuillets préliminaires et LXXXII feuill. texte, à longues lignes, avec plusieurs figures en bois. La note qui a appris à Lebœuf le nom du traducteur, se lit également, au premier feuillet du texte imprimé. *L'histoire merveilleuse* reproduit toutes les parties signalées dans le manuscrit ; mais il paraît en être autrement du livre qui a pour titre : *S'ensuyvent les fleurs des histoires de la terre d'Orient, compillées par frère Hayton...... et sont divisées en cinq parties...... On les vend à Paris, par Philippe Lenoir*, (sans date), petit in-4° goth. 4 feuill. préliminaires et LXX chiffrés à 2 colonnes, avec figures en bois. Quelques exemplaires de cette édition portent l'adresse de Denis Janot.

M. Brunet, dans son Manuel du libraire, 3e édit., t. II, p. 568, croyait que Philippe le Noir avait édité le texte original ; mais ce savant bibliographe, au t. II, page 147 de ses Nouvelles recherches, ne voit plus dans les *Fleurs des histoires d'Orient*, qu'un même ouvrage avec l'*Histoire merveilleuse*, dû cependant à la plume d'un nouveau traducteur, ou tout au moins revu et augmenté ; on y lit un prologue qui n'est pas dans l'édition de 1529, et d'un autre côté on n'y trouve ni au commencement ni à la fin le nom du traducteur. Je ferai remarquer, en outre, que ce titre de Fleurs des histoires, semble ne promettre qu'une partie du contenu de l'histoire merveilleuse, celle peut-être que Hayton a dictée. Quoiqu'il en soit de ce dernier point, nous terminerons notre note en faisant remarquer que le chroniqueur de St.-Bertin n'a pas été reconnu sous l'altération que l'éditeur de 1529 a fait subir à son nom, qu'il écrit et qu'on a toujours écrit d'après lui : *Jehan de Longdit*, moine de St.-Bertin. Ce travestissement provient, sans doute, de ce que l'éditeur n'a pas su séparer convenablement les mots de cette phrase : « Et *fut ce livre translaté du latin en françois par Jehan de lonc dit et né de Ipre.* » Erreur que le copiste aura facilitée par l'oubli de la conjonction *et* et la transformation de *l* en *d*. Mais aujourd'hui, grâce à la notice de l'abbé Lebœuf, nous voyons s'évanouir ce prétendu Jehan de Longdit, dont l'existence chimérique paraissait inattaquable, garantie qu'elle était par les autorités les plus compétentes, depuis Duverdier jusqu'à M. Brunet lui-même, bibliographe par excellence. DUFAITELLE.

MALPÆUS. — Les excellens mémoires de Paquot, que nous devons tous regretter de ne pas voir continués, se taisent sur deux écrivains que la bibliothèque Belgique de Foppens ne désigne que sous des noms latins : *Joannes Malpœus* et *Petrus Malpœus*, sans dire un mot de leur véritable nom. L'auteur de la biographie de la ville de St.-Omer, ayant eu à s'occuper du premier, qui est son compatriote,

a rendu Joannes Malpæus par Jean Malpée. Malheureusement, comme le caprice présidait le plus souvent à cette transformation grecque ou latine du nom de nos savans, M. Piers, dans l'absence de documens certains, a laissé un peu au hasard le choix de sa syllabe finale; et ce choix est tombé sur la finale *ée*, si rare parmi nous; cependant Blasæus, Matthæus, Miræus, Bartholomæus, Coiffetæus, Talæus, etc., que nous savons être Blaise, Mathieu, Le Mire, Barthelémy, Coiffeteau, Talon, etc, offraient des terminaisons plus appropriées à nos contrées. Il n'y avait là qu'un doute; mais depuis que j'ai pu voir le rarissime opuscule du médecin audomarois, j'ai reconnu une première erreur du fait de Foppens ou de ses prédécesseurs, dont le redressement fournira de puissantes inductions pour déterminer le biographe. C'est un in-4° de 16 feuillets non chiffrés : titre 1, dédicace 4, caractères italiques; texte 11, caractères romains; il a pour titre : *Joannis Malpoœi, medici audomarensis, tabellæ quæ Hippocratis Coï libellos tres de prognostices complectuntur*; *Parisiis apud Martinum juvenem*, 1563. On n'a pas fait attention que le nom de l'auteur était écrit, sur le titre, *Malpoeus*, par un *e* avec une cédile adhérente et retournée, et non par un *e* simple; car on se serait rappelé que cette espèce d'*e* grec est fréquemment employée dans les manuscrits du moyen-âge et dans les imprimés jusqu'au milieu du XVIIe siècle, pour Æ, OE, et on aurait écrit Mælpoæus, comme on le trouve partout ailleurs, tant dans la dédicace que dans le corps de l'ouvrage. La première édition grecque latine des Pronostics d'Hippocrate, ou plutôt qui font partie de la collection hippocratéenne, avait paru depuis quelques années, notre médecin, frappé de l'utilité de cet ouvrage, rangea ces préceptes dans un ordre qui lui parut propice aux recherches et à la mémoire, et dédia son œuvre à Philippe de Sainte-Aldegonde, seigneur de Noircarmes, grand bailli et capitaine de St.-Omer, dont il exalte le savoir et les vertus et qui depuis s'est rendu célèbre par ses talens militaires et ses cruautés. La tentative de Malpoæus ne paraît pas avoir été très-bruyante, ou du moins elle est tellement tombée dans l'oubli, qu'on n'en fait aucune mention dans les catalogues bien rédigés des œuvres du père de la médecine. On reconnaîtra facilement maintenant que le mot Malpée ne saurait convenir; peut-être les lettres *œus* ont-elles été ajoutées pour latiniser le nom plus harmonieusement, comme dans *petitœus*, le petit, et une foule d'autres; et la finale française, conservée quant à la consonnance, a-t-elle peut-être été altérée quant à l'orthographe, comme de *Gazet* on a fait *Gazœus*. Un manuscrit de la bibliothèque d'Arras donne un nouveau degré de probabilité à l'opinion que j'émets; c'est un discours français ou mieux une oraison funèbre de Gérard d'Haméricourt, premier évêque de St.-Omer et abbé de St.-Bertin, mort le 17 mars 1577. M.

Piers a passé sous silence ce digne prélat, qui a fondé, de ses revenus, le collége de St.-Bertin et celui des Jésuites, où il fut enterré. Son oraison funèbre est dédiée à Jean Sarrazin, qui venait de remplacer Thomas de Parenty dans le gouvernement de l'abbaye de St.-Vast. L'auteur est désigné par cette phrase latine, d'une autre écriture que le corps de l'ouvrage : *Joanne Malpautio, medico auctore.* L'identité me paraît évidente : Malpoæus et Malpautius représentent, à quinze ou seize ans de distance, un seul et même nom français : Malpaut.

Ces conjectures sont-elles également applicables au nom du second écrivain que Foppens appelle Malpæus ? Je l'ignore, mais il y a quelque probabilité : je suis même porté à croire qu'ils appartiennent à la même famille.

Dufaitelle.

PANAGIUS SALIUS. — Voici un autre écrivain dont Paquot ne nous parle pas non plus ; mais au moins Baillet l'a classé parmi ses poètes modernes et lui a consacré l'article 1347. « Ce poète, dit-il, n'a pas encore reçu du public toute la reconnaissance qui lui est due, pour l'avoir enrichi de ses travaux, car il y a un certain tems de maturité pour la réputation des auteurs, qu'il faut attendre sans impatience. Les poésies de Salius n'ont point un grand éclat dans leur commencement, parce qu'apparemment elles devaient durer plus longtems que les ouvrages qui font d'abord tout leur fracas et qui tombent ensuite faute de soutien ; il se peut faire aussi que la négligence de Salius ait un peu contribué à le faire confondre parmi la populace des poètes médiocres, quoique, selon les critiques (1), il eût le génie excellent et le jugement plus sain et plus solide que le commun des poètes, parce qu'effectivement il ne s'était pas donné la peine de revoir ses ouvrages ni d'y repasser la lime. Il a donné au jour un poème héroïque en cinq livres, sous le titre de *la Vedastiade ou de la Gaule chrestienne*, à la louange de St.-Vaast (in-4°, à Douai, 1591). 2° Un autre poème en vers héroïques, touchant la fin de l'homme, appelé la Telanthropie, contenant deux livres. 3° quatre livres d'élégies ; 4° un de Silves ; 5° une tragédie sur *le prince d'Orange ou de Nassau*, une parodie sur l'épithalame de Catulle, etc. » Baillet a mis en tête de l'article, ce peu de mots qui renferment tout ce qu'il savait sur la biographie de notre auteur : « Toussains d'Ussel, ou plutôt du Sel » de St.-Omer, dit en latin Pana» gius Salius, mort l'an 1595, le » 28 janvier. Poète latin. »

De la Monnoye n'a fait aucune note sur cet article, et son silence est une adhésion à tout ce qu'il contient. Ces conjectures de Baillet n'ont cependant pas été admises par Foppens, qui les a entièrement laissées de côté. L'auteur de la biographie de St.-Omer, a cru pouvoir se prononcer pour le der-

(1) Olaüs Borrichius, dissertat. 5 de poet. latin, num. 185, pag. 146. -- Valer. Andr. biblioth. Belgic., p. 710.

nier nom proposé par Baillet ; sans le considérer comme la traduction de Panagius Salius, qu'il considère comme pseudonyme, et intervertissant l'ordre dans lequel notre poète a uniformément signé, il lui a consacré ses pages 68-71 sous le nom de Salius Panage. Or, Panagius est un mot grec auquel on a donné une terminaison latine, et qui signifie *Toussaint*. Il y a environ 80 ans, l'auteur des *Mœurs* a employé le même mot grec francisé, pour signer sa première édition ; mais là encore, c'est la représentation du nom Toussaint. La substitution a donc été malheureuse; mieux valait, sans doute, s'en tenir à l'ordre et à la transnomination qu'il avait plu à l'auteur de choisir. Peut-être est-ce encore Panagius Salius que Paquot a voulu désigner sous le nom de Toussaint de la Sale, en énumérant les savans qui ont dédié leurs ouvrages à Jean Sarrazin, d'Arras, archevêque de Cambrai et abbé de St-Vaast. On sait, en effet, que notre poète lui a dédié son épopée dont on conserve le manuscrit original à la bibliothèque d'Arras, où se trouve cette note autographe : *Scribebat Panagius Salius propriâ manu anno domini* 1590. La source intarissable de jeux de mots et d'allusions que les amis du poète Audomarois ont fait jaillir du nom *Salius*, a conduit Baillet et M. Piers à chercher le nom français dans *du Sel* ou son homonyme; Paquot, qui n'aura pas été séduit par ce procédé, a tenté un nouvel essai ; mais ces divers procédés ont été entraînés par des raisonnemens plus ingénieux que solides. Ils ont contre eux une autorité puissante, celle de Guillaume Gazet, chanoine d'Aire et pasteur de Ste.-Marie-Madeleine d'Arras. Gazet, vivant aux mêmes lieux et dans le même tems que Panagius Salius, a dû savoir le nom véritable de ce poète, qu'il a, suivant toute vraisemblance, connu personnellement, or, Gazet, Bibliothèque sacrée, p. 120, le nomme *Toussaint Sailly*, nom qui se trouve sans effort, dans *Panagius Salius*, et que j'accepte comme véritable.

La biographie de la ville de St.-Omer, qui se tait sur St.-Bertin et St.-Omer, reproche cependant à Salius de n'avoir point préféré, pour son sujet, l'éloge de St.-Bertin. Il est vrai, ajoute-t-elle, que dans le même siècle, Pierre Dupont, littérateur alors fort connu, avait déjà fait paraître, à Paris, en 1510, un poëme en vers latins, en quatre livres, intitulé : « *Bertinias*, ou la vie de St.-Bertin. » Dupont, ou pour parler correctement, Van den Brugge, n'a pas plus empêché Salius dans le choix de son sujet, qu'il n'a découragé Jean Barthélémy Roens, auteur du poëme latin *Bertineis*, publié en 1691. Antoine Meyer avait déjà chanté les actions et les vertus de St.-Vast, et Gery l'espagnol, de Lens, vint encore après Meyer et Salius.

Les divers ouvrages de notre poète ont été publiés sous ces titres :

1.... Panagii Salii Audomarensis, orationes. Parisiis, Dionysius à prato, 1589, in-8°.

2.... Varia poemata videlicet elegiarum libri IV, parodia ad Catulli epithalamium, tragedia Nassovius, silvarum liber I. Parisiis, Dionys. à prato, 1589, in-8°.

3.... Vedastiados, seu Galliæ christianæ, libri V, poema. Duaci, Joan. Bogardus, 1591, in-4°, avec portrait de l'auteur, qui manque souvent. DUFAITELLE.

LE DUC D'ALBE. — Philippe II, roi d'Espagne, était veuf pour la troisième fois. Il épousa en quatrièmes nôces Anne d'Autriche, fille aînée de l'empereur Maximilien II. Cette princesse passa par les Pays-Bas et s'embarqua au port de Flessingue pour se rendre en Espagne. Ceci eut lieu pendant l'été de 1570. Avant son départ, Ferdinand-Alvarez de Tolède, duc d'Albe, alors lieutenant-gouverneur et capitaine-général des Pays-Bas, homme sanguinaire et vindicatif, qui fit couler tant de flots de sang et dont la mémoire est encore en horreur dans ces provinces; qui, enfin, crut cette occasion favorable pour retourner en Espagne et se soustraire ainsi à la haîne des peuples, fit, d'après les ordres de Philippe II, équiper une flotte pour conduire la reine dans les états de son époux. Et comme s'il eût craint quelque événement sinistre pendant le trajet de cette souveraine, il ordonna aux magistrats de quelques villes de son gouvernement de fournir chacun une certaine quantité d'artillerie. Ypres devait livrer, pour sa part, sur la réquisition du comte de Bossu et des seigneurs de Wachin et d'Indevelde, qui avaient la surintendance de l'équipage, cinq fauconneaux en bronze et huit demies serpentines en fer, qui furent remis à Gossuin Hellenberch, munitionnaire du roi, à Tervère, ville de l'île de Walcheren, en Zélande. Nous avons sous les yeux les lettres du duc, datées à Bruxelles le 27[e] jour de juin 1570, revêtues de sa signature et contresignées par Berty, qui était, sans doute, son sécrétaire : le magistrat d'Ypres, obtempérant à ces ordres, qui lui furent apportés par le capitaine Josse Oliviers, délivra, le 2 juillet suivant, ces munitions de guerre à Gossuin Hellenberch, et y ajouta, d'après une réquisition du même jour, émanée des surintendans, vingt boulets de plomb pour chaque pièce. Les lettres du lieutenant-gouverneur contenaient la promesse formelle de rendre à la ville, au retour de l'équipage, les munitions fournies par elle. Nous ignorons si cette restitution a eu lieu. Quoiqu'il en soit, nous avons cru que le détail de ce point historique, tout peu intéressant qu'il pourra paraître, ne devait pas rester dans l'oubli.

LAMBIN,
archiviste de la ville d'Ypres.

CHOLERA DES JOUVENCELLES EN 1410. — Dans le moment où le choléra-morbus faisait des ravages effrayans en plusieurs pays de l'Europe, nous trouvâmes quelques détails sur une maladie d'une autre nature, qui, il y a quatre siècles, a moissonné la fleur du beau sexe en la ville d'Ypres,

et sur le remède que les suppôts d'Hippocrate jugeaient propres à arrêter les progrès d'un fléau dont ils ignoraient la cause : leur tentative hardie, comme il arrive très-souvent, a cependant eu le meilleur résultat possible.

Ce fut en 1410, et vers le mois de mai, que beaucoup de jeunes filles d'Ypres furent soudainement atteintes d'une maladie qu'elles ne savaient à quoi attribuer : cette maladie était d'autant plus terrible, que celles qui en étaient attaquées succombèrent au bout de deux à trois jours, de manière qu'il en mourut, dans un mois, au-delà de mille : c'est au moins ce que nous voyons dans nos annales. La crainte d'être enlevées par ce fléau destructeur, agissait fortement sur celles qui n'en étaient point les victimes ; tout fut mis en usage pour trouver des remèdes contre ce mal qui paraissait incurable. Enfin, à force de consultations et d'avis, les membres de la faculté suggérèrent un remède, qui, en leur paraissant souverain, ne pouvait que plaire à leurs aimables malades : ce fut de se marier pour se préserver de la contagion. Ce remède fut employé avec un tel empressement, que les jouvencelles supplièrent elles-mêmes, ceux qu'elles désiraient avoir pour époux, de combler leurs vœux en s'unissant à elles : les parens, de leur côté, offraient de fortes sommes aux jeunes gens et aux veufs mêmes pour les engager à épouser leurs filles, de manière qu'il devait être très-facile alors aux citadins d'obtenir à la fois fortune et bonheur. Celles qui n'avaient rien, étaient certainement bien à plaindre, par la difficulté ou plutôt l'impossibilité de trouver un soulagement à leurs maux. Enfin, la crainte était telle parmi le beau sexe, qu'en un mois il y eut plus de deux cents mariages. Ce spécifique a, peu à peu, extirpé la *maladie des pucelles*, comme on la nommait dans ce siècle naïf et crédule.

LAMBIN.

TOMBEAU DE SAINT-OMER. — Omer, l'un des immortels apôtres de la Flandre, moine allemand sorti de la grande école de Luxeuil, avait commencé, en 637, sa mission régénératrice dans l'ancien diocèse de Thérouane ; il avait terminé son évangélique carrière le 9 septembre 695, après avoir apporté aux Morins encore barbares, la religion, la morale et la liberté, au moment funèbre où ces divines consolatrices venaient d'expirer sur la terre.

Omer fut inhumé, selon sa recommandation toute particulière, dans l'église de *Notre-Dame-de-St-Omer*, l'une de ses premières constructions en ce lieu. Pendant bien des années, une lampe merveilleuse brilla suspendue devant le tombeau du grand apôtre des Morins. Ce tombeau vénéré obtint aussitôt une renommée immense : les malades qui le visitaient, s'en retournaient soulagés, sinon guéris ; et les infortunés qui venaient invoquer le patron des Audomarois, s'en allaient avec le doux espoir de l'efficacité de son

influence auprès du Tout-Puissant.

L'église de *Notre-Dame-de-St.-Omer* avait été élevée sur le plateau où est la cathédrale ; elle ne tarda pas à être entourée d'habitations successives : voilà l'origine de la ville de St.-Omer, qui, en 902, érigée en cité, fut appelée, par une inspiration légitime et reconnaissante, *Audomarus* ou *Audomaropolis* : Saint-Omer.

Lors de la première invasion des Normands dans le territoire de St-Omer, en 861, l'église de Notre-Dame fut totalement incendiée par ces barbares, et le tombeau du fondateur a dû disparaître dans ce desastre.

Le tombeau qui se trouve actuellement au milieu de la nef principale de l'église de Notre-Dame est-il un autre tombeau que la piété de nos aïeux a élevé à la mémoire de Saint-Omer depuis la première invasion des Normands ; ou bien cette figure colossale de pierre dure provient-elle du démolissement du portail de la cathédrale de Thérouanne, dont les plus belles images furent apportées à St.-Omer, après la ruine de la capitale des Morins? Cette question est controversée.

MM. *Hédouin*, dans ses aimables *Souvenirs du Pas-de-Calais*, et *Quenson*, dans sa curieuse histoire de *Notre-Dame-de-Saint-Omer*, ont publié une description satisfaisante de ce tombeau ; le premier le considère comme un reste précieux de l'architecture gothique, l'autre croit que d'après son genre de sculpture, on ne peut guères le reporter au-delà du XIII[e] siècle ; nous pensons, avec ce dernier, que son inscription, en gros caractères peints, *sepulcrum gloriosum B. P. Audomari*, placée à la face principale et au-dessus des bas-reliefs, a été tracée dans le siècle précédent. Nous pensons aussi que ce monument, quelle que soit son origine, n'a jamais été qu'un cénotaphe.

Ce cénotaphe a 131 pouces de longueur et 49 pouces de hauteur ; la garniture gothique de fragmens d'église qui environne la tête du saint est, sans contredit, sculptée avec beaucoup d'art.

L'anglais Bonington, artiste distingué, a reproduit avec exactitude et talent, *le Tombeau de Saint-Omer*. Son aquarelle est déposée dans la galerie d'Orléans.

H. Piers.

LA FETE DES ROIS EN FLANDRE. — La fête du Roi de la fève est évidemment une réminiscence des saturnales. On connait ces honteuses orgies du paganisme qui célébrait par les plus affreux débordemens, l'âge d'or du vieux Saturne où l'égalité régnait, dit-on, seule souveraine, parmi les hommes. Remarquons d'abord comme le christianisme, ne pouvant déraciner une coutume tenace au cœur des nations, s'efforce de la purifier en la transportant à une de ses plus touchantes solennités. Les romains choisissaient un jour de licence effrenée pour permettre à l'esclave de relever son front courbé sous le joug du maître. L'église, dans la solen-

nité de l'Epiphanie qu'elle a substituée aux Saturnales païennes, rappelle le premier hommage rendu par les grands de la terre au Dieu qui venait briser les chaînes de l'esclavage du monde. Aux hurlemens insensés de l'orgie et de la débauche, le christianisme substitue de joyeuses mais décentes réunions où les liens de famille se resserrent encore. La cordialité, la bonhomie, la joie qui vient de la droiture du cœur, ont remplacé les transports désordonnés d'une ivresse brutale : et ce qu'il reste encore des usages de paganisme dans ces fêtes, n'est là que pour rappeler à l'homme l'état méprisable où il croupissait sous le joug des faux Dieux. D'ailleurs ces coutumes s'effacent peu à peu sous le vernis de la civilisation moderne. On ne célèbre déjà plus la fête des Rois en France, comme au seizième siècle. Voici en effet, suivant Pasquier, comment on procédait alors à la distribution du gâteau de la fève. « Celui, dit-il, qui est le maître du banquet, a un grand gasteau, dans lequel il y a une fève cachée, gasteau, d'y je que l'on coupe en autant de parts qu'il y a de gens conviés au festin. Cela fait, on met un petit enfant sous la table, lequel le maistre interroge sous le nom de Phœbé, comme si ce fut un être en qui l'innocence de son âge représentast une forme d'oracle d'Apollon. A cest interrogatoire l'enfant repond par un mot latin : *Domine* : sur cela le maistre l'adjure de dire à qui il distribuerait la portion du gasteau qu'il tient en la main, l'enfant le nomme ainsi qu'il lui tombe en la pensée, sans acception de la dignité des personnes, jusques à ce que la part est donnée à celui où est la febve, et par ce moyen il est réputé roy de la compagnie. » Voyons maintenant comment, pour ne parler que de nos provinces du Nord, on y célébrait la fête des rois, il y a quelque cinquante ans...

A Lille, la veille de l'Epiphanie, des enfans parcouraient les rues avec ce cri : *qui veut des billets pour tirer royaume* ? Or, ces *billets* offrent seize vignettes représentant chacune une dignité, une profession, depuis le roi jusqu'au fou. Un quatrain accompagne chaque billet, et tout convive est tenu de chanter le quatrain du billet qui lui échoit, sur l'air : *j'ai du mirliton*. Il y a beaucoup de sens, à défaut de sel, dans ces vers. Ecoutons le *Roi* par exemple :

Je suis le roi de la table,
Mes peuples n'épargnez rien ;
Si mon règne est peu durable,
Je veux vous faire du bien.

N'y a-t-il pas là, je vous le demande, une fort édifiante leçon donnée aux monarques.

Molière lui-même n'aurait-il pas été désarmé devant l'ordonnance que chante à son tour le médecin :

Pour avoir votre pratique,
J'ordonne aujourd'hui du vin.
Qui fait passer la colique,
Les soucis et le chagrin.

Ne craignez pas qu'on outrepasse les bornes de la licence si rare qu'octroie, en ce jour, la Faculté en goguette à ses malades

trop dociles cette fois. La bonhomie flamande y a pourvu, en mettant ces salutaires paroles dans la bouche du *Médecin spirituel* :

Passant le soir en liesse
N'offensons qui peut punir....

Quand d'abondantes libations avaient convenablement célébré l'intronisation du *Roi de la table*, on se séparait pour se reunir, sous son sceptre gastronomique, le jour de *l'Abbé boit*, jour auquel *il relevait son royaume*. Malheur au convive distrait qui ce jour-là oubliait de saluer par le vivat obligé de : *le roi boit*, *le roi boit*, chaque rasade du fortuné monarque. Un bouchon brulé à la main, *le Fou* lui chantait en riant son terrifiant quatrain :

Quand le roi commence à boire,
Si quelqu'un ne disait mot,
Sa face serait plus noire
Que le cul de notre pot.

Et il réalisait la menace avec une impitoyable exactitude. Cette manière de tirer *les Rois* s'était répandue dans la plupart des villes du Nord, et elle est encore en usage dans quelques maisons, d'où les dieux pénates ont de la peine à s'exiler. Il existe à Cambrai une autre coutume qui semble y avoir été apportée par les espagnols. La veille de l'Epiphanie, avant le jour, les porte-faix munis de lanternes, se réunissent sur la grand'place et tirent entr'eux *un Roi* au sort. Lorsque le hasard l'a désigné, ils le proclament par trois salves de *vive le Roi!* dont les échos sonores de la place de Cambrai ont retenti même sous l'*empire*. On revet alors le roi d'une tunique bleue ornée de franges d'argent et d'une toque parée d'un semblable diadème. On lui met en main une épée, surmontée d'une orange. Ainsi accoutré, il parcourt les maisons de la ville, accompagné de ses sujets, et les dons qu'il y reçoit sont destinés à un grand gala qu'il donne à la corporation d'où il est sorti.

H. Carion.

SIÈGE DE TOURNAI EN 1340. — Après qu'Edouard, roi d'Angleterre, eut, avec le secours des Flamands, remporté, en août 1340, la fameuse bataille navale de l'Ecluse où s'engagèrent, dit-on, plus de 640 vaisseaux français, anglais et flamands (1). Ce prince alla à Gand, où il joignit ses alliés du Brabant, du Hainaut, de Namur, de Gheldre, de Julliers, etc., qui lui étaient dévoués comme au *vicaire de l'empire*, (2)

(1) Alors les combats sur mer ne ressemblaient en aucune manière à ceux d'aujourd'hui ; les vaisseaux n'étaient que de grandes galères dont on cherchait à déchirer les voiles avec de longues faulx, pendant que des plongeurs armés de pieux s'efforçaient de crever le dessous du bâtiment ; on se lançait des projectiles avec des machines ; des flèches avec l'arc ou l'arbalète, ou enfin on combattait à l'abordage. (*Le chev. L. de la B. M.*)

(2) Tous les peuples des Pays-Bas étaient intéressés au triomphe du roi d'Angleterre, parce qu'il leur procuroit en abondance des laines qui leur manquaient et des débouchés pour leurs fabriques de draps dont le produit était immense : mais il fallait couvrir d'un prétexte plausible la prise d'armes de ces diverses souverainetés contre leur suzerain, le roi de France, et ce fut dans ce but qu'Edouard III dans l'année précédente se fit octroyer par l'empereur le titre de *vicaire de l'empire* dans la Belgique, afin de pouvoir en cette qualité revendiquer la possession du Cambresis

puis ayant laissé dans cette capitale la reine sa femme qui, peu de tems après, y accoucha de Jean, duc de Lancastre, il se rendit au siège de Tournai.

Déjà depuis le 30 juillet, Jacques d'Artevelde, ce célèbre Rewaert de Flandre (3) à la tête de 40,000 Flamands et de 20,000 Brabançons, avait investi la ville et coupé toutes les communications en s'emparant des forteresses qui l'environnaient. Le monarque anglais ne fut pas moins surpris de la célérité de ces dispositions stratégiques que charmé de l'ordre admirable qu'il remarqua dans l'armée assiégeante.

Autrefois le service militaire, se faisant dans la Flandre même par le système féodal, souffrait beaucoup de l'extrême division des pouvoirs. Chacun était lié par son devoir et son serment, en cas d'attaque, chacun, sous peine de fausser sa foi, était obligé de marcher sous sa bannière et de se réunir à son chef. Si Gand par exemple était menacé, les vassaux de l'abbé de St-Pierre ne pouvaient aller que sous la banière de l'abbaye, et sous les ordres du chef qué l'abbé avait avoué. Si ce chef était absent, les hommes du fief ne pouvaient combattre. Ces institutions faisaient que, dans les occasions urgentes, il fallait beaucoup de tems et beaucoup de peines pour rassembler une armée. L'habileté de Jacques d'Artevelde para à ces inconvéniens. De la masse des cités et des villages confédérés qui formaient la Flandre, Jacques d'Artevelde fit une nation. Il soumit tout le pays Flamand à la même loi militaire pour les intérêts communs. Au lieu des mille divisions qui donnaient aux mouvemens de la Flandre tant de lenteur, il avait partagé le pays en trois cercles ou membres dont les chefs-

que la France lui avait autrefois enlevée. D'un autre côté pour vaincre le scrupule des Flamands qui avait juré sous peine d'excommunication de ne point prendre les armes contre les français, il s'était décidé d'après le conseil d'Artevelde, à prendre le titre et les armoiries du roi de France. Il se fondait sur ce qu'étant fils d'Isabelle, sœur des trois derniers monarques français morts sans postérité mâle, il se trouvait le plus pres du trone de son aïeul Philippe-le-Bel. Mais cette prétention tombait devant l'autorité de la loi salique et Philippe-de-Valois bien qu'il fut plus éloigné d'un degré, dût l'emporter au jugement des pairs. Quoi qu'il en soit, Edouard et ses successeurs n'en continuerent pas moins pendant cinq siecles à faire figurer *trois fleurs de lys* dans leur blason. La susceptibilité française à juste droit s'indignait de cette espece de trophée dont les Anglais étaient si fiers. Mais a la fin du siecle dernier, les sages représentations d'un roi malheureux et proscrit obtinrent ce que cent ans de guerres victorieuses n'eussent pu conquérir, et les armoiries britanniques ont eté depouillées de leur plus bel éclat. C'est ainsi que, jusqu'au fond même de leur exil, les Bourbons furent les sauvegardes de l'honneur français. (*Le chev. L. de la B. M.*)

(3) Le nom de *Rewaert* ou *Rewart*, d'apres son acception étymologique, signifie *gouverneur*. Il vient du celtique *Gward*, gardien, dont le Flamand a fait *waerde*. C'est à tort qu'Oudegerst traduit ce mot par *Régent*. Quand Philippe-le-Bon fut, en 1420, élu à la régence de Hollande, du Hainaut, du Brabant, etc., il ne prit aucunement le titre de *Rewaert*. Jusqu'à la révolution de 89, il y eut à Lille un *Rewart* : c'était le chef du magistrat. Son autorité supérieure à celle des *Mayeurs* s'étendait sur toute la province. Les derniers *Rewarts* de Lille ont été Messires Desfontaines comte de la Barre, et Denis, sire du Péage. (*Le chev. L. de la B. M.*)

lieux étaient Gand, Bruges et Ypres. Chaque cercle ou membre avait pour directeurs les hauts-échevins du chef-lieu, chargés de l'administration civile et de la surintendance de la guerre. Ils avaient droit de lever les milices et de les conduire sous leurs bannières; ils faisaient eux-mêmes la police de leur corps d'armée. Les troupes par ce moyen étaient promptement en armes.

Le roi de France était venu avec son armée, pour secourir Tournay. Mais les promptes dispositons d'Artevelde le forcèrent à l'inaction : La ville était cernée de toutes parts; tous les jours elle subissait des assauts qu'elle repoussait avec un courage héroïque. Cependant, après dix semaines de siège, elle allait se rendre par famine : Philippe de Valois, alors chargea sa sœur Jeanne, comtesse douairière de Hainaut et mère de la reine d'Angleterre, de proposer la paix; et Jacques d'Artevelde ne consultant que les intérêts de son pays, obligea Edouard III, à signer une trève de deux ans. Dans cette transaction, il se fit remettre tous les titres qui pouvaient nuire à la Flandre, toutes les sentences lancées contre les Flamands; il les brûla en public, sur le marché du vendredi à Gand.

Il avait exigé de plus qu'on déchargeât les Flamands de toute réclamation et de toute dette; qu'on levât l'interdit lancé sur la Flandre et que le roi de France fit serment pour lui et ses successeurs, que jamais à l'avenir, la Flandre ne serait remise en interdit.

D'autres bataillons flamands, pendant le siège de Tournay, étaient allés, sous la conduite de Robert d'Artois, attaquer Saint-Omer. Ils remportèrent quelques avantages mais ils ne purent prendre la ville qui était bien défendue, et la trève survint.

Pour récompenser la ville de Tournay du long courage qu'elle avait déployé dans ce siège, Philippe-de-Valois rendit à cette cité fidèle ses privilèges et ses franchises que depuis longtems on lui avait enlevés.

La Flandre grandit immensément sous le gouvernement d'Artevelde; jamais, dit on, la prospérité Flamande ne fut portée si loin que sous ce Rewaert. Il était si puissant de l'affection populaire que les historiens vendus aux intérêts des cours en ont fait un desposte. On lui a reproché jusqu'aux actes de vigueur qui sauvèrent le pays; on lui a fait un crime de la garde d'honneur qui l'accompagnait. Mais ces valets armés, *Zweerd Draegers* (porte-glaives) étaient attachés à sa dignité de doyen des métiers (1). Les

(1) Les Gantois étaient alors divisés en trois classes : la 1re se composait des rentiers : la seconde, des suppots des 52 corporations des petits métiers, et la troisième des tisserands, qui étaient les plus nombreux et formaient le grand métier. Le premier échevin de la Keure était, de droit, chef des rentiers. Les 52 métiers ayant chacun son doyen particulier avaient en outre un *chef Doyen* et le Doyen des tisserands était le 3e chef principal de la cité. Ces dignités étaient des especes de consultats dont l'autorité était absolue sur les masses d'artisans armés qui leur étaient soumises. Jacques d'Artevelde, *Doyen des Brasseurs* était de plus *chef Doyen* de la

écuyers et soldats qui le suivaient, au nombre de cinquante ou soixante, lui rendaient l'honneur qui était dû avant et après lui, à tout capitaine de Gantois. Quelquefois pourtant les partisans de Louis de Nevers, suscitèrent contre son administration des émeutes. La seule remarquable est une querelle sanglante qui eut lieu entre les foulons et les tisserands : ceux-ci avaient pour doyen Gérard Denys, ennemi d'Artevelde. Le 2 mai 1345, on se battit avec tant d'acharnement sur le marché du vendredi que trois cens foulons y périrent. Ce jour désastreux fut appelé le mauvais lundi. Il était le prélude d'un jour plus lugubre.

Peu après cet événement, le roi Edouard débarqua encore à l'Ecluse, avec une flotte de cent trente voiles. Voulant tout-à-fait détacher la Flandre du parti français il cherchait à faire reconnaître le prince de Galles, son fils, comte de Flandre. Cette proposition séduisit beaucoup de monde. Artevelde qui ne demandait qu'à déposer le pouvoir, y donna lui-même les mains. Il représenta aux députés de la Flandre que le prince de Galles, fils d'une princesse Belge, Philippine de Hainaut descendait de Marguerite de Constantinople, mère des d'Avesnes, et qu'ainsi il n'était pas du sang étranger. Mais les flamands qui voulaient bien avoir les anglais pour alliés, ne consentaient pas tous à les avoir pour maîtres. Il s'éleva des divisions. Louis de Male était revenu à Bruxellles d'où il dirigeait les intrigues. Gérard Denys, qui était puissant, fut gagné à son parti dont les chefs recommençaient à s'agiter : une conspiration se forme.

L'assassinat seul pouvait faire tomber l'élu du peuple, le 17 juillet 1345 (1344 selon Meyer), Jacques d'Artevelde vit sa maison de la place de la Calandre cernée par une bande nombreuse : Comme il voulait sortir pour se remettre au peuple, les meurtriers l'arrêtèrent en hurlant, et Gérard Denys le poignarda.

Artevelde avait fait une foule de lois sages qui ont péri avec lui. Les chefs de la conspiration avaient tellement arrangé leur complot, que les meurtriers, tenant d'une main le poignard et de l'autre la torche, en même tems qu'ils ôtaient la vie au Rewaert, mettaient le feu à sa chancellerie. Ainsi les précieuses archives des lois conquises au 14e siècle furent réduites en cendres.

(*Fastes militaires Belges.*)

seconde classe, c'est-à-dire des 52 corporations et capitaine des Gantois quand les suffrages unanimes de ses concitoyens l'élevèrent à la dignité de REWAERT.

[*Le chev. L. de la B. M.*]

REHABILITATION DE JACQUES D'ARTEVELDE. — Notre histoire de Flandre, due à la plume des chroniqueurs étrangers ou dévoués à la maison de Bourgogne, fourmille d'inexactitudes et d'erreurs. Van Artevelde surtout a été dépeint sous des couleurs odieuses. On le représente

comme un misérable, sorti des rangs populaires, un *brasseur de bière*, un ambitieux qui a souillé son gouvernement par les plus horribles exactions; et cependant Van Artevelde n'était point *Brasseur*, il n'avait pris la qualification de *Brouwer* que comme *doyen* de cette corporation. Il était d'une extraction noble, illustre, alliée à des maisons souveraines; il avait épousé Christine de Tronchiennes de l'antique maison de Baronaige et Philippine de Hainaut, reine d'Angleterre, n'avait point cru déroger à la dignité royale, en tenant son fils Philippe sur les fonds baptismaux et en lui donnant son propre nom. De l'Espinoy, qu'on ne saurait accuser de partialité envers ce héros, dit, en parlant de lui, p. 76: « en l'an 1337, fut par ceux de Gand, commis au gouvernement de Flandre, un noble bourgeois de la ville de Gand, nommé Sire Jacques d'Artevelde, qui estoit sage, hardy, et vaillant homme, et gouverna ledit pays, fort heureusement par l'espace de sept ans...... et porta ledict de Artevelde de sable à trois couronnes ou chapelets d'argent, ce qui fut à la façon des vieux romains, lesquels donnoyent semblables couronnes aux plus preux et vaillants soldats. »

Artevelde doué d'une instruction supérieure, d'une éducation chevaleresque et brillante, d'une fortune immense, avait été dans sa jeunesse admis à la cour de France. Il y avait pris le ton exquis, les manières distinguées qui furent en tous tems l'apanage de la noblesse française. Magnifique jusqu'à la profusion, il avait avec les grands la dignité et l'élévation d'un souverain. Homme d'état habile, politique profond avec les diplomates, simple et populaire avec ses concitoyens, la souplesse de son génie le rendait partout et dans les circonstances un sujet d'étonnement et d'admiration. Orateur entraînant, soit qu'il s'adressât aux populations que sa voix avait rendues dociles, soit qu'il traitât devant le sénat les matières administratives ou qu'il agitât avec des têtes couronnées les questions d'où dépendait le sort des états, son éloquence incisive obtenait partout le succès, parce que partout il persuadait que ses vœux, ses désirs et son but étaient ceux du bien public, des intérêts de ses concitoyens et la conservation des priviléges de son pays.

Le seul reproche fondé que l'on ait pu faire à Jacques d'Artevelde, consiste en son insurrection contre Louis de Crécy, son légitime maître; certes nous ne sommes pas de ceux qui approuvent ou même excusent de pareils actes. Nous dirons au contraire avec Philippe de l'Espinoy, en parlant de sa fin malheureuse: « C'est ce qu'advint ordinairement à ceulx qui par une commune populace sont esleuez à de grandes dignitez

et est le salaire de ceulx qui sont desloyaux à leur seigneur et prince naturel. »

Cependant examinons si d'Artevelde était bien aussi coupable que quelques-uns ont voulu le persuader.

La Flandre, telle qu'elle était alors constituée, était moins une monarchie qu'une république, dont le sénat tout puissant non seulement balançait l'autorité du prince, mais encore formait le seul pouvoir souverain, aux yeux d'un peuple dont toutes les classes organisées comme nous l'avons dit étaient toujours disposées à recourir aux moyens hostiles pour faire respecter ses droits, ses franchises et ses libertés. Or, ce qui dans une monarchie serait un crime, devient quelquefois une vertu sous un gouvernement populaire.

L'article premier de l'antique charte de Flandre, octroyée en 1192, par le célèbre Baudouin de Constantinople, est ainsi conçu :

Les Gantois doivent à leur comte dévouement et fidélité, autant qu'il les traite conformément à la justice et à la raison. etc.

Or, le comte de Flandre avait agi contre la raison, en repoussant aveuglement la proposition d'une alliance avec l'Angleterre que sollicitaient également les vœux et les intérêts du peuple flamand : il avait manqué à la justice en fesant arrêter en 1337, le vénérable *Sohier*, le Courtoisien, capitaine des Gantois et l'un des plus braves chevaliers de son tems. Le seul crime de ce noble vieillard qui, douze ans auparavant lui avait sauvé la vie et la liberté, en l'arrachant aux main des Brugeois rebelles, après les avoir vaincus, était de s'être rendu l'écho du cri général, en proclamant la nécessité de l'alliance avec les anglais. *Sohier* fut conduit à Ruppelmonde où il fut décapité par l'ordre du même comte Louis de Crécy !

Cette exécution mis le comble à l'exaspération des Gantois, qui idolâtraient le brave *Sohier*; ils élisent d'Artevelde pour leur capitaine et bientôt à sa voix, le peuple s'émeut, il court aux armes, les Brugeois s'unissent à leurs voisins, pour chasser leur comte, toute la Flandre se soulève et Jacques d'Artevelde en est proclamé le *Rewaert*.

Maintenant si l'on considère que Sohier le Courtoisien, était l'aïeul de ce même d'Artevelde, on comprendra la haine qu'il avait vouée à la maison de Nevers et l'on n'aura ni l'injustice, ni la force de blâmer en lui un sentiment de vengeance ennobli par les lois de la nature et par l'amour de la patrie.

Quoiqu'en aient dit quelques historiens, le nom d'*Artevelde* n'a jamais cessé d'être en honneur parmi les Gantois. En France, celui qui avait à se plaindre d'une justice ou d'une vexation, fesait entendre cette exclamation de confiance: *Ah! si le roi le savait !..* de même en Flandre,

quand le peuple se trouvait malheureux ou humilié, il s'écriait : *Ah ! si Artevelde vivait!*... et lorsque Louis de Male, fils de Louis de Crécy, s'attira comme son père l'animadversion du Gantois, en portant la main sur le pacte fondamental; quand ceux-ci pour défendre leurs franchises furent de nouveau contraints de recourir aux armes, qui choisirent-ils, pour leur vengeur? qui élirent-ils pour leur *dictateur*? qui les conduisit à la gloire dans les pleines de Boverhout où 40 mille hommes furent vaincus et mis en déroute par 5,000 Gantois? qui a rempli leurs mains de butin, leur ville de trophées et doté leur beffroi de son magnifique dragon? qui, enfin fut proclamé *le père et le libérateur de la patrie*? Ce fut Philippe d'Artevelde, le fils de Jacques d'Artevelde, le *Rewaert* de Flandre. Ce choix était évidemment un hommage rendu à la mémoire du héros Gantois. C'était une réparation solennelle que le peuple rendait à ses mânes, c'était en un mot sa réhabilitation contemporaine.

Voici comment M. N. Cornelissen s'exprime à l'égard du brave d'Artevelde : « La justice dans l'histoire est, sous quelques rapports, semblable à la justice divine, elle arrive lentement et en boitant, mais elle arrive : c'est qu'elle aussi est vengeresse du mensonge et de la calomnie : elle détache du pilori de l'opinion l'homme véritablement grand et vertueux, que d'injuste préventions y avaient attaché; et Jacques d'Artevelde se levant une seconde fois après un intervalle de cinq siècles, est réconcilié avec la postérité, le patriotisme et l'honneur. »

Le Chev. L'Evêque de la Basse-Mouturie.

CATEAU-CAMBRESIS *(Traité de)*.—A Câteau-Cambrésis, ville de France (département du Nord), à 5 lieues de Cambrai, fut conclu, le 2 avril 1559, entre Henri II, roi de France, et la reine d'Angleterre Elisabeth, le traité de paix qui porte ce nom. La clause capitale du traité fut l'engagement pris par la France de remettre Calais à l'Angleterre après un laps de 8 ans; ou de lui payer une indemnité de 500,000 écus.

Un second traité fut signé le lendemain, 3 avril 1559, aux conférences de Câteau-Cambrésis, entre les plénipotentiaires de France et d'Espagne. Henri et Philippe se restituèrent les places qu'ils s'étaient enlevées réciproquement dans la Flandre et la Picardie. La France, en outre, renonça à toutes ses conquêtes de Savoie et d'Italie. Henri II consacra ce malheureux traité, qui entraînait l'abandon de 189 villes et places fortes, par le mariage de sa fille aînée, Isabelle, avec Philippe II, qui l'avait d'abord demandée pour son fils Don Carlos. Les Guises reprochèrent au connétable de Montmorency, négociateur de la paix de Câteau-Cambrésis, d'avoir fait perdre au roi de France, par ce traité, ce que les armées espagnoles n'auraient pu lui enlever par 30 ans de succès. Am. Rénée.

IMPRIMERIE A LILLE. — La *Revue du Nord*, journal littéraire, écrit et dirigé avec talent vers un but incontestable d'utilité, dans le compte, plein de bienveillance, qu'elle a rendu en décembre dernier, de *la Bibliographie Douaisienne*, fait un appel aux bibliographes, afin d'arriver à préciser la date de l'établissement, à Lille, de l'imprimerie. Sans avoir la prétention de fixer ce point assez important de l'histoire littéraire de notre pays, nous venons apporter, comme un tribut, quelques renseignemens, qui pourront faciliter les recherches des bibliographes.

M. Dieudonné, dont le département du Nord conservera longtems le souvenir, à cause de la sagesse et du dévouement avec lequel il l'a administré, en qualité de préfet, publia, en 1804, une Statistique du département du Nord, véritable modèle des ouvrages de ce genre (1). Un des chapitres de ce livre est consacré à l'imprimerie; et c'est dans ce chapitre que, pour la première fois, il fut question des droits que la ville de Lille croyait avoir à revendiquer la possession de la plus ancienne imprimerie du département.

On lit, p. 129, du t. 3 de cette statistique : « La première édition que l'on connaisse appartenir au département du Nord, est sortie de Lille : c'est un in-seize, imprimé en 1556, ayant pour titre : *Francisci* HOENII *Insulani sacrorum hymnorum libri duo*; *ejusdem variorum carminum Sylva una.* — *Insulis, apud Guillelmum Hammelin* 1556. »

Il n'est pas inutile de rappeler que cette assertion de M. Dieudonné, a été détruite depuis par des faits positifs, pour indiquer le degré de confiance que l'on peut avoir, sous le rapport bibliographique, dans ce qu'a publié cet administrateur, d'ailleurs très-éclairé.

M. Brunet, dans ses savantes et *Nouvelles Recherches*, nous a appris que Valenciennes, dès 1500, possédait une imprimerie (1). Bonaventure Brassart, imprimait à Cambrai, avant 1520, le curieux Voyage à Jérusalem du Douaisien Jacques Lesaige. Lille, loin d'être la première ville du département qui ait eu une imprimerie, ainsi que l'assurait aussi positivement M. Dieudonné, ne serait donc que la troisième. Mais poursuivons, et peut-être nos lecteurs penseront-ils avec nous, que la ville de Lille ne peut même pas réclamer, sur titres incontestables, la troisième place dans cet ordre chronologique. L'auteur de la Statistique du département du Nord, avait-il vu l'ouvrage dont il a parlé? Nous ne

(1) Statistique du département du Nord, par M. Dieudonné, préfet. Douai, Marlier, an XII [1804], 3 vol. in-8.

(1) Les *Chansons Géorgines*, imprimez à Valenciennes, par Jehan de Liege, etc. [Voir les *Archives du Nord*, tome 3, page 280].

pouvons le croire; car un homme aussi éclairé n'en eût point cité le titre aussi inexactement; il n'eût point changé le mot principal de ce titre, le nom de l'auteur qu'il a laissé imprimer HOENII au lieu de HÆMI.

Ce titre, selon nous, a donc dû lui être donné, ou communiqué d'après des indications puisées dans les auteurs ou sur des manuscrits, tels que celui cité par *la Revue du Nord*. Et, nous sommes d'autant plus fondés à le penser, que nous avons vainement recherché l'édition de cet ouvrage, de 1556, et que nous n'avons pu la rencontrer ni à Lille, ni dans les autres bibliothèques publiques ou particulières du pays. Seulement, nous avons trouvé à la bibliothèque de la ville de Douai, un volume renfermant les ouvrages d'Hæmus, mentionnés dans le titre que nous avons rapporté; il est intitulé : POEMATA FRANCISCI HÆMI INSULANI, *Jam tertiò in lucem edita.* — *Cortraci, apud Joannem Van Ghemmert*, ad D. Martini, *in tribus columnis*. 1630.

La vie de François Hemus, Hœmus, Hæmus, de Hem, de Hayme, Heems, ou Van der Hem, car on ne sait pas au juste son véritable nom, est suffisamment connue. Paquot a publié sur *Hemus* une notice assez étendue, dans laquelle il rappelle ainsi l'ouvrage dont il est ici question. *Sacrorum Hymnorum libri duo*; *cum Sylvâ Variorum Carminum. Insulis*, 1556, in-12 (1).

(1) Mém. pour l'hist. lit., t. 1, p. 629.

Valère (André), désigne de la manière suivante cet ouvrage, dans le peu de mots qu'il consacre à *Haemus* : *Sacrorum Hymnorum lib.* II. *ac Sylva Variorum Carminum. Insulis*. 1556, in-8° (1).

Swertius parle aussi de *Hœmus*, et donne ainsi l'indication de son ouvrage : *Sacrorum Hymnorum lib.* II, *cum Sylva variorum Carminum* (2).

Il convient de faire observer que M. Dieudonné annonce ce livre comme in-16 ; Paquot, comme in-12; et Swertius, comme in-8°.

Enfin, Sanderus cite parmi les ouvrages que François *Haemus* a produits, le *Sacrorum Hymnorum lib.* 2, *ac Sylva variorum carminum funebrum lib.* 2, *et Miscellaneorum lib.* 3 (3). Mais il fait précéder l'énonciation de ces ouvrages, de ces mots : *Varia poemata emisit*, *ex officinâ Plantinianâ*, 1578 (4).

[1] Bibliotheca Belgica, etc. Lov. Henr. Hastenium, 1623.

[2] Athenæ Belgicæ, etc. Antv. G. a. Tungris. 1628.

[3] Hagiologium Flandriæ. Antv. G. a. Tungris. 1625.

[4] Nous possédons cette édition sortie des presses de Christophe Plantin, en 1578; elle est intitulée : « Poemata francisci Hæmi insulani, ad Reuercdum patrem D. Joannem Loœum Præpositum Euersamensem : *jam primùm in lucem edita*. Antverpiæ, in-16 de 298 pp. Ce volume est divisé en cinq livres qui commencent après quelques pièces liminaires. Le premier livre renferme les pièces funèbres sur les ecclésiastiques, le deuxieme celles sur les laïcs; viennent ensuite les poésies sacrées, puis les profanes, et enfin le volume est complété pa les pie-

De 1556 à 1611 (1), nous n'avons rencontré aucune autre trace de livres imprimés à Lille. Toutefois, pendant le cours de ce demi-siècle, on faisait imprimer des ouvrages tout spéciaux pour la ville de Lille, et ces ouvrages on les confiait aux presses étrangères. Ainsi, en 1569, *les Coustumes de Lille* s'imprimaient chez Loys de Winde, à Douai, de même, qu'un autre ouvrage dédié, par Mathias Galenus à Mgr. Vylain de Rasseinghem, gouverneur des châtellenies de Lille, Douai et Orchies (2).

Si la ville de Lille possédait alors et depuis près de quinze ans, une imprimerie, pourquoi ne la mettait-on pas à profit? Pourquoi recourait-on aux presses de Douai?

De 1563 à 1611 (3), la ville de Douai compte plus de trois cents ouvrages imprimés dans ses murs. Comment arrive-t-il que l'on ne puisse pas citer un seul livre imprimé à Lille, pendant ce demi-siècle, si cette ville possédait une presse dès 1556?

De ces faits, il semble résulter pour nous, que le livre dont on s'autorise pour fixer la date de l'établissement de l'imprimerie à Lille, pourrait bien n'avoir point été imprimé dans cette ville; que les mots *Apud Guillelmum Hamelin*, pourraient aussi n'indiquer que le nom du libraire qui l'avait mis en vente. Car, quoique quelquefois, mais fort rarement, la préposition *apud* ait désigné une imprimerie; en général, elle ne précède que l'indication d'une boutique de libraire. Ce qui, plus positivement, désigne les imprimeries, ce sont les souscriptions: *Excudebat.* — *Ex typis.* — *Ex officinâ typographicâ*, etc. Pour nous donc, jusqu'à ce qu'un exemplaire des poèmes d'Hæmus, de 1556, nous soit représenté, nous serons portés à croire que cet ouvrage a été imprimé chez les Plantin, à Anvers, comme l'édition de 1578, mentionnée par Swertius, et mis en vente à Lille, chez un libraire du nom de Guillaume Hamelin; nous reporterons, comme conséquence, l'établissement de l'imprimerie dans la ville de Lille, à un demi-siècle plus tard, de 1600 à 1611.

Nous livrons ces observations et ces courtes réflexions aux bibliographes Lillois; et comme aucun sentiment de rivalité locale n'entre dans notre pensée, nous faisons des vœux pour que, plus heureux que nous, ils puissent appuyer de preuves irrécusables l'époque de l'établissement à Lille de l'imprimerie, antérieurement au XVII[e] siècle.

ces morales et louangeuses. Il est probable que les deux premiers livres contenant les *vers funèbres*, ne sont point dans l'édition de 1556, la plupart des pièces qui les composent portant des dates postérieures à cette année. A. D.

(1) Les châtelains de Lille, par Floris Van der Haer, in-4°. 1611, chez Christofle Beys, impr.-lib., rue de la Clef, à l'Image de St.-Luc.

(2) De nostri Seculi choreis Sententia, in-4.

(3) 1611 est, comme nous l'avons dit, la date du plus ancien livre imprimé à Lille, que nous ayons rencontré.

Nous terminerons cette note par une observation, qui se rattache aux œuvres de François Hæmus, c'est que les vers qu'il a composés sur l'incendie qui désola Lille, en 1545, n'ont jamais été imprimés; l'auteur de l'article de la *Revue du Nord*, semble penser le contraire. Ils ont passé manuscrits, à la mort d'Hæmus, arrivée le 3 septembre 1585, à son ami Antoine de Meyer, l'annaliste; Paquot donne ainsi le titre de ce manuscrit : *Fortuitum Insulensis urbis Incendium, trecentarum pœnè ædium Anno.* 1545, III *Non. Septembris*, en vers. H.-R. DUTHILLOEUL.

Douai, le 8 mars 1836.

LES GUEUX A ANVERS (1566). — Le prince d'Orange, voulant usurper la domination sur la Belgique, s'allia avec les hérétiques de France, ayant reconnu qu'il ne pouvait enlever complètement les Pays-Bas au roi catholique que par une grande scission religieuse. Il voulut la consommer par un coup d'état; et il fut décidé qu'on ruinerait publiquement les églises et qu'on supprimerait tout-à-coup le culte romain, pour le remplacer par les rites de Genève. On commença dans l'été de 1566. Le premier attentat se commit dans la Flandre inférieure, entre la Lys et la mer. Une poignée de la plus vile populace, mêlée de brigands et de voleurs, se rassembla à un jour indiqué. Ils avaient pour armes des bâtons, des coignées, des marteaux, des échelles, des cordes, toutes choses propres à détruire, mais non à combattre. Ils se jetèrent avec cet appareil dans les bourgs et dans les villages qui environnent Saint-Omer, et aux cris de : *Vivent les Gueux !* ils saccagèrent les monastères et les églises, mettant en fuite, non par leurs armes, mais par leur seul aspect, tous ceux qui voulaient leur faire obstacle.

Après ce coup d'essai, ils crièrent *Ypres* d'une voix unanime. Cette ville était remplie de calvinistes, ils s'y rendirent en hurlant, recevant en chemin avec eux les mendians et les vagabonds, et augmentant continuellement leur troupe, comme la boule de neige qui descend du sommet d'une montagne. Ils parurent dans la ville troublée le jour de l'Assomption de la Sainte Vierge; le peuple leur avait ouvert les portes que les magistrats avaient fermées. Ils coururent droit à la principale église, dédiée à Saint-Martin, y dressèrent leurs échelles, abattirent les tableaux à coups de hache, pillèrent les vases sacrés, brûlèrent les livres d'église, et détruisirent tout dans cette église, ainsi que dans toutes les autres et dans les monastères, avec si peu de respect des magistrats et des prêtres, qu'on eût pu croire qu'ils étaient envoyés au nom de la ville et que la ville les payait pour commettre leurs sacriléges. Le fait est que personne n'osa s'opposer à eux.

Les mêmes désordres avaient lieu en même tems à Menin, à Comines, à Wervick, à Lille, à uai. Les seuls paysans de Se-

clin prirent les armes et protégèrent leurs autels. Il leur fallut pour cela tuer un assez bon nombre de gueux; ce qui arrêta leur intrépidité destructive.

A Anvers, le même jour de l'Assomption de la Vierge, 15 août 1566, comme on portait en procession par la ville l'image de Notre-Dame, que les habitans d'Anvers ont prise pour leur protectrice, quelques éclaireurs du parti des Gueux, voulant essayer l'effet qu'ils produiraient sur la multitude, commencèrent par railler la pieuse cérémonie; puis ils firent des révérences bouffonnes à l'image de la Vierge; puis ils l'attaquèrent tout haut par des paroles insolentes et injurieuses. Ils épouvantèrent; et la procession se hâta de rentrer dans la grande église. Cette circonstance les encouragea. Ils arrivèrent le lendemain dans l'église, en petit nombre pourtant; et s'approchant de l'autel de la Vierge, ils lui demandèrent, d'un ton goguenard, quelle crainte l'avait obligée de se retirer si tôt dans sa niche? Ils coururent ensuite dans la nef et dans le chœur, menaçant les images. Un de ces compagnons monta même en chaire et se mit à prêcher des choses ridicules. Les uns l'applaudissaient; d'autres lui jetaient des pierres, qu'il renvoyait dans l'église.

Tout ce désordre ne fut que le prélude de ce qui devait se faire le 21 août. Les Gueux entrèrent dans l'église à la fin des vêpres; tandis que les fidèles s'écoulaient; ils se mirent tous à crier : Vivent les Gueux! Ils commandèrent ensuite à l'image de la Vierge de répéter ce cri, la menaçant de la tuer si elle n'obéissait pas. Ils avaient leurs marteaux, leurs haches, leurs cordes et leurs échelles. Au bruit de ce nouveau scandale, Jean d'Immerseel, bourgmestre d'Anvers, accourut avec quelques archers. On commençait à juger de quoi les Gueux étaient capables. On savait leurs pillages à Ypres. Ils les avaient répétés à Gand, à Bruges, à Audenaerde. Partout ils avaient saccagé les églises et mis en fuite les religieux des monastères. On redoutait pour Anvers les mêmes excès. Le bourgmestre vint avec trop peu de monde; quoique les pillards ne fussent guères qu'une centaine d'hommes ivres, ils chassèrent le magistrat et ses archers, fermèrent sur eux les portes de l'église, et se mirent à y danser comme étant les maîtres.

La nuit venait : ils illuminèrent les cierges en entonnant les pseaumes de David à la manière de Genève; puis ils se jetèrent sur les images de Jésus-Christ, de la Vierge et des Saints, en leur commandant de crier, *vivent les gueux*, si elles ne voulaient pas être considérées comme des idoles. Les images n'obéissant pas, ils en renversèrent quelques unes par terre et les foulèrent aux pieds; ils en percèrent d'autres avec leurs épées, ils abattirent la tête de quelques unes, avec des coignées. Les femmes débauchées qui les accompa-

gnaient les éclairaient avec des cierges et des torches.

Il y avait parmi les statues, derrière le maître autel, une image fort ancienne et fort grande de Notre Seigneur pendant en croix entre les deux larrons; ils la firent tomber par terre, après l'avoir arrachée avec des cordes; et quand elle fut à bas ils la taillèrent en pièces, mais ils ne touchèrent pas aux larrons. Ils montèrent sur les autels, et portèrent leurs mains sacriléges jusqu'aux lieux où était le Saint Sacrement; ils en tirèrent le corps de Notre Seigneur et le foulèrent aux pieds. Ils graissèrent leurs souliers avec les saintes huiles et burent du vin dans les calices et les ciboires consacrés. C'était un hideux spectacle. S'il y avait une image de la Vierge ou d'un saint apôtre contre un pilier, un gueux montait hardiment sur la corniche, lui mettait la corde au cou, et pendant que ses camarades la tiraient de toutes leurs forces, il la poussait du pied. Ils brisaient les stalles, les balustres et les tombes. Ils crevaient et déchiraient les tableaux les plus précieux; une foule de chefs-d'œuvre périrent ainsi. On voyait des Gueux, avec leur large chapeau sur la tête, revêtus de chasubles et de chapes, tenant d'une main un rituel ou un vase sacré, et de l'autre un instrument de destruction; ils brisaient les objets précieux d'or et d'argent, et mettaient les morceaux dans leurs poches; ils cherchaient à réduire le reste en poussière. Une précieuse statue de saint Amand fut renversée. Un gueux, d'un coup de hache, commença par enlever sa mitre, un autre lui coupa la tête, dont il se servait pour jouer à la boule. Un autre traînait, la corde au cou, une Vierge de marbre blanc sur les dalles. Plus loin, un misérable tenait élevé l'ostensoir du Saint-Sacrement, sur lequel ses camarades couraient, l'épée haute, comme à un jeu de bague.

Les femmes de mauvaise vie emportaient ou cachaient les crucifix d'argent et les nappes de dentelles; et à minuit, la vaste église où l'on avait compté soixante-dix autels, n'était plus qu'un triste champ de débris.

(*C. de Lect.*)

GUERRE DE LA VACHE. — Jean Ier aimait passionnément les joûtes militaires; on assure qu'il sortit vainqueur de soixante et dix combats chevaleresques. Un tournoi, accompagné de grandes fêtes guerrières, attirait à Andenne, dans le comté de Namur, pour le lendemain de la Pentecôte de l'année 1274, une foule de princes et de seigneurs. On y voyait l'élite des chevaliers de la Belgique : Jean Ier, duc de Brabant, Henri II, comte de Luxembourg, Guy Ier, comte de Namur, Jean de Halloi, bailli du Condroz, Jean de Ghesne, Richard de Fallais, Regnier de Beaufort, Jean van Dieven, Robert Forvies, Jacques de Rochefort, le sire de Dave, et cent autres personnages illustres.

Tout-à-coup les fêtes furent troublées par l'arrivée d'un bourgeois de Ciney, alors capitale du Condroz. Le bourgeois était Rigaud de Corbion ; il venait demander justice au bailli Jean de Halloi. Il disait dans sa plainte qu'un paysan de Jallet, village dépendant de la seigneurie de Gosne, lui avait volé une vache. Les informations qu'il avait prises l'assuraient que cette vache venait d'être amenée à Andenne. Il accourait pour en réclamer la restitution.

Jean de Gosne, seigneur de Gosne, de Jallet et autres lieux, était présent. Il autorisa le bailli du Condroz à faire des recherches ; lui-même envoya ses sergents. On trouva le voleur encore en possession de la vache. C'était, en effet, le paysan de Jallet que Rigaud de Corbion avait désigné.

Le sire de Gosne voulait sur-le-champ faire justice. Mais le paysan avouant humblement son vol, et le bourgeois de Ciney ne demandant autre chose sinon qu'on lui rendît sa vache, quelques seigneurs, en faveur de la fête, intercédèrent pour le coupable, qui eut sa grâce. Seulement Jean de Halloi, le bailli, demanda qu'on obligeât le voleur à reconduire la vache au lieu où il l'avait enlevée, du reste lui promettant la vie que lui accordait son seigneur. Une exigence si légère parut très-juste ; le villageois partit pour Ciney ; accompagné du bourgeois, et conduisant devant lui la vache qu'il avait compté vendre à Andenne.

Mais Jean de Halloi avait donné des ordres secrets. Dès que le paysan eut mis le pied sur les terres du Condroz, il fut saisi par les gens du bailli et pendu sans formalité.

Lorsqu'on sut à Andenne, où les tournois se terminaient, la perfidie de Jean de Halloi, l'indignation fermenta en sens divers dans toutes les têtes. Pour une chose si peu grave, comme ce n'est que trop l'ordinaire, une guerre compliquée se prépara, animée par des premiers excès dont les auteurs ne calculaient pas les conséquences. Jean de Halloi, se sentant blâmable, était retourné à Ciney sans attendre les dernières joûtes.

Le sire de Gosne, irrité d'une action qui portait atteinte à sa juridiction seigneuriale, entra dans le Condroz à la tête de ses hommes, et ravagea les campagnes qui environnent Ciney. Le bailli, sur-le-champ, court à Jallet, qu'il réduit en cendres. Alors Regnier de Beaufort et Richard de Fallais, frères de Jean de Gosne, viennent à son aide et brûlent plusieurs hameaux du Condroz. Les habitans de Ciney s'effraient ; ils réclament l'assistance de l'évêque de Liége, qui leur envoie une armée contre les trois frères ligués ; le château de Gosne est livré aux flammes ; Beaufort et Fallais sont assiégés.

Devant la formidable armée liégeoise, qui s'accroissait tous les jours, Richard de Fallais sentit qu'il ne résisterait pas longtems.

Il sortit secrètement de son château, pour aller chercher de l'appui. Poursuivi par les Liégeois, il fut pris et tué. Son fils alors se mit sous la protection de Jean de Brabant, en lui faisant hommage de sa terre; ses deux frères, par son conseil, réclamèrent le secours du comte de Namur, en le reconnaissant pour leur suzerain.

Jean de Brabant arriva le premier, avec une petite armée; il fit lever le siége du château de Falais. Les Liégeois, en se retirant, firent des ravages sur les lisières du Namurois, du Luxembourg et du Brabant.

Toutes ces représailles, dont on ne prévoyait pas la fin, duraient déjà depuis longtems. Les comtes de Namur et de Luxembourg s'avançaient sur Ciney. L'évêque de Liége, Jean d'Enghien, craignant justement pour cette ville assez mal fortifiée, y envoya un renfort, commandé par Robert Forvies, maréchal de Liége. Ce seigneur eut l'adresse d'entrer avec sa troupe, par la porte de Dinant, dans la ville menacée que l'ennemi bloquait de tous les autres côtés. Mais bientôt, ne se sentant pas en état de lutter contre les forces nombreuses des assiégeans, qui commençaient à dresser, pour l'assaut, leurs machines de guerre, Robert Forvies sortit de Ciney, en disant qu'il allait à Dinant chercher de nouveaux renforts. Il ne revint pas.

Les bourgeois, après un siége qu'ils soutinrent avec courage, virent tomber leurs remparts. Jean de Halloi, ne voulant pas encore se rendre, se réfugia avec eux dans l'église, où il se défendit obstinément. Ciney fut pris le 18 avril 1276, livré aux flammes, pillé; on mit le feu à l'église même; et le lendemain le duc de Brabant alla saccager Meeffe, qui n'est plus qu'un village. Robert Forvies, honteux d'avoir perdu Ciney, et poursuivant le cours de ce torrent de vengeances mutuelles qui désolait la Belgique, se jeta sur la seigneurie de Poilvache, s'étendit sur la frontière du Luxembourg, y brûla trente villages. Alors un parti de Namurois, conduit par le sire de Dave, s'élance contre Dinant qui pourtant jusques-là avait gardé la neutralité dans cette guerre. Les Dinantois étonnés ne veulent pas se laisser surprendre. Sous le commandement de Jacques de Rochefort, leur avoué, ils sortent à la rencontre de l'ennemi, dans l'espoir de préserver leurs campagnes. Ils s'avancent à trois lieues, jusqu'au village de Spontin, où ils aperçoivent campé, sur les rives du Bocq, le corps de Namurois que commandait le sire de Dave. A la vue de troupes beaucoup plus nombreuses qu'ils n'en pouvaient mettre sur pied, ils reculent; ils se voient à l'instant poursuivis et serrés de si près, que le sire de Dave pénètre avec eux dans Dinant, entraînant la tête de son armée. Au milieu de ce désordre, les Namurois ne pensèrent pas à s'assurer des portes. Les Dinantois s'en aperçurent; aussitôt les herses s'abatti-

rent; le sire de Dave fut tué, avec cent des siens qui l'entouraient; le reste de sa troupe, assailli d'une nuée de pierres qu'on lui lança du haut des remparts de Dinant, s'enfuit en déroute et se réfugia à Bouvignes, dans le pays de Namur.

Jusques-là cette guerre sanglante, causée par un motif en apparence si léger, avait coûté la vie à quinze mille hommes. Les princes se reprochèrent tant de désastres. Pour y mettre un terme, ils résolurent de s'en rapporter à un arbitre. Ils choisirent Philippe III, dit le Hardi, roi de France, fils de Saint-Louis, qui venait d'épouser la sœur du duc de Brabant. Le monarque pensa que le seul moyen de ramener la paix, était de remettre les choses dans l'état où elles se trouvaient avant le commencement des hostilités, et d'obliger chacun, dans des circonstances où tout n'avait été que malheur, à supporter ses pertes sans profiter d'aucun des avantages que lui avait donnés la guerre. Par respect pour toutes les parties, dans le traité qui termina ces débats cruels, on ne fit pas mention des motifs qui les avaient élevés.

(*Fastes militaires des Belges*, 15e livrais. t. 2.)

TIREURS A L'ARC. — L'usage de s'exercer au tir à l'arc est très ancien dans les communes de la Flandre et du Brabant. Jadis les souverains de ces provinces, lorsqu'ils allaient en guerre, faisaient un appel aux compagnies d'archers des villes et des villages, qui se mettaient aussitôt en campagne ayant leurs capitaines en tête et leurs enseignes déployées pour les distinguer. Dans maintes actions meurtrières, ces archers flamands, firent bien leur devoir, et leurs vieilles bandes se rendirent souvent redoutables aux ennemis de leurs princes et de leurs libertés. Pendant la paix, les archers ne cessaient pas d'exercer leur adresse, de s'entretenir la main et de se tenir prêts à guerroyer au besoin. Pour cela, ils dressaient dans certains cantons des *berceaux* disposés comme buts, et dans d'autres lieux de hautes perches garnies d'oiseaux de bois qu'il fallait enlever.

Les ducs de Brabant, les comtes de Flandre et les magistrats des villes, voyant que ces exercices n'étaient pas moins utiles à la défense du pays, que nécessaires au développement physique des habitans, instituèrent des confréries d'archers, composées d'abord de quarante hommes, et ensuite de soixante, où l'on ne recevait que des gens choisis, des hommes de cœur, de bonne vie et mœurs, qui prêtaient un serment de fidélité et auxquels on donnait le titre d'*Archers héréditaires*, avec certains priviléges et exemptions.

Plusieurs de ces compagnies avaient des réglemens particuliers, sur leur régime intérieur, qui tendaient à éviter toute espèce de dispute, de mauvaise parole ou de

personnalité ; les précautions prises à cet égard étaient telles que le privilége accordé aux archers par le duc Jean de Brabant, en 1327, défendait expressément à tous ceux enrôlés dans ces honorables compagnies, de vendre aucune boisson, sous peine de punitions exemplaires, pour éviter, disait le duc, toutes les occasions de troubles et d'excès. On rayait impitoyablement des contrôles tout individu qui s'était rendu coupable de quelque bassesse ou dont l'honneur se trouvait seulement effleuré. Ces compagnies se nommaient aussi *Gilde* ou *Gulde* en Flamand, et *Sermens* en Français, à cause du serment de fidélité que chaque confrére était tenu de prêter à son entrée dans la compagnie. Les *sermens* étaient les archers-jurés obligés par serment. Voici le serment très-remarquable que les gouvernans des Pays-Bas firent prêter en 1575, sous le règne de Philippe II, aux archers de la ville de Malines; il est tout-à-fait empreint de la couleur du tems : « Je proteste, au nom du Dieu tout puissant, Père, Fils et Saint-Esprit ; et sur la croix que je touche de la main, de faire profession de la religion catholique, apostolique et romaine : que je ne déteste pas seulement toute secte et hérésie contraire, mais que je m'y opposerai de toutes mes forces, et feray tout mon possible pour empêcher que nul autre ne le suive : que je donneray à la Sainte-Eglise, et à tous les fidèles serviteurs, tous les secours qui dépendront de moy et que pour satisfaire à mon devoir d'Archer, je ferai toujours mes efforts pour m'y comporter d'une manière honnête et louable : plus, je fais serment de fidélité au Roi, seigneur de Malines, aussi bien qu'à la même ville, laquelle je promets défendre toute ma vie contre les ennemis de sa majesté, de la religion et du bien public : je promets en outre d'être fidèle au gouverneur, au bourg-maître et au magistrat, comme aussi au chef, à son lieutenant, au doyen et à tous ceux qui sont du serment et de la confrérie de l'arc, auxquels je porterai honneur, respect et obéissance ; et enfin que je seray toujours prêt à exécuter les ordres que le gouverneur, le bourgmaître, ou le chef en leurs noms, me feront connaître de la part de Sa Majesté, sans dissimulation, contradiction ou murmure, mais fidèlement, selon mon pouvoir, sans avoir même égard à mes parents, non plus qu'au rang, prééminence et dignité où ils pourraient être constitués, ni même à la crainte de la mort : ainsi m'aident Dieu, tous les Saints et mon illustre patron Saint-Sébastien à qui j'adresse ces paroles, aussibien que tous mes autres confrères. »

Les sermens ou compagnies d'archers, eurent de tous tems divers grades à conférer à leurs principaux membres : on comptait le *Roi*, le *Connétable*, le *Lieutenant* et le *Porte-enseigne*. La royauté était un titre dû à l'adresse, on ne le tenait qu'un an à moins qu'on ne s'y maintînt par les mê-

mes prouesses. Les jeux de l'arc s'ouvraient le premier mai, et toujours on fesait tirer les premiers coups à des personnes de qualité, à des dames, à des princes même quand ils se trouvaient présens, ou, en leur absence, aux gouverneurs des villes et aux seigneurs des villages. Il est quelquefois arrivé que ces coups d'honneur, soit par hasard, soit par adresse, étaient les meilleurs; alors, les personnages qui avaient ainsi atteint le but étaient nommés *rois* du serment et ne s'en tiraient, comme on le pense bien, qu'en donnant un festin joyeux et quelques présens à leurs nouveaux sujets. C'est ainsi que Guillaume de Nassau, abattit l'oiseau du premier coup à Bruxelles, en 1564 et eut le même bonheur l'année suivante. En 1577, Don Juan d'Autriche, le vainqueur de Lépante, enleva l'oiseau à Louvain et fut *roi* du serment. L'Infante Isabelle, en 1615, jeta l'oiseau bas sur le sablon à Bruxelles et en fut si satisfaite qu'elle fit, ce jour même, une fondation pieuse, comme souvenir de son adresse.

Après avoir parlé de l'origine, de l'organisation et du serment des compagnies d'archers, il n'est pas inutile de dire un mot de la magnificence de leurs jeux et de leurs assemblées d'autrefois. En 1498, les arbalétriers de Gand ayant notifié partout le jour auquel commenceraient leurs jeux d'arc et d'arbalète, ceux d'Anvers s'y rendirent au nombre de 1850 hommes, dont 600 à cheval, suivis de 400 chariots couverts de drap rouge, qui fut entièrement distribué aux pauvres. Un jeu d'arc solennel s'ouvrit à Bruxelles, le 2 août de l'an 1500; on y compta 36 compagnies de sermens venus des villes et villages de la contrée. La même cérémonie eut aussi lieu à Anvers la première semaine du mois de mai de l'an 1501, où toutes les compagnie des villes et bourgs du Brabant, s'étant rendues, elles furent vaincues par celles de Lierre et de Turnhout.

Un magnifique rassemblement eut lieu à Malines en juin 1534; ceux d'Anvers s'y rendirent habillés de velours et de satin cramoisi; ils enlevèrent le prix de meilleure tenue, le troisième prix de tir, le prix de feu de joie (le leur dura un jour et une nuit sans s'éteindre) et enfin le prix de la comédie : en somme, ils emportèrent en tout treize vases d'argent faits en forme de gondoles.

La princesse Marie, gouvernante des Pays-Bas, se trouvant reine des archers de Bruxelles, se rendit aux jeux des arbalétriers d'Anvers avec une suite de 51 compagnies de Sermens. Celle de Rousselaere gagna le premier prix et fit en même tems publier que, le 9 août 1562, elle distribuerait à son tour des prix aux vainqueurs : cette fois le Serment de St.-George, de Bruxelles, eut le prix.

Cette même compagnie Bruxelloise de St.-George proposa encore un concours aux tireurs d'arc, le 2 juin 1599 et les plus habiles ar-

chers du Brabant ne manquèrent pas de se rendre à l'invitation. Toutes les autres villes et bourgs des Pays-Bas ne firent pas moins paraître de magnificence dans les concours et jeux publics qu'ils offrirent en tems de paix à leurs rivaux ; et jamais on n'entendit parler de rixes sanglantes, ni de collisions désagréables dans ces jours de festivité. Une teinte religieuse, succédant à l'aspect guerrier, s'était répandue sur ces compagnies, qui, pour la plupart, prenaient le titre de confréries. Elles avaient presque toutes pour patron le grand *St.-Sébastien*, mort percé de flèches, dont l'effigie peinte brillait sur leurs bannières. (1)

A Valenciennes, la compagnie des archers, quoique composée de Bourgeois, avait une caserne qui portait son nom. Elle fut démolie par vétusté au commencement de ce siècle. Les archers de cette ville se réunissaient aussi dans des jardins, agréablement situés dans le faubourg, au lieu dit des *bons-vouloirs*, où ils se divertissaient honnêtement les dimanches et les fêtes. Cette compagnie s'est perpétuée d'année en année jusqu'aujourd'hui, non pas aussi nombreuse, ni aussi magnifique que dans les tems passés, mais avec les mêmes traditions d'honneur, de bonne conduite et d'honnêteté. (1)

La dernière fois qu'on vit toutes les compagnies d'archers de la contrée réunies à Valenciennes, fut le 5 septembre 1827, jour du passage de Charles X dans cette ville. L'autorité avait voulu donner au monarque un spectacle capable de rappeler à l'imagination ces vieux Sermens de la Flandre qui firent plus d'une fois trembler les ennemis du pays : toutes les compagnies, enseignes déployées, leurs Rois et Connétables en tête, se trouvèrent rangés des deux côtés de la rampe en avant de la porte de Paris. Aujourd'hui, les *kermesses* en réputation ont seules le privilége de rassembler les plus belles confréries d'archers, qui, du reste, ont en général l'habitude d'avoir une réunion particulière et annuelle le premier mai, jour où l'on renouvelle, en trinquant, les officiers de la compagnie. A. D.

LES DEHENNIN. — Au moment où tant de jeunes concitoyens se précipitent, avec un enthousiasme si louable, vers les poétiques souvenirs de notre antique cité, nous pardonnera-t-on de lui rappeler le nom et les œuvres de ses principaux bienfaiteurs

(1) Voy. La vie et la mort de St.-Sébastien, en son ancienne confrérie ou serment de l'arc, par le sieur *René Vichet*, de Tongrelos, trad. du Flamand, par frère *Ignace Beghin*, ancien prieur de Vicoigne. Bruxelles. Fr. Foppens, 1724, in-8., 301 pp.

(1) Le 24 octobre 1820, la compagnie d'archers de Valenciennes, dite *confrérie de St.-Sébastien*, partit pour Lille avec son drapeau et son tambour pour y jouer en l'honneur de la naissance du duc de Bordeaux ; elle y trouva 25 autres compagnies, y dépensa beaucoup, et en rapporta un couvert d'argent.

de ses enfans les plus illustres; nous sera-t-il permis d'attirer sinon la pitié, du moins la curiosité de la génération présente, sur quelques neveux inconnus de ces hommes qui ont rempli leur pays de leur renommée, et qui l'ont enrichi de tant de pieuses dotations? Ne convient-il pas qu'on rappelle leur mémoire à la prière des ces infortunés, qui jouissent encore de nos jours de leurs prévoyantes aumônes, à l'exclusion pourtant des descendans rebutés des fondateurs?

Ouvrez les poudreuses annales du Cambrésis : Il y a un nom que vous distinguerez entre tous les autres parmi ces prud'hommes qui passaient les premières années de leur bouillante jeunesse à férir de grands coups d'épée, et qui consacraient l'autre moitié de leur vie en œuvres pieuses, prodiguant leur fortune en saintes et charitables fondations. Dès l'an 996 vous verrez un Dehennin-Liétard, pair du cambrésis. Ce nom vous le trouverez à chaque page de notre histoire : Dehénnin, Franc-Fiévé de l'évêque; Dehennin, chanoine de la Métropole; Dehennin, bailli de Cambrai; Dehennin, fondateur d'abbayes et d'hospices. Le bon prélat Nicolas de Fontaine, mort évêque de Cambrai en 1272, appartenait à la famille des Dehennin et il avait cédé son village de Fontaine à son beau-frère Beauduin Dehennin-Liétard, qui vendit son comté pour faire le voyage de la Terre-Sainte. En 1416, un comte Jean Dehennin se fit tuer bravement à la funeste bataille d'Azincourt. Sous la domination espagnole, en 1560, Jean Dehennin, comte de Boussut, fut fait chevalier de la Toison-d'or; il devint grand écuyer de l'empereur Charles-Quint et colonel de sa cavalerie légère. Mais le Dehennin qui a jeté le plus d'éclat sur sa race, à cette époque, c'est, sans contredit Oudart de Bournonville, comte de Dehennin-Liétard, seigneur de Capres, etc. Elevé en qualité de menin de Philippe II, roi d'Espagne, dans le palais de Charles-Quint; il avait suivi l'illustre empereur en Allemagne, en 1552, n'étant âgé que de 18 ans. Son intrépidité le fit remarquer de ce prince qui le fit capitaine de ses chevau-légers. Philippe II le fit gentilhomme de la chambre en 1560, et lui donna un régiment Wallon, à la tête duquel il se distingua lors du siège de Mons, en 1572. Il suivit en France le comte d'Aremberg, venu au secours des catholiques contre les calvinistes; à son retour, il fit plusieurs brillantes actions sous les ordres du duc d'Albe, particulièrement au siège de Mastrict. Philippe II, pour le récompenser de ses services érigea en sa faveur, la terre de Dehennin-Liétard en comté, et lui donna successivement les gouvernemens de Louvain, de Maline, de la ville et citadelle d'Arras. En vain le prince d'Orange offrit-il à Dehennin la charge d'amiral des mers de Flandre, pour l'attirer dans

son parti, DEHENNIN dédaigna ces offres, et redoubla de zèle pour conserver à son souverain les diverses provinces, dont nous venons de parler et pour ramener les autres provinces Wallonnes à son obéissance. Il y contribua puissamment. Le roi catholique le fit alors capitaine-général de la Flandre, et le remercia de ses services, par diverses lettres qu'il lui écrivit durant l'année 1580. DEHENNIN renonça ensuite généreusement au poste important de la gouvernance d'Artois, pour faire gratifier le vicomte de Gand, marquis de Richebourg et de Roubaix, qu'il attira ainsi dans le parti du roi d'Espagne. Enfin, après avoir été fait conseiller d'état, président des finances de Flandre il mourut en 1685, âgé de 52 ans, avant d'avoir reçu l'ordre de la Toison d'Or, qui lui était destiné. Pour donner une dernière idée de l'illustration de cette famille, nous voyons qu'en 1758, Philippe Maurice DEHENNIN-Liëtard, prince de Chimay, depuis la mort de son frère aîné, grand d'Espagne, de la 1re classe, épousa Laure de Fitz-James, fille du duc de Fitz-James, pair de France, gouverneur de Limoges en Limousin. Quelque glorieux que soient ces titres, je conçois qu'ils ne suffisent pas pour faire vivre un nom dans la mémoire des hommes, et certes les bons bourgeois de Cambrai seraient fort excusables de ne point avoir gardé souvenance des hautes dignités, et des promesses guerrières, de ces grands seigneurs, de ces braves chevaliers. Mais les DEHENNIN peuvent revendiquer bien d'autres droits à la reconnaissance publique : ils ont laissé sur le sol qui les a vu naître, des traces plus durables de leur passage ; qu'on en juge par leurs fondations pieuses dont voici l'incomplète nomenclature.

L'abbaye d'Honnecourt fut fondée par DEHENNIN-LIÉTARD : en 911.

L'abbaye de Saint-Aubert à Cambrai, a été fondée par DEHENNIN-Liétard, en 1099.

Le monastère Dehennin-Liétard par Eustache Dehennin dit Brochet en 1062.

L'abbaye de Premy à Cambrai, par Dehennin-Liétard, en 1214.

Le château de la Vacquerie, entre Crèvecœur et Masnières, près de Villers-Plouich, a été bâti par Bernard Dehennin, en 1123.

L'hôpital Saint-Paul, grande rue Saint-Vaast, à Cambrai, pour six vieillards, âgés de moins de 50 ans, a été fondée par Claude *Dehennin* et Julienne Préau, sa femme, le 14 février 1571.

L'hospice des vieux hommes à Cambrai, par Claude Dehennin, son fils en 1575.

La maison des pauvres orphelins de la même ville, par *Dehennin* de Cuvillers, en 1694.

L'école des pauvres, rue des Rôtisseurs, par Claude Dehennin, petit-fils du premier, en 1604.

Le séminaire Dehennin à Douai, par Ignace Dehennin, évêque d'Ypres, en 1621.

L'école de Querenain sur la place-au-Bois, à Claude Dehennin, en 1622.

Maintenant, si vous avez eu la patience de lire tout ceci, vous n'aurez point manqué de vous demander curieusement : « Je voudrais bien savoir ce que sont devenus les descendans de cette antique et bienfaisante famille. » Allez visiter le beau local du collège de Cambrai. Arrêtez-vous à la loge du portier : c'est tout ce qu'il reste dans ce vaste bâtiment, à l'arrière petit-neveu de celui qui en posa la première pierre. Avant 93, ce bâtiment s'appelait l'abbaye de Cantimpré, fondée par Eustache *Dehennin*, en 1605. Or Jean *Dehennin*, le rejeton de tous ces illustres personnages que j'ai fait passer sous vos yeux, c'est ce vieillard au sourire plein d'amertume, qui vient de vous ouvrir la porte : oui, c'est bien lui, portier de cette abbaye qui appartint à Eustache *Dehennin*, en 1605. Entrez plutôt dans cette loge enfumée, et tâchez d'y déchiffrer ces armoiries, unique débris sauvés de tant de grandeurs. — D'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de trois roses mal ordonnées d'argent et d'un lys de même en pointe. — C'est bien là le blason des *Dehennin* ! de *Dehennin* pair du Cambrésis, de *Dehennin*, chevalier de la Toison d'Or, de *Dehennin*, le lieutenant du duc d'Albe, de *Dehennin*, l'époux de la fille du duc de Fitz-James, de *Dehennin*, le fondateur de Cantimpré, de *Dehennin*, portier du collége!!! — A présent n'est-ce pas, il vous faut le mot de l'énigme *Dehennin-portier* ? Le voici : la révolution a d'abord entamé de sa dent vorace la fortune de Jean *Dehennin*, comme celle de tant d'autres nobles hommes de France. Jean *Dehennin*, pour échapper à l'échafaud, s'est fait soldat, comme tous les français de cœur. De retour de l'armée, d'où il ne rapportait que des blessures, il ne trouva plus que d'assez chétifs débris de la fortune de ses pères. Pourtant, par tradition, *Jean Dehennin* appauvri donnait, donnait comme ses ancêtres riches et économes. *Jean Dehennin*, disait-on alors, *était un bon enfant.* Il donna tant, qu'un beau jour, il arriva pour la première fois, depuis l'an 950, qu'un *Dehennin* eut besoin de la bienfaisance d'autrui. On lui tourna le dos : chacun s'excusa de sa dureté par l'éternel refrain des ingrats : « Il est malheureux par sa faute. Il fallait mieux compter : *Jean Dehennin est un fou.* » Grâces à la révolution, *Jean Dehennin* n'a pas reçu l'éducation de son rang, il est vieux, il a des enfans. Il a cherché long-tems quelqu'emploi dédaigné, afin d'avoir un morceau de pain pour lui et pour sa famille. A la fin la place de portier du collége est devenue vacante ; à force de protection *Jean Dehennin* l'a obtenue.

Vous avez été collégien, vous

savez quel martyr c'est qu'un portier. Eh bien, figurez-vous à cette place un homme de haute lignée, habitué à considérer une humiliation comme un deshonneur ! Aussi *Jean Dehennin* relève-t-il souvent sa tête à cheveux blancs, et, les veines gonflées, une larme rouge dans les yeux s'écrie-t-il : « Il n'y a pourtant que Dieu qui ait le droit d'humilier un homme comme moi ! » *Jean Dehennin* se soumettrait sans murmurer à ce grand-maître, s'il lui octroyait trois grâces, à savoir : 1° une demi-bourse pour son fils, soit au collége de Cambrai, fondé par son aïeul Eustache, soit au collége de Douai, qui a recueilli une bourse de 120 florins par an, fondée, en 1640, par *Adrien Dehennin*, chanoine de Saint-Omer, pour un de ses parens qui étudierait dans le séminaire de *Dehennin*, de l'université de Douai. 2° Qu'on rendit le nom de *Dehennin* à l'école des pauvres, fondée par un de ses pères, dans la rue des Rôtisseurs, n° 18, et dont on a fait une école primaire pour les filles ; enfin, qu'on lui accordât à sa dernière heure un lit, dans un des hospices fondés par sa famille, pour qu'il y meure en paix. — Que Dieu soit en aide à *Jean Dehennin* le dixième le vingtième du nom peut-être, car Dieu seul a gardé souvenance de tant de bienfaits, dont ses ancêtres comblèrent la ville de ses oublieux concitoyens !

H. Carion.

CONCOURS DE POESIE FLAMANDE. — Tout le monde a entendu parlé du congrès scientifique de Douai, peu de personnes au contraire ont eu connaissance du concours de littérature flamande, qui, un peu après, (en septembre 1835) a eu lieu à Eecke, village du département du Nord, dans le canton de Steenvoorde, où il existe une société d'éloquence et de rhétorique flamandes depuis 1542. Les littérateurs qui s'y trouvaient rassemblés avaient un but, un but unique, celui de s'entre-consoler, eux, rares et vieux débris d'une littérature plus vieille encore, qui voient avec une douleur, disons avec un désespoir de poètes, leur Hélicon s'affaisser et devenir aussi plat que le pays qu'ils habitent. Le concours, qui eut lieu le 8 septembre, consistait en *composition, déclamation et chant*. Dix pièces de vers sur *l'éloge de la Sainte Croix* (sujet proposé) sont parvenues. Seize amateurs ont déclamé des morceaux tragiques ; treize ont débité des monologues comiques, et dix ont chanté des chansons qui devaient avoir au moins 48 vers. Le tout en flamand bien entendu. Les *Téniers* ou les *Van Ostade* modernes auraient pu puiser dans cette réunion de puissantes inspirations et des tableaux de genre piquans et curieux. Le 29 septembre la distribution des médailles a eu lieu. M. *Vanrechem* d'Hazebrouck, a enlevé le premier prix de composition ; M. *Cappelaere*, de Steenvoorde, a obtenu le premier prix de déclamation tragique ; M. *Vanloot*, de Poperinghe, celui du genre comique, et M. *Walbron*, de Steen-

voorde, a été gratifié du prix de chant. Enfin, on a décerné une médaille d'éloignement à M. *Delassus*, de Wormhout, vieillard de 82 ans, dont l'âge n'a pas encore refroidi l'ardeur poétique. Ce patriarche qui a vu sa langue maternelle dans de plus beaux jours, qui a fait partie des *Chambres de Rhétorique* qui parsemaient la Flandre alors qu'elles étaient dans leur plus bel éclat, a déclamé, chanté et composé une pièce de cent vers. Indépendamment de la médaille, la société lui a adressé une félicitation en vers où il est cité pour modèle aux amans des muses flamandes. A. D.

LOUIS GALLAIT. — Né à Tournai le 10 mai 1810 de parens peu favorisés de la fortune, Louis Gallait montra dès son jeune âge des dispositions naturelles pour le dessin. Il crayonna dès que ses doigts purent tenir un crayon, il était heureux quand on lui abandonnait une grande et blanche feuille de papier qu'il couvrait bientôt de toutes les figures qu'enfantait sa jeune imagination. Rassembler des images était son plaisir; parcourir des estampes, ses délices; contempler un tableau, son bonheur suprême. Après qu'il eut traversé à sa manière les études des écoles et du collège, son père le plaça chez un avocat: triste séjour, hélas! pour l'adolescent qui se sent une âme de feu et un penchant irrésistible pour les arts! aussi quitta-t-il bientôt l'antre de la chicane pour l'académie de peinture où il fit tout en entrant des progrès remarquables. Sa première médaille date de 1822, et chaque année vit doubler son ardeur et ses succès, jusqu'en 1828 qu'il obtint la grande médaille fondée par le souverain des Pays-Bas.

A la tête de l'académie de Tournai se trouvait alors *Hennequin*, peintre que les orages politiques avaient poussé hors de la France; il devina Gallait et lui mit le pinceau à la main. Le premier tableau de l'élève, conçu et terminé sous les yeux de ce maître, admis à l'exposition de Gand un peu après 1830, fixa l'attention des juges du concours, qui lui adjugèrent le prix. Gallait alors, sa couronne à la main, obtint les moyens de travailler à Anvers, patrie de Rubens, ville pleine de souvenirs et d'exemples, et où le jeune artiste sentit sa tête s'échauffer et sa main s'animer. Plus sa carrière s'aggrandissait devant lui, plus ses besoins d'étude se multipliaient; un nouveau désir vint encore le dévorer: il demanda à partir pour Paris et au printemps de 1834, il arriva dans ce centre des arts.

Aidé par un compatriote, un artiste aussi, M. *Fétis*, directeur de la *Revue musicale*, il peint à l'aquarelle la mort du musicien *Palestrina*. Puis, il aborde un sujet national pour lui, *le duc d'Albe, dans les Pays-Bas*, dont la sombre figure exprimait si bien le fanatisme qui animait l'homme; enfin, une seconde toile de lui représente *des Musiciens ambulans*, où la misère du peuple est retracée avec vérité et énergie. Ces trois produc-

tions figurèrent à l'exposition du Louvre de 1834, et obtinrent l'attention du public et reçurent les éloges des dispensateurs de renommée : éloges bien mérités sans doute, car le jeune Tournaisien n'avait ni coterie, ni fortune, ni journaux à sa disposition.

Les hautes espérances que ces premiers essais avaient fait naître viennent de se réaliser : Gallait a exposé en 1836 une œuvre vraiment capitale, un tableau représentant *Job sur son fumier entouré de ses trois amis et de sa femme*. Cette composition, grande et toute biblique, frappe d'abord par son beau coloris, apanage ordinaire de l'école flamande, et par la largeur du dessin, qui dénote l'artiste appelé à grandir encore. Dès ce moment la ville de Tournai compte une célébrité de plus. FRÉD. H.

SAINT-JUST À L'ARMÉE DU NORD. — *Proclamation des représentans du peuple à l'armée du Nord.*

« Soldats !

» Nous vous rappelons à la discipline rigoureuse, qui seule peut vous faire vaincre, et qui épargne votre sang ; il s'est glissé des abus parmi vous, nous avons résolu de les réprimer ; ceux qui provoqueront l'infanterie à se débander devant la cavalerie ennemie, ceux qui sortiront de la ligne avant le combat, pendant le combat, pendant la retraite, seront arrêtés sur l'heure et punis de mort.

» Tous les cantonnemens feront des patrouilles, elles reconnaîtront tous les militaires errans et les arrêteront, s'ils fuient, elles feront feu.

» Soldats, nous vous rendrons justice, nous punirons ceux qui vous l'auront refusé, nous partagerons vos travaux ; mais quiconque s'écartera de son devoir sera frappé d'une mort prompte.

» Méprisez l'ennemi qui est devant vous, un tyran imbécile les soudoye, il n'a qu'un trône le jouet de la victoire, et la victoire vous conduit.

» A Cousolre, le 27 floréal l'an II de la république. »

« *Les représentans du peuple.*
ST-JUST, LEBAS.

La proclamation ci-contre fut envoyée par une ordonnance à M. *Levecque*, imprimeur à Maubeuge, avec une lettre de St.-Just, qui lui enjoignait d'en imprimer 25,000 exemplaires dans les 24 heures, à défaut de quoi le typographe serait fusillé, petite recommandation alors fort en usage. « Il voulait, « ajoutait-il, que chaque soldat en « eût un exemplaire. » L'ordonnance avait ordre d'attendre pour en porter quelques milliers à Cousolre, ce qu'il fit vers le soir. Il en fut tiré en plusieurs jours environ 15,000, St.-Just n'en exigea pas davantage. Par suite de cette proclamation plusieurs militaires furent mis à mort pour y avoir contrevenu, de ce nombre fut l'infortuné *Meras*, capitaine au 1er régiment d'artillerie, fusillé dans la tranchée au siège de Charleroy, pour avoir apporté quelques négligences à la construction d'une batterie.

St.-Just donna même l'ordre au général Jourdan, de faire arrêter et fusiller les généraux *Hatry* et *Bellemont* et le commandant *Marescot*, parcequ'ils avaient fait des représentations contre l'arrêt du malheureux Meras. Jourdan, au péril de sa vie, résista aux volontés de St.-Just, et les trois braves furent sauvés. ESTIENNE.

AUGUSTIN LAMBERT.—Lambert (Augustin) né à Laudrécies le 10 fructidor an XIII, d'une famille respectable mais peu favorisée de la fortune, sentit de bonne heure qu'il devait n'attendre que de ses efforts une position dans la société.

Après avoir terminé ses études, Lambert montra un goût décidé pour la Médecine; en 1825, il sollicita et obtint une place de chirurgien surnuméraire à l'hôpital militaire de Lille. Il s'y fit remarquer par sa conduite et son application, et, en 1827, il fut commissionné chirurgien sous-aide. En avril 1830, au moment où nos légions s'assemblaient pour aller conquérir Alger, il fut désigné pour faire partie de l'expédition. Il resta dans la colonie jusqu'en janvier 1834, époque à laquelle il revint à Toulon comme aide-major au 67ᵉ de ligne.

Jusque-là Lambert n'avait rien fait d'assez éclatant pour être distingué de ses collègues, la science, le zèle, le dévouement, le courage militaire étant le partage des officiers de santé de l'armée française, seulement il était reconnu digne d'appartenir à cette classe intéressante de nos guerriers qui montre le calme et le courage le plus héroïque en affrontant froidement la mort pour soigner les défenseurs de la patrie, sur les lieux mêmes où le projectile meurtrier les atteint.

Mais Lambert ne se borna pas à remplir des devoirs, son humanité courageuse devait se manifester d'une manière éclatante dans diverses circonstances qui, hélas! lui furent enfin si fatales.

Le 12 juin 1834, peu de mois après sa rentrée en France, il se promenait près de la mer, avec deux officiers du 67ᵉ, quand tout-à-coup deux hommes qu'il avait vus, quelques instans avant se jeter à l'eau pour se baigner, se mirent à pousser des cris de détresse. Plus de 400 personnes étaient présentes, toutes encourageaient de la voix et du geste les deux baigneurs en danger, mais nul n'allait à leur secours. Cependant le péril devient de plus en plus menaçant; quelques minutes encore et ces infortunés vont périr. Lambert alors, n'écoutant que sa philanthropie, emporté par un mouvement irrésistible, se précipite dans la mer, et nage vers le point où il avait vu l'un de ces hommes disparaître sous la vague, au moment où l'autre regagnait la rive après mille efforts. Il reste là un moment, puis, ne le voyant pas revenir à la surface, il prend le parti de plonger; il plonge deux fois sans succès; enfin à la troisième fois, il est plus heureux; il aperçoit le noyé au fond de la mer,, et à l'aide du pied il le fait

remonter, lui passe un bras autour du corps, et nage de l'autre en se dirigeant vers le rivage où il le dépose. Toutefois sa mission n'était pas terminée, l'asphixie avait été presque complète; il fait transporter le noyé dans une maison voisine et là, lui prodiguant tous les secours empressés de son art, il le rappelle à la vie.

Cette belle action valut à son auteur les éloges de ses chefs et une médaille d'or que lui accorda M. le ministre de la marine Duperré.

Un an jour pour jour s'était écoulé depuis que Lambert avait sauvé le caporal Jaubez, lorsque le fléau asiatique vint exercer ses ravages sur la malheureuse population de Toulon. Au solstice d'été, sous le ciel de feu qui donne à cette partie de la Provence la température d'une plage africaine, la maladie devait sévir avec rigueur. Elle plongea les habitans dans la stupeur par son effrayante intensité. Pendant 17 jours, Lambert avec un courage surhumain et un dévoument sublime vola au secours des cholériques. Servant tour à tour de chirurgien, d'infirmier, de médecin, de pharmacien, se multipliant pour sauver ses semblables, il apparaissait comme un ange tutélaire au milieu des salles d'hôpitaux, des chambrées de casernes, partout enfin où les malades gisaient. Jusque-là, son impassibilité dans le plus horrible danger, sa force d'âme, qui communiquait à ses facultés physiques une puissance inaccoutumée, l'avaient préservé du mal qui décimait la population; mais, enfin, une imprudence qui eut pour cause sa trop grande abnégation de lui-même et l'ardeur hors mesure qu'il apportait à courir au chevet des moribonds, lui coûta la vie. Le corps échauffé par la fatigue, par des veilles presque continuelles, il fut appelé un matin pour soigner quelques nouveaux cholériques. Il était à jeun; il oublia ou il négligea de déjeuner avant de sortir. Arrivé dans une atmosphère viciée et infectée, avec les miasmes délétères qu'émanaient les sujets atteints, il respira la mort. Le 7 juillet 1835, il succomba après 14 heures de souffrances horribles qu'il supporta avec son courage ordinaire. Sa perte fut un deuil pour la garnison, mais sa famille seule connaît toute l'étendue de la perte qu'elle a faite dans cet homme généreux. Lambert était doué des meilleures qualités du cœur. Sa carrière entière présente une suite non interrompue de sacrifices dans l'offrande desquels il trouvait sans doute le bonheur. Il se privait de tout ce qui ne lui était pas strictement nécessaire pour envoyer des secours à ses parens que le malheur accable depuis long-tems. Fils généreux, il se serait reproché la moindre dépense inutile sachant son père dans le besoin: l'honneur, la vertu, la piété filiale furent ses guides constans. Ce généreux citoyen est vivement regretté de toutes les personnes qui l'ont connu. Quant à sa famille, elle est inconsolable du coup funeste qui lui

enlève à la fois un membre honorable et un bienfaiteur.

VICTOR HOUZÉ.

ETYMOLOGIE D'AVESNES. — L'*Observateur* ayant, dans un de ses derniers numéros, livré au public un élégant et judicieux extrait d'un ouvrage de M. *Lebeau*, président ; (1) la phrase suivante éveilla ma curiosité et mes remarques : « L'étymologie du nom d'Avesnes n'est pas exactement connue ; l'opinion la plus générale est qu'il vient des champs d'avoine, *avenæ*, dans lesquels on conjecture que les premiers fondemens de la ville ont été jetés. »

Peu satisfait de cette origine, voyant même qu'on n'en dissimulait ni la faiblesse ni l'incertitude, je pensai bien faire en tâchant de découvrir peut-être quelque chose de mieux ou de plus vrai, surtout en m'efforçant de fixer les doutes. On nous a donné l'opinion la plus vulgairement reçue ; mais pour parler notre langage du droit, *error communis non facit jus*, l'erreur commune ne fait pas loi ni autorité. C'est au contraire pour nous une raison déterminante de combattre une opinion erronée, d'autant plus grave et puissante qu'elle est généralement répandue.

Le nom d'*Avesnes* viendrait, dit-on, du latin *avena* avoine, lieu planté d'avoine. Nous l'avouons, nous ne sommes pas fort disposés à adopter cette étymologie qui, selon nous, répugne tout à la fois à la contexture, au radical du mot, à la qualité du sol de notre ville et à l'époque de sa fondation. Nous allons examiner successivement les motifs sur lesquels notre opinion s'appuie.

Avesnes est bâti sur un rocher aride où l'on ne peut guère supposer que l'avoine pût croître. En outre, au tems de la fondation d'Avesnes, c'est-à-dire au onzième siècle, si l'on considère la situation et la nature de nos environs, formés en grande partie de marais et de bois, on verra que l'agriculture devait être alors fort peu en honneur en ces lieux sauvages, ou du moins trop peu pratiquée pour qu'on allât cultiver une côte infertile, ou semer sur la crête rocailleuse d'une colline. La terre était assez large alors, la population assez peu nombreuse pour qu'on ne se donnât pas la peine de défricher des rocs, surtout quand on avait à deux pas un sol meilleur et plus productif. Les premiers habitans de ces lieux accoutumés aux douceurs d'une vie facile au moyen de la chasse et de la pêche dans les forêts et les rivières voisines, n'étaient pas gens à fouiller des pierrailles et des rochers pour nourrir leurs bestiaux, si toutefois ils en élevaient : d'ailleurs n'avaient-ils pas de quoi pourvoir à leur subsistance dans les excellens pâturages de nos belles prairies ? On peut encore remarquer que malgré les dé-

(1) *Précis sur l'Histoire d'Avesnes*, in-12. Avesnes, Viroux, 1836.

frichemens de bois, et le dessèchement des marais, malgré tous les progrès de l'agriculture, même de nos jours, les champs d'avoine ou de blé sont assez rares autour de notre ville.

L'étymologie *avena* ne s'applique pas mieux à notre ville dans la forme du mot que pour le fonds de la chose. En effet, Baudoin d'Avesnes écrit *Avennæ*, *Avennenses*; Jacques de Guise, *Advesnæ*. *Advensnæ*; une vieille traduction anonyme de ce laborieux annaliste porte *Advensnes*, *Advesnes*; on trouve encore *Avennæ*, *Avennes* en plusieurs chartes et chroniques anciennes. D'où vient donc ce D primitif, qui certes n'exista jamais dans le latin *avena*? Comment se rendre compte du redoublement de l'N dans *Avennæ*? Comment expliquer l'intercallation d'une N dans la pénultième syllabe d'Avennes, Avennæ, Avennenses, puisqu'on ne rencontre point cette double lettre dans le mot *avena*?

Pourquoi donc torturer ainsi le sens et la forme d'un mot, pour y trouver une étymologie insignifiante, quand on peut en découvrir à moins de frais une beaucoup plus sûre, plus probable, satisfaisante et répondant à toutes les objections ci-dessus? Aussi nous pensons, nous, que le mot d'Avesnes dérive du latin *advenæ* (*étrangers*,) gens qui viennent du dehors s'établir dans un autre lieu; *venire ad*. Nous adoptons d'autant mieux cette étymologie, qu'elle nous semble raisonnable, en harmonie avec l'esprit de l'histoire, et qu'elle rentre bien dans les événemens et les circonstances qui précédèrent l'origine d'Avesnes.

Or, voici ce que nous apprennent Baudoin d'Avesnes dans sa chronique, J. de Guise et Vinchant dans leurs annales du Hainaut. Au onzième siècle, un noble baron nommé Werric Lisors ou le Sor, suivi de braves hommes d'armes et de troupes avides de conquêtes et de pillage, envahit le comté de Brabant. Il s'empara alors par force des terres qui avaient appartenu jadis à Gérard de Roussillon duc de Bourgogne, comme héritier de ce seigneur du lignage duquel il prétendait descendre. Il se saisit encore des châteaux et des villes du pays et fortifia la ville de Leuze, lieu de sa demeure, ainsi que celles de Grammont, Lessine, Alost, Chièvres. Après avoir longtems guerroyé, il reçut enfin une partie du Brabant *en feaulté et hommage* du comte de Mons qui lui donna de plus, au même titre, toutes les terres sises entre les deux Helpres.

Ces étrangers constitués ainsi en possession de notre pays et du territoire d'Avesnes compris entre ces deux rivières, s'avancèrent dans l'intérieur et s'y dispersèrent par petites colonies. Werric le Barbu, petit-fils de Werric Lisors s'était rapproché de nous, puisqu'il avait déjà un manoir au village de Fayt-Château, si près d'Avesnes, même avant d'avoir rien fondé en ce lieu qui pût servir à l'origine d'une

ville. Du moment où Werric le Barbu vint bâtir une tour ou forteresse sur notre colline, on comprend facilement l'origine d'Avesnes, son agrandissement et la cause de ces progrès rapides qui élevèrent bientôt cette colonie au rang de ville. Werric, chef hardi et entreprenant, dut nécessairement entraîner sur ses pas une foule de ses vaillans compagnons d'armes qui vinrent aussi alors s'établir sur le rocher d'Avesnes. En effet, protégé par sa position élevée, par la rivière de l'Helpre, par des marais et des bois, ce lieu était fort propre à servir de demeure et de point de défense à des hommes d'une humeur belliqueuse, encore mal affermis sur une terre qu'ils traitaient en vainqueurs. A cette époque des villages assez considérables existaient déjà dans nos environs, entr'autres Liessies, Maroilles, Fussian, Dompierre. Ces étrangers qui, sous Werric Lisors, fondant tout-à-coup sur le Brabant, s'emparèrent de beaucoup de villes, puis passèrent en grand nombre dans notre pays où ils continuèrent leur vie habituée aux aventures et aux faits d'armes, après la cession à eux faite de ces terres par le comte de Mons ; ces aventuriers redoutables dûrent effrayer ou du moins étonner assez l'esprit des populations pour que les bourgades voisines aient donné par excellence le nom d'*Advenæ* (les fameux étrangers) à la colline baignée par l'Helpre où quelques hommes de ces bandes guerrières vinrent fonder une petite colonie. Ces nouveaux hôtes dûrent faire d'autant plus d'impression sur la population pieuse et ignorante de nos environs à cette époque, qu'ils respectaient fort peu les moines, les abbayes et les églises. On sait comment Werric le Barbu, notre fondateur, se comporta avec les religieux de Liessies, comment après avoir dépouillé les chanoines de cette abbaye si riche, il jeta sacrilégement au feu le testament de Ste.-Hiltrude, pour mieux s'approprier les biens de l'église par la destruction de ce titre.

Enfin pour dernière preuve à l'appui de l'étymologie *advenæ*, et comme pièce de conviction, nous invoquerons en témoignage l'orthographe de l'antique sceau de notre ville. M. Clavon, membre de la société archéologique d'Avesnes, a bien voulu me communiquer ce précieux cachet qui, par sa largeur, la forme de ses caractères, la mention de jurés et le costume du seigneur représenté à cheval, offre des marques non équivoques de haute ancienneté et pourrait bien remonter au moins aux XIVe ou XVe siècles. Il porte pour légende : « *Sigillum majoris et iuratorum de Advesnis*, » sceau du mayeur et des jurés d'Avesnes. Or l'institution des jurés qui précéda celle des échevins est fort ancienne dans notre pays de Hainaut, puisqu'ils sont mentionnés dans la charte accordée à Valenciennes, en 1114, par Baudoin III, comte de Hainaut et la comtesse Yolande sa femme. On aurait pu dire à l'occasion de cette orthographe *Advesnæ*, qu'il y avait eu altération

ou corruption de mot dans les chroniques ; mais on ne peut admettre que nos seigneurs, nos mayeurs et nos jurés aient ignoré comment il fallait écrire le nom de leur ville, et que tous les habitans aient participé à la même erreur. Ainsi, puisque dans les plus vieux manuscrits, dans les plus anciens monumens authentiques on trouve ce radical *adven* ; puisque d'ailleurs le mot *advenæ* est plus en harmonie avec l'esprit de notre histoire, nous pensons avoir suffisamment démontré qu'il fallait préférer cette dernière étymologie à celle d'*avena*. (*Observ.*)

A. Lebeau.

Le Vendredi-Saint a Ypres. — Le Vendredi-Saint de chaque année, il était fait grâce à tous ceux qui étaient détenus dans la prison d'Ypres, pour tout délit quelconque, criminel, ou civil, commis à l'encontre du prince. Cette grâce était accordée par le Grand-Bailli, au nom du souverain, et à la prière de l'avoué et des échevins. Ceux-ci se rendaient auprès des prisonniers et visitaient tous les réduits où ces malheureux déploraient leur sort. L'avoué leur demandait s'ils souhaitaient obtenir la grâce du prince « *pour l'amour de Dieu et en honneur et révérence du Vendredi-Saint, assavoir de ceux qui n'ont aultre partie que le Signeur.* » Après cette demande, ceux qui désiraient jouir de ce bienfait, se rendaient devant le magistrat, et se prosternant humblement à genoux, confessaient publiquement leur faute, et suppliaient le bailli de leur faire grâce.

Voici comment l'origine de cet usage est racontée dans un mémoire qui, d'après les ordres du duc de Bourgogne, fut envoyé, au commencement du XVe siècle, à la Chambre des Comptes à Lille, par le magistrat d'Ypres, qui demanda que l'usage fût maintenu, malgré l'opposition du Grand-Bailli de ce tems-là :

« La fondation de la dicte grace procede de certain don et octroy fait cidevant par deffunte de bonne memoire contesse Jehanne, contesse de Flandre, laquelle passant parmi la dicte d'Ypres *par ung jour de Vendredi Sainct*, au marchié d'icelle, oyt crier a haulte voix : *grace*, *grace*, et oyant le dict cry, demanda que cestoit et on luy remonstra que cestoient les prisonniers detenuz prisonniers contre elle, comme dame et princesse du pays, lesquelz pour lamour du dict jour de Dieu et en lonneur de sa très glorieuse passion demandoient avoir grace et pardon. »

Le document nous apprend encore que la comtesse, accompagnée du magistrat, se rendit à la prison et fit demander aux malheureux qui y étaient incarcérés, quels étaient les crimes dont ils sollicitaient la grâce, que ceux-ci répondirent qu'ils la demandaient *de tout cas*, *tant criminelz que civilz* pour lesquels ils étaient détenus, *comme d'aultres dont ils se*

sentoient coupables occultement et desquels ils feraient déclaration; que le magistrat, appuyant cette demande, invoqua la clémence de la comtesse en la conjurant de prendre en considération la prière des prisonniers; que, eu égard à la sainteté du jour et afin de se rendre elle-même digne de la miséricorde divine, après avoir été informée des motifs de leur détention, elle leur accorda grâce, et promit au magistrat, pour elle et ses successeurs, comtes et comtesses de Flandre, qu'elle conserverait cet usage en perpétuité.

Plusieurs fois des individus se trouvant incarcérés le jour du Vendredi-Saint, ont déclaré ne pas vouloir demander grâce, probablement parce qu'ils ne se sentaient pas coupables. D'autre part, cette grâce n'était quelquefois accordée que sur la réserve que celui qui devait en jouir quitterait la ville et l'échevinage pour un tems déterminé; et que le prisonnier libéré d'homicide, satisferait aux conditions de la *paix* faite avec les parens et alliés de la personne assassinée.

Ceux qui obtenaient grâce en vertu du privilége, étaient appelés *enfans du Vendredi-Saint.* (*Goeden Vrydag kinders.*)

Depuis l'époque de la concession, cet usage est resté en vigueur jusqu'au 3 avril 1795, où l'on fit grâce à deux personnes détenues pour vol.

LAMBIN,
archiviste d'Ypres.

CHAUSSÉES BRUNEHAULT ET GRANDS CHEMINS. — On sait que pendant les quatre siècles et demi que les Romains furent maîtres de notre pays, ils y construisirent plusieurs grandes communications. Il s'en faut de beaucoup que les fondations de la plupart de nos maisons soient aussi solides que l'étaient alors les grands chemins. Des restes de ces monumens de la grandeur romaine subsistent encore. Le silex, le grès, mêlés à la chaux, étaient souvent les élémens de ces chaussées, qui eussent été impérissables moyennant un peu d'entretien. Mais la chûte de l'empire romain fut celle de tous les ouvrages publics. Les chaussées disparurent presque jusqu'au tems où la reine Brunehault en fit réparer quelques unes (environ 200 ans après), et le peuple dans sa reconnaissance, leur donna le nom de cette malheureuse princesse, nom qu'elles conservent encore aujourd'hui.

Brunehault n'eut point d'imitateurs parmi ses successeurs. Les grands chemins furent encore négligés. A peine pouvait-on, pendant l'hiver, aller à cheval sur les anciennes voies, qui n'étaient plus que des abîmes de bourbe entremêlée de pierres.

Le peu de commerce qui subsistait se faisait, en grande partie, à dos de mulet ou de cheval. Cet état de choses dura des siècles, et ce n'est que bien tard, dans les tems modernes, que l'on s'est avisé d'ouvrir des routes, de les aligner, de les rendre praticables en

toute saison. Au commencement du siècle dernier, il n'en existait presque point dans notre pays. « La route de Mons à Bruxelles, dit De Boussu, était, avant ce tems (1705), le chemin le plus difficile du pays; on peut même dire qu'il devenait impraticable, ce qui engagea les états du Hainaut et du Brabant à concourir à faire cette belle chaussée pour la facilité du commerce. En suite des lettres d'octroi du 17 de mars 1704, Jean-François Posteau, receveur des états du Hainaut, fit la levée des deniers nécessaires pour la construction de ladite chaussée. » L'ordonnance souveraine concernant l'établissement d'une chaussée de Mons à Ath, est du 12 novembre 1734. La partie de la route de Mons à Valenciennes, entre cette première ville et Jemmapes, avait été exécutée en 1724; ce ne fut que 30 ans plus tard que l'on continua le pavé vers la France; et parmi les autres routes de notre province, quelques-unes seulement ont été construites, ou ont reçu un commencement d'exécution pendant les dernières années du gouvernement autrichien.

Quelques lignes de l'histoire militaire d'une époque remarquable, suffiront pour indiquer la situation des grandes voies publiques, au moment dont il est question dans le récit :

« La campagne de 1745 s'ouvre au mois de mai par le siége de Tournay. Le 7 mai, le duc de Cumberland ayant rassemblé son armée à Cambron, se porte en une marche sur le ruisseau de la Catoire, à une demi-lieue de Leuze. Le maréchal de Saxe, de son côté, fait les dispositions nécessaires en cas d'attaque, soit par le chemin d'Ath, par celui de Leuze ou par le chemin de Mons. Le 9, l'armée alliée fait un mouvement par la gauche et se porte sur Tournay par Briffœul. »

Ce fragment historique ne serait guère intelligible pour celui qui ignorerait qu'en 1745 il n'y avait point de chaussée de Tournay à Ath ni de Mons à Tournay par Saint-Ghislain. Les chemins qu'on nomme actuellement *chemins vicinaux*, étaient encore les seules voies de communications d'une ville à l'autre. Au départ, on allait vers le village qui s'écartait le moins de la direction, et l'on continuait ainsi, de clocher à clocher, en suivant les sinuosités d'un chemin de terre. La grande voie de Mons à Tournay traversait Baudour, Villerot, Stambruges, Quévaucamps, Basècles, Bury, Baugnies, Wasmes-Briffeul, Veson et Fontenoy. C'est vers ce chemin que l'armée alliée se porta par un à gauche et en suivant une de ces chaussées, dites Brunehault, qui effaçaient encore alors, dans certaines localités où elles avaient été quelque peu entretenues, toutes les améliorations que l'industrie renaissante de nos ancêtres avait apportées aux autres chemins. Le mauvais état des routes, qui forçait alors les armées à se mettre en campagne au mois de mai, fesait aussi d'un petit voyage une affaire importante. En France,

si l'on en excepte quelques routes qui avaient fait l'objet des soins de Louis XIV et de Colbert, les grandes voies n'étaient pas en meilleure situation.

On sait, qu'à cette époque, un bourgeois de Paris se trouvant obligé d'entreprendre le voyage d'Amiens pendant l'hiver, fit rédiger son testament avant de partir. Il fallait alors choisir la saison et le tems pour ne pas s'exposer à rester en chemin. Les voies principales n'avaient d'autre avantage sur les chemins ordinaires que d'être plus larges.

Le travail de l'homme n'avait presque rien changé à leur état naturel; seulement depuis quelque temps les habitans de certaines communes, voisines de carrières de grès, voyant tout ce que la traversée d'un intérieur de village, fatiguée de passage, offrait de difficultés pour eux autant que pour les étrangers, avaient fait paver une ou deux branches de chemins, et l'autorité souveraine du Hainaut, représentée par le grand Bailly, leur avait accordé, en vertu de dispositions des chartes du pays, l'autorisation de percevoir un droit de chausséage dont le produit était appliqué à l'entretien des pavés. Ce droit ne fut obligatoire que pour les forains seulement. Ainsi la première impulsion aux travaux des routes, a été donnée, en Hainaut, par des communes rurales. Beaucoup de ces communes sont encore en jouissance de leurs octrois.

D'après ce qui précède nous pensons que s'il existe encore des hommes qui vantent le bon vieux tems, ce ne peut être assurément, parce qu'alors on aurait voyagé plus commodément qu'aujourd'hui. (*Industriel du Hainaut.*)

L'ARBRE A CIRE DE ST.-VAAST. — M. Monteil, au t. 1, p. 196-197 de son *Traité de matériaux manuscrits*, donne une idée avantageuse d'un manuscrit de son cabinet, intitulé : *S'ensuit les mises faites par le trésorier de l'église Saint-Vaast d'Arras, année* 1437, in-folio. On y trouve de curieux détails sur le cierge pascal, et le soin extrême qu'on y apportait m'induit à penser que les Bénédictins enviaient le brillant éclat de la sainte chandelle, flambeau céleste et éternel dont l'existence s'est éteinte hier ainsi que celle de ses nombreux enfans, au souffle impur de la philosophie.

« De même que l'église doit occuper un jour un grand espace dans l'histoire des siècles, de même les monastères doivent en occuper aussi un grand dans l'histoire de l'église. Celui de Saint-Vaast d'Arras était un des plus célèbres par son ancienneté, par son opulence. Il n'y a qu'à lire ses vieux comptes. C'est immense que la seule dépense des parements ou de la parure des temples en étoffes de soie, en orfèvrerie. Combien magnifique était alors le culte! Les pavés du chœur et de la nef se couvraient, suivant les saisons, de nattes, ou de verdure, en même temps que d'innombrables lampes illuminaient les voûtes. « Item pour deux douzaines de lampes de voirre...... » Quelques articles après : « Item pour deux douzai-

nes de lampes de voirre.....» Ce compte est comme les calendriers, divisé en douze mois, dont l'un est entièrement occupé par la dépense du cierge pascal ou arbre à cire. Pour le faire, il fallait un demi-quintal de cire de toute espèce ; il fallait vingt livres de poix ; et quoi encore? du vert de gris, de l'huile de lin ; et quoi encore ? plusieurs pots de terre et grande quantité de fil d'Anvers ; il fallait des charpentiers pour le dresser, des peintres pour peindre les toiles, les décorations, les armoiries du saint, de l'abbé et des seigneurs ; il fallait des doreurs pour écrire les lettres et les nombres d'or. Cet arbre, haut de plusieurs coudées, terminé par plusieurs branches, excitait, par l'éclat de ses couleurs, de ses dorures, de ses formes et de ses ornemens barbares, la dévotion et la joie des peuples, la dévotion et l'admiration des grands, la dévotion et l'orgueil des savans Bénédictins, qui délibéraient longuement sur sa structure, ou pour parler comme le compte, sur l'*istoire de l'arbre du moustier*... On sera bien aise de lire aussi avec moi dans ce compte : *Item pour le taux du roi des défaillans*. C'était celui qui tenait la feuille de pointe. Il y avait encore *royalme de valets du grenier*. J'ai noté ces expressions : rien n'est petit dans les études de la langue liée à l'histoire des anciens usages. Mais si j'ai bonne oreille, j'entends ici le lecteur : « Pourquoi donc ne proposez-vous pas le rétablissement des rois des défaillants, qui seraient utiles en tant de lieux, à commencer par les plus hauts, par les deux chambres? Vraiment oui, de bons et sévères rois des défaillants donneraient un salutaire mouvement à la chose publique, à la république, comme on disait dans le savant et latin XVI[e] siècle. » Quelques feuillets plus loin, M. Mouteil nous montre encore l'arbre à cire, à l'occasion des *mises ordinaires, faites et payées par Ducis-Jehan Hourguenel, trésorier de l'église Saint-Vaast d'Arras, pour l'année* 1528. « Comme un siècle, dit-il, change le monde, même dans les lieux qui, par esprit d'institution, changent le moins! La forme du compte de la trésorerie n'est plus la même, et les dépenses, si elles ne changent pas d'objet, sont bien modifiées, à commencer par l'arbre de cire, qui ne tient plus une aussi grande place. Luther commençait à prêcher, Calvin était né. » Enfin nous le retrouvons pour une troisième et dernière fois dans le *Compte de la trésorerie de l'église et abbaye de Saint-Vaast*, *année* 1565. Le monde claustral changea encore bien davantage lorsque Luther eut prêché, lorsque Calvin prêchait, ne cessait de prêcher. L'arbre de cire se rapetissait, ne cessait de se rapetisser ; mais il y avait des choses qui n'avaient pu changer et qui ne changèrent pas : telles étaient les nombreuses places, les nombreux emplois, les nombreux employés, les nombreux serviteurs de toute sorte ; telles étaient encore les fondations, les usages, (surtout certaines fon-

dations, certains usages), les distributions de pain, de vin, de fromage, de tartelettes, qui égaient plusieurs endroits de ce compte; on y retrouve tout et à la même place. » D. F.

LE MARIAGE DES CONDAMNÉS A MORT. — Il a fallu que nos pères se fissent une singulière idée du mariage, ou que la guerre, qui avait élu domicile sur nos frontières, fût un instrument de dépopulation bien puissant, pour admettre en principe et maintenir pendant des siècles, qu'un malfaiteur, condamné au dernier supplice, pouvait racheter sa vie en épousant une jeune fille qui le réclamait pour époux, au moment de l'exécution. C'est un fait généralement connu, mais dont on ne cite qu'un petit nombre de monumens authentiques. De Bréquigny, dans un bon mémoire sur les anciennes coûtumes de Calais, qui n'aurait cependant pas dû être rédigé sur les seules chartes de 1304 et de 1317, De Bréquigny nous apprend que : « *Josse Dullard*, flamand d'origine, avait été condamné à mort à Calais, pour un vol de 27 deniers sterling; lorsqu'on le conduisit au supplice, une femme s'offrit de le prendre pour mari et demanda qu'on le délivrât suivant l'ancienne coûtume, qui accordait grâce au coupable pour vol, lorsqu'une femme consentait à l'épouser. Le cas n'était point arrivé depuis la conquête de Calais par Edouard; mais on soutint qu'il était arrivé plusieurs fois auparavant. Le coupable fut reconduit en prison, et le gouverneur demanda les ordres du roi d'Angleterre. Ce prince ordonna qu'on informerait de l'ancienneté de l'usage : elle fut constatée, et le roi fit grâce (13 juillet 1365). » Le savant académicien pense que de semblables coûtumes, qu'on retrouve en divers lieux et particulièrement dans la Picardie, semblent s'être établies dès le premier âge d'une population faible encore, et chez qui toute autre considération cède à la nécessité de favoriser la population par tous les moyens possibles.

Plusieurs actes font foi, dit M. Louandre, dans son histoire d'Abbeville, que jusqu'à la fin du quinzième siècle, une fille publique pouvait sauver du supplice un criminel en le demandant en mariage : il rapporte, d'après le *Berger extravagant*, (Rouen, 1639, 3 vol. in-8°), qu'une de ces filles, voulant soustraire à la mort un voleur de Hautvillers qu'on allait pendre, manifesta le désir de l'épouser. Mais le voleur ayant remarqué que son Esmeralda boitait, dit au bourreau : « *Alle cloque, je n'en veux mie, attaqu'me.* » Et le brigand fut pendu.

Le huitième volume des *Archives curieuses de l'histoire de France*, qui vient de paraître, publie des lettres de grâce données par Charles IX en faveur d'un prêtre, bien postérieurement à la fin du XVe siècle, c'est un précieux monument des mœurs de nos pères, que nos lecteurs nous sauront gré de reproduire ici :

« Charles, par la grâce de

Dieu, roy de France, savoir faisons à tous présens et advenir, nous avoir resçu l'humble supplication de M. Charles Moulain, pauvre prebtre, natif de Sainct-Moulins, demeurant en notre ville de Abbeville, et l'ung des maistres des grandes escolles de la dicte ville, aagé de 36 ans ou environ, contenant que, le onziesme jour d'aoust dernier, le sénéchal de Ponthieu, ou son lieutenant criminel audict Abbeville, par sa sentence auroit condamné un jeune homme à marier, incognu au dit suppliant, d'estre pendu et estranglé à une potence qui seroit dressée au marché de notre dite ville d'Abbeville, lieu publiq et accoustvmé pour pugnir les malfaicteurs, laquelle sentence auroit été confirmée par arrêst de notre court de parlement à Paris, et renvoyée pour estre exécutée suivant ladite sentence, et voulant icelle mettre à exécution, fut le dit jeune homme conduit et mené par l'exécuteur de la haulte justice au lieu où estoit la dite potence dressée. Monté iceluy jeune homme presqu'au hault de l'eschelle, lequel parlant aux assistans qui là estoient pour voir faire la dite exécution, l'ung desquels estoient le dit suppliant, advisa une jeune fille qu'il cognoissoit, l'appelant, par plusieurs fois, par son nom : « *Anthoinette, sauvez-moi la vie, requérez-moi à mariage.* » à laquelle appellation s'approcha la dite jeune fille de la potence, ce qui lui fut permis par la justice, mesme de monter deux ou trois eschellons dedans l'eschelle, et print par les mains le dit jeune homme, lequel elle fit descendre jusqu'à terre; elle taschoit de l'emmener sans que ceux de la justice fissent aucune résistance; ce voiant, aucuns desdits assistans crioient, disant : « *Qu'on coupe la corde puisqu'elle le requiert à mariage.* » Ainsi que l'on voit accoustumé faire aux villes frontières de Picardie, lequel suppliant, ne pensant faire aucun mal, voyant que la justice n'insistoit point à la dite fille de descendre, esmu de pitié, estimant bien faire, coupa la dite corde d'un cousteau dont il se sert à table, au moien de quoy se seroit évadé et retiré le dit jeune homme en une maison où il auroit esté facilement receu et n'auroit esté grandement empesché ny poursuivy. Pour raison de quoy on veult procéder contre ledit suppliant extraordinairement, qui seroit cause qu'il se seroit absenté du pays, où il n'oseroit bonnement retourner, craignant rigueur de justice s'il n'avoit sur ce nos lettres de grace, remission et pardon, humblement requérant icelles.

» Pour quoy nous, ces choses considérées, volant miséricorde estre préférée à rigueur de justice, avons audit suppliant quitté, remys et pardonné par nos présentes lettres de grace spéciale, pleine puissance royale, quittons, remettons et pardonnons le fait et cas ci-dessus dit, avec toutes peines et amendes, offense corporelle et criminelle ou civile en quoy, pour raison dudit cas, il pourroit estre encourru envers nous et justice.

» Donné à Paris, au mois de

janvier, l'an de grace mil cinq cens soixante-huit, et de notre règne le huitième, signé sur le replis : Par le roy,

Me *Adrien de Thou.*

D. F.

LE CHIEN DE BRUXELLES. — Athènes, en élevant le tombeau du chien, consacra un monument à la fidélité. Mais peu de nations ont honoré le compagnon dévoué de l'homme. Charles-le-Sage, roi de France, accorda au chien le bénéfice de la loi commune et le privilége de combattre en champ-clos l'assassin de son maître, dont il dénonçait le crime.

Les Belges ont aussi une histoire qui vivra à côté du monument athénien et du jugement de Charles-le-Sage. 1830 leur a donné, comme aux Parisiens, le chien des grandes journées; et si les circonstances sont diverses, l'intérêt n'est pas moindre.

A Paris, dans la guerre de juillet, un chien suivit son maître dans la mêlée, au milieu de la mitraille. Son maître tomba frappé d'une balle; gardien désolé, il ne le quitta plus; il le veilla toute la nuit, et le matin, après la victoire, lorsqu'on vint ensevelir les victimes, le pauvre chien suivit d'un pas lugubre le corps de son maître, jusqu'au cimetière des patriotes, que l'on venait de bénir devant la pompeuse colonnade du Louvre. Ce fut là le dernier adieu; la pelle du fossoyeur mettait entre le chien et l'homme une séparation éternelle. Mais le chien n'avait plus dès lors d'autre affection que ce tombeau; il y resta couché, des soldats lui firent une cabane, et après trois ans de constance au même lieu, le chien est mort.

Le chien belge est vivant. Si vous avez vu Bruxelles, si parfois, dans vos promenades du parc, vous vous êtes avancé jusqu'à la place élégante qui sert de parvis au palais de la Nation, si après avoir élevé votre admiration au beau fronton triangulaire sculpté par M. Godecharles, vous avez salué l'arbre de la liberté planté en avant du portique, simple et rustique peuplier, arbre du peuple dont il garde le nom, contraste naïf de la nature champêtre avec les arts de la cité; là, dans vos stations rapides, il est possible que vous ayez remarqué, sans le connaître, un être chétif en apparence, mais grand par le cœur et noble par les sentimens. Il y a bientôt six années que ce chien est là, n'ayant d'autre gîte, d'autre asile, d'autre point de ralliement que l'arbre de la liberté du palais de la Nation, d'autre patrie et d'autre domaine que son parvis. Il est là, comme la sentinelle dont on a oublié de venir lever la consigne. L'arbre de la liberté est pour lui ce qu'est pour certains hommes le clocher de leur village, et jamais il ne s'est écarté de sa vue.

C'est un chien de petite taille, ce qu'on appelle dédaigneusement un roquet, un individu de la classe plébéienne des chiens. Son poil est d'un fauve incertain, mêlé de blanc écru; son museau a quelque chose du chien de berger. Simple et stoïque, il semble mener une

vie méditative, il est calme et résigné; l'enfance, cet âge sans pitié, le respecte et l'honore.

En septembre, quand Bruxelles s'était levé pour rompre le joug, on vit un volontaire, suivi d'un chien qu'aucun ami n'a reconnu encore. Quel était cet homme? De quel point de la Belgique ou de quelle rue de Bruxelles était-il venu? On l'ignore. Bien des hommes de cœur sont tombés sans gloire, car la gloire, comme la fortune, est soumise au hasard.

Cet homme, ce héros ignoré, mort tout entier lui et sa vaillance, se montra dans toutes les batailles; partout son chien le fit remarquer. Lorsque le dernier jour on tenta d'enlever aux soldats de la Hollande, le palais des Etats-généraux, comme on disait alors, on vit s'élancer quelques braves intrépides qui, sous le mousquet de l'ennemi, escaladèrent une haute fenêtre. Le chien ne put la franchir. Alors seulement on le vit seul.

Son maître ne devait plus revenir. Enlevé avec d'autres morts, qui sait où repose sa cendre? Le convoi sortit par les derrières du palais. Le chien, qui gémissait et appelait son maître, l'attendit; et depuis le 27 septembre de l'année 1830 il l'attend encore.

On planta l'arbre de la liberté; comme s'il eût senti d'instinct que la terre remuée contenait désormais ses seules affections, il s'attacha au pied de l'arbre pour la conquête duquel l'homme était tombé.

De graves intérêts préoccupaient alors les esprits; on y fit peu d'attention. Le chien vécut de la pitié des voisins; et durant cinq ans, on le vit rebelle à toute surprise, ayant l'instinct de n'entrer nulle part où on pouvait l'enfermer, ne se laissant approcher de personne et ne montrant d'attachement qu'à un seul être au monde: l'arbre de la liberté.

Dans ces derniers jours enfin, une grande chose s'est faite. Homère a chanté le chien d'Ulysse; l'histoire ne dérogera pas en consacrant quelques lignes au chien de septembre. Elle dira que le sénat et les représentans du peuple belge n'ont pas dédaigné d'accorder un peu d'honneur à la fidélité. Le chien du combattant possède aujourd'hui, dans un angle du parvis, la hutte neuve qui est à lui, et qu'on a construite pour lui seul. Il est nourri par les gardiens du palais. Protégé par la sentinelle qui veille au seuil, le chien de septembre est un pensionnaire de l'Etat, logé par les élus du peuple.

J. L.

FIN DU VOLUME DES HOMMES ET DES CHOSES.

N. B. La prochaine livraison contiendra la *Table alphabétique des matières* du volume des *Hommes et des Choses*, et le tout pourra être relié en un seul tome.

TABLE
DES ARTICLES ET DES MATIÈRES
CONTENUS DANS LE VOLUME DES
HOMMES ET DES CHOSES
DU NORD DE LA FRANCE ET DU MIDI DE LA BELGIQUE.

Nota. — Les noms qui ont été l'objet spécial d'un article dans les *Hommes et les choses*, sont indiqués, dans la table qui suit, *en petites capitales*; les noms imprimés en caractères *italiques* se trouvent seulement cités dans les articles.

A.

Abancourt (de Francqueville d'). 377
Abbaye-de-Loos.............. 450
Abbaye-des-Prés.............. 389
ABBÉ DE PEU DE SENS (L')........ 54
ACADÉMIE DE PEINTURE A LILLE.. 9
Adalbald.................... 424
Adelstan.................... 229
Advena..................... 558
Advensnes.................... *id.*
Advensnœ.................... *id.*
Advesnes.................... *id.*
Advesnœ..................... *id.*
Agnès, abbesse............... 328
AIGUILLETTES (LES)............. 384
ALBE (LE DUC D')........... 197, 526
Albe (le duc d').. 207, 381, 384, 408
Albert (l'archiduc) 256, 301, 381, 503
Albert, soldat................. 372
ALBINOS D'ESQUERMES........... 421
Alelmus, abbé................ 342
ALIX (COMTESSE)................ 117
Alleweired................... 205
Alsace (Philippe d')....... 220, 342
Alsace (Thiery d').....387, 482, 502
Amalfride.................... 335
AMAND (DOMINIQUE)............ 15
Amand (St.-), évêque..... 424, 453
Amboise (Renée d')............ 230
Ameraucourt (Lannoy d')...... 498
Anchin (abbaye d')........... 376
Andenne..................... 543
ANECDOTES..................... 504
ANGEN........................ 213
Angèle...................... 337
ANGÉLUS DU DUC DE BOURGOGNE.. 76
Anjou (Sybille d')............ 502
Anneessens.................... 408
ANNEESSENS (MORT D')........... 173
Annekin (sire d')............. 502
ANTIQUAIRES DE LA MORINIE.... 506
ANTIQUITÉ MODERNE............. 270
Antoing (Henry d')............ 414
Antoing (Wautier d')........... 329
Anvers................... 246, 540
ARBRE A CIRE DE ST.-VAAST..... 563
ARBRE MIRACULEUX............. 2
ARDRES (CITADELLE D')......... 289
ARENBERG (LETTRE AU DUC D') 237, 381
Arleux...................... 340
ARMENTIÈRES................... 418
Arnufe...................... 456
Arras.......... 233, 332, 364, 371
ARRAS........................ 465
Arrière (marquis de l')......... 305
Arschot..................... 161
Artevelde (Jacques d')......... 531
ARTEVELDE (JACQUES D')........ 533
Artevelde (Philippe d')........ 536
Artois (Robert d')............. 532

*

ASSEOIR LES BANCS............. 140
Assignies............... 131, 432
Asyle..................... 273
Ath....................... 190
Athalbert, évêque............ 343
Attiches (Robert d')........... 329
Aubermont (Charles-Ignace d'). 329
Aubert...................... 212
Aubin (l'abbé) 475
AUBRY (LA ROSIÈRE D')......... 248
Audenarde.................. 446
Audenarde (le château d'),..... 389
Audencourt.................. 341
AUDEVAL..................... 48
Augimont (Jacques d')......... 414
Aumont (le maréchal d')....... 420
Auriane.................... 335
Austrasie................... 140
Austreberthe............. 323, 335
Austrice (Marguerite d')........ 161
Autriche (Marguerite d')....... 175
Auvray (Félix)............... 310
Auvray (Louis).............. 308
Auxi (le baron d')............ 408
AUXI-LE-CHATEAU............. 285
Auxi (Colart d')............. 286
Auxi-Maquères............... 286
Avena 557
Avennenses 558
Avennœ.................... 558
Avennes 558
Avenœ..................... 558
Avesnes.................... 557
AVESNES 557
Avignon, prof............... 401
Aybert (Saint).............. 288
AZINCOURT.................. 495

B.

BACHELET.................... 508
Bachelier.................. 21
Bailleul, marin.............. 500
Bailliez-Mailly 279
Balagny................... 230
Baissy (Isabelle de).......... 414
Baissy (Jean de),............. 414
Baissy (Marie de)............ 414
Bancloque.............. 220, 284
Bancquet.................. 454
Bande de la Croix........... 36
Bannibos................... 44
BAN POUR LES WETTEURS....... 282
Baralles (Isabelle de)......... 414
Baralles (Piéron de)......... 414
Barbançon (Lion de)......... 122
Barbançon (seigneur de)...... 414
BARBOT..................... 296
BARRABAS (FAIRE UN).......... 208
BART (JEAN)................ 353
Bartenstein................ 155
BASSE LOI (LA).............. 305
BASTIEN (AIMÉE)............. 120
BAST (LIÉVIN DE)............. 189
BATISTE.................... 346
Baudouin d'Avesnes..... 143, 558
Baudouin III....... 142, 517, 559
Baudouin IV............... 92
Baudouin V............ 376, 142
BAUDOUR.................... 78
Baudry 128
Bauduin à la belle barbe..... .... 18, 219, 450, 452
Bauduin de Lille........ 112, 452
Bausset (de)................ 321
Bavay 5
Bavière (Jacqueline de)....... 408
BAYARD (MADAME)............ 202
Bayly 224
BEAUDUIN A LA HAGHE......... 49
Beaufort (Regnier de)........ 542
Beaugie (sire de)............ 443
Beaumont (Libert de)......... 218
Beaurain (le chevalier)....... 343
Beaurevoir................. 415
Beaurevoir (Jeanne de)........ 415
Beaussier-Mathon........... 279
Befroy de Reigny............ 15
Beghin (Ignace)............. 548
Beller (Balthazar)........... 481
Beller (Gaspar).............. 481
Beller (Jean)................ 480
Beller (Luc)................. 481
BELLERE.................... 480

Bellerus........................ 480
Bellot........................ 136
Belœil........................ 136
BENEDICITE DE ST.-QUENTIN (LE). 423
Benjamin........................ 258
Benvignat.............. 450, 504
BÉRANGER........................ 98
Béranger........................ 127
Béranger, évêque............. 456
Berghes (de)................. 458
Bergues (de)................. 162
BERGUETTES (LEMAIRE DE)...... 185
Berlaymont (Louis de).... 216, 231
Bernard........................ 130
Bernard-Danniaux.......... 279
Bernard (Saint).............. 318
Bernard (Sulpice)........... 490
BERNIÈRES (DE).............. 32
Bernier (Jean)............... 413
Bernier (Marie).............. 414
Bernier, minor............... 414
Berseele........................ 313
Bertier........................ 92
BERTOUL (GEORGES DE)......... 159
Béthune (Comte de)........... 364
Béthune (Leroy de)........... 401
BEU-BEUX........................ 485
BEYTS (LE BARON)............... 176
Biblioth. de Bourgogne....... 256
BIÈRE PETERMAN............... 291
Biertaimot (Jehans de)......... 270
Bigant........................ 401
Bladelin (Pierre)............ 434
BLANCHE DE REBREUVES........ 76
BLAREAU........................ 14
Blargnies........................ 341
Bleds-roides.................. 250
BLOIS (FERDINAND-VICTOR-ALEXIS DE)........................ 37
BOCQUETEAUX (LES).............. 325
Boiry (de)........................ 453
Bois (Bauduin du)............. 218
Boisvallé (Vissery de).......... 499
BONAPARTE A BOULOGNE......... 261
Bonavis................. 426, 502
Bon Dieu à Tarte......... 141, 442
BONNET DE LA LIBERTÉ......... 25
Bonnot (Jean)................ 19
Bons fils........................ 420
Bonsecours...................... 436
Bons vouloirs.................. 548
Boscart (André)............... 490
Bossu (de)...................... 313
Boucaude (la)................ 383
Bouchain........................ 92
Boucher........................ 482
Bouché (Magdelaine)........... 25
Boues de St.-Amand.......... 103
Boufflers (de)............. 121, 136
BOUILLY........................ 120
BOULENRIEU..................... 111
Boulogne........................ 487
BOULY (EUGÈNE)................ 257
BOURBON (LE CARDINAL)......... 13
BOURGEOIS DE ST.-OMER......... 289
BOURGEOIS DE VALENCIENNES AVANT 1789........................ 435
Bourgogne (duc de)......... 52, 121
Bourgogne (Marie de)....... 175, 221
Bournonville (Alexandre de)... 217
BOURREAU PAR RÉCOMPENSE..... 223
BOURSE DE BRUGES.............. 259
Bousies........................ 341
Bousies (seigneur de)........... 414
Boussemart..................... 100
Boussu (de).............. 193, 255
Brabant (Marie de)............. 189
Brabant (Mathilde de).......... 189
Braffe (Isabelle de)........... 414
Brame........................ 279
Brederode (Henry de)........... 414
Bretesque...................... 161
Breuil........................ 424
Breuille........................ 424
Brias (de)...................... 213
Briquet (Pierre)............... 327
Brise-images................... 303
Brisseau........................ 212
Brisselot........................ 310
BRIXHE (JEAN-GUILLAUME)...... 180
Brochon (Maigne)............... 414
Broïlum........................ 424
Brolium........................ 424
Brolius........................ 424
BROQUELET (LE)................ 249

Broquette (Isabelle).......... 414
Bruai.................... 2
Bruai (calvaire de).......... 159
Bruges.................... 239
Brugge (Van den).......... 525
Bruillè.................. 383, 424
Bruilum.................... 424
Brule.................... 424
Brulium.................... 424
Bruneau.................... 401
Bruneaux.................... 33
Brunehaut (pierre de)........ 139
Brunehaut.............. 244, 561
Bruxelles.............. 108, 408
Buchon.................... 309
Bucinium.................... 92
Buissart (Ch.).............. 372
Buisseret (évêque).......... 116
Buissret et les brochets...... 260
Bulles du pape.............. 460
Buquet (Gilles).............. 465
Burchard.................... 317
Burse.................... 259
Burtin (de).................. 156

C.

Cabarrus (comte de).......... 517
Cadet-Roussel.............. 42
Cadogan (le général).......... 122
Caiere grise.................. 292
Calais............ 290, 500, 508
Calvin.................... 295
Cambrai....................
..216, 295, 321, 327, 461, 462, 482
Cambrière.................... 330
Camcourgean (de).............. 208
Camp de César................ 340
Camp de César.............. 461
Cannoy (Jules de).............. 296
Cantaing.................... 341
Cappelaere.................... 552
Capron.................... 40
Capron-Legay................ 279
Caraman (de),.............. 518
Cardon.................... 321
Cariboufle (Jean-Pierre)........ 271
Carnières.................... 341
Carolus.................... 326
Carpentier.................... 33
Cassel.................... 105
Castelle (Adrien).............. 77
Castellum.................... 105
Cateau-Cambrésis.............. 339
Cateau-Cambrésis.............. 536
Câtelet.................... 216
Catherine.................... 198
Cauchie (Marie de le).......... 414
Caulier (Jean-Estienne)........ 293
Cauroir.................... 341
Cauvin (Philippe).............. 295
Caveau des ducs de Brabant... 357
Cellebroeders.................. 491
Cellebroer.................... 491
Centrous.................... 490
Cerevisia.................... 272
Cervoise de Cambrai.......... 272
César.................... 105
Chaire grise.................. 292
Chalgrin.................... 1
Champaignies.................. 313
Chandelle d'Arras.............. 331
Chanteraine.................... 483
Chapelle de St.-Aybert...... 287
Charles II.................... 447
Charles (l'archiduc).............. 146
Charles (le duc).............. 189
Charles-le-Téméraire.... 409, 433
Charles-le-Téméraire.........
. 51, 193, 256, 286, 388, 447, 515
Charles-Quint... 53, 327, 457, 472
Charles-Quint..............
.. 175, 198, 256, 305, 390, 419, 420
Charolois (duc de).............. 223
Charolais (comte de).......... 444
Charvet.................... 279
Chastellain (Georges).......... 195
Chasteller (Thierry du)........ 516
Chastillon (Jean de)...... 328, 456
Chateau de le Loire.......... 88
Château d'Enghien............ 6
Château-l'Abbaye.............. 419

Chateler.......................... 427
CHAUSSÉES BRUNEHAULT........ 561
Chemins vicinaux............ 562
Chevalier.................... 279
Chevalier, d'Arras............ 468
Chevalier (Nicolas)........... 350
CHIEN DE BRUXELLES............ 567
CHIEN FIDÈLE (LE)............. 440
CHIENS DE LILLE.............. 271
Chièvres (de)................ 458
Childebertine................ 335
Childeric.................... 94
Chilperic.................... 244
CHIMAY (LA PRINCESSE DE)....... 517
Choléra...................... 171
CHOLÉRA DES JOUVENCELLES...... 526
Ciney....................... 543
Citeaux (abbaye de).......222, 341
Clausula.................... 112
Clément (Joseph)............. 485
CLERCK (CLAUDE DE)........... 168
Clermont-Tonnerre........... 359
Clety (Jean de).............. 489
Clety (Nicolas-Alexandre)..... 489
Clety (Pierre-Joseph)......... 489
Cliton (Guillaume)........... 482
Clodion..................... 111
Cloppies.................... 330
Clovis-Bolard............... 507
Coby (Jean).................. 408
Cochon (Jacquemon le)........ 414
Cochon (Jean le)............. 414
Coliez...................... 310
COLIN-MAILLART.............. 416
COLLIER (MARGUERITE)......... 121
COLONNE DU CAMP DE BOULOGNE.. 486
Colonne (Jacques de).......... 7
COMBAT DES 4 RÉGIMENS A LILLE. 359
Comines..................... 540
COMMERCE AVANT 1792 (DU)..... 459
CONCERT DES BÊTES............ 186
CONCOURS DE POÉSIE FLAMANDE.. 552
Condé (Marguerite de)......... 414
Condé....................... 134
CONGRÈS DE DOUAI............ 394
Connétable.................. 546
Contay (de).................. 329
Coppens (Laurent)............ 244
CORBINEAU (LE GÉNÉRAL)....... 61
Corbion (Rigaud de)........... 543
Cortax...................... 153
COUCY (CHATEAU DE)........... 392
Coucy (Enguerrand de)........ 392
Coupigny (de)................ 122
Courtray.................... 162
Cousolre.................... 554
Couvreur.................... 279
CRAENE (ALEX. DE)............ 280
Crapelet.................... 241
Crécy (Louis de)............. 534
Crépin (abbaye de)........... 288
Crespin..................... 50
Cressonnière (de la).......... 491
Creste (Maigne).............. 414
Crévecœur................... 502
Creuze (B. de)............... 482
CRI DE L'ASCENSION........... 43
CROIX AUX CEPS.............. 35
CROIX PÈLERINE.............. 75
Croix pèlerine............... 338
Croix (Catherine de la)........ 413
Croix (Pierre de)............. 218
Crombé...................... 279
CROQUET (ANDRÉ DU).......... 157
Croquetius................... 157
Croy (de)................324, 338
COULONVEAU................. 133
Courtenai (Philippe de)........ 142
Cousin-Jacques.............. 102
COUSIN-JACQUES (LE).......... 15
CULS TOUT NUS............... 207
CUNYNGHAM.................. 127
Curt........................ 376
Custine.................340, 462
Cuvéliers.................... 279
Cuvillers.................... 341
Cuvillon (Allard)............. 218

D.

Dachon...................... 9
DAGOBERT (TÊTE DE)........... 254
DAIRE (LE CHANOINE).......... 183
DAMME (LOIS MARITIMES DE)..... 239
Damoiseaux.................. 211

Damousies 263
Dampierre (Gui de) 221
Dampierre (Guillaume) 220
Dampierre (Marguerite de) 223
Dathis 279
Dausque (Jacques) 490
Dausque (Marie) 491
Dautencourt (le général) 107
Dave (sire de) 542
David 468
Decroix 279
Déesse de la liberté 411
Defay 136
Defloes 279
Degand 468
Dehennin (Adrien) 549
Dehennin (Bernard) 550
Dehennin (Claude) 550
Dehennin de Cuvilliers 550
Dehennin (Eustache) 550
Dehennin (Ignace) 551
Dehennin (Jean) 549
Dehennin (les) 548
Dehennin-Liétard (Bauduin) ... 549
Dehennin-Liétard (Philippe-Maurice) 550
Dehourt (Bernardine) 383
Deldassus 553
Delavier (Jean) 466
Delbaere (le brave) 298
Deledicque 279
Delée 145
Delfosse 447
Delmotte (Henry) 329
Denain 71
Denelle 418
Denoue 429
Denoyelles 279
Denys (Gérard) 533
Deppe (Foillain) 138
Deppe (François) 138
Deppe (Jean) 138
Derecq 279
Deroder 156
Deruez (César-Auguste) 344
Desaint (Floris) 4
Desandrouin (Jean-Marie-Stanislas) 1
Desandrouin (Warin) 1
Desandrouin (Gédéon) 1
Desfontaines 310
Deshayes (Jean-Baptiste) 114
Desmaizières 279
Despinois 27, 279
Destourbes (Angélique) 182
Destrez 279
Détrois 418
Deux maris en deux nuits 225
Dewarlet 279
Dewez (Louis-Dieudonné-Joseph) 405
Dhainaut 279
Diamant d'Artois 223
Dictons populaires douaisiens .. 509
Dieven (Jean Van) 542
Dieudonné 537
Dimechaux (camp de) 263
Dime du diable 276
Dimont (ruisseau) 263
Dinant 544
Dix-sept-provinces 295
Domon (le général) 55
Dongnies 313
Douai 167
Douai 395, 409, 472, 482
Douaieul 509
Doudelet 230
Doudelet (Jean) 232
Dubéron (Jean) 218
Dubois (Adrien) 53
Dubois (archevêque) 425
Dubois, couvreur 468
Dubois (le cardinal) 11
Dubreucq (Jacobus) 98
Dubreuil 424
Dubruille 424
Dubrulle 424
Dubuisson 88
Ducasses 141
Duchesnois 271
Ducornet 510
Dufour 279
Dufresnoy 248
Dugua 310
Dujardin 279

Dullard (Josse)........ 565
Dumaraix (le colonel)........ 116
Dumon........ 279
DUMONCHAUX (PIERRE-JOSEPH)... 27
Dumont (F.)........ 412
Dumont (Ph.)........ 420
Dumouriez..... 145, 155, 162, 180
DUMOURIEZ........ 382
DUMOUSTIER (LE GÉNÉRAL)... 79, 116
Dunkerque. 162, 178, 297, 412, 449
Dupuis........ 329
Duquesnoy (Antoine-Augustin). 88
Duquesnoy (Auguste)........ 88
Duquesnoy (Auguste-Charles).. 88
Duquesnoy (Charles-Liévin)... 88
Duquesnoy (Edmond)........ 88
Duquesnoy (Gilles)........ 88
Duquesnoy (Henry)........ 190
Duquesnoy (Louis........ 88
Duremort (sire de)........ 502
Duriez........ 279
Duthillœul........ 401
Duthoit........ 88

E.

Ecaillon (Grar d')........ 329
Ecluse (Charles de l')........ 519
ECRITOIRE (L')........ 112
EDWIN (INHUMATION D')........ 237
Effroy (d'Arras)........ 287
Egmond (comte d')........ 175, 235
ELECTIONS DE LILLE........ 277
Elie de St.-Albert........ 30
EMMERY (JEAN-MARIE-JOSEPH).. 177
ENGELSPACH-LARIVIÈRE........ 101
Enghien (seigneur d')........ 414
Enghien (Jean d')........ 544
Enguerrand-le-Grand........ 393
Enguerrand II........ 394
Enguerrand VII........ 393
Ennetière........ 122
ENTRÉE D'UN GOUVERNEUR DE FLANDRE........ 217
Epinay (d')........ 310
Erkelen (seigneur d')........ 414
Ernest (l'archiduc)........ 357
ESCALIN........ 516
Escaudœuvres........ 340
ESCAUT (LIBERTÉ DE L')........ 246
Eschelling........ 516
Esclin........ 518
Escrebieux (l')........ 111
Eskiellois........ 516
Esne........ 341
ESNE (CHATEAU D')........ 292
ESQUERMES........ 450
Esquermes........ 502
ESTRÉES........ 455
Estrun........ 340, 341, 461
Etamettes........ 420
Etaque........ 326
Etienne II, évêque........ 456
EVÊQUE ET LE DIABLE (L')........ 116
Everaerts........ 188
Everard (Bernard)........ 420
Evreux (Philippe d')........ 413
Eysen (Charles)........ 310

F.

FAGAN........ 80
Fagnoelles (seigneur de)........ 414
Faiel (dame de)........ 393
Fallais (Richard de)........ 542
Fallope........ 176
Farez........ 375
Faulconnier........ 356
Fauvel........ 279
FAYETTE (LETTRE DE LA)........ 302
Fayt-Château........ 558
FÉE MELUSINE (LA) AU CHATEAU D'ENGHIEN........ 5
FÉLICE (LE PASTEUR DE)........ 135
FÉNÉLON........ 7
Fénélon.... 52, 312, 321, 341, 348
FESTIN ET LE VOEU (LE)........ 453
FÊTE DE ST-JACQUES ET ST-CHRISTOPHE........ 266
FÊTES DES ROIS EN FLANDRE........ 528
Fétis........ 553
Feuillade (de la)........ 31
FEUTRY........ 40
Feutry........ 310
FIANÇAILLES ET LES NOCES (LES)... 401
FLAMANDE A MOSKOU (LA)........ 203

Flameng (Gilles) 54
Flameng (seigneur de)......... 498
Flandræ 120
Flandre...................... 120
Flandre (Henry de)........... 413
Flandria.................... 120
Flaquais.................... 120
Flaques..................... 120
Flavy (Jeanne)............... 286
Fleur-de-lys.................. 94
Follemprises................ 416
Folly (Antoine)............... 192
Fontaine, charpentier......... 468
Fontaine (Magdelaine)......... 331
Fontenelles (abbaye de)........ 476
Fontenoy............... 133, 504
Foriez (Thomas).............. 273
Forvies (Robert).............. 542
Fou d'Ypres (le)............... 166
Fourmantel (Agathon)........ 268
Fourmentin (le baron)........ 493
Français a Mons.............. 145
Franchise 273
François Ier (prise de)......... 161
Francs d'office 274
Frazel..................... 279
Frédégonde................. 456
Frédégonde (naissance de)..... 244
Freyr (grotte de)............ 204
Frisson (Jean)............... 483
Froissart........... 273, 309, 506
Froissart.................... 308
Front sanglant............... 123
Froye (Jacques).............. 157
Fulrad..................... 419
Fusils à deux coups 22

G.

Galen (Mathieu Van).......... 158
Galérien de Maubeuge........ 126
Gallait (Louis).............. 552
Gamin St.-Quentinois......... 390
Gandor de Douai............ 205
Gantois (les).... 434, 444, 446, 532
Garbé (mort du général)...... 108
Gardin (Alard du)............. 415
Gardin (Billehault du) 414
Gardin (Isabelle du) 414
Gardin (Jean du).............. 414
Gardin (Philippine du)........ 414
Gardin (Simon du) 414
Gaugier 12
Gaugues..................... 21
Gaultier (Philippe) 351
Gauthier.................... 123
Gautier..................... 462
Gavet (Jean)................ 466
Gavre (Jeanne de)............ 390
Gay-Vernon.................. 447
Gazet (Guillaume)............. 525
Gelic (Paul)................. 335
Gengoult 497
Gérard (Jeanne)... 331
Germeau 401
Gheert-Pels 246
Ghesquière (François-Ives-Cornil)................... 24
Ghistelle (Oulfart de) 414
Gigault N. X................ 416
Gilbert 141
Gilde....................... 542
Gillis 215
Gislebert 119
Glay (le)....... 398, 400, 401, 482
Gobert..................... 279
Godailler................... 272
Godale 272
Godefroy de Bouillon........ 224
Gommegnies (seigneur de)...... 414
Gonnelieu (Claude de) 336
Gonthier, le moine 332
Goodale..................... 272
Goosssens Kinpperdollinck 196
Gorris (le général)........... 304
Gosne (Jean de) 542
Gosselin.................... 276
Gosselin (Pascal-François-Joseph)..................... 44
Gossuin 67
Gouchés (Jacquemon).......... 414
Gougère 441

Gouière 441
Goyelle 441
Goyemant (Joachim) 207
Goyère (la) 441
Grâces (N.-D. de) 450
Grand-marais 286
Grand-Pré (comte de) 414
Grange (Paul de la) 218
Gravelines 71
Givenchy (L. De) 395, 401
Grétry 118
Gricourt (de) 321
Griois 177
Groot (Hugo de) .... 31[illegible]
Gualbert 219
Guarda 463
Guéret 9
Guernonval (Ph. de) 491
Guerre de la vache 542
Gueux 207, 419
Gueux a Anvers (les) 540
Gueux (les) 303, 325
Guillart de Beaurieu 28
Guillaume, damoisel 414
Guillaume-le-Bon 414
Guilleminot 237
Guillemins (prieuré des) 341
Guilmot 245
Guistelle (seigneur de) 414
Gulde 546
Guy Ier 542
Guyon (Ferri de) 376
Guyot (A.-J.) 322
Guyse (Jacques de) 310

H.

Habsbourg 301
Hacquebart 509
Haemus 538
Haffreingues (Pierre d') 491
Hainaut 4
Hainaut (Guillaume de) 413
Hainaut (Jean de) 414
Hallez 154
Hallez (Germain-Joseph) 412
Halloy (Jean de) 542, 543
Hamayde (seigneur de la) 414
Hamelin (Guillaume) 539
Haméricourt (Girard d') 522
Han (grotte de) 204
Hangouart 122
Harnaux 510
Haslon 462
Hasnon (abbaye d') 157
Hassard (Pierre) 420
Haulteville (Pierre de) 410
Haune (Jean) 490
Haussi 340
Hautbourdin (de) 338
Havré (seigneur d') 414
Hauwarderie (Duchatel de la) .. 456
Havrincourt 123
Hayme (de) 538
Hécart 2, 15
Heems 538
Helman 9
Hem (de) 538
Hemus (François) 538
Hendricq (Ange) 489
Hendricq (François) 489
Hendricq (Jean) 228, 290
Hennequin 553
Hennin (de) 432
Hennin-Liétard (marais d') ... 111
Hennion 279
Henry Ier 291
Henry II 542
Henry III 112
Henri IV et l'archiduc Albert. 301
Hera (évêque) 191
Herbars (d') 431
Herbut (Charles-Joseph) 9
Hergnies 16
Hermant (Alex.) 491
Hesdin 109, 323, 498
Hesque (Isabelle de) 414
Hesque (Maigne de) 414
Hesque (Wausquier de) 414
Heulle (Jacques) 384
Heze 538

Heguez 279
HONDSCHOOTE.................. 241
HONNECOURT.................... 333
Hordaing (de)................ 329
Horn (de).................... 175
Horn (de).................... 414
Houchard (le général)......... 447
Hovarderie (Duchatel de la).... 432
Hoves (Philippe de)........... 63
Hucbald..................... 453
Huguenots 207
Hugues 317
Humières (Alete d')........... 432
Hunelcourt................... 333
Huneurt..................... 333
Hunicuria................... 333
Hunonis-Curtis.............. 333
Huns (rivière)................ 318
Hunulficurtis................ 333
Hurepel (Philippe)............ 500
Hurbus 325

I.

IMBERT DE MONS.............. 300
Immerseel (Jean).............. 541
IMPRIMERIE A LILLE........... 537
INAUGURATION DES ANCIENS SOUVERAINS DES PAYS-BAS.......... 82
Inchy (baron d')........... 216, 231
INVENTION DES BOMBES.......... 428
Isabelle....... 256, 381, 503, 547
Itius....................... 151
Ivuy (Grar d')............... 329

J.

JACOBS (L'AMIRAL)............. 69
Jacobs (Antoine).............. 70
Jacobs (Cornil-Guislain)....... 70
Jacobsen.................... 69
Jacobs (Jean)................ 70
Jacobson.................... 69
Jacques III, abbé............ 342
Jacques de Guyse............ 4
Jean Ier................ 336, 542
Jean II..................... 357
Jean IV 408
Jean, avoué d'Arras........... 112
Jean d'Avesnes.............. 328
Jean de Brabant............. 546
JEAN DU GAUGUIER............ 12
Jean-le-Vilain............... 414
JEANNE-D'ARC A BEAUREVOIR.... 415
Jeanne-la-Folle.......... 457
Jeanne l'Infante............. 378
Jean sans peur............... 76
Jean, seigneur d'Haubourdin. 76
Jehan d'Avesnes............. 270
JEHAN DE LONG DIT............ 521
Jemmapes.. 156
Jenlis (de).................. [illegible]
Jerusalem (Robert de)......... 350
Jesus (Thomas de)............ 381
JET DU CHAT (LE).............. 516
Jeumont.................... [illegible]
Jeune (Claudin le)............ 313
Jolende..................... 350
JONCTION DE LA SAMBRE A L'OISE. [illegible]
Jouffroy (le général).......... 101
Jouveneau (J.-B.)............. 204
Joyeuse entrée............... [illegible]
JUGEMENT DE PARIS............ [illegible]
Juliers (Guillaume de)......... [illegible]
Jumappe.................... [illegible]
JUMENTIER.................... [illegible]

K.

KABRIS (JOSEPH)............... [illegible]
Kellam (Laurent)............. [illegible]
Kengiaert................... [illegible]

L.

Lachapelle.................. [illegible]
Lacroix (Jeanne)............. [illegible]
Lagarde..................... [illegible]
LAHURE (LOUIS-JOSEPH)......... [illegible]
Lahure .... [illegible]
Laing (de la)................ [illegible]
Lalaing (de)................. [illegible]
Lallaing (Antoine de)......... [illegible]
Lallaing (Jacques de)......... [illegible]

Lallaing (Josse de)....... 390, 447
LALLAING (MAUSOLÉE DU COMTE DE)...................... 388
Lallaing (Nicolle de).......... 329
Lallaing (Ph. de)........... 446
Lallaing (Simon de)...... 390, 446
LALLAING (SIRE DE)............ 443
Lallier (Amédée)............ 460
Laloux (Jean)................ 207
Lambert.................... 287
LAMBERT (Augustin)........... 555
Lambesc.................... 437
LAMBRES...................... 456
LAMIOT (LE MISSIONNAIRE)........ 126
Lamotte (de)................ 491
Landas (Agnès de)........... 414
LANDRECIES.................. 31
LANGAGE DE NOS PÈRES......... 315
Lannoy..................... 388
LANNOY (ARMOIRIES DES)........ 498
Lannoy (de)................ 432
Lannoy (Raoult de).......... 498
LAPOSTOLLE (ALEXANDRE-FERDINAND-LÉONCE)............. 119
Larchevêque................ 136
Lavalette.................. 361
Lavasche (François).......... 490
Laviefville................. 390
Lebœuf (l'abbé)............. 521
Lebon (Joseph).... 364
Leboucq (Simon). 159, 161, 193, 310
LECASSE..................... 5
LECKER-BETJE (COMBAT DE)..... 124
Leclerc.................... 384
Leclerc (Jacques-Joseph)....... 16
LECLERCQ (JEAN-BAPTISTE-EUSTACHE-JOSEPH)............... 22
Lederzeele (Raoul de)......... 243
Ledèse..................... 455
LEDUC (LE CAPITAINE)........... 464
Lefebure................... 197
LEFEBVRE (VICTOR)............ 497
LEFRANC (PIERRE-ANTOINE)..... 374
Lefrancq (Jacques)........... 294
Lelong..................... 279
Lemaire................. 279, 311
Lenoble (Henry).............. 483
Lens (de).................. 329
Leroy...................... 279
LESAGE A BOULOGNE-SUR-MER... 477
Lesage-Senault.............. 279
Lesaige (Jacques)............ 167
Lesbroussart................ 45
LETTRE A M. A. LEROY SUR LE MOT MESQUENNE............. 31
Lettres inédites de Fénélon.... 32
Levasseur (Rosalie)........... 310
Levecque................... 554
Lévêque.................... 377
LEWARDE.................... 463
Lhermite (Martin)............ 420
Libercourt.................. 111
LIBERT (AUGUSTE) 32
Liedekerke (Henry de)........ 414
Liedekerke (le baron de)....... 408
Lienard.................... 9
Ligne (de).................. 458
LIGNE (LE FILS DU PRINCE DE).... 302
LIGNE (PRINCE DE)......... 136, 271
Lille......... 150, 162, 249, 277, 359, 482, 503, 504, 505, 537, 540
LILLE (ÉGLISES DE)............ 469
Liscroelles (Jean de).......... 414
Lisors (Weric)............... 558
Livarot.................... 359
Lobbes (abbaye de)........... 114
Lobry (Aristide)............. 407
Lobry (Bélisaire)............. 407
LOBRY (MICHEL-FRANÇOIS)...... 406
Lockeren (combat de)......... 445
Loé-Loés................... 510
Long jardin................. 75
Lorraine (Charles de).......... 189
LOOS (LE VILLAGE DE)......... 501
Loos....................... 502
Los (abbaye de)............. 120
Louis-le-Débonnaire......... 219
LOUIS XIV ET LA JEUNE FLAMANDE..................... 97
Louvain.................... 292
LOUVAIN (HOTEL DE VILLE DE).... 187
Loy........................ 289

Lussan 359
Luxembourg (Jean de)......... 413
Luxembourg (Wallerand de)... 415
Lys........................ 94

M.

Maceria.................... 287
Maedchen................... 40
Maegden.................... 40
MAGISTER (LE)............... 33
Mahaud (comtesse)........... 500
MAHIEU (NICOLAS)............ 3
MAHOMET-FLAMAND........... 111
Mahormoudt (Pierre)......... 49
Maingoval.................. 458
Maingoval (de).............. 194
Maître des bois.............. 104
MALBRANCQ.................. 150
Malbrancq.................. 153
Malborough............. 121, 504
Mâle (Louis de).......... 279, 533
MALPAEUS................... 522
Malpaeus (Joannes).......... 522
Malpaeus (Petrus)........... 522
Malpaut.................... 524
Malpautio.................. 524
Malpautius................. 524
Malpée (Jean)............... 523
Malplaquet................. 348
Mambour.................... 412
Manassès, évêque............ 462
Mangin..................... 401
MANNEKIN-PIS............ 190, 329
MANUSCRITS DE ST.-OMER...... 475
Marche (Adolf de la).......... 414
Marche (Olivier de la)..... 194, 434
Marchiennes........... 455, 459
Marchiennes (abbaye de)....
.... 219, 349, 456
Marcoing................... 341
Marengo............. 27, 77, 149
MARESCHAL (GEORGES)....... 89
Marguerite de Flandre... 220, 340
MARIAGE DES CONDAMNÉS A MORT. 565
Marie...................... 442
MARIE AU BLÉ................ 171
Marie-Thérèse............... 514
Marigny.................... 138
Marissal (de)................ 326
MARISSAL (JEAN)............. 519
Marly...................... 172
MARMONTEL................. 138
Marœul..................... 424
Marotel..................... 333
MAROTTE ET LITGÈRE......... 274
MARSEILLAIS A ARRAS......... 232
Martin..................... 279
Martin, de Mons............. 412
Martin (Herman-Louis-Bertin).. 500
Martinet.................... 220
MARTORBY-LE-POÈTE......... 209
Mascayray.................. 145
MASCLET (LE SOUS-PRÉFET)..... 319
Masny (de).................. 329
Masquelier.................. 9
Mastaing (seigneur de)....... 414
Mathilde.................... 220
Mathilde (comtesse).......... 520
Maubeuge......... 5, 14, 138, 162
Maugré (de)................. 333
Maurand (Saint)............. 424
Maurice..................... 390
MAURY (J.-F.)................ 359
Maximilien (l'électeur)........ 190
MÉAN (FRANÇOIS-ANTOINE-MARIE-CONSTANTIN)................ 101
Mechinach................... 31
Mecquignies................. 10
Meghen (comte de)........... 236
Megille (Becquet de).......... 401
Menhir..................... 139
Menin...................... 540
MENY....................... 412
Mequaine................... 37
MÉQUENNE.................. 9
Méras...................... 554
Méreaux.................... 483
Méret (Claude)............... 212
Merghem.................... 424
Merlin..................... 279
MÉRODE (FRÉDÉRIC DE)........ 74
MERVILLE................... 424
Meschin.................... 31

Meschinage 31
Meschine.................... 31
Meschino 31
Meschinus 31
MESQUÈNES.................. 37
Mesquenne.................. 31
MEURTRE D'UNE FEMME A HESDIN. 323
Meyskein 38
Milhomme.................. 310
Milon Ier.................. 341
Milon II.................. 342
Min 144
MINCK...................... 144
Minquer.................. 144
Minre.................... 144
Mixte (Gaspard)........... 383
MOEURS LOCALES, PRÉJUGÉS 17
Mofflaines 54
Molin (Thomas)............. 63
Molinet............ 12, 195, 310
Monaco 56
Monchy (François, chevalier de) 291
Monchy (Jean de)........... 291
MONDESIR (LE CHEVALIER).. 293, 294
Moniez 468
MONNAIES AUDOMAROISES........ 481
Mons.... 5, 145, 240, 265, 270, 411
Mons (Jacqueline de).......... 520
Montagne-du-Géant.......... 409
MONT-CASSEL................ 104
Montlinot.................. 28
Montigny.................. 486
Montluc (Balagny de)......... 207
Montmorency (Ph. de)........ 381
Montrécourt 341
Montrosier................ 360
Mont-St.-Martin............ 415
Mordreurs................ 325
Morinie.................. 151
Morins.................. 152
MORINS (embonpoint des)....... 144
Morte-main 273
MORTIER (LE GÉNÉRAL)......... 200
Moucron.................. 162
Moulain (Charles).......... 566
MOULIN DE CRÉCY............. 41
MOUSIN (LE GÉNÉRAL).......... 20
Moutard.................. 279
MOUTON (LAURENT)............ 30
Muchetinpots............... 129
Muyssart (de), chanoine....... 321

N.

Nassau (comte de)............ 414
Nassau (Guillaume de)........ 547
NASSAU (MAURICE DE).......... 240
Navarchus (Jacques).......... 243
Nédonchel (de)............... 432
Nédonchel (Godefroy de)....... 432
Nédonchel (seigneur de)........ 218
Nelis (de).................. 463
Nerviens.................. 461
Neuville-Saint-Rémy........ 341
Nevele (Herwin de)........... 243
Nevers (Louis de)..... 414, 419, 533
Nevius (Jean)............... 243
Nicaise 193
NICOLLON A LA LANTERNE....... 429
Niergni.................. 341
NINOVE (PORTE DE)............ 370
Noels.................... 367
Norbert (Saint)........... 316, 394
Norretiers.................. 214
Notre-Dame-de-Réconciliation 450
Notre-Dame-des-Miracles.... 211
Notre-Dame-du-Saint-Cordon. 214
NOTRE-DAME-DU-SAINT-CORDON. 438
NOUNOU L'HÉBÉTÉE............ 66
Nouvion (Marie de).......... 413
Noyelles 359
Numan (Philippe)............ 63

O.

Obin.................... 279
OFFICIER GASCON (L')......... 294
Ogimont (seigneur d')......... 414
Ognie.................... 18
Oing.................... 387
Oisi (Hugues d')............ 341
Oliviers (Josse)............ 526
Omer, moine................ 527
ON NE MEURT PAS DE CHAGRIN.... 378
Opbrussel 408

Orchies.................... 219
Orgères (C. d').............. 360
Ost del Crox (L')............ 36
Ostensoir de Fénélon......... 321
Ostervent.................... 92
Ostrevent.................... 92
Oudart...................... 279
Oudegherst................... 243
Oudenbourch.................. 120
Oudesch....................... 71
Oultreman (Henry d')......... 63
Outies...................... 204
Outreman................211, 310
Ovigneur.................... 100

P.

Pabula (Puelle, Pevèle)....... 88
Paliez fils.................. 33
Pallant (Florent de).......... 381
Pamèle (Jacques)............. 491
Panagius Salius............... 524
Paratonnerre et Robespierre (le).................... 499
Pardieu (Valentin de)......... 491
Parement (Pierre-Joseph)..... 144
Parent-Réal................... 368
Paroly...................... 136
Partie-Mahaud (la).......... 500
Partit (Jean)................ 414
Party (Robert)............... 414
Pasquier (François)........... 131
Pater....................... 310
Pays-Bas (bibliographie des)... 168
Peck........................ 376
Pecquencourt.................. 376
Pendu sauvé par miracle...... 194
Penneman (Hubert)............ 458
Pépin (A).................... 412
Pepivilla.................... 92
Perlin...................... 468
Perot....................... 468
Perroquet en 93 (un).......... 364
Petit-Genêt.................. 297
Petits-Carmes................ 381
Petrarque..................... 7
Pévèle..................88, 220
Philippe II.........186, 195, 408
Philippe, comte d'Alsace...... 285
Philippe-le-Beau........378, 457
Philippe-le-Bel..........112, 221
Philippe-le-Bon.....76, 197, 226, 241, 256, 325, 336, 445, 446, 515
Philipps (sir Thomas)........ 477
Piat-Mouton.................. 218
Picavel (Robert)............. 342
Pied de Tournay.............. 101
Pierre-le-Grand.............. 108
Pillion...................... 248
Pinguerville................. 279
Pinte (Jean)................. 225
Pitard...................... 279
Planche de Noyelles.......... 111
Plaquette.................... 516
Poissonnier.................. 279
Poivre (Pierron le).......... 413
Pollet (Jean)................ 414
Pollet (Maigne).............. 414
Pont-à-Saulx................. 111
Ponthus (le peintre)......... 230
Poperingue................... 243
Porion (Pierre-Joseph)....... 44
Portier de St.-Quentin....... 172
Posteau (Jean-François)....... 562
Pottes (seigneur de).......... 414
Poule-d'Inde.................. 519
Poules de Roucour............ 77
Poutrain..................... 43
Praët (seigneur de).......... 414
Préau (Julienne)............. 550
Préavin...................... 425
Prémesques (sire de).......... 502
Prémont...................... 341
Prémontré...............341, 394
Préseau...................... 305
Prévost (Anne)............... 159
Prévost (Jean le)............ 62
Prié (marquis du)............ 173
Prignet (J.)..............25, 33
Pringué...................... 279
Privilèges valenciennois...... 273
Procession de Valenciennes... 214
Prouville (Maigne de)......... 414

PUCELLE DE LA RUE DES ANGES (LA) 220
Puchots. 214
Pujol (de) 310

Q.

Quaroube (Jean de) 414
Quatre couleurs 420
Quenson 401
Quercamps (Christophe de) 482
Quesnoy (le) 112
Quesnoy-le-comte 499
Quiévy 123

R.

Raccroc 141
Radegonde 343
RAIMBEAUCOURT 328
Raoul 393
Raoul IV 421
Raoux 316
Ravestein (seigneur de) 443
Raynard-Bigo 279
RELIGIEUSES DE CAMBRAY 330
RELIQUES DE ST.-QUENTIN 235
Remicourt 172
REMONCHAMPS (GROTTE DE) 204
Renard 101
Renaud (le comte) 414
Renaus 205
Renax 205
RENDEZ-VOUS AU CATELET 215
Renty (André de) 324
Resson-Sonnée 510
REUBEMPRÉ (DE) 324
Réunion du Nord 62
REVUE DE L'EMPEREUR 366
Rewaert 531
Rewart 218, 531
Rhodes, argentier 484
Rhynsault (Claude) 338
Ribemont (Godefroy de) 462
RICHARD (CHARLES-LOUIS) 226
Richilde 92, 142
Rictrude (Saint) 424
Rimbaldus 328
Rimbault (ferme de) 328
Robert (le comte) 331
Rochefort (Jacques de) 542
Roens (Jean-Barthélémy) 525
Rœulx (comte de) 53
Roids-bleds 250
Roisin (Dame de) 128
Roisin (de) 162
Roland, sculpteur 310
Rolland 468
Rolleur 36
Roncq (hauteurs de) 448
Rosier (Jean du) 223
ROSIER (P. du) 491
Rouchi 441
ROUSSEAU (J.-B.) 45
Rouseslaer 162
Roussillon (Gérard de) 558
Rouvroy 172
Rouvroy (de) 329
Royés (confrérie des) 438
Ruages 267
Rubens 103
RUBENS-CHEVALIER 520
Rumilli 341

S.

SAINT-ACAIRE D'AVESNES 119
SAINT-AMAND 102
Saint-Amand (abbaye de) 119
Saint André (abbaye de) 339, 341
Saint-André (abbé de) 457
Saint-André d'Elnon (église de) 119
Saint-Aubert 128
Saint-Augustin (abbaye de) 341, 342
Saint Benoit (ordre de) 341
Saint-Bertin (abbbaye de) 227, 242, 243, 335, 462, 476, 525
Sainte-Aldegonde 98, 432
Sainte-Aldegonde-Noircarmes 98, 523
Sainte-Gertrude (abbé de) 313
Sainte-Gudule 303, 357
Sainte-Hiltrude 559
Sainte-Rictrude 219, 349, 453
Sainte-Waudru (église de) 84, 92, 98,

116, 117, 141, 145, 146, 147, 157
SAINTE-WAUDRU (BAGUE DE)..... 191
SAINT-GHISLAIN.............. 113
Saint-Ghislain.............. 128
Saint-Jean-au-Mont......... 342
SAINT-JUST A L'ARMÉE DU NORD.. 554
Saint-Médard.............. 456
Saint-Omer.... 290, 476, 482, 540
SAINT-OMER (TOMBEAU DE)...... 527
SAINT-PIERRE (EUSTACHE DE).... 506
Saint-Pol.................. 496
Saint-Pol (Ch. de)............ 458
SAINT-QUENTIN............ 85, 235
Saint-Quentin.. 369, 391, 423, 459
Saint-Sauve (Isabelle de)..... 414
Saint-Sébastien............. 548
Saint-Sépulchre (abbaye de)... 295
Saint-Servais............... 92
Saint-Simon................ 329
SAINT-THOMAS (LA RUE)........ 369
Saint-Vaast............. 465
Saint-Vaast (église de)........ 159
Saint-Vandrille 476
Sale (Toussaint de la)......... 525
Salle...................... 92
Salmon.................... 279
Saly...................... 310
Sambre.................... 253
Sanderus.................. 242
Sarrazin (Jean).............. 525
Sart (Jacquemon du).......... 414
Sauch (Isabelle de le)......... 414
Sauch (Jean de le)............ 414
Sauch (Nicaise de le).......... 414
SAUDEUR (LE GÉNÉRAL)......... 26
Sauvage (Augustine-Joséphine). 246
Savetier.................. 17
Saxe-Cobourg.............. 146
Scalfort (le baron)............ 447
Scholk.................... 204
Sclobas.................... 154
Seclin..................... 540
Seint-Homer................ 482
Sel (du)................... 524
Sélinan (Alénard de).......... 324
Sermens................... 546
Servois.................... 321
Sigebert Ier............ 244, 456
Siméon................. 488
Simon (Thérèse)............. 331
SION (LE MATELOT)........... 68
Sithieu.................... 243
Six-villes.................. 222
Sohier-le-Courtoisien........ 535
Solesmes................... 340
Solre-le-Château............ 15
Somaing (Thierry de)......... 414
Sommescaut................. 415
SOUVENIRS DU GOUVERNEMENT AUTRICHIEN.................... 265
Souvergeau (Fri de)........... 263
Spanckere (Louis Van)........ 166
SPINOLA.................... 240
Stassart (le baron de)......... 119
STATUTS TOUCHANT LA PESTE..... 170
STEEN-POORT (LA)............ 407
Steen-Poort-Straet........... 407
Sternere................... 455
Strabant (Jean)............. 242
Stradin.................... 9
Straeta................... 455
Straete.................... 455
Stream................... 461
Stroem................... 461
Strom..................... 461
Stroms.................... 461
Strun..................... 461
SULLY-AU-CATEAU-CAMBRÉSIS... 23
SUVÉE (JOSEPH-BENOIT)........ 21

T.

Taillart.................... 401
Tallien.................... 518
Talmouse.................. 441
Tanchelin.................. 110
Taque (Maigne à le).......... 414
Tarvenna.................. 482
TAVIEL (LE BARON DE)......... 118
Templerie.................. 286
Tenremonde (de)............. 432
TESTELIN (AMAND-JOSEPH)...... 148
Tetdon, évêque.............. 456

Thérouanne..... 151, 341, 482, 528
Thiembrone (de) 323
Thiennes (comte de).......... 302
THIVENCELLES (PONT DE)........ 50
Thun-Lévêque-sur-l'Escaut... 340
Thun-Saint-Martin.......... 341
Tillier (Le).................. 9
Tirant (le)................... 1
TIREURS A L'ARC............... 545
Toilettes..................... 347
Tordoir....................... 103
Torss......................... 302
TOURCOING..................... 387
TOUR D'OSTREVENT............. 91
Tournay................ 213, 562
TOURNAY (SIÉGE DE)........... 530
Tourne-bride................. 121
TOURSEL (LE DOCTEUR).......... 147
TOUR-TAXIS (la)............... 427
TOURTIAU...................... 19
Tramecourt (château de)....... 496
Tranchies (les)............... 333
Trauttmansdorff............... 208
Tronchiennes (Christine de).... 534
TROU ST.-BERNARD............. 129
TROYAUX (AUGUSTIN-PIERRE-JOSEPH)..................... 137
Tur........................... 387
Turcoing..................... 162
TURCOING (COMBAT DE)......... 447
TURENNE A SOLRE-LE-CHATEAU.. 14
Turg......................... 387

U.

UNION DE BRUXELLES (L')....... 312
Ussel (Toussaint d')........... 524

V.

Valenciennes..... 5, 162, 210, 268, 290, 413, 440, 462, 482, 485, 490
VALENCIENNOIS AU 1er JANVIER 1835 (LE).................. 438
Valois (Jeanne de)........ 414, 532
Valois (Marguerite de)......... 25
Valois (Philippine de)......... 532
Vandamme................... 105
Vandamme de Lille.......... 279
Vandercorter................ 467
VANDERVYNCKT................ 234
Van Dyck..................... 98
Van Een...................... 214
Vangave...................... 421
Vangave (Augustin)........... 421
Vanloot....................... 552
Van Praet.................... 48
Vanrechem.................... 552
VASSEUR (MICHEL-FRANÇOIS).... 304
VA-TOST....................... 193
Vauban................. 240, 253
Vaucelles (abbaye de)......... 341
Vaudemont (de)............... 331
Vely (l'abbé)................. 482
VENDREDI-SAINT A YPRES....... 560
Venloo....................... 428
VERELST (MADEMOISELLE)....... 427
Verelst (Simon).............. 427
Vertaing (de)................ 162
Vermandois (le).............. 423
Vertaing (Thomas de)......... 273
VÉSALE (MORT DE).............. 175
Vésian....................... 109
Vichet (Réné)................ 548
VIEFVILLE (LE SIRE DE LA)....... 336
Vieux fort.................... 366
Vigne (Amaury de le)......... 414
Vilain (Isabelle de).......... 414
Vilain (Jacquemon le)......... 441
Villars (de).................. 464
VILLENEUVE (LE CAPITAINE)...... 448
Villers (Aliaume de).......... 329
Villers-au-Tertre............ 463
Villers (Hellin de)........... 329
Villers-Plouich.............. 406
Vinchy (ferme de)............ 340
Vinci......................... 502
Vindicien, évêque............ 335
VINS DE LA BELGIQUE........... 197
Vintimille (régiment de)....... 249
VIOLETTE (SAINT LA)........... 212
Virlet........................ 15
Virnot....................... 279
VITELOTS...................... 252
Vlache...................... 120

Vornes (seigneur de).......... 414
Vos (LAURENT DE)............. 231

W.

Waerde...................... 531
Walbert..................... 243
Walbrou..................... 552
Wallez...................... 401
WALLEZ (JOSEPH)............. 64
Wallons..................... 207
Wander-bourse.............. 260
Warda...................... 463
Warnkoenig................. 239
Wartel...................... 279
Wasta...................... 224
Wasténée.................. 224
Waterloo................... 119
Watteau (Antoine).......... 310
Watteau (Louis)........... 9, 511
Wattignies................. 263
Wautier................. 87, 376
Wavrechain-sous-Faulx..... 165
Wazemmes.................. 502
Waziers (de)............... 329
Waziers, village............ 349
Waziers (Michel de).......... 350
Werchin (Jean de)........... 414
Werric le Barbu............. 558
Wervick.................... 540
Weus (Laurence)............. 70
WICAR (LEGS)................ 505
Wiers...................... 384
Willemet................... 225
Winoc (Saint).............. 477
WINS (LE CHANOINE)........... 463

FIN DE LA TABLE DES HOMMES ET DES CHOSES.



